MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mardi 7 avril 1992, à 17 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *M. Albert Chauffat, Mmes Michèle Künzler* et *Michèle Martin.*

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mars 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 avril et mercredi 8 avril 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je salue à la tribune notre amie, ancienne conseillère municipale, Mme Josiane Rossier-Ischi.

Il semblerait que s'instaure dans l'enceinte de notre Conseil municipal une certaine tradition qui veut que nous débutions chaque ordre du jour par un heureux événement. Cela doit faire le quatrième ou le cinquième enfant qui naît ces derniers mois. Je vous informe que Mme Michèle Künzler a donné naissance, cet après-midi à 13 h 42, à un magnifique bébé de 4,040 kg, de 52 cm et c'est une fille qui se prénomme Clémentine. *(Applaudissements.)*

Je reçois à l'instant une lettre émanant du Conseil administratif:

«Monsieur le président,

«Nous avons le regret de vous informer que notre Conseil ne pourra être présent in corpore lors de la séance citée en référence, c'est-à-dire la séance du 8 avril.

»En effet, la maire soussignée, ainsi que Mme Madeleine Rossi, vice-présidente, et M. Alain Vaissade, conseiller, ne seront malheureusement pas en mesure de participer à cette séance, car ils représenteront le Conseil administratif lors de diverses manifestations auxquelles celui-ci a été convié.

»En vous remerciant de votre compréhension pour cette situation exceptionnelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.»

Effectivement, il avait été demandé, de la part de Mme Rossi, vice-présidente, que nous traitions les points Nos 13 et 14 de notre ordre du jour, concernant le 12e Programme financier quadriennal, encore aujourd'hui, si ce n'est à cette séance, au plus tard à celle de 20 h 30.

Naturellement, la séance de demain, pour autant que nous n'ayons pas épuisé l'ordre du jour ce soir, est maintenue.

3. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la modification de l'arrêté voté le 10 octobre 1989 relatif aux crédits d'études du musée d'ethnographie (N° 38 A)[1].

M. Bernard Lescaze, rapporteur (R).

Préambule

Sous la présidence de M. Jean-Jacques Monney, conseiller municipal, la commission des beaux-arts s'est réunie les 19 décembre 1991, 16 et 23 janvier 1992 pour procéder à l'examen de la susdite proposition du 6 août 1991, modifiée le 18 septembre 1991, et renvoyée ce même jour à l'examen de la commission des beaux-arts par le Conseil municipal.

Lors de ces séances, elle a successivement auditionné M. le professeur Gérald Mentha, président de la Société des amis du Musée d'ethnographie, le 19 décembre 1991, M. Alain Vaissade, conseiller administratif, et M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, le 16 janvier 1992, Mme Jacqueline Burnand, maire, et M. Michel Ruffieux, directeur des Constructions, le 23 janvier 1992.

Les notes de séance ont été prises avec diligence par Mme Maryse Amstad.

Introduction

A titre introductif, la commission a reçu deux documents connus des commissaires ayant appartenu à la précédente législature, à savoir la pétition signée par près de 5 000 personnes pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie à côté du Palais Wilson et l'extrait des délibérations du Conseil municipal du 31 octobre 1990 sur le rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion N° 337 de MM. Bernard Lescaze, Pierre Marti et Olivier Moreillon acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 1990, intitulée: pour une fondation en faveur d'un musée d'ethnographie dans le périmètre Wilson (N° 351 A), voir *Mémorial* pp. 2036-2043, adopté à l'unanimité du Conseil municipal, ainsi que la réponse du Conseil administratif à cette motion, du 19 avril 1991.

Par ailleurs, la Société des amis du Musée d'ethnographie a écrit en date du 10 septembre 1991 au Conseil municipal une lettre (voir annexe) concernant l'objet du présent rapport.

---

[1] Proposition, 944. Commission, 966.

Concrètement, le Conseil administratif souhaite conduire deux études de faisabilité pour un concours d'architecture comportant un musée d'ethnographie et divers autres équipements publics sur le site Wilson d'une part, sur la place Sturm d'autre part.

Pour ce faire, il demande à pouvoir utiliser le crédit d'étude voté le 10 octobre 1989 relatif à l'aménagement de la parcelle Châteaubriand provenant lui-même du solde des crédits d'études votés le 18 octobre 1983 en faveur d'un musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice. Renonçant donc à ses précédents projets, le Conseil administratif estime «judicieux d'envisager la construction du Musée d'ethnographie sur la parcelle qui avait déjà été choisie en 1917.» Mais il accepte finalement de poursuivre, parallèlement à l'étude de faisabilité de la place Sturm, celle de la parcelle Châteaubriand, pour laquelle il dispose déjà des crédits nécessaires depuis 1989, dont il n'a encore pas fait usage.

Audition du 19 décembre 1991

Le professeur Gérald Mentha, président de la Société des amis du Musée d'ethnographie, forte de 551 membres, précise que sa société préfère de loin le site Wilson pour l'implantation d'un futur Musée d'ethnographie, en raison de la proximité des institutions internationales qui permettrait la constitution d'une fondation dans laquelle tous les pays membres des Nations Unies auraient pu participer en vue de la création d'un Musée des civilisations. Au passage, il regrette l'abandon du projet de l'Impératrice.

Il est évident que le lieu choisi aura une incidence déterminante pour la conception du futur musée. Des discussions approfondies avec les habitants des Pâquis ont abouti à leur accord pour l'implantation du Musée dans le périmètre Wilson. Le bâtiment devrait être représentatif de l'architecture du XXe siècle. Une implantation à Sturm rendrait difficile la création d'une fondation internationale, comme prévu.

A différentes questions des commissaires, M. Mentha souligne l'importance d'un concours international d'architecture pour le bâtiment à construire. En revanche, M. Mentha se montre sceptique sur la possibilité évoquée par un commissaire, de rénover le bâtiment de Carl-Vogt (actuel Musée d'ethnographie) ou d'établir le musée dans un autre bâtiment existant à déterminer.

Questionnné sur les possibilités de financement par les organisations internationales, M. Mentha laisse apparaître au travers de sa réponse que la fondation envisagée n'aura pas tant pour but de financer la construction du musée, comme l'envisageaient les motionnaires (M 337), que d'appuyer la création d'un musée des civilisations dans lequel les pays membres pourraient disposer d'un pavillon pour des expositions permanentes ou temporaires.

A la suite de cette audition, la commission décide d'écarter la possibilité d'entrevues avec les associations des habitants des Pâquis, malgré la demande de plusieurs commissaires. Il est finalement décidé d'auditionner M. Alain Vaissade, M. Louis Necker et Mme Jacqueline Burnand.

Auditions du 16 janvier 1992

Le conseiller administratif délégué aux affaires culturelles explique d'emblée l'origine de la nouvelle proposition du Conseil administratif. Très favorable à la construction d'un nouveau musée d'ethnographie dans les meilleurs délais, il s'en est entretenu avec Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative déléguée aux constructions. Pour cette dernière, la répartition des équipements publics nécessaires sur le périmètre Wilson ne permet pas d'y implanter le nouveau musée d'ethnographie. C'est pourquoi, M. Alain Vaissade a repris, comme position de repli, l'idée avancée dès 1917, de construire ce musée sur la place Sturm. L'étude de faisabilité demandée permettra de rassembler des éléments tels que: catégories de la zone, espaces verts, dégagements, gabarits etc. qui permettront de déterminer la surface, le volume et l'utilisation possible de l'emplacement, notamment en vue de l'implantation d'un nouveau musée d'ethnographie. Il est évident que, quel que soit l'emplacement choisi, un concours international d'architecture sera lancé. Pour l'heure, le crédit demandé ne concerne qu'une étude de faisabilité, pour un montant de 50 000 francs. La consultation des habitants est prématurée à ce stade, elle ne doit intervenir qu'après la mise à l'enquête publique d'un projet précis.

A divers commissaires qui s'inquiètent des difficultés juridiques que provoquera le déclassement de la zone (actuellement zone de verdure) le conseiller administratif réplique qu'il appartient à l'étude de faisabilité de les élucider et qu'un musée à Sturm permettrait de relier les principaux musées de la Ville par un cheminement piétonnier.

Interrogé sur la possibilité d'utiliser le bâtiment de l'UGDO, le conseiller administratif souligne l'identité marquée de ce bâtiment.

M. Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, apporte quelques précisions sur sa conception de la fondation «semi-publique de soutien». Pour lui, le but de cette fondation est de mettre à disposition du musée des objets, sur une base permanente ou temporaire, et de faciliter le mécénat. Il faut dissocier la constitution de la fondation de l'étude de faisabilité et lui laisser la possibilité de se constituer indépendamment de l'emplacement du futur musée. Il s'agit bien d'un autre type de fondation que celui envisagé par les motionnaires.

Plusieurs commissaires s'inquiètent des délais dans lesquels ces études de faisabilité seront entreprises. En effet, le crédit pour Wilson est disponible et rien n'a

encore été fait. Qu'en sera-t-il pour Sturm, si celui-ci était voté? Le conseiller administratif souligne qu'il est important que les deux études soient menées de front et que pour lui la place Sturm est une position de repli si Wilson s'enlise.

En conlusion de l'audition, le directeur du musée donne d'utiles précisions sur sa conception d'un musée des civilisations. Pour lui, l'implantation aux Pâquis, où 68 nationalités cohabitent, à proximité des organisations internationales, prend un relief tout particulier. L'avantage de l'espace Wilson est que le musée s'insérerait dans le tissu social du quartier avec l'utilisation commune de divers espaces, y compris la crèche ou la bibliothèque. Enfin, les liens avec le Musée d'art et d'histoire et l'avenir des Instruments anciens de musique, liés ou non aux Ateliers d'ethnomusicologie, sont évoqués tandis qu'une commissaire attire l'attention sur le danger de transformer le Musée d'ethnographie en une sorte de parc d'attractions.

Audition du 23 janvier 1992

Mme Jacqueline Burnand, maire, déléguée aux travaux, explique le pourquoi du dépôt de la proposition Sturm. Suite aux prévisions démographiques, le périmètre Châteaubriand doit disposer d'un groupe scolaire complet, et non plus d'un demi-groupe. Compte tenu des autres aménagements prévus, il n'y aura probablement plus de place pour le Musée d'ethnographie. M. Michel Ruffieux étaie les propos de Mme Burnand par une série de plans d'où il résulte que la Ville ne dispose que de 7 000 m^2 sur le périmètre auxquels il faut ajouter 1 600 m^2 de la place Châteaubriand et 1 600 m^2 que les SI pourraient vendre à la Ville.

Pour la conseillère administrative, la place Sturm offre une solution de remplacement particulièrement avantageuse puisque le terrain est propriété de la Ville et qu'il s'insère dans le périmètre des musées. La présentation par M. Michel Ruffieux du projet de l'Hôtel des Archives montre que la possibilité existe de construire plusieurs niveaux en sous-sol. Le volume correspond aux besoins du Musée d'ethnographie et n'utiliserait en surface qu'une petite partie de la place Sturm.

Une discussion s'engage sur l'opportunité et la nécessité de construire un groupe scolaire complet à Wilson, dans un emplacement superbe au bord du lac, à l'entrée de la Ville. Quant aux possibilités de déclassement, c'est précisément à l'étude de faisabilité de les examiner, argumente Mme Jacqueline Burnand.

Des commissaires s'étonnant que l'étude de faisabilité sur l'emplacement Wilson n'ait pas encore été menée à bien, malgré le vote des crédits, la conseillère administrative réplique que c'est en raison de l'absence du rapport concernant le dépôt de chlore. Les résultats de ce rapport étaient déterminants, selon elle, pour

l'emplacement de l'école. Elle précise en outre que l'étude de faisabilité ne servirait à rien dans la situation actuelle puisqu'il est illusoire de penser maintenant que le Musée d'ethnographie pourra s'implanter à Wilson!

Des commissaires se demandent si l'entassement des projets à Sturm (dépôt de la Voirie + musée) n'est pas aussi grand qu'à Wilson et s'étonnent de la discordance entre les positions des deux conseillers administratifs entendus, l'un se prononçant pour l'étude des deux projets de faisabilité alors que Mme J. Burnand semble exclure catégoriquement toute implantation du Musée d'ethnographie à Wilson. La question est donc posée de savoir si les deux études de faisabilité seront entreprises, en cas de vote du crédit, pour respecter la volonté du Conseil municipal.

La conseillère administrative n'y est pas opposée mais souligne qu'on connaît déjà – à son avis – l'issue de celle sur le périmètre Wilson, où, à l'évidence, on ne pourra pas tout faire. Elle précise que la Ville n'a pas actuellement les moyens d'investir dans un musée d'ethnographie, mais qu'il est cependant important qu'un lieu soit fixé une fois pour toutes, d'où la nécessité de cette étude de faisabilité. Affirmative, celle-ci constituera une déclaration de principe pour une demande de déclassement et permettre, éventuellement, des études plus poussées.

Discussion

Un commissaire se demande si le meilleur moyen de faire avancer le projet ne serait pas d'entreprendre une étude de faisabilité sur un seul lieu, en l'occurrence le site Wilson. Compte tenu des déclarations de Mme J. Burnand concernant l'état des finances de la Ville, une commissaire se demande si le vote d'un crédit d'étude, si modeste soit-il, n'équivaut pas à se donner l'illusion d'avancer, alors qu'il restera sans résultat.

Après lecture du projet d'arrêté modifié par le Conseil administratif:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Les études engagées en vue de la construction d'un musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice, sur la base du crédit d'étude de 1 300 000 francs voté le 18 octobre 1983 et du crédit complémentaire de 560 000 francs voté le 24 mai 1988, ne sont pas poursuivies.

Art. 2. – Le solde disponible des deux crédits mentionnés à l'article premier à savoir 1 211 915,50 francs, déductions faites des dépenses amorties en 1989 pour un montant de 648 084,50 francs, est affecté pour une partie à une étude de faisabilité pour un concours d'architecture comprenant un équipement scolaire, une crèche, un musée d'ethnographie et un jardin Robinson sur les parcelles 3101 (terrain des Services industriels) et 3631 et 1889, feuilles 3 et 4, section Petit-Saconnex, du cadastre de la commune de Genève.

Art. 3. – Une autre partie du solde est affectée à une étude de faisabilité pour un concours d'architecture comprenant un musée d'ethnographie ainsi qu'un dépôt Voirie, sur la parcelle 4146 index 1, feuille 7, section Cité, du cadastre de la commune de Genève.

Le présent arrêté abroge celui du 10 octobre 1989 relatif à la proposition No 239 concernant les crédits d'études du Musée d'ethnographie.

Un amendement est proposé à l'article 2: «Une somme de 100 000 francs sur le solde disponible est affectée à deux études de faisabilité pour l'implantation d'un musée d'ethnographie dans le périmètre Châteaubriand et à la place Sturm». Cet amendement est accepté par 11 oui, 2 non et 1 abstention.

Mais le projet d'arrêté ainsi amendé est refusé par 7 non, 6 oui et 1 abstention, la majorité ne voulant pas d'un crédit d'étude de faisabilité pour un musée d'ethnographie à la place Sturm.

Le président propose une alternative: «Un crédit de 50 000 francs pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un musée d'ethnographie dans le périmètre Châteaubriand», refusée par 7 oui et 7 non, les commissaires rejetant estimant que le crédit d'étude de faisabilité pour un musée d'ethnographie à Wilson est déjà à disposition du Conseil administratif par le vote du Conseil municipal du 10 octobre 1989.

Au bénéfice de ces explications, la commission des beaux-arts invite le Conseil municipal à renvoyer la proposition N° 38 au Conseil administratif par 8 voix, 7 contre et 0 abstention.

ANNEXE

Lettre de la Société des amis du Musée d'ethnographie de Genève à M. Pierre Marti, président du Conseil municipal

Genève, le 10 septembre 1991

Monsieur le président du Conseil municipal,

En tant que président de la Société des amis du Musée d'ethnographie, qui compte 600 membres, je vous serais reconnaissant de permettre que cette lettre soit lue au Conseil municipal, lors de la discussion concernant la localisation du nouveau Musée d'ethnographie, prévue comme point 23 des séances ordinaires des 17 et 18 septembre 1991.

Permettez-moi d'exprimer ma stupéfaction face au plus récent avatar politique du projet de nouveau musée. On se souvient qu'après avoir fait étudier pendant plusieurs années la réalisation d'un nouveau musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice, le Conseil municipal décida en 1989 de transférer le projet sur la parcelle jouxtant le Palais Wilson. L'unanimité dans les partis politiques remplit d'espoir toutes les personnes qui avaient à cœur cette création. Ce d'autant plus qu'un «ethno-cortège en musique» eut lieu en 1990, qui permit la récolte de 5 000 signatures pour une pétition demandant à votre Conseil «le lancement, dans les plus brefs délais, d'un concours d'architecture largement ouvert, et la réalisation rapide du nouveau musée d'ethnographie à côté du Palais Wilson». Il semblait que Genève allait enfin être dotée du magnifique musée des civilisations auquel cette ville peut prétendre, vu sa vocation internationale et les magnifiques collections qu'elle possède déjà.

Or voici que nous lisons dans la presse que l'errance reprend, et ce d'une manière telle qu'on se demande si le but recherché n'est pas de repousser aux Calendes grecques toute réalisation. Le Conseil administratif (issu pourtant de ces mêmes partis qui avaient, en masse, soutenu le déplacement à côté du Palais Wilson) trouve maintenant qu'il n'y a pas assez de place aux Pâquis pour tous les projets qui sont prévus, et propose de faire une étude de faisabilité d'un nouveau musée d'ethnographie à la place Sturm! Ce nouveau revirement pourrait paraître une farce. Mais il ne fait pas rire lorsqu'on pense que l'argent des contribuables est dilapidé lors de chaque changement d'emplacement, comme ces centaines de milliers de francs dépensés dans le projet du chemin de l'Impératrice. Et l'on ne rit pas non plus à l'idée qu'une grande partie des riches collections de ce musée est actuellement en train de se détériorer dans des dépôts inadéquats, au lieu d'être exposée.

La proposition d'une étude de faisabilité à la place Sturm est mauvaise pour au moins trois raisons. D'abord, par toutes les délibérations, renvois à des commissions, études diverses qu'elle provoquera, elle retardera de plusieurs années la marche de ce dossier. Ensuite, comme tout le monde sait, il y a sur cette place des baraquements d'école, «provisoires» depuis 1952, qui risquent de constituer pendant longtemps un empêchement à tous travaux de construction. Finalement parce que le projet Sturm de nouveau musée est un projet souterrain, c'est-à-dire d'une conception complètement dépassée, créatrice de claustrophobie, et inadéquate pour les activités qui devraient être celles du futur musée. Il est d'ailleurs significatif que tous les nouveaux musées d'ethnographie, qui ont été construits récemment dans le monde (par exemple à Stockholm ou à Ottawa), l'ont été en surface, ne mettant au sous-sol qu'une partie des installations.

Le choix de l'emplacement à côté du Palais Wilson est, au contraire, excellent. Situé près des organisations internationales, dans un quartier pluri-culturel de Genève, près du premier siège de la Société des Nations et près de l'Institut universitaire d'études du développement, ce lieu conviendrait tout à fait bien à la nature du «Musée genevois des peuples» que l'on se propose d'y construire. Comme les responsables actuels l'ont souvent exprimé, par des paroles et des actes, les activités d'un musée d'ethnographie moderne ne peuvent en aucun cas se réduire à la présentation d'objets dans des vitrines; celle-ci doit être complétée par toutes sortes d'autres manifestations, telles que expositions-spectacles, démonstrations vivantes d'arts et artisanats, films, concerts, conférences, ateliers pratiques, faisant revivre ces objets et les hommes qui les ont produits. Toutes ces activités, dont une partie devrait avoir lieu en plein air, et une autre dans des locaux qui ne doivent pas du tout être aveugles, trouveraient admirablement leur place en cet espace des Pâquis.

Loin d'être un écran entre le quartier et le lac, comme certains l'ont affirmé, le nouveau musée pourra y être, au contraire, un lieu de passage et de rencontre pour les touristes et les habitants du quartier. Plusieurs des installations prévues dans le nouveau musée sont en effet des lieux d'animation qui pourraient servir à tous. Que l'on pense à la «brasserie» ethnographique, à la salle de spectacle du musée, au théâtre en plein air, aux locaux pédagogiques et à la bibliothèque. L'on prétend actuellement qu'il y a «bourrage» de projets à côté du Palais Wilson, parce qu'il est prévu d'y construire, à côté du musée, un équipement scolaire, une crèche et un jardin Robinson. Avant d'étudier une alternative pour le musée à la place Sturm, ne conviendrait-il pas d'étudier si les diverses réalisations qui sont projetées et celles qui existent déjà sur place (notamment l'IUED) ne pourraient pas partager certains équipements, tels qu'une salle polyvalente, un espace d'animation pédagogique, un jardin ethnographique, une bibliothèque? Ce qui pourrait entraîner des économies de place et d'argent, et en même temps valoir à Genève un très vivant et original musée d'ethnographie, participant à sa vie internatio-

nale, inséré dans un quartier, et aux antipodes du musée-cimetière que pourrait facilement devenir le souterrain de la place Sturm.

Au nom de la Société des amis du Musée d'ethnographie, j'émets publiquement le vœu, partagé par les responsables du musée, que le Conseil municipal n'entre pas en matière sur le projet d'étude de faisabilité à la place Sturm. Mais qu'au contraire, il engage le Conseil administratif à réunir les divers partenaires concernés par le développement de l'espace à côté du Palais Wilson et voir avec eux les possibilités d'un projet dans lequel seraient harmonisés école, musée, vie de quartier et tourisme. J'émets aussi le vœu que sitôt cette consultation réalisée, le concours d'architecte depuis longtemps prévu soit lancé, financé par les crédits d'étude déjà votés pour le nouveau musée d'ethnographie et les autres équipements programmés dans cette zone.

Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, l'expression de ma haute considération.

Professeur Gérald Mentha
Président de la Société des amis
du Musée d'ethnographie

Le président. A ce sujet nous avons reçu une lettre de «SURVAP» (Survivre aux Pâquis) et avant de débuter ce point je demande à notre secrétaire d'en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Monsieur le président,

Sachant que vous avez à l'ordre du jour de votre séance du 7 avril une discussion relative à un crédit d'étude concernant l'aménagement de la place Châteaubriand, nous vous remercions de bien vouloir donner lecture de la lettre qui suit aux conseillers municipaux:

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

A l'heure où vous vous apprêtez à prendre position sur un crédit d'étude concernant la construction d'une école de sept classes et des équipements sociaux demandés de longue date par les habitants du quartier des Pâquis, ainsi que l'édification d'un musée d'ethnographie à la place Châteaubriand, nous tenons à vous

faire savoir que l'adoption d'un tel crédit d'étude nous réjouirait. Ce crédit démontrerait la volonté du Conseil municipal de faire enfin avancer ce dossier.

Nous vous remercions de l'attention que vous prêtez à cette lettre et nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations respectueuses.

Pour le comité:
Dominique Drevous et Anne-Christine Gilly

Premier débat

M. Bertrand de Weck (PEG). La construction d'un nouveau musée d'ethnographie est une priorité politique du groupe écologiste, c'est aussi une priorité politique d'Alternative 91.

Le choix de construire ce nouveau musée d'ethnographie à Wilson est celui qui nous plaît le plus, ce d'autant plus que les habitants des Pâquis le souhaitent également.

Cela étant, nous sommes aussi conscients que le dossier Wilson est complexe, qu'en l'état M. Tamman bénéficie d'un droit de superficie sur la parcelle du Palais Wilson, qu'il faudra construire des équipements socio-culturels, scolaires et autres sur la parcelle Châteaubriand et que, effectivement, une étude de faisabilité se justifie sur le périmètre Wilson-Châteaubriand pour savoir s'il y a encore la place pour un musée d'ethnographie.

Fondamentalement, il faudrait savoir si, dans cette enceinte, la construction d'un nouveau musée d'ethnographie est une priorité politique pour chacun des partis représentés dans ce Conseil, priorité politique qui voudrait dire à ce moment-là qu'il convient d'avancer avec force les études de telle sorte que l'on puisse voir ce dossier aboutir dans des délais rapprochés.

Par ailleurs, la question de l'emplacement, une fois la question de l'opportunité politique de construire un nouveau musée d'ethnographie tranchée, est aussi sujette à discussion. Il faudrait savoir si, dans cette enceinte, l'ensemble des partis politiques est favorable à une implantation du nouveau musée d'ethnographie à Wilson ou non et, s'il ne le souhaite pas à Wilson, où le souhaite-t-il alors? De telle sorte qu'au moment où nous devrons prendre une décision importante, à savoir: faut-il voter un seul crédit pour les études de faisabilité du musée dans le secteur Wilson, ou faut-il voter deux crédits, l'un sur Wilson et l'autre sur Sturm, pour avoir une solution de repli, nous sachions d'abord ce que chaque parti poli-

tique pense et comment il se détermine sur la priorité politique d'un nouveau musée d'ethnographie et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour le réaliser, ainsi que son emplacement.

Je relèverai tout de même que, dans la nouvelle version du PFQ, le musée d'ethnographie n'y figure plus. Il y avait eu dans la précédente version l'expression d'une volonté écologiste de voir figurer ce musée, aujourd'hui il n'y est plus; cela voudrait-il dire que les partis politiques, du moins une majorité d'entre eux, préfèrent attendre la prochaine ou encore la suivante législature pour mettre en œuvre ce nouveau musée?

M. Eric Mottu (S). Ce soir, le Parti socialiste ne votera pas la conclusion de la commission des beaux-arts, mais l'arrêté tel qu'il a été présenté et modifié par le Conseil administratif, c'est-à-dire tel qu'il figure à la page 6 du rapport.

Ce projet d'arrêté demande deux études de faisabilité: une qui concerne la parcelle Châteaubriand pour une école, une crèche, un jardin Robinson et un musée d'ethnographie; l'autre qui concerne la place Sturm pour un musée d'ethnographie et un dépôt Voirie.

Le choix de la droite, ce soir, quel est-il? Il est de ne pas voter l'arrêté du Conseil administratif. Et, à la place, que veut la droite? Revenir à ce qui a été voté en octobre 1989, c'est-à-dire un crédit d'étude qui concerne uniquement la parcelle Châteaubriand et qui concerne un musée d'ethnographie, la couverture du quai Wilson – je pense que ça, c'est oublié – un parc public et un jardin Robinson. Qu'est-ce qui manque, Mesdames et Messieurs, dans ce programme, auquel vous voulez revenir Mesdames et Messieurs de la droite? Il manque l'école!

Ce soir, je crois que la droite est face à ses responsabilités. Parce que, pour faire passer ce projet de Palais Wilson-Hôtel Président, vous avez promis monts et merveilles à la population et, aujourd'hui, vous êtes coincés. Vous voyez bien qu'on ne peut pas tout faire sur cette parcelle, cette toute petite parcelle Châteaubriand, coincée à côté du Palais Wilson. Il n'y a pas de place, M. Haegi d'ailleurs le savait et je me plais à rappeler ce qu'il disait dans le rapport concernant le Palais Wilson. En 1989, à la page 1590 du *Mémorial*, M. Haegi disait: «Jamais je n'aurais pris l'initiative de prévoir les équipements socio-culturels avant que je sache ce que je sais aujourd'hui.» Vous avez quand même tout promis aux habitants pour faire passer le Palais Wilson, et maintenant, Mesdames et Messieurs de la droite, tenez vos promesses!

On sait qu'il faut 16 classes à cet endroit-là, un groupe scolaire complet, l'école des Pâquis étant actuellement déjà bondée. Je rappelle que, il y a deux ans, tout le monde était d'accord sur l'urgence de prévoir un demi-groupe scolaire à la

place Châteaubriand; aujourd'hui, il faut un groupe scolaire complet. Aujourd'hui, il n'y a pas de crédit qui concerne l'école, nous proposons de voter aussi un crédit qui concerne l'école sur la place Châteaubriand. Vous devez savoir qu'il est impossible de tout construire à la fois sur cette parcelle – un musée, une école – il ne faut pas se leurrer, et vous devez donc être prêts en même temps à voter une solution de rechange pour mettre le nouveau musée à la place Sturm.

Il faut donc voter ce soir ces deux crédits pour mener deux études en parallèle. En tout cas, nous, au Parti socialiste, notre choix est fait. Si, à la place Châteaubriand, il nous faudra choisir entre un musée et une école, nous choisirons l'école, et dans ce cas le musée d'ethnographie devra se faire ailleurs et en l'occurrence à la place Sturm.

Il y a évidemment une autre solution à tout cet imbroglio dans lequel la droite nous a fourrés, malheureusement nous n'avons pas la clé de ce problème, c'est un certain M. Tamman qui a cette clé; car la solution est très simple, il suffit de mettre le musée d'ethnographie dans ou à la place du Palais Wilson, au lieu d'y mettre un hôtel de luxe inutile et coûteux. Evidemment, si ce soir M. Tamman peut m'entendre, je lui dis: «Renoncez à votre coûteux projet, renoncez à ce Palais Wilson et investissez dans le musée d'ethnographie.»

Mme Eveline Lutz (L). Comme l'a fort bien souligné le rapporteur de cet objet, le Conseil municipal a adopté, après vingt ans de pourparlers, à l'unanimité le principe de l'implantation du musée d'ethnographie dans le périmètre Wilson le 31 octobre 1990. Or, à peine une année plus tard, le Conseil administratif pense judicieux de construire à la place Sturm et se fait tirer l'oreille pour accepter, du bout des lèvres, la double étude Sturm et Wilson. De plus, on apprend à cette occasion que le crédit voté pour Wilson n'a pas été touché. De qui se moque-t-on? Du Conseil municipal in corpore, des personnes de bonne volonté et néanmoins contribuables, sinon électrices, ayant approuvé la pétition de la Société des amis du Musée d'ethnographie, ou du personnel dudit musée qui doit avoir une motivation extraordinaire pour continuer à travailler, alors que leur barque est ballottée de-ci, de-là, au gré du vent qui a nom Conseil administratif?

L'explosion scolaire, argument avancé par Mme Burnand pour enterrer Wilson afin d'enterrer le musée à la place Sturm, est-elle arrivée sans crier gare le 1er novembre 1990, soit le lendemain du vote? Je suis choquée par ces volte-face, par cette légèreté à l'égard des conseillers municipaux, des utilisateurs et du personnel du musée.

Bref, tout en vous invitant à relire le *Mémorial*, tel qu'indiqué dans le présent rapport, ainsi que la lettre de M. Mentha du 10 septembre 1991, dont le contenu devrait, Madame Burnand, modifier votre point de vue, le groupe libéral,

c'est-à-dire ces Messieurs de la droite, selon M. Mottu, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à suivre la conclusion de la commission des beaux-arts et à renvoyer la proposition N° 38 à son auteur ou son autrice. Merci.

M. Pierre Rumo (T). Le groupe du Parti du travail avait accepté le 18 septembre 1991 que la commission des beaux-arts examine l'implantation du musée d'ethnographie dans les deux lieux envisagés, la place Sturm ou le périmètre Wilson-Châteaubriand.

A ce moment-là, j'avais eu l'occasion de dire pourquoi le Parti du travail était plutôt favorable à l'implantation du musée sur le périmètre Palais Wilson-Châteaubriand, et le rapport de la commission des beaux-arts ne nous surprend donc pas. En effet, je pense que la solution de la place Sturm doit être enterrée, au sens figuré, pour éviter que ce musée d'ethnographie ne soit enterré au sens propre du terme. Nous estimons que le musée d'ethnographie doit être construit aux Pâquis, si possible dans la zone Wilson-Châteaubriand, après une étude de faisabilité la plus complète possible, puisqu'il est vrai qu'il y a plusieurs équipements scolaires et sociaux prévus dans ce périmètre.

Il semble malgré tout qu'il y ait un large consensus actuellement au sujet de ce lieu puisque nous y trouvons des gens aussi divers et différents que le groupe Post Wilson Luxe, le directeur du Musée d'ethnographie et M. Mentha, président de la Société des amis du Musée d'ethnographie. Donc, nous estimons que l'étude doit être menée à terme le plus rapidement possible.

A ce sujet, le Parti du travail rappellera les termes du programme d'Alternative 91: «Dans le domaine des investissements la Ville s'attelle à la construction du musée d'ethnographie.» S'atteler signifie se livrer, s'appliquer, en l'occurrence à la construction du musée d'ethnographie. Par conséquent, nous sommes surpris que le musée d'ethnographie soit inscrit au PFQ dans les «projets de substitution différables», qu'il ne soit donc pas prévu à court et à moyen terme.

De plus, le Parti du travail est également surpris de lire la position de Mme Burnand – je cite l'article paru dans la *Suisse* du 26 mars 1992: «Ce refus (donc le refus du musée d'ethnographie à la place Sturm) ne serait qu'une péripétie de plus si la conseillère administrative Jacqueline Burnand ne s'opposait pas dans le même temps à sa construction à Châteaubriand. Se pose également la question du financement d'un futur musée. Jacqueline Burnand l'a reconnu courageusement à diverses reprises, vu l'état des finances municipales, sa construction est repoussée au XXIe siècle.»

De ce fait, nous sommes quelque peu surpris du renvoi, une fois de plus, du projet du musée d'ethnographie à une date très, très lointaine et nous aurions

aimé qu'une étude de faisabilité sur le périmètre Wilson-Châteaubriand soit menée, je le répète, le plus rapidement possible afin d'envisager ce musée dans ce lieu, puisque, et je pense que beaucoup de conseillers municipaux pourraient être d'accord avec cette phrase du groupe Post Wilson Luxe, il nous incite également à proposer que Genève «relève enfin le défi de créer un exemple marquant d'architecture contemporaine de qualité» et nous pensons toujours que ce lieu de Wilson-Châteaubriand est un lieu suffisamment adéquat pour construire le musée d'ethnographie dans un délai pas trop lointain.

M. Jean-Jacques Monney (R). Comme vous avez pu le constater dans le vote de ce rapport, il semble que nous soyons très partagés sur l'objet quant au fond. On a parlé de gauche, de droite, mais je tiens à dire ici, pour avoir présidé la commission, que ce n'est pas ainsi que le problème se pose et si, effectivement, il y a eu un non clair des partis de l'Entente sur Sturm, il n'en a pas été de même sur le dernier alinéa de la page 6, alinéa qui est, à mon avis, très important.

Notre collègue Rumo a fait une très bonne analyse, que je partage. A savoir qu'il y avait un large consensus, pour voter 50 000 francs pour une étude de faisabilité à Wilson-Châteaubriand. Le problème n'est pas sur le consensus, il faut l'expliquer ici, il est sur le fait qu'un certain nombre, dans cette salle, pensaient que le principe en avait déjà été arrêté et que l'argent était à disposition du Conseil administratif, donc que le Conseil administratif pouvait fonctionner, qu'il avait les moyens de le faire, qu'il n'était pas opportun de lui revoter un crédit et, une autre partie, ce qui explique le vote très serré, pensait que par souci d'efficacité il fallait voter ce crédit de façon à être sûr qu'au moins un choix d'affectation serait fait et qu'une étude serait engagée. C'est bien comme ça qu'il faut comprendre le rapport et je crois que notre collègue Rumo a bien fait de l'expliquer, à travers la position du Parti du travail, et de rappeler que, dans cette enceinte, il y a moins d'une année – j'étais à votre place, Monsieur le président, lorsqu'on en a discuté – il y avait unanimité. Unanimité pour dire deux choses.

Premièrement, l'ensemble du Conseil municipal, à l'unanimité – à l'époque il y avait sept partis dans cette salle, c'était juste avant les élections, il y a un certain nombre de conseillers nouvellement élus qui ne le savent pas, donc il faut le répéter – s'est exprimé pour dire que le musée d'ethnographie était une priorité dans la politique culturelle de la Ville, indépendamment des problèmes budgétaires. Et, deuxièmement, il y a eu également unanimité pour décider de l'affectation. Tout le monde disait que, si un musée d'ethnographie devait se faire, il se ferait à Wilson. Nous avons eu une heure et demie de débat et je crois qu'il faut le rappeler ici. Il n'est pas question de gauche ou de droite sur le musée d'ethnographie. Il y avait une volonté politique, il y avait unanimité, et il y avait le choix d'un site.

Alors, ce qui me dérange, dans l'objet que nous avons reçu – je l'avais déjà dit la dernière fois, mais je vais le redire – c'est que si on avait voulu diviser ce Conseil municipal sur cet objet on n'aurait pas fait autrement, et cela me chicane quelque part. Parenthèse fermée, je ne comprends pas le comment, le pourquoi de cet objet devant ce Conseil municipal, dans la mesure où il y avait volonté politique, choix de l'affectation, moyens financiers pour le réaliser. Mais enfin, l'exécutif est maître de ses objets, il a voulu nous soumettre celui-ci et ce soir, rebelote, on en est à rediscuter d'un objet qui, pour moi, était une affaire réglée.

Le Parti radical s'en tient à la conclusion de ce rapport, étant entendu, je le répète, que si cette conclusion renvoie l'objet au Conseil administratif c'est pour lui signifier qu'il y a une année le Conseil administratif avait une volonté politique claire, unanime pour le musée d'ethnographie, un site déterminé et les moyens de faire le travail. Si nous sommes battus sur cette approche, nous nous rallierons à l'idée de voter un crédit de 50 000 francs pour une étude de faisabilité sur la parcelle Wilson, pour les mêmes raisons qu'évoquées tout à l'heure par notre collègue Rumo.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'est prononcé contre le projet qui nous a été soumis, mais il faut bien rappeler ce soir qu'il s'agit d'un projet d'étude de faisabilité à Sturm, et non d'un vote de principe sur le musée d'ethnographie. Il faut arrêter de faire naviguer les débats, sinon on ne sait jamais de quoi on parle!

Alors, par rapport au musée d'ethnographie, s'il le faut, je rappelle que notre parti est totalement favorable à un musée d'ethnographie. Simplement nous sommes – et cela s'inscrit tout à fait en prolongement de ce que vient de dire M. Monney – contre le fait de renvoyer l'étude d'un musée d'ethnographie, sous prétexte d'une nouvelle étude de localisation qui, au premier abord, s'est avérée tout à fait contraire à ce qui pourrait être fait de bien, si l'on tient vraiment à faire un musée d'ethnographie!

Je pense que pour le moment il faut continuer l'étude au quai Wilson et que, au quai Wilson, il faut en même temps bien entendu – comme on le sait, mais nous tenons aussi à le rappeler – continuer l'étude de faisabilité par rapport à l'école et aux différents équipements socio-culturels qui vont de pair avec l'école. Ces études vont nous donner des résultats et nous refusons de nous prononcer avant qu'elles soient faites. Ce sera aussi l'occasion pour le Conseil administratif de nous donner les dernières informations au sujet de l'évolution du projet d'un centre de conférences, qui devrait être déjà réalisé.

Nous tenons aussi à rappeler que, récemment, notre collègue Chauffat, qui aujourd'hui est absent, a annoncé le dépôt d'une motion pour le musée d'ethno-

graphie au chemin de l'Impératrice. Cette motion n'a pas encore été déposée parce que nous tenons à connaître l'évolution de la situation par rapport à Wilson, mais nous restons toujours de l'avis que, le cas échéant, le retour de ce musée, au niveau de l'étude bien entendu, au chemin de l'Impératrice, resterait quelque chose de parfaitement valable.

En conclusion, nous demandons au Conseil administratif, et c'est le sens de notre vote de ce soir, de reprendre l'étude par rapport à Wilson.

Mme Isabelle Mili (S). Je crois qu'il faut rappeler que le projet d'école sur le site Wilson n'est pas un projet qui a été inventé par la gauche ou par la droite. Le Service des écoles et institutions pour la jeunesse stipule, dans un rapport qui a été publié le 21 février 1992 – c'est un organisme tout à fait indépendant qui s'occupe des besoins de la population – que, je cite: «A moyen terme, on constate qu'il est indispensable de construire un nouveau groupe scolaire complet dans ce secteur.» Donc, tout à l'heure, certaines personnes dans cette enceinte demandaient qui avait décidé cela et depuis quand, eh bien voilà, c'est un rapport on ne peut plus officiel qui le stipule.

La commission des beaux-arts a, par ailleurs, pu constater qu'en regardant les plans de ce secteur et à moins de construire en polder, ce qui n'est pas encore envisagé en rade de Genève, il est totalement impossible, même pour un architecte de génie, de caser conjointement les 10 000 à 12 000 m² nécessaires pour une surface d'expositions pour le musée d'ethnographie et un groupe scolaire complet.

Il y a donc une contradiction, indépendante des clivages politiques, entre les besoins scolaires réels du quartier et la priorité culturelle que tout le monde apparemment s'accorde à reconnaître, qui est celle de la construction d'un nouveau musée d'ethnographie. Je pense que cette situation, au moment du vote unanime du Conseil municipal, n'était peut-être pas présente à l'esprit de tout le monde, et c'est devant cette contradiction que nous nous trouvons aujourd'hui. Malheureusement, les deux constructions nécessitent des surfaces importantes et nous devons trancher, mais comment?

Les socialistes pensent qu'il faut examiner une étude de faisabilité qui laisse une porte de sortie. Si nous nous cristallisons sur Wilson, qui de l'avis de tout le monde serait le meilleur endroit pour un musée d'ethnographie, on ne peut par contre pas faire transiter les élèves en les faisant traverser la rade pour aller à l'école ailleurs. Je ne vois pas très bien comment il faut faire pour les envoyer à l'école par exemple à Sturm, aussi on ne peut pas trouver de solutions autres qu'éventuellement la construction d'un groupe scolaire qui, malheureusement, rendra le musée d'ethnographie caduc.

M. Olivier Moreillon (L). Monsieur le président, j'ai été surpris et déçu de voir que dans cette salle certains parlent encore du clivage gauche-droite; comme dans un match de catch, il y a les bons, il y a les méchants. La vérité est d'un côté, le mensonge est de l'autre. C'est une vision évidemment simpliste, c'est une vision passéiste.

Le projet Wilson avait cette particularité, à l'époque où nous l'avions voté, d'être un projet dont les différents éléments avaient été amenés par différents partis. Et je rappellerai, parce que personne ne l'a dit ce soir, que le premier projet de l'ethnographie à Wilson est dû à l'initiative de M. David Hiler et de certains de ses collègues du PEG qui sont allés trouver M. Claude Haegi dans son bureau pour lui dire qu'ils ne pouvaient pas soutenir le projet Wilson parce que c'était un projet à une seule dimension, la dimension économique, et qu'il fallait le compléter par une dimension culturelle, et c'est à partir de là qu'est née l'idée du musée d'ethnographie à Wilson.

Puis, la gauche a proposé des équipements sociaux et, petit à petit, chacun a construit son puzzle et c'est devenu le projet de l'ensemble du Conseil municipal. Donc, ne dites pas que ce projet est l'œuvre uniquement de la droite, c'était un essai de collaboration qui n'a malheureusement pas pu être tenu jusqu'au bout, parce qu'il a été trop rapidement politisé par les ayatollahs des différents partis. Ce point pour rappeler, disons historiquement, comment est venue l'idée de l'ethnographie à Wilson.

Si M. Mottu est logique avec ce qu'il dit, pourquoi ne demande-t-il pas que l'on ne fasse qu'une étude à Sturm, puisque vous avez tous dit qu'il n'y a pas la place pour construire le musée d'ethnographie à Wilson, que cela va être superdensifié, qu'on va construire des polders, etc. Arrêtons de mener des études si on doute du succès même de ces études. Moi, je vous rappelle simplement, pour ceux qui parlent de raser le Palais Wilson, qu'il y a eu d'abord un sondage dans l'opinion publique genevoise qui a montré qu'une très forte majorité était pour le maintien du Palais Wilson, et là à juste titre, parce que le Palais Wilson ce n'est pas la villa Freundler et, deuxièmement, qu'il y a eu un vote du Conseil municipal et un vote populaire. Alors, qu'on soit socialiste ou libéral, soyons démocrates et respectons quand même les votes qui ont eu lieu, en ne proposant pas ce soir des choses dont le contraire a été soutenu et voté par la population.

Ce soir, Monsieur le président, je crois que nous assistons, encore une fois, à cette malédiction qui pèse sur le musée d'ethnographie depuis dix ans, c'est-à-dire que, chaque fois qu'une étude est sur le point d'être conduite, quelqu'un arrive pour proposer autre chose.

Personne n'a relevé ce soir non plus que le directeur du Musée d'ethnographie, que le président de la Société des amis du Musée d'ethnographie, qui sont quand même des personnes qui connaissent un peu le sujet, sont tous les deux

farouchement opposés à l'implantation sur la place Sturm. Il me semble quand même difficile de vouloir conduire une étude quand le directeur et le président des amis dudit musée y sont formellement opposés, il faut tenir compte de leur avis.

Aussi, je crois que, en acceptant ce crédit pour faire une étude parallèle à Sturm, on ne fait que ralentir la possibilité de voir un jour un résultat. Tant que l'étude de Wilson n'aura pas été terminée, je pense qu'il est tout à fait inutile d'ouvrir un crédit d'étude pour un autre emplacement. Donc, en définitive, nous nous rallions à la conclusion de la commission des beaux-arts.

Mme Magdalena Filipowski (PEG). Au vu de ce qui vient d'être dit de la part des différents partis et de la complexité de ce dossier, je trouve important de redonner la position du Parti écologiste sur ce sujet. Pour nous, la réalisation de ce musée reste la première priorité parmi celles que nous avons déterminées dans notre programme. Notre préférence va pour situer ce musée aux Pâquis, c'est absolument certain, et c'est la raison pour laquelle nous demandons à nos autorités de procéder à l'étude demandée dans le périmètre du quartier des Pâquis.

Cela étant dit, j'aimerais quand même faire une distinction entre la politique de la ville et la politique qui doit être menée dans les quartiers. Le musée d'ethnographie est une institution qui fait partie de la politique de la ville. Or, la situation d'un quartier commande la réalisation de certaines institutions qui lui sont propres, qui concernent le quartier et non pas la ville.

Tout à l'heure, le collègue du Parti du travail a dit qu'il était pour la réalisation de ce musée dans le quartier des Pâquis, et il a dit «si possible». Nous aussi, nous disons que nous sommes pour sa réalisation aux Pâquis, mais *si possible*. Pour nous, il importe que le musée soit réalisé dans notre ville et si, après l'étude que nous aurons entreprise, il s'avérait que sa réalisation n'était pas possible à cet endroit, je pense que nous apporterions notre soutien aux habitants des Pâquis et que nous ne les trahirions pas: au cas où il faudrait choisir entre une école et un musée aux Pâquis, nous nous prononcerions pour l'école, puisqu'il s'agit d'une institution du quartier.

Donc, aujourd'hui, il est important que nous votions les deux études possibles, sur les deux emplacements, de manière à avoir les éléments nécessaires pour pouvoir prendre une décision en vue d'une réalisation prochaine de ce musée.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. A la suite des interventions que vous venez de faire, je crois que l'affaire est assez claire, le rapport de M. Lescaze

aussi, et je l'en remercie, puisqu'il précise bien quelles étaient les intentions des magistrats face à cette proposition.

Je rappelle simplement que, pour ma part, il était important d'installer le musée d'ethnographie sur le site Wilson, mais que, par rapport à la conjoncture présente et à l'incompatibilité avec une implantation scolaire, je tenais à prévoir l'implantation du nouveau musée d'ethnographie ailleurs en ville, puisque l'objectif pour les écologistes est d'avoir un musée d'ethnographie en ville. Alors, bien entendu, le Conseil administratif ayant discuté de cette possibilité, j'abondais dans le sens de proposer une étude de faisabilité sur la place Sturm, dans le but de gagner du temps, afin que ce musée soit implanté en ville.

Il est évident que la position du Conseil municipal de l'ancienne législature pour implanter ce musée sur le site de Wilson doit toujours être prise en considération et, d'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, tous les groupes s'accordent à vouloir un musée sur le site de Wilson, mais aucun groupe ne s'est exprimé sur l'obligation de choisir entre un musée d'ethnographie et une école, sauf le groupe socialiste.

Donc, vous pouvez voter cette proposition suivant votre conviction et les objectifs que vous vous fixez, mais sachez que, si vous la refusez et que l'étude de faisabilité pour l'implantation du musée sur la parcelle de Wilson démontre que c'est impossible, vous n'aurez plus la possibilité d'implanter un musée d'ethnographie dans le centre-ville.

Dans cette éventualité, il y aura toujours une position de repli – position qui ne me déplairait point, parce que c'est une vision écologiste – celle de rénover et de développer le Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt. Suivant le vote de ce soir, je saurai quelle politique culturelle je devrai mener, politique culturelle qui a d'ailleurs déjà l'assentiment de tous les groupes quant au principe d'un musée d'ethnographie. Par contre, il est évident que, si cette proposition est refusée et qu'on ne peut pas mettre un musée à Wilson, je m'attacherai à ce que le bâtiment du boulevard Carl-Vogt soit rénové et développé.

M. Olivier Moreillon (L). Juste une remarque, Monsieur le président, pour déplorer la lenteur de certaines procédures.

Concernant le demi-groupe scolaire à Châteaubriand, sa réalisation avait été mise en suspens à cause du dépôt de chlore. Ce fameux dépôt de chlore! Le Service fédéral d'écotoxicologie a transmis sa réponse le 28 juin 1991 auprès de deux départements cantonaux: celui des travaux publics et celui de la prévoyance sociale et de la santé publique. Comment se fait-il, et là je fais appel aux députés des partis concernés, que nous n'ayons pas encore, neuf mois après, connaissance

de ce rapport? Nous ne savons toujours pas si oui ou non nous pouvons construire. D'ailleurs dans le PFQ vous revenez sur le même sujet, vous demandez des sous pour faire un pavillon provisoire au même endroit, mais qu'il soit provisoire ou définitif ne change rien au problème. Pourquoi est-ce que dans cette République les choses vont si lentement? On a ce rapport, il est à Genève depuis neuf mois, et on ne sait toujours pas si c'est possible de construire ou pas.

Alors, évidemment les choses n'avancent pas puisque, lorsqu'on pose des questions, on doit attendre des années pour avoir la réponse. Je pense qu'il faut maintenant que la Ville intervienne auprès du Conseil d'Etat pour obtenir la réponse du Service fédéral d'écotoxicologie. Nous en avons besoin, parce que cela concerne le projet Wilson dans son ensemble, cela concerne l'ethnographie, cela concerne indirectement Sturm et tout est bloqué à cause de cette incertitude. Vraiment je trouve que neuf mois après on pourrait avoir connaissance de ce rapport.

Mme Jacqueline Burnand, maire. En effet, et le moins qu'on puisse en dire est que la construction d'un musée d'ethnographie semble poser à Genève, et depuis longtemps, un certain nombre de problèmes.

Certains évoquent tout d'abord celui des procédures. Il est vrai qu'elles sont multiples et que, sans aucun doute, si elles étaient plus simples, la discussion d'il y a quelques mois et la discussion de ce soir nous auraient été évitées. J'y reviendrai tout à l'heure.

Il est vrai aussi que nos institutions pèchent par défaut de savoir à un moment donné prendre des décisions et mettre en œuvre ce qu'elles souhaiteraient voir se réaliser. Ceci, je crois, devrait faire l'objet d'un autre débat. Mais nous devrions, à la suite d'ailleurs aussi de la parution de ce rapport d'experts, nous interroger sur la fiabilité du système qui est le nôtre et sur cette impossibilité, dont manifestement ce soir nous sommes les témoins, de réaliser ou de prendre les décisions qui s'imposent lorsque la situation évolue.

Cela dit, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les divers groupes politiques s'exprimer sur ce sujet éminemment délicat et douloureux et je relève tout d'abord la déclaration de Mme Lutz, au nom du groupe libéral, qui semble tout à coup s'étonner – elle n'était pas là à la précédente législature il est vrai – de l'évidente virilité des hommes qui habitent le quartier des Pâquis et de la non moins remarquable fécondité des femmes de ce même quartier, puisqu'en effet il y a maintenant beaucoup plus d'enfants et que, de fait, il faut construire, non pas un demi-groupe scolaire comme c'était le cas à la précédente législature, mais un groupe scolaire entier de 16 classes. Je rappellerai que le Conseil municipal a sou-

haité prévoir 9000 m² au minimum pour la construction d'un tel groupe, 12 000 m² constituant un bien meilleur rapport de ce point de vue là. Il est clair que les remarques de Mme Lutz sont pour le moins curieuses. J'estime pour ma part n'être que fort peu responsable de tout ce qui s'est passé depuis quelques années en ce qui concerne notamment la parcelle de Châteaubriand dont il a été longuement question.

Vous avez eu connaissance, à l'époque, de mes réticences innombrables sur le projet qui était soumis à ce Conseil, mon mutisme dans certains cas, et la prise de position que j'ai eu l'occasion de faire publiquement était révélatrice.

J'aimerais rappeler, en réponse à l'interpellation de M. Rumo, que je n'ai jamais été opposée à la construction. Pourquoi, Dieu du ciel, Mesdames et Messieurs, voudriez-vous que je le sois? Serais-je personnellement quelqu'un que l'on pourrait qualifier d'anticulturelle ou d'insensible à l'ethnographie? Bien souvent l'ethnographie définit beaucoup mieux que d'autres sciences les divers peuples qui cohabitent dans l'univers, et pourquoi, si Genève a cette tradition ethnographique, serais-je opposée à ce qu'elle soit mise en valeur? C'est ridicule et vous savez fort bien qu'à l'époque déjà le Conseil administratif avait souhaité construire un musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice, M. Pattaroni l'a rappelé tout à l'heure. Pour diverses raisons, de nombreuses oppositions se sont fait jour, notamment celles des riverains qui ne souhaitaient pas voir se réaliser, juste en dessous d'une célèbre propriété, un musée. L'affaire a capoté.

Il en est arrivé d'autres, puisque nous avons examiné la possibilité d'adapter l'école de Carl-Vogt, d'étudier l'implantation d'un musée d'ethnographie à l'intérieur du Palais Wilson et que la parcelle de Conches a elle aussi fait l'objet d'une étude.

Lorsque l'affaire Président-Wilson a surgi, il a en effet été demandé que le Conseil administratif songe à construire à cet endroit un musée d'ethnographie. Eh bien, je vous le dis aujourd'hui, Monsieur Rumo, ce serait parfaitement enthousiasmant pour moi et je serais ravie d'entreprendre dès demain l'étude d'un musée d'ethnographie sur la parcelle Châteaubriand parce que, vous avez bien raison de le dire, ce quartier mériterait un équipement public de cette qualité. De l'avis de tous mes collègues d'ailleurs, le site de Châteaubriand aurait été tout à fait bienvenu pour un tel musée et, lorsque nous y songions, nous avions, à l'époque, avancé l'idée de le faire dans le Palais Wilson lui-même.

Il est vrai, cependant, que la situation a évolué, je le disais peut-être un peu trivialement tout à l'heure. Il nous faut maintenant construire aux Pâquis un groupe scolaire de 16 classes et répondre aux vœux du Conseil municipal et de la population du quartier qui souhaitaient également qu'une crèche soit installée à cet endroit et qu'un jardin Robinson y voie le jour.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance de commission, nous possédons à cet endroit environ 7000 m² de terrain. Il me semble donc assez difficile, c'est le moins que l'on puisse dire, d'y construire non seulement un musée d'ethnographie avec le programme que cela implique, et nous le connaissons, mais encore un groupe de 16 classes, une crèche et un jardin Robinson.

Il est tout de même quelques architectes, quelques urbanistes qui, sans s'étonner de l'apparente contradiction, se sont penchés sur cette possibilité et qui l'ont d'emblée trouvée aléatoire.

Cela dit, lorsque nous avons pris conscience que les besoins de la population des Pâquis dans le domaine scolaire étaient largement prioritaires à ceux de la construction d'un musée, quelle que soit la sympathie qu'on lui voue, nous avons décidé, pour ne pas noyer le musée d'ethnographie sous un amoncellement de poussière et d'indifférence, de prévoir une autre localisation possible: la place Sturm. C'est pourquoi nous avons demandé 50 000 francs pour effectuer une étude de faisabilité à cet endroit si, après vérification, la place Châteaubriand s'avérait impropre à accueillir tous les équipements que je viens d'énumérer.

Pourquoi est-ce que cette affaire suscite de si nombreuses réactions? C'est tout simplement à cause des procédures mises en place depuis quelques années qui nous ficellent totalement et qui nous interdisent d'engager une étude même lorsqu'elle serait de nature à éclairer les membres tant de l'exécutif que du législatif. Si nous avions la possibilité d'étudier sur Wilson un musée d'ethnographie, nous n'avons pas, en principe, celle d'étudier parallèlement une école et nous n'avons pas non plus la possibilité d'étudier ou de prélever, sur le crédit que nous avons à disposition, 50 000 francs pour étudier quelque chose à la place Sturm ou n'importe où ailleurs. Il faut donc que nous revenions sans cesse auprès de ce Conseil municipal chaque fois qu'une nouvelle idée surgit pour redemander des fonds et c'est une difficulté objective que je vous ai déjà signalée.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, il est parfaitement admissible que vous votiez ce soir les deux propositions, c'est-à-dire deux fois 50 000 francs, ou que vous votiez 50 000 francs uniquement pour la place Sturm ou encore que vous nous demandiez d'utiliser le crédit que nous avons à disposition pour étudier à la fois l'école nécessaire – nous n'avons pas d'autre terrain à disposition – et le musée d'ethnographie.

De toute façon, nous ferons seulement une étude de faisabilité afin de ne pas engager inutilement l'argent des contribuables genevois, mais il faut savoir aussi que c'est une perte de temps, car l'école, pendant le laps de temps où nous étudierons la possibilité d'implanter toutes sortes de choses, ne sera pas étudiée pour elle-même et cela constitue de toute façon un problème aussi, je tenais à le signaler.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, je souhaite, pour ma part, que nous soit donnée la possibilité d'avoir deux crédits distincts, l'un pour Sturm, l'autre pour Châteaubriand. Vous auriez ensuite le rendu de ces deux études de faisabilité et pourriez choisir en toute connaissance de cause ce que la collectivité devra réaliser ces prochaines années.

En ce qui concerne – je m'adresse à M. Moreillon parce qu'il a posé la question très directement – le fameux rapport dit du chlore, nous l'avons en effet reçu, mais il convenait que les Services industriels prennent un certain nombre de mesures sur le dossier en question et c'est donc seulement après que des mesures furent prises que le rapport définitif nous est arrivé. Il conclut qu'il est parfaitement possible de construire à proximité, encore faudra-t-il naturellement que nous nous entendions pour la mise à disposition du terrain en question.

M. Bernard Lescaze (R). Mon intervention ne concerne que le vote. La commission propose donc le renvoi de ce projet au Conseil administratif. Au cas où le renvoi de ce projet n'est pas accepté par la majorité de ce Conseil, et afin d'éviter un troisième débat, je vous suggère simplement d'enlever l'article 3 de l'arrêté, ce qui supprime le crédit pour Sturm et maintient le crédit pour une étude de faisabilité sur la parcelle Wilson-Châteaubriand. Ceci permettrait un vote tout à fait clair, étant donné qu'une partie de la commission trouvait que le Conseil administratif avait déjà les crédits pour Wilson – c'est pour cela qu'elle voulait renvoyer l'ensemble de la proposition – et qu'une autre partie de ce Conseil souhaitait ne se prononcer que sur Wilson-Châteaubriand. Alors, le refus ou non de l'article 3 permettra aussi de voir ceux qui acceptent ou non la place Sturm. Mais ce ne sont que des suggestions, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Lescaze, si cet arrêté n'est pas renvoyé au Conseil administratif, nous devrons de toute façon voter l'arrêté article par article. Pour commencer, comme il est coutume, nous votons le renvoi de la proposition au Conseil administratif, tel que proposé par la commission des beaux-arts.

Mise aux voix, la conclusion de la commission des beaux-arts, demandant le renvoi de la proposition au Conseil administratif, est acceptée à la majorité (opposition des Partis socialiste et écologiste).

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 600 000 francs, ramené à 1 500 000 francs, destiné à la reconstruction complète de la rue Louis-Favre (N° 40 A)[1].

M. Pierre Reichenbach, rapporteur (L).

1. Préambule

Lors de la séance du 1er octobre 1991, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des travaux.

Présidée par M. Olivier Cingria, la commission des travaux a étudié la proposition du Conseil administratif N° 40 au cours des séances des 6 novembre, 4 décembre et 18 décembre 1991. Elle a procédé aux auditions indispensables et s'est rendue sur place le 6 novembre 1991.

La commission remercie Mme Inès Suter-Karlinski qui a rédigé les notes des séances.

Enfin, pour mieux comprendre le déroulement de l'analyse de la proposition, il a paru opportun au rapporteur d'élaborer le plan de rapport ci-après.

2. Plan du rapport

2.1 Rappel des principaux éléments de la proposition N° 40.

2.2 Séance du 6 novembre 1991

2.2.1 Visite sur place, accompagnés par MM. René Dubuis, chef du Service entretien du domaine public, et de M. Robert Locher, chef de la section travaux sous contrats et inspection du domaine public.

2.2.2 Présentation du projet et discussion préliminaire avec MM. René Dubuis et Robert Locher.

2.3 Séance du 4 décembre 1991

2.3.1 Audition de Mme Jacqueline Burnand, maire de la Ville de Genève, et de MM. René Dubuis, chef du Service entretien du domaine public, et Robert Locher, chef de la section travaux sous contrats et inspection du domaine public.

---

[1] Proposition, 1035. Commission, 1045.

2.3.2 Audition de M. Pierre-André Gesseney (en remplacement de M. Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation), collaborateur à l'Office des transports et de la circulation.

2.3.3 Audition des représentants du «Comité Louis-Favre» auteur de la pétition N° 22 A (voir *Mémorial* 148e année, 16 septembre 1991, p. 4024) et de M. Gérard Deshusses, ancien conseiller municipal.

2.4 Séance du 18 décembre 1991

2.4.1 Reprise de l'examen, discussion et vote de la proposition.

* * *

2.1 **Rappel des principaux éléments de la proposition N° 40**

Au fur et à mesure des réalisations d'immeubles dans le quartier des Grottes, les voiries et le réseau d'assainissement doivent être adaptés.

C'est dans ce contexte que le projet d'aménagement de la rue Louis-Favre, établi par la division de la Voirie, a fait l'objet d'une approbation du Département des travaux publics le 14 juillet 1988, après avoir été présenté au public dans le pavillon d'information de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes.

Depuis, ce projet a été légèrement modifié au débouché de la rue des Grottes sur la rue Louis-Favre et un des deux îlots prévus présente une largeur plus grande. Un complément à l'autorisation de construire sera déposé.

Dans l'organisation des circulations, la rue Louis-Favre garde un rôle de liaison entre les rues de la Servette et du Grand-Pré entre les quartiers situés de part et d'autre du quartier des Grottes. De ce fait, la rue Louis-Favre ne peut pas rentrer dans le régime de «zone à 30 km/heure» institué pour l'ensemble du quartier des Grottes. Néanmoins, diverses mesures seront prises pour assurer une meilleure sécurité aux piétons et aux deux-roues légers. En effet, un itinéraire important du Plan directeur des itinéraires cyclables de la Ville de Genève la traverse. Il s'agit, par ailleurs, d'assurer une traversée sûre de la rue par les piétons.

Au début de cette année, le Conseil administratif recevait une lettre ouverte émanant de diverses associations d'habitants et de parents du quartier. Cette lettre était intitulée «Rendons la rue Louis-Favre aux habitants: halte au transit!» Dans le même temps, le Conseil municipal recevait une pétition émanant des mêmes associations et parents habitant le quartier. Tous étaient soucieux de garantir une meilleure sécurité aux enfants et aux piétons.

La pétition N° 22 A (31 mai 1991) a été traitée par la commission des pétitions. Le rapporteur était M. André Kaplun. En conclusion de l'excellent rapport

de notre collègue, la commission des pétitions souhaitait, à l'unanimité de ses membres, renvoyer cette pétition au Conseil administratif en l'invitant à prendre les mesures nécessaires à la sécurité des piétons à la rue Louis-Favre dans les meilleurs délais. Au vote final, le Conseil municipal acceptait ces conclusions (voir *Mémorial* 148e année, 16 avril 1991, p. 4024).

Dans la proposition N° 40, le Conseil administratif annonce qu'il a vérifié la faisabilité des mesures provisoires demandées par les pétitionnaires auprès de l'Office des transports et de la circulation. Il serait apparu rapidement que lesdites mesures provisoires n'auraient pas assuré la sécurité souhaitée par les usagers. Par ailleurs, leurs mises en œuvre auraient dû être précédées d'une phase de mise à l'enquête publique des plans, alors que l'autorisation de construire du projet de la Ville de Genève était en force.

Cette prise de position de la part du Conseil administratif ne satisfait pas les membres de la commission des travaux, car elle ne correspond pas à la volonté politique exprimée dans le rapport N° 22 A, ni aux conclusions votées et acceptées par le Conseil municipal. Aussi, des précisions complémentaires quant à la sécurité seront demandées lors des auditions, voire des exigences supplémentaires réclamées dans la suite du présent rapport.

La description des travaux est incluse dans la proposition N° 40. Aussi, il paraît inutile de décrire davantage ceux-ci, en dehors des précisions et des informations complémentaires faisant défaut.

2.2 **Séance du 6 novembre 1991**

2.2.1 *Visite sur place, accompagnés de MM. René Dubuis et Robert Locher*

Après avoir visité les lieux, vers 17 heures le 6 novembre 1991, force est de reconnaître que cette rue mérite des travaux de réfection, mais surtout une amélioration de la sécurité pour les piétons, un renforcement de l'éclairage s'impose aussi.

Il est clair que les circulations aux rues de la Servette et du Grand-Pré sont importantes en cette fin d'après-midi. D'autre part, l'arborisation est souhaitable dans le cas d'une refonte totale de la chaussée et des trottoirs. Enfin, nous remarquons que l'accès au parking dit «des Schtroumpfs» est mal signalé.

2.2.2 *Présentation du projet et discussion préliminaire avec MM. René Dubuis et Robert Locher*

La description des prestations à réaliser à la rue Louis-Favre est la suivante:

a) *Canalisations*

A la charge de la Ville de Genève. Assainissement réalisé par la construction de nouveaux collecteurs en régime séparatif eaux usées et eaux pluviales sur un tronçon d'environ 185 m. Les collecteurs EU et EP seront posés en fouille commune et branchés sur le réseau existant de la rue du Midi. Les nouveaux collecteurs EU auront un diamètre de 300 mm, les collecteurs EP auront un diamètre de 300 à 400 mm.

Le collecteur ovoïde existant est en mauvais état: il sera démoli et évacué.

A la charge des Services industriels. Installation d'une importante conduite d'eau de ville, sèche pour l'instant (c'est-à-dire bouchée aux extrémités), complétée des supports de pression qui sera raccordée lors de travaux ultérieurs aux rues de la Servette et du Grand-Pré. Cette conduite est indispensable à l'exploitation future du secteur. D'autre part, sa mise en œuvre ne nécessitera plus de fouilles dans la rue Louis-Favre.

b) *Chaussées et trottoirs*

A la charge de la Ville de Genève. Actuellement, la portance de la chaussée est insuffisante: il est prévu, dans le crédit, la reconstruction complète de la masse des fondations. Le gabarit de la route est de 11 mètres, y compris les stationnements parallèles et longitudinaux, sauf aux endroits des passages pour piétons où des avancements de trottoir et des îlots centraux seront prévus pour garantir la sécurité des usagers.

Les trottoirs seront également entièrement reconstruits et revêtus d'une chape en ciment bouchardé.

En outre, trois seuils de ralentissement seront réalisés aux débouchés des rues du Midi, des Grottes et Isabelle-Eberhardt sur la rue Louis-Favre.

M. Dubuis précise que les aménagements des traversées des chaussées sont prévus:
- à la hauteur de la rue de la Servette;
- à la hauteur de la rue Isabelle-Eberhardt (îlot);
- à la hauteur des immeubles des Stroumpfs (îlot);
- à la hauteur des rues du Grand-Pré / Grottes (îlot).

La rue Louis-Favre restera à double sens.

D'autre part, l'éclairage public actuel, qui est obsolète, sera remplacé par 8 candélabres et 6 bornes lumineuses.

Un groupe de commissaires suggère de renforcer l'éclairage au sol dans la zone des passages pour piétons. Toutefois, l'éclairage général devra être réalisé de manière à ne pas éclairer l'intérieur des appartements.

Les habitants du quartier avaient demandé la séparation du transit à propos de la rue Louis-Favre, rappelle une commissaire qui demande si les aménagements ont été étudiés après consultation des habitants et si d'autres mesures ont été prises pour assurer la sécurité et l'évitement du transit.

Il lui est répondu que c'est précisément la création d'îlots qui assurera la sécurité. Le projet a été présenté à la FAG avant qu'il le soit au Département des travaux publics.

Un commissaire ne croit pas à la modération de trafic en ligne droite, il suggère des parcages alternés si le gabarit de la chaussée le permet.

Il est aussi suggéré une alternance de revêtement de chaussée, par exemple à l'entrée de la rue Louis-Favre depuis la rue du Grand-Pré et de la Servette avec un pavage, comme réalisé ailleurs en ville.

c) *Plantation*

Neuf arbres seront plantés sur le tronçon compris entre la rue du Midi et la rue du Grand-Pré.

Les membres de la commission des travaux suggèrent que ces arbres à planter soient d'une certaine taille et non pas des «manches à balais».

d) *Divers*

A une question d'un commissaire relative au Fonds d'équipement, il lui est répondu que le Fonds d'équipement ne peut être utilisé qu'en zone de développement; ce fond comporterait deux volets, soit:

- équipement des chaussées et voies de dessertes;
- assainissements (réseaux de collecteurs).

Ce qui signifie que l'on ne peut pas l'utiliser dans le cas de la rue Louis-Favre, puisque le secteur n'est pas situé en zone de développement.

L'estimation des travaux n'est toujours pas proposée à l'aide d'une rédaction basée sur la calculation CFC. La commission est désagréablement surprise par l'énorme poste «divers et imprévus» à hauteur d'un «8% arrondi» (arrondissement du montant total de la proposition).

Aussi, après discussion, la commission vote, à l'unanimité des membres présents, la diminution du poste «divers et imprévus», soit:

	Fr.
– Divers et imprévus 8% arrondi	116 866,70
– Diminution votée par la commission	100 000.—
– Le poste divers et imprévus sera de	16 866,70

En conséquence. le montant total du crédit demandé dans la proposition N° 40 A sera ramené à 1 500 000 francs.

La proposition N° 40 est inscrite au PFQ N° 101.15.2.

Les délais pour la réalisation des travaux seront de 18 mois.

Enfin, les commissaires ne peuvent se satisfaire d'un projet qui ne donne satisfaction à personne, au niveau tant de l'aménagement que du ralentissement de trafic et du stationnement. Ils souhaitent autre chose comme explication au sujet de la conservation de la rue Louis-Favre en artère de transit, notamment savoir de quelle façon le Conseil administratif a défendu les vues du Conseil municipal.

Finalement, le projet qui nous est présenté aujourd'hui est celui de 1988, sans tenir compte de la pétition N° 22A, ni des conclusions de son rapport, ni de la position du vote de l'ensemble du Conseil municipal.

2.3 **Séance du 4 décembre 1992**

2.3.1 *Audition de Mme Jacqueline Burnand, maire, accompagnée de MM. René Dubuis et Robert Locher*

2.3.2 *Audition de M. Pierre-André Gesseney (qui remplace M. Wittwer)*

M. P.-A. Gesseney confirme que le fonctionnement essentiel de la rue Louis-Favre est du transit. Comme la rue Carteret, il s'agit d'une rue intérieure, c'est-à-dire une artère de liaison entre deux artères principales: Grand-Pré et Servette. Avec la signalisation prévue, le nombre de véhicules/jour estimé sera de 5000, ce qui reste modéré, par rapport à la rue de la Servette.

Le projet soumis à la commission des travaux est celui de la Voirie municipale auquel l'OTC (Office des transports et de la circulation) a participé et qui émet certaines réserves, notamment côté Fort-Barreau / Grand-Pré. La Ville de Genève a demandé que la rue Louis-Favre soit en zone 30 km/h qui, dans ce cas, serait équipée d'un marquage d'entrée très significatif pour que l'on sache que l'on pénètre dans une zone piétons et véhicules.

M. Gesseney précise qu'à l'intérieur du quartier des Grottes il n'y a pas un seul passage piétons, car personne n'en a demandé. D'autre part, il y a eu opposition à l'installation de seuils de ralentissement parce qu'on se trouve sur un itinéraire ambulance. Pour l'instant, l'OTC maintient son opposition à la zone 30 km/h.

A une commissaire qui le lui demande, M. Gesseney confirme sans ambiguïté que le projet en objet émane de la Ville de Genève. La FAG (Fondation aménagement des Grottes) a également discuté de ce projet. A l'époque, l'OTC était interrogé sur ce qui était autorisable; il est probable que des changements interviendront, de plus en plus d'élèves étant appelés à traverser la rue Louis-Favre.

Mme J. Burnand fait remarquer à la commission des travaux que la Ville de Genève, parfois même avant le DJP (Département de justice et police), est sollicitée par des habitants qui souhaitent que l'on prenne des mesures; une étude est engagée, il s'agit de petites modifications ou d'améliorations possibles de la sécurité. Dans le cas de la rue Louis-Favre, c'est la Ville de Genève qui a soumis ce projet à la commission de coordination qui réunit tous les services concernés et qui l'a étudié. La question posée et qui concerne obligatoirement l'OTC, c'est la limitation de vitesse à 30 km/h et ses conséquences. C'est le DJP qui demeure maître d'indiquer que telle zone doit être traitée de telle manière. En ce sens, les compétences sont clairement définies et les administrations jouent parfaitement le jeu.

M. Gesseney indique qu'à la suite des consultations entre administrations l'îlot à la hauteur de la rue Isabelle-Eberhardt a été déplacé de quelques mètres, car il a été constaté que les enfants traversaient la chaussée plus volontiers à cet endroit. Il serait possible d'équiper cette traversée d'un feu de signalisation.

A la question d'un commissaire, M. Gesseney indique que, grâce à la présence d'îlots, la rue ne sera pas réellement en ligne droite et que la vitesse des automobilistes ne dépasse pas 25 à 30 km/h. Une vitesse plus élevée n'est guère pensable, sauf peut-être pendant les heures creuses de la nuit. Il indique que l'installation d'une signalisation lumineuse va permettre la sortie de 5/6/7 véhicules par cycle de 90 secondes sur la rue de la Servette, alors qu'elle n'est que de 1,5 actuellement.

Lors de ces auditions, certains commissaires suggèrent des idées qui, à leurs yeux, vont dans le sens d'amélioration de la sécurité. Malheureusement, certaines de celles-ci peuvent majorer les coûts de la proposition, il s'agit notamment de stationnements alternés, stationnements en épis, revêtements en pavage comme à la rue de l'Aubépine, signalisation lumineuse améliorée.

Certains de ces dispositifs pourront être pris en considération dans les limites du crédit, d'autres nécessitant une refonte complète du projet ne seront pas pris en

considération. Enfin, il est certain qu'une coordination adéquate entre l'OTC et la Ville de Genève sera indispensable pour leur mise en œuvre.

En conclusion, M. Gesseney affirme qu'il y a moins d'accidents quand un passage pour piétons est réalisé avec un îlot et un éclairage approprié de celui-ci. Un projet avec stationnement alterné avec épis diminuerait considérablement le stationnement, il serait réalisable pour autant que le gabarit de la chaussée le permette.

2.3.3 *Audition des représentants du «Comité Louis-Favre» auteur de la pétition N° 22 A (voir* Mémorial *148e année, 16 septembre 1991, p. 4024)*

Les pétitionnaires sont représentés par:

- Mme Staub Suzanne, vice-présidente de l'Association des habitants des Schtroumpfs;
- Mme Floris Karin, Association des parents d'élèves des écoles des Cropettes et des Grottes;
- M. Pellaud Philippe, président de l'Association de parents d'élèves des écoles des Cropettes et des Grottes;
- Mme Yurtsever Gisèle, patrouilleuse scolaire Louis-Favre;
- M. Deshusses Gérard, ancien conseiller municipal.

* * *

Remarque: Le Grand Conseil a reçu la pétition P 900 A (dépôt: 26 novembre 1991). Cette pétition a été analysée par la commission des pétitions du Grand Conseil. Deux rapports ont été élaborés, c'est-à-dire:

Rapport de majorité
(rapporteur: Mme Martine Roset).

Après analyse et audition, les discussions et conclusions de la commission sont les suivantes:

«A ce jour, la commission des travaux de la Ville de Genève examine le crédit de réalisation des travaux de la rue Louis-Favre. Quant à la commission des pétitions de la Ville de Genève, saisie de la même pétition, elle conclut son rapport en la renvoyant au Conseil administratif, tout en l'invitant «à prendre les mesures nécessaires à la sécurité des piétons à la rue Louis-Favre dans les meilleurs délais».

»Il ressort de la discussion de la commission des pétitions du Grand Conseil que la rue Louis-Favre ne peut être intégrée dans la zone à

30 km/h, cette rue étant une artère de liaison entre la Servette et le Grand-Pré. De plus, cette rue forme le périmètre de la zone homogène – 30 km/h – et est plutôt à aménager en modérant le trafic.

»Le projet d'aménagement de cette rue prévoit les améliorations en vue de diminuer la vitesse, les passages piétons seront équipés de refuges, des arbres seront plantés de manière à éviter le parcage sauvage, l'extrémité de la rue du Grand-Pré sera étudiée lors du projet Grand-Pré.

»Nous ne pouvons entrer en matière en ce qui concerne la fermeture de la rue à la circulation, car on ne ferait que reporter le problème du trafic routier sur les rues avoisinantes ou augmenter le nombre de véhicules sur des artères, telle la Servette, qui sont déjà surchargées.

»Au vu de ce qui précède, la commission des pétitions par 10 oui (PDC, R, L, MPG, 1 S), 3 non (PEG, PdT) et 2 abstentions (S) vous propose, Mesdames, Messieurs les députés, de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.»

Rapport de minorité
(rapporteuse: Mme Gabrielle Maulini-Dreyfus)

«*3. Conclusions:* reconnaissant les efforts du Département des travaux publics en ce qui concerne le plan d'aménagement définitif de la rue Louis-Favre, nous regrettons le dépôt de la pétition 900 sur le bureau du Grand Conseil.

»Sans nous opposer au plan prévu actuellement, nous estimerions judicieux le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, pour qu'elle soit prise en compte dans le travail à venir sur les carrefours d'accès à la rue Louis-Favre et sur la conception du périmètre.

»Par contre, nous n'entrons pas en matière sur la dernière demande des pétitionnaires visant à détourner le trafic de transit sur d'autres voies de circulation. La résolution d'un problème de circulation, versus qualité de la vie des habitants, ne peut se résoudre en le déplaçant.»

Il est apparu opportun au rapporteur d'insérer dans le rapport cette prise de position des deux rapports du Grand Conseil avant les informations complémentaires relatifs à la pétition N° 22 A, celle-ci ayant déjà été débattue par notre Conseil, avec pour résultat le vote comme indiqué au point 2.1, 6e alinéa.

* * *

M. Deshusses a repris l'étude de l'ensemble du dossier de cette affaire. Il a pu s'apercevoir que, lors du vote des différentes étapes des Schtroumpfs, soit depuis 1984, personne au Conseil municipal ne s'est intéressé ni à la circulation dans le quartier, ni à l'aménagement des artères en dehors du coût du parking. D'après lui, les conseillers municipaux manquent de vue d'ensemble des problèmes du fait du morcellement des projets qu'ils analysent. Il nous rappelle l'historique des aménagements des voies de circulation, pistes cyclables, vote de crédits dans le périmètre de la rue Louis-Favre. Il est très inquiet de la réalisation des travaux de la proposition N° 40 qui couperait le quartier, ce qui serait une faute énorme, et de la demande d'élargissement de la rue Louis-Favre, parce que cela provoquera un accroissement de trafic.

M. Pellaud indique que l'association qu'il préside se préoccupe de la sécurité des enfants sur le chemin des écoles. Depuis longtemps, elle intervient pour que des mesures soient prises dans ce sens et comme rien ne venait, une pétition a été faite pour qu'en tout cas, un aménagement, même provisoire, soit réalisé. Or, le projet tel que prévu ne fait qu'amplifier tous les défauts qui existent. On parle de rue de transit alors que le débouché sur la Servette est complètement bloqué et la nuit les automobilistes roulent beaucoup trop vite.

Mme Yurtsever n'habite pas le quartier, mais, en qualité de patrouilleuse scolaire, confirme que «les gens roulent comme des fous». Malheureusement, il n'y a pas de panneau indiquant qu'il y a une école aux Grottes ou aux Cropettes. Elle précise qu'elle a parfois beaucoup de difficultés pour faire respecter les règles de traversée de la chaussée. Elle précise que beaucoup de parents et d'enfants préfèrent traverser la rue Louis-Favre depuis le débouché de la rue du Midi (remarque du rapporteur: voir la position future du passage pour piétons à la hauteur de la rue Isabelle-Eberhardt coordonné en conséquence dans le projet en objet).

A une question relative à la fréquence des accidents de piétons en ces lieux, M. Pellaud signale que, heureusement, il n'y a jamais eu d'accident graves avec des enfants, en dehors d'accrochages légers entre véhicules, notamment à la sortie du parking souterrain des Schtroumpfs (remarque du rapporteur: la commission a suggéré d'améliorer la signalisation à cet endroit).

Enfin, M. Pellaud signale que les pétitionnaires n'ont pas eu, sauf lors de leur audition, de contact avec la commission des pétitions, ni de courrier de réponse à leur demande avec le Conseil administratif. Ils n'ont pas reçu non plus le rapport N° 22 A déposé en mai 1991.

2.4 **Séance du 18 décembre 1991**

2.4.1 *Reprise de l'examen, discussion et vote de la proposition*

Les Services de la voirie, par l'intermédiaire de MM. Dubuis et Locher ont fourni à la commission des travaux les réponse suivantes à leurs questions:

Question: Nombre de places de parc supprimées par la réalisation du projet?

Réponse: Au total 6 places.

Question: Y a-t-il la possibilité de tourner à droite et à gauche au débouché de la rue de la Servette?

Réponse: Il y aura des feux qui permettront de tourner à droite et à gauche, mais cela n'est pas de la compétence de la Ville de Genève.

Question: Un parcage alterné en épis le long de la rue Louis-Favre est-il possible?

Réponse: La proposition de parcage alterné en épis devrait faire l'objet d'une nouvelle étude.

Question: Avant la proposition en objet, est-ce que d'autres solutions ont été étudiées?

Réponse: Ce sont différentes solutions ou variantes qui ont abouti au projet qui est présentement analysé par la commission.

Question: Pourquoi la solution des parkings alternés n'a-t-elle pas été retenue?

Réponse: Les services estiment que la largeur de la rue n'est pas suffisante pour assurer la sécurité appropriée. Il est précisé que le débouché sur la rue de la Servette n'aura plus la même image que celle proposée (mais hors du crédit de la proposition). Elle sera reprise dans le cadre du projet du nouvel aménagement de la rue de la Servette, une autorisation de construire étant déposée pour le tronçon situé entre la rue Louis-Favre et l'avenue Wendt.

Question: Ne pourrait-on pas imaginer de réunir les deux îlots en une seule berme centrale?

Réponse: Cette disposition n'est pas possible au niveau du passage des véhicules du SIS, d'autre part, une demande d'autorisation complémentaire devrait être déposée.

* * *

Lors de la discussion finale, les commissaires analysent les différentes propositions, suggestions et auditions.

Aussi, comme celles-ci sont explicitées dans le présent rapport, il n'est pas opportun d'y revenir.

Toutefois, la commission des travaux confirme, après examen de la proposition, que tout doit être entrepris pour améliorer les mesures nécessaires à la sécurité des piétons à la rue Louis-Favre.

Ont été retenus, notamment, et ce dans les limites du crédit, des passages spéciaux, des éclairages appropriés des passages pour piétons, sans pour autant gêner le voisinage des appartements.

Certains commissaires souhaiteraient un aménagement rompant la ligne droite prévue et qui modère le trafic ...

En tout état de cause, la commission des travaux est peu satisfaite de la proposition N° 40. Mais refuser cette proposition paraît pour un commissaire «tirer au canon sur des moineaux», soit disproportionné par rapport à une relative satisfaction que l'on peut ressentir au vu de ce projet.

La solution proposée n'est peut-être pas parfaite sur le plan de l'aménagement, mais en refusant la proposition, c'est encore retarder les travaux concernant les canalisations qui ne peuvent plus attendre!

Comme vous pouvez le constater, les débats en commission des travaux ont été ardus et l'étude a été menée de la meilleure manière possible.

Sur la base des auditions et des informations complémentaires fournies, les membres de la commission des travaux ont décidé par 8 oui, 5 non, 2 abstentions, de vous recommander, Mesdames, Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 500 000 francs destiné à la reconstruction complète de la rue Louis-Favre.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

Premier débat

M. Jean-Pascal Perler (PEG). Comme je l'ai déjà dit lors de la présentation de la proposition, le groupe écologiste ne peut accepter la proposition de la reconstruction complète de la rue Louis-Favre dans sa forme actuelle.

En effet, nous ne voulons pas d'une voie de transit polluante qui favorise le trafic pendulaire à la rue Louis-Favre en direction de la rue de la Servette déjà complètement bouchée aux heures de pointe.

Premièrement, elle ne correspond pas à la volonté populaire du «Comité Louis-Favre», exprimée sous forme d'une pétition, ni à ses conclusions votées et acceptées par le Conseil municipal.

Deuxièmement, elle ne correspond pas à notre programme quadriennal, car nous avons été élus, entre autres, pour introduire des mesures de modération de la circulation.

Troisièmement, ce projet vieux de 1988, antérieur aux revendications précitées, n'a donné satisfaction à aucun des commissaires de la commission des travaux, pas plus au niveau de l'aménagement en surface de la rue Louis-Favre que de la sécurité des piétons et des enfants qui la traverseront pour se rendre à leur école.

Nous ne voulons pas de cette rue principale de village qui coupera les Grottes en deux secteurs. Il faut profiter de cette reconstruction pour réaliser une rue d'un autre type qui rendra cette rue aux habitants et qui fera des Grottes un quartier homogène.

Lorsqu'on nous dit que le Conseil administratif ne peut rien faire, que c'est le Département de justice et police qui demeure maître pour indiquer que telle zone doit être traitée de telle manière, il est temps que nos magistrats se secouent les puces!

A ce sujet, je ne peux pas m'empêcher de citer le rapport des experts à la page 47 qui traite de la maîtrise des contraintes extérieures et qui dit ceci: «Les mandataires estiment que, même si les contraintes extérieures jouent certainement un rôle dans les limites qu'a la Ville d'agir sur ses dépenses, elles figurent pour peu par rapport aux dépenses qui dépendent de la législation municipale. La commune pourrait très bien assumer une position de négociation ferme avec le Canton, même dans les domaines où la compétence est exclusivement cantonale. Les mandataires ont l'impression que la Ville préfère se retrancher derrière la loi cantonale plutôt que de devoir affronter une hostilité électorale supplémentaire.»

Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les magistrats, revenez avec une autre proposition qui satisfasse tout le monde. C'est pourquoi le groupe écologiste renverra la proposition au Conseil administratif.

M. George Queloz (L). Le groupe libéral acceptera cette proposition amendée pour un montant de 1 500 000 francs. Toutefois, nous déplorons la suppression de six places de parc.

De plus, j'aurais une question à poser à Mme Burnand. J'aimerais savoir comment il se fait qu'une partie des travaux auraient commencé – il y a des traces de peinture qui ont été faites sur la route, il y a un îlot qui vient d'être installé – et, d'autre part, c'est peut-être une question de coordination des travaux, j'ai pu aussi observer que l'aménagement du carrefour à l'angle de la rue de la Servette a déjà été fait, mais qu'on n'a pas encore vu les installations pour les feux dont on nous parle.

M. Alain Dupraz (T). Le groupe du Parti du travail votera l'amendement que Mme Gobet Winiger va développer. Au cas où il serait refusé, nous repousserons cet arrêté.

Je voudrais quand même faire remarquer, dans l'excellent rapport de M. Reichenbach, qu'à la page 12 il est dit que les travaux pour les canalisations ne peuvent plus attendre. Cela est faux, parce que, dans la proposition N° 40 du 2 septembre 1991, il est précisé que le délai d'attente peut être 1993-1994. Donc, on peut bien refaire une étude sur toute cette affaire.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Le groupe socialiste non plus n'a pas été satisfait par la proposition qui a été présentée, dans la mesure où les pétitionnaires, les habitants, n'ont pas été associés comme il convenait à la mise au point de cette opération, nous l'avons entendu en commission.

Cela étant, nous n'avons pas l'intention de bloquer la réfection de l'ensemble de la rue Louis-Favre, aussi, si nous sommes d'accord de voter le montant qui est demandé pour les travaux, nous avons déposé sur votre bureau l'amendement suivant qui vient en adjonction à l'article premier:

Projet d'amendement

«Sous condition que l'aménagement comprenne les modifications de projet définies par les pétitionnaires de la rue Louis-Favre (mesures de sécurité, limitation de vitesse).»

Nous vous prions donc de bien vouloir mettre cet amendement aux voix. En effet, ainsi qu'il a été admis par les personnes mêmes qui ont présenté le projet, il

est à cet endroit difficile pour des automobilistes de se rendre compte de la proximité de l'école, faute de disposer d'une signalisation adéquate sur le plan fédéral, ainsi que cela a été exposé par les collaborateurs. Nous tenons donc à ce que les mesures qui ont été préconisées, notamment par les associations de parents d'élèves et d'habitants, soient prises en considération, mais que nous votions l'argent nécessaire à cette réfection.

Le président. Je vous remercie, Madame, mais cet amendement amènera quand même des frais supplémentaires. Il sera difficile de faire voter un arrêté dans lequel ne sont pas compris les montants qui devraient être prévus pour ces mesures de sécurité.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Monsieur le président, il ne s'agit pas d'ajouter des mesures mais plutôt d'une petite autorisation complémentaire pour substituer certains aménagements, qui sont bel et bien prévus, par d'autres. C'est-à-dire qu'il y a des aménagements qu'il faudrait déplacer, c'est le cas d'un îlot et d'un passage de sécurité, mais cela ne change pas le contenu et pour le reste ce sont des modifications mineures. Si vraiment c'était trop important, le Conseil administratif devrait revenir, mais il s'agit simplement de modifier des mesures qui ont été prévues. Par ailleurs, une limitation de vitesse, à part le prix des panonceaux, n'entraîne pas un gros complément de crédit.

M. Gilbert Mouron (R). Ce projet a été longuement étudié à la commission des travaux et je comprends que ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction durant les débats de la commission reviennent aujourd'hui avec des propositions diverses. Néanmoins, très démocratiquement, cette commission a pris des décisions, elle revient aujourd'hui avec un projet qui semble complet. Les remarques qui ont été faites peuvent être reprises et proposées à nouveau ici, mais il semble que c'est faire deux fois le travail.

C'est vrai qu'il y a des gens dans ce quartier – c'est en principe la règle d'un quartier d'habitations – qui voudraient que toutes les rues se transforment en préaux. Néanmoins, quelque part entre l'arrière de la gare et l'avenue Wendt, il faut qu'il y ait quelques traversées pour passer du secteur de la rue du Grand-Pré en direction des artères principales: Servette et rue de Lyon. On ne peut pas considérer la rue Louis-Favre comme une artère de grand trafic, et on n'a pas de souci à se faire de ce côté-là, la circulation étant nettement freinée par des feux qui, au vert, ne laissent passer que cinq ou six véhicules au maximum. Cette rue Louis-Favre a été retenue, notamment par le Grand Conseil, donc par les autorités

d'Etat, pour garantir une traversée, non seulement pour les voitures privées, mais également pour les véhicules de sécurité, tels ceux du SIS, les ambulances ou la police. Dans un quartier aussi populeux, ce n'est pas avec des rues dites piétonnes que l'on peut facilement se porter sur les lieux en cas d'ennuis, d'accidents ou de problèmes. Donc, il était nécessaire, et cela nous a été expliqué longuement, que ce quartier garde une artère de transit accessible.

On peut, comme le propose notre collègue du Parti socialiste, y mettre quelques éléments nouveaux; néanmoins, il faut que les véhicules prioritaires puissent se rendre facilement dans ce secteur, et c'est pourquoi, personnellement, et je crois que vous pourriez partager cette opinion, je dis qu'il faut garder à cette artère un axe rectiligne de facon à pouvoir se rendre rapidement dans toute la zone. Il est peut-être possible de ralentir la circulation pour certains véhicules, à certaines heures, mais il faut que les véhicules prioritaires puissent passer sans faire des contours ou passer par-dessus des bosses, c'est très dangereux et c'est à exclure.

Le Parti radical soutiendra le projet tel qu'il est présenté et nous espérons que vous allez le voter comme nous.

M. Pierre Reichenbach (L). Je veux apporter une petite note complémentaire. Améliorer la sécurité, toujours, mais en coordination avec les souhaits des pétitionnaires. Je ne vais pas plagier notre ami Rodrik: «Tirer au canon sur des moineaux». Cette impressionnante phrase m'est bien restée et je me suis rendu plusieurs fois à la rue Louis-Favre pour voir si on pouvait y rouler vite. Je vous rassure tout de suite: de jour, c'est impossible, parce qu'il y a à l'heure actuelle des chicanes qui sont naturelles et, de nuit, les stationnements vont jusqu'au milieu de la route. Donc, à la limite, que l'on prenne quelques petites mesures d'amélioration, je n'y vois pas d'inconvénient mais, en toute sincérité, celui qui croit qu'il va pouvoir rouler vite à la rue Louis-Favre, avec les mesures qui seront prises, roulera encore plus lentement que maintenant! Alors la situation de route de transit ne m'inquiète pas beaucoup, beaucoup moins que ce qui se passe sur la route de Champel.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je n'allongerai pas sur ce débat, je prends simplement connaissance maintenant de l'amendement qui est proposé et j'aimerais que les choses soient claires. Il est possible que, par une demande d'autorisation complémentaire, nous demandions la prolongation de la berme centrale, mais ce sera certainement tout, parce qu'il est vrai, et c'est ce qu'ont rappelé MM. Mouron et Reichenbach, que la volonté du Département de justice et police, à laquelle je souscris tout à fait, est de maintenir cette artère en voie de transit.

Vous savez que la politique, dans le domaine de la circulation, s'effectue maintenant par une série de modérations de trafic qui se font par poches, dans les quartiers, et il est évident qu'entre les deux poches il faut bien qu'une artère guide d'un bout à l'autre une rue et relie deux quartiers ou deux grandes artères, c'est le cas de la rue Louis-Favre. Il est vrai aussi, pour l'avoir empruntée à de multiples reprises, que cette rue n'est pas roulable de façon très rapide.

Si je comprends bien, le projet d'amendement qui est déposé maintenant signifie que nous devrions allonger un peu cette berme centrale, comme le souhaitaient les pétitionnaires, mais nous ne pourrons pas – ce ne serait tout simplement pas accepté – aller dans le sens d'une suppression complète du trafic de transit à la rue Louis-Favre. Je craignais d'avoir compris cela. J'étudierai donc cette possibilité.

J'aimerais juste attirer votre attention sur un point, c'est que la demande de crédit portait sur 1 600 000 francs, vous avez souhaité n'en voter que 1 500 000, en supprimant tous les divers et imprévus. Aujourd'hui, en présentant un amendement nouveau qui entraînera forcément, s'il y a prolongation de la berme centrale, quelques travaux complémentaires, j'attire votre attention – et je souhaite en le disant aujourd'hui publiquement que cela soit inscrit au *Mémorial* – sur le fait qu'il nous sera certainement difficile avec 100 000 francs de moins de faire beaucoup plus.

M. Bertrand de Weck (PEG). Je crois qu'il y a une différence d'appréciation, entre Mme la maire et les élus écologistes, sur la notion de poches de modération de circulation.

Pour nous, la rue Louis-Favre coupe en deux une poche qui est celle du quartier des Grottes, avec le bas des Grottes et le haut des Grottes et tout ceci forme une entité homogène. C'est une question de vision d'aménagement du territoire, vous en avez une différente, reconnaissez que nous en avons une autre.

Je dis simplement que nous n'adhérons pas à votre vision, c'est tout. Maintenant, c'est une question de rapport de force politique. Vous, vous avez cette vision des minipoches, nous, nous avons une vision de plus larges poches, c'est tout.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). C'est à dessein que nous avons déposé un amendement formulé en termes généraux et abstraits; c'était précisément pour laisser la faculté au Conseil administratif d'associer les pétitionnaires à ces compléments à apporter, pour ne pas enfermer le Conseil administratif dans un carcan.

En commission, toutes sortes de mesures avaient été évoquées par ces gens, je n'ai pas voulu les reprendre dans un projet d'arrêté, mais je dois dire qu'on n'en serait pas là si les pétitionnaires avaient été associés dès le départ à la conception même de l'autorisation de construire. Si maintenant il faut faire des colmatages et rabibocher les choses, j'en suis bien consternée. Cet amendement ne va pas dire au Conseil administratif où il doit mettre les points et les virgules. Celui-ci doit appliquer les mesures de sécurité légitimement réclamées par un quartier et par des parents d'élèves. Sous quelles formes? Je crois quand même que c'est aux services du Conseil administratif de faire le nécessaire, pas à nous.

M. Pierre Reichenbach (L). Juste pour répondre à notre collègue de Weck – Monsieur le président, vous transmettrez. Il m'étonnera toujours et j'ai une question à lui poser. Est-ce qu'il y a deux PEG? C'est-à-dire le PEG du Grand Conseil et le PEG du Conseil municipal? Parce que ce qui a été déclaré par vos collègues du Grand Conseil, dans le rapport de minorité, ce n'est pas du tout la même chose, puisque eux ont résolu la situation en disant: «La résolution d'un problème de circulation versus qualité de la vie des habitants ne peut se résoudre en le déplaçant.» Alors, je voudrais tout de même que l'on nous réponde, peut-être en aparté, mais il serait intéressant d'obtenir une réponse à ce sujet.

Deuxième débat

Le président. Nous allons voter l'amendement du Parti socialiste, je vous le relis. L'article premier est complété par la phrase suivante: «Sous condition que l'aménagement comprenne les modifications de projet définies par les pétitionnaires de la rue Louis-Favre (mesures de sécurité, limitation de vitesse).

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui (Partis du travail, socialiste et écologiste) contre 33 non (Partis radical, démocrate-chrétien et libéral) (3 abstentions démocrates-chrétiennes.)

L'arrêté amendé par la commission et par le Parti socialiste est mis aux voix article par article et dans son ensemble. Il est accepté par 35 oui (Partis du travail, socialiste et démocrate-chrétien) contre 32 non (Partis radical, libéral et écologiste) (4 abstentions libérales).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 500 000 francs destiné à la reconstruction complète de la rue Louis-Favre, sous condition que l'aménagement comprenne les modifications de projet définies par les pétitionnaires de la rue Louis-Favre (mesures de sécurité, limitation de vitesse).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'étudier la motion N° 359 de Mme Magdalena Filipowski, MM. Bertrand de Weck et Alain Vaissade, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 1990, intitulée: smog d'été – smog d'hiver – smog d'été – smog... (N° 48 A²)[1].

M. Gérald Crettenand, rapporteur (PEG).

(M. Claude Martens a été l'auteur d'un rapport intermédiaire N° 48 A, pour les deux premières séances de la commission)

[1] Rapport intermédiaire, 1192.

Préambule

Le Conseil municipal lors de sa séance du 3 octobre 1990 a renvoyé en commission de l'aménagement cette motion, dont les considérants et les invites sont les suivants:

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le niveau de pollution atmosphérique en ville de Genève atteint des taux alarmants, depuis plusieurs années;
- la valeur limite des 80 microgrammes par mètre cube de dioxyde d'azote (NO_2) prescrite par l'OPAir a été systématiquement dépassée au cours des mois de juillet et d'août 1990;
- la teneur quotidienne en ozone a atteint un niveau tel qu'il met en danger la santé des travailleurs manuels, des personnes ayant une activité sportive, des enfants et des personnes âgées;
- le Conseil d'Etat a défini une stratégie de lutte contre la pollution de l'air qui ne permettra pas le respect des normes de l'OPAir avant l'an 2002;
- les interventions du Conseil municipal auprès des autorités exécutives sont restées sans effet à ce jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat afin qu':

- il adapte le règlement sur la restriction temporaire de circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H 1 1.3) en abaissant la limite de concentration de dioxyde d'azote à 120 microgrammes par mètre cube;
- il adopte des mesures susceptibles de faire respecter les normes de l'OPAir en 1994.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures qui sont de sa compétence, à l'exemple d'une modération systématique de la circulation dans les quartiers.

* * *

Présidée successivement par M. Michel Ducret et Mme Alexandra Gobet-Winiger, la commission de l'aménagement a consacré 6 séances à cet objet, en 1991 les 22 janvier, 19 mars, 3 septembre, 10 septembre et 12 novembre, en 1992 le 28 janvier. Les travaux se sont déroulés en présence alternativement de Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, chef du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, de MM. Daniel Schmitt et Alfredo Scilacci, du Service d'urbanisme.

Mme Yvette Clivaz-Beetschen a pris les notes de séances très utiles pour l'élaboration de ce rapport.

La commission a procédé à l'audition des personnes suivantes: MM. Bertrand de Weck et Alain Vaissade, motionnaires; Mmes Maya Cramer et Caroline Firman-Gaulis, représentantes de l'Association suisse des Transports; M. Pierre Beck, représentant de l'Association des médecins en faveur de l'environnement; M. Jean-Claude Landry, chef du service cantonal d'écotoxicologie; Mme Barbara Polla, responsable de l'unité d'allergologie de la Faculté de médecine; MM. Frédéric Haldimann, météorologue, Hans Jurg Hachen, médecin, Jean-Claude Cima, secrétaire général, représentants du Touring Club de Suisse; M. Freddy Wittwer, directeur de l'Office cantonal des transports et de la circulation; Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, chef du Service d'urbanisme de la Ville de Genève

Les motionnaires demandent l'application de la loi fédérale

Cette motion a été déposée à la suite des journées de l'été 1990 où le taux de concentration d'ozone dépassait les normes de l'OPAir, ordonnance fédérale sur la protection de l'air édictée le 1er mars 1986 soit après l'adoption de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Les buts de l'OPAir sont:

- de protéger l'homme, les animaux et les plantes, les biotopes et les biocénoses ainsi que le sol des pollutions atmosphériques;
- de conduire les aménagistes et les juristes à tenir compte de la protection de l'air dans le cadre de leurs travaux;
- de définir des mesures d'aménagement du territoire, au niveau cantonal et communal, permettant de contribuer à la protection de l'air;
- d'indiquer les mesures à prévoir par rapport aux sources d'immission;
- de fixer des délais pour les cantons afin qu'ils mettent au point un plan de mesures (au 29 février 1989) réalisable dans un délai de 5 ans, soit jusqu'en 1994.

La concentration d'ozone, cumulée avec d'autres polluants atmosphériques, tels que le dioxyde d'azote produit par les véhicules motorisés, a des effets sur l'être humain (plus de maladies respiratoires), les végétaux, les immeubles, etc... Les taux élevés d'ozone enregistrés sont dus aux réactions produites par un rayonnement solaire accru sur les oxydes d'azote et les hydrocarbures déversés par les avions, les industries et les ménages. L'ozone est le principal responsable du smog estival. En hiver s'y ajoute un taux de dioxyde d'azote élevé. Les normes à ne pas dépasser plus d'une fois l'an sont de 80 microgrammes par mètre-cube, la moyenne annuelle étant fixée à 30 $\mu g/m^3$. Au début du mois de mars 1991, elles étaient chaque jour plus hautes.

Des progrès ayant été réalisés dans le domaine du chauffage, il s'agit d'agir essentiellement maintenant sur la circulation motorisée, allant jusqu'à, si cela

s'avère nécessaire, la suppression du trafic automobile au centre-ville en favorisant les transports publics et les deux-roues. Reste à régler au niveau fédéral la question de la pollution provoquée par les moteurs à deux temps des motocycles, les véhicules lourds et les avions.

Le catalyseur, dont est équipé à peu près 50% du parc automobile, s'il a permis de réduire et non de faire disparaître le dioxyde d'azote, n'a pu éliminer le monoxyde de carbone. Au contraire de Bâle et de Zurich, suite au démantèlement partiel du réseau à Genève, un grand retard a été pris au niveau de l'infrastructure des transports publics.

Le plan de mesures présenté par le Conseil d'Etat ne va pas assez loin et ne permettra pas de respecter les normes de l'OPAir en 1994. La limite de concentration de dioxyde d'azote fixée à 160 $\mu g/m^3$ dans le règlement cantonal sur la restriction temporaire de la circulation est trop élevée. Elle doit être abaissée à 120 $\mu g/m^3$.

Il faut sensibiliser davantage la population par exemple par une publicité sur la pollution de l'air à l'image de ce qui se fait à Zurich. Les auditions des experts permettront de se déterminer sur les mesures à prendre.

Une motion d'actualité selon l'AST

Les représentantes de l'AST relèvent que la qualité de l'air est fondamentale pour la croissance des enfants, les personnes âgées et les travailleurs en plein air et que la pollution, à part l'être humain, perturbe aussi les règnes animal et végétal (par exemple, baisse de la production agricole). Les polluants acides endommagent le patrimoine historique immobilier. Le smog d'été n'est pas fondamentalement différent du smog d'hiver, car les mêmes éléments en sont à l'origine et si tout le monde joue le jeu il n'est pas nécessaire d'attendre 1994. Les normes prescrites par l'OPAir ne sont pas supérieures à celles pratiquées dans d'autres pays européens et Genève, qui se veut future capitale mondiale de l'environnement, doit être à la pointe. La première invite de la motion est prématurée, car le règlement cantonal a fait l'objet d'un recours avec effet suspensif au Conseil fédéral de la part d'un avocat.

La Ville de Genève, même si elle a peu de compétences dans ce domaine, peut par exemple élargir les trottoirs, colorer les voies de circulation en sens inverse afin de donner un effet optique de rétrécissement, mettre en place des obstacles pour diminuer la vision afin d'inciter à rouler à une vitesse réduite, informer la population sur les dangers des polluants. Même si les émissions polluantes sont plus fortes à 30 km/h qu'à 60 km/h, la vitesse plus faible et les embouteillages encourageront les automobilistes à se déplacer autrement.

La Ville peut aussi interpeller le Département de justice et police pour proposer des zones à 30 km/h dans certains quartiers, l'élargissement des zones bleues de parcage limitées à deux heures assorties de stationnements préférentiels pour les habitants au bénéfice d'un macaron.

L'avis d'un médecin

M. Pierre Beck, pédiatre, a l'impression que les allergies et les maladies banales des voies respiratoires sont en augmentation aussi bien chez les adultes que chez les enfants. Les personnes atteintes de troubles sont plus souvent malades, rechutent plus facilement. Les décès dus à l'asthme sont 3 fois plus nombreux qu'en 1930 et le rhume des foins touche 5 à 6 fois plus de personnes qu'avant la guerre 39-45. Les fumeurs qui ont déjà des bronchites chroniques sont plus sensibles à la pollution.

L'écotoxicologue cantonal défavorable à des mesures d'urgence

La commission a droit à un exposé magistral de M. Jean-Claude Landry sur l'ozone. Cet extrait de la documentation de l'Office fédéral de l'environnement en donne les principaux éléments:

«L'ozone, vital à très haute altitude, nocif au sol

»L'ozone a deux visages: alors qu'à certains endroits, il est utile et même indispensable à la vie, à d'autres, il menace notre santé.

L'ozone

»L'ozone est un gaz invisible dégageant une odeur âcre à laquelle notre odorat s'habitue rapidement. Il se compose de trois atomes d'oxygène (formule chimique: O_3), alors que l'oxygène de l'air n'en comprend que deux (formule chimique: O_2). A doses infimes déjà, l'ozone est toxique pour l'être humain, les animaux et les plantes. En raison de ses vertus bactéricides, on l'utilise pour purifier l'eau potable, les eaux de baignade et les eaux usées. Cet emploi sous contrôle n'est pas nocif, car l'ozone est décomposé lors du processus.

La couche d'ozone

»Une couche naturelle d'ozone située entre 10 et 40 kilomètres d'altitude (stratosphère) enveloppe notre planète. Comme un manteau protège du froid, elle empêche les dangereux rayons ultraviolets du soleil de nous atteindre. Sans cette couche protectrice, toute vie sous la forme que nous connaissons serait impossible sur la terre.

Le trou d'ozone

»Aujourd'hui, la couche protectrice d'ozone est en danger: elle est attaquée par des produits chimiques extrêmement lents à se dégrader comme les chlorofluorocarbones (CFC) et d'autres gaz que l'être humain rejette en masse dans l'environnement. Parmi les principaux «destructeurs d'ozone», nous trouvons: les sprays, les appareils réfrigérants et les mousses synthétiques. Au-dessus des pôles, la couche d'ozone est déjà partiellement détruite (trou d'ozone).

L'ozone et l'effet de serre

»L'effet de serre provoqué par l'être humain entraîne sur la terre une hausse des températures, dont les conséquences sur le climat sont encore impossibles à prévoir. La principale cause de l'effet de serre est l'augmentation de la concentration de gaz carbonique dans l'air. Le gaz carbonique (formule chimique: CO_2) se dégage en grandes quantités lorsqu'on brûle un combustible ou un carburant. Outre le méthane, les CFC et le protoxyde d'azote (formule chimique: N_2O), l'ozone au niveau du sol est l'un des agents de l'effet de serre dont l'importance ne cesse de croître. Ce sont donc essentiellement les énormes quantités d'énergie consommées par l'être humain qui sont à l'origine de l'effet de serre.

L'ozone au niveau du sol: principal composant du smog estival

»Normalement, l'air que nous respirons ne contient qu'une proportion infime d'ozone. Mais en été, la pollution atmosphérique provenant du trafic, des industries et des ménages engendre, sous le rayonnement intense du soleil, une augmentation de la concentration d'ozone. Cet ozone additionnel est le facteur principal du smog estival, et son inhalation constitue un danger pour notre santé.

Relations de cause à effet

»Bien qu'il s'agisse de phénomènes différents, l'effet de serre, le trou d'ozone et l'ozone au niveau du sol (smog estival) ont une origine commune, qui est le style de vie dilapidateur et trop peu respectueux de l'environnement des pays industrialisés. La lutte contre l'effet de serre, le trou d'ozone et le smog estival consiste donc à combiner les économies d'énergie, la réduction de la mobilité et l'usage restreint de produits chimiques.»

En réponse à des questions des commissaires, M. Landry se déclare favorable à un plan de mesures sur plusieurs années. Les mesures d'urgence sur quelques jours telles que celles proposées dans le règlement cantonal sont de peu d'effets. Il n'y a pas de position scientifique unanime sur les taux de normes à retenir. Les valeurs limites indiquent la tendance à terme. Il s'agit de diminuer non seulement

l'ozone, mais aussi les monoxydes d'azote et les composés organiques volatils, même s'il est vrai que l'émission de monoxyde d'azote (voitures, chauffage) s'oxyde plus rapidement en dioxyde d'azote s'il y a de l'ozone.

Genève est influencé par la présence du lac. Lorsque le lac est plus chaud que l'air, le courant atmosphérique et donc la pollution se dirige vers la ville. Lorsque le lac est moins chaud que l'air, nous assistons au phénomène inverse qui peut durer plusieurs jours.

Concernant le trafic automobile, il est important d'être attentif lors de projets de construction à la limitation des parkings, qui engendrent du trafic.

L'étude SAPALDIA

Mme la Dr. Barbara Polla expose différentes études biologiques et épidémiologiques qui ont été réalisées à l'étranger pour définir les dangers pour la santé et se déterminer sur la notion de taux alarmant.

En contraste avec l'abondance relative de données biologiques, suite à des expériences en milieu fermé ou ouvert avec des rats ou des êtres humains, les données épidémiologiques sont très rares. Pour établir une relation causale entre une augmentation des taux de pollution atmosphérique et un danger pour la santé, de telles données sont indispensables. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile d'affirmer, bien que les effets biologiques soient établis, une relation causale entre pollution et pathologie pulmonaire. Vu les taux élevés utilisés dans les études, il paraît peu probable qu'un abaissement du taux de dioxyde d'azote à 120 $\mu g/m^3$ puisse avoir un effet mesurable sur la santé.

L'étude SAPALDIA, programme de recherche épidémiologique d'une durée de deux ans, concernant 12 000 personnes de plusieurs régions de Suisse, doit permettre d'en savoir plus sur les altérations anatomiques et morphologiques des poumons. A Genève, où elle touchera 1 500 personnes, elle a débuté en mars 1991. Les gens sont un peu réticents dans notre canton à se prêter à cette expérience, dont les objectifs précis sont les suivants:

1. Déterminer la prévalence de l'asthme et de la bronchite chronique en Suisse et déterminer l'influence relative de l'environnement (pollution, aéro-allergènes, climat) et des facteurs personnels (allergies, tabagisme).
2. Suivre pendant deux ans l'évolution des symptômes respiratoires et des peak-flows en relation avec l'environnement et des facteurs personnels dans 5 cohortes:
   1. asthmatiques;
   2. bronchiteux chroniques;
   3. sujets avec hyperréactivité bronchique;

4. fumeurs en bonne santé;
5. non-fumeurs en bonne santé.

3. Evaluer la possibilité d'utiliser les effets sur la santé comme indicateur de l'importance de la pollution sur la santé humaine.

Un rapport partiel sur cette étude est prévu durant l'été 1993 et un rapport complet pour l'été 1995.

Dédramatisons la situation, dixit le TCS

Les représentants du TCS reconnaissent que de trop fortes concentrations d'ozone, de dioxyde de soufre ou d'azote sont nuisibles aux êtres vivants. Cependant, les valeurs limites fixées dans l'OPAir ne signifient pas grand-chose. Il n'existe pas encore d'étude scientifique permettant de se prononcer sur la nocivité de ces polluants.

Il faut distinguer le court et le long terme. A court terme, l'homme moyen supporte sans préjudice un taux d'ozone de 150 $\mu g/m^3$, alors que la norme est de 120 $\mu g/m^3$. La qualité des appareils de mesure peut varier et le taux de concentration d'ozone doit être mis en relation avec les conditions d'ensoleillement et les conditions atmosphériques qui ont une influence sur les déplacements d'air. L'ozone est en partie résorbé en ville, alors qu'il ne l'est pas à la campagne. Les valeurs de concentration d'ozone dans les pays étrangers sont souvent plus élevées qu'en Suisse et peu de monde réagit. Depuis l'introduction du catalyseur, la qualité de l'air s'est améliorée.

Il faut toutefois relever qu'à long terme le fait de vivre en milieu pollué et en ayant une prédisposition allergique peut favoriser l'apparition d'une bronchite chronique. Il reste que la pollution par le tabagisme est beaucoup plus nocive pour l'homme; elle représente la principale cause de décès en Europe.

Le plan de mesures appliqué par le canton de Genève est un plan alibi: en fait, il s'agit d'un nouveau plan de circulation pour Genève à l'avenir. Ce plan, qui correspond en partie aux objectifs du TCS (développement des transports publics, traversée de la rade, amélioration de la sécurité routière), n'est acceptable que si des mesures de compensation sont prévues: en plus de la traversée de la rade, possibilité de stationnements supplémentaires dans la Vieille-Ville et les rues Basses, parkings d'échanges avec un réseau de transports publics performants en périphérie.

Le transfert pour 1994 du mode de transport individuel au public est illusoire

M. Freddy Wittwer dit qu'il est illusoire de penser mettre en place pour 1994 un réseau de transports publics permettant le transfert du mode de transport indi-

viduel au transport public. Le but jusqu'en 2002 est de réduire de 15 à 20% l'usage de véhicules privés (40% en ville de Genève et à Carouge). A part les questions liées à l'aménagement, le nombre de passagers TPG devrait doubler. Il est clair qu'une décision politique peut restreindre la mobilité des gens dans le sens souhaité!

Le plan de mesures comprend 3 étapes. La première est liée à l'ouverture de l'autoroute de contournement, qui réduira d'environ 40% la circulation de transit. La deuxième dépend de l'évitement de Plan-les-Ouates et la troisième de la traversée de la rade. Ce sera difficile de s'y tenir. La mise en application de ce plan ne concerne que le trafic national et non le trafic international. En réponse à une question, M. Wittwer pense qu'un bus en termes d'hydrocarbures peut polluer autant que 80 voitures, mais pas en termes de dioxyde d'azote.

Il fournit à la commission des indications intéressantes sur la position de l'OTC lors de l'examen des plans localisés de quartier. Cet examen a trait essentiellement aux questions de stationnement, qui crée de la circulation. Les normes internes appliquées pour le logement sont les suivantes: pour le centre-ville, 1 place de parc pour un logement; à Vandœuvres, 2 places de parc pour un logement; à Onex, 1,4 à 1,6 place de parc pour un logement. Pour les emplois, ces normes sont différentes: au centre-ville, 1 place de parc pour 250 m^2 de surface brute de plancher, soit une place pour 10 emplois; à Meyrin, 1 place de parc pour 150 m^2 de surface brute de plancher dans l'attente d'une meilleure desserte en transports publics.

Le peu de compétences du Service d'urbanisme de la Ville de Genève

Mme Wiedmer-Dozio décrit le plan de mesures définitif adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991. Il assigne au canton un certain nombre de nouvelles tâches qui doivent être liées à un certain nombre d'objectifs tels que:
- la surveillance des émissions;
- le respect des valeurs limites d'ici 1994;
- la définition de mesures d'application dans l'industrie, l'artisanat, les installations de combustion et la circulation.

L'objectif primordial est de réduire de 40% le trafic privé en ville de Genève et de 30% sur l'ensemble de l'agglomération. Cette réalisation nécessite une collaboration étroite et efficace avec les différents organes tout en poursuivant une politique de l'environnement qui soit propre à chaque domaine. Le Service d'urbanisme participe donc activement dans le cadre des mesures relatives à la circulation qui occupent d'ailleurs une très large part du plan des mesures et touche presque la totalité de la population d'où l'importance de son impact. Le but est d'amener le citoyen à modifier son comportement lié à la voiture. Il est bien clair que ces mesures suscitent certaines controverses et il est difficile d'en

trouver qui permettent d'amener une véritable prise de conscience. Le Service d'urbanisme tente de contribuer à concrétiser cet objectif de plusieurs manières:

- l'étude de circulation 2000 propose des mesures de modération du trafic (exemple celles mises en place pour le quartier des Pâquis) qui créent des poches où la circulation est limitée à 30 km/h et où l'on favorise les transports publics et le trafic privé non motorisé;
- il favorise une meilleure répartition entre l'habitat, le travail et les loisirs pour réduire le trafic pendulaire;
- il recherche une utilisation rationalisée des zones de développement par des études de PLQ;
- il délimite dans certains secteurs des zones mixtes pour favoriser une meilleure répartition.

Toutes ces tâches se retrouvent dans des instruments de planification tels que les PUS, le plan directeur communal ou les plans directeurs de quartiers ou encore les préavis donnés en matière d'autorisation de construire.

Discussions au sein de la commission

Des positions divergentes se sont exprimées lors de la discussion nourrie.

Motion exagérée et irréaliste selon certains commissaires

Les invites de cette motion impliquent des choix, par exemple au niveau des transports publics, qui induisent des dépenses importantes possibles seulement avec une économie florissante, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elles ont aussi pour effet de réduire la mobilité, ce qui se ressentira négativement sur la situation économique, sociale et culturelle.

Le moyen de substitution à l'automobile ne peut être que les transports publics prévus dans le plan de mesures du Conseil d'Etat. La marche et le vélo ne peuvent satisfaire qu'un petit nombre de personnes. Les restrictions à la circulation selon les numéros pairs et impairs des plaques automobiles ne sont à pratiquer qu'en cas de crise grave dans des villes très polluées, ce qui n'est pas le cas de Genève. Lorsque la pollution liée à l'automobile sera supprimée, il faudra défaire tous les aménagements réalisés.

Des commissaires favorables à la motion

Cette motion est toujours d'actualité, vu les dépassements continuels des normes fixées dans l'OPAir pour l'ozone et le dioxyde d'azote. La moyenne annuelle pour ce dernier polluant, si elle est en faible baisse ces dernières années, dépasse en 1991 70 $\mu g/m^3$, soit plus du double de la norme OPAir.

Le plan de mesures du Conseil d'Etat ne permet pas d'atteindre les objectifs légaux en 1994. L'exemple de modération du trafic aux Grottes doit être élargi rapidement à d'autres quartiers de la ville tels que les Pâquis, les Eaux-Vives, etc. Il existe d'autres possibilités de mobilité que les transports publics, pensons à la marche à pied et aux cycles. Le trafic automobile peut être réduit, par exemple la circulation alternée un jour sur deux aux voitures munies de plaques avec des numéros pairs ou impairs. Cette motion augmente la pression sur le Conseil administratif pour qu'il applique les motions déjà votées par le Conseil municipal, qui demandent la suppression des parkings aux Eaux-Vives et la création d'une vignette pour les habitants de certains quartiers.

Des commissaires pour une motion amendée

Le but à atteindre ne se réalisera pas par des mesures d'exception prévues dans le règlement cantonal, mais par des mesures réparties sur toute l'année.

Les auditions ont montré que l'adoption de mesures susceptibles de faire respecter les normes de l'OPAir en 1994 n'est pas praticable. L'important est de suivre et d'analyser chaque année les effets du plan de mesures et de demander, si nécessaire, au Conseil d'Etat d'aller plus vite.

D'autre part, la population doit être mieux sensibilisée aux dangers de la pollution atmosphérique et à l'utilité d'études sur cette question.

Décision de la commission

Après une cascade de votes successifs relatés ci-après, finalement, le texte de la motion amendée est refusé par 7 oui (3 PS, 2 PEG, 1 PdT, 1 PDC) contre 7 non (4 PL, 2 PR, 1 PDC). 14 commissaires sur 15 étaient présents.

Ce texte est le suivant:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin:

- qu'il adapte le règlement sur la restriction temporaire de circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H 1 1.3) en abaissant la limite de concentration de dioxyde d'azote à 120 microgrammes par mètre cube; 7 oui (3 PS, 2 PEG, 1 PdT, 1 PDC) contre 6 non (4 PL, 2 PR) et une abstention (PDC);
- que les effets du plan de mesures soient analysés chaque année et communiqués à la Ville de Genève;
- qu'en fonction de ces analyses, la possibilité d'abréger les délais de réalisation des mesures du plan OPAir soit périodiquement réévaluée; 7 oui (3 PS, 2 PEG, 1 PdT, 1 PDC) contre 1 non (PDC) et 6 abstentions (4 PL, 2 PR).

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures qui sont de sa compétence, à l'exemple d'une modération systématique de la circulation dans les quartiers (pas de vote de la commission sur cette partie) et d'un encouragement de la population adulte concernée à participer à l'étude SAPALDIA (étude sur la pollution de l'air et les maladies pulmonaires). Unanimité de la commission moins deux abstentions (PR).

Annexes:
- valeurs limites d'immission de l'OPAir;
- règlement cantonal relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air;
- réponse du Conseil fédéral à l'interpellation du conseiller national Walter Frey: Dioxyde d'azote. Interprétation des valeurs limites d'immission.

Documentation reçue:
- Loi fédérale sur la protection de l'environnement
- Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
- Assainissement de l'air à Genève, plan de mesures au sens de l'article 31 de l'OPAir
- Mesure de la qualité de l'air à Genève 1990 (ECOTOX)
- Impact on human health of air pollution in Europe (OMS 1991)
- Y'a de l'ozone dans l'air (Office fédéral de l'environnement)
- Droit de l'environnement (Office fédéral de l'environnement)
- L'ozone (Département de la prévoyance sociale et santé publique de Genève)
- Brochure sur l'étude SAPALDIA
- Ordonnance sur la protection de l'air: mesures applicables au trafic (Office fédéral de l'environnement)
- L'air, c'est la vie (action des médecins en faveur de l'environnement)
- Notre air (TCS)
- L'environnement 95 (TCS)
- Rue de l'avenir (groupe-conseil romand pour la modération de la circulation)
- Pollution de l'air en hiver (Stop Smog)
- Revue automobile N° 31, 1991
- Reflets CNA N° 45, 1991
- Bulletin de l'Office fédéral de la santé publique N° 18, 1991
- Quelques articles de journaux

Annexe 7
(art. 2, 5e al.)

Valeurs limites d'immission

Substance	Valeur limite d'immission	Définition statistique
Anhydride sulfureux (SO_2)	30 µg/m³	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
	100 µg/m³	95% des moyennes semi-horaires d'une année ⩽ 100 µg/m³
	100 µg/m³	Moyenne par 24 h; ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année
Dioxyde d'azote (NO_2)	30 µg/m³	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
	100 µg/m³	95% des moyennes semi-horaires d'une année ⩽ 100 µg/m³
	80 µg/m³	Moyenne par 24 h; ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année
Monoxyde de carbone (CO)	8 mg/m³	Moyenne par 24 h; ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année
Ozone (O_3)	100 µg/m³	98% des moyennes semi-horaires d'un mois ⩽ 100 µg/m³
	120 µg/m³	Moyenne horaire; ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année
Poussières en suspension[1] (total)	70 µg/m³	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
	150 µg/m³	95% des moyennes par 24 h d'une année ⩽ 150 µg/m³
Plomb (Pb) dans poussières en suspension	1 µg/m³	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Cadmium (Cd) dans poussières en suspension	10 ng/m³	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)

Substance	Valeur limite d'immissions	Définition statistique
Retombées de poussières (total)	200 mg/m²×jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Plomb (Pb) dans retombées de poussières	100 µg/m² × jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Cadmium (Cd) dans retombées de poussières	2 µg/m² × jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Zinc (Zn) dans retombées de poussières	400 µg/m² × jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)
Thallium (Tl) dans retombées de poussières	2 µg/m² × jour	Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)

Remarques:

mg = milligramme; 1 mg = 0.001 g
µg = microgramme; 1 µg = 0.001 mg
ng = nanogramme; 1 ng = 0,001 µg
⩽ signifie «plus petit ou égal à».

[1] Poussières fines en suspension dont la vitesse de descente verticale est inférieure à 10 cm/s.

R: restriction temporaire
circulation motorisée
pollution de l'air

– 1 –

Date: 9-2-1989	H
Nouvelle teneur dès le: 15-11-1989	1
	1,3

République et canton de Genève

RÈGLEMENT

relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air

Du 9 février 1989

(Entrée en vigueur: 10 février 1989)

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (RS 814.01), qui prévoit la fixation par le Conseil fédéral de valeurs limites d'immissions des pollutions atmosphériques;

vu que le Conseil fédéral a déterminé, pour le dioxyde d'azote, une valeur limite d'immission, qui ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année dès le 1er mars 1994, fixée à une concentration moyenne, sur 24 heures, de 80 microgrammes par mètre cube (art. 2, al. 5, de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air; RS 814.318.142.1, ci-après ordonnance);

vu que ces immissions sont essentiellement dues à la circulation motorisée;

vu l'article 33 de l'ordonnance, qui charge notamment les cantons de prendre des mesures tendant à restreindre ou à canaliser le trafic lorsque la limitation préventive des émissions polluantes pour les véhicules et pour les infrastructures destinées aux transports ne suffit pas à éliminer les immissions excessives;

vu que les compétences et la procédure pour arrêter les mesures applicables au trafic se fondent sur les dispositions fédérales et cantonales en la matière (art. 33, al. 2 de l'ordonnance);

vu l'article 3 de la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958 (RS 741.01), dont l'alinéa 4 instaure la compétence des cantons pour édicter les limitations de circulation ou les prescriptions nécessaires pour protéger les habitants ou d'autres personnes touchées de manière comparable contre la pollution de l'air notamment, et dont l'alinéa 6 réserve les mesures de police pour restreindre temporairement la circulation dans des cas exceptionnels;

vu l'article 21 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (H 1 0,5), qui réserve la compétence du

Conseil d'Etat pour édicter des dispositions d'application de la législation fédérale;

vu les articles 37, alinéa 1, chiffres 1° et 49° et 38, de la loi pénale genevoise, du 20 septembre 1941 (E 3 1),

Arrête:

Article 1

Cas d'application

1 Le présent règlement institue une réglementation exceptionnelle du trafic que le Conseil d'Etat rend applicable par arrêté lorsque:

a) la concentration de dioxyde d'azote excède 160 microgrammes par mètre cube, en moyenne par 24 heures, depuis 3 jours consécutifs à l'une ou l'autre des stations de mesure de la pollution de l'air du service cantonal d'écotoxicologie situées dans l'agglomération urbaine, et

b) les conditions météorologiques et de circulation sont de nature à entraîner la persistance de cette situation.

2 Cette réglementation ne peut rester en vigueur plus de six jours consécutifs.

Art. 2

Restriction de circulation

1 Sur tout le territoire du canton, de 6 h à 21 h, la circulation est interdite les jours pairs pour les véhicules à moteur (voitures automobiles, motocycles et cyclomoteurs) dont le numéro de la plaque de contrôle est un nombre impair, les jours impairs pour les véhicules à moteur dont le numéro de la plaque de contrôle est un nombre pair. Cette restriction s'applique à tous les véhicules immatriculés dans le canton de Genève (GE) ainsi que dans le canton de Vaud (VD) et les départements français riverains de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74). Cette restriction est indiquée par des signaux selon l'article 5, alinéa 1, de la loi fédérale sur la circulation routière. (1)

2 Les véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler à teneur de l'alinéa 1 sont acheminés au besoin vers les parkings de la zone aéroportuaire s'ils proviennent du canton de Vaud; ils ne sont pas autorisés à entrer en Suisse s'ils se présentent aux douanes.

Art. 3

Exceptions

Cette restriction ne s'applique pas:

a) aux véhicules équipés d'un catalyseur ou d'un moteur électrique;

(1) Nouvelle phrase introduite par règlement du 1er novembre 1989, dès le 15 novembre 1989.

R: restriction temporaire
circulation motorisée
pollution de l'air

– 3 –

Date: 9-2-1989	H
Nouvelle *teneur* dès le: 15-11-1989	1
	1,3

République et canton de Genève

b) aux véhicules d'urgence et des services médico-sociaux; (1)

c) aux taxis et transports publics, y compris les autocars;

d) aux véhicules d'entreprise ou de service public servant au transport de biens ou marchandises, poids lourds et engins agricoles ou de chantier; (1)

e) aux véhicules des moniteurs d'auto-école, dans le cadre de leur activité professionnelle;

f) aux véhicules conduits par des handicapés ou transportant des handicapés; (1)

g) aux véhicules des services privés de surveillance dans l'exercice de leur fonction;

h) aux véhicules utilisés pour les besoins de l'information (presse, radio et télévision);

i) aux véhicules en transit international ainsi qu'aux départs et retours de vacances; les conducteurs devront toutefois se conformer aux itinéraires ordonnés par la police.

Art. 4

Mesures complémentaires

1 Toutes les restrictions à la durée du stationnement sont suspendues; il n'est plus perçu de taxe de parcage.

2 La bretelle lac de l'autoroute Genève-Lausanne est fermée à l'échangeur du Vengeron.

Art. 5

Information

En cas de mise en application de la présente réglementation, la police est chargée de veiller à l'information rapide du public ainsi que des autorités du canton de Vaud et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Art. 6

Exécution

1 La police, avec l'appui du corps des gardes-frontières, est chargée de veiller à l'application et au respect de la présente réglementation.

2 Tout contrevenant est passible d'une amende et n'est pas autorisé à poursuivre sa route avec son véhicule. (2)

Art. 7

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 10 février 1989.

(1) Nouvelle teneur de la lettre selon règlement du 1er novembre 1989, dès le 15 novembre 1989.

Conseil national Réponse écrite

91.3102 Interpellation Frey Walter du 21 mars 1991
Dioxyde d'azote. Interprétation des valeurs limites d'immission

Selon l'annexe 7 de l'ordonnance sur la protection de l'air, les valeurs limites d'immission du dioxyde d'azote (NOx) sont les suivantes:

30 µg/m³ Moyenne annuelle (moyenne arithmétique)

100 µg/m³ 95% des moyennes semi-horaires d'une année ne doivent pas dépasser 100 µg/m³

80 µg/m³ Moyenne par 24 h; ne doit en aucun cas être dépassée plus d'une fois par année.

Par rapport aux normes internationales, ces limites sont particulièrement strictes. L'expérience a montré qu'elles ne peuvent être respectées.

La disposition voulant que la moyenne de 80 µg/m³ par 24 heures ne doive pas être dépassée plus d'une fois par an est fort surprenante si on la compare aux valeurs d'alarme les plus strictes sur le plan international – comme celle de Los Angeles, qui est fixée à 280 µg/m³ – dont on sait d'ailleurs qu'elles sont souvent dépassées.

Comment le Conseil fédéral justifie-t-il le fait que la moyenne fixée à 80 µg/m³ ne puisse être dépassée qu'une fois par an?

Cosignataires: Aregger, Burckhardt, Dreher, Eisenring, Friderici, Gros, Hösli, Leuba, Mühlemann, Müller-Wiliberg, Nebiker, Rychen, Scherrer, Stucky (14).

Développement

L'auteur renonce à développer son intervention mais demande une réponse écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL FÉDÉRAL

1) Les valeurs limites d'immission de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir) ne sont pas fixées en fonction des valeurs qui ont été adoptées à l'étranger, mais en fonction de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Celle-ci contient en effet un certain nombre de critères, définis par le Par-

lement, auxquels ces valeurs limites doivent répondre. Il s'agit essentiellement de ceux qui figurent aux articles 8, 13 et 14 LPE, selon lesquels il convient d'assurer une protection intégrale de l'homme et de l'environnement, en tenant compte notamment de l'effet des immissions sur des catégories de personnes particulièrement sensibles, comme les enfants, les malades, les personnes âgées et les femmes enceintes. On peut donc affirmer que les valeurs limites d'immission sont définies en fonction de l'état de la science ou de l'expérience acquise en ce qui concerne les effets (considérés isolément ou globalement) des immissions sur l'homme et l'environnement, et non sur la base de simples comparaisons chiffrées avec les valeurs limites ou les valeurs d'alarme qui ont été fixées dans certains pays étrangers. Du reste, le fait que telle ou telle valeur limite d'immission inscrite dans les textes n'est pas, actuellement, respectée partout en Suisse ne saurait en aucun cas constituer une raison suffisante pour la relever.

Dans les réponses qu'il a faites par le passé à des questions analogues qui lui avaient été posées, le Conseil fédéral a déjà fait observer à l'auteur de l'interpellation, ainsi qu'à d'autres parlementaires, que les valeurs limites d'immission fixées dans l'OPAir, si elles peuvent apparaître sévères, sont identiques à celles qui figurent dans les recommandations publiées par diverses organisations ou associations spécialisées dans ces questions et internationalement reconnues, telles l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) ou encore le Verein Deutscher Ingenieure (Association des ingénieurs allemands) (VDI). Il n'est pas inintéressant de noter, à ce sujet, que l'OMS affirme dans les «Air Quality Guidelines for Europe» (Directives sur la qualité de l'air applicables à l'Europe) qu'elle a publiées en 1987 que la santé de l'homme est indissociablement liée à un environnement intact. C'est d'ailleurs précisément la raison pour laquelle elle a édicté deux types de directives différents pour l'évaluation de la qualité de l'air, les unes reposant sur des critères relevant de la toxicologie humaine, les autres, sur des critères écotoxicologiques. Or, si la valeur moyenne par 24 h de 80 $\mu g/m^3$ fixée dans l'OPAir pour le NO_2 était par exemple remplacée par la valeur moyenne déterminée par l'OMS sur la base de critères écotoxicologiques et recommandée par elle, à savoir 95 $\mu g/m^3$, valeur définie cette fois en tant que valeur moyenne par 4 h, cela équivaudrait à un renforcement de l'OPAir.

Le Conseil fédéral souhaite en outre attirer l'attention de l'auteur de l'interpellation sur les points suivants. Il est clair que plus le dépassement d'une valeur limite d'immission est important, et plus le risque de voir apparaître des atteintes nuisibles est important. Mais cela ne doit pas faire oublier que le respect d'une telle valeur limite n'exclut pas la présence d'un risque résiduel, d'une part, du fait de la diversité actuelle des immissions, et d'autre part, parce que les valeurs limites d'immission telles qu'elles sont aujourd'hui fixées autorisent encore souvent des niveaux de pollution supérieurs aux niveaux naturels. A titre de compa-

raison, dans les régions où l'air peut encore être considéré comme pur, donc loin des sources d'émission non naturelles, les concentrations de NO_2 se situent dans une fourchette comprise entre 1 à 3 $\mu g/m^3$.

2) L'auteur de l'interpellation met en regard la valeur limite d'immission prévue par l'OPAir pour le NO_2, à savoir 80 $\mu g/m^3$ (valeur définie par 24 h), et la valeur adoptée à Los Angeles, à savoir 280 $\mu g/m^3$. Or, cette dernière n'est pas une valeur limite d'immission, mais une valeur d'alarme. Le Conseil fédéral a déjà souligné plusieurs fois par le passé que les valeurs limites d'immission de l'OPAir ne doivent en aucun cas être confondues avec des valeurs d'alarme (réponses à l'interpellation Graf en date du 6 mars 1986, à la motion du groupe démocrate-chrétien en date du 11 mars 1987, à la question ordinaire Cincera en date du 23 juin 1988). Il rappelle brièvement ce qui les distingue.

Les valeurs limites d'immission ont force de loi au plan fédéral depuis que l'OPAir est entrée en vigueur le 1er mars 1986. Celle-ci prévoyait que si l'on observait en un endroit donné des immissions excessives et que ce dépassement soit dû à plusieurs installations à la fois, les autorités étaient tenues d'établir dans les trois ans qui suivaient l'entrée en vigueur un plan de mesures visant à éliminer ces immissions excessives ou, en cas de simple dépassement probable des valeurs limites, à prévenir leur apparition (art. 9, 31 et 42 OPAir), ces mesures étant d'une façon générale censées être mises en œuvre dans les cinq ans (art. 31 OPAir). Les immissions dépassant les valeurs limites doivent donc être éliminées durablement dans un délai donné.

Les valeurs d'alarme, par contre, comme celle de Los Angeles que cite l'auteur de l'interpellation, sont destinées à remédier à des situations de crise ponctuelles au moyen de mesures d'urgence, parfois radicales, adaptées au cas particulier et axées sur le court terme. Ces valeurs d'alarme, qui entraînent le déclenchement d'un plan d'intervention dès qu'elles sont atteintes, sont donc beaucoup plus élevées que les valeurs limites d'immission, qu'il s'agisse de celles de l'OPAir ou de celles qui ont été adoptées par d'autres pays. Comme les valeurs limites d'immission et les valeurs d'alarme ont des fonctions fondamentalement différentes, leur mise en parallèle sans commentaire explicatif ne saurait se justifier d'aucune façon. Les systèmes d'alarme et d'intervention ne permettent absolument pas une amélioration durable de la qualité de l'air. Pour prendre une comparaison, il en va de même avec les problèmes de crues, dont la solution passe par la mise en œuvre de mesures d'assainissement durablement efficaces, les systèmes d'alarme et d'intervention permettant tout au plus de limiter provisoirement les dégâts.

3) En ce qui concerne la question du dépassement tolérable d'une valeur limite d'immission, on ne peut y répondre qu'à la condition de ne pas perdre de vue le problème de la transposition de résultats de mesures effectuées sur les

effets de différents polluants en données utilisables dans la pratique (valeurs limites à court terme et valeurs limites à long terme). En principe, il est vrai qu'une valeur limite d'immission ne doit en aucun cas être dépassée. C'est d'ailleurs bien ce qu'exige l'OPAir pour les valeurs limites à long terme, comme les valeurs moyennes annuelles, dans la mesure où il s'agit de valeurs considérées comme statistiquement robustes, car calculées sur la base d'un très grand nombre de valeurs (par exemple: 17 500 valeurs semi-horaires). Par contre, pour les valeurs limites à court terme, comme les valeurs journalières ou horaires, calculées sur la base d'un nombre de valeurs nettement moins important et donc statistiquement beaucoup moins robustes, cela n'est pas possible. C'est pourquoi, conformément aux règles de la statistique, il est coutumier en matière de protection de l'air de compenser les incertitudes liées à ces valeurs en fixant une fréquence de dépassement tolérable, soit que l'on définisse directement un nombre de dépassements tolérés pour un laps de temps donné, soit que l'on indique une valeur percentile.

Pour l'OPAir, comme pour les textes légaux d'autres pays, les deux méthodes citées ci-dessus ont été utilisées. Concernant précisément le dioxyde d'azote, qui constitue l'objet même de l'interpellation à laquelle cette réponse s'adresse, la Suède (où les critères de fixation des valeurs limites d'immission sont comparables à ceux qui ont été adoptés en Suisse) a choisi d'exprimer la valeur limite d'immission en une valeur percentile en fixant pour les agglomérations une valeur limite à court terme de 75 µg/m³, définie comme la valeur percentile à 98% de toutes les valeurs moyennes par 24 h d'une demi-année. Cela revient à dire que sur six mois, 3 valeurs moyennes journalières au plus peuvent dépasser 75 µg/m³. Du point de vue de la sévérité, cette norme est comparable à la valeur limite d'immission de 80 µg/m³ qui a été adoptée en Suisse: s'il est vrai que dans l'absolu, celle-ci est plus élevée que la valeur arrêtée en Suède, la fréquence de dépassement tolérée a été fixée à un seul dépassement par an.

Le système utilisé pour calculer les valeurs horaires (exprimées en valeurs percentiles) est analogue à celui qui est employé pour calculer les valeurs journalières. Ainsi, pour le dioxyde d'azote, il a été fixé en Suède une valeur limite d'immission de 110 µg/m³, définie comme la valeur percentile à 98% de toutes les moyennes horaires pendant 6 mois. Aux Pays-Bas, la valeur limite à court terme qui devra être respectée d'ici à quelques années est de 135 µg/m³ (conformément à la directive correspondante de la Communauté européenne), et la valeur indicative (angl.: «guide value») qui devra être respectée à moyen et à long terme – ce qui la rend comparable à la valeur limite d'immission arrêtée en Suisse – est de 80 µg/m³, chacune de ces deux valeurs étant définies comme la valeur percentile à 98% de toutes les moyennes horaires d'une année. Ces différentes valeurs sont plus sévères que la valeur limite d'immission qui a été fixée dans l'OPAir, à savoir 100 µg/m³, définie comme la valeur percentile à 95% de toutes les moyennes semi-horaires d'une année.

On ne saurait donc d'aucune façon affirmer que les valeurs limites d'immission suisses, et notamment celles qui s'appliquent au dioxyde d'azote, sont d'une telle sévérité qu'elles constituent une anomalie sur le plan international. On a pu voir à l'exemple de la Suède et des Pays-Bas que les pays qui élaborent leurs directives en matière de qualité de l'air sur la base de critères analogues aux critères utilisés en Suisse, ont adopté des valeurs limites d'immission tout à fait comparables, sinon plus sévères, que celles qui ont été fixées dans notre pays.

M. Gérald Crettenand, rapporteur (PEG). Plusieurs éléments sont à relever à propos de ce rapport. Il est le résultat de longs travaux, dus en particulier à de nombreuses auditions de toutes les parties intéressées. Ayant fait l'objet d'un rapport intermédiaire, il concerne un problème d'environnement, élément indissociable d'une politique d'aménagement urbain. Les conseillers non membres de la commission de l'aménagement qui souhaitent approfondir le sujet peuvent se référer à la volumineuse documentation reçue. Même si cela ne satisfaisait pas totalement les commissaires membres du parti des motionnaires, qui, il faut bien le répéter, ont la loi avec eux, des solutions sous la forme d'amendements permettant de recueillir une majorité ont été décidées.

L'amendement le plus important a trait à l'invite demandant au Conseil d'Etat d'adopter des mesures susceptibles de faire respecter les normes OPAir en 1994 et à son remplacement par une analyse annuelle communiquée à la Ville de Genève du plan de mesures du Conseil d'Etat de mars 1991.

L'autre amendement demande au Conseil administratif d'encourager la population adulte concernée à participer à l'étude SAPALDIA, qui est une étude sur la pollution de l'air et les maladies respiratoires. Je souhaite qu'au moins la motion amendée soit adoptée ce soir, malgré les votes partagés de la commission.

Sur le fond de la question, je me permets de dire aux conseillers municipaux qui pourraient considérer que les valeurs limites d'immission suisses fixées dans l'OPAir sont plus sévères qu'au niveau international de se référer à la réponse circonstanciée du Conseil fédéral à l'interpellation du conseiller national Walter Frey du 21 mars 1991, réponse incluse dans l'annexe de ce rapport. On peut y lire en particulier que la Suède et les Pays-Bas ont des critères analogues à ceux utilisés en Suisse. Je vous remercie.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Le problème de la pollution atmosphérique existe, mais il importe de le relativiser en ce qui concerne Genève et la Suisse. Il est

temps de mettre un terme à un certain écolo-terrorisme ridicule qui n'a pour but que de faire le beurre électoral de certains.

Tout d'abord, la situation est, à Genève – qui est pourtant le plus mauvais résultat helvétique – meilleure que dans la plupart des villes du monde et d'Europe; considérablement d'ailleurs, si on la compare avec Turin, avec Lyon, avec Milan, avec Athènes... et on pourrait continuer la liste longtemps.

D'autre part, il faut savoir aussi que la qualité de l'air en Suisse s'améliore, notamment grâce à l'introduction du catalyseur. Cette mesure sera bientôt introduite en Europe, dans la Communauté européenne, ce qui aura des effets sensibles pour Genève. Car, en effet, si Genève est la ville la plus polluée de Suisse – pas toujours, mais en moyenne – cela s'explique par une situation de géographie physique évidente et aussi – et surtout – par un voisinage polluant, et pas seulement sur le plan de l'automobile, situation que ne connaissent ni Berne ni Zurich et pas même Bâle. Nous sommes littéralement cernés par un Etat qui n'a pris encore aucune mesure concrète contre la pollution atmosphérique pour l'instant. Il en découle, Mesdames, Messieurs, une inégalité de traitement avec les autres villes suisses qui résulte des exigences fédérales OPAir.

On considère, actuellement, que les mesures de diminution de la circulation qui devraient être mises en place à Genève pour atteindre les exigences de l'OPAir sont 40% plus importantes qu'à Berne ou à Zurich pour atteindre les mêmes résultats. Cela a une forte influence sur le plan de mesures proposé par le Conseil d'Etat, sans que ce fait soit directement pris en compte. Ce plan de mesures, d'ailleurs, ne vise à Genève que la circulation automobile ainsi que la seule usine des Cheneviers, alors que celui des autres cantons est beaucoup plus complet. A Zurich, ville maintenant «au point» en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, une bonne part des excellents résultats sont dus à des mesures autres que celles en rapport avec la seule circulation. A Genève, il semble que le plan de mesures considère de telles mesures comme acquises, mais on ne sait pas s'il en a été réellement tenu compte.

J'aimerais encore relever ici la tromperie que représente la lutte contre les nuisances des automobiles sous le couvert de la pollution atmosphérique. En effet, si toutes les voitures étaient électriques, demain le problème resterait entier. La vérité, c'est que c'est un problème de place, d'espace et d'aménagement du territoire.

J'aimerais maintenant revenir à la motion. Que proposait-elle essentiellement? Des mesures coercitives supplémentaires et rien de constructif. Elle postule la négation même d'une relation entre l'équilibre d'une économie et le besoin de déplacement. Or, les mesures coercitives, la politique du gendarme, du «Big Brother», y'en a marre, et pas qu'à l'Est, croyez-moi! Il faut, si le besoin est légi-

time, offrir des mesures positives, une contrepartie constructive. Cette possibilité existe et ce sont pour l'essentiel les transports publics, et seulement eux, qui seront en mesure d'offrir l'indispensable amélioration qui n'a que trop tardé. C'est aussi prendre les mesures pour éloigner le trafic parasite du centre-ville et construire ce qui est nécessaire pour cela.

Tout cela a un prix. Rien que pour les transports publics, Mesdames et Messieurs, on estime que l'amélioration corrélative au plan de mesures coûtera un milliard d'investissements sur dix ans et des coûts d'exploitation qui se monteront entre 175 et 350 millions de francs par an. En outre, il faut tenir compte du temps de mise à disposition. Le réseau nouveau commencera à fonctionner, dans le meilleur des cas, en 2005, si par hasard les autorités cantonales ont le bon goût de prendre la décision en 1992, c'est-à-dire cette année, ou au plus tard au début 1993. Dans les conditions de notre économie on en vient à avoir quelques doutes quant à la concrétisation.

Au vu de ce qui précède, les vœux de la motion, tout motivés qu'ils puissent être, toute légitime que soit l'inquiétude qui est sous-jacente, doivent être relativisés et restent quelque peu irréalistes et irréalisables. Le représentant du Département de justice et police responsable de l'Office des transports et de la circulation, M. Wittwer, l'a confirmé; les mesures voulues par l'Etat ne pourront déjà pas être atteintes dans les délais prescrits. Alors, une motion qui vise à aller encore plus vite pour atteindre les mêmes buts n'a plus de réalité.

Certains groupes y voient une pression pour faire avancer les mesures déjà adoptées par notre Conseil. Je parlerai par exemple de l'étude globale de la circulation qui a débouché sur la fabuleuse concertation environnement-ville-transports (EVT) dont, ni vu ni connu, plus personne ne sait ce qu'elle est devenue, des mesures votées par notre Conseil en faveur du stationnement réservé aux habitants, du macaron, etc.; sans parler des différentes mesures beaucoup plus modestes dans les quartiers, mesures qui ont été voulues par une large majorité de ce Conseil et qui sont restées lettres mortes. Je peux en témoigner en ce qui me concerne depuis 1987 et, croyez-moi, il y en a d'autres qui datent de plus longtemps.

Quelque part, le Conseil administratif ne fait pas grand-chose par rapport aux vœux du Conseil municipal, quant au Conseil d'Etat, il s'assied carrément dessus!

Il suffirait peut-être pour cela de parler directement de ce problème et d'interpeller les responsables de l'exécutif qui d'ailleurs appartiennent tous, en l'occurrence, aux partis de l'Alternative anti-smog. En ce sens, nous dirons: smog, smog, smog, de qui se moque-t-on? Et le groupe radical juge cette motion, d'une part, superfétatoire et, d'autre part, dangereuse pour l'équilibre déjà précaire de

notre économie dont dépend le bien-être social et culturel de notre cité. En conséquence, nous vous invitons à accepter les conclusions de la commission. Je vous remercie de votre attention.

Mme Barbara Polla (L). Comme je l'avais déjà dit lors du rapport intermédiaire concernant cette motion et comme cela a d'ailleurs été fidèlement consigné dans le rapport, l'état actuel de nos connaissances ne nous permet d'établir aucune relation de cause à effet entre l'augmentation de la pollution et l'augmentation des maladies respiratoires. A ce propos, je me permets de rappeler, soit dit en passant, que l'augmentation de la mortalité due à l'asthme, justement citée dans le rapport, a été initialement rapportée en Nouvelle-Zélande et associée non pas à la pollution de ce paradis du Pacifique, mais à la prise de certains médicaments.

Donc, si la relation entre pollution et augmentation des maladies respiratoires n'est pas établie, des études importantes sont actuellement en cours pour répondre à cette question qui ne l'est pas moins. Il est, en général, reconnu comme raisonnable, lorsqu'on entreprend des études de cette envergure, d'en attendre les résultats pour déterminer de nouvelles positions. Par contre, l'état actuel de nos connaissances indique qu'il est improbable qu'un abaissement du taux de dioxyde d'azote tel que celui proposé puisse avoir un effet mesurable sur la santé. Les propositions des motionnaires n'auraient donc pour effet que d'augmenter la confusion et de mettre en cause l'efficacité des nombreuses mesures existantes.

En conclusion, vu la quantité de mesures efficaces déjà prises et prévues, vu les études en cours pour préciser les choses, en particulier l'étude SAPALDIA qui a été mentionnée et qui est déjà soutenue, vu l'inutilité des nouvelles mesures, je vous recommande de soutenir les conclusions du rapport. Je vous remercie.

M. Guy Zwahlen (R). Voilà une mesure de plus proposée contre le citoyen automobiliste qui a l'air de faire l'objet de tous les feux d'une certaine partie de ce Conseil. Il faut quand même rappeler que plus d'un citoyen sur deux utilise ce moyen de transport et c'est celui-ci qu'on aimerait mettre à l'index.

Il convient préalablement de relever que la mesure proposée est tout bonnement, dans l'état actuel de la technique et du développement à Genève, inutile puisqu'il n'y a pas de mesure de substitution et, comme par hasard, dans le rapport ne sont pas mentionnées quelques phrases pertinentes de M. Landry, écotoxicologue cantonal, qu'on n'accusera pas de bienveillance à l'égard de l'automo-

bile. Celui-ci précise que par comparaison un bus diesel pollue comme 80 à 120 voitures avec catalyseurs. L'écotoxicologue cantonal l'a dit, hélas ce n'est pas dans le rapport. Donc, la substitution du trafic privé par le trafic public, actuellement, donne un résultat zéro.

Alors, les promoteurs de la motion feraient bien de préciser si leur but n'est pas plutôt de diminuer la mobilité du citoyen et des habitants de Genève, mais il faut avoir la franchise de le dire. C'est une optique d'aménagement du territoire, certes, c'est une optique de vie, mais il faut avoir le courage de le dire. Il faut avoir le courage de dire que certains travailleurs ne rentreront plus chez eux entre midi et deux heures, mettront une ou deux heures pour rentrer chez eux, et que le prix que l'on veut peut-être payer pour une certaine optique de vie est ce prix-là. Ou alors, on voudrait accepter un certain nombre de mesures en faveur des moyens de transport de substitution, qui nécessiteront, en particulier si l'on veut un résultat positif au niveau de la pollution, de mettre en service davantage de trolleybus et de tramways, ce qui impliquera une augmentation de la consommation d'énergie électrique que l'on devra bien sûr produire et que l'on devra transporter si on exclut l'utilisation du nucléaire. Et ce sont les représentants des mêmes partis, ici, qui s'opposent à l'augmentation de la puissance de certains barrages, qui s'opposent à l'augmentation du transport de l'énergie par des lignes à haute tension et qui voudraient que l'on trouve des moyens de substitution non polluants. Alors, il faudrait une fois qu'il y ait une certaine logique, dites franchement que vous voulez une diminution de la mobilité!

De plus, comme l'a aussi précisé l'écotoxicologue cantonal, et de nouveau ce n'est pas dans le rapport, il s'agit d'un problème européen voire, à certains niveaux, mondial. L'écotoxicologue cantonal l'a précisé très fermement, le problème se situe au niveau de l'Europe et en particulier on subit ici un certain nombre d'émissions envoyées par les pays de l'Est. Il a admis qu'il serait plus utile d'aider les pays de l'Est à dépolluer leurs industries que de restreindre et de prendre des mesures qui touchent le trafic automobile qui est justement en train de faire des efforts énormes au niveau de la diminution de la pollution de l'air, j'y reviendrai tout à l'heure.

Troisième problème. Ces mesures, si elles sont prises, arriveront trois ou quatre jours trop tard. L'écotoxicologue cantonal a en effet précisé, dans une phrase assez amusante du reste, que la création de cet ozone par l'émission du dioxyde d'azote avait lieu en particulier sur le lac trois ou quatre jours après les émissions. Donc, si l'on ne prend les mesures qu'au moment où on constate un taux d'ozone donné, on les prend trois ou quatre jours trop tard. Donc, la motion est par là même à nouveau inutile.

Un article très intéressant a paru au mois de mars dans la *Neue Zürcher Zeitung*, qui est quand même un journal bien informé, intitulé: «Auf dem Weg zur

besseren Luft» (sur la voie de l'air meilleur). Dans cet article, on constate qu'en 1995 on aura déjà une diminution de 45% du dioxyde d'azote dû au trafic privé. Donc, on voit que des mesures très efficaces sont prises au niveau du catalyseur, au niveau aussi de la diminution de consommation des véhicules et donc en rapport ce plan n'est absolument pas utile.

Par exemple, mon estimé collègue l'a précisé tout à l'heure, le canton de Zurich a pris des mesures beaucoup plus efficaces dans d'autres domaines, tels par exemple ceux du chauffage et de l'industrie, et ces mesures se sont révélées beaucoup plus efficaces, et on a constaté – et là je vous renvoie à nouveau à cet article du journal – qu'on arrivera à une diminution de plus de 50% des émissions de NOx vers les années 2000. Si on sait que le trafic privé ne représente que 33%, cette mesure ne porterait donc que sur 16% des émissions, ce qui est négligeable par rapport à d'autres émissions beaucoup plus importantes et beaucoup plus nocives.

C'est pour cela que je vous propose aussi, comme notre groupe, de suivre la proposition de la commission et donc de rejeter la motion.

M. Bertrand de Weck (PEG). Les interventions que nous venons d'entendre sont des discours complètement technocratiques. On nous rabâche des études épidémiologiques qui sont en cours, qui sont à venir, on ne sait pas encore très bien. On nous oppose aussi des études qui ont été faites sur le plan technique, sur les émissions, sur la pollution, etc.

Cette motion est politique, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et c'est une question politique que nous devons trancher ce soir, ce n'est pas une question de technocrates. Nous ne sommes pas des experts technocratiques, il y en a qui peuvent nous conseiller, merci, c'est très bien et nous pouvons avoir recours à leurs services, mais ce soir c'est un problème politique que nous devons débattre et nous devons cesser de nous perdre dans des discours technocratiques.

D'abord, j'aimerais mettre cette motion en perspective avec le contexte général d'aujourd'hui en matière de survie sur cette planète. Nous sommes à Genève et nous sommes quelques individus au milieu d'une planète dont certains disent aujourd'hui qu'elle est un grand village. Cette planète monde, ce village monde, on va en parler dans les semaines à venir à Rio de Janeiro, à la conférence de la Cnuced, pour savoir ce qui va se passer, comment sauver la planète. Alors, lorsque des ministres, des chefs d'Etat, des experts gouvernementaux vont se réunir pour savoir comment sauver la planète c'est que manifestement il doit y avoir un problème quelque part. Le problème n'est pas seulement ailleurs, en France, Monsieur Ducret, par exemple dans la couronne qui ceinture Genève, il est aussi ici à Genève.

Si on passe maintenant à une plus petite échelle, on arrive à la Confédération après le monde, et on entend aujourd'hui M. Cotti, conseiller fédéral, chargé du Département de l'intérieur et qui s'occupe des problèmes d'environnement, dire que la Suisse va être active pour aboutir à une convention sur les changements climatiques. C'est notre ministre de l'intérieur chargé de l'environnement qui le dit. Il doit y avoir encore une fois un problème!

Ensuite, le même M. Cotti, dans une tournée des capitales internationales ces dernières semaines, dit: «La Suisse est disponible pour accueillir des institutions qui s'occuperont d'environnement, suite à la conférence de Rio.» Là encore, M. Cotti dit simplement, en langage diplomatique, que Genève est prête à accueillir des institutions ou des prolongements institutionnels de la conférence de Rio.

Descendons un échelon supplémentaire, nous arrivons à Genève canton. Genève canton abrite aujourd'hui à Conches une académie de l'environnement. Dans une récente table ronde organisée par la Société pour la protection de l'environnement, sous le patronage de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs, le conseiller d'Etat radical Guy-Olivier Segond a dit la disponibilité de Genève pour accueillir de nouvelles institutions en matière d'environnement. Nous avons aussi entendu en commission de l'aménagement l'ambassadeur de Riedmatten, auprès des Nations Unies, déclarer qu'il y aura des besoins en terrain pour de nouvelles organisations, notamment pour des organisations s'occupant d'environnement.

Manifestement il y a un problème, Mesdames et Messieurs, si à Rio, si à Berne, si au niveau de la Tour Baudet on parle environnement, on parle action politique à mener à tous les niveaux. Après la conférence de Rio, on parle d'institutionnaliser le processus qui aura été mis en route, par la création d'un Conseil de la terre, sorte d'organisation non gouvernementale et qui pourrait siéger à Genève.

Descendons au dernier échelon qui est celui de la Ville de Genève. Comme je le disais tout à l'heure, la Ville de Genève a patronné la récente Table ronde de la SPE dont il a été fait état dans tous les quotidiens. On a aussi rapporté à cette occasion que le conseiller administratif Rossetti avait dit l'appui de la Ville aux souhaits du Canton, aux souhaits de la Confédération en faveur de la reconnaissance de Genève comme capitale mondiale de l'environnement.

A Genève nous avons aussi un Genevois, ancien responsable des questions de l'environnement à Berne, et qui est aujourd'hui le conseiller personnel de M. Mustapha Tolba, secrétaire général du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ce monsieur, c'est Alain Clerc, il agit activement pour que Genève devienne capitale de l'environnement. Et que de textes n'avons-nous pas lus dans les journaux bien informés de la place et autres hebdomadaires sur cette volonté politique qu'il y a de faire de Genève un centre de l'environnement!

A l'heure qu'il est, M. Maurice Strong, secrétaire de l'Organisation des Nations Unies pour la Conférence sur l'environnement et le développement, et grand patron du premier sommet de la terre qui se tiendra donc en juin prochain à Rio de Janeiro, est interrogé – la réunion a commencé il y a environ dix minutes et se tient à l'Auditoire Rouiller – par des personnalités du monde économique, politique, scientifique et des médias. Parmi ces personnes qui l'interrogent sur cette question de l'avenir de la planète, il y a M. David de Pury qui est le président ou le coprésident d'ABB, cela démontre bien que dans les milieux économiques, aujourd'hui, il y a de très graves préoccupations par rapport à l'avenir de la planète.

Tout cela ce sont des actions, ce sont des forums de discussions, des textes qui vont peut-être être mis en œuvre, mais à un moment donné il faut agir! Comment est-ce qu'on agit? En prenant des mesures. Où prend-on des mesures? Là où on habite et, nous, nous habitons en ville de Genève, c'est ici que nous devons agir.

Nous attendons des actions concrètes et cette motion s'inscrit dans ces actions concrètes, Mesdames et Messieurs, c'est tout, c'est son seul sens. Foin des discours technocratiques, nous voulons maintenant des actions et parmi ces actions il y a des mesures à prendre pour la restauration de la qualité de l'air en ville de Genève. Si le Conseil fédéral a édicté des normes et qu'il souhaite qu'elles soient respectées en 1994, ce n'est pas non plus le fruit du hasard, c'est le fruit d'un certain nombre de réflexions, d'un certain nombre d'études transmises par les experts aux hommes politiques qui ont tranché.

Nous attendons maintenant des effets concrets et c'est dans ce sens que nous souhaitons que cette motion revienne à sa formulation initiale, à savoir qu'on y réintroduise la mention:

Projet d'amendement

«Il adopte des mesures susceptibles de faire respecter les normes de l'OPAir en 1994.»

Cette mention annule et remplace l'amendement qui figure à la page 11 et que je lis: «Qu'en fonction de ces analyses la possibilité d'abréger les délais de réalisation des mesures du plan OPAir soit périodiquement réévaluée.»

Nous savons bien, Mesdames et Messieurs, que techniquement, en 1994, l'OPAir ne sera pas en fonction, nous le savons, mais nous voulons donner un message politique à nos autorités pour qu'elles fassent le forcing, en quelque sorte, pour que l'on restaure une qualité de l'air acceptable en ville de Genève.

Notre discours n'est pas contre les voitures – le problème de la mobilité est un problème d'aménagement du territoire – notre discours est de dire que la pollution de l'air doit diminuer et, s'il faut pour cela modifier la mobilité des gens, on trouvera des moyens – transports publics ou autres – et si c'est une volonté politique cela se fera. Nous voulons que ce soir ce Conseil prenne une décision politique en faveur de la restauration de la qualité de l'air en ville de Genève. *(Applaudissements sur les bancs écologistes et socialistes.)*

M. Christian Buonomo (DC). Je tiens tout d'abord à dire que je m'exprime en mon nom personnel et non pas au nom de mon groupe.

On vient d'entendre un beau discours, un beau plaidoyer en faveur de l'écologie conçue comme une fin en soi. J'aimerais rappeler à M. de Weck et au groupe écologiste qu'il y a aussi l'économie, il y a aussi la liberté individuelle, il y a aussi des gens qui vivent de l'industrie automobile et ces gens-là se comptent par milliers, on ne peut pas faire fi de toutes ces préoccupations-là.

Il est clair que la motion vise des restrictions au trafic privé et c'est en cela qu'elle ne saurait être acceptable. Je crois que tout le monde, aujourd'hui, dans cette enceinte, se préoccupe des questions de l'environnement et il n'est pas question d'opposer ceux qui se ficheraient de tous les problèmes d'environnement à ceux qui respecteraient l'environnement. Je crois que nous avons tous ce souci de l'environnement mais pour moi ce n'est pas une fin en soi.

Donc, cette motion se trompe de cible puisqu'elle vise le trafic privé. On sait que les véhicules privés sont maintenant équipés de catalyseur et que le taux de pollution lié à ce trafic va en diminuant.

Le but du Conseil fédéral est de retrouver à terme, en 1994 plus précisément, le taux de dioxyde d'azote qui existait en 1960. De plus en plus de véhicules sont équipés de catalyseur et on sait que la pollution liée au trafic privé aura retrouvé, en 1997, son taux de 1960.

Cette motion se trompe tout à fait de cible. Il y a d'autres sources de pollution qui sont l'industrie, le chauffage, les poids lourds, on a parlé tout à l'heure de certains bus diesel, mais on ne prend aucune mesure contre ces sources de pollution. Alors, qu'on s'attaque aux sources de pollution liées au chauffage, aux transports publics, mais qu'on ne se trompe pas de cible en visant le transport privé. On a un taux qui n'a pas été fixé par la loi, mais par ordonnance, donc, il n'a pas reçu l'assentiment populaire et les médecins ne sont pas convaincus. Un groupe de médecins indique dans un rapport, je cite: «On ne saurait, en effet, prendre dans ce domaine des décisions prématurées contraignantes sans qu'elles soient justifiées par des données médicales reconnues ou au moins hautement probables, lesquelles restent aujourd'hui difficile à regrouper.»

Il est clair qu'on n'a aucun élément objectif nous permettant de dire qu'à partir d'un certain taux ce serait le taux idéal au-delà duquel on ne saurait aller sans mettre en danger la santé des personnes. Donc, à partir de là, on ne peut pas poser un a priori et dire finalement qu'on se fiche de ces indications médicales et qu'on applique en soi un taux parce qu'on veut faire de l'écologie, je crois que c'est un raisonnement absurde.

Je terminerai en citant un article paru aujourd'hui dans la *Tribune de Genève*: «Comparaison des émissions entre 1984 et 1992, les voitures polluent toujours moins.» On a calculé que depuis 1984 il y avait eu une diminution de 49% de la pollution liée au dioxyde d'azote qui provenait de véhicules privés. Tout cela pour démontrer que cette motion n'a aucun sens et c'est pour cette raison que je m'y opposerai.

Le président. Sont encore inscrits M. Pattaroni, Mme Polla, M. Rodrik, M. Miffon, Mme Cramer. Monsieur de Weck, je vous prie de déposer votre amendement sur le bureau. Ah, il y a aussi M. Ducret.

M. Michel Ducret (R). Cela fait déjà un bon moment que je lève la main.

Le président. Je regrette, Monsieur Ducret, mais vous êtes le seul qui soit, comme par hasard, oublié par le bureau. Donc, vous ne devez probablement pas lever la main très haut. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, pour faire un intermède, c'est très volontiers que je cède mon tour de parole à M. Ducret, je la reprendrai après lui.

M. Michel Ducret (R). Merci, Monsieur Pattaroni, pour cet aimable tour de parole.

M. de Weck s'emballe comme un cheval au galop et, comme ce dernier, il a des œillères. On a bien compris que pour lui c'est une motion politique qui n'a pas de base réelle liée à la nécessité immédiate, c'est d'ailleurs précisément pour cela que nous rejetons la motion.

Quant à l'abondance du discours technocratique, j'aimerais quand même dire que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Mesdames, Messieurs, grâce à cette motion qui traîne à la commission de l'aménagement depuis au moins trois ans, les membres de la commission sont gratifiés maintenant d'une boîte d'archives A4 complète plus la moitié d'une autre de documents sur le sujet, plus ou moins technocratiques et complètement incompréhensibles pour un esprit non scientifique.

Voyez-vous, contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure, Monsieur de Weck, le problème existe et personne ne le nie. Je répète qu'il faut simplement relativiser et ne pas être alarmiste.

Tout à l'heure on a parlé d'accueillir les institutions mondiales de l'environnement, c'est vrai et c'est une très bonne chose pour notre ville, mais pour les accueillir, Mesdames et Messieurs, il faut que Genève vive, il faut qu'on puisse y circuler et ne pas supprimer l'aéroport, ce qui serait la suite concrète de la présente motion; parce que l'aéroport pollue aussi et qu'on ne va pas à Rio à vélo!

L'exemplarité politique, vous ne la voyez que dans la prise du pouvoir, mais pas dans la responsabilité de gestion d'une communauté multiforme. L'exemplarité politique, Mesdames et Messieurs du Parti écologiste, de l'Alternative 91, elle vous appartient, renoncez à utiliser vos propres véhicules à moteur et cela suffira largement à restaurer la qualité de l'air en ville de Genève. *(Brouhaha et applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Je m'exprime au nom d'une large partie du groupe démocrate-chrétien, mais n'allez pas imaginer que nous sommes divisés sur le fond! *(Rires et applaudissements.)*

En fait, je ne vais pas faire du catastrophisme et évoquer le cas de Mexico ou encore d'Athènes. Simplement, nous avons lu cette motion qui, vraisemblablement, ne doit pas correspondre à l'idée que plusieurs des intervenants ont en tête quand ils la soutiennent. Cette motion est extrêmement modeste, elle est aussi un message politique, elle n'affirme pas que nous savons, elle demande de savoir et elle donne une indication d'objectifs, c'est tout ce que cette motion propose.

Alors, nous savons – plusieurs d'entre nous l'ont dit et personne n'a dit le contraire – que nous sommes dans une situation où la pollution est devenue une préoccupation et c'est par rapport à cette préoccupation que nous considérons qu'il s'agit de se préparer, qu'il s'agit d'anticiper.

Que propose la motion – pour le cas où nous n'aurions pas eu le temps de la lire, ce qui est possible, d'après ce que j'ai pu entendre? Exactement ce que la

science peut nous apporter et là je ne dirai pas mieux ce que Mme Polla a dit. Il s'agit de soutenir cette étude SAPALDIA qui nous permettra de répondre à la question: est-ce que ces émissions sont réellement dangereuses pour la santé, dans quelle mesure, de quelle façon, que pouvons-nous faire? Et c'est ce qui est demandé en fin de motion. L'étude est en cours, mais nous demandons à la population genevoise de s'inscrire pour participer et je pense, d'après ce que j'ai entendu, qu'une large majorité des conseillers municipaux est déjà inscrite...

Deuxièmement, la motion demande d'analyser les effets des plans de mesures chaque année et de les communiquer à la Ville de Genève. Nous sommes à nouveau dans le domaine de la connaissance.

Troisièmement, il s'agit, au cas où les études prévues donneraient des résultats prouvant qu'on doit s'alarmer plus qu'on ne le voudrait, «d'abréger les délais de réalisation des mesures du plan OPAir».

Et, enfin, c'est vrai, il y a un objectif qui est fixé, mais qui ne tombe pas du ciel, c'est un objectif qui est tout simplement un peu plus sévère dans certaines circonstances. Cet objectif fait partie d'un règlement et n'est pas érigé en dogme, et un dogme, permettez aux démocrates-chrétiens de savoir ce que c'est, or ce n'est pas un dogme. Que dit cet objectif? Il demande d'adapter le règlement sur la restriction temporaire de circulation motorisée en cas de pollution en abaissant la limite de concentration de dioxyde d'azote à 120 µg par m^3.

Je pense qu'il vaut la peine, Monsieur le président, de rappeler ce que dit le règlement. Il dit simplement:

«1. Le présent règlement institue une réglementation exceptionnelle du trafic que le Conseil d'Etat rend applicable par arrêté lorsque:
   a) la concentration de dioxyde d'azote excède 160 (ce serait 120) micro-grammes par mètre cube, en moyenne par 24 heures, depuis trois jours consécutifs...
   b) les conditions météorologiques et de circulation sont de nature à entraîner la persistance de cette situation.»

Nous considérons qu'il est important, à un moment donné, lorsqu'on est dans une situation qui est peut-être à la limite du danger, mais qu'on peut considérer déjà dans le cadre de la limite inférieure du danger, que des mesures soient prises, parce que nous savons très bien que c'est seulement par des signes évidents que la population peut prendre conscience de certaines réalités, c'est tout.

C'est la raison pour laquelle nous engageons ce Conseil municipal à relire tranquillement cette motion et à se prononcer sur le texte de la motion exclusivement.

Mme Barbara Polla (L). Après le discours plein d'émotion de M. de Weck, je vais en revenir à des propos plus technocratiques, bien que critiqués.

La raison de l'utilisation de termes technocratiques se trouve dans les considérants mêmes, ainsi que dans les propositions de la motion. Une des critiques que je ferai à mon tour, c'est que l'utilisation de la technocratie à seule fin de l'émotion est probablement peu utile.

Quand on dit que le niveau de pollution atmosphérique en ville de Genève atteint des taux alarmants, eh bien, on utilise un terme de technocrate. Alarmant, qu'est-ce que ça veut dire? Quand on dit que la teneur quotidienne en ozone a atteint un niveau tel qu'il met en danger la santé des travailleurs manuels, des personnes ayant une activité sportive, des enfants et des personnes âgées, on utilise des notions de technocrates à fin d'émotion. Ce que moi je vous dis en tant que technocrate de la santé, c'est que ces considérants sont faux.

D'autre part, les mesures proposées sont aussi des propositions de technocrates. On nous propose d'abaisser la limite de concentration de dioxyde d'azote à 120 microgrammes par mètre cube. Moi-même et M. Landry, nous vous disons que ces propositions de soi-disant technocrates sont ridicules.

Ensuite, M. de Weck nous dit: «Il y a un problème.» Eh bien, je crois que tout le monde l'a dit ici, nous sommes bien tous d'accord avec le fait qu'il y a un problème; simplement, ne jouons pas avec la population et ne faisons pas croire que les écologistes genevois vont régler le problème mondial en abaissant le taux de dioxyde d'azote de 160 à 120 microgrammes par mètre cube. Les problèmes, s'ils sont en train d'être réglés quelque part, le sont peut-être, comme l'a dit M. de Weck, à l'Auditoire Rouiller, en grande partie par des technocrates.

Finalement, si on en arrive au dernier argument de M. de Weck, c'est-à-dire que finalement ce n'est pas un discours ni d'émotion ni de technocrates, mais simplement une question politique, alors là, oui, d'accord. Si c'est une question politique, alors, politiquement, c'est non, parce que – j'irai même plus loin que M. Buonomo – cette motion se trompe non seulement de cible, mais aussi de moyens. *(Applaudissements.)*

M. Albert Rodrik (S). Je vais essayer de parler avec calme. Il y a beaucoup de flagellants dans cette salle. Je voudrais rappeler que le canton de Genève est peut-être celui qui a fait le plus d'efforts pour la lutte contre la pollution par le chauffage, les chaudières et autres installations. Ces efforts ont été faits sous l'égide d'un magistrat libéral, M. Pierre Wellhauser, par un chef de service qui fut magistrat communal radical; nous sommes très en avance en cette matière. En matière de développement des transports publics, on le doit à un magistrat socia-

liste. Et quant à SAPALDIA, qui permettra peut-être d'établir des liens plus sérieux entre maladies pulmonaires et pollution de l'air, c'est un magistrat radical qui a trouvé l'argent pour la lancer. Alors, ce ne sont pas des monopoles de l'Alternative, ni des bassines à se lancer à la tête, ce canton travaille passablement, fait des choses. Il y a des améliorations, des avancées et des choses qui sont encore à faire. Je crois que nous ne devrions pas utiliser ce genre de ton pour des problèmes de cette importance.

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, dans ce canton il y a un véhicule pour moins de deux habitants. Entre 520 et 560 véhicules pour 1000 habitants. C'est le taux le plus élevé au monde en dehors des Etats-Unis mais, aux Etats-Unis, il y a de l'espace; ici il n'y en a pas. Depuis des années, entre les véhicules que l'on sort de la circulation et ceux qui rentrent, bon an, mal an, le solde est positif, plus 6000. En 1986, avant que l'interdiction complète des véhicules sans catalyseur intervienne, nos concitoyens en ont mis plus 9000 en circulation. Cela veut dire que, en l'espace de trois ans, il y a 20 000 véhicules de plus dans la circulation. Ce que je tiens à vous dire, c'est que, dans ces conditions, il n'y aura bientôt plus d'aménagement du territoire possible, il n'y aura bientôt plus d'efforts et de dépenses gouvernementales qui donneront un résultat; cela s'appelle l'asphyxie, Mesdames et Messieurs!

Alors, cessons de nous lancer les bassines à la tête et voyons le comportement de nos propres concitoyens. C'est quelqu'un qui n'en a jamais eu qui vous le dit, Mesdames et Messieurs, arrêtez de vous attaquer aux «véhicules» de l'Alternative. Au revoir!

M. Claude Miffon (R). Je n'ajouterai pas au débat technocratique, mais je souhaite répondre à M. de Weck sur le plan politique.

Monsieur de Weck, je propose un vote politique. Pour moi, la politique, comme pour tous ceux qui conservent les pieds sur terre, c'est le choix du possible, c'est là que la politique trouve sa crédibilité. En conséquence, proposer un vote dont on sait qu'il ne pourra être appliqué, M. de Weck l'a reconnu lui-même, c'est dévaloriser la politique. Nous avons tous le souci de diminuer la pollution de l'air dans cette ville, dans le canton et dans la région, mais nous ne pouvons pas nous rallier à une solution qui propose technocratiquement quelque chose d'irréaliste.

Mme Barbara Cramer (L). Smog d'été – smog d'hiver – smog, c'est une réalité que personne ne peut nier. On sait tous qu'il y a de la pollution à Genève.

Avant de développer le sujet, je tiens à remercier M. Crettenand pour son rapport qui reflète l'image miroir de tous les intervenants lors des délibérations, ce qui n'est pas toujours le cas. J'ai senti qu'il est vraiment concerné par le problème et pas forcément par la politique, et je dois dire que je suis assez déçue de M. de Weck qui parle de politique quand on parle de santé et de bien-être de la population.

Selon l'OMS, la pollution de l'air a pour source les activités humaines, activités industrielles, chauffage domestique, incinération des ordures, circulation d'automobiles. La mesure de la pollution par la circulation des voitures est difficile à dissocier des autres polluants présents dans l'air.

Quand un motionnaire déclare qu'il faut tendre vers la suppression du trafic au centre-ville, il est difficile de croire qu'il vise véritablement la pollution. De plus, il ajoute: «Notamment en favorisant les TPG et les deux-roues.» A ce propos, il y a dans le rapport N° 48 A, deux phrases qui, à mon avis, sont assez illogiques, je cite: «On constate qu'à Genève les TPG sont en retard sur Bâle et Zurich», et l'un des motionnaires déclare qu'il faut tendre vers la suppression du trafic des automobiles au centre-ville, notamment en favorisant les TPG. J'aimerais savoir comment vous allez supprimer le trafic des automobiles, sans avoir réussi à améliorer le fonctionnement des TPG en ville.

Les récentes grèves des TPG nous ont surpris et ont soulevé quelques questions. Quelle est la pollution provoquée par les transports publics, bus et autres? L'appareil de mesure du quai de l'Ile a enregistré une forte diminution du dioxyde d'azote pendant les deux jours de grève des TPG. Maintenant se pose la question de savoir si ce résultat est dû au nombre inférieur des véhicules des TPG et à l'augmentation des véhicules privés, ou est-ce à cause de la météo de ces jours-là? On sait que la météorologie joue un rôle très important sur la pollution, mais pour le moment on ne peut pas la maîtriser.

On peut quand même parler de certaines tendances. Par exemple, à Genève, le dioxyde de soufre est à la baisse depuis 1960 et le dioxyde d'azote est également à la baisse depuis l'introduction du catalyseur en 1985; pourtant, on vient de nous rappeler que le nombre de voitures ne cesse d'augmenter à Genève: 20 000 de plus en trois ans.

J'ai essayé d'obtenir les relevés d'écotoxicologie sur la pollution afin de connaître le nombre de jours où nous avons dépassé les mesures tolérées, mais ce n'est pas encore possible pour 1991.

L'Office des transports et de la circulation a fait des prédictions et des simulations pour voir ce qui se passera lorsque l'autoroute de contournement, prévue pour soulager le trafic en ville, sera achevée à Genève. Il y aurait alors 40% de

moins de véhicules circulant au centre de la ville, et encore on ne parle que de la circulation nationale; on ne mentionne même pas la circulation internationale, certainement que ce pourcentage sera encore plus élevé.

Plusieurs études sont en cours. Celle du Fonds national suisse de la recherche scientifique a pour but d'analyser les effets des polluants de l'air sur l'homme; le résultat sera publié en 1995. Il y a l'étude nationale, qui est faite à Genève par le département de M. Segond, il s'agit de définir l'effet des polluants sur les poumons. L'étude SAPALDIA, mentionnée plusieurs fois, porte sur 12 000 sujets. L'Hôpital d'Aarau fait une étude sur l'effet de la pollution sur les performances respiratoires. Donc, pourrait-on simplement dire que l'on veut culpabiliser l'automobiliste sans connaître les résultats des nombreuses études en cours actuellement?

Quelles sont les solutions de remplacement? Le médecin cantonal, M. Landry, nous dit que l'ozone formé peut être détruit par un tas de composés dérivés de l'oxygène. Est-ce qu'on ne relèverait pas ce défi?

Mme Bonard, mandataire du groupe d'études et de planification urbaine et régionale, nous dit: «Par ailleurs, dans un tissu urbain tel que celui que connaît Genève, qui est particulièrement construit, il est illusoire de penser en pistes cyclables. Il faudrait avoir un transfert des usagers se déplaçant en véhicules privés vers d'autres moyens de locomotion.» Mais personne ne dit quels moyens existent.

Maintenant, de nouvelles lois et règlements entraîneraient de nouvelles mesures de contrôle. Cela veut dire des fonctionnaires en plus, la police municipale en plus grand nombre, des frais continus.

Certains d'entre nous se souviennent certainement du temps des pistes cyclables qui existaient à Genève et qui ont été détruites. Elles ont été réintroduites en 1987 pour plus de quatre millions de francs.

Le président. Madame, il vous reste une minute pour conclure.

Mme Barbara Cramer. Même Berne s'intéresse à Genève. Le conseiller fédéral M. Ogi a annoncé récemment qu'il soutiendrait l'autoroute de contournement en construction à Genève. Par contre, il diminuera les subventions pour les autres autoroutes en Suisse. Il y aura donc 40% de circulation en moins en ville de Genève; de ce fait, on aura la liberté de choisir son moyen de transport.

Faut-il négliger l'aspect démagogique de cette motion qui est sortie juste avant les élections? Cette motion a des avantages. D'abord, elle nous rappelle les problèmes de la pollution qui sont réels et universels, pas seulement à Genève. Elle sensibilise les personnes concernées...

Le président. Il faudra conclure, Madame.

Mme Barbara Cramer. Je ne sais pas comment il faut juger le temps de parole...

Cette motion nous a également fait connaître l'étude SAPALDIA. En conclusion, il faudrait que les TPG soient un moyen de transport plus satisfaisant. On sait par le Service de l'urbanisme que d'ici à 1994 il faudrait doubler la capacité des TPG. A quoi il faudrait ajouter toutes les personnes qui prendraient les transports publics au fur et à mesure de l'élimination des voitures privées. Combien devrions-nous débourser pour le faire? Et les retombées commerciales? Quels seraient les effets des restrictions sur la mobilité pour toute une couche de la population?

Le président. Madame, je suis obligé de vous dire que vous avez vraiment dépassé le temps de parole. Il y a un taux de pollution sonore dans cette salle, et il me semble qu'il faudra bientôt faire une motion dans ce sens.

Mme Barbara Cramer. Il ne faut pas prendre des mesures prématurées et contraignantes sans qu'elles soient justifiées par des données médicales, reconnues ou hautement probables. Merci. *(Applaudissements.)*

Mme Magdalena Filipowski (PEG). Je souhaite, après l'importante intervention de ma collègue, faire une mini-intervention écologique.

Motionnaire de la motion smog d'été – smog d'hiver – smog, j'aimerais témoigner et dire que je suis une habitante de cette ville, écologiste, et que personne dans cette salle ou ailleurs n'a pu me voir derrière le volant d'une voiture. Je n'ai qu'une bicyclette sur laquelle j'ai transporté mes enfants jusqu'au jour où ils ont pu, à leur tour, se mettre sur un vélo ou sur les patins à roulettes. Je n'ai pas l'impression de vivre sur une autre planète, pourtant je me déplace, je circule, je vis dans cette ville. Aujourd'hui, lorsque j'entends qu'il y a un nombre d'automobiles très important dans cette ville, je me sens la représentante de ceux qui n'utilisent pas leur voiture, non seulement parce qu'ils ne peuvent pas, mais par un engagement profond au niveau de l'écologie appliquée au quotidien.

J'aimerais vous rappeler que, dans cette enceinte, il y a quelques mois, nous avons voté une demande aux autorités cantonales afin de proposer notre ville comme siège d'une organisation internationale dans ce domaine. Alors, je vous demande d'être sérieux et cohérents.

Le président. Madame Mili, c'est à vous, mais je crois que tout a été dit. J'ai l'impression que depuis une heure nous refaisons le travail de la commission.

Mme Isabelle Mili (S). Je ne vais pas vous parler du taux de quoi que ce soit, je serai très brève. Je veux seulement citer deux hommes politiques de droite, Français, il est vrai; le premier c'est M. Jacques Chirac qui a dit que «la voiture empoisonnait la ville de Paris», fin de citation, et la deuxième citation, c'est celle de M. Michel Noir qui a dit: «Il faut faire sauter le bouchon!» Alors, faisons-le aussi à Genève.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. de Weck est refusé par 36 non contre 23 oui (abstention du Parti du travail).

M. Ueli Leuenberger (PEG). Pour le vote final, je demande l'appel nominal.

Le président. Ecoutez, on a passé au vote, vraiment, c'est trop tard. Monsieur de Weck, vous avez demandé la parole.

M. Bertrand de Weck (PEG). Monsieur le président, le vote a commencé, nous avons voté sur un amendement. Pour ne pas apporter de confusion, nous demandons l'appel nominal dès que l'amendement est voté, au moment du vote final, c'est tout! Il ne s'agit pas d'une quelconque manœuvre: au moment où le vote final s'annonce, nous demandons l'appel nominal, je crois que c'est parfaitement cohérent.

Le président. Etes-vous soutenu par vos collègues? *(Plusieurs mains se lèvent.)*

Je vous prie de faire attention, nous votons sur les conclusions du rapport de la commission de l'aménagement, ces conclusions demandent de refuser la motion amendée par la commission. Donc, ceux qui refusent la motion doivent dire oui.

M. Bertrand de Weck (PEG). En d'autres circonstances, nous votions oui si nous adoptions le projet d'arrêté ou de motion et nous votions non si nous le refusions. Alors, je crois qu'il faut...

Le président. On vote régulièrement les conclusions du rapport; nous passons au vote.

M. Bertrand de Weck. Pour clarifier le vote, ce soir il me paraît préférable de voter oui pour celles et ceux qui acceptent la motion amendée et de voter non pour celles et ceux qui la refusent. Je crois que pour la clarté du débat politique, c'est ce qu'il y a de mieux.

Le président. Je regrette, mais nous votons régulièrement et réglementairement les conclusions de la commission. Donc, celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions de la commission demandant de refuser cette motion votent oui.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont refusées par 42 non contre 31 oui.

La motion amendée par la commission est acceptée.

Ont voté non (42):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Paul Dunner (DC), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Albert Knechtli (S), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), Mme Isabelle Mili (S), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Daniel Pilly (S), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), Mme Véronique Pürro (S), Mme Karin Rieser (DC), M. Aldo Rigotti (T), M. Albert Rodrik (S), M. Pierre Rumo (T), M. Guy Savary (DC), Mme Irène Schlemmer (PEG), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. François Sottas (T), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté oui (31):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Christian Buonomo (DC),

M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), Mme Barbara Polla (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Albert Chauffat (DC), M. Pierre-Charles George (R), M. Pierre Johner (T), Mme Michèle Künzler (PEG), Mme Michèle Martin (L), Mme Andrienne Soutter (S).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), président, n'a pas voté.

M. Bertrand de Week (PEG). Une question formelle. Est-ce que le fait que les conclusions du rapport de la commission sont refusées implique l'acceptation de la motion, ou faut-il encore un vote?

Le président. Non, il n'y a pas besoin d'un nouveau vote, la motion est acceptée, c'est clair.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin:

- qu'il adapte le règlement sur la restriction temporaire de circulation motorisée en cas de pollution de l'air (H 1 1.3) en abaissant la limite de concentration de dioxyde d'azote à 120 microgrammes par mètre cube;
- que les effets du plan de mesures soient analysés chaque année et communiqués à la Ville de Genève;

– qu'en fonction de ces analyses la possibilité d'abréger les délais de réalisation des mesures du plan OPAir soit périodiquement réévaluée.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures qui sont de sa compétence, à l'exemple d'une modération systématique de la circulation dans les quartiers et d'un encouragement de la population adulte concernée à participer à l'étude SAPALDIA (étude sur la pollution de l'air et les maladies pulmonaires).

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les trois pétitions suivantes:

– Pétition de diverses associations, clubs, crèches, paroisses, mouvements du quartier des Pâquis ainsi que de l'Association suisse des transports, intitulée: revivre aux Pâquis;
– Pétition de promeneurs concernant le Café de la Tour au bois de la Bâtie;
– Pétition d'habitants concernant la disparition, au bois de la Bâtie, du chemin entre le Café de la Tour et le pont Butin.

Ces trois pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

Je vous rappelle que les deux dernières pétitions font déjà l'objet de l'interpellation N° 7020 que M. Jean-Pierre Lyon développera demain.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu une motion N° 1058, de *Mmes Caroline Dallèves Romaneschi et Sylvia Menoud-Poget* (PEG): systèmes de ralentissement dans les rues qui bordent les écoles.

Nous avons également reçu un projet d'arrêté N° 105, de *MM. Albert Chauffat, Pierre Marti, Mmes Alice Ecuvillon, Brigitte Polonovski Vauclair* (DC),

Mmes Micheline Spoerri, Suzanne-Sophie Hurter, M. Olivier Moreillon (L), *MM. Albert Knechtli, Eric Mottu, Daniel Pilly* (S), *M. Jean-Pierre Lyon, Mme Marie-France Spielmann* (T), *Mme Irène Schlemmer, M. Bertrand de Weck* (PEG), *MM. Bernard Lescaze* et *Gilbert Mouron* (R): 150e anniversaire de l'autonomie communale de la Ville de Genève.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

a) *écrite:*

Le président. Il a été répondu à la question suivante:

N° 2006, du 28 septembre 1991
de Mme Andrienne Soutter (S)
Conseillère municipale

Concerne: Commission ad hoc Wilson.

Peut-on savoir combien ont coûté les réunions de la commission ad hoc Wilson en été 1989? (Jetons de présence, repas à La Grange, photocopies, etc.)

Andrienne Soutter

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le montant total du coût des réunions de la commission ad hoc Wilson se décompose comme suit:

	Fr.
Repas	1 900
Jetons de présence	27 000
Photocopies	180
Frais de procès-verbaux (secrétaire)	4 000
Total	33 080

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général :
Guy Reber

La vice-présidente :
Madeleine Rossi

b) *orales:*

Le président. Je vous rappelle qu'il est déjà 19 h 25. Si un certain nombre de questions orales pouvaient être reportées à demain, nous ferions attention de finir suffisamment tôt afin que vous puissiez les poser. Monsieur Ducret, vous avez tout de même la parole.

M. Michel Ducret (R). Je crois qu'il est opportun de poser les questions au Conseil administratif quand il est là.

Ma question est la suivante. Est-il vrai que les architectes chargés du projet de musées à l'ancienne SIP ont prévu, sous la pression des trois principaux utilisateurs, trois portes d'entrée différentes avec trois guichets différents, etc., tous indépendants, au mépris de la synergie voulue par notre Conseil et d'une saine gestion des subventions et de cette institution? Je remercie le Conseil administratif de nous rassurer le plus rapidement possible.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Ma question commence par une très courte devinette et est posée à Mme Burnand.

Quelle est l'école qui, bien que située à quelques centaines de mètres de la plus belle école de Genève, semble en être l'une des plus défavorisées? Je ne vous laisserai pas languir puisqu'il est 19 h 30, il s'agit naturellement de la fameuse école Micheli-du-Crest.

Fameuse, non pour tous les travaux et améliorations qu'on y a menés à bien mais, au contraire, pour tous ceux qui n'y ont pas été faits.

Je me permettrai de sérier les problèmes en trois questions très succinctes: l'école ne dispose même pas d'un espace de jeux, d'un préau digne de ce nom. Des travaux d'agrandissement ont été prévus sur la parcelle située au N° 15, rue Micheli-du-Crest. Comme on sait que tous ces travaux prennent du temps, on aimerait que les enfants puissent disposer de cet espace à côté de l'école pour y jouer et avoir un préau. Or M. Bossy, par un courrier du 17 février, a avisé les parents d'élèves et les enseignants qu'il y prévoyait un parking provisoire et, depuis, cette affirmation n'a pas été démentie. Alors qu'en est-il et quand les travaux d'agrandissement de l'école vont-ils commencer?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je puis rassurer Mme la conseillère municipale: des ordres ont été donnés pour que, dès que la maison qui jouxte l'école

actuelle de Micheli-du-Crest sera démolie, il soit effectivement aménagé un préau tout à fait provisoire, c'est-à-dire sans travaux particuliers, puisque, comme vous le savez, il faudra d'abord que le Conseil municipal vote un crédit pour que la suite de l'école Micheli-du-Crest se construise. Mais enfin, dès l'instant où le terrain sera libéré, il sera destiné aux enfants et non pas aux voitures.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Toujours au sujet de la même école. Qu'en est-il de la parcelle dite «Chiappino», sise au boulevard de la Cluse et acquise par la Ville de Genève à fin 1990? Jusqu'à quand sera-t-elle louée à un garage, alors que le quartier manque cruellement d'espaces verts? Ne pourrait-on pas laisser l'école Micheli-du-Crest utiliser provisoirement les bâtiments qui s'y trouvent pour certaines activités parascolaires? Notamment la petite maison en béton qui donne sur la route et le bureau du garage qui vient d'être reconstruit il y a quelques années, et qui sont donc en parfait état.

Le président. Posez aussi votre troisième question.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi. La Ville a-t-elle l'intention d'acquérir la parcelle Dubouchet, éventuellement par voie d'expropriation, comme l'y autorise l'arrêté du Grand Conseil de novembre 1974, ou faudra-t-il attendre de nouveau une vingtaine d'années?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Sur la question des bâtiments voisins, nous examinerons dans quelle mesure il sera possible de les remettre à destination des activités parascolaires de l'école Micheli-du-Crest. Mais vous ne pouvez pas, à l'heure actuelle, nous reprocher d'essayer de gagner de l'argent lorsque c'est possible, puisque, vous le savez, une location est intervenue. Ces bâtiments, à l'heure actuelle, je les vois mal à destination du parascolaire étant donné qu'ils sont dans un état de vétusté assez inquiétant et qu'ils sont voués à la démolition. Mais il conviendra d'aller voir cette affaire de plus près, qui ne me concerne d'ailleurs pas directement, il faudra que nous traitions l'objet avec mon collègue Michel Rossetti.

En ce qui concerne la parcelle Dubouchet. Nous avons toujours admis dans cette enceinte, que ce soit l'exécutif ou le législatif, que lorsque nous pouvions acquérir sans exproprier c'était la meilleure voie et, de fait, nous espérons parvenir avec l'entreprise Dubouchet à un accord qui nous permette d'acquérir à l'amiable plutôt que de falloir procéder par expropriation. On en connaît les

résultats puisqu'à la Roseraie il faudra une dizaine d'années pour arriver à conclure l'acquisition des terrains car il y a des recours interminables au Tribunal fédéral. Donc, la voie d'expropriation n'est à choisir qu'en toute dernière extrémité. J'espère que là nous parviendrons à un accord avant.

M. Pierre Muller (L). Ma question s'adresse à M. Alain Vaissade et elle concerne une exposition de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France à Genève.

Sachant qu'en 1993 cette exposition aura lieu à Paris et à Athènes et que les responsables demandent de faire cette exposition ici à Genève, avant de l'envoyer à New York et Tokyo, comment se fait-il que ces gens attendent une réponse depuis deux mois et qu'ils n'aient toujours rien reçu?

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Georges Queloz (L). On a pu lire dans la presse de mardi dernier, ce n'était pas le 1er avril, que les automobilistes qui ont été victimes de la saumure avaient reçu des amendes pour le moins salées.

Je sais que ce n'est pas le Conseil administratif qui met des amendes, mais ma question est de savoir quelle est la responsabilité de la Ville en la matière, étant donné que, si ces automobilistes avaient un jour, peut-être, le malheur de renverser un gamin qui resterait par exemple sur le carreau, on tiendrait compte de leur casier judiciaire – parce que c'est de cela qu'il s'agit – et les sanctions seraient dures et très sévères à leur égard. Alors, j'aimerais bien savoir comment les responsabilités de la Ville sont engagées.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je serai très sobre, nous nions toute responsabilité dans cette affaire. Donc, les amendes sont effectivement ordonnées par le Département de justice et police, selon la loi qui réglemente ce type d'incident lorsque vous perdez la maîtrise de votre véhicule.

Mme Françoise Fehlmann (R). J'ai une question en deux parties à Madame la maire. Comment le Conseil administratif entend-il repourvoir le poste de M. Zumthor, sachant que ce poste prend deux demi-journées par semaine?

Ensuite, veut-il le rattacher au département des constructions ou à celui des affaires culturelles?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Madame Fehlmann, je crois que cette responsabilité incombe au seul Conseil administratif, qui vous donnera toute indication utile à ce sujet lorsqu'il aura pris les décisions.

Le président. Avant de lever la séance, je vous rappelle, et faites très attention, de façon qu'il n'y ait pas tout à coup des gens qui se disent floués, que nous reprenons notre séance à 21 h avec les points Nos 13 et 14 de notre ordre du jour relatifs au Programme financier quadriennal et cela à la demande de Mme la conseillère administrative Madeleine Rossi. Je vous souhaite à tous un bon appétit.

Séance levée à 19 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3526

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3526

3. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la modification de l'arrêté voté le 10 octobre 1989 relatif aux crédits d'études du musée d'ethnographie (N° 38 A) 3527

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 600 000 francs, ramené à 1 500 000 francs, destiné à la reconstruction complète de la rue Louis-Favre (N° 40 A) 3550

5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'étudier la motion N° 359 de Mme Magdalena Filipowski, MM. Bertrand de Weck et Alain Vaissade, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 1990, intitulée: smog d'été - smog d'hiver - smog d'été - smog... (N° 48 A²) 3568

6. Pétitions 3609

7. Propositions des conseillers municipaux 3609

8. Interpellations 3610

9. Questions 3610

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 7 avril 1992, à 21 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *M. Albert Chauffat, Mmes Michèle Künzler* et *Michèle Martin.*

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mars 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 avril et mercredi 8 avril 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Présentation du 12e Programme financier quadriennal de la Ville de Genève 1992-1995.

SOMMAIRE

I. Introduction 3

II. Options politiques 4
1. Programme d'investissement 5
2. Autofinancement et endettement 6
3. Options relatives au budget de fonctionnement 8

III. Conclusions 13

I. Introduction

Le 22 octobre 1991, le Conseil municipal, après un large débat sur l'entrée en matière de l'examen du 12e Programme financier quadriennal de la Ville de Genève 1992-1995, décida de le renvoyer à notre Conseil en lui demandant de lui présenter un nouveau document.

Deux raisons principales ont, semble-t-il, motivé cette décision.

Le 12e Programme financier quadriennal 1992/1995 présentait pour la majorité du Conseil municipal:

- un volume d'investissement trop important dans le patrimoine administratif (100 millions par an devant constituer un maximum);
- un budget de fonctionnement trop largement déficitaire.

Avant d'expliciter la nouvelle démarche entreprise en vue de se rapprocher des limites suggérées par le Conseil municipal, le Conseil administratif estime indispensable de rappeler à nouveau la portée réelle d'un programme financier quadriennal.

Dès le lancement du premier Programme financier quadriennal en 1968, puis à l'occasion du dépôt de chaque nouveau plan, le Conseil administratif a rappelé la nature et le contenu de ce document.

Le 28 mai 1968, à l'occasion de la présentation du 1er Programme financier quadriennal, le Conseil administratif de l'époque déclarait à ce sujet:

«Le but essentiel d'un plan financier est de donner des informations sur l'évolution probable du budget municipal et sur la situation financière prévisible, en vertu des choix du pouvoir exécutif quant aux investissements ...
ce n'est pas un document ayant valeur d'engagement...»

On ne peut que souscrire aujourd'hui encore à ces textes qui conservent toute leur actualité. Certains voudraient voir dans le Programme financier quadriennal un engagement formel et définitif du Conseil administratif. Cette conception est évidemment erronée.

En effet, ce document demeurera toujours un outil de référence exprimant des intentions politiques mais ne constituant en aucun cas un cadre d'exécution contraignant.

Le Conseil administratif rappelle que la matérialisation du Programme financier quadriennal s'exprime au travers des crédits annuels de préétudes et d'études déposés parallèlement au budget sous forme d'arrêtés.

Si le Conseil municipal juge utile d'abandonner tel ou tel projet, c'est à ce moment-là que sa décision doit être clairement exprimée.

Trop d'événements (pensons par exemple à la durée s'écoulant entre le moment où un projet est imaginé et celui de sa réalisation effective) modifient sensiblement la planification établie.

Par ailleurs, de nombreuses incertitudes, sur lesquelles les autorités n'ont aucune maîtrise comme l'évolution de l'inflation, la croissance économique ou l'évolution des taux d'intérêts influencent directement les prévisions quadriennales.

Le Conseil municipal doit être conscient de ces difficultés incontournables au moment d'entamer l'examen de cette deuxième version du 12e Programme financier quadriennal 1992/1995.

Cet examen est d'autant plus urgent que la plupart des projets en attente sont actuellement bloqués, seuls quelques crédits d'étude pour des écoles ayant été votés par le Conseil municipal pour en assurer le financement.

II. Options politiques

Le Conseil administratif a entrepris ce nouvel examen du 12e PFQ 92/95 en définissant d'emblée deux options fondamentales:

- un plafonnement du montant des investissements opérés dans le patrimoine administratif à concurrence de 100 millions de francs environ par année;
- une réduction du déficit du budget de fonctionnement des années 1993 à 1995.

1. *Programme d'investissement* (Tableau N° 6)

Le montant du programme d'investissement couvrant les années 1992 à 1995 s'élève à 545 millions de francs contre 600 millions de francs fixés dans la première version du 12e PFQ. La réduction opérée est donc de 55 millions de francs.

Ce total se répartit comme suit :

443 millions concernent des investissements du patrimoine administratif;
102 millions constituent des placements dans le patrimoine financier.
545 millions

L'objectif souhaité par le Conseil municipal, à savoir des investissements dans le patrimoine administratif pour un montant maximum de 100 millions de francs par an, soit 400 millions de francs en quatre ans, est donc pratiquement atteint.

La possibilité de réduire davantage ces investissements est exclue, la marge de manœuvre du Conseil administratif étant devenue inexistante compte tenu des importants crédits déjà votés par le Conseil municipal.

En effet, sur les 545 millions de la deuxième version du 12e PFQ:

327 millions sont déjà en voie de réalisation, et
218 millions correspondent véritablement à de nouveaux projets

Critères de choix

Pour parvenir à une réduction aussi drastique du programme des nouveaux projets, le Conseil administratif s'est fixé comme unique règle de choix: retenir exclusivement les projets répondant à des obligations légales ou répondant impérieusement à des raisons de sécurité.

Il s'agit essentiellement des investissements concernant:

- la construction d'écoles (obligations légales);
- l'aménagement de voies de communications (obligations légales);
- les équipements culturels (principalement l'application de mesures de sécurité);
- la création de collecteurs (obligations légales).

Liste de substitution

De nombreux projets indispensables, souhaités par la population, ont dû être inévitablement retirés dans la nouvelle version du PFQ.

Le Conseil administratif a toutefois décidé d'établir une liste des projets qu'il serait souhaitable d'engager au cours de la présente législature. Ils sont énumérés dans une liste de «substitution».

Chaque fois qu'un projet prioritairement retenu ne pourra, pour des raisons incontournables, être réalisé, un autre projet d'un montant sensiblement identique sera choisi dans cette liste et présenté au Conseil municipal.

2. *Autofinancement et endettement* (Tableau N° 10)

a) *Autofinancement*

La méthode et les critères concernant l'autofinancement sont identiques à ceux retenus dans la première version du PFQ (pages 16 et 17 de ce document), document auquel on voudra bien se référer.

La structure de l'autofinancement pour les années 1992 à 1995 est la suivante:

Année	*Amortis. légaux et complém.*	*Réduction admise*	*Amortis. réels*	*+ Taxes équipement*	*Total autofinancement*
			(en millions de francs)		
1992	61	22	39	3	42
1993	62	30	32	3	35
1994	60	20	40	3	43
1995	59	10	49	3	52
	242	82	160	12	172

Par rapport aux estimations contenues dans le premier PFQ, on observera une régression de l'autofinancement de 13 millions. Elle est due à une diminution des amortissements liés au nouveau programme d'investissements.

b) *Endettement* (tableau N° 11)

L'endettement futur de la Ville de Genève correspondra à la différence entre le montant présumé des investissements nets et l'autofinancement soit:

	Investissements nets présumés	*Autofinancement présumé*	*Endettement présumé*	*Dette totale présumée*
		(en millions de francs)		
1992	148	42	106	1 426
1993	145	35	110	1 536
1994	144	43	101	1 637
1995	108	52	56	1 693
	545	172	373	—

L'augmentation de la dette est estimée – si tous les paramètres d'estimation pris en considération se révélaient exacts – à 373 millions de francs en 4 ans contre 415 millions dans la première version du 12e PFQ 92/95.

Le Conseil administratif affectera toute amélioration éventuelle du compte de fonctionnement à une augmentation des amortissements, décision qui aura pour corollaire une amélioration du taux de l'autofinancement.

3. *Options relatives au budget de fonctionnement* (Tableau N° 5)

Devant l'ampleur des déficits observés au niveau du budget de fonctionnement quadriennal, le Conseil administratif a pris plusieurs mesures drastiques en vue d'atteindre, à moyen terme, l'objectif qu'il s'est fixé: l'équilibre du budget sans hausse de la fiscalité communale

Compte tenu de la situation économique actuelle, le Conseil administratif n'entend pas envisager de modifier le nombre de centimes additionnels réclamés aux contribuables genevois. En effet, les autorités municipales doivent tout mettre en œuvre pour maîtriser principalement les charges de fonctionnement.

Suite au rapport des experts chargés d'une étude de rationalisation et de réorganisation de l'administration municipale, le Conseil administratif a retenu des mesures dont un certain nombre devra faire l'objet d'étude préalable. Ces mesures vous ont été communiquées lors de la séance du 17 mars dernier.

Parmi ces mesures, un certain nombre d'entre elles auraient une incidence financière estimable sans étude préalable, sous réserve de négociations aboutissant à un accord avec les organismes représentant le personnel.

Les principales propositions dont les effets se feraient sentir de 1993 à 1996 seraient les suivantes:

- *Dépenses pour le personnel*
  - Réduction de l'effectif des fonctionnaires de 5%, représentant environ 125 postes de travail.

    Cette diminution s'opérera par le non-remplacement de collaborateurs prenant leur retraite, par des départs volontaires, etc. selon le programme suivant:

    1993: 1,5% (économie: 3 750 000 francs)
    1994: 1,5% (économie: 3 750 000 francs)
    1995: 1,0% (économie: 2 500 000 francs)
    1996: 1,0% (économie: 2 500 000 francs)

    Ainsi en 1996, l'économie annuelle totale réalisée devrait atteindre le montant de 12 500 000 francs.
  - Réduction de 10% des crédits affectés au personnel temporaire

    Cette mesure correspond à une économie annuelle de 1 060 000 francs.
  - Réduction de 400 000 francs par an du montant destiné aux annuités extraordinaires versées au personnel.

    Cette économie sera réalisée par l'application d'une nouvelle méthode de calcul de ces annuités.

- *Dépenses en biens, services et marchandises*
  - Réduction de 10% du total des crédits destinés à ce type de charges, y compris les réductions déjà opérées en 1992. L'économie globale réalisée par cette mesure est de 8 400 000 francs par année dès 1993;
  - adaptation des frais de location informatiques sensiblement réduits au budget 1992;
  - prise en compte du coût d'exploitation des nouveaux équipements;
  - non-indexation des dépenses des années 1993 à 1995.

- *Subventions*
  - Aucune indexation des subventions ne sera appliquée dès l'année 1993. Les subventionnés dont le budget comprend une part salariale devront, s'ils entendent indexer celle-ci, trouver des économies correspondantes en rationalisant leur organisation comme le fait la Ville de Genève.
  - Suppression de diverses subventions dans les départements des affaires culturelles, des affaires sociales, à hauteur de 2 200 000 francs environ par an dès l'exercice 1993.

  En revanche, le Conseil administratif prévoit:
  - d'ajuster le montant budgétisé à titre d'allocations versées aux personnes âgées dû à l'accroissement du nombre de bénéficiaires;

- d'appliquer au niveau des crèches la politique définie par la motion N° 1046 du Conseil municipal concernant la petite enfance.

Principales hypothèses économiques retenues

Ce sont les mêmes que celles décrites dans la première version du 12e PFQ soit:

Taux de croissance des impôts	5,5%
Inflation	4,5/4,0%
Taux d'intérêts des emprunts	6,0/5,5%

Toute variation, si minime soit-elle, de l'un ou l'autre de ces paramètres, aura inévitablement des répercussions sur les futurs budgets et leurs résultats.

Résultats prévisionnels des budgets 1992-1995 (Voir Tableau N° 1)

Le Conseil administratif était parvenu, en réduisant fortement son programme d'investissements, à diminuer sensiblement les déficits budgétaires prévisionnels tels qu'ils apparaissaient dans la première version présentée au Conseil municipal le 22 octobre 1991.

Malheureusement, la dégradation de la conjoncture observée depuis l'automne dernier qui s'est concrétisée notamment par:

- une forte suppression d'emplois,
- une aggravation sensible du chômage,
- une importante diminution des bénéfices, voire l'apparition de pertes enregistrées par les indépendants et les sociétés,

a provoqué une chute prévisible des impôts à percevoir en 1992.

Si le résultat des comptes 1991 est satisfaisant et permet une amélioration des amortissements, en revanche, les informations pessimistes communiquées récemment par le chef du Département des finances et contributions aux maires des communes genevoises concernant les rentrées fiscales probables de 1992 ont nécessité une réestimation «à la baisse» de la production des impôts 1993 à 1995. Cette importante modification a eu pour effet d'annuler totalement l'amélioration des résultats budgétaires escomptés.

En revanche, les nouvelles mesures d'économies décidées ou envisagées par le Conseil administratif contenues dans le rapport présenté au Conseil municipal le 17 mars 1992 et indiquées sous point 3 ci-avant permettront de réduire dès le budget 1993 les déficits présumés.

Le tableau ci-après résume les trois versions des budgets de fonctionnement des exercices 1993 à 1995 tels qu'ils ont été calculés par l'administration les 22 octobre 1991, 5 mars 1992 et 17 mars 1992. Les chiffres de l'année 1992 sont ceux contenus dans le budget voté par le Conseil municipal le 14 décembre 1991.

(en millions de francs)

Versions	*1992*	*1993*	*1994*	*1995*
Version I (22.10.91)				
Revenus	679.6	708.3	737.4	769.7
Charges	679.2	732.6	778.6	831.9
Excédent de charges	+ 0.4	– 24.3	– 41.2	– 62.2
Version II (5.3.92)				
Revenus	679.9	683.9	711.4	742.5
Charges	679.9	709.0	751.6	793.5
Excédent de charges	—	– 25.1	– 40.2	– 51.0
Version III (17.3.92)				
Revenus	679.9	684.0	711.5	742.5
Charges	679.9	695.7	736.1	776.7
Excédent de charges	—	– 11.7	– 24.6	– 34.2

L'analyse de l'évolution des trois versions budgétaires montre la très nette diminution des charges de fonctionnement décidée par le Conseil administratif depuis leur examen total du 12e Programme financier quadriennal.

Il n'en demeure pas moins que les déficits prévisionnels demeurent encore très élevés malgré les mesures d'économies drastiques retenues par l'exécutif municipal. Lors de l'examen de chacun des budgets 1993, 1994 et 1995 d'autres décisions devront encore être prises en vue d'un rééquilibrage des finances municipales.

Le Conseil administratif poursuivra l'effort déjà engagé en vue de redresser les finances de la Ville de Genève d'ici 1996.

Il continuera avec détermination à tout mettre en œuvre en vue de procéder aux changements de structures indispensables à la réalisation de ses objectifs.

III. **Conclusions**

En présentant au Conseil municipal cette deuxième version du 12e PFQ 92/95, le Conseil administratif estime avoir limité à l'indispensable le nouveau programme d'investissement de la Ville de Genève.

Au-delà de l'effort accompli toute autre réduction de projets conduirait les autorités municipales à ne pas respecter les contraintes légales et de sécurité en vigueur.

Le Conseil administratif rappelle une fois encore que le programme financier quadriennal, bien qu'il constitue un document d'une portée politique certaine, demeure susceptible d'une actualisation, si les conditions prévues lors de son élaboration ne sont plus remplies à un moment donné de la période quadriennale.

Si une telle situation devait se présenter, il choisirait dans la liste de substitution le ou les projets les plus urgents à engager avec l'accord du Conseil municipal évidemment.

Quant aux déficits théoriques apparaissant au budget de fonctionnement, le Conseil administratif a la ferme volonté de tout mettre en œuvre pour les supprimer, voire les réduire dans la mesure de ses possibilités.

Des directives très strictes allant dans ce sens ont déjà été communiquées à l'administration en vue de la préparation du budget 1993.

Le Conseil administratif souhaite vivement que le Conseil municipal examine rapidement cette deuxième version du 12e PFQ 92/95 car certains projets urgents doivent impérativement être engagés.

Il espère également qu'un dialogue constructif s'instaure dans l'étude de cet important document préfigurant l'avenir de la Ville de Genève.

Nomenclature des tableaux

A. Budget de fonctionnement 1992-1995
1. Résultats globaux 18
2. Revenus budgétaires par départements et services, selon la classification administrative 19
3. Charges budgétaires par départements et services, selon la classification administrative 22
4. Revenus budgétaires par groupes spécifiques 25
5. Charges budgétaires par groupes spécifiques 26

B. Programme d'investissements
6. Récapitulation des dépenses par années et par groupes fonctionnels des crédits votés ou déposés et des projets 28
7. Récapitulation des dépenses par années et par groupes fonctionnels des crédits votés ou déposés 29

8. Récapitulation des dépenses par années et par groupes fonctionnels des objets projetés 30
9.1 Liste détaillée des investissements 1992-1995 des crédits votés ou déposés 31
9.2 Liste détaillée des projets d'investissements 1992-1995 liés à des obligations légales ou de sécurité 51
9.3 Liste des projets de substitution liés à des obligations légales ou de sécurité 59
9.4 Liste des autres projets de substitution différables 63

C. Plan de trésorerie et financement des investissements
10. Plan de trésorerie 68
11. Financement des investissements 69

A. Budget de fonctionnement 1992-1995

Tableau n° 1

RESULTATS GLOBAUX

	Budget 1992	P.F.Q. 1993	P.F.Q. 1994	P.F.Q. 1995
Revenus	679 924 507	683 996 364	711 497 218	742 508 073
Charges	679 918 957	695 742 902	736 053 391	776 727 396
Excédents de charges (revenus)	5 550	−11 746 538	−24 556 173	−34 219 323

Tableau n° 2

REVENUS BUDGETAIRES PAR DEPARTEMENTS ET SERVICES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AUTORITES	**106 680**	**110 881**	**115 082**	**119 283**	**11.8**
010	Conseil municipal	0	0	0	0	
030	Conseil administratif	106 680	110 881	115 082	119 283	11.8
	FINANCES ET SERVICES GENERAUX	**127 085 074**	**133 209 640**	**134 954 205**	**136 808 768**	**7.7**
110	Secrétariat général	88 000	90 515	93 027	95 540	8.6
111	Administration de la caisse de retraite (CAP)	1 600 174	1 663 191	1 726 206	1 789 222	11.8
112	Office du personnel	2 409 000	2 502 930	2 596 860	2 690 788	11.7
130	Contrôle financier	0	0	0	0	
140	Commission d'organisation et d'informatique	0	0	0	0	
150	Direction des finances et services généraux	1 300	1 351	1 402	1 454	11.8
151	Assurances	426 000	442 776	459 552	476 329	11.8
152	Comptabilité générale, Budget et Planification Financière	3 600	3 742	3 884	4 025	11.8
154	Caisse municipale	0	0	0	0	
155	Taxe professionnelle communale	52 144 600	55 045 876	56 047 153	57 048 429	9.4
156	Gérance immobilière municipale	70 106 100	73 140 898	73 695 697	74 360 495	6.1
157	Informatique générale	285 000	296 223	307 447	318 670	11.8
159	Service des achats	21 300	22 138	22 977	23 816	11.8
	AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE	**15 728 700**	**16 259 152**	**16 889 604**	**17 520 056**	**11.4**
210	Service administratif (opérations foncières)	200 000	207 861	215 722	223 583	11.8
212	Service d'architecture	0	0	0	0	
213	Service des bâtiments	200	208	216	224	12.0
215	Service de l'énergie	1 440 000	1 496 600	1 553 200	1 609 800	11.8
216	Aménagement urbain, éclairage publique	7 000	7 275	7 550	7 825	11.8
220	Urbanisme	8 000	8 314	8 628	8 942	11.8
250	Administration voirie et nettoiement	295 500	307 115	318 730	330 345	11.8
251	Service d'étude et construction	0	0	0	0	
252	Service travaux et entretien du domaine public	12 672 000	13 094 483	13 616 966	14 139 449	11.6
253	Service levée résidus ménagers nettoyage domaine public	955 000	980 361	1 005 722	1 031 083	8.0
254	Service logistique technique	151 000	156 935	162 870	168 805	11.8

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AFFAIRES CULTURELLES	**3 932 215**	**4 065 000**	**4 197 781**	**4 330 566**	10.1
300	Secrétariat du Dpt municipal des affaires culturelles	25 000	25 983	26 966	27 949	11.8
310	Spectacles et concerts	1 285 100	1 322 453	1 359 807	1 397 160	8.7
320	Bibliothèque publique et universitaire	323 300	328 283	333 265	338 248	4.6
321	Institut et musée Voltaire	1 200	1 247	1 294	1 341	11.7
330	Bibliothèques et discothèques	993 800	1 025 119	1 056 437	1 087 756	9.5
340	Musée d'art et d'histoire – Musée Rath	546 792	576 529	606 265	636 002	16.3
341	Bibliothèque d'art et d'archéologie	52 500	52 991	53 482	53 973	2.8
342	Musée Ariana	6 000	6 236	6 472	6 708	11.8
343	Musée d'histoire des sciences	1 000	1 039	1 078	1 117	11.7
344	Maison Tavel	10 000	10 393	10 786	11 179	11.8
345	Centre iconographique genevois	2 000	2 079	2 158	2 237	11.8
346	Musée des instruments anciens de musique	3 000	3 118	3 236	3 354	11.8
347	Musée de l'horlogerie	15 000	15 590	16 180	16 770	11.8
348	Cabinet des estampes	15 000	15 590	16 180	16 770	11.8
350	Musée d'ethnographie	26 500	27 886	29 271	30 657	15.7
360	Muséum d'histoire naturelle	422 500	438 822	455 143	471 465	11.6
370	Conservatoire et Jardin botaniques	188 523	196 052	203 581	211 110	12.0
380	Espaces culturels urbains	15 000	15 590	16 180	16 770	11.8
	SPORTS ET SECURITE	**19 425 900**	**19 996 748**	**20 567 596**	**21 138 445**	8.8
400	Secrétariat du Dpt municipal Sports et Sécurité	0	0	0	0	
410	Service des sports	3 197 000	3 280 798	3 364 596	3 448 394	7.9
420	Service de la police municipale	1 841 200	1 891 816	1 942 432	1 993 048	8.2
440	Service d'incendie et de secours	8 053 200	8 478 255	8 903 310	9 328 366	15.8
450	Protection civile	728 500	732 961	737 422	741 883	1.8
460	Domaine public	5 606 000	5 612 918	5 619 836	5 626 754	0.4

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT	**6 293 594**	**6 504 622**	**6 665 651**	**6 826 680**	8.5
500	Secrétariat du Dpt municipal des affaires sociales, écoles	7 500	7 795	8 091	8 386	11.8
510	Service social	1 907 380	1 943 866	1 980 352	2 016 838	5.7
520	Ecoles et institutions pour la jeunesse	1 141 805	1 144 520	1 147 234	1 149 949	0.7
530	Espaces verts et environnement	497 009	567 337	587 666	607 994	22.3
540	Office de l'état civil	363 100	377 399	391 698	405 997	11.8
550	Pompes funèbres et cimetières	2 376 800	2 463 705	2 550 610	2 637 516	11.0
560	Délégation à la petite enfance	0	0	0	0	
	HORS DEPARTEMENTS MUNICIPAUX	**507 352 344**	**503 850 321**	**528 107 299**	**555 764 275**	9.5
800	Charges et revenus divers	13 706 600	13 775 831	13 845 062	13 914 292	1.5
810	Centimes additionnels et impôts spéciaux	474 162 500	467 915 500	491 427 500	518 339 500	9.3
820	Charge de la dette – Revenus des capitaux	16 683 244	19 158 990	19 834 737	20 510 483	22.9
830	Amortissements et autofinancement complémentaire	2 800 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	7.1
	TOTAL DES REVENUS	**679 924 507**	**683 996 364**	**711 497 218**	**742 508 073**	9.2

Tableau n° 3

CHARGES BUDGETAIRES PAR DEPARTEMENTS ET SERVICES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AUTORITES	**3 087 460**	**3 245 564**	**3 351 839**	**3 464 490**	**12.2**
010	Conseil municipal	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0.0
030	Conseil administratif	1 987 460	2 145 564	2 251 839	2 364 490	19.0
	FINANCÈS ET SERVICES GENERAUX	**78 184 872**	**82 637 098**	**85 821 708**	**89 130 855**	**14.0**
110	Secrétariat général	6 318 064	6 583 526	6 844 494	7 121 121	12.7
111	Administration de la caisse de retraite (CAP)	1 600 174	1 702 495	1 803 085	1 909 710	19.3
112	Office du personnel	18 412 423	19 433 982	20 438 253	21 502 782	16.8
130	Contrôle financier	1 586 707	1 680 353	1 772 414	1 869 999	17.9
140	Commission d'organisation et d'informatique	549 127	567 735	586 028	605 419	10.3
150	Direction des finances et services généraux	2 068 021	2 168 712	2 267 698	2 372 624	14.7
151	Assurances	4 869 470	4 884 903	4 900 076	4 916 158	1.0
152	Comptabilité générale, Budget et Planification Financière	1 433 708	1 524 074	1 612 913	1 707 080	19.1
154	Caisse municipale	120 781	128 130	135 355	143 014	18.4
155	Taxe professionnelle communale	1 677 141	1 762 394	1 846 204	1 935 042	15.4
156	Gérance immobilière municipale	26 010 906	26 990 627	27 160 537	27 364 642	5.2
157	Informatique générale	8 662 680	10 181 230	11 275 042	12 343 942	42.5
159	Service des achats	4 875 670	5 028 937	5 179 609	5 339 322	9.5
	AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE	**108 942 421**	**113 562 629**	**118 803 193**	**124 256 002**	**14.1**
210	Service administratif (opérations foncières)	3 345 424	3 506 085	3 664 027	3 831 445	14.5
212	Service d'architecture	2 730 944	2 872 497	3 011 655	3 159 163	15.7
213	Service des bâtiments	17 425 137	17 633 961	17 839 251	18 056 858	3.6
215	Service de l'énergie	6 053 613	6 242 467	6 428 124	6 624 921	9.4
216	Aménagement urbain, éclairage publique	5 837 056	5 898 712	5 959 325	6 023 574	3.2
220	Urbanisme	3 265 981	3 391 382	3 514 661	3 645 337	11.6
250	Administration voirie et nettoiement	45 101 056	47 812 440	50 477 940	53 303 369	18.2
251	Service d'étude et construction	224 990	224 990	224 990	224 990	0.0
252	Service travaux et entretien du domaine public	7 890 290	7 890 290	7 890 290	7 890 290	0.0
253	Service levée résidus ménagers nettoyage domaine public	12 441 740	13 463 615	15 166 740	16 869 865	35.6
254	Service logistique technique	4 626 190	4 626 190	4 626 190	4 626 190	0.0

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AFFAIRES CULTURELLES	**126 672 590**	**131 739 083**	**136 675 348**	**142 011 123**	**12.1**
300	Secrétariat du Dpt municipal des affaires culturelles	4 456 936	4 552 191	4 645 948	4 865 289	9.2
310	Spectacles et concerts	54 313 315	56 024 709	57 664 363	59 387 734	9.3
320	Bibliothèque publique et universitaire	7 461 164	7 838 192	8 208 839	8 601 725	15.3
321	Institut et musée Voltaire	462 389	486 957	511 110	536 712	16.1
330	Bibliothèques et discothèques	9 005 173	9 478 366	9 943 551	10 436 648	15.9
340	Musée d'art et d'histoire – Musée Rath	12 390 035	12 950 149	13 500 912	14 084 702	13.7
341	Bibliothèque d'art et d'archéologie	2 418 226	2 521 513	2 623 051	2 730 683	12.9
342	Musée Ariana	951 953	990 490	1 028 374	1 068 532	12.2
343	Musée d'histoire des sciences	678 399	702 940	727 066	752 640	10.9
344	Maison Tavel	579 667	595 468	611 001	627 466	8.2
345	Centre iconographique genevois	553 998	574 655	594 962	616 488	11.3
346	Musée des instruments anciens de musique	153 395	158 677	163 869	169 372	10.4
347	Musée de l'horlogerie	825 803	861 169	895 936	932 789	13.0
348	Cabinet des estampes	920 995	958 670	995 708	1 034 968	12.4
350	Musée d'ethnographie	4 264 641	4 486 772	4 705 201	4 936 728	15.8
360	Muséum d'histoire naturelle	11 815 114	12 474 629	13 122 983	13 810 238	16.9
370	Conservatoire et Jardin botaniques	10 619 494	11 178 056	11 729 729	12 314 128	16.0
380	Espaces culturels urbains	4 801 893	4 905 480	5 002 745	5 104 281	6.3
	SPORTS ET SECURITE	**78 965 012**	**82 829 063**	**86 663 534**	**90 725 100**	**14.9**
400	Secrétariat du Dpt municipal Sports et Sécurité	1 208 227	1 274 445	1 340 088	1 409 471	16.7
410	Service des sports	27 456 435	28 634 286	29 797 304	31 027 435	13.0
420	Service de la police municipale	11 955 049	12 631 672	13 296 845	14 001 928	17.1
440	Service d'incendie et de secours	25 203 584	26 510 105	27 824 520	29 217 725	15.9
450	Protection civile	9 913 827	10 370 550	10 819 705	11 295 778	13.9
460	Domaine public	3 227 890	3 408 005	3 585 072	3 772 763	16.9

		1992	1993	1994	1995	% (92–95)
	AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT	**117 726 991**	**124 828 782**	**131 389 495**	**138 323 544**	**17.5**
500	Secrétariat du Dpt municipal des affaires sociales, écoles	2 375 092	2 417 185	2 458 567	2 502 431	5.4
510	Service social	29 334 234	31 180 790	33 015 638	34 894 361	19.0
520	Ecoles et institutions pour la jeunesse	28 505 816	30 339 799	31 610 493	33 154 494	16.3
530	Espaces verts et environnement	21 352 107	22 451 321	23 538 981	24 690 871	15.6
540	Office de l'état civil	1 696 044	1 793 133	1 888 579	1 989 752	17.3
550	Pompes funèbres et cimetières	10 508 696	11 049 815	11 639 468	12 210 374	16.2
560	Délégation à la petite enfance	23 955 002	25 596 739	27 237 769	28 881 261	20.6
	HORS DEPARTEMENTS MUNICIPAUX	**166 339 611**	**169 609 905**	**187 313 474**	**202 895 997**	**22.0**
800	Charges et revenus divers	12 610 800	13 077 541	13 562 951	14 067 778	11.6
810	Centimes additionnels et impôts spéciaux	31 790 875	31 098 000	32 670 000	34 463 000	8.4
820	Charge de la dette – Revenus des capitaux	79 537 013	90 427 333	98 412 388	102 517 250	28.9
830	Amortissements et autofinancement complémentaire	42 400 923	35 007 031	42 668 135	51 847 969	22.3
	TOTAL DES CHARGES	**679 918 957**	**708 452 124**	**750 018 591**	**790 807 111**	**16.3**
	DECISION DU CONSEIL ADMINISTRATIF :					
	REDUCTION DE 5 % SUR L'EFFECTIF DU PERSONNEL SELON LE BUDGET 1992 (1,5% en 1993 et 1994) et (1 % en 1995 et 1996)		–3 750 000	–3 750 000	–2 500 000	
	REDUCTION DE 10 % SUR LES TRAITEMENTS TEMPORAIRES BASE 1992		–1 060 000	–1 060 000	–1 060 000	
	MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES ANNUITES EXTRAORDINAIRES		–400 000	–400 000	–400 000	
	REDUCTION SUR LE GROUPE "31" BIENS, SERVICES, MARCHANDISES		–4 145 362	–4 145 362	–4 145 362	
	MAINTIENT DES SUBVENTIONS AU NIVEAU DU BUDGET 1992 (NON COMPRIS L'AIDE PERSONNALISEE)		–1 188 860	–2 444 838	–3 809 353	
	REDUCTION DES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES		–1 000 000	–1 000 000	–1 000 000	
	REDUCTION DES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT		–1 165 000	–1 165 000	–1 165 000	
	TOTAL DES CHARGES	**679 918 957**	**695 742 902**	**736 053 391**	**776 727 396**	**14.2**

Tableau n° 4

REVENUS BUDGETAIRES PAR GROUPES SPECIFIQUES
(EN MILLIERS DE FRANCS)

Groupe	Désignation des natures	Budget	1992	P.F.Q.	1993	P.F.Q.	1994	P.F.Q.	1995	Variations	1992/1995	1992/1995 Taux moyen
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	%
40	Impôt	522 862.5	76.9	519 515.5	76.0	544 027.5	76.5	571 939.5	77.0	49 077.0	9.4	3.1
42	Revenus des biens	107 827.6	15.9	113 307.7	16.6	114 507.6	16.1	115 817.6	15.6	7 990.0	7.4	2.5
43	Revenus divers	20 353.0	3.0	21 203.7	3.1	22 004.5	3.1	22 805.2	3.1	2 452.2	12.0	4
44	Parts à des recettes sans affectation	7 760.0	1.1	8 260.0	1.2	8 560.0	1.2	8 860.0	1.2	1 100.0	14.2	4.7
45	Dédommagements de collectivités publiques	19 397.0	2.9	19 985.1	2.9	20 673.2	2.9	21 361.3	2.9	1 964.3	10.1	3.4
46	Subventions et allocations	1 724.4	0.2	1 724.4	0.2	1 724.4	0.2	1 724.4	0.2	–	–	–
	TOTAL	679 924.5	100.0	683 996.4	100.0	711 497.2	100.0	742 508.0	100.0	62 583.5	9.2	3.1

Tableau n° 5

CHARGES BUDGETAIRES PAR GROUPES SPECIFIQUES
(EN MILLIERS DE FRANCS)

Groupe	Désignation des natures	Budget 1992		P.F.Q. 1993		P.F.Q. 1994		P.F.Q. 1995		Variations 1992/1995		1992/1995 Taux moyen
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	%
30	Charges de personnel	283 596.3	41.7	295 863.2	42.5	313 044.2	42.5	332 506.0	42.7	48 909.7	17.2	5.7
31	Biens, services et marchandises	122 679.6	18.0	121 123.5	17.4	121 280.7	16.5	122 348.6	15.8	−331.0	−0.3	−0.1
32	Intérêts passifs	75 837.0	11.2	86 803.3	12.5	95 916.4	13.0	100 441.3	12.9	24 604.3	32.4	10.8
33	Pertes sur débiteurs	5 775.0	0.9	5 767.0	0.8	6 048.0	0.8	6 366.0	0.8	591.0	10.2	3.4
34	Contributions à d'autres collectivités	12 300.0	1.8	11 773.0	1.7	12 363.0	1.7	13 043.0	1.7	743.0	6.0	2.0
35	Dédommagements à des collectivités publiques	38 782.5	5.7	40 223.3	5.8	43 250.3	5.9	46 393.9	6.0	7 611.4	19.6	6.5
36	Subventions et allocations	98 547.7	14.5	99 182.7	14.3	101 482.7	13.8	103 780.7	13.4	5 233.0	5.3	1.8
	Charges de fonctionnement	637 518.1	93.8	660 736.0	95.0	693 385.3	94.2	724 879.5	93.3	87 361.4	13.7	4.6
33	Amortissements, taxes d'équipement et autofinancement complémentaire	42 400.9	6.2	35 007.0	5.0	42 668.1	5.8	51 848.0	6.7	9 447.1	22.3	7.4
	TOTAL	679 919.0	100.0	695 743.0	100.0	736 053.4	100.0	776 727.5	100.0	96 808.5	14.2	4.7

B. Programme d'investissements

RECAPITULATION DES DEPENSES TOTALES

Tableau N° 6

	GROUPES FONCTIONNELS		Dépenses prévues 1992	Dépenses prévues 1993	Dépenses prévues 1994	Dépenses prévues 1995	Dépenses totales 1992-1995
1	LOGEMENTS	FR	31 886 000	19 757 000	19 491 000	12 817 000	83 951 000
2	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	FR	440 000	107 000	0	0	547 000
3	ECOLES PUBLIQUES	FR	36 419 000	47 037 000	34 204 000	32 972 000	150 632 000
4	CULTURES ET LOISIRS	FR	21 485 000	16 472 000	12 986 000	9 651 000	60 594 000
5	SPORTS	FR	13 057 000	14 174 000	8 050 000	4 988 000	40 269 000
6	SOCIAL	FR	17 228 000	7 380 000	1 072 000	1 000 000	26 680 000
7	SECURITE PUBLIQUE	FR	4 263 000	2 427 000	2 170 000	1 270 000	10 130 000
8	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	FR	8 138 000	5 690 000	4 175 000	4 850 000	22 853 000
9	PARCS PUBLICS, CHEMINS PEDESTRES	FR	2 735 000	2 600 000	959 000	0	6 294 000
10	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)	FR	23 912 000	23 795 838	27 150 000	23 865 000	98 722 838
11	ADMINISTRATION GENERAL	FR	13 734 000	11 654 000	9 289 000	6 900 000	41 577 000
12	PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	FR	487 000	0	0	0	487 000
13	ACQUISITIONS DE TERRAINS	FR	0	0	0	0	0
14	OPERATIONS FINANCIERES	FR	0	0	21 000 000	0	21 000 000
15	DIVERS ET ROMPUS	FR	16 094	14 719	16 946	18 147	65 906
	DEPENSES TOTALES BRUTES	FR	173 800 094	151 108 557	140 562 946	98 331 147	563 802 744
	Déduction globale et rabais des prix sur les groupes 1 à 12 pour décalages imprévisibles entre dates prévues et réelles		15.20%	24.22%	33.05%	39.93%	
			26 416 840	36 598 202	39 504 944	39 251 957	
	Hausses conjoncturelles s/groupes 1 à 12		1.13%	3.23%	6.31%	9.97%	
	DEPENSES PROBABLES TOTALES	FR	149 053 500	145 473 500	145 015 000	108 415 000	547 957 000
	Subventions fédérales et cantonales PC		1 023 500	513 500	635 000	635 000	
	DEPENSES TOTALES NETTES	FR	148 030 000	144 960 000	144 380 000	107 780 000	545 150 000

(PROJETS "PR11")

RECAPITULATION DES DEPENSES DES CREDITS VOTES OU DEPOSES

Tableau N° 7

GROUPES FONCTIONNELS		Dépenses prévues 1992	Dépenses prévues 1993	Dépenses prévues 1994	Dépenses prévues 1995	Dépenses totales 1992-1995
1 LOGEMENTS	FR	30 986 000	13 957 000	3 316 000	417 000	48 676 000
2 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	FR	440 000	107 000	0	0	547 000
3 ECOLES PUBLIQUES	FR	33 919 000	16 317 000	7 324 000	72 000	57 632 000
4 CULTURES ET LOISIRS	FR	19 105 000	10 202 000	6 346 000	4 301 000	39 954 000
5 SPORTS	FR	13 057 000	14 174 000	8 050 000	4 988 000	40 269 000
6 SOCIAL	FR	16 728 000	7 380 000	1 072 000	1 000 000	26 180 000
7 SECURITE PUBLIQUE	FR	4 263 000	1 797 000	900 000	0	6 960 000
8 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	FR	6 138 000	2 240 000	425 000	0	8 803 000
9 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	FR	2 735 000	2 600 000	959 000	0	6 294 000
10 VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)	FR	20 312 000	15 945 838	15 200 000	13 965 000	65 422 838
11 ADMINISTRATION GENERAL	FR	10 834 000	8 154 000	4 989 000	1 200 000	25 177 000
12 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	FR	487 000	0	0	0	487 000
13 ACQUISITIONS DE TERRAINS	FR	0	0	0	0	0
14 OPERATIONS FINANCIERES	FR	0	0	0	0	0
15 DIVERS ET ROMPUS	FR	0	0	0	0	0
DEPENSES BRUTES DES CREDITS VOTES	FR	159 004 000	92 873 838	48 581 000	25 943 000	326 401 838
Déduction globale et rabais des prix sur les groupes 1 à 12 pour décalages imprévisibles entre dates prévues et réelles		13.50% 21 465 540	21 465 540 13.50%	15 435 816 13.50%	8 642 270 13.50%	
Hausses conjoncturelles s/groupes 1 à 12		1.00% 21 465 540	2.01% 15 435 816	3.03% 8 642 270	4.06% 4 669 011	
DEPENSES PROBABLES PROJETEES	FR	138 913 845	100 891 524	57 052 450	31 130 979	327 988 797
Subventions fédérales et cantonales PC		1 023 500	198 500	0	0	1 222 000
DEPENSES NETTES DES CREDITS VOTES OU DEPOSES	FR	137 890 345	100 693 024	57 052 450	31 130 979	326 766 797

RECAPITULATION DES DEPENSES DES OBJETS PROJETES

Tableau N° 8

GROUPES FONCTIONNELS		Dépenses prévues 1992	Dépenses prévues 1993	Dépenses prévues 1994	Dépenses prévues 1995	Dépenses totales 1992-1995
1 LOGEMENTS	FR	900 000	5 800 000	16 175 000	12 400 000	35 275 000
2 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	FR	0	0	0	0	0
3 ECOLES PUBLIQUES	FR	2 500 000	30 720 000	26 880 000	32 900 000	93 000 000
4 CULTURES ET LOISIRS	FR	2 380 000	6 270 000	6 640 000	5 350 000	20 640 000
5 SPORTS	FR	0	0	0	0	0
6 SOCIAL	FR	500 000	0	0	0	500 000
7 SECURITE PUBLIQUE	FR	0	630 000	1 270 000	1 270 000	3 170 000
8 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	FR	2 000 000	3 450 000	3 750 000	4 850 000	14 050 000
9 PARCS PUBLICS, CHEMINS PEDESTRES	FR	0	0	0	0	0
10 VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)	FR	3 600 000	7 850 000	11 950 000	9 900 000	33 300 000
11 ADMINISTRATION GENERAL	FR	2 900 000	3 500 000	4 300 000	5 700 000	16 400 000
12 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	FR	0	0	0	0	0
13 ACQUISITIONS DE TERRAINS	FR	0	0	0	0	0
14 OPERATIONS FINANCIERES	FR	0	0	21 000 000	0	21 000 000
15 DIVERS ET ROMPUS	FR	16 094	14 719	16 946	18 147	65 906
DEPENSES BRUTES DES OBJETS PROJETES	FR	14 796 094	58 234 719	91 981 946	72 388 147	237 400 906
Déduction globale et rabais des prix sur les groupes 1 à 12 pour décalages imprévisibles entre dates prévues et réelles		33.50% 4 951 300	33.50% 21 162 386	33.50% 30 862 674	33.50% 34 582 946	
Hausses conjoncturelles s/groupes 1 à 12		3.00%	6.09%	9.27%	12.55%	
DEPENSES PROBABLES DES OBJETS PROJETES	FR	10 139 655	44 581 976	87 962 550	77 284 021	219 968 203
Subventions fédérales et cantonales PC		0	315 000	635 000	635 000	1 585 000
DEPENSES NETTES DES OBJETS PROJETES	FR	10 139 655	44 266 976	87 327 550	76 649 021	218 383 203

(PROJETS "PR11")

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

Tableau N° 9.1

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
11.08	Servette 16-18-20, Louis-Favre 12-14, rues : Logements, commerces, dépôts, parking, abri P.C.	22/01/85	27.235.000	60.000	0	0	0	60.000
11.13	Royaume 14, rue (Pâquis-Centre 3A) : Logements, salle communale, restaurant scolaire	3/06/86	11.287.000	389.000	0	0	0	389.000
11.14	Môle 19-21, rue (Pâquis-Centre 2B) : Logements, salle de gym, parking	3/06/86	8.978.000	3.000.000	3.000.000	146.000	0	6.146.000
11.15.2	Louis-Favre 31-33, Grand-Pré 7-11, rues (3e étape) : Logements, locaux artisanaux, arcades, parking	2/12/86	38.815.000	1.018.000	0	0	0	1.018.000
11.15.3	Louis-Favre 31-33, Grand-Pré 7-11, rues (3e étape) : Log., loc. artis., arc., park. Cr. cpl. Voir 11.15.2	20/11/90	775.000	0	0	0	0	0
11.17	Sillem 2, rue : Logements, bibliothèque municipale, parking	3/03/87	9.950.000	41.000	0	0	0	41.000
11.20	Jonction 2, rond-point, Carl-Vogt 4, bd : Logements, arcades, ateliers, parking	1/03/88	13.904.000	1.000.000	58.000	0	0	1.058.000
11.22	Village-Suisse 3, rue : Logements pour jeunes, parking	26/04/88	6.975.000	100.000	0	0	0	100.000
11.23.2	Pont-d'Arve 3-5-7, bd, Prévost-Martin 19, rue : Logements, bureaux, arcades, parking	24/05/88	22.166.000	5.000.000	771.000	0	0	5.771.000
11.23.3	Pont-d'Arve 3-5-7, bd, Prévost-Martin 19, rue : Cr. compl. install. sécurité pr centre iconographique	11/09/90	280.000	0	0	0	0	0
11.29.1	Grottes 18-20-22, Faucille 1, rues : Préétude pour reconstruction des immeubles (138/226)	20/03/90	685.621	200.000	248.000	0	0	448.000
11.48.1	Montbrillant, Gares, rues, Ilôt 13 : Préétudes reconstruction immeubles (138/226)	20/03/90	441.107	100.000	160.000	70.000	0	330.000
11.48.3	Montbrillant, Gares, rues, Ilôt 13 : Acquisition parcelles 2788 et 2790, 19, rue des Gares	25/06/91	980.000	980.000	0	0	0	980.000
11.49	Grottes 21, Favre-Louis 24, rues : Préétude en vue m.d.s. ou aménagement (226)	20/03/90	380.000	0	0	250.000	130.000	380.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
12.19	Lissignol 12 et 14, rue : Rénovation des immeubles	20/05/87	4.784.000	70.000	0	0	0	70.000
12.20	Puiserande 2-4, Deux-Ponts 7, rues : Rénovation des immeubles	3/11/87	4.250.000	737.000	0	0	0	737.000
12.22	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. I	16/12/87	3.750.000	200.000	0	0	0	200.000
12.23	Saint-Georges 3-5, bd : Rénovation des immeubles	1/03/88	6.268.000	2.215.000	174.000	0	0	2.389.000
12.24	Deux-Ponts 5, Puiserande 3, rues : Rénovation des immeubles	1/03/88	3.261.000	210.000	0	0	0	210.000
12.27	Grand-Rue 26, Saint-Germain 3, Boulangerie 3-5 : Rénovation des logements, arcades, bureaux	4/04/89	9.175.000	3.000.000	1.385.000	425.000	0	4.810.000
12.28	Hôtel-de-Ville 12, rue : Rénovation et création d'appartements dans combles	29/11/88	5.300.000	454.000	0	0	0	454.000
12.29	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Installation de capteurs solaires	13/12/88	2.000.000	400.000	691.000	0	0	1.091.000
12.30	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. II	7/02/89	6.700.000	3.000.000	1.128.000	0	0	4.128.000
12.31.1	Sillem 8, rue : Rénovation de l'immeuble	13/02/90	1.657.000	177.000	0	0	0	177.000
12.31.2	Sillem 8, rue : Crédit compl. de rénovation de l'immeuble (v/12.31.1)	3/12/91	540.000	0	0	0	0	0
12.32.2	Chapelle 10, rue : Rénovation de l'immeuble	18/09/91	3.787.000	500.000	1.500.000	1.500.000	287.000	3.787.000
12.33.2	Villereuse 1, rue : Rénovation de l'immeuble	22/05/90	2.992.000	1.250.000	290.000	0	0	1.540.000
12.34	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. III	20/11/91	6.502.000	2.750.000	2.752.000	800.000	0	6.302.000
12.35	Montbrillant 4, rue, Grottes, quartier : Rénovation de l'immeuble	25/06/91	3.270.000	2.100.000	507.000	0	0	2.607.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
12.37.2	Grottes 26, rue : Rénovation de l'immeuble	22/05/90	3.181.000	1.000.000	0	0	0	1.000.000
12.39.1	Moïse-Duboule 1, chemin : Préétude pour rénovation de l'immeuble (138)	25/04/89	70.000	0	35.000	0	0	35.000
12.40.1	Lissignol 10, rue : Préétude pour rénovation de l'immeuble (138)	25/04/89	150.000	0	0	100.000	0	100.000
12.41.1	Etuves 11, rue : Préétude pour rénovation de l'immeuble (138)	25/04/89	176.530	0	113.000	0	0	113.000
12.43.1	Cordiers 8, rue : Préétude pour surélévation et rénovation (138)	25/04/89	169.711	0	0	25.000	0	25.000
12.46.1	Industrie 8, rue : Préétude compl. pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	55.000	35.000	20.000	0	0	55.000
12.46.4	Industrie 12, rue : Préétude compl. pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	55.000	35.000	20.000	0	0	55.000
12.47.1	Industrie 7 à 15, rue : Préétudes pour rénovation des immeubles (138/226)	20/03/90	200.000	100.000	100.000	0	0	200.000
12.49.1	Goetz-Monin 8, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	180.000	120.000	60.000	0	0	180.000
12.52.1	Gares 21, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	135.000	90.000	45.000	0	0	135.000
12.54.1	Gares 17, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	120.000	60.000	60.000	0	0	120.000
12.58.1	Coulouvrenière 15, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	110.000	20.000	90.000	0	0	110.000
12.61.1	Gares 19, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	165.000	105.000	60.000	0	0	165.000
12.68.1	Faucille 4, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	95.000	15.000	80.000	0	0	95.000
12.71.1	Faucille 8, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	95.000	15.000	80.000	0	0	95.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
12.73.1	Montbrillant 5, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	165.000	65.000	100.000	0	0	165.000
12.75.1	Cendrier 4 à 10, rue : Préétude pour la rénovation des immeubles (49)	1/10/91	420.000	220.000	200.000	0	0	420.000
12.76.1	Pépinière 4, rue : Préétude pour la rénovation du bâtiment (49)	1/10/91	135.000	35.000	100.000	0	0	135.000
12.77.1	Madeleine 7 et 11, rue : Préétude pour la rénovation des immeubles (49)	1/10/91	210.000	80.000	130.000	0	0	210.000
12.82.1	Monbrillant 28, rue : Préétude pour la rénovation de l'immeuble (49)	1/10/91	40.000	40.000	0	0	0	40.000
	TOTAUX GROUPE 10 LOGEMENTS		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				30.986.000	13.957.000	3.316.000	417.000	48.676.000
20	INDUSTRIE							
20.06	Jeunes 10, route : Viabilités et alimentation énergétique futur Abattoir	27/06/89	5.530.000	340.000	0	0	0	340.000
20.10.1	Montbrillant 13, place : Préétude pour Gare routière, halles, logements (138)	25/04/89	400.000	100.000	107.000	0	0	207.000
	TOTAUX GROUPE 20 INDUSTRIE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				440.000	107.000	0	0	547.000
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.01	Dalcroze 4, bd, Ecole Ferdinand-Hodler : Transformation de l'école	10/11/81	12.960.000	120.000	0	0	0	120.000
30.10	Diverses écoles enfantines et primaires : renouvel. mobilier, achat meubles pour bibliothèque	3/03/87	3.800.000	110.000	0	0	0	110.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.11	Diverses écoles enfantines et primaires : aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 6)	3/03/87	7.100.000	66.000	0	0	0	66.000
30.12.4	Dumas 28, avenue : Acquisition du capital-actions SI Dumas-Pléïades	19/12/89	2.288.000	0	0	0	0	0
30.16	Ecoles enfantines et primaires : aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 7)	26/04/88	6.600.000	200.000	0	0	0	200.000
30.18	Crêts-de-Champel, chemin, Louis-Aubert, avenue : Construction d'un demi-groupe scolaire	25/05/88	7.800.000	100.000	0	0	0	100.000
30.19.1	Allobroges 10, rue : Etude d'un demi groupe scolaire et d'un parking	21/06/88	1.350.000	68.000	0	0	0	68.000
30.19.2	Allobroges 10, rue : Concours et étude d'un groupe scolaire (49)	1/10/91	600.000	200.000	400.000	0	0	600.000
30.22	Franck-Thomas chemin, Pré-Picot : Constr. d'un groupe scolaire avec Commune de COLOGNY	20/03/90	15.753.000	3.860.000	3.230.000	4.035.000	0	11.125.000
30.23.1	Micheli-du-Crest 17, rue : Préétude pour agrand. école et salle de gym (138/226)	20/03/90	639.217	288.000	0	0	0	288.000
30.23.2	Micheli-du-Crest 17, rue : Etude pour agrandissement école et salle de gym	20/11/90	70.783	308.000	0	0	0	308.000
30.25.2	Aire 57, avenue, quartier de Cayla : Construction d'un groupe scolaire	11/09/90	17.927.600	8.000.000	2.000.000	967.000	0	10.967.000
30.25.3	Aire 57, avenue, quartier de Cayla : Préét. pr la constr. d'une salle de gym légère (49)	1/10/91	120.000	80.000	40.000	0	0	120.000
30.27.1	Champ-Baron, chemin, Genêts, quartier : Préétude pour construction d'un groupe scolaire (161)	7/02/89	309.560	48.000	0	0	0	48.000
30.28.2	31-Décembre 63, rue : Rénovation école et salle de gym	12/02/91	9.233.000	3.500.000	4.000.000	1.259.000	0	8.759.000
30.29	Ecoles enfantines et primaires : aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 8)	4/04/89	5.600.000	270.000	0	0	0	270.000
30.30.1	Peupliers 15, rue : Préétude pour transformation, aménag. combles (138)	25/04/89	480.253	0	0	205.000	0	205.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.31.1	Village-Suisse 5, rue : Etude reconstruction Mail II	25/04/89	590.000	377.000	0	0	0	377.000
30.32.1	Aïre 44, avenue : Etude du groupe scolaire Charmilles II. Voir 74.11.1	27/02/90	1.530.000	700.000	554.000	0	0	1.254.000
30.33.1	Châtelet 2, chemin, quartier de l'Aubépine : Préétude pour un groupe scolaire (138/226)	20/03/90	300.000	72.000	0	0	0	72.000
30.33.6	Châtelet 3, chemin, quartier de l'Aubépine : Acquisition de 1.446 m2 (parcelle n° 1.546)	3/12/91	1.500.000	877.000	65.000	368.000	72.000	1.382.000
30.34.2	France 15, avenue : Préétude cpl. pour rénov. et aménag. rest. scol. (49)	1/10/91	490.000	300.000	190.000	0	0	490.000
30.35.1	Ernest-Ansermet, quai ou Carl-Vogt, bd : Préétude de construction d'un 1/2 gr. scolaire (49)	1/10/91	100.000	100.000	0	0	0	100.000
30.36.1	Vermont, quartier, Baulacre 6, rue (ex F.A.G) : Préétude pavillon scolaire + préau couvert (138/341)	12/03/91	410.000	95.000	0	0	0	95.000
30.36.2	Vermont, quartier, Baulacre 6, rue (ex F.A.G) : Préét. compl. pavillon scolaire + préau couvert (49)	1/10/91	240.000	40.000	200.000	0	0	240.000
30.36.4	Vermont, quartier, Vidollet, rue : Préét. et aménag. de 4 classes dans anc. locaux COOP	3/12/91	926.000	726.000	100.000	0	0	826.000
30.38	Campagne Masset (acquisition en P.P.E.) : Aménagement de 4 classes, préau et amén. extérieur	20/11/91	7.490.000	4.000.000	3.000.000	490.000	0	7.490.000
30.40.4	Henry-Golay, Ouches, C.-Martin, Cité Jardins d'Aïre : Acquis. 5.304 m2 (1485-86-89-94/3405-06 - ESTRELLITA)	3/12/91	4.710.000	4.710.000	0	0	0	4.710.000
30.41.1	Vieux-Grenadiers 15, rue : Préét. surélév. bâtim. rénov.salle éducat. phys.(226)	20/03/90	300.000	300.000	0	0	0	300.000
30.43.1	Edmond-Vaucher, rue : Préétude pour aménagement de classes S.M.P. (226)	20/03/90	150.000	0	150.000	0	0	150.000
30.45.1	Zürich, rue : Acquisition de l'école existante à l'Etat	15/01/91	5.883.000	0	0	0	0	0
30.52.1	Necker 4, rue : Préét. pour aménagement des combles et restauration	12/03/91	320.000	220.000	0	0	0	220.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.61.1	Moïse-Duboule 2, chemin : Expertise et étude de rénovation école de Budé (49)	1/10/91	600.000	200.000	400.000	0	0	600.000
30.62.1	Allobroges 10, rue : Construction d'un 1er pavillon provisoire	13/02/90	1.925.000	1.300.000	298.000	0	0	1.598.000
30.62.4	Allobroges 10, rue, Ronzades, rue : Préétude pr la constr. d'un 2ème pavillon provis.(49)	1/10/91	120.000	80.000	40.000	0	0	120.000
30.62.6	Frontenex 62, route (ancien Chamonix, av.) : Construction d'un pavillon provisoire	13/02/90	3.550.000	700.000	0	0	0	700.000
30.63.1	Pâquis, quartier : Etude d'un groupe scolaire (répart créd. étude éthno)	18/09/91	404.000	254.000	150.000	0	0	404.000
30.64	Ecoles enfantines et primaires : aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 9)	22/05/90	2.000.000	0	0	0	0	0
30.65	Ecoles enfantines et primaires : aménag., rénov. et transf. div. bât. (No 9 - 2ème ét)	25/06/91	3.585.000	1.400.000	1.000.000	0	0	2.400.000
30.68.1	Chandieu, rue : Préétude pr la constr. d'un groupe scolaire (49)	1/10/91	750.000	250.000	500.000	0	0	750.000
	TOTAUX GROUPE 30 ECOLES PUBLIQUES		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				33.919.000	16.317.000	7.324.000	72.000	57.632.000
40	CULTURE ET LOISIRS							
41.01	Bibliothèques scientifiques municipales : informatisation, système Sibil	20/12/83	670.000	0	0	0	0	0
41.03.2	Tour-de-Boël, rue / Trois-Perdrix, place : Bibliothèque, logements, parking	3/12/86	24.300.000	1.000.000	100.000	0	0	1.100.000
42.03.1	Lausanne 128, rue, Musée de l'Histoire des Sciences : Transformation et rénovation Villa Bartholony	23/02/83	5.500.000	900.000	186.000	0	0	1.086.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
40	CULTURE ET LOISIRS							
42.03.2	Lausanne 128, rue, Musée de l'Histoire des Sciences : Cr. cpl. transf.+rénov. Villa Bartholony.Voir 42.03.1	18/09/91	1.233.000	0	0	0	0	0
42.04.3	Culture et Tourisme, Musée d'Ethnographie : Etude (2/3 du solde de l'étude précédente: 1.211.915)	18/09/91	808.000	250.000	300.000	258.000	0	808.000
42.05.1	Paix 10, avenue, Musée de l'Ariana : Transformation et rénovation	21/02/84	15.300.000	2.800.000	2.800.000	360.000	0	5.960.000
42.07.1	Musée d'art et d'histoire : informatisation de l'inventaire des collections	23/06/87	1.000.000	138.000	0	0	0	138.000
42.07.2	Musée d'art et d'histoire : modernisation de l'inventaire des collections	23/06/87	2.150.000	300.000	300.000	300.000	300.000	1.200.000
42.08.1	Délices 25, rue, Musée Voltaire : Restauration et aménagement	8/09/87	5.600.000	2.500.000	500.000	460.000	0	3.460.000
42.08.2	Délices 25, rue, Musée Voltaire : Crédit complémentaire installation de sécurité	26/06/90	118.000	68.000	0	0	0	68.000
42.09.3	Charles-Galland 2, rue, Musée d'Art et Histoire : Transformation et rénovation	1/10/91	15.934.000	1.000.000	1.500.000	2.500.000	2.500.000	7.500.000
42.13.2	Bains 28-30, rue, Musées : Art Moderne, Contemporain et Automobile : aménagement	17/09/91	3.163.798	2.214.000	600.000	0	0	2.814.000
43.02	Corps de musique populaire : part. au renouvellement des uniformes et équipements	2/06/82	743.917	20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
43.05.1	Général-Dufour 14, rue, Victoria-Hall : Réfection et restauration du bâtiment	17/09/85	6.680.000	950.000	26.000	0	0	976.000
43.09.1	Théâtre 11, bd, Grand-Théâtre : Etude de remplacement de la mécanique de scène	28/04/87	1.950.000	1.000.000	654.000	0	0	1.654.000
43.11	Frontenex 56, route : Construction d'un Théatre pour enfants	24/05/88	15.300.000	3.500.000	649.000	0	0	4.149.000
43.14.2	Palettes 1, chemin, usine Waegeli : Aménagement du 1er étage en salles de répétition	13/02/90	1.650.000	569.000	0	0	0	569.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
40	CULTURE ET LOISIRS							
44.02	Paix 10, avenue, Musée de l'Ariana : Construction d'abri des biens culturels	21/02/84	3.450.000	0	139.000	0	0	139.000
44.08	Terreaux-du-Temple 12, rue, St-Gervais: Restauration du Temple de Saint-Gervais, Part V.G.	26/04/88	5.461.500	398.000	398.000	398.000	398.000	1.592.000
44.09	Cathédrale Saint-Pierre : Subvention pour restauration	17/01/89	3.695.000	200.000	200.000	200.000	200.000	800.000
44.14	Saint-Pierre 4-6, cour : Subvention des travaux de restauration	19/12/89	291.300	156.000	0	0	0	156.000
44.15.1	Tour-de-Champel, chemin : Préétude pr la consolidation sommaire de la Tour (49)	1/10/91	20.000	20.000	0	0	0	20.000
46.04	Volontaires 4, place : Rénovation pour affectation provisoire	23/06/87	4.320.000	262.000	0	0	0	262.000
46.06.1	Tour 1, rue, Tour Blavignac : Préétude pour réfect. de l'enveloppe de la Tour (226)	20/03/90	200.000	76.000	0	0	0	76.000
46.06.2	Tour 1, rue, Tour Blavignac : Réfection de l'enveloppe de la Tour	30/10/90	3.483.000	700.000	1.500.000	1.100.000	183.000	3.483.000
46.17.1	Carouge 50-52, rue : Préétude rénov. Salle communale Plainpalais (138/226)	20/03/90	335.993	0	200.000	100.000	0	300.000
46.40.1	Terreaux-du-Temple 8, rue, Salle du Faubourg : Préétude pour rénovation (138/226)	20/03/90	356.269	0	50.000	250.000	0	300.000
46.42	Wilson, quai : Construction d'une maison des enfants	13/02/90	1.710.000	60.000	80.000	400.000	700.000	1.240.000
46.43	Rade, 700e anniversaire de la Confédération : Construction d'une coquille acoustique	20/03/90	1.110.000	24.000	0	0	0	24.000

TOTAUX GROUPE 40 CULTURE ET LOISIRS POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
	19.105.000	10.202.000	6.346.000	4.301.000	39.954.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
50	SPORTS							
50.03	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets : Rénovation partielle de la piscine et de la patinoire	2/12/86	1.950.000	678.000	0	0	0	678.000
50.07	Giuseppe-Motta 46, avenue, stade de Varembé : Construction d'une piscine avec buvette	26/01/88	23.215.000	3.500.000	890.000	0	0	4.390.000
50.08	Vessy 14, route, ex Pelgrave : Aménagement d'une zone de sport et détente	29/03/88	1.920.000	35.000	0	0	0	35.000
50.09.1	Frontenex 7, plateau : Etude de réaménagement du stade	26/04/88	545.000	0	0	0	150.000	150.000
50.10	Vessy 14, route, stade de Champel : Construction de 2 terrains de foot stabilisés	13/09/88	2.944.000	76.000	0	0	0	76.000
50.11.1	Pailly 11, avenue, stade de Balexert : Préétude pr agrandissement et transformation (138)	25/04/89	113.593	0	0	50.000	88.000	138.000
50.12.1	Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Vernets : Préét. réfect. toit, sort. secours, inst. froid (138)	25/04/89	70.984	68.000	0	0	0	68.000
50.12.2	Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Vernets : Réfect. toit, sécurité, inst. froid, amén. polyvalent	18/09/91	15.000.000	3.000.000	4.000.000	4.000.000	3.000.000	14.000.000
50.13.2	Vessy 14, route, stade de Champel : Rénovation du Pavillon des sports	25/04/90	2.991.070	1.700.000	284.000	0	0	1.984.000
50.15.3	Mont-Blanc, quai, Bains des Pâquis : Restauration des installations	3/12/91	9.332.000	1.000.000	3.000.000	3.000.000	1.500.000	8.500.000
50.18	Hans-Wilsdorf 4, rue, Piscine des Vernets : Réfection générale des installations	18/09/91	10.250.000	3.000.000	6.000.000	1.000.000	250.000	10.250.000
50.42	Hans-Wilsdorf 4, rue: Service des Sports : achat machines, appareils et équipemnets sportifs	22/05/90	498.000	0	0	0	0	0
	TOTAUX GROUPE 50 SPORTS		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				13.057.000	14.174.000	8.050.000	4.988.000	40.269.000
60	SOCIAL							

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
60	SOCIAL							
60.02	Affaires sociales, écoles et environnement : étude sur la pauvreté en Ville de Genève	10/10/89	200.000	100.000	50.000	0	0	150.000
61.06.2	Carouge 35, rue : Restauration batiment, aménag. d'une crèche-garderie	26/06/91	2.532.000	1.200.000	1.000.000	332.000	0	2.532.000
61.07	Frontenex 56ter, route, Clairière 9, chemin : Aménagement d'une garderie d'enfants	20/11/90	1.020.000	216.000	0	0	0	216.000
61.08	Edouard-Tavan 1, rue : Soulte sur échange Louis-Aubert 3 avec Etat	12/02/91	800.000	0	0	0	0	0
61.09.3	Frontenex 11, plateau, Villa Picot : Rénovation du bâtiment principal et aménag. crèche	18/09/91	2.140.000	1.000.000	900.000	240.000	0	2.140.000
61.10.1	Lamartine 16bis, rue : Préétude pr aménagement restaurant scolaire (138)	20/03/90	100.000	0	0	0	0	0
61.13.1	Charmilles, quartier : Préétude pour l'aménagement d'une crèche (341)	12/03/91	70.000	70.000	0	0	0	70.000
61.15	Affaires sociales, écoles et environnement : Entretien et amélioration de diverses crèches	11/10/89	1.354.000	600.000	0	0	0	600.000
61.17	Wilson, quai : Construction d'une crèche	13/02/90	2.670.000	80.000	100.000	500.000	1.000.000	1.680.000
61.18	Henri-Bordier 9, rue, La Concorde : Préétude pr restaur. bâtiment et aménag. crèche (226)	20/03/90	200.000	150.000	0	0	0	150.000
61.20	Furet, chemin : Transformation pour céation d'une garderie	18/09/91	472.000	400.000	72.000	0	0	472.000
61.21.1	Madeleine 16, rue : Préétude pour l'aménagement d'une garderie (341)	25/06/91	60.000	60.000	0	0	0	60.000
63.01.1	Moillebeau 1, rue, pension Les Tilleuls : Transformation et agrandissement	5/11/85	10.820.000	7.000.000	258.000	0	0	7.258.000
63.03	Affaires sociales, écoles et environnement : acquisition d'appareils de sécurité à domicile	23/06/87	1.050.000	116.000	0	0	0	116.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
60	SOCIAL							
63.04.2	Fort-Barreau 19, rue : Construction d'une pension pour personnes agées	29/03/88	20.329.000	5.500.000	5.000.000	0	0	10.500.000
63.06	Vessy, route, pavillon Charles-Galland : Rénovation	11/10/89	1.912.000	236.000	0	0	0	236.000
	TOTAUX GROUPE 60 SOCIAL	POUR :		1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				16.728.000	7.380.000	1.072.000	1.000.000	26.180.000
70	SECURITE PUBLIQUE							
71.02	Mairie 37, rue : Extension et restauration des locaux	13/02/90	365.000	16.000	0	0	0	16.000
73.04	Vieux-Billard 11, rue, SIS : acquis progiciel pour alarme téléphonique (cf 110.05)	23/06/87	1.000.000	500.000	500.000	0	0	1.000.000
73.06	Vieux-Billard 11, rue, SIS : équip. nouvelle centrale alarme caserne principale	22/10/91	3.500.000	1.700.000	900.000	900.000	0	3.500.000
74.01	Etraz 128, route, Versoix : construction centre instruction Richelien	16/12/80	9.500.000	56.000	0	0	0	56.000
74.04	Le Corbusier, rue, groupe scolaire : constr. poste attente + poste sanitaire sous école	22/01/85	1.840.000	0	0	0	0	0
74.05	Frontenex 64, route : constr. poste attente + poste sanitaire sous caserne	31/03/87	2.392.000	0	0	0	0	0
74.06	Sillem 2, rue : construction d'un abri public	3/03/87	1.050.000	0	0	0	0	0
74.07.1	Peschier, avenue : étude poste attente + sanitaire + commandement Q	31/03/87	120.000	111.000	0	0	0	111.000
74.08.1	Aïre 57a, avenue, quartier de Cayla : étude poste attente + sanitaire (VOIR SOUS 74.08.2)	7/03/89	140.000	0	0	0	0	0

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
70	SECURITE PUBLIQUE							
74.08.2	Aïre 57a, avenue, quartier de Cayla : constr. poste attente + sanitaire	11/09/90	1.661.000	700.000	300.000	0	0	1.000.000
74.11.1	Charmilles-Châtelaine, quartiers : étude poste attente + sanitaire	27/02/90	130.000	80.000	0	0	0	80.000
74.38	Cercle 7, Baudit 2-4, rues : subvent. abri public 492 plces dans parking à constr.	12/09/89	397.000	550.000	0	0	0	550.000
74.39	Clairière, chemin : subv. abri public sous HLM (arrêté 19.12.89 abrogé)	3/12/91	305.000	550.000	97.000	0	0	647.000
	TOTAUX GROUPE 70 SECURITE PUBLIQUE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				4.263.000	1.797.000	900.000	0	6.960.000
80	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE							
81.02.2	Confédér., Marché, Croix-d'or, Rive, rues : part VG à constr. gaine technique	17/04/84	13.565.000	320.000	0	0	0	320.000
81.05.2	Saint-Jean, Belvédère, Chateau et Beau-Site, rues : constr. collecteurs en syst. séparatif (cf 101.60.4)	20/03/90	1.990.000	600.000	0	0	0	600.000
81.08.2	Alcide-Jentzer, rue : construction d'un collecteur EP	25/04/90	1.168.000	468.000	0	0	0	468.000
81.08.4	Essor, chemin : construction de collecteurs EP/EU	20/11/91	1.260.000	900.000	360.000	0	0	1.260.000
81.15	Acacias, route : construction d'un collecteur d'EP	12/02/91	1.680.000	800.000	380.000	0	0	1.180.000
82.01	Constructions et Voirie levée déchets compostables - expérience pilote	26/06/90	553.000	450.000	0	0	0	450.000
82.03	François-Dussaud 10, rue, Centre Voirie : Mise en conform. citernes à mazout et réfect. garages	3/12/91	4.425.000	2.500.000	1.500.000	425.000	0	4.425.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
80	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE							
83.01.1	CIDEC, La Praille : part. VG frais struct. provisoire jusqu'au 31.12.92	4/12/90	156.000	0	0	0	0	0
84.02	Furet, chemin, Châtelaine : refonte du réseau d'eau et réfection des allées	3/03/87	640.000	100.000	0	0	0	100.000
	TOTAUX GROUPE 80 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				6.138.000	2.240.000	425.000	0	8.803.000
90	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES							
90.02	Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE : quadrillage topographique parcs et contrat de culture	23/11/82	1.300.000	100.000	100.000	50.000	0	250.000
90.07	Préaux, parcs et promenades publics : installation de places de jeux pour enfants (No 3)	3/03/87	3.000.000	0	0	0	0	0
90.08	Barrage de régulation du Seujet : Participation V.G. pour l'écluse et la passerelle	31/03/87	7.195.000	1.000.000	1.000.000	221.000	0	2.221.000
90.10	Perle du Lac : réfection du bassin	8/09/87	420.000	0	0	0	0	0
90.16.1	Ile, terre-plein : Préétude pour aménagement piétonnier (138)	25/04/89	100.000	35.000	0	0	0	35.000
90.16.2	Ile, terre-plein : Aménagement piétonnier	15/01/91	804.000	0	0	0	0	0
90.22.1	Vernets, quai, sect. Ecole-de-Médecine-Hôtel Police : Préétude d'aménagement pédestre, piste cyclable (138)	25/04/89	140.000	0	100.000	28.000	0	128.000
90.39	Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE : contrats de culture en vue renouvel. patrimoine	25/04/90	3.600.000	1.000.000	800.000	0	0	1.800.000
90.41	Préaux d'école et parcs : install. places de jeux pour enfants (No 4)	12/06/90	2.500.000	600.000	600.000	660.000	0	1.860.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
90	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES							
90.54	Trembley 21bis, avenue : Acquisition des parcelles n° 2.514/2.515 et 1.626	3/12/91	4.020.000	0	0	0	0	0
	TOTAUX GROUPE 90 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				2.735.000	2.600.000	959.000	0	6.294.000
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
101.01	Liaison Bout-du-Monde/Malagnou : construction de chaussées et trottoirs	14/03/72	9.210.000	400.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000
101.02	Le Corbusier, rue : constr. rue Malagnou/Florissant + liaison Bizot	10/12/74	1.570.000	400.000	400.000	0	0	800.000
101.04	Aménagement, Constructions et Voirie : étude et aménagement de pistes cyclables	19/05/87	3.800.000	1.600.000	200.000	0	0	1.800.000
101.05.2	Masaryk, R.-Wagner et Montbrillant, rues : constr. nouvelle artère Masaryk	1/03/88	1.070.000	200.000	40.000	0	0	240.000
101.06	Grottes, rue : reconstr. chaussées et collecteurs en syst. séparatif	4/10/88	950.000	0	191.838	0	0	191.838
101.07	Lamartine et Liotard, rues : réaménagement des rues	29/11/88	1.273.000	0	0	0	0	0
101.09	Transports publics genevois : mise en site propre ligne 12	4/04/89	1.050.000	200.000	0	0	0	200.000
101.10	Tulipiers quartier : constr. chaussées, trottoirs et collecteurs EU/EP	23/05/89	3.155.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0	3.000.000
101.11.2	Genêts, quartier, 1ère étape : constr. chaussées, trottoirs et collecteurs EU/EP	2/06/82	2.430.000	177.000	0	0	0	177.000
101.11.4	Genêts, quartier, 2ème étape : constr. chaussées, trottoirs et collecteurs EU/EP	15/01/91	5.218.000	2.000.000	1.200.000	500.000	400.000	4.100.000
101.13	Gravière, chemin : reconstruction du chemin	25/04/89	1.797.000	100.000	850.000	0	0	950.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
101.15.2	Favre-Louis, rue : constr. chaussées, trottoirs et collecteurs EU/EP	1/10/91	1.600.000	1.000.000	600.000	0	0	1.600.000
101.16.2	Bout-du-Monde, rte / tronç. Ed. Tavan - cf rte Vessy: réfection complète chaussée et collecteurs	25/04/89	5.200.000	1.500.000	1.100.000	1.100.000	800.000	4.500.000
101.16.4	Bout-du-Monde, rte / tronç. Ed. Tavan - cf rte Vessy: créd. complément. réfect. compl. chauss. et collect.	20/11/91	865.000	0	0	400.000	465.000	865.000
101.18.3	Bourg-de-Four, place, Vieille-Ville : Préétude d'aménagement de la place (138)	25/04/89	239.367	50.000	54.000	0	0	104.000
101.18.5	Divers Vieille-Ville : Préétude générale d'aménagement (138)	25/04/89	80.000	0	0	0	0	0
101.20	Cluse, bd : reconst. chaus., trot., aménag. cycl., collect. EU/EP	3/12/91	13.748.000	2.000.000	2.000.000	4.000.000	4.000.000	12.000.000
101.26	Rhône, rive gauche : Préétude chemin pour piétons et piste cyclable (138)	25/04/89	30.000	13.000	0	0	0	13.000
101.43	Wilson, quai : aménagement d'une tranchée couverte	10/10/89	11.225.000	0	0	0	100.000	100.000
101.60.4	Saint-Jean, rue : réfection chaussée Ormeaux-Fazy (cf 81.05.2)	20/03/90	520.000	520.000	0	0	0	520.000
101.65	Aménagement, Constructions et Voirie : préétudes aménagement pistes cyclables - 2e tr. (138)	20/03/90	200.000	150.000	0	0	0	150.000
102.02.1	Délices, pont à Sports, chemin, voies CFF : étude couverture des voies CFF / voir 101.02.2	19/10/82	3.400.000	0	0	0	0	0
102.02.2	Délices, pont à Aïre, pont, voies CFF : couverture des voies CFF	13/12/88	70.120.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	8.000.000	32.000.000
102.06.1	Rive rond-point, rue et carrefour : étude pour reconstruction complète et réaménagement	15/11/83	325.000	40.000	0	0	0	40.000
102.08.1	Jargonnant, place et rue : Préétude de reconstruction (138)	25/04/89	286.868	108.000	0	0	0	108.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
102.10.3	Navigation, place : Préétude compl. réamén. place et rues adjacentes (49)	1/10/91	50.000	50.000	0	0	0	50.000
102.12	Sillem, Grenade, Clos, rues : Préétude d'aménagement en vue de modér. trafic (138)	25/04/89	60.000	50.000	10.000	0	0	60.000
102.13.1	Rhône, Bergues, Petite-Fusterie, places : Préétude de mise en valeur (138)	20/03/90	185.000	9.000	0	0	0	9.000
102.14.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Préétudes diverses de rues à trafic modéré (138/226)	25/04/89	120.000	0	0	0	0	0
102.26	Cercle 7, Baudit 2-4, rues : Aménagement d'une place publique	12/09/89	705.000	605.000	100.000	0	0	705.000
102.27	Tour-de-Boël rue/Trois-Perdrix, place : réfection du domaine public concerné	17/01/90	900.000	0	0	0	0	0
103.01	Tilleuls, avenue, CFF, tranchée : étude d'un garage collectif souterrain	13/12/88	400.000	140.000	0	0	0	140.000
	TOTAUX GROUPE 100 VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				20.312.000	15.945.838	15.200.000	13.965.000	65.422.838
110	ADMINISTRATION GENERALE							
110.04	Finances et Services généraux, IGVG : acquisition de matériel informatique et bureautique	25/06/85	7.000.000	0	0	0	0	0
110.05	Finances et Services généraux, IGVG : acquisition de différents progiciels (cf 73.04)	23/06/87	1.850.000	140.000	190.000	0	0	330.000
110.06	Finances et Services généraux, Achats : renouvellement du mobilier et équipement de bureau	16/12/87	3.900.000	500.000	300.000	0	0	800.000
110.07	Base de données comptable : achat, modif. et intégration programme application	16/12/87	3.000.000	700.000	700.000	470.000	0	1.870.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
110	ADMINISTRATION GENERALE							
110.08	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Entretien, rénovation, isolation phonique+therm. I	1/03/88	4.545.000	127.000	0	0	0	127.000
110.09	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Entretien, rénovation, isolation phonique+therm. II	25/04/89	7.000.000	367.000	0	0	0	367.000
110.10.1	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Entretien, rénovation, isolation phonique+therm. III	16/04/91	5.119.000	2.000.000	2.000.000	119.000	0	4.119.000
110.10.2	Aménagement, Constructions et Voirie : Travaux d'entretien et de sécurité au Grand Théatre	16/04/91	1.070.000	700.000	70.000	0	0	770.000
110.11.1	Hôtel-de-Ville 5, rue : Préétude inst. nouveau réseau de télécom. (138)	25/04/89	150.000	100.000	0	0	0	100.000
110.11.2	Hôtel-de-Ville 5, rue : Installation d'un nouveau réseau de télécommunication	19/11/91	7.500.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	1.200.000	7.200.000
110.11.3	Hôtel-de-Ville 5, rue : équipements liés au nouveau réseau de télécom.	19/11/91	3.500.000	1.000.000	1.300.000	1.200.000	0	3.500.000
110.12.1	Base de données du patrimoine : acquis. logiciel, mat. et instal. réseau (1ère étape)	19/11/91	3.600.000	1.200.000	1.200.000	1.200.000	0	3.600.000
110.15	Finances et Services généraux, SG : frais recensement fédéral 1990	12/06/90	2.050.000	0	0	0	0	0
110.32	Louis-Favre 31-33, Grand-Pré 7-11, rues (3e étape) : Aménagement de locaux pour l'I.G.V.G.	12/02/91	2.993.000	2.000.000	394.000	0	0	2.394.000
110.33	Finances et Services généraux, SG : étude générale réorganisation et rationalisation VG	12/03/91	180.000	0	0	0	0	0
	TOTAUX GROUPE 110 ADMINISTRATION GENERALE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				10.834.000	8.154.000	4.989.000	1.200.000	25.177.000
120	PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL							
120.01	Aménagement, Constructions et Voirie : Elaboration de plans d'utilisation du sol	25/02/86	950.000	37.000	0	0	0	37.000

LISTE DES OBJETS VOTES OU DEPOSES AVEC INDICATION DES DEPENSES DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Date de dépôt ou vote	Coût prévu ou voté	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
120	PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL							
120.02	Grottes, quartier, F.A.G. : Part V.G. au fonctionnement de la Fondation	23/06/87	1.500.000	150.000	0	0	0	150.000
120.04	St-Jean, quartier, voies C.F.F. : Etude d'aménagement de la couverture des voies	13/12/88	500.000	100.000	0	0	0	100.000
120.05	Aménagement, Constructions et Voirie : Révision du schéma directeur - Genève 2001	28/11/89	1.300.000	200.000	0	0	0	200.000

TOTAUX GROUPE 120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL	POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
		487.000	0	0	0	487.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

Tableau N° 9.2

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
11.29.2	Grottes 18-20-22, Faucille 1, rues : Reconstruction des immeubles	1994	9.000.000	0	0	250.000	200.000	450.000
12.45	Etuves 5, rue : Rénovation de l'immeuble	1995	3.500.000	0	0	100.000	200.000	300.000
12.48	Jean-Jacques de Sellon 3, rue : Rénovation de l'immeuble	1994	3.000.000	0	0	25.000	450.000	475.000
12.49.2	Goetz-Monin 8, rue : Rénovation de l'immeuble	1992	3.300.000	100.000	400.000	2.000.000	700.000	3.200.000
12.52.2	Gares 21, rue : Rénovation de l'immeuble	1992	2.500.000	50.000	500.000	1.000.000	800.000	2.350.000
12.54.2	Gares 17, rue : Rénovation de l'immeuble	1992	2.200.000	50.000	500.000	1.200.000	350.000	2.100.000
12.60	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. IV	1992	7.000.000	0	2.000.000	3.000.000	2.000.000	7.000.000
12.68.2	Faucille 4, rue : Rénovation de l'immeuble	1993	1.700.000	0	200.000	1.300.000	200.000	1.700.000
12.71.2	Faucille 8, rue : Rénovation de l'immeuble	1993	1.700.000	0	200.000	1.300.000	200.000	1.700.000
12.75.2	Cendrier 4 à 10, rue : Rénovation des immeubles	1993	8.000.000	0	500.000	3.000.000	3.000.000	6.500.000
12.82.2	Monbrillant 28, rue : Rénovation de l'immeuble	1992	1.900.000	100.000	500.000	1.000.000	300.000	1.900.000
12.84	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Entretien, modernisation, isolation therm.+ phon. V	1993	7.000.000	0	0	1.000.000	3.000.000	4.000.000
12.85.1	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Réfection, adaptat. aux normes des inst. de chauffage	1992	1.000.000	600.000	400.000	0	0	1.000.000
12.85.2	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Réfection, adaptat. aux normes des inst. de chauffage	1993	1.000.000	0	600.000	400.000	0	1.000.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
10	LOGEMENTS							
12.85.3	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Réfection, adaptat. aux normes des inst. de chauffage	1994	1.000.000	0	0	600.000	400.000	1.000.000
12.85.4	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts locatifs : Réfection, adaptat. aux normes des inst. de chauffage	1995	1.000.000	0	0	0	600.000	600.000
	TOTAUX GROUPE 10 LOGEMENTS POUR :			1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				900.000	5.800.000	16.175.000	12.400.000	35.275.000
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.19.3	Allobroges 10, rue : Etude d'un 3/4 de groupe scolaire. Voir 30.19.1	1993	400.000	0	300.000	100.000	0	400.000
30.19.4	Allobroges 10, rue : Construction d'un 3/4 de groupe scolaire Voir 30.19.1	1994	15.000.000	0	0	0	5.000.000	5.000.000
30.23.3	Micheli-du-Crest 17, rue : Agrandissement école et salle de gym	1992	13.290.000	300.000	3.000.000	4.000.000	3.700.000	11.000.000
30.23.5	Micheli-du-Crest 17, rue : Acquisition de terrains pour l'école (env. 1.086 m2)	1992	3.050.000	0	3.050.000	0	0	3.050.000
30.25.4	Aïre 57, avenue, quartier de Cayla : Construction d'une salle de gym légère	1993	2.000.000	0	1.000.000	1.000.000	0	2.000.000
30.25.5	Aïre 57, avenue, quartier de Cayla : *Acquisition de 12.800 m2. Echange avec l'Etat*	1993	20.000	0	20.000	0	0	20.000
30.27.2	Champ-Baron, chemin, Genêts, quartier : Etude et construction d'un groupe scolaire	1993	20.000.000	0	300.000	2.200.000	5.000.000	7.500.000
30.27.3	Champ-Baron, chemin, Genêts, quartier : Acquisition de 5.355 m2. (parc. n° 1.825 - ARCHINARD)	1993	3.150.000	0	3.150.000	0	0	3.150.000
30.31.2	Village-Suisse 5, rue (Ste Clotilde) : Reconstruction Mail II et pavillon provisoire	1992	14.300.000	400.000	4.000.000	4.700.000	2.000.000	11.100.000
30.32.2	Aïre 44, avenue : Constr du gr scol Charmilles II (+crèches+ludo+rest)	1993	25.000.000	0	4.000.000	6.600.000	7.000.000	17.600.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
30	ECOLES PUBLIQUES							
30.34.3	France 15, avenue : Rénovation école et aménag. d'un restaurant scolaire	1992	8.400.000	0	2.000.000	4.000.000	2.000.000	8.000.000
30.35.2	Ernest-Ansermet, quai ou Carl-Vogt, bd : Concours et étude d'un 1/2 groupe scolaire	1993	600.000	0	100.000	300.000	200.000	600.000
30.36.3	Vermont, quartier, Baulacre 6, rue (ex F.A.G) : Construction d'un pavillon scolaire et préau couvert	1993	3.900.000	0	3.000.000	900.000	0	3.900.000
30.52.2	Necker 4, rue : Aménagement des combles et restauration	1992	4.180.000	1.400.000	2.500.000	280.000	0	4.180.000
30.62.5	Allobroges 10, rue, Ronzades, rue : Construction d'un 2ème pavillon provisoire	1992	2.000.000	300.000	1.500.000	200.000	0	2.000.000
30.63.2	Pâquis, quartier : Construction d'un pavillon provisoire de 8 classes	1992	3.000.000	100.000	2.500.000	400.000	0	3.000.000
30.63.3	Pâquis, quartier : Etude et construction d'un groupe scolaire	1993	20.000.000	0	0	700.000	1.000.000	1.700.000
30.68.2	Chandieu, rue : Etude et construction d'un groupe scolaire	1993	20.000.000	0	300.000	1.500.000	7.000.000	8.800.000
	TOTAUX GROUPE 30 ECOLES PUBLIQUES		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				2.500.000	30.720.000	26.880.000	32.900.000	93.000.000
40	CULTURE ET LOISIRS							
43.09.2	Théâtre 11, bd, Grand-Théâtre : Remplacement mécanique de scène, partie supérieure	1992	15.000.000	0	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000
43.12	Pâquis 52, rue, Palais Wilson: solde dép. équip. locaux commis. mond. environnemt	1992	168.000	0	0	0	0	0
43.17.2	Sainte-Clotilde 6-8, avenue, ancien Atelier-décors : Aménagement de salles de répétitions	1992	3.290.000	1.600.000	1.200.000	490.000	0	3.290.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
40	CULTURE ET LOISIRS							
44.15.2	Tour-de-Champel, chemin : Consolidation sommaire de la Tour	1992	400.000	360.000	40.000	0	0	400.000
46.15	Saint-Jean, quartier, s/couverture des voies C.F.F. : Aménagement d'un Centre de quartier	1994	1.500.000	0	0	1.150.000	350.000	1.500.000
46.17.3	Carouge 50-52, rue, Salle Pitoëff : Réfection partielle liée à la sécurité	1992	450.000	420.000	30.000	0	0	450.000
	TOTAUX GROUPE 40 CULTURE ET LOISIRS		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				2.380.000	6.270.000	6.640.000	5.350.000	20.640.000
60	SOCIAL							
61.09.4	Frontenex 11, plateau, Villa Picot : Mesures d'urgences pour sauvegarde des dépendances	1992	500.000	500.000	0	0	0	500.000
	TOTAUX GROUPE 60 SOCIAL		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				500.000	0	0	0	500.000
70	SECURITE PUBLIQUE							
74.10	Champ-Baron, chemin, Les Genêts : étude et constr. poste attente + sanitaire	1993	2.000.000	0	30.000	270.000	1.000.000	1.300.000
74.11.2	Charmilles-Châtelaine, quartiers : constr. poste attente + sanitaire	1993	1.870.000	0	600.000	1.000.000	270.000	1.870.000
	TOTAUX GROUPE 70 SECURITE PUBLIQUE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				0	630.000	1.270.000	1.270.000	3.170.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
80	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE							
81.02.4	Confédér., Marché, Croix-d'or, Rive, rues : part VG constr. gaine techn./cr. compl./voir 81.02.2	1993	7.663.000	0	0	0	0	0
81.04	Frontenex, plateau, Gustave-Ador, quai : constr. collecteur EP entre plateau et lac	1992	4.500.000	200.000	500.000	750.000	750.000	2.200.000
81.05.0	Egouts, réseau : entretien, reconstr. et modification des collecteurs.	1992	2.350.000	500.000	1.350.000	500.000	0	2.350.000
81.08.0	Equipements d'assainissement PDE par secteurs : constr. collect. syst. séparatif EU/EP	1992	4.000.000	500.000	500.000	500.000	700.000	2.200.000
81.09	Bois-de-la-Bâtie : reconstruction des collecteurs EP/EU	1992	800.000	800.000	0	0	0	800.000
81.11	Franchises-Moillebeau, route-parc : construction d'un collecteur d'EP	1994	9.200.000	0	0	0	500.000	500.000
81.12	Champel-Philosophes-Arve, secteur : construction d'un collecteur d'EP - 1ère étape	1994	4.200.000	0	0	0	500.000	500.000
81.14	Montbrillant-St-Jean, place-parc : constr. collecteur d'EP entre place et parc	1995	3.200.000	0	0	0	200.000	200.000
81.19	Montbrillant, rue : reconstruction collecteurs	1992	5.000.000	0	1.000.000	1.500.000	1.200.000	3.700.000
83.01.2	CIDEC, lieu à déterminer : part. VG frais struct. définitive d'un nouveau centre	1993	2.000.000	0	100.000	500.000	1.000.000	1.600.000
	TOTAUX GROUPE 80 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				2.000.000	3.450.000	3.750.000	4.850.000	14.050.000
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
101.15.0	Grottes, quartier : constr. chaussées et collecteurs EU/EP par étapes	1992	2.000.000	0	900.000	800.000	300.000	2.000.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
101.17	Montbrillant, rue : reconstruction chaussée, trottoirs, pistes cyclables	1992	7.600.000	0	1.500.000	2.000.000	2.000.000	5.500.000
101.18.2	Hôtel-de-Ville, rue, Vieille Ville : reconstr. divers chaussées, trottoirs et collecteurs	1993	4.000.000	0	0	1.200.000	1.200.000	2.400.000
101.30	Aménagement, Constructions et Voirie : Renouvellement des éclairages publics - 1ère étape	1992	3.000.000	250.000	550.000	550.000	550.000	1.900.000
101.45	Aïre, avenue (accès campagne Masset) : réaménagement carrefour et accès nouveaux immeubles	1992	1.500.000	600.000	500.000	400.000	0	1.500.000
101.60.0	Routes et ouvrages d'art : reconstruction et entretien du domaine public	1992	3.000.000	500.000	1.000.000	1.000.000	500.000	3.000.000
101.60.2	Turrettini, quai : travaux d'entretien dans le cadre du nouveau barrage	1992	850.000	850.000	0	0	0	850.000
101.60.6	Vessy, pont : participation VG à la réfection de l'ouvrage	1992	1.400.000	400.000	1.000.000	0	0	1.400.000
101.66	Aménagement, Constructions et Voirie : études et réalisation de pistes cyclables, 2ème tr.	1993	3.000.000	0	100.000	1.300.000	1.200.000	2.600.000
101.67	Aménagement, Constructions et Voirie : études et réalisation de pistes cyclables, 3ème tr.	1995	3.000.000	0	0	0	200.000	200.000
101.70.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes envir urbain compl à immeubles, équipmts, PLQ	1992	300.000	150.000	150.000	0	0	300.000
101.70.2	Aménagement, Constructions et Voirie : aménag envir urbain compl à immeubles, équipmts, PLQ	1992	2.000.000	500.000	1.000.000	500.000	0	2.000.000
101.71.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes envir urbain compl à immeubles, équipmts, PLQ	1993	300.000	0	0	150.000	150.000	300.000
101.71.2	Aménagement, Constructions et Voirie : aménag envir urbain compl à immeubles, équipmts, PLQ	1994	2.000.000	0	0	1.000.000	1.000.000	2.000.000
101.72.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes envir urbain compl à immeubles, équipmts, PLQ	1995	300.000	0	0	0	0	0
101.80.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes liées au réseau TPG actuel et futur (TC 2000)	1992	150.000	50.000	100.000	0	0	150.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)							
101.80.2	Aménagement, Constructions et Voirie : trav + aménag liés au réseau TPG act + fut (TC 2000)	1993	5.500.000	0	500.000	1.500.000	1.000.000	3.000.000
101.81.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes liées au réseau TPG actuel et futur (TC 2000)	1994	850.000	0	0	250.000	250.000	500.000
101.81.2	Aménagement, Constructions et Voirie : trav + aménag liés au réseau TPG act + fut (TC 2000)	1995	5.500.000	0	0	0	500.000	500.000
101.82.1	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes liées au réseau TPG actuel et futur (TC 2000)	1995	500.000	0	0	0	0	0
102.14.3	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes diverses de rues à trafic modéré (1ère étape)	1992	350.000	300.000	50.000	0	0	350.000
102.14.4	Aménagement, Constructions et Voirie : Réalisations diverses rues à trafic modéré (1ère ét.)	1993	3.500.000	0	500.000	1.000.000	1.000.000	2.500.000
102.14.5	Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes diverses de rues à trafic modéré (2e étape)	1993	350.000	0	0	300.000	50.000	350.000
	TOTAUX GROUPE 100 VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				3.600.000	7.850.000	11.950.000	9.900.000	33.300.000
110	ADMINISTRATION GENERALE							
110.13.1	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Installation de détection feu et vol I	1994	3.500.000	0	0	800.000	1.200.000	2.000.000
110.17	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Entretien, rénovation, isolation phonique+therm. IV	1992	7.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	1.000.000	7.000.000
110.18	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Entretien, rénovation, isolation phonique+therm. V	1994	7.000.000	0	0	0	2.000.000	2.000.000
110.20.1	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Réfection et adapt. aux normes des inst. de chauffage	1992	1.500.000	900.000	600.000	0	0	1.500.000

PROJETS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE, DONT LE DEPOT EST PREVU DE 1992 A 1995

No Objet	Localisation Libellé	Année du dépôt	Coût prévisible	Dépenses 1992	Dépenses 1993	Dépenses 1994	Dépenses 1995	Dépenses totales 1992-1995
110	ADMINISTRATION GENERALE							
110.20.2	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Réfection et adapt. aux normes des inst. de chauffage	1993	1.500.000	0	900.000	600.000	0	1.500.000
110.20.3	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Réfection et adapt. aux normes des inst. de chauffage	1994	1.500.000	0	0	900.000	600.000	1.500.000
110.20.4	Aménagement, Constructions et Voirie, Bâts publics : Réfection et adapt. aux normes des inst. de chauffage	1995	1.500.000	0	0	0	900.000	900.000
	TOTAUX GROUPE 110 ADMINISTRATION GENERALE		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				2.900.000	*3.500.000*	*4.300.000*	*5.700.000*	*16.400.000*
140	OPERATIONS FINANCIERES							
140.03.2	Banque hypothécaire du canton de Genève : souscription pour augmentation capital-participation	1993	21.000.000	0	0	21.000.000	0	21.000.000
	TOTAUX GROUPE 140 OPERATIONS FINANCIERES		POUR :	1992	1993	1994	1995	1992 à 1995
				0	0	21.000.000	0	21.000.000

PROJETS DE SUBSTITUTION LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE

Tableau N° 9.3

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
10	LOGEMENTS		
12.41.2	Etuves 11, rue :	Rénovation de l'immeuble	1.224.000
12.42.2	Lausanne 31, rue :	Rénovation de l'immeuble	1.830.000
12.43.2	Cordiers 8, rue :	Surélévation et rénovation	2.520.000
12.46.2	Industrie 8, rue :	Rénovation de l'immeuble	1.700.000
12.46.5	Industrie 12, rue :	Rénovation de l'immeuble	1.700.000
12.47.2	Industrie 7 à 15, rue :	Rénovation des immeubles. Construction d'un bâtiment.	4.800.000
12.59	Clairière 5, chemin, (Ancien Frontenex 56bis) :	Rénovation de l'immeuble	800.000
12.69	Lausanne 21 bis, 23 bis, 25 bis, 27, rue :	Rénovation des immeubles	6.000.000
12.73.2	Montbrillant 5, rue :	Rénovation de l'immeuble	3.000.000
12.76.2	Pépinière 4, rue :	Rénovation de l'immeuble	2.500.000
30	ECOLES PUBLIQUES		
30.12.2	Peschier, avenue :	Construction d'un 1/2 groupe scolaire - 1ère étape	12.000.000
30.12.6	Peschier, av., Dumas 32, av., Maurice-Barraud, rue :	Acquisition de 6.610 m2 (parc. 1.754/2.256-57/2.295)	5.115.000
30.33.2	Châtelet 2, chemin, quartier de l'Aubépine :	Etude d'un groupe scolaire	400.000
30.33.3	Châtelet 2, chemin, quartier de l'Aubépine :	Construction d'un groupe scolaire	14.300.000
30.33.7	Châtelet 3, chemin, quartier de l'Aubépine :	Acquisition de 969 m2, soulte	1.000.000
30.35.3	Ernest-Ansermet, quai ou Carl-Vogt, bd :	Construction d'un 1/2 groupe scolaire	8.000.000
30.46	Stand, rue (Terrain S.I.) :	Etude et construction d'un groupe scolaire	25.000.000
30.66	Ecoles enfantines et primaires :	aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 10)	4.000.000
30.67	Ecoles enfantines et primaires :	aménag., rénov. et transform. div. bâtiments (No 11)	3.500.000
40	CULTURE ET LOISIRS		
42.15.1	Impératrice 1, chemin, Cons. et Jardin Botanique :	Préétude pour la rénovation du jardin d'hiver	300.000
42.15.2	Impératrice 1, chemin, Cons. et Jardin Botanique :	Rénovation du jardin d'hiver	3.800.000
46.17.2	Carouge 50-52, rue :	Rénovation de la Salle communale de Plainpalais	4.200.000
46.40.2	Terreaux-du-Temple 8, rue, Salle du Faubourg :	Rénovation	3.700.000

PROJETS DE SUBSTITUTION LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
70	SECURITE PUBLIQUE		
73.13	Vieux-Billard 11, rue, SISL :	acquisition d'un bateau de sauvetage	285.000
73.14	Vieux-Billard 11, rue, bat SP vol G :	remplmt de 8 fourgons pr compagn. sap. pomp. volont.	1.900.000
74.07.2	Peschier, avenue :	constr. poste attente + sanitaire + commandement Q	1.800.000
74.09	Voltaire, quartier :	constr. poste attente + sanitaire	2.000.000
74.13	St-Antoine, promenade :	constr. abri public 500 plces dans parking à constr.	1.200.000
74.19	Châtelet 2, chemin, quartier de l'Aubépine :	constr. poste attente + sanitaire	2.000.000
74.24	Coudriers, chemin, Ecole de Commerce III :	constr. poste attente + sanitaire	2.000.000
90	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		
90.11	Eaux-Vives et La Grange, parcs :	réfection des réseaux d'alimentation d'eau	2.400.000
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)		
101.12	Ile, ponts :	réfection étanchéïté et revêtement des 2 ponts	4.100.000
101.22	Prévost-Martin, rue, tronçon J.-Violette/Pt-d'Arve :	reconstr. chaussées, trottoirs et collecteurs EU/EP	1.100.000
101.25	Chêne, route, tronçon Amandolier/Grange-Canal :	reconstr. chauss., trot., pistes cycl. + coll. EU/EP	8.000.000
101.28	Ecole-de-Médecine, pont et rue :	reconstr. et réaménagement (voir 203 / Août 85 ?)	12.000.000
101.35	Alpes, rue :	reconstruction et réaménagement	2.700.000
101.40	Jaques-Dalcroze, bd :	reconstruction et aménagement	5.000.000
101.60.8	Carouge, pont :	participation VG à la réfection	2.000.000
102.06.2	Rive rond-point, rue et carrefour :	reconstruction et réaménagement	12.000.000
130	ACQUISITIONS DE TERRAINS		
130.01.1	Aménagement, Constructions et Voirie :	Dotation générale totale 1992	2.500.000

PROJETS DE SUBSTITUTION LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES ET/OU DE SECURITE

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
130	ACQUISITIONS DE TERRAINS		
130.01.2	Aménagement, Constructions et Voirie :	Dotation générale totale 1993	2.500.000
130.01.3	Aménagement, Constructions et Voirie :	Dotation générale totale 1994	2.500.000
130.01.4	Aménagement, Constructions et Voirie :	Dotation générale totale 1995	2.500.000
140	OPERATIONS FINANCIERES		
140.02.3	Swissair :	augmentation du capital 1992	600.000
140.02.4	Swissair :	augmentation du capital 1993	700.000

AUTRES PROJETS DE SUBSTITUTION DIFFERABLES

Tableau N° 9.4

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
10	LOGEMENTS		
11.38	Royaume 10-12, Navigation 36-38, rues :	Reconstruction d'immeubles	20.000.000
11.48.2	Montbrillant, Gares, rues, Ilôt 13 :	Particip. reconstr. immeubles/équipements/artisanat	4.550.000
12.36.2	Lissignol 1-3, rue :	Rénovation des immeubles	4.300.000
12.36.3	Rousseau 14, rue :	Rénovation de l'immeuble	3.200.000
12.38.2	Lissignol 8, rue :	Rénovation de l'immeuble	1.500.000
12.40.2	Lissignol 10, rue :	Rénovation de l'immeuble	2.700.000
12.58.2	Coulouvrenière 15, rue :	Rénovation de l'immeuble	2.000.000
12.62	Giuseppe-Motta 20-22, avenue :	Rénovation des immeubles	800.000
12.74	Dassier 15, rue :	Rénovation de l'immeuble	5.500.000
12.77.2	Madeleine 7 et 11, rue :	Rénovation des immeubles	4.000.000
20	INDUSTRIE		
20.08	Général-Guisan, quai, Jardin anglais :	Rénovation de la Potinière	3.000.000
30	ECOLES PUBLIQUES		
30.41.2	Vieux-Grenadiers 15, rue :	Surélévation bâtiment, rénov.salle éducation physique	3.700.000
30.69.1	Quartier des Minoteries, Moulins Reichlen, rue :	Concours d'étude d'un aménagement scolaire	600.000
40	CULTURE ET LOISIRS		
41.06	Pin 5, promenade, Bibliothèque d'Art et Archéologie :	Aménagement de locaux	2.950.000
41.15	Bibliothèques municipales :	remplacement d'un bibliobus	340.000
42.04.4	Culture et Tourisme, Musée d'Ethnographie :	Construction du Musée d'Ethnographie, lieu à déterm.	40.000.000

AUTRES PROJETS DE SUBSTITUTION DIFFERABLES

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
40	CULTURE ET LOISIRS		
43.15	Alpes 10, rue, A.M.R. :	Transformation des locaux	3.000.000
43.16.2	Gravière, chemin :	Construction d'un Centre de musique électrique	8.965.000
46.26	Vieusseux, quartier :	Aménagement du club des Ainés	1.000.000
46.27	Lissignol, rue :	Aménagement du club des Ainés	1.000.000
46.28	Pâquis-centre :	Aménagement du club des Ainés	1.000.000
50	SPORTS		
50.09.2	Frontenex 7, plateau :	Restauration des bâtiments existants	2.000.000
50.11.2	Pailly 11, avenue, stade de Balexert :	Agrandissement et transformation	3.200.000
50.16	Vessy 14, route, stade de Champel :	Construction de vestiaires suppl. et de dépôts	2.500.000
50.21	Cologny, La Fenasse :	Construction de courts de tennis et d'une halle	4.000.000
50.30	Loëx, route :	Création d'un vestiaire de football	430.000
60	SOCIAL		
61.13.2	Charmilles, St Jean, quartier (couverture CFF) :	Aménagement d'une crèche	800.000
61.21.2	Madeleine 16, rue :	Aménagement d'une garderie	500.000
61.22	Poterie 1, rue :	Acquisition en P.P.E. et aménagement d'une crèche	1.000.000
70	SECURITE PUBLIQUE		
74.20	Madeleine, place :	transf. anc. abri public en poste cdmt autorités VG	2.200.000
74.40	Colladon 1, chemin :	transformation de l'annexe du PC local	200.000

AUTRES PROJETS DE SUBSTITUTION DIFFERABLES

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
80	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		
81.03	Plan directeur des égoûts de la Ville :	réactualisation du plan	1.000.000
84.03	Furet, chemin, Cimetière de Châtelaine :	Rénovation du bâtiment d'entrée	900.000
84.04	Moïse-Duboule, chemin, Cimetière du Petit-Saconnex :	Rénovation du bâtiment d'entrée	500.000
90	PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES		
90.12.2	Lausanne 118-120, rue, S.E.V.E. :	Rénovation des bâtiments	1.125.000
90.13	Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE :	étude et aménag. espaces verts et locaux de quartiers	900.000
90.15.2	Saint-Jean, voies C.F.F. :	Aménagement de surface, 1ère étape	2.000.000
90.15.4	Saint-Jean, voies C.F.F. :	Aménagement de surface, 2ème étape	2.000.000
90.18.2	Plainpalais, plaine :	Réaménagement de la Plaine	4.000.000
90.22.2	Vernets, quai, sect. Ecole-de-Médecine-Hôtel Police :	Aménagement pédestre, piste cyclable	450.000
90.22.3	Vernets, quai, entre Acacias et Ecole-de-Médecine :	Etude d'aménagement d'un cheminement piétons	50.000
90.22.4	Vernets, quai, entre Acacias et Ecole-de-Médecine :	Aménagement d'un cheminement piétons	450.000
90.43	Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE :	acquis., rénov. et transform. engins motorisés	1.330.000
90.48	Préaux d'école et parcs :	install. places de jeux pour enfants (No 5)	2.500.000
90.50	Affaires sociales, écoles et environnement, SEVE :	amélioration et extension installations d'arrosage	2.100.000
100	VOIES DE COMMUNICATION (TRAFIC)		
101.18.4	Bourg-de-Four, place, Vieille Ville :	réaménag. place, trot. et collect.	3.000.000
101.18.6	Divers, Vieille-Ville :	réalisations diverses, voir 101.18.5	4.800.000
102.07	De Saussure, square :	reconstruction et réaménagement	500.000
102.08.2	Jargonnant, place et rue :	reconstruction et réaménagement	5.000.000
102.10.4	Navigation, place :	réaménagement de la place et rues adjacentes	1.000.000
102.15	Hollande, place :	reconstruction et réaménagement	800.000

AUTRES PROJETS DE SUBSTITUTION DIFFERABLES

No Objet	Localisation	Libellé	Coût prévisible
110	ADMINISTRATION GENERALE		
110.19	Finances et Services généraux, OP :	mandat étude méthode d'appréciation personnelle	800.000
110.23	Saint-Léger, rue :	Aménagement en vue de l'extension des archives	500.000
120	PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL		
120.07	Aménagement, Constructions et Voirie :	Confection modules maquette Ville de Genève	1.000.000

C.

Plan de trésorerie et financement des investissements

Tableau No 10

PLAN GENERAL DE TRESORERIE 1992 - 1995
(en millions de francs)

Libellé	1992	1993	1994	1995	Total 1992-1995
A/ ENCAISSEMENTS					
Amortissements normaux et taxes équipements	64	65	63	62	254
./. dérogation DIAR	22	30	20	10	82
1. Autofinancement	42	35	43	52	172
2. Remboursement divers	4	8	8	8	28
	46	43	51	60	200
3. Nouveaux emprunts à émettre	253	282	183	133	851
TOTAL I	299	325	234	193	1051
B/ DECAISSEMENTS					
4. Remboursements des dettes consolidées	101	130	40	35	306
5. Remboursement dépôt CAP	50	50	50	50	200
Total des remboursements (I)	151	180	90	85	506
6. Investissements (crédits votés ou déposés)	138	101	57	31	327
7. Investissements (projets)	10	44	87	77	218
Total des investissements (II)	148	145	144	108	545
TOTAL (I et II)	299	325	234	193	1051

Tableau No 11

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 1992 - 1995
(en millions de francs)

A.	**ENDETTEMENT SUPLEMENTAIRE THEORIQUE**			
1.a.	Investissements dans le patrimoine financier	102		(19 %)
1.b.	Investissements dans le patrimoine administratif	443		(81 %)
1.c.	Investissements totaux	545		(100 %)
4.	Autofinancement	172		(32 %)
5.	Endettement supplémentaire théorique	373		(68 %)
B.	**MOYENS DE FINANCEMENT ENVISAGES**			
4.	Remboursements divers	28		
5.	Augmentation des dettes	345		
		373		

3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 625 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal (N° 97).

I. Préambule

Lors de la séance du 18 février 1992, le Conseil municipal a refusé la proposition N° 49. Cette nouvelle proposition qui accompagne le deuxième projet de 12e Programme financier quadriennal, est conforme aux directives du Conseil municipal et permet de couvrir les frais des préétudes et d'études à poursuivre ou engager en 1992 et 1993.

Les frais d'études et de préétudes sont évalués en tenant compte de la nature et du programme de chaque ouvrage projeté. Certaines études sont confiées à un mandataire, d'autres sont conduites par un service municipal en raison du type de travaux prévus. En l'occurrence, il ne s'agit que d'études confiées à des mandataires.

Dans le premier cas, ils comprennent le coût des travaux préparatoires éventuels (sondages, relevés topographiques et de bâtiment, démolitions partielles localisées, mesures de sécurité, taxes, etc.) et les honoraires de géomètres, d'ingénieurs et d'architectes à engager en vue de l'élaboration des documents indispensables à l'établissement de la demande de crédit d'étude ou de construction à déposer auprès du Conseil municipal.

Compte tenu de l'ensemble de ces prestations, les frais représentent, par rapport au coût de l'ouvrage, une dépense de:

- 1,5 à 3% lorsqu'il s'agit d'une préétude ou d'un concours d'architecture précédant la demande de crédit d'étude; (ceci concernant les projets dont l'estimation dépasse 10 000 000 de francs),
- 4,5 à 7% lorsqu'il s'agit d'une étude précédant la demande d'un crédit de construction ou de rénovation.

Dans le deuxième cas, lorsque cela concerne plus particulièrement les ouvrages de Voirie, les travaux de rénovation et transformation de bâtiments (façades, toitures, installations, etc.), les frais sont estimés en fonction de la nécessité ou non d'un recours à un géomètre, à un ingénieur civil ou spécialisé pour l'élaboration des documents indispensables à l'établissement de la demande de crédit de construction. Les frais comprennent, comme dans le premier cas, le

coût des travaux préparatoires éventuels. Toutefois, les frais d'études peuvent atteindre des pourcentages plus importants lorsque la complexité du lieu et du programme ou des exigences spécifiques nécessitent plusieurs études menées parallèlement.

II. Crédit demandé

Le crédit couvre donc les frais de préétudes et d'études à engager ou à poursuivre en 1992 et 1993, dont le détail et les explications sont donnés dans les annexes 1 et 2. Ils s'élèvent à 3 625 000 de francs.

Si le Conseil administratif propose déjà 1993, c'est pour permettre de tenir les délais planifiés, les procédures administratives et les délais d'études ne permettant plus de conclure les préétudes et études en une année, et, d'autre part, de permettre la relance du travail dans les bureaux d'architectes.

Dans le cas de cette procédure, le Conseil administratif sera amené à déposer au printemps 1993 la demande de crédit pour couvrir les frais de préétudes et d'études pour les projets à étudier en 1994.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 625 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager ou à poursuivre dès le 1er janvier 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 625 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais de préétudes et d'études des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes de crédits de construction respectifs.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais de préétudes et d'études les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Annexes: détail des crédits de préétudes et d'études à engager ou à poursuivre en 1992 et 1993

ANNEXE

Remarques et justifications pour les projets à engager ou à poursuivre

		Fr.	Fr.
12.49	Goetz-Monin 8, rue rénovation de l'immeuble	3 300 000	180 000
12.52	Gares 21, rue rénovation du bâtiment	2 500 000	135 000
12.54	Gares 17, rue rénovation du bâtiment	2 200 000	120 000
12.68	Faucille 4, rue rénovation du bâtiment	1 700 000	95 000
12.71	Faucille 8, rue rénovation du bâtiment	1 700 000	95 000
12.75	Cendrier 4 à 10, rue rénovation des immeubles	8 000 000	420 000
12.82	Montbrillant 28, rue rénovation de l'immeuble	1 900 000	40 000

Par l'étude de la rénovation de ces bâtiments, le Conseil administratif souhaite répondre aux options qu'il a exprimées dans son discours de législature en s'attachant à la rénovation du patrimoine de logements.

Il s'agit d'une première série de bâtiments locatifs vétustes où des interventions importantes sont nécessaires sur les façades, toitures et structures.

30.19.2	Allobroges 10, rue des construction de 3/4 du groupe scolaire	15 000 000	400 000

Les études conduites jusqu'ici ont été l'objet d'une vive opposition des habitants et des parents d'élèves du quartier compte tenu de la difficulté d'implanter un équipement scolaire sur un terrain relativement exigu. Le Conseil administratif souhaite reprendre l'étude sur de nouvelles bases en organisant un concours d'architecture. La somme demandée correspond au montant nécessaire pour l'organisation du concours et la mise au point du dossier jusqu'au crédit d'étude. Le projet de 12e PFQ prévoit la réalisation de 3/4 de groupe scolaire pour 15 000 000 de francs.

30.25.3	Aire 57, avenue Cayla construction d'une salle de gym légère	2 000 000	120 000

Par cette demande, le Conseil administratif souhaite terminer l'équipement scolaire actuellement en cours de construction par un équipement indispensable, tout en renonçant, pour des raisons financières, à la 2e étape de cette réalisation qui prévoyait outre une salle d'éducation physique, un bassin de natation et des salles de sports.

30.27.1	Champ-Baron, chemin, Genêts, quartier construction d'un groupe scolaire (concours)	20 000 000	500 000

La décision du Conseil administratif de reconsidérer les programmes scolaires nécessite des études sur de nouvelles bases, compte tenu de l'acquisition de la parcelle Archinard. Ainsi préconisons-nous l'abandon des avant-projets. C'est par l'intermédiaire d'un concours d'architecture fixant les objectifs que le but recherché, c'est-à-dire des écoles moins chères, sera le mieux atteint.

30.34.2	France 15, avenue rénovation école et aménagement restaurant scolaire	8 400 000	490 000

La procédure pour la rénovation de ce bâtiment a déjà débuté puisque le Conseil municipal avait accordé un crédit de 100 000 francs dans la proposition N° 226. Le montant présumé pour la restauration restant en dessous de 10 000 000 de francs, il n'est pas nécessaire de passer par la procédure de crédit d'étude; c'est pourquoi le Conseil administratif vous demande le crédit nécessaire pour conduire le projet jusqu'au crédit de construction.

La rénovation de ce bâtiment à destination de l'enseignement primaire est indispensable pour faire face aux besoins scolaires du quartier.

30.35.1	Ernest-Ansermet, quai ou Carl-Vogt, boulevard préétude pour la construction d'un 1/2 groupe scolaire	15 000 000	100 000

Le Conseil administratif souhaite qu'une préétude puisse être conduite sur ces deux sites afin de déterminer dans quelle condition un équipement scolaire est réalisable; par la suite il sollicitera un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture sur le site retenu.

30.36.4	Baulacre, 6 (Vermont) construction d'un pavillon scolaire + préau couvert	3 900 000	240 000

Suite à la volonté populaire qui s'est exprimée contre la réalisation d'un équipement scolaire sur le terrain acquis par la Ville à cet effet, le Conseil administratif a été amené à prendre une série de décisions:

1. aménagement des locaux COOP;
2. construction d'un pavillon scolaire à la place des locaux de la FAG, dans un premier temps pour faire face aux besoins scolaires de Vermont, mais par la suite, maintenu comme extension de l'école des Cropettes; c'est l'occasion d'équiper l'école d'un préau couvert;
3. construction d'un groupe scolaire à la rue Chandieu, étude pour laquelle il vous demande également un crédit.

30.62.4	Ronzades (Allobroges) Construction d'un 2e pavillon scolaire	2 000 000	120 000

Nécessaire pour faire face provisoirement aux besoins scolaires du quartier dans l'attente de la reconstruction d'un équipement définitif.

Dans le cas d'un déplacement du pavillon scolaire de Frontenex 62, le coût de cette réalisation pourrait être notablement diminué, mais il s'agit d'une question de planning difficile à régler deux ans à l'avance.

30.63.2	Pâquis quartier construction d'un pavillon scolaire provisoire	3 000 000	50 000

L'incertitude qui prévaut encore sur l'affectation du solde de la parcelle du Palais Wilson, qui devrait recevoir à terme des équipements tels que crèche et jardin Robinson (crédits de construction votés par le Conseil municipal) plus un groupe scolaire et/ou le musée d'ethnographie, ne permettra pas de construire rapidement un groupe scolaire définitif; de plus, la construction du centre de congrès Président-Wilson nécessite la démolition du pavillon existant, de quatre

classes. Pour faire face aux besoins scolaires d'ici à 1994, il est indispensable de prévoir un pavillon de 8 classes pour la rentrée. D'autres solutions sont examinées parallèlement pour tenter de diminuer les coûts de cette installation.

30.68	Chandieu étude d'un groupe scolaire	20 000 000	500 000

Crédit nécessaire pour l'organisation du concours d'architecture et la conduite du dossier jusqu'au crédit d'étude.

En plus, le Conseil administratif souhaite que le Conseil municipal accorde le crédit nécessaire pour l'étude d'un groupe scolaire à la rue Chandieu, actuellement non inscrit au 12e Programme financier quadriennal puisque cette réalisation est l'aboutissement d'une réflexion menée cet été, pour faire face aux besoins scolaires du quartier de Vermont, suite au verdict populaire.

44.15	Tour de Champel, chemin consolidation sommet de la tour	400 000	20 000

Le Conseil municipal ayant accepté cette donation et son principe d'une consolidation, il s'agit de conclure l'étude jusqu'au devis général pour une demande de crédit de construction.

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter la nouvelle version du 12e Programme financier quadriennal.

Ainsi que vous avez pu le constater, le Conseil administratif, après le refus du 22 octobre, s'est remis à la tâche de manière à souscrire aux desiderata de votre Conseil ainsi qu'aux exigences d'équilibre à terme de notre budget.

Dans ce programme d'investissement, bien sûr, vous ne trouvez que des obligations légales et de sécurité impérieuses en ce qui concerne le patrimoine administratif. Sur 545 millions d'investissement, 443 millions concernent le patrimoine administratif; nous nous approchons donc de très près de la motion votée par votre Conseil municipal nous demandant de limiter les investissements dans le patrimoine administratif à 100 millions de francs par an. Vous y trouvez également 102 millions qui constituent des placements dans le patrimoine financier.

Je rappellerai que, sur ces 545 millions de francs, 327 millions sont déjà votés et en voie de réalisation, et ce n'est que 218 millions de projets nouveaux qui sont inscrits dans ce Plan financier quadriennal. C'est vous dire si la marge est serrée!

Vous avez également pu constater que, pour souscrire à ladite motion, nous avons dû faire une deuxième liste de projets de substitution, tant il est vrai que,

dans le cadre des investissements, nous ne pourrons jamais savoir si tel ou tel projet se réalisera dans les délais que nous avons prévus. J'en veux pour preuve le résultat des comptes de 1991: 195 millions de francs d'investissement étaient prévus et ce ne sont que 130 millions qui ont été réalisés, ce qui a provoqué une diminution de notre dette.

Quant à l'endettement présumé pour ces quatre prochaines années, il augmente de 373 millions de francs en quatre ans, en diminution par rapport au plan financier qui vous était proposé au mois d'octobre.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, les hypothèses économiques que nous avons retenues se trouvent à la page 10. Concernant le taux de croissance des impôts de 5,5%, il découle des informations que nous obtenons de la part du Département cantonal des contributions publiques. L'inflation est calculée entre 4,5% et 4% – nous ne savons pas, bien sûr, quelle sera l'évolution de cette inflation dans ces quatre prochaines années, mais nous avons pris une moyenne – et les taux d'intérêt des emprunts entre 6% et 5,5%.

Pour le budget de fonctionnement, le Conseil administratif a pris en compte certaines propositions faites dans la réponse apportée au rapport des experts, l'accent étant mis sur la notion de justice sociale, tout en précisant que ces mesures doivent encore être négociées avec les organisations du personnel, soit la Commission du personnel et l'Association des cadres.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, je rappelle que ce Plan financier quadriennal est une information à l'intention de votre Conseil sur l'évolution des investissements et des finances futures de la Ville de Genève, donc sur la situation financière prévisible avec les données que nous connaissons aujourd'hui. Ce document est un plan d'intentions, il n'a pas valeur d'engagement.

Vous avez également pu vous rendre compte qu'une deuxième liste comportait d'autres projets de substitution. Ainsi, à un moment ou à un autre, si le Conseil administratif décide d'un autre choix à proposer au Conseil municipal, en fonction de retards des autorisations de construire ou de l'avancement de tel ou tel projet, nous aurons la possibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces projets de substitution, découlant également d'obligations légales ou de sécurité.

La philosophie a donc été différente, en ce sens que, confrontés à autant d'obligations légales et de sécurité, nous n'avons pas pu «nous faire plaisir» avec certains projets. Et c'est pourquoi vous trouvez ces deux listes de substitutions, de manière que le Conseil administratif, lorsqu'il devra peut-être vous soumettre d'autres projets, vous informera des objets de substitution qu'il vous présentera dans le cadre de ce Programme financier quadriennal tout en gardant l'équilibre financier tel qu'il vous est donné.

Il est vrai que le budget de fonctionnement associé à ce Plan financier quadriennal n'est pas encore satisfaisant, il présente encore des déficits prévisibles. Cependant, nous avons encore un énorme travail à faire dans le cadre du Conseil administratif, de façon à mettre en œuvre certaines propositions contenues dans notre rapport à l'appui du rapport d'experts, ne serait-ce que dans la poursuite de la rationalisation et la perception de recettes nouvelles, toutes actions qui auront leur effet dans les années qui viennent.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je souhaite que ce Plan financier quadriennal soit pris en compte par votre Conseil municipal et renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées, étant entendu que vous désignerez la commission qui en sera le rapporteur. Je vous remercie.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je voulais simplement ajouter que la proposition qui suit le Plan financier quadriennal, soit la proposition en vue de couvrir les frais d'études et de préétudes, comporte une inexactitude puisque nous l'avons élaborée juste au moment où le Conseil municipal se décidait à voter plus d'un million de francs pour débloquer un certain nombre de projets. La proposition en question devra naturellement être modifiée dans le sens où les crédits déjà votés seront soustraits de ceux qui figurent dans la proposition qui vous est soumise aujourd'hui.

Préconsultation

M. Bertrand de Weck (PEG). Pour le Parti écologiste, le PFQ est un instrument de planification. En cela nous nous inscrivons absolument en faux contre les propos figurant dans les pages 3 et 4 du document qui nous a été remis, soit dans l'introduction du 12e Programme financier quadriennal. En effet, c'est un instrument de planification concret qui, lui-même, devrait être le fruit d'une planification à long terme. Et cette planification à long terme, nous nous demandons bien dans quel placard elle a été enfouie!

Le PFQ, instrument concret, instrument politique de la mise en œuvre d'une planification à long terme, d'une planification peut-être de type financier, nous indique ce qu'on peut faire en fonction des objectifs budgétaires. Et, à partir de là, avec le plan financier, on définit un certain nombre d'objectifs politiques! Si ce plan financier, comme l'indique le Conseil administratif, n'est qu'un plan d'intentions, cela veut dire pour nous qu'il y a gestion à la petite semaine, à courte vue, etc., et je ne vois pas pourquoi on se donne tellement de peine pour nous présenter un document aussi important, si ce n'est qu'un plan d'intentions.

Donc, nous répétons que, pour nous, c'est un instrument de la planification qui devrait être couplé avec la planification à long terme dont nous souhaitons la réactivation.

La nouvelle version de ce PFQ contient, à la page 4, la rubrique «Options politiques». Or, il ne nous semble pas qu'il s'agisse d'options politiques mais d'options financières. Et nous pouvons entrer en matière sur ces dernières, parce qu'elles tendent plus ou moins – plutôt plus que moins – à un relatif équilibre budgétaire pour les années qui viennent; c'est donc une première condition qui permet d'entrer en matière et de discuter.

Quant au contenu politique de ce Plan financier quadriennal, une fois les balises financières posées, force nous est de reconnaître que ce contenu politique, c'est le vide absolu! Parce que de nous indiquer, en haut de la page 6 du document, qu'ont été retenus exclusivement des projets répondant à des obligations légales ou répondant impérieusement à des raisons de sécurité, cela ce n'est pas de la politique, c'est du rafistolage!

A notre avis, il n'y a pas d'option politique; il n'y a aucune trace, dans ce PFQ, du programme d'Alternative 91! En ce sens, nous déplorons l'action du Conseil administratif qui n'a pas été capable de mettre en avant les options – du moins certaines d'entre elles – du programme de gouvernement d'Alternative 91. Et, parmi ces options, il y a notamment l'absence d'un montant pour le Musée d'ethnographie. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait une volonté écologiste d'inscrire un montant de 4 millions de francs dans la précédente version, ce montant a disparu aujourd'hui et nous le déplorons!

Dans ce document qui nous est remis, il n'y a aucun projet politique, et nous le regrettons, alors que tous les partis, je crois, appellent de leurs vœux un projet politique! On peut se battre pour un projet politique, on peut se battre contre un projet politique, mais on aimerait un projet politique! Et ici, on nous ressasse des obligations légales!

Alors, j'aimerais relire – mon collègue l'a rappelé tout à l'heure sur un autre objet, mais je crois qu'il est nécessaire d'y revenir – les propos des trois experts mandatés par la Ville de Genève qui disent à la page 47: «De plus, les mandataires ont eu l'impression que les législations externes avaient parfois bon dos dans l'argumentation et qu'un examen plus attentif aurait révélé une marge de négociation ou d'intervention assez large.»

Un peu plus bas, on parle de la nécessité «d'une position de négociation ferme avec le Canton, même dans les domaines où la compétence est exclusivement cantonale». C'est cela que nous attendons du gouvernement de la Ville! C'est qu'il négocie fermement avec les autorités cantonales et que l'on cesse de prendre comme prétexte des normes légales ou des normes de sécurité pour faire n'importe quoi!

Voilà, nous attendons maintenant que ce PFQ vienne dans les commissions spécialisées et qu'on puisse enfin parler de politique! Parce que, lorsqu'on parle de «nombreux projets indispensables», il faudrait nous dire en fonction de quels critères ils sont vraiment indispensables! Pour nous, ce PFQ est acceptable dans sa technique, dans son approche financière mais, à partir de là, il conviendra de le modifier de sorte qu'il réponde à nos objectifs politiques.

M. Fabrice Jucker (L). Le Parti libéral sera peut-être un peu plus positif envers les auteurs de ce PFQ que vient de l'être le Parti écologiste. En effet, je pense qu'on peut se réjouir, comme l'a rappelé Mme Rossi tout à l'heure, d'avoir, le 22 octobre dernier, renvoyé contre toute attente – pour le Conseil administratif en tout cas – mais bien renvoyé ce PFQ à ses auteurs. Et, six mois après, on s'aperçoit qu'il y avait effectivement un petit travail à faire, «petit travail» en ce sens qu'on s'approche de notre souhait quand nous avons renvoyé ce PFQ.

Il faut le dire d'emblée, quand on parle d'objectif politique – et là je reprends les termes du Parti écologiste – nous n'avons qu'un seul objectif actuellement, c'est la restructuration, voire le redressement de notre administration, de notre situation financière. On ne peut pas échapper à cette obligation. A partir de là, quand on a fait un tel choix, il devient effectivement difficile d'avoir beaucoup d'ambition politique, il devient difficile de faire des propositions bien alléchantes, parce que vous savez très bien que les régimes minceur ne sont jamais très intéressants. Mais nous nous trouvons exactement là et nous devons absolument appliquer cette politique. Alors, je crois que celle qui a été définie par le Conseil administratif, c'est de tendre vers ce régime minceur et je suis très content que ce soient nos deux conseillères administratives qui l'aient proposé.

Pour revenir dans le détail sur ce PFQ, cette fois-ci, ses investissements sont, comme nous le souhaitions, limités dans le patrimoine administratif à environ 100 millions de francs par an; nous pouvons jusque-là approuver le travail fait par le Conseil administratif, même s'il ne reste par grand-chose: comme cela a été rappelé, nous n'avons plus que des obligations. Alors, effectivement, ces obligations n'ont rien de très intéressant: on parle de Voirie, de rues à refaire, mais on parle aussi d'écoles – je vous rappelle qu'on a pour 150 millions d'écoles – et peut-être qu'on peut tout de même se réjouir aujourd'hui d'en construire. Pour le reste, il n'y a pas beaucoup de choses très intéressantes, mais, encore une fois, nous devons passer par cette obligation.

Concernant l'endettement, eh bien, malheureusement, nous devons constater que, dans quatre ans, la Ville de Genève se sera à nouveau endettée de 400 millions de francs. Et, là également, tout en soutenant le plan d'investissements, il faut bien dire qu'il alourdit encore notre endettement. Cette partie du Plan finan-

cier quadriennal est regrettable, parce qu'elle continuera de peser lourdement dans les budgets de fonctionnement de 1993, 1994 et 1995.

Enfin, concernant le budget de fonctionnement, il y a un mieux, parce que nous aurons sur quatre ans un déficit totalisant 70 millions de francs alors qu'au mois d'octobre on nous proposait 120 millions. On peut s'en réjouir et considérer que si, dans un premier temps, nous avons carrément renvoyé sa copie au Conseil administratif, eh bien, maintenant, il y a un mieux dans sa proposition, même s'il pourrait encore mieux faire. Le Conseil administratif lui-même nous dit clairement dans son texte «que le déficit théorique apparaissant au budget n'est pas satisfaisant, mais qu'il a la volonté formelle de réduire encore ce dysfonctionnement, c'est-à-dire d'équilibrer son budget». Et il est précisé, à la page 8 en caractères gras: «D'équilibrer le budget sans hausse de la fiscalité communale.» Là également, je crois qu'on peut s'en réjouir.

Maintenant, reste à se demander comment ce Conseil administratif va pouvoir tenir l'engagement qu'il nous donne et, dans son collège de cinq conseillers administratifs, pouvoir faire les redressements financiers qui s'imposent. Là, un autre document nous a été transmis, c'est le rapport des experts et, surtout, les «101 Propositions» du Conseil administratif.

A nouveau, les propositions du Conseil administratif sont assez drastiques, il faut le reconnaître. Elles ne sont pas très folichonnes, tout le monde va de déception en déception quand il les lit. Effectivement, vous pouvez voir que les subventions devront être diminuées; je pense qu'il sera difficile d'expliquer ce genre de choses, mais, enfin, cela fait partie d'un tout, puisque, également, le Conseil administratif s'engage à des diminutions de l'ordre de 10% dans les biens et marchandises et, surtout, à la fameuse diminution des effectifs du personnel de 5%.

Je crois que, dans cet ensemble de choses, le groupe libéral peut se réjouir de la politique choisie par le Conseil administratif pour ces quatre prochaines années de restructuration, de redressement des finances de la municipalité, même si, encore une fois, on ne peut pas se réjouir de ce qui nous attend – et je crois que la population non plus ne peut pas s'en réjouir. Il était urgent que ce Conseil administratif et que le Conseil municipal en prennent conscience. Cela nous donne à penser que nous devrons soutenir, que nous devrons même appuyer le Conseil administratif dans ses 101 Propositions afin que nous arrivions à cet équilibre budgétaire qui, pour l'instant, demeure extrêmement précaire.

Dans ces conditions, le groupe libéral vous propose le renvoi du 12e PFQ à la commission des finances, afin que nous puissions l'examiner en commun, et le renvoi de la proposition N° 97 à la commission sociale et à la commission des travaux.

M. Hubert Launay (T). On peut souligner l'effort qui a été fait par le Conseil administratif pour arriver à un plan financier plus réaliste que celui qui nous avait été proposé la première fois. Mais il y a quand même un certain nombre de problèmes et nous ne sommes pas tout à fait de l'avis des camarades libéraux... *(rires)* qui se félicitent de ce plan.

Pourquoi ne sommes-nous pas d'accord avec eux? Je passerai sur le budget de fonctionnement et sur le budget des investissements tels qu'ils sont prévus, je pense qu'ils pourront être revus, puisqu'il ne s'agit pas de décisions fermes, et c'est vrai que, pour le Musée d'ethnographie, on peut peut-être lui trouver un financement. Mais, ce qui, à notre avis, pose un problème, c'est que ce PFQ est rédigé comme si, justement, un certain nombre de ces 101 mesures étaient acquises! J'ai entendu tout à l'heure Mme Rossi et j'ai été content d'apprendre que ce sont des choses qui vont encore être discutées avec le personnel. Mais, malgré tout, nous ne pouvons pas nous, Parti du travail, être d'accord avec les sept mesures qu'on propose de mettre en vigueur dès 1993; je pense en particulier à la réduction de 5% qui est prévue sur l'effectif du personnel; je pense à la réduction linéaire de 2% sur les subventions; je pense encore à une mesure qui voudrait introduire au mérite les annuités extraordinaires. Au mérite! C'est assez bizarre, d'ailleurs, puisqu'on prévoit déjà que cette mesure rapportera de toute façon 400 000 francs. Cela veut dire que, quel que soit le mérite des collaborateurs, on sait déjà qu'à peu près un tiers d'entre eux ne seront pas méritants!

Ce sont des mesures qui nous paraissent inacceptables, on peut discuter d'une réduction des effectifs, on peut discuter d'une réduction des subventions, mais tout cela sans a priori, sans fixer des quotas avant de commencer la discussion. Et après discussion avec le personnel en ce qui concerne les mesures qui le touchent, ou avec les subventionnés, peut-être pouvons-nous espérer que des économies de fonctionnement seront possibles. Mais proposer, comme cela, des mesures linéaires et autoritaires, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter.

S'agissant du déficit, je voudrais quand même dire qu'on a eu une première version où le déficit était réduit à 38 millions de francs sur les quatre ans – 38 millions qui est une somme maîtrisable – ensuite, on a entendu les experts financiers qui conseillent notre Conseil administratif – je ne sais pas lesquels – dire: «Non, on s'est plantés dans nos prévisions, il y aura beaucoup moins de rentrées que prévu.» Et on arrive à un déficit de l'ordre de 116 millions. Alors, pour rétablir l'équilibre, il ne reste plus qu'à prendre des mesures sur le dos du personnel et sur le dos des subventionnés, étant donné qu'on élimine toute autre solution qui pourrait être, par exemple, celle du centime additionnel sur les gros revenus, qui pourrait être celle de discuter sur les amortissements – pourquoi forcément amortir les immeubles sur vingt ans, et pas un peu plus? – ce qui nous donnerait une certaine marge pour régler nos problèmes financiers.

Donc, sur ces mesures-là, nous ne sommes pas d'accord. Pour le reste, nous renverrons ce plan financier à la commission des finances, voire aux commissions spécialisées, puisqu'un début de plan financier concret se met en place et que c'est l'objet de la proposition N° 97.

M. Claude Miffon (R). Le groupe radical a le sentiment que, cette fois, le Conseil administratif a pris le taureau par les cornes. Récemment, un député du Grand Conseil, je crois du groupe démocrate-chrétien, disait qu'il avait le sentiment d'être lancé sur une piste glacée sans en maîtriser la vitesse ni la trajectoire. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que le Conseil administratif a mis un pilote au volant de ce bob et a également mis quelqu'un au freinage.

Il est certain que nous ne pouvons aujourd'hui, comme l'a relevé mon collègue Jucker, être euphoriques, parce que les années qui nous attendent seront difficiles. Néanmoins, avec ce nouveau Plan financier quadriennal, avec les mesures préconisées par le Conseil administratif à la suite du rapport d'experts, nous avons l'impression que celui-ci – et ce n'était pas le cas l'automne dernier – maîtrise à nouveau la situation et, surtout, l'évolution de cette situation au cours des prochaines années. La limitation des investissements à 100 millions de francs, les économies de 5% sur le personnel au cours de ces quatre prochaines années, la non-augmentation des centimes additionnels ainsi que la non-indexation en 1993 des subventions – les institutions non subventionnées devant elles-mêmes rechercher des économies ou une meilleure productivité dans leur propre organisation – sont des pistes qui avaient été mentionnées par la commission des finances et nous avons aujourd'hui le sentiment que le Conseil administratif les a entendues.

M. de Weck se plaint que ce Plan financier quadriennal ne correspond pas au programme de l'Alternative: c'est pour moi la preuve qu'il y a une différence entre un programme électoral et le fait d'avoir la responsabilité des affaires.

Nous sommes pour le renvoi de ce Plan financier quadriennal à la commission des finances, de façon que cette commission puisse, en toute sérénité, continuer le travail qu'elle a judicieusement commencé. Mais, pour l'instant, et je tiens à le souligner, nous nous félicitons de ce premier résultat et nous entendons témoigner toute notre confiance au Conseil administratif.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien proposera aussi le renvoi en commission des finances. Il constate avec plaisir, et il tient à le dire, que le Conseil administratif a manifestement fait un effort important et, surtout, qu'il poursuit dans cette logique, qui nous plaît beaucoup, de suivre l'orientation don-

née par le rapport dit «des experts». Alors, nous adressons pour cela nos félicitations au Conseil administratif et nous espérons qu'il va poursuivre sur cette lancée.

En ce qui concerne le sens du plan, sans faire de philosophie, vous me permettrez, Monsieur le président, de m'adresser à M. de Weck pour lui dire que, pour nous, compte tenu aussi de l'histoire que nous aimons étudier, mieux vaut un plan d'intentions qu'on suit qu'un plan à caractère impératif qu'on ne suit pas. Hélas, s'il fallait des anecdotes, on pourrait en trouver!

Nous constatons que le Conseil administratif s'en tient à cette option de non-relèvement de la fiscalité; nous espérons vivement, en tout cas, que pour les prochaines années il pourra en être ainsi. Au niveau des hypothèses, nous souhaitons tout aussi vivement que celle des taux d'emprunt soit de l'ordre de 6% ou 5,5%, mais je suppose que le Conseil administratif sait qu'on pourrait se trouver devant des taux plus élevés. Et si c'est le cas, ce sera précisément parce que les affaires, à l'échelon mondial et européen, iront mieux. C'est parce qu'on aura besoin d'argent pour des investissements qu'il y aura des appels d'argent tant en Allemagne, dans les pays de l'Est et dans le reste des pays d'Europe, c'est parce que les choses iront bien que les taux d'intérêts seront plus élevés. La Suisse a vraisemblablement fini de vivre avec des taux d'intérêts aussi peu élevés que ceux qu'elle a connus pendant quelques dizaines d'années.

Une remarque en ce qui concerne l'objectif des 100 millions d'investissements: il est évident que nous y sommes favorables, mais il faut être clairs aussi quant à la signification de ces 100 millions de francs. Du point de vue des finances publiques, 100 millions, c'est ce que nous nous payons en fonction de notre porte-monnaie. Mais si nous entendions jouer – collectivité publique de la Ville, collectivité publique de l'Etat, collectivité publique de la Confédération – un rôle de dynamisation de l'économie – comme on le sait en théorie, mais en théorie vérifiée de finances publiques – nous devrions dépenser plus. Donc oui à ces 100 millions parce que nous raisonnons porte-monnaie, mais il faut savoir que ce n'est pas un objectif que nous devrions avoir si nous voulions, justement, œuvrer en faveur de l'économie. Ce n'est pas un paradoxe, mais, à entendre parfois certains discours, il m'a semblé très important de le dire.

Autre sujet, aussi, qui nous paraît important: il est clair que la recette de cuisine traditionnelle de finances publiques, c'est celle des diminutions linéaires. Il est évident que c'est la formule la plus facile mais, politiquement, puisque d'aucuns ici souhaitent que ce plan soit un plan politique à un moment donné, nous espérons vivement que le Conseil administratif pourra agir en fonction de l'intérêt général au-dessus des partis. Vous me direz: «C'est facile, vous n'avez pas de représentant au Conseil administratif»; je dirai que, même si nous avions un représentant au Conseil administratif, nous aurions ce point de vue. Il est pos-

sible que tel ou tel département doive consentir un effort de 3% alors qu'un autre consent un effort de 1%; il est possible qu'un département puisse même, à la limite, avoir besoin d'une augmentation largement compensée par des diminutions dans d'autres départements. Et, là, vous l'avez noté dans le rapport des experts, c'est une vieille controverse: on fait de même à l'Etat, pour ne pas entraîner des querelles, pour ne pas donner l'impression qu'un parti pourrait l'emporter sur l'autre, on fixe: «Moins 0,5%, moins 1%, moins 2% pour tous.» Mais ce n'est pas, à notre avis, la bonne formule! Nous le disons en sachant que c'est la responsabilité du Conseil administratif. Et j'espère que, dans le cadre des commissions, nous veillerons à prendre nos décisions en fonction de la nécessité et non pas d'un quota de X%.

Enfin, pour terminer, deux remarques: la première, c'est que, Mme Rossi l'a relevé, il va falloir maintenant discuter aussi avec le personnel. Là, je crois que des options importantes ont été prises quant aux droits qui sont garantis et il est clair que, du côté du personnel, il y a aussi des idées de solutions et que, dans l'optique du dialogue, là, il faut le relever, la Ville agit pour le mieux – ce qui pourrait laisser entendre que d'autres agissent moins bien, mais c'est vous qui le direz, et pas moi – et c'est important de poursuivre sur cette lancée.

Dernier point: je pense qu'il faudra que le Conseil administratif, mais aussi le Conseil municipal, s'efforce de faire comprendre à la population qu'on ne peut pas tout faire! Qu'on ne peut plus tout faire! Et, pour cela, il faudra avoir une vision commune, parce que si les uns commencent à dire qu'«on pourrait faire plus si» alors que les autres jouent le jeu et respectent ce genre d'intentions, eh bien, on entrera vite dans une surenchère démagogique. Là, il faut espérer qu'il y aura un point de vue commun et que nous consentirons tous à expliquer à la population qu'on ne peut pas tout faire.

M. Albert Knechtli (S). Au Parti socialiste, pas de tabous mais quelques limites! Le Parti socialiste a examiné avec attention ce document, il prend en compte la volonté du Conseil administratif de réduire le déficit du budget de fonctionnement de 62,2 millions à 34,2 millions de francs. Le Conseil administratif, pour y arriver, applique déjà, au niveau de ce PFQ, une partie des 101 propositions; c'est bien, mais, comme il l'affirme dans ses conclusions, nous le rendons attentif au fait que cette démarche donnera les meilleurs résultats en maintenant un dialogue constructif, tant avec le personnel et les subventionnés qu'avec les contribuables de notre Ville.

Notre parti a tenu une assemblée générale lundi soir, consacrée quasiment à ce sujet, PFQ et 101 propositions – parce que je crois qu'il faut bien les lier – et il accepte le principe du débat, mais avec un minimum de préalables, ce sont les limites que j'évoquais tout à l'heure.

Nous en informerons demain le Conseil administratif, puisqu'il a souhaité rencontrer les formations politiques pour discuter des prises de position au sujet de ce PFQ et de ces 101 propositions, mais, d'ores et déjà, je dirai, à titre d'exemple, que notre parti est d'accord avec une étude qui consisterait à transférer la régie municipale dans une fondation de droit public; cela c'est pour fixer une limite d'un côté. Par contre, je le dis tout haut, il n'est pas question de privatiser la Voirie: les implications sur le plan social d'une mesure de ce genre sont à mesurer de la manière la plus prudente possible par le Conseil administratif actuellement en place. A l'intérieur de cette fourchette de travail, le Parti socialiste fait preuve, comme à l'accoutumée, d'un esprit d'ouverture maximale.

Quant à la planification à long terme, je souhaite, comme mon collègue de Weck, qu'on la remette en route. J'ai la chance, comme certains conseillers municipaux qui font un peu partie «des meubles», de posséder le dernier rapport de la PLT qui date, sauf erreur, de 1978. Je dis «le dernier», parce que le Conseil administratif de l'époque avait affaibli ce service à tel point qu'il se réduisait à une personne, à son chef. Alors, je vous invite à regarder ce document de près – ceux qui l'ont peuvent le passer à ceux qui ne l'ont pas – et vous verrez que l'on y prévoyait à peu près tout ce qui se passe actuellement au niveau de la situation municipale, sauf peut-être, je vous l'accorde, la chute du Mur de Berlin, parce que cela, c'était difficilement prévisible à l'époque!

Aidé par les experts, le Conseil administratif version 1991-1995 va renverser la vapeur – je crois l'avoir bien compris – va réintroduire cette planification à long terme. Bravo! Mais il faudra qu'il aille très vite.

En conclusion, je dirai que nous invitons le Conseil administratif – et c'est son rôle, on ne mélange pas les genres – à mettre en route ce 12e Plan financier quadriennal en parfaite transparence avec les acteurs de ce spectacle qui va se dérouler sur trois ans – pour un plan quadriennal, c'est un peu paradoxal – à savoir: les contribuables, le personnel et les subventionnés.

M. Olivier Moreillon (L). Quelques remarques sur cette nouvelle mouture du 12e PFQ: je constate, à propos du déficit du budget de fonctionnement, dont M. Knechtli parlait à l'instant même, qu'il faut considérer le déficit cumulé; trente et quelques millions, c'est uniquement pour 1995! Mais si nous prenons le déficit du budget de fonctionnement pour les quatre ans du PFQ, nous en sommes toujours à 70 millions de francs. Il est vrai que nous en étions à 127 millions dans la première mouture, il y a donc un progrès. Mais si nous ne voulons pas augmenter le nombre de centimes additionnels et si on a à l'esprit que la LAC impose toujours l'obligation légale pour une commune d'équilibrer son budget de fonctionnement, il y a encore 70 millions à trouver, parce que, dans le PFQ, on a déjà

chiffré la plupart des mesures dont parlait M. Launay. A la page 24, vous avez l'incidence financière de la diminution du personnel, des subventions, etc., et, malgré tout cela, malgré la réduction des amortissements, il y a encore 70 millions à trouver sur quatre ans. Donc, l'effort est loin d'être terminé si l'on veut rééquilibrer nos finances durant la prochaine législature.

On peut se poser la question de savoir si cela a un sens, pour un exécutif municipal, de déposer un PFQ avec un budget de fonctionnement si lourdement déficitaire. Puisque ce même exécutif se fait fort de rappeler à tout bout de champ que, pratiquement, tout ce qu'il fait, il le fait pour remplir une obligation légale, eh bien, des obligations légales, c'est de présenter un budget de fonctionnement équilibré! Or, sur ce plan-là, il ne répond pas du tout à la Loi sur l'administration des communes. Alors, je veux bien que le 11e PFQ ait été aussi déficitaire et que les choses se soient arrangées par la suite mais, enfin, je pense qu'on pourrait aller plus loin et chiffrer d'autres mesures pour essayer d'arriver à l'équilibre budgétaire qui reste à trouver.

Autre remarque que je désirais faire: en relisant attentivement les premières pages de ce PFQ, j'ai constaté, à la page 10, dans le chapitre Subventions, qu'il allait y avoir pour environ 2 200 000 francs de réduction de subventions par an dès l'exercice 1993 et que cette réduction de subventions était opérée dans les départements III et V, c'est-à-dire celui de la culture et celui du domaine social. Or vous savez qu'il y a trois départements qui sont traditionnellement distributeurs de subventions, et je pose la question, ce soir: pourquoi est-ce que les sports n'ont rien pu trouver ou proposer comme diminution de subventions?

Diminution du budget des investissements: la diminution est beaucoup plus importante que prévue. D'ailleurs, je ne sais pas si le Conseil administratif veut minimiser ses efforts, mais, à la page 5, aux premières lignes du programme d'investissements, il dit qu'il s'élevait à 600 millions de francs dans la première mouture du 12e PFQ, alors que c'était en fait 688 millions de francs! On a passé de 688 à 545 millions de francs; le Conseil administratif a réduit, grosso modo, de 21% son programme d'investissements. Donc, là, je crois qu'il y a véritablement un effort de sélection, un effort pour dégager des priorités, qu'il faut absolument saluer.

Il est dommage que, traditionnellement, les municipalités en général, et Genève en particulier, ne sachent pas – et, là, je rejoins notre collègue Pattaroni – suivre un programme que j'appellerai «un programme anticyclique». C'est vrai qu'aujourd'hui nos entreprises auraient besoin qu'on relance les investissements! Et on ne peut pas le faire. Et pourquoi ne peut-on pas le faire? C'est précisément parce que, durant les années de vaches grasses, au lieu de réduire la dette et au lieu d'essayer de faire des économies, on a accompagné le mouvement en l'amplifiant. Une collectivité publique devrait être, en quelque sorte, la compen-

sation du privé pour que l'ensemble tourne; mais, au lieu de cela, on accompagne le privé et, parfois même, on augmente encore les mouvements que l'économie, en général, connaît.

Donc, c'est dommage, mais je suis persuadé que, dans quelques années, quand nous serons proches de l'an 2000, plus personne ne se souviendra de l'an 1992 où l'on avait de la peine à équilibrer notre budget. Ce sera peut-être de nouveau le retour d'une période faste et il y aura à nouveau trente-six mille propositions pour dépenser de l'argent dans de nouveaux programmes! C'est lié à la nature humaine.

Je désirerais faire un autre commentaire au sujet de la fameuse notion d'obligation légale. Pour la première fois dans ce PFQ les objets qui, autrefois, étaient désignés comme objets projetés, cette fois-ci, sont donc appelés des «projets liés à des obligations légales ou de sécurité.» Alors, j'ai deux toutes petites remarques: pour les prochaines propositions – je pose la question, mais s'il faut déposer une motion, je le ferai bien volontiers – ne serait-il pas envisageable, de même que la référence au PFQ est donnée pour chaque demande de crédit, que vous donniez la référence légale? Parce qu'après tout quand vous dites: «C'est une obligation légale», eh bien, tout le monde acquiesce et dit: «Oui, c'est ça» et voilà. Mais je suis d'accord avec M. de Weck et je voudrais bien voir exactement les choses et les textes de loi; montrez-nous chaque fois la loi! Vous n'allez pas l'écrire, mais vous nous direz simplement: «Référence légale N° tant et tant» pour qu'on puisse vérifier et voir si, véritablement, cette obligation légale peut être comprise comme telle. A ce propos, j'aimerais dire aussi ceci: ce n'est pas parce qu'on répond à une obligation légale qu'on doit forcément dépenser le crédit qu'on nous demande. Pour les écoles, par exemple, il y a quelque temps encore, dans la première mouture du 12e PFQ, un groupe scolaire coûtait 30 millions de francs; eh bien, maintenant, on commence à envisager des groupes scolaires à 25 millions, voire 20 millions.

Nous avons eu une séance extrêmement intéressante entre la commission des travaux et la commission sociale, au cours de laquelle nous avons auditionné M. Föllmi. A cette occasion, on a pu voir un peu ce qui se faisait dans les autres communes genevoises et j'ai posé la question à M. Föllmi – j'attends la réponse – de savoir ce que coûte un groupe scolaire dans telle ou telle commune genevoise. On m'a tout de suite rétorqué: «Mais vous comparez ce qui n'est pas comparable, n'est-ce pas, si Jussy construit une école...» Bref, à Jussy on ne parle pas la même langue, on n'a pas la même monnaie, on n'a pas le même taux d'inflation, c'est tout juste si on est sur le même fuseau horaire, alors qu'en fait les problèmes sont exactement les mêmes! Seulement, je crois que, tout simplement, la Ville de Genève a peur de se comparer à d'autres communes, parce qu'elle construit plus cher.

Une dernière chose concernant la proposition N° 97. Je suis heureux d'entendre la déclaration de Mme la maire, parce que je trouvais un peu fort que, dans la proposition N° 97, on commence par dire que le Conseil municipal a refusé l'ensemble du crédit alors qu'il a voté 1 110 000 francs le 18 février. Et je me pose la question: de quelle manière les votes du Conseil municipal sont-ils suivis? Parce que, parfois, on vote un crédit et on a l'impression que le Conseil administratif n'est pas au courant! Là, il y a un flou, le suivi ne semble pas excellent, et il me semble aussi qu'il y a une déficience sur le plan des crédits d'études. Bien souvent, c'est le Conseil municipal ou la commission des travaux qui ont dû dire: «Attention, on avait voté un crédit d'étude qu'il faut donc déduire.» Evidemment, chaque fois qu'on oublie ce genre de crédit, cela fait un petit coussin de sécurité, cela couvre quelques petits imprévus. Mais la confiance, c'est aussi cela! Ce n'est pas nous laisser l'impression que, parfois, il y aurait des omissions volontaires.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Il s'est dit ce soir beaucoup de choses sur ce Plan financier quadriennal qui a été refusé par le Conseil municipal en automne.

J'aimerais m'attacher à quelques déclarations, notamment à celle de M. de Weck, au nom du groupe écologiste, qui m'étonne. Lorsque vous dites, Monsieur de Weck, qu'au fond ce Plan financier quadriennal n'exprime aucun projet politique, je vous répondrai, au nom de mes collègues, que la restauration des finances de la Ville de Genève constitue un projet politique et que nombre de propositions qui figurent dans les pages chamois de ce document correspondent bel et bien à ce qu'une majorité de ce Conseil a souvent souhaité, à savoir la poursuite d'une politique en matière de modération du trafic, en matière d'aménagement de pistes cyclables notamment; de même ces projets correspondent à une politique nouvelle en matière d'améliorations et d'aménagements en faveur des Transports publics genevois et correspondent aussi à une politique lorsqu'à plusieurs reprises nous mentionnons la nécessité de tenir compte des plans localisés de quartiers et des équipements nécessaires inhérents aux votes successifs qui ont été les vôtres.

Je ne continuerai pas à détailler plus avant ledit document, mais je puis vous assurer que beaucoup de choses y figurent dont vous aurez tout loisir de prendre connaissance dans le cadre des commissions spécialisées. Permettez-moi tout de même de m'étonner, lorsque j'entends – il est vrai que nous l'avons mentionné nous-mêmes à plusieurs reprises dans le document – que nous faisons trop allusion à des priorités légales ou à des priorités de sécurité. Bien sûr, mais ce sont aussi des priorités politiques, et peut-être surtout des priorités politiques, parce

que, jusqu'à nouvel ordre, construire une école est une priorité légale, mais c'est également, et surtout, une priorité politique au même titre qu'un certain nombre d'équipements que je viens tout à l'heure d'évoquer.

Je souhaiterais donc, pour ma part, qu'on retienne, lorsqu'on évoque ce document, une volonté du Conseil administratif, suivant en cela celle du Conseil municipal, d'essayer de gérer avec rigueur et d'atteindre les objectifs les plus essentiels à la cité et de ne pas remettre en cause bon nombre d'actions que nous considérons, à juste titre je crois, comme presque existentielles.

Cela dit, j'aimerais aussi faire une toute petite digression. Il m'aurait été facile, parce que cela m'amusait, de répondre à la citation de M. de Weck sur le rapport d'experts, dont il extrayait fort gentiment un paragraphe, que l'image dont jouit le Conseil municipal auprès de la population est essentielle. Or, cette image ne mobilise actuellement pas les citoyens pour un projet politique, et cela figure aussi dans le rapport d'experts. Mais je crois qu'il est dit quelque part que ce rapport d'experts ne devrait pas nous permettre, ni aux uns ni aux autres, de nous renvoyer la balle, et je crois qu'il serait sage qu'on s'en souvienne.

En ce qui concerne l'intervention de M. Moreillon, il serait beaucoup trop long d'y répondre point par point, il a soulevé toute une série de faits, toute une série d'idées. J'ai toujours trouvé, pour ma part, assez fâcheux de devoir constamment réagir à une situation de méfiance. Et cela, vous le savez aussi, fait partie de ce que déplorent les experts à propos des relations qui se sont malheureusement instaurées entre votre Conseil et le nôtre. Et c'est si vrai qu'à plusieurs reprises mon département, tout spécialement, a dû faire la preuve qu'en matière de restauration d'immeubles, par exemple, il n'était pas plus cher que des privés. Il a fallu pour cela faire appel à un expert privé dont l'autorité et la notoriété étaient incontestables et qui a, je crois, convaincu, puisqu'il avait les documents en main, quelques commissions, notamment celle des finances – celle des travaux aussi, si je ne m'abuse – que la Ville ne restaurait pas plus cher et qu'elle était parfaitement comparable à d'autres maîtres d'œuvre.

Vous avez, Monsieur Moreillon, évoqué aussi les problèmes d'écoles en disant que nous avions passé de 30 millions à 20 millions, que nous étions devenus plus raisonnables. Certes, mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire aussi, l'évolution de la situation économique étant celle qu'on connaît, l'évolution des mentalités aussi, nous pourrons agir avec deux facteurs: le premier, celui d'une diminution éventuelle des programmes, le deuxième, par le biais de la diminution des coûts de construction. Il n'y a pas de miracles non plus dans ce domaine et j'aurai l'occasion bientôt, Monsieur Moreillon, de vous convaincre, si besoin est, que la Ville de Genève n'a pas construit des groupes scolaires à des prix plus élevés que ceux des autres communes genevoises. M. Föllmi vient de nous transmettre des documents que nous analysons et nous allons vous citer quelques

groupes scolaires construits à la même époque sur des sites à peu près identiques, qui vous montreront que les constructions de la Ville de Genève, quoi qu'on en dise – la rumeur, radio-couloirs – ne sont pas plus chères que celles réalisées dans d'autres cas.

J'ajouterai que vous entretenez vous-même un rapport de méfiance lorsque vous dites que la proposition en vue des crédits d'études ne comportait pas le vote intervenu le 18 février. Je vous rappellerai, Monsieur Moreillon, pour préciser la chronologie des événements, que nous avions prévu de vous soumettre le Plan financier quadriennal en mars, mais que nous avons jugé plus utile de vous faire parvenir auparavant le rapport des experts et du Conseil administratif, puisque celui-ci comportait un certain nombre de notions qui devaient être prises en compte dans le Plan financier quadriennal.

La proposition des crédits d'études rédigée dans mon département l'a été – pour des délais d'impression – avant que le Conseil municipal vote, en février, les 1 110 000 francs en déduction de la proposition originelle du mois de septembre. Cette proposition de crédits d'études est donc corrigée par rapport au Plan financier quadriennal adopté par le Conseil administratif au début de l'année, mais elle ne comporte pas, naturellement, les sommes que vous avez déjà votées et qui seront portées simplement en diminution lors du vote de la proposition en question.

Nous avons – et j'en terminerai par là – souhaité que les commissions spécialisées examinent avec attention tous ces documents et posent les questions nécessaires. Je rappellerai que la proposition de crédits d'études, tout spécialement, est importante, parce qu'elle permet à la Ville d'engager des préétudes et études destinées soit à la restauration d'immeubles locatifs, soit, éventuellement, à la construction de groupes scolaires, et il est souhaitable que les commissions spécialisées sachent très exactement de quoi il retourne afin que nous n'engagions pas, contrairement à ce qui s'est produit à plusieurs reprises, des frais inutiles si le Conseil municipal ne souhaite pas entrer en matière sur tel ou tel objet.

M. Olivier Moreillon (L). J'ai horreur de la polémique, je ne veux pas dire qui a raison et qui a tort, mais, simplement, quand on lit la première phrase de la proposition N° 97: «Préambule. Lors de la séance du 18 février 1992, le Conseil municipal a refusé la proposition N° 49.» Et la proposition est datée du 3 mars! Eh bien, c'est cela qui est faux: le 18 février 1992, nous avons voté 1 110 000 francs!

Tout le monde peut se tromper, mais ce qui m'énerve un peu, c'est que l'administration ne se trompe jamais! A votre place, Madame Burnand, je dirais: «Ecoutez, c'est une erreur de mes services, veuillez m'excuser» et on tire un trait.

Or, ce n'est jamais votre faute! C'est toujours ces conseillers municipaux qui font preuve de méfiance. Reconnaissez que c'est une erreur de vos services et passons à autre chose!

Le président. Nous votons la prise en considération de la proposition N° 97 du Conseil administratif, dont le montant sera naturellement diminué des 1 110 000 francs déjà votés. Cette proposition est liée au 12e Programme financier quadriennal.

Il a été demandé son renvoi à la commission des finances, à la commission sociale, à la commission des travaux et Mme la maire demande également son renvoi à la commission du logement.

Nous votons les renvois les uns après les autres.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Le président. Nous votons maintenant le renvoi à la commission sociale. Monsieur Moreillon, vous avez demandé la parole?

M. Olivier Moreillon (L). S'agit-il du renvoi du PFQ, de la proposition N° 97 ou des deux?

Une voix. C'est les deux.

Le président. Il n'y a pas de renvoi pour le PFQ, mais naturellement les objets sont liés et on ne peut pas faire abstraction l'un de l'autre. En fait, nous ne pouvons voter que sur la proposition. Le PFQ est un outil de travail, un plan d'intentions dont on prend acte. Nous en prenons acte, nous nous y référerons au moment de l'étude de la proposition N° 97. Mais je ne vois pas comment on pourrait faire un rapport sur un document qui ne contient que des intentions, ou voter alors qu'il n'y a pas d'arrêté.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je pense, Monsieur le président, qu'il est utile que chaque commission soit saisie du Plan financier quadriennal, même informellement, car il faut qu'elles sachent ce qui se mijote dans tel ou tel

domaine. Par contre, il est indispensable – et j'insiste beaucoup, au nom de mes collègues aussi – que la proposition de préétudes et d'études, qui comporte un arrêté, soit renvoyée aux commissions qui doivent l'examiner. Et là, il y a des projets d'immeubles – c'est pourquoi je proposais le logement – et il y a ensuite des projets d'écoles essentiellement, et c'est pour cela qu'on proposait la commission sociale. La commission des finances peut faire la synthèse, je pense que vous êtes de cet avis.

Le président. Oui, il faudra faire une synthèse de tout cela.

M. Pierre Reichenbach (L). Il y a une petite ambiguïté. Je suis d'accord qu'on renvoie cette proposition dans les commissions, mais je pense qu'il serait stupide de traiter les écoles à la commission sociale et à la commission des travaux, de traiter le logement à la commission des travaux et à la commission du logement. Il vaut mieux que chaque commission traite les objets qui la concernent, pour gagner du temps! Parce qu'autrement on analysera tout aux travaux et c'est là qu'on perdra du temps!

Je suggère que les questions de logement soient traitées par la commission du logement, que les problèmes relatifs aux écoles soient traités à la commission sociale, et que ce qui concerne les travaux en général soit traité par la commission des travaux. Sinon ce sera une analyse qui durera trop longtemps et ce serait dommage de faire trois fois le même travail!

Mme Jacqueline Burnand, maire. C'est très exactement, Monsieur le conseiller municipal, ce que je viens de dire, c'est-à-dire que la proposition de crédits de préétudes et d'études doit, sur les principes, être travaillée dans le cadre des commissions spécialisées. Pour les questions de logements et de restauration de logements, c'est donc à la commission du logement de définir des principes; pour ce qui concerne la construction de groupes scolaires ou de pavillons légers, c'est à la commission sociale de préaviser sur le principe, et c'est tout. Comme il n'y a rien d'autre, c'est à ces deux commissions spécialisées que je proposais le renvoi.

Maintenant, si un rapport final doit être élaboré par une commission, c'est, semble-t-il, la commission des finances qui peut le faire.

Le président. On peut ne rien renvoyer à la commission des travaux, mais il y a par exemple la Tour de Champel, qui est une consolidation, qui aurait pu être traitée par la commission des travaux.

Monsieur Moreillon, vous vouliez ajouter quelque chose?

M. Olivier Moreillon (L). Je m'étonne quand même que des montants de cette importance, qui concernent des travaux de rénovation, puissent ne pas être examinés aussi à la commission des travaux. *(Remarque.)*

Ce sont des études, d'accord, mais ce sont des études qui portent... *(Remarque.)* Je sais bien que c'est du logement! Mais ce sont des études qui portent sur des coûts de réalisation ultérieurs qui se chiffrent par dizaines de millions!

Le président. Ecoutez, s'il vous plaît! Maintenant, nous allons, très démocratiquement, voter le renvoi aux commissions. Si vous ne voulez pas que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux, eh bien, vous voterez non, c'est beaucoup plus simple.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission du logement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation des comptes de la saison 1990-1991 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (N° 74 A)[1].

M. Bernard Lescaze, rapporteur (R).

Réunie le 3 mars 1992 sous la présidence de Mme Suzanne-Sophie Hurter, conseillère municipale, la commission des finances a examiné les comptes 1990-1991 de la Fondation du Grand Théâtre, qui lui avaient été renvoyés lors de la

[1] Proposition, 2759. Commission, 2803.

séance du Conseil municipal du 18 février 1992, en présence de MM. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé des affaires culturelles, Guy Demole, président de la Fondation du Grand Théâtre, Hugues Gall, directeur général, François Duchêne, secrétaire général, et de Mme Chevalier des Services financiers de la fondation.

Mme Andrée Privet assurait, comme à l'ordinaire, la tenue des notes de séance.

Présentation des comptes de l'exercice 1990-1991

A titre introductif, M. Guy Demole, président de la fondation, apporte quelques précisions sur la présentation des comptes de l'exercice afin de faciliter leur compréhension par rapport au budget 1990-1991. Tant les dépenses que les recettes sont désormais établies sur une base brute (et non plus nette) pour mieux refléter la réalité et assurer la transparence de toutes les écritures comptables.

Il remet à la commission une note explicative (voir annexe 1) qui montre bien que le gonflement des dépenses résulte principalement de cette nouvelle méthode comptable. Le bénéfice opérationnel avant amortissement est bien de 346 593,60 francs.

Ce résultat n'a toutefois été atteint que grâce à des recettes annexes exceptionnelles, notamment 426 000 francs provenant de coproductions et surtout un don anonyme de 735 000 francs qui a permis d'amortir en une fois le solde de la perte consécutive aux détournements qui se trouve ainsi entièrement amortie.

Après cet amortissement complet, les comptes présentent un déficit de 464 815 francs qui viennent en déduction du Fonds de réserve. Ce dernier présente cependant un solde positif bien que réduit, de 149 178,16 francs au 30 juin 1991.

Grâce à ce geste généreux, les compteurs ont été remis à zéro et la situation complètement assainie puisque le Grand Théâtre dispose encore d'un modeste fonds de réserve.

Le président de la fondation tient à souligner que l'excellente gestion du directeur général a permis de dégager un excédent d'actifs lors des dix derniers exercices, à l'exception de 1990-1991.

Le conseiller administratif Alain Vaissade souligne les trois remarques du Conseil administratif en préambule du rapport de la fondation, soit sur l'importance des dons et l'amortissement du solde de la perte portée au bilan à la suite de l'affaire des détournements, sur le contrôle des comptes et sur la fréquentation des spectacles qui montre que «la saison 1990-1991 a été une pleine réussite».

Au regard de la réserve faite par les contrôleurs aux comptes, le président de la fondation rappelle que leurs suggestions ont été entièrement suivies en ce qui concerne les 811 408,60 francs des détournements, mais que la provision pour le paiement d'éventuelles retenues AVS qui pourraient être réclamées pour des artistes étrangers, d'un montant de 73 000 francs, lui paraît être largement suffisante.

Questions des commissaires

A un commissaire qui demande si l'on pense pouvoir récupérer tout ou partie des détournements, le directeur général répond par la négative, tout en précisant que le Grand Théâtre a pris toutes dispositions nécessaires pour sauvegarder ses droits si l'un ou l'autre des coupables revenait à meilleure fortune.

Pour ce qui regarde la hausse des recettes annexes, le directeur général et le secrétaire général font remarquer qu'il est toujours difficile de comparer un exercice avec un autre. On doit constater que les recettes provenant de retransmissions télévisuelles sont plutôt en baisse, en raison de restrictions budgétaires de la télévision, qui n'assurera plus qu'une seule retransmission au lieu de deux. De même, les coproductions sont sujettes à variations, en raison de circonstances imprévisibles comme l'évolution du taux de change (baisse du dollar par exemple) ou changement d'intention des partenaires au vu des réalisations.

Le directeur général rappelle qu'il n'a jamais engagé de dépenses sans être assuré des recettes correspondantes. La règle retenue, c'est le budget voté par le Conseil municipal, les espérances de recettes et un certain nombre d'engagements et de promesses par rapport aux productions du Grand Théâtre.

Un commissaire s'inquiète des pistes ouvertes à la direction pour améliorer les recettes et équilibrer les comptes tout en gardant la politique actuelle de qualité, au cas où le Conseil municipal ne pourrait accorder l'indexation de la subvention demandée pour 1993.

Le président de la fondation rappelle que la subvention du Grand Théâtre n'a pas été indexée depuis trois ans, ce qui représente un manque à gagner cumulé de 3 400 000 francs. En revanche, le prix des places a été sensiblement augmenté, la recherche de sponsors et de mécènes accrue (voir annexe 2).

Concernant le prix des places, le directeur général souligne que l'on est arrivé maintenant à un point de rupture commerciale. Il donne l'exemple du *Vaisseau fantôme* dont les places à l'amphithéâtre à 70 francs se sont mal vendues. Il devient impératif de stabiliser le prix des places. L'équilibre financier du Grand Théâtre repose sur la fidélité des abonnés. On l'oublie trop souvent.

Pour ce qui regarde les coproductions, il faut d'abord se donner les moyens de produire. Si l'on est réduit à ne faire que des locations, il n'y aura plus de retombées financières de locations de nos propres productions.

Un commissaire s'inquiétant du stockage des décors et costumes, il lui est rappelé quelques paramètres difficilement maîtrisables, tels que coûts (fabrication, construction et stockage), intérêt du spectacle, mode, demandes extérieures, etc.

Un commissaire s'interroge sur la proportion des recettes entre abonnés et non-abonnés. En gros, les non-abonnés forment 41% des spectateurs, mais ne fournissent que 34% des recettes spectateurs. Quant au taux d'effort des spectateurs, il est fort important au Grand Théâtre:

Taux d'effort des spectateurs

Saison 1990/1991		*Par rapport aux dépenses totales*	*Par rapport à notre compte exploitation*
		37 468 634.—	20 943 945,70
1) Total abonnés + taxe	5 013 908,70 soit	13,38%	23,93%
2) Total ventes billets (hors abonnements)	1 661 986,90 soit	4,43 %	7,93%
3) Total pop. + scolaires	859 071,50 soit	2 29%	4,10%
4) Total des spectateurs	7 534 967,10 soit	20,11%	35,97%
5) Total des autres recettes	3 400 572,20 soit	9,07%	16,23%
6) Total recettes	10 935 539,30 soit	29,18%	52,21%
7) Subvention	10 355 000.— soit	27,63%	49,44%

On constate que ce taux d'effort des spectateurs atteint 36% par rapport au compte d'exploitation de la fondation et 20,11% des dépenses totales du Grand Théâtre, ce qui est probablement le plus élevé des théâtres subventionnés.

Il est encore relevé que les 37 représentations du Ballet à l'extérieur sont génératrices d'un solde positif, ce qui a permis d'amortir les frais fixes du ballet, véritable «carte de visite» du Grand Théâtre, qui participe à sa façon, comme l'indique le rapport de la fondation, «aux échanges interrégionaux qui sont d'actualité».

De même, depuis trois saisons, les mises en scène des spectacles donnés tiennent compte de l'état de la machinerie de scène, qui sera révisée partiellement à la fin de la saison 1991-1992.

Discussion

La discussion est brève. La commission des finances se montre favorablement impressionnée par la bonne tenue des comptes. Il lui semble, au vu des

informations en sa possession, que la leçon des expériences passées a été salutaire et elle ne peut que s'en féliciter. Les comptes sont favorables et la situation assainie.

Un commissaire a peine à croire qu'une entreprise qui peut faire un amortissement aussi important au cours d'un exercice manque d'argent, mais il est évident qu'il est rare de rencontrer un mécène prêt à faire un don aussi généreux qu'anonyme pour amortir une perte due à un détournement. Il faut s'en féliciter.

Quelques remarques sont formulées au sujet du luxe de certains décors, de l'état de la machinerie de scène moins catastrophique qu'on ne le disait ou du coût de la conservation des décors et costumes.

Un commissaire remarque que les comptes sont favorablement influencés par un taux de fréquentation de 97,39%, taux exceptionnel, à la limite de la capacité du public et que peu d'autres théâtres atteignent. Un léger fléchissement de ce taux entraînerait une baisse des recettes inquiétante. Seule la qualité des spectacles peut empêcher un tel fléchissement. Cela prouve en tout cas que l'équilibre financier du Grand Théâtre est fragile.

Une brève discussion s'engage alors sur le coût du prestige, un commissaire regrettant que la fondation sacrifie trop au prestige d'artistes de réputation internationale tandis qu'un autre commissaire fait remarquer que la réputation internationale, basée sur une qualité internationalement reconnue, entraîne une valeur financière internationale et que le Grand Théâtre a pu parfois s'offrir des artistes de grand talent à des prix raisonnables parce qu'ils avaient fait leurs débuts dans cette maison.

Conclusion et vote

Au bénéfice des explications qui précèdent, la commission des finances approuve les comptes de la saison 1990-1991 de la Fondation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 1991, à l'unanimité des 14 membres présents, tout en ayant une pensée reconnaissante pour le généreux mécène qui a permis ce résultat favorable, en votant le projet d'arrêté suivant, qu'elle recommande au Conseil municipal d'accepter. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

ANNEXE I

FONDATION DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Quelques précisions sur les comptes de l'exercice 1990-1991

En fait, l'exercice 1990-1991 s'est soldé par un excédent d'exploitation de 346 593,60 francs dû, il est vrai, à des apports de l'extérieur exceptionnellement élevés (dons, sponsoring, ventes et locations de décors et de costumes, etc.).

Après l'amortissement complet du solde des détournements (811 408,60 francs), les comptes font apparaître un déficit de 464 815 francs qui vient en déduction du Fonds de réserve qui, de 613 993,16 francs au 30 juin 1990, se trouve réduit à 149 178,16 francs au 30 juin 1991. La fortune nette du Grand Théâtre demeure ainsi encore positive après que les détournements ont été totalement amortis.

Comme la note ci-jointe le fait ressortir, le Fonds de réserve a été régulièrement augmenté depuis la saison 1980-1981, en moyenne d'environ 73 000 francs chaque année à la suite d'une bonne gestion. Il a passé de 269 974,30 francs au 30 juin 1981 à 926 440,73 francs au 30 juin 1989, pour redescendre ensuite à 149 178,16 francs actuellement.

Depuis deux ans, cette baisse est le résultat du complet amortissement des détournements et des frais de la fiduciaire de 1 216 408,60 francs.

	Fr.
Total des détournements	966 408,60
Honoraires de la fiduciaire	250 000.—
Total à amortir	1 216 408,60

Rappelons que les amortissements ont été de:

Exercice 1988-1989	280 000.—
Exercice 1989-1990	125 000.—
Exercice 1990-1991	811 408,60
Total des amortissements	1 216 408,60

Les comptes de la saison 1990-1991, quand on les compare au budget 1990-1991, sont difficiles à comprendre car tant les recettes que les dépenses ont été établies sur une base brute (et non plus nette comme auparavant) pour mieux refléter la réalité et faire apparaître toutes les écritures comptables. Du fait de cette nouvelle méthode comptable, il s'en est ensuivi un gonflement des recettes et des dépenses de 933 000 francs.

Recettes

		Fr.
6161	Mécénat	+ 230 000
6165	Coproductions	+ 426 000
6104	Recette TV	+ 77 000
6151	Ventes/locations de décors/costumes	+ 200 000
		+ 933 000

Dépenses

5201	Confection/achat décors	+ 684 000
5202	Confection/achat costumes	+ 249 000
		+ 933 000

L'excédent des dépenses, tel qu'il apparaît à la page 24 du compte rendu, de 1 705 000 francs environ par rapport au budget, résulte donc en grande partie de la nouvelle méthode comptable. Si l'on déduit de cette augmentation les 933 000 francs cités plus haut, la hausse «réelle» des dépenses est de 772 000 francs. Cette progression des dépenses a été rendue possible par l'amélioration sensible des recettes qui ont été enregistrées en cours d'exercice et dont la direction avait reçu l'assurance qu'elle pourrait les réaliser:

	Fr.
Excédent des recettes	+ 2 052 000
moins effets de la nouvelle méthode comptable:	– 933 000
Excédent «réel» des recettes	+ 1 119 000

La différence entre la progression réelle des recettes (1 119 000 francs) et la progression réelle des dépenses (772 000 francs) fait donc apparaître le bénéfice opérationnel avant amortissement de 347 000 francs dont il est fait mention à la page 24 du compte rendu.

Concerne: excédent d'actifs.

Saison	Fr.
1980-1981	92 382.—
1981-1982	101 153,92
1982-1983	102 913,25
1983-1984	18 153,95
1984-1985	86 570,59
1985-1986	—.—
1986-1987	3 258,36
1987-1988	91 623,11
1988-1989	15 585,23
Total	511 640,41

Etat du Fonds de réserve au 30 juin 1981	269 974,30
Etat du Fonds de réserve au 30 juin 1989	926 440,73
Augmentation (intérêts compris)	656 466,43

ANNEXE II

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Subvention de la Ville

	Inflation Indice des prix à la consommation % (30.6-30.6)	*Indexation de la subvention* % (30.6-30.6)	*Subvention théorique indexée* Fr. (30.6-30.6)	*Subvention effectivement obtenue* Fr. (30.6-30.6)	*Diminution* effective pour le GTG* Fr. (30.6-30.6)
Saison 1989/90	+ 5,0	0,0	10 829 900	10 314 178	./. 515 722 *
Saison 1990/91	+ 6,5	+ 0,4	11 533 800	10 355 000	./. 1 178 800 *
Saison 1991/92	+ 4,8 (est.)	+ 0,2	12 087 400	10 378 300	./. 1 709 100 *

* Ainsi, sur une période couvrant trois saisons, la diminution effective pour le GTG ou le «manque à gagner ou perte de pouvoir d'achat» est de 3 403 622 francs.

Pour la saison 1992/93, le GTG désirerait, pour la première fois depuis trois ans, obtenir de nouveau une indexation de la subvention de la Ville:

1re possibilité:	*Indexation de la totalité de la subvention:*	*Subvention 1992/93*
Avec 3,5%:	10 378 300 francs x 103,5% =	10 741 540 francs
Avec 4,5%:	10 378 300 francs x 104,5% =	10 845 320 francs
Avec 5,5%:	10 378 300 francs x 105,5% =	10 949 100 francs

2e possibilité: *Indexation de la masse salariale (salaires et charges sociales) du personnel régulièrement rémunéré par la Fondation du GTG (soit: direction, personnel artistique, chœur, ballet) (budget 1991/92):*

		Subvention 1992/93
Avec 4,0%:	8 449 400 francs x 4% = 337 970 francs	10 716 270 francs
Avec 5,0%:	8 449 400 francs x 5% = 422 470 francs	10 800 770 francs
Avec 6,0%:	8 449 400 francs x 6% = 506 960 francs	10 885 260 francs

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix. Il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, chiffre 6, des statuts du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 1990-1991, ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991, sont approuvés, sous réserve des trois points soulevés par les contrôleurs aux comptes dans leur rapport.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs pour des travaux de mise en conformité des installations du Théâtre Pitoëff aux normes de sécurité (N° 76 A)[1].

M. Guy Savary, rapporteur (DC).

Sous la présidence de M. Olivier Cingria, la commission des travaux a étudié la présente proposition en date du 3 mars 1992.

Nos remerciements vont à Mme Inès Suter-Karlinski pour l'excellente tenue des notes de séance.

Lors d'une visite sur place, accompagnés par M. Bernard Court, chef du Service des bâtiments, les commissaires se sont tout de suite rendu compte de la

[1] Proposition, 2809. Commission, 2813.

vétusté avancée de la salle Pitoëff. A la suite de l'intervention de l'Inspectorat cantonal du feu, il s'agit de mettre en conformité des normes de sécurité (voir lettre de l'inspectorat, en annexe de la proposition).

A préciser qu'il n'est prévu dans la somme demandée ni montant pour le rafraîchissement des locaux, ni augmentation des places pour les spectateurs.

En bref, les travaux visent à:
- compléter le dispositif «détection incendie»;
- changer les projecteurs et le pupitre de commande, vieux de 30 ans;
- renouveler les fauteuils (24 ans d'âge), revêtements muraux et moquettes, qui ne correspondent plus du tout à une sécurité minimale.

Les frais de cette opération seront couverts par une partie des indemnités versées à la suite de l'incendie Wilson (Palais du Désarmement). A ce sujet, Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative, a donné tous renseignements utiles à la commission.

Discussion

Si les membres de la commission des travaux ont été rapidement acquis à la nécessité des transformations envisagées, le débat, lui, a porté essentiellement sur l'état de délabrement de la salle communale de Plainpalais; par la suite, il en a découlé la préoccupation de fond, à savoir la rénovation des édifices publics de notre municipalité.

Salle communale de Plainpalais

A plusieurs reprises, la restauration de cet édifice a été planifiée. Pour le moment, cette velléité reste en suspens, bien que ces locaux soient très sollicités par divers groupements conviviaux ou à but lucratif. Ce blocage s'explique par l'état des finances communales et par l'occupation actuelle de la salle des Eaux-Vives par le Théâtre Am-Stram-Gram (il faut éviter de priver les associations de deux centres publics à la fois).

A quand les travaux de réfection du bâtiment situé au cœur du quartier de Plainpalais?

Interrogation globale

Mme Jacqueline Burnand, maire, regrette d'emblée que le Conseil administratif ne puisse thésauriser pour l'entretien de tel ou tel bâtiment public de la Ville de Genève. Comme dans le domaine privé, notre commune devrait disposer de

«comptes immeubles». Malheureusement, la loi sur l'organisation des communes (LAC) ne le permet pas, car la pratique consiste en: «les impôts doivent couvrir les frais courants».

Plusieurs commissaires partagent la préoccupation de Mme Burnand et estiment urgent d'établir un nouveau débat politique, au sein du Conseil municipal, au sujet de l'entretien des immeubles publics de notre municipalité.

Vote

A l'unanimité des 13 membres présents, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Guy Savary, rapporteur (DC). Au bénéfice de ce rapport concernant la salle Pitoëff qui, vous le savez, se trouve dans la salle communale de Plainpalais, j'aimerais très brièvement attirer l'attention du Conseil administratif et de vous tous, chers collègues, sur l'état de dégradation lamentable de cette salle.

La commission des travaux a siégé dans cette salle pour traiter le présent rapport – Mme Burnand et Mme Rossi participaient également à cette séance – et tout le monde s'est accordé, à l'unanimité, pour reconnaître que l'état de dégradation était plus qu'avancé et qu'il fallait prendre une mesure urgente.

Nous savons que, historiquement, la salle communale des Eaux-Vives étant réservée au Théâtre Am Stram Gram, le Conseil administratif ne voulait pas bloquer des salles communales dans deux quartiers différents. Mais comme le théâtre pour enfants va être inauguré ces prochains jours, le Théâtre Am Stram Gram va libérer la salle communale des Eaux-Vives et, ainsi, dans les différentes propositions de substitution du Plan financier quadriennal, j'aimerais que vous tous songiez à privilégier la rénovation et la restauration de cette salle communale de Plainpalais. Je n'ai pas besoin de répéter qu'une telle salle est un lieu social et convivial par excellence et que différentes manifestations de tous genres s'y déroulent; c'est pour cela que, au bénéfice de ce rapport sur la Salle Pitoëff, je me suis permis d'attirer votre attention sur ces locaux.

Premier débat

M. Pierre-Charles George (R). Evidemment, le Conseil administratif brille par son absence, ce soir... *(Remarque.)* Non! Mais je pense qu'après le Plan finan-

cier quadriennal ils n'ont plus rien besoin d'entendre! Pour une fois, je voulais dire à Mme Burnand qu'on était d'accord avec elle, que le Parti radical votera cette demande de crédit, parce qu'elle est justifiée. Pour une fois, le Conseil administratif a très bien justifié cette demande de crédit et a limité, surtout, cette transformation au strict nécessaire. Et j'aurais voulu féliciter le Conseil administratif, mais ses membres ne sont pas dans la salle!

J'aimerais m'associer à M. Savary pour dire que, lors de notre visite, nous avons été étonnés de l'état de vétusté de cette salle et qu'il faudra, un jour, l'entretenir.

Deuxième débat

L'arrêté, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à la restauration et mise en conformité du Théâtre Pitoëff.

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier ci-dessus seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et financées par les indemnités versées par les compagnies d'assurance, dans le cadre de l'incendie du Palais Wilson.

Un troisième débat n'étant pas demandé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 622 000 francs – dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 424 000 francs – soit net à la charge de la Ville de Genève 2 198 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement du domaine public à réaliser en relation avec la mise en place de la moyenne ceinture Nations-Carouge (ligne 11) du réseau TPG 1995 (N° 77 A)[1].

M. Paul Dunner, rapporteur (DC).

La commission des travaux s'est réunie le 10 mars 1992 pour étudier la proposition N° 77. La commission était présidée par M. Olivier Cingria. Mme Inès Suter-Karlinski a rédigé les notes de séance.

1. Audition de M. Christoph Stucki, directeur des TPG

La ligne 11 est la ligne de bus qui reliera la place des Nations à la Gare des Eaux-Vives (dans un premier temps le terminus sera au Bout-du-Monde dans l'attente de l'élargissement de la route du Bout-du-Monde).

Le trajet de cette ligne, en Ville de Genève, passera par l'avenue Giuseppe-Motta, l'avenue Wendt, la rue des Charmilles (à la descente par la rue Miléant et la rue de Saint-Jean), le pont Sous-Terre, le pont de Saint-Georges, la rue François- Dussaud, la rue des Ronzades, la rue des Epinettes. A Carouge elle rejoindra le tracé de l'actuelle ligne 14.

La ligne 11 est de première importance pour les TPG. Elle fait partie du plan directeur adopté par le Grand Conseil en 1990 (et avait été demandée par la Ville de Genève en 1981 déjà!). Elle est l'une des trois ceintures qui devront assurer les liaisons entre les différentes lignes pénétrant dans notre ville.

Le service sera assuré par des bus à deux essieux, tous les jours de la semaine, avec une fréquence de base de 12 minutes pendant la journée du lundi au vendredi. Elle devrait transporter 2 millions de passagers par année pour un coût d'exploitation de 600 000 francs.

Les TPG, qui avaient prévu la mise en service de la ligne 11 en automne 1991, l'ont repoussée en septembre 92. Tout est prêt maintenant: les véhicules sont achetés, les conducteurs engagés. Reste à la Ville à exécuter les travaux qui lui reviennent. Cependant la ligne entrera en service en septembre même si les travaux ne sont pas terminés.

[1] Proposition, 2814. Commission, 2821.

La ligne 11 devrait à l'avenir desservir le quartier de la Jonction... mais il faut attendre qu'un nouveau pont soit construit sur l'Arve. Dans cette (longue!) attente, la Jonction verra circuler, dès le premier juin de cette année une navette (desserte locale, ligne N° 32) qui fera le tour du quartier (Rond-point de la Jonction, boulevard Saint-Georges, place du Cirque, rond-point de Plainpalais, place des 23-Cantons, boulevard Carl-Vogt). La Ville s'est engagée à prendre en charge une part de 85 000 francs par année.

2. **Audition de M. Claude Castella, chef du Service «études et constructions»**

M. Castella précise que la Ville devra débourser 2 198 000 francs pour les travaux d'aménagement qui seront réalisés pour la mise en place de la ligne 11. L'Etat prendra à sa charge 1 424 000 francs soit la moitié des dépenses de génie civil et d'honoraires divers.

Les travaux à effectuer sont surtout des travaux de génie civil, en particulier l'aménagement des arrêts. En effet l'utilisation de véhicules lourds sur pneus, dont le passage s'effectue à quelques centimètres près toujours au même emplacement, requiert une très bonne qualité de la fondation et des revêtements.

Il faudra aussi, sur certains secteurs (à la rampe du pont Sous-Terre en particulier), corriger quelque peu le tracé de la chaussée.

Les travaux dureront quelques mois et seront pour la plupart achevés pour l'ouverture de la ligne. Ils seront répartis en 14 petits chantiers qui ne devraient pas poser trop de problèmes de circulation.

L'aménagement du tracé de la ligne 11 supprimera 119 places de parking, dont 15 dans le secteur de la rue Miléant (ce qui rend encore plus urgente la construction du parking de la rue des Tilleuls!).

3. **Lettre du TCS (voir annexe)**

Cette lettre est lue à la commission. Elle amène les deux réponses suivantes:

a) arrêt place des Nations: il ne semble pas y avoir de problème particulier. L'OTC, en particulier, a donné son accord à cet aménagement;

b) réhaussement des refuges: ce n'est pas réalisable en raison de la configuration des trottoirs (niveaux des entrées d'immeubles et d'arcades en particulier). De plus ce n'est pas nécessaire, les nouveaux bus étant surbaissés (32 cm). Si on soustrait la hauteur du trottoir, 15 cm, il reste une marche de 17 cm, soit une hauteur normale.

4. **Discussion et vote de la commission**

Considérant

- l'urgence des travaux à entreprendre,
- la nécessité de mettre en service la ligne 11,
- la précision des informations apportées par MM. Stucki et Castella,

la commission des travaux, à l'unanimité (et une abstention) des 14 membres présents, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter l'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

ANNEXE

Lettre du TCS au Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 11 février 1997

Concerne: proposition N° 77 - moyenne ceinture N° 11 - TPG 1995

Monsieur le Président,

Nous avons examiné la proposition du Conseil administratif rappelée en marge et nous nous permettons de vous apporter des observations que nous vous prions de bien vouloir transmettre à la commission des travaux.

Place des Nations: une emprise doit être prévue sur la pelouse au sud, l'arrêt actuel occupant déjà partiellement une voie de circulation. Le bus étant en bout de ligne (remise à zéro), l'emplacement est souvent occupé, ce qui provoque des changements de voies dangereux.

Totalité des arrêts: rehaussement des refuges afin d'amener ceux-ci à la hauteur du plancher d'accès aux bus.

En effet, bien que les nouvelles générations de transports publics sur pneus soient orientées vers le plancher bas, nous devons profiter de chaque réaménagement pour surélever les trottoirs-refuges afin d'amener les piétons de plain-pied. Cette pratique est maintenant courante en Europe. Plancher bas et trottoir surélevé offrent ainsi un prolongement confortable de la ville à l'usager des transports publics.

D'ores et déjà nous vous remercions de votre intérêt à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Commission de la circulation
Le président:
Cl. Fischer

M. Paul Dunner, rapporteur (DC). Très brièvement, Monsieur le président, je crois que cet objet ne posera pas de problème particulier. Simplement, la commission aurait souhaité avoir confirmation, et les habitants de la Jonction en particulier, de la bonne nouvelle qui est annoncée dans ce rapport, c'est-à-dire qu'à partir du 1er juin, donc dans deux mois, la ligne 32 circulera dans le quartier de la Jonction. Ce sera une desserte locale, rond-point de la Jonction, boulevard de Saint-Georges, place du Cirque, rond-point de Plainpalais et retour par le boulevard Carl-Vogt, avec une prise en charge de 85 000 francs par la Ville. Nous aimerions donc avoir confirmation de cela.

La deuxième chose – et une fois de plus, ce sont des compliments que nous voudrions adresser à Mme Burnand et à ses services – est qu'on a souvent reproché à la commission des travaux de faire traîner en longueur certains sujets, de demander des auditions et d'autres auditions encore. Dans le cas particulier, convaincue par l'exposé de M. Stucki et convaincue par le collaborateur de Mme Burnand, M. Castella, la commission des travaux a voté sans hésiter, à l'unanimité, en un soir, ce projet. Elle souhaitait même qu'il soit soumis, sous forme de rapport oral, à la séance précédente; cela n'a pas pu être fait. Nous tenons à relever ce soir que, lorsque les personnes que nous auditionnons sont convaincues du sujet qu'elles défendent, apportent des arguments clairs et défendent vraiment leur projet, la commission des travaux, comme d'autres commissions, est capable en un soir de régler un problème aussi important que celui de la ligne de bus 11 dont nous nous réjouissons de voir la mise en service cet automne.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. Je peux simplement vous dire que nous avons voté au budget une ligne de 85 000 francs, pas pour la ligne 11, mais bien pour la ligne 32.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Par rapport à la motion anti-smog dont on a parlé tout à l'heure, voilà du positif!

Notre groupe salue la mise en place de cette ligne de moyenne ceinture qui contribuera à une meilleure desserte de la Jonction et des Vernets notamment, offrira une liaison directe depuis la rive droite dans cette direction et permettra des liaisons qui impliquaient jusqu'à aujourd'hui un détour par le centre-ville. En conséquence, nous acceptons, bien entendu, le crédit proposé. Nous regrettons toutefois qu'il ne nous soit venu que bien tard et que tous les aménagements ne soient pas prêts pour la mise en service en septembre. Alors, une prière au Conseil administratif: une meilleure coordination avec l'Etat et les services compétents, une meilleure diligence dans la préparation des dossiers pour éviter ce genre de situation à l'avenir. Merci d'avance et merci de votre attention!

Le président. Merci, Monsieur Ducret, pour la brièveté de vos propos.

M. Pierre Reichenbach (L). Brièvement aussi, chers collègues, je dirai que nous avons relevé deux problèmes qui sont toutefois importants. Je ne veux pas parler du 1391e jour de la non-traversée de la rade, parce que la ceinture moyenne ne sera pas bouclée, je veux parler simplement de la route du Bout-du-Monde qui va poser passablement de problèmes pour pouvoir continuer cette ligne de bus, et c'est là, justement, que le bât blesse avec les questions de planning.

Enfin, une deuxième lacune, c'est la desserte des Vernets qui ne sera pas réalisée, car certaines personnes qui se targuent de défendre notre écologie genevoise n'ont pas voulu du pont de l'Ecole-de-Médecine, ce qui fait que le quartier des Vernets sera malheureusement mal desservi et je le regrette. Ces remarques nous ont été confirmées par M. Stucki qui nous a dit que c'était bien les deux motifs qui le peinaient, lui aussi, en plus de celui évoqué par mon collègue Michel Ducret. Merci!

Deuxième débat

L'arrêté, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 622 000 francs – dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 424 000 francs – soit net à la charge de la Ville de Genève 2 198 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement du domaine public à réaliser en relation avec la mise en place de la moyenne ceinture Nations-Carouge (ligne 11) du réseau TPG 1995.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 198 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

Un troisième débat n'étant pas demandé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la pétition des habitants du Petit-Crêt intitulée: «Pour un bon plan de quartier Trembley-Bouchet» (N° 98 A)[1].

M. Pierre de Freudenreich, rapporteur (L).

La commission de l'aménagement s'est réunie le 28 janvier 1992 sous la présidence de Mme Alexandra Gobet-Winiger. Les notes de séance ont été prises par Mme Yvette Clivaz-Beetschen.

TEXTE DE LA PÉTITION

Pétition adressée à M. Pierre Marti, président du Conseil municipal.
«Pour un bon plan de quartier Trembley-Bouchet».

Nous soussignés, habitants du Petit-Crêt, 19-21, avenue J. Trembley, directement concernés par le plan de quartier N° 28320-254, demandons l'attention et le

[1] Commission, 2000.

soutien du Conseil municipal afin que ce plan soit établi en considération des points soulevés auprès de la direction de l'aménagement du canton: préservation de quatre grands sapins, et meilleure disposition des parkings et du giratoire.

A cette fin, nous sollicitons une audition de notre représentant, M. Gabriel G. Minder, ingénieur, auprès de la commission compétente (celle de l'aménagement ou celle des pétitions), de manière que nos objections au plan actuel ainsi que nos suggestions puissent être portées à la connaissance du Conseil.

1. Préambule

Le Conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 1991 avait rejoint les conclusions de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition N° 9 du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue du préavis concernant le plan localisé de quartier N° 28320-254 situé le long de l'avenue du Bouchet et à l'angle de l'avenue Trembley. Ce plan abroge et remplace le plan localisé de quartier N° 27662-254 adopté par le Conseil d'Etat le 8 août 1984. Il en résulte que la commission n'est pas compétente pour revenir sur un préavis favorable portant sur ce plan localisé de quartier voté par le Conseil municipal. Cependant, on peut envisager que le Conseil administratif tienne compte des diverses remarques des pétitionnaires dans le préavis qu'il sera appelé à donner lorsqu'une autorisation de construire sera requise.

2. Audition des pétitionnaires

Se présentent au nom des pétitionnaires:
- Mme Suzanne Spiro;
- M. Ilam Hayim;
- M. Gabriel Minder.

M. Minder rappelle que la pétition soumise à la commission de l'aménagement comporte 53 signatures de personnes habitant la résidence «Le Petit-Crêt», 19-21, avenue Trembley». Les pétitionnaires sont tout à fait conscients que le quartier va évoluer et ils ne sont pas opposés à l'édification de constructions dans leur quartier. Il tient cependant à faire quelques remarques qui permettraient d'élaborer un plan localisé de quartier plus satisfaisant.

a) *L'élimination de 4 grands sapins.*

Le plan localisé de quartier prévoit l'élimination de quatre grands sapins sur la parcelle 1621. Cet abattage permettant l'édification d'une partie de la réalisation de logements. Il se trouve qu'elle se situe en face de la résidence Le Petit-Crêt. M. Minder propose de modifier l'implantation de cette partie. Les droits à bâtir pourraient être compensés (par exemple: un étage supplémentaire).

b) *Problématique de la circulation.*

Les pétitionnaires sont extrêmement préoccupés par les conséquences au niveau de la quantité de circulation sur le petit chemin desservant notamment la célèbre villa dite «Dutoit». Le plan localisé de quartier prévoyant la sortie du parking souterrain ainsi que la création de parkings visiteurs. De plus, les pétitionnaires ne cachent pas que, quelle que soit l'affectation de la villa Dutoit, elle ne pourra qu'engendrer un trafic supplémentaire. De plus, le petit chemin est caractérisé par l'absence de trottoir et présente une bande de roulement extrêmement étroite.

c) *Parkings visiteurs.*

M. Minder fait remarquer que le plan localisé de quartier prévoit des places de parkings visiteurs qui seront manifestement insuffisantes. Cette situation future venant s'ajouter à la problématique actuelle relative aux capacités de stationnement de l'avenue du Bouchet qui est déjà saturée.

d) *Création d'un giratoire (Bouchet-Trembley)*

Les pétitionnaires s'inquiètent de la création d'un giratoire qui, semble-t-il, ne tient pas compte de l'intégration d'un trottoir et d'une piste cyclable. De plus, l'établissement d'un giratoire en ces lieux n'est peut-être pas adéquat à la problématique de la circulation.

Il est précisé aux pétitionnaires que la commission n'a plus la compétence de revenir sur les termes du plan localisé de quartier acceptés par le Conseil municipal dans sa séance du 17 septembre 1991. Il en résulte que la commission ne peut entrer en matière concernant:
- l'implantation des immeubles;
- la création du giratoire (Bouchet-Trembley).

S'agissant du nombre de parkings visiteurs, il est rappelé aux pétitionnaires que la loi prévoit la création d'un parking visiteur pour 8 logements et que cette contrainte est respectée.

3. Discussion

D'emblée, il est relevé que certaines préoccupations des pétitionnaires résultent d'une information insuffisante lors de la mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier. Ce quartier ne bénéficiant pas de structure publique permettant de procéder à une information minimale satisfaisante.

De manière générale, le Conseil municipal devrait porter une attention soutenue à toute proposition de plan localisé de quartier. Les conséquences financières et foncières d'un instrument de ce type n'étant pas sans effet sur le développement des quartiers et sur les finances de la Ville.

En effet, dans ce cas de figure, le Conseil administratif nous a proposé l'acquisition de la villa Dutoit sans tenir compte de manière suffisante de la problématique engendrée par sa future affectation. Affectation qui pourrait impliquer des problèmes de stationnement et de circulation non résolus par le plan localisé de quartier.

4. Conclusions

Au vote, par 7 voix pour et 4 abstentions, la commission de l'aménagement recommande au Conseil municipal d'inviter le Conseil administratif:

a) A rejeter la pétition en tant qu'elle vise la révision du plan localisé de quartier.
b) A prendre toute mesure de modération de la circulation le long du chemin du Petit-Crêt en tenant compte de l'affectation de la villa Dutoit.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission de l'aménagement sont mises aux voix. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

a) à rejeter la pétition en tant qu'elle vise la révision du plan localisé de quartier;
b) à prendre toute mesure de modération de la circulation le long du chemin du Petit-Crêt en tenant compte de l'affectation de la villa Dutoit.

8. *Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de Vessy sur l'Arve (N° 94).*

Introduction

Le pont de Vessy, construit en 1936 et 1937, est l'œuvre de l'ingénieur civil de renom mondial, Robert Maillard, dont l'activité a fait l'objet d'une exposition par l'Association d'art moderne en avril 1991, rappelant ainsi l'importance de son œuvre. Il a développé entre autres des ouvrages à arc caisson contribuant

ainsi fortement à l'évolution de la forme des nouveaux ponts du début du 20e siècle. Citons pour exemple l'ouvrage (Salginatobel) près de Schiers, dans les Grisons, d'une portée de 90 mètres construit en 1929-1930 et qui a été le premier viaduc de Suisse réalisé entièrement en béton armé.

Le pont de Vessy est un ouvrage constitué d'un tablier prenant appui sur trois arcs de 56 mètres de portée, puis sur des palées. Le tablier, large d'environ 10 mètres, est subdivisé en deux voies de circulation ouvertes au trafic et de deux trottoirs pour piétons.

Se situant sur la frontière communale et donnant accès à la route cantonale de Vessy, la surveillance et l'entretien de cet ouvrage est assumé par le Département des travaux publics et la participation financière de la Ville de Genève est de 50% du montant total des travaux de réfection, qui est estimé à 2 900 000 francs.

Etat général de l'ouvrage

Le Département des travaux publics a mandaté le bureau d'ingénieurs Tremblet & Cie SA pour établir un constat d'inspection et un rapport technique comprenant les travaux de réfection à entreprendre. L'état général de l'ouvrage y est décrit comme suit:

Structure porteuse en béton armé

Ce remarquable ouvrage d'art, âgé de 55 ans, a été réalisé avec des moyens techniques moins performants que ceux d'aujourd'hui.

A cet égard, la compacité des bétons ne peut pas être comparée avec les bétons obtenus actuellement avec pervibration associée à l'emploi d'adjuvants.

Il y a 55 ans, la pollution atmosphérique était beaucoup plus faible qu'actuellement. L'altération progressive des qualités de protection des armatures contre la corrosion par la carbonatation du béton était inconnue.

Le pont de Vessy a été dimensionné avec les directives des normes concernant les charges et les matériaux en vigueur en 1936.

L'analyse rigoureuse des efforts a permis à l'auteur du projet de concevoir des éléments d'ouvrage élégants de faible épaisseur.

Pour assurer la mise en place du béton, les armatures ont été disposées à la distance minimum préconisée par les normes, soit à 1,5 cm du bord du coffrage.

En règle générale, la quasi-totalité du premier lit d'armature est disposée dans du béton carbonaté n'assurant plus de protection contre la corrosion des armatures.

De plus, de nombreux nids de gravier, avec une ségrégation plus ou moins importante, ont été repérés.

Les divers sondages réalisés par piquage des surfaces de béton apparemment saines ont permis de confirmer la corrosion en profondeur des armatures. Cette dernière est facilement décelable par les boursouflures caractéristiques des aciers corrodés.

Surfaces supérieures des trottoirs et chaussée

Les analyses de concentration des chlorures effectuées sur les bétons du tablier ont mis en évidence des teneurs variant entre 11 et 29‰.

Les normes allemandes, reconnues en Suisse, précisent que la teneur admissible maximum en chlorures par rapport au poids de ciment est de 4‰.

Le dépassement de cette limite provoque, à plus ou moins long terme, la corrosion des armatures et la diminution de capacité porteuse des éléments considérés.

Garde-corps, joints de dilatation, etc.

Les garde-corps sont réalisés en profil U soudés. Les bases des montants sont corrodées au niveau du mortier de scellement.

Les joints de dilatation de l'ouvrage paraissent en bon état, mais on constate un décrochement des lèvres du joint côté Vessy.

Travaux de réfection

Comme le démontre le rapport du bureau d'ingénieurs, l'état général du pont de Vessy est préoccupant et les travaux de réfection doivent être effectués rapidement car un report éventuel du début des travaux pourrait entraîner une réduction de la portance de l'ouvrage.

Les travaux suivants sont à entreprendre:

Réfection des structures porteuses

Structure porteuse à l'exclusion de la chaussée

La réfection des parties d'ouvrage en béton armé sera réalisée par étapes pour éviter de trop affaiblir la capacité portante de l'ouvrage. Elle comprendra les travaux suivants:

- ragréage des parements de béton jusqu'au niveau des armatures corrodées;
- sablage et application d'un produit de protection sur armatures corrodées;

- mise en place d'un enduit projeté de qualité à base de ciment;
- application d'une peinture de protection anticarbonatation.

Réfection des surfaces supérieures du tablier

La teneur en chlorure des bétons du tablier nécessite les travaux suivants:

a) chaussée

- dégrappage du tapis bitumineux;
- piquage de la surface jusqu'au niveau des armatures;
- traitement ou remplacement des armatures altérées;
- application d'un enduit projeté à base de ciment;
- pose de l'étanchéité;
- pose d'un enrobé bitumineux.

b) trottoirs

- repiquage de la surface des trottoirs;
- traitement ou remplacement des armatures altérées;
- application d'un enduit projeté à base de ciment;
- réalisation de stries antidérapantes.

Garde-corps et joints

Garde-corps

Deux variantes sont envisagées, à savoir:

- remise en état des garde-corps
- pose de nouveaux garde-corps type Etat de Genève

Joints

Le mur de culée côté Vessy, réalisé il y a quelques années, semble avoir subi un tassement qui est perceptible visuellement au droit des joints de dilatation.

Pour garantir la stabilité des deux lèvres du joint, une confortation de ce mur de culée est prévue par la mise en place de deux micropieux.

La réfection des bétons au niveau de la chaussée et la repose de l'étanchéité et du tapis sont envisagées après remplacement des appareils des joints de dilatation.

Estimation du coût des travaux

Installation de chantier	206 000.—
Préparation des surfaces en béton	296 410.—
Réfection du béton	1 050 730.—
Traitement des armatures	371 600.—
Réfection de chaussée	131 450.—
Remplacement garde-corps	73 400.—
Micropieux, enrochements, exutoires eaux pluviales, etc.	102 795.—
Contrôle de qualité	4 200.—
Travaux en régie contrôlée	108 415.—
Honoraires ingénieur civil	281 000.—
Divers et imprévus environ 10 %	274 000.—
Estimation totale	2 900 000.—
Participation Ville de Genève: 50 % soit:	1 450 000.—

Référence au PFQ

Cet objet figure au projet de 12e Plan financier quadriennal 1992-1995, sous la rubrique 101.60.6

Budget prévisionnel d'exploitation

Les travaux n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts aux taux de 5,2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 180 240 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 450 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de Vessy sur l'Arve.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 450 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

Annexe: un plan

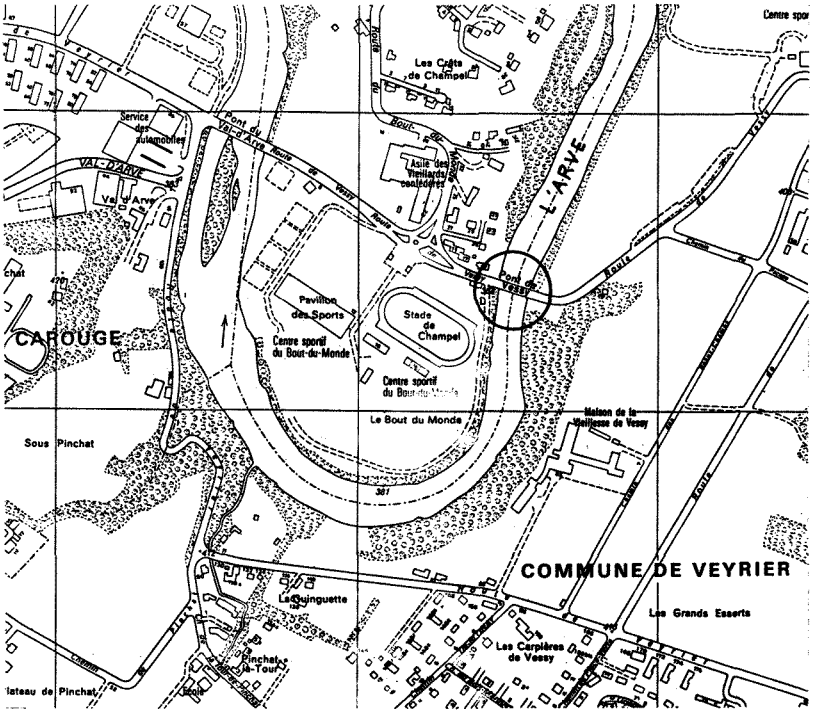
CAROUGE
COMMUNE DE VEYRIER
L'ARVE
Pont de Vessy
Pont de Vessy
Route de Vessy
Route de Veyrier
Route de Chêne
Route de Pinchat
Service des automobiles
Asile des vieillards/ Les Cèdres
Les Cèdres de Champel
Pavillon des Sports
Stade de Champel
Centre sportif du Bout-du-Monde
Centre sportif du Bout-du-Monde
Le Bout du Monde
Maison de la Vieillesse de Vessy
Sous Pinchat
Les Grands Esserts
Les Carrières de Vessy
La Guinguette
Pinchat-le-Tour
Plateau de Pinchat
Val d'Arve
VAL D'ARVE
Chêne
Bout. du Monde
381

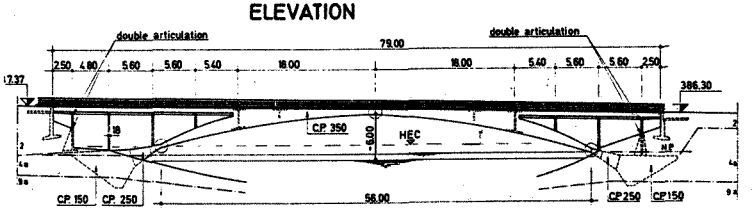
ELEVATION
double articulation
double articulation
79.00
2.50 4.00 5.60 5.60 5.40 18.00 18.00 5.40 5.60 5.60 2.50
386.30
CP 350
HEC
CP 150 CP 250
58.00
CP250 CP150

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la remise en état de la structure béton armé du quai Turrettini, ainsi qu'à la réfection du dallage (N° 95).

I. Préambule

Le quai Turrettini a été construit dans les années 1936-1937 par l'ingénieur Maillard. Il relie, le long de la rive droite du Rhône, le pont de l'Ile au pont de la Coulouvrenière, distant d'environ 215 m.

Ce quai évidé est constitué de cadres distants d'environ 2 m reliés par des radiers et murs, le tout en béton armé. La couverture du quai, en gradins, est exécutée avec des dalles en granit posées sur les cadres en béton. L'ensemble du quai est fondé sur des pieux (voir plan ci-joint).

Des orifices dans les murs permettent à l'eau du Rhône de s'écouler partiellement à l'intérieur du mur de quai.

Deux regards permettent d'accéder à l'intérieur des caissons où des aménagements ont été entrepris il y a quelques années, soit la réalisation d'une passerelle métallique de service et la mise en place de tubes pneumatiques et de câbles PTT. Ces tubes, propriété de la SBS, relient le siège du centre-ville au bâtiment SBS du plateau de Lancy. Cette installation pneumatique vient d'être mise hors service et démontée, et seul un câble PTT reste dans le quai.

II. Etat existant

L'ensemble du quai a pu être contrôlé, à l'exception des extrémités (tronçons I et XII du plan), dont l'accès n'est possible qu'avec une barque lors de basses eaux. Ce sont donc 93 cadres sur 109 qui ont été contrôlés.

Le béton est fortement «carbonaté» sur une profondeur de 2 à 5 cm. Les raisons en sont l'âge, 55 ans environ, et sa situation dans un lieu toujours humide.

L'aspect des bétons n'est pas uniforme et présente par endroits une surface peu compacte. Les techniques employées à l'époque pour la mise en place des bétons et la vibration ne permettaient pas d'obtenir des bétons réguliers, très compacts et denses.

Le recouvrement des aciers d'armature est par endroits insuffisant, spécialement dans la partie supérieure des sommiers des cadres. Les dégâts y sont très

souvent importants car l'oxydation des aciers a fait éclater les angles des sommiers en béton. Un contrôle des aciers devra être effectué après piquage, car ceux qui sont apparents semblent feuilletés.

En ce qui concerne les cadres en béton, ils peuvent être classés en trois catégories selon les dégâts constatés de visu et les essais de résistance effectués sur place.

1. Bon état du béton, pas de travaux ou travaux de faible importance
   3 cadres, soit environ 3%

2. Etat moyen du béton, fers visibles, petits éclats
   30 cadres, soit environ 32%

3. Mauvais état du béton, gros éclats, fers apparents et partiellement dégagés (état des armatures à contrôler)
   60 cadres, soit environ 65%

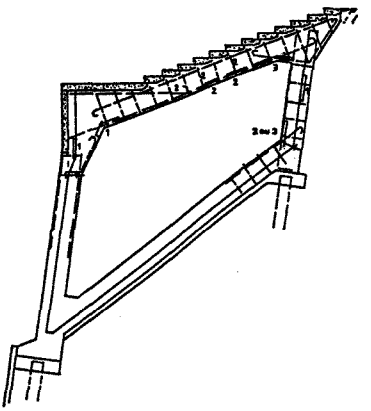

Quant aux murs situés entre les cadres, leur état est dans l'ensemble bon. Toutefois, quelques armatures seront à dégager et à traiter.

Les travaux d'entretien courant ont certes été effectués durant ces dernières années. Ils ont ainsi ralenti le processus de dégradation, mais ne l'ont pas stoppé.

De surcroît, la partie supérieure du quai (espace se situant entre les gradins et la chaussée) est constituée en dalles de granit. Celles-ci sont fissurées pour environ 20%, répartis irrégulièrement sur l'ensemble de la zone dévolue aux piétons.

Le 80% restant pourra être récupéré. La dépose complète ne peut cependant pas être évitée car tous les joints doivent être refaits et la surface d'assise reprise de façon à éliminer les inconvénients dus à des tassements variables. Il en va de la sécurité et du confort des piétons.

III. Travaux de réparation

Au vu de l'état des bétons, c'est-à-dire leur résistance et l'aspect général, c'est sur la totalité des cadres et murs qu'il convient d'intervenir.

La méthode de réparation consiste en:

- Montage d'un pont de travail à l'intérieur du quai.
- Elimination du béton défectueux et dégagement des armatures oxydées par le système d'hydro-démolition (jet d'eau à haute pression).

- Elimination et nettoyage des armatures.
- Remplacement des armatures défectueuses.
- Protection des armatures.
- Réparation et reprofilage des cadres et murs avec une gunite de réparation à 1 composant avec de la Silica-fume liée au ciment.

Après essai sur place, il sera décidé du mode de réparation des bétons des murs; avec une gunite de réparation en couche générale, ou par des réparations ponctuelles.

Comme susmentionné, pour la partie supérieure du quai, les dalles doivent être déposées puis reposées sur une surface réglée, l'ensemble devant être jointoyé. 20% des dalles doivent être changées et le 80% peut être récupéré.

IV. Travaux exécutés en parallèle à la charge du Département des travaux publics

La mise en service du barrage du Seujet, prévue pour fin 1993, entraînera entre cet ouvrage et le pont de la Machine une remontée du niveau du Rhône: en moyenne de 2 mètres.

Les travaux sur le quai Turrettini consistent en:

1. Surélévation du gradin inférieur du quai afin d'éviter de le noyer. Ces travaux ont fait l'objet de l'autorisation de construire N° 88680 délivrée le 11 janvier 1989. Pour effectuer ce travail, il est nécessaire de déposer les dalles inférieures, de les stocker, les couper aux nouvelles dimensions et de les reposer après avoir surélevé les cadres en béton et le mur existant.
2. Amélioration de l'étanchéité du mur de quai et mise en place d'un collecteur de drainage à une côte compatible avec les constructions voisines. Ainsi, les variations de niveau ne provoqueront pas d'inondations de caves riveraines.

V. Planning des travaux

Ces travaux doivent être réalisés avant la mise en service du barrage du Seujet et pendant la période s'étendant de juin 1991 à septembre 1992.

D'autre part, le quai doit être libéré pour la fin mai 1992, afin que les fêtes des ponts de Saint-Gervais puissent s'y dérouler dans les meilleures conditions.

VI. Référence au PFQ

L'objet de la présente proposition figure au projet du 12e Plan financier quadriennal 1992-1995, sous la rubrique 101.60.2.

VII. Estimation du coût des travaux

Les coûts résultent de soumissions communes aux travaux à charge de la Ville et ceux à charge du Département des travaux publics pour des raisons évidentes de coordination.

	Fr.
Installation de chantier	56 800.—
Traitement anti-carbonatation	442 060.—
Honoraires d'ingénieurs civils	50 000.—
Réfection du dallage (partie supérieure du quai)	225 000.—
Divers et imprévus (9,84%)	76 140.—
Total de la demande de crédit	850 000.—

VIII. Budget prévisionnel d'exploitation

Les travaux n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5,20% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 105 660 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 850 000 francs destiné à la remise en état de la structure béton armé du quai Turrettini, ainsi qu' à la réfection du dallage.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 850 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

Annexe: un plan

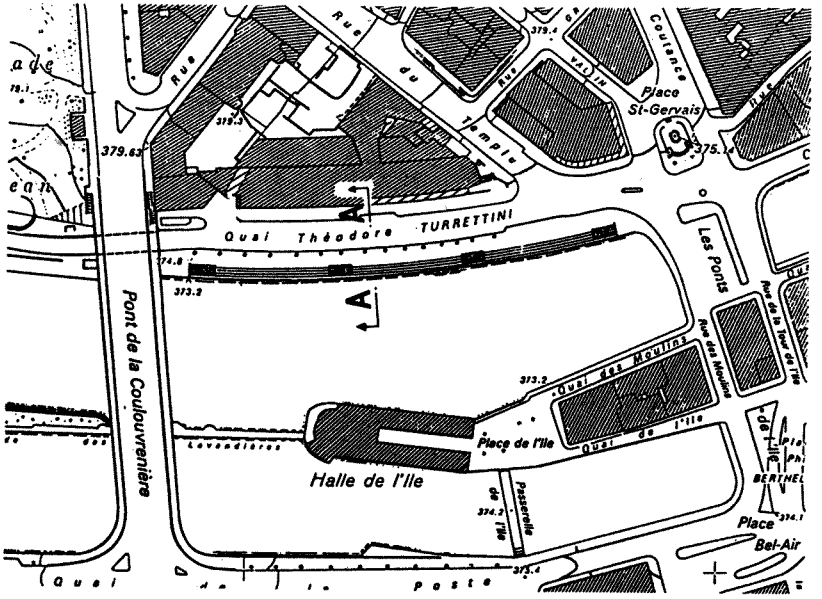
Rue du Temple
Place St-Gervais
Quai Théodore TURRETTINI
Pont de la Coulouvrenière
Les Ponts
Quai des Moulins
Rue des Moulins
Place de l'Ile
Quai de l'Ile
Halle de l'Ile
Passerelle de l'Ile
Place Bel-Air
Quai de la poste
A
A

COUPE A-A.

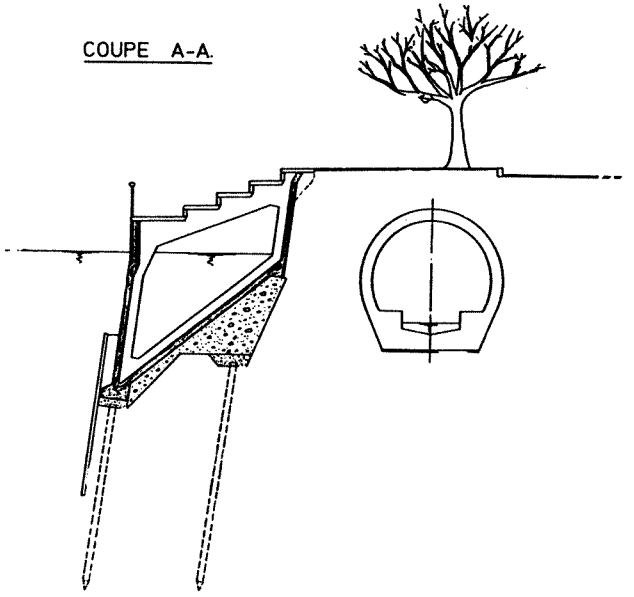

Préconsultation

M. Fabrice Jucker (L). Juste une petite remarque sur cette proposition du Conseil administratif. A sa lecture, j'ai été surpris; en effet, elle n'est pas sans rappeler notre mésaventure avec les bains des Pâquis où il fallait entreprendre des travaux de réfection par-dessous, si je peux dire, c'est-à-dire qu'on se retrouvait effectivement sur l'eau, et tout un débat a commencé sur ce sujet. Là, c'étaient des travaux qu'on peut qualifier d'invisibles – ici, de nouveau, ce sont des travaux de même nature – d'autre part, il s'agissait de travaux concernant la fameuse carbonatation, ce fameux cancer du béton armé, et il y avait également urgence.

Depuis, on a vu avec plaisir que l'urgence aux bains des Pâquis n'était pas réelle, on a pu attendre qu'un projet plus modéré voie le jour et, finalement, les baigneurs ont pu se servir des bains des Pâquis. Alors, aujourd'hui, quand on parle d'urgence pour le quai Turrettini, permettez-moi de m'étonner!

Puisqu'on nous parle d'urgence, je souhaite faire un parallèle avec ce que nous avons vu se passer ces derniers temps au sujet des ponts de Saint-Gervais. J'aimerais vous rappeler qu'il y a deux mois de cela, lorsque le comité des Ponts de Saint-Gervais avait eu, dans le cadre de ces manifestations, la très bonne idée de vouloir jeter une passerelle entre l'Ile et la rive droite, reliant ainsi ces deux quartiers bas de la ville, il y a eu un refus de la part du Département des travaux publics. Ce dernier, s'appuyant sur les commentaires de la CMNS, nous disait que le quai Turrettini, œuvre de M. Maillard, allait être défiguré par cette passerelle. Or, finalement, dans cette proposition du Conseil administratif, qu'apprenons-nous aujourd'hui? Eh bien, que, principalement, ces travaux sont dus au fait que l'usine du Seujet va noyer tout simplement une partie du quai Turrettini, que, par conséquent, il va falloir en enlever une partie et voilà ce qui nécessite les travaux qui vous sont proposés.

Il me semble que, vis-à-vis de M. Maillard qui avait réalisé ce quai Turrettini, il est effectivement dommage aujourd'hui de devoir faire cette intervention. D'autant que ce M. Maillard, ingénieur, est également celui qui a réalisé les plus beaux ponts en Suisse, et qu'en mémoire de son œuvre on a empêché la réalisation d'une simple passerelle!

Alors, si l'urgence est véritablement due à l'inondation qui sera provoquée sur ce quai, je proposerai au Conseil administratif de bien vouloir simplement transmettre la facture au Conseil d'Etat afin que ces travaux ne soient pas à la charge de la Ville. Je vous remercie.

M. Michel Ducret (R). A la lecture de la proposition, je commence par être ébahi quand je vois, sous chiffre V, le planning des travaux: «Ces travaux doivent

être réalisés avant la mise en service du barrage du Seujet et pendant la période s'étendant de juin 1991 à septembre 1992.» Et cette demande de crédit nous parvient maintenant, au mois d'avril 1992! «D'autre part, le quai doit être libéré pour la fin mai 1992, afin que les fêtes des Ponts de Saint-Gervais puissent s'y dérouler dans les meilleures conditions.» Alors, je ne comprends pas! On va d'une part voter des travaux – est-ce qu'ils sont déjà exécutés? – et, d'autre part, on vient de s'apercevoir, par l'intervention de mon prédécesseur, qu'en fait ce sont des travaux qu'on va noyer!

En effet, eu égard à la montée du niveau du Rhône, au souhait de certains d'installer une passerelle piétonne permanente reliant les Halles de l'Ile au quai Turrettini de façon à avoir une meilleure animation de ces dernières, il me semble qu'on va entreprendre beaucoup de travaux de restauration alors qu'une nouvelle construction plus simple serait peut-être moins coûteuse et plus judicieuse. Parce que protéger un quai, qui a un intérêt historique évident mais qu'on va de toute façon noyer par la montée du niveau des eaux, c'est vraiment une dépense non judicieuse dans les circonstances économiques que nous traversons aujourd'hui!

Alors, je suis un peu inquiet quand je vois ce planning qui ne correspond absolument pas aux réalités, quand je vois qu'on va investir de l'argent pour restaurer quelque chose qu'on va noyer. C'est vraiment les travaux des pharaons 2500 ans après, et pour les noyer sous les eaux du Nil, franchement, on pourrait peut-être s'abstenir!

M. Pierre Reichenbach (L). J'ai une question à poser à Mme Burnand en relation avec l'objet N° 95.

J'étais intervenu, il y a quelques années, concernant l'augmentation future du niveau du Rhône, à la suite de la construction de la nouvelle usine hydroélectrique du Seujet; j'avais demandé au Conseil administratif d'alors – à votre prédécesseur, Madame Burnand – ce qu'il en était. Je constate alors que la réponse qui était: «Il ne se passera rien», eh bien, on la trouve dans la proposition N° 95. J'aimerais bien, Madame Burnand, vous poser cette question: comme le niveau du Rhône va passablement augmenter, puisque que l'usine du Seujet fera la régulation du niveau du lac, qu'en est-il des quais du Rhône, entre autres les Halles de l'Ile et les bords du quai des Bergues? N'y aura-t-il pas des problèmes d'infiltration d'eau dans les immeubles qui y sont situés? Dans ce cas-là, la Ville sera-t-elle responsable ou est-ce l'Etat qui devra assumer ce type de réparations?

Puisque nous parlons de modifier le niveau du Rhône, je vous rappelle qu'il va augmenter d'environ 1 m à 1,50 m – donc au premier niveau des marches du quai Turrettini, ce sera le niveau futur du Rhône – et qu'en face nous avons un bâtiment qui nous a coûté fort cher, les Halles de l'Ile.

Je vous remercie de votre réponse, Madame Burnand.

M. Bernard Lescaze (R). On ne peut pas, quand même, laisser passer, sans répliquer, certaines des assertions qui viennent d'être avancées par des conseillers municipaux.

D'abord, si le quai Turrettini a effectivement été construit par l'ingénieur Maillard et qu'il s'agit d'un quai creux – il faut notamment réparer ce qu'il y a sous le quai – je vous rappelle que le dessin même de ce quai est dû à l'architecte Maurice Braillard, bien connu.

Il s'agit effectivement – malgré les remarques un peu persiflantes sur la Commission des monuments, de la nature et des sites – d'un monument historique, probablement du plus beau quai unique construit à Genève avec le quai des Bergues, bien sûr à un siècle d'intervalle. Ce quai a été conçu par Maurice Braillard avec l'élévation du niveau de l'eau; c'est donc cinquante ans après sa création qu'il va véritablement prendre la forme que l'architecte a voulu lui donner, la forme de gradins qui descendent sur un plan d'eau calme qui est le Rhône.

Et je tiens ici à préciser que c'est à juste titre que la Commission des monuments, de la nature et des sites s'est opposée à une passerelle entre la petite place de l'Ile et l'Hôtel du Rhône. Cette passerelle non seulement aurait doublé d'une façon inutile le pont de l'Ile et le pont de la Coulouvrenière, mais, en plus, aurait précisément gâché la forme du quai qui a été conçu comme un ensemble sur lequel aucune passerelle ne devait être posée. Alors, je crois que, pour une fois, aussi bien le Département des travaux publics que le département des constructions de la Ville font du bon travail en sauvant ce quai et qu'il ne s'agit pas, ici, de relancer des polémiques d'autant plus stériles que plus personne ne songe à construire cette passerelle à cet endroit.

M. Pierre-Charles George (R). Mesdames et Messieurs les membres de cette honorable assemblée, je ne peux pas laisser passer l'intervention de mon collègue radical. Je ne sais pas ce qu'il cherche à défendre dans ce quai, qui est un affreux quai mussolinien! *(Brouhaha.)* Qui est une horrible chose!

Il faut peut-être avoir le courage de faire une passerelle pour désenclaver les Halles de l'Ile, et on aimerait bien la faire! D'autres y ont pensé avant nous, puisque cette passerelle existait avant cet horrible quai construit par je ne sais quel architecte et ingénieur! *(Rires.)*

Mais, en tout cas, ce que je sais, c'est que, dans la population, on ne le trouve pas beau et que, mon pauvre Bernard, la Commission des monuments, de la

nature et des sites ne s'est pas fait des amis en disant non! Et je crois que le chef du Département est avec nous! Et contre vous! *(Brouhaha et rires.)*

Le président. Reprenons nos esprits! Dans sa grande sagesse, je crois que M. Lescaze ne prendra pas la parole maintenant.

M. Bernard Lescaze (R). Cela n'en vaut pas la peine!

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je ferais, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de la navigation à vue si j'intervenais dans cette querelle des anciens et des modernes. Mais les propos qu'a tenus tout à l'heure M. Lescaze – n'en déplaise à M. George avec lequel je détesterais me brouiller étant donné la vivacité de ses réactions – montrent que la question du quai Turrettini a été fort bien abordée.

Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal, de rappeler que Maurice Braillard est à l'origine de la conception de cette architecture, tout à fait intéressante quoiqu'un peu mussolinienne – là, je ménage tout le monde – et, de fait, il est vrai aussi que c'est l'ingénieur Maillard, un remarquable ingénieur, qui a réalisé la construction.

Cela dit, il n'est pas question, Messieurs les conseillers municipaux, de faire de la gondole et le quai ne sera pas noyé. Il convient de reprendre des structures de ce quai qui, comme l'a fort bien rappelé M. Lescaze tout à l'heure, étaient destinées à voir le niveau d'eau remonter; et vous obtiendrez toute satisfaction, je pense, sur les questions que vous pourrez poser dans le cadre de la commission des travaux à laquelle doit être renvoyé l'objet.

Il est regrettable seulement, malgré les intéressantes précisions qu'apportait M. Lescaze à cette proposition, et en appui au Conseil administratif – pour une fois – qu'il ait, malencontreusement sans doute, dit tout à l'heure qu'il était heureux de constater que «pour une fois, le Département des travaux publics et le département des constructions de la Ville de Genève faisaient quelque chose de bien.» Monsieur Lescaze, vous nous aviez habitués à un peu plus de mansuétude!

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité (une opposition).

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs (N° 96).

Préambule

D'une manière générale, en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est donné des dispositions juridiques particulières. On peut citer par exemple :

- la loi sur la protection de l'environnement (1983);
- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (1985);
- les prescriptions sur les émissions des véhicules à moteur.

Dans le domaine des installations thermiques de production d'énergie pour les besoins en chaleur des bâtiments, c'est l'OPAir qui fait référence.

A Genève, elle est appliquée dans le cadre de la «loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée».

La version actuellement en vigueur, dite OPAir'86, a essentiellement pour but de garantir une qualité ainsi qu'un rendement de combustion corrects.

Depuis son introduction, certains objectifs fixés n'ont pu être atteints. C'est pourquoi une révision de l'OPAir est en cours actuellement; cette nouvelle version, appelée OPAir'92, devrait entrer en vigueur au cours de l'année 1992. Elle imposera des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxyde d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

En ce qui concerne les émissions de dioxyde de soufre (SO_2), les buts fixés ont pu être atteints, grâce à la réduction du taux de soufre dans les huiles de chauffage.

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc d'immeubles publics et locatifs de la Ville de Genève, a établi un cadastre des émissions polluantes et des rendements de combustion. Cette étude a permis de mettre en évidence les conséquences de l'application de l'OPAir'92.

Au vu de ce qui précède, et en tenant compte de l'importance grandissante des problèmes énergétiques liés à la protection de l'environnement, il apparaît judicieux de présenter dorénavant de manière séparée dans certains cas des travaux de transformation relatifs aux installations thermiques des bâtiments.

Statistique de l'âge du parc des générateurs de chaleur pour chauffages centraux

Bâtiments locatifs

Nombre de chaudières: 178 Age moyen du parc en 1992: 12 ans (1980)

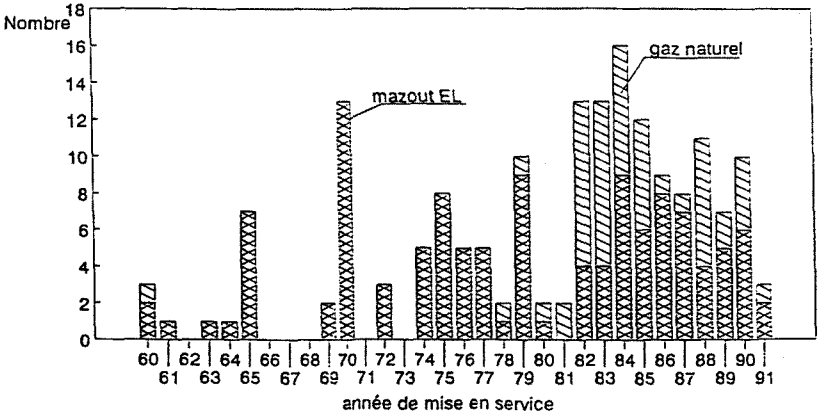

Cette première demande de crédit concerne les installations des bâtiments figurant dans le tableau de la page suivante.

VILLE DE GENEVE / SERVICE DE L'ENERGIE
"RENOVATION ET ADAPTATION AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE"

EMISSIONS POLLUANTES ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATION	Consommation mazout = l / gaz nat = m^3			Emissions polluantes quantitatives CO2 kg			NOx kg			SO2 *2 kg		
	actuelle	future	différence	actuelle	future	différence	actuelle	future*1	différence	actuelle	future	différence
n°12.65.1 Bâtiments locatifs												
Ad.-Fabri 4	31200 l	25600 l	18%	84788	68087	20%	130	34	74%	105	86	18%
Ch. Giron 31-33	38700 l	34500 l	11%	103503	91757	11%	91	46	50%	130	116	11%
Contamines 9 A	9900 l	8500 m3	15%	26771	16930	37%	34	7	78%	33	0	100%
G.-Motta 20	10250 l	8800 l	14%	27490	23405	15%	26	12	56%	34	30	14%
G.-Moynier 20	55800 l	46600 l	16%	150396	123939	18%	170	62	63%	187	157	16%
Pin 1	53300 l	44500 l	17%	142550	118354	17%	126	59	53%	179	150	17%
Soubeyran 8-10	272200 l	235900 l	13%	732037	627408	14%	768	314	59%	915	793	13%
Amat	286000 l	280000 l	2%	767876	751766	2%	764	748	2%	961	941	2%
Sources 8	43600 l	42100 l	3%	116413	112408	3%	98	94	3%	146	141	3%
Villereuse 6-8-10	129900 l	122500 l	6%	347801	327988	6%	317	299	6%	436	412	6%
total	930850 l	848575 l		2499625	2262043		2525	1676		3128	2824	
différence		*82275 l*	*9%*		*237582*	*10%*		*848*	*34%*		*304*	*10%*

Remarques : *1 avec générateur Low NOx

*2 % de souffre dans le mazout = 0,2 % de la masse

Disquette n°06 A:\RAPEMIS1

Immeuble 4, rue Adhémar-Fabri

Travaux de transformation de la chaufferie

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière en fonte Idéal Titan 3, d'une puissance de 238 kW, construite en 1964, équipée de
  - 1 brûleur à mazout Cuénod P26, à une allure de marche.

La chaudière, de conception très ancienne, est largement surdimensionnée. Les conditions de combustion obtenues ne respectent pas l'actuelle Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'86).

Le combustible est stocké dans une citerne en acier placée en cave, d'une contenance de 14 700 litres, qui a été révisée en 1985. Le bassin de rétention est en ordre, et satisfait aux exigences pour un entreposage en zone A.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:

- 1 bouilleur Idéal-Bitherm TI-123, d'une contenance de 1 000 litres, construit en 1964.

Les organes de sécurité sont:

- 1 vase d'expansion PNU 500
- 1 soupape de sécurité SV 68-M diamètre 1 1/4" - 3 bar.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine.

Projet de transformation de la chaufferie

Démontage et évacuation de la chaudière, du bouilleur, du collecteur-distributeur, y compris ses armatures, et du tableau électrique.

Le vase d'expansion et la soupape de sécurité, de construction plus récente, sont conservés.

Fourniture et pose de:

- Une chaudière à basse température, d'une puissance de 130 kW environ, équipée d'un brûleur à deux allures de marche, pour un fonctionnement au mazout. Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes devront être conformes à l'OPAir'92.
- Un bouilleur en acier inoxydable, d'une contenance de 500 litres, raccordé sur le circuit primaire

- Un collecteur-distributeur comprenant deux secteurs (Nord et Sud), équipés chacun des circulateurs, vannes motorisées et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Mise en conformité de la conduite de liaison entre la citerne et le brûleur, en tube cuivre, montée en position aérienne, conformément aux prescriptions en vigueur.
- Tubage de la cheminée actuelle, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux de chauffage

Le montant estimatif des travaux est de 85 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 35 000 francs.

- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant
- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	24 300 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	6 900 l. mazout
total	31 200 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;

– par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion optimale des besoins en chaleur.

La consommation annuelle prévisible sera:

chauffage:	19 700 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	5 900 l. mazout
total	25 600 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 18%, qui représente 4,8 tonnes de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 1960 m²

Etat actuel:	chauffage	446 (MJ/m²)
	ECS + pertes	127 (MJ/m²)
	total	573 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	362 (MJ/m²)
	ECS + pertes	108 (MJ/m²)
	total	470 (MJ/m²)

Ce bâtiment, de construction massive, sera ainsi ramené à un indice de dépense d'énergie inférieur à la moyenne de notre parc immobilier.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	84788	130	105
état transformé	68087	34	86
différence	20%	74%	18%

Immeuble 31-33, rue Charles-Giron

Travaux de transformation de la chaufferie

Introduction

Au cours de l'hiver 90-91, il a été nécessaire de remplacer la chaudière de l'immeuble situé 30-33, rue Charles-Giron à Genève. Elle avait été construite et mise en place en 1969. Un élément en fonte était fissuré et la réparation n'était plus possible.

Il s'agit des travaux complémentaires de transformation de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude en chaufferie de cet immeuble, ainsi que leur incidence sur le bilan énergétique.

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière en fonte Strebel RU 1S-4, d'une puissance de 150 kW, construite en 1990, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Cuénod C22, à deux allures de marche.

Cette chaudière a été dimensionnée afin de recevoir ultérieurement un brûleur permettant d'assurer des émissions d'oxyde d'azote qui respecteront l'OPAir'92.

Le combustible est stocké dans une citerne en acier placée en cave, d'une contenance de 24 000 litres, qui a été révisée en 1989. Le bassin de rétention est en ordre, et satisfait aux exigences pour un entreposage en zone B.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:

- 1 bouilleur Strebel H-400-L, d'une contenance de 600 litres, construit en 1969.

Les organes de sécurité sont:

- 1 vase d'expansion PNU 500 placé en chaufferie.
- 1 soupape de sécurité Pneumatex.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine.

Projet de transformation de la chaufferie

A la suite du remplacement de la chaudière, il est prévu les travaux suivants:

Démontage et évacuation du bouilleur, du collecteur-distributeur, y compris ses armatures, et du tableau électrique.

Le vase d'expansion et la soupape de sécurité, de construction plus récente, sont conservés.

Fourniture et pose de:

- Un bouilleur en acier inoxydable, d'une contenance de 500 litres, raccordé sur le circuit primaire.
- Un collecteur-distributeur comprenant deux secteurs (Nord et Sud), équipés chacun des circulateurs, vannes motorisées et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Tubage de la cheminée actuelle, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 40 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 25 000 francs.

- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant
- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	29 100 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	9 600 l. mazout
total	38 700 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion optimale des besoins en chaleur.

La consommation annuelle prévisible sera:

chauffage:	26 000 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	8 500 l. mazout
total	34 500 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 12% (en tenant compte du remplacement de la chaudière), ce qui représente une économie annuelle de 3,6 tonnes de mazout.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 2189 m²

Etat actuel:	chauffage	478 (MJ/m²)
	ECS + pertes	158 (MJ/m²)
	total	636 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	427 (MJ/m²)
	ECS + pertes	140 (MJ/m²)
	total	567 (MJ/m²)

Ce bâtiment sera ainsi ramené à un indice de dépense d'énergie correspondant à la moyenne de notre parc immobilier.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	103503	91	130
état transformé	91757	46	116
différence	11%	50%	11%

Villa Général-Dufour / Contamines 9A

Travaux de transformation de la chaufferie

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière en fonte Buderus, d'une puissance de 64 kW, construite en 1965, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Cuénod type P, à une allure de marche.

Les conditions de combustion obtenues par la chaudière, de conception ancienne, ne respectent pas l'actuelle Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'86).

Le combustible est stocké dans deux citernes de ménage en plastique situées en cave, d'une contenance de 1 000 litres chacune, et placées dans un bac de rétention en acier (contenance 100%). Ce matériel fait partie de l'inventaire du Service de l'énergie, qui l'a installé sur place de manière provisoire.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:

- 1 bouilleur électrique, d'une contenance de 100 litres, récemment mis en place.

Les organes de sécurité sont:

- 1 vase d'expansion de type PND placé en chaufferie.
- 1 soupape de sécurité existante, à changer.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine.

Projet de transformation de la chaufferie

Il est prévu:

- de déplacer la chaufferie dans le local contigu;
- d'introduire et d'utiliser le gaz naturel comme énergie pour la production de chaleur.

Travaux à réaliser:

Démontage et évacuation de la chaudière et des installations en chaufferie, sectionnement des tuyauteries et reprise sur la distribution existante.

Fourniture et pose de:

- Une chaudière à gaz à condensation, d'une puissance de 55 kW, équipée d'un brûleur atmosphérique et d'une rampe d'alimentation, pour un fonctionnement à une allure. Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes seront conformes à l'OPAir'92.
- Un secteur de chauffage qui assure la totalité des besoins du bâtiment, équipé d'un circulateur, vanne motorisée et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique en fonction de la température extérieure, permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Tubage de la cheminée actuelle, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 45 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 175 000 francs.
- introduction du gaz naturel et taxe de raccordement
- mise en conformité du local chaufferie
- amélioration de l'éclairage existant
- travaux de maçonnerie éventuels
- création d'un giffard pour l'évacuation de l'eau en chaufferie
- raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Pour ce bâtiment, nouvellement pris en charge par notre service, nous ne connaissons pas l'historique de consommation de combustible. Seule la consommation pour la saison 1990 est connue.

Structure de la consommation annuelle moyenne
(établie sur la base de la consommation de l'année 1990)

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage + pertes: 9 900 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible
- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion optimale des besoins en chaleur.

La consommation annuelle prévisible sera:

chauffage + pertes: 8 500 m^3 gaz

soit une diminution globale de l'ordre de 15%

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 390 m² (3 niveaux chauffés)

Etat actuel:	chauffage + pertes	914 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage + pertes	745 (MJ/m²)

Ce bâtiment, de construction massive, verra son indice de dépense d'énergie réduit d'autant. Toutefois, celui-ci restera médiocre.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	26771	34	33
état transformé	16930	7	0
différence	37%	78%	100%

Immeuble 20, rue Giuseppe-Motta

Travaux de transformation de la chaufferie

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière en fonte Buderus Logana 35-5 GL W, d'une puissance de 61 kW, construite en 1969, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Cuénod Super-Delta 1, à une allure de marche.

La chaudière, de conception très ancienne, est surdimensionnée et en mauvais état. De plus, les conditions de combustion obtenues ne respectent pas l'actuelle Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'86).

Le combustible est stocké dans une citerne en acier placée en cave, d'une contenance de 2 700 litres, qui a été révisée en 1983. Le bassin de rétention est fissuré, et nécessiterait une remise en état. Toutefois, celle-ci n'est pas obligatoire pour un entreposage de combustible en zone C.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par des bouilleurs électriques individuels installés par appartement.

Les organes de sécurité sont:

- 1 vase d'expansion ouvert placé en partie haute du bâtiment;
- 1 soupape de sécurité en chaufferie

L'installation comprend un seul secteur. Il est piloté par une régulation d'origine, de conception dépassée, ne permettant pas une gestion optimale des besoins en chaleur.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine.

Projet de transformation de la chaufferie

Démontage et évacuation de la chaudière, du brûleur, des diverses armatures et de la tuyauterie primaire, ainsi que du tableau électrique.

Démontage du vase d'expansion existant.

Fourniture et pose de:

- Une chaudière à basse température, d'une puissance de 50 kW environ, équipée d'un brûleur à une allure de marche, pour un fonctionnement au mazout. Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes devront être conformes à l'OPAir'92.
- Un vase d'expansion sous pression à placer en chaufferie.
- Un secteur Radiateurs au départ de la chaudière, équipé d'un circulateur, vanne motorisée et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Mise en conformité de la conduite de liaison entre la citerne et le brûleur, en tube cuivre, montée en position aérienne, conformément aux prescriptions en vigueur.
- Tubage de la cheminée actuelle, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 25 000 francs pour la transformation de la chaufferie.

Le montant estimatif des travaux est de 5 000 francs pour la réfection du bassin de rétention

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 15 000 francs.

- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant
- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	10 250 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	0 l. mazout
total	10 250 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion plus performante des besoins en chaleur.

La consommation annuelle prévisible sera:

chauffage:	8 800 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	0 l. mazout
total	8 800 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 14%, ce qui représente 1,4 tonne de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 324 m²

Etat actuel:	chauffage	1 139 (MJ/m²)
	ECS + pertes	0 (MJ/m²)
	total	1 139 (MJ/m²)

Etat transformé:	chauffage	978 (MJ/m²)
	ECS + pertes	0 (MJ/m²)
	total	978 (MJ/m²)

Ce bâtiment, non isolé et équipé de simples vitrages, présentant d'autre part une importante surface en contact avec l'extérieur par rapport au volume chauffé, présente un indice énergétique particulièrement mauvais. Il devrait faire l'objet d'une intervention en vue d'une amélioration thermique.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	27490	26	34
état transformé	23405	12	30
différence	15%	56%	14%

Immeuble 4-6, rue Gustave-Moynier

Travaux de transformation de la chaufferie

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 2 chaudières en fonte Idéal HF-410, d'une puissance de 314 kW chacune, construites en 1970, et équipées de:
  - 2 brûleurs à mazout Elco EL 3-30, à deux allures de marche.

Les chaudières, de conception ancienne, sont largement surdimensionnées. Actuellement, une seule permet d'assurer la totalité des besoins, l'autre, hors service, restant en réserve. Les conditions de combustion obtenues ne respectent pas l'actuelle Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'86).

Le combustible est stocké dans une citerne prismatique en acier placée en cave, d'une contenance de 44 000 litres, qui a été révisée en 1982. Le bassin de rétention est en ordre, et satisfait aux exigences pour un entreposage en zone B.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:

- 1 bouilleur à accumulation en acier, avec protection intérieure en lait de ciment, d'une contenance de 2 500 litres, construit en 1970.

Les organes de sécurité sont:
- 2 vases d'expansion Pneumatex 500 litres, sans compresseur;
- 4 soupapes de sécurité Stucklin tarées à 3 bar.

Le collecteur-distributeur comprend deux secteurs de chauffage, soit un par immeuble. Ils possèdent en commun un seul et même système de réglage en fonction de la température extérieure.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine, à l'exception de la pompe de charge du bouilleur.

Projet de transformation de la chaufferie

Démontage et évacuation des chaudières, du collecteur-distributeur, y compris ses armatures, et du tableau électrique.

L'accumulateur d'eau chaude sanitaire, révisé en 1989, est conservé. Les vases d'expansion, en bon état, sont conservés.

Fourniture et pose de:
- Une chaudière à basse température, d'une puissance de 220 kW environ, équipée d'un brûleur à deux allures de marche, pour un fonctionnement au mazout. Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes devront être conformes à l'OPAir'92. (technologie Low-NOx).
- Un nouveau collecteur-distributeur comprenant deux secteurs (Nord et Sud), équipés chacun des circulateurs, vannes motorisées et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Tubage de la cheminée pour la nouvelle chaudière, en tôle d'acier inoxydable.
- Réfection des isolations en chaufferie

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 70 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 25 000 francs.
- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant

- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	40 000 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	15 800 l. mazout
total	55 800 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la création de deux secteurs bien spécifiques, permettant de régler séparément les façades Nord et Sud, à l'aide de régulations pouvant assurer une gestion optimale des besoins en chaleur, et ainsi de bénéficier au mieux des apports solaires.

L'amélioration du rendement annuel de production de chaleur permettra une diminution globale de la consommation de l'ordre de 11%.

Le gain dû à la séparation des secteurs par façade est difficile à estimer. Il devrait toutefois être proche de 10% sur la part chauffage.

La consommation annuelle prévisible sera ainsi:

chauffage:	32 400 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	14 200 l. mazout
total	46 600 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 16%, soit 7,8 tonnes de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 2706 m²

Etat actuel:	chauffage	532 (MJ/m²)
	ECS + pertes	210 (MJ/m²)
	total	742 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	431 (MJ/m²)
	ECS + pertes	189 (MJ/m²)
	total	620 (MJ/m²)

Ce bâtiment, peu isolé et équipé de simples vitrages, verra ainsi son indice de dépense d'énergie ramené à 620 MJ/m², valeur toutefois encore légèrement supérieure à la moyenne de notre parc immobilier.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	150396	170	187
état transformé	123939	62	157
différence	18%	63%	16%

Immeuble 1-3, promenade du Pin

Travaux de transformation de la chaufferie

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière Ygnis NBZ-0400, d'une puissance de 523 kW, construite en 1969, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Elco, à deux allures de marche.

La chaudière, de conception ancienne, est très largement surdimensionnée. Bien que les conditions de combustion obtenues respectent l'actuelle Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'86), elle présente des traces de corrosion qui ne permettent pas un fonctionnement fiable à long terme.

Le combustible est stocké dans une citerne en acier placée en cave, d'une contenance de 51 000 litres, qui a été révisée en 1982. Le bassin de rétention est en ordre, et satisfait aux exigences pour un entreposage en zone A (assaini en 1981).

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:
- 1 bouilleur combiné Ygnis, placé au-dessus de la chaudière.

Les organes de sécurité ont déjà été remplacés. Il s'agit de:
- 1 vase d'expansion Pneumatex PAC 400
- 1 soupape de sécurité SV 68-M - 3 bar.

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs datent de la dernière transformation de l'installation (1969).

Projet de transformation de la chaufferie

Démontage et évacuation de la chaudière, du bouilleur, du collecteur-distributeur, y compris ses armatures, et du tableau électrique. Le vase d'expansion et la soupape de sécurité sont conservés.

Fourniture et pose de:
- Une chaudière à basse température, d'une puissance de 220 kW environ, équipée d'un brûleur à deux allures de marche, pour un fonctionnement au mazout. Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes devront être conformes à l'OPAir'92.
- Un bouilleur en acier inoxydable, d'une contenance de 300 litres, raccordé sur le circuit primaire.
- Un collecteur-distributeur comprenant deux secteurs, équipés chacun des circulateurs, vannes motorisées et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.
- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Mise en conformité de la conduite de liaison entre la citerne et le brûleur, en tube cuivre, montée en position aérienne, conformément aux prescriptions en vigueur.
- Tubage de la cheminée actuelle, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 70 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 45 000 francs.
- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant

- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	46 800 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	6 500 l. mazout
total	53 300 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion optimale des besoins en chaleur.

La consommation annuelle prévisible sera:

chauffage:	39 100 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	5 400 l. mazout
total	44 500 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 16%, ce qui représente 7,5 tonnes de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 3624 m²

Etat actuel:	chauffage	465 (MJ/m²)
	ECS + pertes	65 (MJ/m²)
	total	530 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	388 (MJ/m²)
	ECS + pertes	54 (MJ/m²)
	total	442 (MJ/m²)

Ce bâtiment, de construction massive, sera ainsi ramené à un indice de dépense d'énergie inférieur à la moyenne de notre parc immobilier.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	142550	126	179
état transformé	118354	59	150
différence	17%	53%	17%

Immeuble 8-10, rue Soubeyran

Travaux de transformation de la chaufferie

Une chaudière a déjà été remplacée au cours de l'été 1990, car elle était percée. La couverture financière a été assurée par le budget d'entretien annuel du Service des bâtiments.

Les travaux prévus dans le présent rapport comprennent le remplacement de la deuxième chaudière, nécessaire pour assurer le complément de puissance par grand froid, ainsi que le remplacement du tableau électrique et la modernisation du collecteur-distributeur.

Etat actuel

L'installation actuelle de production de chaleur comprend:

- 1 chaudière en fonte Strebel DG 2.16, d'une puissance de 1730 kW, construite en 1974, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Cuénod PCS 175, à deux allures de marche.
- 1 chaudière en fonte à basse température, Strebel RU 2S-11, d'une puissance de 721 kW, construite en 1990, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Elco EL 4A.90-2DO, à deux allures de marche.

Dans sa conception actuelle, l'installation respecte l'actuelle Ordonnance sur la protection de l'air, version 1986. Par contre, elle ne respectera pas la version renforcée de cette même ordonnance, dont l'entrée en vigueur est prévue courant 1992.

Le combustible est stocké dans deux citernes en acier placées en cave, d'une contenance de 172 000 litres chacune, qui ont été révisées en 1983. Le bassin de rétention est en ordre, et satisfait aux exigences pour un entreposage en zone C.

Les besoins en eau chaude sanitaire sont assurés par:

- 1 bouilleur Strebel, d'une contenance de 800 litres, construit en 1974.

Les organes de sécurité sont:

- 2 vases d'expansion type PAB, avec compresseurs, placés en chaufferie
- 4 soupapes de sécurité SV 68-M

Toutes les armatures, tels que vannes, clapets, vidanges, etc... ainsi que les circulateurs sont d'origine.

Projet de transformation de la chaufferie

Démontage et évacuation de la deuxième chaudière, du collecteur-distributeur, y compris ses armatures, et du tableau électrique.

Le bouilleur, le système d'expansion ainsi que les soupapes de sécurité sont conservés.

Fourniture et pose de:

- 1 chaudière en fonte à basse température, Strebel RU 2S-14 LNE, d'une puissance de 750 kW, construite en 1990, équipée de:
  - 1 brûleur à mazout Elco, à deux allures de marche, à basse émission d'oxydes d'azote (technologie Low-NOx).

    Les valeurs de rendement et d'émissions polluantes devront être conformes à l'OPAir'92.
- Un collecteur-distributeur comprenant sept secteurs, soit:
  - Tour-est
  - Tour-ouest
  - Crèche
  - Ventilation garage + annexe
  - chauffage annexe
  - commerces rez

    équipés chacun des circulateurs, vannes motorisées et armatures diverses, nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.

- Un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.
- Mise en conformité de la conduite de liaison entre la citerne et le brûleur, en tube cuivre, montée en position aérienne, conformément aux prescriptions en vigueur.
- Tubage des deux cheminées actuelles, en tôle d'acier inoxydable.

Coût estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux est de 175 000 francs.

Travaux d'autres corps de métier: montant estimatif: 40 000 francs
- Peinture du sol et des murs
- Amélioration de l'éclairage existant
- Travaux de maçonnerie éventuels
- Raccordements électriques et sanitaires

Bilan énergétique

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	188 800 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	83 400 l. mazout
total	272 200 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible
- par l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur de la nouvelle chaufferie;
- par la mise en place d'un système de régulation permettant une gestion optimale des besoins en chaleur.

D'autre part, il faut également tenir compte dans le bilan de la mise en place d'une installation solaire de préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

La consommation annuelle prévisible sera:

chaufferie:	chauffage:	173 700 l. mazout
	eau chaude + pertes de maintien:	76 700 l. mazout
	sous-total	250 400 l. mazout
solaire:	économie d'énergie d'appoint:	14 500 l. mazout
	total	235 900 l. mazout

soit une diminution globale de 8% pour la transformation de la chaufferie, et de 19% sur la part «eau chaude» due à la pose des capteurs solaires. L'économie globale est de 13% environ (31 t/an).

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 14 990 m²

Etat actuel:	chauffage	453 (MJ/m²)
	ECS + pertes	200 (MJ/m²)
	total	653 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	417 (MJ/m²)
	ECS + pertes	149 (MJ/m²)
	total	566 (MJ/m²)

Ce bâtiment sera ainsi ramené à un indice de dépense d'énergie inférieur à la moyenne suisse, et proche de la moyenne des immeubles locatifs de notre parc immobilier.

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	732037	768	915
état transformé	627408	314	793
différence	14%	59%	13%

Immeuble rue Amat/rue Rothschild

Pose de vannes thermostatiques

Travaux prévus

Equipement en vannes thermostatiques de tous les radiateurs de l'immeuble situé rue Amat/rue Rothschild à Genève, avec:

- ré-équilibrage hydraulique de l'installation de chauffage grâce à la pose de corps de vannes à débit réglable
- limitation maximum du bulbe thermostatique à +21°C afin de profiter des apports de chaleur
- redimensionnement et remplacement éventuel des circulateurs en tenant compte des nouvelles conditions de débit et de pression dynamique.

Montant estimatif des travaux: 75 000 francs.

Bilan énergétique

La chaufferie, située en sous-sol du bâtiment de la rue Amat, alimente également:

- l'immeuble 18, rue Gauthier (dès 1982)
- l'auberge de jeunesse de la rue Rothschild (dès 1986)

L'analyse du bilan énergétique doit donc être effectuée avec prudence, car il n'est pas possible de connaître avec exactitude la part d'énergie à imputer à chaque immeuble.

Structure de la consommation annuelle moyenne

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante (pour les trois bâtiments):

chauffage:	182 000 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	104 000 l. mazout
total	286 000 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible de l'immeuble de la rue Amat:

- par le ré-équilibrage de l'installation hydraulique, limitant les zones de surchauffe;

- par le choix des vannes, qui laissent au locataire la liberté de pouvoir régler séparément par pièce la température désirée, sans toutefois qu'elle dépasse + 21°C

La nouvelle consommation annuelle prévisible est ainsi difficile à estimer. On peut toutefois espérer un gain relatif de l'ordre de 5% sur la part chauffage de l'immeuble de la rue Amat.

chauffage:	176 000 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	104 000 l. mazout
total	280 000 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 5,1 tonnes de mazout par année.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 20 946 m² (pour les trois bâtiments)

Etat actuel:	chauffage	313 (MJ/m²)
	ECS + pertes	179 (MJ/m²)
	total	492 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	302 (MJ/m²)
	ECS + pertes	179 (MJ/m²)
	total	481 (MJ/m²)

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	767876	764	961
état transformé	751766	748	941
différence	2%	2%	2%

Immeuble 8, rue des Sources

Pose de vannes thermostatiques

Travaux prévus

Equipement en vannes thermostatiques de tous les radiateurs de l'immeuble situé 8, rue des Sources, à Genève, avec:

- ré-équilibrage hydraulique de l'installation de chauffage grâce à la pose de corps de vannes à débit réglable;

- limitation maximum du bulbe thermostatique à + 21°C afin de profiter des apports de chaleur;
- redimensionnement et remplacement éventuel des circulateurs en tenant compte des nouvelles conditions de débit et de pression dynamique.

Montant estimatif des travaux: 20 000 francs

Bilan énergétique

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	29 100 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	14 500 l. mazout
total	43 600 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible

- par le ré-équilibrage de l'installation hydraulique, limitant les zones de surchauffe;
- par le choix des vannes, qui laissent au locataire la liberté de pouvoir régler séparément par pièce la température désirée, sans toutefois qu'elle dépasse + 21°C.

La nouvelle consommation annuelle prévisible est ainsi difficile à estimer. On peut toutefois espérer un gain relatif de l'ordre de 5%

chauffage:	27 600 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	14 500 l. mazout
total	42 100 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 1,3 tonne de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 2574 m²

Etat actuel:	chauffage	406 (MJ/m²)
	ECS + pertes	203 (MJ/m²)
	total	609 (MJ/m²)

Etat transformé:	chauffage	386 (MJ/m²)
	ECS + pertes	203 (MJ/m²)
	total	589 (MJ/m²)

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	116413	98	146
état transformé	112408	94	141
différence	3%	3%	3%

Immeuble 6-8-10, rue de Villereuse

Pose de vannes thermostatiques

Travaux prévus

Equipement en vannes thermostatiques de tous les radiateurs de l'immeuble situé 6-8-10, rue de Villereuse, à Genève, avec:

- ré-équilibrage hydraulique de l'installation de chauffage grâce à la pose de corps de vannes à débit réglable;
- limitation maximum du bulbe thermostatique à + 21°C afin de profiter des apports de chaleur;
- redimensionnement et remplacement éventuel des circulateurs en tenant compte des nouvelles conditions de débit et de pression dynamique.

Montant estimatif des travaux: 30 000 francs.

Bilan énergétique

Etat actuel

Ramenée à une saison moyenne (62 000 DH/an), la structure de la consommation annuelle est la suivante:

chauffage:	90 600 l. mazout
eau chaude + pertes de maintien:	39 300 l. mazout
total	129 900 l. mazout

Etat transformé

Les travaux prévus permettront une diminution de la consommation annuelle de combustible;

- par le ré-équilibrage de l'installation hydraulique, limitant les zones de surchauffe;
- par le choix des vannes, qui laissent au locataire la liberté de pouvoir régler séparément par pièce la température désirée, sans toutefois qu'elle dépasse + 21°C.

Il faut également tenir compte de l'économie réalisée grâce à la mise en place d'une installation solaire de préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

On peut ainsi espérer un gain relatif de l'ordre de 5% pour le chauffage, et de 7,5% pour l'eau chaude:

v. therm.	chauffage:	86 100 l. mazout
	eau chaude + pertes de maintien:	39 300 l. mazout
	sous-total	125 400 l. mazout
solaire:	économie d'énergie d'appoint:	2 900 l. mazout
	total:	122 500 l. mazout

soit une diminution globale de l'ordre de 6,3 tonnes de mazout par an.

Indices de dépense d'énergie thermique E (MJ/m²)

Surface brute de plancher chauffé: SR = 6 521 m²

Etat actuel:	chauffage	500 (MJ/m²)
	ECS + pertes	217 (MJ/m²)
	total	717 (MJ/m²)
Etat transformé:	chauffage	475 (MJ/m²)
	ECS + pertes	201 (MJ/m²)
	total	676 (MJ/m²)

Impact sur l'environnement

	CO2 (kg)	*NOx* (kg)	*SO2* (kg)
état actuel	347801	317	436
état transformé	327988	299	412
différence	6%	6%	6%

Récapitulation

	Fr.
1. Adhémar-Fabri 4	120 000 00
2. Charles-Giron 31-33	65 000 00
3. Contamines 9A	220 000 00
4. Giuseppe-Motta 20	45 000 00
5. Gustave-Moynier 4-6	95 000 00
6. Promenade du Pin 1-3	115 000 00
7. Soubeyran 8-10	215 000 00
8. Amat-Rothschild	75 000 00
9. Sources 8	20 000 00
10. Villereuse 6-8-10	30 000 00
Total général	1 000 000 00

Référence au PFQ

Numéro de l'objet projeté : 12.85.1

Budget prévisionnel d'exploitation

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts et charges au taux de 6,45% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 130 370 francs.

Le coût de ces travaux peut être répercuté sur les loyers, conformément aux dispositions de l'article 269a, lettre b, du C.O.

Programme des travaux

Les travaux pourront débuter dans le mois suivant l'acceptation du crédit et se poursuivront jusqu'à fin 1993 pour permettre de suivre la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1993 à 2002.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Albert Chauffat et Pierre Dolder, développée le 26 avril 1989, intitulée: pour une mairie de la Ville de Genève plus chaleureuse dans son accueil: quels sont les projets du Conseil administratif? (I 765)[1].

Le Palais Eynard n'est pas à proprement parler la mairie de Genève. Il n'héberge pas les bureaux et les services qui traditionnellement confèrent à un bâtiment public son nom de mairie. On n'y trouve pas, en effet, les bureaux du maire, ni ceux des autres magistrats, et l'on ne peut s'y marier. Cette situation administrative est à l'origine de sa simple appellation «Hôtel municipal».

Construit entre 1817 et 1821, ce bâtiment a été initialement conçu comme une demeure bourgeoise. Les quelques modifications qui lui furent apportées par la

[1] «Mémorial 146e année": Développée, 4278.

suite n'ont en rien altéré ses structures fondamentales, ses volumes d'origine et ses caractéristiques architecturales. Voudrait-on aujourd'hui transformer le Palais Eynard pour le rendre plus accueillant que cela serait quasiment impossible en raison de la protection dont il bénéficie. Seules des améliorations mineures peuvent éventuellement être envisagées.

Cela étant, la qualité de l'accueil dont peuvent jouir les visiteurs et l'image qu'ils peuvent en retirer ne tient pas, heureusement, au seul environnement physique des lieux et à leur disposition.

Les impressions des visiteurs seront d'autant plus favorables qu'ils auront été accueillis chaleureusement et auront obtenu l'information qu'ils étaient venus chercher.

C'est dans cette direction que le Conseil administratif entend poursuivre les efforts entrepris depuis quelque temps déjà, en mettant tout particulièrement l'accent sur la formation du personnel chargé de l'accueil et en mettant à disposition de ce dernier des informations aussi nombreuses que précises sur l'ensemble des activités de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général : *Guy Reber*

La vice-présidente : *Madeleine Rossi*

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposées les motions suivantes:

- N° 1059, de *MM. Michel Ducret* (R), *Philippe Bussien* (S), *Georges Queloz* (L), *Christian Buonomo* (DC) et *Pierre Rumo* (T): saumure saumâtre: pas de punitions injustifiées!
- N° 1060, de *Mme Karin Rieser* (DC): répertoire des subventions et allocations.
- N° 1061, de *MM. Ueli Leuenberger, Bertrand de Weck, Mmes Magdalena Filipowski, Sylvia Menoud-Poget, Sabine Fivaz, MM. André Waldis* et *Gérald Crettenand* (PEG): Le musée d'ethnographie aux Pâquis... élémentaire, mon cher Wilson!

J'annonce également le projet d'arrêté N° 106 de *Mme Caroline Dallèves Romaneschi, M. Bertrand de Weck* (PEG), *MM. Alain Comte, Hubert Launay* (T), *Eric Mottu* et *Marco Ziegler* (S): amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

orales:

Mme Eléonore Witschi Bauraud (T). Ma question s'adresse à Mme Burnand. Madame, comme vous l'avez décidé il y a quelques mois, les squatts ne reçoivent plus de bennes de la Ville, celles-ci coûteraient trop cher aux contribuables, 40 000 francs par an, il me semble. Les squatters paient pourtant des impôts au même titre que la majorité des citoyens de Genève.

Vous avez également prétendu que nous remplissions principalement ces bennes de gravats; je vous invite donc à passer devant la ruelle située entre le 17 et le 19, rue Adrien-Lachenal, et vous constaterez un amoncellement de déchets tels que télévisions cassées, vieilles machines à laver, du verre, des carcasses métalliques ainsi que divers autres déchets encombrants, cela ayant été extrait principalement du jardin de la villa sise à la rue de Villereuse qui a brûlé il y a un peu plus de deux ans, donc avant notre arrivée.

De sympathiques personnes, la voyant ainsi abandonnée, en profitent pour se débarrasser de leurs grosses cochonneries: nous y avons même extrait des bidons contenant des restes de produits étranges. Ce phénomène étant un cercle vicieux – plus c'est sale, plus les gens salissent – certains habitants du garage se sont attelés à la tâche en essayant de maintenir ce lieu un peu plus salubre et moins dangereux. L'amoncellement cité au-dessus en est le résultat. De plus, sur vos conseils, nous nous sommes adressés à la section chargée de débarrasser les déchets encombrants, une amie se charge de téléphoner depuis plus de vingt jours et les déchets sont toujours là.

Le président. Et quelle est votre question?

Mme Eléonore Witschi Bauraud. Je tiens à préciser également que la police est passée nous demander de bien vouloir cacher ces déchets quelque part, car ils faisaient trop tache sur la rue Adrien-Lachenal. Vous serait-il possible, Madame, de revenir sur votre décision?

Mme Jacqueline Burnand, maire. La question que vous soulevez, Madame la conseillère municipale, a retenu l'attention du Conseil administratif, il y a quelque temps déjà. En effet, nous avons constaté que, dans plusieurs des squatts de la ville, il était devenu traditionnel de demander à la Ville de Genève de mettre à disposition une benne, en règle générale pour des menues restaurations qui avaient lieu dans les squatts en question ou pour une raison qui nous échappait quelque peu. Il semble que les squatters, qui changent souvent, avaient l'habitude de se débarrasser froidement du mobilier de leurs prédécesseurs et l'entassaient dans la benne en question. Or, d'une part, nous avons souhaité ralentir de façon générale la mise à disposition de bennes, car il est absolument inconcevable que la Ville de Genève ait une politique différente s'il s'agit d'un citoyen qui, pour des raisons qui lui sont propres, souhaite repeindre son appartement et aménager son grenier, et qui sollicite la Ville de Genève pour la mise à disposition d'une benne, alors qu'un entrepreneur qui se livre à de tels travaux s'adresse à des entreprises privées et règle la facture inhérente. Il n'était donc pas possible de mener une politique distincte pour certains particuliers, les squatters, et pour d'autres, les citoyens contribuables, entrepreneurs, qui souhaiteraient, eux aussi peut-être, voir une benne mise à disposition en permanence pendant une certaine période.

Dans un but de rationalisation aussi, nous avons souhaité arrêter de mettre ces bennes à disposition de façon systématique et prié les squatters qui se livraient à des travaux dans leurs appartements de faire comme n'importe quel privé et de louer une benne à leur charge pour évacuer les déchets. D'autre part, nous avons également diminué le nombre de bennes à disposition de la Voirie, qui n'en avait plus besoin parce que, très souvent, il s'agissait pour elle de les louer à des privés. Nous n'avons pas un stock de bennes inépuisable et là où nous devons intervenir pour des raisons évidentes de chantier, mais propres à la Ville de Genève, nous le faisons.

Je ferai encore une toute petite parenthèse: il se trouve que tous les contribuables de la Ville de Genève se voient mettre à disposition un service qui n'est pas habituel au plan cantonal, c'est-à-dire que si vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants, vous avez la faculté de téléphoner à la Voirie et de convenir d'un rendez-vous pour que les services viennent enlever ces résidus encombrants une fois que vous avez précisé la nature de ceux-ci et le volume approximatif; cela fonctionne très bien et je n'ai jamais eu la moindre plainte. Il faut rappeler aussi que ce service est gratuit et ceci dans le but d'éviter que les citoyens aillent déverser – par exemple dans les eaux du Rhône, de l'Arve ou d'ailleurs – des déchets dont l'enlèvement leur serait facturé.

Si le téléphone auquel vous faites allusion a été fait il y a vingt jours, il n'y a aucune raison objective pour que l'enlèvement n'ait pas eu lieu, sauf s'il y a un

téléphone tous les deux jours pour venir récolter des résidus, auquel cas, effectivement, nous ne pouvons plus faire face. Alors, il serait bon que les squatters demandent à une entreprise privée de se charger de ces débarras constants.

Nous avons vécu ce genre d'expérience dans un autre squatt très précisément, et je puis vous dire que c'était presque journellement qu'il aurait fallu que les services de la Voirie interviennent. Cela n'est pas dans nos possibilités, ni sur le plan du nombre de personnes que nous avons à disposition, ni sur le plan du matériel.

(Commentaire de Mme Witschi Bauraud.)

Le président. Vous auriez dû faire une interpellation pour vous étendre plus longuement. Vous pourrez discuter directement avec Mme Burnand qui, certainement, réglera votre problème.

Mme Andrienne Soutter (S). Ma question s'adresse à M. Hediger. Dans la plupart des quartiers de la ville – en tout cas dans le mien – la police cantonale fait son travail avec beaucoup de conscience, pour ne pas dire de vigilance. Toujours dans mon quartier, on ne peut pas dire la même chose de la police municipale; à la zone piétonne de la rue de la Fontaine et autour du temple de la Madeleine, il se trouve, le matin, quasiment en permanence, plus d'une vingtaine de voitures privées. Ma question est: police cantonale, police municipale, deux poids deux mesures: pourquoi?

M. André Hediger, conseiller administratif. Je souhaite tout d'abord dire à Mme Soutter qu'il y a eu ici, la dernière fois, une grande discussion lors du développement d'une motion; les conclusions de cette motion me demandaient d'intervenir auprès de la police municipale pour qu'elle agisse sur les voitures qui sont stationnées sur les trottoirs. C'est vrai que, ces derniers temps, il y en a passablement sur les places et les trottoirs!

J'ai fait part de cette motion à la police municipale qui a recommencé à mettre des amendes aux voitures mal parquées, car c'est vrai que, pendant un certain temps, la police municipale a appliqué une autre politique. Notez que c'est toujours la même politique qui est suivie, mais, dans la phase de transition de politique îlotière, il a fallu faire un gros effort de prise de contact avec les organisations de quartier, de commerçants, de parents, les maisons de quartier. Je crois que vous-même, Madame, avez rendez-vous demain avec l'îlotier de votre quartier pour discuter des problèmes.

Il y a donc cette phase de transition durant laquelle tout n'a pas pu être fait en même temps, mais ce travail a été repris il y a déjà une semaine. Vous savez que c'est très difficile, les îlotiers passent «coller» les voitures et, une heure après, ce sont d'autres véhicules qui sont là!

Alors, je crois qu'il est faux de faire des comparaisons entre la police cantonale et la police municipale. On essaie, aussi bien dans le canton que dans la municipalité, d'avoir une police qui soit proche de la population et qui lui rende plutôt service. Il y a une partie de répression, bien entendu – qui doit continuer malheureusement – mais ce qui compte avant tout, c'est que cette police soit proche des citoyens.

M. Hubert Launay (T). Ma question s'adresse à M. Rossetti. Il semble que le Conseil administratif a décidé de fermer la pépinière de la Ville. J'aimerais d'abord savoir si c'est exact et, dans ce cas, je me pose cette question: la Ville continuera-t-elle à planter des arbres, étant donné leur coût lorsqu'ils sont cultivés par des pépiniéristes privés? Je crois qu'il y a eu un énorme débat dans cette enceinte – dans les années 1989 ou 1990 – sur le prix de ces fameux arbres.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je ne veux pas anticiper sur un rapport qui vient de m'être remis. J'avais demandé à mes services d'étudier la possibilité de démanteler les Bornaches; on m'a présenté un rapport en trois points avec une solution dure impliquant carrément le démantèlement, une solution plus douce, et enfin une solution entraînant uniquement l'abandon de la pépinière.

La décision politique, je ne l'ai pas encore prise, car il s'agit d'étudier encore certaines conséquences. Lorsque ce dossier sera tout à fait complet, je le soumettrai au Conseil administratif et ferai une proposition. Pour l'instant, Monsieur Launay, je vous renseigne dans les grandes lignes; notez simplement qu'il n'y a pas encore de décision politique du Conseil administratif. Ce travail est à l'étude et, le moment venu, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Mme Eléonore Witschi Bauraud (T). Ma question s'adresse à nouveau à Mme Burnand, étant donné que le problème demeure.

Je tiens à préciser que les déchets ne proviennent pas de nos travaux, mais du jardin qui a été pris pour une décharge gratuite. Je précise également que les téléphones ont été quotidiens durant vingt jours et non il y a vingt jours.

Madame, serait-il possible d'envisager un quota de bennes annuel? *(Rires.)* Je ne sais pas s'il y en a un.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Il me semble difficile d'envisager un quota de bennes, cela ne résoudrait de toute manière pas le problème. Comme je vous le disais, les bennes qui nous restent à disposition sont utilisées journellement pour les travaux de la Ville de Genève sur le domaine public; il ne nous en reste plus en solde, parce que, pour la plupart, c'étaient des bennes de location. Et une location qui nous revenait cher, pour la mise à disposition.

En ce qui concerne le jardin auquel vous faites allusion, je suis désolée, mais je ne vois guère la possibilité d'intervenir. C'est, sauf erreur de ma part, un jardin privé et je ne pense pas que la Ville de Genève puisse intervenir sur une parcelle privée pour aller ramasser les détritus. Ce jardin sert à beaucoup de gens, sans doute, mais il n'empêche que c'est une propriété privée et nous n'avons pas pour mission d'intervenir dans les propriétés privées quelles qu'elles soient.

Mme Eléonore Witschi Bauraud. C'est un problème de salubrité!

Le président. Eh oui, mais il y en a beaucoup qui sont dans le même cas et qui doivent payer régulièrement les bennes!

Nous pouvons clore le débat de ce soir. Je vous souhaite une très bonne rentrée et une bonne nuit. A demain, 17 h! Merci!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif..... 3618

2. Communications du bureau du Conseil municipal..... 3678

3.a) Présentation du 12e Programme financier quadriennal de la Ville de Genève 1992-1995 3618

3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 625 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal (N° 97)..... 3679

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation des comptes de la saison 1990-1991 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (No 74 A) 3702

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs pour des travaux de mise en conformité des installations du Théâtre Pitoëff aux normes de sécurité (N° 76 A)..... 3710

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 622 000 francs – dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 424 000 francs – soit net à la charge de la Ville de Genève 2 198 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement du domaine public à réaliser en relation avec la mise en place de la moyenne ceinture Nations-Carouge (ligne 11) du réseau TPG 1995 (N° 77 A) 3714

7. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la pétition des habitants du Petit-Crêt intitulée: «Pour un bon plan de quartier Trembley-Bouchet» (N° 98 A)..... 3719

8. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de Vessy sur l'Arve (N° 94) 3722

9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la remise en état de la structure béton armé du quai Turrettini, ainsi qu'à la réfection du dallage (N° 95) 3729

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs (N° 96) 3738

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Albert Chauffat et Pierre Dolder, développée le 26 avril 1989, intitulée: pour une mairie de la Ville de Genève plus chaleureuse dans son accueil: quels sont les projets du Conseil administratif? (I 765) 3768

12. Propositions des conseillers municipaux 3769

13. Interpellations 3770

14. Questions 3770

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Mercredi 8 avril 1992, à 17 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. Albert Chauffat, Pierre Johner, Mmes Michèle Künzler, Michèle Martin, M. Guy Savary* et *Mme Micheline Spoerri.*

Assistent à la séance : *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mars 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 avril et mercredi 8 avril 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous prie d'être attentifs car j'ai deux communications à vous faire.

Pour répondre à la demande de deux conseillers municipaux qui ne peuvent, de par leurs obligations professionnelles, être présents à 17 h – il s'agit de M. Manuel Tornare qui, comme doyen, se doit d'être à son bureau pour recevoir les inscriptions des nouveaux élèves, il nous rejoindra vers 18 h 30 – les points Nos 18, 20 et 22 de notre ordre du jour, seront légèrement différés. Il en est de même pour M. Blauenstein, aussi pour un problème professionnel majeur...

Des voix. Il est là!

Le président. Ah! il est là? C'est formidable, c'est qu'il a pu régler son problème.

D'autre part, je salue à la tribune de la presse, M. Serge Guertchakoff qui, malheureusement pour nous tous, est dans cette tribune pour la dernière fois ce soir. Merci, Monsieur Guertchakoff pour votre travail. *(Applaudissements.)*

3. Interpellation de M. Bernard Lescaze: avenir du parascolaire en Ville de Genève: menaces sur l'unité familiale ou sur les finances municipales? (I 7012)[1].

M. Bernard Lescaze (R). Cette interpellation a été reportée, par ma faute, à plusieurs reprises, mais je crois qu'elle n'a rien perdu de son actualité et même on y voit maintenant un peu plus clair.

[1] Annoncée, 1687.

En effet, après de longues tergiversations le chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève s'est décidé à adopter un horaire unique pour l'ensemble des écoles primaires. Oh! un horaire presque unique, puisqu'il a quand même réussi à maintenir l'horaire tout à fait particulier de l'école des Eaux-Vives. Cet horaire prévoit, notamment, la sortie des enfants à 15 h 35 (pour les Eaux-Vives deux heures plus tôt). Il y a donc une large plage de temps dans l'après-midi où les enfants des écoles primaires pourraient être livrés à eux-mêmes; c'est pour cela que le parascolaire a été très développé au cours des dernières années. On a même, maintenant, développé, comme on a pu le voir au cours d'un débat à la Maison de quartier de la Jonction, le périscolaire.

Toutes ces activités, qui permettent en effet la prise en charge des enfants, coûtent cher et, malheureusement, elles coûtent cher, non seulement à l'Instruction publique, mais également à la municipalité et le véritable danger que je vois, c'est que, bien que notre municipalité ait décidé progressivement de se désengager (il y a plusieurs centaines de milliers de francs qui étaient versées au parascolaire), malgré cette décision, je crains qu'à l'avenir nous ne soyons engagés à continuer à faire des efforts en faveur du parascolaire, et je pense que là il y a une démarche importante à faire du Conseil administratif auprès du Conseil d'Etat.

A plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les normes de construction scolaire, nous avons attiré l'attention du Conseil administratif sur la nécessité d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour obtenir des normes adoucies. Nous pensons également qu'en ce qui concerne les nouveaux horaires et le parascolaire le Conseil d'Etat aurait dû mieux se concerter avec le Conseil administratif.

En effet, la construction des écoles primaires étant du ressort de la Ville, un certain nombre de dispositions prises à l'égard des enfants étant également du ressort de la Ville, il importe que nous n'ayons pas à faire face à des charges financières supplémentaires, particulièrement en ce moment.

On doit, notamment, s'inquiéter de la question des repas des enfants. Durant des décennies les cuisines scolaires ont fonctionné à satisfaction générale, grâce à des équipes de bénévoles extrêmement dévoués, qui faisaient des rotations de semaine en semaine et de jour en jour. Aujourd'hui, en raison du nouvel horaire scolaire, en raison aussi de l'accroissement du nombre des enfants qui ne peuvent plus prendre leur repas à domicile, le système traditionnel des cuisines scolaires s'est pratiquement effondré. On l'a remplacé, en partie, par des restaurants scolaires, on l'a aussi remplacé, dans plusieurs cas, notamment aux Eaux-Vives, et récemment pendant une expérience de deux semaines à la Jonction, par simplement la prise en charge de ces enfants dans des restaurants, ce qui, évidemment, conduit à des frais supplémentaires. On constate donc que, là où une organisation entièrement bénévole dans certains cas, à bon marché dans d'autres, fonctionnait

parfaitement, on en vient maintenant à faire déjeuner les enfants dans des restaurants! Inutile de vous dire que ces enfants sont ravis, mais ce n'est peut-être quand même pas la meilleure solution.

De même, j'ai été extrêmement inquiet de constater, lors du débat qui a eu lieu à la Jonction, que dans les activités périscolaires, on envisageait des activités, certes très sympathiques, comme la percussion, la natation et d'autres choses, mais qui ne devraient pas, à mon avis, coûter quelque chose aux autorités municipales et j'aimerais ici être rassuré sur le fait que les animateurs de la maison de quartier, qui prennent en charge ces enfants durant ces activités périscolaires, ne seront pas à la charge de la municipalité.

Nous avons pendant des années beaucoup fait pour le canton, il est aujourd'hui absolument anormal que, par simple décret, sans que cela passe par un vote du Grand Conseil, on puisse alourdir la charge des municipalités dans le domaine scolaire.

Il ne m'appartient pas ici de juger de l'évolution pédagogique de l'école primaire, ni même de constater que les animateurs et parfois les parents souhaitent, d'une part, la prise en charge, non plus au niveau de la troisième primaire seulement, mais jusqu'à la sixième primaire, de ces activités parascolaires. Il ne m'appartient pas non plus de porter un jugement sur l'évolution de la politique pédagogique et des projets pédagogiques du Département de l'instruction publique mais, en revanche, cette interpellation se veut un signal d'alarme – et qui rendra je crois service à de nombreuses autres communes plus petites, moins influentes, mais qui ressentent les mêmes problèmes – pour que, réellement, entre le Conseil administratif d'une part et le Conseil d'Etat d'autre part, il y ait véritablement une négociation. On ne peut pas, que ce soit au niveau de l'Etat, que ce soit au niveau de la Ville, sans cesse prétendre qu'on va faire des économies et en même temps s'engager dans des réformes qui, à l'évidence, alourdiront le budget des uns et des autres.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je remercie M. Lescaze pour son interpellation. Ses soucis sont les miens et aussi ceux du Conseil administratif. Que je sache, nous nous trouvons actuellement dans une phase d'évaluation, un certain nombre d'essais sont faits ici et là, en particulier dans le quartier de la Jonction, et vous comprendrez bien qu'il est hors de question que la Ville se laisse imposer des obligations par simple décret, comme vous le dites, Monsieur Lescaze. Dès lors, le Conseil administratif se tient prêt à réagir et en l'état j'attends les renseignements complémentaires pour éventuellement intervenir auprès de M. Föllmi et de la direction de l'enseignement primaire. En tout cas, soyez certains que nous veillons au grain.

L'interpellation est close.

4. Motion de M. Norbert-Max Blauenstein et Mme Suzanne-Sophie Hurter: la place du Molard: un Platzspitz sur Léman? (M 1041)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant le grand nombre de marginaux, alcooliques ou drogués hantant le quadrilatère rue du Marché/place du Molard/quai du Général-Guisan,

le Conseil municipal propose au Conseil administratif de demander au Département de justice et police d'ordonner plus de contrôles d'identité et une présence policière accrue sur ce site et particulièrement à la place du Molard qui ne mérite pas d'être défigurée par le commerce de la drogue.

M. Norbert-Max Blauenstein (L). Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous préciser que cette motion n'a pas pour intention de traiter du problème de la toxicomanie, mais certainement de son corollaire, le trafic de drogue, car la concentration de toxicomanes à la place du Molard n'est pas le fait du hasard, mais tout simplement, comme au Platzspitz, l'endroit où se négocient les drogues et c'est uniquement cette facilité-là qui attire les toxicomanes sur cette magnifique place.

Mesdames et Messieurs, la place du Molard est un shoppingcenter de drogues dures, et cela il faut le savoir! Le rayon des drogues douces se trouvant un petit peu plus loin, près du restaurant Le Lacustre. A ce propos, j'aimerais dire que ce restaurant, propriété de la Ville de Genève, a d'ailleurs été régulièrement saccagé et détruit ces dernières années par ces mêmes hôtes indésirables.

D'autre part, imaginez ce que signifie cette cohabitation entre la population active du centre-ville et ces marginaux en quête de leur dose. En fait, cette coexistence n'est pas possible. Les gendarmes, qui me faisaient part de leur expérience, disaient que si la brigade des stupéfiants et des mineurs ou la Sûreté procédaient à des contrôles, voire à des arrestations, leurs vêtements civils leur permettaient de travailler efficacement dans une relative discrétion; cela n'est pas le cas de la gendarmerie ou de la brigade d'interventions en uniforme, dont la seule vue fait fuir tout ce petit monde dans les commerces avoisinants: grands magasins, restaurants, allées d'immeubles... Là, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut le reconnaître, cela devient tout à fait angoissant pour les commerçants, pour les

[1] Annoncée, 2618.

restaurateurs, pour les locataires des immeubles avoisinants et je vous laisse imaginer le problème que représente la sécurité dans les grands magasins. D'ailleurs, un responsable de la surveillance d'un de ces grands magasins m'a montré une liste de délits répertoriés dans cet établissement entre le début décembre et fin janvier. C'est un dossier de cinq pages comprenant un cas par ligne et qui dénonce des vols à la tire, à l'étalage, arrachages de sac, altercations entre marginaux, prises à partie de vendeuses ou de clients, prises de drogue dans les toilettes, cas d'overdoses et j'en passe. Mesdames et Messieurs, il y a là un problème que nous devons résoudre. Vous le voyez, ce commerce illégal de la drogue prétérite le commerce normal et légal de notre centre-ville.

Je vous informe que pour l'instant, lorsqu'un policier découvre un individu transportant de la drogue, il le verbalise et que cette amende, dans le cas où le verbalisé ne serait pas solvable, est payée par les services sociaux, c'est-à-dire par vous, par vos impôts. C'est surréaliste, Mesdames et Messieurs, reconnaissez-le, ce n'est pas raisonnable. Sachez que les policiers retrouvent généralement aux mêmes endroits, le jour suivant, les individus qu'ils ont arrêtés la veille – ceci d'ailleurs ne doit pas être très motivant pour nos représentants de la loi.

Autre chose que vous devez savoir: il se vend plus de deux kilos d'héroïne chaque jour, selon les informations que m'a données la police. La police en saisit environ 10%. Les toxicomanes se piquent dans les recoins de la place du Molard, les toilettes publiques, les cabines téléphoniques et si, au Molard, ils ne jouissent pas de la même impunité qu'au Platzspitz, croyez-moi, la nuance est tout à fait négligeable. Je vous assure, je les ai vu faire, parce qu'il n'y a pas seulement la place du Molard mais il y a également la rue Neuve-du-Molard qui est nettement plus discrète, où il est assez fréquent que l'on voie des gens prendre des prises, notamment dans les recoins et les allées.

Actuellement, je crois qu'il faut se prononcer pour un choix politique qui soit clair, une fois pour toutes; soit on applique la loi et on donne à la police les directives précises et courageuses avec les moyens de réprimer ce commerce de la drogue qui, je vous le rappelle, est encore illégal, soit on accepte de traiter humainement ces toxicomanes pour créer un centre d'approvisionnement, d'accueil, sous contrôle médico-social, et on affirme ainsi une politique positive et franche qui aurait déjà pour premier mérite la prise en considération constructive de ce problème de société, mais nous n'avons pas le droit de continuer ainsi. Par cette politique laxiste, nous imposons à nos concitoyens une promiscuité qu'ils ne souhaitent pas et aux toxicomanes un statut de semi-hors-la-loi totalement hypocrite et irresponsable et qui n'a pour seul mérite que de nous donner un semblant de bonne conscience

Mesdames et Messieurs, dans l'immédiat je n'ai malheureusement aucune solution satisfaisante à vous soumettre, mais je vous demande d'accepter cette

motion, de rendre au Molard et au centre-ville leur destination naturelle de convivialité, de tourisme, de commerce, et de restreindre, faute de mieux, le commerce illégal de la drogue en un endroit moins voyant, à l'écart des grands axes d'activités. S'il est vrai que ce déplacement ne résout pas le problème des toxicomanes, cela résoudra en tout cas le problème des usagers du centre-ville.

Préconsultation

Mme Jeannette Schneider-Rime (S). Telle qu'elle est définie, la population concernée par cette motion se compose avant tout de malades, de toxicomanes et d'alcooliques, donc, un problème de santé publique et non de police. Nous estimons que le rôle de la police est de s'attaquer à la délinquance et aux grands trafiquants, telle l'action menée en mars 1992 où la police a saisi dix kilos d'héroïne et a arrêté une bande organisée de gros trafiquants, non pas au Molard, mais à la place des Nations. Ces dix kilos d'héroïne étaient probablement destinés à des lieux tels que le Molard et à être vendus à des malades par des professionnels du crime organisé.

Les mesures proposées par les motionnaires ne feraient que déplacer momentanément cette population vers d'autres lieux. Pour rappel, le Platzspitz, c'étaient 200 à 400 personnes vivant en permanence sur place, ce qui donnait une fréquentation moyenne journalière de 2200 personnes et un échange quotidien de 7000 à 12 000 seringues. Assurément, la place du Molard n'est pas un Platzspitz sur le Léman. La politique genevoise en matière de toxicomanie n'a jamais tendu et ne tendra jamais à une telle situation.

Nous sommes tous conscients des graves problèmes posés par l'alcoolisme et la drogue, cependant, nous estimons que les mesures proposées par les motionnaires ne résoudront rien. En effet, pour résoudre quelque problème que ce soit, il faut s'attaquer aux causes et non aux conséquences. C'est en faisant le maximum pour la prévention que l'on parviendra à combattre ce fléau. Le renforcement de mesures policières peut donner l'illusion d'agir; en réalité le problème ne sera absolument pas résolu.

Je terminerai en disant ceci: il faut absolument diriger notre action sur les causes du drame vécu par des milliers de gens. Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera cette motion.

Le président. Ce point a été reporté deux fois; une lettre nous était parvenue il y a déjà deux mois, émanant de la Fédération économique du centre-ville de Genève, et je prie notre secrétaire de bien vouloir en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Concerne: M 1041 du 14 janvier 1992

Monsieur le président,

Pour donner bonne suite aux propos tenus en assemblée le 17 courant, nous vous informons que la Fédération économique du centre-ville soutient pleinement la motion déposée par Mme Hurter et M. Blauenstein.

Le problème des drogués et des marginaux qui envahissent le centre-ville constitue, effectivement, un problème inquiétant pour l'ensemble des commerçants. La situation actuelle régnant dans les Rues-Basses et qui ne fait que se propager ne peut plus durer. Il est du devoir du Département de justice et police de trouver rapidement une solution pour enrayer le fléau avant qu'il ne se propage sur l'ensemble du canton.

C'est pourquoi nous appuyons la demande qui vous a été faite dans la motion N° 1041 et espérons que des mesures concrètes seront prises sans tarder.

Tout en vous remerciant pour la suite qui sera donnée à ce problème et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Le secrétaire:
C. Hotz

M. Ueli Leuenberger (PEG). Face à cette overdose d'intolérance des motionnaires libéraux, le groupe écologiste dit clairement: halte, pas comme cela!

Comparer la place du Molard avec le Platzspitz de Zurich, c'est vraiment fort. Ce texte démontre la méconnaissance totale que les motionnaires ont de la problématique de la toxicomanie. Il y a quelques semaines, un nombre important de praticiens, médecins, psychiatres, travailleurs sociaux et responsables de collectivités locales, se sont réunis à Genève dans un congrès, organisé par la Ligue des droits de l'homme, consacré à la toxicomanie. Comme de nombreuses personnes sur le terrain à Genève, ils cherchaient à comprendre le phénomène et, avant tout, ils cherchaient des solutions. Il serait souhaitable que de nombreux politiciens participent également à ce genre de manifestation; ils comprendraient peut-être un peu mieux ce problème.

Au lieu de s'occuper de la politique de prévention et d'aide aux toxicomanes, les motionnaires les montrent du doigt, les désignent comme boucs émissaires, de même que les alcooliques et marginaux, mais quand commence-t-on à être marginal et alcoolique?

Il est regrettable que notre Conseil soit obligé de débattre cette motion populiste et dangereuse qui amalgame des problèmes importants de notre société. Tout le monde, et notre Conseil aussi, évidemment, devrait plutôt s'attacher à soutenir les efforts des différentes institutions et des personnes qui interviennent sur le terrain. Arrêtez de jeter le trouble dans la population par vos propos alarmistes, irresponsables! Pour traquer les gros trafiquants de drogue et certaines entreprises qui profitent de ce trafic, vous pouvez compter sur nous, mais pour faire chasser les marginaux, les alcooliques et les toxicomanes par la police, il ne faut pas compter sur les écologistes.

J'espère que le bon sens l'emporte dans tous les partis présents dans cette salle, et je vous demande de refuser cette motion. *(Applaudissements de la gauche.)*

Mme Laurette Dupuis (T). Nous, Parti du travail, nous ne pouvons pas accepter cette motion, car nous ne pouvons accepter de déplacer des gens comme une simple marchandise, surtout que le Grand Conseil a voté un projet de loi le 30 mai 1991. Cette loi demandait d'allouer un subside, par le produit du Droit des pauvres, à l'Association pour la création des dispositifs thérapeutiques en faveur des toxicomanes. Alors, une équipe, à bord d'un bus, s'est mise au travail; elle le fait très bien, et c'est une année après qu'elle voit un résultat positif, aussi bien auprès des consommateurs qu'auprès des instances, soit pharmaciens, médecins et même la police; cette dernière me l'a confirmé. Je crois que le travail de prévention a toute son importance avec un problème aussi grave. Dans le *Journal de Genève* du 5 avril, vous trouverez un article sur le bilan de ces six mois de prévention; je vous conseille de le lire et de méditer sur le problème qui touche toutes ces familles, pas toujours très loin de vous, malheureusement. C'est trop facile de juger! Alors, Mesdames et Messieurs, avant de voter cette motion, interrogez-vous, surtout sur les mesures à prendre contre les gros trafiquants et les banquiers.

M. Michel Meylan (T). Pour ma part, je trouve cette motion frileuse et bien entendu fort peu crédible. Je pense que les deux motionnaires, malgré ce que M. Blauenstein a dit tout à l'heure, peignent le diable sur la muraille, et anticipent plus qu'autre chose le phénomène de la drogue sur le périmètre indiqué dans la motion.

Bien sûr que le problème existe, on ne peut pas le nier. Je suis même certain qu'il s'amplifiera si on ne fait rien, mais je pense que la police genevoise n'a pas besoin de cette motion pour jouer le rôle qu'on attend d'elle, tant au niveau des drogués que des dealers. Tiens, là je trouve justement bizarre que les motionnaires libéraux n'aient pas fait mention des dealers qui sont pourtant de dangereux parasites de la société.

Quant aux alcooliques, il s'en trouve naturellement partout. C'est un phénomène de société qui n'est pas spécifiquement lié à la place du Molard. Certains patrons des cafés-restaurants, pas tous bien entendu, ont leur part de responsabilité au niveau de l'alcoolisme. Comme l'a dit Mme Dupuis, le Parti du travail ne prendra pas cette motion en considération.

Je voudrais ajouter que les motionnaires ont employé le terme de marginaux, ces derniers, d'après les motionnaires, sont tous ces criminels en col blanc qui hantent la place du Molard et ses environs; ils auraient dû le préciser, ainsi le Parti du travail aurait peut-être vu cette motion sous un autre angle.

M. Christian Buonomo (DC). Notre groupe a beaucoup de respect pour les commerçants de la place du Molard, mais il ne pourra malheureusement pas suivre cette motion car il estime qu'elle s'attaque aux effets et non pas aux causes. Cette motion est pernicieuse parce qu'elle veut déplacer le problème ailleurs. On a des toxicomanes qui nous dérangent à la place du Molard, qu'on les mette ailleurs et on aura d'autres commerçants de la place Longemalle ou d'ailleurs qui viendront demain nous dire que c'est eux qui ont des problèmes. Cela fait des années que cela dure et malheureusement le problème ne se limite pas au vote de cette motion. Celle-ci est également pernicieuse parce qu'elle tend à dire que la police ne joue pas son rôle et tolérerait la toxicomanie et le trafic de drogue.

Je vais vous faire part brièvement de mon expérience. Il m'arrive de temps en temps de siéger comme juge d'instruction, parmi les juges d'instruction de permanence, cela veut dire qu'on a pour rôle de recevoir les personnes prises en flagrant délit et de décider si on les garde et si on les inculpe ou pas. Près de 40% des personnes qu'on nous amène sont des gens qui ont eu des problèmes de toxicomanie, et qui, de manière directe ou indirecte, ont commis des délits en liaison avec la toxicomanie. J'aimerais dire à M. Blauenstein que j'ai été au centre d'un incident qui est survenu lors de ma dernière permanence. Une personne qui avait été amenée a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre; malheureusement, elle a réussi à se jeter par la fenêtre! Cette personne-là avait été arrêtée quelques heures plus tôt à la place du Molard, pour des problèmes de toxicomanie.

Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de volonté de la police et des autorités politiques de lutter contre la toxicomanie, je crois qu'on a affaire à un problème qu'il faut examiner sérieusement. C'est un problème de société et je crois que lorsqu'on aura résolu ce problème de société il n'y aura, heureusement pour les commerçants de la place du Molard et heureusement pour notre ville de Genève, plus de toxicomanes à la place du Molard. C'est pourquoi nous rejetterons cette motion.

M. René Winet (R). Quelques mots au sujet de la motion de Mme Hurter et de M. Blauenstein. En ma qualité de responsable d'un commerce proche de la place du Molard, je partage naturellement, sans réserve, l'essentiel de leurs préoccupations, ce d'autant plus que les allées des immeubles voisins de la place de la Fusterie, du passage Malbuisson et de la Galerie centrale, présentent des symptômes identiques à ceux observés dans le quadrilatère rue du Marché, place du Molard et quai du Général-Guisan. Le phénomène et les méfaits de la drogue ne se limitent hélas pas à la concentration d'amateurs en certains points du centre-ville, il n'est que de songer aux écoles – et je peux vous parler en connaissance du problème étant père de deux adolescents – aux parcs, dans certains lieux publics pour s'en convaincre au besoin.

S'agissant d'un grave problème, dont l'intérêt général ne saurait échapper à quiconque, il me semble toutefois souhaitable d'éviter à l'avenir l'emploi d'expression telle que: «La place du Molard, un Platzspitz sur Léman», qui pourrait avoir pour conséquence de nous partager sur des questions qui, plus que toutes autres, nécessitent une réflexion commune, sans calcul.

Néanmoins, le trafic de la drogue sur cette place et son voisinage dérange au maximum les commerçants et toute l'économie du centre-ville, et il est nécessaire de prendre des mesures.

M. Olivier Moreillon (L). Quand j'ai découvert cette motion, signée par deux de nos collègues, je leur ai d'emblée dit qu'ils allaient se retrouver en quelques secondes attachés au poteau de torture avec le Conseil municipal en train de danser la danse du scalp autour; ça n'a pas manqué, parce qu'effectivement la forme de cette motion est malheureuse, la comparaison est malheureuse.

Cette motion ne vise pas du tout à faire avancer quoi que ce soit dans le problème de la drogue. Ce n'est pas du tout une motion pour guérir les drogués, et d'ailleurs les motionnaires ne s'en cachent pas, c'est simplement une motion pour protéger les commerces du centre-ville, gênés dans leur activité par la présence des drogués. Mais de là à dire que les commerçants du centre-ville n'ont même

pas le droit de se défendre, je ne partage pas cette opinion. Chacun a le droit de défendre ses intérêts. Quand les fonctionnaires se sentent attaqués, ils défendent leurs intérêts avec les moyens que nous connaissons. Donc, c'est parfaitement légitime que des commerçants du centre-ville défendent leurs intérêts en présentant une motion pour demander que cette scène ouverte qui se passe au Molard ne se passe plus mais, encore une fois, ne prenons pas cette motion pour ce qu'elle n'est pas. Si Mme Schneider-Rime ou M. Leuenberger avaient un commerce au centre-ville, peut-être tiendraient-ils des propos moins idéalistes.

Cela dit, je ne résiste pas au plaisir d'ajouter deux ou trois choses sur le problème de la drogue parce que, sur cette question de la drogue, paradoxalement, tous les partis politiques, de gauche, de droite, sont d'un silence éloquent. C'est un sujet tabou, on ne veut pas en parler.

Mme Laurette Dupuis (T). Oui, on en parle!

M. Olivier Moreillon. Pour la première fois, mais dans les programmes politiques, aux élections, quel est le parti qui indique dans son programme les mesures qu'il entend prendre pour venir en aide aux drogués? C'est extrêmement rare. Madame, vous me citerez l'exception, mais en règle générale, c'est extrêmement rare.

Je crois que ce qui se passe à Zurich maintenant, après le Platzspitz, est extrêmement intéressant. Que cherchons-nous vis-à-vis des drogués – je ne parle pas de la prévention, je parle du traitement de ceux qui malheureusement sont déjà accrochés à une drogue dure – que cherchons-nous? Il faut maintenir le contact, c'est extrêmement important, éviter d'en faire des marginaux, il faut éviter des scènes ouvertes, parce que c'est vrai, une scène ouverte il faut l'avoir vue, c'est absolument épouvantable. Ce sont les voyageurs du bout de la nuit, ce sont des zombies ambulants, c'est dégradant, c'est horrible, donc il faut éviter une scène ouverte, il faut lutter contre la propagation du sida et il faut supprimer la délinquance induite par la consommation de la drogue.

Comment atteindre tous ces buts que je viens de citer. On pourrait peut-être, je m'adresse à M. Rossetti, imaginer qu'à Genève, à l'instar de votre consœur, Mme Emilie Lieberherr à Zurich, on ouvre des lieux d'accueil, s'ils n'existent pas déjà, où les drogués, ceux qui sont déjà accrochés, ceux qui ne peuvent pas se passer de la drogue, pourraient recevoir, dans de bonnes conditions d'hygiène, une drogue qui leur serait donnée ou vendue, mais à un prix très bas, pour casser le marché de la drogue. Car il faut le casser et là, paradoxalement, la gauche n'a pas employé le terme de spéculation mais, s'il y a un marché qui mérite ce qualificatif c'est bien le marché de la drogue, parce qu'on spécule sur le besoin de

quelqu'un qui est devenu une victime à 100% en lui demandant le prix fort. Alors, que faire? Je dis: il faut casser le marché de la drogue, à la limite il faut prévoir des endroits où, sous contrôle médical, cette drogue, dont ils ont un besoin vital, on la leur donne ou on la leur vend à un prix extrêmement bas.

Alors, voilà quelques idées, mais jamais on ne discute de cela à Genève, c'est un sujet qui, véritablement, est tabou. Il y a à Genève la consultation Camoletti, la consultation Montchoisy, la villa Les Crêts, etc., mais ce sont des lieux de sevrage, ce sont des lieux qui ne sont pas comparables aux «Fixerstübli», ou aux «shootoirs» comme on les appelle en français, qui sont ouverts à Zurich.

Je pense que cette motion, qui est purement une motion de défense des commerçants du centre-ville, peut aussi amener à une réflexion plus générale sur la drogue et peut-être une réponse de M. Rossetti tout à l'heure. *(Applaudissements nourris.)*

Le président. Sont encore inscrits: Mme Rieser, Mme Hurter, M. Muller, M. Rumo.

Mme Karin Rieser (DC). Je voudrais dire que cette motion a au moins le mérite de faire aborder le thème au Conseil municipal, parce que c'est effectivement une chose dont on parle rarement.

Je vais faire un résumé des informations qui nous arrivent tous les jours par les médias. On sait qu'un drogué a besoin de 6000 à 12 000 francs par mois, donc, avec tous les drogués qui refluent de Kocherpark surtout, il y aura évidemment une recrudescence des vols et des cambriolages, la situation va se dégrader. Cette année, il y a eu 400 morts par overdose, publiées grandement dans les journaux. Il y a aussi eu 1400 morts par suicide, un tiers concerne des jeunes, mais cela on le publie moins dans la presse.

J'ai l'impression que, devant le problème de la drogue, on dit toujours «cela ne me concerne pas»; cela ne regarde que les autres. J'aimerais qu'on prenne conscience que les drogués et les suicidés ce sont surtout des jeunes, et pourquoi ces jeunes se suicident-ils? Car quelqu'un qui prend de la drogue ne veut pas juste s'amuser un peu, il cherche sa mort.

Selon un rapport des services secrets allemands, 250 millions de DM sont réinvestis dans l'industrie en Allemagne qui proviennent de la drogue. Il y a des entreprises entières sous contrôle des marchands de drogue, ils sont en train de nous encercler. Je pense qu'en Suisse c'est la même chose, on ne le sait pas ou on ne veut pas le savoir.

Chaque fois qu'il y a une saisie de drogue, la presse la relate en précisant qu'on en a saisi pour x millions. Cela donne l'idée à certaines personnes de s'enrichir en faisant le trafic de drogue.

Dans les médias, à la télévision par exemple, on fait beaucoup pour le sida et rien contre la drogue, pourtant cette dernière est le premier pas vers le sida. Qui dit drogue dit Sida un jour ou l'autre.

Comme M. Moreillon vient de le relever, il existe beaucoup de lieux pour soigner, mais on ne fait rien pour prévenir. On devrait organiser des campagnes beaucoup plus conséquentes en montrant vraiment les horreurs que cela engendre. Je pense qu'on devrait mettre la drogue au menu du Sommet de la terre à Rio et, en plus, il devrait se former à Genève un mouvement qui prendrait des dimensions planétaires, comme la Croix-Rouge mais ce serait peut-être sous le signe d'un pavot noir, pour distribuer gratuitement en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, de la drogue à ceux qui s'enregistrent et qui viennent la chercher. Cela casserait d'un jour à l'autre le marché de la drogue. Sans ces énormes bénéfices, le trafic de drogue perdrait tout intérêt.

(Mme Suzanne-Sophie Hurter (L) renonce.)

M. Pierre Muller (L). Tout a été dit, je renonce également.

M. Pierre Rumo (T). Je serai également bref puisque d'assez nombreux intervenants ont discuté de cette motion.

On ne peut nier que le problème de la drogue touche toutes nos sociétés, pratiquement de l'Atlantique à l'Oural, mais comparer Zurich et Genève et surtout le Platzspitz et la place du Molard me paraît particulièrement déplacé. En effet, les propos de cette motion me semblent pratiquement ceux qu'on pourrait qualifier de «vigilants» ou en tout cas très proches de l'UDC, tendance Christophe Blocher, et c'est malheureux que sur ce problème de la drogue on tienne ce genre de propos, on utilise ce genre de vocabulaire.

En effet, le Parti du travail ne peut admettre le ton de cette motion et notamment les termes de «marginaux, alcooliques, drogués qui hantent la place du Molard et qui défigurent également cette place».

Sur le fond, peut-être que ce sujet mériterait une attention plus grande, mais les termes et la manière d'exprimer ce problème nous paraissent particulièrement mal appropriés.

Concernant ce problème de la drogue, M. Leuenberger a fait allusion à un séminaire organisé par la Ligue des droits de l'homme, en février 1992, et à ce propos je vous invite à lire le Journal de Genève du 17 février 1992, dans lequel on peut lire, notamment: «Peut-être pratiquons-nous cette politique anti-drogue, toujours parce qu'elle nous procure d'autres avantages comme celui de fournir aux crises et aux interrogations multiples de nos sociétés un point de fixation et de rejet», en d'autres termes un bouc émissaire, et c'est ce que nous voulons éviter.

Je pense que la politique des autorités genevoises en matière de drogue est à soutenir, cette politique n'est ni laxiste ni répressive et, à ce propos, je vous rappelle que M. Segond a souvent dit que, si nous avions pu éviter des crises telles que les ont connues des villes comme Berne ou Zurich, c'est dû justement en partie à cette politique ni laxiste ni répressive, notamment vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des drogués. Par conséquent, nous sommes opposés à cette motion.

Comme l'avait dit également le chef de la police, M. Walpen, des entreprises privées pourraient s'occuper du maintien de l'ordre car ce n'est pas à la police genevoise d'intensifier ces mesures de contrôle.

D'autre part, d'autres places ont connu des problèmes similaires, comme le rond-point de Plainpalais ou la zone piétonne du Mont-Blanc, et peut-être parce qu'on avait affaire à des commerçants moins prestigieux, on a beaucoup moins parlé des dommages causés dans ces lieux-là. S'il y a un problème à la place du Molard et dans ce quadrilatère, il faudrait aussi peut-être songer à animer un peu plus ce centre-ville, notamment le soir, puisque, il faut bien le dire, c'est souvent un désert dès 20 h ou 21 h.

Par conséquent, nous ne pouvons accepter cette motion qui nous rappelle trop certains propos ou certains délits de «sale gueule», chers à M. Pasqua.

M. Norbert-Max Blauenstein (L). Après le plaidoyer de M. Moreillon, qui lui a tout à fait vu juste à propos de ce qui était exprimé par cette motion, je tiens quand même à vous dire que cette motion a été mal comprise.

Finalement, chers collègues, vous le remarquez, on a parlé de politique, d'humanisme et d'un tas de choses, mais on n'a pas esquissé de solution. Sur le terrain, il ne se passe rien. Mesdames et Messieurs, je vous demande d'aller vous promener où cela se passe, c'est-à-dire au Molard et le long des quais, pour voir la nuisance que cela représente, qui, contrairement à ce qui a été dit, ne concerne pas seulement le commerce du centre-ville, mais aussi les usagers du centre-ville. Nous avons tous ici des familles, des enfants et je crois qu'on a autre chose à montrer à nos familles et aux gens normaux de cette cité que ces marginaux. Je

crois que de ne pas leur donner de solutions, de ne pas leur donner de soins, de ne pas leur proposer des Gassenzimmer ou des Fixraum, comme cela existe en Suisse alémanique, cela signifie tout simplement que l'on se reconnaît tout à fait impuissants à leur proposer une solution, et ça arrange tout le monde, cette manière tout à fait hypocrite de dire: «Ah oui, nous faisons quelque chose», en laissant crever ces gens dans la rue; quant à moi, je ne peux pas y souscrire.

Mesdames et Messieurs, excusez-moi, mais je pense que malgré tout c'est une affaire passionnelle, je ne voulais pas parler de drogue, je voulais parler de liberté et je pensais que la liberté du citoyen normal devait aussi être préservée. Je vous remercie.

Le président. Sont encore inscrits: Mme Dupuis, M. Hediger, M. de Freudenreich et M. Rodrik. Jusqu'à présent nous avons eu un débat calme, serein, mais surtout très profond. Je demande à tout le monde de bien vouloir continuer dans cette façon de voir, le problème est suffisamment important pour que nous ne nous lancions pas des mots à la tête. Monsieur Blauenstein, vous désiriez reprendre la parole tout de suite?

M. Norbert-Max Blauenstein (L). Juste pour dire que dans ce cas-là je crois que ce problème est effectivement un problème passionnel. Je pense qu'on est peut-être mal préparé dans ce Conseil à débattre d'un tel sujet d'une manière tout à fait froide et je propose de retirer cette motion, avec l'accord de ma collègue Mme Hurter. Nous présenterons une nouvelle motion en d'autres termes qui, je l'espère, aura peut-être votre assentiment sur d'autres possibilités. *(Applaudissements nourris.)*

Le président. M. Blauenstein et Mme Hurter, je vous remercie et je pense que c'est une sage décision. Le débat est terminé. *(M. Michel Rossetti, conseiller administratif demande la parole.)* Le débat sur ce sujet est terminé. *(M. Rossetti insiste.)* Non, je regrette, cette motion a été retirée par les motionnaires, le débat est terminé, nous pourrons en reparler lorsqu'une nouvelle motion sera déposée. Nous prenons le point suivant de notre ordre du jour.

5. Motion de Mme Véronique Pürro: femmes, jeunes et chômage (M 1050)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte progression du chômage;
- que les femmes ont particulièrement peu connaissance de leurs droits en matière de chômage et qu'elles renoncent à les faire valoir en reprenant exclusivement leur activité au foyer;
- que les jeunes en fin de formation constituent une population toujours plus atteinte par le chômage et qu'ils/elles ne s'annoncent pas à temps comme demandeurs d'emploi;
- que la Ville de Genève doit participer aux efforts d'information entrepris par l'ensemble des autorités sur les droits, les conditions et les devoirs liés à la problématique du chômage,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre sur pied une campagne d'information spécifique à l'intention des femmes et des jeunes à la recherche d'emploi;
- organiser un cours d'information portant sur cette problématique à l'intention des travailleurs sociaux de la Ville de Genève en contact avec la population.

Mme Véronique Pürro (S). Dans la crise économique que traverse actuellement notre pays, les femmes sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail. Elles forment un potentiel de main-d'œuvre qui peut être utilisé comme régulation du marché du travail. Lorsque la demande se fait sentir, on appelle les femmes à exercer une activité lucrative, lorsque le chômage s'installe, on incite les femmes à reprendre leur rôle soi-disant naturel, au foyer.

En Suisse, le taux d'activité des femmes est en constante augmentation, 54% des femmes entre 15 et 62 ans exercent une activité professionnelle. Les femmes occupent majoritairement des emplois précaires dépendant directement de la conjoncture économique.

En matière de prestations de chômage, les femmes ont un déficit d'information sur les connaissances de leurs droits. Les statistiques, récemment publiées par l'Office fédéral des statistiques, démontrent, à l'évidence, qu'un certain nombre de chômeurs et de chômeuses ne sont pas recensés dans les statistiques

[1] Annoncée, 3130.

officielles, parce qu'ils ou elles ne sont plus annoncés comme demandeurs et demanderesses d'emplois. Il en va de même en ce qui concerne les jeunes qui, ayant terminé leur formation et ne trouvant pas d'emploi, ne connaissent pas ou très peu leurs droits en matière de prestations de chômage.

En tant que collectivité publique, la municipalité de la Ville de Genève peut tout à fait et se doit même d'informer la population, même si, en ce qui concerne le chômage, il ne s'agit pas d'un sujet qui soit de sa compétence directe. L'information à ce sujet est urgente et primordiale, elle doit passer au-delà des compétences des uns et des autres.

Nous invitons le Conseil administratif à faire preuve d'imagination et à concevoir une campagne d'information, par exemple en éditant un petit dépliant distribué tous ménages en ville, comme il le fait pour les levées des déchets, ou en créant une affiche.

De plus, nous demandons que les travailleurs sociaux de la Ville soient informés correctement afin de pouvoir conseiller tous ceux et toutes celles qui s'adresseront à eux.

J'ajouterai que notre collègue Maria Roth-Bernasconi, députée socialiste au Grand Conseil, interviendra de la même façon lors de la prochaine séance du Grand Conseil, afin que tout soit mis en œuvre à chaque niveau des collectivités publiques. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion.

Préconsultation

M. Georges Queloz (L). Je suis déçu de constater que Mme Pürro abaisse ainsi la femme, en disant, et je cite, «les femmes ont particulièrement peu de connaissance de leurs droits». Eh bien, à l'heure où l'on parle d'égalité, cela suffit pour dire non!

M. Claude Miffon (R). Mme Pürro a raison de dire que l'information sur le problème du chômage est un problème important. Là où je ne suis plus tout à fait d'accord, c'est que cette information ne doit s'adresser qu'à des groupes spécifiques, parmi les chômeurs, tels que les jeunes et les femmes. Les statistiques montrent que, par exemple, les chômeurs âgés sont les plus pénalisés, ce sont ceux qui ont le plus de difficultés à retrouver un emploi et, pour ma part, je considère que l'effort d'information doit s'adresser à toutes les catégories de chômeurs dans tous les secteurs professionnels.

En ce qui concerne la compétence d'organiser une campagne d'information, elle appartient en premier lieu aux autorités cantonales et je prétends que dans ce

domaine des efforts importants ont déjà été accomplis au cours de ces dernières années. L'information est d'abord diffusée par la presse; au cours de ces dernières semaines, il n'est pas de jour où l'on n'ait pas, d'une façon ou d'une autre, écrit sur le problème du chômage; elle est d'autre part largement diffusée par les syndicats qui jouent à cet égard un rôle extrêmement important; elle est ensuite diffusée par les caisses de chômage – et il y en a un certain nombre à Genève; elle est aussi diffusée par les travailleurs sociaux, que ce soient ceux de la Ville de Genève ou que ce soient ceux de l'Hospice général, et de nombreux services cantonaux; elle est enfin et prioritairement diffusée par les services de l'Office cantonal de l'emploi.

Dès lors et pour ma part, je considère que cette information est déjà largement disponible pour celle ou pour celui qui en a besoin. Je n'ai pas d'objection au fait que l'on organise des cours de formation pour les travailleurs sociaux de la Ville, mais j'ose espérer que ces travailleurs sociaux, comme les autres d'ailleurs, ont déjà cette information et qu'ils ont, jusqu'à ce jour, été capables de répondre à toutes les questions que les gens concernés leur ont posées en matière de chômage.

En conclusion, si je suis persuadé que cette motion part d'un bon sentiment, je suis d'avis qu'elle ne répond pas véritablement à un besoin et que, si la Ville veut faire quelque chose de plus dans ce domaine, elle doit d'abord se renseigner sur ce qui se fait déjà. Je sais que l'Etat et ses nombreux services font beaucoup dans ce domaine.

Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC). Je suis très contente que Mme Pürro ait fait cette motion et le peu qu'elle a dit sur la pauvreté des femmes est très, très nécessaire. Je vous renvoie au rapport sur l'enquête qui a été menée par F-Information et le Bureau de l'égalité pour les droits entre hommes et femmes à Genève, dont je suppose que vous l'avez tous lu et qui vous donnera très exactement l'état de la question dans le canton et en Ville de Genève.

J'aimerais signaler à M. Queloz que les femmes ont effectivement particulièrement peu connaissance de leurs droits et que la loi qui donne l'égalité n'implique pas immédiatement que les femmes aient connaissance de leurs droits. Je connais d'ailleurs un certain nombre d'hommes qui n'ont pas non plus connaissance de leurs droits. Donc, je crois que ce n'est pas une question de femmes et d'hommes, mais une question de gens plus ou moins instruits, et le critère est l'instruction plus que la notion hommes ou femmes.

Je suis très contente aussi que Mme Pürro soit relayée au Grand Conseil puisque le rôle de l'Etat est primordial dans cette question et c'est d'ailleurs pour cela que notre groupe ne votera pas cette motion.

Je souhaiterais cependant donner une idée à Mme Pürro et à tous les collègues qui pensent que cette question est capitale. Il y a actuellement, traînant depuis quelques années à la commission sociale et de la jeunesse, un crédit de 200 000 francs – n'est-ce pas Monsieur Rossetti? – un crédit de 200 000 francs, objet dont Mme Dupuis est rapporteuse, un crédit demandé par M. Segond pour faire une étude sur la pauvreté en ville de Genève. Il me semble que la commission sociale pourrait très facilement traiter enfin de cette proposition et, au lieu de voter ce crédit pour une recherche d'étude sur la pauvreté, proposer des mesures qu'on serait effectivement très heureux de voter. Je vous signale aussi que ce crédit est porté au PFQ. Je vous remercie.

Mme Véronique Pürro (S). J'aimerais juste répondre brièvement à M. Miffon. Je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit que l'information existe, qu'elle est large et abondante. Malheureusement, quand on regarde la documentation qui est distribuée aux chômeurs et qu'on voit la petite brochure qui a été faite à cette intention, on constate avec regret que, dans les listes des personnes qui ont droit aux prestations de chômage, les femmes ne figurent pas. Je vous remercie.

Mme Karin Rieser (DC). J'aimerais juste dire que personnellement ça me dérange, parce que je suis une femme, qu'on traite les femmes comme des gens qui ne savent pas se débrouiller. Depuis longtemps elles ont la même éducation à l'école, elles savent les mêmes choses que les garçons et les droits, on les prend, on n'attend pas qu'on nous les donne!

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). J'aimerais vous dire qu'il n'y a pas de semaine où je ne constate le défaut d'information en matière de chômage et ce, visiblement pour plusieurs raisons. Tout d'abord, au niveau de l'Office cantonal de l'emploi: vous n'êtes pas sans savoir que les relations entre la caisse cantonale et l'Office cantonal de l'emploi ne sont pas au beau fixe et que, lorsqu'une personne pose une question qui relève du domaine de l'autre, on lui dit: «Allez donc à une consultation, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre.» Ceci est la première source de blocage de l'information que je rencontre le plus fréquemment, mais il en est d'autres.

Il est des placeurs, croulant probablement sous le nombre de leurs dossiers, qui préfèrent se décharger des réponses aux questions pertinentes qui leur sont posées par les personnes qu'elles ont mission de placer et qui les renvoient à une consultation.

Et puis, il y a un troisième problème, celui de la langue qui est utilisée pour établir les formulaires qui sont remis aux chômeurs. Personnellement, ça ne me choque pas du tout, parce que je comprends de quoi il s'agit, mais je vous garantis que, quand vous êtes Portugais, que vous avez 46 ans et que vous êtes au chômage, il faut un traducteur juré pour comprendre au moins en substance ce qui se trouve dans ce prospectus et pour faire les démarches nécessaires.

Donc, je pense que la motion de Mme Pürro répond à des carences évidentes, réelles et, si nous pouvons apporter une contribution, à notre mesure, vu que visiblement l'Etat a quelque peine à faire face à ses obligations, je crois que c'est dans l'intérêt de la collectivité, car les gens qui ont des droits au chômage doivent pouvoir les faire valoir quel que soit leur âge, quelle que soit leur langue, quelle que soit leur provenance.

Mise aux voix, la motion est prise en considération par 34 oui contre 32 non et une abstention.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre sur pied une campagne d'information spécifique à l'intention des femmes et des jeunes à la recherche d'emploi;
- organiser un cours d'information portant sur cette problématique à l'intention des travailleurs sociaux de la Ville de Genève en contact avec la population.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: Café de la Tour au bois de la Bâtie: une fermeture qui pose certains problèmes (I 7020)[1].

Le président. Comme je vous l'ai dit précédemment, nous avons reçu hier deux pétitions à ce sujet, elles ont été envoyées à la commission des pétitions.

[1] Annoncée, 3130.

M. Jean-Pierre Lyon (T). Lorsque j'ai annoncé cette interpellation, je ne savais pas qu'entre temps deux pétitions seraient déposées sur le bureau du Conseil municipal. Je ne voudrais pas supplanter la commission des pétitions qui est chargée d'examiner et de faire un rapport à ce sujet, donc, je serai très bref dans mon intervention.

Je désire attirer l'attention des membres de la commission des pétitions sur deux problèmes. Le premier est qu'il y a une faillite et le Conseil administratif pourra répondre à ce sujet à la commission des pétitions. Deuxièmement, j'ai appris qu'il y aurait des tassements dans le terrain et que, même s'il n'y avait pas eu de faillite, on aurait été obligé de fermer le restaurant pour des raisons de sécurité. Alors, je laisserai le soin aux membres de la commission des pétitions de répondre à toutes ces questions et, lorsque le rapport reviendra, je me permettrai d'intervenir si je ne suis pas satisfait de certaines réponses.

C'est un problème qui a son importance, car de nombreuses personnes s'interrogent sur la raison de cette fermeture. Il n'y a aucune information de la part de la Ville de Genève sur ce problème. Lors des promenades, les personnes âgées pensent aller prendre quelque chose dans ce café et lorsqu'il faut retraverser le bois de la Bâtie pour aller dans l'autre restaurant, bien souvent cela fait un peu loin, surtout pour les personnes qui ont de la peine à se déplacer. Il me semble qu'au niveau de l'information il manque quelque chose; il devrait y avoir un panneau qui informe les gens que le Restaurant de la Tour est fermé et qu'il faut se diriger vers le Chalet. Je propose de poser un panneau vers l'angle du cimetière, où les chemins se séparent, pour indiquer aux promeneurs que le Café de la Tour est fermé. Je compte sur la commission des pétitions pour nous renseigner sur tous les problèmes concernant ce sujet.

L'interpellation est close.

7. Motion de MM. Christian Buonomo et Robert Pattaroni: faites-nous une belle fête, populaire au surplus! (M 1052)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– avec grand regret que la morosité ambiante dans notre canton, voire en ville de Genève, étend son influence au point même de décourager l'envie de faire la fête!

[1] Annoncée, 3272.

- que le meilleur moyen de ne pas se laisser abattre par cette morosité est précisément de la combattre par le rire et la bonne humeur, autrement dit par la fête;
- que les habitants de Genève ont incontestablement l'envie et le sens de la fête, qu'ils l'ont montré à plusieurs reprises. Par exemple dans le cadre des Clefs de Saint-Pierre ou, l'an dernier, lors des spectacles dits de la coquille, et certainement en juin prochain au moment des Ponts de Saint-Gervais;
- que d'autres villes de Suisse, telles Lausanne avec son festival annuel de la Cité et Zurich, l'an dernier, avec sa fête pour le 700e, sont des références dont il n'est pas indécent de s'inspirer;
- enfin, que les valeureux touristes qui se hasarderont cet été sur nos quais risquent bien de croire que l'austérité est la règle de vie dominante dans les rues de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre, avec tous les partenaires disposés à collaborer, afin que cet été soit organisée sur les quais une fête véritablement populaire, qui soit d'autant plus gaie qu'elle aura été mise sur pied avec des moyens modestes!
- et souhaite que parmi ces partenaires soient sollicités les artistes de toute expression habitant Genève ou sa région.

M. Christian Buonomo (DC). Tout d'abord j'annonce un amendement à cette motion, que nous présentons conjointement avec M. Miffon, vu que l'actualité va parfois plus vite que les motionnaires. Il est le suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de collaborer avec l'Office du tourisme de Genève ainsi qu'avec tous les partenaires disposés à participer, afin qu'à l'avenir soit organisée sur les quais une fête à la fois populaire et constituant une animation attractive pour les visiteurs de Genève».

Le deuxième alinéa de l'invite ne change pas, Monsieur le président.

Le président. Bien, je vous prie de déposer votre amendement sur le bureau afin que je puisse le faire voter.

M. Christian Buonomo. M. Miffon n'est pas là, mais je vais vous donner le mien en l'état.

Le président. Bien. Monsieur Pattaroni, désirez-vous prendre la parole?

M. Christian Buonomo. Si vous permettez, Monsieur le président, j'aimerais dire deux mots. Mesdames et Messieurs, vous avez affaire, aujourd'hui, à des motionnaires particulièrement satisfaits, déjà avant le vote qui aura lieu tout à l'heure.

On nous avait annoncé, au mois de mars 1992, qu'il n'y aurait pas de Fêtes de Genève cette année. Nous avions estimé qu'il était malheureux qu'en cette période de morosité ces fêtes n'aient pas lieu et qu'il était urgent que ce Conseil débatte de cette question. Ce Conseil avait estimé qu'il était plutôt urgent d'attendre et avait refusé l'entrée en matière sur l'urgence. Dans les jours qui suivirent cette décision sur l'urgence, M. Yfar nous annonçait qu'il pensait organiser lui-même des Fêtes de Genève. Puis, l'Office du tourisme revenait sur sa première décision et annonçait qu'il était lui-même prêt à organiser des Fêtes de Genève.

Dans un premier temps, nous n'avions plus de Fêtes de Genève, ensuite, nous en avions deux! Finalement, tout le monde a réussi à se mettre d'accord et on nous annonce que nous aurons cette année des Fêtes de Genève, après entente entre MM. Yfar et l'Office du tourisme genevois.

Donc, notre motion n'est plus d'actualité, c'est pourquoi nous l'avons modifiée et nous demandons au Conseil administratif de collaborer à l'avenir avec l'Office du tourisme pour mettre en place ces Fêtes de Genève et surtout de permettre à des artistes locaux ou de la région de pouvoir s'exprimer. A notre avis, il ne s'agit pas d'une nouvelle dépense pour la Ville de Genève, il ne s'agit pas que la Ville de Genève subventionne, mais plutôt qu'elle participe activement à cette organisation et contribue à faciliter l'expression d'artistes locaux lors de ces Fêtes de Genève et leur assure un caractère vraiment populaire.

Préconsultation

M. Daniel Pilly (S). *Panem et circenses!* Il n'est pas tellement surprenant que la démocratie-chrétienne propose, comme remède à la crise, un vieux truc de Romains: du pain et des jeux. On est en train de nous dire que, pour remédier à la crise, il suffit que notre Conseil administratif collabore ou organise lui-même, à défaut de collaboration, la ribouldingue afin que tout le monde puisse s'ébaudir sur nos magnifiques quais.

Je crois que, à l'heure actuelle, demander cela est tout de même un peu culotté. Nous sommes en plein dans un programme de restructuration relativement douloureux et on demande au Conseil administratif de collaborer à une organisation qui ne peut être que coûteuse et qui n'est en tout cas pas une priorité. Nous ne pouvons pas accepter ce type de proposition, ne serait-ce que pour cette raison-là. En effet, pour paraphraser les considérants, il fut un temps où dans cette Ville, effectivement, l'austérité était la règle de vie dominante et, n'en déplaise au Parti démocrate-chrétien, je ne crois pas que c'était le moment où Genève avait le moins de rayonnement. Ce que je peux dire, c'est qu'en tout cas, à l'heure actuelle, la règle de vie que notre Conseil administratif et notre municipalité doivent s'imposer, parce que vous avez vidé la caisse, eh bien c'est précisément l'austérité. Alors, je trouve particulièrement culotté de la part de partis qui refusent toute augmentation fiscale, qui veulent amoindrir le rôle de l'Etat, de venir maintenant réclamer du Conseil administratif sa participation à l'organisation de festivités aussi coûteuses qu'inutiles.

M. Olivier Cingria (L). Un politicien bien connu, Alexandre Sanguinetti a déclaré, je cite: «Il en va des discours comme des robes des femmes: ils doivent être assez longs pour couvrir le sujet et suffisamment courts pour attirer l'attention.» C'est peut-être la forme que recherche le groupe démocrate-chrétien en proposant cette motion populiste et éphémère que le groupe libéral refusera et vous invite à rejeter.

Mme Laurette Dupuis (T). Je serai très brève. A la suite de cette motion j'ai posé la question à une sage dame de 82 ans. Doit-on faire les Fêtes de Genève avec d'énormes flonflons pour égayer un peu Genève? Cette dame m'a répondu que, dans son jeune âge, elle avait un tout petit salaire, mais qu'elle pouvait quand même boire quelque chose sur une terrasse, il y avait un petit orchestre; elle allait ailleurs, il y avait un petit bal; elle s'amusait. Je vous assure que, si j'amenais cette personne, elle nous donnerait des leçons de maintien et autres.

Alors, pourquoi ne pas ranimer les quais et autres lieux par une petite chose, un petit émerveillement? Non, maintenant il faut faire du splendide et du brillant! *(Applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais quand même préciser une ou deux choses.

Premièrement, je constate que souvent, hier par exemple, ce soir encore, on ne prend pas le temps de lire les textes. Dans celui qui vous est soumis, il n'est pas

indiqué que les fêtes seraient proposées pour combattre la crise, ou que la crise serait à l'origine de notre proposition. C'est évident que, pour une argumentation, il est préférable d'imaginer ce que l'on ne veut pas, mais je trouve quand même, quand on a une certaine rigueur – et je crois que du côté du Parti socialiste, on aime faire référence à la rigueur du parti – qu'on se doit de lire les textes, Monsieur le président. Et parfois, en tant que président, il pourrait être bon de le rappeler à ceux qui interviennent et qui oublient de le faire.

Deuxièmement, en ce qui concerne une certaine ambiance d'austérité à Genève, une certaine mentalité. Vous savez très bien qu'en fait ce n'est pas tout à fait dans la mentalité du Parti démocrate-chrétien d'avoir introduit ou d'être les porte-parole de cette austérité. Quant à l'attitude, je ne voudrais pas remonter à l'histoire de Genève, mais vous savez qu'il y a des mots très précis pour qualifier le comportement à Genève et il n'a rien à voir avec l'origine du PDC.

Troisièmement, vider les caisses, Monsieur le président! Mais tous les partis sérieux, et le Parti socialiste en est un, sont convenus que tous les partis gouvernementaux ont contribué à dépenser peut-être plus que prévu et le PS – et il faut lui laisser aussi cet avantage – sur ce plan n'a jamais été en retard, que ce soit en Ville ou au niveau de l'Etat. Alors là, je crois qu'il y a dû avoir un oubli, un trou de mémoire.

Quant à l'augmentation des impôts, ce n'est pas une question de démagogie ou de plaisir. Le Parti socialiste a sûrement dû faire le lien avec son parti à l'échelon cantonal et vous avez quand même dû noter que, récemment, le Parti démocrate-chrétien a admis l'augmentation d'impôts qui était proposée, tout simplement parce que c'était un paquet, que cela faisait partie d'un certain équilibre. Pour nous, ce n'est pas un postulat que d'augmenter les impôts, mais lorsqu'il le faut nous savons choisir des solutions réalistes.

Alors, je crois que, vraiment, l'intervention faite au nom du Parti socialiste n'a que très peu de sens. Et puis, si la motion avait été lue, on aurait pu voir qu'au dernier alinéa nous suggérons de faire appel aux artistes de Genève. Car c'est quand même un peu malheureux que du côté de ceux qui jusqu'à présent ont organisé ces fêtes – mais il est probable que M. Miffon voudra me compléter à ce propos – eh bien on n'ait encore pas fait appel, pour animer la ville, aux artistes de Genève et des environs, et c'est là la particularité de cette motion.

Je rappelle que nous demandons qu'on fasse avec les moindres moyens, et nulle part nous n'avons dit, ni ne pensons, qu'il s'agit d'investir de grandes sommes. Une fête réussie peut être une fête avec des moyens simples et ça c'est notre état d'esprit. Je sais que du côté de certains partis et notamment de gauche – on l'a vu tout à l'heure avec cette motion relative au chômage – eh bien on ne se gêne pas de doubler des institutions existantes, quitte à faire des dépenses supplé-

mentaires qui n'amèneront pas forcément des résultats. Alors, vraiment, ça nous fait largement sourire et je pense que parfois il y a des intervenants qui feraient mieux de s'abstenir...

M. Pierre-Charles George (R). Genève et les Genevois aiment la fête. Que l'on soit de gauche ou de droite, on aime la fête, on aime les kermesses, on aime faire quelque chose pour sa ville, pour son quartier. Qu'on ne nous dise pas aujourd'hui qu'il faut trouver de l'argent, on en trouvera toujours pour faire une fête. On ne demande pas une subvention ni à la Ville ni à l'Etat pour organiser des Fêtes de Genève, des Fêtes de Saint-Gervais, des Clefs de Saint-Pierre ou des Parvis de Notre-Dame, tout cela est organisé grâce à des privés.

Il faut le dire, les Genevois, et je le répète, qu'ils soient de gauche ou de droite, aiment la fête et je crois qu'on n'a pas le droit de prétexter, parce qu'on est de gauche, qu'on va commencer à dépenser des millions. Monsieur, on ne dépensera pas des millions, d'abord on ne les a pas, mais on dépensera certainement quelque chose qu'on pourra demander aux Genevois.

Au jour d'aujourd'hui, ceux qui travaillent pour les Ponts de Saint-Gervais, je peux vous le dire, me demandent déjà quel est le titre de la prochaine kermesse, parce qu'ils ont envie de faire la fête, ils ont envie de faire quelque chose pour leur ville. Evidemment, il y aura toujours des détracteurs. Mais rappelez-vous la coquille sur le lac, c'était formidable, c'était gratuit... *(Remarque.)* Bon, on l'a subventionnée, d'accord, mais c'était fantastique de voir cela. *(Brouhaha).* Tous les jours, on a pu aller écouter des concerts qu'on ne pouvait entendre nulle part ailleurs. On aurait pu trouver un autre sponsor que la Ville, parce qu'on peut en trouver si on cherche!

Vous savez, j'ai trouvé quatre sponsors pour une passerelle de 500 000 francs qu'on me refuse. Alors, Mesdames et Messieurs, qu'on me laisse réaliser cette passerelle et vous en aurez une gratuitement. *(Brouhaha.)*

M. Claude Miffon (R). Pour ma part, je m'étonne et je déplore que la fête soit finalement l'objet d'un clivage politique, alors qu'au contraire elle devrait rassembler la population de quelque bord qu'elle se trouve.

Je crois que la majorité des Genevois attend une fête durant l'été et que cette fête est aussi une animation touristique nécessaire pour nos hôtels, nécessaire pour nos commerçants, nécessaire pour l'animation du cœur de Genève – un intervenant du Parti du travail tout à l'heure se plaisait à dire qu'il fallait renforcer l'animation sur la place du Molard.

Cette année, Mesdames et Messieurs, les Fêtes de Genève auront lieu, elles seront gratuites, elles seront populaires et avec ou sans cette motion, nous nous débrouillerons pour équilibrer le budget de cette fête car, pas plus dans les milieux privés que dans les milieux publics, nous ne pouvons nous permettre, en ces temps difficiles, de provoquer des déficits.

Nous avons, bien sûr, besoin de l'appui des pouvoirs publics, qui nous délivrent les autorisations nécessaires à l'occupation du domaine public, qui nous fournissent un certain nombre de prestations en matière de voirie, en matière de sécurité et il est certain que l'appui des pouvoirs publics, l'appui des administrations, qu'elles soient cantonales ou municipales, est le bienvenu.

En ce qui concerne les artistes locaux, je peux dire que le comité d'organisation a déjà, il y a plusieurs mois, pris contact avec ces milieux et qu'il est parfaitement ouvert et disposé à collaborer avec tous ceux qui voudront se joindre à cette fête que nous souhaitons la plus belle possible.

Mis aux voix, l'amendement présenté par MM. Buonomo, Pattaroni et Miffon est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

Le président. M. Tornare étant de retour, nous allons pouvoir prendre les points le concernant. Monsieur Tornare vous aurez à développer, à la suite, vos deux interpellations et une motion.

8. Interpellation de M. Manuel Tornare: renforcement nécessaire du secteur secondaire: le Conseil administratif peut-il, doit-il, insuffler une politique dynamique? (I 7015)[1].

M. Manuel Tornare (S). Vous excuserez mon retard dû aux inscriptions dans les huit collèges de Genève dont j'assume la responsabilité cette année.

Monsieur le président, mon souci est de défendre le secteur secondaire, non pas l'école secondaire, mais le secteur industriel, contrairement à ce qu'ont pu comprendre un certain nombre de personnes.

[1] Annoncée, 2714.

Lorsque le Conseil administratif décide et fait le pari du secteur industriel sur Sécheron, je le félicite, bravo, parce que le Conseil administratif a le désir d'insuffler une politique. Encore faut-il qu'il s'en donne les moyens! On a bien vu que le secteur tertiaire étant hypertrophié, la crise économique lui a porté un coup que je ne qualifierai pas de fatal, mais de très important.

Hypertrophier un secteur économique au détriment d'autres secteurs économiques, dans une société économique, c'est malsain. Certains d'entre nous le disent depuis très longtemps, on nous écoutait peu, la crise économique a apporté – hélas – les arguments que nous avancions depuis très longtemps et les a concrétisés.

Il est important de soutenir le secteur secondaire et, en plus, à Genève, il a un passé. Depuis le XVIIIe siècle, on le sait, il n'y a pas que l'horlogerie à Genève. Rappelons-nous des grands capitaines d'industries, qui n'étaient peut-être pas très souvent des chefs d'entreprises très sociaux, je veux bien le reconnaître, mais qui, dans le domaine des inventions, de la recherche, ont marqué notre ville. Je pense, par exemple, à Birkit, le fondateur d'Hispano-Suiza qui fit fortune pendant la guerre de 14-18, dessina quelques années plus tard la fameuse voiture Hispano que vous connaissez bien. Il fut le propriétaire du Château de Penthes. Il était un de ces grands capitaines d'industrie qui marqua le siècle.

Il y a un patrimoine industriel, conservé par une association genevoise qui a demandé depuis très longtemps de créer un musée. Comme vous le savez; le Parti socialiste, lors des élections, avait demandé une «Cité des sciences du temps et de l'industrie», cité qui pourrait abriter ces collections-là. Faire le lien avec le passé, c'est réfléchir aussi au présent et donner un nouveau souffle à cette politique industrielle. Il y a un créneau à prendre. Je crois que Claude Haegi, il faut le reconnaître, avait, lorsqu'il était au Conseil administratif, essayé de donner un certain élan à ce créneau, créneau à prendre dans le domaine de la mécanique de précision, de la recherche, de l'industrie liée à l'environnement, secteur qu'on devrait savoir exploiter. Il y a en effet des chercheurs qui travaillent à Genève dans ce domaine et qui sont souvent découragés par le peu d'écho que rencontrent, dans la population ou au sein des autorités politiques, leurs investigations. La Ville doit donc insuffler une politique industrielle.

Alors, je sais bien que le Conseil administratif m'a déjà rétorqué en coulisses que ce n'est pas de sa compétence. Je réponds, oui et non. Lorsqu'en 1919, comme le rappelaient certains anciens, le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris des contacts avec le président des Etats-Unis Wilson pour installer la SDN à Genève, ce n'était pas de la compétence du Conseil administratif, pourtant, certains conseillers administratifs, peut-être plus dynamiques que d'autres, ont «tenté» avec succès ces contacts et ont su amener à Genève la Société des Nations.

Lorsque le maire, le premier maire de Genève, M. Dussoix, un notaire, qui en 1953 ou en 1954 a réussi à imposer Genève comme capitale romande de la télévision, ce n'était pas de la compétence de la Ville de Genève, pourtant il l'a fait et bravo!

Il faut avoir une volonté politique. Yvette Jaggi, il y a un mois, et vous avez peut-être pu lire cela dans le *Nouveau Quotidien* ou *l'Hebdo* a prononcé une conférence de presse en donnant quelques axes d'une politique industrielle. Vous me direz que Lausanne a la chance d'avoir un syndic qui a du pouvoir, ce que je souhaite depuis de nombreuses années pour Genève (l'idée fait son chemin, à droite comme à gauche!).

Nous pouvons quand même, au sein du Conseil administratif, essayer, à l'instar d'autres villes romandes, d'avoir une volonté politique dans ce sens. Et puis, le peu de compétence que la Ville a dans ce domaine est souvent un peu bafoué. J'en donne un petit exemple. Il y a quelques années, je me suis battu en faveur de petits entrepreneurs qui sont implantés au sud des Abattoirs, à la Praille. Eh bien, figurez-vous que c'est le Parti libéral qui, en commission et en plénum, a balayé leurs propositions de droits de superficie. M. Haegi n'en revenait pas, Mme Rossi non plus.

Le Parti socialiste, plus que par le passé, veut se battre pour défendre certaines entreprises. Je crois que le Conseil administratif pourrait encourager les droits de superficie pour les entreprises sur la parcelle des Abattoirs, par exemple. Je n'ai pas voulu faire une motion, je crois qu'une interpellation suffira si le message passe. Dans le domaine de la politique culturelle, pourquoi ne pas essayer de faire le lien entre l'industrie et les artistes, ce que Jack Lang avait appelé «le principe de Léonard», en pensant à Léonard de Vinci. De grands «designers» ont travaillé pour le ministère de la culture en France, vous les connaissez, ils sont maintenant mondialement connus; grâce au gouvernement socialiste, cette politique-là a pu être menée.

Alors, ma question (puisque c'est une interpellation au Conseil administratif) est la suivante: le Conseil administratif est-il décidé – pour conjurer un peu la malchance qui est la nôtre dans le domaine économique en ce moment, le nombre de chômeurs étant éloquent – à insuffler avec dynamisme une politique industrielle? Et qu'on ne me réponde pas que ça n'est pas de son domaine, je ne peux plus tolérer ce genre de discours, c'est une manière de passer le ballon à d'autres, comme dans un jeu de basket lorsqu'on n'est pas très doué, ça je ne l'accepte plus!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Vous avez pris connaissance de l'étude qui a été faite par le Conseil administratif sur les zones industrielles en

Ville de Genève. C'est une étude qui nous a pris un certain temps, d'où le sentiment qu'elle a peut-être été présentée avec quelque retard, mais la position qui y est exprimée sera défendue sur un plan pratique chaque fois que cela sera possible, et nous l'avons déjà fait savoir au Conseil d'Etat, Monsieur Tornare. C'est vrai que ce n'est pas parce que nous ne sommes pas compétents dans un certain nombre de domaines que nous n'avons pas à affirmer nos choix et je crois que c'est aussi la volonté du Conseil municipal. La Ville de Genève a sa voix à faire entendre et la Ville de Genève, dans ce domaine particulier, fera entendre la sienne.

L'interpellation est close.

9. Motion de Mmes Véronique Pürro, Alexandra Gobet Winiger et M. Manuel Tornare: pour un Bureau de l'égalité à la Ville de Genève (M 1051)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est indispensable que des mesures concrètes soient prises à tous les niveaux afin de réaliser le principe constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1982 et dans la Constitution genevoise depuis 1988;
- que la Ville de Genève en tant qu'employeur se doit d'appliquer le principe de l'égalité des sexes dans son administration et de pratiquer une politique du personnel favorisant la promotion des femmes;
- qu'il est important que la Ville de Genève, en tant que collectivité publique, veille à l'application et à la promotion du principe d'égalité des droits entre hommes et femmes dans le cadre de ses compétences;
- qu'en période économique difficile les femmes sont les premières à souffrir de la situation et qu'il est donc primordial de renforcer ou de créer des services pour l'égalité des sexes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer, dans le cadre de son Secrétariat général, un Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

[1] Annoncée, 3130.

Ce bureau devra disposer d'une infrastructure administrative adéquate et de compétences clairement établies.

Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de la Ville de Genève fonctionnera sur les principes suivants:

- veiller à l'application du principe de l'égalité dans l'administration municipale ainsi que dans le cadre des compétences de la Ville;
- veiller à ce que la Ville favorise la promotion des femmes au sein de son administration ainsi que l'égalité dans les postes à responsabilité;
- proposer sa médiation dans les cas litigieux relevant de sa compétence entre personnes privées et l'administration;
- collaborer et être consulté lors de la mise en vigueur de nouveaux règlements;
- informer régulièrement les services de l'administration sur l'ensemble des questions concernant l'égalité entre hommes et femmes;
- collaborer avec les associations féminines, le Bureau cantonal de l'égalité et le Bureau fédéral de l'égalité pour effectuer des études et des enquêtes et répercuter des informations adéquates.

Mme Véronique Pürro (S). L'égalité entre femmes et hommes est loin d'être réalisée et a beaucoup de peine à se concrétiser, bien que son principe soit inscrit depuis plusieurs années dans la Constitution fédérale et dans la Constitution genevoise. En octobre 1985, le Conseil national accepte le postulat Jäggi concernant l'égalité des salaires entre hommes et femmes; le Département fédéral de justice et police institue alors un groupe de travail chargé de préparer la suite à donner à ce postulat. Le rapport final de ce groupe de travail suggère de nombreuses solutions afin de concrétiser le principe de l'égalité.

Actuellement, le Parlement fédéral prépare un projet de loi ainsi qu'un message relatifs à l'égalité salariale dans lesquels on peut, entre autres, trouver des dispositions pour la création et le financement fédéral des Bureaux de l'égalité cantonaux et communaux. Plusieurs communes ont déjà pris l'initiative de créer des Bureaux de l'égalité en plus des bureaux cantonaux, c'est le cas de la Ville de Winterthur, de la Ville de Zurich et de la Ville de Lausanne. La Ville de Winterthur a une déléguée à l'égalité, la Ville de Zurich – en rapport avec la taille de son administration et de sa population – possède deux Bureaux de l'égalité qui occupent au total six personnes; la Ville de Lausanne, quant à elle, occupe, dans le cadre de son Bureau de l'égalité, une déléguée. Ces trois communes fournissent depuis plusieurs années un travail incontestable. Il suffit de prendre connaissance de leurs rapports annuels pour s'en rendre compte et pour s'apercevoir qu'il reste beaucoup à faire.

De nombreuses personnes ne voient pas l'utilité de créer un bureau à la Ville, puisqu'il en existe déjà un au niveau cantonal. Il faut alors prendre en considération deux éléments de taille: premièrement, le bureau cantonal ne dispose d'aucune compétence pour agir au niveau de l'administration municipale; deuxièmement, en imaginant que cela puisse être le cas, le bureau cantonal ne possède ni la force de travail, ni les moyens, pour intervenir au niveau de la Ville, c'est matériellement impossible. Il faudrait donc, de toute manière, charger une personne supplémentaire pour cela et lui octroyer également les moyens nécessaires.

J'ajouterai également – et les personnes sensibilisées à la problématique de l'égalité des sexes ne me contrediront pas – qu'il ne sert à rien de développer des superstructures; il faut, pour être efficace et constructif, mettre sur pied de petites structures proches des lieux d'intervention.

Au niveau de notre municipalité, et en temps qu'employeur, nous devons suivre notre propre politique d'égalité comprenant des mesures spécifiques visant à la promotion des femmes. Cette politique doit poursuivre les objectifs suivants: supprimer la sous-évaluation des travaux spécifiquement féminins, permettre ou faciliter l'avancement des femmes, promouvoir leur perfectionnement professionnel, faciliter la reprise d'une activité professionnelle et rendre compatibles vie familiale et vie professionnelle. Le fait que dans notre municipalité les femmes occupant une fonction de cadre moyen sont en nombre restreint est un phénomène inquiétant; le fait qu'aucune femme n'occupe un poste de cadre supérieur est un phénomène scandaleux. Si l'on examine la répartition du personnel par catégorie de traitement, on découvre avec stupeur que les femmes – qui ne représentent que 25% du personnel - occupent en grande partie des fonctions mal classées; en effet, de la classe 4 à 14, on trouve 614 femmes; de la classe 15 à 20, elles ne sont plus que 151 et de la classe 21 à 25, il n'y en a tout simplement pas alors qu'on peut trouver 29 hommes!

Peut-on en déduire que l'on écarte d'emblée les femmes des fonctions à responsabilité ou qu'il faudrait revoir la politique de promotion basée sur l'ancienneté qui freine fortement la promotion des femmes? Il est donc important de revoir la politique de promotion du personnel et de revoir également la proportion de femmes, dans les différentes fonctions et aux divers degrés de la hiérarchie, en procédant à des analyses régulières de la situation.

On peut également réexaminer périodiquement la classification des fonctions et l'évaluation des postes pour l'un et l'autre des sexes, par exemple la sous-évaluation des fonctions de secrétariat par rapport à celles des collaborateurs scientifiques ou la dévalorisation du travail manuel en faveur du travail intellectuel. Il faut aussi prendre en considération que les femmes ont des besoins différents de ceux des hommes; elles sont souvent tributaires de conditions de travail plus

souples. Favoriser l'emploi à temps partiel est donc très important, il est nécessaire de le développer et non pas de le rigidifier comme vient de le faire le Conseil administratif en diminuant les possibilités d'aménager le temps de travail.

Il y aurait bien d'autres points à relever pour améliorer la situation des femmes et promouvoir l'égalité au sein de notre administration et, si nous ne faisons rien, il s'écoulera malheureusement encore du temps jusqu'à ce qu'une femme accède à une fonction de cadre supérieur. Il s'écoulera encore du temps jusqu'à ce que la Ville engage une sapeuse-pompière! Un Bureau de l'égalité à la Ville de Genève aura du pain sur la planche au niveau de l'administration municipale, mais pourra également mener des actions de sensibilisation et des campagnes d'information à l'intention de la population. La collaboration avec le Bureau de l'égalité cantonal peut facilement s'envisager à ce niveau; le Bureau de l'égalité de la Ville de Genève pourra, par exemple, également participer au projet genevois de l'Association pour la création d'un centre de documentation et d'animation concernant l'égalité entre femmes et hommes qui vise à la mise sur pied d'un centre romand de documentation féministe. Par ces quelques exemples, et la liste est loin d'être exhaustive, il est difficile de mettre en cause la nécessité d'intervenir pour promouvoir l'égalité.

Quelle que soit sa dénomination, Bureau de l'égalité ou Déléguée à l'égalité, nous proposons de charger une personne compétente dans le domaine pour promouvoir l'égalité en fonction du cahier des charges clairement défini dans notre motion. Il est également nécessaire pour cela de lui donner les moyens adéquats; pour pouvoir agir sur l'ensemble du personnel administratif, il est impératif que ce bureau se situe au niveau du Secrétariat général, puisqu'il dépendrait ainsi du Conseil administratif dans son ensemble et ne serait pas limité dans ses actions par le cloisonnement qui existe entre les différents départements.

J'aimerais terminer en demandant à toutes les personnes féministes ou non, mais sensibles à l'injustice dont souffrent encore les femmes, de bien vouloir accepter cette motion en la renvoyant directement au Conseil administratif. Les besoins sont clairs, les solutions le sont aussi. N'oublions pas que nous avons été élus pour défendre l'intérêt général qui passe également par l'intérêt des femmes!

Vu la nature de l'objet, je souhaite l'appel nominal. Merci.

Le président. Bien! Pour l'appel nominal, je pense que vous êtes suivie par vos collègues. D'autres motionnaires souhaitent-ils prendre la parole?

M. Manuel Tornare (S). Mme Alexandra Gobet Winiger donne la priorité aux hommes; je l'en remercie.

Je sais bien qu'on va nous parler d'un demi-poste supplémentaire et j'aimerais aborder ce point-là. *(Remarque.)* Ou un poste! Et je rappelle que, comme le sous-entendait Mme Pürro, cela pourrait...

S'il vous plaît, Monsieur Mouron, je vous écoute lorsque vous parlez! Et vous dites ensuite que vous ne comprenez pas ce qu'on raconte!

Lorsqu'on parle de restructuration, lorsqu'on dit qu'on veut une nouvelle dynamique dans la fonction publique, on doit éviter de figer les fonctions à jamais. Il est temps peut-être de revoir les tâches des uns et des autres. Et si on réfléchit à des redéfinitions de tâches, une tâche comme celle que préconise Mme Pürro pourrait être envisagée par la Ville de Genève. Aussi, comme le sous-entendait Mme Pürro avant que M. Mouron m'interrompe, je pense qu'il peut s'agir d'un contrat de droit privé.

J'aimerais bien, aussi, lancer un appel aux femmes présentes ici qui me sont pas très partisanes de cette motion. Je crois qu'il ne faut pas, non plus, utiliser la cause des femmes comme gadget politique et avoir peur, au dernier moment, des mâles de son parti qui ne favoriseraient pas forcément leurs carrières!

Alors, s'il vous plaît, on défend ici des principes! Comme l'a dit Mme Pürro, cette motion peut être renvoyée au Conseil administratif et être étudiée; on acceptera des modifications, des propositions, mais je pense qu'il faut comprendre le principe inhérent à cette motion qui me paraît être un principe juste, équitable et digne!

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Cette motion est également justifiée par l'impossibilité du Bureau de l'égalité cantonal d'intervenir dans le cadre de la politique de notre municipalité et, cela va de soi, les compétences de Mme Marianne Frischknecht sont limitées à l'administration cantonale et au personnel de l'administration cantonale.

J'étais d'ailleurs intervenue auprès d'elle au sujet d'inégalités que j'avais relevées dans le cadre de l'administration municipale, et celle-ci m'avait clairement signifié qu'il n'était pas de sa compétence d'intervenir pour les sapeuses-pompières et pour les concierges d'écoles de la Ville de Genève, je peux le confirmer.

Cela étant, il n'est pas forcément nécessaire d'engager des frais extrêmement importants pour définir s'il se trouve maintenant dans le personnel municipal quelqu'un qui a le format, la carrure et les qualités nécessaires pour remplir cette mission, cela ne suscite pas forcément des frais extrêmement importants. Alors, il ne faut pas se voiler la face et nous dire: «Le Bureau de l'égalité existe déjà, il n'y

a pas besoin d'un deuxième», puisqu'on sait pertinemment, comme c'est le cas pour toutes les autres choses cantonales et communales, que la déléguée cantonale ne peut pas intervenir au plan municipal.

Préconsultation

Mme Magdalena Filipowski (PEG). Le Parti écologiste souhaite une réalisation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes à tous les échelons de notre société, et c'est dans ce sens que nous allons soutenir la motion du Parti socialiste. Nous souhaitons que la réalisation du Bureau de l'égalité se fasse d'une manière urgente, notamment dans une époque qui, du point de vue économique, est difficile et demandera une réflexion approfondie sur une éventuelle restructuration du monde du travail en général. Nous pensons que, dans cette réflexion, un bureau aura un rôle important à jouer.

J'aimerais aussi rappeler que ces inégalités apparaissent à tous les échelons de la société; tous les partis et toutes les femmes des partis présents ici sont donc concernés. Hier, en prévision de cette motion, j'ai examiné la liste des personnes ici présentes, personnes qui représentent la population genevoise, et j'ai calculé le nombre de sièges occupés par les femmes. Sur nos quatre-vingts sièges, vingt-neuf sont occupés par des femmes! J'en ai été surprise, car ce n'était pas ma première impression, ma première impression m'amenait à croire à une presque égalité. En fait, le calcul démontrait quelque chose de différent.

C'est juste pour dire qu'actuellement la population féminine genevoise n'est pas suffisamment représentée, même ici. Cela ressort du nombre de femmes mais, ensuite, cela se reflète certainement aussi sur la qualité des discussions que nous avons, soit dans les commissions, soit dans nos groupes, et aussi sur les sujets traités et les motions.

La motion qui nous est présentée aujourd'hui est de «couleur femme»; j'invite toutes les femmes à la voter et, bien sûr, tous les conseillers municipaux aussi. Merci!

Mme Barbara Polla (L). Les bons sentiments sont à l'honneur dans le programme de l'Alternative: la protection de l'environnement, la protection de la santé et l'égalité entre les unes et les autres. Nous aurions certes mauvaise grâce - également mauvaise presse – de nous opposer à ces beaux principes.

Par contre, il sied de discuter des justifications, des motifs et, surtout, des moyens. S'il est un domaine où l'égalité est assurée – à côté, bien entendu, du

Parti libéral, au milieu de tous les mâles délicieux qui m'entourent – c'est bien l'administration municipale! Et Mesdames les maires de Genève, passées, présentes et à venir, en sont le vivant témoignage et ne me contrediraient probablement pas.

Cette motion qui propose de créer un Bureau de l'égalité à la Ville de Genève me rappelle une motion qui proposait de diminuer le dioxyde d'azote à 120 microgrammes. Inutile, superflu, mais néanmoins dispendieux! Pour des buts aussi louables, proposez-nous des moyens efficaces et non pas des miroirs aux alouettes!

A nouveau, comme pour les questions de l'environnement, il existe de nombreuses mesures prises pour promouvoir l'égalité à Genève et je pense que toutes ces mesures qui existent déjà sont certainement plus efficaces que de proposer, par exemple, une liste électorale pour les femmes. Je vous remercie.

M. Pierre Rumo (T). Le groupe du Parti du travail est favorable à cette motion. En effet, nous espérons que dans les prochaines années les femmes pourront accéder à des postes élevés dans l'administration municipale. Mme Pürro l'a rappelé il y a quelques minutes, le nombre de femmes dans l'administration municipale est relativement peu élevé, en tout cas dans les postes importants.

D'autre part, nous espérons qu'un bilan pourra être fait concernant l'égalité au niveau du canton, de même qu'au niveau municipal. Le groupe du Parti du travail espère que ce bureau sera efficace et qu'on lui donnera certains moyens pour, justement, pouvoir accéder à cette efficacité.

Le président. Sont encore inscrits MM. Launay, Lescaze, Mme Rieser ou Mme Polonovski; nous n'avons pas vu laquelle de vous a levé la main.

Pour accélérer un peu le travail de notre Conseil, je rappelle qu'il serait préférable qu'il n'y ait qu'un intervenant par groupe. En effet, juste auparavant, nous avons entendu certains groupes dire par trois fois qu'ils appuyaient telle motion ou qu'ils la refusaient, avec exactement les mêmes arguments que leurs collègues de parti! Accélérons donc le déroulement des débats! Je vous remercie.

M. Launay, qui a très bien compris le message, renonce à prendre la parole.

M. Bernard Lescaze (R). Je crois qu'aujourd'hui personne ne doute plus, comme l'a dit le poète, que la femme est l'avenir de l'homme... *(Brouhaha.)*

Cela dit, je suis reconnaissant, à titre personnel – en tout cas aux deux motionnaires féminins – d'avoir bien montré par leur conviction qu'il ne s'agissait pas, et je leur en fais pleinement crédit, d'un simple gadget électoraliste et qu'elles croyaient profondément et véritablement à ce qu'elles disaient.

Le but de cette motion, les considérants comme les invites, je crois que presque tout le monde ici doit pouvoir les partager. Et pourtant – et pourtant! – le groupe radical ne pourra pas vous donner satisfaction... *(Brouhaha.)* Il ne pourra malheureusement pas vous suivre, mais il est prêt – parce qu'il est aussi fidèle à un certain nombre de principes qui s'appliquent précisément aux moyens que vous envisagez – à faire un bout de chemin avec vous et c'est pour cela que nous allons déposer un amendement.

En effet, nous avons au plan cantonal un Bureau de l'égalité et il est vrai que, dans d'autres cantons, par exemple dans le canton de Vaud, à côté d'un Bureau de l'égalité vaudois, il y a un Bureau de l'égalité à la Ville de Lausanne. Mais le canton de Vaud est beaucoup plus grand que le canton de Genève! Et, aujourd'hui, nous cherchons précisément à rationaliser nos administrations, à éviter les doublons. Alors, nous nous étonnons, Mesdames et Monsieur les motionnaires, que vous n'ayez pas songé à associer à votre effort et à votre recherche les autres communes du canton qui sont réunies dans une association des communes genevoises dont fait partie la Ville de Genève, et surtout si, véritablement — ce qui n'est pas aussi clair que Mme Gobet Winiger semblait l'indiquer – les prérogatives de Mme Frischknecht sont strictement limitées, à pouvoir les étendre et à demander que les compétences de Mme Frischknecht puissent, dans certains domaines, s'appliquer à la Ville de Genève. Car je ne suis pas persuadé qu'elle soit absolument débordée de travail simplement sur le plan cantonal.

Alors, je pense que les buts que vous poursuivez sont des buts tout à fait légitimes mais que, malheureusement, dans la situation difficile dans laquelle se trouve la Ville de Genève, ce n'est pas le moment de créer un nouveau service. Et, dernière petite remarque, malgré tout: vous le proposez pour la Ville de Genève, quelle gifle! Quelle gifle pour l'exécutif d'une des grandes villes de Suisse, et le seul qui est pratiquement composé à moitié d'hommes et de femmes! *(Brouhaha.)*

Dans aucune autre ville suisse, vous n'avez un exécutif avec deux femmes sur cinq! Alors, c'est un peu curieux. Je pense qu'au contraire la Ville de Genève, qui a certainement de grands progrès à faire, montre quand même la voie et je suis persuadé qu'une harmonisation avec le Bureau de l'égalité cantonal est une voie bien préférable à celle que vous nous proposez, quelque louables que soient vos buts.

Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC). D'abord, j'aimerais parler de tout à fait autre chose. *(Brouhaha.)*

M. Pierre-Charles George (R). Ce n'est pas le moment!

Mme Brigitte Polonovski Vauclair. N'est-ce pas! Pour une fois que j'ai la parole, maintenant je vais la prendre. Je veux dire que je suis scandalisée qu'on ait coupé la parole à M. Rossetti qui avait le droit de s'exprimer sur les problèmes de la drogue; tout le monde a dit quelque chose! Je trouve inadmissible qu'on ne laisse pas le Conseil administratif s'exprimer là-dessus et je pense que, dans le *Mémorial* où figurera tout ce que nous avons tous dit, on verra qu'il n'est pas admissible qu'on ne l'ait pas laissé parler. C'était ce que je voulais dire. Maintenant, revenons à la motion.

Le président. Madame Polonovski, je vous répondrai immédiatement en tant que président.

S'il veut faire une déclaration, M. le conseiller administratif pourra la faire lors de la prochaine séance de 20 h 30, au moment des communications du Conseil administratif, puisque nous n'arriverons pas à épuiser l'ordre du jour avant 19 heures.

Je rappelle tout simplement que, lorsqu'une personne retire sa motion, l'objet n'a plus lieu d'être et on stoppe là le débat. Vous pouvez maintenant continuer votre intervention.

Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC). Merci! Pour entrer tout de suite dans le vif du sujet, le groupe démocrate-chrétien refusera de voter l'installation d'un Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Non pas, comme tout le monde l'a dit, que le problème ne soit pas passionnant – et je trouve même qu'on devrait parler, en commission, de ce qu'on doit faire dans l'administration genevoise – mais parce que, malheureusement, cette motion demande cela au Conseil administratif. Donc, nous la refuserons.

En ces temps de restructurations, je trouve d'ailleurs que c'est le Conseil administratif qui devrait nous proposer ce genre de chose pour l'administration. D'autre part, je trouve que cette motion est très limitative; créer un Bureau de l'égalité, seulement pour l'administration genevoise! Et alors, que fait-on de tous les habitants qui sont en ville de Genève? Ils ne sont pas tous dans l'administration genevoise! Il me semble que le mandat du Bureau de l'égalité cantonal

n'interdit absolument pas que nous lui confiions des missions, et rien n'empêche la Ville de Genève, donc nous, de proposer qu'on confie une mission spécifique au Bureau cantonal.

Je pense qu'il faut travailler ensemble et non pas créer une quantité de structures. Le Canton de Genève et la Ville sont quasiment sur la même superficie, et quand on est en train de restructurer les compétences de la Ville et de l'Etat, d'essayer de refiler tel établissement à l'Etat, qui essaie à son tour de nous refiler tel établissement, il ne me paraît vraiment pas nécessaire, aujourd'hui, quand on parle d'économies et de restructurations, de créer un doublet.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Monsieur le président, qui a peur du loup? Qui a peur, ici, de l'installation d'une déléguée dotée de compétences au sein de l'administration municipale? En effet, si je suis prête à croire qu'une majorité pourrait accepter qu'il y ait une journée d'information organisée de temps en temps autour d'une tasse de thé pour l'égalité, je suis beaucoup moins certaine que vous, de l'autre côté, soyez prêts à introduire un corps étranger dans l'administration municipale pour lui donner la compétence d'intervenir dans les promotions, dans les choix de personnel, dans les conventions, dans les cahiers des charges. Alors, là, quand cela touche au concret, on a toutes sortes de bonnes excuses pour dire que cette motion est trop ceci, pas assez cela, qu'elle pourrait coûter plus, qu'elle pourrait coûter moins!

Qui pourra trouver quelqu'un à même d'intervenir dans les quarante-cinq communes? Vous imaginez la fonctionnaire intercommunale – il faudra lui mettre une hélice – qui va passer d'une promotion à l'autre pour dire et rappeler avec force que l'égalité doit être installée? Ce sont de faux-semblants et vous vous masquez derrière de mauvaises excuses! Je tenais à le dire au nom du groupe socialiste. *(Quelques applaudissements.)*

M. Pierre-Charles George (R). Qui a peur du loup, ici? Je ne sais pas si, Mesdames, vous avez peur du loup, mais, en tout cas, je ne veux pas faire le loup ce soir.

Je veux simplement dire, Mesdames, qui êtes à côté de nous et égayez nos séances... *(Brouhaha.)*

Pour nous, vous n'êtes pas un gadget politique car, autrement, on vous aurait mises en badges! Mais vous êtes égales à nous! Le Conseil administratif, je crois, le prouve continuellement, puisque le dernier chef de service de la Ville de Genève engagé est une femme. M. Vaissade vous l'a montré, il a engagé Mme Deuber-Pauli, et je crois qu'il a donné l'exemple! De même que Mme de Tassigny était engagée par le précédent... Et on pourrait allonger la liste.

Vous n'êtes donc pas martyrisées par les hommes qui occupent ces bancs! Nous sommes en majorité et je le regrette. Mais ne me dites pas que vous avez peur du loup! Et vous savez très bien, Mesdames, que vous êtes supérieures à l'homme, puisque vous donnez naissance à nos enfants. *(Applaudissements.)*

M. Manuel Tornare (S). Première chose, concernant le discours de Mme Polla: je comprends très bien qu'elle ait ses opinions, mais, comme hier pour l'environnement, je n'ai pas entendu d'argumentation. Hier, Madame Polla, vous avez dit que les arguments des écologistes étaient ridicules, que M. Landry et vous-même trouviez que c'étaient des arguments injustifiés; mais vous n'aviez pas d'argumentation pour le prétendre! Et, pour la cause des femmes, ce soir, vous n'avez pas non plus d'argumentation. C'est dommage de la part d'une femme remarquable comme vous. *(Exclamations diverses.)* Je le pense et elle le sait!

Deuxièmement, un conseiller municipal a parlé du Conseil administratif en disant qu'il y avait 40% de femmes, que c'était presque une majorité et que c'était une preuve de la place réservée aux femmes. Il confond élection et nomination! Bon, les fonctionnaires ne sont pas élus par le peuple – heureusement – ils sont nommés! Mais alors, je lui retourne l'argument: si le peuple devait élire les fonctionnaires, peut-être qu'il y aurait plus de femmes que d'hommes en ce moment, justement! *(Remarque.)* Mais oui!

D'autre part, ce conseiller municipal très averti parle de l'Association des communes; l'Association des communes a été convoquée par la commission des beaux-arts, dont le président est un radical, il y a à peu près quinze jours. Ce fut la consternation! A la sortie, la plupart des conseillers municipaux et des conseillères municipales, radicaux y compris, se lamentaient. Alors, maintenant, M. Lescaze voudrait associer l'Association des communes!

Mme Barbara Polla (L). Je me vois contrainte de répondre un peu plus longuement à mon non moins remarquable préopinant et d'argumenter ma prise de position. Je ne reviendrai pas sur le débat d'hier, puisque celui-ci est désormais clos. Si je ne suis pas revenue sur les arguments d'hier, c'est parce que ces derniers sont contenus dans la pile de dossiers qui a été confiée en commission.

Pour les arguments d'aujourd'hui, d'une part je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je pense que cette motion est inutile. Effectivement, je ne vois pas de justification, quelle qu'elle soit, à créer un Bureau de l'égalité pour la seule administration de la Ville de Genève. Je pense que, s'il y a un endroit où un tel Bureau de l'égalité est inutile, c'est justement l'administration de la Ville de Genève. Je

pense que l'administration de la Ville de Genève est un des endroits où les femmes sont les mieux protégées dans leurs droits professionnels et que cette mesure est donc inutile.

D'autre part, effectivement, cette mesure arrive à un moment où les finances de la Ville ne sont pas idéales. Néanmoins, je dirai que, pour un but qui a sa raison d'être, ce n'est peut-être pas l'argument majeur. Car si le but est d'importance, même si les finances font défaut, eh bien, on peut toujours les trouver. Je dirai donc que ce n'est pas l'argument majeur. Ce qui me gêne énormément dans cette motion, comme dans la motion d'hier, c'est qu'en fait il s'agit d'un appel aux bons sentiments, sans but réel, et que, bien évidemment, en temps que femme plus particulièrement, je ne vois pas comment je pourrai m'opposer à l'égalité des sexes.

Mme Laurette Dupuis (T). Mais nous sommes supérieures aux hommes!

Mme Barbara Polla. Je ne vois absolument pas en quoi nous sommes supérieures aux hommes, Madame! Je regrette, je pense que nous ne sommes ni inférieures, ni supérieures.

Le président. Continuez votre discours, Madame, sans répondre directement!

Mme Barbara Polla. Excusez-moi, Monsieur le président. Si vous voulez bien transmettre, tout à l'heure, à Madame que nous ne devrions d'ailleurs pas forcément lutter pour l'égalité, mais pour le droit à la différence. *(Applaudissements.)*

Je pense donc que le problème de cette motion, comme le problème de la motion d'hier – et c'est à cela que je m'oppose – est d'attirer l'attention sur des bons sentiments, mais pour des buts qui sont totalement inutiles. Alors que je ne reviendrai pas sur l'inutilité de la motion d'hier, j'espère avoir expliqué l'inutilité de celle d'aujourd'hui.

Si vous voulez promouvoir réellement le droit à la différence dans la Ville de Genève entre les femmes et les hommes, je pense que d'autres mesures sont à proposer et une réflexion plus importante est à faire.

Finalement, je reviendrai sur ce que j'ai dit tout à la fin de mon intervention précédente: je pense que ce genre de motion risque, en fait, d'aller à fin contraire, comme peut aller à fin contraire la proposition de faire des listes séparées hommes et femmes.

J'espère que mon intervention aura convaincu mon préopinant. Je vous remercie.

Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC). Très brièvement, Monsieur le président, je crois que personne n'a de souci à se faire dans cette salle, cette motion va être acceptée, étant donné les personnes présentes. Je le regrette infiniment, car créer un Bureau de l'égalité seulement pour l'administration me paraît être une faute et je regrette d'autant plus qu'aucun conseiller administratif, ni même une conseillère administrative, ne se soit exprimé à ce sujet.

M. Bernard Lescaze (R). Il y a, malgré tout, un ou deux propos tenus par M. Tornare que je ne peux pas laisser passer. M. Tornare a l'art de mêler à cette motion des problèmes qui étaient tout différents et qui concernaient la répartition des tâches au point de vue des affaires culturelles entre les communes. Je voudrais lui faire une première réponse sur un plan strictement politique, puisque l'un des deux commissaires radicaux à la commission des beaux-arts est celui qui vous parle: je constate que, parmi les hauts fonctionnaires féminins de la Ville, le seul département qui n'en ait pas beaucoup est précisément celui des travaux, en mains socialistes; seule Mme Wiedmer-Dozio, nommée par M. Rossetti, radical, y figure, et elle a remplacé Mme Anni Stroumza qui a été engagée par M. Guy-Olivier Segond, également radical! Voilà pour la réponse strictement politique.

Maintenant, pour en revenir aux motionnaires, j'ai moi-même dit au début que je trouvais que vos buts étaient parfaitement compréhensibles et qu'ils étaient même louables. De ce point de vue-là, je pense qu'il y aura quelque chose à faire et je ne suis peut-être pas tout à fait sur la même longueur d'ondes que Mme Polla. Mais, si vous aviez réellement visé l'efficacité, et non pas seulement une manœuvre politique, vous auriez demandé à l'ensemble des partis représentés dans ce Conseil municipal ce qu'ils voulaient faire! Peut-être que nous n'aurions pas pu, entre nous d'abord, tomber d'accord! C'est possible! Mais, au moins, vous auriez montré que vous souhaitiez associer tous les partis à cette mesure et à votre proposition. Or, je constate que vous n'avez que trois signatures, toutes du même parti, et c'est pour cela que nous pensons qu'il y a peut-être une petite manœuvre par derrière. Eh bien, ma foi, vous avez pris cette responsabilité, assumez-la jusqu'au bout! Nous ne sommes quand même pas toujours dupes de vos grimaces!

Mme Karin Rieser (DC). Je voulais juste dire une chose qu'on n'a pas relevée: on reproche aux femmes, dans les deux motions, de préférer rester à la maison; je trouve qu'en étant chez soi une femme n'est pas déplacée. Autre chose:

quand les femmes ne sont pas dans la hiérarchie supérieure mentionnée par Mme Pürro, c'est peut-être qu'elles ne le veulent pas, car, effectivement, c'est plus astreignant.

M. Hubert Launay (T). En deux mots, je voudrais faire remarquer que, si on avait une autre motion disant que, effectivement, le rôle des femmes est d'être au foyer, les gens d'en face et les radicaux seraient tout à fait pour une motion de ce type. *(Protestations.)* La motion dit que les femmes ont le droit d'être au foyer, mais qu'elles ont le droit, aussi, d'occuper un certain nombre de postes, y compris des postes à responsabilité! C'est une motion de principe, sur laquelle – si nous voulions entrer dans les détails – nous pourrions émettre des réserves, mais nous sommes d'accord sur le principe que les femmes aient effectivement les droits que, nous, nous avons, et nous voterons cette motion.

Le président. Nous pouvons voter la prise en considération; je vous rappelle que l'appel nominal a été demandé en début de débat.

Mise aux voix à l'appel nominal, le prise en considération de la motion est refusée par 35 non contre 34 oui.

Ont voté non (35):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Christian Buonomo (DC), M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Barbara Polla (L), MmeBrigitte Polonovski Vauclair (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

Ont voté oui (34):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T) Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène

Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Albert Knechtli (S), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Isabelle Mili (S), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Daniel Pilly (S), Mme Véronique Pürro (S), M. Aldo Rigotti (T), M. Albert Rodrik (S), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Albert Chauffat (DC), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Pierre Johner (T), Mme Michèle Künzler (PEG), Mme Michèle Martin (L), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Guy Savary (DC), Mme Micheline Spoerri (L).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), n'a pas voté.

Le président. Il est déjà 19 h 15, nous sommes dans l'obligation de revenir ce soir car il est impossible de terminer avant 20 h les points qui restent encore à notre ordre du jour.

Je vous informe que nous ne reporterons aucun point tout simplement parce qu'il y a pléthore de motions, interpellations et projets d'arrêté qui arrivent sur le bureau. Je peux déjà vous signaler que pour la prochaine séance, entre les projets d'arrêté, motions et interpellations, nous avons seize points. Je vous laisse le soin de chiffrer ce que cela va coûter à l'administration et à la Ville.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu un projet d'arrêté N° 107 de *M. Marco Ziegler* et *Mme Véronique Pürro* (S): congé spécial aux fonctionnaires en cas de maladie d'un membre de la famille.

Nous avons également reçu les motions suivantes:

- N°1062, de *Mme Véronique Pürro* et *M. Marco Ziegler* (S): caisses de pensions des fonctionnaires de la Ville: un pas de plus vers l'égalité entre femmes et hommes;

- N° 1063, de *Mmes Véronique Pürro, Andrienne Soutter* et *M. Eric Mottu* (S): pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis);
- N° 1064, de *Mmes Nicole Bobillier* (S), *Irène Schlemmer* (PEG), *Eléonore Witschi Bauraud* (T) *et M. Guy Savary* (DC): pour la réouverture au public du parc Freundler dans le quartier de Plainpalais;
- N° 1065, de *MM. Alain Comte* (T), *Albert Knechtli* (S) et *Jean-Pascal Perler* (PEG): développement d'une messagerie électronique à l'intention des conseillers municipaux;
- N° 1066, de *Mmes Jeannette Schneider-Rime* (S), *Laurette Dupuis* (T), *MM. Ueli Leuenberger* (PEG) et *Christian Zaugg* (S): allocations sociales municipales.

Je rappelle aux personnes qui déposent des motions avec la mention «texte suivra» qu'il y a des délais impératifs et qu'il n'y aura aucune prolongation de délais.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions.

orale:

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais répondre à une question posée hier soir par M. Muller à propos de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France. M. Muller désirait savoir pourquoi le département n'avait pas répondu.

Je rappelle simplement qu'il s'agit d'une exposition itinérante réalisée par l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France pour fêter les 350 ans de cette institution.

Ce qu'on nous demande en fait est de trouver un lieu pour cette exposition qui se fera en 1993. Nous cherchons quels pourraient être les locaux adéquats pour cette exposition et nous pensions en particulier au Musée Rath, mais il y a un problème de planification – vous savez qu'en général, pour préparer une exposition,

il faut s'y prendre deux ans à l'avance – donc, nous sommes toujours à la recherche d'un lieu, puisque le Musée Rath n'est pas disponible à ce moment. Par ailleurs, nous n'avons pas d'information sur les conditions financières de cette exposition. Autrement dit, lorsque nous aurons trouvé le local, nous serons obligés de nous pencher encore sur les conditions financières de cette exposition, cela va prendre encore un peu de temps et la réponse ne peut pas être donnée d'une manière simple.

Le président. Je lève cette séance, je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 45 pour la suite de nos travaux.

Séance levée à 19 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3778

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3778

3. Interpellation de M. Bernard Lescaze: avenir du parascolaire en Ville de Genève: menaces sur l'unité familiale ou sur les finances municipales? (I 7012) 3778

4. Motion de M. Norbert-Max Blauenstein et Mme Suzanne-Sophie Hurter: la place du Molard: un Platzspitz sur Léman? (M 1041) 3781

5. Motion de Mme Véronique Pürro: femmes, jeunes et chômage (M 1050) 3793

6. Interpellation de M. Jean-Pierre Lyon: Café de la Tour au bois de la Bâtie: une fermeture qui pose certains problèmes (I 7020) 3797

7. Motion de MM. Christian Buonomo et Robert Pattaroni: faites-nous une belle fête, populaire au surplus! (M 1052) 3798

8. Interpellation de M. Manuel Tornare: renforcement nécessaire du secteur secondaire: le Conseil administratif peut-il, doit-il, insuffler une politique dynamique? (I 7015) 3804

9. Motion de Mmes Véronique Pürro, Alexandra Gobet Winiger et M. Manuel Tornare: pour un Bureau de l'égalité à la Ville de Genève (M 1051) 3807

10. Propositions des conseillers municipaux 3821

11. Interpellations 3822

12. Questions 3822

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mercredi 8 avril 1992, à 20 h 45

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs, *MM. Christian Buonomo, Philippe Bussien, Albert Chauffat, Gérald Crettenand, Mmes Suzanne-Sophie Hurter, Michèle Künzler, Michèle Martin, MM. Robert Niquille, Daniel Pilly, Guy Savary, Mmes Irène Schlemmer, Micheline Spoerri* et *Eléonore Witschi Bauraud.*

Assiste à la séance : *M. Michel Rossetti,* conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mars 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 avril et mercredi 8 avril 1992, à 17 h et 20 h 30.

Le président. Comme nous vous l'avions annoncé hier, quatre conseillers administratifs sont excusés ce soir, chacun ou chacune ayant une charge à remplir. Mme Rossi est partie pour Delémont, M. Vaissade... Enfin, bref, chacun est occupé.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Interpellation de MM. Manuel Tornare et Olivier Coste: cimetière musulman: «Rambo» gaffeur 2? (I 7021)[1].

M. Olivier Coste (S). Genève s'est singularisée depuis longtemps par une politique d'ouverture d'esprit, d'acceptation de l'autre, des personnes différentes et étrangères, qu'elles soient en difficulté ou non. La renommée de notre ville leur doit beaucoup et les aspects positifs de ces échanges ont été durablement plus importants que les problèmes qu'il a fallu résoudre. Accepter l'autre, c'est prendre en compte aussi sa diversité idéologique et religieuse. C'est lui faire une place, qu'il soit vivant ou mort.

Si certaines parties du monde sont secouées par des vagues d'intransigeance religieuse, d'intégrisme même, il faut relever que les chrétiens vivant dans les pays orientaux ont généralement la possibilité de s'y faire ensevelir. La Ville a depuis longtemps offert un carré du cimetière du Petit-Saconnex aux musulmans qui, selon leurs principes religieux, doivent reposer entre eux, dans une orientation bien définie. Nous souhaitons que la situation actuelle perdure au nom du respect d'une identité culturelle. De plus, constatant que l'espace disponible au fond du cimetière du Petit-Saconnex est encore considérable, nous suggérons que, avant que des solutions alternatives satisfaisantes soient trouvées avec

[1] Annoncée, 3130.

d'autres villes de Suisse, les autres musulmans qui en font la demande puissent continuer à être enterrés selon leurs désirs parmi leurs coreligionnaires, moyennant un émolument adéquat. Nous vous remercions.

M. Manuel Tornare (S). Pour ceux qui ne comprendraient peut-être pas l'intitulé de cette interpellation, je les renvoie au *Mémorial*. Ils verront dans le *Mémorial*, sous la rubrique «1er mai aux Bastions», l'appellation que nous avions donnée à M. Rossetti de «Rambo gaffeur». Je ne veux pas revenir là-dessus.

Il y a le fond et la forme. Certainement que M. Rossetti avait raison de faire appliquer les règlements, comme pour le 1er mai aux Bastions. Il y a les règlements, mais il y a aussi les attitudes, les comportements, la manière. Encore une fois, je donne entièrement raison sur le plan juridique à M. Rossetti. Mais lorsque l'on gouverne, lorsque l'on est à l'exécutif, avant de faire éclater des petits problèmes comme celui-ci, qui a été relaté par des journaux, et qui ont eu un écho, je le sais, jusqu'au Moyen-Orient et jusque dans le Maghreb (il faut tenir compte que Genève est une ville internationale qui est beaucoup plus connue à l'étranger que la Suisse), avant d'agir de la sorte, dis-je, il faudrait peut-être prendre des contacts avec les villes suisses, avec Annemasse aussi où il y a beaucoup de musulmans, pour voir si l'on peut trouver un terrain d'entente.

Dans quelques mois, la communauté juive va demander aussi un espace pour un cimetière. J'espère que l'on va trouver aussi une solution et qu'il n'y aura pas un esclandre par voie de presse avant de trouver une solution. Je vous rappelle que, jusqu'à aujourd'hui, le cimetière juif, qui se trouve à Veyrier, est sur territoire français, avec entrée sur territoire suisse.

Je sais que M. Rossetti va me reprocher de ne pas respecter, en tant que socialiste, la laïcité. Personnellement, je suis agnostique, je n'ai plus de religion, mais j'ai toujours été respectueux, au nom des droits de l'homme, des pratiques religieuses, notamment au cours de mes voyages. C'était le cas à Hanoï, au Vietnam, je me suis rendu à la cathédrale, accompagné du maire d'Hanoï, pour voir si le culte y était rendu librement, ce qui était le cas. *(Remarque.)* Tout à fait librement, absolument. *(Remous.)* Etant respectueux des droits de l'homme, je n'aimerais pas que l'on fasse, excusez-moi de le dire, Monsieur Rossetti, de l'intégrisme laïc, comme vous l'avez fait dans cette histoire.

Contrairement à ce que vous m'aviez dit dans les coulisses, je ne suis pas d'accord avec vous, vous aurez peut-être l'occasion de me le redire, le cimetière est pour moi, dans la considération des gens qui sont croyants, un lieu sacré. C'est un intermédiaire entre le ciel et la terre, cela dans toutes les religions. C'est une question de dignité humaine. Je crois que la communauté musulmane – j'ai eu encore ce matin un téléphone avec un de ses représentants – a très mal ressenti

votre attitude. Celui-ci regrette que vous n'ayez pas eu dans cette affaire – dans le passé il y avait déjà eu de petits conflits – une attitude diplomatique et du doigté, comme M. Segond savait le faire. Reprenons contact avec la communauté musulmane, Monsieur Rossetti. Vous engagez quand même la dignité du Conseil municipal dans cette histoire et vous engagez aussi la dignité de la Ville de Genève.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. C'est la deuxième fois que M. Tornare s'adresse à moi en me qualifiant de Rambo. Qu'il soit rassuré, c'est un héros qui m'est extrêmement sympathique et, par conséquent, je ne lui en veux pas, ceci d'autant plus que, quand j'étais petit, on m'appelait Tarzan. Puisqu'aujourd'hui on me dit Rambo, je vois que je reste un homme de la forêt ou de la forêt vierge. *(Quelques bravos.)*

En m'adressant à vous, Monsieur Tornare, je dirai en préambule que, lorsque vous avez annoncé votre interpellation et pris la parole, vous avez tout simplement ignoré l'histoire de ce pays et l'histoire de ce canton. Si vous aviez retenu cette histoire, vous auriez pris en considération le fait que nous vivons dans un Etat où existe la séparation de l'Etat et de l'Eglise et que, en particulier dans le canton de Genève, la laïcité s'est imposée depuis assez longtemps et jusque dans les cimetières.

Voyez-vous, la loi de 1876 n'est pas le fruit du hasard parce que les institutions ne sont jamais le fruit du hasard. La loi de 1876 a été discutée à une époque où les conflits de religion, entre protestants et catholiques, n'étaient pas si loin. Si vous reprenez les débats qui ont eu lieu au Grand Conseil, et qui sont extrêmement intéressants, vous aurez la réponse à la question que vous avez posée.

Les députés, au cours d'une discussion extrêmement intéressante, relevaient, et je cite le texte, «qu'à l'époque où nous vivons – c'est-à-dire en 1876 – il n'est plus possible d'établir des distinctions entre les différents cultes, à propos d'inhumations. C'est en perpétuant ces distinctions, cette inégalité, que l'on perpétuera l'antagonisme entre les citoyens d'une même patrie. C'est au contraire en faisant tomber ces préjugés d'un autre âge que l'on amènera le règne de la vraie tolérance et de la paix dans notre pays, c'est un progrès de la République». A l'époque se posait concrètement le problème des israélites qui avaient un cimetière à Carouge. La question qui s'est donc posée aux députés était de savoir s'il fallait faire une exception pour les israélites. Après un long débat, trois décisions ont été prises et je me plais à vous les rappeler.

Tout d'abord, il a été décidé que les israélites devaient être enterrés avec les autres. Deuxièmement, il a été décidé que le cimetière israélite ne serait plus agrandi. Troisièmement, que les israélites seraient inhumés dans les cimetières normaux lorsqu'il y aurait saturation.

C'est exactement le raisonnement suivi par le Conseil administratif. Ce n'est pas un Rambo que vous avez devant vous, Monsieur Tornare, ce sont cinq Rambo. *(Tumulte.)* La décision que j'ai prise a été relayée par le Conseil administratif dans son intégralité, et je me plais à le souligner. Accepter l'autre, oui, mais pas au détriment de nos institutions. Je me permettrai de vous dire qu'il y a d'autres communautés – vous y avez fait allusion tout à l'heure – qui, se prévalant de l'exemple du cimetière musulman, revendiquent le même droit, en disant: «Pourquoi eux et pas nous?» Le Conseil administratif a déjà dû répondre négativement à la communauté apostolique arménienne. J'ai été approché à la fin de l'année dernière par la communauté juive libérale. D'ores et déjà, je lui ai fait savoir qu'il n'était pas question d'étendre une exception qui, en réalité, Monsieur Tornare, constitue une violation de la loi. La décision qui a été prise, à l'époque, en 1979, par le Conseil administratif, à la requête d'un conseiller d'Etat, est manifestement une violation de la loi. J'aimerais, avant de poursuivre, vous donner quelques chiffres. Le quartier musulman, d'après les renseignements que j'ai sous les yeux, comporte 279 emplacements, dont 188 sont déjà occupés. Eh bien, sur ces 188, 38 le sont conformément à l'article 29 du règlement sur les cimetières et 84 le sont en violation de cette disposition soit que le décès est survenu hors ville, soit qu'il est survenu hors canton.

Nos prédécesseurs de 1876, en défendant l'égalité, qui est un principe républicain auquel je suis farouchement attaché, ne voulaient précisément pas qu'il y ait une inégalité dans la mort. C'est la raison pour laquelle on a défendu le principe de l'inhumation dans des conditions bien précises. La loi nous dit: «Les inhumations doivent avoir lieu dans des fosses établies à la suite les unes des autres dans un ordre régulier et déterminé d'avance, sans aucune distinction de culte ou autre.» Cela, c'est l'égalité. C'est l'absence de ghetto dans nos cimetières et ce n'est pas aujourd'hui, en 1992, où l'on revient en arrière, où se développent les intégrismes, le fondamentalisme, que nous devons mettre en péril la paix religieuse, une certaine conception de l'Etat que nous avons et que nous défendons. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a pris la décision que vous connaissez. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer le cimetière musulman. Nous allons vers la saturation mais nous ne permettrons l'inhumation qu'au profit des personnes qui réalisent les conditions d'application de notre règlement. A saturation, les personnes qui pratiquent une autre religion accepteront d'être comme les autres, mélangées. Je pense que c'est une saine conception des choses et cela n'a rien à voir avec une pseudo-liberté que vous défendez, Monsieur Tornare. *(Applaudissements.)*

M. Manuel Tornare (S). Je ne demande pas un droit de superficie pour les cimetières, on n'en est pas là.

Quand vous parlez d'égalité dans la mort, alors il faudrait supprimer le cimetière de Plainpalais: il y a un cimetière pour les gens célèbres, et il y a des cimetières pour les autres. Il n'y a donc pas de vraie égalité. Par ailleurs, j'ai vraiment l'impression que ce Parti radical, qui n'a plus d'identité, essaie ce soir de se refaire une identité grace à la laïcité, grace au vieux discours usé sur l'anticléricalisme. *(Remarque de M. Lescaze.)* Monsieur Lescaze... On n'en est plus à la guerre du Sonderbund, Monsieur Rossetti. C'est fini.

Quant à la place dans les cimetières, comme l'a dit mon collègue socialiste, il y a encore de la place. Nous sommes allés au cimetière du Petit-Saconnex et nous avons vu qu'il y avait de la place. On sait très bien que les chrétiens, de plus en plus, se font incinérer. Si vous regardez le cimetière de St-Georges, vous verrez qu'il y a encore beaucoup de place. Et vous verrez qu'il y a une spécificité musulmane, le corps doit être orienté en direction de La Mecque, je l'ai dit la dernière fois. Vraisemblablement, cela nécessite davantage de place.

Donc, Mesdames et Messieurs, si la droite commence à devenir anticléricale, on aura tout vu. Je crois qu'il faut être tolérant et que l'on ne peut pas, comme me le soufflait un de mes camarades, obliger les croyants à une certaine uniformisation. Monsieur Rossetti, s'il vous plaît, je pense que, bien évidemment, vous vous défendez ce soir, vous voulez sauver la face, mais retenez quand même un message: reprenez contact avec la communauté musulmane et soyez un peu plus souple. Cette attitude un peu militariste est un peu déplaisante.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Très brièvement, parce que je crois que tout a été dit. Je respecte, bien sûr, l'opinion de M. Tornare qui n'est pas la mienne et qui n'est pas celle du Conseil administratif.

Ce qui m'étonne le plus dans votre démarche, Monsieur Tornare, c'est qu'au fond, par votre intervention, vous allez à l'encontre de certains principes que les socialistes ont également défendus. Regardez ce qui se passe dans certains pays, où il existe des cimetières confessionnels constituant des ghettos qui sont tout à coup l'objet de déprédations. Cela nous ne le voulons pas chez nous. Il ne s'agit pas de renverser le sens des valeurs, la réalité des choses. Nous vivons dans un pays que nous avons construit à notre manière. Nous y avons créé des institutions qui, je le dis, ne sont pas le résultat du hasard. Ces institutions-là doivent être défendues par l'autorité d'abord, et ensuite par les citoyens qui doivent prendre le relais. Tout autre avis de votre part, que je respecte au demeurant, me conduit à vous dire que vous avez tort. *(Applaudissements.)*

L'interpellation est close.

4. Motion de Mme Marie-France Spielmann et M. Jean-Pierre Lyon: catalogue de mesures du Conseil d'Etat, quelles incidences sur les futurs budgets de la Ville de Genève? (M 1053)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le 4 mars 1992 un catalogue de mesures du Conseil d'Etat sous forme de rapport intermédiaire a été présenté comme réponse à la motion N° 734 du Grand Conseil;
- que ce catalogue de mesures du Conseil d'Etat va influencer nos budgets futurs et qu'il est nécessaire d'en connaître tous les paramètres pour ne pas être pris au dépourvu.

Liste des points qui influenceront nos futurs budgets

- facturation des prestations offertes à leur coût effectif;
- recherche de toutes les coopérations possibles avec les communes en vue d'une optimalisation des prestations et d'une meilleure maîtrise de leur coût;
- plusieurs projets sont pendants ou à l'étude en matière fiscale au Département des finances et contributions; en voici le résumé:
- impôt général des bénéfices et gains immobiliers;
- études des barèmes;
- imposition de la famille;
- imposition des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives;
- limitation de la déduction des intérêts des dettes;
- limitation de la taxe personnelle;
- révision de la loi fiscale.

Parascolaire

- poursuite de l'étude globale du service, restructuration regroupant les partenaires concernés, communes, parents, associations et institutions culturelles et de loisirs, afin de mieux utiliser les possibilités locales extrascolaires, conception qui devra inclure la question du financement individuel et un statut clair pour le personnel.

---

[1] Annoncée, 3276.

Patrouilleuses scolaires CR 44.05.07

- suppression des 20 postes budgétaires attribués à ce CR par le truchement d'un transfert de charges du Canton aux communes y compris la Ville de Genève, s'agissant des patrouilleuses scolaires adultes permettant une réduction des 20 postes budgétaires attribués au CR 44.05.07, selon des modalités actuellement à l'étude.
- total à ce jour: 21 postes.

Subventions Département des travaux publics

- les subventions de fonctionnement et d'investissement allouées aux communes (routes, écoles) feront l'objet d'un réexamen;
- le département procédera à une analyse systématique rigoureuse des projets de construction, transformation et travaux d'entretien, en particulier de leurs programmes, et reportera la réalisation des projets non urgents ou dont le besoin n'est pas dûment établi.

Sécurité civile

- Révision de la répartition de la redevance annuelle des compagnies d'assurance incendie entre la Ville de Genève, les communes et l'Etat, sans affecter la part des caisses de retraite des sapeurs pompiers.

Droits politiques

- modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (regroupement systématique des votations fédérales, cantonales, communales);
- nouvelle organisation des scrutins et de la répartition des tâches avec les communes, simplification de l'information, etc.;
- étude d'une facturation aux abstentionnistes des frais d'organisation des scrutins;
- dès l'adoption de la nouvelle loi sur la nationalité genevoise: rationalisation et simplification de la procédure, valorisation des taxes de naturalisation.

Territoire

- financement par la publicité des plans de ville et plans de secteurs au cadastre;
- révision des facturations des copies et documents cadastraux adressés aux communes;

– étude des économies qui pourraient être réalisées par les utilisateurs du SITG, base de données mise à disposition des différents partenaires de ce nouveau système (principalement les départements et services de l'administration),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un rapport sur ce catalogue de mesures du Conseil d'Etat et son influence sur les budgets futurs de la Ville de Genève.

Le président. Un peu de silence, s'il vous plaît. Si vous voulez continuer à débattre de l'interpellation, il est possible de vous rendre à la salle Nicolas-Bogueret, puisqu'il n'y a pas possibilité de discussion sur une interpellation. Mais je demande que l'on puisse continuer nos débats dans la sérénité.

Mme Marie-France Spielmann (T). Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis quelques années, l'ensemble des collectivités publiques doivent faire face à des difficultés grandissantes pour l'établissement de leur budget.

Plusieurs mesures ont été prises, tant au niveau fédéral que cantonal, pour tenter de réduire les dépenses. C'est ainsi que la Confédération a pris, voici déjà quelques années, des mesures dites d'économies, au travers de paquets financiers successifs qui ont d'ailleurs été approuvés en votation populaire. En fait d'économies, ce sont bien davantage des transferts de charges qui ont été réalisés de la Confédération vers les Cantons dans un premier temps. Ces transferts ont eu des conséquences importantes sur le budget du Canton, puisque les subventions ont été réduites de manière drastique alors que les obligations et les lois d'application restent inchangées si ce n'est même augmentées dans de nombreux domaines. Nous sommes aussi tous bien placés pour savoir que la plupart des rubriques budgétaires des communes sont en fait imposées par le Canton et que de nombreuses dépenses et recettes dépendent directement des décisions prises au niveau cantonal, tant dans le domaine de la fiscalité que des lois en vigueur dans les domaines de l'aménagement, du logement, voire de la politique des investissements. La réalité démontre d'ailleurs que l'autonomie des communes est de plus en plus limitée et ce pas seulement dans le domaine financier. Face à ces réalités, il nous semble indispensable d'examiner attentivement les décisions qui seront prises par les instances cantonales.

Nous vous avons exposé dans les considérants de notre motion une partie du catalogue de mesures que le Conseil d'Etat vient de présenter au Grand Conseil lors des récents débats sur le budget cantonal, un catalogue qui n'est d'ailleurs pas complet. A sa lecture, vous comprendrez immédiatement la nécessité pour notre Conseil municipal d'examiner quelles en seront les répercussions sur les

activités et les finances de la Ville de Genève et d'intervenir, le cas échéant, pour préserver les intérêts des habitants de la Ville et pour limiter les conséquences néfastes qu'elles ne manqueront pas d'avoir pour la Ville.

Il s'agit aussi de préserver le peu d'autonomie communale qui nous reste et de faire valoir les droits de notre collectivité, puisque certaines des propositions présentées débordent largement le cadre des attributions de l'Etat et entrent directement en conflit avec les compétences qui sont les nôtres, en vertu de la loi sur les communes.

Les économies sont à l'ordre du jour et nous avons déjà fait la démonstration de notre volonté de participer à cet effort dans le but d'utiliser de manière rationnelle les deniers des contribuables. Mais l'expérience nous a démontré que les transferts de charges ne sont en fait pas des économies mais traduisent simplement une volonté politique de reporter sur d'autres le coût de ses propres décisions politiques. D'autre part, nous avons aussi le devoir, dans la situation actuelle, d'assurer le maintien des prestations sociales et culturelles à la population. C'est dans cet esprit que nous vous proposons d'accepter cette motion et de la transmettre au Conseil administratif pour l'inviter à nous présenter un rapport sur les conséquences que ne manqueront pas d'avoir pour la Ville les mesures envisagées par le Canton.

M. Jean-Pierre Lyon (T). Je voudrais d'abord vous indiquer une petite erreur à la page 2 de la motion. C'est au quatrième alinéa «Droits politiques» où il est écrit «valorisation des textes de naturalisation». Il faut enlever «textes» et le remplacer par «taxes». *(Corrigé au Mémorial.)* J'avais bien mis dans mon texte original «taxes de naturalisation.» C'est plus important que les textes.

Si nous présentons ce catalogue de mesures, c'est à la suite du conflit qui a opposé le personnel de l'Etat au Conseil d'Etat. Lors des négociations dont vous connaissez le résultat, les représentants du personnel ont été un peu surpris et se sont dit: «Nous allons contribuer, par une réduction de 1,35%, à diminuer le déficit de l'Etat, mais que vont faire les autres partenaires de l'Etat pour manifester leur solidarité vis-à-vis du budget?» Et c'est là que le Conseil d'Etat, pendant ces négociations, a présenté ce catalogue de mesures qui contient 18 pages. Ces 18 pages vous concernent, vous personnellement, en tant que contribuables et en tant que sociétés ou autres. Pour simplifier, je n'ai retenu que ce qui concernait les communes et la Ville de Genève. Mais dans le catalogue de mesures, nous serons tous touchés par les décisions du Conseil d'Etat.

Il y a eu, depuis un certain temps, une prise de conscience concernant la maîtrise du budget. L'ensemble des partis politiques, malgré leurs options, tiennent à

la rigueur budgétaire. Je pense que cette motion peut apporter énormément, peut-être pas dans le budget qui nous sera soumis cet automne, mais certainement dans les prochains budgets avant la fin de cette législature car nous serons touchés par toute une série de mesures. Et il est important que les membres de la commission des finances et le Conseil municipal aient ce rapport. Le seul moyen, c'est que le Conseil administratif interpelle le chef du Département des finances et le Conseil d'Etat pour obtenir les réponses. Cela ne sert à rien de voter un renvoi en commission et de faire des auditions. Le débat sera important lorsque nous aurons le rapport du Conseil administratif, c'est à ce moment-là que nous pourrons nous prononcer sur les décisions et les conséquences qu'il y aura sur nos budgets. Je vous encourage à prendre cette motion en considération et à la renvoyer au Conseil administratif pour essayer d'obtenir le plus rapidement possible les réponses. C'est cela qui est important. On espère que le Conseil d'Etat nous répondra rapidement, mais c'est une autre question.

Préconsultation

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je vous propose, au nom du Conseil administratif, d'accepter cette motion qui, effectivement, pose le problème comme il doit être posé. Cela me donne l'occasion ici de déplorer la manière utilisée par le Conseil d'Etat pour tenter d'alléger ses charges. L'absence de concertation met en réalité en évidence un dysfonctionnement majeur entre le Conseil d'Etat et la Ville. Les mesures qui sont imposées unilatéralement aux communes, et en particulier à la Ville de Genève, provoqueront nécessairement des réactions, parce qu'il n'est pas tolérable d'assumer de nouvelles charges sans compensation. Cette motion met donc en évidence un réel problème et il importe que chaque magistrat étudie soigneusement les répercussions des décisions de l'Etat sur son propre budget en prévision du budget 1993.

Je prends l'exemple des patrouilleuses scolaires. Nous avons au budget un poste de 750 000 francs pour les activités parascolaires. Je trouverais déplorable de devoir le supprimer pour compenser partiellement le transfert de charges envisagé par l'Etat. C'est la raison pour laquelle je pense qu'une concertation étroite entre le Conseil d'Etat et la Ville serait nécessaire, ce qui en l'espèce me conduit à affirmer que le Conseil d'Etat a péché par précipitation.

M. Bernard Lescaze (R). Le groupe radical se félicite du dépôt de cette motion qu'il votera et dont il partage entièrement les préoccupations. Il n'a qu'un seul regret, c'est de ne pas l'avoir faite lui-même ou de ne pas y avoir été associé. Cette motion va exactement dans le sens de ce que nous voulons. Et au Conseil

administratif et à la réponse qui vient d'être faite, nous ajouterons que c'est exactement ce que nous demandons depuis de nombreuses séances au Conseil administratif. Je suis heureux de voir que M. Rossetti, au nom de ses quatre collègues absents, et c'est peut-être cela qui peut nous inquiéter, semble enfin avoir trouvé son chemin de Damas, pour rester dans des termes un peu bibliques. Nous voterons donc cette motion.

M. Fabrice Jucker (L). Pour sa part, le groupe libéral n'a pas autant d'enthousiasme que le groupe radical. Il se réjouit de l'intervention du conseiller administratif qui, lui-même, semble un peu opposé à cette proposition.

M. Bernard Lescaze (R). Vous n'avez rien compris!

M. Fabrice Jucker. J'ai cru le comprendre ainsi. Enfin chacun interprète toujours les choses à sa façon. C'est ce que j'ai appris depuis que je fréquente ce Conseil municipal. *(Chahut.)*

Je voulais simplement dire que le groupe libéral a été un peu étonné de cette manière de nous «envoyer», si je peux me permettre le terme, une proposition issue directement du Conseil d'Etat alors que nous-mêmes nous sommes en train de nous saisir, et nous en avons discuté hier soir, d'une restructuration extrêmement importante de notre administration et de nos finances publiques. Je trouve un peu dommage que, finalement, nous ne gardions pas pour l'instant cette indépendance. En effet, nous avons eu la chance, il y a déjà plus d'une année, de demander un rapport d'experts, comme nous en avons débattu hier au soir, et d'arriver à ce que notre Conseil administratif nous fasse des propositions, un catalogue de mesures. Finalement, j'ai l'impression que tout ceci arrive un petit peu en se bousculant et que l'on aura du mal à savoir d'où proviennent les choses et qui veut bien faire quoi. Alors j'aurais préféré que l'on travaille comme on l'avait décidé, c'est-à-dire sur les propositions du Conseil administratif en lui laissant le temps de travailler ces propositions, comme il l'a demandé dans son rapport, et sans tout de suite lui proposer encore l'étude des 21 propositions issues du Conseil d'Etat. *(Remarques de M. Lescaze.)*

Si, j'ai compris, Monsieur Lescaze! *(Rires.)* J'ai tellement bien compris que, à la fin de cette motion, il est indiqué que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un rapport sur ce catalogue de mesures. Si c'est un rapport que vous souhaitez, il faudrait transformer votre motion en postulat puisque ce n'est pas une mesure que vous souhaitez.

La dernière proposition que l'on pourra vous faire, c'est de la transformer en postulat et ainsi nous pourrons la soutenir.

M. Paul Dunner (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera cette motion. Il l'estime importante. Il estime surtout que, entre nous, nous devrions déjà aussi respecter ce principe de la réflexion par rapport à la répartition des charges entre l'Etat et la Ville. Car qui a écrit les phrases suivantes? «Considérant la volonté consensuelle d'alléger certaines tâches de l'Etat;» et en page 4 du même document «de décentraliser l'organisation de l'organisme en question pour le confier aux quartiers ou aux communes»? Eh bien, ce sont vos collègues du Grand Conseil, Messieurs les socialistes, qui, demain, proposeront au Grand Conseil le vote d'une motion sur le parascolaire. Alors que nous, ici, dans ce Conseil, tentons d'alléger nos charges, de voir ce qui revient à chacun, nos collègues dans d'autres conseils font exactement la même démarche, cherchent à alléger leurs charges et à les confier à d'autres. Je crois que la motion du Parti du travail vient à son heure, qu'il est temps de se mettre ensemble au travail et que l'on arrête dans un conseil ou dans l'autre de se rejeter mutuellement un certain nombre de dépenses.

M. Jean-Pierre Lyon (T). Je voudrais dire à M. Jucker que j'ai eu la possibilité d'avoir ce catalogue bien avant les députés car ces derniers l'ont reçu lors de l'étude du budget. Je l'ai eu plus d'un mois avant et en le feuilletant, dans le cadre de mes activités syndicales entre les TPG et le Conseil d'Etat, je me suis aperçu que les communes et la Ville de Genève étaient passablement touchées dans cette affaire. Par rapport au travail qui a été fait l'an dernier pour l'étude du budget, je me devais de fournir l'information pour la commission des finances. Nous avons travaillé, Monsieur Jucker, vous et moi dans cette commission, pendant de nombreuses soirées et sans parler des samedis. J'estimais que nous étions arrivés à maîtriser le budget, mais que va-t-il arriver si demain le Conseil d'Etat prend l'un des paragraphes et en demande l'application aux communes? Vu qu'il est l'autorité suprême, que peut alors faire le Conseil administratif? Il doit prendre les devants, prévoir le budget en fonction de cela. Quels seront les moyens de contester le Conseil d'Etat si l'on n'est pas d'accord avec lui? Cette motion, c'est plutôt pour garder la maîtrise du budget comme on l'a fait jusqu'à maintenant. Je l'ai proposée dans l'intention de rendre service au Conseil municipal sans m'occuper des partis politiques. Nous sommes responsables du ménage de la Ville de Genève, nous sommes responsables des finances pendant quatre ans. Je me sens également responsable vis-à-vis de mes collègues qui font le même travail. Il se peut que le Conseil d'Etat ne prenne pas ces mesures, alors tant mieux pour nous. Mais M. Jucker, lisez bien, cela peut coûter très cher à la commune de Genève. Je pensais vous rendre service de cette façon. Je peux vous fournir un de ces fameux catalogues. Je peux vous dire que vous allez rester assis un sacré moment. Il y en a d'autres que je n'ai pas mis là-dedans qui concernent moins la Ville de Genève. Mais vous serez touchés, vous.

Le président. Nous pouvons donc maintenant voter la prise en considération de cette motion... Oui, excusez-moi, Monsieur Moreillon, vous vouliez encore prendre la parole.

M. Olivier Moreillon (L). Je reviens sur la demande qui a été faite par notre collègue M. Jucker de transformer cette motion en postulat puisque l'on demande un rapport.

M. Jean-Pierre Lyon (T). Avec une motion, c'est soit un arrêté ou un rapport, mais avec la motion il y a un délai à tenir. C'est à cause de cela que l'on propose une motion. On estime que cela a une importance capitale pour la maîtrise du budget. Le rapport sera exactement le même, alors je ne vois pas la différence. On ne demande pas un arrêté. On désire que la commission des finances ait tous les éléments. Avec la motion, le Conseil administratif a la contrainte des six mois.

Le président. Oui, elle est très théorique, Monsieur Lyon, vous le savez, et je le regrette beaucoup également.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. L'essentiel aujourd'hui est de prendre acte, et je le fais au nom du Conseil administratif, du texte que vous avez déposé et d'en tirer les conséquences. Nous pourrons en discuter en commission.

Le président. Monsieur Rossetti, vous demandiez le renvoi en commission?

M. Michel Rossetti. Non, si c'est un postulat, comme le suggère M. Moreillon, je pense que cela aura le même effet et soyez certains que le Conseil administratif veillera au grain.

M. Olivier Moreillon (L). Il s'agit simplement de respecter le règlement de ce Conseil municipal. Le règlement nous dit que le Conseil administratif répond à une motion «en déposant un projet d'arrêté ou en prenant une mesure». Or, ce n'est pas le cas ici. Et dans un autre article du règlement, il est dit qu'il «répond à un postulat en présentant un rapport». C'est exactement ce qu'on lui demande dans ce cas-là. J'estime qu'en fonction de notre règlement il s'agit vraiment d'un

postulat. Quant à la question du délai de six mois, c'est le même pour la motion et le postulat. C'est du formalisme, on ne va pas passer une heure là-dessus. Mais le postulat serait mieux adapté.

Le président. Mme Lutz renonce. Monsieur Lyon, vous maintenez la motion plutôt que le postulat? *(Signe affirmatif de M. Lyon.)* Nous votons donc sur la prise en considération de la motion. De toute façon, je pense qu'un rapport sera fait dans des délais très courts par le Conseil administratif. *(Remarques.)* Je regrette mais la personne qui dépose une motion peut très bien maintenir sa position et préférer une motion à un postulat.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un rapport sur ce catalogue de mesures du Conseil d'Etat et son influence sur les budgets futurs de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M. Olivier Moreillon (L). Monsieur le président, vous êtes quand même, dans cette salle, la haute autorité morale chargée de faire respecter le règlement. Or dans le règlement, il est textuellement écrit que le fait de présenter un rapport n'est pas considéré comme une mesure. Appelez cela comme vous voulez mais, si on ne peut plus appeler les choses par leur nom, où va-t-on?

Le président. Monsieur Moreillon, je ne peux pas obliger le motionnaire de changer sa motion en postulat. Ce n'est pas possible.

M. Olivier Moreillon. Je le regrette.

M. Jean-Pierre Lyon (T). Vous venez d'entendre M. Rossetti, qui lui aura des problèmes avec le parascolaire, alors qui vous dit qu'il ne prendra pas une mesure, Monsieur Moreillon?

M. Olivier Moreillon. Mais ce n'est pas ce qu'on lui demande, on demande un rapport.

M. Jean-Pierre Lyon. Mais qui vous dit qu'il ne prendra pas une mesure?

Le président. S'il vous plaît, le vote a été fait. On arrête ce débat. Je vous annonce que l'interpellation N° 7022 est reportée. Elle est reportée ou annulée, Monsieur Mouron?

M. Gilbert Mouron (R). Elle est reportée.

Le président. Merci. Le bureau remercie le ou les personnes qui, très gentiment, ont fait se soulever la cloche de Pâques et apparaître un certain nombre d'œufs en chocolat. Merci.

5. Interpellation de Mme Alexandra Gobet Winiger: travaux de commission: à quand la fin du jeu de la chaise musicale (ou la fin du tintement du tiroir caisse)? (I 7023)[1].

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Je relaie ici ce soir les interrogations et les préoccupations de plusieurs commissaires dans l'une des commissions où je siège.

J'aimerais demander, d'une part, au Conseil administratif s'il considère effectivement qu'il n'est pas possible de délibérer valablement en commission lorsque tous les groupes politiques ne sont pas représentés. En effet, un nombre croissant de commissaires quittent la commission avant la fin du travail, ce qui amène à une paralysie de la vie de commission. Il faut donc la reconvoquer pour des objets qui auraient pu être liquidés à la séance précédente.

[1] Annoncée, 3276.

J'aimerais donc savoir s'il est exact que nous devons attendre que tous les groupes soient représentés pour pouvoir délibérer.

Par ailleurs, il y a aussi une autre pratique qui nous pose des problèmes, c'est le jeu de la chaise musicale, c'est-à-dire le relais entre ceux qui arrivent en retard et ceux qui arrivent en avance, mais qui quittent la séance plus tôt. C'est vrai que les jetons de présence sont assurés mais, au niveau du travail de la commission, cela pose un certain nombre de problèmes, de redites, de mises au courant, de départs prématurés. J'aimerais que le Conseil administratif nous dise quelle est la pratique au niveau du Grand Conseil pour les séances de commission, parce que l'on en arrive finalement à la paralysie.

Le président. Madame Gobet Winiger, votre interpellation devrait plutôt s'adresser au bureau. Sachez une chose, c'est que justement ce midi, avec les chefs de groupe, nous en avons discuté. Le bureau a décidé d'envoyer une lettre à chaque président de commission, demandant d'une part que des listes de présence soient signées au début de chaque heure de travail, et non plus une liste de présence qui se balade pendant toute la séance de commission. Cette liste de présence devra être signée au plus tard dans le quart d'heure après le début de la séance. Nous n'accepterons plus d'autres signatures et les jetons de présence ne seront pas versés. *(Applaudissements.)*

D'autre part, nous demanderons à tous les présidents de commission qu'ils essaient le plus possible d'agender et de programmer le travail sur deux heures, entre 17 h ou 17 h 30 et 19 h ou 19 h 30, sans avoir recours régulièrement à un certain nombre de séances de relevée, sauf si véritablement il y a surcroît de travail. Je pense que nous pouvons le faire et quelquefois il est tout à fait possible d'allonger une séance de commission d'un quart d'heure plutôt que de s'arrêter à une heure fixe, de faire une petite collation qui doit être payée, puis de reprendre avec une séance de relevée qui ne dure qu'un quart d'heure ou vingt minutes. *(Remarques.)* Je pense qu'il est tout à fait normal que nous agissions ainsi. Si nous demandons un certain nombre de restrictions, soit aux subventionnés, soit à l'administration, il est de notre devoir de commencer par nous-mêmes.

Je pense, Madame Gobet Winiger, de cette façon, avoir répondu à votre interpellation.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Je vous remercie d'avoir répondu à la deuxième partie de ma question. C'est effectivement une réponse que le bureau apporte. Mais j'aimerais tout de même que l'on nous réponde sur le mythe – c'était déjà ainsi lorsque je suis arrivée – à savoir s'il est vrai ou pas qu'il

convient de ne pas délibérer lorsque les groupes politiques ne sont pas tous représentés. A la commission des travaux, par exemple, on s'est trouvés dans une situation où il était 19 h 45 et non 19 h 30, et il nous manquait deux groupes politiques. Il a donc fallu reporter l'objet que l'on était en train de traiter à une séance suivante.

Le président. Je regrette mais tous les commissaires sont convoqués à une heure précise. S'ils ne sont pas là, il faut en tirer les conséquences. C'est ce qui est apparu l'une ou l'autre fois au Conseil municipal, certains votes ont été faits, et des conseillers se sont offusqués de n'avoir pas pu prendre la parole, mais étant absents, il était trop tard. Je crois qu'il faut être beaucoup plus strict et je demande à tous les présidents d'être totalement stricts dans ces domaines-là.

L'interpellation est close.

6. Motion de Mmes Isabelle Mili, Magdalena Filipowski, Véronique Pürro et M. Bernard Paillard: rapport financier public du Grand Théâtre (M 1055)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les récents aléas financiers du Grand Théâtre;
- les échos négatifs qu'ils ont suscités dans la population genevoise;
- les pratiques courantes dans d'autres institutions de même vocation (Stadttheater de Berne...) qui consistent en une publication annuelle d'un rapport financier exhaustif;
- l'intérêt de comparer les dépenses de diverses scènes lyriques, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour que le Grand Théâtre de Genève publie annuellement un rapport financier public et détaillé, précisant la ventilation des postes.

Mme Isabelle Mili (S). Avant de parler de la motion au sens strict, j'aimerais faire un ou deux rappels. Premièrement, le rappel de ce qui s'est passé hier. Hier, comme l'ensemble du Conseil municipal, les motionnaires ont voté les comptes

[1] Annoncée, 3520.

du Grand Théâtre. Les propositions des motionnaires ne visent aucunement à jeter la suspicion sur les comptes du Grand Théâtre qui sont à présent bien tenus. Cela me paraissait important de le dire pour qu'il n'y ait pas de confusion, car la motion est délicate.

D'autre part, le but des motionnaires n'est pas non plus, et je me permets de faire une définition négative, de se garantir d'ultérieurs détournements, étant entendu que les détournements que l'on a vécus pourraient bien se reproduire même si les comptes sont rendus publics. Cela n'a strictement rien à voir. Il faut faire une différence entre cet objet et les autres. Forts de cette certitude, les motionnaires reconnaissent aussi le bien-fondé du renforcement des contrôles, tels qu'ils ont été proposés et appliqués depuis un peu plus de deux ans, c'est-à-dire depuis la fâcheuse affaire Karakalos. Néanmoins, la confidentialité des comptes, qui sont diffusés à l'heure actuelle à 310 exemplaires, si l'on compte les conseillers municipaux, la presse locale et les services de la Ville, même si elle est plus large que dans d'autres lieux, est quand même très restreinte. Ailleurs, à Berne, à Lucerne, par exemple, les comptes sont publiés et sont remis à toute personne désireuse d'en prendre connaissance. J'insiste ici sur le «toute personne», quelle que soit sa qualité, quels que soient ses motifs, et quelle que soit l'utilisation qu'elle compte en faire.

Oserais-je ajouter qu'une étude comparée de la gestion des théâtres lyriques est à ce prix? Je vais faire une petite digression pour me faire comprendre. Mais auparavant j'aimerais dire que si l'on a peur, par ces mesures, d'occasionner des dépenses supplémentaires en publiant les comptes, c'est une peur injustifiée. Car il est tout à fait possible, sans faire un grand tirage, et sans utiliser des éditions de luxe, d'utiliser des photocopies au fur et à mesure des demandes. Durant cette année, et c'est là le début de ma digression, les économistes ont porté leur attention sur l'examen des situations et des fonctions respectives des patrons d'entreprises. On a examiné ce qu'était un patron d'entreprise japonais, en moyenne, combien il gagnait de plus, de moins, comment les structures fonctionnaient sur le plan patronal dans les différents pays. De tels travaux n'auraient à l'évidence, et personne ne le contestera, pas pu être menés s'il n'y avait pas eu un certain nombre de salaires, de comptes, qui avaient été rendus publics. C'est totalement impossible. Or, ces études ont eu de très larges échos, beaucoup plus vastes et beaucoup plus larges que ce que l'on pouvait prévoir.

Je propose donc simplement dans cette motion, à l'instar des autres motionnaires, que, comme pour les entreprises privées, les théâtres lyriques, qui vivent une mutation importante, produisent leurs comptes. Je ne peux pas évidemment faire cette proposition ailleurs qu'à Genève, vu que j'habite Genève. Dans ce contexte de mutation, la publication des comptes du Grand Théâtre, accessible à toute personne intéressée, contribuerait tout simplement à l'élargissement de la réflexion et à la transparence voulue par les contribuables.

M. Bernard Paillard (T). Le Parti du travail soutient et votera cette motion. En effet, il s'agit de donner un peu plus de transparence à une activité publique et ce, sans que cette modification ne coûte rien, à qui que ce soit, ce qui, par les temps qui courent, est plutôt intéressant. Il suffira d'ajouter quelques lignes et colonnes à une documentation déjà existante, comme vient de le rappeler Mme Mili.

J'aimerais préciser que le mot «public», étymologiquement, signifie deux choses: d'une part «qui appartient à l'Etat», c'est bien le cas, et d'autre part «qui concerne le peuple». C'est dans ce sens que nous comprenons le texte qui vous est soumis. J'attirerai également votre attention sur le fait qu'il ne s'agit absolument pas de faire un procès d'intention à qui que ce soit, ni bien sûr de revenir sur des gestions passées, mais de contribuer à ce que le travail de cette vénérable institution puisse se dérouler dans la limpidité la plus diamantine, je le souhaite, ce dont tout le monde devrait être bénéficiaire.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). L'enfer est pavé de bonnes intentions et, malheureusement, ce soir, nous vivons une soirée qui est un peu infernale dans tous les sens du terme. Il y a beaucoup de bonnes intentions, mais je crois qu'elles ne nous mènent pas toujours dans la bonne direction.

A première lecture, et surtout après les explications de Mme Mili, qui corrige ce que son texte pouvait avoir d'équivoque – car, lorsque l'on parle de «récents aléas financiers», je veux bien que cela ne jette pas la suspicion sur l'institution mais c'est tout comme, ou je ne dois pas parler la même langue que la motionnaire – après les explications qu'elle vient de donner, nous pouvons être un peu rassurés quant aux intentions.

Toutefois, après mûre réflexion, le groupe radical ne votera cette motion et son renvoi pour examen plus détaillé à la commission des beaux-arts qu'avec un amendement qui soumette tous les théâtres subventionnés au même régime que le Grand Théâtre. Nous sommes malgré tout surpris de voir que cette motion ne s'adresse qu'au Grand Théâtre, alors même que la Fondation d'art dramatique, pour ne pas parler d'autres théâtres ou orchestres subventionnés, publie, si vous arrivez à mettre le regard dessus, des comptes beaucoup plus succincts que ceux du Grand Théâtre. Si c'est réellement afin d'assurer une certaine transparence, je constate que l'opacité est beaucoup plus grande dans d'autres institutions qu'au Grand Théâtre, et que l'on ne vienne pas nous dire que nous voulons faire un rapport public, c'est-à-dire imprimé, un rapport annuel comme cela se fait dans des entreprises privées.

Il est vrai qu'à Berne ou à Zurich les institutions qui président à l'exploitation de ces opéras publient des rapports annuels qui ressemblent un peu à ceux de certaines banques ou de certaines compagnies financières. C'est-à-dire que l'on y trouve relativement peu de chiffres, en tout cas beaucoup moins que ceux qui sont donnés par la Fondation du Grand Théâtre et publiés dans le *Mémorial*. Il est vrai que l'on y trouve de belles photos et du papier glacé et qu'une lecture superficielle de ces documents peut faire croire que les comptes sont présentés avec davantage de détails que ceux du Grand Théâtre. L'examen plus attentif de ces rapports, notamment celui de Zurich, qui contient surtout des généralités, nous montre que tel n'est pas le cas. Et pourquoi tel n'est pas le cas?

Parce que ces institutions sont en réalité soit des fondations, soit parfois des sociétés coopératives, et qu'elles ne sont pas soumises aux règles finalement très strictes de la comptabilité publique d'une institution comme la Fondation du Grand Théâtre.

Je me permets simplement de rappeler ici que les comptes du Grand Théâtre sont d'abord soumis à une fiduciaire depuis la malheureuse affaire, c'est vrai, Madame Mili. Puis ensuite, ils sont soumis à l'examen d'une petite commission financière, à l'intérieur du Grand Théâtre, commission financière à laquelle, je crois, appartient le représentant socialiste à la fondation. Puis ils sont soumis au bureau et au Conseil de fondation. Là-dessus, quatrième examen, celui du Conseil administratif et cinquième, celui du Conseil municipal. A ce moment-là déjà, lorsqu'ils sont soumis au Conseil municipal, comme vous l'avez opportunément rappelé, ils sont publiés, sous forme de proposition, puis après l'examen du Conseil municipal, ils sont publiés dans le *Mémorial*, accompagnés de la discussion publique qui a eu lieu en séance plénière. Et le *Mémorial* est publié. Or, personne n'est empêché, soit d'acquérir le numéro du *Mémorial* qui l'intéresserait, soit d'aller faire la photocopie des passages qui l'intéresseraient plus particulièrement. La publication, à part, d'un rapport sur papier glacé, n'apporterait strictement rien. Alors il est possible que les motionnaires souhaitent d'autres choses, d'autres précisions. Ils nous l'ont laissé entendre en disant: «Nous aimerions faire des comparaisons avec d'autres scènes lyriques.» Ce but est louable. Mais il n'est pour l'instant pas réalisable, puisque, précisément, les autres scènes lyriques, elles, donnent beaucoup moins de détails que le Grand Théâtre de Genève. Donc, je regrette que cette motion soit présentée d'une façon aussi partiale, aussi partielle, aussi incomplète. Je dépose donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour que le Grand Théâtre de Genève *et les autres théâtres et orchestres*

subventionnés publient annuellement un rapport financier public et détaillé, précisant la ventilation des postes.

Si cet amendement n'est pas accepté, le groupe radical rejettera cette motion.

M. André Kaplun (L). J'ai lu avec intérêt, mais aussi avec une certaine stupéfaction, cette motion N° 1055.

En effet, je lis tout d'abord dans les considérants que les récents aléas financiers «ont suscité des échos négatifs dans la population genevoise». Je crois qu'il s'agit là d'une affirmation purement gratuite, et je mets au défi les motionnaires d'en apporter la preuve. Je lis également que l'on demande de «publier annuellement un rapport financier». Voyez-vous, je vois là quelque chose de très surprenant car je me demande si les motionnaires comprennent ou savent quoi que ce soit en ce qui concerne la gestion du Grand Théâtre. Tous ceux qui en ont la moindre connaissance et compréhension savent parfaitement que, depuis des années, le Grand Théâtre publie un rapport qu'ils ont d'ailleurs tous reçu, mais qu'ils n'ont peut-être pas lu ou pas compris, ce qui est encore plus grave.

Je voudrais dire également à un intervenant qui parlait tout à l'heure de «transparence» que ses propos m'ont paru également bien étonnants car, si la transparence consiste à allonger la liste des destinataires, je pense que ceci devrait figurer dans un recueil des perles du Conseil municipal.

En conclusion, je dirai que je ne comprends absolument pas les motionnaires. Je signalerai que la Fondation du Grand Théâtre ne comprend pas non plus les motionnaires et personnellement, je doute énormément que les motionnaires se comprennent eux-mêmes. *(Rires.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention portera sur un registre un peu différent de celui de M. Kaplun. Pour notre parti, a priori, cette proposition est une bonne idée. Simplement, nous pensons qu'il faut la cadrer selon ce que je vais développer maintenant. Cela me paraît d'autant plus une bonne idée si l'on admet la définition «paillardesque» du mot «public»; c'est absolument irrésistible.

Si l'on veut véritablement faire en sorte que, à travers ce rapport, passe un certain message, alors il convient que l'on fasse un document qui soit succinct, donnant les éléments essentiels, et qui invite ceux qui sont véritablement curieux d'aller plus loin à se référer à un document plus complet qui, d'ailleurs, existe. A travers un document succinct, on peut œuvrer à un niveau de promotion, et c'est en cela que je suis étonné que M. Kaplun n'ait pas pensé à cet aspect. Vous savez

qu'aujourd'hui toutes les grandes entreprises qui se veulent modernes, c'est-à-dire qui veulent aller à la rencontre du public, de leur public, font en sorte qu'il y ait une certaine transparence. Je sais qu'en Suisse nous avons une certaine pudeur, une certaine pudibonderie quant à la communication en matière financière. Comme vous pouvez l'imaginer, le Parti démocrate-chrétien est largement favorable à une ouverture en général. C'est la raison pour laquelle cette motion touche un problème de principe. En matière de culture, il importe que le public puisse avoir l'information sous la main. Cela dit, par exemple sur la base d'expériences qui ont été faites, le rapport très complet que publiait, récemment encore, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, a été remplacé par un rapport succinct qui permet tout à fait de satisfaire l'immense majorité des membres. En même temps, je pense que l'on pourrait faire une économie, d'autant plus que j'imagine que l'Alternative ne voudra pas de papier glacé, mais plutôt du papier recyclé, lequel, au demeurant, permet un rendu de certaines photographies qui, du point de vue artistique, est tout à fait remarquable. Je vous invite à regarder quelques épreuves en la matière. C'était une parenthèse.

En conclusion, je dois dire que nous considérons que l'on ne va pas développer une telle politique d'information pour le seul Grand Théâtre et que, en cela, la proposition faite par le groupe radical nous paraît particulièrement pertinente et nous la suivrons très volontiers.

Mme Isabelle Mili (S). Les représentants socialiste et écologiste, à la commission financière du Grand Théâtre, ont demandé que les comptes soient largement diffusés. C'est bien la preuve que ce devait être demandé.

Cela étant dit, nous acceptons l'amendement proposé par M. Lescaze, qui est logique. Nous pensons être suivis par l'ensemble des motionnaires.

M. Bernard Paillard (T). Juste un mot pour dire que nous demandions des précisions pour le Grand Théâtre parce que son budget n'est pas comparable aux budgets des autres institutions auxquelles faisait allusion M. Lescaze tout à l'heure. Mais cela dit, plus la clarté sera profuse et plus nous serons ravis de suivre les propositions que vous venez de faire, dans la mesure où, justement, non seulement la motion est acceptée mais où vous l'étendez. Cela nous paraît une bonne idée. Merci.

M. Olivier Moreillon (L). Que les choses soient bien claires. Dès l'instant où le Conseil administratif publie les comptes du Grand Théâtre, dans une proposition qui est envoyée aux 80 conseillers municipaux, avec une réserve encore de

100 ou 150 exemplaires au Secrétariat – je viens de le demander à l'instant à M. Efrancey – c'est un document public. Alors je ne sais pas pourquoi l'on demande un autre document public, sur papier glacé, avec des photos, et d'autres chiffres... Je ne comprends pas le sens de la motion. *(Remarques.)* Mais dans les comptes que nous recevons du Conseil administratif, nous avons également la ventilation. Autrement dit, il faudrait que le simple citoyen reçoive plus d'informations que le simple conseiller municipal, avec une ventilation détaillée, les comptes à 10 chiffres, etc.!

Le président. Nous allons faire voter... Monsieur Lescaze, vous aviez demandé aussi un renvoi en commission.

M. Bernard Lescaze (R). Oui, à la commission des beaux-arts, car il me paraissait important tout de même de l'étudier, d'autant que j'ai fait cet amendement qui me paraît nécessaire, mais je comprends très bien l'objection de M. Paillard. Bien entendu dans mon esprit, il s'agissait d'institutions culturelles d'une certaine importance. On va vite au million, vous savez, Monsieur Paillard, dans les institutions culturelles.

Le président. Nous allons d'abord voter l'amendement proposé par M. Lescaze, incluant dans l'invite *les autres théâtres et orchestres subventionnés.*

Mis aux voix, l'amendement de M. Lescaze est accepté à la majorité (une opposition).

Le président. Je vais faire voter maintenant la prise en considération et le renvoi à la commission des beaux-arts. *(Les résultats sont flous.)* Vraiment, vous êtes très indécis ce soir. On voit des mains qui se lèvent, qui se baissent. Alors, nous allons faire deux votes: le premier, c'est le renvoi à la commission des beaux-arts, le second, le renvoi au Conseil administratif. *(Remarques.)* Bon, alors on fera trois votes, d'abord la prise en considération, puis le renvoi à la commission des beaux-arts, et enfin le renvoi au Conseil administratif. Merci.

M. Manuel Tornare (S). Monsieur le président, vous savez très bien que la prise en considération, c'est le renvoi automatique au Conseil administratif. Alors, il faut d'abord voter la prise en considération et ensuite le renvoi à la commission des beaux-arts.

Le président. Non, il n'y a que la prise en considération. Après on renverra soit à la commission des beaux-arts, soit au Conseil administratif.

M. Manuel Tornare. Vous voulez renvoyer à qui alors?

Le président. A personne, tant que nous n'avons pas pu compter les voix, vu l'indécision de ce Conseil municipal, y compris de vous-même.

M. Manuel Tornare. Oui, je le reconnais, mais pas sur cet objet-là. La prise en considération renvoie au Conseil administratif automatiquement. Regardez le règlement!

Le président. Monsieur Tornare. Un, nous votons la prise en considération de la motion amendée. Deux, nous votons le renvoi à la commission des beaux-arts. Trois, nous votons le renvoi au Conseil administratif si le renvoi aux beaux-arts est refusé.

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération à la majorité (quelques oppositions libérales et une abstention).

Mis aux voix, le renvoi à la commission des beaux-arts est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour que le Grand Théâtre de Genève et les autres théâtres et orchestres subventionnés publient annuellement un rapport financier public et détaillé, précisant la ventilation des postes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M. Bernard Lescaze: après le Conseil des pages, un Conseil des sages (M 1056)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité d'éviter l'exclusion de fait de la vie publique des personnes âgées comme des jeunes;
- l'expérience de vie irremplaçable apportée par le troisième âge à la communauté;
- la richesse d'une telle mémoire collective;
- l'importance des problèmes soulevés par l'accroissement de la durée de vie et les conséquences qui en découlent;
- l'utilité pour les autorités élues de prendre en compte l'opinion des classes d'âge peu représentées dans les institutions démocratiques, suite à la création d'un «parlement de jeunes»,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prendre les mesures adéquates en vue de l'instauration d'un Conseil consultatif du troisième âge.

M. Bernard Lescaze (R). Je serai bref dans la mesure où le texte de cette motion a déjà été abondamment discuté en dehors de cette enceinte. *(Brouhaha.)*

Il s'avère en effet que les bonnes idées semblent avoir beaucoup de pères et que l'on se dispute parfois la paternité... *(Chahut sur les bancs socialistes.)* N'étant pas dans une tribu africaine, je vous prierais, Monsieur le président, de bien vouloir faire cesser le bruit des palabres. *(Rires.)*

Le président. Ce sont des hululements, mais pas des palabres...

M. Bernard Lescaze. En revanche, c'est clair que les mauvaises idées, elles, sont toujours à la recherche d'une paternité. Il s'avère, d'après les gazettes, que les socialistes de la commune d'Onex – et c'est vrai, je le reconnais, la commune d'Onex n'est pas Tombouctou – avaient, semble-t-il, déjà proposé un texte analogue, il y a une année. Je n'en avais, bien évidemment, pas connaissance. *(Remarque.)* Non, je suis désolé, je ne suis pas les affaires socialistes de si près,

[1] Annoncée, 3521.

Dieu merci! L'important n'est pas là. L'important est que cette idée s'est répandue dans certains pays européens voisins depuis un certain nombre d'années. Cette idée, certes, n'est pas nouvelle, mais je pense qu'elle pourrait également être mise en application sous une forme souple dans la Ville de Genève.

Les «considérants», vous les avez, je n'entends pas ici les développer davantage. Je crois que ce qu'il y a d'important, c'est que, effectivement, dans notre société, même si les personnes âgées ont le droit de vote, en raison parfois d'un affaissement de leur situation matérielle, en raison parfois d'une distenciation de certains liens familiaux, celles-ci sont des personnes qui, souvent, sont coupées de la vie active et n'ont plus véritablement la maîtrise de leur destin. Que l'on songe seulement, et c'est le seul point que je vais développer, aux règlements des maisons pour personnes âgées qui limitent souvent de façon draconienne la liberté de l'individu, sans que les personnes qui sont dans ces maisons aient pu, une seule fois, donner leur avis. Rien que pour cela, il s'agit de développer une certaine concertation et ce sont bien évidemment des problèmes que nous ne pouvons pas discuter dans un Conseil municipal.

L'idée de ce Conseil consultatif du troisième âge n'est pas du tout la même que celle d'un parlement des jeunes, les buts poursuivis ne sont pas les mêmes, mais je crois sincèrement que cette idée ne peut pas être remplacée par, par exemple, une consultation de la Fédération des aînés, car souvent on trouve dans ces fédérations des gens qui sont très associatifs, mais qui, en réalité, ne sont pas toujours représentatifs du troisième âge. Cela ne peut pas non plus se substituer à certains conseils de quartier, comme les uns et les autres les avaient prévus et que l'on n'a jamais vus, parce que là il y aurait toutes les catégories de la population. Il s'agit bel et bien d'une catégorie nouvelle, spéciale, et c'est pour cela que je demande au Conseil administratif de prendre des mesures adéquates en vue de l'instauration d'un Conseil consultatif du troisième âge. Il est évident que, si le Conseil municipal souhaite d'abord étudier cette motion en commission, à la commission sociale, ne serait-ce que pour la cadrer plus précisément, cela reste possible, je n'en tourne pas la main.

L'important, c'est que cette idée qui, je crois, a été lancée en France par un ministre socialiste, me paraît être une très bonne idée et que, d'ici quelques années, elle puisse devenir – malgré le bruit, le chahut un peu gamin de nos collègues socialistes – une idée qui prenne corps et, peut-être, au moment où nos jeunes collègues socialistes auront des cheveux gris, pourront-ils y participer! *(Applaudissements nourris du groupe socialiste.)*

Le président. Notre jeune collègue socialiste, Monsieur Knechtli, aux cheveux blancs. *(Rires.)*

Préconsultation

M. Albert Knechtli (S). Ce soir, je suis en mesure de vous donner lecture d'une lettre du cabinet du Secrétaire d'Etat français aux affaires sociales et à l'intégration, qui est historique, parce qu'elle prouve bien que le Parti socialiste travaille sur cette affaire depuis longtemps. Vous savez que l'année passée, lors de la campagne électorale, nous avions fait venir M. Kofi Yamgnane qui nous avait passablement apporté d'idées pour la mise en place de ces Conseils de sages. On se posait la question de savoir comment est-ce que l'Alternative 1991 arriverait à les mettre en place. Cet automne, réservez déjà vos journées, nous aurons des Etats généraux «démocratie et quartiers» où ce problème sera traité. Ce soir, nous sommes assurés d'avoir une majorité parce qu'il semble que le groupe radical soit derrière nous. On peut même dire qu'il était devant nous. Je pense quand même que, historiquement, pour le *Mémorial*, il est intéressant de lire la lettre de M. le Secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration, et qui a été reconduit, lui!

Lecture de la lettre:

Depuis mon passage à Genève en mars 1991, j'ai pris plaisir à correspondre régulièrement avec vous et j'ai pu mesurer ainsi l'avancement de votre réflexion quant à la mise en place d'un Conseil des sages dans la Ville de Genève et alentours. Il y a un an déjà, le Parti socialiste de Genève avait rencontré les groupes d'aînés devant lesquels j'avais exposé la philosophie et le fonctionnement du Conseil des sages de Saint-Coulitz. (Vous savez qu'en même temps M. Yamgnane est maire d'une commune en Bretagne.) Depuis, une centaine de Conseils ont vu le jour et un congrès national s'est tenu au mois de février à la Roche-sur-Yon. L'utilité de ces Conseils n'est plus à démontrer; assemblée consultative, elle donne des éclairages originaux aux élus, enrichissent ceux-ci dans l'expérience du savoir des anciens historiens du lieu. Mais je sais que votre réflexion est très avancée sur ce sujet, car j'avais déjà constaté, il y a un an, votre grand intérêt pour ces Conseils...

M. Albert Knechtli. Pour nous, groupe socialiste, c'est en ordre, il y a déjà un moment que l'on travaille dessus, il semble que, pour M. Lescaze, ce soit très récent, et il aurait bien fait de consulter sa tribu radicale d'Onex, parce que dans le débat – ce n'était pas triste, allez consulter le *Mémorial* – ils ont eu des propos que, je l'espère, on ne retrouvera pas en Ville de Genève, dans aucune fraction politique.

Il est donc bien évident que nous souscrivons à la proposition de M. Lescaze, puisque c'est la nôtre!

M. Bernard Lescaze (R). Non, ce n'est pas la vôtre!

M. Homy Meykadeh (L). En lisant le texte de M. le marquis Lescaze, je me suis souvenu que j'avais déjà lu ce texte il y a quelque temps de cela. En cherchant bien dans mes papiers, j'ai trouvé ce texte que je me permets de vous lire.

«Mesdames, Messieurs,

»Nous nous réjouissons de constater que l'idée du Conseil des sages a fait son chemin depuis la visite de M. Kofi Yamgnane, maire de Saint-Coulitz et Secrétaire d'Etat au ministère français des affaires sociales et de l'intégration. Convaincus que les aînés sont de plus en plus exclus de la société active, nous avions trouvé dans le Conseil des sages un moyen qui permet d'écouter nos aînés et de prendre en considération leur avis. C'est pour cela que nous avons invité M. Yamgnane à aller vers nous. Le Parti radical ayant adhéré à ce projet, il ne fait plus aucun doute que, avec le soutien inconditionnel de l'Alternative 1991, formée du Parti socialiste, du Parti du travail et du Parti écologiste, il aboutisse rapidement. Nous espérons que cette nouvelle vous fera plaisir et que vous participerez à la mise en place de ce merveilleux projet.»

Je me permets de vous signaler que cela a été imprimé sur le papier du Parti socialiste Ville de Genève, avec la signature de M. Eric Mottu, président du Parti socialiste, section Ville.

J'avais reçu, comme tous les clubs des aînés de notre belle ville de Genève, cette invite.

Je dois dire que je suis assez surpris de voir que l'on nous énumère un certain nombre de choses que M. Lescaze, par ses relations familiales, devrait connaître. Je ne cite, à cet égard, que quelques institutions et quelques services qui existent déjà dans le canton et la ville de Genève et je me permets de vous les énumérer.

Tout d'abord, nous avons entre 5 200 et 5 500 personnes âgées, en moyenne, avec un âge qui oscille autour des 75 ans, qui font partie d'une trentaine de clubs d'aînés, dispersés aux quatre coins du canton, qui se réunissent régulièrement et qui ont des activités tout à fait suivies. Nous avons 13 clubs sur le territoire de la ville qui représentent quand même la moitié des 5 500 personnes âgées de nos clubs sur le plan cantonal. Nous avons une fédération de ces clubs. Nous avons, avec le siège à Genève, des initiatives genevoises: la Fédération des clubs romands. Nous avons Pro Senectute dont vous connaissez les activités. Nous avons l'Université du troisième âge, fondée par le professeur Geisendorf, actuellement présidée par le professeur A. Werner. Et enfin, il y a la commission des sages, précisément, c'est la commission consultative des institutions publiques et

privées pour personnes âgées. Je crois que nous sommes assez bien fournis en ce qui concerne les organismes et les institutions et je me permets de vous dire que, en ce qui concerne le Parti libéral, nous ne suivrons pas cette motion et nous la rejetterons. *(Brouhaha.)*

M. Hubert Launay (T). Avant de parler de cette motion, je voulais quand même rassurer M. Meykadeh et lui dire qu'il semble que M. Lescaze ne soit pas spécialement gérontophile! *(Rires.)*

Au sujet de la motion, je dois dire qu'elle n'éveille pas chez nous le même enthousiasme que l'on a pu avoir par-ci, par-là. En ce qui concerne les radicaux, j'ai trouvé bizarre que cette motion vienne d'eux. Au moment où ils déposent cette motion, qui semble partir d'une bonne intention, qui semble dire qu'il faut consulter les anciens sur toutes sortes de choses et les encourager à participer à la vie politique en particulier, au même moment, au Grand Conseil, les députés radicaux, qui pour l'occasion ont retrouvé leurs vieux alliés libéraux et démocrates-chrétiens, ont refusé une augmentation très minime des rentes complémentaires que touchent les anciens qui sont à l'OAPA, qui ont donc besoin d'une aide complémentaire pour vivre. Le groupe radical, dans son entier, le groupe libéral, à part une femme, et le groupe démocrate-chrétien, je crois aussi dans son entier, ont refusé cette augmentation. D'un côté, on fait un discours sur le droit des anciens et, d'un autre côté, on leur enlève une somme, je répète, minime, mais qui, pour eux, représente beaucoup, ce qui me paraît une contradiction difficile à supporter. J'espère que, sur la lancée de ce soir, M. Lescaze arrivera à convaincre ses amis de voter différemment dans des cas comme celui-là.

La deuxième chose que je dirai sur ces conseils des anciens, c'est que, effectivement, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un Conseil des jeunes. Parmi les jeunes, certains n'ont pas le droit de vote, donc on peut admettre qu'il y ait des conseils de jeunes, consultatifs, pour tenir compte de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer, en tout cas par le droit de vote. Les anciens, eux, ont ce droit de vote. Il s'agit plutôt d'aller vers eux pour se mettre au courant de leurs problèmes et les inviter à faire valoir leurs droits.

Mais je crois qu'en poursuivant dans ce sens-là on pourrait très bien créer un Conseil des Fribourgeois par exemple, pourquoi pas? Pour les encourager à participer à la vie politique genevoise. Un Conseil des femmes? On a vu tout à l'heure que certaines des femmes n'étaient pas encore convaincues que toutes les femmes devaient participer à la vie politique ou avoir des responsabilités. Pourquoi pas un Conseil des marchands d'armes? Eux aussi ont quelque chose à dire dans cette République. Donc, nous ne pensons pas que ce soit vraiment la solution la plus acceptable.

Cependant, nous voterons quand même cette motion. Nous demanderons son renvoi à la commission sociale. Effectivement, tout ce qui peut aller dans le sens d'aider des gens et de les faire participer est le bienvenu. Mais nous pensons que ce Conseil des anciens devrait se faire plutôt, cela a été dit tout à l'heure, par l'intermédiaire des comités de quartiers où là il y aura un encadrement et où là il y aura autre chose que du consultatif.

M. Olivier Moreillon (L). Devant cette avalanche de motions qui déferlent sur lui depuis des heures, je supplie le dernier conseiller administratif qui nous fait l'honneur d'assister à nos débats, lorsqu'il reviendra avec des propositions, de chiffrer celles-ci et de demander des crédits.

Car c'est bien gentil de dire en trois lignes qu'il faut prendre des mesures adéquates en vue de l'instauration d'un Conseil consultatif du troisième âge. Mais comment, combien? Ce n'est pas étonnant que le déficit de la Ville soit désastreux. Chacun y va de sa petite idée avec une imagination galopante. On demande absolument n'importe quoi depuis un moment.

Ce Conseil municipal est ouvert à tous les âges, à toute la population. La force d'une population, c'est justement le brassage, ce n'est pas la ségrégation en mettant d'un côté les vieux, d'un autre côté, les jeunes. D'un côté, les fumeurs, d'un autre côté, les non-fumeurs, etc. On peut diviser sans arrêt. Je ne veux pas diviser, je veux réunir les gens. Parce que ce Conseil municipal représente toute la population. En fait, avec ce Conseil des sages, c'est le ghetto des sages que vous voulez faire. Les anciens ont leur place ici dans cette salle, et non pas dans une petite salle à côté où on leur donne l'illusion de croire qu'ils font de la politique. On les traite en fait de façon misérable. Tout le monde a sa place ici. Il n'y a pas de raison de constituer un Conseil des sages. C'est jouer à la démocratie. *(Quelques applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur Moreillon, de parler du grand nombre de motions. Je l'ai dit auparavant: entre hier soir et aujourd'hui, je crois que nous en sommes à quinze ou seize propositions de motions ou de projets d'arrêté.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Le groupe démocrate-chrétien s'étonne et se réjouit de la nouvelle sollicitude de M. Lescaze à l'égard des personnes du troisième âge, en espérant toutefois que cette attitude n'est pas seulement conjoncturelle. Malgré ce préambule, notre groupe ne soutiendra pas cette motion. En effet, la comparaison qui est faite avec le parlement des jeunes ne tient pas la route. Les conseils des jeunes ont notamment un but pédagogique: ils visent à permettre aux

jeunes de se former à la démocratie. Les conseils des jeunes réunissent des jeunes qui, n'ayant pas encore le droit de vote, ont vraiment besoin de se former à la démocratie comme je viens de le dire.

En ce qui concerne les personnes du troisième âge, nous risquerions d'aller plutôt au-devant d'une ségrégation. En effet, et je répète ce qu'ont dit des préopinants, pourquoi ne pas faire beaucoup d'autres conseils: les personnes qui ont les yeux bleus, les grands, les petits, etc.? *(Brouhaha.)* D'autre part, créer un nouveau conseil entraînerait de nouvelles dépenses alors que nos autorités ont toute latitude pour consulter nos aînés. C'est pourquoi je propose de modifier l'invite de la façon suivante.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures adéquates *afin d'intensifier la consultation des personnes âgées par rapport aux problèmes qui les intéressent et/ou les concernent en établissant un dialogue permanent par l'intermédiaire de la Fédération des clubs d'aînés et de ses représentants.*

M. Bernard Lescaze (R). Je ne veux pas allonger, mais certains des arguments entendus au cours de ce débat m'attristent et me navrent, non pas en ce qu'ils me touchent personnellement – je développe encore mes idées moi-même et je ne me renseigne pas sur les activités de ceux qui peuvent être mes proches. J'aimerais que ce soit ici quand même clairement signifié. J'aimerais aussi rappeler au Parti du travail, comme au Parti démocrate-chrétien, que, en ville de Genève, c'est le conseiller administratif radical Guy-Olivier Segond qui a fortement développé l'aide aux personnes âgées qu'avait un peu négligée M. René Emmenegger au cours de son bref mandat dans ce dicastère. J'aimerais aussi rappeler que c'est M. le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond qui a développé, demandé et obtenu un centime additionnel pour les soins à domicile et trois centimes affectés précisément à l'OAPA. Je crois que ces choses-là doivent être dites, que ces choses-là doivent être redites. Ensuite, je m'étonne quand même.... *(Remarques de M. Johner.)*

Le président. Monsieur Johner, vous n'avez pas la parole. Je vous inscris pour prendre la parole après Mme Ecuyer.

M. Bernard Lescaze. Je suis surpris de voir qu'une proposition qui devrait être discutée dans une relative sérénité suscite tant de passion, comme si vous

n'étiez pas capables d'accepter que certains puissent avoir en commun un certain nombre d'idées. Je regrette, et là je m'adresse au représentant du Parti libéral, que l'on ait parlé d'argent pour ce conseil, car, dans mon esprit, je ne pense pas que cela coûterait très cher. Je pense, très sincèrement, qu'il n'y a pas besoin d'une énorme infrastructure administrative, il n'y a pas besoin d'une énorme infrastructure en matière de locaux. J'ai parlé d'une structure souple, d'une structure légère, tout à fait contraire à un parlement des jeunes, et je ne crois pas que les frais de ce conseil dépassent ceux d'une simple commission municipale. Mais je rappelle que dans mon esprit, et les «considérants» de cette motion le montrent bien, les compétences accordées à ce Conseil consultatif ne sont pas du tout les mêmes que celles du Conseil municipal. Il n'est pas question de créer un quelconque ghetto, c'est faire injure au motionnaire que de le prétendre. Il est simplement question de constater que, dans ce Conseil municipal, nous avons 80 personnes qui doivent s'intéresser à tous les domaines. Est-ce que, dans ce Conseil consultatif du troisième âge, on devrait, par exemple, s'intéresser à la création d'une salle de rock ou à un Zénith? Je ne pense pas. C'est pour cela que j'ai cité un exemple particulier. *(Brouhaha.)*

M. Olivier Moreillon (L). C'est du racisme.

M. Bernard Lescaze. Monsieur le président, vous direz à M. Moreillon qu'il dépasse les bornes en parlant de racisme. Dans ces conditions – c'est sans doute que la nuit avance – je demande que l'on passe au vote. Il ne sert à rien de discuter devant de tels propos. *(Applaudissements socialistes.)*

Le président. Certaines nuits sont un peu plus chaudes que d'autres.

Mme Hélène Ecuyer (T). Je voulais quand même signaler, bien que nous ne soyons pas contre le renvoi de cette motion à la commission sociale, qu'une association fait ce travail depuis fort longtemps, elle s'appelle l'AVIVO. Elle compte 17 000 membres dans le canton de Genève.

M. Olivier Moreillon (L). Elle est apolitique?

Le président. Nous allons passer au vote. Nous avons d'abord la proposition d'amendement de Mme Ecuvillon.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 30 oui contre 20 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale est accepté sans opposition (9 abstentions).

8. Motion de Mmes Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: subventions: contrats de trois ans (M 1057)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la masse financière des subventions offertes par la Ville de Genève à de nombreuses institutions, associations, fondations, groupements, etc.;
- la nécessité d'éviter le déterminisme de subventions aboutissant trop souvent à des «rentes de situation» ou à la «sclérose» de certaines activités;
- l'opportunité de renouveler périodiquement l'attribution de subventions,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à encourager l'octroi de subventions sous forme de contrats de trois ans avec bilan à l'appui, examiné par un groupe d'experts indépendants jugeant du maintien ou de la suppression de chaque subvention, respectant cependant le principe des budgets annuels.

Mme Isabelle Mili (S). Nous souhaiterions que cette motion soit examinée en présence de M. Vaissade. Je sais que vous désirez ne pas reporter cette motion. C'est parfaitement compréhensible pour ne pas accumuler les ordres du jour chargés, mais vraiment si l'ensemble de ce Conseil municipal était d'accord nous serions très heureux de la traiter en présence du magistrat concerné.

Le président. Vous savez qu'une motion peut toujours être transmise, mais je fais voter votre proposition d'un renvoi. Je vous rappelle que pour la prochaine séance nous avons déjà 18 propositions des conseillers municipaux qui seront ajoutées aux divers rapports des commissions, aux diverses propositions du

[1] Annoncée, 3521.

Conseil administratif. Nous avons également une liste de naturalisations à traiter. Je vous assure que nous ne quitterons pas cette salle avant d'avoir terminé tous ces points. Donc, attendez-vous, à la prochaine séance, à avoir des séances marathons qui se termineront deux fois aux alentours de 23 h 30/minuit. Je fais voter la proposition de Mme Mili de renvoyer cet objet...

M. Gilbert Mouron (R). Mme Mili n'a pas demandé de renvoyer cet objet à la commission des beaux-arts. Elle a demandé à ce que M. Vaissade soit entendu. Dans ce cas, on n'a rien à voter, ce sont les membres de la commission, les représentants du Parti socialiste, par exemple, qui demanderont à ce que M. Vaissade soit entendu.

Des voix. Il s'agit de reporter ce point à la prochaine séance.

M. Gilbert Mouron. Ah, si c'est pour le reporter à une prochaine séance...

Le président. Un petit instant, Mme Mili va le développer, mais je pense que c'est des subventions culturelles qu'elle voulait parler. S'il s'agit de toutes les subventions, il y a ici M. Rossetti représentant le Conseil administratif.

Mme Isabelle Mili (S). Nous aimerions vraiment voir reporter cet objet pour qu'il soit traité en présence, entre autres, de M. Vaissade. Je ne peux pas être plus claire.

Le président. Très rapidement, nous votons le report à la prochaine séance.

Mis aux voix, le renvoi à la prochaine séance est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions.)

Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC). Je ne vois pas pourquoi l'on est obligé de voter là-dessus. Jusqu'à nouvel ordre, les motionnaires peuvent demander le report de leur motion sans que l'on vote. On n'a jamais voté pour les autres. Mme Mili peut faire ce qu'elle veut.

Le président. Madame Polonovski, merci de votre intervention et de vos remarques successives. Simplement au début de cette séance, j'ai dit que nous ne partirions pas de cette salle sans avoir traité tous les objets. Nous ne pouvons pas reporter régulièrement des motions, des interpellations, etc., deux ou trois fois de suite. Il n'est pas possible de travailler comme cela. Je regrette de vous le dire, vous êtes tous et toutes convoqués en séance pour les mardis et mercredis à 17 h et 20 h 30, sans qu'il y ait l'obligation de terminer absolument à 22 h 30.

M. Jean-Jacques Monney (R). J'accepte vos remarques, Monsieur le président, pour avoir été président dans cette enceinte, avec toutefois la réserve expresse que, pour certains objets, il n'est pas admissible de n'avoir personne de l'exécutif, pour des points où ils sont directement concernés. Donc, l'exemple doit être donné en haut lieu, c'est-à-dire à l'exécutif. Et si l'exécutif fait la démonstration qu'il peut rester pour les objets importants jusqu'à 23 h, nous serons d'accord de jouer le jeu, mais je vous prierais de transmettre au Conseil administratif que, pour certains points, sa présence est indispensable. *(Quelques applaudissements.)*

Le président. Tout à fait, vous avez raison dans ce sens-là. Mais nous avons reçu une lettre que je vous ai lue hier, à 17 h, expliquant qu'ils avaient des obligations impératives. *(Brouhaha.)*

Une voix. Mais on a tous des obligations impératives!

Le président. Non, le Conseil administratif a un certain nombre d'obligations qui sont un peu différentes des nôtres.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je dois prendre évidemment la défense de mes collègues qui assument ailleurs les obligations de leurs charges, et par conséquent je n'accepte pas l'intervention de M. Monney qui aurait dû s'en souvenir.

M. Christian Zaugg (S). Il y a parfois des choses qu'il n'est pas très agréable d'entendre. Je trouve que vous nous culpabilisez, Monsieur le président, quant au nombre d'objets ou quant au nombre de motions. Ce n'est pas cela le problème.

C'est vrai que l'on peut se prendre par la main, mais nous n'avons examiné pendant notre séance d'hier, sauf erreur, que trois points, et rien de plus. Donc, le problème n'est pas lié au nombre de points, au nombre d'objets, mais plutôt à la façon de les traiter.

Le président. Merci, Monsieur Zaugg, de nous appuyer en ce sens-là.

Avant de prendre le point 31, voici une communication: la séance de la commission de l'aménagement qui était prévue le 28 avril aura lieu le 29 avril, à la demande de Mme Alexandra Gobet Winiger, pour permettre aux conseillers de participer à l'ouverture du Salon du livre.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Le président. Il a été déposé l'interpellation suivante:

- N° 7024, de *M. Jean-Jacques Monney* (R): où en est le dossier de la pauvreté en ville de Genève: minimum vital et exonération fiscale des bas revenus?

11. Questions.

a) *écrites:*

Le président. Il a été déposé les questions écrites suivantes:

- N° 2025, de *Mme Alice Ecuvillon* (DC): du neuf avec du vieux: bravo!
- N° 2026, de *Mme Alice Ecuvillon* (DC): économies, où êtes-vous?

b) *orales:*

M. Robert Pattaroni (DC). Cette question s'adresse à M. le conseiller administratif Rossetti. Au cours de la soirée, nous avons eu un débat très important sur un sujet qui a retenu toute notre attention, mais les choses se sont ainsi passées que nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger le conseiller administratif. Cette question, c'est celle de la drogue. Il me semble que ce serait une erreur de ne pas vous entendre, Monsieur Rossetti, et je vous saurais gré, si vous pouviez nous accorder une ou deux minutes, de nous donner votre point de vue, à défaut de celui du Conseil administratif.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Le sujet qui a été abordé en début de soirée est un sujet extrêmement délicat, angoissant, qui nous interpelle tous, mais qui, certainement, ne peut pas être considéré comme un sujet tabou.

Je vous dirai que je ne parle pas au nom du Conseil administratif, puisque nous n'avons jamais pris une position commune sur ce sujet. J'exprime donc une opinion tout à fait personnelle. Je trouve que, en matière de drogue, à Genève, nous vivons dans un état permanent d'hypocrisie et toute la politique qui est mise en place, au fond, est là pour nous donner l'impression d'avoir bonne conscience. J'ai plaidé pendant un certain nombre d'années pour des drogués et j'ai cessé de le faire le jour où la famille de mon frère a été secouée par un drame personnel. Donc vous comprendrez bien que c'est un sujet qui me tient à cœur et à propos duquel je mesurerai mes mots.

J'ai participé au mois de novembre, et au début du mois de mars, dans le cadre de l'Union des villes suisses, à deux séances de travail qui se rapportaient au problème de la drogue dans notre pays. J'ai soutenu la démarche des villes qui voulaient se lancer dans d'autres expériences et j'ai appuyé la lettre qui a été adressée à M. Flavio Cotti, lui demandant d'autoriser les villes qui avaient la compétence de le faire d'essayer de trouver d'autres chemins. Ce sont les sujets qui ont défrayé la chronique ces derniers temps, puisque l'on parle, en Suisse alémanique, de délivrer librement, dans certaines conditions, des drogues dures. Il est bien, chez nous, de mettre des bus à disposition, de délivrer gratuitement des seringues. Il est évidemment essentiel de maintenir le contact avec les drogués, de les accompagner, de les encadrer, mais je crois que l'on oublie singulièrement celles et ceux qui se piquent et se tuent aux yeux de tous. Ces gens-là ne font pas appel aux services sociaux, parce qu'ils n'en ont pas envie. Et parce qu'ils n'en ont pas envie, ils ne sont pas pris en compte et continuent de se piquer et d'utiliser de la drogue, souvent coupée trois ou quatre fois avec de la farine, avec de la craie, avec des produits de lessive etc. et donc cela les conduit irrémédiablement à la déchéance et à la mort. Je trouve que nous ne prenons pas dans ce canton toutes les mesures qui pourraient être prises. J'ajoute que, s'il est déjà terrible, pour un jeune, de se droguer, et plus terrible encore pour les parents de le constater, c'est

encore plus angoissant pour ces derniers de savoir que, peut-être, leur enfant se livre au trafic de drogue, se prostitue ou commet des casses, des hold-up, ou je ne sais quel autre délit.

Evidemment, en Ville de Genève, nous sommes démunis, car nous n'avons pas la compétence de régler le problème. Nous sommes soumis à l'Etat et il est clair que nous ne pouvons prendre aucune initiative sans tomber sous le coup des dispositions du Code pénal. Il faudrait donc qu'au niveau du Canton une certaine démarche soit effectuée. Pour ma part, je vous livre un sentiment tout à fait personnel en sachant bien que, peut-être, mes propos heurteront un certain nombre d'entre vous. Bien entendu je respecte l'opinion d'autrui, mais je trouve qu'en matière de drogue on doit aller beaucoup plus loin dans la démarche. Il y a des essais qui ont lieu en Angleterre et qui semblent réussir. Je sais aussi, parce que j'ai suivi un débat à la télévision faisant intervenir l'ancien procureur Dick Marti, que, pour ce dernier, une libéralisation et une autorisation de la drogue dure comporterait des risques extrêmement importants. Toutefois, je pense que les tentatives qui vont peut-être avoir lieu demain en Suisse alémanique, si elles sont bien pensées, bien encadrées, bien exécutées, permettront de réaliser une avancée sur la politique actuelle et mettront fin à l'hypocrisie dans laquelle nous nous confinons aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous m'avez interpellé, je ne voulais pas me dérober à votre interpellation parce que je crois que l'on est suffisamment adulte pour se parler franchement. Je vous ai donné une opinion personnelle que vous pouvez contester et, bien sûr, je réserve l'opinion de mes collègues conseillers administratifs. *(Applaudissements.)*

M. Homy Meykadeh (L). Ma question s'adresse également à M. Rossetti. Je voulais lui demander quelle est la nature de nos relations conventionnelles avec l'Hospice général, dans les centres sociaux de quartier. Je me permets de vous signaler que, récemment, lors de la grève du personnel de l'Hospice général, alors que le personnel de la Ville ne participait pas, certains centres, pas tous, je n'ai pas eu le loisir de faire le tour de tous les centres, mais un ou deux centres ont été, en fait, paralysés par la grève du personnel de l'Hospice général. Je voulais simplement vous demander, Monsieur le conseiller administratif, quels sont les rapports conventionnels entre la Ville et l'Hospice général et comment peut-on épargner aux bénéficiaires et aux recourants aux centres sociaux le désagrément de trouver la porte fermée alors que le personnel du Service social et quelques autres institutions qui sont dans ces centres ne sont pas en grève.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je répondrai ultérieurement à cette question. Je veux en effet compléter au préalable mon information.

Mme Karin Rieser (DC). Je renonce parce que ma question s'adresse à Mme Burnand et elle n'est pas là.

M. Marco Ziegler (S). Ma question s'adresse en fait à l'ensemble du Conseil administratif mais, puisque M. Rossetti est encore présent, je lui demanderai de transmettre et je pense que la réponse viendra ultérieurement.

Il s'agit d'une question concernant les intentions du Conseil administratif en matière de politique régionale. Vous avez peut-être vu que, suite à un récent exposé de Mme Anni Stroumza devant l'assemblée générale de l'association Transports et Environnement, ont été présentés dans la presse les détails d'un projet de communauté urbaine, à mettre en place dans la région. Projet qui est élaboré par l'AGEDRI Association genevoise de développement des relations interrégionales. Ce projet a été soumis pour consultation aux différentes communes concernées. Nous avons appris par la presse que l'Association des communes genevoises avait d'ores et déjà répondu en se montrant peu intéressée ou en récusant le projet de communauté urbaine.

Ma question est donc la suivante. Quelle a été la position de la Ville de Genève en la matière, concernant le projet de communauté urbaine, soit d'une institution dotée d'un certain nombre de pouvoirs, et pas seulement d'une assemblée consultative? Et le deuxième aspect de la question: comment le Conseil administratif envisage-t-il d'amener le débat sur cette question au sein de ce Conseil municipal.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Nous avons été saisis d'une proposition. Je vous dirai tout d'abord que je suis membre de l'AGEDRI. Je crois que certains de mes collègues le sont aussi. Fondamentalement, ils ne sont pas du tout opposés à cette idée qui a été exprimée récemment. Mais le sujet n'a pas encore été abordé au Conseil administratif, il le sera prochainement. Fondamentalement, la Ville de Genève voit d'un bon œil la création d'une agglomération urbaine, au sens large du terme, d'ailleurs comprise dans le projet de Genève 2001. Ce projet sera probablement repris en cours d'année et vous serez tenus au courant.

Le président. Je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne soirée et une bonne nuit.

Séance levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3826

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3826

3. Interpellation de MM. Manuel Tornare et Olivier Coste: cimetière musulman: «Rambo» gaffeur 2? (I 7021) 3826

4. Motion de Mme Marie-France Spielmann et M. Jean-Pierre Lyon: catalogue de mesures du Conseil d'Etat, quelles incidences sur les futurs budgets de la Ville de Genève? (M 1053) 3831

5. Interpellation de Mme Alexandra Gobet Winiger: travaux de commission: à quand la fin du jeu de la chaise musicale (ou la fin du tintement du tiroir caisse)? (I 7023) 3840

6. Motion de Mmes Isabelle Mili, Magdalena Filipowski, Véronique Pürro et M. Bernard Paillard: rapport financier public du Grand Théâtre (M 1055) 3842

7. Motion de M. Bernard Lescaze: après le Conseil des pages, un Conseil des sages (M 1056) 3850

8. Motion de Mmes Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: subventions: contrats de trois ans (M 1057) 3858

9. Propositions des conseillers municipaux 3861

10. Interpellations 3861

11. Questions 3861

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mardi 5 mai 1992, à 17 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence : *M. Aldo Rigotti.*

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 avril 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 mai et mercredi 6 mai 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons le plaisir d'avoir la présence à la tribune d'anciennes conseillères et anciens conseillers municipaux: Mmes Bagnoud-Messerli, Rossier-Ischi, MM. Torrent et Nyffenegger, qui nous font l'amitié de venir nous écouter un moment.

Je rappelle que le bureau a d'ores et déjà prévu une séance supplémentaire. Je vous prie de prendre vos agendas, car il y a plusieurs dates à noter. La séance supplémentaire aura lieu le mardi 16 juin pour liquider, avant l'été, les points qui seraient reportés. Il est bien entendu que si aucun objet ne restait en souffrance à cette date, cette séance serait supprimée, mais je ne pense pas que ce sera le cas car la séance du 3 juin 1992 sera consacrée exclusivement à la célébration du 150e anniversaire de l'autonomie communale. Donc, la séance du 2 juin débutera à 17 h par les élections du bureau, puis nous continuerons avec les divers points inscrits à l'ordre du jour, et le 3 juin sera consacré exclusivement au 150e anniversaire de l'autonomie communale.

D'autre part, je vous rappelle également qu'il y aura une séance de naturalisation le 20 mai à 17 h, vous allez recevoir une convocation.

Cette séance comporte quelques points délicats, aussi je vous demande d'avoir un peu de discipline. Nous avons reçu passablement de lettres qui seront lues lorsque nous aborderons le point 20 de notre ordre du jour. De plus, nous avons reçu des motions préjudicielles. Monsieur Dunner, je vous demande de déposer la vôtre le plus rapidement possible de façon que nous puissions la distribuer sans tarder.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 14 394 000 francs, ramené à 3 974 000 francs, destiné à couvrir les frais des travaux de transformation, de rénovation et de restauration au Musée d'art et d'histoire (N° 43 A)[1].

M. Guy Savary, rapporteur (DC).

Le Musée d'art et d'histoire constitue un des édifices majeurs de la ville de Genève, dont la construction a débuté en 1907. Ce musée est de type «encyclopédique», puisqu'il accueille des collections de types différents. Cette muséographie, style XIXe siècle, revient à la mode.

Il représente un des grands musées de notre pays par la dimension du bâtiment et surtout par la valeur des œuvres, qui incarnent notamment deux siècles de vie à Genève. Et pourquoi ne pas rappeler la décoration intérieure de Ferdinand Hodler?

Pendant cinq séances, sous la présidence de M. Olivier Cingria, la proposition N° 43 a retenu l'attention soutenue de la commission des travaux.

Que Mme Inès Suter-Karlinski soit remerciée pour l'excellente tenue des notes de séances!

Historique

En 1981, le Service d'architecture de la Ville de Genève établissait un plan directeur d'extension du Musée d'art et d'histoire. En 1983, ce plan était suivi d'un rapport réactualisé qui développait la deuxième hypothèse énoncée en 1981, à savoir le développement du musée «en extension du noyau actuel». Le 4 mai 1983, le Conseil administratif donnait son accord de principe.

Le 13 mai 1987, le Service d'architecture présentait une demande de crédit d'étude de 990 000 francs pour les transformations intérieures et pour la construction d'un abri de biens culturels. Le Conseil municipal acceptait d'ouvrir ce crédit le 6 octobre 1987. Les transformations envisagées portaient sur les points suivants:

- amélioration des accès et des circulations, notamment par la construction de deux ascenseurs monte-charge;

[1] Proposition, 1075. Commission, 1084.

- amélioration de l'accueil des visiteurs par la création, entre autres, d'une cafétéria et d'une deuxième entrée située sur le boulevard Jaques-Dalcroze destinée aux personnes handicapées et au personnel;
- extension de la surface d'exposition d'environ 900 m²;
- extension des surfaces destinées aux ateliers et aux dépôts;
- réfection des installations techniques vétustes: chauffage, ventilation, électricité, sécurité.

L'abri des biens culturels devait être créé sous l'actuelle cour du musée.

Suite à la décision du Conseil municipal du 26 avril 1988 de ne pas entrer en matière sur le 11e Programme financier quadriennal, le Conseil administratif reportait un certain nombre d'études, dont celle-ci.

Le 5 avril 1989, le Conseil administratif demandait au Service d'architecture d'étudier la possibilité de réaliser en priorité les travaux de sécurité et de réfection de la toiture.

Suite à la proposition N° 238, un crédit complémentaire de 550 000 francs fut voté par notre Conseil le 24 avril 1990. Par ailleurs, trois options furent retenues, à savoir:

a) la réfection des façades de la cour;
b) l'installation des ascenseurs, des dispositifs pour personnes handicapées et l'aménagement d'une deuxième entrée sur le boulevard Jaques-Dalcroze;
c) la réfection de la chaufferie.

En date du 25 avril 1990, le Conseil municipal demandait au Conseil administratif, par le biais de la motion 332, de lui soumettre un crédit de construction pour les travaux qui sont décrits dans la présente proposition N° 43, dont les rubriques s'intitulent:

- Sécurité
- Réfection de la toiture
- Réfection de la façade de la cour
- Installation des ascenseurs monte-charge, des dispositifs pour personnes handicapées et aménagement d'une deuxième entrée sur le boulevard Jaques-Dalcroze.
- Réfection de la chaufferie
- Installation de ventilation et réfection des centrales.

Séance de la commission des travaux du 10 décembre 1991

Après une visite approfondie des lieux, sous la conduite de M. C. Lapaire, directeur du musée, et de M. E. Burkhard, administrateur, la commission des tra-

vaux a entamé ses études en entendant les commentaires au sujet de la proposition N° 43 par MM. J.P. Bossy et J. Borella respectivement chef du service architecture et collaborateur audit service.

Il est d'emblée précisé qu'il a été renoncé ici à la construction d'un abri pour biens culturels, à la fermeture de la promenade autour de la cour et à la cafétéria.

Au cours de la même soirée, M. M. Chevalley, ingénieur de la sécurité en Ville de Genève, a exposé d'une façon ample les lignes du concept de sécurité envisagé; celui qui fonctionne actuellement, datant de 1975-1976, comporte des lacunes importantes, notamment au niveau des vitres et vitrines. Dans le domaine vol-effraction, seulement certaines zones de l'immeuble sont couvertes.

Le concept futur englobe une centrale à microprocesseur avec quatre niveaux de protection: périphérique, paramétrique, volumétrique et ponctuelle. Suivant les nécessités, les boucles de protection peuvent être plus au moins larges. Trois grandes lignes de sécurité sont projetées: - de jour - de nuit - ponctuelle (par exemple, lors de vernissages, de réunions).

Vidéo-surveillance

Une vidéo-surveillance est prévue, surtout aux deux entrées pour le contrôle des personnes. Cette surveillance pourra être étendue par la suite aux salles d'expositions.

Détection incendie

La centrale actuelle est saturée et n'indique que les zones d'intervention, d'où difficultés de localisation. 20 à 30 % des détecteurs seront en fin d'homologation en 1992. Le nouvel équipement précisera le lieu exact du feu.

Extinction incendie

Des colonnes asséchées remplaceront les colonnes humides en place; les premières interventions auront lieu grâce à de la mousse carbonique.

Système de recherche de personnes

Permettra au personnel de déclencher immédiatement l'alarme.

Protection contre la foudre

La protection actuelle est surannée et ne correspond plus aux normes suisses; il manque une mise à terre équipotentielle.

Mise en passe

Il s'agit de rationaliser le circuit existant par la proposition d'une mise en passe avec quatre hiérarchies de sécurité-clés.

Sonorisation du bâtiment

Inexistante, cette sonorisation est voulue par l'Inspectorat cantonal du feu; elle pourra diffuser des messages en plusieurs langues.

Eclairage de secours

Un balisage lumineux de secours est exigé par le Département des travaux publics.

Gestionneur

Est un condensé de l'ensemble du système d'alarme, situé dans la loge du gardien, d'où il est possible de diffuser des ordres.

Discussion

M. Bossy rappelle que, comme lors de chaque proposition, la «bible» est à disposition des commissaires.

Les membres de la commission des travaux engagent tout de suite le débat sur la notion des grandes lacunes en ce moment et des urgences.

M. Lapaire répond de façon catégorique que tous les points de la proposition N° 43 s'avèrent nécessaires dans l'immédiat. «Les sacrifices sont déjà accomplis», précise-t-il, tout en regrettant dans la foulée l'absence de la cour vitrée, de la cafétéria et des 400 m² supplémentaires d'exposition.

M. Bossy souligne que nous ne traitons ici que les points retenus en dernier lieu par le Conseil municipal.

En ce qui concerne la sécurité envisagée pour le MAH, elle est conforme au concept de tous les bâtiments publics de notre municipalité. Ce nouveau système a été conçu à la suite du rapport des experts en la matière.

Le concept de l'an 2000 sera adapté à chaque institution; sa gestion sera de plus en plus informatisée. Il est précisé que le nombre de personnel ne diminuera pas pour autant.

Suite à la réticence de certains commissaires, les personnes auditionnées insistent sur le rôle capital d'une telle sécurité, qui doit protéger des objets valant des centaines de millions de francs.

Un commissaire s'interroge sur le nouvel éclairage; la modification envisagée est destinée à compenser la pénombre entre 16 h et 18 h. Une diminution de la consommation d'énergie est également visée. D'ailleurs, le Service de l'énergie se penche sur le problème global des éclairages de tous les édifices publics de notre commune; son but est d'assurer un abaissement de la consommation d'énergie.

Le chauffage au mazout a été maintenu pour éviter un surcoût.

Quels seront les frais occasionnés par les ascenseurs?

Réponse:

- ascenseur de la tourelle: 185 000 francs (1 million, avec travaux)
- ascenseur entrée de service: 170 000 francs (250 000, avec travaux)
- trois lifts (pour escaliers): 118 000 francs

Ces ascenseurs permettront le déplacement de toutes catégories de personnes et de nombreux objets d'art, qui sont transportés actuellement à dos d'homme.

La séance se termine par deux demandes:

- un descriptif des coûts de chacun des 6 chapitres du projet et de la consommation en énergie des 4 verrières.
- Un chiffrage de la fermeture de la cour du musée.

Séance du 18 décembre 1991

Les réponses aux questions posées lors de la première réunion sont distribuées à la commission (voir Annexe I).

Un commissaire souhaite l'installation de WC publics à chaque étage du musée.

Par ailleurs, une longue discussion s'instaure au sujet des ascenseurs. Un membre de la commission estime qu'il serait beaucoup plus judicieux d'installer un tel dispositif à l'extérieur de l'édifice, qui pourrait desservir tous les étages, y compris les sous-sols. Le passage Burlamachi est cité comme hypothèse de travail.

Concernant le plan d'évacuation, il est à remarquer que des fauteuils de handicapés ne peuvent franchir les issues de secours existantes; de plus, les portes s'ouvrent vers l'intérieur (ce qui est faux). La même personne estime qu'elle ne pourra pas voter ce crédit sans l'avoir épuré. Elle suggère que la commission reprenne l'étude de la proposition avec le devis et les CFC. Autre point contesté: le projet prévoit un maximum de sécurité passive au détriment de la sécurité active.

La commission des travaux insiste sur le fait que tout concept de sécurité au MAH doit être évolutif.

Un autre commissaire s'inquiète quant à la grandeur du montant demandé (plus de 14 millions) en comparaison des 100 millions d'investissements de la Ville de Genève désirés en un an. D'autre part, d'ici 2-3 ans, les 70 % de la direction du musée seront renouvelés. La muséographie restera-t-elle la même? Se

dégagera-t-il de nouveaux besoins? Il apparaît clairement que le Conseil municipal devra voter des réalisations qui pourront être reprises par l'équipe directoriale future.

Ainsi, l'idée de voter par étapes fait son chemin dans la tête des uns et des autres.

Séance du 8 janvier 1992

Sont présents: MM. M. Ruffieux, directeur de la division constructions et de l'aménagement, et J. P. Bossy, chef du Service architecture.

La question des ascenseurs revient sur le tapis; une intervention en façade implique des études de détail très poussées et le coût n'est pas inférieur à une solution intégrée, déclare M. Ruffieux.

L'architecte mandaté, M. Empeyta, a travaillé diverses formules pour choisir finalement celle proposée hic et nunc.

Reste le problème d'une réalisation extérieure sur le domaine public. Il s'avère difficile de déroger à la non-utilisation du domaine public en la matière.

Quid d'un ascenseur dans la cour du musée? Aucune étude n'a eu lieu, bien qu'une telle installation ne soit pas impensable.

Il est clair, aux yeux de la commission, que toute personne, handicapée ou non, serait susceptible d'utiliser l'ascenseur à créer.

M. Bossy rappelle que tout le crédit d'étude est dépensé à ce jour.

Les issues de secours seront tout à fait conformes à la fin des travaux.

Finalement, une interrogation surgit concernant la rémunération des études; les commissaires apprennent que le devis général est établi par une entreprise de la branche spécialisée; on lui demande des prix sans engagement. Ainsi, l'architecte dispose d'une base de travail. L'entreprise concernée est généralement rémunérée à 6% du prix de soumission.

Suite des réflexions de la commission. Un commissaire demande le détail écrit des deux postes les plus coûteux: sécurité et ascenseurs.

La commission par 14 oui et 1 abstention souhaite l'audition de M. A.Vaissade, conseiller administratif.

Séance du 28 janvier 1992

En annexe II, vous trouverez les divers montants correspondant aux travaux de sécurité et des ascenseurs.

M. Vaissade, chargé du département municipal des affaires culturelles, se dit partagé entre les besoins réels du MAH et son désir de voir naître un musée d'ethnographie. Le magistrat évoque également le départ prochain de M. Lapaire, avec des incertitudes quant aux méthodes d'exposition postérieures.

M. Vaissade conçoit très bien que des améliorations visant à économiser l'énergie puissent être entreprises indépendamment de la personnalité du directeur. Il trouverait judicieux de dissocier les travaux découlant de normes contraignantes ou des obligations d'assurances par rapport à d'autres points qui devraient rester ouverts. Mais cela apparaît difficile pour lui, car il ne dispose pas de la ventilation des coûts des travaux.

M. Vaissade a trouvé une personne prête à financer l'équipement ascenseur. Son prix pourrait ainsi être déduit du chiffre total. En conclusion de l'audition, le membre de l'exécutif communal ne peut concevoir de limiter les normes de sécurité.

M. B. Zumthor, conseiller en conservation du patrimoine architectural, retrace la mémoire et l'histoire du Musée d'art et d'histoire pour en dégager l'importance au sein de la vie culturelle genevoise.

M. Zumthor n'a participé à l'élaboration du projet N° 43 que par épisodes. Il affirme que tous les aménagements sont nécessaires, même s'ils pourraient être présentés progressivement. En tout cas, la mise hors d'eau et la sécurité représentent une étape vitale. Il regrette bien sûr l'absence d'un abri pour les biens culturels. Par ailleurs, il défend l'idée de l'ascenseur dans la tourelle.

Débat

Quels sont les éléments impératifs de la proposition N° 43 pour que le MAH soit attractif pour le directeur futur?

Un autre commissaire souligne le mélange présumé de facteurs fondamentaux avec ceux qui peuvent être différés. Or, il juge que la sécurité reste primordiale pour la sauvegarde d'objets estimés à un demi-milliard de francs.

Une troisième personne se pose la question de l'adéquation du programme à la politique culturelle globale. En bref, quelles sont les options qui sous-tendent les transformations dont nous discutons?

Les commissaires reçoivent en fin de séance un descriptif intitulé «Evaluation du coût des travaux d'entretien du bâtiment et des exigences du Département des travaux publics et de l'Inspection cantonale du feu» (merci de consulter l'Annexe III).

Séance du 4 février 1992

La cinquième séance de travail est celle des options et des votes.

Après longues discussions et réflexions, les 12 commissaires présents, à l'unanimité, décident de refuser les travaux suivants:

- Réfection des façades de la cour
- Installation de la ventilation

Egalement à l'unanimité, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter la motion N° 1067 dont la teneur est la suivante:

PROJET DE MOTION

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser expressément un concours d'idées portant sur un ascenseur unique donnant accès à tous les niveaux du Musée d'art et d'histoire depuis l'extérieur, en respectant la déontologie du mandat de l'architecte, selon les normes SIA, en associant le sponsor ayant manifesté l'intention de prendre le coût de cette installation à sa charge; la réfection des façades de la cour; la fermeture vitrée de la galerie; l'aménagement de la cour ainsi que d'une surface destinée à l'exploitation d'une cafétéria, ceci dans un délai de 6 mois, selon l'article 47 du règlement du Conseil municipal.»

Options

En plus de la motion, par 11 oui et 1 abstention, la commission des travaux vous suggère l'adoption de 2 options:

1) Demande au Conseil administratif d'étudier dans les meilleurs délais, avec le concours d'une commission ad hoc (SIS, Police, etc.) et au moyen d'offres comparatives, les installations de sécurité vol, anti-intrusion, contrôle d'accès avec un concept de symbiose entre la sécurité active et la sécurité passive, ainsi qu'un concept de ventilation lié à la domotique du bâtiment, un projet d'amélioration des installations du bâtiment (locaux sanitaires et techniques).
2) Demande au Conseil administratif de chiffrer le nettoyage des façades extérieures du bâtiment.

ARRÊTÉ

Les éléments retenus et votés se résument aux postes ci-après:

Sécurité: soit travaux d'éclairage de secours et de balisage exigés par le Département des travaux publics et alarme interne permettant d'ordonner l'évacuation de l'ensemble des occupants exigée par l'Inspection cantonal du feu: travaux acceptés par 11 oui et 1 abstention (sur 12 membres présents).

Réfection toiture: soit mise hors d'eau du bâtiment, y compris échafaudage: travaux acceptés à l'unanimité.

Réfection chaufferie: travaux acceptés à l'unanimité.

Fonds de décoration

Avant d'en arriver au chiffrage des rubriques votées par la commission des travaux, il est bon de procéder au rappel suivant: l'article 2 du Fonds de décoration, adopté par le Conseil administratif le 17 juillet 1991, stipule: «le Fonds est alimenté par un prélèvement de 2 % sur les crédits alloués pour les travaux de construction et de rénovation des édifices de la Ville de Genève. L'attribution du fonds est supprimée pour les travaux de restauration inférieurs à 10 millions de francs.»

Ainsi, l'article 3 du projet d'arrêté doit être supprimé.

Les montants correspondant aux votes susmentionnés ont été calculés par M. Bossy après la séance et transmis au rapporteur par pli du 14 février 1992 (Annexe IV):

	Fr.	Fr.
1. Travaux préparatoires		134 000
2. Bâtiment		5 076 000
Sécurité	618 000	
Réfection toiture	1 806 000	
Réfection de la chaufferie	656 000	
Honoraires		
Pour travaux abandonnés	1 247 000	
Pour travaux décrits (y.c. suppléments pour études de variantes après choix des options)	749 000	
5. Frais secondaires		75 000
6. Divers et imprévus		191 000
7. Réserve pour la conservation-restauration		38 000
		5 514 000
A déduire:		
– Crédit d'étude No 1 voté le 6 octobre 1987		990 000
– Crédit d'étude No 238 voté le 24 avril 1990		550 000
Total du crédit demandé		3 974 000

Vote final

En conclusion, la commission des travaux, à l'unanimité des 12 membres présents, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 974 000 francs, destiné à des travaux de transformation, de rénovation et de restauration du Musée d'art et d'histoire, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la Ville de Genève, section Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 974 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 990 000 francs et 550 000 francs des crédits d'étude votés le 6 octobre 1987 et le 24 avril 1990, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 1993 à 2012.

ANNEXE I

Réponse du Service d'architecture au président de la commission des travaux

Objet: Charles-Galland 2, rénovation du Musée d'art et d'histoire

Monsieur le président,

Suite à la séance du mardi 10 décembre dernier, voici les réponses aux questions que vous nous avez posées:

1. Le coût total estimé de l'opération, soit 15 934 000 francs peut être découpé ainsi, suivant les chapitres de la proposition N° 43:

	Fr.
– sécurité	5 988 000
– réfection de la toiture	2 384 000
– réfection des façades de la cour	823 000
– ascenseurs, monte-charge, dispositifs pour personnes handicapées, nouvelle entrée	4 190 000
– réfection de la chaufferie	922 000
– installation de ventilation et réfection des centrales	1 279 000
– divers travaux de remise à jour d'installations techniques	348 000
Total	15 934 000

Il est bien évident qu'il ne s'agit là que de chiffres approximatifs, puisque le devis général n'est pas construit sur cette base mais sur celle de la répartition par lots des frais de construction.

L'imbrication des interventions des corps de métiers est telle qu'il faudrait établir autant de devis généraux que de têtes de chapitres, si l'on voulait disposer de chiffres précis.

2. *Eclairage artificiel des salles du 1er étage*

- puissance installée actuelle 300 lampes de 200 W = 60 kW
- puissance installée projetée 108 lampes de 2 x 58 W = 15 kW
- différence = 45 kW
- gain de consommation (sur la base d'une estimation de fonctionnement de 3 heures par jour ouvrable sur l'année, soit environ 900 heures) = 40 500 kWh.
- montant du prix de consommation16,4 c le kWh. + 6,50 de taxe mensuelle au kW) gain sur l'année (40 500 x 16,4) + (6,5 x 12 x 40) = 9 500 francs
- coût de la transformation:

lustrerie	54 000 francs
montage	40 000 francs
Total	94 000 francs

A noter que, du fait de la régulation automatique prévue, un gain supplémentaire d'environ 20% de la consommation pourrait être envisagé.

3. *Fermeture du corps de portiques de la cour*

Les travaux de serrurerie et de vitrerie du projet autorisé peuvent être estimés à (sans les aménagements intérieurs): 450 000 francs

Le tambour actuellement projeté revient à environ y compris les aménagements intérieurs: 70 000 francs

4. La direction du Musée d'art et d'histoire confirme l'affectation de 1,5 poste d'huissier pour le fonctionnement de la nouvelle entrée sur le boulevard Jaques-Dalcroze.

5. En annexe, un exemplaire du plan d'évacuation.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Pierre Bossy
chef de service

Annexe mentionnée

Copie à Mme Jacqueline Burnand, Maire.

ANNEXE II

Réponse du Service d'architecture au président de la commission des travaux

Objet: Charles-Galland 2, rénovation du Musée d'art et d'histoire

Monsieur le président,

Suite à la séance du 8 janvier dernier, vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées par la commission.

Le montant des travaux de sécurité se décompose comme suit:

		Fr.
1.	Travaux préparatoires essais caméras, relevé installation existante	30 000
2.11	Gros-œuvre	54 000
2.21	Maçonnerie, escalier d'accès à la toiture, démolition escalier b.a.	10 000

		Fr.
2.22	Ferblanterie, accès toiture et verrière	43 000
2.30	Electricité, parafoudre, mise à terre, luminaires verrière, balisage évacuation	325 000
2.30	Equipement de sécurité voir p. 124 à 128 du devis général en annexe	3 260 000
2.50	Sanitaire, défense incendie, conduites et appareils spéciaux	210 000
2.72	Serrurerie échelles, passerelles en toiture, modification des verrières	146 000
2.73	Charpente-menuiserie	14 000
2.73	Menuiserie réparation plafonds, 1er étage	1 000
2.74	Vitrerie verre pare-balle local surveillance, modification verrières	17 000
2.76	Stores (verrières) modification suite aux créations d'accès	6 000
2.90	Honoraires architecte	796 000
	Honoraires ingénieur sécurité	605 000
	Honoraires ingénieur électricité	40 000
	Honoraires ingénieur sanitaire (estimation au prorata des travaux)	5 000
5.	Frais secondaires reproduction et surveillance	40 000
6.	Divers et imprévus 5 % poste 2 «Bâtiment»	276 000
9.	Fonds de décoration 2 % poste 2 «Bâtiment»	110 000
	Total	5 988 000

Le montant des travaux d'ascenseur, monte-charge, dispositifs pour personnes handicapées et nouvelle entrée se décompose de la manière suivante:

		Fr.
1.	Travaux préparatoires sondages, essais de sciage tourelle	31 000
2.11	Gros-œuvre et maçonnerie démolitions escalier tourelle et divers murs, création local machinerie, détournements de canalisations, création d'ouverture de murs, etc.	967 000

	Fr.
2.16 Pierre de taille	
encadrements de portes ascenseur	15 000
2.30 Electricité	334 000
2.40 Chauffage	
installation dans tambour niveau cour et nouvelle entrée	83 000
2.44 Ventilation	
chauffage air chaud sas, ventilation entrée de service et machineries ascenseur, rafraîchissement locaux surveillance	146 000
2.50 Sanitaire	
locaux sanitaires nouveaux 1er sous-sol et 1er étage	112 000
2.61 Ascenseurs	
1 ascenseur électrique dans la tourelle	
1 ascenseur hydraulique entrée de service	355 000
2.62 Lifts d'escaliers	
divers équipements pour franchir quelques volées d'escaliers	118 000
2.71 Plâtrerie	
enduits sur murs neufs, piquages et rhabillages divers	43 000
2.72 Serurrerie	
portes locaux machineries, entrée de service, embrasures, modifications diverses	69 000
2.73 Charpente-menuiserie	
démolition de poutraison et parois entrée de service, création de faux plafonds, tambour dans galerie	58 000
2.73 Menuiserie	
cloisons provisoires pour cheminements chantier, et fermeture de zones touchées par des travaux de gros-œuvre. Dépose, modifications, de diverses portes et armoires, repose. Portes locaux sanitaires	179 000
2.74 Vitrerie	13 000
2.81 Revêtement de sol	
modification mosaïques existantes, nouveaux revêtements en roche, en parquet et en plastique	118 000
2.81 Plans inclinés	15 000
2.85 Peinture	88 000
2.87 Nettoyage	15 000
2.90 Honoraires architectes	536 000
Honoraires ingénieur civil	237 000
Honoraires ingénieur électricien	128 000
Honoraires ingénieur chauffage	15 000

	Honoraires ingénieur ventilation	15 000
	Honoraires ingénieur sanitaire	19 000
	Honoraires géomètre	3 000
	(estimations au prorata des travaux)	
5.	Frais secondaires	
	reproduction, surveillance	170 000
6.	Divers et imprévus	
	5 % poste 2 «Bâtiment»	184 000
9.	Ameublement	
	mobilier loge huissier, aménagement	
	vestibule 1er devant l'ascenseur	50 000
9.	Fonds de décoration	
	2 % poste 2 «Bâtiment»	74 000
	Total	4 190 000

Explications à propos de la différence entre les montants annoncés pour le poste «ascenseur» lors de la demande de crédit d'études complémentaires et lors de la demande de crédit de construction.

Avril 1988:	2 900 000 francs	- avril 1991:	4 190 000 francs
indexation:		(+17,25 %)	3 400 250 francs
différence:			789 750 francs

Rappelons que, suivant l'article 4.1.4 de la norme SIA 102, la marge d'approximation de l'estimation sommaire du coût de construction est de + ou - 25%. Le montant de 2 900 000 francs pourrait donc être amené à 3 625 000 francs et, indexé à 17,25%, à 4 250 000 francs, valeur avril 1991.

Le chiffre de 4 190 000 francs, rappelons-le, est une approximation; le devis général n'est pas construit sur une base thématique, mais, comme toujours, sur un découpage par lot de travaux. Pour arriver à ce montant, il a fallu «décortiquer» presque tous ces lots en incluant parfois arbitrairement certaines choses dans le chapitre concerné plutôt que dans un autre. Exemple: une partie des travaux d'électricité, de chauffage et de ventilation a été inclue dans le sous-chapitre «entrée de service» alors qu'elle aurait pu figurer dans «sécurité». D'autre part, le morcellement du programme initial a introduit des changements qui ne sont apparus que lors d'un stade avancé de l'étude. Exemples: le tambour d'accès à l'ascenseur dans les galeries de la cour, une surveillance et des protections accrues, davantage d'appareils pour la circulation des personnes handicapées, ainsi que des suppléments d'honoraires pour changements de programmes après le choix des options.

Eclairage de secours

A la suite des remarques faites en commission des travaux, il s'avère que les «armoires d'énergie» doivent être remplacées par des blocs intelligents, qui s'autogèrent. Ainsi l'estimation de 190 000 francs peut être ramenée à 100 000 francs, soit une économie éventuelle de 90 000 francs.

Caméra TV - surveillance vidéo

L'estimation de 120 000 francs semble un peu élevée et peut être ramenée à 50 000 francs, soit une économie de 70 000 francs.

Compte tenu de ce qui précède, la demande de crédit peut être diminuée de 90 000 francs + 70 000 francs = 160 000 francs.

Il faut préciser que ce sont des estimations et que tous les travaux feront l'objet de mise en soumission selon les règles de la Ville de Genève.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Bossy
chef de service

Annexe mentionnée.

Document édité en 16 exemplaires

ANNEXE III

Réponse du Service d'architecture au président de la commission des travaux

Objet: Charles-Galland 2, Rénovation du Musée d'art et d'histoire

Monsieur le président,

Suite à la séance du 21 janvier dernier, voici la réponse à la question que vous nous avez posée.

Evaluation du coût des travaux d'entretien du bâtiment et des exigences du Département des travaux publics et de l'Inspection cantonale du feu:

	Fr.
– Sécurité: de ce chapitre sont extraits les travaux d'«éclairage de secours et de balisage» exigés par le Département des travaux publics dans ses conditions pour la délivrance de l'autorisation de construire, et d'«alarme interne permettant d'ordonner l'évacuation de l'ensemble des occupants» exigés par l'Inspection cantonale du feu.	891 000
– Réfection de la toiture (couverture en ardoise, ferblanterie, étanchéité multicouche, toitures provisoires)	2 384 000
– Réfection des façades de la cour (pierre de taille, ferblanterie, serrurerie)	823 000
– Réfection de la chaufferie	922 000
– Réfection des installations de ventilation	1 279 000
Total	6 299 000

Ce montant de 6 299 000 francs ne peut être utilisé simplement pour remplacer les 14 394 000 francs demandés dans la proposition de crédit. En effet, il ne s'agit que d'une rapide approximation. Par exemple, les honoraires ont été estimés au prorata, alors qu'il faut les recalculer en fonction des nouveaux montants; autre exemple, des travaux prévus dans le lot électricité ont été arbitrairement distribués dans les chapitres ci-dessus, alors qu'ils doivent être recalculés en fonction des travaux prévus.

De plus, les honoraires pour études abandonnées, les suppléments d'honoraires pour études de variantes, après les choix des diverses options et révisions de programme, doivent encore être ajoutés.

Nous vous suggérons que la commission prenne une décision de principe sur les travaux qu'elle désire voir se réaliser, ce qui nous permettra de préparer un nouveau devis estimatif qui tienne compte de cette décision.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'un partenaire privé a proposé sa participation pour la réalisation d'un ascenseur qui permette l'accès du musée aux personnes handicapées (voir à ce sujet le haut de la page 7 de la proposition de crédit).

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Bossy
chef de service

Copie à M. Alain Vaissade, conseiller administratif
Document édité en 16 exemplaires.

ANNEXE IV

Réponse du Service d'architecture à la commission des travaux

Objet: rénovation du Musée d'art et d'histoire, 2, rue Charles-Galland

Monsieur,

Comme convenu, nous vous transmettons ci-joint l'estimation du coût des travaux que la commission des travaux a choisi de réaliser.

		Fr.
1. Travaux préparatoires		134 000
2. Bâtiment		5 076 000
Sécurité	618 000	
Réfection de la toiture	1 806 000	
Réfection de la chaufferie	656 000	
Honoraires		
Pour travaux abandonnés	1 247 000	
Pour travaux décrits (y.c. suppléments pour études de variantes après choix des options)	749 000	
5. Frais secondaires		75 000
6. Divers et imprévus		191 000
7. Réserve pour la conservation-restauration		38 000
9. Fonds de décoration		77 000
Total		5 591 000
A déduire:		
– Crédit d'étude N° 1 voté le 6 octobre 1987		990 000
– Crédit d'étude N° 238 voté le 24 avril 1990		550 000
Total du crédit demandé		4 051 000

Ces prix sont du mois d'avril 1991 et ne comprennent aucune hausse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Pierre Bossy
chef de service

Copie pour information:
- Mme Jacqueline Burnand, maire de Genève
- M. Olivier Cingria, président de la commission des travaux du Conseil municipal
- M. Michel Ruffieux, directeur de la division des constructions

Le président. A ce sujet, je vous informe qu'une motion préjudicielle N° 1068 a été déposée par M. Olivier Cingria au nom de la commission des travaux, intitulée: mandat d'étude d'un concept de sécurité au Musée d'art et d'histoire. Je crois qu'elle a été distribuée à tout le monde et nous pourrons en discuter avant d'aborder le débat sur le rapport. Je donne la parole à M. Cingria.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant l'audition par la commission des travaux, en date du 29 avril 1992, d'un consultant spécialisé en installations de sécurité,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier à un consultant extérieur, à l'exclusion de toute entreprise, un mandat d'étude avec pour mission:

1. d'établir un concept de sécurité qui ne tiendra pas compte des études engagées;
2. après analyse des besoins réels par les services de la Ville de Genève, d'élaborer un devis chiffrant l'opération.

Ces deux éléments permettront une étude comparative en vue de la réalisation des travaux.

M. Olivier Cingria, président de la commission des travaux (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à apporter une précision au sujet de cette motion préjudicielle. Elle comporte ma signature pour validation, mais elle a été votée à l'unanimité par la commission des travaux. Donc, elle émane de la commission des travaux qui l'a conçue et examinée pendant sa dernière séance.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de notre collègue M. Savary, l'objet qui nous est soumis ce soir a retenu l'attention de la commission des travaux pendant six séances au cours desquelles nous nous sommes rendus sur place; nous avons examiné tous les problèmes inhérents à ce bâtiment; nous avons auditionné toutes les personnes compétentes des différents services et nous nous sommes également entretenus avec plusieurs professionnels en matière de rénovations et d'installations de sécurité dans les musées et même dans des domaines généraux. A la suite de nos travaux, nous vous proposons, ce soir, un projet d'arrêté amendé et un projet de motion qui consiste à demander au Conseil administratif «d'organiser expressément un concours d'idées portant sur un ascenseur unique donnant accès à tous les niveaux du Musée d'art et d'histoire depuis l'extérieur, en respectant la déontologie du mandat de l'architecte, selon

les normes SIA, en associant le sponsor ayant manifesté l'intention de prendre le coût de cette installation à sa charge; la réfection des façades de la cour, la fermeture vitrée de la galerie, l'aménagement de la cour et d'une surface destinée à l'exploitation d'une cafétéria, ceci dans un délai de six mois, selon l'article 47 du règlement du Conseil municipal.»

En plus de cette motion, la commission des travaux définit deux options. Elle demande premièrement au Conseil administratif «d'étudier dans les meilleurs délais, avec le concours des services spécialisés (SIS, Police, etc.) et au moyen d'offres comparatives, les installations suivantes: vol, anti-intrusion, contrôle d'accès avec un concept de symbiose entre la sécurité active et la sécurité passive, système de ventilation lié à la domotique du bâtiment, projet d'amélioration des services du bâtiment (locaux sanitaires et techniques).» Deuxièmement, elle demande au Conseil administratif «de chiffrer le nettoyage des façades extérieures du bâtiment».

Les éléments retenus par la commission en matière de travaux urgents consistent en les points suivants:

«Sécurité: travaux d'éclairage de secours et de balisage exigés par le Département des travaux publics et alarme interne permettant d'ordonner l'évacuation de l'ensemble des occupants exigée par l'Inspection cantonale du Service du feu.»

«Réfection de la toiture: mise hors d'eau du bâtiment, y compris échafaudage. Réfection de la chaufferie.» Tous ces travaux doivent être exécutés.

Enfin, après avoir auditionné un spécialiste en installations de sécurité, nous avons rédigé une motion préjudicielle qui «demande au Conseil administratif de confier à un consultant extérieur spécialisé, à l'exclusion de toute entreprise, un mandat d'étude avec pour mission d'établir un concept de sécurité qui ne tiendra pas compte des études engagées et, après analyse des besoins réels par les services de la Ville de Genève, d'élaborer un devis chiffrant l'opération».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes parfaitement conscients qu'il y a urgence en matière de travaux de mise hors d'eau du bâtiment; il est également opportun de faciliter l'accès de ce musée aux personnes handicapées, mais il est évident que cela doit se réaliser parallèlement aux différents projets à étudier et en harmonie avec le bâtiment; c'est pourquoi la commission des travaux n'a pas pu accepter le projet unique qui lui a été proposé.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Olivier Moreillon (L). Notre président de commission, M. Cingria, a effectivement signé cette motion préjudicielle et je tiens à répéter qu'il l'a signée au nom de l'ensemble des commissaires qui l'avaient votée en séance du 29 avril.

Pour quelles raisons avons-nous voté cette motion préjudicielle? Arrivée au terme de ses travaux d'examen de la proposition N° 43, la commission a été conduite à refuser en bloc l'installation de sécurité qui nous était proposée, je ne parle pas de la sécurité exigée par le Département des travaux publics, c'est-à-dire des éclairages de secours et de la sonorisation du bâtiment. Le concept de sécurité pour l'ensemble du bâtiment a donc été refusé par l'ensemble de la commission et il est évident que nous ne pouvions pas en rester là, parce que, si le concept qui nous a été présenté a été jugé par trop dispendieux par rapport à nos moyens financiers et surtout d'un rapport qualité-prix discutable, il nous semble particulièrement évident que toute la partie gestion des alarmes, telle qu'elle nous était proposée, fait intervenir une informatique onéreuse dont on peut fort bien se passer, lorsque l'on consulte les différents spécialistes en matière de sécurité sur la place de Genève.

Quel est notre but? Notre but, Monsieur le président, c'est que ceci ne puisse plus se reproduire! *(M. Moreillon déplie la manchette de la* Tribune *où il était mentionné: «Le voleur était unijambiste et manchot.»)* Par cette affiche, largement répandue dans notre cité et qui a fait les gorges chaudes à l'étranger, on sait maintenant qu'au Musée d'art et d'histoire à Genève même un manchot unijambiste, de plein jour, peut venir voler une œuvre d'art. Je vous laisse imaginer le genre de publicité que cela nous fait et je vous laisse imaginer aussi le danger que cela nous fait courir. Les vols d'œuvres d'art se font maintenant sur commande, les amateurs choisissent leurs œuvres d'art et font appel à des bandes de voleurs spécialisés, des professionnels, qui viennent et qui exécutent le vol. Par conséquent, j'estime que nous entrons maintenant véritablement en période de hauts risques et nous ne pouvons pas rester sans sécurité au Musée d'art et d'histoire.

Alors, si on ne peut pas accepter ce qui nous est proposé, parce qu'on ne veut pas de toute cette informatique de l'an 2000, quelle autre philosophie peut-on suivre? Les deux principaux risques que court un bâtiment comme le Musée d'art et d'histoire sont le risque incendie et le risque vol-intrusion. Pour lutter contre ces deux genres de risques aussi bien de jour que de nuit, je vais vous donner des moyens simples qui pourraient être mis en place.

Contre le risque incendie de nuit, il existe des détections automatiques, des systèmes d'extinction automatique, des liaisons avec le SIS, qui à Genève heureusement fonctionne très bien, qui peuvent parfaitement nous prémunir contre ce genre de risque. De jour également, mais il faudra faire appel à une temporisation pour ne pas faire partir des fausses alarmes au SIS. De plus, de jour, il est possible, il est techniquement faisable de relier les alarmes sur les bips du personnel du Musée d'art et d'histoire qui sont les premiers à pouvoir intervenir sur place.

Concernant l'autre genre de risque, celui du vol-intrusion. Il existe en fait quatre systèmes de détection contre le vol: des détecteurs périphériques, périmé-

triques, volumétriques et ponctuels. Ce sont des cercles qui vont toujours en se rapprochant de l'objet que l'on veut protéger; le plus large étant le détecteur périphérique, ensuite, le périmétrique, puis le volumétrique pour une pièce et enfin le ponctuel pour l'objet que l'on veut mettre sous haute surveillance. Dans le cas du Musée d'art et d'histoire, le détecteur périphérique ne se justifierait pas, car, la périphérie du Musée d'art et d'histoire étant le domaine public, j'imagine mal qu'on puisse y mettre des détecteurs. Par contre, on peut très bien envisager une détection périmétrique, une détection volumétrique et une détection ponctuelle de telle façon que durant la nuit ces trois alarmes soient enclenchées...

(Pendant que l'orateur parle, la galerie se remplit de personnes qui veulent manifester au sujet du point N° 20 de l'ordre du jour à savoir le projet d'arrêté concernant les PUS.)

Le président. Un tout petit instant, Monsieur Moreillon. Je prie les manifestants de bien vouloir reprendre immédiatement leurs calicots et de sortir. Vous n'avez pas le droit, le règlement l'interdit, de brandir des calicots et de manifester à l'intérieur de cette salle. *(Coups de sifflets.)* Sans cela je suis obligé de faire évacuer la tribune. *(La foule se met à scander: «Les PUS au rebut.») (Le président lève la séance pour quelques minutes.)*

Séance interrompue de 17 h 20 à 17 h 26.

Le président. Nous reprenons la séance, je vous prie de regagner vos places.

A l'intention de la galerie, je suis dans l'obligation de vous rappeler qu'il y a un règlement au sein de notre Conseil. Les personnes qui suivent les débats à la galerie n'ont pas à manifester d'une quelconque façon.

A l'intention de «DEFI» et de tous ceux qui l'appuient, j'annonce que de très nombreuses lettres nous sont parvenues, dont la vôtre que je viens de recevoir. Selon le règlement, toutes ces lettres seront lues au point N° 20 de notre ordre du jour, soit le projet d'arrêté concernant le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol, présenté par certains conseillers municipaux.

Je ne pense pas que ce point sera traité encore aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà fait pour d'autres sujets, le bureau est d'accord que nous prenions ce point en début de séance demain à 17 h, afin que vous n'ayez pas à attendre et que nous puissions ensuite continuer nos travaux dans la plus grande sérénité. Je pense que l'ensemble du Conseil municipal est d'accord? *(Personne ne dit mot.) (Les personnes venues pour manifester quittent la tribune.)*

Monsieur Moreillon, je pense que vous devrez attendre encore une petite minute avant de poursuivre votre intervention.

M. Olivier Moreillon. Je n'attends que votre présidentielle autorisation, Monsieur le président.

Le président. Vous l'avez, Monsieur Moreillon.

M. Olivier Moreillon. Bien, reprenons ce sujet passionnant de la sécurité et rappelons quelques éléments sur l'alarme vol-intrusion. C'est précisément cette alarme qu'il faut installer au Musée d'art et d'histoire car c'est de ce type d'installation dont nous manquons cruellement aujourd'hui.

Je disais, juste avant l'interruption de la séance, qu'il existe, actuellement, différents systèmes de détection qui déclenchent une alarme, plus ou moins longtemps avant le vol de l'objet d'art en particulier. Le premier à se mettre en action, c'est le détecteur périphérique qui entre en action dès que l'intrus a pénétré dans la périphérie que l'on veut protéger, ensuite c'est le détecteur de la zone périmétrique, puis celui de la zone volumétrique et, finalement, le détecteur ponctuel.

La technologie moderne permet de mettre, à chaque œuvre d'art, une puce – c'est comme cela qu'on l'appelle – qu'on ne peut pas enlever et qui permet également de déclencher une alarme si on essaie de voler cette œuvre d'art.

De jour, parce que c'est surtout de jour que le danger existe, paradoxalement – la plupart des vols sont commis de jour – il est évident que les détections volumétrique, périmétrique et périphérique ne peuvent pas être enclenchées, puisqu'un musée est supposé recevoir des visiteurs; par contre, la détection ponctuelle reste active de jour, avec possibilité, naturellement, d'une alarme sur les bips du personnel surveillant le musée qui sont les premiers à pouvoir intervenir.

Voilà brièvement esquissées, malgré le fait que le Conseil administratif brille par son inattention, les mesures qu'il serait facile de prendre à moindre coût, qui sont prises dans d'autres musées. Et, si nous insistons sur ce point, c'est que nous ne voulons pas laisser courir notre municipalité vers ce concept de sécurité dit de l'an 2000 qui serait extrêmement cher pour nos finances et dont le Conseil administratif lui-même, en tout cas certains de ses membres, n'ont pas une vision très claire. La détection des alarmes est une obligation, une nécessité, mais ce qui n'est pas du tout une nécessité, c'est toute la quincaillerie électronique, si vous me passez l'expression, tous les gadgets que l'on met derrière, que l'on pourrait se payer si on était en période d'euphorie, mais que, dans les temps que nous tra-

versons, nous ne pouvons pas nous permettre. Alors, entre une sécurité hors de prix et pas de sécurité du tout, nous enjoignons, par cette motion, le Conseil administratif à prendre contact avec la personne que nous avons auditionnée et à nous présenter un projet plus modeste mais non moins efficace.

M. Albert Rodrik (S). Est-ce qu'on parle uniquement de la motion préjudicielle maintenant, parce que c'est sur le fond que je voudrais intervenir?

Le président. Nous aimerions, comme le règlement le stipule, d'abord traiter la motion préjudicielle

M. Gilbert Mouron (R). Le groupe radical partage également l'idée d'enregistrer l'opinion d'un consultant extérieur sur le problème de la sécurité. Cela est d'autant plus nécessaire et évident que l'étude qui nous est proposée par la Ville est vraiment trop onéreuse et a démontré à l'évidence, si ce n'est des lacunes, en tous les cas des incertitudes quant aux réalisations possibles. De plus, le concept global de sécurité que la Ville envisage ultérieurement n'apparaît que très mal dans la proposition que nous avons reçue.

C'est pourquoi nous soutenons la motion préjudicielle et je me permettrai de redemander la parole lors du débat sur le rapport.

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail soutiendra aussi cette motion préjudicielle dans le but d'avoir au moins une étude comparative de différents systèmes, parce que celui présenté dans la proposition est d'un coût excessif et utilise des moyens extrêmement exagérés. Nous pensons que nous arriverons peut-être à faire quelque chose de moins coûteux et de tout aussi efficace.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je dois dire mon étonnement à l'idée qu'une telle motion puisse être déposée. La commission des travaux demande au Conseil administratif de confier à un consultant extérieur spécialisé, à l'exclusion de toute entreprise, un mandat d'étude. Mais c'est exactement ce qui a été fait pour l'élaboration de la proposition qui vous a été soumise, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, du bureau d'ingénieurs Suiselectra qui a conduit toute l'étude, à l'exclusion de toute entreprise.

Nous n'avons pas pour habitude, en effet, contrairement semble-t-il à certains conseillers municipaux, de prendre des contacts directs avec des entreprises, de

façon qu'ensuite, lors de la mise en soumission des travaux d'une part, et de la proposition d'adjudication d'autre part, il n'y ait pas d'interférence possible de certaines entreprises.

Le bureau d'ingénieurs Suiselectra a conduit toute l'étude de la sécurité, sous la supervision de l'ingénieur en sécurité qui a été nommé, je le rappelle, à la Ville de Genève, suite à l'incendie du Pavillon du désarmement et surtout au rapport d'experts qui prouvait qu'à l'évidence les bâtiments publics de la Ville de Genève étaient mal protégés contre le vol et contre l'incendie.

Maintenant, vous voterez ou non cette motion, mais j'attire tout simplement votre attention sur le fait, et il n'est pas négligeable, que nous n'avons pas à disposition le moindre centime pour faire une étude quelle qu'elle soit.

M. Olivier Moreillon (L). La commission des travaux n'a pas auditionné une entreprise, elle a auditionné un consultant en matière de sécurité, consultant qui passe, dans le milieu professionnel, pour être le seul à Genève, qui a installé la sécurité au Musée olympique à Lausanne, qui a participé au concept de sécurité du Louvre et du Musée d'Orsay à Paris, qui est certainement la personne la mieux placée pour concevoir le système de sécurité le plus performant qu'il nous faut. Alors ne commencez pas à nous faire des procès d'intention, à peine déguisés, simplement parce que nous ne voulons pas laisser ce Musée d'art et d'histoire sans aucune installation de sécurité et que nous ne voulons pas non plus être pieds et poings liés avec une seule maison, Suiselectra. Il me semble que pour six millions de francs on peut demander une contre-offre. Pour six millions de francs de sécurité, ne même pas demander à une autre maison de faire un autre devis me semble vraiment léger.

Mme Jacqueline Burnand, maire. J'aimerais, Monsieur Moreillon, préciser quelque chose, qui n'est peut-être pas sans intérêt non plus pour le membre de la commission des travaux que vous êtes, c'est qu'en général, lorsque la Ville de Genève confie des mandats d'architectes ou d'ingénieurs, elle n'a pas pour habitude de confier dix mandats à dix personnes différentes, ou même à deux. Je ne confie jamais, et aucun de mes prédécesseurs ne l'a jamais fait, et aucun successeur ne le fera sans doute, des mandats d'architectes à deux ou trois architectes différents et des mandats d'ingénieurs à deux ou trois ingénieurs différents. L'exception est réelle lorsqu'il s'agit de concours qui, eux, obéissent à un système totalement différent.

Le bureau d'ingénieurs Suiselectra, qui a toute notre confiance et qui est un bureau réputé, est apte à répondre à toutes les questions posées, il a pignon sur

rue, que je sache, et il serait fort marri d'entendre que certains confrères sont nettement mieux armés que d'autres pour faire ce type d'analyse. Je pense qu'il en existe effectivement d'autres, sans aucun doute; il y a celui auquel vous faites allusion, assez peu clairement d'ailleurs puisque vous n'avez pas donné son nom, et il est même possible que nous ayons déjà travaillé avec lui.

Par ailleurs, je vous signale que nous avons l'habitude dans chacun des chantiers qui sont les nôtres, et certains ici le savent bien puisqu'ils ont été mandataires de la Ville de Genève, de travailler avec des ingénieurs d'origines diverses, le bureau Suiselectra en était un parmi d'autres.

M. Georges Queloz (L). Lorsqu'une entreprise fait une offre et qu'elle fournit elle-même les installations, automatiquement, elle a intérêt à en mettre le maximum. Or, un consultant ne vend pas d'installation, il essaie d'acheter le meilleur outil pour son client, en l'occurrence la Ville.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Absolument, Monsieur Queloz, vous avez entièrement raison, mais comme nous ne nous sommes pas adressés à une entreprise qui vendait du matériel, mais bien à un bureau d'ingénieurs qui était consultant, nous avons agi dans la plus totale rigueur et de la manière la plus habituelle qui soit.

Mise aux voix, la motion préjudicielle est prise en considération sans opposition (3 abstentions socialistes).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier à un consultant extérieur, à l'exclusion de toute entreprise, un mandat d'étude avec pour mission:

1. d'établir un concept de sécurité qui ne tiendra pas compte des études engagées;
2. après analyse des besoins réels par les services de la Ville de Genève, d'élaborer un devis chiffrant l'opération.

Ces deux éléments permettront une étude comparative en vue de la réalisation des travaux.

Premier débat

M. Guy Savary (DC). Evitons que le dossier du Musée d'art et d'histoire ne devienne un sujet maudit. En effet, nous tournons autour du musée depuis des décennies et notre groupe se félicite que la porte du musée s'entrouvre ce soir avec ce projet d'arrêté de 4 millions.

Il est clair que cela ne constitue qu'un début; ainsi, l'ascenseur et la protection des œuvres d'art, les deux éléments essentiels, restent des points qu'il faudra résoudre sous peu. Nous espérons que la nouvelle étude demandée, notamment pour l'ascenseur, nous parviendra dans un bref délai en vertu de la motion que nous soutiendrons et que, d'autre part, la motion préjudicielle qui vient d'être votée prendra également corps rapidement car il s'agit de venir à bout de ces différents points le plus vite possible pour que notre musée devienne un musée utile, intéressant et ouvert à tout genre de public.

M. Albert Rodrik (S). Le Conseil municipal s'est visiblement occupé à plusieurs reprises, cette dernière décennie, du musée et je vois maintenant que nous avons de petites bagarres et des escarmouches sur tout, sauf sur le fond du musée, si j'ose dire, et la manière dont ce projet arrive en plénum n'est pas sans me rappeler la patinoire.

En effet, la commission a travaillé très sérieusement pendant deux ou trois séances, puis il y en a eu une quatrième à laquelle, malheureusement, pour des raisons professionnelles je n'ai pas pu participer, et il en est sorti une cote mal taillée – je dis qu'elle est vraiment mal taillée. Nous ne la remettrons pas en cause étant donné que le montant qu'on fait voter est modeste et nous laisse un espoir de revenir pour qu'on s'occupe enfin vraiment de ce Musée d'art et d'histoire. Parce que, dans sa modestie, ce montant ne prend pas en compte un certain nombre de choses qui nous sont chères. J'en citerai deux. D'abord, l'accès des personnes handicapées, et nous serions impardonnables si l'un des plus grands instruments de notre politique culturelle n'était pas accessible aux personnes handicapées et ça vraiment on l'a loupé et je m'en veux de ne pas avoir été là à cette dernière séance de commission. La deuxième, c'est de rendre compatibles les équipements de ce musée avec l'Ordonnance sur la protection de l'air, parce que c'est vraiment trop peu avec ce qu'on a et ceci non plus n'est pas pardonnable.

Mais l'essentiel du propos n'est pas là. Je parle peut-être pour le *Mémorial* et pour la postérité, mais ce musée est un des éléments importants de l'équipement culturel de ce canton et de cette ville. Dans deux ou trois ans, il changera de direction. J'aimerais qu'on puisse être sûr qu'on a la volonté, en dépit de difficultés budgétaires, de changements à la tête du département, etc. de garder cet instru-

ment, d'en faire un des grands musées de ce pays et d'Europe, de lui réserver un avenir et de prévoir son avenir dans cette perspective, de faire enfin des choix et de réfléchir pour savoir s'il faut que ce musée contienne à la fois les armures, la numismatique, la préhistoire, les impressionnistes, les grands Genevois et j'en passe et de mener ces réflexions de politique culturelle pour assurer la présence et la pérennité à Genève d'un grand musée d'art qui soit un pôle d'attraction pour l'avenir. Je remercie le Conseil administratif de revenir avec un projet qui tienne compte des besoins de ce bâtiment, de revenir pour bien montrer qu'il s'agit d'un élément important de sa politique culturelle d'avenir, qu'il entend en faire non seulement un dépôt d'œuvres d'art, mais un instrument d'action culturelle.

M. Gilbert Mouron (R). Le groupe radical, comme l'ont souligné M. Rodrik et les préopinants, est également intéressé à ce que le Musée d'art et d'histoire redevienne un lieu de visites pour la population et souhaite aussi que ceux qui y consacrent de l'argent aient la sécurité.

Ce qui nous importe dans le travail qui est fourni par ce rapport, ce sont les résultats qui en sortiront. C'est-à-dire qu'il nous importe que le choix de l'ascenseur, donc l'accès pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, soit décidé avant de remettre en cause le système de sécurité, parce que ce choix va probablement modifier le concept de sécurité. Il est bien clair que si une entrée dans ce musée se fait à tous les étages depuis l'extérieur, la porte principale devient secondaire, et automatiquement les visiteurs préféreront l'entrée par l'ascenseur, plutôt qu'une entrée principale qui oblige les gens à accéder par des escaliers. Il faudra d'abord commencer par étudier le concept de l'ascenseur, savoir s'il est possible de l'installer, où on le met et comment cela se pratique et ensuite établir le concept de sécurité autour de ce nouvel élément. Nous voudrions faire partager cette opinion au Conseil administratif qui probablement est déjà entièrement attaché à cette idée, néanmoins nous voulons le souligner, parce qu'aussi bien les accès que la sécurité nous intéressent d'une façon primordiale et nous aimerions bien que les amis de ce musée ainsi que tous les amis de la culture à Genève puissent profiter, dans un délai raisonnable, de toutes ces transformations.

M. Pierre Reichenbach (L). Afin d'être mieux compris dans mon intervention, permettez-moi de la diviser en six volets qui me paraissent essentiels: la présente introduction; le rapport de notre collègue Savary; la sécurité des bâtiments; la sécurité alarme vol-intrusion; l'ascenseur et mes conclusions. Les informations ne seront pas techniques, je le précise.

Ne croyez pas que je vais vous infliger un discours fleuve, car je ne dépasserai pas les dix minutes attribuées, je tiens seulement à vous fournir quelques précisions ou affirmations que les membres de la commission des travaux connaissent et des faits nouveaux que je qualifierai de troublants.

Pour ce qui est de l'essentiel, j'aurais souhaité en informer de vive voix Mme la maire, malheureusement elle n'a pas pu m'accorder d'entretien, entretien que j'avais sollicité à l'issue de la précédente séance. Vous m'avez éconduit, Madame la maire, et c'est dommage.

Enfin, pour les responsables du musée et les amis du Musée d'art et d'histoire, je suis convaincu que notre Conseil trouvera une solution pour les travaux à effectuer, mais pas sur les bases des études actuelles qui doivent être revues, celles-ci ne donnant pas satisfaction à la commission des travaux.

Le rapport de notre collègue Savary. A la commission des travaux, suite à une coutume, nous ne lisons jamais les rapports avant leur édition, aussi il n'est pas possible, à l'instar des autres commissions, de corriger certaines imperfections qui, je l'avoue, peuvent paraître normales par rapport à la complexité des problèmes analysés. C'est ainsi que selon les tournures de phrases, le rapporteur peut se montrer tendancieux avec des affirmations de ses collègues entre autres. J'en veux pour preuve, à la page 5, neuvième alinéa, où il est écrit: «Concernant le plan d'évacuation, il est à remarquer que des fauteuils de handicapés ne peuvent franchir les issues de secours existantes; de plus, les portes s'ouvrent vers l'intérieur (ce qui est faux).» Alors, cher ami Savary, lors de la visite, j'ai simulé avec M. Lapaire qui est à la tribune et M. Chevalley, ingénieur de la sécurité, une tentative d'évacuation depuis les bureaux du deuxième étage en direction de la tourelle ouest, et qu'avons-nous pu constater? Le sens des portes est inversé par rapport à la signalisation et aux difficultés de cheminement qui aboutissent à la tourelle ouest. M. Chevalley, dans la discussion, et fort gentiment, m'a garanti que le dispositif serait revu en conformité avec les nouveaux plans, d'ailleurs comme vous le faites remarquer à la page 6 de votre rapport, dixième alinéa. Donc, je ne parlerai pas du rapport, mais je voterai ses conclusions qui sont celles de la commission des travaux.

Sécurité des bâtiments. Ce sont essentiellement les directives du Service de sécurité du Département des travaux publics et de l'Inspection cantonale du Service du feu, du DIAAR, qui doivent être appliquées. Ces deux services officiels de l'Etat sont très compétents. J'affirme, chers collègues, que jamais les collaborateurs de ces deux services ne recherchent des solutions coûteuses. Chaque fois que, professionnellement, j'ai dû les consulter, chaque fois ces hommes compétents nous ont aidés à trouver des solutions économiquement acceptables dans l'application des responsabilités des lois, qu'ils en soient remerciés. Alors quid de la détection incendie du Musée d'art et d'histoire? Madame Burnand, est-ce aux contacts avec une entreprise constructeur qui est actuellement sous contrat

avec la Ville que vous faisiez allusion dans votre intervention, je veux parler de Cerberus? Contrairement aux allégations de votre lettre du 17 mars 1992: point 1, page 3, sécurité: «J'affirme que la détection incendie est totale, j'affirme que la sous-toiture est totalement protégée, j'affirme que les détecteurs incendie actuels sont homologués.» Je vous rappelle, si besoin est, qu'une installation détection incendie doit être suivie par contrat d'entretien; le vôtre date de 1978 et a été réactualisé en 1989. Comment oser parler de Cerberus? Les appareillages sont tous étiquetés par la marque de fabrication. Par contre, j'admets, et je l'ai dit en commission, que les installations d'éclairage de secours, de balisage, les voies d'évacuation, les alarmes internes permettant d'ordonner l'évacuation de l'ensemble des occupants doivent être réalisées conformément aux lois en vigueur; la détection incendie doit au besoin être adaptée au bâtiment et aux modifications structurelles de celui-ci, mais alors, chers collègues, que penser de l'extrait de procès-verbal N° 34, procès-verbal de la commission des travaux, transmis à Cerberus par les services de Mme Burnand, voilà le papier *(M. Reichenbach montre une feuille)*. J'attends la réponse et au besoin je rappelle que ce procédé n'est pas tolérable.

Point 4: sécurité, alarme vol-intrusion. La sécurité alarme vol-intrusion ne dépend pas, dans son application ou son installation, des services officiels, elle dépend du souhait d'un maître de l'ouvrage qui veut protéger ses biens. Certes, Pol-shop peut suggérer. Personnellement, je pense que, dans le cas de figure qui nous intéresse, un consultant de sécurité doit être mandaté. La sécurité alarme vol-intrusion est à mon avis très complexe dans le cas d'un musée, aussi, le projet qui nous a été présenté nous a paru lourd, compliqué et peu fiable. En effet, si la sécurité nocturne est acceptable, la sécurité diurne nous a paru bien légère et c'est précisément celle-là qui devrait être renforcée. A la limite, les 13 gardiens ou plus me semblent plus dissuasifs que des installations nouvelles, génératrices de fausses alarmes, diminuant la crédibilité de la sécurité. Que penser d'un tableau avec une vitre blindée? Mais alors, chers collègues, qu'on ne me prenne pas pour un demeuré, je n'ai jamais proposé de grillages ou de barreaux aux fenêtres du Musée d'art et d'histoire, par contre, j'ai suggéré que les Services immobiliers de notre Ville se renseignent sur ce qui est réalisé ailleurs, et ces dernières années, avec des technologies tout à fait nouvelles et tout à fait confidentielles: des dispositifs réalisés et qui fonctionnent la journée. Mieux, avec l'espoir de bons résultats que vous obtiendrez avec le mandataire de notre motion préjudicielle, vous trouverez des solutions acceptables, j'en suis convaincu. Au besoin, il est bon de rappeler qu'une installation de sécurité vol-effraction dans un musée est complexe, elle doit tenir compte de son efficacité, elle doit tenir compte de la symbiose des sécurités actives et passives, elle doit tenir compte, outre des valeurs à protéger, des œuvres à pouvoir visiter et des moyens d'intervention indispensables, elle doit être aussi conviviale que discrète et surtout confidentielle quant à son application.

L'ascenseur. Lors du vote du crédit d'étude N° 238 le 24 avril 1990, l'option 2: installation des ascenseurs monte-charges, des dispositifs pour personnes handicapées, aménagement d'une deuxième entrée au boulevard Jaques-Dalcroze, était estimée à 2 900 000 francs (prix d'avril 1988). Le 2 septembre 1991, trois ans plus tard, le coût pour exactement les mêmes prestations s'élevait à 4 190 000 francs. Il n'est pas acceptable d'avoir une plus-value de 1 290 000 francs pour ce poste, malgré les nombreuses et stupéfiantes justifications à la commission des travaux. Après audition, tant de M. Zumthor que de M. Pierre Baertschi, conservateur cantonal du patrimoine, je reste convaincu que l'architecte de 1992, hautement compétent, trouvera une solution en accord avec l'esprit de son confrère Camoletti qui a réalisé le musée après trois concours en 1907. En 1992, des solutions dynamiques, remarquables du point de vue décoratif, peuvent être trouvées, et ce n'est ni Otis ni Schindler qui me contrediront. Enfin, je suis convaincu qu'une solution donnant entièrement satisfaction et totalement consensuelle, meilleur marché, pourra nous être proposée.

Point 6, mes conclusions. Je voterai les conclusions de la commission des travaux. Si mes interventions hors de ce débat ont pu choquer certains, sachez que l'analyse que je me suis permis de faire correspond à ma conscience. Maintenant, sans répéter ce qui a souvent été affirmé ces derniers temps dans ce Conseil, la confiance, chers collègues, Madame la maire, la confiance est réciproque, mais alors pourquoi procéder avec dédain à notre encontre, nous conseillers municipaux, élus comme vous, Madame Burnand, par une population désirant la transparence, la clarté et non des manœuvres obérant les finances de la Ville dont nous sommes aussi les contribuables? Nous souhaitons avoir de meilleurs contacts avec vos collaborateurs, Madame Burnand, mais nous souhaitons aussi être pris au sérieux quand nous faisons des propositions.

Le président. Merci, Monsieur Reichenbach, vous avez tenu parole, vous avez fait neuf minutes trente.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Votre commission des travaux propose ce soir un crédit de 3 974 000 francs pour commencer les travaux de rénovation du Musée d'art et d'histoire. Pour cela, vous avez dégagé des priorités qui ne doivent cependant pas masquer le déficit en sécurité et le fait que les installations actuelles doivent être revues et complétées afin de protéger du vol et des effractions le patrimoine culturel qui est entreposé ou qui est exposé au Musée d'art et d'histoire. Cela est une constatation.

Vos choix sont pratiquement faits à la majorité, voire l'unanimité et vous avez exposé une politique, vis-à-vis des investissements que la Ville de Genève doit

faire, qui est ma foi assez nouvelle. Dans ce sens-là, vous avez certainement des objectifs qui sont de réaliser des économies soit en choisissant des meilleures installations, enfin c'est vous qui le décidez ou les mandataires, soit en étalant les investissements dans le temps; en tout cas, c'est ainsi que je comprends cette proposition. Mais cela ne pourra avoir d'impact que si vous adoptez cette politique sur tous les objets que vous traiterez en commission des travaux, sinon, si c'est uniquement pour réaliser cela sur ce crédit de rénovation du Musée d'art et d'histoire, eh bien cela n'aura aucun impact et le déficit budgétaire municipal ne sera pas résorbé pour autant. Donc, ce que je vous demande ce soir, au vu de vos priorités, c'est de le reporter d'une manière générale dans tous les départements.

L'arrêté que vous proposez ne doit pas être considéré en tout cas comme définitif, au sens que vous avez des crédits qui sont inscrits au PFQ pour une somme approximative de 14 millions de francs, donc, dans ce sens-là, il faut considérer que votre proposition est une première étape et que d'autres projets d'arrêtés seront votés pour réaliser des travaux pour la sécurité, en particulier pour le vol et l'effraction ainsi que pour les ascenseurs. Dans ce sens-là, j'ai entendu les interventions précédentes et je propose que vous en teniez compte et qu'en tout cas la somme qui est inscrite au PFQ reste au niveau actuel pour pouvoir continuer la restructuration et la rénovation du Musée d'art et d'histoire.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je ne sais plus comment qualifier le dossier du Musée d'art et d'histoire. M. Savary s'inquiétait tout à l'heure de lui donner le nom de «dossier maudit». C'est un peu mon sentiment, on pourrait lui trouver un autre titre, «aller-retour», on pourrait parler de la saga des ambitions avortées, mais je vous dirai ce soir assez simplement ma profonde désillusion. Désillusion parce que pour la cinquième ou sixième fois, lorsque le Conseil administratif propose un crédit de restauration ou de réfection d'un bâtiment, qu'il soit locatif ou public, nous revenons en plénum avec le même crédit amputé d'un tiers, voire des deux tiers selon les cas ou purement et simplement abandonné.

Or toutes, toutes sans exception, ces propositions qui vous sont faites l'ont été sur la base de motions et de crédits d'étude expressément votés par le Conseil municipal qui, après de nombreuses délibérations, il y a deux ans en ce qui concerne le Musée d'art et d'histoire, souhaitait que le Conseil administratif aille vite et fort afin de restaurer les parties qu'il fallait restaurer dans ce musée et reprendre, notamment, comme je le rappelais tout à l'heure à la suite du rapport d'experts, tout le concept de sécurité du musée.

Mesdames et Messieurs, l'historique du Musée d'art et d'histoire est intéressant, j'en ai presque quatre kilos sous les yeux et, depuis 1979, le Conseil municipal, à grand renfort de questions écrites, d'interpellations, de motions, réclame à cor et à cri une chose essentielle à nos yeux, elle l'a été aux yeux de M. Rodrik qui

le rappelait tout à l'heure, à savoir l'accessibilité de ce musée à toutes les personnes à mobilité réduite ou à celles qui sont handicapées et qui, pour l'instant, ne peuvent pratiquement pas accéder à ce lieu.

C'est, avouez-le, dans le cadre d'un bâtiment public de cette importance, dont chacun ici connaît le rôle qu'il a joué dans la cité, un défaut majeur, c'est plus encore un déni profond de toute une catégorie de population qui n'a pas accès à la vie culturelle genevoise par l'intermédiaire de ce musée. Il n'est que peu de semaines où je ne sois accostée par une personne souhaitant que l'on prenne ce dossier à cœur et qu'enfin cette partie de la population, minoritaire sans doute, mais importante, à laquelle je faisais allusion, puisse elle aussi bénéficier des infrastructures culturelles de la Ville de Genève et c'est bien la moindre des choses. A ce titre, je suppose que vous aurez bientôt à intervenir, puisque le groupe handicap-architecture-urbanisme souhaite rencontrer la commission des travaux pour tenter de faire comprendre à quel point cette problématique est sensible et délicate.

Depuis 1979, le Musée d'art et d'histoire a donc fait l'objet de nombreuses discussions. Il avait été question d'y créer enfin une cafétéria. Il avait été question de reprendre un certain nombre d'éléments structurels, de façon à permettre des expositions beaucoup plus ouvertes de bon nombre d'œuvres du musée qui actuellement encombrent les caves. Il avait été question aussi, à l'époque, d'occuper l'appartement à la promenade du Pin comme extension possible du musée. Il avait été question également de récupérer le groupe, anciennement scolaire, des Casemates. Il avait été question d'une quantité de choses et, finalement, au vu de l'importance des crédits qu'il convenait de mettre à disposition, le Conseil administratif en était resté à ce que le Conseil municipal souhaitait, à savoir une restauration des éléments structurels indispensables, l'aménagement d'une cafétéria et, naturellement, l'accessibilité garantie du Musée d'art et d'histoire à toute personne à mobilité réduite.

Ah! j'oubliais une chose importante: l'abri des biens culturels. Il se trouve qu'en 1987 je venais d'être élue, lorsque mon collègue René Emmenegger, à l'époque en charge des affaires culturelles, et moi-même avons eu la première séance de commission, et que le crédit d'étude, avec tous les éléments dont je viens de vous récapituler la liste, a été soumis à l'approbation de la commission des travaux. Cette dernière a fait un premier travail d'analyse et est revenue ensuite en disant que cette affaire semblait, à un moment où les finances de la Ville devenaient déjà préoccupantes, trop considérable et qu'il convenait de mieux sérier les propositions faites. De sorte que le Conseil administratif, après un premier refus du Plan financier quadriennal, avait purement et simplement abandonné, pour quelques années, toute idée de restaurer ce Musée d'art et d'histoire. Mais ce sont à nouveau des conseillers municipaux qui s'exprimaient pour relever la nécessité impérative de reprendre cet important bâtiment historique et

d'y consacrer l'argent nécessaire à permettre une série de restaurations. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons demandé au Conseil municipal de voter pour 990 000 francs de crédits d'étude, lesquels comprenaient l'abri des biens culturels et la cafétéria, avec naturellement aussi l'accessibilité du musée. Un crédit complémentaire de 550 000 francs était ensuite sollicité afin, cette fois, d'étudier le problème de la toiture qui apparaissait comme devant être impérativement refaite. A cette occasion, le Conseil municipal se détermina dans le cadre d'une motion votée à l'unanimité du Conseil, afin que ce crédit soit revu sous l'angle d'une proposition réduite, à savoir que l'on abandonne l'abri des biens culturels et que l'on abandonne aussi la cafétéria. Prière au Conseil administratif d'étudier l'accessibilité, d'étudier le système de sécurité et de refaire la toiture et la ventilation comme demandé.

C'est donc sur la base d'un crédit d'étude que vous avez voté et d'une motion que vous avez votée en 1990 – l'affaire n'est pas très ancienne – que nous avons repris nos crayons et que nos mandataires, architectes, ingénieurs, ont préparé la proposition qui vous est soumise aujourd'hui.

Je ne reprendrai pas, Mesdames et Messieurs, les discussions que vous avez tenues au mois d'avril, très précisément le 24 avril 1990, où certains d'entre vous, dont quelques-uns des intervenants précédents, relevaient l'indispensable nécessité de faire dans ce bâtiment toute une série de travaux, notamment ceux qui concernent la sécurité.

Mesdames et Messieurs, ce soir, les 14 millions de francs qui nous permettaient de remettre le bâtiment à flot et d'installer au moins ce qui nous paraissait essentiel, c'est-à-dire l'ascenseur permettant, tant aux personnes qu'aux biens, de s'élever dans des conditions plus favorables, sont refusés. Vous dites, dans le rapport de la commission des travaux, qu'il serait souhaitable que nous revenions avec une nouvelle étude, encore une, afin d'étudier cette fois, non seulement à nouveau le système de sécurité qui ne vous convient pas, mais de réétudier la possibilité d'installer un ascenseur à l'extérieur avec accès direct sur le trottoir. Vous demandez aussi de rajouter à cette étude la fameuse cafétéria dont vous n'aviez plus voulu il y a tout juste deux ans et de rajouter le fameux vitrage sur la cour intérieure que vous n'aviez pas voulu non plus il y a un an et demi.

Je vous avoue ma perplexité et je vous dirai pour le surplus, sans trop m'énerver, que je n'ai plus un franc à disposition et que bien que le souhait de la commission des travaux, qui sera peut-être relayée tout à l'heure par l'ensemble du plénum, soit que dans les six mois nous rendions à ce Conseil une proposition susceptible de lui convenir – cela j'en doute fort, mais mon Dieu rien n'est impossible – je n'ai de toute façon pas un franc pour étudier quoi que ce soit. Il me sera dès lors impossible de reprendre l'étude du Musée d'art et d'histoire, telle que vous le souhaitez. J'ai l'impression tout de même, et je conclurai par là, qu'il

s'agit d'un vœu pie, mais que vous n'aviez nulle envie de dépenser les dix autres millions qui figuraient pourtant dans les choses prioritaires voulues par le Conseil administratif et dont vous avez connaissance puisque le PFQ est à votre disposition en ce moment même.

M. Olivier Moreillon (L). Monsieur le président, j'aimerais rassurer M. Vaissade. La commission des travaux a opéré des réductions de crédits sur des objets touchant différents départements. M. Rossetti s'est vu refuser sa villa Freundler, M. Hediger s'est vu refuser la rénovation de la piscine des Vernets, tout le monde est concerné. Ne pensez pas que vous bénéficiez d'un traitement privilégié.

Quant aux derniers propos qui viennent d'être tenus, il est bien évident qu'on peut difficilement y répondre, vu que c'est au niveau des procès d'intention et que là on peut tout supposer. Je relèverai cependant ce leitmotiv: «Je n'ai plus d'argent pour faire une étude»... On va voter ce soir un crédit de 3 974 000 francs, pour lequel on a voté 1 540 000 francs de crédit d'étude, c'est ce qu'on vous a voté, 1 540 000, et vous avez dépensé 1 996 000 francs. Vous dépensez allègrement environ 30% de plus que le montant du crédit d'étude que l'on vous vote. Alors je ne comprends toujours pas: quand vous avez envie de faire une étude, vous trouvez l'argent, et quand manifestement vous n'en avez pas envie, parce que c'est une proposition qui vient du Conseil municipal, vous vous retranchez derrière le manque de crédit.

Il est certain qu'un crédit d'étude peut se demander et si vous en faites la demande pour ces problèmes de sécurité, selon cette nouvelle philosophie, il sera rapidement examiné, mais encore faut-il pour cela nous en faire la demande!

Mme Jacqueline Burnand, maire. J'ai eu l'occasion, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de vous dire clairement, pour la patinoire tout récemment, que je n'entendais pas déroger aux procédures que vous avez mises en place et que, en l'occurrence, pour le Musée d'art et d'histoire, s'il ne nous reste pas un sou pour étudier quoi que ce soit, nous ne ferons rien pour la bonne raison que je ne peux pas ouvrir un compte d'étude quand je n'ai pas l'argent disponible. Le Contrôle financier me le refuserait.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, le projet d'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 974 000 francs, destiné à des travaux de transformation, de rénovation et de restauration du Musée d'art et d'histoire, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la Ville de Genève, section Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 974 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 990 000 francs et 550 000 francs des crédits d'étude votés le 6 octobre 1987 et le 24 avril 1990, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 1993 à 2012.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mise aux voix, la motion N° 1067 de la commission des travaux, figurant à la page 8 du rapport, est également acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser expressément un concours d'idées portant sur un ascenseur unique donnant accès à tous les niveaux du Musée d'art et d'histoire depuis l'extérieur, en respectant la déontologie du mandat de l'architecte, selon les normes SIA, en associant le sponsor ayant manifesté l'intention de prendre le coût de cette installation à sa charge; la

réfection des façades de la cour; la fermeture vitrée de la galerie; l'aménagement de la cour ainsi que d'une surface destinée à l'exploitation d'une cafétéria, ceci dans un délai de 6 mois, selon l'article 47 du règlement du Conseil municipal.»

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze, accepté par le Conseil municipal le 23 octobre 1991, intitulé: élection dans les commissions extra-parlementaires (modification de l'article 131 RCM) (N° 52 A)[1].

M. Marco Ziegler, rapporteur (S).

1. Le projet d'arrêté

C'est lors de sa séance du 23 octobre 1991 (*Mémorial 149e année*, p. 1470 ss) que le Conseil municipal a voté la prise en considération et le renvoi à la commission du règlement du projet d'arrêté suivant, déposé par M. Bernard Lescaze:

«LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition d'un de ses membres,

arrête:

Article unique. – L'article 131 du règlement du Conseil municipal est complété ainsi:

c) Les représentants du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent être électeurs en Ville de Genève.»

2. Les travaux de la commission

Généralités

La commission du règlement a examiné ce projet d'arrêté lors de sa séance du 7 février 1992, sous la présidence de M. Pierre Marti (secrétaire: Mme Yvette Clivaz-Beetschen).

[1] Développé, 1470. Commission, 1472.

Audition de M. Lescaze

L'auteur du projet d'arrêté précise que celui-ci vise à mettre en évidence et à assurer l'existence d'un lien direct entre le Conseil municipal et les représentants nommés par lui dans les commissions et conseils d'administration concernés par l'art. 131 du règlement.

Il pense avant tout à la Fondation du Grand Théâtre et à la Banque hypothécaire du canton de Genève. Mais il ne faut pas perdre de vue que la Ville de Genève pourrait être amenée à adhérer dans le futur à des groupements intercantonaux ou à des structures régionales, pour lesquels la nécessité d'un tel lien étroit avec la commune se poserait dans les mêmes termes.

Selon le texte du projet, ce lien serait donc garanti par le domicile en Ville de Genève des représentants désignés par le Conseil municipal: cela découle de l'emploi du terme «électeurs en Ville de Genève», lequel exclurait par exemple la candidature d'une personne qui ne serait que contribuable dans la commune.

A cet égard, M. Lescaze relève que, contrairement à ce qui peut se passer dans des communes plus petites, le sentiment d'appartenance à la Ville de Genève est ressenti moins intensément. Il est dès lors à craindre que, lorsqu'un représentant du Conseil municipal vient à transférer son domicile hors de la commune, ses liens avec celle-ci aient tendance à se distendre assez rapidement. Il se justifie par conséquent qu'il ne soit pas maintenu dans sa fonction dans un tel cas.

Pour être complet, l'auteur du projet souligne encore le fait que cette exigence ne concerne que les représentants désignés par le Conseil municipal, et non ceux choisis par le Conseil administratif.

Discussion

Le principe qui sous-tend le projet de M. Lescaze, à savoir l'exigence d'être domicilié en Ville de Genève pour pouvoir être désigné comme représentant du Conseil municipal, paraît d'emblée admis par l'ensemble de la commission et ne soulève pas de remarques.

A la question de savoir si le transfert du domicile hors de la Ville de Genève en cours de fonction s'opposerait simplement à une réélection ou s'il doit entraîner la démission de l'intéressé avant l'échéance du mandat, M. Lescaze précise que c'est bien en ce dernier sens que son projet doit être compris.

La commission propose alors qu'afin d'expliciter ce point le texte du projet de lettre C) de l'art. 131 du règlement du Conseil municipal soit complété comme suit:

«Pour toute la durée de leur mandat, les représentants...»

Pour terminer, la commission s'arrête encore à la question de la difficulté éventuelle que pourrait rencontrer la Ville de Genève pour trouver suffisamment de candidats compétents dans certaines fondations où la fonction est bénévole. Il

est relevé toutefois que les représentants de la Ville choisis pour leurs connaissances professionnelles par exemple sont généralement désignés par le Conseil administratif, et ne seraient donc pas concernés par la nouvelle disposition.

Au terme de la discussion, la commission du règlement estime pouvoir se déterminer immédiatement sur le projet d'arrêté, sans devoir procéder au préalable à l'audition du Conseil administratif. Il s'agit en effet d'une prérogative propre du Conseil municipal, puisqu'il est uniquement question des critères de choix de ses représentants au sein des institutions concernées. Quant aux modalités pratiques en cas de démission (délai?), il n'apparaît pas nécessaire de les régler en détail dans le règlement.

3. **Conclusion et vote**

Sur la base des considérations qui précèdent, c'est à l'unanimité des 12 membres présents que la commission du règlement vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le projet d'arrêté amendé suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission du règlement,

arrête:

Article unique. – L'article 131 du règlement du Conseil municipal est complété comme suit:

C) Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent être électeurs en Ville de Genève.

Premier débat

M. Albert Chauffat (DC). Rassurez-vous, notre groupe votera cette proposition, mais nous sommes un peu étonnés que l'on fasse une discrimination entre le Conseil municipal et le Conseil administratif.

Je pense que la commission, dans son étude, aurait dû aller jusqu'au bout et imposer cette nouvelle réglementation au Conseil administratif, parce qu'il y a quelque chose qui m'a interrogé dans le rapport de M. Ziegler lorsqu'il dit: «Pour terminer, la commission s'arrête encore à la question de la difficulté éventuelle

que pourrait rencontrer la Ville de Genève pour trouver suffisamment de candidats compétents dans certaines fondations où la fonction est bénévole. Il est à relever toutefois – et cela est important – que les représentants de la Ville choisis pour leurs connaissances professionnelles par exemple sont généralement désignés par le Conseil administratif et ne seraient donc pas concernés par la nouvelle disposition.» Comme si le Conseil administratif avait la compétence seul de désigner des gens compétents pour siéger dans les commissions! Je pense que bien souvent le Conseil municipal a désigné des gens très compétents, et la preuve, et je regrette qu'il ne soit pas désigné par ce Conseil municipal, c'est le président de la BCG: M. D. Ducret, président de la BCG, est un excellent président, et jusqu'à la dernière législature il a été désigné par le Conseil municipal. Je regrette un peu que le Conseil municipal n'ait pas pu représenter, pour les raisons que vous connaissez, cette candidature, parce qu'elle faisait honneur au Conseil municipal de la Ville de Genève et à la Ville de Genève tout entière.

Néanmoins, avec ces remarques que je voulais faire au nom de mon groupe, nous voterons cette proposition.

M. Ueli Leuenberger (PEG). Le Parti écologiste a examiné cette modification du règlement d'une manière approfondie. L'examen attentif de la proposition nous amène aujourd'hui à refuser cette modification pour les raisons suivantes.

Le règlement en vigueur actuellement permet à des habitants de la Ville, non électeurs, de siéger dans une commission extra-parlementaire; nulle part il n'est mentionné qu'il faut avoir la qualité d'électeur, donc d'être Suisse. Nous, écologistes, soutenons activement le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers au niveau communal et cantonal. Il va donc de soi que nous ne voulons pas fermer la porte à l'élection d'étrangers habitant notre Ville depuis un certain nombre d'années. Nous sommes d'avis que notre Ville ne doit pas se priver de l'apport d'expériences, de qualifications de certains de nos habitants qui n'ont qu'un défaut, celui de ne pas posséder un passeport rouge à croix blanche.

Si nous sommes d'accord qu'en principe le Conseil municipal devrait élire des représentants habitant la Ville de Genève, nous ne voulons pas, par contre, fermer totalement la porte à des personnes hautement qualifiées habitant dans une autre commune de notre canton.

Il faut aussi constater, comme M. Chauffat l'a déjà fait, que cette restriction serait uniquement imposée au Conseil municipal. Le Conseil administratif, pour sa part, pourrait continuer de désigner un grand nombre de représentants qui n'habitent pas en Ville de Genève et sur lesquels le Conseil municipal n'a aucune possibilité de contrôle politique en ce qui concerne la défense des intérêts de la Ville.

Nous concluons donc en vous invitant à refuser la modification proposée et à maintenir le texte actuel du règlement. Pour le cas où nous ne serions pas suivis par le Conseil municipal, nous demandons de voter un amendement qui permettrait à l'avenir à des habitants étrangers d'être désignés par le Conseil municipal dans les commissions extra-parlementaires. Cet amendement serait tout simplement de:

Projet d'amendement

Remplacer «électeurs» par «domiciliés» en Ville de Genève.

M. Bernard Lescaze (R). Juste deux remarques sur ce qui vient d'être dit. En ce qui concerne les remarques faites par M. Albert Chauffat, l'important est précisément d'assurer la représentation politique de la volonté du Conseil municipal, mais nous avons pensé qu'il peut être parfois très utile, pour le Conseil administratif, de trouver des gens en dehors du territoire de la Ville de Genève et nous ne voulions pas priver la Ville de cette possibilité, mais nous pensons que les gens qui sont élus par le Conseil municipal doivent avoir un lien très direct avec ce Conseil municipal. Précisément, nous avons eu l'expérience par le passé de gens qui avaient à l'origine été élus par le Conseil municipal puis qui avaient quitté le territoire de la Ville et dont les liens s'étaient relativement distendus avec notre municipalité.

En ce qui concerne la remarque faite par M. Leuenberger, effectivement le critère de domiciliation pourrait paraître un bon critère, c'est un choix politique qu'il nous propose, je ne me prononce pas là-dessus. L'important étant qu'il y ait toujours, cela me paraissait essentiel dans mon projet d'arrêté, un lien entre le représentant du Conseil municipal et celui-ci. Alors, ce lien peut être effectivement la qualité d'électeur, une qualité politique, cela peut aussi être le lien d'habitation, celui-ci est clair, à partir du moment où il y a une domiciliation mais une domiciliation effective bien entendu et pas une domiciliation fictive.

Deuxième débat

Le président. Comme plus personne ne demande la parole, nous allons passer au vote de l'amendement de M. Leuenberger, qui demande de remplacer le mot électeurs par domiciliés, je vous demande deux minutes d'attention. Oui, Monsieur de Weck; vous désirez ajouter quelque chose?

M. Bertrand de Weck (PEG). Monsieur le président, une question de procédure. Mon collègue Leuenberger a défini la position du PEG comme étant une

position pour le maintien du statu quo et le PEG, si le statu quo n'est pas maintenu, c'est-à-dire si ce projet d'arrêté est accepté, propose un amendement.

Le président. Nous ne pouvons pas aller à l'envers, ou bien vous acceptez ou bien vous refusez le projet d'arrêté. Si ce projet d'arrêté est accepté, c'en est fini. Donc, auparavant, nous sommes obligés de voter l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Leuenberger est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté amendé par la commission et par les écologistes est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission du règlement,

arrête:

Article unique. – L'article 131 du règlement du Conseil municipal est complété comme suit:

C) Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent être domiciliés en Ville de Genève.

Un troisième débat étant obligatoire, il aura lieu à la prochaine séance.

Le président. Un tout petit peu d'attention. Le président de la commission des travaux prie les membres de la commission de se rendre, en fin de séance, pour cinq minutes à la salle Nicolas-Bogueret. Le but de cette réunion est l'organisation de la séance d'audition de MM. Reber et Erhardt, par les commissions des finances et des travaux le mardi 12 mai à 17 h 30 à la salle D du Palais Eynard, sur le PFQ.

Nous devons maintenant prendre les quatre rapports concernant le périmètre de Sécheron. Il est 18 h 20, à la vitesse où nous allons dans le travail, à peu près un point par heure, je crains quelque peu que cet objet qui est important, où il y a un certain nombre d'amendements, nous fasse prolonger la séance au-delà de 19 h 30. Etes-vous d'accord de commencer maintenant? *(Assentiment muet de l'assemblée.)*

5. a) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale) (N° 68 A)[1].

M. Nicolas Meyer, rapporteur (L).

Plan du rapport

1. Préambule
2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 68
3. Séance du mardi 4 février 1992
   - 3.1 Audition de Mme Jacqueline Burnand, maire de Genève, conseillère administrative chargée du Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
   - 3.2 Audition des représentants des CFF: MM. Urs Schlegel et René Stucki pour les CFF Lausanne; MM. Frédéric Jomini et Jacques Bieler pour les CFF Genève
4. Séance du mardi 11 février 1992
   - 4.1 Visite des lieux en présence de M. Claude Chabanel, directeur de Sécheron SA
   - 4.2 Audition de M. Claude Chabanel, directeur de Sécheron SA, de M. Joël Herzog, directeur d'Aprofim SA et des architectes
5. Séance du mardi 3 mars 1992
   - 5.1 Présentation par Mme Marie-Josée Wiedmer-Dozio de l'étude du 31.10.1990
   - 5.2 Audition de M. Christian Grobet, chef du Département des travaux publics (ci-après: DTP)

[1] Proposition, 2564. Commission, 2617.

6. Séance du mardi 24 mars 1992
   6.1 Audition de M. Jean-Philippe Maitre, chef du Département de l'économie publique (ci-après: DEP)
   6.2 Audition de MM. Bernard de Riedmatten et Christian Grobet, respectivement chef de la Mission permanente de la Suisse et chef du DTP
   6.3 Première discussion
7. Séance du mardi 14 avril 1992
   7.1 Nouvelle audition de MM. Claude Chabanel et Joël Herzog, respectivement directeur de Sécheron SA et d'Aprofim SA
   7.2 Discussion finale
   7.3 Votes

1. Préambule

Sous la présidence de Mme Alexandra Gobet Winiger, la commission de l'aménagement a traité de l'objet précité en date des 4 et 11 février, 3 et 24 mars et 14 avril 1992.

La commission s'est rendue sur place le 11 février, afin de visiter l'usine de Sécheron SA.

Dans un souci de simplification, le présent rapport sur la proposition N° 68 contiendra toutes les auditions et discussions qui se sont tenues au sujet des propositions N°s 68, 69, 70 et 71. Les rapports afférents aux propositions N°s 69, 70 et 71 ne reprendront que le rappel de la proposition, ainsi que les votes et amendements sur les diverses propositions.

La commission remercie Mme Yvette Clivaz-Beetschen, qui a assuré la prise de notes.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 68

Les terrains de Sécheron, inclus dans le périmètre formé par l'avenue Blanc, l'avenue de la Paix et les voies CFF se trouvent en zone industrielle et en zone de chemin de fer.

ABB Sécheron, qui a vendu ses terrains compris dans ce périmètre, est en train de construire une nouvelle usine dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny.

Sécheron SA, qui a été créée en 1989, a repris une partie des activités d'ABB.

Sécheron SA entend construire un nouveau complexe industriel de près de 32 000 m^2^ de surface brute de plancher destinés principalement aux activités de Sécheron SA.

Ce projet est prévu sur la parcelle 4125, propriété de l'Etat de Genève, actuellement sise en partie en zone de chemin de fer et en partie en zone industrielle.

Le but de ce projet de modification du régime des zones de construction est d'étendre la zone industrielle sur la totalité de la parcelle 4125, afin de permettre la construction du bâtiment projeté.

3. Séance du mardi 4 février 1992

3.1 *Audition de Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*

Mme Burnand indique qu'en 1989 le Service d'urbanisme de la Ville de Genève (ci-après: service) demandait une étude conjointe avec l'Etat sur le périmètre de Sécheron. Une étude de celui-là avait été effectuée par la direction de l'aménagement au sein du DTP. Le service avait également mis au point une image directrice.

Un groupe de travail, comprenant Mme Burnand, MM. Rossetti et Ruffieux avait été mis sur pied pour étudier la problématique des équipements publics qui seraient induits par la construction de logements dans le périmètre déclassé.

D'autre part, un groupe de travail réunissant, pour la Ville de Genève, Mme Burnand et M. Rossetti et, pour l'Etat, MM. Haegi, Maitre et Grobet avait été organisé. A ce groupe appartenaient également des professionnels (Mme Stroumza pour la Ville de Genève), lesquels se réunissaient également entre eux.

Une image commune a été définie le 31 octobre 1990 et présentée par le Conseil d'Etat (ci-après: CE) en novembre 1990. Cette image retient le principe de la mixité.

A la fin du mois de juin 1991, les promoteurs ont déposé une demande d'autorisation de construire. Le Conseil administratif (ci-après: CA) a jugé qu'il ne pouvait pas se prononcer. Un préavis défavorable au plan de l'autorisation de construire fut donné du fait du manque de lignes directrices.

Finalement, le CA a souhaité le maintien de la totalité du périmètre en zone industrielle, ceci pour permettre le maintien d'industries sur le sol de la Ville de Genève et éviter ainsi les investissements d'infrastructure induits par les logements si le solde du périmètre était déclassé. Les quatre préavis négatifs sont principalement dus au manque de concertation et à une analyse partielle du secteur.

Il est dès lors clair que la Ville ne soutient plus le principe de la mixité. En revanche, le CA préavisera favorablement s'il obtient de l'Etat des garanties quant au maintien de la totalité du périmètre en zone industrielle. Cela permettrait l'implantation telle que prévue de l'usine.

En tout état, le CA refuse d'assumer la responsabilité d'un éventuel départ de Sécheron. Mme Burnand estime que l'Etat a tardé dans ce dossier.

En réponse à une question d'un commissaire, s'étonnant du revirement du CA, Mme Burnand répond que le CA a demandé en juin 1991 une étude sur les zones industrielles, puisque rien ne se faisait. En revanche, le souhait de maintenir le périmètre en zone industrielle est plus que récent et est notamment motivé par des problèmes d'ordre budgétaire.

Un autre commissaire s'étonne de la position du CA, qui se dit d'accord d'emblée avec le projet de construction de l'usine s'il y a maintien de la zone industrielle, ce même sans vision directrice et alors qu'il l'exigeait lorsqu'il parlait encore de zone mixte. Mme Burnand indique en réponse que les incidences sont moins grandes s'agissant d'industries.

Un autre commissaire s'interroge sur la dérogation de gabarit contenue dans le cadre de la proposition N° 69. Mme Burnand estime qu'une certaine souplesse est nécessaire pour l'évolution de l'entreprise et que, par conséquent, elle ne s'oppose pas formellement à cette possibilité.

Un troisième commissaire demande si le CA accepterait un projet conforme à l'image directrice du 31.10.1990 élaborée par le groupe Etat/Ville de Genève. Mme Burnand répond par la négative.

M. Schmitt, du service, présente alors un document établi par le CA sur les zones industrielles. S'il y a eu une volonté de rassembler un certain nombre d'informations, il ne s'agit pas d'une étude d'application sur le périmètre de Sécheron. Mme Wiedmer-Dozio relève que ce travail a été réalisé en collaboration avec la Délégation pour l'environnement.

Cette étude démontrerait qu'il y a de plus en plus de produits à forte valeur ajoutée dans le domaine industriel. Culturellement, un maintien de l'industrie est nécessaire, De plus, on constate une disparition progressive du secteur industriel en Ville de Genève. M. Schmitt admet cependant qu'une certaine mixité est souhaitable.

3.2 *Audition des représentants des CFF: MM. Urs Schlegel et René Stucki pour les CFF Lausanne; MM. Frédéric Jomini et Jacques Bieler pour les CFF Genève*

Les CFF ont émis deux remarques dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Premièrement, ils ont soulevé la question de l'emprise du chemin d'accès entre la parcelle 4125 et la parcelle des CFF (la parcelle 4128), à l'origine de

3,50 m et maintenant à 7 m dans le plan localisé de quartier (ci-après: PLQ) faisant l'objet de la proposition N° 69. Les CFF estiment que la route est surdimensionnée. En tout cas, ils ne peuvent accepter cette emprise de 7 m, susceptible d'hypothéquer de futures réalisations sur leur parcelle.

Deuxièmement, les CFF demandent le maintien de l'accès par le chemin des Mines.

Les CFF font accessoirement valoir des questions relatives à l'OPB.

Une correction des limites de parcelles a été convenue entre l'Etat et les CFF, afin d'avoir des limites parcellaires rectilignes.

Pour le reste, maintenant qu'un consensus a été trouvé, les CFF n'ont pas d'autres observations à émettre sur le PLQ.

M. Jomini indique en outre qu'une étude est actuellement en cours concernant l'entrée de Genève en chemin de fer. Cela est aussi fait en fonction de Rail 2000, de la troisième voie et/ou de la boucle. D'ici la fin de l'année, il devrait y avoir un schéma directeur.

Concernant le RER, M. Jomini rappelle que le canton est compétent pour le trafic régional. Il ajoute qu'une étude envisageait un mini RER entre Sécheron et le Bachet-de-Pesay; dans ce cadre, une station était prévue à Sécheron.

En date du 31.10.1990, le CE a lancé deux études: la première concerne l'évaluation du potentiel du trafic régional et de la demande de transports pour la région pour l'an 2000 ou 2005; la deuxième porte sur le raccordement la Praille/les Eaux-Vives. Un rapport devrait être élaboré par le DTP et prochainement présenté au CE.

En réponse à un commissaire, M. Jomini rappelle que l'OPB demande aux propriétaires de voies de circulation d'entreprendre des études et des mesures contre le bruit.

Jusqu'en 1992, il faut réaliser un cadastre du bruit. D'ici 1997, les cantons doivent avoir établi les degrés de sensibilité. Enfin, les CFF doivent prendre, si nécessaire, les mesures pour respecter l'OPB. Le canton a l'obligation de définir un degré de sensibilité et de les fixer dans les PLQ.

Concernant l'accès au chemin des Mines, les CFF indiquent qu'il existe une servitude de droit privé au nord de la parcelle. Il suffirait pour eux d'obtenir la confirmation du maintien de ce chemin d'accès.

M. Jomini indique que Sécheron SA n'a pas présenté de demande de raccordement direct aux voies.

4. Séance du mardi 11 février 1992

4.1 *Visite des lieux en présence de M. Claude Chabanel, directeur de Sécheron SA*

M. Chabanel fait un bref historique. Il rappelle qu'à la suite de la fusion d'Asea avec Brown Boveri, il fallait restructurer l'entreprise. Cela s'est fait comme suit:

- ABB Sécheron est une société produisant principalement des transformateurs et constitue une filiale du groupe ABB. L'usine est en construction à la Zimeysa. Elle représente environ 360 emplois et dégage un chiffre d'affaires d'environ 70 millions de francs;
- une section à Plan-les-Ouates s'occupe de travaux électroniques;
- il y a aussi une partie de software pour le contrôle de centrales hydrauliques.

  Ces deux divisions regroupent 50 à 60 personnes;
- il y a enfin l'activité ferroviaire, reprise par Sécheron SA. Cette nouvelle société est détenue à 80% par Noga Invest et 20% par ABB. Elle emploie actuellement 185 personnes et a dégagé un chiffre d'affaires de 46 millions de francs pour l'exercice 1991.

Sécheron SA était auparavant active dans la production, la distribution et l'utilisation d'énergie. Actuellement, cette entreprise est spécialisée dans les appareillages de traction et les sous-stations d'alimentation.

Les appareillages de traction représentent tous les composants utiles pour faire fonctionner un véhicule électrique et ferroviaire. Les sous-stations d'alimentation représentent tout ce qui sert à l'alimentation électrique d'un véhicule.

Sécheron SA est active sur les marchés mondiaux des domaines ferroviaires. Ses principaux clients sont les entreprises de transports publics, ainsi que les ensembliers électriciens ou mécaniciens.

Sécheron SA veut atteindre une certaine masse critique. C'est la raison de la création de Sécheron Holding, qui chapeaute Sécheron SA, les Tachygraphes Hasler (séparés du groupe Ascom), CKD en Tchécoslovaquie et Skodia. Il y a des projets d'usine en Italie et en Chine.

Le but consiste à atteindre un chiffre d'affaires avoisinant 150 millions de francs, pour avoir ainsi une position dominante et une crédibilité financière.

En réponse à une commissaire qui se demandait si un lien était prévu entre la nouvelle usine et les voies CFF, M. Chabanel indique que les produits de Sécheron SA ont changé. Auparavant, la production des alternateurs, des transformateurs, des locomotives – soit des éléments lourds – nécessitait un accès aux voies CFF. Maintenant, les éléments produits sont de plus petite taille; l'accès par le rail n'est donc plus indispensable, en termes de coûts et de délais de livraison.

Un commissaire demande alors s'il ne serait pas plus judicieux de se raccorder directement au rail, de charger sur place au lieu de livrer à la Praille. M. Chabanel répond qu'il y a une nécessité d'une rapidité de la livraison. En effet, il n'y a pas de stock; les éléments sont livrés un à la fois, selon le système «just in time».

Dans ce contexte, il faut rappeler la nécessité d'appliquer ce concept, où l'on produit les marchandises exactement au moment où le client le veut. En effet, si l'usine produit trop tôt, elle a des frais de stockage importants et si elle produit trop tard, elle perd sa clientèle. Ce concept induit des flux de production nécessitant une certaine surface.

Avec un tel système, il y aurait une sous-occupation des wagons CFF. M. Herzog, directeur d'Aprofim SA, indique qu'il serait possible d'agender un convoi particulier si nécessaire.

En réponse à un autre commissaire, M. Chabanel signale que l'effort consenti en matière de recherche d'application est de 2/2,5 millions de francs par année, soit 5 à 7% du chiffre d'affaires. Il ajoute que les produits ne sont pas purement standard, mais qu'il y a une adaptation des commandes.

La stratégie industrielle de Sécheron SA consiste à s'étendre dans le monde entier. S'il y a l'intention d'ouvrir des usines, notamment en Italie, c'est parce qu'il est exclu de livrer des produits usinés dans des pays possédant déjà certaines capacités.

Sécheron SA est en train de constituer un réseau international, qui permettra de maintenir des emplois à Genève. Sécheron SA se doit de croître, afin de solidifier sa structure, notamment financière, et éviter d'être rachetée par des concurrents étrangers.

Un commissaire se demande pourquoi les produits de Sécheron SA sont meilleur marché que ceux de ses concurrents – par exemple pour des produits livrés en Grande-Bretagne – par rapport à une entreprise locale.

M. Chabanel souligne alors la forte productivité de l'entreprise, de 250 000 francs de chiffre d'affaires par année et par employé (!); il y a 10 ans, elle était de 110 000 francs de chiffre d'affaires par année et par employé. La productivité a ainsi plus que doublé en l'espace de 10 ans !

M. Chabanel indique aussi que l'entreprise a actuellement une avance technologique d'environ 5 ans sur ses concurrents. Il invite alors la commission à visiter le site. Il en ressort les constatations suivantes:

- Pour arriver à la station d'essai des produits de Sécheron SA, il faut traverser les locaux actuellement occupés par ABB Sécheron et qui seront vidés d'ici la fin de l'été. Cela est fort peu pratique !

– La halle de montage des sous-stations d'alimentation est éloignée des autres halles. De plus, le bâtiment qui l'abrite n'était pas destiné à cette fonction.

La visite du site permet aux commissaires de constater que l'idée principale contenue dans les propositions Nos 68 et 69 est de permettre de restructurer l'usine – actuellement répartie entre plusieurs parcelles – pour la reconstruire entièrement sur la parcelle 4125. Celle-ci, de même que la parcelle 4129 destinée à l'OMM, sont indépendantes du reste du périmètre.

Le bâtiment où se trouve actuellement l'usine de Sécheron SA, situé sur la parcelle propriété de Noga Invest, est plus que centenaire et n'est pas adapté aux besoins de Sécheron SA. On en veut pour exemple la présence d îlots de montage sur les galeries; ces îlots ont un certain poids et reposent sur des galeries dont la solidité n'est de loin pas assurée. En bref, le bâtiment n'est pas adapté aux activités de Sécheron SA.

4.2 *Audition de M. Claude Chabanel, directeur de Sécheron SA, de M. Joël Herzog, directeur d'Aprofim SA, et des architectes*

M. Herzog rappelle que les halles actuelles sont éparpillées sur plusieurs parcelles. Le but des propositions soumises présentement au Conseil municipal est de garder les limites existantes des parcelles et les distances pour permettre l'évolution du quartier.

Il y a une séparation complète entre la parcelle de Sécheron et la parcelle destinée à l'Organisation météorologique mondiale (ci-après: OMM). Il s'agit de deux projets tout à fait distincts. La parcelle destinée à l'OMM (la parcelle 4129) ne dérange pas.

En outre, l'orientation de l'usine a été modifiée pour permettre une rectification de limite de parcelle avec celle des CFF afin d'avoir une ligne droite comme limite.

M. Herzog indique que les CFF ont toujours eu deux demandes:

– premièrement, avoir un écart par rapport aux limites de zones;
– deuxièmement, avoir la possibilité d'un accès sur la limite des deux parcelles.

Il relève que le projet de PLQ a été étudié afin de satisfaire aux besoins industriels de Sécheron SA.

Il ajoute que c'est le CE qui a voulu régulariser la situation en proposant le déclassement de l'ensemble de la parcelle en zone industrielle.

M. Stampfli, architecte, explique que le projet prévoit un sous-sol avec un parking de 220 places et des dépôts, un rez-de-chaussée sur toute la longueur pour

les ateliers avec un vide d'étage important (5,50 m), les vestiaires et les stocks, puis 5 étages dans les bâtiments proprement dits, dont 2 étages de bureaux.

Un commissaire demande alors s'il est imaginable techniquement d'intégrer des voies CFF dans la configuration choisie. M. Herzog répond qu'il serait possible d'amener de la marchandise avec un chariot élévateur jusqu'aux voies, dans la mesure où il est prévu une gare RER.

Ce même commissaire désire savoir si l'ensemble des constructions sera utilisé par Sécheron SA ou si une partie des locaux sera mise à disposition d'autres entreprises. M. Herzog indique que les 75% de la surface sont destinés à la fabrication et 25% aux bureaux. La première phase est destinée aux besoins actuels de Sécheron, alors que la deuxième phase sert de réserve. A terme, tout est prévu pour Sécheron SA, mais il n'est pas exclu qu'une partie des locaux soit louée temporairement.

Un autre commissaire veut connaître les raisons ayant motivé le changement d'orientation de l'usine. M. Stampfli répond que le premier projet du DTP (le projet dit «du peigne») comportait une surface au rez-de-chaussée beaucoup trop petite et qui ne convenait pas aux besoins de Sécheron SA. Ce projet avait été élaboré sans la participation de Sécheron SA et débordait sur la parcelle des CFF.

Le deuxième projet prévoyait un bâtiment perpendiculaire à la limite est de la parcelle mais il a dû être modifié pour permettre l'implantation du bâtiment de l'OMM. M. Stampfli ajoute qu'un accord a été trouvé sur une image directrice au mois d'octobre. Le PLQ a été élaboré sur la base de cette image. La requête en autorisation a été modifiée pour se conformer à ce PLQ. Elle devrait être déposée à la fin du mois de mai.

Puis le CE a décidé de régler le volet industriel, indépendamment du volet immobilier. M. Herzog ajoute avoir vu divers conseillers administratifs durant l'été 1991 et les avoir tenus informés dans la mesure du possible. Il a toujours envoyé au CA copie des courriers adressés au DTP. A partir du moment où le DTP a été chargé de l'exécution concrète du PLQ, Aprofim n'a plus été informé.

M. Herzog rappelle alors la motion du Grand Conseil votée en octobre 1989 (la motion 608, produite en annexe), invitant le CE à favoriser le maintien des emplois industriels dans ce secteur et la réalisation rapide de la nouvelle usine de Sécheron SA.

Un commissaire demande si l'implantation d'un bâtiment perpendiculaire aux voies CFF est le fait du DTP. M. Stampfli répond par l'affirmative. Le projet qui avait été déposé prévoyait un bâtiment perpendiculaire au mail piétonnier prévu devant les halles. M. Herzog ajoute avoir indiqué à l'Etat que la circulation devait se faire, mais l'exigence des deux voies de circulation a été imposée par l'Etat.

En réponse à un commissaire, M. Herzog indique que les conditions de l'échange entre la parcelle de l'Etat dans la Zimeysa et la parcelle 4125 (celle faisant l'objet des propositions Nos 68 et 69) ont été, selon l'Etat, de 100 francs/m2. La rente de superficie qui serait demandée à Sécheron SA ascenderait à 200 francs/m2, comme pour n'importe quelle autre entreprise.

Un autre commissaire relève que, si le solde du secteur reste en zone industrielle, il sera difficilement réutilisable. Pourrait-il y avoir une garantie de l'affectation dans l'hypothèse d'un déclassement?

M. Herzog répond que lors de la restructuration d'ABB, il y a eu des négociations avec l'Etat. Un accord avait été trouvé avec le CE sur l'acquisition du terrain appartenant à ABB pour 1 850 francs/m2. Certaines bases avaient été convenues.

Ces parcelles avaient été acquises dans le but de construire des logements et des équipements publics. Le CE a toujours dit qu'il présenterait une proposition de déclassement, sans pour autant engager l'accord du Grand Conseil.

Une commissaire se demande pourquoi les travaux commenceront sur la parcelle de l'Etat puisqu'un raccordement aux voies CFF n'est pas recherché. M. Herzog répond que cette parcelle est actuellement la plus libre. Il rappelle qu'en 1990 Aprofim avait demandé au CE s'il voulait changer le lieu d'implantation de la nouvelle usine. Le CE avait répondu qu'il voulait le maintien de l'usine sur la parcelle 4125.

Il relève que le problème industriel doit être fondé sur une base industrielle et le problème immobilier sur une base immobilière.

Un commissaire demande alors à M. Herzog si l'attitude d'Aprofim aurait été la même si on lui avait dit au départ que l'ensemble de la zone industrielle serait maintenue. M. Herzog répond par la négative.

En réponse à une commissaire, M. Herzog relève que la parcelle du Foyer (elle ne fait pas l'objet des propositions Nos 68 et 69) est de 9 865 m2, sise en zone 3 primaire. Elle a été achetée à un prix différent et sera traitée selon les règles afférentes à cette zone.

Des difficultés ont empêché la réalisation du projet, qui comprenait 70% de logements et 30% d'activités. Un PLQ a été déposé puis retiré. De plus, il y avait sur la parcelle une villa que le service ne voulait pas conserver. Aprofim était prêt à la déplacer pour en faire un centre de quartier. Le service semblait assez d'accord avec cette façon de voir il y a une année.

Un autre commissaire relève que l'objectif du CA est clair: s'il y a l'assurance du maintien de la zone industrielle, il émettra tout de suite un préavis positif. Il

relève aussi que, même si l'on revenait avec un projet conforme à l'image du 31.10.1990, il ne serait pas accepté. L'optique du CA a vraiment changé.

5. Séance du mardi 3 mars 1992

5.1 *Présentation par Mme Marie-Josée Wiedmer-Dozio de l'étude du 31.10.1990*

L'étude a été entreprise entre l'été et l'automne 1990. Elle avait pour but de fixer les grands principes d'aménagement des propriétés de part et d'autre de l'avenue de France.

Le principe était de retrouver une surface industrielle inférieure à l'actuelle et de demander un déclassement en 3e zone de développement pour construire des logements. 330 logements étaient prévus, soit 100 sur la parcelle de l'Etat, 120 sur la parcelle de Noga Invest et 110 sur la parcelle des CFF. Une surface de 11 500 m² était prévue pour la construction de l'école.

Deux questions se posaient: la première était la cohabitation logements-industries. La deuxième était celle des équipements nécessaires pour les logements.

Dans la parcelle du Foyer (celle-ci n'est pas visée par les propositions Nos 68 à 71), les bâtiments situés sur la parcelle de l'Etat et de Noga Invest étaient principalement destinés à des logements, alors que les étages inférieurs des bâtiments – situés sur la parcelle des CFF – étaient destinés à des activités, les étages supérieurs restant prévus pour des logements.

Mme Wiedmer-Dozio indique que le projet de Sécheron SA a énormément changé. Le projet dit «du peigne» avait été discuté avec l'entreprise (cela est contesté par M. Stampfli; cf point 4.2 du présent rapport, p. 10).

Cependant, l'entreprise a entre temps reçu d'importantes nouvelles commandes et a pu se rendre compte qu'elle avait besoin de plus de surfaces au rez-de-chaussée. Il est également nécessaire que l'usine soit d'un seul tenant; c'est pourquoi le bâtiment projeté a une emprise sur la totalité de la parcelle. Mme Wiedmer-Dozio indique que cette nouvelle implantation empêche la construction de deux bâtiments de logements. C'est la raison pour laquelle le CA estime que le projet devient incompatible avec l'étude du 31.10.1990 et préfère le maintien de la totalité du périmètre en zone industrielle.

Pour mémoire, le projet «du peigne» avait une hauteur de 21 m à la corniche, alors que celui contenu dans le cadre de la proposition N° 69 fait 24 m à la corniche. Mme Wiedmer-Dozio ajoute qu'il a fallu reculer l'implantation du bâtiment par rapport aux voies CFF.

Un commissaire estime que si, un jour, il se construit des logements, on pourrait prévoir autre chose que les immeubles prévus à l'origine. Mme Wiedmer-Dozio répond alors qu'il conviendra d'apprécier si le nombre de logements sera suffisant pour construire une école (!). Le commissaire précité relève le côté paradoxal de cette affirmation...

Mme Wiedmer-Dozio ajoute que le document a été présenté afin de démontrer l'évolution du dossier. Le CA a estimé que le solde de logements prévu n'était pas suffisant et qu'il fallait par conséquent maintenir l'ensemble du périmètre en zone industrielle. Le CA n'est plus en accord avec l'image directrice Ville/Etat du 31.10.1990.

Pour conclure cette présentation, un commissaire se demande pourquoi le CA s'oppose aux projets actuels, puisque ceux-ci prévoient également le maintien de la zone industrielle. Il n'obtient pas de réponse à ses légitimes interrogations...

5.2 *Audition de M. Christian Grobet, chef du DTP*

M. Grobet explique que l'intention du CE est de traiter prioritairement 2 projets concrets:

Le premier porte sur le complexe industriel qui sera réalisé pour les besoins de Sécheron SA, ABB Sécheron ayant été transféré à la Zimeysa.

Dans le cadre de l'étude directrice, dans l'hypothèse d'un déclassement de zones, il avait paru cohérent de localiser les activités industrielles en bordure des voies CFF et de prévoir le bâtiment industriel le long de l'avenue de France.

Le PLQ tel que proposé actuellement ne correspond pas à l'image directrice pour deux raisons:

a) Sécheron SA souhaite bénéficier de la parcelle 4125 appartenant à l'Etat, récupérée à la suite de l'échange avec ABB Sécheron.

b) Lors de l'étude de l'image directrice Ville/Etat, le travail a été effectué sur la base des indications d'une première requête en autorisation de construire déposée par Aprofim il y a 2 ans et demi environ, avec une profondeur du bâtiment à 20 m.

   Des lettres de confirmation ont été adressées à MM. Froidevaux et Chabanel. Puis Sécheron SA a estimé qu'il fallait un bâtiment plus profond, d'où l'évolution du bâtiment.

La parcelle 4125 est pour moitié en zone de chemin de fer et pour moitié en zone industrielle; c'est pourquoi il faut modifier le régime de zones et étendre la zone industrielle à la totalité de la parcelle.

Théoriquement, puisqu'il s'agit de l'extension d'une zone ordinaire, il n'y aurait pas besoin de PLQ. Celui-ci est cependant nécessaire pour la garantie des accès et pour pouvoir déroger aux normes de la 3e zone ordinaire (celles-ci sont applicables en zone industrielle ordinaire, ce qui est le cas présentement; or, les règles de la 3e zone ordinaire ne permettent que des constructions de 21 m à la corniche, contre 24 m à la corniche dans le projet proposé).

L'Etat de Genève est également propriétaire de la parcelle 4129 qui jouxte, dans l'angle nord-est, le périmètre de Sécheron. Cette parcelle était affectée, dans le cadre de l'étude directrice, aux besoins des Organisations Internationales (ci-après: OI), qui sont un des éléments essentiels de la substance économique de Genève. Il est donc important pour les y maintenir de leur donner les surfaces nécessaires à leur développement. Comme toutes les OI sont implantées près de la place des Nations, leur extension doit être envisagée prioritairement dans ce secteur.

Les besoins de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (ci-après: OMPI) et de l'OMM étaient relativement importants. Dès lors, deux solutions se présentaient:

- soit on recherchait des terrains pour ces deux organisations pour réaliser une annexe de chacune d'entre elles. Cela ne plaisait pas aux OI, qui préfèrent que leurs bureaux restent groupés;
- soit l'OMM quittait son siège et réalisait un nouveau bâtiment sur la parcelle 4129, ce qui lui permettait de doubler sa surface de plancher actuelle. L'OMPI reprenait alors le bâtiment actuel de l'OMM.

La parcelle 4129 est actuellement pour 2/3 en zone de chemin de fer et pour 1/3 en zone industrielle. Pour réaliser la deuxième solution, qui a finalement été retenue, il faut faire passer la parcelle 4129 en zone de développement 3. Etant donné qu'une zone de chemin de fer devait être supprimée, des contacts ont été pris avec les CFF. Il est alors apparu que cette zone date de la fin des années 20, quand une gare était prévue à cet endroit.

Aujourd'hui, la gare RER est prévue sur la parcelle 4128, propriété des CFF. Dès lors, les CFF considèrent qu'ils peuvent se passer de la zone de chemin de fer de la parcelle 4129.

Simultanément au projet de déclassement, un projet de PLQ a été mis à l'enquête publique. Pour l'instant, l'implantation correspond au périmètre mais pas à un projet concret, l'OMM désirant lancer un concours. Etant donné que le projet de Sécheron SA a une hauteur de 24 m, le CE propose la même hauteur pour celui destiné à l'OMM.

En réponse à une question d'une commissaire, M. Grobet indique que le Conseil municipal n'est pas encore formellement saisi du dossier. En effet, les

CFF ont fait des observations relatives à la voie d'accès au nord du bâtiment située à cheval sur leur parcelle et celle de l'Etat. Ils ont critiqué la largeur de la voie d'accès, craignant qu'elle pose un problème pour la gare RER.

Cependant, un accord de principe a été trouvé avec les CFF sur une voie d'accès empiétant sur leur parcelle. En principe, le dossier sera communiqué dans le courant de la semaine prochaine.

Un commissaire se demande si le raccordement des TPG à la gare RER a été prévu, car il constate que rien n'apparaît à ce sujet dans ce secteur. M. Grobet répond qu'il est effectivement gênant de présenter un projet sectoriel ne s'inscrivant pas dans une vision cohérente du site.

L'option recommandée pour la gare RER est de construire un parking d'échange au-dessus du bâtiment servant à la gare RER, avec un accès direct par l'avenue de la Paix. Il y aurait de la place pour les TPG sur la parcelle 4128; il ne se fait dès lors pas trop de soucis à ce sujet.

En réponse à un commissaire, M. Grobet confirme que l'échange de la parcelle 4125 avec la parcelle de la Zimeysa s'est faite sans soulte. Il indique également que la parcelle 4125 a été vendue par l'Etat aux Ateliers de Sécheron en 1980, avec une clause de réméré (clause permettant au vendeur de racheter l'objet de la vente). Elle a été vendue au prix de 90 francs/m^2, en prévoyant que le prix de rachat serait indexé. Avec l'indexation, le prix de rachat était de 105 francs/m^2. La valeur du prix des terrains de la Zimeysa a été estimée à un prix de 70-80 francs/m^2. L'écart de prix explique que l'échange se soit fait sans soulte.

L'Etat prévoit en l'espèce un contrat de droit de superficie avec une rente de 200 francs/m^2.

Un commissaire demande à M. Grobet si le CE a pris des engagements envers les promoteurs, par rapport au reste du site. M. Grobet répond que le seul engagement pris était de présenter au Grand Conseil un projet de modification de zone, avec comme objectif un taux d'utilisation du sol de 2,5. La décision du Grand Conseil, voire celle du Municipal ou du peuple, était évidemment toujours réservée. Le CE a toujours déclaré qu'il n'était pas possible de garantir le déclassement.

Ce même commissaire désire connaître l'avis de M. Grobet, s'agissant de la position de la Commission cantonale d'urbanisme (ci-après: commission). M. Grobet rappelle que cette commission a toujours été opposée à l'idée d'un déclassement et était pour le maintien en zone industrielle. Elle relevait même la qualité de certains bâtiments industriels existants et qu'il s'agirait d'une perte s'ils étaient détruits (!).

Il est d'accord avec la position de la commission, lorsqu'elle dit qu'il est contraire à tous les principes d'aménagement d'envisager des plans sectoriels. M. Grobet remarque que la parcelle 4125 sera entièrement bétonnée, alors qu'un espace pour la verdure est prévu sur la parcelle 4129.

Il relève que les vides d'étage dans les bâtiments ne sont hauts que de trois mètres, laissant penser qu'il y aura des activités administratives.

Le premier projet prévoyait 13 000 m² alors que l'actuel prévoit 33 000 m². M. Grobet en déduit qu'on peut avoir des doutes quant à l'utilisation des surfaces uniquement pour les besoins de l'entreprise.

La commission s'est opposée à la dérogation de hauteur à 24 m, considérée comme importante car, depuis 10 ans, on a toujours respecté les gabarits légaux.

Un commissaire souhaite connaître l'opinion de M. Grobet sur l'avis de droit de Me Manfrini, qui conclut que les zones de chemin de fer n'ont jamais eu la moindre base juridique et qu'elles ne sont pas soumises à un régime distinct de celui des zones industrielles. M. Grobet conteste cette interprétation. Il relève que le canton de Genève a été un précurseur en matière de zoning, même si celui-ci n'était pas toujours respecté. Depuis 1981 (les 10 ans dont parlait la commission), il a adopté une politique rigoureuse en la matière; il a toujours refusé des dérogations, sauf dans des cas modestes.

Il reconnaît que la liste des zones de la Loi genevoise d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après: LALAT) ne comprend pas la zone de chemin de fer. Mais il estime qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive; il est toujours possible de prévoir une zone par une loi ad hoc.

M. Grobet ajoute que c'est le plan de zones annexé à la LALAT qui est déterminant à Genève. Ainsi, plusieurs types de zones ne figurent pas dans la LALAT.

M. Grobet est favorable au projet, mais s'oppose à une politique dérogatoire.

Il indique en outre qu'un nouveau projet vient d'être déposé. Le projet de juin 1991 ne prévoyait rien au sujet de la disposition intérieure des bâtiments; il n'était pas autorisable car il empiétait sur la parcelle 4129 et prenait des droits à bâtir de la parcelle 4128.

Un commissaire demande alors à M. Grobet s'il est hostile à ce PLQ. Il répond qu'il s'oppose à la dérogation pour l'étage supplémentaire prévu dans ce PLQ.

Il ajoute que le DTP avait de toute façon prévu un PLQ sur l'ensemble du périmètre. Au départ, une hauteur de 22 m était prévue; une dérogation d'un mètre est admise sans PLQ, mais on se retrouve maintenant avec une hauteur de 24 m.

M. Grobet est favorable à la modification du régime des zones, car le reliquat de zone de chemin de fer n'a pas de justification. S'il est acquis au principe de l'usine, c'est le fait d'implanter une usine sans savoir ce que l'on fera du reste qui le gêne.

En réponse à un commissaire, M. Grobet indique qu'il est difficile de dire si la demande en surfaces industrielles serait suffisante en cas de maintien de la zone industrielle. Cependant, il ajoute qu'il faut mener une politique d'aménagement du territoire sur 20-30 ans. Les surfaces de plancher aux étages supérieurs sont souvent chères et peu accessibles; c'est pourquoi les industries préfèrent souvent des surfaces de plain-pied. Il est persuadé que, d'ici 20 ans, ces surfaces correspondront à un besoin.

Pour répondre à une autre question du commissaire précité, M. Grobet estime que les relations Ville/Etat sont bonnes. Dans le dossier de Sécheron, il y a eu une collaboration exemplaire (cf. ligne directrice du 31.10.1990). Cependant, d'autres éléments sont survenus depuis, d'où la volonté du CE de fractionner les projets.

Enfin, en réponse à une question d'une commissaire, M. Grobet indique ne pas pouvoir donner son opinion sur le projet de déclassement. A son avis, le CE devrait proposer un projet de déclassement.

6. **Séance du mardi 24 mars 1992**

6.1 *Audition de M. Jean-Philippe Maitre, chef du DEP*

M. Maitre indique que le CE attache beaucoup d'importance à Sécheron SA. Lorsque ABB a décidé de se séparer du secteur d'activités actuel de Sécheron SA, on a dit qu'ABB se séparait d'un «canard boiteux». On ne pouvait porter une telle appréciation, car ABB avait pris sa décision selon sa propre stratégie industrielle.

En l'espèce, Sécheron SA est bien loin d'être un canard boiteux. Elle est une entreprise spécialisée dans l'électronique de traction et la transmission de l'énergie. Elle n'a pas cessé de se développer, notamment par des accords de sous-traitance, des participations, voire des rachats.

M. Maitre cite l'exemple du rachat d'Hasler auprès d'Ascom. Hasler était pratiquement promis à Alsthom, mais Ascom a décidé de vendre Hasler à Sécheron SA, ce qui démontre la crédibilité de cette dernière.

Sécheron SA est en train de devenir le leader européen dans sa branche; c'est le devoir de la collectivité publique de la soutenir, de soutenir la croissance de sa productivité. L'outil de travail est déterminant pour les gains de productivité, d'où la nécessité d'une nouvelle usine.

Du fait des problèmes délicats dans le secteur de Sécheron et de l'urgence pour Sécheron SA de disposer des surfaces nécessaires à la réalisation de la nouvelle usine; le CE a décidé de «découpler» l'opération et de ne travailler que sur la parcelle 4125.

Dans la première image directrice Ville/Etat, l'usine projetée avait une forme de peigne, et les bâtiments étaient orientés vers les voies CFF. Puis des discussions ont eu lieu avec les utilisateurs afin de savoir si l'usine ainsi envisagée correspondait aux besoins de Sécheron SA notamment pour les flux de production, ce qui n'était pas le cas.

Le CE a demandé que l'usine soit optimale du point de vue des flux de production. M. Maitre estime qu'il conviendra de reprendre la discussion avec la Ville de Genève sur l'image relative au reste du périmètre. Il rappelle dans ce cadre l'engagement du CE à présenter un projet de déclassement pour le solde du périmètre.

La réalisation devait se faire en deux étapes et avancer selon les besoins de Sécheron SA.

En confirmation de la demande d'un commissaire, M. Maitre indique que l'Etat a fixé un prix plafond (en l'occurrence 1 850 francs/m²) au-dessus duquel le CE ne serait pas d'accord de présenter un projet de déclassement. Le prix retenu correspondait au prix auquel les parcelles de la COOP avaient été vendues (1 650 francs/m²), avec l'indexation en sus.

Ce prix avait été fixé dans la perspective de la création d'une zone de développement. L'Etat n'avait pas en soi à donner d'autorisation, car il s'agit d'une zone industrielle primaire.

M. Maitre confirme également que le seul engagement du CE était de présenter un projet de déclassement. Plus précisément, le CE a écrit à la direction d'ABB Sécheron le 8 février 1989 en affirmant l'engagement du CE à présenter un projet de déclassement en zone de développement 3 si les conditions, notamment pour l'utilisation de la parcelle, étaient réalisées. Cet engagement a été confirmé le 18 juillet 1990. La décision du Grand Conseil, voire du peuple, était naturellement réservée.

M. Maitre rappelle que le prix de 1 850 francs/m² comprend également le prix des bâtiments. Il signale également que Sécheron SA ne pouvait construire que sur la parcelle 4125, la seule immédiatement disponible.

M. Maitre dit clairement que c'est seulement dans un canton comme Genève que l'on prend autant de temps pour satisfaire les besoins urgents et avérés d'une usine en pleine expansion. La réalisation de ce projet aurait dû commencer depuis longtemps.

M. Maitre indique, en réponse au commissaire précité, que Sécheron SA n'avait pas été associée au projet «du peigne». C'est lui qui a pris contact avec Sécheron SA lors de la décision de découpler les volets industriel et immobilier.

Le DTP est parti de la profondeur d'une usine correspondant au premier projet déposé par Noga Invest. Il s'agissait en fait seulement d'une esquisse, dont le DTP a interprété la profondeur.

Dès le moment où les contacts ont été pris avec Sécheron SA, on s'est rendu compte que les parties basses ne seraient pas suffisantes pour l'usine. M. Maitre reconnaît l'absurdité de réaliser une image directrice comprenant une usine sans le concours du principal intéressé, soit Sécheron SA! Dès le moment où la décision de découpler a été prise, on a eu une vision précise des besoins de l'usine.

Dans le cas d'espèce, l'Etat a tenu à insérer une affectation dans le contrat de superficie, précisant que les terrains étaient destinés à la construction d'une usine pour les besoins de Sécheron SA.

M. Maitre relève encore que les CFF ont envoyé une lettre datée du 19 mars 1992, dans laquelle ils retiraient leur opposition.

En réponse à une interrogation d'un commissaire, M. Maitre indique que l'idée du CA de maintenir l'intégralité du périmètre en zone industrielle est contraire aux engagements pris par le CE. Dans le cadre du groupe de travail Ville/Etat de Genève, la Ville était d'accord avec la ligne directrice. Le CA a depuis incontestablement changé sa position, ce qui nécessitera une reprise de la discussion. La priorité de M. Maitre est de réaliser l'usine dans les plus brefs délais.

Une commissaire relève alors qu'Aprofim n'est pas totalement opposé à cette idée (Aprofim aurait cependant eu une attitude totalement différente; cf. p. 11!). M. Maître répond que le CE a pris des engagements et qu'il doit les honorer. S'il faut rediscuter cet engagement, il faudra le faire avec Noga Invest. Jusqu'à preuve du contraire, il faut maintenir l'engagement, sauf si l'on en est relevé par Noga Invest.

6.2 *Audition de MM. Bernard de Riedmatten et Christian Grobet, respectivement chef de la Mission permanente de la Suisse et chef du DTP*

M. de Riedmatten est le président de la FIPOI (Fondation Immobilière Pour les Organisations Internationales). Il rappelle que les OI ont une mission de concertation importante dans le dialogue mondial.

60 Etats sont représentés à l'OMM. Elle peut être considérée comme une petite organisation par rapport à d'autres comme le BIT ou l'OMS.

Il y a une dizaine d'années, cette organisation stagnait, comme les autres organisations. Depuis 3-4 ans, il y a eu un changement radical de la situation. Il s'est produit une expansion rapide des tâches, nécessitant un plus grand besoin en locaux et en personnel. L'OMM, en particulier, a trouvé un deuxième souffle, notamment du fait des questions d'environnement et de climat.

Le bâtiment actuel est censé recevoir environ 220 personnes. Or, 320 personnes y travaillent, soit 100 de plus que ce qui était prévu. Il est alors venu l'idée de procéder à une extension du siège actuel ou d'ériger un nouveau bâtiment.

Il y deux ans, un groupe de travail comprenant 12 Etats (dont la Suisse) a examiné ce problème. Les solutions envisagées ont été les suivantes: la location de locaux, l'achat de terrains, voire le déménagement hors de Genève. Certains pays, notamment de l'Europe de l'Est, étaient prêts à offrir des conditions favorables.

Il y eut alors une demande des autorités helvétiques de pouvoir présenter un nouveau bâtiment pour le siège de l'OMM. Après moult discussions avec le canton et la Confédération, une solution a été trouvée permettant de résoudre simultanément les problèmes de plusieurs OI: l'OMM et l'OMPI.

Par le biais d'une rocade, on réglerait deux problèmes:

- on relogerait l'OMM dans un bâtiment moderne;
- on libérerait les anciens locaux de l'OMM, qui profiteraient à l'OMPI.

M. de Riedmatten rappelle encore que la FIPOI est une fondation créée il y a 27 ans, dont le but est de permettre d'offrir aux OI les bâtiments pour leur siège correspondant à leurs besoins. La Confédération et le canton y prennent part. Le canton fournit en général les terrains par le biais d'un droit de superficie et la Confédération fournit des crédits à des conditions favorables (3%).

Lorsqu'une OI veut construire un nouveau bâtiment, il y a deux possibilités:

- soit on octroie le terrain et le crédit à l'OI et on la laisse construire son bâtiment;
- soit la FIPOI construit le bâtiment, puis le loue à l'OI au prix de revient.

Dans le cas d'espèce, l'OMM a préféré devenir propriétaire du bâtiment.

M. Grobet ajoute que la FIPOI peut aussi accorder son assistance technique à l'OI voulant construire pour son propre compte.

Il procède alors à un tour d'horizon des besoins des OI. L'UIT a une réserve suffisante pour les 10 prochaines années, mais peut-être pas pour la suite. Un bâtiment est en cours de construction, selon la première formule, pour le Haut

Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. De manière générale, il préfère que l'OI soit propriétaire de son bâtiment. Le GATT s'étendra dans son centre William-Rappard. L'OMS vient de procéder à son extension mais ne le pourra plus sur place à l'avenir. Le BIT dispose d'un terrain de réserve, pour lequel un droit de superficie a déjà été consenti.

Chaque OI pense d'abord à ses propres besoins, souhaite réunir ses activités en un seul lieu et bénéficier par conséquent des possibilités d'extension futures. Il s'agit de faire en sorte que chaque OI dispose de terrains de réserve.

Dans le cas d'espèce, les besoins de l'OMM s'élèvent à 16 000 m^2 de plancher. La parcelle faisant l'objet des propositions N°s 70 et 71 pourrait accueillir 20 000 à 22 000 m^2 de plancher.

M. Grobet signale que d'autres villes sont intéressées à accueillir les OI (ex: Vienne, Bonn), ce qui rend les négociations plus difficiles, d'où la nécessité de disposer de terrains de réserve.

Or, il n'y a quasiment plus de terrains de réserve non bâtis et non affectés. C'est la raison pour laquelle la parcelle 4129 est prévue pour la réalisation du siège de l'OMM.

M. Grobet ajoute que le CE et la Confédération se sont mis d'accord sur trois axes:

- maintenir les OI qui ont leur siège à Genève, d'où la nécessité de pouvoir assurer leur extension;
- favoriser l'implantation et le développement des organismes internationaux se préoccupant d'environnement;
- favoriser les OI tournées vers la tradition humanitaire de Genève.

Le Conseil fédéral a posé la candidature de Genève pour assurer le siège de la Conférence sur le désarmement chimique.

Si elle n'est pas acceptée, il y a un risque que la Conférence sur le désarmement quitte Genève. M. Grobet indique que la nouvelle Conférence impliquerait entre 250 et 1 000 postes supplémentaires.

Un commissaire demande s'il ne serait pas préférable de garder les 17 000 m^2 de la parcelle 4125 au lieu de les réserver pour la construction de l'usine de Sécheron SA.

M. de Riedmatten indique qu'il n'appartient pas à la Confédération de déterminer l'affectation de la parcelle de Sécheron. Son souci est notamment de trouver un emplacement pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ci-après: PNUE) et la Conférence sur le désarmement chimique.

M. Grobet indique que le conseil de la FIPOI a voulu avoir une vision à long terme (10-20 ans) pour les OI lorsque le problème de l'extension de l'OMPI, de l'OMM et de l'UIT s'est posé. Il relève qu'il n'y a pratiquement plus de terrains à bâtir propriété de l'Etat à proximité des OI. Il y a en revanche encore des parcelles privées (par exemple pour le projet du PNUE, qui est très engagé et que la Confédération serait prête à financer).

Il estime que si Noga Invest a réellement l'intention de construire ses bâtiments selon le PLQ proposé, il ne serait pas recommandable de lui demander de refaire un projet sur les 42 500 m^2 dont elle est propriétaire. La requête en autorisation de construire est d'ailleurs conforme au PLQ.

M. Grobet rappelle que le CE envisageait de déclasser le solde du périmètre en zone de développement et que le CA a adopté une nouvelle position, demandant le maintien de l'intégralité du périmètre en zone industrielle.

Il n'y a pas eu de débat de fond avec le CA sur sa nouvelle position. Si on ne déclasse pas le solde du périmètre, il pourrait peut-être y avoir des surfaces plus importantes réservées aux OI. A titre personnel, il serait heureux que les surfaces destinées aux OI soient plus nombreuses.

En réponse à un commissaire, M. de Riedmatten signale que la Confédération reconnaît l'effort considérable de Genève concernant les OI. Selon les statistiques de 1990, les retombées économiques dues aux OI pour Genève sont estimées à 2,5 milliards de francs, auxquels il faut retrancher 1 milliard de francs, une partie des fonctionnaires habitant en France. La perte fiscale est estimée à 300 millions de francs, auxquels il faut ajouter les frais d'infrastructure. Cela équivaudrait à un total d'environ 600 millions de francs. Le bilan reste donc largement positif. Toutefois, une discussion a été entamée entre Genève et la Confédération sur la répartition des charges.

M. Grobet ajoute que la concertation canton-Confédération s'est encore renforcée. La Confédération a proposé une rencontre annuelle entre une délégation du Conseil fédéral et une délégation du CE sur la définition des objectifs principaux. Il estime que la présence des OI a un impact réel sur le plan économique et qu'il est très important, par conséquent, de tout entreprendre pour accueillir la Conférence sur le désarmement chimique.

Il précise, pour répondre au commissaire précité, que le droit de superficie est très bas. Même si l'Etat achète des terrains chers, il doit pratiquer des rentes de superficie favorables. De plus, la plupart des rentes de superficie ont été accordées il y a 20-25 ans, à des conditions favorables.

Un autre commissaire voudrait savoir si l'Etat a la même volonté de maintenir l'industrie à Genève que d'offrir des terrains aux OI. M. Grobet répond par

l'affirmative. Il rappelle l'existence de la FIPA, de la ZIPLO et de la Zimeysa et les efforts incessants du CE dans ce domaine. Il ajoute que le CE est prêt à mettre sa parcelle en droit de superficie, avec une rente à 200 francs/m^2.

Un autre commissaire demande si les voies à aménager impliquent des charges pour la Ville. M. Grobet indique que le PLQ prévoit une cession gratuite à la Ville de Genève, à charge pour elle de créer la voirie et de l'entretenir. Comme il s'agit d'une zone ordinaire, il n'y a pas de taxe d'équipement. La Ville de Genève n'a d'ailleurs pas fait d'observations sur ce point.

Une commissaire fait remarquer que la requête de Noga Invest mentionne «locaux divisibles au gré du preneur». M. Grobet signale que les contrats prévoient une libre disposition aux superficiaires et qu'ils ne prévoient pas une clause d'incessibilité. En revanche, il est possible de prévoir que le rendement de la location sera limité, afin que le superficiaire ne tire pas profit de la rente de superficie. Il ne se prononce pas sur l'aménagement intérieur des locaux de Sécheron SA. Deux commissaires font alors valoir qu'ils ne voient pas d'autre utilisation possible des locaux qu'une utilisation à des fins industrielles.

M. Grobet cite alors le cas d'Acacias-Centre, où figurait aussi la mention «locaux divisibles au gré du preneur». Il n'a pas d'objection à ce que les locaux soient occupés par d'autres entreprises industrielles. Il est déjà arrivé que cette mention soit indiquée sans connaître l'affectation ultérieure.

6.3 *Première discussion*

Un premier commissaire ne comprend pas pourquoi on continue à s'opposer à l'implantation de Sécheron SA sur ce périmètre. Il estime que l'on vit «sur un petit nuage». On utilise des motifs variés pour s'opposer à cette implantation (par exemple la non-utilisation des voies CFF et l'extension des surfaces pour les OI).

De surcroît, il constate qu'il n'y a pas beaucoup d'industries demandant à s'implanter à Genève. Il ne faut pas rendre la vie difficile à celles qui le désirent. Or, Sécheron SA souhaite se redéployer sur la parcelle 4125, mais pas sur un autre terrain.

Un deuxième commissaire indique que son groupe a toujours été favorable aux activités industrielles et à la diversification de l'économie.

La non-utilisation des voies CFF ne constitue pas un motif suffisant pour s'opposer au redéploiement de Sécheron SA. En revanche, il souhaite, dès lors que l'on est d'accord avec le redéploiement de Sécheron SA dans ce périmètre, que la totalité du périmètre soit maintenue en zone industrielle. Ce même groupe estime que l'Etat devrait conserver les 17 000 m^2 de la parcelle 4125 pour des OI

ou d'autres activités industrielles (!). Enfin, il estime que, comme il s'agit du même propriétaire, il faut garder une certaine cohérence.

Un troisième commissaire considère que le déclassement et le PLQ pour Sécheron ne sont acceptables que s'il y a un échange de terrains dans le périmètre, que si Sécheron SA prend en charge les frais d'équipement et qu'il y a une garantie du maintien de l'affectation industrielle.

Un quatrième commissaire remarque qu'à force de vouloir aller trop loin tant les OI que Sécheron partiront.

Un cinquième commissaire fait remarquer que Sécheron SA est une unité économique distincte de Noga Invest, qui doit être rentable par elle-même. Il est clair qu'il ne sera pas possible de construire son usine sur du terrain acheté à 1 850 francs/m^2, d'où la nécessité de permettre à Sécheron SA de construire son usine sur la parcelle 4125. Il rappelle l'engagement pris entre le CE et les promoteurs. On ne peut imposer une modification ou un retrait de cet engagement à Noga Invest. Il rappelle enfin que, si on avait dit à l'époque qu'il n'y aurait pas de déclassement, les parcelles n'auraient pas été achetées.

Une commissaire rappelle alors qu'une des conditions de l'accord avec ABB était que la parcelle 4125 serait mise à disposition de la nouvelle usine à créer, soit Sécheron SA, mais que les conditions de la remise de la parcelle à Sécheron SA n'étaient pas précisées.

Un sixième commissaire indique que son groupe est favorable au soutien à l'industrie et à son développement lorsque cela s'avère nécessaire. Il pense personnellement que Noga Invest a aussi le désir d'aider Genève et croit possible de discuter avec eux.

Un autre commissaire estime qu'on cherche trop les intentions des uns et des autres. Il rappelle, s'agissant des OI, que ni l'Etat ni les collectivités publiques ne sont dépourvus de terrains. Mais ceux-ci sont arborisés et on ne veut pas y toucher. C'est l'application du proverbe bien connu «avoir le beurre, l'argent du beurre *et* la crémière.»

Pour la partie nord de la parcelle, il y a une usine qui veut s'implanter et il faut aller de l'avant. L'intérêt de la collectivité est que l'économie genevoise fonctionne normalement. Pour la partie sud du périmètre, il rappelle les projets d'aménagement envisagés.

Le premier commissaire remarque qu'à force de vouloir une vision d'ensemble, tout se bloque. Il répète qu'il existe une demande actuelle, celle de Sécheron SA, qu'il faut satisfaire rapidement. Il estime que Sécheron SA doit être traité comme n'importe quel autre objet industriel et qu'il faut le découpler du reste du projet.

Pour lui, le prix de la rente de superficie de 200 francs/m² n'est pas si bas. Il juge concevable d'avoir des assurances dans le contrat de superficie sur l'affectation. Mais il n'est pas possible de demander que l'usine soit construite sur les 43 000 m² propriété de Noga Invest.

La commission décide alors, par 7 voix contre 5 et 2 abstentions, de voter immédiatement les projets se rapportant à l'OMM (votes indiqués dans les rapports relatifs aux propositions Nos 70 et 71).

7. Séance du mardi 14 avril 1992

7.1 *Nouvelle audition de MM. Claude Chabanel et Joël Herzog, respectivement directeur de Sécheron SA et Aprofim SA*

La présidente explique que cette nouvelle audition est motivée par le désir de la commission d'avoir des explications sur la requête en autorisation de construire qui vient d'être déposée, notamment sur la question de la répartition des locaux.

M. Herzog se réfère alors au PLQ en discussion et indique que la requête déposée est conforme à ce PLQ. L'architecte a défini les places des machines actuelles et a laissé des plateaux vides pour une définition ultérieure. Il y aura des requêtes complémentaires pour les étapes ultérieures.

L'architecte ajoute que la première étape est destinée aux besoins actuels de Sécheron SA, la deuxième pour les besoins futurs de Sécheron SA et la troisième pour des activités de tiers.

En réponse à une commissaire, M. Herzog et l'architecte confirment que toute la première étape est destinée à Sécheron SA, quand bien même il y a la mention pour les étages supérieurs «divisibles au gré du preneur».

Un commissaire demande alors si la procédure sera la suivante: il y a un seul superficiaire, Sécheron SA; pour la deuxième et la troisième étape, comme il s'agira d'un «Centre technologique», un appel sera lancé à d'autres industries.

Sécheron SA a l'intention de faire venir des entreprises soustraitantes, notamment dans le domaine de l'électronique, qui seront ses fournisseurs. M. Chabanel précise encore que la première étape représente 17 000 m², la deuxième 9 000 m² et la troisième, destinée à des tiers, 6 000 m².

En réponse à un commissaire, M. Herzog confirme que tous les étages de la première étape seront construits. Les architectes ont clairement défini les grosses infrastructures et le reste sera déterminé ultérieurement.

Il précise également, pour répondre à un autre commissaire, que les conditions de mise à disposition à des tiers seront normales. M. Chabanel ajoute qu'il est exclu de subventionner une industrie par une location à des tiers. Si une industrie est dans cet état, elle doit mourir tout de suite (!).

Une commissaire demande alors si le CE a pris contact avec les superficiaires s'agissant de l'équipement des accès. M. Herzog indique que non. Il relève, à titre anecdotique, que le DTP a demandé le plan de la voirie qui devait être établi par la Ville de Genève. Or, le service concerné de la Ville de Genève a indiqué à M. Herzog que le PLQ n'était pas encore accepté et qu'il ne pouvait pas, par conséquent, entrer en matière (!).

M. Herzog indique, pour répondre à une autre question de la commissaire précitée, qu'Aprofim est toujours prêt à discuter sur des projets concrets. Cependant, il rappelle qu'il y a exactement trois ans que les terrains ont été achetés et qu'un montant conséquent d'intérêts intercalaires ont été honorés.

Pour lui, le dialogue est toujours possible s'il y a un projet concret, mais pas avec le «flou artistique» qui règne actuellement. Les OI sont importantes, mais elles ne doivent pas venir compliquer les procédures actuellement en discussion. Sa priorité actuelle est la construction de l'usine de Sécheron SA.

En réponse à deux commissaires, M. Herzog indique qu'il serait concevable que la parcelle du Foyer serve aux OI, puisqu'elle n'est pas construite. Il s'agit de savoir qui est l'interlocuteur.

Un commissaire demande alors s'il y a une garantie que du logement social soit construit en cas de déclassement du solde du périmètre. M. Herzog répond que 70% de HLM étaient prévus sur la parcelle appartenant à Noga Invest.

L'Etat récupérait une parcelle à 100 francs/m^2 pour la construction d'une école sur laquelle il pouvait en outre construire des HBM, la parcelle ne devant être que partiellement occupée par l'école à réaliser.

Il rappelle que les intérêts intercalaires courent chaque année et qu'ils devront bien être répercutés. Il signale aussi qu'Aprofim était même prêt à construire du logement social sur la parcelle du Foyer, quand bien même elle se trouve en zone ordinaire.

Deux raisons permettent de penser que l'on peut, même aujourd'hui, tenir ce plan:

- les 30% restants compensent les 70% de logement social;
- M. Herzog cite l'exemple des anciens entrepôts de la COOP, qui ont été achetés au même prix du terrain. Il s'agit d'un bon résultat. Economiquement parlant, compte tenu de la structure établie, le plan peut fonctionner.

7.2 *Discussion finale*

Un tour de table de l'ensemble des commissaires a alors lieu, duquel il ressort que ceux-ci sont conscients de l'importance des projets soumis en discussion pour l'avenir de Genève.

Un premier commissaire estime qu'il y a pratiquement eu persécution de Sécheron SA et qu'il est tout à fait satisfait des réponses données par Sécheron SA. Il s'étonne que M. Grobet n'ait pas pris contact avec Aprofim.

Un deuxième commissaire propose un préavis positif sur les deux projets faisant l'objet des propositions N°s 68 et 69. Il suggère un amendement au préavis relatif au PLQ N° 28426-222, objet de la proposition N° 69, dans le sens que la cession de la voirie à la Ville de Genève interviendra après la réalisation des voies de desserte projetées.

Plusieurs commissaires pensent qu'il faut clore cette affaire et préaviser favorablement, notamment pour relancer l'industrie. L'un d'eux admire la persévérance de Sécheron SA.

Deux autres commissaires entendent aussi préaviser favorablement, afin de sauver le tissu industriel.

Un autre commissaire constate la grande difficulté de réaliser quelque chose à Genève. Il trouve dommage que le CA, qui demande le maintien de l'intégralité du périmètre en zone industrielle, fasse tout pour empêcher la réalisation d'une industrie. Il propose enfin de prévoir la possibilité de ménager un accès aux voies CFF.

Un commissaire trouve regrettable de construire à côté des voies CFF; il demande aussi le maintien de l'intégralité de la zone en zone industrielle.

Un autre commissaire cite l'article paru dans *La Suisse* du 10 avril, qui démontre le dynamisme de Sécheron SA. Il regrette que l'on n'encourage pas à Genève ce dynamisme.

Enfin, un autre commissaire estime qu'il existe des dossiers où il faut éviter le piège de la politisation et la logique de l'affrontement. Il faut que les projets actuellement soumis en discussion soient les projets de tous.

7.3 *Votes*

Par 13 non et 2 oui (PEG), la commission refuse d'intégrer dans les préavis la question du maintien de la zone industrielle.

Par 12 oui (4 L, 2 R, 2 PDC, 3 PS et 1 PdT) et 3 abstentions (2 PEG et 1 PdT), la commission propose de donner un préavis favorable au projet de loi N° 28443-222 et d'approuver le projet d'arrêté amendé suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le secteur de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale).

A la suite de ce vote, une discussion nourrie s'est engagée sur la question des OI et de la zone industrielle, qui a abouti au vote de la résolution suivante, par 8 oui et 6 non:

PROJET DE RÉSOLUTION N° 5006

«Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron, y compris la parcelle du Foyer, en réservant les surfaces nécessaires à l'industrie et aux organisations internationales.»

Annexes:
1. Nouvel exposé des motifs relatif au projet de loi N° 28443-222 objet de la proposition N° 68
2. Lettre de M. Grobet du 17 mars 1992
3. Motion 608 votée par le Grand Conseil
4. Préavis de la Commission cantonale d'urbanisme

ANNEXE 1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les terrains dits de Sécheron, compris dans le périmètre formé par l'avenue Blanc, l'avenue de France, l'avenue de la Paix et les voies CFF, se trouvent pour une partie importante en zone industrielle et pour une autre partie en zone de chemin de fer.

Parmi les terrains de ce périmètre figurent les parcelles vendues par ABB Sécheron à la société Noga Invest SA ainsi que des parcelles propriété de l'Etat de Genève et des CFF.

A la suite de la vente des terrains de ABB Sécheron, cette société est en train de construire une nouvelle usine de transformateurs dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny dans laquelle sera transférée une partie des activités industrielles localisées actuellement à Sécheron.

Une autre société, récemment créée, Sécheron SA, a repris certaines des activités industrielles que la société ABB ne voulait plus conserver, ce qui a amené les propriétaires de cette société à prévoir la construction, sur le site de Sécheron, d'un nouveau complexe industriel de près de 32 000 m^2 de surface brute de plancher destiné principalement aux activités de Sécheron SA.

Selon la requête en autorisation de construire dont le Département des travaux publics a été saisi, ce projet de construction est prévu sur la parcelle 4125, propriété de l'Etat de Genève. Cette parcelle est située pour partie en zone industrielle et pour partie en zone de chemin de fer. Afin de permettre la construction du bâtiment projeté, il convient donc d'étendre la zone industrielle sur la totalité de la parcelle 4125, ce qui est compatible avec les projets ferroviaires des CFF, qui peuvent se contenter, pour les besoins du futur RER et pour l'extension des voies rapides, des terrains dont ils sont propriétaires dans le cadre de la parcelle 4128, laquelle restera donc en zone de chemin de fer.

Tel est le but du présent projet de loi, lequel constitue aussi une réponse à la M 608 «concernant le maintien d'activités industrielles à Sécheron» qui invitait le Conseil d'Etat à favoriser le maintien des emplois industriels dans le secteur de Sécheron ainsi que la réalisation rapide de la nouvelle usine Sécheron SA.

Il convient de rappeler que Sécheron SA représente l'un des fleurons de l'industrie genevoise. Avec près de 200 employés, cette société affiche depuis

3 ans des résultats très encourageants, les prévisions les plus optimistes faites à l'époque de la création ayant été largement dépassées. Commercialisant ses sous-stations à courant continu et ses composants de traction dans le monde entier, y compris à l'Est de l'Europe, notamment au travers d'une association avec des groupes de première importance, Sécheron SA a récemment donné une nouvelle dimension à son expansion en créant la société Sécheron-Hasler suite au rachat de la section technique de mesure pour véhicules du groupe Ascom.

Ce développement réjouissant contraint l'entreprise à se doter rapidement d'un outil de production moderne permettant de répondre à la demande dans des délais rapides et à des conditions économiquement supportables. La construction projetée sur la parcelle 4125 faisant l'objet du présent projet de modification de zone répond à ce besoin.

En conséquence, il est proposé de créer une zone industrielle et artisanale d'une surface de 12 180 m^2.

Au bénéfice de ces considérations, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce projet de loi.

Le 20 décembre 1991.

ANNEXE 2

Lettre de M. le conseiller d'Etat Christian Grobet à Mme Alexandra Gobet Winiger, présidente de la commission de l'aménagement

Genève, le 17 mars 1992

Madame la présidente,

Suite à ma récente audition du 3 mars devant la commission de l'aménagement du Conseil municipal que vous présidez et suite à une question qui m'a été posée à cette occasion par l'un de ses membres, j'ai l'honneur de vous informer que la police des constructions vient d'être saisie d'une nouvelle requête en autorisation de construire portant sur le projet de Noga Invest SA. Les plans déposés sont conformes, de prime abord, au projet de plan localisé de quartier N° 28426.

A toutes fins utiles, je vous informe que, selon des indications qui ont été fournies verbalement à mes services par les promoteurs de l'opération, ces der-

niers réaliseront la construction par étapes, la première de celles-ci étant encadrée en rouge sur l'esquisse dont vous trouverez copie en annexe pour information.

S'agissant de l'affectation prévue des surfaces à construire, les plans déposés font apparaître que seuls le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étages du bâtiment haut formant la première étape et le bâtiment de liaison font l'objet d'aménagements et seront donc vraisemblablement affectés aux besoins de Sécheron SA, dont la raison sociale figure d'ailleurs sur les plans précités portant sur les surfaces précitées.

Quant aux autres surfaces, à savoir les étages 3, 4 et 5 de la première étape, de même que celles de la totalité des étapes ultérieures, elles ne comportent pas la désignation de «Sécheron SA» mais la mention «divisibles au gré du preneur».

Veuillez croire, Madame la présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Grobet

Annexe mentionnée

ANNEXE 3

MOTION

concernant le maintien d'activités industrielles à Sécheron

LE GRAND CONSEIL,

considérant,

la nécessité de maintenir dans le périmètre de Sécheron SA des activités industrielles novatrices et performantes;

le besoin de Sécheron SA de réaliser dans les meilleurs délais une nouvelle usine,

invite le Conseil d'Etat

à favoriser le maintien des emplois industriels dans ce secteur;

à favoriser la réalisation rapide de la nouvelle usine Sécheron SA.

ANNEXE 4

Département des travaux publics – Direction de l'aménagement

Commission d'urbanisme

Dossier: Projet de PLQ 28426 - Petit-Saconnex-Sécheron-Industrie

PRÉAVIS

La commission, au vu des explications des représentants du Département des travaux publics ne peut pas admettre la démarche poursuivie consistant à mettre à l'enquête publique des projets de plans sectoriels sans que l'on connaisse quelles vont être les options retenues pour le solde du périmètre de Sécheron. Une telle démarche va à l'encontre de tous les principes en matière d'aménagement du territoire, surtout dans un secteur aussi délicat.

La commission constate également que l'implantation des bâtiments prévus dans le projet de plan localisé de quartier, qui occupe la totalité de la parcelle N° 4125 sans laisser la moindre place pour une quelconque arborisation, non seulement ne respecte pas l'image directrice mise au point d'entente entre l'Etat et la Ville de Genève, mais encore remet en cause des options fondamentales de cette image directrice pourtant approuvée le 31 octobre 1990 par le Conseil d'Etat. Cette remise en cause est d'autant moins admissible que l'on ignore totalement quelle sera la nouvelle image retenue pour le périmètre de Sécheron et si celle-ci peut encore être cohérente.

La commission, dans ces conditions, ne peut être que défavorable à l'implantation des bâtiments prévus sur la parcelle N° 4125 dans la mesure également où elle entraîne la disparition de la zone de verdure prévue entre les bâtiments d'habitation et les bâtiments industriels, qui devait servir d'espace public dans l'image directrice élaborée par le groupe de travail Etat-Ville et approuvée par le Conseil d'Etat le 31.10.90. A cette occasion, elle relève les nombreuses modifications d'implantation dans les propositions faites par les architectes depuis 1988, qui sous-tendent les aléas du programme, dont se prévalent actuellement les promoteurs de ce projet, et elle réitère sa demande faite lors de la séance plénière de la commission d'urbanisme du 27 novembre que le groupe Etat-Ville soit réactivé.

Ceci étant et dans le cas où l'instruction de ce projet de plan localisé de quartier devrait malgré tout se poursuivre, la commission fait part des remarques suivantes:

Afin de ne pas compromettre le futur aménagement des terrains des Chemins de fer fédéraux, la commission approuve la volonté de subordonner l'implanta-

tion des bâtiments à la nouvelle limite parcellaire entre la parcelle N° 4125 et la parcelle appartenant aux Chemins de fer fédéraux.

Elle estime que rien ne justifie l'octroi d'une dérogation à 24 m au profit des bâtiments projetés, qui constitue un précédent important.

Elle demande également qu'une coupe de principe soit jointe au plan localisé de quartier et que des précisions soient apportées quant à l'affectation des étages supérieurs et des sous-sols et à la localisation des accès au garage souterrain.

Enfin, la commission demande que soit mieux étudié le rapport entre le bâtiment industriel et le bâtiment prévu dans le cadre du projet de plan localisé de quartier voisin pour les organisations internationales et qu'une arborisation soit prévue à cet endroit.

5. b) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28426-222 dans le quartier de Sécheron (N° 69 A)[1].

M. Nicolas Meyer, rapporteur (L).

1. Préambule

Sous la présidence de Mme Alexandra Gobet Winiger, la commission de l'aménagement a traité de l'objet précité en date des 4 et 11 février, 3 et 24 mars et 14 avril 1992.

La commission s'est rendue sur place le 11 février afin de procéder à une visite de l'usine de Sécheron SA.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont priés de se référer, pour le compte rendu des auditions et des discussions de la commission, au rapport afférent à la proposition N° 68. Le présent rapport ne fera que rappeler les principaux éléments de la proposition N° 69 et les votes de la commission.

La commission remercie Mme Yvette Clivaz-Beetschen, qui a assuré la prise de notes.

---

[1] Proposition, 2569. Commission, 2617.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 69

Le plan localisé de quartier soumis à préavis est le corollaire de la modification du régime des zones faisant l'objet de la proposition N° 68.

Les bâtiments projetés comprennent d'importantes halles de montage ayant un vide d'étage de 6 m environ, surmontés de trois bâtiments de cinq étages plus attique, l'ensemble atteignant une hauteur de 24 m à la corniche.

Une telle hauteur implique une dérogation par rapport aux normes de la 3e zone applicables en zone industrielle. C'est pourquoi un plan localisé de quartier a été établi, celui-ci permettant une telle dérogation si la distance entre les bâtiments est augmentée proportionnellement.

De plus, ce plan localisé de quartier permettra l'accès aux nouveaux bâtiments industriels.

3. Votes

A l'unanimité, la commission adopte un amendement prévoyant de réserver la possibilité de ménager un accès aux voies CFF.

A l'unanimité également, la commission adopte un amendement demandant que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées.

Enfin par 12 oui (4 L, 2 R, 2 PDC, 3 PS et 1 PdT) et 3 abstentions (2 PEG et 1 PdT), la commission propose de donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28426-222 ainsi amendé et d'approuver le projet d'arrêté amendé suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28426-222 situé dans le secteur de Sécheron, sous réserve que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées et qu'il soit réservé la possibilité de ménager un accès aux voies CFF.

5. c) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28442-166/222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone 3, d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales et d'une zone de verdure à l'avenue de la Paix) (N° 70 A)[1].

M. Nicolas Meyer, rapporteur (L).

1. Préambule

Sous la présidence de Mme Alexandra Gobet Winiger, la commission de l'aménagement a traité de l'objet précité en date des 4 et 11 février, 3 et 24 mars et 14 avril 1992.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont priés, pour le compte rendu des auditions et des discussions de la commission, de se référer au rapport afférent à la proposition N° 68.

Le présent rapport ne contiendra que le rappel des principaux éléments de la proposition N° 70 et le vote de la commission.

La commission remercie Mme Yvette Clivaz-Beetschen, qui a assuré la prise de notes.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 70

L' OMM se trouve actuellement à l'étroit dans le bâtiment occupé par elle à l'avenue Giuseppe-Motta.

Il lui fallait donc trouver un autre site permettant de construire un nouveau siège, avec possibilité d'extension à l'avenir.

La parcelle N° 4129, propriété de l'Etat de Genève, est apparue d'une dimension appropriée et d'une localisation idéale par rapport aux autres organisations internationales.

Le Conseil d'Etat, soucieux de favoriser le maintien de ces organisations à Genève, a accepté de remettre la parcelle N° 4129 en droit de superficie au profit de l'OMM, qui a accepté.

Comme cette parcelle se trouve en partie en zone de chemin de fer et en partie en zone industrielle, il convient de modifier le régime des zones de construction. Une zone de développement 3 de 7 640 m^2, destinée à des organisations internationales, serait ainsi créée, afin de permettre la construction d'un bâtiment administratif.

[1] Proposition, 2575. Commission, 2618.

Par ailleurs, une légalisation de l'état de fait existant interviendrait par la rectification des limites de la zone de verdure.

3. **Vote**

A l'unanimité, la commission propose de donner un préavis favorable au projet de loi N° 28442-166/222 et d'approuver le projet d'arrêté amendé suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi N° 28442166/222 modifiant le régime des zones de construction dans le secteur de Sécheron (création d'une zone 3, d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales et d'une zone de verdure).

5. d) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28427-166/222 dans le quartier de Sécheron (N° 71 A)[1].

M. Nicolas Meyer, rapporteur (L).

1. **Préambule**

Sous la présidence de Mme Alexandra Gobet Winiger, la commission de l'aménagement a traité de l'objet précité en date des 4 et 11 février, 3 et 24 mars et 14 avril 1992.

[1] Proposition, 2580. Commission, 2618.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont priés, pour le compte rendu des auditions et des discussions de la commission, de se référer au rapport afférent à la proposition N° 68.

Le présent rapport ne contiendra que le rappel des principaux éléments de la proposition N° 71 et le vote de la commission.

La commission remercie Mme Yvette Clivaz-Beetschen, qui a assuré la prise de notes.

2. Rappel des principaux éléments de la proposition N° 71

Le plan localisé de quartier soumis à préavis est le corollaire de la modification du régime des zones faisant l'objet de la proposition N° 70.

Le projet de plan localisé de quartier permet la construction d'un bâtiment pouvant atteindre une surface brute de plancher de 21 000 m², afin de répondre à des besoins futurs éventuels. Le gabarit prévu est de 24 m à la corniche.

Le plan localisé de quartier permettra l'accès aux nouveaux bâtiments industriels.

3. Votes

A l'unanimité, la commission adopte un amendement demandant que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées.

Ainsi amendé, la commission propose à l'unanimité de donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28427-166/222 et d'approuver le projet d'arrêté amendé suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28427-166/222 situé dans le secteur de Sécheron, sous réserve que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées.

Le président. Tout d'abord, je remercie le rapporteur, M. Nicolas Meyer, pour le travail qu'il a fait dans un laps de temps si court. Je crois que c'est vraiment un tour de force qu'il a accompli. Merci, Monsieur Meyer. *(Applaudissements.)*

Mme Alexandra Gobet Winiger, présidente de la commission de l'aménagement (S). Les objets qui vont suivre constituent sans doute le paquet le plus explosif sur le plan politique que nous ayons eu à traiter au cours de l'année écoulée. En effet, il véhicule derrière lui tout un cortège de conflits, déjà anciens et non résolus, qui portent en réalité davantage sur le sort des 43 000 m^2 de zone industrielle rachetés par Noga Invest que sur les parcelles dont nous avons à nous occuper ce soir.

Une fois de plus, grâce à la technique des tranches de salami, ça n'est pas encore ce soir que vous connaîtrez la fin de votre feuilleton préféré. Ce que la commission a constaté d'entrée de cause, c'est que le Conseil administratif avait, à juste titre, réagi à la présentation de ces diverses propositions.

La commission Ville-Etat sur Sécheron, c'est un beau grand nom, c'est une façade vide, encore une de ces commissions bidon dont l'autorité cantonale se gargarise pour n'en faire finalement qu'à sa tête. En l'occurrence, ni le Conseil administratif ni les bénéficiaires potentiels des propositions n'ont pu déclarer qu'ils avaient été associés à ces projets; avec notre exécutif, nous l'avons regretté. C'est donc la commission qui a offert à chacun le droit de se faire entendre ainsi que l'a relaté le rapporteur et il fallait que cela fût dit.

Au cours des travaux, la commission a notamment entendu nos ambassadeurs auprès des organisations internationales, ce qui nous permet ce soir de vous transmettre, Mesdames et Messieurs, leurs préoccupations à trouver à l'avenir les terrains nécessaires, non seulement aux organisations internationales existantes, mais à celles que la Suisse a déclaré vouloir accueillir. A vrai dire, nous avons même franchi un pas de plus dans la réflexion en nous ouvrant de ce problème aux investisseurs privés de Sécheron.

Face à la possibilité de loger tout ou partie des nouvelles organisations internationales dans l'actuel périmètre industriel de Sécheron ou au Foyer, à l'accueil très ouvert des propriétaires de ces parcelles, la commission ne peut qu'engager le Conseil d'Etat à conclure, sur ce point, des négociations avec ses partenaires au droit de superficie.

Pour ce qui concerne la suite des travaux de la commission, je laisse maintenant la parole à notre rapporteur, que je remercie du soin qu'il a apporté à son travail.

M. Nicolas Meyer, rapporteur (L). A ce stade du débat, mon intervention sera brève, me permettant de reprendre la parole le cas échéant.

La saga de Sécheron, qu'est-ce que c'est? Est-ce un mauvais roman, une mauvaise série B? Eh non, c'est une triste réalité, c'est une longue histoire de blocage avec crispations, comme l'a rappelé Mme la présidente de la commission.

Ce dossier a été l'objet de nombreuses discussions, d'interpellations, de projets de loi. A titre d'illustration, je me suis permis, à titre personnel, de créer un classeur qui n'est, et de loin, pas exhaustif, sur tout ce qui a trait à Sécheron.

Aujourd'hui, que devons-nous traiter? Il y a deux points très concrets. Premièrement: permettre la construction de l'usine pour Sécheron SA. Deuxièmement: permettre la construction du bâtiment pour l'OMM. Je ne reprendrai naturellement pas le rapport, étant donné qu'il me semble avoir été assez exhaustif; je reprendrai seulement certains points topiques qui me semblent importants.

D'abord, pour Sécheron SA. Au début, l'histoire me paraissait assez floue, mais une séance de commission a particulièrement éclairé mon humble lanterne et je pense celle de beaucoup de commissaires, ç'a été la visite de Sécheron et la visite de l'usine. *De visu*, nous avons été en mesure de nous rendre compte de la situation géographique de l'usine d'une part, et, d'autre part, du côté extrêmement dynamique de Sécheron. Je tiens vraiment à souligner ce point, à l'heure où on est vraiment dans une situation de morosité, c'est la sinistrose, on voit encore dans les journaux qu'une entreprise ferme ses portes, qu'elle licencie; nous sommes en plein pessimisme, Mesdames et Messieurs. Et là, tout à coup, et c'est tellement rare, nous avons une entreprise qui marche, nous avons une entreprise, excusez-moi du terme, qui bouge, et je crois qu'il est réellement de notre devoir d'encourager cela.

Je pense que vous avez toutes et tous eu l'occasion de lire le très intéressant article dans la *Suisse* du vendredi 10 avril, où il était dit que l'entreprise Sécheron SA est redevenue, en peu d'années, l'une des leaders: Prix de l'excellence européenne en 1991 dans le domaine de l'électronique de puissance. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent se targuer d'avoir ce privilège.

L'audition des représentants de Sécheron SA a permis aussi d'éclairer certains points, notamment quant à l'utilisation et à la construction des locaux pour leur nouvelle usine. Je rappelle quand même que cette usine est prévue en trois étapes, et je crois que cela est très important, une première étape de 17 000 m^2, une deuxième de 12 000 m^2 et une troisième de 6 000 m^2. Il s'agira en réalité d'un centre technologique. Ces trois étapes sont destinées aux besoins actuels de Sécheron, aux besoins futurs de Sécheron et à des sous-traitants. Là, à nouveau, la lecture des journaux, des coupures de presse, d'il y a un certain nombre de mois ou d'années, est très instructive, parce que c'est exactement ce qu'avait dit Sécheron SA lors d'une conférence de presse tenue au début du mois de juillet 1991.

Malgré les innombrables tergiversations dont on a fait preuve dans ce dossier, et elles ont été très pénibles, Sécheron SA a voulu persévérer dans sa décision de se maintenir à Genève. Un commissaire a admiré cette persévérance, moi aussi, cela tient quasiment du stoïcisme. Je crois qu'il s'agit d'honorer cette persévérance par un encouragement clair et net et c'est d'ailleurs dans cette optique qu'une importante majorité de la commission a pris la décision telle que relatée.

S'agissant des organisations internationales, je crois qu'à nouveau tous les commissaires ont été tout à fait conscients de l'importance de ces organisations internationales pour Genève. Il s'agit d'un des principaux atouts de cette ville qu'il faut défendre avec vigueur contre la concurrence étrangère qui se fait de plus en plus menaçante. D'ailleurs, l'audition de M. de Riedmatten à ce sujet a été extrêmement instructive, car elle a révélé le nouveau dynamisme de ces organisations après de longues années, voire de longues décennies, de stagnation.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, Sécheron SA, l'OMM, ce sont deux projets concrets, ce sont deux projets positifs. Je crois qu'il est extrêmement important que notre Conseil municipal donne un signal démontrant que les autorités, que ce soit au niveau de la Ville ou au niveau de l'Etat, sont prêtes à encourager les gens qui réalisent, les gens qui s'engagent, ce n'est pas tellement fréquent de nos jours, il me semble absolument indispensable d'agir dans ce sens. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical a bien compris les préoccupations du Conseil administratif vis-à-vis de l'emploi, dans le secondaire en particulier. Il a écouté avec beaucoup d'intérêt le discours sur l'importance du secteur international et il l'approuve. C'est pourquoi notre groupe n'admet pas que le Conseil administratif en tire les premières conséquences en refusant l'implantation industrielle ainsi que la zone internationale à Sécheron!

Cette inconséquence n'est que le fruit d'une guéguerre de compétences entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, dont les trop rares acteurs économiques encore désireux d'investir à Genève n'ont pas à faire les frais, ouvriers et employés qui en dépendent compris.

La motivation de cette attitude réside dans l'absence d'une vue d'ensemble; mais qui est responsable de cette absence de vue d'ensemble? Peut-être pas la Ville de Genève, on le veut bien et nous avons quelques bonnes raisons de le croire, mais, en tous les cas, pas les représentants du secteur privé, pas les représentants de l'industrie. Ces gens, on les balade depuis des mois en se fichant pas mal des coûts ainsi entraînés sur leurs investissements, investissements effectués d'ailleurs sur la base de promesses et avec l'accord de l'Etat de Genève. Si l'absence totale de vue sur le développement de Genève laisse les pouvoirs publics incapables de prendre des décisions d'urbanisme sérieuses et ne leur autorise que des plans localisés de quartier d'occasion, au jour le jour, il faut que cesse immédiatement cette manie de faire payer aux acteurs économiques cette véritable incurie qui mine notre Ville et notre Canton.

La superposition du Service d'urbanisme de la Ville et du Service de l'aménagement du Canton est contraire à la loi sur la fusion des communes de 1931; le manque de concertation entre le Conseil d'Etat, plus singulièrement le chef du Département des travaux publics, et le Conseil administratif est également contraire à cette loi. Ceci coûte cher, ceci coûte très cher, non seulement au secteur privé, nous l'avons dit plus haut, mais aussi à la collectivité, et ce n'est plus admissible dans les circonstances économiques d'aujourd'hui, dont tout nous dit qu'elles vont perdurer.

Mesdames, Messieurs, l'affaire Sécheron démontre à l'envi qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Il est grand temps que l'on puisse disposer à Genève d'un vrai plan de développement avec toutes ses implications en matière d'emplois, de logements, d'écoles, d'équipements sociaux et de transports.

Gouverner c'est prévoir. En la matière, l'Etat ne mène qu'une politique défensive depuis des années, avec une absence totale de vue d'ensemble sur l'avenir, avec une absence totale d'investissements sérieux dans un contexte prévu. Il préfère dépenser des millions pour des études de projets faramineux, peu ou pas du tout rattachés à cette fameuse vision d'ensemble qui n'existe plus en réalité depuis trente ans. Ces millions de dépenses ont un énorme avantage, celui évident de faire les gros titres de la presse. Mais des investissements sur l'avenir, rien, ou presque, ne se fait plus.

Le groupe radical dit: «Au moins, au moins, laissez faire ceux qui veulent agir, pour leur intérêt bien sûr, mais c'est aussi celui de la collectivité, de notre collectivité.» C'est pourquoi il n'est plus temps de tergiverser; les pouvoirs publics pouvaient faire mieux, mais il est maintenant trop tard. Nous acceptons ce soir les quatre propositions en bloc.

M. Bertrand de Weck (PEG). Au-delà des propositions N°s 68 A, 69 A, 70 A et 71 A, qui nous reviennent de la commission de l'aménagement, il y a un colossal enjeu politique qui est celui de l'avenir de toute une portion de la ville de Genève, en terme d'aménagement, avec des implications de nature économique et sociale.

En filigrane des différents votes que nous allons effectuer tout à l'heure, il y a les fameux 43 000 m^2, propriété de Noga Invest-Aprofim SA, qui est également propriétaire de Sécheron SA. C'est pour cela qu'en définitive on ne peut pas voter comme une autruche quatre PLQ ou déclassements de zones, sans savoir ce qu'il adviendra des 43 000 m^2 restants. La tactique des tranches de salami, cela fait des années, depuis que nous sommes ici, que nous la dénonçons, et ce soir encore nous la dénonçons. Nous l'avons dénoncée lors de l'entrée en matière et nous continuerons. C'est scandaleux de la part des autorités cantonales, qui mènent le bal, si j'ose dire, dans le domaine de l'aménagement, de pratiquer cette tactique des tranches de saucisson. Le dossier serait certainement moins pourri si le Conseil d'Etat, dans sa globalité, avait pris la responsabilité d'aller avec un projet qui donne une vision d'ensemble de l'affaire de Sécheron devant les différentes instances politiques et les partenaires économiques.

Donc, nous voulons des garanties. L'OMM, qui devrait s'implanter le long de l'avenue de la Paix, et Sécheron SA, le long des voies de chemin de fer, ce sont deux projets d'activités qui s'inscrivent dans une vision globale d'aménagement, vision d'un périmètre, qui est celui de l'ensemble de Sécheron, délimité par les voies de chemin de fer, l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France, mais aussi plus globalement tout le secteur qui va de l'avenue de la Paix jusqu'à la gare et qui monte en direction de la place des Nations. On ne peut pas décider d'implanter une usine à un endroit, décider d'implanter un bâtiment d'organisation internationale à un autre endroit qui le jouxte, sans avoir à l'esprit cette vision globale. Cette vision globale, il est probable que certains l'ont, mais en tout cas elle ne sort pas. Pour l'instant, elle reste dans les tiroirs. Pour nous, la vision globale cela veut dire mixité en ville de Genève, et cela veut aussi dire répondre aux besoins des entreprises, en particulier des entreprises industrielles.

Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, la délégation de l'aménagement et de l'environnement a publié une première étude qui parle de la disparition de l'industrie en ville de Genève. Lorsque des industries ne sont pas polluantes, ou lorsque ce sont des technologies de pointe comme Sécheron, ces industries, il faut les garder. Il y a des savoir-faire qui doivent rester à Genève, non seulement pour des questions d'emplois, mais aussi pour des questions de patrimoine culturel et scientifique qui sont dans notre cité.

Cela pour dire que Sécheron SA, nous y sommes entièrement favorables, mais alors pourquoi, grand Dieu, est-ce que les investisseurs – parce qu'ici il ne

s'agit pas de l'entreprise, mais il s'agit, derrière l'entreprise, des investisseurs – pourquoi, grand Dieu, disais-je, ces investisseurs n'ont-ils pas voulu donner des garanties sur le reste, n'ont-ils pas voulu séparer, distinguer le volet industriel du volet de promotion financière?

La vision globale, c'est non seulement penser au maintien d'une activité industrielle, en l'occurrence Sécheron SA, mais penser aussi au maintien des activités des organisations internationales. Il y a des projets pour Genève. Je lisais encore, hier ou il y a deux jours, que probablement la conférence sur les armes chimiques va échapper à Genève, faute d'avoir des propositions concrètes à faire pour abriter cet organisme. Et puis, dans le domaine de l'environnement, Genève aimerait devenir – en tout cas de nombreuses personnalités l'appellent de leurs vœux — une capitale mondiale ou du moins un centre international qui réfléchisse sur l'environnement. Alors il faudra des terrains pour accueillir ces différentes activités, ces différents organismes, et de préférence dans le secteur des organisations internationales. Quel endroit plus rêvé que le périmètre de Sécheron pour disposer d'une réserve de terrain?

Alors, d'un côté, le Conseil d'Etat dit: «Il faut trouver du terrain pour les organisations internationales.» Et ils étaient les sept – c'était hier ou avant-hier que cela a paru dans la presse – pour dire quelle était la politique du Conseil d'Etat en matière d'organisations internationales et pour souhaiter que la Confédération exerce tout son poids dans les instances internationales pour que Genève reste un centre international reconnu. Voilà ce que dit le Conseil d'Etat et, en même temps, le même Conseil d'Etat prend des engagements pour proposer un déclassement des 43 000 m^2 restants et, en même temps, il concède un droit de superficie à Sécheron SA sur 17 000 m^2 qui appartiennent à l'Etat quand bien même Sécheron SA, propriété de Noga Invest, dispose de 43 000 m^2 pour se redéployer s'il le fallait. Alors, quelle contradiction! et cette contradiction, c'est celle du Conseil d'Etat qui veut courir plusieurs lièvres à la fois. Cela est aussi inadmissible. Tout à l'heure quelqu'un a dit: «Gouverner c'est prévoir», je ne vois pas beaucoup de prévoyance mais plutôt de l'imprévoyance de la part du Conseil d'Etat.

Dans cette affaire, qu'on ne nous fasse pas porter le chapeau du chantage à l'emploi. Certains l'ont dit, si ce soir nous ne votons pas ce PLQ pour Sécheron, si ce soir nous ne votons pas le déclassement de zone qui concerne Sécheron, Sécheron pourrait s'en aller. Derrière ces propos, il y a un chantage à l'emploi, ce chantage à l'emploi est inacceptable. Il n'y aurait pas de chantage à l'emploi si on avait fait de l'aménagement au lieu de la politicaillerie.

En clair, quelle va être la position du Parti écologiste maintenant sur cet objet complexe et difficile? Concernant les rapports N°s 70 A et 71 A qui concernent la parcelle où il y aura l'implantation du bâtiment à destination de l'OMM, le long de l'avenue de la Paix, nous allons voter oui.

Pour le PLQ et le déclassement, concernant Sécheron SA soit les rapports Nos 68 A et 69 A, nous allons voter oui, pour autant que nous ayons des garanties et ces garanties nous voulons qu'elles apparaissent clairement inscrites dans le préavis qui sera délivré par la Ville de Genève. Ce sont des garanties politiques que nous voulons. C'est un débat politique que nous faisons ce soir.

Ces garanties nous allons les présenter sous la forme d'un amendement signé par les trois partis de l'Alternative 91, amendement qui se rapporte aux projets d'arrêtés Nos 68 A et 69 A, puisque tous les deux concernent l'implantation de Sécheron SA. Je vous lis l'amendement, je ne le ferai qu'une fois, mais sachez qu'il se rapporte à la fois au rapport N° 68 A et au rapport N° 69 A.

Projet d'amendement

L'article unique devient l'article premier et il est complété à la fin par la mention: «sous réserve de l'article 2».

«*Art. 2.* – (nouveau) De demander au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron et de réserver l'ensemble des surfaces, parcelles 2340, 2916, 202, d'une superficie de 43 087 m2, à l'industrie et aux organisations internationales.»

C'est sous cette garantie-là que nous pourrons voter oui, parce qu'il est exclu ce soir d'entrer dans le jeu de la tactique du «saucissonnage» et de voter oui pour l'implantation d'une usine sans savoir ce qu'il adviendra du reste du périmètre qui est propriété des mêmes investisseurs que ceux de l'usine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons que Sécheron SA puisse se construire et développer ses activités au service de la collectivité. Nous souhaitons également qu'il y ait un aménagement concerté et réfléchi de l'ensemble de ce périmètre. Il n'y a pas d'incompatibilité entre la présence de l'usine de Sécheron dans ce périmètre et le maintien de l'ensemble du reste du périmètre en zone industrielle, bien au contraire.

M. Gilbert Mouron (R). C'est du chantage!

M. Albert Knechtli (S). Pour le Parti socialiste, il n'y a aucun problème dans cette affaire, parce que depuis le début, il faut le rappeler, lors de la présentation par le Conseil administratif de ces quatre propositions, le groupe socialiste s'était félicité de cette volonté marquée par le Conseil administratif de réserver l'ensemble de cette zone à l'industrie et aux organisations internationales. Alors, aujourd'hui, c'est relativement facile pour nous, n'ayant pas changé de position, d'adopter la même position.

La réflexion que nous avons suivie est partie de la base du rapport de M. Meyer, en page 29, où il dit qu'à la suite d'une discussion fort nourrie on a «abouti au vote de la résolution suivante, par 8 oui et 6 non», ce qui est la majorité de la commission. Nous sommes partis de la base du texte de cette résolution, mais en sortant la parcelle du Foyer – parce qu'il n'y a pas tellement unité de la matière, dans la mesure où là on sait déjà ce qu'on va faire – et en insistant d'une manière très claire sur l'industrie et les organisations internationales, en essayant de régler ce problème du terme nécessaire. A partir de ce moment-là, on était dans une position où on ne variait pas par rapport à la position du Conseil administratif qui nous l'a dit d'une manière très ferme lors de l'entrée en matière.

Cela dit, dans les discussions que nous avons eues avec les partenaires d'Alternative 91, il nous est apparu que, même si cela aurait pu poser quelques problèmes juridiques, il aurait été encore plus judicieux de faire figurer cette volonté – volonté manifestée au sein de la commission lorsqu'elle a étudié ces propositions – dans l'arrêté.

Ce que Bertrand de Weck a oublié de vous dire quand il vous a lu l'article 2 nouveau qui concerne cette précision des zones industrielles, c'est qu'il est proposé par l'Alternative.

M. Bertrand de Weck (PEG). Je l'ai dit.

M. Albert Knechtli. Cela n'a pas été dit assez fort, alors je le répète, c'est un article nouveau qui est proposé par l'Alternative.

Cela dit, à partir de ces éléments, il me semble que ce soir les positions sont claires. Je vous rappelle que nous avions, à l'époque, félicité le Conseil administratif, que nous avions exigé dans ce Conseil la discussion avec le Conseil d'Etat, je ne vais pas revenir là-dessus, M. Ducret et M. de Weck ayant déjà dit ce qu'ils pensaient des relations avec le Conseil d'Etat et de leurs notions de la participation avec la Ville de Genève. Je pense que c'est un excellent moment politique pour marquer notre différence avec le Conseil d'Etat qui a une pratique de la concertation un peu particulière, et puis je vous rappelle que défendre l'industrie et l'emploi à Genève, c'est effectivement consacrer l'essentiel de cette parcelle de Sécheron à ce type d'activités.

En corollaire, en prenant une telle position, le groupe socialiste a l'impression de ne pas participer à une spéculation et à la création de logements qui seront forcément chers et où cela sera forcément dense.

M. Fabrice Jucker (L). Je voulais simplement réagir à la proposition de cet amendement, j'avais bien compris qu'il était de l'Alternative et qu'il n'était pas uniquement du groupe écologiste, quand bien même c'est ce dernier qui semble être attaché à cette proposition, à en croire les notes de séances concernant le vote qui a eu lieu à la commission sur ce point de vue.

Pour ma part, je reste étonné que, aujourd'hui, après tout le bon travail qu'a fait cette commission, comme cela a été relevé tout à l'heure, on revienne systématiquement avec cette proposition de vision d'ensemble simplement pour faire obstacle, finalement, à la réalisation d'un projet ambitieux.

La vision d'ensemble, M. Ducret l'a très bien dit tout à l'heure, nous la souhaitons tous. Nous l'avons du reste travaillée longuement; cela fait plusieurs mois, voire plusieurs années, que nous travaillons ce sujet à la commission de l'aménagement. Et cette vision d'ensemble, la Ville de Genève et ses services l'avaient bien comprise, puisque vous vous souvenez très bien qu'ils nous ont proposé une vision d'ensemble pour le site de Sécheron.

Cette vision d'ensemble a tenté d'aboutir, elle a échoué pour différentes raisons, mais surtout parce qu'au moment où on voulait avoir une vision d'ensemble c'était le meilleur moyen de bloquer le système mis en place.

Aujourd'hui, quand, finalement, on semble trouver une unité entre nous tous pour débloquer, comme cela a été dit, des projets d'importance, notamment celui de l'usine de Sécheron en terme économique et notamment l'organisation de l'OMM, il est vraiment regrettable qu'on revienne pour combattre ce projet avec cette vision d'ensemble.

Je suis un petit peu étonné en entendant les écologistes. Aujourd'hui, enfin, il y a une vision d'ensemble qui concerne le logement, et au dernier moment, d'une manière que je qualifierai de primesautière, on vient dire que ce n'est vraiment plus le moment de faire du logement, qu'il faut faire avant tout de l'industrie, qu'il faut faire avant tout des organisations internationales. Nous avons certainement besoin de surfaces pour l'industrie, enfin je le souhaite, mais je n'en suis pas convaincu. Je ne sais pas si on a beaucoup de candidats, j'en connais un pour l'instant et on le bloque depuis deux ans. J'espère que nous en avons d'autres, personnellement je ne les connais pas, mais il semble que nous ayons plus de candidats pour les organisations internationales et je m'en réjouis.

Par contre, tout le monde connaît les candidats que nous avons pour le logement, vous le savez très bien, mais, comme d'habitude, on s'aperçoit que, sur les bancs du Conseil municipal, il semble que ce soit plutôt l'Alternative qui combat toute réalisation de logements, de cette manière je l'aurai dit encore une fois, comme je vous le répète très souvent.

Je trouve un petit peu étonnant que l'on revienne toujours à ce combat. Quand nous proposons des bureaux on nous dit: «Non, halte-là, nous allons faire un PUS, vous ne ferez pas de bureaux, vous allez faire des logements.» Quand on dit logements, on nous rétorque: «Non, messieurs, halte-là, faites-nous de l'industrie.» Je trouve que cela devient véritablement de la mauvaise foi.

Alors je ne peux pas proposer de suivre votre amendement, parce que je pensais, lorsque j'ai lu le rapport de la commission de l'aménagement, que nous étions arrivés à un consensus sur deux projets, et à partir de ces deux projets nous aurons l'occasion et, je crois, surtout les services de la Ville de Genève auront l'occasion de faire des propositions d'ensemble sur le solde du périmètre. Vous savez très bien que nous traitons deux points qui sont en périphérie du périmètre et qu'ils ne l'hypothèquent pas.

Je trouve que la proposition de M. de Weck est regrettable, car si il dit, d'une certaine manière, oui aux organisations internationales, il dit aussi, comme un petit relent de dernière minute: «Ah, il doit y avoir un petit peu de spéculation» – le vieux démon – et «Non, nous voulons Sécheron uniquement si on nous propose de l'industrie sur l'ensemble du périmètre.»

Donc, nous ne suivrons pas cette proposition; par contre, je vous encourage vivement au nom du groupe libéral à voter telles quelles les conclusions du travail de la commission.

M. Olivier Moreillon (L). La proposition du groupe écologiste, bien qu'elle apparaisse aux yeux de certains comme un détail, à mon avis est vitale pour Sécheron.

Selon la réponse que nous ferons ce soir, Sécheron se fera ou non. Pourquoi? D'abord, à la commission de l'aménagement, nos collègues socialistes ont voté les conclusions du rapport. On leur a fait changer d'avis ou on a changé d'avis pour eux, je ne sais pas, mais on est en tout cas arrivé en commission à la quasi-unanimité, puisqu'il n'y avait que deux abstentions et aucune opposition.

Je pense qu'il faut dire ceci – vous me le confirmerez ou vous me l'infirmerez: Noga Invest ou Sécheron, en contact avec quatre membres du Conseil administratif, à savoir M. Vaissade, Mme Burnand, M. Rossetti et M. Hediger, vous ont clairement laissés entendre qu'ils considéreraient un préavis conditionnel comme un préavis négatif. Effectivement, après avoir fait attendre trois ans une entreprise qui a reçu le Prix de l'excellence européenne, au bout de trois ans, lui donner du bout des lèvres un préavis conditionnel, c'est tout juste s'il ne faut pas comprendre qu'on les tolère à cet endroit, c'est vraiment une claque magistrale et je

les comprends parfaitement. Il y a d'autres communes peut-être où il est plus facile de construire une usine performante qu'à Genève, et Genève ne l'aura pas volé si Sécheron quitte son territoire.

La deuxième raison, c'est que nous avons toujours dit, depuis le début de l'étude de ce dossier, qu'il faut séparer les deux volets, les deux sujets. Il y a le volet industriel et le volet immobilier. Si on continue à vouloir toujours tout régler en même temps, dans une espèce de grande vision d'ensemble, rien ne bouge et rien ne se fait.

Le troisième point que je voulais relever, c'est que je voulais vous relire quelques lignes de la commission du personnel de Sécheron. La commission du personnel, en date du 13 janvier de cette année, écrit au directeur de Sécheron: «Les vives oppositions qui menacent, une fois de plus, ce projet, alors qu'une solution semblait enfin trouvée, sont de nature à raviver le doute et l'incertitude dans l'esprit des collaborateurs qui ont le sentiment d'être les otages d'un conflit politique qui leur échappe totalement.» Alors, quand nous disons que Sécheron c'est 186 emplois, ce n'est pas du chantage, c'est une réalité. Si M. de Weck veut appeler cela un chantage, qu'il emploie le terme; nous, nous disons simplement que c'est une réalité que nous voulons préserver à Genève.

Enfin, le point qui me semble majeur. M. de Weck veut des garanties. Il veut être assuré qu'on ne fera jamais de logements sur le sol de la parcelle de Sécheron, bien que, pendant des années, on ait travaillé plusieurs projets successifs qui prévoyaient la mixité. Aujourd'hui, la situation a changé, on ne veut plus de logements, personne ne veut plus de logements à Sécheron. Mais je vous rappelle que, aujourd'hui, l'ensemble des terrains de Sécheron, enfin avec ceux qu'on va déclasser, est en zone industrielle, est déjà en zone industrielle et qu'il ne pourra y avoir déclassement que si le Conseil municipal donne son préavis. Nous restons totalement maîtres de l'opération. Si un jour, dans des années, la situation change de nouveau et qu'on veut faire du logement, parce que ça correspond à une nécessité d'alors, eh bien on donnera un préavis à ce moment-là. Mais, aujourd'hui, dire qu'il n'y aura jamais de logements à Sécheron jusqu'à la fin des temps, c'est une position complètement irréaliste et c'est ce que j'ai essayé de dire plusieurs fois à la commission, mais cela n'a pas été très bien compris par certains.

Voilà, Monsieur le président, je pense qu'il faut être très clair. Si on accepte cette modification de l'arrêté et qu'on donne un préavis conditionnel, Sécheron l'a dit, il le considérera comme un préavis négatif. Il ne le mérite pas, n'entrons pas dans ce jeu et suivons les conclusions de la commission de l'aménagement qui, par 12 oui sur 15, est arrivée à un consensus que certains ce soir voudraient, à la dernière minute, balayer. Je fais des prières pour que le bon sens l'emporte ce soir. *(Applaudissements sur les bancs libéraux et démocrates-chrétiens.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Lors de la séance au cours de laquelle les projets avaient été présentés, vous vous en souvenez, le Parti démocrate-chrétien avait carrément eu l'audace de demander la discussion immédiate pour le projet de Sécheron. Il est clair que c'était assez hardi, nous l'avons très bien compris au cours de la discussion, et nous avons parfaitement admis le renvoi en commission. Je crois pouvoir dire que le travail en commission a été utile, ou du moins, j'ai eu l'impression jusqu'à ce soir qu'il avait été vraiment utile. Je pense qu'à l'époque nous avons bien fait, nous Parti démocrate-chrétien, de demander la discussion immédiate lorsque nous voulions dire que nous étions favorables au redéploiement de Sécheron SA. Je pense qu'il fallait le dire clairement et que ce soir nous devons le redire clairement. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup apprécié les conclusions votées très largement en commission par la quasi-totalité des partis, sauf essentiellement le Parti écologiste, selon lesquelles nous disons oui à Sécheron SA, qui veut se redéployer, et oui à l'Organisation mondiale de la météo qui doit chercher des nouveaux locaux.

Ce soir, je pense que, si nous continuons de considérer ces messages comme importants, nous devons voter les conclusions telles que nous les avons mûries longuement et arrêtées sagement en commission. Procéder autrement signifierait – peut-être que c'est malheureusement une manière de fonctionner – que l'on n'est pas capables, une fois une décision prise, de la maintenir quelques jours de plus, et c'est sans doute un syndrome très inquiétant pour Genève. Et c'est d'autant plus inquiétant pour un parti qui commence à vouloir goûter du pouvoir et qui ne manquera pas, peut-être bientôt, quelque part ailleurs qu'en Ville, pourquoi pas à un autre échelon que les communes, de vouloir participer à la gestion des affaires publiques. Il faut savoir, quand on veut participer au pouvoir, où l'on veut aller et on ne peut pas, à ce titre-là, faire des critiques sur des manques de prévision, sur des manques de vision, alors même que, en tant que parti qui veut formuler ce genre de remarques, eh bien on change pratiquement d'avis en quelque temps. Il y a là une contradiction – il y en a partout des contradictions, quelquefois nous les reconnaissons – et malheureusement, nous constatons que le nouveau venu est aussi porteur de contradictions. C'est la raison pour laquelle nous proposons de voter tout simplement ce qui est proposé par la commission, tant pour Sécheron SA que pour les organisations internationales.

Je voudrais ouvrir une parenthèse à propos de l'implantation de Sécheron SA. On a dit qu'il était regrettable que Sécheron SA n'ait pas pu se redéployer sur la parcelle qu'il a achetée. Mais, paradoxalement, si nous avions étudié l'aménagement de tout le site, sans les considérations de parcelles appartenant à celui-ci ou à celui-là, eh bien on peut être certains qu'il aurait été choisi de construire Sécheron SA près de la voie CFF car, ce mode de raisonnement, vous le savez, est très largement répandu. Par exemple, les membres de la commission de l'aménagement se sont rendus à la fin de la semaine dernière – ils ont sauté le 1er mai pour se

vouer à une étude de fond en matière d'aménagement – à Berne, et là, qu'est-ce qu'on disait en matière d'aménagement? Eh bien, quand on est confronté à une autoroute ou à une voie ferrée, on s'efforce de faire en sorte que cette autoroute ou cette voie ferrée soient bordées par des constructions plutôt vouées aux activités, et cela paraît tout à fait évident. Par voie de conséquence, aujourd'hui, Sécheron SA prend place à côté de la voie ferrée, et c'est très bien. D'ailleurs, souvenez-vous, certains d'entre vous considèrent qu'il faut même encore prévoir que Sécheron puisse se relier à la voie ferrée. Comment aurait-on fait si on avait mis Sécheron SA à un autre endroit que près des voies ferrées?

Nous considérons au Parti démocrate-chrétien, et vraisemblablement cet avis est partagé, que le problème des OI est devenu un problème extrêmement important. Nous nous proposons, pour la suite, de déposer une motion dans laquelle nous demanderons que soit fait l'inventaire des besoins en terrains pour les organisations internationales. Comme cela, nous saurons exactement de quoi il s'agit et nous pourrons aussi connaître les possibilités de réponses; sans doute, il y en aura sur le site de Sécheron.

Venons-en maintenant à la suite. Nous considérons au Parti démocrate-chrétien qu'il faut, certes, se prononcer sur la suite et c'est la raison pour laquelle nous avons soutenu, lors des travaux de la commission, le projet de résolution, qui est un sage projet car il fait la part des choses: il dit oui à ce qui a été proposé et il précise ce que nous pensons pour la suite.

Ce soir, je suis en mesure de dire que, non seulement le Parti démocrate-chrétien au nom duquel je m'exprime, mais également le Parti libéral et le Parti radical, soutiennent la résolution qui vous a été proposée avec un amendement qui va dans le sens, comme vous pouvez le deviner, des précédentes interventions. Vous trouvez ce projet de résolution à la page 29 du rapport et, dans l'optique justement de marquer une intention tout en gardant une ouverture, à la place de «en réservant les surfaces», nous proposons «en tenant compte des surfaces». Ainsi, nous laissons une ouverture sur la suite.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron, y compris la parcelle du «Foyer», en tenant compte des surfaces nécessaires à l'industrie et aux organisations internationales.»

M. Marco Ziegler (S). Je me sens amené à préciser la position du groupe socialiste, puisque les interventions pathétiques et un peu culpabilisantes de mes

prédécesseurs tendent à nous faire croire que nous sommes des girouettes et que nous changeons d'avis à tour de bras. Eh bien non, je ne le crois pas; ceux qui étaient présents à la commission de l'aménagement devraient pouvoir témoigner que notre position a été claire dès le début. Nous avons dit «oui mais»; la forme du mais va être très importante dans le débat et c'est ce qui nous divise peut-être ce soir.

Oui, contrairement au préavis négatif proposé par le Conseil administratif, nous avons dit: nous donnerons un préavis positif, nous voulons donner aussi ce signal positif au maintien de Sécheron SA; de la sorte nous avons surpris quelque peu les représentants des partis de l'Entente qui s'attendaient à une position butée du Parti socialiste. Il est vrai que ce oui est donné sans enthousiasme délirant, j'y reviendrai tout à l'heure en fin d'intervention.

D'accord donc pour donner un signe positif, mais avec des garanties. Nous voulons que l'intérêt collectif soit pris en considération. Nous avons obtenu un certain nombre d'amendements en ce sens sur propositions du groupe, vous le savez: le fait de mettre les frais d'aménagement à charge de ceux qui devront transformer ces parcelles, qui profiteront du déclassement de celle-ci et en feront la construction. C'était une demande, mais ce n'était pas la seule. L'autre garantie attendue était la suivante: nous avons toujours dit que nous resterions fermes sur la position concernant les parcelles restantes; nous voulons également qu'elles restent en zone industrielle. Nous avons soutenu la position du Conseil administratif là-dessus, et nous avons dit que nous voulions émettre un signal aussi clair à l'intention du Conseil d'Etat pour qu'il sache que, sur ce point-là, les partis de l'Alternative seraient en tout cas fermes jusqu'au bout et refuseraient un déclassement qui certainement sera demandé un jour.

S'agissant de la forme de ce signal, nous avons estimé qu'il était, certes, plus adapté de le faire sous forme de résolution; qu'il y avait peut-être aussi une chance de réaliser un consensus; ce consensus qu'on nous reproche aujourd'hui d'avoir brisé, c'est vous, l'Entente, qui ne l'avez pas accepté sur la résolution. Nous avons formulé une résolution dans des termes à la fois précis mais pas trop excessifs en pensant que vous vous y rallieriez en contrepartie d'un autre préavis positif, mais vous ne l'avez pas votée; nous en tirons les conclusions.

Nous voulons un message clair et nous le donnons sous forme de complément à l'arrêté. Nous voterons donc l'article 2 nouveau, et si cet article ne passait pas, nous voterons encore la résolution. Nous ne changerons pas d'avis, nous maintiendrons le préavis positif sur le déclassement et sur le plan localisé de quartier. Nous maintiendrons ce préavis positif au maintien de Sécheron dans ce secteur, mais nous voulons et nous obtiendrons, si nous le pouvons ce soir, un signal tout aussi clair à l'intention du Conseil d'Etat, du moins à la majorité du Conseil d'Etat: ne venez pas nous présenter votre proposition de déclassement pour du

logement uniquement, nous nous y opposerons et nous défendrons la position du Conseil administratif, c'est-à-dire: il doit s'agir là de secteurs réservés à l'industrie, car nous avons besoin aussi d'une zone industrielle en ville de Genève; nous avons besoin des revenus que procurera le maintien d'industries en ville de Genève et nous voulons avoir une vision claire en matière d'aménagement de la Ville plutôt que de ne procéder qu'à coup d'opérations immobilières. Parce que, et c'est là le drame, il est tout de même surprenant d'entendre, aujourd'hui, les accents presque larmoyants sur le maintien de l'industrie venant des mêmes rangs que ceux qui acceptent que des zones industrielles soient déclassées, soient vendues au prix d'une opération immobilière possible, sans la moindre vision d'avenir, sans la moindre vision d'ensemble. Sans la moindre volonté de préserver en ville de Genève quelques acquis de ce secteur industriel qui a également fait la richesse de la Ville et qu'il faut maintenir. Vous vous êtes laissé dicter cette conduite-là depuis le début: la majorité au Conseil d'Etat a imposé ou a cherché à imposer ce bradage des terrains industriels. Le Parti socialiste, que ce soit par ses représentants au Conseil d'Etat, par l'ensemble du parti, qui avait menacé de lancer un référendum, ou que ce soit par ses représentants au Conseil municipal, a toujours, dès le début, dit: «Halte-là, nous n'en voulons pas»; et nous continuons d'être cohérents à ce niveau-là, il n'y a pas eu de changements d'attitude.

Alors, dernière étape de la discussion, Sécheron SA. Oui, c'est une entreprise performante, elle l'était peut-être déjà, elle aurait pu le rester si elle n'avait pas été reprise par ABB. ABB nous a tenu, en 1980, les mêmes discours sur la nécessité de cette parcelle. Elle a demandé à l'Etat de Genève de lui céder cette parcelle pour que cette entreprise performante puisse se développer, puisse poursuivre ses activités, puisse ne pas licencier le personnel employé à Genève. Quelques années plus tard, qu'est-ce que l'on fait? On vend cette parcelle pour réaliser la plus-value, pour pouvoir s'installer en zone industrielle en périphérie à un prix bien moins élevé; c'est peut-être la logique du marché, du fonctionnement d'une entreprise. Mais à l'époque le nouveau patron d'ABB avait clairement annoncé que c'était une stratégie du groupe. Il s'agissait de constituer un trésor de guerre – il l'a dit en ces termes-là – un trésor de guerre en réalisant les actifs immobiliers du groupe pour pouvoir acquérir de nouvelles entreprises à l'Est, dans les pays en voie de développement, ailleurs en Europe. Cette stratégie n'a pas beaucoup tenu compte du cadeau fait en son temps par l'Etat de Genève, par le prix très favorable de vente de la parcelle; cela répondait à une finalité qui est propre au groupe, qui est certainement défendable en termes économiques, mais qui, à notre niveau, celui de défenseurs de l'intérêt public, ne tient pas compte du tout de nos intérêts. Alors, aujourd'hui bien sûr nous encourageons Sécheron SA, mais nous n'avons pas d'illusions excessives: si demain, si dans cinq ans, la stratégie de Sécheron SA commande que son siège soit transféré en Chine, en Tchécoslovaquie ou je ne sais où elle traite encore des affaires, cela se fera. Et tous les accents pathétiques, tout l'effort consenti aujourd'hui par la collectivité genevoise pour

maintenir Sécheron SA seront oubliés. Alors, d'accord pour un signal positif, mais tout de même, gardons le sens de la mesure et de ce qui risque de se passer à l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. Hubert Launay (T). On a entendu beaucoup de choses et, pour en revenir à l'objet du débat de ce soir, je crois que ce que l'Alternative propose c'est effectivement de donner les moyens à l'entreprise Sécheron SA d'avancer et de préserver l'avenir en ce qui concerne les terrains que l'on veut garder en zone industrielle.

Par la résolution qui a été votée en commission de l'aménagement, cela a été dit, je le répète, on précise simplement le fait qu'on réserve l'ensemble des surfaces à l'industrie. Je crois que c'est une position que l'on prend maintenant, elle pourra être remise en cause peut-être dans dix ans ou vingt ans, mais restons dans l'actualité, restons-en à aujourd'hui. Aujourd'hui, on propose effectivement de débloquer et de donner les moyens à l'entreprise Sécheron d'avancer. S'il y a blocage, il ne vient en tout cas pas de la Ville et encore moins de l'Alternative, il vient du fait que – comment pourrait-on l'appeler? – le maître d'œuvre, pour être gentil, de cette histoire tient absolument à lier le côté industriel au côté spéculatif et ça c'est une chose que nous ne pouvons pas accepter.

Je m'arrêterai donc là et j'annonce que le Parti du travail votera effectivement l'arrêté tel qu'il est proposé par l'Alternative.

M. Nicolas Meyer (L). Juste une petite chose concernant la position du Parti écologiste qui entend défendre l'industrie avec vigueur. J'ai eu l'occasion de recompiler tout le grand débat qui avait eu lieu au Grand Conseil sur Sécheron lorsqu'il y avait eu l'échange de parcelles et je vais juste citer la fin du premier rapport de minorité du PEG, il est très intéressant, je vous le lis in texto:

«Si jamais, comme un ultime cas de figure, ABB décidait de mettre la clef sous le paillasson, alors son départ devrait être négocié fermement. Le Conseil d'Etat devrait présenter un plan d'urgence, créer un consortium financier qui reprendrait les usines et les produits qu'ABB veut abandonner, établir un plan social, etc. Avec un peu d'imagination les solutions industrielles adéquates pourraient être élaborées, d'autant plus qu'en ce moment (4 octobre 1989), dans une conjoncture favorable, l'économie genevoise pourrait absorber le choc de la fermeture de ABB Sécheron.»

Alors, je crois que c'est bien de parler d'industrie, mais à l'époque vous aviez accepté ce risque-là, et à mon avis vous l'acceptez à nouveau.

Pour conclure, notre groupe demande l'appel nominal sur l'amendement.

M. Bernard Lescaze (R). Le groupe radical soutient la résolution amendée par les trois partis de l'Entente pour les raisons suivantes.

Aujourd'hui, la situation économique de Genève est difficile, elle est même grave. Je ne suis pas certain que dans ce Conseil tout le monde s'en soit rendu compte. Chacun, sur tous les bancs, affirme qu'il attache de l'importance au maintien de l'industrie dans notre cité. Au nom du groupe radical, nous nous en déclarons heureux, mais ce soutien à l'industrie dans la cité doit dépasser les simples mots. Aujourd'hui, nous avons une occasion évidente d'installer Sécheron SA dans la ville de Genève; cette occasion, nous devons la saisir et c'est pourquoi nous votons oui à cette implantation.

La presse est remplie d'articles concernant l'implantation éventuelle d'organisations internationales, non seulement à Genève, mais dans des villes qui, selon le secrétaire général des Nations Unies, si l'on comprend bien ce qu'il dit, sont aujourd'hui plus compétitives que Genève, à savoir: Bonn ou Prague, par exemple. Il s'agit aujourd'hui de faire également un effort pour les organisations internationales et nous avons l'occasion de saisir cet instant en acceptant, et c'est pour cela que le Parti radical votera également l'implantation de l'OMM sur cette parcelle.

Pour ce qui est de l'avenir du sud de la parcelle: il n'est pas entièrement entre nos mains, contrairement à ce que semblent croire aujourd'hui les partis de l'Alternative. Nous demandons, et c'est pour cela que nous votons la résolution amendée, que le Conseil d'Etat tienne effectivement compte des intérêts légitimes de la Ville de Genève. Cela étant dit, il s'agit de ne pas réserver l'ensemble des terrains à telle ou telle activité sans savoir exactement quel urbanisme nous aurons. Le groupe écologique et le groupe socialiste s'en sont d'ailleurs rendu compte puisque, contrairement à leur première mouture, ils ont exclu la parcelle du Foyer. Dans les numéros des parcelles qu'ils nous ont lus à toute vitesse, il n'y a plus la parcelle du Foyer, parce qu'ils reconnaissent que cette parcelle devra être également consacrée à des activités mixtes et notamment à du logement. Alors, ce sont eux qui, pour l'instant, sont illogiques. Notre résolution maintient une volonté de concertation entre l'Etat et la Ville, sur l'ensemble du périmètre mais sans rien bloquer, sans rien geler, parce que nous ne savons pas aujourd'hui quels seront les besoins des organisations internationales, nous ne savons pas non plus quels seront les besoins d'industries éventuelles. Il ne sert à rien de réserver des zones industrielles si celles-ci ne sont pas utilisées, songez simplement au sort de la zone industrielle des Charmilles.

C'est pourquoi, si vous voulez réellement que la machine économique de Genève soit relancée, il vous faut aujourd'hui voter quatre fois oui et ne rien bloquer. *(Applaudissements de l'Entente.)*

M. Olivier Moreillon (L). Quelques remarques très brèves. Ce soir, nous avons l'occasion de nous retrouver ou au contraire de nous affronter, bloc contre bloc. Sur le fond du sujet? même pas; sur un artifice de procédure! C'est une spécialité genevoise, on est tous d'accord, mais on a trouvé une petite modification qui peut nous différencier et les écologistes, naturellement, n'ont pas manqué de proposer cette modification. *(Protestations sur les bancs écologistes.)* Excusez-moi, mais c'est bien vous qui avez proposé cela, je ne vous calomnie pas, je constate simplement.

Encore une fois, vous voulez des garanties, Monsieur de Weck. Quelles garanties de plus pouvez-vous avoir puisque, s'il doit y avoir un jour un déclassement du sol du périmètre, ce Conseil municipal devra donner son préavis? Actuellement, c'est en zone industrielle, qu'est-ce que vous voulez de plus qu'une résolution qui serait votée à l'unanimité du Conseil municipal, dans les termes que vous connaissez, demandant d'une part que la Ville soit mieux associée au développement du reste de ces parcelles et d'autre part que l'on tienne compte des besoins des industries et des organisations internationales? Qu'est-ce que vous voulez de plus pour manifester votre volonté politique?

Je le répète ce soir, vouloir à tout prix intégrer dans l'arrêté cette condition, en faire un arrêté conditionnel, ce serait une erreur politique qui ne nous amènerait absolument rien de plus, mais une faute politique. Alors ne tombons pas dans le piège et, encore une fois, revenons à ce qui nous unit plutôt que de nous focaliser sur ce qui nous divise. Nous étions parfaitement d'accord en commission, restons-le jusqu'au bout!

M. Bertrand de Weck (PEG). Monsieur Moreillon – Monsieur le président vous transmettrez, s'il vous plaît – ce n'est ni un artifice de procédure ni une erreur politique, c'est un problème de fond. Le problème de fond est que nous avons dit oui à Sécheron, oui aux activités industrielles et là-dessus la ligne du PEG, contrairement à d'autres girouettes sur ma gauche, est absolument claire; le PEG est favorable à l'industrie à Sécheron, il l'a toujours dit, il est favorable au redéploiement d'activités industrielles pour autant qu'elles soient respectueuses de l'environnement.

Le problème dans cette affaire, et c'est pour cela que nous voulons des garanties, c'est que nous savons et tout le monde dans cette enceinte sait qu'il y a des négociations entre Aprofim et le Conseil d'Etat et que ces négociations englobent non seulement le périmètre donné en droit de superficie à Sécheron, mais aussi les 43 000 m^2 restants. Alors, à partir du moment où le Conseil d'Etat négocie avec Aprofim sur un périmètre «X», qu'il nous fasse des propositions sur le même périmètre «X» et non pas sur un autre périmètre «Y». Sinon c'est un

putsch, en politique, et nous n'en voulons pas. C'est pour cela que nous avons proposé cet amendement au nom d'Alternative 91: oui au PLQ et au déclassement pour que Sécheron puisse aller de l'avant. Nous donnons un message politique clair aux autorités cantonales en disant que nous voulons qu'elles cessent maintenant leurs tergiversations et que nous ne voulons pas d'un déclassement des parcelles en zone ordinaire ou en zone de développement, nous voulons que ces parcelles restent en zone industrielle.

Deuxième débat

Le président. Bien, nous allons maintenant passer au vote de l'amendement, à l'appel nominal. Je demande à chacun de bien vouloir regagner sa place. Je relis l'amendement, valable pour le rapport N° 68 A ainsi que pour le rapport N° 69 A:

«L'article unique devient l'article premier de l'arrêté et se termine par: «sous réserve de l'article 2.»

«*Art. 2.* – (nouveau) De demander au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron et de réserver l'ensemble des surfaces, parcelles 2340, 2916, 202, d'une superficie de 43 087 m^2, à l'industrie et aux organisations internationales."

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 35 oui (2 abstentions).

Ont voté non (36):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), M. Christian Buonomo (DC), M. Albert Chauffat (DC), M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Barbara Polla (L), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), M. Guy Savary (DC), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

Ont voté oui (35):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Pierre Johner (T), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), Mme Isabelle Mili (S), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Jean-Pascal Perler (PEG), Mme Véronique Pürro (S), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Se sont abstenus (2):

Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Manuel Tornare (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

Mme Marie-Laure Bonard (L), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Daniel Pilly (S), M. Aldo Rigotti (T), M. Albert Rodrik (S).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), président, n'a pas voté.

Le président. Etant donné que nous n'avons pas les mêmes chiffres au bureau, je préfère que nous refassions le vote nominal.

M. Olivier Moreillon (L). Est-ce que vos chiffres donnent des résultats différents au point de vue acceptation ou refus, ou est-ce que les deux arrivent à la même conclusion?

Le président. Ils arrivent à la même conclusion.

M. Olivier Moreillon. Alors, si les résultats concluent de même, vous n'allez pas refaire un vote à l'appel nominal. Ce serait la première fois que l'on doive refaire un vote à l'appel nominal dans ce Conseil municipal!

Le président. Il y avait 35 oui et 36 non sur une liste et 35 oui et 37 non sur l'autre liste. C'était pour donner un chiffre absolument exact, car il y a toujours des contestations au dernier moment.

L'amendement est donc refusé. Nous passons maintenant au vote de l'arrêté du rapport N° 68 A, tel qu'il a été proposé par la commission.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté amendé par la commission est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le secteur de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale).

M. Bertrand de Weck (PEG). Le groupe écologiste demande un troisième débat sur cet objet.

Le président. Il y aura donc un troisième débat ce soir, à la séance suivante. Le rapport 69 A étant lié à ce point, je peux supposer que le vote sera le même.

L'arrêté de la proposition N° 69, amendé par la commission, est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28426-222 situé dans le secteur de Sécheron, sous réserve que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées et qu'il soit réservé la possibilité de ménager un accès aux voies CFF.

Le président. Nous votons maintenant le rapport N° 70 A avec le projet d'arrêté... Oui, Madame Gobet Winiger, vous avez la parole.

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Etant donné que le projet d'arrêté a été voté, on pourrait passer à la résolution de la commission. Merci!

Le président. Excusez-moi, je l'avais oubliée.

M. Albert Knechtli (S). C'est sur la résolution?

Le président. Oui!

M. Albert Knechtli (S). Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Parti socialiste aurait aimé introduire la résolution dans l'arrêté. Eh bien, le Conseil municipal a voté, la situation est claire. Par conséquent, maintenant, on va parler un peu de la résolution qui a été votée par 8 oui contre 6 non – par le groupe socialiste, mais par l'Alternative aussi, j'imagine... *(Rires.)*

Alors, nous proposons: «Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron.» Nous supprimons: «Y compris la parcelle du Foyer», je crois que nous nous sommes expliqués à ce sujet – nous supprimons encore le mot «nécessaires».

Nous avons donc une résolution plus courte et très claire et nous espérons que l'ensemble du Conseil municipal la votera. *(Quelques conseillers demandent la lecture du texte.)*

Le président. Pouvons-nous avoir le texte?

M. Albert Knechtli. Oui, le voici:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron en réservant les surfaces à l'industrie et aux organisations internationales.»

Le président. Monsieur Pattaroni, vous aviez également déposé un amendement. Pouvez-vous nous le relire?

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons proposé ce texte: «Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron». Nous maintenons «y compris la parcelle du Foyer» et voici l'amendement: à la place de «en réservant les surfaces nécessaires», nous proposons «en tenant compte des surfaces nécessaires».

M. Albert Rodrik (S). C'est dans cette résolution qu'est contenu le «mais», et un «mais» clair. Si, véritablement, tous ces appels pathétiques nous demandent d'être unanimes ici, soyons donc unanimes sur cette résolution que M. Knechtli vous a lue, mais pas sur un brouet dans lequel il ne reste plus rien! Je vous en prie.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous faisons un pas sur le plan rédactionnel en supprimant le mot «également», autrement dit: «Y compris la parcelle du Foyer, en tenant compte des surfaces nécessaires à l'industrie et aux organisations internationales.» *(Corrigé au Mémorial.)*

Le président. Nous avons deux amendements. Nous allons prendre tout d'abord celui de M. Pattaroni qui va un peu plus loin que...

M. Fabrice Jucker (L). Je comprends très bien pourquoi l'Alternative se gausse de la sorte. Parce que, si j'ai bien compris, vous avez demandé que l'on réserve non pas «des» surfaces, mais «les» surfaces. Donc, vous vous foutez de la tête des gens qui votent dans cette assemblée. C'est bien cela? C'est-à-dire que, après tout le débat que nous venons de faire, vous proposez simplement de recommencer toute la discussion de tout à l'heure. Je trouve que le procédé est inadmissible. Il y a déjà le Parti écologiste qui a proposé un troisième débat, alors si vraiment vous voulez recommencer de la sorte, c'est vraiment intolérable.

Qu'on se comprenne bien, si vous demandez: «en réservant les surfaces à l'industrie», cela veut dire que les surfaces dont nous discutons sont réservées à l'industrie, par contre, si c'est «des surfaces», cela signifie qu'après étude globale on décidera quelles surfaces il faudra réserver que ce soit à l'industrie ou aux organisations internationales. *(Brouhaha.)* S'il s'agit de «les surfaces», nous ne pouvons pas accepter votre amendement.

M. Albert Knechtli (S). Non, mais, Monsieur Jucker, ce n'est pas possible! «C'est inadmissible», mais qu'est-ce qui est inadmissible? On débat sur une résolution, on propose un amendement, c'est simple. C'est les surfaces, je crois que vous avez bien compris, il n'y a rien d'inadmissible. On va voter et on verra vos bonnes intentions.

M. Olivier Moreillon (L). Je crois que M. Knechtli n'a pas justifié, dans l'explication de son amendement, la suppression de la parcelle du Foyer. *(Remarques socialistes.)* Non, non, mais peut-être que M. Knechtli n'est pas au courant des déclarations de M. Herzog lors de la dernière séance de la commission de l'aménagement.

M. Albert Knechtli (S). Je suis au Conseil municipal, je ne suis pas chez Aprofim!

M. Olivier Moreillon. Non, non, c'est facile de dire cela, c'était à la commission de l'aménagement présidée par Mme Alexandra Gobet Winiger, de votre parti, alors, on était en bonne compagnie! *(Remarques de M. Knechtli.)*

Le président. S'il vous plaît, ne faites pas d'aparté.

M. Olivier Moreillon. Je ne veux pas discuter sur la résolution ou sur la motion, ce n'est pas ce que je veux dire. Il nous a été dit, dans la dernière séance de la commission, qu'il serait parfaitement possible d'imaginer également une organisation internationale sur la parcelle du Foyer et certains ont même été jusqu'à dire que cela pourrait être la maison de l'Europe. Tout cela, ce sont des pistes, mais je vous demande pourquoi vous voulez absolument enlever la parcelle du Foyer, alors qu'a priori il n'y a pas de raison de l'enlever de la résolution.

M. Albert Knechtli. Il n'y a pas plus de raison de la laisser que de l'enlever! *(Rires.)*

M. Olivier Moreillon. Mais puisque l'on parle de l'ensemble des terrains de Sécheron, pourquoi est-ce que vous enlevez a priori la parcelle du Foyer, puisque sur la parcelle du Foyer on pourrait aussi y mettre une organisation internationale?

M. Daniel Pilly (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je crois qu'on s'obstine à ne pas vouloir comprendre. Si nous excluons la parcelle du Foyer, c'est à cause du reste de la résolution qui dit qu'on réserve les surfaces à l'industrie et aux organisations internationales. La parcelle du Foyer n'étant pas réservée à l'industrie, étant peut-être réservées à des organisations internationales, cela n'exclut pas que cette parcelle du Foyer soit aussi réservée à autre chose que de l'industrie ou des organisations internationales, c'est pourquoi nous l'avons exclue de notre résolution. Notre résolution ne concerne que ce qui est actuellement en zone industrielle et nous faisons déjà un grand, un énorme pas en direction d'Aprofim et compagnie, en acceptant que cette zone industrielle soit éventuellement déclassée pour des activités internationales avec lesquelles quelqu'un d'aussi intelligent que les gens d'Aprofim saura certainement se retourner et faire quelque chose de magnifique pour Genève. Alors, s'il vous plaît, ne faites pas d'obstruction et ne vous obstinez pas non plus sur un projet qui est dépassé depuis longtemps et qui consiste à mettre des clapiers sur cette parcelle, et des clapiers subventionnés par-dessus le marché.

Mis aux voix, l'amendement de M. Pattaroni est refusé par 39 non contre 37 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Knechtli est accepté par 39 oui contre 36 non (abstention de M. Ducret).

La résolution amendée est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron en réservant les surfaces à l'industrie et aux organisations internationales.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté N° 70 amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi N° 28442-166/222 modifiant le régime des zones de construction dans le secteur de Sécheron (création d'une zone 3, d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales et d'une zone de verdure).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté N° 71 amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28427-166/222 situé dans le secteur de Sécheron, sous réserve que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu une pétition de l'Association Pénélope qui demande le maintien des locaux du pont de la Machine à l'usage de l'art et de l'artisanat local. Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Le président. Il a été déposé l'interpellation N° 7025, de *M. Albert Chauffat* (DC): publicité: pourquoi le Grand Casino de Genève est-il pénalisé par rapport aux casinos étrangers?

9. Questions.

a) *écrites:*

Le président. Il a été répondu aux questions écrites suivantes:

N° 2019, du 18 février 1992
de M. René Winet
Conseiller municipal

Concerne : Interruption des travaux angle rues Antoine-Carteret - de la Servette.

Me référant aux travaux cités en marge, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'interruption de ces derniers forme un rétrécissement de la chaussée en forme d'entonnoir qui, d'une part, empêche la fluidité de la circulation et, d'autre part, insécurise les habitants du quartier.

Je demande au Conseil administratif quand va sauter ce bouchon? La qualité de l'aménagement que vous avez effectué sur le trottoir opposé ne serait-il pas la solution idéale pour terminer ces travaux?

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien accorder à la présente, recevez, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, l'expression de ma parfaite considération.

René Winet

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rue de la Servette, sur le tronçon compris entre la rue Louis-Favre et la rue Hoffman, comprenant donc le carrefour avec la rue Antoine-Carteret, a fait l'objet d'une étude et, présentement, une requête en approbation LER est à l'examen au Département des travaux publics.

Les travaux pourront être engagés dès l'approbation délivrée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général : *Guy Reber*

La maire : *Jacqueline Burnand*

N° 2020, du 19 février 1992
de Mme Sylvia Menoud-Poget
Conseillère municipale

Concerne : bien-fondé des travaux envisagés à la garderie de Frontenex

Dans la FAO du 31 janvier 1992, la Ville de Genève demande une autorisation (requête 90398/2) en vue de modifier les sanitaires enfants pour la garderie d'enfants sise 9, chemin de la Clairière, soit la garderie de Frontenex, dont les locaux ont été inaugurés il y a peu de temps.

Pour quelle raison la Ville de Genève procède-t-elle déjà à une telle modification?

Dans l'hypothèse où ces sanitaires ne donnent pas satisfaction, j'aimerais savoir si la Délégation à la petite enfance est consultée lors de l'aménagement des institutions de la Petite enfance? Si oui, ses avis sont-il suivis?

Sylvia Menoud-Poget

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La requête en autorisation N° 90398/2 parue dans la FAO du 31 janvier 1992 ne correspond qu'à une mise en conformité des plans par rapport à l'exécution. Il n'y a donc pas de modification de la réalisation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général : *Guy Reber*
La maire : *Jacqueline Burnand*

Le président. Il a été déposé la question écrite N° 2027, de *M. Michel Ducret* (R): double avis sur les arbres: est-ce utile?

b) *orales:*

M. Norbert-Max Blauenstein (L). J'ai une question pour Mme Burnand. J'ai constaté avec étonnement que la Ville de Genève procède actuellement à une réfection laide et hâtive sur le prolongement de la zone piétonne des Rues-Basses, c'est-à-dire sur la rue de Rive, et je demande à Mme Burnand pourquoi cette réfection a été entreprise alors qu'elle sait que la commission des pétitions traite actuellement le sujet; que la volonté de cette commission s'est exprimée en

faveur d'une réfection du même type que le reste de cette zone piétonne; que, d'autre part, Mme Burnand a assuré ne pas pouvoir financer ces travaux faute de budget, alors qu'un budget de plus d'un million de francs avait été voté en 1986 et qu'actuellement nous sommes en train de rafistoler cette belle rue de Rive qui prolonge la magnifique allée des Rues-Basses, en noir et gris, d'une tristesse et d'une laideur absolument épouvantable. Madame Burnand, que se passe-t-il?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Nous n'avons entrepris aucune réfection importante sur la rue de Rive, il ne s'agit pas de nos services. Il est possible que nous devions pallier de temps à autre un problème de sécurité, je ne sais pas si c'est le cas, je vérifierai, mais il est fort possible aussi qu'une autre organisation intervienne sur le domaine public, notamment sur les voiries de la Ville. Je me renseignerai et je vous répondrai.

Le président. Comme il n'y a plus de questions orales, je lève cette séance et vous souhaite un très bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 21 h 15.

Séance levée à 19 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif..... 3870

2. Communications du bureau du Conseil municipal..... 3870

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 14 394 000 francs, ramené à 3 974 000 francs, destiné à couvrir les frais des travaux de transformation, de rénovation et de restauration au Musée d'art et d'histoire (N° 43 A) 3871

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze, accepté par le Conseil municipal le 23 octobre 1991, intitulé: élection dans les commissions extra-parlementaires (modification de l'article 131 RCM) (N° 52 A)..... 3907

5.a) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale) (N° 68 A) 3913

5.b) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28426-222 dans le quartier de Sécheron (N° 69 A) 3944

5.c) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28442-166/222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone 3, d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales et d'une zone de verdure à l'avenue de la Paix) (N° 70 A) 3946

5.d) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28427-166/222 dans le quartier de Sécheron (N° 71 A)..... 3947

6. Pétitions 3975

7. Propositions des conseillers municipaux 3975

8. Interpellations 3976

9. Questions 3976

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mardi 5 mai 1992, à 21 h 15

Présidence de M. Jean-Pierre Lyon, vice-président

La séance est ouverte à 21 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *Mme Marie-Laure Bonard, MM. Pierre Marti* et *Aldo Rigotti*.

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 avril 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 mai et mercredi 6 mai 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Concernant le rapport N° 52 A de la commission du règlement, étant donné qu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal, un troisième débat est obligatoire. Nous allons donc le faire maintenant.

3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze, accepté par le Conseil municipal le 23 octobre 1991, intitulé: élection dans les commissions extra-parlementaires (modification de l'article 131 RCM) (N° 52 A)[1].

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix. Il est accepté à la majorité (quelques oppositions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission du règlement,

arrête:

Article unique. – L'article 131 du règlement du Conseil municipal est complété comme suit:

[1] Rapport, 3907.

C) Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent être domiciliés en Ville de Genève.

L'arrêté devient définitif.

Le président. Comme l'a annoncé tout à l'heure notre président, excusé pour cette séance, nous revenons, en troisième débat, aux rapports Nos 68 A et 69 A.

4.a) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale) (N° 68 A)[1].

4.b) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28426-222 dans le quartier de Sécheron (N° 69 A)[2].

Troisième débat

M. Bertrand de Weck (PEG). Je rappellerai d'abord que nous avons demandé le troisième débat sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour, soit les rapports 68 A et 69 A, ces deux objets étant liés. Je vous prierai donc de faire voter deux fois tout à l'heure.

Maintenant, je rappellerai brièvement le sens de l'amendement, tel que nous l'avons déposé tout à l'heure au nom de l'Alternative 91. Dans l'article premier, nous donnons un message politique clair à l'industriel, qui est: «Allez-y, construisez votre industrie.» Et, dans l'article 2, nous donnons un message politique clair au Conseil d'Etat et à l'investisseur – Aprofim SA: «Nous ne voulons pas de logements sur le reste du périmètre.» Les numéros des parcelles indiquent avec précision de quel périmètre il s'agit.

[1] Rapport, 3913.
[2] Rapport, 3944.

Nous ne voulons pas de logements, nous voulons maintenir ces terrains en zone industrielle, voire, éventuellement, déclasser, s'il le faut, pour des organisations internationales en fonction des besoins exprimés par la suite.

Voilà, il n'y a pas de contradiction, ce sont chaque fois des messages très clairs: aller de l'avant, pour l'industrie, et stop à la spéculation!

M. Albert Knechtli (S). Comme nous l'avons dit lors du deuxième débat, nous souhaitions, pour des raisons politiques, faire passer dans l'arrêté le texte de la résolution. Cela n'a pas été possible, mais ce Conseil municipal – en tout cas sa majorité – a voté le même texte sous forme de résolution et le groupe socialiste, bien entendu, comme depuis le début du débat, acceptera ce projet d'arrêté.

M. Michel Ducret (R). Je m'étonne quand même de ces positions excessives, c'est presque pathétique!

Aujourd'hui, on nous dit «industrie» et «organisations internationales»; il n'y a pas deux ans, si on avait proposé d'implanter de l'industrie ou des organisations internationales à la place des logements – ou d'une école qui est d'ailleurs toujours aussi nécessaire dans ce secteur – il y a des gens, dans ce Conseil, qui auraient hurlé; et ces gens font d'ailleurs partie des groupes qui signent cet amendement! Aujourd'hui, ils nous proposent à nouveau de bloquer, mais dans le sens contraire: leur expression politique, c'est le blocage! Je souhaiterais que cette volonté ne s'exerce pas en voulant se substituer aux carences des exécutifs, notamment cantonal, en matière d'aménagement.

L'aménagement est un sujet où il faut attendre les propositions des gens compétents avant de bloquer une situation; pour jouer au petit urbaniste, il vaut mieux s'acheter un jeu de plots et laisser les professionnels exercer leur métier, et se prononcer une fois que des études et un projet d'ensemble se dessinent!

Je comprends tout à fait le but de la proposition qui nous est faite – à savoir de bloquer une situation – parce que j'en comprends les motivations par rapport à la situation précise du moment. Mais je n'admets pas qu'on manifeste sa volonté politique à propos d'une situation qui est un accident dans une histoire pour laquelle l'aménagement est quelque chose à plus long terme. Et il faudrait qu'il y ait, au moins, un peu plus d'ouverture dans cette proposition! Or, d'ouverture, il n'y en a pas la moindre, même pas pour l'équipement social dont ce quartier peut avoir besoin! Voilà pourquoi je pense que la proposition de ne pas préciser «industrie et organisations internationales», mais de demander simplement une concertation et un travail sérieux entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat est, elle, fondée!

Quant au «Stop à la spéculation», je dirai aussi une chose: stop à la spéculation, mais quelle spéculation? Spéculation contrôlée par l'Etat? Spéculation des prix d'achat et des prix de vente contrôlés par l'Etat, parce que c'est en zone de développement? Je ne sais pas quelle spéculation vous voyez là! Mais, jusqu'à nouvel avis, c'est aussi une possibilité de contrôle que vous négligez, dont vous ne voulez pas tenir compte dans certains groupes! Et je m'étonne de cette volonté de bloquer, de donner une direction unique sans laisser une certaine ouverture dans une matière aussi délicate et aussi fluctuante que l'aménagement de nos jours. Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Le président. Merci, Monsieur Ducret. Peut-il y avoir moins de brouhaha? Car, pour ceux qui s'intéressent au sujet, il n'est ni facile d'écouter, ni facile aux orateurs de s'exprimer.

M. Olivier Moreillon (L). Dans ces longs débats, on constate un grand absent: notre Conseil administratif, qui nous a recommandé de voter quatre fois non – et on s'apprête à voter quatre fois oui – n'a pas pris la parole sur Sécheron. Est-ce voulu? Je serais intéressé de savoir ce que, aujourd'hui, le Conseil administratif pense de Sécheron! C'est quand même extraordinaire que, sur un dossier aussi important, après avoir recommandé de voter quatre fois non, pas un seul conseiller administratif ne se soit exprimé! Première remarque.

Deuxième remarque: malgré les subtilités verbales de M. Ziegler, les conseillers municipaux socialistes ont changé de position. *(Protestations.)* C'est leur droit absolu! Mais, de là à dire qu'ils n'ont pas changé de position... Si vous n'aviez pas changé de position, vous auriez fait comme les écologistes, vous vous seriez abstenus en séance de commission. Or vous avez voté l'arrêté, pas avec un «oui mais», mais avec un oui tout court! Alors, ne prétendez pas, aujourd'hui, que vous avez toujours dit «oui mais»; vous avez changé de position, reconnaissez-le!

M. Albert Knechtli (S). Non! On ne le reconnaît pas!

M. Olivier Moreillon. Bon! Alors, vous n'êtes pas de bonne foi!

Troisième point, leitmotiv de M. de Weck, qui voit de la spéculation partout: «Stop à la spéculation!». Mais y a-t-il encore quelques transactions immobilières dans cette ville de Genève? Plus rien ne se fait! Le marché immobilier est mort! Comment voulez-vous qu'il y ait spéculation? Quelles sont les rentrées fiscales sur les plus-values immobilières? Il n'y en a pratiquement plus aucune! Vous

oubliez peut-être qu'il fut une époque où, quand Noga Invest a racheté ces terrains à ABB Sécheron, l'Etat et le Conseil d'Etat étaient tout à fait d'accord sur le prix de 1 850 francs le m^2, et cela arrangeait même bien certains! *(Protestations.)*

Mais il faut aussi le dire! Parce qu'il est de bon ton, maintenant, de toujours critiquer le promoteur en disant que c'est un affreux spéculateur! Mais il n'a pas été cela, c'est aussi l'homme qui a permis à ABB Sécheron de se restructurer en finançant l'opération et, cela, on a trop tendance à l'oublier.

Quant à nous, nous n'avons naturellement pas changé de position, nous considérons que Sécheron mérite mieux que ce «oui mais» du bout des lèvres et que, si nous nous cantonnions à la résolution qui dit exactement la même chose, le message politique serait aussi clair. Mais, puisque vous voulez absolument, après trois ans d'attente, faire subir à Sécheron une vexation de plus, eh bien, allez-y, mais je maintiens que c'est une faute politique.

M. Albert Knechtli (S). Cela m'ennuie de reprendre la parole, mais comme M. Ducret me regardait fixement et qu'il parlait de groupe, et que M. Moreillon s'en prend encore une fois au Parti socialiste... *(Protestations.)*

Mais oui! Mais oui! Alors, je suis obligé de vous répéter que, le 6 février, une assemblée générale du Parti socialiste ville a pris position et a dit quatre fois oui. Nous n'avons donc pas changé d'avis! Le seul problème, c'est que nous avons été mandatés au niveau du débat pour fournir toutes... *(Remarque.)*

Le président. Monsieur Lescaze!

M. Albert Knechtli Ce n'est pas M. Lescaze, c'est M. Ducret! *(Rires.)* Pour une fois, ce n'est pas M. Lescaze.

Alors, Monsieur le président, vous pourrez dire à M. Moreillon et à M. Ducret que nous n'avons pas changé d'avis et que, ce soir, nous sommes très satisfaits que ce Conseil municipal – en tout cas sa majorité – ait voté une résolution amendée qui précise bien la position du Parti socialiste.

Et maintenant, pour les prochains orateurs, si vous vous en prenez à un autre groupe, cela nous arrange! *(Rires.)*

Mme Jacqueline Burnand, maire. Si le Conseil administratif a conservé une discrétion de pervenche dans le débat de ce soir...

Des voix. Oh!

Mme Jacqueline Burnand. Ceci essentiellement pour mes collègues masculins! Ce n'est pas par hasard, puisque le Conseil administratif a eu très largement l'occasion de s'exprimer dans le débat d'entrée en matière, lorsqu'il s'est agi de vous présenter ces quatre propositions, à la requête du Conseil d'Etat, sur le problème de l'aménagement de la zone de Sécheron. Le Conseil administratif pronostiquait quatre fois non; pourquoi? Parce qu'à l'époque il a relevé un certain nombre de défaillances dont la moindre n'était pas, peut-être, l'absence de consultation sur une véritable vision d'aménagement dans la totalité du périmètre qui nous intéresse.

La délégation de l'aménagement, qui est constituée – je le rappelle, certains l'ont oublié, elle fonctionne admirablement depuis juin dernier – de MM. Vaissade, Rossetti et de moi-même, s'est livrée à une étude approfondie sur les problèmes posés et le résultat de ses cogitations s'est exprimé par voie de brochure, brochure que la commission de l'aménagement a reçue et qui concernait le maintien des zones industrielles sur le territoire de la Ville de Genève. Cette étude a été largement commentée, puisque la presse s'en est fait l'écho – de même que la télévision et divers médias – et qu'elle a donné lieu à une entrevue entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat sur le sujet.

A propos de notre position sur Sécheron, j'aimerais simplement rappeler l'essentiel de la réflexion du Conseil administratif, qui figurait d'ailleurs dans les propositions que vous avez reçues et que j'ai eu l'occasion d'expliquer lors de mon audition à la commission de l'aménagement. Le Conseil administratif, premièrement, ne voyait aucun obstacle à la construction de l'usine, ou des organisations internationales prévues à cet endroit, mais il s'opposait, par contre, à une destination autre que celle qui est actuellement en vigueur, c'est-à-dire la zone industrielle.

Le Conseil administratif a rappelé dans son étude que les zones industrielles sur le territoire genevois avaient fondu comme peau de chagrin et que nous devions veiller tous ensemble à ce que cette portion congrue soit maintenue sur le territoire genevois. Il a donc eu l'occasion, dans les propositions, de réaffirmer sa volonté de voir se construire une usine à Sécheron, mais de voir aussi le périmètre considéré dans sa totalité. Et il rappelait à l'autorité cantonale la nécessité d'une consultation sur ce périmètre et la nécessité d'imposer une image directrice qui permette, ensuite, l'implantation d'un certain nombre d'industries ou d'organisations internationales sur ledit périmètre.

Par ailleurs, l'aménagement plus général du secteur dont il est question ce soir avait permis, à l'époque, de rappeler la nécessité d'un aménagement vu sous l'angle d'une meilleure harmonisation et d'une meilleure localisation des organi-

sations internationales, de rappeler à ce propos l'importance de la zone de chemins de fer et la difficulté de créer des zones d'équipements publics et de logements sur la parcelle de Sécheron. Le préavis du Conseil administratif était extrêmement tranché: il fallait bien, en effet, que l'instance exécutive se prononce de façon claire, afin que l'on comprenne quel était le but visé.

Je crois, Mesdames et Messieurs, que les membres de certains partis, au sein de la commission de l'aménagement et au sein du plénum, ce soir, sont, au fond, d'accord sur les mesures à prendre, à savoir permettre à l'usine de Sécheron de se développer comme nous le souhaitons, permettre à l'organisation internationale de s'agrandir comme elle le veut, mais obliger aussi les autorités cantonales à se souvenir que la Ville de Genève a besoin de conserver des zones industrielles et, donc, à veiller à un développement conforme aux vœux de la Municipalité. J'ai en effet senti chez bon nombre d'entre vous la volonté de maintenir, sur notre territoire, les zones industrielles dont on a besoin pour l'avenir économique de Genève.

M. Olivier Moreillon (L). J'ai encore une question à poser, à laquelle j'aimerais beaucoup qu'on réponde: le 31 octobre 1990, la délégation Etat-Ville s'était mise d'accord sur un projet, c'était le projet dit «en peigne» avec des immeubles dans le sud du périmètre – des immeubles barres; ce projet avait reçu l'approbation de toutes les parties concernées. Qu'est-ce qui a changé entre le 31 octobre 1990, où le Conseil administratif et tout le monde voulaient du logement, et aujourd'hui, où plus personne ne veut du logement?

M. Alain Comte (T). Les élections!

Mme Jacqueline Burnand, maire. Ce qui a changé, c'est un projet bâtard arrivé après que les instances exécutives se soient mises d'accord sur le périmètre de Sécheron! C'est un projet bâtard qui ne satisfaisait nullement le Conseil administratif – qui n'a d'ailleurs pas eu véritablement loisir de l'examiner en détail – et qui l'a obligé à réfléchir à l'avenir de ces zones industrielles de façon probablement plus circonstanciée qu'il ne l'avait fait auparavant.

Monsieur le président, on dit que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Nous avons, il est vrai, changé d'avis dans l'intérêt de la commune et ce n'est pas le projet qui risque de se réaliser qui fera changer d'avis le Conseil administratif une nouvelle fois, étant donné que l'aménagement de l'usine de Sécheron – telle qu'elle est prévue – et la construction ou l'extension d'une organisation internationale ne permettront de réaliser, dans de bonnes conditions, ni les équipements publics, ni les logements dont il était question.

Il est certain, et je puis déjà le dire aujourd'hui, que le Conseil administratif refusera tout projet de déclassement du restant de la zone de Sécheron. Que ce soit clair! Et le «oui mais» de la commission de l'aménagement n'avait, et je l'ai fort bien compris, qu'un but: oui à la construction de l'usine, oui à l'agrandissement et à l'extension des organisations internationales, non au déclassement du solde du périmètre.

La majorité du Conseil municipal, je l'espère, rejoindra la majorité du Conseil administratif qui a décidé dans ce sens.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais quand même vous rappeler deux choses qui me paraissent particulièrement importantes, à travers une affirmation: ce n'est pas seulement le périmètre de Sécheron qui est propice à la construction de bâtiments pour les institutions internationales, ou propice à la construction de bâtiments pour le logement.

Ainsi, le Conseil administratif a proposé au Conseil d'Etat de réaménager la place des Nations et, évidemment, lorsqu'il l'a fait, c'était pour inviter ce dernier à prendre en main le problème des organisations internationales. Nous pouvons constater aujourd'hui que rien n'a été fait et que, dans ce dossier en particulier, on n'a pas avancé! L'année dernière, exactement au mois de février, le Conseil administratif a proposé l'aménagement des Terrasses de Champel qui nous permettait de terminer la ville, dans cette partie de la commune, et de construire 500 à 600 logements, dans une zone privilégiée puisque nous avions à disposition tous les équipements, c'est-à-dire des écoles, des transports publics, l'eau, l'électricité, une crèche, des équipements socio-culturels, des terrains sportifs, etc. Eh bien, aujourd'hui, nous attendons toujours; l'Etat qui a été nanti de ce projet en février 1991 n'a pas avancé d'un pouce dans ses démarches!

Vous voyez que le Conseil administratif, qui a fait des propositions intéressantes qui auraient pu être saisies au bond, n'a pas été suivi. Je le regrette et, par conséquent, je désamorce ici l'affirmation, articulée par un certain nombre de bouches, selon laquelle le Conseil administratif n'a pas pris les événements en main.

Le président. Nous nous sommes déjà exprimés longuement sur cette affaire au cours du deuxième débat et je pense que nous pouvons voter la modification de l'arrêté proposée par M. de Weck. Y a-t-il des éléments nouveaux? Il me semble que tout a été dit et que les positions sont claires!

Je vous relis cet amendement de MM. de Weck, Comte et Knechtli, qui ajoutent, à la fin de l'article premier:

Projet d'amendement

...«sous réserve de l'article 2.» et un «Art. 2 (nouveau). Le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat d'associer la Ville de Genève à la suite des travaux concernant l'aménagement du périmètre de Sécheron et de réserver l'ensemble des surfaces (parcelles 2340, 2916, 202 d'une superficie de 43 087 m2) à l'industrie et aux organisations internationales.»

M. Georges Queloz (L). Je demande l'appel nominal.

Le président. Votre demande étant soutenue par plusieurs de vos collègues, nous procéderons à l'appel nominal. Comme certains d'entre vous s'expriment parfois du bout des lèvres, le bureau vous demande de répondre à haute et intelligible voix.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est refusé par 52 non contre 23 oui et 1 abstention.

Ont voté non (52):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Christian Buonomo (DC), M. Philippe Bussien (S), M. Albert Chauffat (DC), M. Olivier Cingria (L), M. Olivier Coste (S), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Albert Knechtli (S), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), Mme Isabelle Mili (S), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Eric Mottu (S), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Daniel Pilly (S), Mme Barbara Polla (L), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), Mme Véronique Pürro (S), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), M. Albert Rodrik (S), M. Guy Savary (DC), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Micheline Spoerri (L), M. Manuel Tornare (S), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (S), M. Guy Zwahlen (R).

Ont voté oui (23):

M. Alain Comte (T), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Pierre Johner (T), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), M. Bernard Paillard (T), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), M. François Sottas (T), Mme Marie-France Spielmann (T), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T).

S'est abstenu:

M. Marco Ziegler (S).

Etaient excusés à la séance (3):

Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Pierre Marti (DC), M. Aldo Rigotti (T).

Présidence:

M. Jean-Pierre Lyon (T), vice-président, n'a pas voté.

Le président. Nous allons voter le projet d'arrêté amendé tel qu'il est présenté par la commission de l'aménagement dans son rapport.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le secteur de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale).

L'arrêté devient définitif.

Le président. Nous passons maintenant au rapport N° 69 A, puisque le troisième débat a également été demandé sur cet objet. Le projet d'amendement est exactement le même que celui proposé pour le rapport 68 A.

Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Nous votons maintenant l'arrêté tel qu'il ressort du rapport de la commission de l'aménagement.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28426-222 situé dans le secteur de Sécheron, sous réserve que la cession de la voirie à la Ville de Genève intervienne après la réalisation des voies de desserte projetées et qu'il soit réservé la possibilité de ménager un accès aux voies CFF.

L'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28381-222 situé à l'angle de la rue du Valais et du chemin de la Voie-Creuse (N° 90 A)[1].

Mme Nicole Bobillier, rapporteuse (S).

La commission de l'aménagement, assistée de M. Pierre Chapuis du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, sous la présidence de Mme Alexandra Gobet Winiger, s'est réunie le 24 mars 1992.

Mme Yvette Clivaz Beetschen a pris les notes de séance, qu'elle en soit remerciée.

Introduction

Le projet de plan localisé de quartier N° 28381-222 porte sur une partie des terrains compris dans le périmètre formé par le chemin de la Voie-Creuse, la rue du Valais et les voies de chemins de fer fédéraux qui sont propriété de cette régie fédérale depuis les années vingt, époque à laquelle une extension de la gare avait été envisagée dans ce secteur et celui de Sécheron.

Ces terrains ont été inclus en zone de chemin de fer dans le plan de zone annexé à la loi sur les constructions et installations diverses adoptée en 1941, zone qui a été récemment remplacée par une zone de dévelopement 3, destinée à permettre des constructions sur la partie non bâtie de ce périmètre.

Les chemins de fer fédéraux, ayant renoncé au projet de réaliser une gare à cet endroit, souhaitent valoriser ce périmètre par sa mise en droit de superficie au profit d'une société coopérative d'habitation de cheminots qui envisage de construire, dans ce secteur, un bâtiment de logements sociaux.

Il est prévu un bâtiment en demi-cercle de six étages plus attique sur rez-de-chaussée, les deux premiers niveaux étant affectés à des activités artisanales, permettant d'offrir à cette coopérative 68 logements à proximité immédiate de la gare répondant, ainsi, à un besoin urgent de ses membres.

La compatibilité de ces logements avec la proximité des voies de chemin de fer a été vérifiée et admise par le Service d'écotoxicologie. Le projet a été agréé par la Ville de Genève.

---

[1] Proposition, 3456.

Ce projet de plan localisé de quartier est l'occasion de réaliser une cession au domaine public permettant l'élargissement du chemin de la Voie-Creuse, au débouché sur la rue du Valais, améliorant ainsi la sécurité à ce carrefour.

Le Département des travaux publics renonce, en l'état, à proposer l'adoption d'un plan localisé de quartier portant sur l'ensemble du périmètre ayant fait l'objet du nouveau plan de zone.

La Ville de Genève souhaite une étude d'aménagement plus élaborée que celle entreprise par le Département des travaux publics tenant compte de ce qui existe sur le solde du périmètre.

L'absence de plan localisé de quartier pour le solde du périmètre déclassé n'a pas de conséquences préjudiciables pour le moment.

Le Département des travaux publics examinera, avec les superficiaires qui sont déjà sur place et avec lesquels il est en contact, de quelle manière le solde du périmètre pourrait être mis en valeur de façon cohérente et harmonieuse.

Audition de M. Jacques Moglia, chef du service des études et plans de quartier du Département des travaux publics.

En préambule, M. Chappuis explique qu'il s'agit d'un projet où une demande préalable a été faite en 1986, déjà, suivie, en 1988, d'une demande définitive, préavisée favorablement, toutefois encore en suspens en raison d'une modification du régime des zones.

Le 13 septembre 1991, cette modification a été acceptée.

Le plan localisé de quartier actuel est limité au projet déposé en demande définitive. Le Service d'urbanisme n'a pas d'observation particulière par rapport à ce dossier, préavisé favorablement. Il s'était mis d'accord avec le Département des travaux publics pour limiter ce projet au périmètre actuel, cela laissant la possibilité de réfléchir sur l'aménagement du reste de la zone.

M. Jacques Moglia confirme que le plan localisé de quartier se limite à la parcelle du bas du périmètre déclassé côté sud et qu'au-dessus il y a Vedia et les Imprimeries Populaires qui bénéficient d'un droit de superficie.

Il semblerait, d'ailleurs, que Vedia ait des projets de développement qui pourraient tout à fait englober celui qui nous intéresse.

Dans le bâtiment de 21 mètres à la corniche, il est prévu de réaliser 60 logements sociaux pour la coopérative de Bois-Gentil créée par les cheminots.

M. Moglia rappelle que les deux premiers niveaux seront réservés à des activités artisanales.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, quelques arbres seront plantés le long du chemin de la Voie-Creuse. Il y a aussi une esquisse de chemin piétonnier qui permettra de contourner, par l'intérieur, la station service déjà existante. Le parking visiteur est situé sur la partie arrière, côté nord.

M. Moglia fait état d'une possible cession au domaine public qui améliorerait sensiblement la sécurité au carrefour Voie-Creuse/Valais.

La présidente de la commission, Mme Alexandra Gobet Winiger, demande à M. Moglia quels sont les changements par rapport au projet présenté antérieurement.

M. Moglia explique que seule la grandeur du périmètre concerné a changé et précise que le changement de zone a été fait pour répondre aux objectifs de la coopérative de Bois-Gentil.

La commission remercie M. Moglia qui se retire.

Discussion

La présentation de ce plan localisé pose un certain nombre de questions aux commissaires à l'aménagement.

Tout d'abord, il est bon de relever que si l'on parle de logements sociaux il ne s'agit pas forcément de logements subventionnés, puisque le bâtiment dont il est question sera entièrement réalisé par les CFF.

Un commissaire constate que le Conseil administratif peut demander, dans un périmètre très proche – il pense à Sécheron – de prendre la totalité de la parcelle alors que, dans le cas présent, il demande exactement le contraire, ce qui tendrait à prouver que l'on peut réaliser un plan localisé pour une surface extrêmement petite et que Sécheron pose un problème éminemment politique. L'implantation de l'immeuble de la coopérative Bois-Gentil risque d'avoir une influence sur la position des prochaines constructions.

A ce propos, lors de son audition, le chef du Service des études et des plans de quartier du Département des travaux publics a précisé qu'il s'agissait tout de même d'un geste architectural et qu'il ne portait pas préjudice au reste de la parcelle car il utilisait un reste de terrain situé dans un angle. Il a aussi rappelé que l'ensemble des terrains appartenait au même propriétaire et que, si des problèmes surgissent, il est toujours possible de revoir un plan localisé de quartier.

On ne doit pas oublier qu'il y a eu un changement dans la politique de Vedia et des Imprimeries Populaires. Le projet avait été retardé pour qu'ils puissent préciser leurs intentions et, finalement, il a fallu se rendre à l'évidence, cela ne les intéressait plus.

Il est difficile de comparer le traitement du plan localisé de quartier N° 28381-222 avec celui de Sécheron; le PLQ cité plus haut ne concerne que du logement et nous sommes en présence d'un seul propriétaire alors que, dans celui de Sécheron, il y a plusieurs propriétaires et l'on envisage de réaliser du logement mais aussi des équipements sociaux,des activités et l'implantation d'une organisation internationale.

Une commissaire est très préoccupée par la densité élevée, à savoir 3,2.

C'est un fait, cela tient à la forme de la parcelle. Cependant c'est une densité supportable par rapport à l'ensemble du périmètre où la densité moyenne est de 1,5.

Un commissaire s'empresse de faire remarquer que cela signifie que le reste ne pourra être densifié à plus de 1.

Encore une fois, comme il s'agit du même propriétaire, cette différence n'est pas gênante.

La présidente de la commission fait remarquer que les CFF, à l'époque de leur audition, avaient mis en évidence les problèmes rencontrés pour loger leur personnel qui, étant donné les horaires irréguliers de service, apprécierait des habitations proches de leur lieu de travail.

Vote

La commission de l'aménagement accepte par 10 oui (PDC-L-R-PDT-PS) contre 2 non (PEG) de préaviser favorablement ce plan localisé de quartier.

Conclusion

Le Conseil administratif ayant souscrit à l'exposé qui consiste à ne pas prévoir, pour le moment, de plan localisé de quartier pour le solde du périmètre déclassé, insiste expressément pour que la Ville de Genève soit associée aux études de ce futur aménagement.

Au vu de ce qui précède, la commission de l'aménagement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à appuyer la demande du Conseil administratif et à accepter l'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Mme Nicole Bobillier, rapporteuse (S). La discussion concernant le plan localisé de quartier situé à l'angle de la rue du Valais et du chemin de la Voie-Creuse n'a pas posé particulièrement de questions et de problèmes. Le plan

localisé actuel est limité au projet déposé en demande définitive, à savoir la construction du bâtiment de la coopérative de Bois-Gentil créée par les cheminots. Cependant la commission, à la suite de la remarque d'un commissaire, a constaté que le Conseil administratif demandait, dans un périmètre très proche – en l'occurrence Sécheron – d'examiner la totalité d'une parcelle alors que, dans le cas présent, il demande exactement le contraire. Le Département des travaux publics ayant accepté d'examiner ultérieurement l'aménagement du sol de ce périmètre, la commission soutient pleinement le Conseil administratif lorsqu'il insiste expressément pour que la Ville de Genève soit associée aux études de ce futur aménagement.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à donner un préavis favorable à ce plan localisé de quartier.

Premier débat

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Comme vous l'avez constaté à la lecture de ce rapport, le Parti écologiste, et lui seul, s'est opposé en commission au plan localisé de quartier. Pourquoi l'a-t-il fait? Mme la rapporteuse l'a déjà plus ou moins évoqué, ce n'est en tout cas pas pour empêcher la construction de logements destinés aux employés des Chemins de fer fédéraux dont il approuve le principe! Mais le PEG n'a jamais approuvé la politique du découpage qui consiste à établir des plans de quartiers pour des périmètres aussi restreints que celui-là; un tel procédé dénote une regrettable absence de vision globale, principe pourtant essentiel à l'aménagement harmonieux d'un quartier.

Pourquoi le Département des travaux publics n'a-t-il pas établi de plans comprenant au moins l'ensemble de la parcelle des CFF? On nous oppose que cette première réalisation peut se faire tout de suite et qu'ainsi on aura le temps de réfléchir à l'aménagement du solde de la parcelle. Or, il nous semble que cette réflexion doit, à l'évidence, être préalable à toute construction et non consécutive; elle devrait englober les besoins de l'ensemble du secteur, par exemple en écoles, et diverses infrastructures, sinon cela s'appelle la politique du fait accompli ou, tout au moins, de l'imprévoyance.

Le président. Madame, je vous arrête quelques secondes; certaines personnes n'entendent rien tellement il y a du brouhaha. J'espère que le calme va revenir... Vous avez la parole.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi. Un élément important rendait cette vision globale particulièrement indispensable; il s'agit de la densité élevée du

projet, à savoir 3,2. On nous dit que cette forte densité tient justement à l'exiguïté de la parcelle concernée par le plan localisé et que, puisqu'il s'agit du même propriétaire, soit les CFF, le reste du périmètre compensera la densité élevée; mais, justement, il convenait de s'en assurer, de poser cette condition préalable!

Le Parti écologiste, une fois de plus, aurait voulu des garanties à ce sujet. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, mon groupe se prononce négativement sur cet objet.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je ne vais pas entrer dans des détails techniques, parce que l'élaboration d'un PLQ, quelle que soit la taille et quel que soit le nombre de parcelles, est, de toute façon, quelque chose de complexe à élaborer. Et, suivant le nombre de propriétaires et le nombre de parcelles considérées, c'est quelque chose de quasiment impossible et qui permet – sans revenir sur le problème de Sécheron – de bloquer toute initiative quelle qu'elle soit, même si cela part d'un bon sentiment, pour urbaniser de manière harmonieuse un quartier.

Mon intervention va se limiter à la chose suivante, tout d'abord pour vous dire que le groupe libéral votera les conclusions de la commission et se ralliera, par là même, aux conclusions de Mme Bobillier.

Cependant, je dois quand même relever que ce PLQ est particulier, étant donné qu'il s'applique, comme cela a déjà été dit, à une parcelle unique dont la surface est très peu importante. Et, à cet égard, le Département des travaux publics a précisé qu'il renonçait, pour l'instant, à l'adoption d'un PLQ sur les parcelles contiguës au périmètre – comme l'a rappelé tout à fait justement Mme Dallèves Romaneschi – et, en fait, il se limite donc à proposer un PLQ sur un périmètre très restreint. C'est une manière de procéder par étapes, c'est clair, qui découpe une part du périmètre afin que les propriétaires de la parcelle concernée puissent réaliser des logements, ce qui démontre par là même une volonté d'aller de l'avant et de concrétiser des projets.

Simplement, cette situation n'est pas sans rappeler le plan localisé de quartier situé sur le plateau de Frontenex qui avait fait, il y a un mois à peine, l'objet d'un rapport de la commission de l'aménagement, lors de la séance plénière du mois de mars, si je me souviens bien. Il s'agissait cette fois-ci d'un plan qui concernait plusieurs parcelles, qui appartenaient à des propriétaires différents et qui comprenaient, notamment, les fameuses villas Frommel et Bordier. Si le département avait choisi la même stratégie que dans le dossier de la Voie-Creuse, il nous aurait proposé un plan localisé de quartier uniquement restreint à la parcelle Frommel, et cela aurait permis de réaliser des logements dans un avenir un peu plus convenable et dans des délais un peu plus corrects, sans dénaturer le moins du monde l'urbanisation future du quartier, étant donné que cela s'inscrivait dans un plan

directeur existant. Tel n'a pas été le cas: la proposition globale a même été retirée entre-temps, suite, semble-t-il, à un combat entre la Ville et l'Etat sur la conservation de la villa Frommel, repoussant d'autant le projet de réalisation.

On me rétorquera que les caractéristiques des dossiers respectifs sont très différentes, impliquant des approches diamétralement opposées peut-être, mais force est de constater que, dans les deux cas, nous sommes en troisième zone de développement, qu'un propriétaire entend édifier des logements sur sa parcelle – il faut bien réaliser des logements quelque part si on ne peut pas les faire ailleurs – que les deux projets sont compatibles avec un aménagement urbain et conformes avec l'évolution urbanistique d'un périmètre concerné, et que les parcelles contiguës – et c'est la chose la plus importante – ne font l'objet d'aucun projet ou d'aucune demande. Donc, en fait, il n'y aurait aucune raison d'élaborer un plan localisé de quartier plus étendu.

Alors, je ne peux que me réjouir que les CFF puissent réaliser prochainement des logements sur leurs parcelles, et je ne peux que regretter que deux dossiers aussi comparables soient traités de manière aussi différente. Et, devant un état de fait de ce type, on peut légitimement se poser la question de savoir si des dossiers suivent des cheminements sensiblement différents selon le type de propriétaire!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à la majorité (opposition des écologistes).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des travaux publics,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique – De donner un préavis favorable au plan localisé de quartier N° 28 381-222, situé à l'angle de la rue du Valais et du chemin de la Voie-Creuse.

Un troisième débat n'étant pas demandé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant (ANIM) demandant la construction urgente d'un groupe scolaire dans leur nouveau quartier (N° 104 A)[1].

M. Olivier Coste, rapporteur (S).

TEXTE DE LA PÉTITION

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Les soussignés, habitants du quartier de Montbrillant, parents d'élèves et enseignants constatent que:

- suite au référendum du 24 juin 1990, notre quartier reste sans école;
- depuis cette date, la population des nouveaux immeubles a plus que doublé (actuellement plus de 200 enfants de moins de 10 ans);
- malgré la confiance accordée par la commission des pétitions au Conseil administratif en février 1991, la rentrée scolaire demeure chaque année problématique et les effectifs des classes restent très élevés;
- les travaux, par ailleurs indispensables, prévus à l'école de Sécheron ne seront pas réalisés à temps pour accueillir les enfants qui vont prochainement entrer à l'école;
- aucun des autres projets proposés par la Ville ne présente une solution satisfaisante, notamment par rapport à la distance;
- une école n'est pas seulement une «usine à apprendre» mais également un lieu de rencontre où se créent et se cultivent des rapports humains bénéfiques à l'unité d'un quartier et nécessaires à une meilleure qualité de la vie,

en conséquence, et devant l'urgence de la situation, nous demandons instamment au Conseil municipal de prendre ses responsabilités et de faire le nécessaire afin de mettre à notre disposition un groupe scolaire pouvant accueillir tous les enfants du quartier, à une distance de nos logements respectant la législation en vigueur.

Suivent 1017 signatures

La commission, sous la présidence de M. Homy Meykadeh et avec le précieux concours de Mme Inès Suter-Karlinski, secrétaire, a procédé, le 12 mars 1992, à l'audition des pétitionnaires, représentés par Mmes Anne Privat-Widmer et Magali Fornachon, présidente et secrétaire de l'ANIM, et par M. Jean-Pierre Paccaud représentant les habitants de l'avenue de France.

Les pétitionnaires nous ont rappelé qu'à la suite du référendum du 24 juin 1990 contre la construction du pavillon scolaire provisoire de Vermont leur nouveau quartier d'habitation se trouvait complètement dépourvu d'infrastructures scolaires. Ils nous ont remis et commenté un dossier important à l'appui de leur pétition, d'où ressortent les points suivants:

«L'ANIM (Association des Nouveaux Immeubles de Montbrillant), fondée le 13 mai 1991, a pour but la défense des intérêts des habitants du périmètre Montbrillant, avenue de France, Voie-Creuse et Thomas-Masaryk.

»Elle propose une animation de quartier, la défense des intérêts des habitants, une entraide entre voisins, des informations concernant le développement du quartier et de ce qui s'y passe.

»Cependant, l'accueil scolaire reste la principale préoccupation de l'ANIM. En effet, à la suite du refus, le 24 juin 1990, de l'école prévue sur le terrain de Vermont pourtant propriété de la Ville de Genève, ce jeune quartier demeure sans école.

»Depuis cette date, la population de ce périmètre a plus que doublé. Elle compte plus de 200 enfants de moins de 10 ans dont une centaine entreront à l'école d'ici septembre 1994.»

L'ANIM ajoute: «Ce ne sont pas les quelques projets prévus par la Ville pour les années 96 à 98, la «réhabilitation» de Sécheron ou des solutions provisoires et éloignées qui résoudront le problème crucial que vivent actuellement les habitants...

»Une école n'est pas seulement une usine à apprendre mais également un lieu de rencontre où se créent et se cultivent des rapports humains indispensables à une croissance harmonieuse de nos enfants.»

Ces nouveaux immeubles abritent 450 familles, avec plus de 200 enfants de moins de 10 ans.

A la suite d'un remaniement des zones de répartition scolaire, certains des enfants de cet ensemble sont scolarisés à l'école des Cropettes, distante d'environ 1 km.

L'école de Sécheron, plus proche, est en effet saturée; de plus elle possède des classes n'ayant pas une surface réglementaire, si bien qu'il n'est pas pensable d'en augmenter les effectifs.

Les travaux de rénovation qui y sont prévus n'ajouteront pas de classes dans le quartier avant 1997, puisqu'ils s'effectueront en deux étapes, les classes actuelles occupant progressivement les salles rénovées. Par sa situation, l'école de Sécheron devra aussi accueillir des élèves du secteur surchargé des Pâquis et ne peut servir de solution de délestage pour tous les enfants en surnombre.

L'ANIM demande un groupe complet, mais avec des locaux qui puissent en même temps servir de lieux de rencontre. A défaut d'un endroit unique, les pétitionnaires proposent des bâtiments regroupés dans deux endroits potentiels: le parc Vermont et la campagne Rigot, où, selon eux, un espace pourrait être disponible et qui offre l'avantage d'être proche de leur quartier. Ils proposent que la VGE entame des négociations avec l'université, propriétaire du terrain. Le problème de la traversée de l'avenue de France a été évoqué et une passerelle proposée.

L'ANIM demande une solution légère, car ses membres insistent sur la rapidité de la solution, avant que leurs enfants ne soient adolescents et manquent d'un centre de loisirs au lieu d'une école enfantine et primaire.

Discussion

Lors de la présentation des travaux de Sécheron, nous avons eu l'occasion de demander à M. R. Rapin, chef du Service des écoles, où il était possible d'implanter une école pour les habitants de ce nouveau quartier. Il fut répondu que toutes les solutions avancées par les opposants à l'école de Vermont avaient été examinées et qu'aucune d'entre elles n'était réaliste. Les futurs projets de la VGE sont tous plus éloignés de cette zone que ne le souhaitent les habitants.

M. R.Rapin nous a montré que la moyenne des élèves par classe dans les secteurs 7 et 8 tend à augmenter, alors qu'elle diminuait régulièrement depuis 1982. Cet effectif moyen, qui était déjà largement supérieur à celui d'autres quartiers ces dernières années, passera à 21,8 malgré l'ouverture à la rentrée 1992 des locaux loués à la Coop (angle Vidollet-Vermont), puis ultérieurement, celle des pavillons de Baulacre et de Châteaubriand.

Il faut préciser qu'une telle moyenne implique que les effectifs de certaines classes puissent monter jusqu'à 26 élèves; or ceci est contraire aux conditions pédagogiques actuelles qui demandent une plus grande individualisation du travail.

Lors de la discussion qui s'ensuivit, plusieurs commissaires ont relevé le fait que les habitants de ce nouveau quartier étaient des otages involontaires d'une décision politique, puisque l'école qui était prévue pour leurs enfants n'a pu être construite et que, depuis, aucune solution de remplacement satisfaisante n'a été proposée.On a même parlé plusieurs fois de quartier sinistré.

Plusieurs solutions provisoires sont proposées:

- en activant la rénovation de Sécheron, on pourrait gagner une année et mettre à disposition quelques classes;
- en réétudiant une implantation en bordure du parc Vermont;

– en demandant à l'Etat de prêter ou louer des classes du Collège Sismondi, sis sur la campagne Rigot, de l'autre côté de l'avenue de France.

Cette dernière solution pourrait être une contre-partie de la mise à disposition de la moitié de l'école de Sécheron à l'Ecole de commerce pendant plus de 20 ans.

Mais, comme le relève un commissaire, la question fondamentale n'est pas de trouver des classes éparses plus ou moins proches de ce quartier, mais bien de le doter d'une vraie école, en remplacement de celle que le peuple lui a refusée.

Cette école pourrait être polyvalente, comme le proposent les pétitionnaires de l'ANIM, afin d'éviter des erreurs de planification des locaux scolaires. En effet, on remarque dans certains nouveaux quartiers de communes périphériques que la population est relativement stable, si bien que les écoles enfantines et primaires se vident alors que les besoins en cycles d'orientation ou écoles secondaires se font sentir. Le problème réside dans le fait que les locaux dont ont besoin ces divers ordres d'enseignement ne dépendent pas des mêmes instances.

Peut-être est-ce là l'occasion d'envisager une collaboration entre la VGE et le canton dans les domaines de planification, de réalisation, d'occupation et de gestion des locaux scolaires.

Conclusions

La commission sociale de la jeunesse recommande donc au Conseil municipal l'acceptation de la pétition de l'ANIM avec son renvoi au Conseil administratif, en lui demandant:

a) de rechercher des solutions à court terme, et spécialement d'étudier toutes les possibilités de locaux de classe susceptibles d'être créés lors de la rénovation de l'école de Sécheron, en étant attentif à un aménagement adéquat de la Voie-Creuse afin que les enfants puissent s'y rendre en toute sécurité.

b) de proposer des solutions à long terme pour doter ce nouveau quartier de locaux scolaires correspondant aux besoins, après étude des résultats de la nouvelle enquête démographique portant sur l'ensemble du secteur.

M. Paul Dunner (DC). Monsieur le président, n'y a-t-il pas une motion préjudicielle par rapport à ce point.

Le président. En effet, excusez-moi, Monsieur Dunner. Concernant ce point de l'ordre du jour, le bureau annonce donc la motion préjudicielle N° 1069 de M. Dunner qui va nous la présenter.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- la pétition de l'ANIM;
- les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir pour la rentrée scolaire 1993 un pavillon provisoire dans le quartier de Montbrillant.

M. Paul Dunner (DC). Il va de soi que les démocrates-chrétiens se réjouissent des conclusions auxquelles la commission sociale est parvenue suite à la pétition de l'ANIM. Il est en effet heureux que cette dernière ait reconnu les difficultés qu'il y a, dans ce secteur, à prendre en charge les élèves dont les parents s'installent actuellement; il est heureux également que la commission sociale propose d'accélérer les travaux de l'école de Sécheron; il est heureux enfin que la commission sociale propose d'améliorer la traversée de la Voie-Creuse pour les enfants qui viendront du quartier de Montbrillant.

Cependant, le groupe démocrate-chrétien estime que la commission aurait dû aller un peu plus loin. Pour montrer l'importance, l'urgence et la nécessité d'un bâtiment scolaire dans le secteur, j'aimerais d'abord vous citer quelques chiffres. Ces chiffres sont extraits du document que le Service des écoles a fait parvenir à la commission des travaux et à la commission sociale récemment. Ce document date du 21 février, il montre que, dans les secteurs 7 et 8 – en gros, le secteur de Montbrillant et celui des Pâquis – le nombre des élèves va augmenter entre 1989 et 1994, soit en cinq ans, de mille élèves; de 2 505 à 3 500, c'est-à-dire, un bon 30% d'augmentation.

Alors, comment ces élèves vont-ils être absorbés? Et lorsqu'on lit les conclusions du rapport du Service des écoles que M. Rossetti nous a fait parvenir, on ne peut qu'être extrêmement inquiet! Pour le secteur 7, on nous dit qu'il faudrait, en tous les cas, gagner une année sur la mise à disposition du pavillon Baulacre; l'école des Genêts ne pourra être mise en service qu'en 1997-98 et, plus grave – je lis le texte: «Si la rentrée 1992-93 pourra être assurée dans des conditions normales, il n'en est pas de même pour la rentrée 1993-94 où une forte augmentation des effectifs est prévisible, et l'avancement des projets est jugé insuffisant.»

Si l'on passe au quartier des Pâquis, puisque la commission dit: «Accélérons les travaux à Sécheron, nous aurons là une possibilité de trouver des dégagements pour les élèves», aux Pâquis, le même texte, page 19, dit: «On constate déjà une forte progression de la moyenne par classe dès la rentrée 1992-93; les chiffres indiqués ne tiennent pas compte de la suppression de l'actuel pavillon Wilson – vous savez que des élèves, pour les activités parascolaires et artistiques, vont au

pavillon Wilson – la situation s'améliore quelque peu à la rentrée 1993-94, si le pavillon prévu à Châteaubriand est effectivement réalisé.» Or, rien n'est encore voté à ce jour! «A moyen terme, dit le texte, on constate qu'il est indispensable de construire un nouveau groupe scolaire complet dans ce secteur.» On est dans un secteur absolument surchargé! Avec la voie que l'on prend, on va, dans le secteur de Montbrillant, battre absolument tous les records d'effectif moyen par classe; si le secteur en question compte actuellement un peu moins de vingt élèves en moyenne par classe, il en comptera plus de vingt-deux en 1994! Or, vingt-deux élèves par classe, cela signifie qu'une classe sur deux compte vingt-trois élèves ou davantage, dans la pédagogie d'aujourd'hui cela est quasiment impossible!

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien vous propose, tout en votant tout à l'heure les conclusions de la commission sociale, d'y ajouter cette motion – que vous avez reçue tout à l'heure – demandant au Conseil administratif de prévoir pour la rentrée 1993, celle dont on dit qu'elle sera problématique dans le secteur, un pavillon provisoire dans le quartier de Montbrillant. Il doit bien y avoir dans le quartier de Montbrillant – ailleurs qu'à Rigot, puisqu'on nous dit que c'est impossible, et ailleurs que sur Vermont, puisque c'est vrai que la population a voté contre une école à Vermont – un bout de terrain qui permettrait la construction d'un pavillon provisoire, que l'on pourra toujours déplacer dans quelques années, lorsque la population scolaire aura changé.

Je vous remercie donc de voter oui aux conclusions de la commission et oui à la motion du Parti démocrate-chrétien.

Le président. Merci, Monsieur Dunner. Les intervenants s'expriment maintenant sur la motion préjudicielle.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Homy Meykadeh, président de la commission sociale et de la jeunesse (L). Je voulais simplement rassurer notre collègue M. Dunner en lui disant que nous nous réunirons jeudi prochain et que nous avons demandé – j'espère que nous aurons l'autorisation de Mme la maire – d'auditionner, sur cet objet, MM. Ruffieux et Bossy, ainsi que M. Rapin. Si bien que la commission sociale fait son travail très rapidement et que nous espérons aboutir à des résultats concrets.

M. Guy Zwahlen (R). J'interviendrai plus longuement sur le fond du problème. En revanche, en ce qui concerne la motion, je crois que le groupe radical

et – je l'espère – la majorité des élus dans cette salle la rejetteront. Parce que ce que veulent les habitants du quartier, ce dont ils ont fait part à travers leur pétition, c'est une école définitive, sérieuse, en dur – pas de luxe! – qui pourrait être construite, si on veut s'y mettre, en quelques mois – je crois qu'on pourrait accélérer les procédures – mais pas de ce provisoire qui, hélas, a faussé le référendum! J'y viendrai tout à l'heure.

Si le référendum sur Vermont a été accepté par une minorité de la population, c'est en particulier parce qu'on a voulu y prévoir du provisoire! Et il ne faut pas remettre du provisoire! J'ai entendu des gens, par exemple du quartier de Plainpalais, qui ont été choqués par les aménagements de la partie enfantine de l'école de la Roseraie, qui est provisoire, et qui m'ont dit: «On est pour une école! On aurait été pour une école à Vermont, mais, du provisoire, non!»

Donc, je crois qu'il faut tirer les conséquences de ce référendum. Il y a chez certains de l'hypocrisie à vouloir, maintenant, du provisoire! La plupart des gens qui ont voté contre l'école de Vermont n'étaient pas contre une école à Vermont, mais contre le fait qu'on leur propose du provisoire! Je crois qu'il ne faut pas revenir, ce soir, avec du provisoire – je compléterai mon argumentation tout à l'heure – il faut du définitif, mais du définitif rapide, et qu'on fasse preuve d'initiative et qu'on aille de l'avant! Et du définitif pourrait être prévu pour 1993, compte tenu, aussi, de la disponibilité d'un certain nombre d'entreprises, vu la crise!

M. Ueli Leuenberger (PEG). Il est absolument clair que les enfants de Montbrillant ont droit à une école! Il est absolument clair que les parents ont droit à ne pas voir leurs enfants dispersés dans plusieurs écoles du quartier!

En ce qui concerne la motion préjudicielle, je suis un peu étonné. Actuellement la commission sociale est en plein travail: nous avons, d'une part, beaucoup investi dans les discussions concernant Sécheron, suite à la pétition des parents d'élèves de Sécheron que nous allons discuter tout à l'heure et concernant la pétition de l'ANIM. Nous sommes déterminés à aller très rapidement et à demander au Conseil administratif de mettre, sous peu, les locaux scolaires manquants à disposition. Lors de la dernière séance de la commission sociale, comme M. Meykadeh l'a souligné, nous avons décidé de nous pencher sur les résultats définitifs de l'enquête sur l'évolution démographique au niveau de la ville. Selon M. Rapin, ces résultats étaient disponibles «dès fin avril». Ils doivent donc être disponibles maintenant. Aussi, il me semble possible, dans les deux à trois semaines à venir, de nous pencher là-dessus et de revoir tout le problème des écoles dans les secteurs 7 et 8, soit entre le Petit-Saconnex et les Pâquis.

J'aimerais donc rappeler que, dans deux à trois semaines, il sera possible de rectifier le tir! Il est vrai qu'actuellement certaines écoles, au niveau de la ville, ne sont plus nécessaires; par contre, il faut construire ailleurs! Mais il faut quand même voir d'abord ces résultats définitifs! Les commissaires de la commission sociale, à l'unanimité, étaient d'accord à ce sujet et je ne vois pas pour quelle raison il faudrait rapidement bâcler cette histoire, en demandant une école provisoire, sans savoir si nous avons besoin d'école provisoire ou d'école définitive, et à quel endroit. Puisque nous aurons les résultats de l'étude démographique dans deux à trois semaines, je ne vois pas pourquoi il faut, maintenant, vite voter cette motion préjudicielle.

M. Christian Zaugg (S). En fait, mon collègue Leuenberger a exprimé à peu près tout ce que je voulais dire. J'ajouterai à cela qu'on est vraiment dans un flou artistique du côté du Parti démocrate-chrétien, parce qu'il me semble me souvenir que quelques représentants de ce parti, de son aile chrétienne-sociale en particulier, avaient pris position contre des constructions provisoires. Et voilà que, maintenant, du même côté, on voit venir une proposition qui nous demande de construire un pavillon provisoire dans le secteur de Montbrillant; cela devient un peu difficile et on a un peu de peine à suivre!

D'autre part, je confirme ce que disait notre collègue Leuenberger: effectivement, la commission sociale a bien examiné les choses, elle continue d'ailleurs de le faire en ce moment, et je trouve que cette proposition porte préjudice à tout le travail effectué, de même qu'à la force des conclusions de la commission, conclusions dans lesquelles on demande que la Ville mette les bouchées doubles et que, très rapidement, elle rénove cette école de Sécheron. J'estime donc pour conclure qu'il faut refuser cette motion.

Mme Hélène Ecuyer (T). Le groupe du Parti du travail soutiendra cette motion préjudicielle. En effet, les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse n'apportent aucune solution qui réponde à la demande immédiate de ce quartier, qui est, premièrement, la proximité des locaux et, surtout, leur disponibilité dans un délai très bref, soit déjà pour la rentrée 1993. L'école de Sécheron sera prête dans quelques années et, pour la Voie-Creuse où certains parlaient d'installer un groupe scolaire, c'est de la musique d'avenir! Quant à la Coop Vermont et au pavillon prévu à la rue Baulacre, ils sont éloignés et ne résolvent pas tous les problèmes du quartier; ce sont des solutions que l'on a dû accepter, faute de mieux!

C'est pourquoi un pavillon, même provisoire, à Montbrillant serait le bienvenu en attendant une école véritable, équipée de locaux polyvalents pour

répondre aux besoins en locaux scolaires et de loisirs de ce quartier. Il est en effet plus simple de prévoir des locaux là où sont les enfants, plutôt que de déplacer ces derniers dans les écoles environnantes qui sont éloignées d'environ 800 mètres à un kilomètre. Il y a environ deux cents enfants de moins de 10 ans dans ce quartier, je pense donc qu'un groupe scolaire est parfaitement justifié. Un pavillon provisoire dans ce quartier est justifié pour la rentrée 1993!

M. Paul Dunner (DC). Je voudrais d'abord me réjouir du fait que la commission sociale ait décidé de poursuivre ses travaux sur ce sujet.

Je voudrais ensuite rappeler à M. Zwahlen que, si la population de notre ville a refusé l'école dans le parc de Vermont, ce n'est pas parce que c'était du provisoire, c'est parce que la population estimait qu'il était absurde de mettre une école à cet endroit. Je suis très à l'aise, puisque je n'ai jamais été favorable au refus de l'école, j'ai toujours été favorable à l'école dans ce secteur. Mais je crois que, maintenant, le vote a eu lieu, il faut le reconnaître et, quoi qu'en dise M. Zaugg, le Parti démocrate-chrétien – même si l'un ou l'autre d'entre nous était d'un avis divergent – a défendu la construction de l'école dans ce secteur.

Enfin, je voudrais surtout dire à M. Leuenberger et à d'autres intervenants que je rejoins tout à fait le Parti du travail dans le souci d'avoir une école dans ce quartier. L'ANIM réclame d'abord une solution légère, et pas une solution définitive; l'ANIM dit clairement dans sa pétition que cette école doit pouvoir, au fil des années, s'adapter à d'autres tranches d'âges. Il faut vraiment, vous qui n'habitez pas le quartier de Montbrillant ou cette partie de la rive droite, que vous alliez voir ce que représente la voie de chemin de fer; elle est une rupture totale dans le quartier de Montbrillant! Dire que pour des gamins de 4 ou de 5 ans – parce que, quand on parle d'école primaire, on parle aussi de gamins de 4-5 ans, de gamins de l'école enfantine – dire pour des gamins de l'école primaire, des gamins de Montbrillant, que leur école, c'est Sécheron, c'est vraiment ne pas connaître les besoins des habitants d'un quartier ou de ce quartier-là! Je crois qu'un certain nombre d'entre vous ne sont jamais allés dans ce quartier et devraient bien, demain, faire le déplacement!

Alors, il ne me semble pas du tout contradictoire que la commission sociale continue ses travaux, tout en votant la motion préjudicielle du Parti démocrate-chrétien demandant au Conseil administratif de trouver une solution dans ce quartier. Réellement, à Montbrillant, aujourd'hui, et à la rentrée 1993 encore davantage, il y a besoin d'une école!

M. Guy Zwahlen (R). Comme j'ai été pris à partie, vous direz à mon aimable collègue qu'il faut sortir des préaux. S'il est peut-être vrai que, pour certains habi-

tants de Vermont, il y avait peut-être une larme pour un parc, il n'en est pas moins vrai que, dans d'autres quartiers – et j'ai laissé traîner mes oreilles dans ces derniers, ce qui m'a permis d'intervenir ce soir – c'est le provisoire qui a posé un problème, et c'est le provisoire qui a été la cause du référendum.

Quant à l'ANIM, il ne faut pas lui faire dire ce qu'elle n'a point dit. Si on examine la pétition, il n'est nulle part demandé un groupe scolaire provisoire ou une urgence provisoire, au contraire! Dans l'exposé des motifs de sa pétition, qui la complète, l'ANIM dit bien qu'il faut construire intelligemment, de manière rationnelle, et prévoir des locaux polyvalents. Et il y a une demande de locaux définitifs! Bien sûr, des locaux modestes, sans luxe, mais pas de ces locaux qu'on va déplacer dans deux ou trois ans; ce n'est pas ce que veulent les habitants du quartier, ils veulent quelque chose de définitif et d'adapté, le provisoire étant, hélas, toujours trop cher!

Le président. Je vous remercie. M. Savary a encore demandé la parole, mais je vous rappelle que tout ce sujet est à l'étude de la commission sociale.

M. Guy Savary (DC). Je crois que Mme la maire pourrait faire avancer notre discussion. Je n'aimerais pas lui lancer un ballon d'essai gratuit, mais – suite à une discussion de coulisses, et parfois les rumeurs ont de la consistance – il semble qu'une parcelle se profilerait dans le quartier et qu'elle serait même en voie d'être déclarée «zone d'utilité publique» pour pouvoir construire une école définitive dans ce secteur.

Alors, Mme la maire pourrait-elle nous donner une réponse affirmative dans ce sens-là ou, au moins, nous donner quelques bribes de réponse?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Comme nous avons eu l'occasion de le dire à moult reprises, le secteur Montbrillant est frappé d'ostracisme en ce qui concerne la construction d'écoles. Suite à la votation qui a malheureusement – et je le dis cette fois tout à fait officiellement – sanctionné la position prise par le Conseil municipal sur la possibilité d'implanter tout d'abord un demi-groupe scolaire provisoire, avant de réaliser ensuite un groupe scolaire entier, cette votation nous oblige à nous livrer à toute une série de recherches pour tenter de trouver un autre terrain afin de construire le groupe scolaire de seize classes dont a besoin le quartier.

De fait, après quelques examens, nous nous sommes très vite rendu compte que, si nous pouvions aboutir à une solution qui nous permette de construire deux

demi-groupes scolaires de huit classes où que ce soit, nous serions déjà contents. Quand il s'agit de définir un périmètre scolaire, il est question, en général, de 400 mètres comme zone d'attraction; c'est le fameux cercle que l'on trace autour d'un secteur, de façon à pouvoir localiser un groupe scolaire. Or, il nous a été impossible, malgré toutes les recherches auxquelles nous avons procédé, de trouver un terrain qui soit susceptible de convenir! Celui de Vermont était idéalement localisé à l'époque et c'est bien pour cela que nous avions acquis la parcelle. En réalité, c'est le seul qui réponde absolument et en totalité aux besoins exprimés par la population de Montbrillant. Soyons donc clairs et appelons un chat, un chat!

Bref, puisque votation populaire il y a eu – et malgré le faible taux de participation – nous étions condamnés à interpréter, en tout cas pour les années à venir, cette décision comme une décision négative, donc à rechercher d'autres solutions d'implantation, lesquelles ont été, sauf erreur de ma part, déjà livrées à l'appréciation de certains commissaires. Si ce n'est pas le cas aujourd'hui, elles le seront demain, puisque tous ces problèmes sont évoqués dans le cadre de la commission sociale et des propositions qui vous sont parvenues, propositions de crédits d'études ou propositions au travers du Plan financier quadriennal.

Récapitulons: pour Montbrillant, les seules possibilités actuelles sont celles auxquelles vous avez consenti: Vidollet, quatre classes, essentiellement pour les écoles enfantines. Pour le reste de cette population, il est tout d'abord prévu la construction du pavillon provisoire, pour lequel vous avez débloqué récemment le crédit d'étude, soit le pavillon léger à côté de l'école des Cropettes, sur l'emplacement du pavillon de la FAG. Il est donc possible de construire, là, huit classes qui seront mises à disposition dans les délais les plus rapides possible. Souvenez-vous toutefois que le terrain en question est en zone de verdure et qu'à l'heure actuelle je ne sais pas encore si nous pourrons construire ce pavillon sans déclasser, ou s'il nous faut procéder par une procédure conforme à la loi dans ce domaine. Autre possibilité existante – que les habitants de Montbrillant refusent, ou tout au moins n'acceptent pas volontiers, je les comprends fort bien – c'est celle de construire un groupe scolaire entier à Chandieu. Chandieu, c'est une parcelle propriété Ville de Genève mais pour laquelle il faudra, là aussi, procéder à un déclassement de zone, ce qui nous oblige, évidemment, avant de lancer un concours, à mener toute une série de démarches parallèles que nous avons d'ores et déjà entreprises avec le Département des travaux publics.

Les solutions pour Montbrillant sont donc extrêmement difficiles à trouver et, si la population du quartier insistait pour que le groupe scolaire soit placé – et je le répète une fois encore, nous les comprenons – dans le périmètre d'attraction de 400 mètres, le seul site à disposition est celui de Vermont. Comme la population n'en a pas voulu, il conviendra de trouver ailleurs ces possibilités, et les seules, je le répète, que nous avons à disposition, sont celles de Chandieu.

Il en existe une encore et je la rappellerai pour mémoire *(brouhaha)* au cas où cela vous intéresse. Mais, étant donné le brouhaha, je ne suis pas persuadée que la scolarisation des enfants de ce quartier vous passionne... Cette possibilité est mentionnée dans la proposition de changement de zone de l'îlot 14: la Ville de Genève a expressément réservé la possibilité de pouvoir construire, un jour – elle ne possède pas tous les terrains – un groupe scolaire primaire. Mais cette zone est actuellement réservée par l'Etat de Genève pour un cycle et, de fait, il est inutile de songer à se disputer avec l'Etat. Les besoins existant aussi bien pour la population enfantine que pour la population préadolescente. Nous sommes donc, et nous ne cachons pas les difficultés, dans une situation extrêmement complexe.

Or, même si vous votiez ce soir, ce que je vous déconseille, la motion, pleine de bonnes intentions, de M. Dunner – et je l'en remercie, car il se soucie de cette population qui nous préoccupe beaucoup, nous aussi – sachez que je ne saurais pas où implanter un pavillon provisoire dont M. Zwahlen estimait tout à l'heure que la population en avait refusé l'amorce lorsque nous l'avions proposé. Monsieur Zwahlen, votre explication est un peu simpliste, car il existe, en règle générale, trois tiers dans un gâteau. Et ces trois tiers étaient constitués premièrement de gens qui détestent les enfants et trouvent que les écoles sont parfaitement inutiles – de toute façon, cette population enfantine est étrangère et n'a donc pas droit de cité – l'autre tiers ne voulait pas d'une école dans un parc, parce que cela dérangeait tout le monde; et le troisième tiers ne voulait pas de bâtiments provisoires, les trouvant trop chers.

Nous avons donc réussi à constituer une majorité contre ce projet et nous en payons aujourd'hui les conséquences! Cela est difficile et je vous assure que, pour la population qui actuellement occupe les nouveaux immeubles de Montbrillant, les choses ne sont pas simples! Je vous l'ai rappelé tout à l'heure, mon collègue Rossetti et moi-même avons eu l'occasion de les auditionner aussi, mais nous ne pouvons pas sortir – comme un lapin d'un chapeau – des solutions miracles au problème de la scolarisation des enfants des nouveaux groupes d'immeubles de Montbrillant.

Le président. Merci, Madame Burnand. Vous avez eu du courage de parler dans ce brouhaha, je vous félicite.

Mme Jacqueline Burnand. Oui, je trouve aussi!

Le président. Monsieur Dunner, je pense que les positions sont prises! Nous aimerions bien finir, ce soir, la première page de l'ordre du jour... Bien, je vous donne la parole.

M. Paul Dunner (DC). Merci, Monsieur le président. Je veux bien que les positions soient prises, mais je voudrais quand même remercier Mme Burnand de sa franchise. Je mesure bien les difficultés à trouver un emplacement dans le quartier de Montbrillant. Je constate simplement deux choses; d'abord que Mme Burnand ne parle pas de l'école de Sécheron comme solution possible – et Mme Burnand a raison de ne pas vouloir envoyer des gamins de l'autre côté de la voie de chemin de fer – et qu'ensuite les solutions qu'elle propose (l'école du Vidollet aménagée actuellement comme l'école de Baulacre qui devrait pouvoir fonctionner assez rapidement) sont insuffisantes.

Le rapport de M. Rossetti le dit: la rentrée 1992-93 pourra être assurée, celle de 1994 ne pourra pas l'être! Donc, je crois que, ce soir, en votant cette motion, nous disons au Conseil administratif: «Nous partageons la préoccupation des habitants de ce quartier, trouvez une solution pour l'école!», même si, Madame Burnand, nous sommes d'accord avec vous pour dire que le vote de la population genevoise d'il y a quelques mois n'a rendu service à personne. Mais acceptez cette motion et cherchez encore; il y a sûrement une solution possible, qui vous a peut-être échappé! Le Conseil municipal ne peut pas se permettre de laisser mille gamins sur le carreau à la rentrée de 1993.

Le président. Nous passons maintenant au vote de la motion préjudicielle de M. Dunner.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Nous passons donc au rapport N° 104 A et je donne la parole au rapporteur. Monsieur Coste, j'espère que vos collègues vous écouteront!

M. Olivier Coste, rapporteur (S). Il est clair qu'après tous les éléments qui ont été apportés lors du débat sur la motion préjudicielle, un certain nombre de points ont déjà été traités, mais la pétition des habitants des nouveaux immeubles de Montbrillant a le mérite, au moins, de nous proposer une solution faisant appel à notre imagination pour redresser la barre après le rejet du demi-groupe scolaire du parc Vermont. Conscients du temps nécessaire aux études préalables à la réalisation, ces habitants ne veulent pas se retrouver dans le cas des habitants de la commune d'Onex, par exemple. En effet, alors qu'il y a une vingtaine d'années cette commune construisait sept écoles nouvelles les unes après les autres, leur taux d'occupation a baissé de 60% en dix ans. L'une d'elles, la plus grande de

Suisse à l'époque, ne comporte plus que neuf classes primaires sur les trente-deux construites; les habitants, se trouvant bien dans les immeubles qu'ils venaient d'occuper, n'ont pas déménagé au fur et à mesure que leurs enfants grandissaient. C'est pourquoi l'ANIM demande une construction rapide, légère, polyvalente, évolutive, faisant appel à des solutions imaginatives. A l'exemple d'une certaine marque de pyjamas qui grandissaient avec l'enfant, l'ANIM souhaite une école qui se transforme avec leurs enfants. L'ANIM ajoute aussi que ce ne sont pas des solutions provisoires qui résoudront le problème et propose deux endroits à défaut d'un seul, soit la campagne Rigot, qu'il faudrait négocier avec l'Etat et l'Université, et le parc Vermont. Nous nous retrouvons donc presque à la case départ, soit à la veille du célèbre référendum du 24 juin 1990, mais avec des habitants et leurs enfants en plus. C'est la raison pour laquelle, dans ce quartier surchargé, nous vous proposons d'adopter les conclusions de la commission qui encouragent le Conseil administratif à trouver et à rechercher toute solution acceptable pour ce quartier.

Premier débat

M. Guy Zwahlen (R). Si nous avions cure des intérêts et des besoins de la population du quartier concerné, et en particulier des jeunes ménages qui s'y établissent en grand nombre, nous aurions placé les auteurs du référendum devant leurs responsabilités, de même que les partis qui l'ont soutenu. En effet, si nous nous trouvons là, ce soir, ils en sont les principaux responsables et il aurait convenu qu'ils en subissent les conséquences. Il n'est pas normal que nous fassions payer à des familles qui n'en peuvent rien les conséquences de l'irresponsabilité politique. C'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir avec une grande insistance – et il s'agit là de la position du Parti radical – les demandes déposées par l'ANIM.

Effectivement, comme cela a déjà été relevé, il convient de rappeler qu'il y a des exigences imposées par les règlements cantonaux, et en particulier par le règlement C.1.5,6 qui prévoit, en ce qui concerne l'emplacement des groupes scolaires, un certain nombre de nécessités, dont une situation centrale par rapport au domicile des élèves, un accès facile – et cela est important – qui tienne compte, en particulier, des problèmes liés à la circulation. Et si l'on regarde les nouveaux immeubles de Montbrillant – il va s'en construire encore passablement dans la région – eh bien, il n'y a aucun groupe scolaire, actuellement, qui réponde à ces critères. De plus, l'article 35 de la loi sur l'instruction publique prévoit que les enfants doivent fréquenter l'école de leur quartier.

Comme je l'ai précisé, force est de constater que ces impératifs légaux, imposés quand même, selon la hiérarchie des normes, par le droit cantonal, ne sont pas

remplis en ce qui concerne le quartier de Montbrillant. Si on étudie avec attention le plan du quartier, on constate d'abord que les écoles existantes, telles le Vidollet pour les petits, les Cropettes ou Sécheron, sont parfaitement décentrées par rapport aux domiciles principaux des habitants et des élèves qui sont, en plus grande partie, dans les immeubles récents ou qui vont être construits dans cette région.

De plus, ce qui est primordial dans le cas qui nous intéresse, les classes, actuellement, sont ou sont en voie d'être surchargées. Si on examine les chiffres, il est important de relever qu'entre 1980 et 1990, dans le quartier de Montbrillant, le nombre des jeunes en âge de fréquenter l'école a quintuplé. Qui plus est, de nouveaux immeubles vont être édifiés en face du complexe de Montbrillant récemment créé sur la parcelle des PTT, et il est clair que ces immeubles vont être habités en majorité par de jeunes couples. Par exemple, dans quelques années, on prévoit plus de cent élèves supplémentaires dans cette région. Il convient d'ajouter que le quartier de Vermont se rajeunit aussi et qu'un certain nombre de logements, libérés par les forces naturelles, sont repris par des couples jeunes, ce qui augmente aussi, si je peux me permettre le terme, la «charge» en enfants du quartier.

Et, comme on l'a précisé, si la rentrée 1992 peut encore être assurée, il est clair que les prochaines rentrées vont poser un problème. Mais il ne s'agit pas de trouver une solution provisoire – et, au nom du groupe radical, je remercie le Conseil de l'avoir refusée – il faut trouver une solution définitive! L'aménagement du supermarché Coop en un demi-groupe scolaire a aidé le quartier mais n'est pas une solution définitive. Aussi, il devient urgent d'édifier un groupe scolaire définitif dans ce quartier pour répondre aux besoins pressants des jeunes ménages qui s'y sont établis ou vont s'y établir, et qui sont notre avenir.

C'est pour cela que le groupe radical vous prie de renvoyer la pétition de l'ANIM au Conseil administratif et remercie ce dernier de bien vouloir, dans les plus brefs délais, lui donner suite. Il est un peu triste que, pour des objets aussi nécessaires qu'une école, on vienne nous dire: «Mais il faut du temps, il faut des études»; on a l'impression qu'un ronron administratif ou qu'une machine extrêmement lourde empêchent d'être à l'écoute des besoins de la population et c'est grave!

A l'heure où la fonction publique, que ce soit au niveau cantonal, au niveau fédéral ou au niveau communal, est critiquée, à l'heure où l'Etat est attaqué de toutes parts, il faut que les organes étatiques, le Conseil administratif, le Conseil municipal et les commissions se réveillent et tâchent de trouver des solutions rapides et appropriées pour répondre aux besoins de la population, aux besoins des jeunes ménages qui sont notre avenir, et aux besoins des enfants qui nous soutiendront dans quelques années.

M. Homy Meykadeh, président de la commission sociale et de la jeunesse (L). Si vous le permettez, Monsieur le président, je voudrais ajouter un mot aux conclusions qui figurent au bas de la page 4 de l'excellent rapport de M. Coste.

En effet, c'est à l'unanimité que la commission sociale et de la jeunesse vous recommande ces conclusions, et j'insiste sur la lettre a) de ces mêmes conclusions où l'on se préoccupe précisément du problème soulevé tout à l'heure sur la sécurité de la circulation des enfants, puisqu'on demande dans ce texte «de rechercher des solutions à court terme, et spécialement d'étudier toutes les possibilités de locaux de classe susceptibles d'être créés lors de la rénovation de l'école de Sécheron, en étant attentif à un aménagement adéquat de la Voie-Creuse afin que les enfants puissent s'y rendre en toute sécurité.»

J'ai donc le sentiment que nous avons absolument veillé à ce que ce problème soit débattu à la commission des affaires sociales, qui le mentionne dans ses conclusions et qui insiste donc sur ce point.

M. Hubert Launay (T). J'ai demandé la parole parce qu'on entend, dans cette salle, des discours qui semblent être tout à fait de circonstance et complètement différents de ceux qu'on a entendus jusqu'ici! On a déjà eu à débattre de crédits d'études pour des écoles, les groupes libéral et radical s'y sont opposés en grande partie; on a eu à débattre d'une école, d'une crèche plus précisément, dans le quartier de Plainpalais. Nous, Parti du travail, avons dit à ce moment-là que nous étions entièrement pour la construction en dur et non pas pour des espèces de conteneurs; nous n'avons pas été suivis et, maintenant, on entend quelqu'un – qui se nomme M. Zwahlen – nous raconter que son groupe est pour des crédits d'études et pour une école rapidement mise à disposition! Il ne sait d'ailleurs pas où, mais il est pour l'édifier! Alors, je trouve qu'il y a là deux langages!

Si, effectivement, le langage tenu par M. Zwahlen reflète les intentions réelles du groupe radical, nous ne pouvons que nous en féliciter! Mais on aimerait que ce soit cohérent et suivi et qu'on ait le même discours sur les écoles dans les autres quartiers.

En ce qui concerne la pétition de l'ANIM, le groupe du Parti du travail regrette que la motion préjudicielle proposée tout à l'heure par M. Dunner n'ait pas été acceptée. Le provisoire, je l'ai dit, c'est contraire à notre politique, mais c'est imposé par les circonstances et je crois que, pour le moment, il faut effectivement avoir quelque chose de sûr dès la rentrée 1993, et ne pas se contenter de vagues projets – on mettra ces classes à la campagne Rigot, si c'est possible, ou ailleurs, on ne sait pas où... En réalité, à la rentrée 1993, on risque de se retrouver avec des élèves qui devront se déplacer Dieu sait où, avec des classes bourrées, et on aura donc une situation complètement contraire à celle qui vient d'être décrite!

Ayant précisé ces points et en regrettant encore que la motion préjudicielle ne soit pas passée, il est clair que nous voterons quand même les conclusions du rapport, avec, cependant, la certitude que, nous, nous veillerons à ce que quelque chose se débloque le plus rapidement possible. Et le plus rapidement possible, cela veut dire la rentrée 1993.

M. Bernard Lescaze (R). Je ne peux pas laisser passer, sans répondre, les accusations de M. Zaugg qui me paraissent être vraiment des contre-vérités. Et je reste poli à cet égard!

M. Daniel Pilly (S). M. Launay!

M. Bernard Lescaze. Oui, de M. Launay, excusez-moi! *(Rires.)* J'aimerais d'abord rappeler que ce n'est pas le groupe radical qui a soutenu le référendum à Vermont. Au contraire, il l'a combattu, parce qu'il jugeait – et il juge toujours – qu'une école est indispensable dans ce quartier et que, lorsqu'un terrain est acquis depuis près de trente ans «à destination scolaire», nous n'avons pas le droit d'oublier cette destination! Et si certains habitants se sont montrés particulièrement égoïstes, avec l'appui de ce groupe représenté dans ce Conseil municipal, eh bien, ces habitants doivent maintenant continuer à expliquer leur position à la population.

Je constate également que le groupe radical s'est montré très favorable à un groupe scolaire à Peschier et que ce n'est pas le Conseil municipal qui retarde les travaux à Peschier! Je constate que le groupe radical – grâce, notamment, à M. Guy-Olivier Segond – a demandé depuis longtemps que l'école des Charmilles soit construite, et que ce n'est pas, non plus, le Conseil municipal qui a retardé le projet des Charmilles! Récemment, le seul projet de construction scolaire où nous nous sommes montrés réticents, c'est à Masset, parce que, là, nous ne voulions pas de dépenses. Et nous constatons, comme nous allons le voir ultérieurement dans cette séance – probablement demain – que les dépenses qui ont été induites par les constructions de logements à Masset sont pratiquement aussi considérables que celles qui auraient été induites si on avait fait le parc public à Masset et si, donc, le référendum qui avait été lancé avait abouti.

Je dois donc constater que les accusations portées par M. Launay sont parfaitement inexactes; le groupe radical est en faveur de constructions scolaires, mais pas n'importe où et n'importe comment pour essayer de réparer les erreurs que d'autres ont commises!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais ici vous exprimer mon plus profond...

Mme Jacqueline Burnand, maire. Désespoir!

M. Michel Rossetti. Désespoir! Puisque Mme la maire me le souffle. *(Rires.)* Et ma plus grande perplexité.

Je crois que nous devons voir la vérité en face, cesser de nous faire des illusions, cesser d'utiliser des mots creux, de ces phrases qui ne veulent rien dire, et constater une chose: mise à part la campagne Rigot – qui est exclue pour des raisons testamentaires, et nous l'avons dit à l'Association de Montbrillant – mis à part Chandieu, qui ne peut pas entrer en considération dans l'immédiat, eh bien, il n'y a qu'une seule solution, Vermont! Et, aujourd'hui, les groupes politiques doivent être invités instamment à prendre leurs responsabilités et à cesser de se faire des illusions.

Et si je souhaite une chose, c'est que, la semaine prochaine, lorsque la commission sociale se réunira, tous les groupes politiques se regardent en face et utilisent le vocabulaire qui s'impose aujourd'hui pour faire face à cette situation de crise qui va nous conduire tout droit à la catastrophe. Parce que, dans la région, il n'y a pas d'autre solution que le terrain de Vermont, que nous avions acheté il y a un certain nombre d'années et qui s'est trouvé soustrait à la construction d'une école par le jeu d'une votation tout à fait bizarre que nous regrettons.

Eh bien, Monsieur le président de la commission sociale – je m'adresse à vous – la semaine prochaine ou dans quinze jours, lorsque les membre de votre commission seront en votre présence, espérons qu'à ce moment-là tous les groupes politiques prendront leurs responsabilités, je l'ai dit, et cesseront d'utiliser des mots creux qui ne veulent rien dire! *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

a) de rechercher des solutions à court terme, et spécialement d'étudier toutes les possibilités de locaux de classe susceptibles d'être créés lors de la rénovation de l'école de Sécheron, en étant attentif à un aménagement adéquat de la Voie-Creuse afin que les enfants puissent s'y rendre en toute sécurité;

b) de proposer des solutions à long terme pour doter ce nouveau quartier de locaux scolaires correspondant aux besoins, après étude des résultats de la nouvelle enquête démographique portant sur l'ensemble du secteur.

Le président. Nous allons tenter un exploit pour que notre président soit content de nous: essayons de voter le point 11 de l'ordre du jour! Puisque nous traitons des écoles, allons-y, comme cela, nous serons servis!

7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'APEPS (Association des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron) concernant la réhabilitation de l'école de Sécheron (N° 108 A)[1].

Mme Alice Ecuvillon, rapporteuse (DC).

TEXTE DE LA PÉTITION

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève
pour la réhabilitation de l'école de Sécheron

Lors de la réunion d'information organisée à l'école de Sécheron par la Ville de Genève, les services municipaux des constructions et des écoles ont informé les parents d'élèves de la suspension de l'étude relative à la réhabilitation de l'école, pour raisons financières.

Il est prévu qu'en juin 1993 l'Ecole supérieure de commerce quitte les locaux qu'elle occupe actuellement dans cette école. Nous jugeons particulièrement opportun de profiter des classes laissées disponibles grâce à ce départ pour effectuer la réhabilitation de l'école: ainsi les enfants n'auraient pas besoin d'être relogés durant les travaux.

Rappelons que l'école de Sécheron occupe une place spécialement importante, puisqu'elle peut contribuer à un soulagement de l'école des Pâquis actuellement suroccupée et répondre, en partie, à un besoin urgent lié aux nouveaux logements de Montbrillant.

Aussi, les parents d'élèves, les enseignants, les habitants des quartiers concernés, considèrent que l'école de Sécheron doit retrouver sa vocation d'école pri-

[1] Commission, 2842.

maire et demandent que le Conseil municipal vote les crédits pour la poursuite des études et la réalisation de cette réhabilitation dans les plus brefs délais, afin que les travaux puissent commencer dès le départ de l'Ecole supérieure de commerce.

(Suivent des signatures.)

Le Conseil municipal ayant renvoyé la pétition susmentionnée à la commission sociale et de la jeunesse, celle-ci a siégé à 4 reprises, sous la présidence de M. Homy Meykadeh, soit les 5, 19, 26 mars, ainsi que le 1er avril 1992.

Mme Inès Suter-Karlinski a pris les notes de séance. Nous la remercions pour la précision et l'exellence de son travail.

Préambule

Le texte de la pétition porte sur la réhabilitation de l'école de Sécheron et sur la crainte des pétitionnaires qu'elle ne soit pas réalisée pour des raisons économiques; mais aussi sur le besoin d'un restaurant scolaire, d'un préau couvert et d'une solution contre le bruit, vu la proximité de rues à grande circulation.

Historique

«L'école de Sécheron, sise 105, rue de Lausanne-15, av. de France, a été édifiée en 1908-1911 par les architectes Henri Garcin et Charles Bizot, constituant avec ses pavillons d'entrée, un exemple particulièrement représentatif du «style suisse» à Genève et plus particulièrement des écoles de cette période. Elle a conservé une large part de sa substance d'origine, principalement en ce qui concerne ses façades et sa toiture. Du fait de sa taille importante et de sa situation dégagée, cet édifice joue un rôle dominant dans l'image du quartier» (DTP-AMS). Elle est inscrite à l'inventaire depuis 1986.

Séance du 5 mars 1992

Audition des représentants de l'APEPS: Mme Christine Grasset, présidente, M. Philippe Husser, tous deux parents d'élèves.

M. Husser, relevant le retard concernant la réhabilitation de l'école de Sécheron, exprime la préoccupation des parents quant à la réalisation de celle-ci, d'autant plus que leurs précédentes demandes, notamment de jeux dans le préau, n'ont pas reçu d'écho jusqu'à ce jour... Il relève que du fait de la proximité de

rues à grande circulation les élèves souffrent du bruit; il leur manque également un préau couvert. Actuellement, en cas d'intempéries, les élèves passent leur récréation sous le petit hall d'entrée; l'absence d'un restaurant scolaire se fait également sentir, et se sentira d'autant plus lors de l'application des nouveaux horaires, bien qu'une solution transitoire ait été trouvée avec le cycle de Sécheron.

M. Husser fait remarquer que l'Ecole de commerce quittant les locaux qu'elle occupe depuis 20 ans, à fin juin 1993, ceux-ci doivent revenir au primaire et les travaux de réfection absolument nécessaires (rien n'ayant été fait au cours de ces 20 dernières années) devraient pouvoir commencer dès qu'ils seront libérés.

En ce qui concerne le confort des locaux, M. Husser fait remarquer que l'on peut constater une différence de 3 à 5 degrés de température entre l'aile nord et l'aile sud, les élèves se trouvant souvent dans l'obligation, en hiver, de garder leur manteau. Les classes, dit-il, ressemblent à celles de l'ancienne école du Grütli, le plâtre tombe à cause de l'humidité.

Les sanitaires sont dans un état déplorable, au point que M. Husser n'oserait jamais les utiliser!

A la question d'un commissaire concernant l'information reçue par la Ville de Genève, il s'avère que M. J.-P. Bossy, chef du Service d'architecture, et M. A Nasel, sous-chef du Service des écoles, ont présenté aux parents d'élèves, le 9 janvier dernier, le projet de réhabilitation de l'école, englobant notamment: le restaurant scolaire, le préau couvert, des murs anti-bruit et une salle de rythmique dans les combles de la salle de gym.

Les études n'étaient pas encore assez avancées pour leur donner une information concernant un éventuel changement du chauffage.

Mme Christine Grasset, à son tour, précise que les travaux devraient débuter en juillet 1993 et durer 2 ans. Elle insiste particulièrement sur l'urgence de réaliser en priorité le restaurant scolaire et le préau couvert, bien que la pétition ait été faite pour appuyer la réhabilitation complète de l'école qui comprend actuellement 16 classes, plus les locaux parascolaires et la salle de gym.

A la question d'un commissaire qui se demande si cette école suffira à faire face aux problèmes du quartier et s'il faudrait qu'elle soit prête le plus rapidement possible, M, Husser estime que, suite au refus de l'école de Vermont, l'école de Sécheron ne pourra pas répondre à tous les besoins du quartier. Afin de gagner du temps, il préconise de s'occuper en urgence de l'aile sud dès qu'elle sera libérée et de remettre peut-être à plus tard les travaux de la 2e salle de rythmique. Les enseignants sont, dit-il, d'accord avec cette proposition.

Concernant le nombre de signataires de la pétition, un commissaire aimerait savoir si des personnes opposées à Vermont l'ont signée.

Réponse: En une semaine, 750 signatures ont été récoltées, plus 140 supplémentaires venant de Montbrillant, Sécheron, Pâquis et probablement de Vermont.

Combien d'enfants mangent au restaurant scolaire chaque jour?

Réponse: Actuellement 40 enfants sur 200, leur nombre étant volontairement limité aux situations familiales les plus urgentes; toutefois le nouvel horaire scolaire induira de nouvelles inscriptions, il y en a déjà une douzaine. Les pétitionnaires espèrent que la capacité du futur restaurant permettra d'accueillir le double d'enfants.

Discussion

Au cours de la brève discussion qui a suivi les auditions ci-dessus, il est proposé d'auditionner MM. Rapin et Bossy, ensemble, sur place. Proposition acceptée à l'unanimité. Il est souhaité également un inventaire très précis des besoins, et encore quelques précisions de M. Rossetti quant aux classes dont l'ouverture est prévue pour les prochaines rentrées par rapport à la liste remise par M. Föllmi lors de son audition en janvier 1992.

Séance du 19 mars 1992

Audition de MM. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture, José Borella, collaborateur chargé du dossier, Robert Rapin, chef du Service des écoles.

Visite de l'école de Sécheron

Avant d'auditionner les susnommés, comme elle l'avait souhaité, la commission sociale et de la jeunesse a visité sous la conduite de MM. Rapin, Bossy et Borella les points «chauds» tels que: salles de classes actuellement à disposition de l'Ecole de commerce, le futur restaurant scolaire et divers locaux en sous-sol, les combles de la salle de gym (future salle de rythmique), ainsi que les sanitaires.

Les commissaires ont pu constater de visu l'état de dégradation de divers locaux et couloirs rongés par l'humidité dont l'odeur «flotte» en sous-sol.

En ce qui concerne les sanitaires, ils ont été convaincus sans peine par les propos de M. Husser (vision surréaliste) et de l'impérieuse nécessité d'apporter les changements urgents et indispensables.

Parmi les points positifs, les commissaires ont été favorablement impressionnés par les volumes existants (hauteur des classes 3,10 mètres), ce qui a permis à certaines enseignantes de faire aménager des «mezzanines» (financées par des fonds propres) d'entente avec le Service des écoles et à titre expérimental.

A la fin de la visite, M. José Borella, chargé du dossier, présente les plans du projet en cours d'élaboration grâce au crédit complémentaire voté par le Conseil municipal en février dernier.

Du fait de son inscription à l'inventaire, la réhabilitation de ce bâtiment nécessite un travail de restauration pratiquement identique à un monument historique avec les contraintes qui en découlent.

Pour répondre aux vœux des parents d'élèves il est prévu entre autres:

- un restaurant scolaire d'une capacité de 80 places; qui en sous-sol retrouvera son emplacement d'origine ainsi que ses frises cachées actuellement par un faux plafond. Selon les plans, l'exécution de ce local est prévu au cours de la 2e étape des travaux;
- la récupération et la remise en état de 5 classes d'études dans l'aile sud. A noter que les classes ont pour la plupart 62 m² et 58 m² pour celles de rez-de-chaussée, le règlement prévoyant 80 m²;
- l'aménagement d'un préau couvert d'une superficie de 320 m², dont la hauteur sera de 3 mètres. Le toit prévu sera plat. Pour réaliser ce préau la disparition du pavillon en bois gris, côté est, sera nécessaire;
- l'aménagement de murs anti-bruit (du côté de l'avenue de France et de la rue de Lausanne) afin de rendre ce préau vivable et ainsi améliorer la qualité de vie des enfants et des enseignants.

D'autre part:

- le logement du concierge, actuellement au 3e étage, occupera la partie centrale du bâtiment, dans les combles, libérant ainsi des locaux à l'usage des élèves;
- un ascenseur extérieur, d'une structure plus légère que celle qui apparaît sur le plan, est prévu en bout des cages d'escalier. Il desservira tous les étages sauf l'appartement du concierge;
- moyennant le renforcement de la dalle existante, il y a la possibilité de faire une salle de rythmique au-dessus de la salle de gym à destination des petits. Par contre, sous la salle de gym, des locaux à l'intention des sociétés pourront être récupérés.

Hormis la restauration intérieure, le projet prévoit la restauration extérieure, les façades nettoyées, la toiture remise en état, la démolition des pavillons préfabriqués en bois, la suppression des places de parking (22 places) afin de restituer le préau dans son ensemble aux élèves.

Afin que chacun puisse se rendre compte des travaux envisagés vous trouverez en annexe les plans du projet actuel.

Suite aux documents fournis par M. Rossetti faisant le point de la situation des locaux scolaires, M. Rapin a fait un multipack des secteurs 7 et 8 (cf document en annexe) l'école de Sécheron étant à la limite des 2 secteurs.

Depuis 1989, la moyenne des élèves par classe tend à augmenter dans ces secteurs alors qu'elle allait en décroissant depuis 1982.

Des chiffres plus définitifs seront obtenus vers fin avril, avec une année de résultat en plus et la tendance à 10 ans.

Suite à une question sur la prise en considération du regroupement familial, M. Rapin confirme que cet aspect est pris en compte par les études menées actuellement, ce qui n'était pas le cas avec la méthode employée précédemment. Cette nouvelle méthode sera appliquée chaque année. Elle donne de meilleurs résultats.

Pour répondre aux préoccupations des commissaires sur les ouvertures dans ces secteurs (7-8) de classes ou de groupes scolaires pour les prochaines années, M. Rapin donne les informations suivantes:

- dès 1995, 5 salles d'études supplémentaires seront mises à disposition à l'école de Sécheron en plus des 21 autres mentionnées sur le document ci-joint «secteur SRS 7 et 8» qui concerne 1992-1993 et 1994.

Hors cette planification sont envisagés:

- le groupe des Genêts pour lequels un concours d'architecture a été décidé;
- le groupe définitif aux Pâquis avec une inconnue, la démolition du pavillon Wilson;
- à plus long terme, un groupe définitif à Sécheron, pour lequel le terrain est réservé;
- il y a encore Chandieu ou Vermont, mais dans les deux cas c'est un problème politique à résoudre.

Il n'existe rien d'autre.

De nombreuses questions démontrent l'intérêt du sujet: quelle possibilité d'accélérer les travaux? Est-il possible de lancer une opération urgente dès que l'autorisation de construire aura été délivrée?

Réponse: M. Bossy informe les commissaires que le planning pourrait être le suivant pour autant que:

1. le Conseil municipal accepte le crédit de 290 000 francs afin de permettre de terminer les études pour qu'on puisse aller jusqu'à la demande d'autorisation de construire (soit avril 1992). Il ajoute que l'impossible sera fait pour essayer de mettre à disposition les locaux de la première étape en gagnant une année et de gagner aussi une année pour la deuxième étape;

2. que le crédit de construction qui devrait être déposé auprès du Conseil municipal en juin ou septembre 1992 soit accepté avant la fin de l'année, alors
3. les travaux pourraient débuter en juillet 1993, dès la libération des locaux par l'Ecole de commerce, pour la première étape qui concerne la moitié sud du bâtiment. Il est prévu ensuite de permuter les classes primaires dans les locaux restaurés et commencer la deuxième étape qui comprendrait le restaurant scolaire.

A la proposition de plusieurs commissaires d'inclure le restaurant dans la première étape, d'une part, et de faire la première étape en une année au lieu de 2 ans d'autre part, M. Bossy estime que dès le moment où le crédit sera acquis il serait possible de l'envisager si la situation conjoncturelle perdure.

Question: Pourquoi, compte tenu de la tension démographique dans le quartier, ne pas prévoir des classes supplémentaires au 3e étage au lieu de petits locaux divers.

Réponse: La situation ayant évolué depuis l'avant-projet et aujourd'hui, c'est à étudier.

Questions: Le toit du préau couvert pourrait-il accuser une légère pente, ce qui faciliterait l'écoulement des eaux et l'évacuation des feuilles mortes, mais aussi éviterait aux jeunes d'y grimper afin d'y rechercher une balle par exemple?

Vu les couloirs spacieux et l'exiguïté des classes, est-il prévu de mettre notamment des armoires dans ces couloirs et ainsi récupérer un peu d'espace vital à l'intérieur des classes?

Réponse: A étudier.

Question: Bien que le pavillon brun, côté ouest, soit voué à la démolition afin d'augmenter la surface du préau, selon la situation existante serait-il possible de le conserver encore un certain temps à l'usage de locaux scolaires?

Avant de se retirer, M. Bossy insiste sur l'urgence qu'il y a pour le Conseil municipal à se prononcer sur cet objet afin que les délais indiqués puissent être tenus. Il indique encore que le Conseil administratif a recommandé que le coût total n'excède pas 9 millions, faute de quoi le problème devrait être revu. Ce chiffre ne tient pas compte des hausses, ni des baisses éventuelles et date d'octobre 1990.

Le projet complet tel qu'il devrait être exécuté, et qui tiendra compte des observations des commissaires sera présenté au Conseil municipal avec des options possibles, notamment en ce qui concerne la salle de rythmique des petits.

Pour répondre encore à certaines questions, M. Bossy informe la commission sur le fait que la situation conjoncturelle ne fait pas qu'on va plus vite, mais parfois moins vite. En effet, les entreprises les meilleur marché sont souvent plus fragiles et il arrive souvent maintenant que des faillites soient prononcées en cours de chantier!

Quid de la possibilité de situer le restaurant scolaire en surface, par exemple dans un pavillon réservé à cet effet?

Réponse: Un bâtiment indépendant, qu'il faudrait chauffer, dans lequel il faudrait amener l'eau et l'électricité serait d'un coût trop élevé.

Nous remercions MM. Bossy, Borella et Rapin pour leur disponibilité.

Séance du 26 mars 1992

Discussion

Il ressort de la discussion l'urgence de mener à bien les travaux de réhabilitation de l'école de Sécheron en mettant l'accent sur les besoins et sur les possibilités de mettre davantage de classes à disposition d'un quartier en difficulté.

Il est souligné aussi le manque ressenti du fait du refus de l'école de Vermont. L'hypothèse de l'aménagement de passages protégés qui permettraient aux enfants des immeubles de Montbrillant de se rendre en toute sécurité à l'école de Sécheron est aussi évoquée.

Pour certains commissaires, il ne s'agit pas de solutions palliatives à long terme mais de réfléchir à nouveau à la possibilité d'une école en dur à Vermont.

Conclusion et vote

A l'unanimité des 14 membres présents, la commission sociale et de la jeunesse vous recommande d'accepter la pétition des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron. Elle recommande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que les travaux soient entrepris dès la libération des locaux, soit en juillet 1993, et que tout soit entrepris pour accélérer leur exécution afin de gagner 1 à 2 ans sur la mise à disposition des nouvelles salles d'études, en les augmentant si possible, ainsi que de prévoir l'exécution du restaurant scolaire au cours de la première étape, et ainsi répondre aux besoins légitimes des pétitionnaires.

POCHES IMPLIQUANT LE PARTAGE DE 7 SOUS-SECTEURS STATISTIQUES

SECTEUR NO 1 : Extension sur secteur no 4 (impliquant partage sous-secteur no 01.01)
- rue de la Corraterie /tous les no pairs

Extension sur secteur no 2 (impliquant partage sous-secteur no 22.03)
- route de Chêne / du no 2 au no 40

SECTEUR NO 2 : Extension sur secteur no 1 (impliquant partage sous-secteur no 21.05)
- rue de Villereuse / tous les no pairs

SECTEUR NO 3 : Extension sur secteur no 2 (impliquant partage sous-secteurs no 11.09 & 11.10)
- avenue de la Roseraie / tous les no pairs
- avenue de Beau-Séjour / tous les no pairs
- chemin Maurice-Roch / sans numéros

SECTEUR NO 5 : Extension sur secteur no 6 (impliquant partage sous-secteurs no 03.01 & 03.02)
- rue de Lyon / du no 1 au no 33
- rue de l'encyclopédie / coté impairs : tous les no
  coté pairs : du no 2 au no 14
- chemin Galiffe / tous les no
- rue du Vuache / tous les no
- rue Voltaire / côté impair : du no 7 au no 31 (soit toute la rue)
  côté pair : du no 8 au no 30
- rue Franklin / tous les no pairs et impairs
- rue Dassier / tous les no pairs et impairs
- rue Gutenberg / côté impair : du no 1 au no 7
  côté pair : du no 2 au no 12
- rue du Jura / côté pair : (rien)
  côté impair : du no 1 au no 9
- rue de la Servette / côté impair : du no 1 au no 7

SECTEUR NO 7 : Extension sur secteur no 6 (impliquant partage sous-secteur 03.02)
- rue de la Servette /côté impair : du no 9 au no 49
- rue du Jura / côté impair : du no 11 au no 15
  côté pair : tous les no
- rue Gutenberg / côté pair : du no 14 au no 18
- rue Tronchin / du no 26 au no 32
- rue Louis Favre / côté impair : du no 1 au no 7
  côté pair : du no 2 au no 6
- rue Ad. Tschumi / côté impair : du no 1 au no 5 (soit toute la rue)
  côté pair : du no 2 au no 8

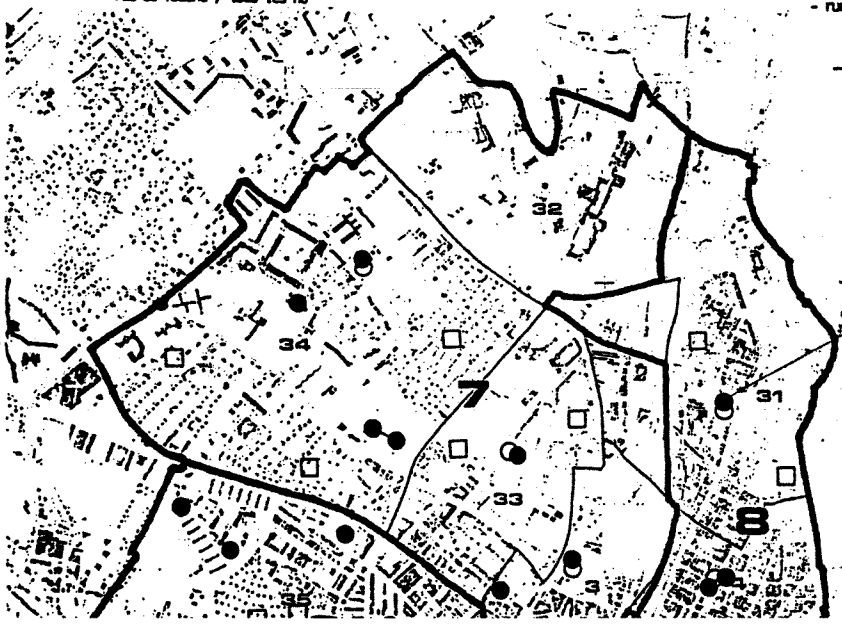

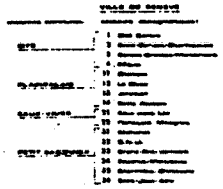

SECTEURS SCOLAIRES

Rive gauche :

no 1 Cité/Eaux-Vives
no 2 Champel/Malagnou
no 3 Cluse/Acacias
no 4 Jonction

Rive droite :

no 5 Saint-Gervais/Saint-J
no 6 Délices/Charmilles
no 7 Grand'Pré/Moillebeau
no 8 Pâquis/Sécheron

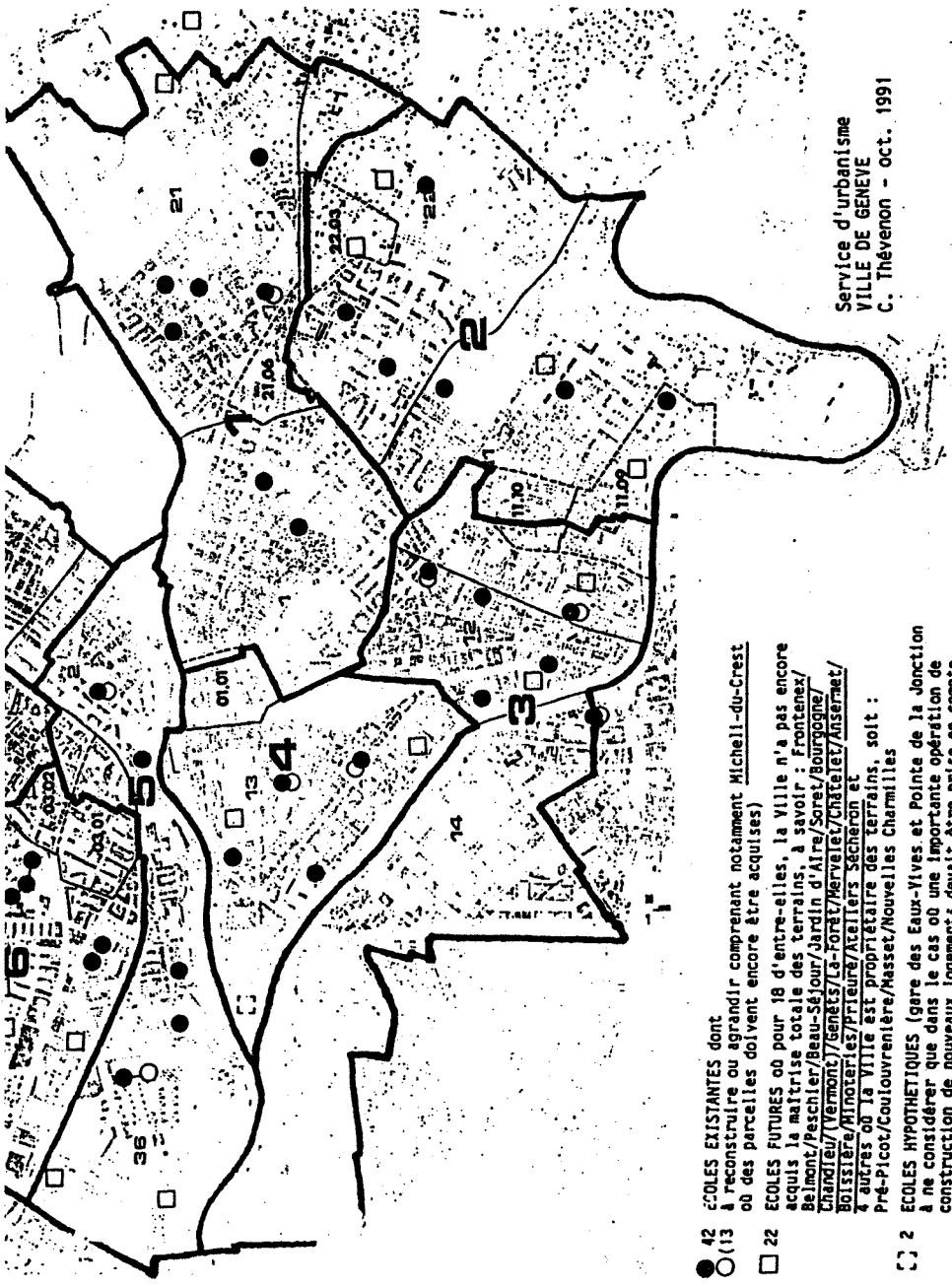
ECOLES EXISTANTES dont
à reconstruire ou agrandir comprenant notamment Michell-du-Crest
où des parcelles doivent encore être acquises)
ECOLES FUTURES où pour 18 d'entre-elles, la Ville n'a pas encore acquis la maîtrise totale des terrains, à savoir : Frontenex/Belmont/Peschier/Beau-Séjour/Jardin d'Aire/Soret/Bourgogne/Chandieu/Vermont/Genêts/La-Forêt/Merveilet/Châtelet/Ansermet/Boissière/Minoteries/Prieuré/Ateliers Sécheron et
4 autres où la Ville est propriétaire des terrains, soit :
Pré-Picot/Coulouvrenière/Hasset/Nouvelles Charmilles
ECOLES HYPOTHETIQUES (gare des Eaux-Vives et Pointe de la Jonction à ne considérer que dans le cas où une importante opération de construction de nouveaux logements devait être prise en compte
Service d'urbanisme
VILLE DE GENEVE
C. Thévenon - oct. 1991

Ecole de Sécheron,
rue de Lausanne 105,
1202 Genève

MS-i 18 (Genève-1986)

Bât. 231/232/233, parcelle 159,
fille 11/Petit-Saconnex,
commune de Genève

500.391/119.432

3e zone

Recensement SMS (1985)

Dat. Autorisation: 16 juillet 1909
(TP 287-1909)
Selon INSA: 1908-1911

Bibl. INSA (p. 343)
ISOS («élément indiv. à protéger»)
Guide SHAS (pp. 206-207)

Construction scolaire édifiée en 1908-1911 par les architectes Henri Garcin et Charles Bizot, constituant, avec ses pavillons d'entrée, un exemple particulièrement représentatif du «style suisse» à Genève et, plus particulièrement, des écoles de cette période. Elle a conservé une large part de sa substance d'origine, principalement en ce qui concerne ses façades et sa toiture. Du fait de sa taille importante et de sa situation dégagée, cet édifice joue un rôle dominant dans l'image du quartier.

Secteur S.R.S 7 et 8

Année (31/12)	Nb élèves	(-) Nb élèves spécialisés	(=) Nb élèves EI à P6	(:) Nb classes E1 à P6	(=) Moyenne élèves/classe
Réalité					
1982	2014	63	1951	93	20,98
1983	2022	65	1957	96	20,39
1984	2056	31	2025	100	20,25
1985	2079	47	2032	102	19,92
1986	2169	58	2111	106	19,92
1987	2303	54	2249	113	19,90
1988	2372	57	2315	120	19,29
1989	2501	61	2440	125	19,52
1990	2669	63	2606	133	19,59
1991	2813	51	2762	139	19,87

Année (31/12)	Nb élèves	(-) Nb élèves spécialisés	(=) Nb élèves EI à P6	(:) Nb classes E1 à P6	(=) Moyenne élèves/classe
Prévision					
1992*1	3086	60	3026	144	21,01
1993*2	3310	60	3250	152	21,38
1994*3	3560	60	3500	160	21,88

*1 Aménagement des locaux loués à la COOP (+3) et disponible Cropettes (+2)

*2 Construction d'un pavillon place Châteaubriand (+8)

*3 Construction pavillon Baulacre (+8)

Pétition: réhabilitation de l'école de Sécheron

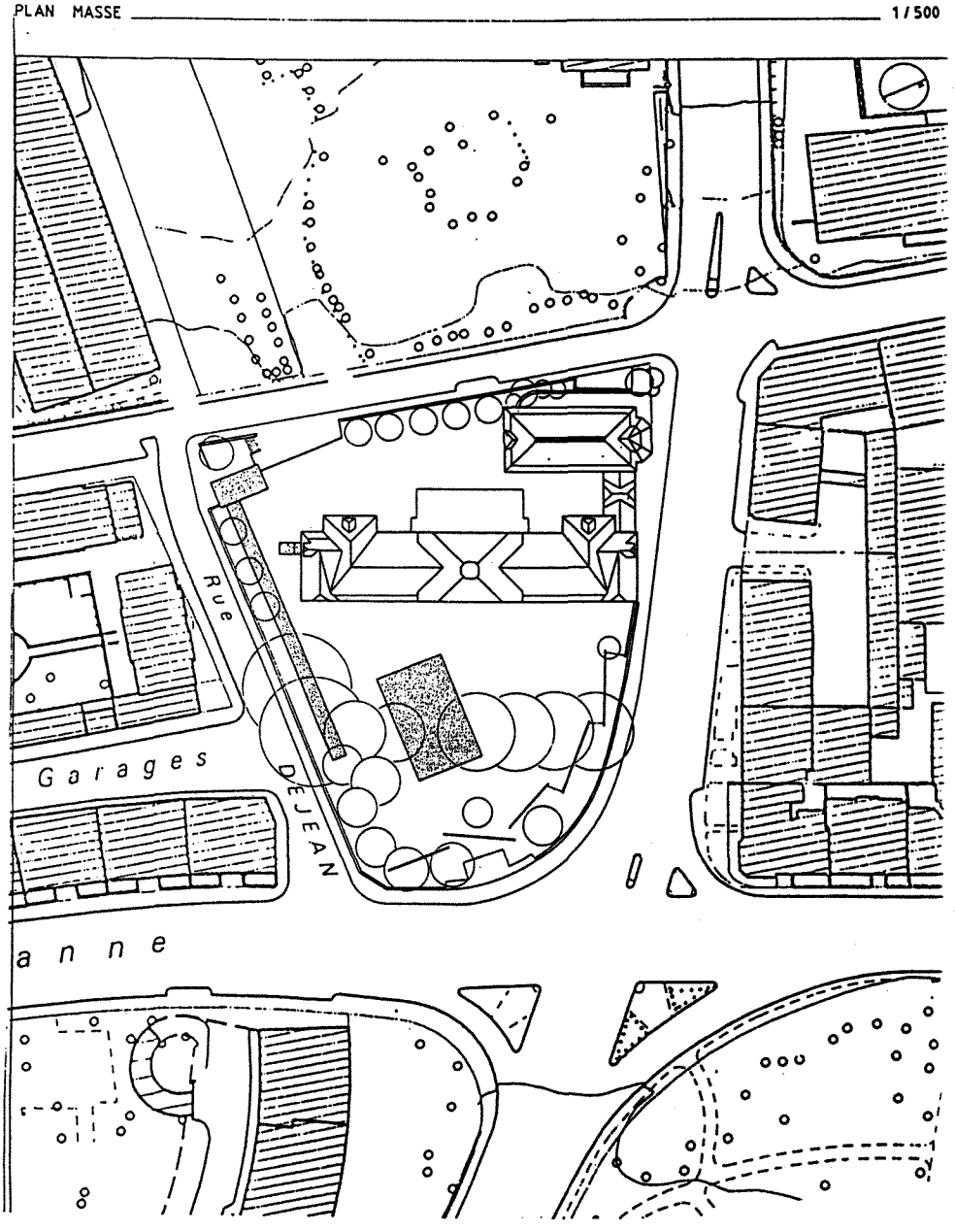

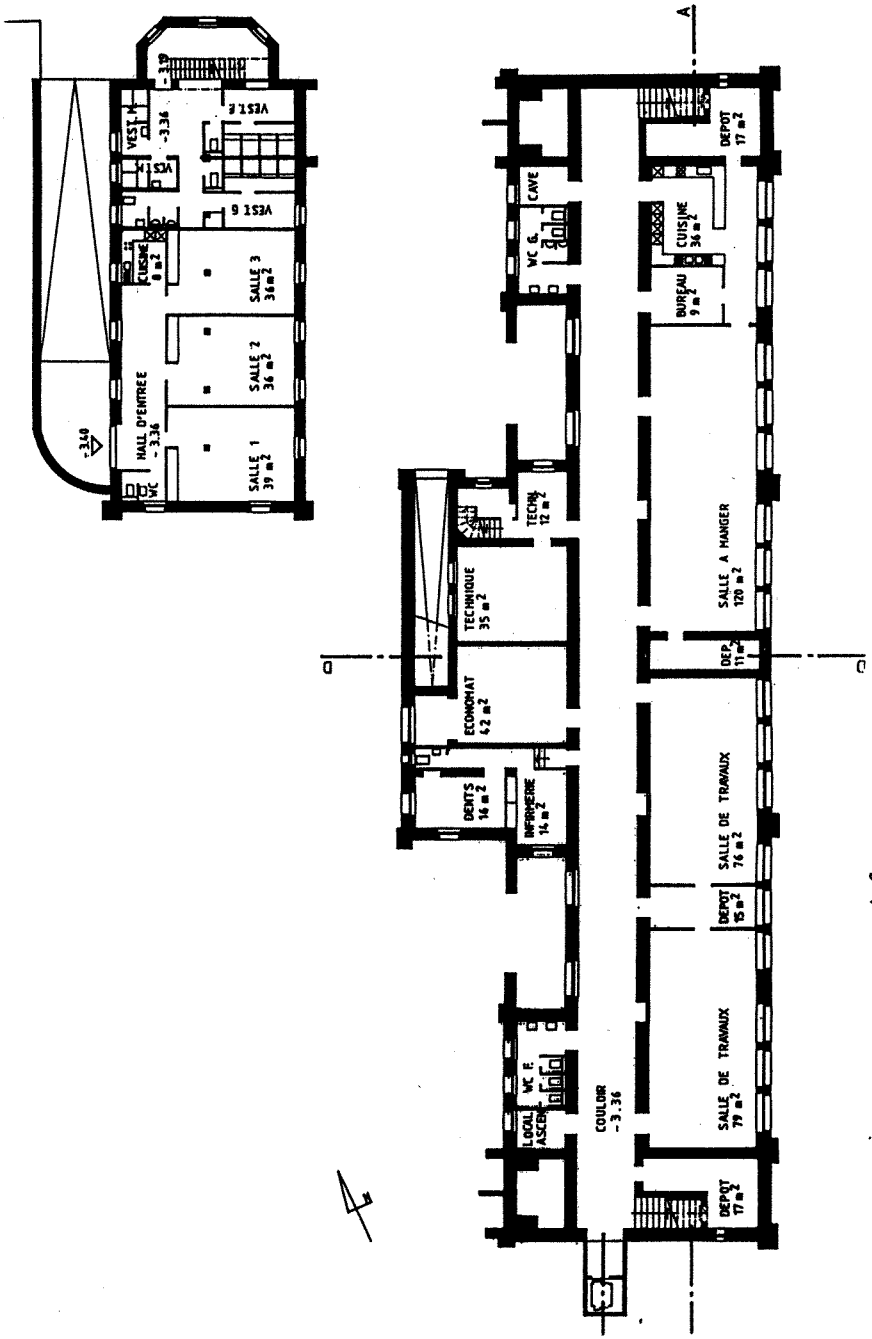
VEST. E
VEST. M
VEST. N
VEST. G
CUISINE 8 m2
SALLE 3 36 m2
SALLE 2 36 m2
SALLE 1 39 m2
HALL D'ENTREE -3.36
WC
-3.40
-3.19
-3.36
A
DEPOT 17 m2
CAVE
WC G.
CUISINE 36 m2
BUREAU 9 m2
TECHN. 12 m2
TECHNIQUE 35 m2
ECONOMAT 42 m2
DENTS 16 m2
INFIRMERIE 14 m2
SALLE A MANGER 120 m2
DEP. 11 m2
SALLE DE TRAVAUX 76 m2
DEPOT 15 m2
SALLE DE TRAVAUX 79 m2
DEPOT 17 m2
WC F.
LOCAL ASCEN.
COULOIR -3.36
REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR 1:200

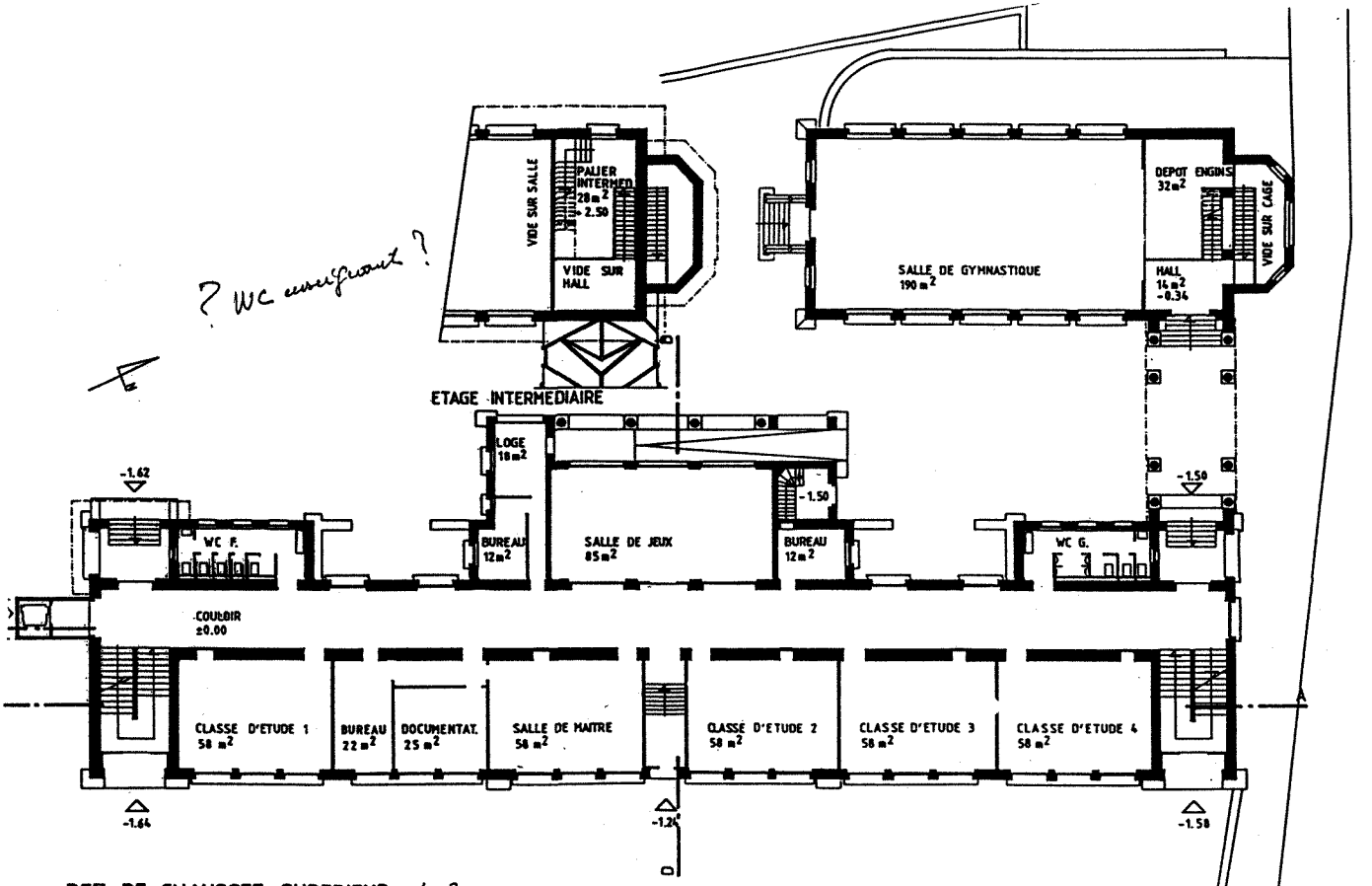

REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200

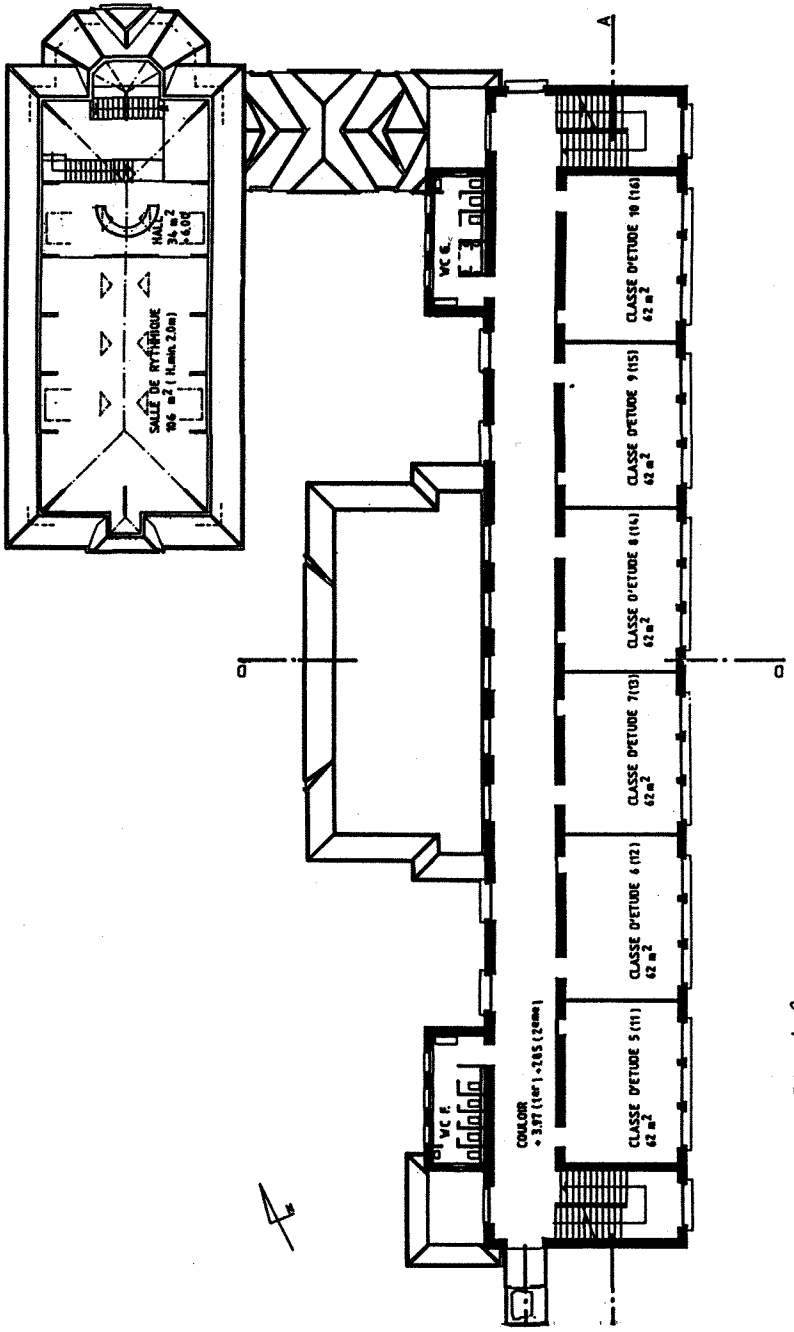
SALLE DE RYTHMIQUE
106 m² (H.min. 2.0m)
HALL
34 m²
+6.00
WC G.
WC F.
COULOIR
+3.97 (1er) +2.85 (2ème)
CLASSE D'ETUDE 5 (11)
62 m²
CLASSE D'ETUDE 6 (12)
62 m²
CLASSE D'ETUDE 7 (13)
62 m²
CLASSE D'ETUDE 8 (14)
62 m²
CLASSE D'ETUDE 9 (15)
62 m²
CLASSE D'ETUDE 10 (16)
62 m²
A
a
a
1er et 2eme ETAGE 1:200

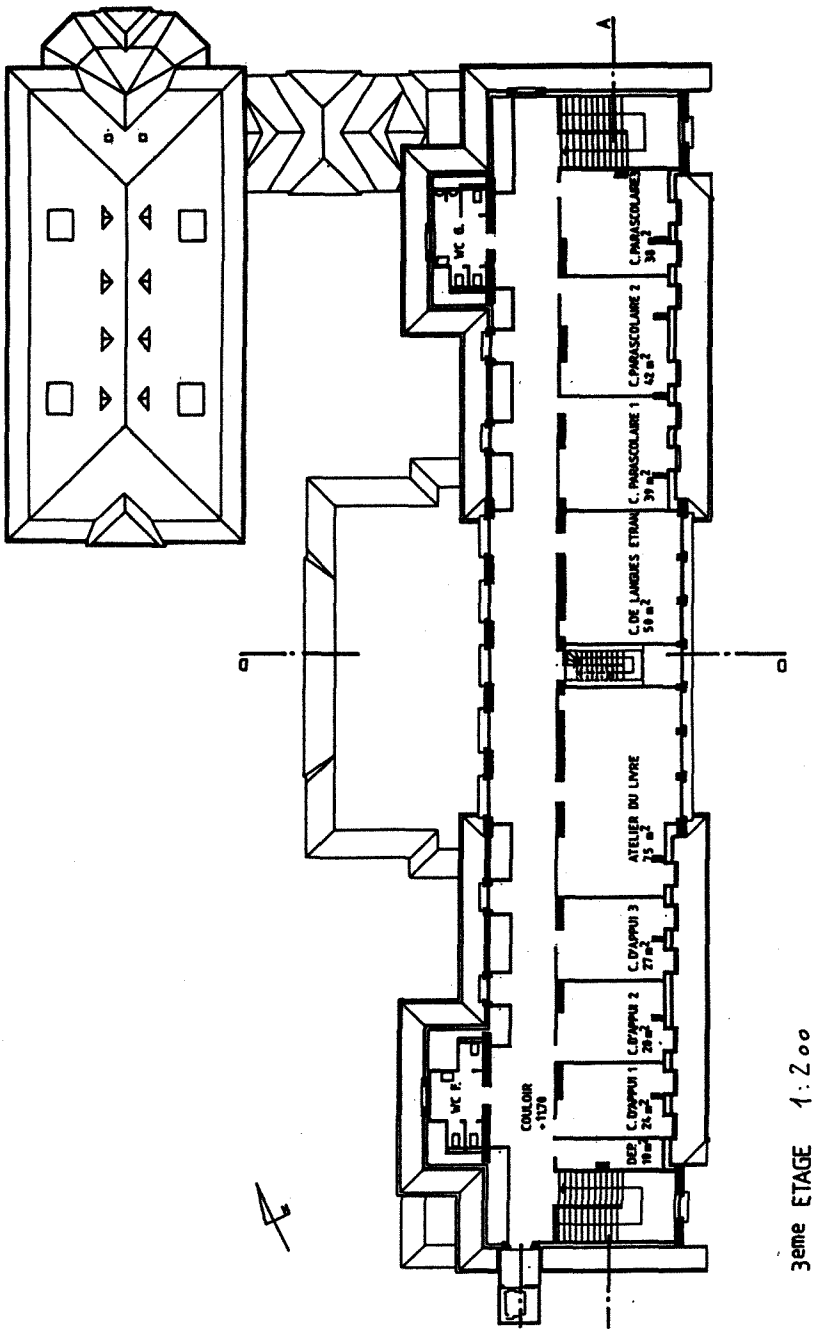
C.PARASCOLAIRE
C.PARASCOLAIRE 2
C. PARASCOLAIRE 1
C.DE LANGUES ETRAN
ATELIER DU LIVRE
C.D'APPUI 3
C.D'APPUI 2
C.D'APPUI 1
COULOIR
3eme ETAGE 1:200

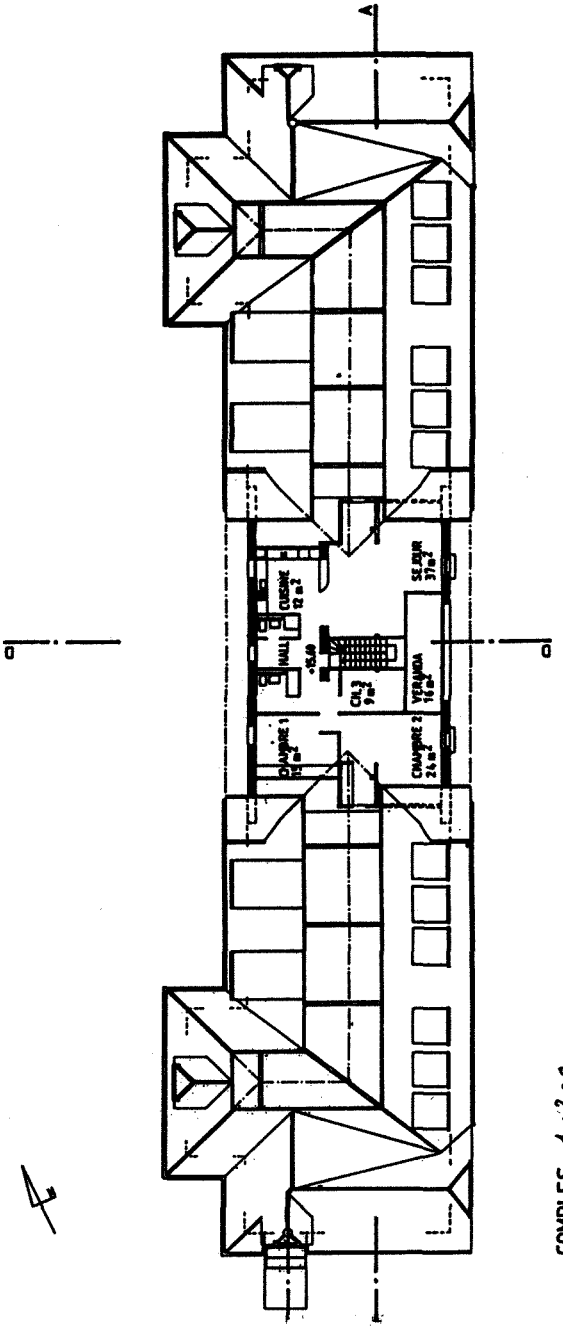

COMBLES 1:200

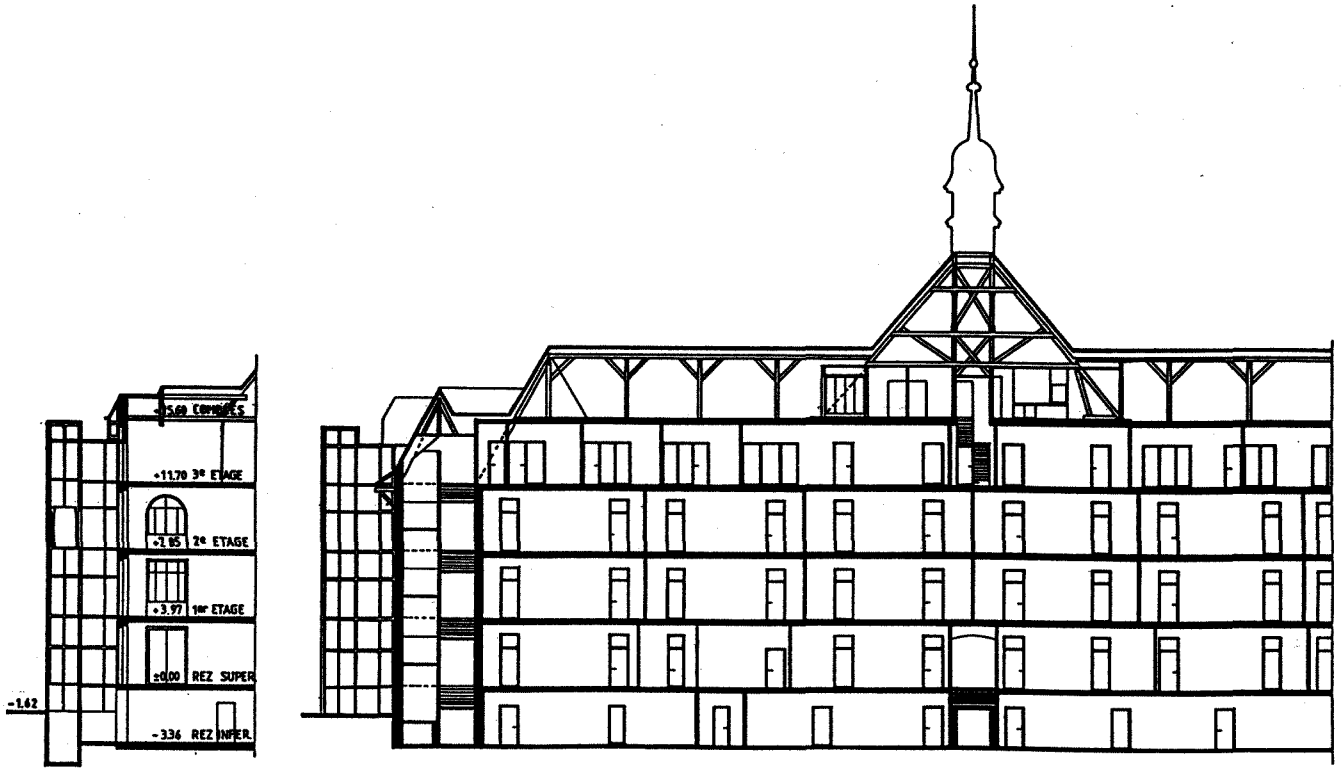

COUPE B – B

COUPE A – A 1:200

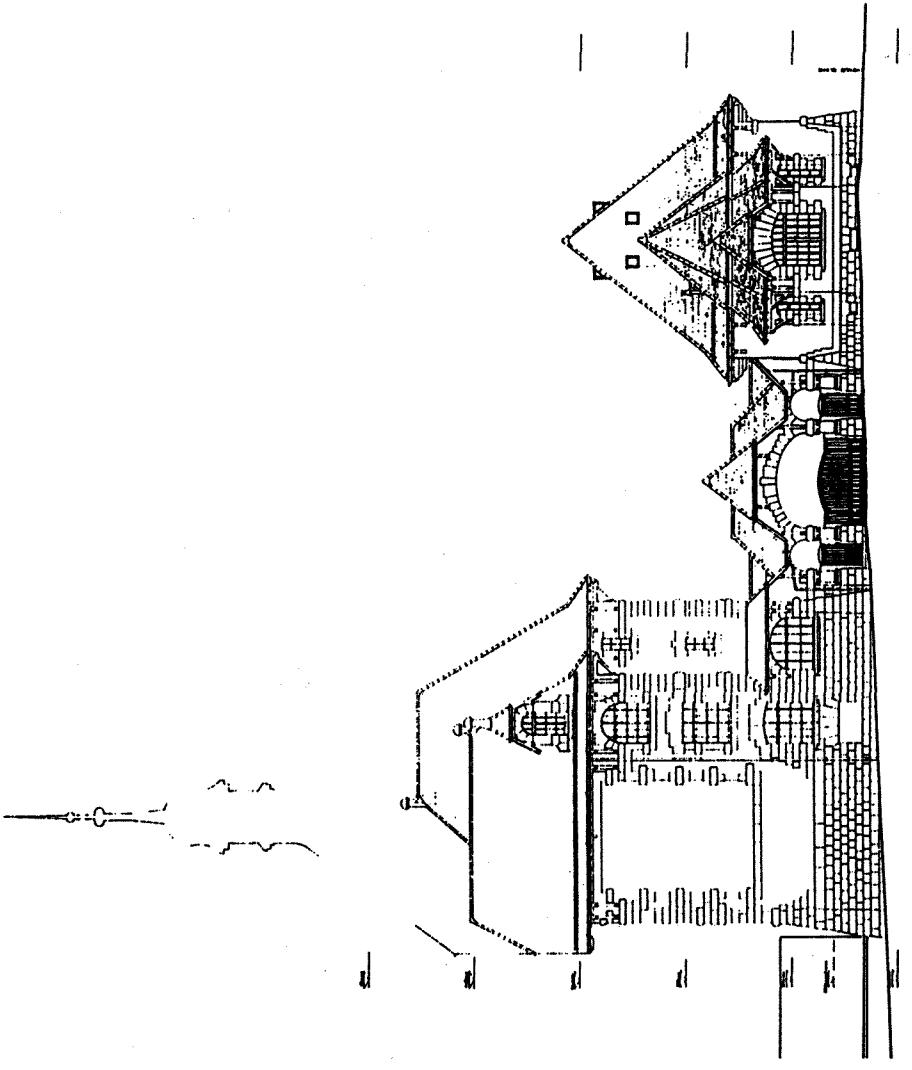

FAÇADE NORD 1:200

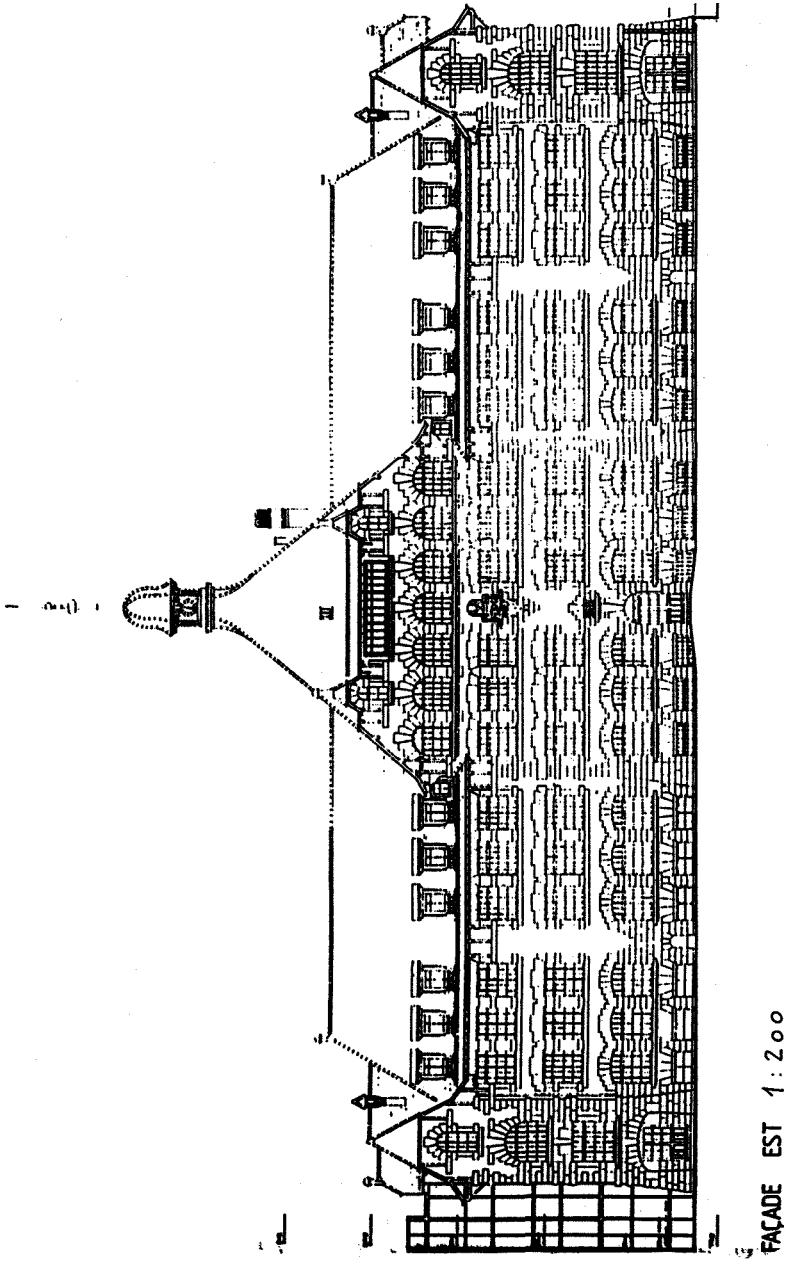
FAÇADE EST 1:200

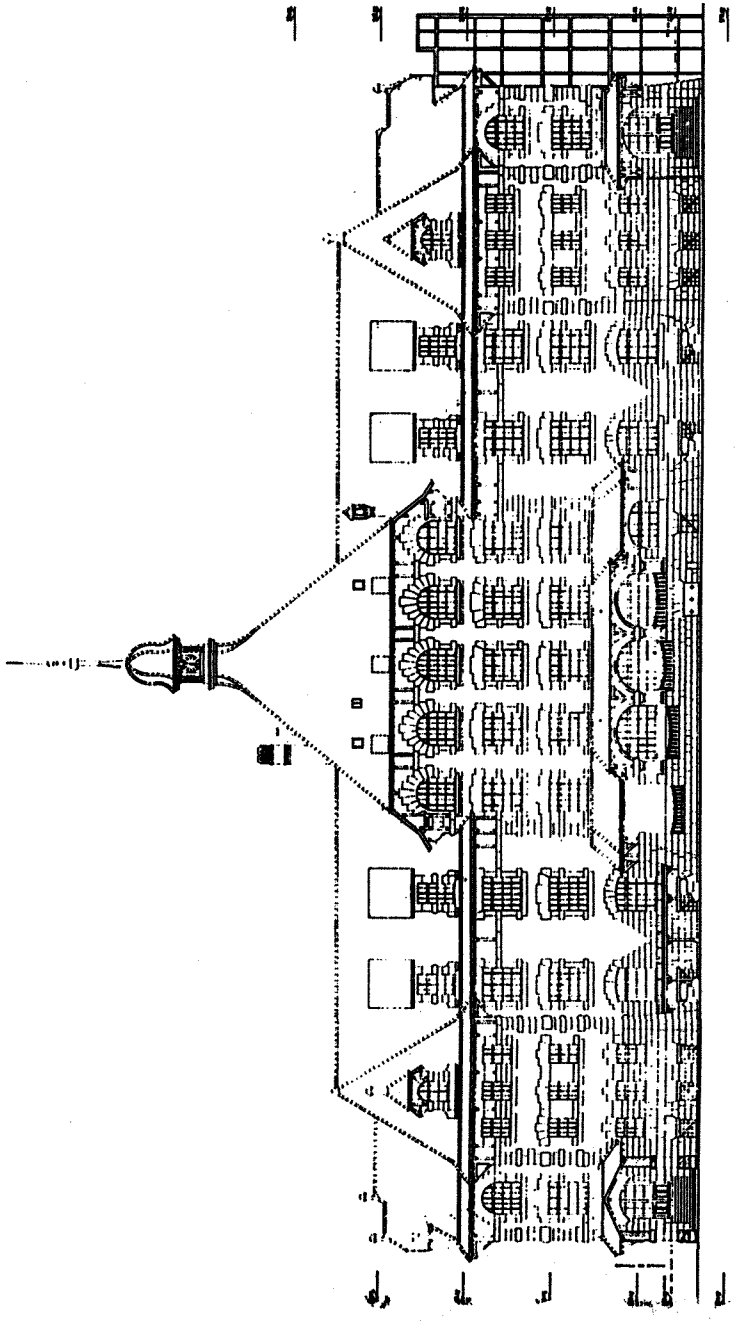
FAÇADE OUEST 1:200

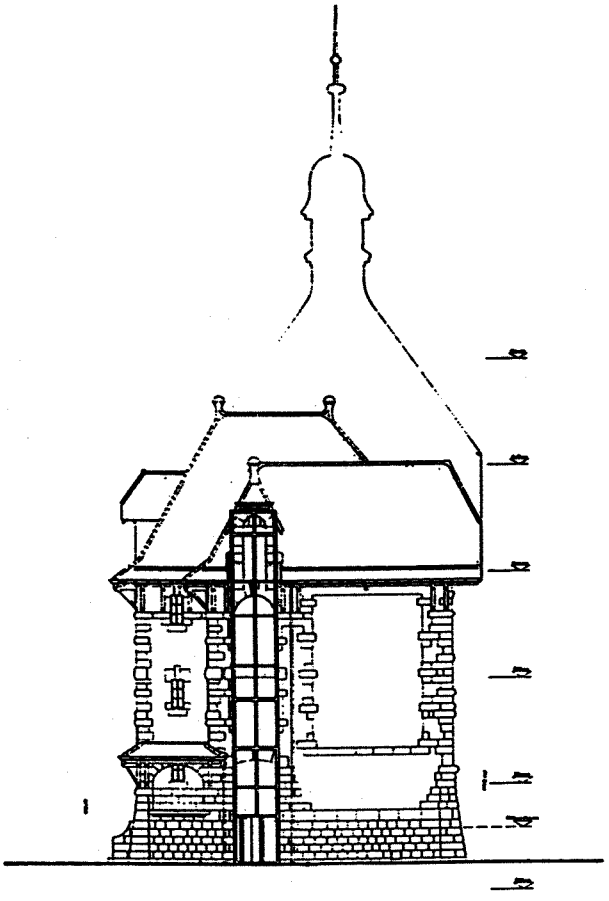

FAÇADE SUD 1:200

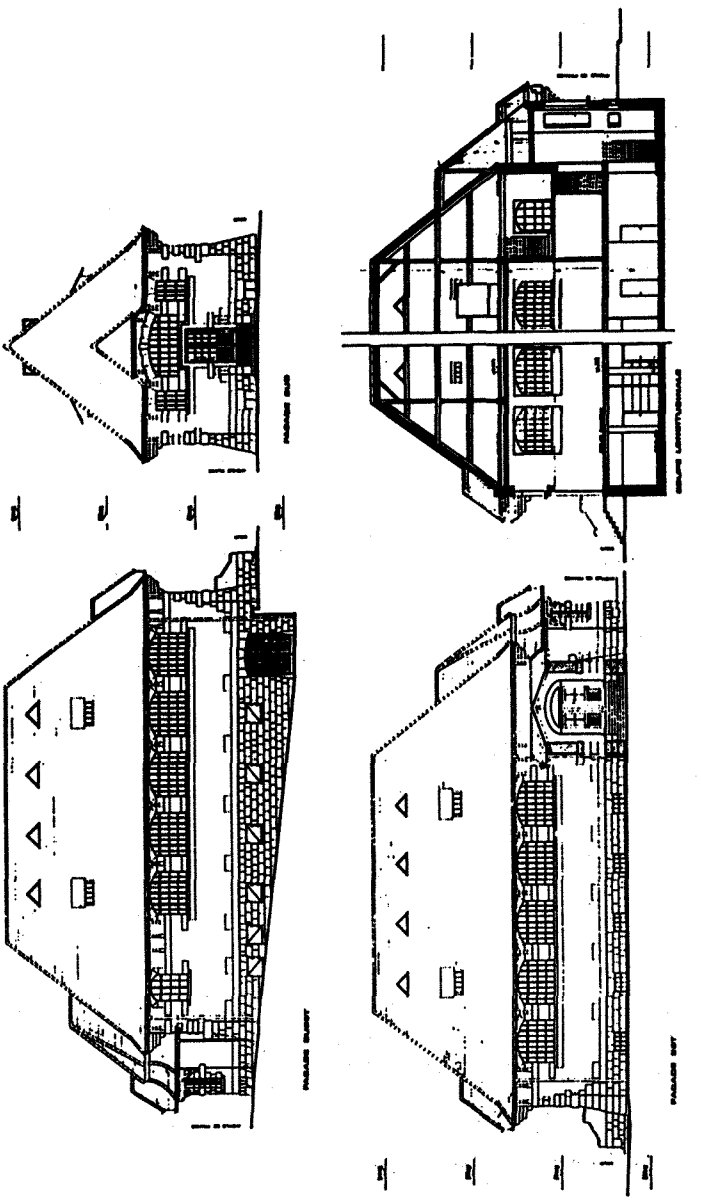

FAÇADES et COUPE SALLE DE GYM 1:200

RENABILITATION DE L'ECOLE DE SECHERON
PREAU
VARIANTE I
VUE INTERIEURE
Date : 11.11.91
MICHEL DUCHEST SA
Architectes SPFZ-SIA
Rue Saint-Victor 4
1208 Genève
Tél. : 48.17.41
ARSKÖK & GAGL
Architectes
Rue Jean-Gutenbe
1211 Genève 2
Tél. : 44.24.88

Mme Alice Ecuvillon, rapporteuse (DC). Nous avons beaucoup parlé de provisoire et de constructions légères, eh bien, moi, je vais vous parler de constructions en dur.

Effectivement, puisque je suis rapporteuse de la pétition de l'APEPS, Association des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron, concernant la réhabilitation de l'école de Sécheron, je voudrais vraiment insister, Mesdames et Messieurs les conseillers, sur l'urgence qu'il y a à prendre des décisions, sur la responsabilité du Conseil municipal, justement, à prendre les décisions rapidement lorsqu'elles nous seront proposées, afin que cette école soit réhabilitée dans le plus bref délai.

D'aucuns pensent que ce n'est qu'une solution palliative, que cela ne nous donnera pas la solution à tous les problèmes; bien entendu que non. Mais nous avons visité cette école, nous sommes allés sur place: il est évident qu'il y a des travaux importants à entreprendre, mais il est tout aussi évident qu'il y a un certain nombre de locaux à récupérer qui pourront être mis à la disposition des élèves. Quant à l'augmentation des effectifs, c'est un souci permanent, mais j'aimerais quand même pondérer ce qui a été dit tout à l'heure par certains de mes collègues. Des études sont faites, dont les résultats ont dû paraître à fin avril – justement, nous allons bientôt les connaître – et je crois que cela nous permettra vraiment de savoir combien d'élèves par classe nous aurons dans les années à venir. S'il y a des annexes à ce rapport – qui n'émanent pas de la commission des travaux, mais de la commission sociale et de la jeunesse! – c'est afin que chacun puisse bien se rendre compte de ce qui est prévu, puisse vraiment se faire une idée et, donc, prendre rapidement des décisions. Je rappelle que les conclusions ont été acceptées à l'unanimité des quatorze membres présents et je vous propose de voter ce rapport, je vous remercie.

Le président. Merci, Madame Ecuvillon. La parole n'étant plus demandée... Ah! Madame la maire, vous avez la parole.

Mme Jacqueline Burnand, maire. J'ai cru saisir dans le «Ah!» du président une vague désapprobation; je serai brève, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais tempérer un peu cette ardeur pro-écolière dont vous témoignez ce soir, en rappelant, notamment à l'un de nos éminents conseillers municipaux – M. Lescaze, pour ne pas le nommer – qui, tout à l'heure, disait: «Ce n'est nullement la faute du Conseil municipal si les choses prennent du retard», que le Conseil administratif, au contraire de ce qui a été dit tout à l'heure, a dû, voilà trois années de suite, rappeler ses devoirs au Conseil municipal. En effet, lorsque nous déposons une proposition de crédit d'étude au mois de septembre et que celle-ci n'est pas votée avant le mois d'avril, il est bien des études qui sont stoppées.

Pour ce qui concerne Sécheron, vous avez voté un début de crédit – à notre instante demande, au mois de février – de façon à ne pas bloquer totalement les projets scolaires. Mais vous savez qu'entre-temps nous avions interrompu les études sur l'école de Sécheron, faute de crédits, puisque ceux-ci n'avaient pas été débloqués par votre Conseil municipal. Il nous manque actuellement le complément, c'est-à-dire un peu plus d'une centaine de milliers de francs, je crois, pour aller jusqu'au bout de cette étude, qui est, je le rappelle, entre vos mains. Les crédits déjà débloqués permettront d'aller jusqu'à l'autorisation de construire, mais pour arriver à la demande de crédit de construction que nous devons vous soumettre, il nous manque encore quelques sous et, si le Conseil municipal fait diligence dans le vote de cette proposition de crédit d'étude, c'est-à-dire qu'il la vote avant fin juin, par exemple, eh bien, nous serons satisfaits et nous pourrons peut-être remplir nos devoirs. Si ce n'est pas le cas et que la proposition ne soit votée qu'en septembre ou en octobre, nous prendrons à nouveau du retard sur l'école de Sécheron, et il en sera d'ailleurs de même dans les autres cas que vous avez cités.

J'aimerais simplement préciser que, pour l'école des Charmilles, c'est une année que nous avons perdue! A l'époque, une déclaration claire a été faite par le biais d'une conférence de presse organisée par le Conseil administratif, qui attirait l'attention sur la lenteur des décisions. Et cela a été redit clairement dans le cadre d'une séance plénière; nous attirions votre attention sur les retards trop importants pour la réalisation des divers groupes scolaires en ville de Genève.

Ce soir, on évoque plus particulièrement le quartier de Sécheron-Montbrillant, mais je ne vous cache pas notre grande anxiété en ce qui concerne la mise à disposition des autres groupes scolaires sur le territoire de la Ville de Genève.

Mises aux voix, les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que les travaux soient entrepris dès la libération des locaux, soit en juillet 1993, et que tout soit entrepris pour accélérer leur exécution afin de gagner 1 à 2 ans sur la mise à disposition des nouvelles salles d'études, en les augmentant si possible, ainsi que de prévoir l'exécution du restaurant scolaire au cours de la première étape, et ainsi répondre aux besoins légitimes des pétitionnaires.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- N° 1072, de *MM. Pierre de Freudenreich, Nicolas Meyer* et *Georges Queloz* (L): pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais répondre à M. Coste qui était intervenu voilà quelques semaines à propos du Sorgentelefon.

J'aimerais lui dire qu'immédiatement après son intervention concernant la motion N° 1054[1], je suis intervenu auprès du Département de l'instruction publique, plus particulièrement auprès de M. Föllmi qui, sans tarder, a fait parvenir une communication à toutes les écoles de notre commune. Ensuite, cette intervention a aussi eu des effets au niveau du Conseil d'Etat, puisque le chef du Département des travaux publics est intervenu auprès de la Société d'affichage, dont j'ai moi-même vu les représentants.

Finalement, Mesdames et Messieurs, la Société générale d'affichage, par lettre du 15 avril 1992, m'a fait savoir qu'elle avait le plaisir de me confirmer avoir pris toutes les mesures immédiates pour supprimer l'affichage «Sorgentelefon». Donc, aucune affiche n'a été exposée sur notre territoire et, si cet affichage avait eu lieu, c'est exactement ceci dont il aurait été question. *(M. Rossetti montre une affiche.)*

Votre intervention, Monsieur Coste, a donc eu les effets désirés. *(Applaudissements.)*

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

orales:

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'aimerais répondre brièvement à une question qui m'a été posée par M. Dunner qui s'inquiétait de savoir si

[1] Développée, 3517.

le Conseil administratif s'était préoccupé de voir si on pouvait, éventuellement, louer les locaux de l'ancien Hôtel de Genève à des fins parascolaires.

Je vous rappele que, lorsque l'Hôtel de Genève a été fermé, s'est installé dans ses arcades un restaurant qui s'appelait le *Sorrento*, qui est ensuite tombé en faillite. A la suite de cette faillite, le propriétaire de l'immeuble a racheté toutes les installations et tout le mobilier, ce qui fait qu'aujourd'hui encore les locaux sont occupés par un restaurant. Il s'agit d'une surface de 700 m^2 qui se répartissent dans les arcades et en sous-sol, puisque vous savez que l'Hôtel de Genève avait toute une série de salles de sociétés, que les sportifs connaissaient bien puisque c'était un lieu de ralliement. Le loyer demandé pour cette surface se monte à 24 600 francs par mois, ce qui fait un peu moins de 300 000 francs annuellement.

Si nous avons dû renoncer à songer à utiliser cet hôtel, c'est parce qu'il y avait d'abord des travaux à effectuer; il fallait tout réaménager. Il y avait aussi le problème du loyer et, également, le manque de dégagements extérieurs pour les locaux parascolaires et pour les activités de jeux, les préaux, etc. Donc, pour toutes ces raisons, Monsieur Dunner, la solution à laquelle vous aviez pensé a été exclue pour mon département.

Mme Laurette Dupuis (T). Ma question concerne M. Rossetti. J'aimerais savoir pourquoi les clubs d'aînés, qui sont subventionnés par la Ville, prennent des autocars vaudois pour aller faire leurs promenades.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. A Mme Dupuis, qui s'inquiète du fait que des associations totalement indépendantes s'adressent à des sociétés vaudoises au lieu de prendre tout simplement des cars genevois, je répondrai simplement que, puisque nous sommes en présence d'associations totalement privées et séparées de la Ville, celles-ci décident d'après les moyens qui sont à leur disposition et choisissent les prix qui leur sont le plus favorables.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais savoir si le Conseil administratif envisage de prendre position sur le rapport du Conseil d'Etat sur l'étude du réseau des transports publics à l'horizon 2000-2005, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects liés à l'aménagement du territoire de notre commune, les conséquences sur l'emploi et sur l'habitat?

Au vu des délais extrêmement courts fixés par l'enquête publique, c'est-à-dire au 31 mai 1992, comment le Conseil administratif envisage-t-il d'y associer notre Conseil, comme celui-ci l'avait demandé?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je ne suis pas persuadée d'avoir compris votre intervention, Monsieur le conseiller municipal. Faites-vous allusion à la récente déclaration du Conseil d'Etat à propos du métro?

M. Michel Ducret (R). Madame la conseillère administrative, c'est exactement un rapport qui concerne non seulement le métro, mais l'ensemble du développement du réseau des transports publics à l'horizon 2005, qui a été déposé et présenté par le Conseil d'Etat le 29 ou le 30 avril, je crois, à la presse.

Nous attendons, maintenant, une réaction du Conseil administratif sur cet objet et je pense que votre Conseil a dû être associé de manière étroite à ces études.

Mme Jacqueline Burnand, maire. La réponse est la suivante: le Conseil administratif a été associé par le biais d'un collaborateur du Service de l'urbanisme qui suit, depuis quelques années déjà, toute la problématique en matière de développement des transports – que ce soit Circulation 2000, le plan de la traversée de la rade, dont il a été beaucoup question déjà, ou le développement des transports publics.

A dire vrai, le rapport publié par le Conseil d'Etat n'est parvenu sous la forme définitive qu'assez tardivement au Conseil administratif, lequel, dans le cadre de la réunion de la délégation de l'aménagement, en a pris connaissance. Il a émis une opinion de principe, mais c'est très volontiers que nous remettrons le document en question à la commission de l'aménagement, laquelle pourra aussi prendre connaissance des résultats de l'étude.

Je dois vous avouer que c'est plus une position de principe du Conseil d'Etat – en fonction de la volonté de la population genevoise de développer les transports publics – qu'une étude peaufinée et de fond sur l'articulation des divers volets qui sont actuellement à l'étude, c'est-à-dire Circulation 2000, Transports en commun 2000, et ainsi de suite.

Il conviendra donc que la possibilité de réaliser un métro entre Meyrin et Rive, avec des développements plus considérables pour l'avenir, soit étudiée dans un contexte général, notamment en ce qui concerne les études complémentaires de tramways, de bus, et de l'adéquation de toutes les mesures à prendre en rapport avec la création d'une telle ligne de métro.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Il s'agit de l'école Micheli-du-Crest. Lors d'une précédente séance, je demandais à Mme Burnand

d'envisager la mise à disposition des bâtiments sis sur la parcelle Chiapino, au boulevard de la Cluse, pour les activités parascolaires de l'école Micheli, comme la demande en avait été faite par le Service des écoles au Service d'architecture – demande d'ailleurs restée sans réponse. Vous m'aviez répondu, Madame, que vous envisageriez cette solution, mais que les locaux étaient soit non disponibles, soit inhabitables. Or, je viens d'apprendre que certains de ces locaux allaient être loués aux Montreurs d'images. Qu'en est-il?

Mme Jacqueline Burnand, maire. Il est fort possible que les Montreurs d'images, qui ont dû, comme vous le savez, quitter Sainte-Clotilde, se soient vu offrir cette possibilité de relogement. Mais il faut savoir aussi que les Montreurs d'images ne répètent pas à cet endroit, il s'agit uniquement du stockage de décors. Les locaux en question – j'ai eu l'occasion de les visiter, et c'est pourquoi je vous avais répondu qu'il était difficilement envisageable de les utiliser à des fins parascolaires – sont totalement nus et dans un état de vétusté assez avancé. Pour y stocker des décors, c'est sans doute possible; pour d'autres activités, il est impensable que la Ville de Genève, aujourd'hui, investisse les fonds nécessaires.

Je vous répondrai plus complètement demain, parce que je ne sais pas ce qui a été fait entre ces deux périodes et je n'ai pas eu le temps, en toute franchise, de m'occuper du dossier depuis la précédente séance.

Le président. J'aimerais rappeler à notre assemblée que demain, à 17 h, nous commencerons par le point 20 de l'ordre du jour, soit le projet d'arrêté N° 106. Je compte sur la présence, à 17 h précises, des personnes qui proposent cet arrêté, de même que sur la présence de cette honorable assemblée. Merci et bonne nuit!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3982

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3982

3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze, accepté par le Conseil municipal le 23 octobre 1991, intitulé: élection dans les commissions extra-parlementaires (modification de l'article 131 RCM) (N° 52 A) 3982

4.a) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale) (N° 68 A) 3983

4.b) Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28426-222 dans le quartier de Sécheron (N° 69 A) 3983

5. Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28381-222 situé à l'angle de la rue du Valais et du chemin de la Voie-Creuse (N° 90 A) 3993

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant (ANIM) demandant la construction urgente d'un groupe scolaire dans leur nouveau quartier (N° 104 A) 4000

7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'APEPS (Association des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron) concernant la réhabilitation de l'école de Sécheron (N° 108 A)..... 4018

8. Propositions des conseillers municipaux 4045

9. Interpellations 4045

10. Questions 4045

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mercredi 6 mai 1992, à 17 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence : *MM. Robert Pattaroni* et *Aldo Rigotti*.

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 avril 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 mai et mercredi 6 mai 1992, à 17 h et 20 h 30.

Le président. Tout de suite, à l'intention du public, je rappelle que le règlement demande que le public ne manifeste pas. Il n'y a aucun calicot qui puisse être tendu. Vous pouvez sans autre assister, mais sans manifester, s'il vous plaît. Sinon je serai dans l'obligation de faire évacuer la galerie, ce qui serait dommage pour nos débats et certainement aussi pour votre information. Je vous remercie de suivre ces quelques conseils.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il vous a été distribué hier deux projets de motion avec clause d'urgence... *(Brouhaha.)*

S'il vous plaît, un peu de silence pour que vous ne soyez pas obligés de poser des questions d'ici cinq minutes.

L'urgence de ces deux motions sera votée aux alentours de 18 h 30.

Comme je vous l'avais dit, et nous l'avions annoncé en début de séance dernière... *(Brouhaha.)*

Un peu de silence! Monsieur Queloz, veuillez rejoindre votre place. Merci.

Nous reprenons notre ordre du jour au point 20, comme nous l'avions proposé en première séance, hier, de façon que nous puissions discuter tranquillement de ce point éminemment important.

3. Projet d'arrêté de Mme Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Alain Comte, Hubert Launay, Eric Mottu, Bertrand de Weck et Marco Ziegler: amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (N° 106)[1].

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Le 21 juin 1988, notre Conseil municipal a adopté le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève.

[1] Annoncé, 3769.

Le recours à un règlement transitoire avait l'avantage de tester des dispositions nouvelles dans un domaine qui n'avait pas été appliqué à Genève. Cependant, ces dispositions devaient être remplacées à terme par un règlement définitif, d'où une première proposition du Conseil administratif du 29 novembre 1989 ayant pour but d'une part de préciser un certain nombre de dispositions du règlement transitoire en fonction des enseignements retirés de leur application, d'autre part de compléter celui-ci dans les domaines qui n'avaient pas été traités (indice d'utilisation du sol et taux d'espaces verts, notamment). Ce projet a été remplacé par la proposition N° 47 du 4 septembre 1991 qui n'a fait qu'apporter quelques précisions par rapport au projet initial de novembre 1989.

Cela fait donc maintenant plus de deux ans que le Conseil municipal est saisi de ce projet de règlement définitif et les travaux n'ont malheureusement toujours pas abouti. En revanche, il devient urgent d'adopter des dispositions permettant de prévenir des changements de destination d'immeubles ou de locaux avant que ces changements ne deviennent irréversibles et ne compromettent les objectifs d'aménagement de la Ville de Genève.

Nous pensons tout particulièrement aux locaux industriels et artisanaux, aux hôtels, dont plusieurs sont menacés de transformation en bureaux, aux cafés-restaurants dont la disparition au centre-ville est catastrophique pour l'animation de celui-ci, aux salles de cinéma, aux locaux à but social ou culturel.

C'est la raison pour laquelle il paraît essentiel de compléter sans tarder les dispositions du règlement transitoire (articles 7 et 8) en les remplaçant par les règles applicables aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie et aux hôtels prévues à l'article 7 du projet de règlement général dont notre Conseil est déjà saisi. Cette disposition a déjà été examinée en commission de l'aménagement et peut donc être reprise dans le règlement transitoire, sans toutefois préjuger des conclusions de cette commission. Il s'agit d'un domaine qui est du reste déjà traité par le règlement transitoire, mais qu'il convient de renforcer.

A cet égard, il faut préciser qu'en ce qui concerne le problème particulier des hôtels le récent arrêt du Tribunal fédéral rejetant le recours dirigé contre le plan localisé de quartier de la Terrassière – lequel prévoit le maintien d'un hôtel – a définitivement clarifié la situation quant aux possibilités d'instituer des règles visant à lutter contre le changement d'affectation des hôtels, dans la mesure où ces règles sont fondées sur la législation d'aménagement du territoire. Dès lors, la constitutionnalité d'une disposition du PUS visant à maintenir l'affectation des exploitations hôtelières, qui constituent un élément essentiel de notre économie locale, ne saurait être mise en doute.

Il apparaît toutefois opportun de reprendre à cet égard la disposition dont la rédaction a été mise au point dans le cadre du projet définitif du règlement de plan de site de la rade à la suite des suggestions émises par notre Conseil, dans le cadre du préavis relatif à ce plan.

De même convient-il de modifier légèrement la disposition relative aux changements d'affectation de locaux donnant sur des lieux de passage ouverts au public qui ne peuvent être affectés à des bureaux, en supprimant la mention «fermés au public» figurant dans le texte du règlement transitoire. Cette précision avait été apportée par notre Conseil lors de l'adoption du règlement transitoire sur le PUS, afin que l'on n'exclue pas l'utilisation de tels locaux pour des agences de voyages ou autres agences de services ouvertes au public. Toutefois, cette restriction a amené le Tribunal administratif à donner une interprétation extensive à cette disposition dans un cas de transformation d'une arcade en bureaux, ce qui démontre qu'il convient d'en rester au texte qui avait été proposé à l'origine, tout en précisant que celui-ci devra être interprété de façon suffisamment souple pour que précisément des agences de services ouvertes au public puissent déployer leurs activités dans des arcades.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à adopter en discussion immédiate l'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 15 A et suivants de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

vu le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol adopté par le Conseil municipal le 21 juin 1988,

arrête:

Article premier:

Le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève du 21 juin 1988 est modifié comme suit:

Article 7
(nouvelle teneur; remplace les articles 7 et 8)
Règles applicables aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie et aux hôtels

1 Dans les secteurs 1 à 5, un changement d'affectation de la surface totale de plancher existante dévolue aux commerces ou à l'artisanat n'est en principe pas admis, à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à une telle activité ou que les locaux ne trouvent pas preneur à un loyer raisonnable. Les établissements publics (restaurants, cafés, etc.) et les équipements sociaux ou culturels (cinémas, théâtres, salles de réunion, etc.) sont soumis aux mêmes règles.

2 Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux. Il en est de même pour les locaux donnant directement sur de tels lieux de passage lorsque ceux-ci sont en pente.

3 Dans les secteurs 1, 2 et dans le secteur 3 à proximité de commerces déjà existants, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux.

4 En cas de démolition-reconstruction d'un bâtiment affecté à l'artisanat ou à l'industrie, quel que soit le secteur dans lequel il se situe, la construction nouvelle doit comporter une surface brute de plancher destinée à l'industrie ou à l'artisanat d'au moins 50% de la surface qui n'est ni affectée au logement, ni aux équipements publics. Elle n'est toutefois exigible que lorsqu'elle atteint au moins 200 m^2.

5 Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

Art. 2:

La présente modification du règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

Le président. Comme je vous l'ai dit, nous avons reçu plusieurs lettres et je vous demande d'être attentifs. J'en demande la lecture à Madame la secrétaire.

Lecture de la lettre de «Défense d'une économie forte et imaginative» (DEFI):

Genève, le 5 mai 1992

Monsieur le président,

Nous vous prions de bien vouloir donner lecture de cette lettre ouverte aux conseillers lors de la séance du Conseil municipal, soit le 5 mai 1992.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 3 décembre 1991, Défi (défense d'une économie forte et imaginative) a remis une pétition comptant plus de 3000 signatures.

Cette pétition demandait le refus du projet de règlement du PUS.

A l'heure qu'il est, nous ne sommes toujours pas convoqués par la commission des pétitions pour faire valoir nos arguments et ceux des 7 associations (FMB - AGA - CCIG - SH - FEC - CGI - APCG) qui nous ont apporté leur concours!

Que penser de cette façon de procéder qui consiste à ignorer une pétition ayant reçu l'appui des associations regroupant plusieurs dizaines de milliers d'emplois?

Faut-il, à Genève, faire partie d'une petite minorité, utiliser le squat ou manifester illégalement avec violence pour être entendu voire écouté?

En ignorant notre protestation officielle qui respecte les règles en vigueur, ce vote ressemble à un coup de force qui tranche avec les lois élémentaires de la démocratie!

Tous les experts s'accordent à dire qu'il faut alléger les règlements afin de conserver un espoir de relance et non renforcer des lois qui paralysent l'économie et augmentent le chômage!

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Défi vous exhorte à renoncer au vote de ce projet qui aujourd'hui plus que jamais aurait des répercussions dramatiques et demande des mesures de déréglementation propices à la relance.

En espérant que notre requête rencontre plus de succès que la pétition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos respectueuses salutations.

Pour Défi:

Roland Andrey *Claude Cohen*

Lecture de la lettre de Me Guillaume Ruff:

Genève, le 16 avril 1992

Concerne: Plan général d'utilisation du sol

Monsieur le président,

Conformément à l'art. 15D de la Loi sur l'extension des voies de communication et aménagement des quartiers, le projet de règlement général d'utilisation du sol a fait l'objet de l'enquête N° 794 dans le cadre de laquelle j'avais demandé à être entendu par courrier du 3 octobre 1991, ce qui m'avait valu d'être entendu à l'occasion de l'audience de la commission du 22 novembre 1991.

A ma connaissance, le Conseil municipal a décidé, par une décision entrée en force, d'obtenir un rapport quant à l'impact de ce projet de loi, avant de passer au vote.

Ce rapport n'a apparemment pas encore été rendu.

A ma connaissance, l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ne comporte pas qu'il soit revoté à ce propos, de sorte que le Conseil municipal ne saurait entrer en matière avant de recevoir cette étude d'impact.

Par ailleurs, j'ai appris avec surprise par la presse que, parallèlement à la procédure tendant à l'adoption du projet de règlement général relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève, le Conseil municipal entendrait modifier l'actuel règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève adopté le 21 juin 1988.

S'agissant d'un nouveau projet de plan d'utilisation du sol, il convient que ces modifications soient également soumises à enquête publique, conformément à l'art. 15 lettre D a) de la Loi sur l'extension des voies de communication et aménagement des quartiers.

Dans le cadre de cette procédure d'enquête que je vous prie de bien vouloir faire ouvrir, je vous invite à bien vouloir m'autoriser à m'exprimer pour le compte de la Société immobilière et hôtelière 8, place Cornavin, concernée par les modifications projetées.

Je saisis l'occasion de la présente pour vous signaler l'existence d'une décision judiciaire récente quant à la portée des plans d'utilisation du sol, soit un arrêt du Tribunal administratif du 5 février 1992 dont je vous prie de bien vouloir trouver une copie sous ce pli.

Vous constaterez que le Tribunal administratif a confirmé une décision de la commission de recours LCI qui avait autorisé la création de bureaux ouverts au public dans une surface commerciale sise au rez-de-chaussée d'un immeuble, estimant que cette affectation était conforme à l'art. 8 PUS.

Il est évident qu'en tant que l'art. 8 PUS aurait dû recevoir une interprétation plus restrictive, se serait posée la question de la compatibilité entre cette disposition et les art. 15A ss de la Loi sur l'extension des voies de communication et aménagement des quartiers qui en constituent la base légale.

Or il est douteux que cette législation puisse constituer la base légale d'une réglementation plus stricte en matière d'affectation, instituant une distinction au sein des activités commerciales pratiquées dans des surfaces ouvertes au public.

En espérant, sans trop oser y croire, que ces réflexions juridiques feront réfléchir ceux qui, par la paralysie du fonctionnement du marché de l'offre et de la demande, sont les fossoyeurs de notre économie, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume Ruff, avocat

Le président. Merci, Madame Künzler. Vous comprendrez, vu l'épaisseur de l'arrêt du Tribunal administratif, que nous n'allons pas le lire, mais il sera remis à Mme la présidente de la commission de l'aménagement.

Vous pouvez continuer, Madame Künzler.

Lecture de la lettre de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG), la Société des hôteliers de Genève (SH), la Fédération économique du centre-ville (FEC), la Chambre genevoise immobilière (CGI), l'Association des promoteurs-constructeurs genevois (APCG) et du Trade Club de Genève:

Genève, le 1er mai 1992

Concerne: Amendement au règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol (PUS)

Monsieur le président,

Nous vous saurions gré de communiquer cette «lettre ouverte» au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Les associations soussignées ont pris connaissance du projet d'arrêté concernant l'objet cité sous référence qui sera soumis au vote du plenum du Conseil municipal des 5 et 6 mai 1992. Elles tiennent à exprimer leur inquiétude commune à son égard.

Sur le plan de la forme, cet «arrêté urgent» soumis en catastrophe au Municipal semble déplacé lorsque l'on sait que les projets déposés par le Conseil administratif les 1er novembre 1989 et 4 septembre 1991 sont toujours à l'étude devant les commissions de l'aménagement et du règlement. Soumettre le même objet au Conseil municipal par voie d'arrêté urgent nous paraît être un procédé peu démocratique qui ne saurait être approuvé.

Il convient ici de relever que le Conseil municipal a accepté une motion déposée par MM. Jucker, Meyer et de Freudenreich, demandant une étude d'impact économique et écologique des plans d'utilisation du sol et que cette étude n'est pas terminée à l'heure actuelle.

En effet, si ce dossier est encore à l'étude, c'est qu'il concerne un domaine controversé et très technique dont les conséquences doivent être mesurées, cela surtout dans la conjoncture économique actuelle.

A la fin de l'année 1991, plusieurs des associations signataires de la présente ont été auditionnées par les commissions de l'aménagement et du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève. Il semblait ressortir de ces entretiens que le règlement transitoire, actuellement en vigueur, donnait en grande partie satisfaction. Partant, l'on aurait pu penser que l'on s'acheminait vers une intégration telle quelle de ce texte dans la législation ordinaire.

En spécifiant que ces modifications entrent en vigueur immédiatement, cela signifie que les requêtes en autorisation de construire déjà déposées devront être réétudiées à la lumière de ce nouveau texte. En conséquence, des chantiers pourront être empêchés de démarrer pendant des mois, voire des années. Or, l'on sait qu'aujourd'hui le volume de la construction a déjà diminué de plus de 35% en deux ans en régressant à son niveau des années 1983-1984. Cela a entraîné la suppression de 4 500 à 5 000 emplois sur les chantiers, dans les ateliers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs et la fermeture de nombreuses entreprises. Actuellement, près de 8 000 personnes sont au chômage à Genève, peut-on prendre le risque d'augmenter ce nombre?

Si cet arrêté urgent devait être voté, il constituerait un coup de poignard dans le dos de l'économie genevoise déjà bien malade.

L'exposé des motifs de cet arrêté est erroné et incapable de démontrer la nécessité objective et urgente d'adopter une telle disposition. Cette démarche relève plus du calcul politique pour ne pas dire politicien.

Ce projet est d'un dirigisme excessif; il apparaît douteux que les dispositions prévues soient compatibles avec la liberté du commerce et de l'industrie garantie par l'article 31 de la Constitution fédérale. Par ailleurs, on peut se demander si l'affectation commerciale par genre d'activité entre dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée aux communes par les articles 15 ss de la loi d'extension des voies de communication et d'aménagement des quartiers.

Dans la situation économique actuelle, les associations professionnelles attendent de nos élus des mesures positives en vue d'encourager la relance; le projet d'arrêté urgent va exactement dans le sens opposé.

En espérant avoir attiré votre attention sur le caractère extrêmement grave des mesures envisagées, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Lecture de la lettre de l'Association genevoise d'architectes (AGA):

Genève, le 30 avril 1992

Monsieur le président,

Nous apprenons par la presse que l'ordre du jour de la séance du 5 mai 1992 du Conseil municipal comprend une votation sur le règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol dans sa dernière version.

Nous pensons qu'il est à nouveau nécessaire que notre association vous réitère son opposition à l'acceptation de ce règlement dans sa mouture 1991 et qu'elle se rallie à une approbation des plans d'utilisation du sol dans la version du règlement transitoire de 1988 qui, à notre avis, offre une souplesse suffisante.

Nous regrettons que les études d'impact qui avaient été engagées par le Conseil municipal ne soient pas encore terminées afin de prendre conscience de la portée de l'adoption de ce règlement. Nous pensons en effet que ses incidences sur la vie économique de notre ville sont telles qu'il serait pour le moins léger et inconsidéré de procéder par une votation «au forcing».

Lors de notre audition du 26 novembre 1991 à 17 h 15 par votre Conseil, nous avons insisté sur la portée néfaste de l'application de ce règlement sur le développement de l'habitat en ville, celui-ci étant réduit de 20 à 30 % selon les secteurs.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire part aux membres du Conseil municipal de nos réticences et de nos regrets en ce qui concerne l'incompréhension du problème par certains conseillers.

En cette période de crise économique, il nous semble qu'une certaine mobilisation devrait voir le jour pour sauvegarder les intérêts qui ont contribué au bien-être de la cité.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre message, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos sincères salutations et de croire à l'expression de notre excellente considération.

Au nom du comité de l'AGA:
R. Garabedian

Lecture de la lettre de Me Guillaume Ruff du 4 mai 1992:

Genève, le 4 mai 1992

Concerne: Modification du règlement transitoire des PUS

Monsieur le président du Conseil municipal,

Chacun est conscient du fait que l'un des griefs qui ne manquera pas d'être soulevé à l'encontre du projet de changement de réglementation noté en marge est que les nouvelles dispositions poursuivent un but de politique économique au travers de la législation relative à l'aménagement du territoire.

J'ai pris connaissance de l'exposé des motifs présenté à l'appui du projet d'amendement, exposé qui prétend rassurer les membres du Conseil municipal à ce sujet puisqu'il y est écrit ce qui suit :

«... Il faut préciser qu'en ce qui concerne le problème particulier des hôtels le récent arrêt du Tribunal fédéral rejetant le recours dirigé contre le plan localisé du quartier de la Terrassière – lequel prévoit le maintien d'un hôtel – a définitivement clarifié la situation quant aux possibilités d'instituer des règles visant à lutter contre le changement d'affectation des hôtels, dans la mesure où ces règles sont fondées sur la législation d'aménagement du territoire.

»Dès lors, la constitutionnalité d'une disposition du PUS visant à maintenir l'affectation d'exploitation hôtelière, qui constitue un élément essentiel de notre économie locale, ne saurait être mise en doute.»

Les promoteurs de la modification réglementaire admettent donc que la question du changement d'affectation «est un élément essentiel de notre économie», mais prétendent que les dispositions de cette nature ont été entérinées par l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au plan de quartier de la Terrassière.

Je tiens à souligner que la communication qui vous est faite est totalement inexacte sur ce point.

En effet, le Tribunal fédéral n'a pas eu l'occasion d'examiner le grief tiré de la violation de la garantie de la liberté du commerce et de l'industrie par rapport aux prescriptions relatives à l'affectation des bâtiments résultant du plan de quartier car les griefs n'étaient pas recevables devant le Tribunal fédéral, faute d'avoir été invoqués devant les instances inférieures.

C'est ainsi que le Tribunal fédéral a réglé la question comme suit:

«5. Les recourantes se plaignent enfin d'une violation de la liberté du commerce et de l'industrie.

»Invoquant l'arrêt Hôtel Astoria du 27 mars 1985 (ATF III I a 23 ss), elles soutiennent que la fixation dans un plan localisé de quartier de l'affectation hôtelière de leur immeuble constitue une intervention de nature économique, «d'ailleurs avouée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 16 janvier 1991» qui, précisent-elles, «n'hésite pas en effet à déclarer qu'il a voulu maintenir un des rares hôtels situé sur la rive gauche du lac».

»Invoqué pour la première fois devant le Tribunal fédéral dans un recours de droit public soumis à l'exigence de l'épuisement préalable des instances cantonales (art. 86 al. 2 OJ), ce moyen est irrecevable.»

Je vous adresse sous ce pli un extrait de l'arrêt en question, à effet d'établir ce qui précède.

L'on ne saurait donc présumer d'une procédure dirigée contre le projet de réglementation dans lequel le moyen tiré de la violation de la garantie de la liberté du commerce et de l'industrie serait soulevé à tous les stades de la procédure et serait donc susceptible d'être examiné par le Tribunal fédéral.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente je vous prie d'agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume Ruff, avocat

Le président. Merci, Madame Künzler. Je donne maintenant la parole à l'un des auteurs du projet d'arrêté. Monsieur Mottu, vous avez la parole.

M. Eric Mottu (S). L'Alternative 91 présente ce soir un amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS). Ce n'est pas un arrêté urgent, c'est simplement un arrêté présenté dans les formes et dont nous demandons ce soir le vote immédiat après les débats nécessaires.

Il s'agit d'amender les articles 7 et 8 du règlement transitoire, qui date de 1988, et d'en faire un seul article 7, dont vous avez le texte sous les yeux.

Les alinéas premier, deuxième, troisième et quatrième de ce texte sont repris tels quels du projet de règlement définitif que le Conseil administratif a déposé et qui est, en ce moment, examiné par des commissions du Conseil municipal. La seule différence qu'il y a par rapport à ces textes est que nous supprimons la mention de «bureaux fermés au public» pour garder la notion de bureaux tout court.

L'alinéa 5 de notre texte reprend le règlement relatif au plan de site de la rade, que nous avons adopté récemment. Ce règlement interdit la transformation des hôtels, mais il permet des dérogations importantes. C'est un texte qui nous paraissait meilleur que la rédaction originale.

Tous ces textes ont été mis à l'enquête publique dans différentes circonstances. La procédure est donc parfaitement légale quant à la forme. Sur le fond, que ceux qui veulent recourir au Tribunal fédéral le fassent, comme ils l'ont toujours fait sur les plans d'utilisation du sol; nous en avons l'habitude! Le Tribunal fédéral a toujours confirmé ces règlements jusqu'à maintenant: nous avons confiance.

Que l'on ne nous accuse pas de tenter un coup de force politique! Cela fait assez longtemps que ces projets de plans d'utilisation du sol traînent en commission. Et, Mesdames et Messieurs de la droite, vous avez clairement annoncé la couleur. Vous avez clairement dit que vous vouliez bloquer ces projets en commission par tous les moyens. Nous jouons le jeu, ces commissions étudient... *(Chahut à la tribune.)*

Monsieur le président, est-ce que vous pouvez faire régner l'ordre pour que cette assemblée démocratiquement élue puisse délibérer dans de bonnes conditions? *(Applaudissements et protestations à la tribune.)*

Le président. S'il vous plaît!

M. Eric Mottu. Nous jouons le jeu et les commissions étudient le projet de règlement définitif. Le Conseil administratif procédera à l'étude d'impact qui a été demandée, quand bien même elle est impossible, mais en même temps nous prenons nos responsabilités politiques en faisant voter cette partie des PUS, qui nous semble particulièrement importante, et nous le faisons sous forme d'amendement au règlement transitoire.

Quel est l'enjeu? C'est l'aménagement de cette ville. Il s'agit simplement de fixer quelques règles du jeu concernant la transformation de locaux et les nou-

velles constructions. Ce n'est pas un règlement contre les entrepreneurs, contre l'entreprise privée, ni contre l'économie locale. Nous constatons simplement que, dans le domaine immobilier, le libre marché conduit tout naturellement à ce que les prix augmentent au centre-ville et cela rend le logement impossible. Seules les activités rentables, c'est-à-dire les bureaux, le commerce, le secteur tertiaire, peuvent s'y fixer. Et cela mène à un modèle de développement que nous ne souhaitons pas qui est celui de mettre les bureaux et les commerces au centre-ville et les logements dans des cités satellites en périphérie.

Il s'agit donc, par un règlement, de fixer les règles du jeu, d'orienter le développement de cette ville vers quelque chose de plus harmonieux, de l'orienter vers la mixité et nous espérons que ce règlement de plans d'utilisation du sol pourra y parvenir.

On nous parlera certainement, dans les interventions qui vont suivre, de coup de force. Eh bien, nous, Alternative 91, je crois que nous sommes des rigolos en matière de coup de force; à droite vous êtes champions... *(Applaudissements à la tribune.)*

Le président. S'il vous plaît, à la tribune, je vous prie de ne pas manifester.

M. Eric Mottu. Quand les pompiers sont là, ils se conduisent mieux, je dois dire!

Quand je constate que le président du Conseil d'Etat tente de retirer à un magistrat socialiste, M. Christian Grobet, son département! Comment faut-il appeler cela? C'est un coup d'Etat, Mesdames et Messieurs! Alors, vous êtes champions du coup d'Etat et je vous dis, Mesdames et Messieurs de la droite: cessez cette arrogance et cette démagogie! Cessez d'accuser M. Christian Grobet de tous les maux de cette République, parce que vous êtes majoritaires dans ce canton... *(Protestations.)*

Le président. S'il vous plaît, on se calme!

M. Eric Mottu. ...Vous avez été au gouvernement pendant des décennies, vous avez voté toutes ces lois auxquelles vous vous opposez maintenant. La situation économique est difficile. Vous cherchez des boucs émissaires. Eh bien ce sont vos années de gestion irresponsable qui en sont la cause et rien d'autre! *(Huées à la tribune.)*

Le président. S'il vous plaît! Je sais qu'il y a autant de personnes pour que contre à la tribune, mais à un certain moment je serai obligé de faire évacuer tout le monde.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). «Putsch»; «provocation»; «coup de force», j'ai entendu, vu ces mots mélodramatiques traîner dans les couloirs et dans les journaux. Il s'agissait, bien entendu, de ce projet d'arrêté amendant le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol. Il est vrai que ce projet reprend un article du règlement définitif, lequel est toujours en étude en commissions de l'aménagement et du règlement; nous avons donc quelque peu raccourci la procédure. Mais de là à parler de «coup de force», non! Parlons plutôt de «mesure d'urgence», qui nous est imposée à nous, membres du Parti écologiste et membres de l'Alternative 91, pour deux raisons essentielles que nous avons éprouvées en commissions.

La première est la mauvaise volonté évidente que nous avons constatée chez les partis de l'Entente à faire aboutir le projet des PUS. Au bout de deux ans de tergiversations, certains déclarent qu'il leur faudra des mois pour étudier le dossier au sein de leur parti, à partir de maintenant. Ce sont ces mêmes personnes que j'ai souvent entendues se plaindre des lenteurs administratives et politiques. D'autres prétendent tout haut n'attendre qu'une étude d'impact et tout bas avouent qu'ils ne veulent tout simplement pas des PUS, car leur vision du néo-libéralisme n'admet pas de contrainte, fût-elle due à des objectifs légitimes d'aménagement urbain.

Mesdames et Messieurs, reconnaissons une qualité aux manifestants contre les PUS à la galerie: eux, au moins, disent clairement qu'ils ne veulent pas des PUS. Ils parlent clair et vrai, ce qui n'a malheureusement pas été le cas des partis qui leur sont proches.

En ce qui concerne l'étude d'impact, rien n'empêche d'ailleurs qu'elle ait lieu et se poursuive parallèlement.

La deuxième raison qui nous a décidés à accélérer le processus, c'est tout simplement l'urgence de la situation. Des hôtels sont menacés de disparition, des cinémas, des cafés. Vont-ils disparaître parce qu'on n'a plus besoin d'eux? parce que les touristes manquent? parce que les habitants ne vont plus aux spectacles ni sur les terrasses? Absolument pas! Ils vont être sacrifiés, une fois de plus, sur l'autel de la spéculation immobilière. Il est évident que, lorsqu'un terrain ou un bâtiment a fait l'objet de diverses ventes et reventes, lorsque le dernier prix payé a atteint un sommet, l'ultime propriétaire cherchera à y placer des bureaux. En effet, selon le mandataire d'un propriétaire d'hôtel, un bâtiment consacré à un hôtel peut voir sa valeur doubler en cas d'affectation à des bureaux.

Admettons que nous renoncions à adopter ce nouvel arrêté, que nous nous laissions entraîner par ce que certains appellent «le mouvement naturel de l'offre et de la demande» et de ce que nous appellerons, nous, plus clairement «l'appétit de quelques spéculateurs aux dents longues», dans cette hypothèse, qu'obtiendrions-nous? Eh bien, selon toute probabilité, nous irions rejoindre le schéma bien connu d'autres villes, qui se sont agrandies avant la nôtre, c'est-à-dire un centre-ville formé de bureaux, dépeuplé d'habitants, entouré d'une ceinture de banlieue tentaculaire souvent triste et génératrice de délinquance. Ce schéma, nous le refusons absolument, car il génère une quantité de graves nuisances et d'inconvénients: une dépersonnalisation du centre-ville qui se vide à partir de 18 h; des déplacements pendulaires de plus en plus nombreux qui viendraient accroître la surcharge de circulation contre laquelle nous avons déjà tant de peine à lutter; des bouchons; la pollution et la nervosité des citoyens stressés par tous ces déplacements, nervosité qui constitue sans doute une forme de pollution mentale aussi grave que la pollution chimique. C'est contre ces nuisances que nous devons lutter, Mesdames et Messieurs. Ce danger légitime les PUS en général, ce projet d'arrêté en particulier.

Ce sont ces motifs d'intérêt public qui ont fait dire au Tribunal fédéral, dans un récent arrêt de mars 1992, qu'en matière d'aménagement du territoire l'égalité de traitement n'a qu'une portée limitée.

Cela dit, considérez toutefois que les termes de ce projet d'arrêté restent modérés, puisque chaque paragraphe contient son autolimitation. Dans le premier paragraphe, par exemple, un changement d'affectation de surfaces dévolues aux commerces et à l'artisanat n'est pas admis, à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à une telle activité ou que les locaux ne trouvent pas preneur à un loyer raisonnable. Cette restriction évite le risque de vouloir maintenir à tout prix une activité mal située ou désuète.

Les paragraphes 2 et 3, eux, ne concernent que les surfaces de rez-de-chaussée. Je vous le demande: désirez-vous sincèrement des rues aveugles et sans vie, comme il en existe déjà quelques tronçons dans notre ville?

Quant au paragraphe 4, il ne concerne, dans les reconstructions, que la moitié de la surface; ce qui veut dire que nous ne cherchons pas à supprimer complètement les bureaux.

Enfin, selon le paragraphe traitant les établissements hôteliers, le propriétaire n'est en aucun cas tenu de continuer à exploiter un hôtel qui ne serait pas rentable. Au cas où l'exploitation devient impossible, il peut toujours disposer du tiers du bâtiment pour des activités et du reste pour du logement, ce qui en ville n'est pas négligeable.

Mesdames et Messieurs, nous estimons que ce projet reste dans des limites de souplesse tout à fait acceptables et que, par contre, il remplit une absence, un vide, qui se sont révélés inacceptables et peuvent nous conduire à des effets regrettables. Fossoyeurs de l'économie, fauteurs de chômage, comment peut-on porter de pareilles accusations contre nous qui cherchons au contraire à protéger les activités, l'industrie, l'artisanat, l'hôtellerie... *(rires)* des atteintes de la spéculation immobilière, cette activité purement stérile pour l'ensemble de la population, car nous, c'est l'ensemble de la population de cette ville que nous défendons et non quelques particuliers? *(Applaudissements de l'Alternative.)*

Une voix. Bravo!

M. Hubert Launay (T). Je ne désespère quand même pas complètement des gens d'en face; je crois qu'on peut être assis en face et être quand même de temps en temps raisonnables.

Je vais détailler l'arrêté qui est proposé ici alinéa par alinéa, mais très rapidement. L'alinéa 1 fixe un principe: il dit de garder les commerces et les artisans là où ils sont actuellement. Il y a un principe, mais beaucoup de souplesse dans l'interprétation de ce principe, puisqu'on peut déroger... *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence.

M. Hubert Launay. Les alinéas 2 et 3 fixent dans un règlement quelque chose qui fonctionne déjà, ce sont les histoires de rez-de-chaussée. C'est quelque chose qui fonctionne. Je ne vois pas pourquoi on irait contre cette pratique.

En ce qui concerne l'alinéa 4: le maintien des activités industrielles et artisanales au sein de la ville de Genève, je crois qu'ici, et on en a fait la démonstration hier, tout le monde s'est prononcé pour le maintien de l'industrie à Genève. Donc, je ne vois pas là non plus ce qui peut gêner qui que ce soit dans ce Conseil municipal.

Enfin et peut-être le dernier problème, celui des hôtels. Mais là encore, il y a possibilité d'une dérogation. Je crois que le point le plus pénible pour les gens d'en face, c'est cette histoire d'hôtels. Mais je ne pense pas qu'actuellement vouloir, à toute force, transformer les hôtels en bureaux soit une solution – disons – rentable, quand on connaît en plus le nombre de bureaux qui ne trouvent pas preneur sur la place.

Donc, ce que propose cet arrêté, c'est au fond de se donner les garanties d'une activité diversifiée en ville de Genève qui comprenne aussi bien de l'artisanat, du commerce que de l'industrie et des hôtels.

J'aimerais que l'Entente m'explique ce qui est vraiment gênant dans cet arrêté. A moins – mais c'est une hypothèse qui serait quand même assez méchante, j'espère que ce n'est pas celle-ci que vous allez nous dire – à moins que vous vouliez effectivement continuer à pouvoir spéculer ou bien plutôt à avoir l'espoir de spéculer – parce que ce n'est pas évident ces temps quand on voit un ex-promoteur qui en est à vendre y compris sa voiture s'il trouve un bon prix... Je ne vois que cela qui puisse justifier une opposition à cet arrêté: garder l'espoir que, dans une situation meilleure, on pourra continuer à spéculer de n'importe quelle façon et à faire n'importe quoi, n'importe où!

A part cela, j'attends avec curiosité les arguments que vous allez pouvoir trouver.

Préconsultation

M. Pierre de Freudenreich (L). Monsieur le président, j'espère que je vais réussir à convaincre M. Launay – il y a peu de chance, mais on ne sait jamais – vous lui ferez le message.

Les auteurs de ce projet d'arrêté ne sont pas sans savoir que la volonté politique de présenter un nouveau projet de règlement définitif – je fais allusion à celui du 4 septembre 1991 – était une volonté d'Alternative 91; que tous les projets PUS, ne vous en déplaise, ont suivi, suivent et suivront le processus démocratique, qui prévoit de procéder à leur traitement, à leur analyse en commission, et feront l'objet d'un rapport qui sera voté ici, en séance plénière, dans quelques mois.

Il en résulte qu'il n'est pas envisageable de traiter un tel dossier, que l'on peut qualifier d'acte législatif de la première importance pour l'autonomie communale, en deux coups de cuillère à pot, sur un coin de table, entre deux grèves de la fonction publique et sous les yeux de centaines de chômeurs du secteur privé et, en premier lieu, dans le domaine de la construction.

La commission de l'aménagement a consacré déjà un nombre d'heures important à l'étude de cet objet et je pourrais dire même «a perdu» un nombre d'heures important. Et, cela, en raison de la rédaction déficiente du projet obligeant le Service d'urbanisme à présenter une version revue et corrigée quant à la forme.

La complexité du sujet, renforcée par un manque de rigueur des rédacteurs, a immanquablement débouché sur un ralentissement du travail; ça, c'est évident,

mais ce n'est pas le plus grave. Ce qui me semble en l'état le plus ennuyeux, c'est que cette rédaction déficiente a impliqué le doute, la suspicion, la méfiance, qui sont nés chez les professionnels qui travailleront sans doute avec ce nouvel outil. Preuve en est leur grande perplexité lors de leurs auditions. N'est-ce pas un comble que des professionnels ne soient pas capables de comprendre un règlement de ce type? Devant un tel charabia pseudo-législatif et conscient de ses responsabilités pour l'avenir de Genève et de notre commune, le Parti libéral a déposé une motion de bon sens, afin qu'une étude d'impact relative à l'application des PUS soit entreprise. Je rappelle à votre bon souvenir que cette motion N° 1032[1] a été acceptée. Nous sommes, à cet égard, dans l'attente d'un projet d'arrêté du Conseil administratif.

Le Parti libéral est d'ailleurs parfaitement conscient que cette étude aura un prix. Mais n'est-il pas préférable d'investir 100 000 francs aujourd'hui que d'avoir demain un règlement pour apprentis sorciers avec toutes les conséquences induites que cela pourrait impliquer? Je fais allusion ici aux problèmes économiques, aux problèmes budgétaires, aux problèmes fiscaux et j'en passe, sociaux notamment.

La presse a qualifié votre projet de «coup de force». Je le qualifierai plus simplement de coup publicitaire. Auriez-vous peur que l'économie planifiée que vous voulez instaurer ne recueille pas l'adhésion majoritaire de ce Conseil municipal suite aux conclusions de l'étude d'impact? Alors vous tentez de passer l'épaule aujourd'hui! Quelle précipitation! Quel manque de discernement! On en vient parfois à se demander si l'avenir de Genève vous préoccupe. Peut-être pas, finalement! Vous voulez faire un show, alors allumez les spots, montrez à votre base que vous agissez, mais il ne suffit pas de dire: «Je veux», parfois les choses sont un peu plus complexes. En revanche, si vous avez envie de vous défoncer, de vous défouler, alors n'hésitez pas à vous déchaîner et à proposer tous les arrêtés qui vous feront plaisir sur un sujet qui suivra d'ailleurs, par exemple, les excréments canins. Mais proposer un arrêté sur un objet de cette importance, où l'avenir de Genève est en jeu, c'est défier le travail des commissaires, c'est défier la volonté du Conseil municipal de faire une étude d'impact. Ne serait-ce pas finalement de l'arrogance? Sachez que c'est à contrecœur que nous emploierons les mêmes méthodes que vous employez aujourd'hui, lors d'une prochaine séance.

Après ces quelques réflexions sur la forme, voici une brève analyse sur le fond. Tout d'abord, le projet d'amendement que vous proposez diffère quelque peu de l'article 7 du projet définitif du règlement des PUS, donc celui dernièrement déposé le 4 septembre 1991. Cette modification de forme et de fond pourrait justifier une enquête publique; je laisse la question ouverte.

---

[1] Développée, 2684. Acceptée, 2693.

Votre exposé des motifs démontre par ailleurs à de multiples reprises que votre objectivité est toute relative. D'abord, la période de test du règlement transitoire a été taxée, par toutes les associations concernées, comme trop courte. Et j'ajouterai qu'aucun document de synthèse n'a été présenté pour démontrer ses bienfaits à ce jour. Le seul élément qu'on puisse retenir, c'est que le nombre de logements en ville de Genève est en augmentation, cela étant dû, semble-t-il, à l'effet conjugué de la LDTR et du règlement transitoire. A cet égard, on peut se poser la question de savoir si le but premier des PUS, qui est le rétablissement et le maintien de l'habitat en ville, n'est pas d'ores et déjà atteint.

Vous prétendez que le projet du 4 septembre 1991 se limitait à apporter quelques menues précisions au projet initial de novembre 1989. Une telle affirmation ne peut être que trompeuse. Je peux vous affirmer que les modifications proposées sont tout sauf cosmétiques. D'ailleurs, si cela avait été le cas, une enquête publique aurait été parfaitement superflue.

Je me permets juste de vous donner un exemple, celui relatif à la proportion entre les logements et les commerces. Le projet initial de novembre 1989 proposait 70% de logements et 30% de commerces. Celui de septembre 1991 proposait, quant à lui, 80% de logements et 20% de commerces. Et, lors d'une audition du bureau ASS, les représentants nous ont précisé que la répartition 70-30 pouvait reposer sur une analyse et sur les conclusions de leur travail. En revanche, le 80-20 ne peut être évidemment expliqué que par une volonté politique, ce dont les membres de l'Alternative 91 ne se sont jamais cachés.

Vous parlez d'urgence; tous les projets d'envergure sont actuellement bloqués, pour de multiples raisons; il n'y a pas lieu de revenir là-dessus en ce moment. Alors je vous prie de nous fournir des exemples concrets, afin que l'urgence que vous avancez soit justifiée.

Vous précisez concernant l'article 7 du projet du 4 septembre 1991 qu'il a déjà été examiné en commission de l'aménagement. Cette affirmation n'est pas exacte étant donné que nous avons fait une première lecture de cet article mais qu'aucun examen, aucune discussion quelle qu'elle soit n'a eu lieu sur cet objet.

Vous prétendez qu'un arrêt du Tribunal fédéral a définitivement clarifié la situation concernant les affectations hôtelières. Quelle déclaration présomptueuse, alors que vous savez pertinemment que la liberté du commerce et de l'industrie a été invoquée et non retenue par le Tribunal fédéral pour des raisons de procédure. Il est donc exclu d'avancer que la constitutionnalité des dispositions visant à maintenir l'affectation des exploitations hôtelières ne serait pas mise en doute.

Enfin, le problème des bureaux, avec accès ou non au public, soulève des questions et des subtilités juridiques d'une immense délicatesse. Le bon sens voudrait que cette nouveauté soit renvoyée en commission pour examen.

Je ne vais pas vous faire l'affront d'analyser le projet d'arrêté point par point; en revanche, quelques éléments doivent être mis en exergue. Vous faites allusion à des loyers raisonnables; mais de quoi s'agit-il, selon quels critères? La question reste ouverte. De plus, cet alinéa excède le cadre des PUS. Rendez-vous compte, cette disposition figera hermétiquement toute activité en un lieu. Il sera donc exclu dorénavant de remplacer une boulangerie par une boucherie, une librairie par une cordonnerie, un hôtel par un magasin de jouets; c'est quand même un comble! *(Brouhaha.)* Ce type de rigidité a-t-il sa place aujourd'hui? C'est de l'économie quasiment planifiée.

Alors on peut franchement se poser la question de savoir si on tient vraiment à ce que la Suisse garde immanquablement trente ans de retard et s'il faut continuer à raisonner de cette manière.

Le président. Il faudra bientôt conclure, Monsieur de Freudenreich.

M. Pierre de Freudenreich. J'y arrive, Monsieur le président. Vous remarquerez un élément non moins piquant se situant à l'alinéa 5 où on parle de «prix d'acquisition excessif». Je vous renvoie à la problématique des loyers raisonnables. Ce sont des notions vagues, troubles, qui permettraient, le cas échéant, de laisser un pouvoir d'appréciation sans limite à ceux qui seraient amenés à appliquer ce type de disposition.

Je conclurai par ceci. Le groupe libéral, comme vous l'avez sans doute compris, s'opposera à ce projet d'arrêté qui, au mieux, devrait être renvoyé à la commission de l'aménagement pour étude. Il y rejoindrait les multiples amendements qui seront traités prochainement. Je vous remercie. *(Applaudissements de l'Entente.)*

M. Claude Miffon (R). A un mois du début de la seconde année de cette législature, le groupe radical ressent cette proposition de l'Alternative 91 comme une provocation. Une provocation en forme de coup d'épée dans l'eau; un acte de politique politicienne; une provocation qui s'apparente plus aux mœurs politiques sud-américaines qu'à nos traditions helvétiques. L'Alternative devrait se souvenir que, en politique, comme en génie civil, on construit rarement des choses durables avec une marge de sécurité de l'ordre de 1%. Il en va de la crédibilité de nos institutions et de la sécurité du droit, car que penserait la population d'une réglementation qui serait aujourd'hui adoptée et qui dans quelques semaines serait chamboulée par une majorité différente?

Cette provocation va aussi à l'encontre des droits démocratiques élémentaires. Tout à l'heure, vous avez entendu la lettre de l'association Défi. Une association qui a déposé une pétition munie de plus de 3000 signatures, en date du 13 décembre 1991, et qui, à ce jour, n'a toujours pas été reçue par la commission. L'Alternative présente cette proposition avant même d'avoir écouté les pétitionnaires.

Enfin, c'est une provocation qui va à l'encontre des principes économiques fondamentaux dans notre économie de marché. S'il est vrai, Mesdames et Messieurs, que des mesures restrictives au principe de la liberté du commerce et de l'industrie peuvent et parfois même doivent être prises au nom d'un intérêt public supérieur, la moindre des exagérations dans ce sens peut avoir des conséquences désastreuses. Or, il s'agit bien d'exagération dans cette proposition. L'interdiction systématique de changement d'affectation est contraire à l'essence même du fonctionnement de l'économie, qui est faite de changements, de mutations, d'adaptations permanentes.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, à vouloir poursuivre les démons de la spéculation jusqu'en enfer; à voir un spéculateur derrière chaque commerçant, derrière chaque entrepreneur, derrière chaque artisan, vous finirez par fossiliser Genève. La spéculation, aujourd'hui, est derrière nous. Cessez de jouer les Orphée en nous obligeant à nous retourner!

Au-delà de toute déclaration philosophique, je voudrais mettre l'accent sur un exemple concret, un exemple hôtelier, parce que j'ai vraiment le sentiment, ce soir, que vous méconnaissez complètement les mécanismes de l'économie. Vous savez que les hôtels doivent, pour rester compétitifs, se rénover périodiquement. On admet que, tous les cinq ou six ans, un hôtel doit être complètement rénové. Pour ce faire, les hôteliers ont besoin de crédits bancaires; ces crédits bancaires sont accordés par les instituts de financement sur la base de garanties fondées sur l'expertise du bien immobilier. En interdisant tout changement d'affectation, vous diminuez la valeur vénale de ces immeubles et vous diminuez donc le montant du crédit bancaire. Ainsi la capacité de rénovation de ces immeubles est réduite et c'est finalement la capacité concurrentielle sur le plan commercial de ces entreprises qui souffrira et qui contraindra certaines d'entre elles à leur disparition pure et simple.

Si votre proposition part de bons sentiments, sachez que souvent le mieux est l'ennemi du bien et que ces exagérations iront à fin contraire du but, peut-être louable en soi, que vous recherchez.

Sur un plan juridique, je reste persuadé que cette proposition est contraire à l'article 31 de notre Constitution fédérale. C'est manifestement, Mesdames et Messieurs, une mesure de politique économique. Et même si vous prétendez que

c'est une mesure d'aménagement du territoire, il faut savoir que l'aménagement du territoire n'est pas un but en soi. Il est un moyen au service d'une certaine répartition démographique et au service de l'esthétique des sites. Nous avions admis ce point de vue, s'agissant de l'adoption du plan de site de la rade qui protège déjà l'architecture des établissements hôteliers de ce site. L'aménagement du territoire est un moyen au service de l'organisation des voies de communication. Mais, lorsque nous lisons dans l'exposé des motifs de votre proposition que celle-ci vise à maintenir l'affectation des exploitations hôtelières, il s'agit là, manifestement, d'une mesure de politique économique et cette mesure est contraire à la Constitution fédérale; et vous permettrez à l'ancien secrétaire général du Département de l'économie publique de vous dire ce qu'il pense en matière de politique économique.

La responsabilité d'une collectivité dans le domaine de la politique économique, Mesdames et Messieurs, c'est celle de créer les conditions cadres qui permettent à l'économie, aux entreprises, de se développer harmonieusement. Ce n'est pas au contraire de créer des réglementations qui leur mettent les bâtons dans les roues. Pendant toutes les années de haute conjoncture, la classe politique n'a cessé de multiplier les procédures, de multiplier les réglementations peut-être par souci de perfectionnisme, peut-être parce qu'à l'époque elle n'avait pas d'autres chats à fouetter. Les résultats vous les connaissez aujourd'hui, c'est l'augmentation des coûts de la fonction publique, parce que toute cette réglementation, toute cette législation supplémentaire, il faut bien l'appliquer! Le deuxième effet, c'est la diminution de la liberté de manœuvre, donc de la compétitivité des entreprises. Aujourd'hui, nous payons ce résultat. Nous le payons socialement avec bientôt 10 000 chômeurs à Genève, nous le payons fiscalement avec une augmentation des centimes additionnels, nous le payons politiquement avec un dysfonctionnement de nos institutions, avec une impossibilité aujourd'hui de décider et de voir l'avenir de Genève.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, aujourd'hui la coupe est pleine et, de grâce, n'ajoutez plus rien à cette confusion. *(Applaudissements de l'Entente.)*

M. Christian Buonomo (DC). Une fois de plus l'Alternative joue le rôle de petit facteur de M. Grobet. C'est un rôle peu flatteur, dans la mesure où la politique du Département des travaux publics, ces dernières années, a eu pour résultat de mettre complètement en pièces le secteur de la construction. Il restait quelques espaces de liberté, il y avait encore des personnes qui, après des années de procédure, pouvaient enfin construire, transformer ou rénover. Cela devenait insupportable pour le Département des travaux publics, il fallait mettre fin à ces derniers espaces de liberté.

C'est la raison de ce projet d'arrêté aujourd'hui. Ce projet d'arrêté est l'expression de la tendance de la gauche, dans tous les pays où elle est au pouvoir, à vouloir réglementer toujours plus et à vouloir encadrer l'économie dans des règles toujours plus oppressantes et qui conduisent au résultat qu'on a connu dans les pays de l'Est. C'est ce que nous voulons éviter à Genève. Si on regarde la motivation de ce projet d'arrêté, on voit qu'elle ne tient pas, qu'elle est fondée uniquement sur des motifs politiques qui ne tiennent pas la route.

On nous dit qu'on veut éviter la transformation en bureaux de locaux artisanaux, industriels. Qui aujourd'hui songe à transformer en bureaux les locaux artisanaux et industriels? On sait qu'il y a des milliers de mètres carrés de bureaux qui sont libres. On a parlé tout à l'heure de spéculation à ce sujet, de volonté de spéculation; je ne sais pas qui spécule aujourd'hui en voulant créer des bureaux.

On nous a parlé de la disparition de cafés-restaurants au centre-ville; je n'en ai pas vu disparaître beaucoup, j'ai plutôt entendu la Société des cafetiers restaurateurs se plaindre du trop grand nombre de cafés et de la concurrence que cela pouvait créer. On parle de la disparition de cinémas; je n'ai pas vu disparaître beaucoup de cinémas. Il faut avoir le courage de dire que ce projet d'arrêté est motivé principalement par les défaites de M. Grobet dans les affaire du Manhattan et de l'Arbalète. Mais je crois que ces défaites ponctuelles ne doivent pas engendrer une législation totalement contraignante au niveau de la construction.

On nous parle du maintien d'affectation des arcades au rez-de-chaussée et d'interdire totalement leur affectation en bureaux ou à d'autres activités; il n'y a qu'à se promener aujourd'hui dans les rues pour voir le nombre d'arcades vides et voir que ceci relève du vœu pieux et non pas des réalités économiques. Il faudra bientôt peut-être subventionner – peut-être que la gauche trouvera des moyens – les commerçants pour qu'ils puissent exploiter leurs arcades; ce sera peut-être le résultat de votre politique.

Je crois que, à l'heure où notre économie traverse la plus grave crise depuis les années cinquante, il ne faut pas créer des contraintes supplémentaires. Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il faut au contraire alléger la toile d'araignée qui a été créée au fil des années par le Département des travaux publics, afin de permettre aux personnes qui veulent encore entreprendre à Genève de pouvoir entreprendre sans trop de difficultés. C'est pourquoi nous refuserons cet arrêté. *(Applaudissements de l'Entente et à la tribune.)*

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Le problème des PUS est un des rares sujets sur lequel le Conseil administratif, jusqu'à présent, s'est publiquement montré en état d'opposition. J'ai eu l'occasion à un certain moment d'exprimer le point de vue de Mme Madeleine Rossi et mon point de vue, par conséquent je ne vais pas y revenir.

Par contre, l'exécutif attend du Conseil municipal – et je crois ici pouvoir parler au nom de l'ensemble de mes collègues – une certaine cohérence parce que, il y a quelques semaines, vous avez voté à une majorité certaine la motion N° 1032. La délégation de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie pour discuter de cette motion. Elle a entendu M. Vicari, qui nous a expliqué que c'était un domaine particulièrement complexe, que cette étude, qui pouvait être demandée, pouvait mettre en évidence le meilleur et le pire – là je me réfère au procès-verbal de la délégation que j'ai sous les yeux. M. Vicari a en particulier parlé de l'effet fiscal, de la rentabilité à l'hectare et des effets à distance. Alors, le Conseil administratif, par le biais de sa délégation à laquelle participe – je me permets de vous le rappeler – notre maire, M. Alain Vaissade et moi-même, a décidé en conformité avec le vœu exprimé par le Conseil municipal de solliciter une préétude pour savoir où on allait. Et, aujourd'hui, à travers le projet d'arrêté qui a été déposé par une certaine partie du Conseil municipal, nous nous voyons alors court-circuités dans cette démarche. S'agit-il d'aller plus loin? Je vous pose la question. En tout cas, j'estime que la cohérence eût voulu que nous attendions le résultat de cette préétude pour revenir devant vous avec quelque chose de concret qui puisse nous aiguiller tous ensemble dans la bonne direction, parce que le souci du Conseil administratif, effectivement, c'est de proposer une législation qui puisse s'imposer dans la durée.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire très brièvement, sans allonger ce débat.

M. Nicolas Meyer (L). J'interviens pour relever quelques points qui me tiennent à cœur. Je dirai d'abord que l'esprit de cet arrêté proposé par l'Alternative est un esprit conservateur.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous vous targuez toujours d'être progressistes, eh bien, là, vous faites preuve d'un esprit de conservation. Vous voulez figer cette ville dans une situation considérée comme idéale; en réalité, cette situation on ne sait pas si elle va évoluer vers une situation idéale, mais il est très important de réserver toute la souplesse nécessaire. Vous ne pouvez pas empêcher une ville d'évoluer et ce n'est pas un règlement qui changera quoi que ce soit à cela.

S'agissant de l'arrêt du Tribunal fédéral qui a été cité tant dans les interventions que dans le projet d'arrêté, je ferai deux remarques. La première, ce qui a naturellement été passé sous silence, c'est que l'éventuelle atteinte à la garantie de la propriété privée n'a été examinée que sous un angle restreint par le Tribunal fédéral. Donc le Tribunal fédéral ne s'est pas réellement prononcé sur l'importance de l'atteinte ou non.

Deuxièmement – et cela je me permettrai de le rappeler, car c'est extrêmement important – le Tribunal fédéral n'a pas tranché la question de savoir si le maintien ou non d'une affectation hôtelière était contraire à l'article 31 de la Constitution fédérale, article qui – je me permets de le rappeler – garantit la liberté du commerce et de l'industrie.

De plus, les auteurs du projet disent vouloir préserver et garantir l'économie hôtelière qui est un des principaux atouts de l'économie locale. Cela est tout à fait juste, mais je dirais que cela vient de personnes qui, en même temps, font tout pour bloquer et qui disaient, il y a trois ans, qu'il y avait trop d'emplois dans cette ville. Ces mêmes personnes s'étonnent maintenant qu'il y ait du chômage et demandent à le combattre. En ce qui me concerne, cela me fait un peu penser au pyromane qui allume le feu et qui demande ensuite aux pompiers d'intervenir. Cela n'est pas acceptable.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous voulez tout rigidifier, eh bien, vous prendrez la responsabilité de toutes les conséquences économiques que cela peut entraîner et, notamment, les conséquences du chômage et vous ne pourrez pas vous en plaindre ensuite. *(Applaudissements à la tribune.)*

Le président. S'il vous plaît à la tribune. Si vous continuez comme cela, je serai obligé de faire évacuer. *(Brouhaha.)* Comprenez-le, s'il vous plaît!

M. Hubert Launay (T). Je serai très bref. Comme il semble que les arguments de l'Alternative n'ont pas suffisamment convaincu de libéraux, je crois que le vote sera serré, c'est pourquoi nous demandons l'appel nominal. *(Applaudissements des libéraux.)*

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais quand même apporter une précision à M. Rossetti, qui est intervenu pour donner la position du Conseil administratif. Nous avons effectivement bien examiné à la délégation de l'aménagement et de l'environnement la motion de MM. Jucker, Meyer et de Freudenreich qui demandait d'étudier quels étaient les impacts de toute modification qui intervenait sur l'aménagement et en particulier par rapport aux plans d'utilisation du sol.

Par contre, il est quand même important de rappeler que le projet d'arrêté qui est présenté ici et qui est une proposition du Conseil municipal ne vient en rien court-circuiter les travaux de la délégation de l'aménagement et de l'environnement, puisqu'il porte sur un seul article, l'article 7 du règlement définitif, et qu'en fait il demande ici uniquement une modification du règlement transitoire.

Il me semble quand même utile de rappeler cela, car le Conseil administratif continue de travailler et ce n'est pas ce projet d'arrêté qui sera voté qui y changera quelque chose.

M. Georges Queloz (L). J'irai un peu plus loin que mon collègue M. Nicolas Meyer, parce que vouloir figer... on dit que qui n'avance pas recule. *(Brouhaha.)* Alors je voudrais dire aux assassins de notre économie – et par la même occasion de Genève – qui sont prêts à voter ce soir cet arrêté qu'ils peuvent se rendre compte de ce qu'ils sont en train de faire de Genève en se rendant à Saint-Claude – ce n'est pas très loin – une ville triste, sinistrée. C'est vrai, vous êtes peut-être en train de régler le problème du logement, parce que, quand on décourage ceux qui entreprennent, ils finissent par quitter – ceux qui habitent Genève aussi – et là vous aurez peut-être à Genève un immense espace vert.

Le président. Bien, nous allons d'abord faire voter la prise en considération de ce projet d'arrêté à l'appel nominal puis, après, nous voterons la discussion immédiate.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 39 oui contre 38 non.

Ont voté oui (39):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Pierre Johner (T), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), Mme Isabelle Mili (S), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Daniel Pilly (S), Mme Véronique Pürro (S), M. Albert Rodrik (S), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (38):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Christian Buonomo (DC),

M. Albert Chauffat (DC), M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), Mme Barbara Polla (L), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), M. Guy Savary (DC), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

Etaient excusés à la séance (2):

M. Robert Pattaroni (DC), M. Aldo Rigotti (T).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), président, n'a pas voté.

M. Fabrice Jucker (L). Je demande un troisième débat.

Le président. Nous allons maintenant voter la proposition de discussion immédiate, telle qu'elle a été proposée par l'Alternative. Celles et ceux qui acceptent la discussion immédiate sont priés de lever la main. Aucune personne de l'Alternative ne levant pas la main, j'en conclus qu'il y a 39 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 39 oui contre 38 non.

M. Olivier Moreillon (L). Tout à l'heure au décompte de la prise en considération, nous avons enregistré – j'espère comme vous – 39 oui, 38 non. Est-ce exact?

Dans le vote que nous venons de faire, vous avez dit: «Il y a une personne de l'Alternative qui n'a pas voté», c'est pour cela que je dis qu'ils ne sont pas 39 mais 38.

Le président. Non. J'ai dit: «Il n'y a aucune personne», Monsieur Moreillon.

M. Olivier Moreillon. Excusez-moi, on s'était mal compris.

Le président. C'est cela. Bien j'ouvre le premier débat. Personne ne demandant la parole, nous pouvons voter, en deuxième débat, d'une façon tout à fait réglementaire.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 39 oui contre 38 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 15 A et suivants de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

vu le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol adopté par le Conseil municipal le 21 juin 1988,

arrête:

Article premier:

Le règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève du 21 juin 1988 est modifié comme suit:

Article 7

(nouvelle teneur; remplace les articles 7 et 8)

Règles applicables aux commerces, à l'artisanat, à l'industrie et aux hôtels

[1] Dans les secteurs 1 à 5, un changement d'affectation de la surface totale de plancher existante dévolue aux commerces ou à l'artisanat n'est en principe pas admis, à moins que l'emplacement s'avère inapproprié à une telle activité ou que les locaux ne trouvent pas preneur à un loyer raisonnable. Les établissements publics (restaurants, cafés, etc.) et les équipements sociaux ou culturels (cinémas, théâtres, salles de réunion, etc.) sont soumis aux mêmes règles.

2 Dans les secteurs 1 à 5, en cas de changement d'affectation des locaux, les surfaces au rez-de-chaussée donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux. Il en est de même pour les locaux donnant directement sur de tels lieux de passage lorsque ceux-ci sont en pente.

3 Dans les secteurs 1, 2 et dans le secteur 3 à proximité de commerces déjà existants, les surfaces au rez-de-chaussée des constructions nouvelles donnant sur des lieux de passage ouverts au public ne peuvent être affectées à des bureaux.

4 En cas de démolition-reconstruction d'un bâtiment affecté à l'artisanat ou à l'industrie, quel que soit le secteur dans lequel il se situe, la construction nouvelle doit comporter une surface brute de plancher destinée à l'industrie ou à l'artisanat d'au moins 50% de la surface qui n'est ni affectée au logement, ni aux équipements publics. Elle n'est toutefois exigible que lorsqu'elle atteint au moins 200 m^2.

5 Les bâtiments affectés à un établissement hôtelier conservent leur affectation en cas de transformation ou de démolition-reconstruction. S'il est démontré que l'exploitation hôtelière ne peut pas être poursuivie, pour d'autres motifs qu'un prix d'acquisition excessif de l'immeuble, ce dernier peut, toutefois, être affecté à une autre forme d'habitation et, pour partie, à des activités pour autant que celles-ci n'occupent pas plus de 30% des surfaces brutes de plancher de l'immeuble.

Art. 2:

La présente modification du règlement entre en vigueur le jour qui suit la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat.

Le président. Monsieur Jucker, vous avez demandé le troisième débat?

M. Fabrice Jucker (L). Oui, Monsieur le président, je demande le troisième débat.

Le président. Certainement, et nous l'aurons en début de séance de reprise à 20 h 30, je pense.

Madame Ecuvillon, vous demandiez aussi le troisième débat, ainsi que les autres personnes qui lèvent la main? *(Assentiment.)*

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings) d'un droit de superficie s'exerçant sous le domaine public formé par la promenade Saint-Antoine (N° 99).

Le présent projet a pour but de permettre la réalisation d'un parking souterrain de 490 places (100 louées à des habitants et 390 destinées au stationnement visiteurs) sous la promenade de Saint-Antoine, qui sera pour sa part réaménagée de manière conforme à sa vocation

1. Historique

La Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (ci-après : la Fondation) est un établissement public qui a pour rôle d'apporter sa contribution, dans son champ d'activité, à la politique des transports et à l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur de l'agglomération, tant en Ville de Genève que dans les zones périphériques où les problèmes de stationnement sont les plus difficiles.

Pour répondre aux besoins de stationnement au centre-ville et restituer des espaces du domaine public pour d'autres affectations, la Fondation avait retenu trois emplacements nécessaires: Cornavin, Plainpalais et un parking desservant la Vieille-Ville et le quartier des Tranchées. Les deux premiers sont maintenant réalisés.

A la suite d'une concertation entre le Département des travaux publics et le Département de justice et police remontant aux travaux d'élaboration du plan directeur des transports, il est apparu souhaitable d'explorer la possibilité de réaliser un parking – répondant aux objections qui avaient entraîné le rejet d'un projet de parking à l'Observatoire en 1981 – sous la promenade de Saint-Antoine.

Un premier projet fut déposé en 1983 et fit l'objet d'une mise au point particulièrement soignée, de nombreuses modifications intervenant à la suite d'éléments nouveaux ou pour tenir compte d'observations fondées. L'autorisation préalable de construire délivrée en 1985 fut toutefois annulée en 1988, l'étude d'impact à laquelle il avait été procédé étant devenue insuffisante en raison d'une modification du droit fédéral dans l'intervalle.

La Fondation a alors déposé un nouveau projet sous forme de demande définitive d'autorisation de construire, le 14 janvier 1991, avec un dossier très complet, comportant en particulier le rapport d'impact sur les problèmes liés au respect des ordonnances fédérales édictées en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. L'évaluation du rapport d'impact par le service cantonal d'écotoxicologie étant positive et ses conditions remplies, et au vu des préavis favorables de la Ville de Genève, de l'Office des transports et de la circulation et des commissions consultatives d'urbanisme et des monuments, de la nature et des sites, le Département des travaux publics délivra l'autorisation de construire qui a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle* du 29 novembre 1991.

Le projet étant situé sur le domaine public communal et faisant l'objet d'une demande de droit de superficie de la part de la Fondation pour une durée de 65 ans, l'octroi de ce droit doit être approuvé à la fois:

- par le Conseil municipal de la Ville de Genève en vertu de l'article 30, lettre k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- et par le Grand Conseil en vertu de l'article 16 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, s'agissant d'une occupation du domaine public dont la durée dépasse 25 ans.

2. **Pourquoi un parking de Saint-Antoine**?

Le parking de Saint-Antoine constitue une pièce importante d'un puzzle, comportant de nombreux éléments déjà connus, dont la réalisation complète représente une amélioration notable de la qualité de la vie à Genève :

- nouveau plan de circulation de la Vieille-Ville, partiellement mis en place depuis lors, visant à réduire le trafic automobile en éliminant le trafic de transit de ce quartier;
- création de places de parcage pour les habitants de la Vieille-Ville, en complément de la construction par la Ville de Genève du parking de la Tour-de-Boël;
- réalisation d'un parking à l'entrée de la Vieille-Ville favorisant l'accessibilité de celle-ci pour les personnes qui ont à s'y rendre, notamment les usagers des administrations publiques et du Palais de justice;
- réduction du parcage en surface dans la Vieille-Ville, vu la qualité du site et la nécessité d'améliorer les conditions de déplacement des piétons, ceci notamment à la place du Bourg-de-Four (objectif partiellement atteint depuis lors) et à la cour Saint-Pierre, ce qui implique des places de parcage de remplacement;

- suppression du parcage à la promenade de Saint-Antoine en réaménageant celle-ci, qui se trouve en zone de verdure, et mise en valeur, à l'intérieur du parking, d'une enceinte faisant partie des anciennes fortifications, la courtine des Réformateurs remontant à 1560.

La réalisation de ce projet de parking trouve une nouvelle justification dans l'extension, depuis 1988, de la zone piétonne des Rues-Basses jusqu'à la rue d'Italie. L'accessibilité de la Basse-Ville amène aussi à promouvoir la construction d'un parking du côté de Rive.

Le site retenu pour le parking de Saint-Antoine est particulièrement propice puisqu'il se trouve sur une artère importante du réseau routier (le boulevard Jaques-Dalcroze), de sorte que les accès et sorties du parking sont particulièrement favorables. Vu la qualité du site, un soin tout particulier a été apporté à la mise au point des accès et cheminements piétonniers sur la promenade de Saint-Antoine, pour répondre aux vœux formulés par la Commission consultative des monuments, de la nature et des sites.

En définitive, ce projet s'inscrit parfaitement dans le plan de mesures en vue de l'assainissement de l'air à Genève adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991, qui prévoit une augmentation du trafic visiteurs rendue possible par la diminution supérieure en volume du trafic de transit et de déplacements en véhicules motorisés individuels de pendulaires fixes. Comme l'a relevé la commission consultative d'urbanisme, ce parking constitue une alternative au parking projeté dans le secteur de la Rôtisserie et trouve son complément dans la politique de développement de parkings d'échange périphériques à l'intention des pendulaires fixes.

Des mesures de compensation du stationnement et de l'aménagement urbain pourront être arrêtées dans le cadre de l'étude de la circulation dans la Vieille-Ville, notamment à la cour Saint-Pierre, à la place du Bourg-de-Four et à la promenade Saint-Antoine.

3. **Effet général sur le parcage**

Le rapport d'impact présente une synthèse des conditions de stationnement qui montre l'amélioration générale que l'on peut attendre du parking et des mesures d'accompagnement qui seront prises :

a) *Situation avant la réalisation du parking*

Le site du garage projeté se situe entre deux zones extrêmement différentes du point de vue du stationnement.

- La Vieille-Ville manque de places pour toutes les catégories d'usagers (habitants et visiteurs).
- Les quartiers des Tranchées et de Saint-Léger comportent d'importantes réserves de places à disposition d'utilisateurs extérieurs. Ces réserves sont convoitées par des résidents et des pendulaires de la Vieille-Ville et d'ailleurs. Elles ne suffisent pas à satisfaire la totalité de la demande excédentaire de la Vieille-Ville. Elles sont localisées de façon trop excentrique. Globalement, la situation est insatisfaisante durant la journée pour les clients et visiteurs et les résidents de la Vieille-Ville. La nuit, elle est acceptable pour les résidents et, en général, pour les clients et visiteurs (sauf pendant la haute saison).

b) *Situation après la réalisation du parking*

Avec cette réalisation, on assiste à une amélioration sensible des conditions de stationnement diurnes pour les clients et visiteurs. Durant les soirées, il n'y aura plus de problèmes.

Les résidents apprécieront l'apport du nouveau parking de façon inégale: ceux qui sont prêts à louer un emplacement seront satisfaits, les autres, comme les pendulaires, ressentiront surtout la baisse du nombre de places publiques gratuites de durée illimitée.

4. Caractéristiques générales du projet

Sur les 490 places du garage collectif projeté, 390 sont destinées au stationnement horaire de courte durée et 100 sont réservées à la location aux habitants de la Vieille-Ville.

L'ouvrage est entièrement souterrain. Seules, les entrées et sorties pour véhicules et piétons apparaissent en surface.

Les entrées et sorties pour véhicules sont directement raccordées au boulevard Jaques-Dalcroze. Les accès pour piétons donnent sur le boulevard Jaques-Dalcroze et sur la promenade de Saint-Antoine.

4.1 *Programme*

a) *Capacité du garage projeté*

Il est prévu de créer 490 places environ.

b) *Attribution des places*

Selon l'autorisation de construire délivrée, 100 places seront réservées aux habitants de la Vieille-Ville.

Les places restantes seront destinées à la location horaire, sans possibilité de contracter un abonnement.

c) *Tarification*

Les places louées à l'heure auront un tarif progressif dont le montant reste à définir, comme pour la tarification des places réservées aux résidents.

Il faut cependant noter que l'exploitation d'un garage collectif est flexible.

La politique de la fondation consiste à appliquer un tarif modulé de manière à éviter que les places destinées à répondre aux besoins des visiteurs ne soient occupées par des pendulaires fixes.

d) *Bilan des places de stationnement dans le secteur du parking*

Le programme de mise en place du nouveau parking de Saint-Antoine inclut la réaffectation d'environ 250 places publiques de surface en faveur des réaménagements routiers nécessaires, notamment aux accès du garage-parc et de nouveaux espaces piétonniers sur la promenade comme dans la Vieille-Ville.

Il s'agit en particulier du réaménagement du boulevard Jaques-Dalcroze découlant de la construction du parking, qui entraîne la suppression de 120 places illimitées (pendulaires et habitants) et de 13 places de courte durée.

Le parking permettra en outre la suppression du stationnement sur la promenade de Saint-Antoine (133 places de courte durée).

4.2 *Ouvrage*

a) *Localisation du projet*

Comme il apparaît sur les figures 1 et 2, le projet est prévu à l'extrémité est de la Vieille-Ville, avec accès et sorties pour véhicules directement branchés sur le boulevard Jaques-Dalcroze.

b) *Locaux et installations liés au projet*

Comme il apparaît sur les figures 3, 4 et 5, le projet implanté sous la promenade de Saint-Antoine touche une surface d'environ 3 000 m^2.

Il est conçu sur 6 niveaux, dont 2 niveaux dans la hauteur entre la promenade de Saint-Antoine et le boulevard Jaques-Dalcroze.

Deux accès pour piétons sont prévus à l'extrémité sud et est du parking, à proximité de la sortie et de l'entrée pour véhicules au niveau du boulevard

Jaques-Dalcroze. Celui, qui est prévu à l'est permettra aussi un accès à la promenade de Saint-Antoine par l'escalier extérieur existant actuellement.

Un ascenseur accessible aux fauteuils roulants servira également, à cet endroit, de liaison entre le rez-de-chaussée du parking niveau boulevard Jaques-Dalcroze et la promenade de Saint-Antoine.

Deux autres accès sont prévus pour les piétons depuis la promenade de Saint-Antoine, l'un est situé en face de la rue F.- Maurice qui, d'après le plan des circulations de la Vieille-Ville, sera réservée aux piétons, et l'autre en face de l'école.

Tous ces accès piétons serviront également de sorties de secours pour le parking.

Les installations annexes telles que local de contrôle, ventilation, toilettes, locaux électriques, etc., sont indiquées sur les plans et les figures.

Le projet ne comporte aucun programme complémentaire du type commerce, station d'essence, etc.

c) *Organisation des entrées et sorties pour véhicules et de la circulation intérieure du garage*

L'entrée des véhicules, située sous le pont Charles-Galland, est conçue avec une voie de circulation accessible tant depuis Rive que depuis le boulevard des Philosophes.

La sortie, située au milieu du talus, en face du passage Burlamachi, comporte deux voies, dont une est réservée à la sortie à droite et l'autre à la sortie à gauche.

Une proposition d'aménager la sortie des véhicules sous le pont Saint-Victor a été abandonnée en cours d'élaboration du projet, pour des raisons techniques et de circulation.

L'accès intérieur aux divers niveaux se fait par une rampe en demi-cercle située à l'extrémité nord du parking.

La montée et la descente du «rez supérieur» se font par des rampes situées au nord et à l'ouest du projet. La montée depuis les trois sous-sols s'effectue par une rampe circulaire située à l'extrémité sud du projet.

Des sondages archéologiques effectués en été 1985 ont permis de préciser la position de la courtine qui, auparavant, reliait l'oreillon sud du Bastion de Saint-Antoine au Bastion du Pin.

Ces précisions ont amené l'architecte à revoir certains éléments de son projet, afin de mieux intégrer cette courtine à l'ouvrage projeté.

d) *Aménagements extérieurs*

L'entrée des véhicules est percée dans la culée du pont Charles-Galland.

La sortie pour véhicules perce le talus de la promenade.

Le projet propose de souligner l'ouvrage par un portique «architecturé» selon l'expression de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Le talus de la promenade de Saint-Antoine est par ailleurs entièrement restitué et planté.

L'ascenseur accessible aux fauteuils roulants à l'extrémité nord du talus de la promenade de Saint-Antoine et les deux escaliers pour piétons le long de la promenade de Saint-Antoine sont les seuls édicules du parking visibles à ce niveau.

Concernant la promenade de Saint-Antoine, l'autorisation de construire exige:
- le remplacement intégral des arbres abattus;
- le réaménagement de la surface conformément à son statut de zone de verdure;
- la mise en valeur de la courtine.

Le boulevard Jaques-Dalcroze est réaménagé de manière à assurer l'accessibilité du parking pour tous les sens de circulation dans des conditions de sécurité optimales pour l'ensemble des usagers.

5. Coût de l'ouvrage - financement

La réalisation du parking de Saint-Antoine est estimée à 25 000 000 de francs.

La fondation disposant des capitaux nécessaires à cette réalisation, elle est à même de la financer avec l'appui de prêts hypothécaires couverts par les établissements bancaires de la place.

L'exploitation du parking sera effectuée par la fondation, garantissant ainsi l'attribution de places pour les résidents en priorité. Le projet de plan financier établi fait ressortir que, au vu du coût élevé de cette réalisation et la mise à disposition de places aux résidents avec un tarif préférentiel, le prix horaire devrait se situer à environ 2 francs l'heure. Ce tarif sera progressif afin d'éviter un usage abusif de ce parking destiné avant tout à la desserte du centre-ville.

6. Droit de superficie

Le projet de droit de superficie ne contient que les dispositions impératives relevant de la compétence du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, en vertu de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, et des attributions de l'Etat en matière de circulation.

a) *Durée*

Le droit de superficie prendra effet à la date de promulgation de la loi par laquelle il est octroyé.

La durée de ce droit a été fixée à 65 ans, comme pour le parking de la place de Cornavin, avec possibilité de la prolonger le temps nécessaire à l'amortissement de l'ouvrage et de ses installations ainsi qu'au versement pendant au moins 10 ans de la redevance prévue par la convention.

Sa durée ne peut toutefois excéder 85 ans.

b) *Constitution de droits réels*

Vu l'utilité publique du projet, la fondation peut, conformément à l'ordonnance sur le Registre foncier, du 22 février 1910, et à l'article 4 de la loi sur le domaine public, demander la constitution de droits réels sur la partie concédée du domaine public. Cette disposition permettra l'inscription de créances hypothécaires.

c) *Restriction de la durée de stationnement*

Le Conseil d'Etat étant responsable de l'organisation de la circulation, le droit de superficie prévoit que l'Etat de Genève pourra limiter la durée de stationnement à l'intérieur du parking conformément à la convention, pour des motifs d'organisation et de technique des transports en général.

d) *Redevance*

En contrepartie du droit de superficie concédé à la Fondation des parkings, celle-ci verse une redevance à la Ville de Genève égale au 50% du bénéfice net réalisé après déduction des frais financiers et du rendement des fonds investis selon les taux pratiqués par la BCG. Le projet de droit de superficie est joint en annexe.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation des parkings en vue de la constitution pour une durée initiale de 65 ans d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du code civil suisse, s'exerçant sur une partie de la parcelle «a» du domaine public, fo 13, section Cité, formant la promenade Saint-Antoine, propriété de la Ville de Genève, dont l'immatriculation a été requise au cadastre de la commune de Genève et dont l'assiette est figurée au plan de servitude dressé par M. Roger Heimberg, géomètre officiel, pour la construction d'un parking destiné en priorité aux habitants et activités du quartier, étant entendu que la Ville de Genève aura la faculté de prolonger ledit droit pour une nouvelle période de 20 ans au maximum, et que cette prolongation sera établie par acte authentique, lequel devra être inscrit au Registre foncier de façon à déployer des effets vis-à-vis des tiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur la parcelle immatriculée toutes servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage projeté.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil le projet de loi approuvant l'immatriculation du domaine public nécessaire à la construction du parking.

Annexes: 1 plan de situation;
1 projet de contrat de superficie;
1 plan de servitude;
Figures 1 à 6.

Proposition: parking de Saint-Antoine

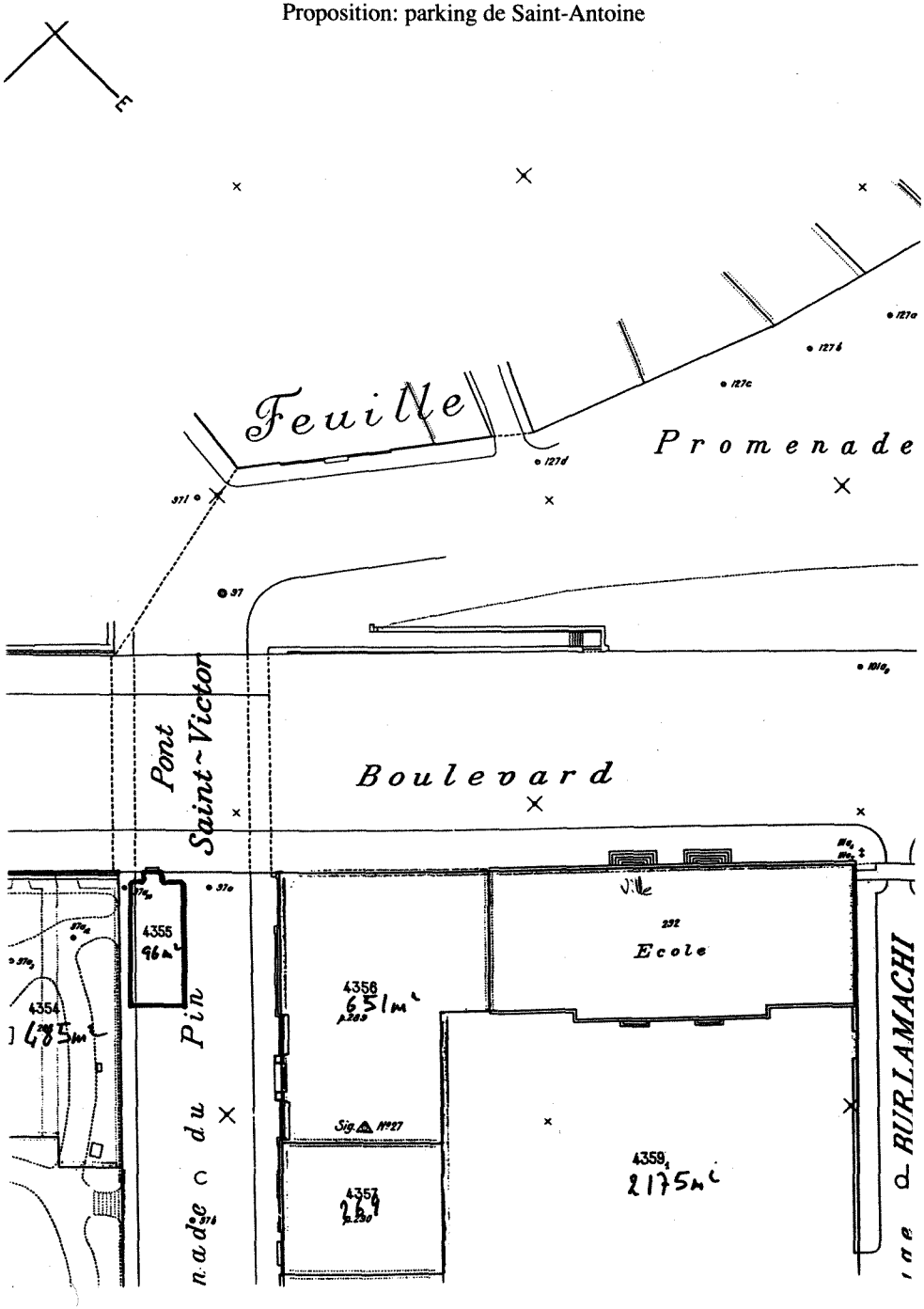

Proposition: parking de Saint-Antoine

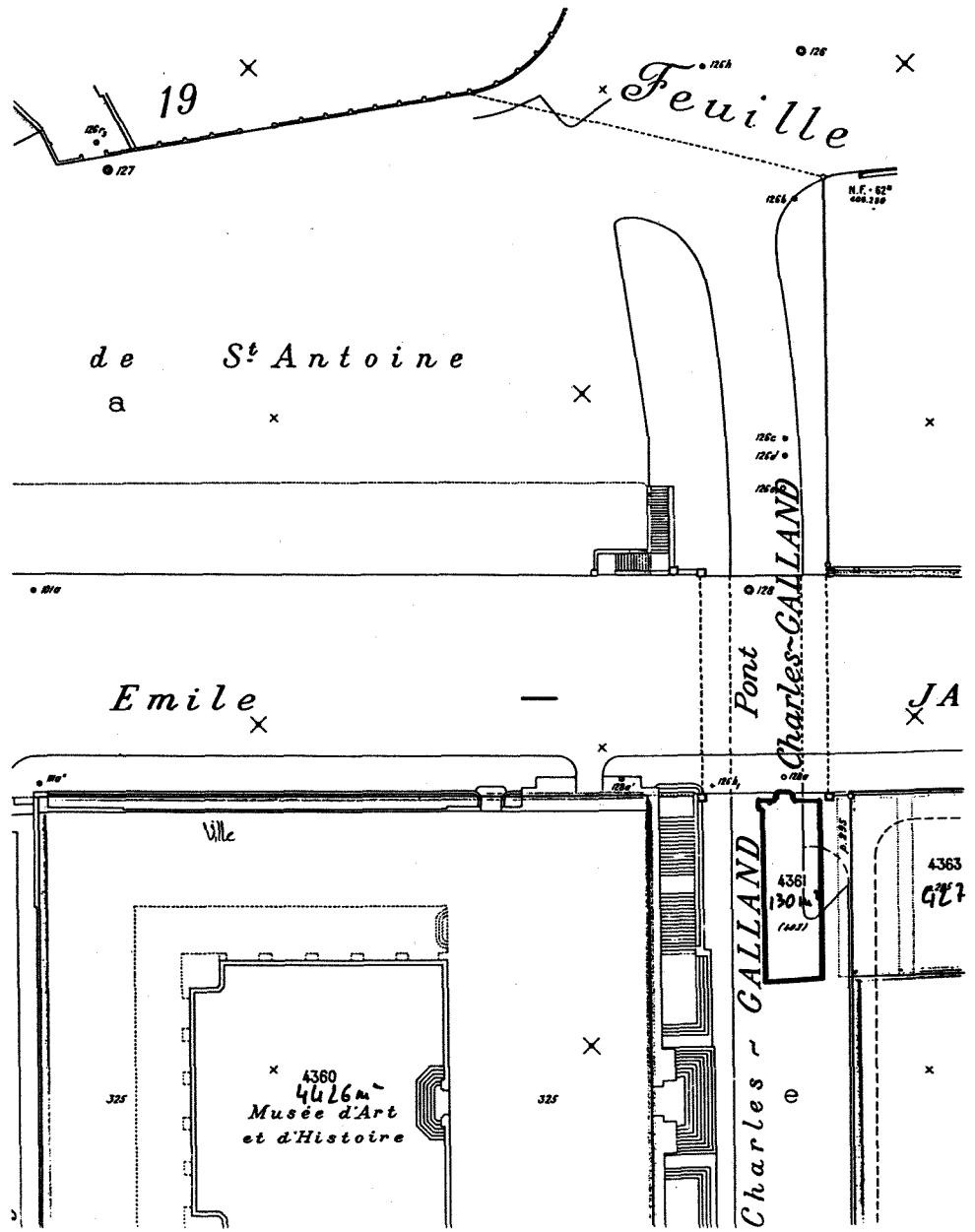

PROJET DE CONTRAT DE DROIT DE SUPERFICIE

L'an mil neuf cent nonante deux et le

Par devant Maître , notaire à Genève, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Mesdames ,

Agissant aux présentes au nom et pour le compte de la VILLE DE GENEVE,

Et comme ayant tous pouvoirs aux fins des présentes en vertu:

a) d'une délibération du Conseil municipal du , approuvée par un arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève du , dont les ampliations demeurent ci-annexées,

b) de la loi du Grand Conseil du , dont la promulgation a été publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du et dont une ampliation demeure ci-annexée,

c) d'une délégation du Conseil administratif du dont une ampliation demeure ci-annexée.

Ci-après dénommée: «la Ville de Genève»

D'une part

2) Messieurs ,

Agissant aux présentes au nom et pour le compte de la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings), ayant son siège à Genève, inscrite au Registre du Commerce et publiée dans la FOSC.

Et comme ayant tous pouvoirs au fins des présentes.

Ci-après dénommée: «le superficiaire».

D'autre part

sont convenus de ce qui suit:

Immatriculation

Article 1

La Ville de Genève convient tout d'abord de requérir Monsieur le Conservateur du Registre foncier d'immatriculer dans ses registres sur la Ville et Commune de Genève, section Cité, feuille 13, la partie du domaine public formée de la promenade de Saint-Antoine, telle que figurée au plan établi par Monsieur Roger Heimberg, ingénieur et géomètre officiel, le , dont un calque toilé demeure ci-annexé.

Constitution du droit de superficie

Article 2

Au sens des articles 779 et suivants du code civil suisse, la Ville de Genève concède à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings), une servitude de superficie soit un droit distinct et permanent qui sera immatriculé comme immeuble sur un feuillet individuel au Registre foncier, conformément aux articles 943, chiffre 2 du code civil suisse et 7 de l'ordonnance sur le Registre foncier, qui s'exerce entre les niveaux , et , du sous-sol de la parcelle «a» du domaine public dont l'immatriculation a été requise ci-dessus au cadastre de la Commune de Genève, section Cité, feuille 13, formée de la promenade de Saint-Antoine, contenant environ mètres carrés.

L'assiette de ladite servitude est figurée au plan de servitude dressé par Monsieur Roger Heimberg, ingénieur et géomètre officiel, le , dont un calque toilé demeure ci-annexé.

Ladite servitude s'exercera en sous-sol uniquement et sera complétée, à la fin des travaux, par d'autres servitudes ayant pour objet les émergences nécessaires au parking, soit trémies d'entrée, ventilation, escaliers piétons, ascenseurs, escalators, évacuation d'air vicié, etc.

Durée

Article 3

Le présent droit de superficie est conclu pour une durée de 65 ans au moins, à compter de la promulgation de la loi accordant le droit de superficie.

Si à l'échéance de la durée de 65 ans, il apparaît que la Fondation n'a pu, par les résultats de son exploitation, renter régulièrement et amortir complètement ses investissements et, partant, verser la redevance prévue à l'article 7 pendant au

moins 10 ans, le présent droit de superficie est prorogé le temps nécessaire à cet effet. La durée du droit de superficie ne peut toutefois excéder 85 ans et, au-delà, ne peut être prolongée ou renouvelée sans une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Mise à disposition

Article 4

La surface et le sous-sol de la parcelle visée à l'article 2 seront mis à disposition du superficiaire dès le jour de l'inscription du présent acte au Registre foncier dans l'état où se trouvera le terrain.

La Ville de Genève ne prend aucun engagement de responsabilité quant à la présence ou non d'installations propriétés de services publics (eau, gaz, électricité, télécommunications, égouts, etc..) ou de particuliers se trouvant sur ou sous la zone concédée.

Le superficiaire déclare bien connaître les lieux et renonce d'ores et déjà à toutes réclamations à ce sujet envers le superficiant et les propriétaires légitimes des installations existantes.

A) *Travaux et frais à la charge du superficiaire*

La Fondation prend à sa charge:

a) La construction du parking;

b) Lors des travaux de démolition des éléments actuels de la promenade, la dépose et le transfert dans un dépôt de la Ville de Genève des objets que la Ville désire conserver (statues), à l'exception des matériaux pouvant être réutilisés sur place;

c) Le rétablissement de la chaussée, des trottoirs, des murs et des escaliers existants touchés par la construction de l'ouvrage;

d) Les accès au parking pour piétons et véhicules, ainsi que les ascenseurs;

e) L'entretien, le nettoiement et les frais d'exploitation du parking, des WC publics, ainsi que de toutes les installations y afférentes;

f) La replantation des arbres sur la promenade.

B) *Travaux et frais à la charge de la Ville de Genève*

La Ville de Genève prend à sa charge :

a) Les aménagements complémentaires tels que la pose de bancs ou le revêtement autre que du bitume;

b) L'installation de l'éclairage public;

c) Les canalisations pour la signalisation lumineuse pour la part qui lui incombe, conformément au protocole d'accord des 22 et 28 novembre 1968 passé entre la Ville de Genève, le Département de justice et police et le Département des travaux publics, concernant l'interprétation pratique de la loi sur les routes, du 28 avril 1967;

d) L'entretien et le nettoiement des aménagements «paysagés»;

e) L'entretien et le nettoiement des chaussées, des trottoirs et des installations d'éclairage public;

f) Tous les travaux ne dépendant pas de la construction du parking.

But

Article 5

a) Le superficiaire s'engage à construire dans le délai de trois ans à compter du jour de l'inscription du présent acte au Registre foncier sur le bien-fonds grevé du droit de superficie, en sous-sol uniquement, un parking destiné en priorité aux habitants et activités du quartier.

b) Ce parking sera construit conformément aux plans dressés par Monsieur François Bouvier, architecte, enregistrés le 14 janvier 1991 au Département des travaux publics sous le numéro 90.835, demande d'autorisation définitive de construire et, le cas échéant, à ses compléments ultérieurs qui, s'ils sont susceptibles de modifier l'ordonnance de la promenade ou porter atteinte à son esthétique, doivent être approuvés par la Ville de Genève.

c) Le superficiaire se conformera aux lois et règlements en vigueur relatifs à la construction et l'exploitation d'un parking souterrain.

d) Pendant toute la durée du présent contrat, le superficiaire maintiendra le bâtiment ainsi construit. De même, il maintiendra le caractère et le but défini de l'ouvrage. Le présent article sera annoté au Registre foncier.

Cessibilité

Article 6

Le droit de superficie concédé au superficiaire est cessible sous réserve des dispositions ci-dessous.

Toute cession – la fusion au sens des articles 748 et 749 du code des obligations étant assimilée à une cession – est subordonnée au consentement préalable

de la Ville de Genève qui peut le refuser si les obligations personnelles qui incombent au superficiaire en vertu du présent contrat ne sont pas reprises par l'acquéreur.

En outre, la Ville ne peut refuser son consentement à la cession du droit de superficie:

- que si le superficiaire entend céder son droit à titre onéreux sans avoir construit préalablement sur la parcelle grevée les ouvrages prévus lors de la constitution du droit de superficie;
- que pour de justes motifs tels que: nationalité ou solvabilité du cessionnaire, modification dans la nature et la destination de l'immeuble.

La Ville a l'obligation de se prononcer sur la cession dans le délai de six mois dès la date de la requête dûment motivée. En l'absence de toute réponse à l'expiration du délai, le consentement est présumé.

Rente du droit de superficie

Article 7

Rendement des fonds investis

Vu l'intérêt public de l'ouvrage et les risques encourus par la fondation, il n'est pas perçu de redevance aussi longtemps que les investissements de la fondation et des prêteurs ne sont pas rentés et amortis conformément aux dispositions suivantes:

a) Les fonds propres investis par la fondation bénéficient d'un rendement annuel identique au taux moyen pondéré du rendement octroyé par la Banque Hypothécaire du Canton de Genève.

b) Les emprunts hypothécaires sont rentés et amortis conformément aux conditions usuelles en la matière. La fondation a le droit de prévoir parmi les conditions de souscription la possibilité d'un remboursement anticipé de ses emprunts.

c) Les rendements annuels, non versés, sur les fonds propres ne portent pas d'intérêts.

Date à laquelle la redevance est due

Pour déterminer la date à laquelle toutes les conditions énumérées ci-dessus sont remplies et, partant, la date à laquelle la redevance est due par la fondation, il est fait usage d'un calcul basé sur les comptes du parking de Saint-Antoine et sur les principes suivants, selon le schéma annexé.

a) Du total des recettes brutes, il est déduit:
   1. le total des dépenses;
   2. les intérêts convenus, servis aux fonds empruntés et aux fonds propres.

b) Si les déductions dépassent les recettes brutes, le déficit est ajouté aux charges de l'exercice suivant.

c) Si les recettes dépassent les déductions, la différence est considérée comme amortissement:
   1. en premier lieu, des emprunts hypothécaires;
   2. en deuxième lieu, des fonds propres de la fondation; les déductions s'effectuent quelles que soient les écritures portées dans la comptabilité de la fondation.

Calcul de la redevance

Lorsque les emprunts sont rentés et entièrement remboursés, et les fonds propres rentés et considérés comme entièrement remboursés, il est versé à la Ville de Genève une redevance calculée comme suit:

a) Du total des recettes brutes annuelles des comptes du parking de Saint-Antoine, il est déduit le total des dépenses.

b) La redevance est égale à la moitié de l'excédent des recettes sur les dépenses du parking.

c) Les parties du présent droit de superficie considèrent la redevance versée par la fondation à la Ville de Genève comme une charge d'exploitation. Elle est, par conséquent, déductible du rendement.

Contrôle de la redevance

Le contrôle des calculs prévus ci-dessus est effectué par le contrôle financier de la Ville de Genève. Celui-ci a le droit d'exclure toutes les dépenses qui ne lui paraissent pas conformes à une saine gestion de la fondation, ni indispensables à la réalisation de son but. Il a également le droit, pour les mêmes raisons, de procéder à la réestimation de certaines recettes.

Paiement de la rente

La rente annuelle du droit de superficie est payable par années échues au service de la Gérance immobilière municipale, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Genève.

Compensation

Article 8

Le superficiaire renonce, en cas de contestation, à toute retenue même provisoire sur le montant de la rente du droit de superficie. Toute compensation avec la rente du droit de superficie est donc exclue tant et aussi longtemps que le superficiaire n'est pas au bénéfice d'une créance fondée sur un titre exécutoire.

Garantie de la rente du droit de superficie

Article 9

Le paiement de la rente du droit de superficie est garanti par l'inscription sur le feuillet du droit de superficie d'une hypothèque légale au sens des articles 779 i, 779 k du code civil suisse, d'un montant égal à trois fois la rente du droit de superficie annuelle.

En cas de retard de six mois dans le paiement de la rente du droit de superficie, la Ville de Genève a le droit d'intenter la poursuite pour dettes et la faillite.

Si elle le préfère, elle peut en outre et en complément, soit exercer le droit de retour conformément à l'article 14 ci-après, soit agréer le créancier hypothécaire comme titulaire du droit de superficie au cas où il se rendrait acquéreur de ce droit à titre amiable ou ensuite de poursuites judiciaires.

Gages immobiliers et cession de rang

Article 10

L'hypothèque légale prévue à l'article 9 ci-dessus peut être primée par des gages immobiliers grevant le droit de superficie et limités au 70% de la valeur intrinsèque des constructions et installations du superficiaire au moment de la constitution des gages.

La Ville de Genève s'engage envers le superficiaire à céder le rang de l'hypothèque légale inscrite à son profit en vertu du présent contrat lors de la constitution de gages immobiliers compris dans le montant maximum prévu à l'alinéa précédent, en se réservant toutefois la possibilité de rester en concours avec le deuxième rang.

Autres obligations du superficiaire

Article 11

Le superficiaire s'engage :

a) à entreprendre les travaux de construction de l'ouvrage décrit à l'article 5 et à décharger la Ville de Genève de toutes responsabilités à l'égard des voisins et des tiers du fait des travaux qu'il va entreprendre;

b) à maintenir ses constructions et installations en bon état d'entretien pendant toute la durée du droit de superficie et à autoriser d'ores et déjà la Ville de Genève à s'assurer périodiquement du respect de cette obligation;

c) à conclure une assurance responsabilité civile maître de l'œuvre, une assurance générale couvrant à la fois les immeubles, de même que celle découlant de son exploitation dans lesdits immeubles; à assurer les constructions et installations pour un montant équivalant au moins à leur valeur vénale, contre les dégâts qui peuvent être causés par l'incendie, l'eau ou les forces de la nature, ainsi qu'à acquitter régulièrement les primes y relatives;

d) à exercer son activité conformément au but défini à l'article 5 ci-dessus;

e) à acquitter les contributions publiques fédérales, cantonales et communales;

f) à acquitter régulièrement les intérêts et remboursements contractuels des créances garanties par les gages immobiliers grevant le droit de superficie et à remettre chaque année aux organes de la Ville de Genève une déclaration de ses créanciers hypothécaires attestant que les obligations financières y relatives ont été remplies;

g) à transmettre à son éventuel cessionnaire les obligations personnelles qui lui incombent en vertu du contrat, ainsi que les dettes hypothécaires grevant le droit de superficie;

h) à remettre à la Ville de Genève chaque année une copie de son bilan et compte de pertes et profits relatifs à l'exploitation du parking construit sur la surface concédée. A cet effet, le superficiaire tiendra une comptabilité ad hoc propre à justifier les résultats d'exploitation;

i) en outre la Ville de Genève et le superficiaire s'accorderont, à titre gratuit, les servitudes réciproques nécessaires à assurer le maintien et le bon fonctionnement de l'ouvrage pendant la durée du droit de superficie et après son échéance.

Extinction du droit de superficie

Article 12

Le droit de superficie constitué par le présent contrat s'éteint de plein droit à son échéance.

Droit de retour anticipé

Article 13

La Ville de Genève possède en vertu de la loi un droit de retour grevant le droit de superficie qui peut s'exercer conformément aux articles 779 f et 779 g du code civil suisse et notamment dans les cas suivants, moyennant un préavis de six mois :

a) si, malgré un avertissement, le superficiaire n'exécute pas les obligations de caractère personnel ou réel stipulées dans le présent contrat, ou ne se conforme pas aux instructions que la Ville de Genève est en droit de lui donner;

b) si le superficiaire, sans autorisation écrite du propriétaire du sol, modifie l'affectation de la parcelle grevée d'une manière telle que son utilisation n'est plus compatible avec le but pour lequel le présent droit est concédé;

c) si, en cas de transfert du droit de superficie, le superficiaire ne transmet pas à son successeur juridique les obligations personnelles qui lui incombent en vertu du contrat;

d) si le successeur juridique du superficiaire ne reprend pas ces obligations personnelles, ainsi que les dettes hypothécaires grevant le droit de superficie;

e) si le superficiaire empêche la modification au Registre foncier de l'inscription de l'hypothèque légale mentionnée à l'article 9 ci-dessus, en refusant de passer un acte authentique, de faire la réquisition au Registre foncier ou de donner tous pouvoirs à la Ville de Genève à cet effet;

f) si le superficiaire n'acquitte pas, au plus tard six mois après l'échéance, les intérêts hypothécaires ou les remboursements convenus sur le capital;

g) si le superficiaire est en retard de six mois dans le paiement de la rente du droit de superficie.

Conséquences de l'extinction du droit de superficie et indemnités

Article 14

L'extinction du droit de superficie a notamment les conséquences suivantes:

1. *Retour ou modification du droit de superficie pour cause d'utilité publique.*

En cas de retour anticipé du droit de superficie par l'autorité concédante pour cause d'utilité publique, l'indemnisation de la fondation se fait par reprise du solde des créances passives et du solde des fonds propres investis.

En cas de modification du droit de superficie pour cause d'utilité publique, l'indemnisation de la fondation se fait à dire d'experts.

Retour du droit de superficie pour faute grave.

En cas de retour anticipé du droit de superficie en raison de faute grave du superficiaire, l'indemnisation due à la fondation est égale au prix de revient de l'ouvrage, diminuée toutefois d'un amortissement de 2% l'an dès la première année d'exploitation de la totalité de l'ouvrage et, le cas échéant, des frais de remise en état de ce dernier et de ses installations.

2. *Remise de l'ouvrage à l'échéance du droit de superficie.*

A l'échéance du droit de superficie, la fondation est tenue de remettre gratuitement et en parfait état de conservation, à la Ville de Genève, l'ouvrage et ses équipements sans qu'elle puisse prétendre à une indemnité de ce fait.

Ces clauses seront annotées au Registre foncier.

Radiation des inscriptions

Article 15

Lors de l'extinction du droit de superficie à l'échéance du terme, la Ville de Genève peut requérir seule, après avoir versé ou garanti les indemnités éventuellement dues en vertu de l'article 15 ci-dessus, la radiation au Registre foncier de l'inscription du droit de superficie et de tous les droits et charges qui s'y rapportent.

Engagement à constitution de servitudes

Article 16

Les parties conviennent d'ores et déjà de constituer, en temps opportun, soit à l'achèvement des travaux, les servitudes réciproques nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de l'ouvrage qui est construit dans le cadre du droit de superficie présentement concédé (passage de canalisations, à pieds et véhicules sur les fonds adjacents privés pour en assurer les accès au domaine public).

Les assiettes de ces servitudes seront fixées à l'achèvement des travaux.

Tribunal arbitral et for

Article 17

Sous réserve de l'alinéa d) ci-dessous, tous les différends qui surgissent entre la Ville de Genève et le superficiaire à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat sont tranchés en instance unique par trois arbitres nommés conformément aux dispositions arrêtées ci-après.

a) Chaque partie désigne un arbitre; le troisième, qui a la fonction de président, est désigné par le président de la Cour de Justice du canton de Genève et choisi parmi les juges ou les anciens juges au Tribunal de première instance, à la Cour de Justice du canton de Genève ou au Tribunal fédéral.

b) Si l'une des parties ne désigne pas son arbitre dans les dix jours qui suivent une sommation écrite de la partie la plus diligente, cet arbitre est également désigné par le président de la Cour de Justice et la nomination réputée faite par la partie défaillante.

c) Le Tribunal arbitral siégera à Genève et se conformera aux règles de procédure déterminées par la loi genevoise de procédure civile. A titre subsidiaire, le Tribunal arbitral se conforme aux règles du Concordat suisse sur l'arbitrage du 27 mars 1969.

d) Les Tribunaux ordinaires connaissent des différends qui surgissent entre la Ville de Genève et le superficiaire dans le seul cas de retard dans le paiement de la rente du droit de superficie.

Renonciation au droit de préemption légal

Article 18

Le superficiaire déclare renoncer à son droit de préemption légal sur le fonds à grever du droit de superficie; cette renonciation sera annotée au Registre foncier.

Droit de superficie au second degré

Article 19

Le superficiaire est autorisé à grever son droit de superficie d'un droit de superficie au second degré, moyennant l'accord de la Ville de Genève sur cette opportunité.

Fisc et frais

Article 20

Tous les frais, émoluments et honoraires relatifs au présent contrat ainsi que ceux relatifs à la constitution des servitudes, ou hypothèques à instruire ultérieurement, seront supportés par le superficiaire.

Registre foncier

Article 21

Tous pouvoirs et procuration sont donnés au notaire soussigné pour faire inscrire au Registre foncier les stipulations contenues dans le présent acte.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu avec attribution expresse de juridiction aux Tribunaux genevois, à savoir: par la Ville de Genève, en sa mairie et par la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement, en son siège social.

DONT ACTE.

Fait et passé à Genève en l'Etude de Maître
notaire, à Genève, et en la mairie de la Ville de Genève.

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.

Annexes:
- un schéma de calcul déterminant les montants affectés aux amortissements
- un plan de servitude de superficie
- un plan de situation

Schéma de calcul déterminant les montants affectés aux amortissements

(Article 7)

Exercice 19..

RECETTES

- Location horaire .....
- Location mensuelle.....
- Autres locations .....
- Autres recettes (indiquer la nature).....

Total des recettes brutes: .....

DÉPENSES

- Frais généraux.....
- Frais d'exploitation.....
- Salaires du personnel .....
- Entretien de l'ouvrage et de ses équipements .....
- Renouvellement des installations techniques .....
- Autres dépenses (indiquer la nature) .....
- Intérêts sur emprunts hypothécaires .....
- Intérêts sur autres emprunts .....
- Intérêts des fonds propres .....
- Excédent des dépenses de l'exercice précédent .....

Total des dépenses: .....

Excédent des recettes/dépenses .....

Observations :

Proposition: parking de Saint-Antoine

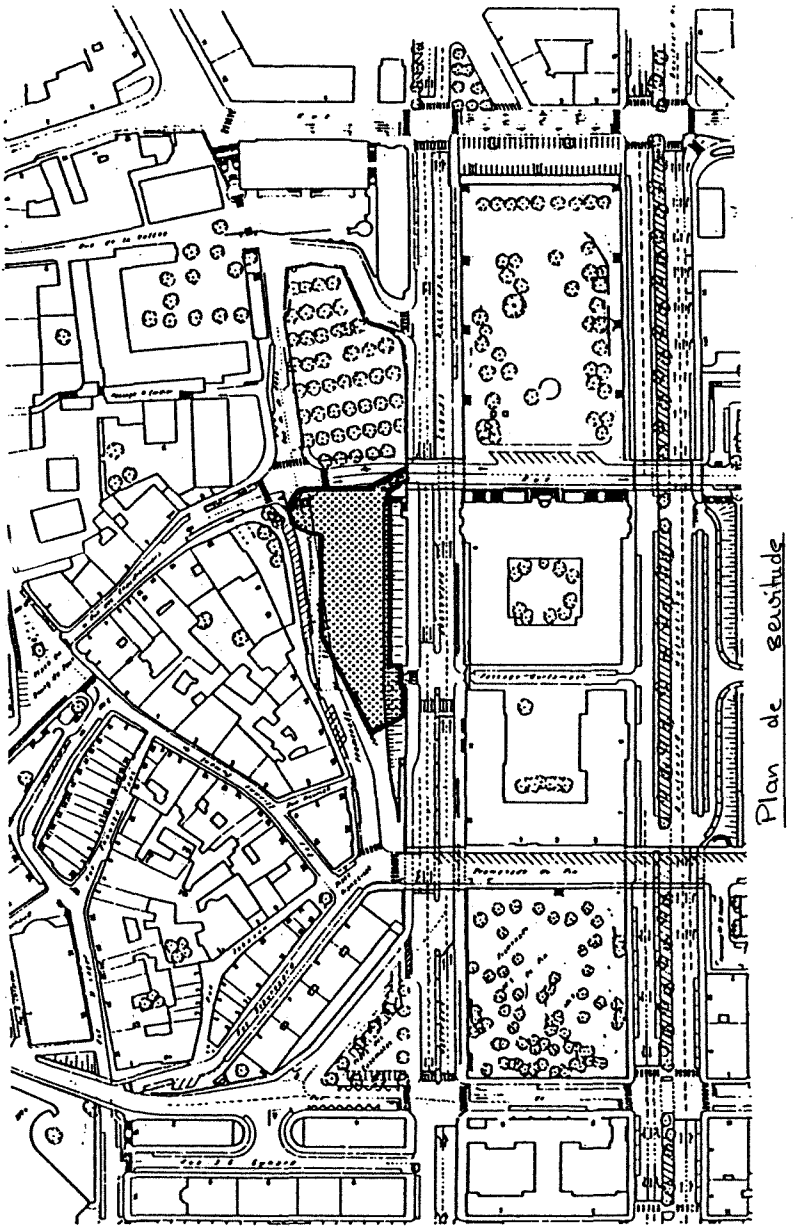

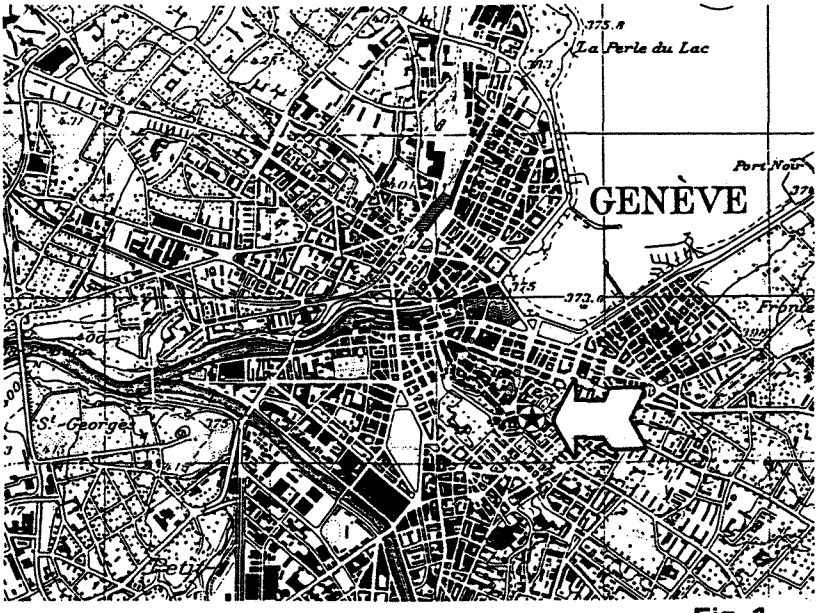

Fig. 1

LOCALISATION DU PROJET

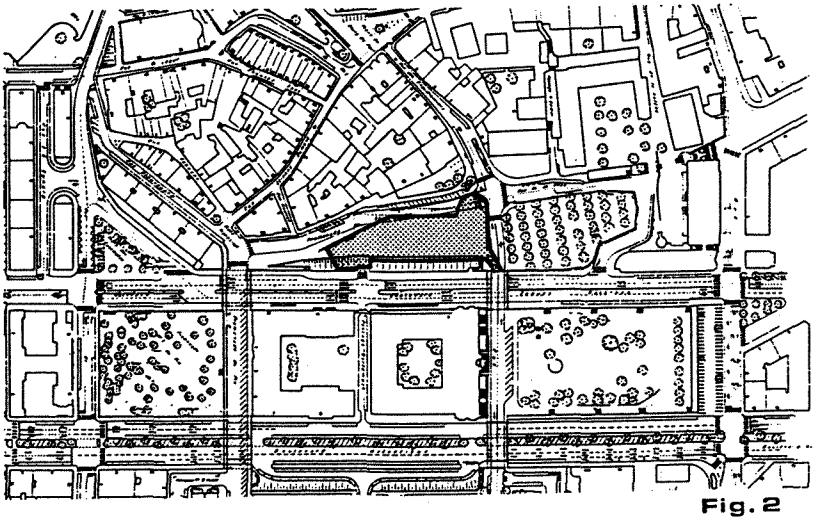

Fig. 2

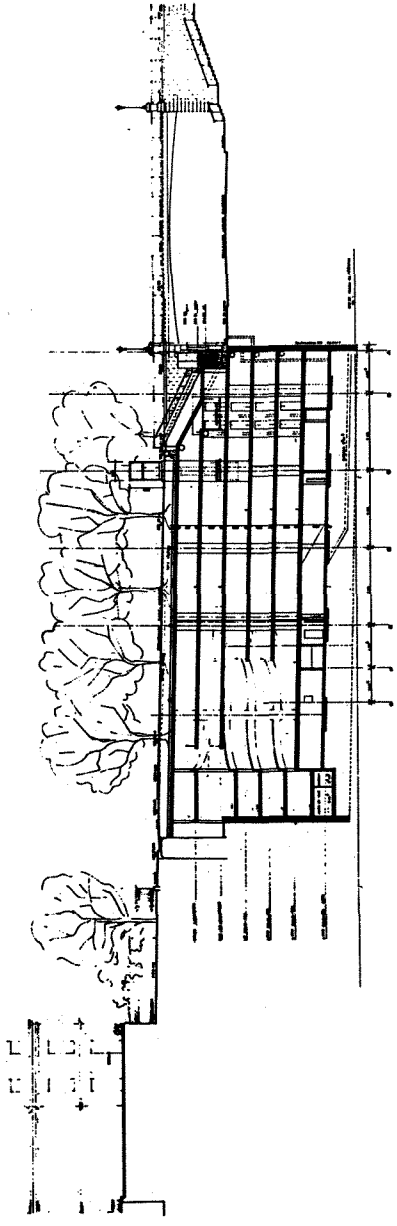

FIGURE 3
COUPE TRANSVERSALE

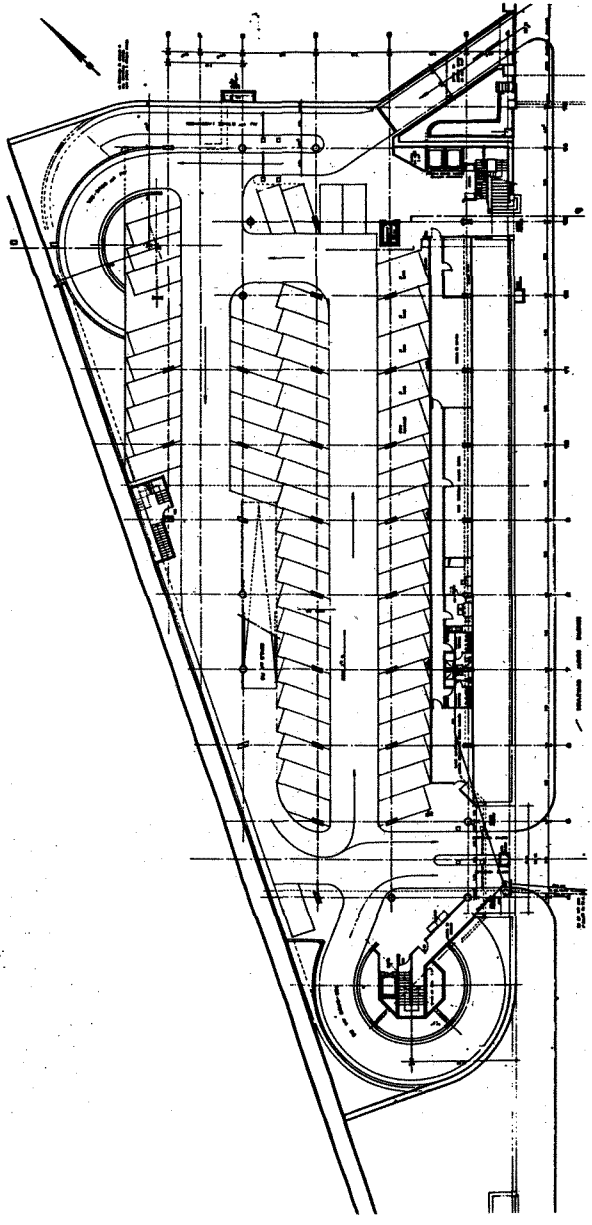

FIGURE 4
PLAN DU NIVEAU D'ACCÈS

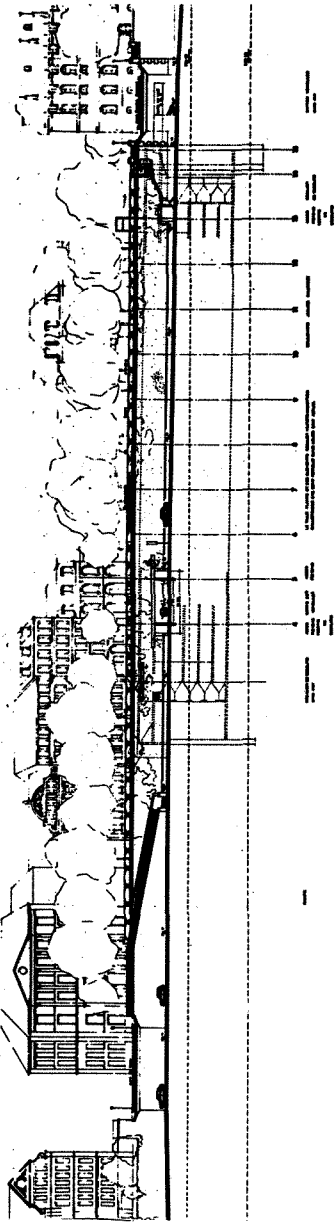

FIGURE 5
ELEVATION SUR Bld JAGUES DALCROZE

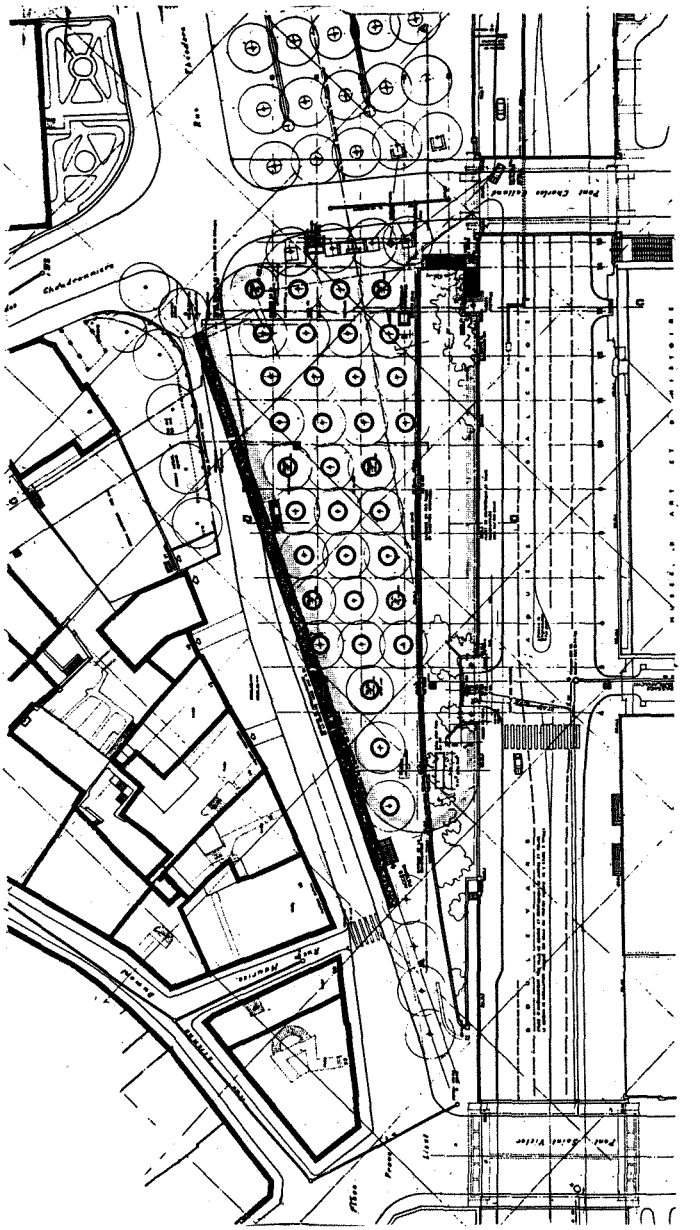

FIGURE 6
PLAN DE SURFACE

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

Le président. Ah, j'allais trop vite, M. Knechtli demande la parole. Excusez-moi, quand vous avez levé la main, je pensais que vous votiez.

Préconsultation

M. Albert Knechtli (S). On se pose la question de savoir si un projet de ce genre ne devrait pas être renvoyé à la commission des finances. Il s'agit quand même d'un droit de superficie, il s'agit de problèmes d'argent et cela nous intéresserait de connaître un peu l'état financier de la Fondation des parkings. On nous dit ou je me suis laissé dire que cela allait très bien, donc, à la limite, la commission des finances peut voir de plus près ce droit de superficie et surtout les royalties qui lui sont associées.

Le président. Je peux vous comprendre, mais nous cherchons à être suffisamment efficaces et je pense qu'un certain nombre de questions peuvent aussi être posées directement par la commission des travaux. Mais nous ferons voter votre proposition. Mme Rossi aimerait répondre immédiatement à cette proposition.

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. J'ai bien enregistré la demande de M. Knechtli. Je me pose la question de savoir si la commission des finances souhaite avoir des informations sur la Fondation des parkings. Mme Burnand et moi-même sommes les deux représentantes du Conseil administratif à y participer. Si vous étiez d'accord, par souci d'efficacité, de renvoyer cette proposition à une commission, je m'engagerais à venir auprès de la commission des finances avec les comptes de la Fondation des parkings.

M. Albert Knechtli (S). Je veux dire que, pour moi, un droit de superficie, c'est un problème de rente foncière et, un problème de rente foncière, c'est un problème d'argent. La Fondation des parkings est une institution qui construit des parkings, par conséquent on n'est pas du tout dans la philosophie d'une commission des travaux qui s'occupe de travaux pilotés et payés par la Ville. Pour moi, le renvoi à la commission des finances m'apparaît logique. Je ne demande pas un renvoi à la commission des finances et à la commission des travaux.

Le président. Non, mais les autres droits de superficie n'ont pas passé par la commission des finances.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Ecoutez, pourvu qu'une commission soit nantie de l'objet, je n'en demanderai pas plus, parce qu'il me sera vraiment difficile, n'ayant pas le don d'ubiquité, d'être à la fois à la commission des travaux le mercredi et à celle des finances, ou alors à la commission de l'aménagement le mardi et à celle des finances. Trouvez un système, l'une ou l'autre de ces commissions, mais une seule, par pitié!

M. Fabrice Jucker (L). Pour ma part, je remercie M. Knechtli d'être intervenu, parce que je voulais aussi intervenir sur ce sujet et vous êtes effectivement passé un peu vite, Monsieur le président.

Jusqu'à présent, tous les droits de superficie ont été renvoyés à la commission des travaux. Alors je pense que nous devrions poursuivre cette méthode. Pour ma part, je pense que la commission des travaux aura beaucoup de travail sur cette proposition.

Je dois personnellement et au nom de mon groupe, c'est-à-dire le groupe libéral, me réjouir de cette proposition, puisque cela fait déjà plus de dix ans que nous avions tenté de construire un parking à l'Observatoire et que, sous la dictature d'un hêtre pourpre, ce dernier avait finalement échoué; nous sommes extrêmement satisfaits aujourd'hui de penser que nous aurons peut-être d'ici quelques années un parking sous la promenade de Saint-Antoine. Comme il est dit dans les considérants de la proposition, pour la Vieille-Ville et pour les visiteurs de la Vieille-Ville, ce sera une très bonne chose.

Néanmoins, très rapidement, j'aimerais tout de même vous dire que j'ai été extrêmement surpris, à la lecture attentive de cette proposition, du bilan final qu'allait représenter cette construction de grande importance. En effet, dans la proposition, nous pouvons lire que ce parking représentera dans sa totalité 490 places, mais que, finalement, par le jeu des places qui seront supprimées en surface, soit 250, il n'y aura qu'un bilan positif d'environ 250 places.

Alors je trouve que c'est un peu désolant que cet énorme chantier amène un résultat aussi faible. Je comprends très bien qu'on tente, à travers la réalisation de ce parking, d'améliorer notre aménagement en surface, et je crois que c'est nécessaire, mais, tout de même, la proportion me semble un peu exagérée.

D'autre part, ce qui me semble encore plus exagéré, c'est qu'on peut lire que les habitants de la Vieille-Ville pourront louer des places dans ce parking qui leur seront réservées, soit un total de 100 places. Et, quelques lignes plus loin, on lit que, dans les 250 places de surface qui seront supprimées, il y aura notamment

120 places de durée illimitée. Ce qui fait que les résidents – et, là, le bilan est encore bien plus lourd – après ces cinq années de travaux, auront 20 places de moins à leur disposition dans la Vieille-Ville!

Alors, si d'un côté je peux vraiment me réjouir de la construction de ce parking, et peut-être vous rappeler que le Parti libéral a déposé une initiative, qui a été largement soutenue, pour 10 000 places de parking en ville de Genève et en périphérie, je suis tout de même un peu inquiet du bilan qui est proposé dans cet exposé des motifs. Je souhaiterais que la commission des travaux se donne la peine d'analyser en profondeur cette proposition afin qu'elle puisse s'opposer à une politique qui donnerait un solde pour les habitants de la Vieille-Ville de moins 20 places de parking après trois à cinq ans de travaux.

M. Albert Rodrik (S). Je ne sais pas si vraiment il faut qu'on fasse du patriotisme de commission et invoquer les traditions, mais on va envoyer les propositions 100, 101, 102 à la commission des travaux. On va peut-être lui envoyer une motion au point 23 de l'ordre du jour. Alors puisqu'on demande que la commission des finances aille au fond des choses, puisque Mme Rossi nous dit qu'elle peut venir devant cette commission avec tous les éléments, est-ce que nous ne pourrions pas – je ne veux guère me substituer aux autres commissaires – la donner à la commission des finances? Moi, en tout cas, comme membre de la commission des travaux, je ne me sentirai pas frustré et je ne crois pas que son président se sentira frustré. Je crois que nos tartines sont fournies, Mesdames et Messieurs.

Le président. Nous pouvons maintenant voter. Tout d'abord le renvoi à la commission des travaux a été fait et accepté. Nous votons maintenant malgré tout le renvoi à la commission des finances...

Monsieur Jucker, vous vouliez ajouter quelque chose.

M. Fabrice Jucker (L). Je vous informe que le groupe libéral se ralliera à la proposition de renvoi à la commission des finances. Mais nous souhaitons, dans ces conditions, qu'il n'y ait qu'un renvoi. Merci, Monsieur le président.

Le président. Bien, nous revotons le tout.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé à l'unanimité.

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 360 000 francs destiné à l'aménagement de l'avenue d'Aïre *en relation avec la réalisation du plan localisé* de quartier N° 27950A-278 «Campagne Masset» (N° 100).

Préambule

Le plan localisé de quartier 27950A-278, adopté le 6 juillet 1988 par le Conseil d'Etat, définit les projets de construction d'immeubles prévus entre l'avenue d'Aïre et le Rhône, à l'ouest de la parcelle de la Campagne Masset.

Une première étape des constructions immobilières est en cours de chantier.

Dès 1988, une étude de circulation du secteur a été engagée qui prenait en compte, d'une part, le développement de la Campagne Masset et, d'autre part, les projets de construction de la Cité Jardin d'Aïre.

Cette étude s'est préoccupée non seulement des accès routiers aux quartiers précités, mais également des questions relatives aux transports publics, aux piétons et aux deux-roues. Elle a permis de définir les divers aménagements à réaliser, afin d'assurer la desserte des nouveaux bâtiments envisagés.

Ces aménagements sont les suivants:

- déplacement – face au chemin Désiré – du raccordement à l'avenue d'Aïre, de la contre-route issue de la route du Pont-Butin et organisation, au moyen de signaux lumineux, du nouveau carrefour ainsi créé;
- élargissement à 2 voies de circulation de la contre-route précitée, afin d'éviter la constitution de files d'attente qui pourraient remonter jusqu'à la hauteur de la route du Pont-Butin et auraient pour conséquence une perturbation sur le trafic de la «tangente ouest»;
- déplacement du raccord actuel de l'avenue des Eidguenots sur l'avenue d'Aïre, afin de regrouper celle-là avec les accès aux immeubles et permettre une meilleure organisation du carrefour avenue d'Aïre - chemin des Sports;
- mise en place d'une piste cyclable de liaison entre celles du pont Butin et de l'avenue d'Aïre.

Eléments techniques de projet

Contre-route Pont-Butin - avenue d'Aïre:

Elargissement de la chaussée à 6 mètres, construction d'une piste cyclable de 2 mètres de largeur côté Rhône, bordée d'un trottoir également de 2 mètres de largeur;

Carrefour chemin Désiré - avenue d'Aïre:

Installation d'une signalisation lumineuse et aménagement du raccordement à la piste cyclable direction Ville, pour les cyclistes en provenance d'Aïre ou du chemin Désiré;

Avenue des Eidguenots:

Reconstruction du tronçon perpendiculaire à l'avenue d'Aïre – largeur de la chaussée 5,5 mètres – et organisation d'un parcage en «épi» de 12 places, avec plantation de 3 arbres.

La chaussée de l'avenue des Eidguenots longera les futurs immeubles jusqu'à son raccordement, en 2 branches distinctes, à l'avenue d'Aïre face au chemin des Sports.

L'espace ainsi créé entre les chaussées de raccordement à l'avenue d'Aïre sera aménagé plus particulièrement au profit des piétons, notamment usagers des transports publics, et la chaussée en sera surélevée.

Il est prévu la pose d'abribus et d'éléments de mobilier urbain (bancs, colonnes, etc).

Quant à la desserte des immeubles situés à l'est de l'entrée aux garages souterrains du complexe, celle-ci sera aménagée en espace piétonnier, d'une largeur de 5,5 mètres, auquel seuls des véhicules de service ou d'intervention auront accès.

Des mesures particulières de protection seront prises à l'égard des arbres qui seront maintenus entre la zone promenade de l'avenue d'Aïre et les nouveaux immeubles.

Signalons encore qu'une lignée d'arbres – environ 13 pièces – sera plantée dans la promenade de l'avenue d'Aïre, entre les carrefours du chemin Désiré et des Sports.

Aucun collecteur particulier n'est prévu dans le cadre de ces travaux, tous les immeubles pourront être raccordés au réseau de collecteurs séparatifs publics existant. Seule une canalisation d'eaux pluviales de ø 30 et 40 cm, sur une longueur d'environ 200 mètres, destinée à l'évacuation des eaux de surface de l'avenue des Eidguenots, est nécessaire.

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix février 1992):

	Fr.	Fr.
A) *Travaux de génie civil*		
– Installation de chantier, démolition, conduites industrielles et terrassement	367 221	
– Couches de fondations	245 450	

	Fr.	Fr.
– Bordures et pavages	515 275	
– Revêtements et réfection	275 455	
– Assainissements	312 058	
– Divers et imprévu env. 5%	84 541	
Total chapitre A)		1 800 000
B) *Travaux divers*		
– Aménagement place d'arrêt TPG comprenant: abribus type Ville de Genève, pavillon-pergola, déplacement fontaine, mobilier urbain divers	155 000	
– Plantations, engazonnement, réseau d'arrosage, mesures de protections des arbres existants, débrousaillage	132 000	
– Eclairage public	60 000	
– Prises d'eau pour le service d'incendie et de secours	25 000	
– Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse	55 000	
– Déplacement ligne aérienne TPG, poteaux et haubans (conformément au «cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois» - H 1 11,1)	33 000	
Total chapitre B)		460 000
C) *Honoraires*		
– Ingénieur géomètre	30 000	
– Architecte-paysagiste	50 000	
Total chapitre C)		80 000
D) *Frais divers*		
– Information au public	15 000	
– Héliographies, reprographies	5 000	
Total chapitre D)		20 000
Total du crédit demandé		2 360 000

Référence au PFQ (plan financier quadriennal)

Objet 101.45 avenue d'Aïre, réaménagement carrefour et accès nouveaux immeubles

101.70.2 aménagement environnement urbain complémentaire à immeubles, équipements, PLQ

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoiement de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets annuels de la division de la Voirie et n'entraîneront donc pas de charges d'exploitation supplémentaires.

En outre, cet investissement étant financé par le compte «Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes» et «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève. Si tel n'était pas le cas, il faudrait tenir compte dans le budget prévisionnel d'exploitation d'une charge annuelle de 185 820 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 5,40%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 104 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 360 000 francs destiné à l'aménagement de l'avenue d'Aïre en relation avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 27950 A - 278 «Campagne Masset».

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 2 048 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes» et un autre de 312 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration».

Annexes: 2 plans

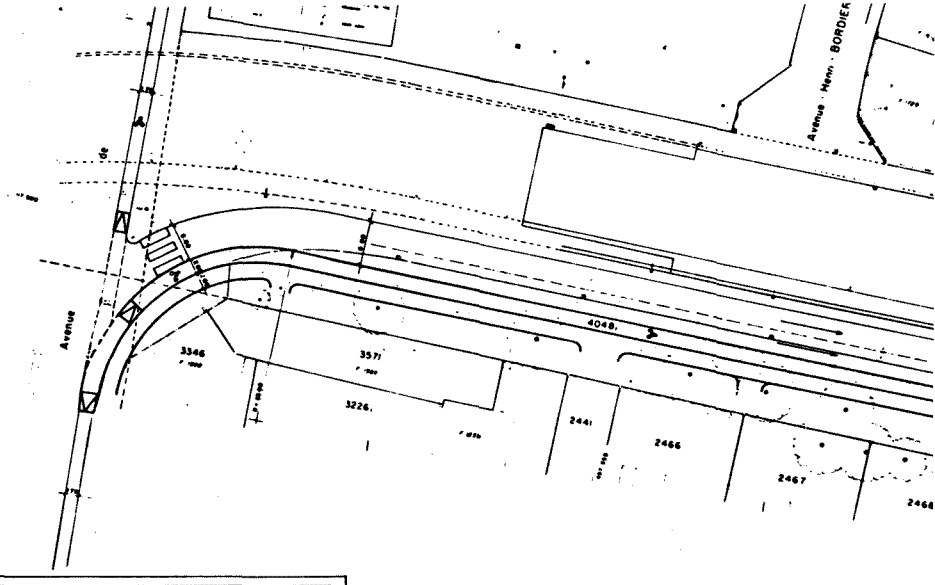

VILLE DE GENEVE

DIVISION DE LA VOIRIE

SERVICE ETUDES ET CONSTRUCTIONS

AVENUE D'AIRE

AMENAGEMENT

CARREFOUR
AVENUE D'AIRE
CHEMIN DES SPORTS

SITUATION

PROJET

GEOMETRE MANDATAIRE			INGENIEUR / ARCHITECTE MANDATAIRE		
Adrien KUPFER, ing géomètre officiel Rue Rousseau 36, 1201 Genève / 32-03-12					
PLAN	ECHELLE/S	SECTION	DATE	DESSINE	CA
1051 - 3	~ 1:500	Petit-saconnex	7.02.1991	CONTROLE	CC
				DIMENSIONNE	

DATE		DESCRIPTION			
[illegible]	CA	[illegible]			
[illegible]	CA	[illegible]			
[illegible]	CA	[illegible]			
[illegible]	CA	[illegible]			

Proposition: aménagement de l'avenue d'Aïre

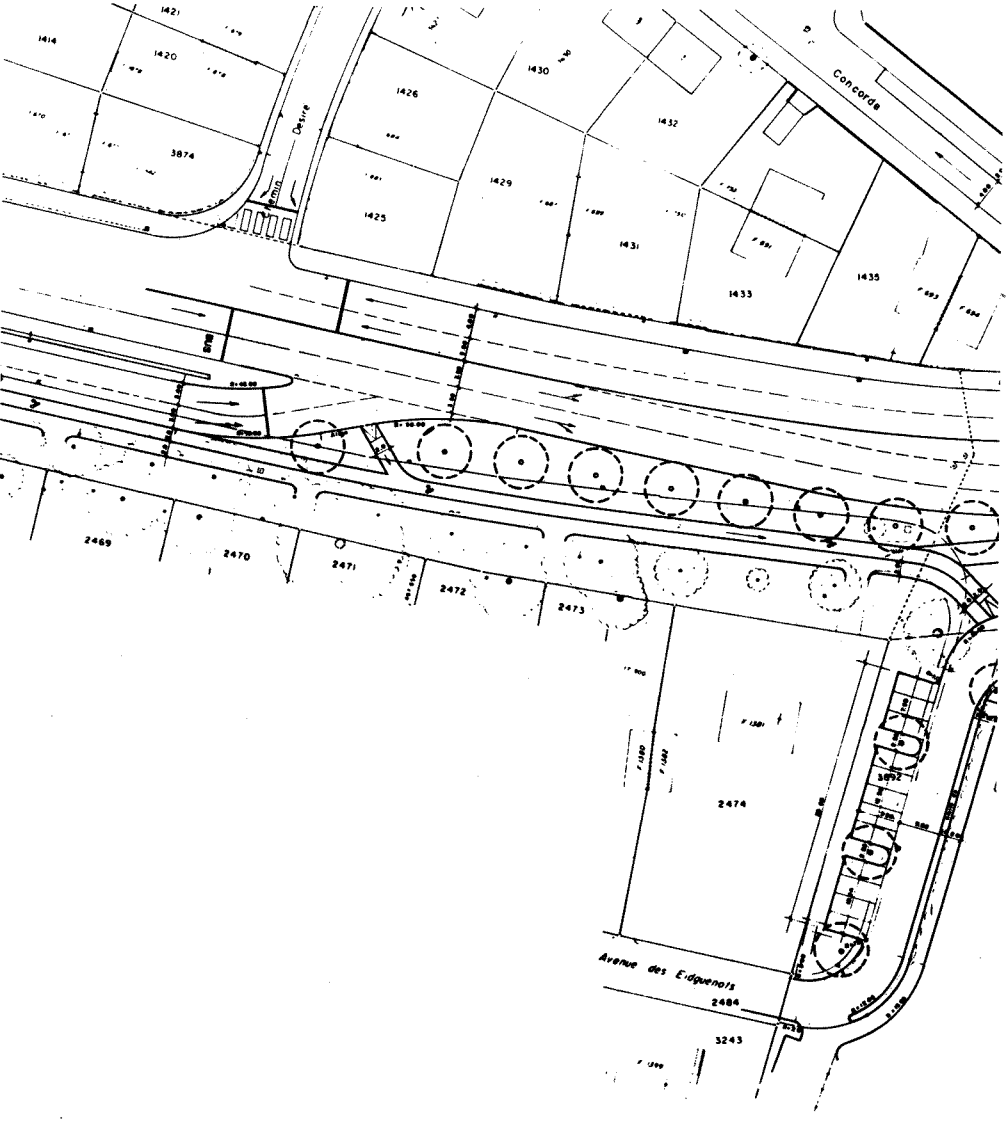

Proposition: aménagement de l'avenue d'Aïre

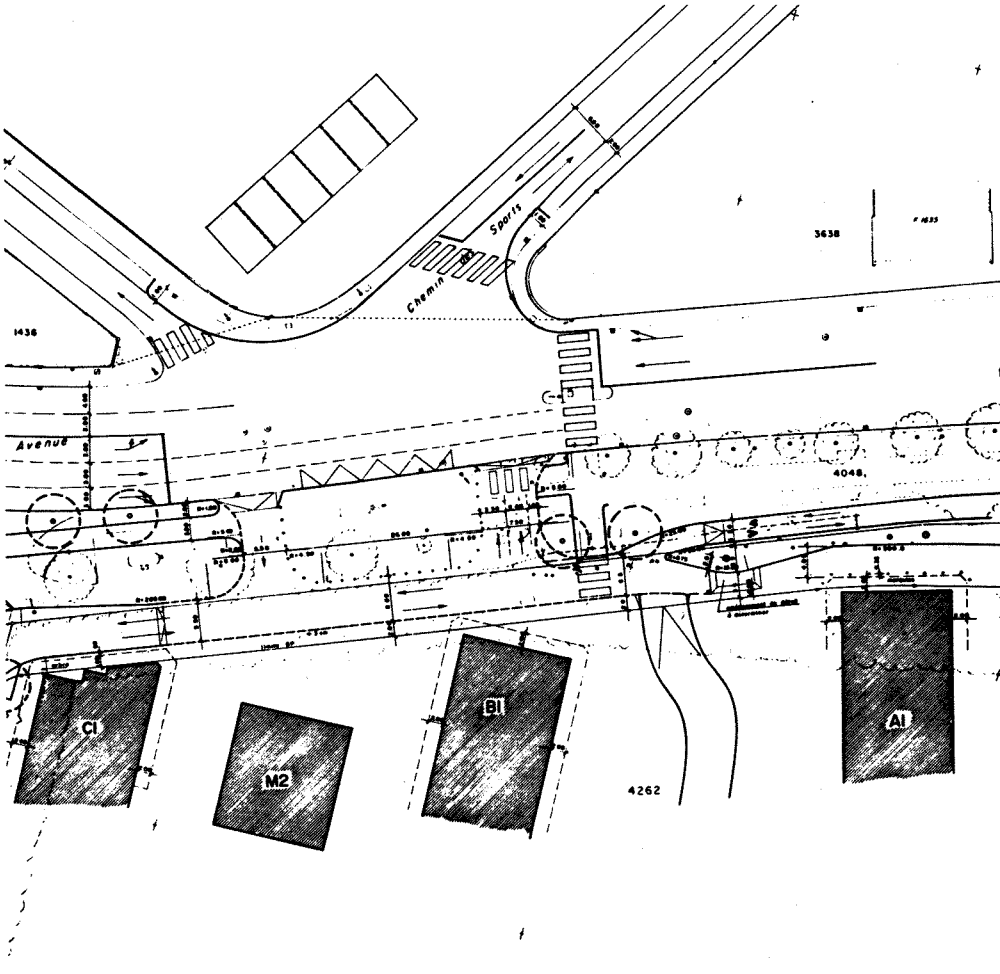

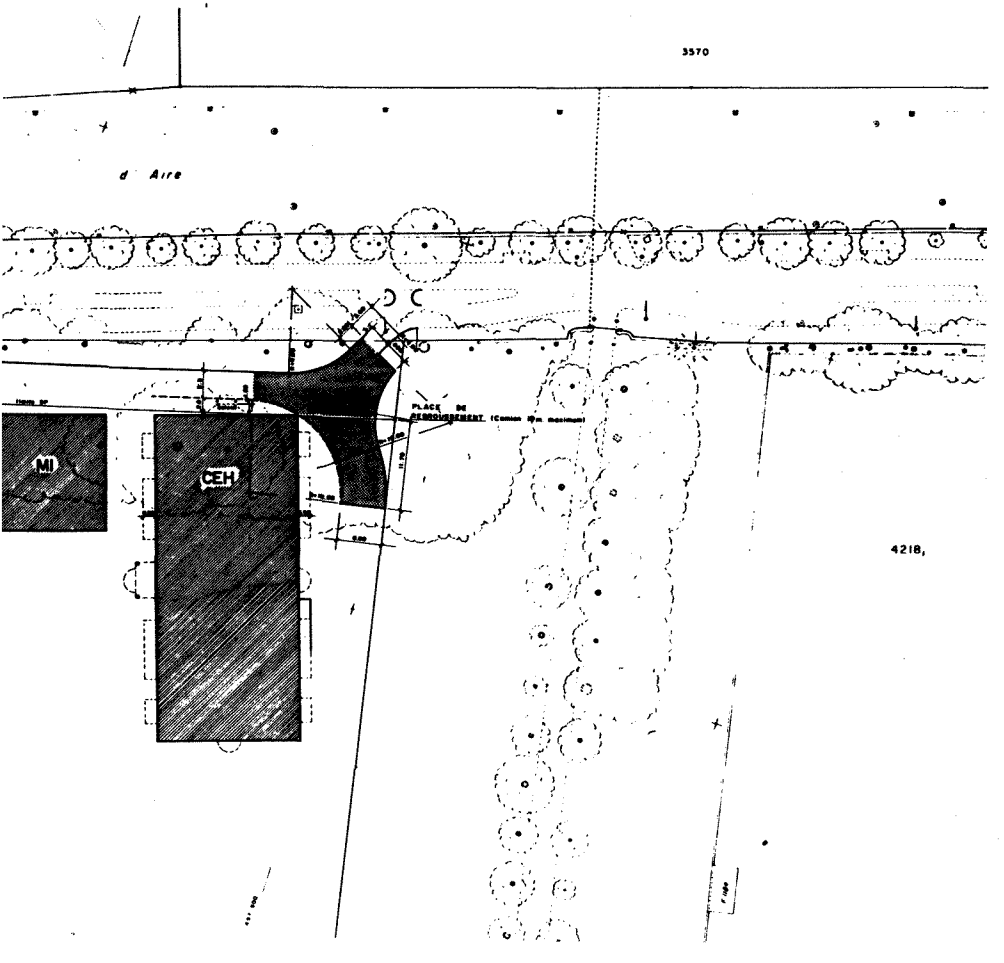
3570
d' Aire
MI
CEH
4218,

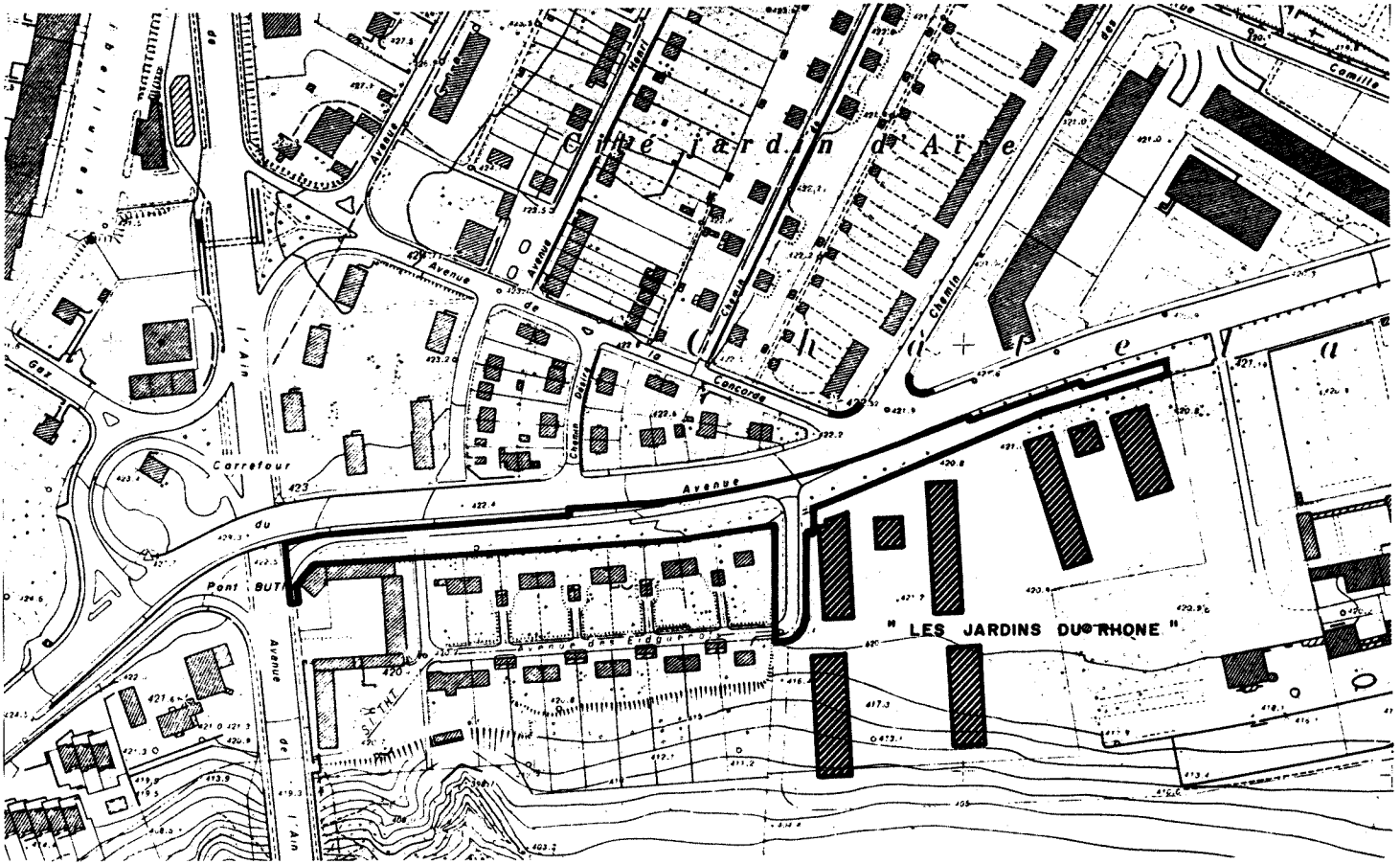

Cité jardin d'Aïre
Avenue de la Concorde
Avenue
Carrefour du Pont BUT
Avenue de l'Ain
Avenue des Eidgenossen
" LES JARDINS DU RHONE "
Chemin
Chemin Désiré
Avenue Henri
Camille
Gaz

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté sans opposition (une abstention).

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 460 000 francs, comprenant:

- **d'une part, les frais d'étude du projet de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône, pour un montant de 400 000 francs;**
- **d'autre part, la construction d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Tilleuls, en coordination avec la réalisation du garage collectif souterrain de Saint-Jean, pour un montant de 1 060 000 francs (N° 101).**

Le bassin versant situé au nord des voies CFF, entre le pont des Délices et Châtelaine (limite communale), est encore actuellement équipé d'un système de collecteurs à régime unitaire qui évacuent sans distinction les eaux usées et pluviales en direction de la station d'épuration d'Aïre, via le «collecteur primaire» situé sur la rive droite du Rhône.

L'importante urbanisation des anciens terrains des Ateliers des Charmilles, en cours de réalisation, ainsi que la couverture de près de 30 000 m² de terrain au-dessus des voies CFF, entre les ponts des Délices et d'Aïre, accentuent la nécessité d'équiper ce quartier d'un réseau de canalisations à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales.

D'autre part, lors de discussions préliminaires avec la commune de Vernier, il est apparu la nécessité de coordonner la mise en place d'un équipement intercommunal, lequel permettrait d'assurer l'écoulement des eaux pluviales issues d'un bassin versant total d'environ 63,3 ha (dont 28,6 ha situés sur la commune de Vernier, ce qui représente un apport d'environ 4,2 m³/sec.).

Dès lors, une préétude de faisabilité a été entreprise par les services de la division de la Voirie; elle a permis de déterminer un tracé de principe de la canalisation projetée depuis la limite communale jusqu'à son exutoire au Rhône (à proximité du pont de Sous-Terre) via l'avenue de Châtelaine, la rue de Lyon, pour rejoindre ensuite, par une traversée de l'avenue d'Aïre à mi-distance entre la place des Charmilles et l'avenue De-Gallatin, l'avenue des Tilleuls jusqu'à proximité du pont des Délices. De là, par une galerie profonde, les eaux pluviales seront déversées au Rhône.

En ce qui concerne le tronçon de canalisation situé sur le territoire de la Ville de Genève, une répartition financière intercommunale sera déterminée à l'issue des études entreprises dans le cadre du présent crédit, lequel sera alors crédité de la part de la commune de Vernier.

Quant à la part de la commune de Vernier aux travaux de réalisation, celle-ci ne pourra être sollicitée que lorsque le nouveau collecteur EP sera disponible au point déterminé, en limite communale, au carrefour de Châtelaine.

Les préétudes de faisabilité étant aujourd'hui achevées, il convient de poursuivre les études d'établissement du projet définitif de réalisation, en vue de la présentation, en temps utile, au Conseil municipal des deux communes concernées, des demandes de crédits de construction.

D'ores et déjà, dans le cadre de la présente demande de crédit, un tronçon du collecteur envisagé doit être réalisé en coordination avec la construction du garage collectif souterrain de Saint-Jean, projeté sous l'avenue des Tilleuls, entre les rues des Pénates et des Cèdres, chantier dont l'ouverture est prévue pour le mois de septembre 1992.

En effet, l'obstacle ainsi créé dans le sous-sol, avec ses 4 niveaux, nécessite que le collecteur soit mis en place lors des travaux d'excavation du parking, sous le futur radier de celui-ci.

Le projet prévoit la mise en place d'un tuyau de ø 140 cm, sur une longueur d'environ 220 mètres; sa profondeur par rapport à la surface sera de 13 à 16 mètres.

La liaison entre la future canalisation située, hors parking, à une profondeur de 5 mètres et celle située sous le parking sera réalisée au moyen d'un puits de chute, d'une hauteur d'environ 9 mètres, placé en amont de celui-ci.

A l'aval du parking, un deuxième puits de chute sera construit en prévision de l'apport d'eaux pluviales de la rue des Charmilles ; une chambre de réception sera aménagée au départ de la future galerie qui conduira les eaux en direction du Rhône.

Tous les ouvrages décrits ci-dessus pourront donc être intégrés au chantier de construction du parking, ce qui permettra de les réaliser économiquement.

Estimation des coûts (février 1992)

A) Etudes

	Fr.
Campagne de reconnaissance des sols par forages	40 000
Honoraires ingénieurs civils	270 000
Honoraires ingénieurs spécialisés (géomètre, géotechnicien)	50 000

	Fr.
Frais travaux de reproduction (héliographies, photocopies)	20 000
Divers et imprévus	20 000
Coût estimatif des études	400 000
B) Travaux	
Installations de chantier	30 000
Puits de chute amont	330 000
Collecteur sous le parking	300 000
Puits de chute en attente et chambre de réception	260 000
Honoraires ingénieurs, géomètre, géotechnicien	130 000
Frais travaux de reproduction (héliographies, photocopies)	10 000
Coût estimatif des travaux	1 060 000
Total du crédit demandé	1 460 000

Référence au PFQ (plan financier quadriennal)

Objet projeté: 81.08.0 Equipements d'assainissement PDE par secteurs; construction collecteurs système séparatif EU/EP.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoiement du tronçon de collecteur EP construit dans le cadre des travaux du parking de Saint-Jean (avenue des Tilleuls) seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires de la division de la Voirie et n'entraîneront pas de frais supplémentaires.

En outre, cet investissement étant financé par le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», aucune charge financière ne grèvera le budget futur de la Ville de Genève. Si tel n'était pas le cas, il faudrait tenir compte, dans le budget prévisionnel d'exploitation, d'une charge annuelle de 131 760 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 5,20%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 104 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

ARRÊTÉ I

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné à couvrir les frais d'étude de réalisation d'un collecteur séparatif d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet de réalisation du collecteur EP entre Châtelaine et le Rhône seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés dans le compte du crédit de construction.

En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels prévoyant notamment les modalités d'amortissement.

ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 060 000 francs destiné à la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Tilleuls, en coordination avec la réalisation du garage collectif souterrain de Saint-Jean.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 1 060 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulements et d'épuration».

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

annexes: 2 plans

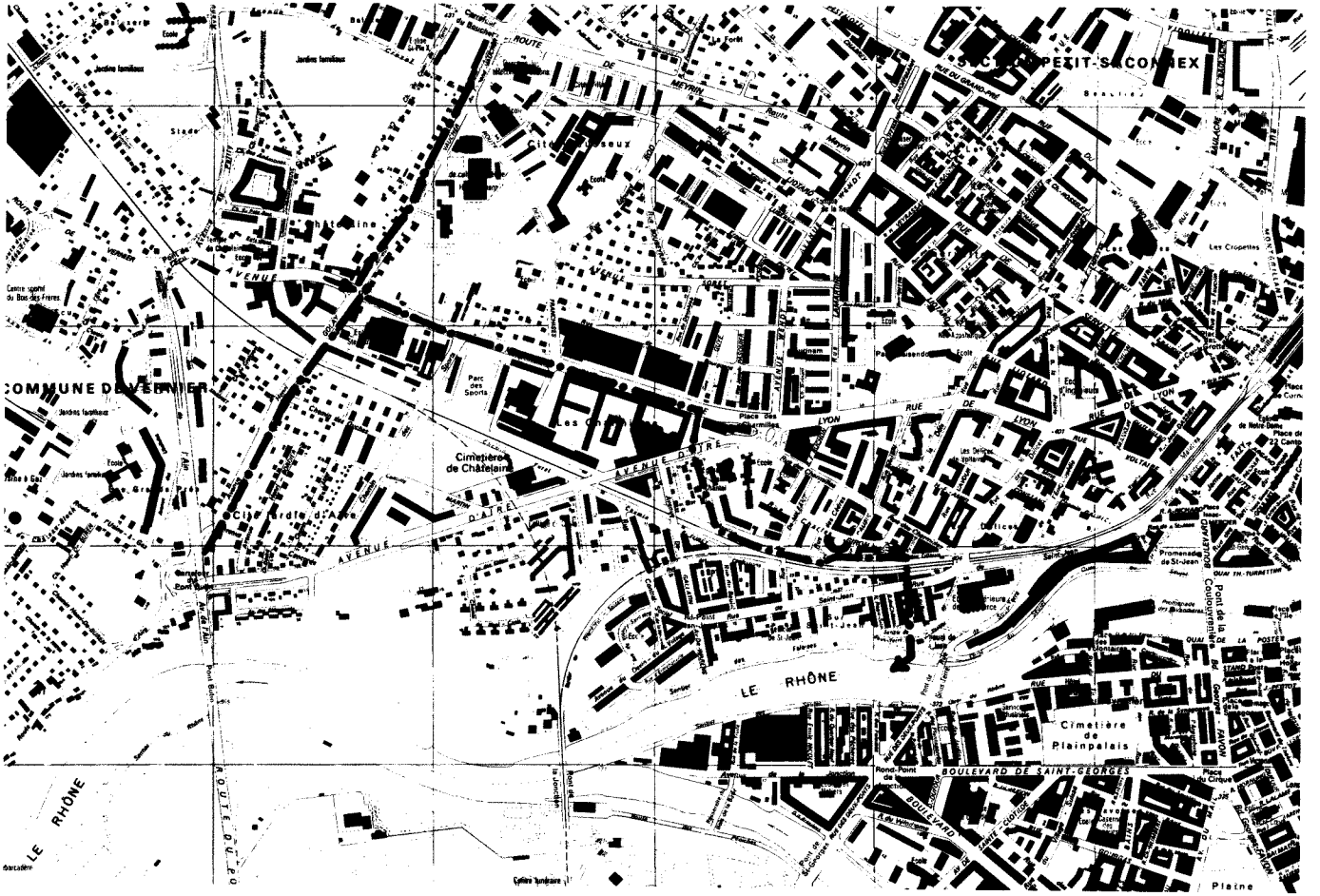
COMMUNE DE VERNIER
Parc des Sports
Cimetière de Châtelaine
AVENUE D'AIRE
LE RHÔNE
Cimetière de Plainpalais
BOULEVARD DE SAINT-GEORGES
Rond-Point de Plainpalais
Pont de la Coulouvrenière
Promenade de St-Jean
Les Crêtes
Plaine

Proposition: collecteur entre Châtelaine et le Rhône

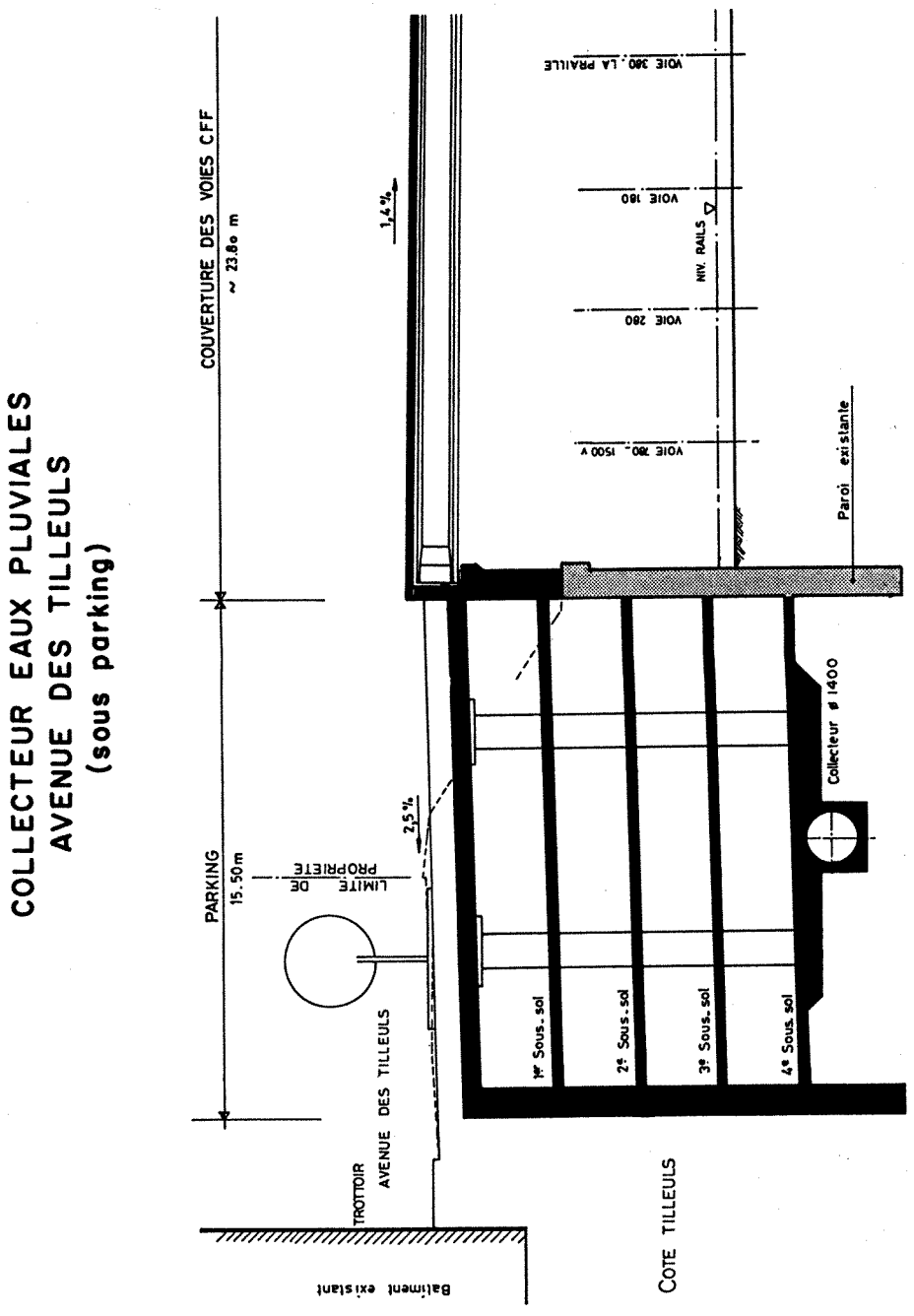

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 1825, feuille 65, commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin des Genêts 14-chemin Sous-Bois 1-2, d'une surface totale de 5 355 m², propriété de Mme Anne-Marie Archinard (N° 102).

Préambule

Une étude générale, relative aux prévisions scolaires pour la Ville de Genève, établie en 1981 par le Groupe interdépartemental pour l'étude de l'évolution démographique (GIEED), a conclu à la nécessité de prévoir la construction d'une école dans le quartier des Genêts.

De plus, en 1982, dans le cadre du développement urbanistique de ce nouveau secteur urbain, le Conseil d'Etat a adopté le plan localisé de quartier N° 27399-255. Ce dernier prévoit, entre autres, un périmètre «de terrains à destination de constructions et d'installations d'utilité publique» permettant de répondre au besoin scolaire déterminé par l'étude précitée.

Actualisation des prévisions scolaires

Afin d'adapter le modèle de prévision aux nouveaux paramètres d'évolution des effectifs, la Ville de Genève, par l'intermédiaire de son Service d'urbanisme, a mandaté, en 1990, le Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique pour élaborer une nouvelle méthode de travail.

Cette dernière prévoit, notamment, un découpage de la commune en 8 secteurs, correspondant à des entités statistiques. Elle permet une meilleure prise en compte de l'évolution de la population dans les différents quartiers.

Le périmètre des Genêts est inclus dans le secteur N° 7, délimité par la frontière de la Ville au nord, la ligne des chemins de fer fédéraux jusqu'à la gare Cornavin, la rue de la Servette, la route de Meyrin et le chemin des Coudriers.

Actuellement, les écoles suivantes font partie de ce secteur N° 7: De Budé, les Crêts, Trembley I et II, Vidollet, les Cropettes et Grottes.

Les premiers résultats obtenus par cette nouvelle méthode de prévision ont confirmé les indications initiales, démontrant la nécessité impérative de réaliser un complexe scolaire à cet endroit, dès que possible.

Par ailleurs, le Service des écoles effectue annuellement un contrôle de l'évolution réelle des effectifs, en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement primaire. Le travail réalisé à la fin 1991 a confirmé l'augmentation constante du nombre d'élèves dans le secteur.

Aujourd'hui, la nécessité de réaliser d'urgence un nouveau groupe scolaire aux Genêts est vérifiée.

En effet, les écoles existantes sont occupées à pleine capacité. Il faut rappeler, à ce sujet, qu'une première mesure d'urgence, permettant de répondre aux besoins en locaux, a été la construction d'un pavillon à l'école De Budé, qui a été mis en service pour la rentrée 1990/1991.

Utilité publique

Les parcelles situées dans le périmètre du plan localisé de quartier de 1982, d'une superficie totale de 11 386 m², ont été déclarées d'utilité publique par une loi du Grand Conseil le 14 décembre 1989.

Elles sont au nombre de quatre, dont trois appartiennent déjà à la Ville de Genève (1826, 2644 et 2645), soit 6 031 m².

La quatrième, d'une surface de 5 355 m², appartient à Mme Anne-Marie Archinard.

Le 30 mars 1990, le Conseil d'Etat communique à la municipalité copie d'un recours de droit public, déposé par Mme Archinard contre la loi N° 6283 déclarant d'utilité publique la construction d'un groupe scolaire à l'angle des chemins des Genêts et Bellamy.

Le 10 septembre 1990, le Tribunal fédéral rejette ce recours.

Groupe scolaire

L'acquisition de la parcelle de Mme Archinard est nécessaire pour la réalisation du groupe scolaire des Genêts. En effet, la surface totale du périmètre de 11 386 m² correspond aux normes admises pour recevoir une école-type de 16 classes.

La construction du groupe scolaire projeté fera l'objet d'un prochain concours d'architecture lancé par la Ville de Genève.

Conditions de vente

De concert entre les services cantonaux et municipaux chargés des acquisitions de biens immobiliers, des pourparlers ont été poursuivis avec le représentant

de la propriétaire de la parcelle pour aboutir finalement à un accord au terme duquel Mme Archinard accepte une proposition d'achat de sa parcelle pour le prix arrêté à 3 100 000 francs.

Description de la propriété et conditions de location

Il s'agit d'une magnifique propriété clôturée et plantée d'arbres séculaires.

Le terrain de quelque 50 mètres de largeur et 100 mètres de longueur est légèrement incliné en direction du sud-est.

Implantée au nord-ouest, la villa a été construite en fin de siècle dernier et comporte un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et des combles partiellement habitables.

Le garage, de conception simple, peut loger deux voitures.

Le coût de l'entretien du jardin est pris en charge par le propriétaire et représente actuellement un montant de 3 600 francs par an environ.

En cas d'acquisition, la Ville de Genève suivra les baux à loyers actuellement en cours, cela conformément aux nouvelles dispositions du droit du bail à loyer en vigueur depuis le 1er juillet 1990.

Deux locataires occupent cette maison, l'un le premier étage et l'autre les chambres mansardées. Quant à l'actuelle propriétaire, elle jouit du rez-de-chaussée.

Le revenu locatif total est de 34 200 francs par an.

Coût de l'opération

	Fr.
Prix d'achat	3 100 000
Emoluments, frais de notaire, divers et imprévus	10 000
Coût total de l'opération	3 110 000

Référence au PFQ

Le crédit de construction de ce groupe scolaire est prévu sous le N° 30.27 du 11e Programme financier quadriennal, pour un montant de 25 000 000 de francs et aurait dû être déposé en 1990.

Dans le projet du 12e Programme financier quadriennal, soumis au Conseil municipal en avril 1992, il est prévu sous le N° 30.27.2, pour un montant actualisé de 20 000 000 de francs.

Le crédit d'achat de la parcelle apparaît dans le projet du 12e Programme financier quadriennal sous le N° 30.27.3, pour un montant de 3 650 000 francs et était prévu d'être déposé en 1993.

Budget prévisionnel d'exploitation

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5,4% et l'amortissement au moyen de 30 annuités se montera à 200 790 francs.

- Revenu de location annuelle 34 200 francs
- Charges nettes 166 590 francs

En cas de réalisation de l'ouvrage les budgets susmentionnés seront introduits dans les coûts.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la propriétaire Mme Archinard, en vue de l'acquisition de la parcelle 1825, fe 65, commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin des Genêts 14/chemin Sous-Bois 1-2, d'une surface totale de 5 355 m² pour le prix de 3 100 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 110 000 francs comprenant les frais d'acte et émoluments du notaire, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 110 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de la Ville de Genève de 1993 à 2022.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle mentionnée dans l'accord visé sous l'article premier, ainsi que sur toutes celles participant à la construction scolaire à venir.

Art. 6. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments au Registre foncier.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1991 (N° 103).

SOMMAIRE

1re partie *Pages*

I. *Considérations générales* 2
1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2
2. Analyse des principaux écarts 3
3. Evolution de la fiscalité 5
4. Comptes des investissements 7
5. Financement des investissements en 1991 8
6. Variation de la fortune de la Ville de Genève 9
7. Conclusions et perspectives 10

II. *Gestion du Conseil administratif* 10
1. Département des finances et des services généraux 15
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie 27
3. Département des affaires culturelles 62
4. Département des sports et de la sécurité 97
5. Département des affaires sociales, écoles et environnement..... 121

2e partie

III. *Principaux écarts et liste des dépassements de crédits* 149
A. Commentaire des principaux écarts 149
B. Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement..... 159

IV. *Projets d'arrêtés*..... 162
I. Dépassements des crédits budgétaires 162
II. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1991 162

1re partie

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1991.

Selon l'usage, ce rapport comprend deux parties distinctes et quatre chapitres principaux.

Le premier présente les résultats de l'exercice ainsi qu'un certain nombre d'explications financières permettant notamment de comparer dans quelle mesure le budget voté par le Conseil municipal a été respecté ou dans le cas contraire d'expliciter les causes des différences.

Dans le deuxième, chaque membre du Conseil administratif présente son rapport de gestion sur l'exercice écoulé et précise notamment dans quelle mesure les objectifs qu'il s'était fixés au moment de l'élaboration du budget ont été atteints ou non dans la réalité.

Les principaux écarts observés entre le budget et les comptes ainsi que la liste des dépassements de crédits sont mentionnés dans le troisième chapitre.

Enfin, le quatrième chapitre comprend les projets d'arrêtés relatifs à l'approbation, par le Conseil municipal, des comptes de l'exercice 1991.

1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats

Le compte de fonctionnement de l'exercice 1991 se présente globalement comme suit:

		(en millions de francs)		
	Comptes	*Budget*	*Ecarts*	*%*
Revenus	646,8	622,6	+ 24,2	+ 3,9
Charges courantes	593,9	604,0	– 10,1	– 1,7
Amortissements				
– légaux	13,6	12,7	+ 0,9	
– complémentaires	2,9	2,9	—	
Taxes équipements	3,2	3,0	+ 0,2	
	613,6	622,6	– 9,0	– 1,4
Amortissements supplément.	33,2	0	+ 33,2	
Charges totales	646,8	622,6	– 24,2	

L'amélioration du résultat par rapport au budget atteint donc le montant de 33,2 millions de francs. Cet excédent est utilisé intégralement, conformément aux dispositions assortissant la dérogation consentie en la matière par le Conseil d'Etat en 1990, à un renforcement des amortissements.

Le total des amortissements comptabilisés dans les comptes 1991 est ainsi porté à 52,8 millions de francs, comprenant les amortissements légaux réduits, les amortissements complémentaires déjà budgétisés, les taxes d'équipement et les 33,2 millions d'amélioration du résultat.

Bien que ce montant soit supérieur à celui budgétisé, il faut savoir que normalement les amortissements réglementaires auraient dû s'élever en 1991 à 63,7 millions de francs.

L'amélioration du résultat des comptes permet de réduire le sous-amortissement des investissements à 10,9 millions de francs.

Commentaires généraux

Divers facteurs ont conduit à cette amélioration du résultat:

- une progression de certains revenus;
- de nombreuses économies réalisées sur un grand nombre de postes budgétaires.

Sur ce point, le Conseil administratif constate avec satisfaction que les très strictes directives d'économies exigées des responsables de l'administration ont été scrupuleusement respectées.

2. Analyse des principaux écarts

Les écarts observés entre les chiffres budgétisés et les chiffres effectifs varient d'un groupe spécifique à l'autre.

Les commentaires ci-après explicitent d'une manière succincte les principales différences observées :

Analyse des revenus

+ 24,2 millions de francs (ou + 3,9%)

Impôts (40). Le texte inséré dans le sous-chapitre 3 ci-après en explique les causes.

Revenus des biens (42). Les taux d'intérêts à court terme élevés provenant des placements de capitaux ont rapporté 5,7 mios de plus que le montant budgétisé grâce à une gestion optimale de la trésorerie et à un volume de placement plus élevé.

Les locations perçues sont également supérieures (2,9 mios environ) aux estimations budgétaires. De surcroît, les nouvelles décisions du Conseil administratif relatives à l'attribution des revenus des fonds spéciaux augmentent de 0,9 mio par rapport au budget voté.

Revenus divers (43). Les revenus supplémentaires sont constitués principalement des différentes expositions dans les musées qui ont remporté un grand succès (Dinamation + 1,9 mio, expositions Mario Botta et Edward Hopper + 1,2 mio). Les remboursements d'assurances sont supérieurs de 0,9 mio et les prélèvements sur les indemnités du Palais Wilson se montent à 1,4 mio.

Parts et contribution (44). La baisse des impôts sur les bénéfices immobiliers est la principale cause de l'écart constaté.

Dédommagements de collectivités publiques (45). L'écart observé sur ce groupe est dû principalement à la diminution de la participation de l'Etat pour l'entretien des artères municipales (– 0,7 mio) calculée en fonction du volume des travaux exécutés.

Subventions et allocations (46). La différence constatée provient d'une diminution de la part sur les taxes de naturalisation (– 0,2 mio).

Analyse des charges

– 10,1 millions de francs (ou – 1,7%)

Bien que globalement le total de toutes les charges effectives soit extrêmement proche de celles budgétisées, des variations apparaissent dans une analyse plus fine des écarts.

Charges du personnel (30). La différence du taux de l'allocation de renchérissement par rapport au budget (+ 0,64%) n'a pas d'incidences sur le résultat car cette allocation n'est accordée qu'exclusivement au personnel en fonction au 31.12.1991.

La principale raison de l'écart constaté provient des postes vacants (5,4 mios). A titre d'économie, le Conseil administratif a exigé que les postes libérés ne soient pas repourvus immédiatement. De plus, il se prononce systématiquement sur l'opportunité de repourvoir ceux-ci.

Biens, services et marchandises (31). Le principal motif de l'économie réalisée provient d'une diminution des frais d'emprunts. Ceux-ci ont été moins importants que prévus pour deux raisons :

- l'utilisation de la trésorerie provenant de l'excédent des comptes 1990 de 29 millions de francs;
- un programme d'investissements nettement inférieur à celui budgétisé.

Intérêts passifs (32). Le volume des emprunts ayant été moins important que prévu, il en résulte, par voie de conséquences, des intérêts de la dette plus faibles.

Pertes sur débiteurs (33). Les créances irrécouvrables relatives aux contribuables ont été plus faibles que prévues (– 0,4 mio).

Contributions à d'autres collectivités (34). La différence de 0,9 mio environ par rapport au budget est due à une augmentation de la part de la Ville de Genève à la rétrocession en faveur des Communes frontalières françaises.

Dédommagement à des collectivités publiques (35). L'écart de ce groupe suit la même évolution que le groupe 45 «Dédommagements de collectivités publiques». En effet, la part de la Ville relative aux frais de police est inférieure de 0,7 mio. On constate également une diminution de 0,5 mio sur la participation aux dépenses d'hygiène publique.

Transferts à des tiers, subventions et allocations (36). L'économie réalisée sur ce groupe recouvre en réalité une forte hausse de l'aide personnalisée (+ 1 mio) et une diminution des subventions en faveur de la petite enfance (– 1,4 mio) ainsi que des spectacles et concerts (– 0,3 mio).

Amortissements et taxes d'équipements (33). Conformément aux dispositions assortissant la dérogation consentie par le Conseil d'Etat en matière d'amortissements, l'amélioration du résultat 1991 est utilisée intégralement à un renforcement de ceux-ci.

Autofinancement total

L'autofinancement total de l'exercice 1991 s'élève à 52,9 millions de francs contre 18,6 budgétisés. Cette amélioration a permis de relever à 40,6% le taux d'autofinancement des investissements. Ce pourcentage demeure toutefois encore insuffisant sur le plan d'une gestion financière optimale.

3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué en 1991, le 74,9% du total des revenus, contre 75,5% en 1990 .

Le tableau synoptique publié ci-dessous permet de comparer les

Variations enregistrées entre le budget et les comptes 1991 (en millions de francs)

	Comptes	*Budget*	*Différence*	
			Montant	*%*
Revenus				
Personnes physiques	335,5	328,5	+ 7,0	+ 2,1
Personnes morales	85,1	86,2	– 1,1	– 1,3
Fonds péréquation pers. morales	7,0	6,2	+ 0,8	+ 12,9
	427,6	420,9	+ 6,7	+ 1,6
Taxe professionnelle	56,9	52,1	+ 4,8	+ 9,2
	484,5	473,0	+ 11,5	+ 2,4
Impôt sur bénéfices immobiliers	1,7	3,0	– 1,3	—
Impôt sur remises de commerces	0,2	0,4	– 0,2	—
	486,4	476,4	+ 10,0	+ 2,1
Charges				
Rétrocession communale française	12,1	11,2		
Pertes s/impôts	4,6	5,0		
	16,7	16,2		
Pertes taxe professionnelle	0,3	0,3		
	17,0	16,5		
Frais encaissement impôts	12,7	12,5		
	29,7	29,0		
Revenus nets	456,7	447,4	+ 9,3	+ 2,1

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivants:

a) Le rendement net des centimes additionnels «personnes physiques» est supérieur de 7,0 millions au montant budgétisé.

b) Les impôts versés par les personnes morales, qui avaient déjà enregistré en 1990 une forte baisse, ont été également en 1991 inférieurs de 1,1 million au montant prévu au budget. Ils ont même reculé au niveau de la production de l'exercice 1987.

c) Le produit des impôts spéciaux (bénéfices immobiliers et remises de commerces), extrêmement sensibles à la conjoncture, est également inférieur de 1,5 million aux estimations du budget.

d) En revanche, le produit de la taxe professionnelle communale (dont la production repose sur les éléments de taxation des années antérieures) est supérieur de 4,8 millions aux prévisions.

La valeur de production d'un centime additionnel en 1991 a été la suivante:

	Personnes physiques	*Personnes morales*	*Total*
– Comptes	7 373 078.—	1 869 717.—	9 242 795.—
– Budget	7 220 000.—	1 895 000.—	9 115 000.—
– Ecarts	+ 153 078.—	– 25 283.—	+ 127 795.—
	(+ 2,1%)	(– 1,3%)	(+ 1,4%)

Comparaison avec 1990

Entre 1990 et 1991 la valeur du centime additionnel a évolué comme suit:

- Personnes physiques: + 2,2 %
- Personnes morales: – 7,8 %
- Valeur totale: – 0,04 %

La production fiscale (tous contribuables confondus) a donc légèrement régressé entre 1990 et 1991. L'apparition de la récession économique dès 1990 avec, comme corollaire, le chômage constitue la principale explication de ce phénomène préoccupant.

Cette situation aura une incidence négative sur l'exercice 1992.

4. Comptes des investissements

En 1991, les divers investissements bruts opérés par la Ville de Genève se sont montés à 139 millions de francs, soit 58 millions de moins que la prévision budgétaire.

Une rétrospective sur 5 ans des investissements bruts montre que le volume de ceux-ci, après une forte croissance dès 1987, a régressé régulièrement et fortement dès l'année 1990.

Par voie de conséquences, les budgets de fonctionnement futurs enregistreront une croissance des charges nettement moins élevée.

Année	*Comptes*	*Budget*	*Taux de réalisation %*
1987	184	197	93
1988	196	181	108
1989	194	221	87
1990	167	210	80
1991	130	196	66

On remarquera également que le taux de réalisation des investissements budgétisés s'est fortement contracté depuis 1989. Il faut voir notamment dans ce phénomène le prolongement de la durée s'écoulant entre l'élaboration d'un projet et sa réalisation effective.

b) *Crédits extraordinaires votés en 1991*

Durant l'année 1991, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté pour 129 millions de crédits extraordinaires nouveaux, soit 18 millions de plus qu'en 1990.

Ces crédits se répartissent en:

- Patrimoine administratif: 111 mios
- Patrimoine financier: 18 mios

Le Conseil administratif a donc pratiquement atteint en 1991 l'objectif fixé par la motion votée par le Conseil municipal le 13 juin 1990 qui l'invitait à «limiter à 100 millions de francs par année le total des crédits d'investissements dans le patrimoine administratif».

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

1987	Fr. 222 000 000
1988	Fr. 237 000 000
1989	Fr. 120 000 000
1990	Fr. 111 000 000
1991	Fr. 129 000 000
Total	Fr. 819 000 000
Moyenne annuelle	164 000 000

On observera principalement depuis 1989 une régression importante du total des crédits votés.

Le 12e Programme financier quadriennal 1992-1995, présenté au Conseil municipal le 7 avril 1992, maintient le rythme des crédits au niveau de ces deux dernières années.

5. Financement des investissements en 1991

La structure du financement des investissements en 1991 s'est présentée comme suit:

	En millions de francs	
	Comptes	*Budget*
– Amortissements légaux réduits	13,6	12,7
– Amortissements complémentaires	2,8	2,8
– Amortissements supplémentaires	33,2	—
	49,6	15,5
– Taxes d'équipements	3,2	3,0
Autofinancement total	52,8	18,6
Investissements nets	130,1	195,6
Taux d'autofinancement	40,6%	9,5%
Insuffisance de financement	77,3	177,0

Le taux d'autofinancement des investissements se situe en 1991 dans la moyenne des quatre dernières années.

Année	*Taux*
1987	43,4%
1988	36,2%
1989	23,7%
1990	59,3%
1991	40,6%

Les 52,8 millions d'autofinancement ont permis de couvrir les 63,4% des investissements opérés dans le patrimoine administratif, grâce à une amélioration exceptionnelle de l'autofinancement en 1991.

6. Variation de la fortune de la Ville de Genève

Conformément aux dispositions de la dérogation en matière d'amortissements consentie en 1990 par le Conseil d'Etat, l'amélioration du résultat des comptes 1991 doit être intégralement utilisée à une augmentation des amortissements des investissements.

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 1991, volontairement fixé au chiffre du budget, voté par le Conseil municipal, soit 5 311 francs, est porté en accroissement de la fortune de la Ville de Genève qui s'élève au 31 décembre 1991 à 343 552 352,02 francs.

7. Conclusions et perspectives

a) *Résultat des comptes 1991*

L'excédent de revenus de l'exercice s'explique notamment par des rentrées d'impôts encore bonnes malgré la conjoncture et par une progression appréciable des autres ressources budgétaires, dont certaines sont exceptionnelles.

Le Conseil administratif constate avec satisfaction la maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'administration municipale, celles-ci étant globalement inférieures aux prévisions.

Il en résulte un autofinancement des investissements de 40% environ, ce taux demeure toutefois insuffisant.

b) *Perspectives pour l'exercice 1992*

L'amélioration des comptes 1991 par rapport au budget permettra de renoncer à un emprunt de 35 millions de francs en 1992 , ce qui représentera une économie budgétaire de l'ordre de 2,3 millions de francs.

En revanche, la production des rentrées fiscales 1992 est aujourd'hui considérée comme étant surestimée. La valeur du centime additionnel prise en considération dans les calculs budgétaires est en effet basée sur une production 1991 plus élevée qu'elle ne l'a été effectivement.

De surcroît, la croissance des résultats fiscaux prévue pour 1992 par le chef du Département des finances cantonales , communiquée dans une lettre adressée aux maires des communes genevoises le 23 janvier 1992, n'atteindra que 5% pour les personnes physiques (contre 6% prévus au budget). Quant aux personnes morales, la production 1992 devrait être égale à celle de 1991.

II. LA GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1991

Délégation de l'aménagement et de l'environnement

Constitution

Le Conseil administratif a décidé de créer une délégation de l'aménagement et de l'environnement.

Elle est composée de trois magistrats:

- Mme J. Burnand, conseillère administrative déléguée au Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- M. M. Rossetti, conseiller administratif délégué aux affaires sociales;
- M. A. Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles.

Présidence

La présidence de cette délégation a été organisée en trois sessions d'une durée de 16 mois chacune. M. M. Rossetti préside la première session, Mme J. Burnand la deuxième alors que M. A. Vaissade présidera la troisième période.

Objectifs et moyens

La délégation vise à:

- définir les objectifs de la Ville dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement;
- veiller à l'application des options politiques du Conseil administratif;
- veiller au développement harmonieux de Genève en favorisant l'amélioration de la qualité de vie;
- intervenir dans tous les domaines possibles pour une meilleure protection de l'environnement.

Elle dispose de moyens d'action représentés par les services de l'administration municipale ainsi que des dispositions légales (plans directeurs, règlements de quartiers, PLQ, lois sur l'aménagement du territoire et les ordonnances fédérales, etc.)

Secrétariat

La coordination et le secrétariat sont assurés par M. A. Demont, chargé de missions auprès de la direction de l'aménagement et des constructions.

Réunions et objets traités

Au cours du deuxième semestre de l'année 1991, les séances de la délégation ont eu lieu régulièrement au Service d'urbanisme (4, rue Jargonnant).

La délégation s'est réunie sept fois en commission restreinte et deux fois en commission élargie.

Les objets suivants ont été traités avec rapport au Conseil administratif:

- Zone de développement 3 - Champel (parcelle E. Pittard - chemin Beau-Soleil).
- Projet Alhambra
- Autorisation de construire préalable à la rue Dassier.
- Les Minoteries.

- Devenir de l'espace urbain? Collaboration et information entre les services municipaux.
- Les Serres du Baron de Rothschild à Pregny - restauration et réutilisation.
- Motion 371: introduction d'une composante environnement.
- Objectifs du Service de l'énergie 1991-1995.
- Plan de site des rives de l'Arve.
- Plateau de Frontenex.
- Dossiers d'autorisation de construire nécessitant des dérogations au Règlement transitoire.
- L'Alhambra.
- Etude d'aménagement rue Chandieu.
- Industrie en ville de Genève.
- Traversée de la rade.
- Achat, fourniture et récupération des lampes dans l'administration municipale.
- Réponse à la Motion 218: pour une récupération éclairée.
- Protection des rives de l'Arve.
- Energie - Photocopieuses.
- Place du Rhône.
- Acquisition de terrains suite à la traversée du petit lac.
- Besoins des organisations internationales.
- Audition de M. le professeur Raffestin concernant l'industrie en ville de Genève.
- Zone de Sécheron.

Recensement fédéral de la population de 1990

Pour la première fois, la Ville de Genève a exécuté elle-même le recensement fédéral de la population sur son territoire, cette opération ayant par le passé été effectuée par l'administration cantonale pour le compte de la municipalité.

L'accomplissement de cette tâche a occasionné une très lourde charge de travail.

En effet, le recensement 1990 s'est déroulé dans des conditions plus difficiles que lors des exercices précédents, cette situation étant due principalement au climat politique qui a entouré cette vaste opération (cf. l'affaire des fiches du Ministère public de la Confédération).

D'autre part, le Conseil administratif ayant pris en considération la volonté du Conseil municipal de limiter les dépenses liées au recensement, il a décidé de

revoir fondamentalement l'organisation et les mesures prévues initialement à cet effet (structure extérieure) et de mettre partiellement à contribution l'administration elle-même aussi bien par la mise à disposition de ressources humaines que pour certaines prestations, parfois au détriment des tâches courantes.

Plus de 30 collaborateurs de la Ville ont ainsi participé étroitement au recensement, à un moment ou à un autre, selon les besoins. Par ailleurs, le coût du matériel et des prestations pris en charge par les services ou mis à disposition sous forme de prêt s'élève à plus de 80 000 francs.

La gestion du recensement s'est donc révélée être une affaire relativement complexe.

Après bouclement des comptes, il ressort que la part non dépensée du crédit de 2 050 000 francs voté par le Conseil municipal le 12 juin 1990 s'élève à 304 290,10 francs.

Sur la base des résultats provisoires du recensement, il est possible d'affirmer que la Ville de Genève a rempli de manière tout à fait correcte son mandat découlant d'obligations fédérales.

Dossiers juridiques

Ainsi qu'il le fait depuis très longtemps, le Secrétariat général a fourni un nombre important de prestations juridiques, sous forme d'avis, d'études, de coordination juridique et de représentations devant les tribunaux, pour répondre aux besoins du Conseil administratif et de l'administration municipale dans la plupart de leurs domaines d'activités.

Ces diverses tâches ont été accomplies en étroite collaboration avec les services et directions de département concernés.

Commission d'organisation et d'informatique de la Ville de Genève (CORI)

L'activité de la CORI et de son secrétariat s'est déroulée dans les grands axes énoncés dans le rapport à l'appui du projet de budget 1991.

Orientation générale des travaux de la commission

A la suite des réflexions engagées en 1990, le Conseil administratif a confirmé les missions de la commission le 17 avril 1991, tout en modifiant la représentation des départements, afin d'associer encore plus étroitement les services utilisateurs. En outre, une collaboration avec la Conférence des directeurs a été instaurée pour que certains dossiers soient traités conjointement.

Plan informatique

Commencés en 1990, et évoqués dans le rapport à l'appui des comptes 1990, les travaux du groupe de travail en vue de l'établissement d'un plan informatique se sont achevés après un exercice de simulation des différents critères. Le 29 mai 1991, le Conseil administratif a approuvé les propositions de la CORI et de la Conférence des directeurs concernant la structure, le contenu, les critères, la procédure et l'entrée en vigueur du nouveau plan informatique. Ce plan vise à accroître la cohérence et la coordination des équipements et logiciels informatiques en fonction des ressources disponibles, dont on connaît les impératifs de limitation.

Le 25 septembre, le Conseil administratif approuvait la liste des critères impératifs que devront satisfaire les projets informatiques et celle des critères à caractère facultatif. Ces critères sont désormais appliqués pour apprécier, évaluer et hiérarchiser les projets informatiques.

Vu l'importance de ces différentes dispositions pour les services de l'administration, des séances d'information ont été organisées à leur intention, dans le but de les sensibiliser à la nouvelle dynamique découlant des compétences et de la procédure en vigueur.

Organisation administrative

Outre les travaux de la commission proprement dite, on relèvera certains mandats réalisés par le secrétariat de la CORI dans le domaine de l'organisation administrative :

- l'analyse du fonctionnement du Service des spectacles et concerts, réalisée en étroite collaboration avec le Département des affaires culturelles et le service concerné;
- la recherche d'une conception commune en matière d'organigrammes et de cahiers des charges dans un souci d'adopter une systématique plus cohérente;
- la définition de lignes directrices pour l'utilisation judicieuse et efficiente des moyens de télécommunications portables;
- l'utilisation d'une méthodologie commune en matière de gestion de projet.

Enfin, relevons que certaines analyses d'organisation administrative et d'assistance aux services n'ont pas été effectuées en 1991, et ce dans l'attente des résultats de l'étude réalisée par les experts extérieurs mandatés par le Conseil administratif.

Département municipal des finances et services généraux

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative

Administration générale

a) *Secrétariat du Conseil municipal*

Les activités du Conseil municipal se sont encore intensifiées en 1991.

En effet, le Conseil municipal a tenu 51 séances plénières (47 en 1990), totalisant 122 heures de débats (112 en 1990).

Le *Mémorial* est passé de 5420 pages en 1990 à 4956 en 1991.

Par ailleurs, dans le cadre des options définies par le Conseil administratif pour une gestion plus économique, une solution a été recherchée afin de réduire au maximum le coût d'impression du *Mémorial* et autres documents destinés au Conseil municipal.

Depuis la nouvelle législature, l'impression de ces documents se fait selon le système dit de «lecture optique» ou de «reconnaissance des caractères». Cette technique permet d'envisager une réduction sensible du coût des impressions.

b) *Information et communication*

La communication interne, par la recherche du développement de la notion d'appartenance à l'administration de chaque collaborateur, est donc vecteur de l'«image» de la Ville transmise par les fonctionnaires.

Plusieurs journaux internes contribuent à atteindre ce but:

- VG Magazine (3 Nos)
- Mensuel emploi (12 Nos)
- Bases de données (4 Nos) et, encarté depuis peu, «l'Info», nouveau venu ciblé sur les utilisateurs d'informatique.

La communication externe est réalisée, d'autre part, à l'aide des médias traditionnels: dépliants, brochures, affiches, conférences de presse, etc.

L'Arcade du Molard permet un contact direct avec un nombreux public visiteur et ses animations en vitrines, bien que moins fréquentes (15 sujets), sont une autre façon de présenter des prestations de l'administration.

c) *Archives*

La première étape de l'organisation générale des archives est arrivée à son terme: l'ensemble des services de la Ville a reçu la visite de l'archiviste qui a pris

connaissance des conditions de conservation et de gestion des dossiers courants et intermédiaires se trouvant dans les bureaux et les dépôts annexes, et les a recensés. Les archives ont maintenant un tableau complet des documents administratifs émis ou reçus par la Ville, ce qui permettra d'entamer, dès 1992, l'opération dite de tri et d'établir une politique de conservation et de destruction des papiers selon leur intérêt administratif, juridique et/ou historique.

L'archiviste a donné, en octobre 1991, un cours d'un jour et demi, concernant notamment les techniques de classement, aux préposés aux archives des services.

Parallèlement, la confection des inventaires des archives consultables par le public (jusqu'en 1941) et versées aux AVG a également été terminée.

Quelque cinq cents consultations ont eu lieu dans la salle de lecture et une cinquantaine de recherches historiques pour des correspondants suisses et étrangers, de même que pour des membres de l'administration, ont été effectuées.

Deux jeunes licenciés en histoire ont reçu une formation d'archiviste sous forme de stages.

L'archiviste a participé aux trois réunions annuelles de la commission de formation et à l'AG de l'Association des archivistes suisses, ainsi qu'à une des journées de formation sur «l'Informatique et les dépôts d'archives».

Elle a également participé à l'élaboration du programme de l'Ecole supérieure d'information documentaire, dans le domaine de l'archivistique.

d) *Office du personnel*

De nombreuses personnes sont à la recherche d'un emploi. Le nombre d'offres de services en réponse aux inscriptions ouvertes ou spontanées est devenu très important.

Le nombre de postes mis au concours est sensiblement réduit.

Gestion informatisée du personnel

L'importance et le volume des travaux à réaliser en vue de la mise en exploitation de la nouvelle base de données du personnel n'ont pas permis un démarrage au 1er janvier 1991.

La mise en place d'un nouveau système informatique de ce type ne peut se faire en cours d'exercice. Aussi le démarrage a été reporté au 1er janvier 1992.

Ainsi, toutes les opérations de test ont pu être réalisées dans des conditions normales et, depuis le mois d'août 1991, les traitements sont calculés, pour comparaison, par l'ancien système et par la nouvelle base de données.

Il faut cependant relever que, dès le début de l'année 1991, les chefs de service ont pu consulter les données relatives à leur personnel et aux postes qui sont inscrits dans leur budget.

A signaler également que cette importante base de données, qui concerne tout le personnel régulier, a été réalisée par l'Informatique générale de la Ville de Genève et l'Office du personnel, sans aide extérieure.

En ce qui concerne le personnel temporaire, une étude a été menée afin d'en faciliter la gestion, ceci en vue de l'informatisation de cette catégorie du personnel; cette informatisation pourra commencer au printemps 1992.

Formation

La formation en matière informatique a été accélérée en tenant compte des impératifs de gestion et ce, entre autres, en vue de la mise en exploitation de la nouvelle base de données du personnel et de la généralisation de l'usage de l'informatique dans l'administration.

Sur un plan plus général, une étude a été menée en ce qui concerne la formation des cadres. Celle-ci doit conduire à une restructuration complète du programme destiné à ces collaborateurs à partir de 1993.

Action chômage

Des solutions ont été discutées et mises au point avec l'Etat de Genève, afin que l'administration municipale puisse engager plus de chômeurs en fin de droit aux indemnités, sans pour autant augmenter le budget relatif à cette action.

En 1991, 48 chômeurs ont exercé une activité à la Ville de Genève (44 en 1990).

Action «emplois d'été»

139 jeunes ont été engagés pendant les vacances d'été. Leur contrat est limité à un mois. Les expériences avec ces jeunes gens restent positives.

SERVICES FINANCIERS

1. **Gestion financière**

Les objectifs de gestion financière dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1991 ont été atteints.

A. *Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 1991*

Le Conseil administratif a été autorisé, par arrêté du Conseil municipal du 15 décembre 1990, à:

- emprunter un montant maximum de 176 millions de francs;
- renouveler, sans autre, les emprunts ou dépôts de la CAP venant à échéance;
- procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émissions étaient favorables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes:

Emissions		*Durée*	*Montant*	*Prix d'émission*
6,50%	Emprunt public	1991-2001	50 millions	99,75%
6,75%	Prêt AVS	1991-2001	20 millions	100 %
			70 millions	
6,71%	Prêt CAP	1991-2001	25 millions	100 %
6,85%	Prêt CAP	1991-2000	50 millions	100 %
			145 millions	
Remboursements				
5,50%	Prêt AVS	1981-1991	8 millions	
5,75%	Cies d'assurances	1982-1992	0,5 million	
4,75%	Prêt CAP	1981-1991	50 millions	
4,50%	Prêt CAP	1987-1991	25 millions	
			83,5 millions	

Le Conseil administratif n'a pas été conduit à utiliser en totalité l'autorisation du Conseil municipal, ceci pour diverses raisons, notamment:

- en utilisant la trésorerie provenant des résultats de l'exercice 1990 (29 millions);
- en employant les placements de capitaux placés à court terme venant à échéance en 1991.

Par ailleurs, le volume des investissements a été fortement réduit par rapport aux prévisions budgétaires.

Sur le plan des conditions d'émissions, il y a lieu de relever le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, dont la conséquence directe est un alourdissement de la charge de la dette.

B. *Placements de capitaux*

Le total des placements de capitaux (à court et moyen termes) a diminué de 5 mios au 31 décembre 1991 par rapport à 1990.

Le rendement des placements a été nettement supérieur aux estimations contenues dans le budget (7,3 millions contre 1,8 million) grâce à des taux d'intérêt élevés.

C. *Financement des investissements et montant des engagements futurs*

Le chapitre I «Considérations générales» du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 1991 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 1991, le Conseil municipal a voté pour 129 millions de nouveaux crédits d'investissements soit un montant supérieur à celui de 1990 (111 millions).

Le total des engagements ascendait au 31 décembre 1991 à 315 millions, en réduction de 2 millions par rapport à celui au 31 décembre 1990.

D. *Information financière permanente*

Le Conseil administratif a poursuivi en 1991 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, le Conseil municipal connaissait l'incidence financière de ses décisions grâce à un nouveau panneau affiché dans la salle des délibérations.

Par lettre du 20 décembre 1991, la conseillère administrative chargée du Département des finances et des services généraux a fourni à tous les conseillers municipaux la situation annuelle 1991 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées avec leurs incidences budgétaires futures.

Au 31 décembre 1991, la situation se résumait de la manière suivante:

	Montant en mios	*Incidence budgétaire annuelle*
Crédits votés	129,3	12,0
Crédits à l'examen	101,1	9,1
Total	230,4	21,1

Ces 21,1 mios correspondent approximativement à la valeur de 2 centimes additionnels nouveaux. Ils s'ajouteront aux autres centimes additionnels résultant des crédits votés les années précédentes et dont les incidences ne se feront que progressivement sentir dans les budgets futurs.

2. Taxe professionnelle communale

L'activité de la taxe professionnelle communale est résumée ci-après:

a) Production

La production de l'exercice est supérieure de près de 5 millions au montant budgétisé. Cette amélioration provient notamment du décalage qui apparaît entre la période de taxation (1991) et les années sur lesquelles reposent les éléments pris en considération pour cette taxation à savoir les exercices 1989 et 1990.

b) Perception

Concernant la gestion des débiteurs, les pertes enregistrées en 1991 (300 000 francs) correspondent à la somme figurant au budget. Etant donné la situation économique actuelle, il n'est pas exclu que le montant des pertes soit plus élevé en 1992 qu'en 1991.

c) Contribution aux travaux de la commission permanente prévue à l'article 307 LCP.

La mission de cette commission nommée par le Conseil d'Etat consiste, rappelons-le à revoir périodiquement les coefficients de taxation fondés sur l'intensité des rendements.

En 1991, 36 groupes professionnels ont été revus.

3. Nouveau concept comptable

La poursuite des travaux en vue de la réalisation de la base de données comptable permettant de gérer le budget 1994, grâce au nouvel instrument de gestion, se déroule normalement. Les programmes nécessaires à l'élaboration du projet de budget sont en voie de réalisation. Ils seront testés par les futurs utilisateurs d'avril à juin 1992.

La formation du personnel à la nouvelle méthode de gestion se déroulera cet automne. Tous les services seront ainsi opérationnels en janvier 1993. C'est à partir de cette date que le traitement des demandes concernant le budget 1994 débutera.

Le planning des travaux, pour l'année en cours, comprend le traitement de la gestion budgétaire (engagements, bons de commande, factures fournisseurs et débiteurs). Cette technique sera opérationnelle pour le début 1994.

Tous ces travaux, évidemment complexes, sont coordonnés avec ceux des deux autres bases de données (personnel et patrimoine).

4. La gestion hôtelière

Hôtel Métropole

La guerre du Golfe a eu des conséquences négatives au début de l'année 1991. Les mois de janvier et de février furent médiocres; une légère reprise apparut de mars à juin, suivie d'un été catastrophique!

Le chiffre d'affaires réalisé en 1991 grâce à Télécom est de 13,8 millions. Il a pu être maintenu au même niveau que 1990.

Le taux d'occupation des chambres a atteint 59,9% contre 62,3%, soit une diminution de 2,4%. L'Hôtel Métropole s'est situé en deuxième position des onze grands hôtels de la place de Genève, dont le taux moyen a été pour 1991 de 55,9%, contre 58,8% en 1990.

Bien que l'effectif du personnel ait été réduit, les frais de salaires et charges sociales ont sensiblement augmenté, + 3%, conformément aux nouvelles dispositions de la convention hôtelière négociée paritairement. Il en va de même pour les charges d'énergie (eau, électricité, chauffage) où nous subissons l'effet des nouveaux tarifs SI.

En définitive, le résultat net de l'exercice atteint 87 000 francs environ après un versement de 1,7 million à la Ville de Genève, à titre d'intérêt du capital investi, contre 1,6 million en 1990.

La Perle du Lac

Le chiffre d'affaires de la Perle du Lac est pratiquement identique à celui de 1990 soit 5,2 millions de francs.

Un début d'année morose, suivi d'un été égal à 1990 et d'un excellent automne (Télécom) ont permis de terminer l'année avec un bénéfice net d'exploitation de 289 000 francs contre 218 000 francs en 1990. Il a été porté intégralement en amortissement des immobilisations.

5. Encouragement à l'économie

Historique des prix de l'Industrie de la Ville de Genève.

Dans le cadre d'un plan d'encouragement à l'Industrie, le Conseil administratif de la Ville de Genève instituait en avril 1985, sous le titre «Prix de l'Industrie de la Ville de Genève» et «Prix du Mérite industriel de la Ville de Genève», deux récompenses annuelles destinées à des entreprises qui s'étaient distinguées.

Dans le premier cas, il s'agissait de primer une entreprise industrielle dont l'activité avait été marquée par de réels succès, et qui avait contribué au renforcement et au développement de l'industrie genevoise.

Dans le deuxième cas, on récompensait une jeune entreprise industrielle, qui s'était distinguée par sa créativité et son esprit d'entreprendre.

Ces opérations ont été menées à chef avec la collaboration active de l'OPI (Office de la promotion de l'Industrie genevoise) qui présente par ailleurs, dans le cadre de son exposition permanente, un stand rappelant l'activité des lauréats de chaque année

Bilan positif

Pendant 6 ans, la Ville de Genève s'est donné les moyens de promouvoir l'industrie genevoise, d'en présenter les activités, les produits et le fonctionnement.

Au travers des prix, c'est un art de travailler qui a été renforcé en stimulant la connaissance des métiers industriels et l'intérêt, pour les jeunes, à l'égard de professions et carrières parfois mal connues.

Force est de constater que les entreprises industrielles sont de moins en moins nombreuses sur le territoire de la Ville de Genève et implantent leurs opérations dans les zones industrielles du canton.

Il était normal, dès lors, qu'une nouvelle formule soit adoptée, en vue d'associer l'Etat de Genève à cette promotion de l'économie.

La conseillère administrative chargée du département des finances et services généraux, mais également des relations avec les milieux économiques et touristiques approcha le chef du Département de l'économie publique en vue de trouver une nouvelle forme de collaboration entre les deux administrations. Cette démarche répondait également à la recherche d'une juste répartition des tâches entre la Ville de Genève et le Canton.

Les deux magistrats concernés décidèrent d'associer à la remise des prix un autre domaine d'activité importante du secteur de production genevois, à savoir l'artisanat.

Ainsi, chaque année, deux prix sont désormais décernés:

- *Le Prix de l'Industrie de Genève*
  Ce prix récompense une entreprise dont l'intérêt technologique, les produits, le développement et le succès sont particulièrement significatifs.
  Les critères de sélection des lauréats sont sensiblement les mêmes que ceux qui étaient fixés auparavant.
- *Le Prix de l'Artisanat de Genève*
  Il est attribué à un artisan, dont l'activité se situe dans le domaine des arts appliqués, ou des arts et métiers, et qui représente une profession principale. Dans le cadre de la sélection, la formation des jeunes est considérée comme un critère particulièrement important.

Le jury

Nommé chaque année par le chef du Département de l'économie publique et le conseiller administratif délégué de la Ville de Genève, il est placé sous leur patronage et se compose de 15 à 20 membres. Ceux-ci sont choisis parmi des experts, des spécialistes et représentants de l'économie, de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que de l'enseignement genevois.

Pour l'exercice 1991, ce jury était présidé par M. F. Mariotti, président de Hewlett-Packard Europe, et le vice-président était M. Jean-Louis Luchetta, directeur des Ecoles techniques et de métiers.

Les lauréats 1991

Le jury a attribué les prix suivants:

- Prix de l'Artisanat: M. Bernard Bossert - luthier
- Distinction spéciale de l'artisanat: Maison Dupin - aménagements d'intérieur
- Prix de l'Industrie: Centre Technique Européen de recherche et de développement Dupont de Nemours International SA

Centre industriel de la Gravière

Le Centre industriel de la Gravière (qui comprend 4250 m² de surface) a été construit par la Fondation portant le même nom, créée conjointement par la Ville de Genève, la Banque hypothécaire du canton de Genève et l'Union des Industries de Genève (selon l'arrêté du Conseil municipal du 2 janvier1990).

Une quarantaine d'entreprises ont marqué leur intérêt à ce nouveau centre et plusieurs engagements fermes sont en cours de signature.

Il accueillera également un centre de formation pour apprentis et formation continue (environ 500 m²) en cours de création par l'UIG et les Cours industriels de Genève.

La promotion de location se poursuit activement et les premières entreprises devraient emménager au début de l'été prochain.

6. **Banque hypothécaire du canton de Genève (BCG)**

a) *Résultats de l'exercice*

Le bénéfice brut de l'exercice 1991 a atteint 57,6 millions de francs, soit une progression de 10,0 millions par rapport à l'exercice précédent.

Après comptabilisation pour 82,6 millions d'amortissements, provisions et pertes, contre 24,2 millions en 1990, le bénéfice net de l'exercice 1991 s'inscrit à 18,0 millions de francs. Le Conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de 8%, contre 9% précédemment, et d'attribuer un montant de 5 millions de francs aux réserves.

Le total du bilan a passé de 6,8 milliards de francs au 31 décembre 1990 à 7,1 milliards de francs au 31 décembre 1991. Il a ainsi progressé de 5% environ en un an.

Le total des fonds propres de la banque a augmenté de 5 millions l'an passé pour atteindre 322 millions de francs au 31 décembre 1991.

b) *Projet de création d'une Banque cantonale à Genève*

L'étude en vue de la fusion de la Caisse d'Epargne et de la Banque hypothécaire, en une banque cantonale, s'est activement poursuivie en 1991.

De son côté, le Conseil administratif a suivi de près les démarches engagées en vue de concrétiser cette opération sur le plan politique.

Le 11 septembre 1991, il a reçu les présidents de la BCG et de la CEG ainsi que le chef du Département des finances pour une information sur l'évolution de ce dossier.

Le 7 octobre 1991, il a eu une entrevue avec les membres du Conseil d'administration de la BCG désignés par le Conseil municipal.

Le 23 octobre 1991, le Conseil administratif présenta au Conseil municipal une communication concernant le projet de création d'une banque cantonale unique à Genève. Cette communication fut renvoyée pour étude à la commission des finances qui effectua à un large examen de cette proposition en procédant notamment à l'audition des responsables des deux banques.

La commission des finances proposa une résolution, votée par le Conseil municipal le 18 février 1992, définissant sa position sur cette importante opération.

Le Conseil municipal est favorable au projet de création de cette banque cantonale, ainsi qu'aux structures et aux modalités de la nouvelle banque cantonale.

Comme le Conseil administratif, il souhaite que la représentation des autorités cantonales et communales soit renforcée et porte à 6 le nombre de représentants de la Ville de Genève.

De son côté, l'Association des Communes genevoises a examiné attentivement ce projet et, au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le

6 mars 1992, elle a approuvé les principes généraux de la création d'une banque cantonale unique à Genève en invitant le Grand Conseil à adopter les divers projets de lois prévus à cet effet.

Cette association a en outre demandé que les communes se prononcent ultérieurement sur la transformation de leurs parts sociales et leurs titres de participation nominatifs de la BCG en actions nominatives de la nouvelle banque par un vote des Conseils municipaux sous forme de résolution le moment venu.

SERVICES GÉNÉRAUX

1. **Service des Achats**

Achats

Poursuivant la politique d'économie définie par le Conseil administratif, le Service des achats s'est efforcé de gérer de façon efficiente les crédits qui lui étaient alloués.

De ce fait, la totalité des sommes à disposition pour des acquisitions de matériel et de mobilier n'a pas été utilisée.

Garage

La nouvelle gestion de cette unité, préparée en 1990 et utilisant des moyens informatiques rationnels permettant de mieux identifier les coûts d'entretien et de réparations des véhicules, a été mise en exploitation en 1991.

Le non-renouvellement des véhicules a nécessité des frais d'entretien et de réparations plus importants.

2. **Service des assurances**

Fonctionnement général

La gestion du portefeuille de la CAP a encore été assumée par le Service des assurances. L'objectif visant à rendre cette institution complètement indépendante sur ce point a donc été reporté.

La variation de l'indice du coût de la construction ayant été conséquente, l'indexation des sommes assurées des biens immobiliers et à fortiori celles des primes a été importante.

Gestion des sinistres

Dans le cadre de la liquidation de l'important sinistre incendie du Palais Wilson et de l'ex-Pavillon du désarmement survenu le 2 août 1987, de longues tractations avec les compagnies d'assurances ont eu lieu. Une indemnisation complémentaire de 2 313 500 francs s'ajoutant aux 18 345 000 francs a été versée par les assureurs.

Une bonne partie de ces indemnités a permis de financer divers équipements publics en relation avec l'incendie du Palais Wilson.

Dans les branches RC générale et vol, quelques sinistres importants ont obéré le rendement de ces deux contrats.

En RC véhicule à moteur, il y a lieu de signaler une augmentation du nombre de sinistres enregistrés par rapport à la moyenne des années précédentes.

3. Gérance immobilière municipale

Une importante étude de restructuration du service a été engagée avec l'appui d'un mandataire extérieur. Elle devrait conduire à des modifications structurelles ainsi qu'à une amélioration des procédures de travail.

Durant l'année 1991, 35 logements supplémentaires ont été mis en location ainsi que 239 places de stationnement (parkings) dans les nouveaux immeubles 11, Grand-Pré (dernière étape des «Schtroumfs»), ainsi que Tour-de-Boël 10-14, dans lequel fonctionne la nouvelle Bibliothèque municipale (Bibliothèque de la Cité).

La gestion des contrats de confiance s'est poursuivie, particulièrement dans les immeubles de l'Ilot 13 aux Grottes.

Le branchement au téléréseau des immeubles de la Ville est en voie d'achèvement.

L'aide personnalisée au logement représente le 24% de l'état locatif réel. Elle a été appliquée à 58% de nos locataires et se monte à 10,2 millions de francs. L'augmentation sensible par rapport au projet de budget (9,2 mio) est due principalement à l'amorce des difficultés économiques rencontrées par nos locataires.

4. Informatique générale

Le déménagement du service dans les locaux des «Schtroumpfs», rue du Grand-Pré 9 n'a pas pu intervenir dans les délais prévus, la réalisation des travaux ayant été effectuée avec un certain retard. Rappelons que le crédit lié à l'aména-

gement des locaux a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 1991. Les travaux ont été terminés à fin février 1992, l'occupation des locaux par l'IGVG intervenant dès cette date.

La gestion des salaires du personnel régulier a démarré en traitement parallèle au mois de juillet 1991. Un échantillonnage représentatif de l'ensemble des procédures administratives et financières liées au calcul des salaires pour l'ensemble de l'administration a été testé dans cinq services.

L'élaboration de la demande de budget extraordinaire concernant l'équipement informatique en rapport avec les télécommunications a été effectuée en tenant compte de la réalité des contraintes techniques. Le système installé sera généralisé dans l'ensemble des sites administratifs, ceci dans les trois ans à venir.

Un plan stratégique informatique a été défini et a été accepté par le Conseil administratif le 29 mai 1991. Il fixe les normes et standards en matière de développement informatique ainsi que les différentes démarches et structures de projets informatiques. L'ensemble de ces documents doit permettre un développement harmonieux des applications d'informatique et de micro-informatique.

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative, maire de Genève

DIVISIONS DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

1. **Fonds de décoration**

Le montant engagé par le Fonds de décoration en 1991 est de 1 141 289,15 francs.

Cette somme se répartit notamment par:
- l'achat d'œuvres mobiles (sculptures, tableaux);
- l'achat de décorations des rues, murs mitoyens;
- la restauration de diverses œuvres et la gestion du fonds.

Les œuvres suivantes ont été acquises:
- décoration du mur mitoyen, rue du Vélodrome 14
- sculpture du Théâtre Am-Stram-Gram
- mur mitoyen, ruelle du Midi 10
- sculpture pour la salle du Môle
- sculpture pour la bibliothèque de la Cité

- fresque de la piscine de Varembé
- peintures, immeuble de la Jonction.

A ces œuvres monumentales s'ajoute l'achat de diverses œuvres mobiles (tableaux, petites sculptures, etc.).

2. Direction

L'attaché de direction, en qualité de chef du projet de la base de données du patrimoine, a poursuivi l'étude et la mise en œuvre des applications pilotes de ce projet.

Les principaux objectifs suivants ont été réalisés:

- Développement des applications pilotes du pôle mobilier et mise en œuvre du tronc commun au Service des sports avec tests de l'application pour celui-ci.
- Développement d'un prototype pilote du pôle immobilier d'inventaire et de suivi des opérations en vue d'une mise en œuvre pour tests au Service des bâtiments au début de 1992.
- Participation active au nouveau groupe de coordination des bases de données.
- Etablissement et dépôt auprès du Conseil municipal d'une proposition de crédit de 3 600 000 francs destiné à la mise en œuvre de la première phase du concept général de la base de données du patrimoine immobilier et mobilier et à sa mise en application, qui a été votée par le Conseil municipal le 19 novembre 1991.

De ce fait, le projet pourra, en 1992, prendre une vitesse de croisière; ses principales applications réalisées et testées commenceront à être distribuées dans l'administration municipale.

Au début du 2e semestre de l'exercice 1991, un poste de chargé de missions a été créé auprès de la direction de l'aménagement et des constructions; il s'agissait, après la fermeture du complexe de l'abattoir municipal situé à la Praille, de transférer les collaborateurs du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes dans d'autres services municipaux, sans création de nouveaux postes. Cette fonction a été confiée à l'ancien directeur du SMAC.

Les charges suivantes ont été assumées par le titulaire:

Délégation de l'aménagement et de l'environnement

Activité de coordinateur de la délégation.

Secteur des soumissions

Réalisation d'une étude concernant le secteur des soumissions de la direction de l'aménagement et des constructions.

Complexe de la Praille

Continuation des travaux de liquidation en collaboration avec les services municipaux concernés et notamment le Contrôle financier.

Formation des cadres

Fonction de responsable de la commission des programmes et membre du comité du Centre romand de promotion du management (CRPM) – Fondation sans but lucratif placée sous le contrôle du Conseil fédéral et ayant pour vocation de contribuer à la formation des cadres dans les secteurs public et privé en collaboration avec l'OFIAMT, les Chambres de commerce, les universités et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Tâches liées à la formation.

3. Service administratif et opérations foncières

Opérations immobilières

Le Service des opérations foncières a procédé:

- à l'échange de parcelles à la rue de Saint-Jean;
- à l'acquisition de 6 parcelles au chemin des Ouches, avenue Henri-Golay situées dans une future zone scolaire;
- à l'échange de parcelles avec les Services industriels;
- à l'acquisition d'une parcelle rue du Châtelet située dans une future zone scolaire;
- à la constitution d'une servitude route de Veyrier;
- à l'acquisition d'une parcelle avenue de Trembley;
- à un échange de terrain avec l'Etat, avenue Louis-Aubert;
- à l'acquisition d'un immeuble rue de Zurich;
- à l'acquisition d'une parcelle avenue Peschier située dans une future zone scolaire;
- à la désaffectation partielle d'une parcelle sise rue du Mandement;
- à un remembrement foncier dans le périmètre Prévost-Martin - boulevard du Pont-d'Arve;
- à l'acquisition d'une parcelle dans l'îlot 13 des Grottes;
- à la souscription d'un droit de superficie au profit des CFF pour la couverture des voies CFF, représentant un montant total de 31 343 000 francs.
- à la constitution de 8 droits de superficie, pour octroi à diverses sociétés et institutions privées ou de prévoyance, avec constitution de servitudes diverses sur le territoire de la commune, principalement pour la construction de logements à caractère social. Les contrats ont des durées variables;

- à l'enregistrement de 14 demandes de crédits totalisant 66 324 273,25 francs destinées à divers crédits de constructions, transformations, rénovations, d'aménagements et d'études, entérinées par le Conseil municipal de la Ville de Genève, et cinq crédits routiers s'élevant à 22 027 000 francs;
- à l'enregistrement de 7 préavis favorables de l'exécutif municipal pour des modifications par projets de loi de régimes de zones de construction, de déclaration d'utilité publique et de plans localisés de quartier;
- à l'octroi de diverses subventions pour travaux de restauration, d'entretien, de conservation et d'amélioration de sites et bâtiments (par exemple cathédrale Saint-Pierre, temple de Saint-Gervais);
- 33 terrains vendus dans la zone de développement 3, étant soumis au droit de préemption, ont fait l'objet d'une demande à la Ville et à l'Etat pour une acquisition éventuelle. Le Conseil administratif a renoncé à exercer son droit de préemption pour tous ces cas, le Conseil d'Etat aussi, sauf pour un seul cas.
- 47 actes ont été enregistrés et signés par les magistrats désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Enquêtes publiques

4 enquêtes publiques relatives uniquement aux requêtes en autorisations de construire, transformer ou changements d'affectation ont été affichées pour le département et consultées chez celui-ci durant les délais fixés par le Département des travaux publics.

Documentation photographique

1520 prises de vues photographiques et cinématographiques ont été effectuées. 730 photographies et documents ont été remis à différents demandeurs; 2 films documentaires ont été réalisés. Le film «Prélude, Victoria Hall» a reçu un prix spécial.

Le fonds pour la photographie continue son travail dans la gestion des archives et la supervision du travail des photographes.

Démolition d'immeubles

5 démolitions telles que villas, bâtiments industriels, W.C. publics ont été entreprises.

Préavis municipaux

Durant 1991, 699 requêtes en autorisation de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements ont été préavisées par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Subventionnement

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a procédé à des versements totalisant 4 540 francs destinés à des travaux effectués dans des appartements pour personnes handicapées.

Taxes d'équipement et contributions d'épuration

Du 1er octobre 1990 au 30 septembre 1991, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a perçu du Département des travaux publics la somme de 391 177 francs, au titre des sommes perçues pour les taxes d'équipement dans le cadre des autorisations de construire ainsi que 2 414 576 francs au titre de contributions d'épuration et d'écoulement perçues lors des mêmes autorisations de construire et de 440 349 francs pour les mêmes contributions prélevées avec les taxes d'équipement. Ces sommes ont été portées sur les comptes existant à cet effet.

Soumissions et adjudications

La perception de l'émolument d'inscription s'est élevée pour 1991 à 131 766,40 francs.

Après 1989, le volume des travaux adjugés par la division des constructions a très fortement baissé et, si la situation paraît s'être stabilisée pour les 3 années qui suivent, l'évolution, dès 1993, inspire des inquiétudes du fait que les crédits sont dorénavant débloqués au compte-gouttes. Au 31 décembre 1991, 70 procédures de soumission, dont les estimations s'élèvent à 14 800 000 francs, sont d'ores et déjà engagées et attendent une adjudication, ce qui correspond à peu près au 1/3 du niveau atteint en 1990.

Archives

L'inventaire des autorisations de construire a été terminé. Il représente 10 000 références soit plus de 20 000 plans, tous consultatifs. Une campagne de microfilmage a été entreprise afin de sauvegarder les plans historiques. Sous l'égide des archives de la Ville de Genève, le service a repris tous les documents de la Fondation pour l'aménagement des Grottes (FAG).

Expositions

Une vente aux enchères publiques de matériel de voirie et de plus de 2 000 anciennes plaques de rue a été organisée au mois de mars. 3 concours et expositions d'architecture ont été mis sur pied.

Une campagne d'information «Tout doux les Pâquis» zone 30 km/h a été organisée durant le mois de septembre.

Préparation de l'action «Genève Ville propre».

4. Service architecture

L'année écoulée a été marquée par une stabilisation du nombre d'opérations de construction gérées par le service. Une baisse avait eu lieu en 1990 suite au refus par le Conseil municipal du 11e PFQ en 1988.

Personnel

Le transfert, en fin d'année, d'un poste d'architecte au Service des bâtiments et le passage à 80% d'un autre poste d'architecte réduit l'effectif, transformé en plein-temps, de 17,9 à 16,7. Il suit ainsi la baisse du nombre d'opérations.

Budget de fonctionnement

L'effort de compression des dépenses a porté ses fruits, puisque les dépenses 1991 sont inférieures d'environ 200 000 francs à celles prévues au budget.

Constructions neuves, transformations, réhabilitations, restaurations, rénovations

La mission principale du service est la conduite des opérations de construction au titre de représentant du maître de l'ouvrage qu'est la Ville de Genève.

Au cours de l'année écoulée, il a piloté 83 affaires, selon le tableau ci-après.

En outre, il a participé à la préparation des dossiers de mise en droit de superficie (Parc 5, Saint-Georges 81-87, Servette 34, Clairière, etc.).

Les 83 objets gérés représentent environ 896 000 000 de francs de travaux et d'études. En 1991, le service a mandaté pour 78 750 000 francs de factures.

Evolution du nombre d'opérations: 1988: 140
1989: 140
1990: 88
1991: 83

Mises à disposition:	*appartements*	*pièces*
– *logements neufs:*		
Village-Suisse 3	40	63
Hôtel-de-Ville 12	2	5
Tour-de-Boël	14	57
Grand-Pré 11	21	92
	77	217
– *logements rénovés:*		
Hôtel-de-Ville 12	7	38
Grottes 26	6	31
	13	69
total	90	286

- *industrie-artisanat:* Louis-Favre/Grand-Pré, centre artisanal
- *écoles:*
- *pavillons provisoires:* Frontenex 62: 8 classes
- *bibliothèques:*
  Tour-de-Boël (bibliothèque de la Cité)
  Sillem 2 (bibliothèque des Eaux-Vives)
- *sports:* piscine de Varembé
- *loisirs:* coquille acoustique aux Pâquis
- *social:* crèche de Frontenex
- *trafic:* aménagements extérieurs du Grütli

Information du public

Elle est effectuée notamment à travers les placards d'information présentant les projets et l'avancement des travaux, posés en général en dessous du panneau de chantier.

De plus, lors des fêtes du bouquet et des inaugurations, un dossier de presse est envoyé aux quotidiens et journaux spécialisés. Cette année, 14 dossiers ont été édités.

Concertation avec les habitants

Systématiquement, une séance d'information et de concertation est organisée – pour les dossiers importants – aux différents stades d'avancement des études soit à l'avant-projet, avant le dépôt de l'autorisation préalable et de l'autorisation définitive.

Une dizaine de séances ont été organisées, à Pâquis-Centre, aux Acacias, aux Genêts, à la Roseraie, à Cayla, aux Charmilles, à Sécheron.

Par ailleurs, la restauration des bains des Pâquis est conduite en collaboration étroite avec l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Comptes de préétudes à boucler

Sur la proposition N° 226, votée le 20 mars 1990:

		Fr.
PFQ 11.39 - Parc 5,	crédit voté	90 000
	dépense	0
	solde	90 000

Cette parcelle a pu être mise en droit de superficie sans nouvelle étude.

Crédits de construction bouclés

Les bouclements de comptes suivants sont soumis au Conseil municipal à travers la proposition N° 58 du 18 octobre 1991.

- Midi 1-9
- Grottes 30, 30A, 32
- Gourgas pavillon
- Columbarium IIe étape
- Terrassière 9-11
- Carouge 104-106
- Rois 19
- Grottes 28
- Poterie 3-5
- Puits-Saint-Pierre 6, Tavel
- Bois-des-Frères, stade

Démolitions

Le dossier de la villa Roux, rue de Montbrillant 21, est toujours en suspens au Département des travaux publics.

Un nouveau dossier a été déposé, et l'autorisation obtenue, concernant la villa rue Micheli-du-Crest 17, en vue de l'agrandissement de l'école.

Préavis en autorisation de construire

Tâche annexe du service, les autorisations de construire déposées auprès du Département des travaux publics sont soumises au préavis consultatif de la commune. Les 222 dossiers ont été traités du point de vue de l'habitabilité et de l'architecture.

Evolution du nombre de dossiers: 1988: 260
1989: 300
1990: 386
1991: 222

Concours d'architecture

Le service a également participé à l'élaboration et au suivi des concours d'architecture de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, pour des logements à la rue de Lyon et à la promenade Charles-Martin.

Il prépare les concours d'architecture pour les écoles suivantes: Allobroges, Genêts, Chandieu et pour le périmètre de Wilson.

	ETUDES EN COURS	F1	F2	CHANTIERS EN COURS	F1	F2	DECOMPTES EN COURS	F1	F2	COMPTES A BOUCLER	F1	F2	NOMBRE D'OPE-RATIONS
Logements	Grottes 18-22	0	9'000	Môle 19-21	3'066	9'600	Villereuse 3-5-7	1'500	15'600	Schtroumpfs II	196	28'645	
-neufs	Ilôt 13	0	5'000	Schtroumpfs III	5'982	49'300	Royaume 14	1'218	11'900	Servette 16-20	564	29'761	
				Carl-Vogt 2-4	3'252	14'661	Saint-Laurent 6-8	812	6'640	Jargonnant 4-6	95	14'950	15
				Pont-d'Arve 3-7	4'664	23'670	Village-Suisse 3	1'267	7'050	Sillem 2	550	9'976	
										Grottes 7-11	740	8'750	
-rénovés	Vieux-Grenadiers 15	0	5'560	Grand-Rue 26	1'442	10'500	Midi 10	246	2'700				
				Sillem 8	990	2'524	Hôtel-de-Ville 12	1'541	5'300				7
				Villereuse 1	1'135	3'285	Grottes 26	1'992	2'850				
Industrie Artisanat Commerce				Abattoir	367	2'020							1
Ecoles													
-neuves	Allobroges	0	15'000	Pré-Picot	5'407	32'346	Crêts-de-Champel	907	7'600	Grottes	135	21'424	
	Micheli-du-Crest	55	14'000	Cayla	4'117	19'000				Le Corbusier	15	20'910	16
	Genêts	38	15'000							Longirod	32	1'840	
	Mail II	12	14'300										
	Châtelet	85	15'000										
	Charmilles II	83	20'000										
	Baulacre 6	0	3'900										
	Nasset	0	7'490										
	Prieuré	0	20'000										
	Vermont	3	956										
-rénovées				XXXI-Décembre	608	9'162				Ferdinand-Hodler	375	14'463	
	Sécheron	90	8'500							Bertrand	46	3'890	7
	Necker 4	104	4'500							Plantaporrêts	116	10'460	
	Budé	0	7'000										
-pavillons provisoires	Louis-Hugon	0	2'500				Frontenex 62	2'085	3'550	Roseraie	911	3'980	
	Allobroges 33	8	1'920							Budé	203	3'550	7
	Ronzades	0	2'500										
	Prieuré	0	2'500										

	ETUDES EN COURS			CHANTIERS EN COURS			DECOMPTES EN COURS			COMPTES A BOUCLER			NOMBRE D'OPE-RATIONS
		F1	F2		F1	F2		F1	F2		F1	F2	
Culture et loisirs													
-bibliothèques							Tour-de-Boël	9'885	33'450	B.P.U.	76	12'060	
-musées et jardin botan.	M.A.H.	271	14'396	Voltaire	2'101	6'280				Serre tempérée	216	4'420	
-théâtres				Frontenex	4'737	16'500				GrOtli	73	30'150	11
-abris biens culturels										Le Corbusier	0	780	
-autres loisirs	Musique électrique	98	9'500							Coquille acoustique	1'250	1'490	
	Saint-Jean CFF	0	4'000										
Sports													
-centres sportifs	Bains des Pâquis	129	9'154	Varembé	5'629	24'700	Queue d'Arve	106	35'000	Bois-des-Frères	104	22'830	5
										Vessy	6	1'820	
Social													
-enfants + jeunes	Blavignac	98	5'592				Clairière	762	1'170	Auberge jeunesse	23	13'780	
	Carouge 35	8	2'532							Carl-Vogt 62	113	522	9
	Villa Picot	30	2'140							Genolier	80	10'340	
	Dépendances Picot	0	2'000										
-personnes âgées				Fort-Barreau	4'246	21'600							
Sécurité publique													
-police du feu										Frontenex	509	6'550	1
Hygiène et salubrité													
-cimetières										Colombarium	2	5'071	1
Parcs publics										Bois-de-la-Bâtie	12	6'261	1
Trafic										Calame-Hornung	290	1'080	1
Administration				I.G.V.G.	842	4'600							1
TOTAUX		1'112	223'938		48'585	249'748		22'321	132'610		6'732	289'733	
NOMBRE D'OPERATIONS	28			16			12			27			83

F1=dépenses 1991 en milliers de francs / F2=coûts des ouvrages en milliers de francs

Etudes diverses

- Aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives
- Autorisation de construire refusée pour le déplacement de la buvette de Varembé à la route de Veyrier 71
- Autorisation de construire déposée pour le transfert de cette même buvette au stade de Frontenex
- Etude de l'îlot 6 de la FAG
- Aménagement du périmètre XXXI-Décembre
- Etude de l'éventuelle implantation d'un service social avenue d'Aïre 38
- Etude d'un immeuble de logements aux Moulins-Raichlen
- Etude d'une éventuelle restauration de la salle Caecilia
- Recherches de solutions anti-graffiti

Délégation

- Participation au conseil de la Fondation pour la conservation du temple de Saint-Gervais.

5. Service des bâtiments

Les 251 bâtiments du patrimoine administratif (publics) et les 457 bâtiments du patrimoine financier (locatifs) appartenant à la Ville de Genève ou dépendant de fondations ont leur entretien compromis ou négligé par l'insuffisance de dotations budgétaires. Les interventions se font souvent au coup par coup.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas conserver en l'état l'Atelier du recensement du domaine bâti (RDB). Dès mars 1991, le Service des bâtiments a repris cette activité pour les bâtiments de la Ville sous la dénomination de recensement du patrimoine immobilier municipal (RPIM).

Dans un premier temps, la mission du RPIM, composée de deux personnes, consiste à analyser de manière statique l'état des bâtiments locatifs prévus au PFQ selon les critères de la méthode d'évaluation rapide (MER), qui permet de définir l'état de la dégradation et les coûts probables de la réfection.

Dans un deuxième temps, et à la réception des nouveaux modules MER mis au point par le Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat (CETHA) annoncée pour le printemps 1992, le RPIM entreprendra les tests permettant les analyses fines d'immeubles de manière non figée. C'est-à-dire et pour autant que les tests soient concluants, les travaux entrepris dans le cadre de l'entretien des bâtiments influenceront la mise à jour automatique des critères de dégradation ou de maintenance définis dans l'analyse de base, d'où une planification d'intervention plus près de la réalité et une meilleure vision à long terme.

Parallèlement à ces analyses fines, le service entreprend une étude de faisabilité pour la mise en place d'une planification des coûts d'entretien courant et de rénovation selon la méthode financière Schroder.

Bâtiments publics

Seuls les travaux d'entretien courant, les travaux de maintenance, les exécutions d'urgence et principalement d'ordre structurel, ont pu être réalisés sur le budget ordinaire qui se montait à 3 000 000 de francs.

Les travaux de plus grande importance ou ne pouvant pas être exécutés dans le cadre du budget ordinaire font l'objet de demandes de crédits d'investissements. Ces derniers permettent de résoudre les gros problèmes ainsi que certains aménagements ou équipements.

La situation des crédits au 31 décembre 1991 se présente comme suit:

- 1er crédit de 4 545 000 francs, voté le 01.03.88; 4 485 000 francs sont engagés ou payés.
- 2e crédit de 7 000 000 de francs, voté le 25.04.89; 1 500 000 francs sont à déduire suite à la non-réalisation des travaux d'aménagement pour l'Informatique générale Ville de Genève dans l'immeuble de la rue Ernest-Pictet 31. Ces derniers ont été intégrés dans la proposition N° 337 du 09.08.90.
  4 920 000 francs sont engagés ou payés.
- 3e crédit de 6 189 000 francs, voté le 16.04.91; 2 350 000 francs sont exécutés ou en cours d'exécution.
- un 4e crédit de 7 000 000 de francs est en préparation. Il sera déposé devant le Conseil municipal au début de l'année 1992.

Bâtiments locatifs

Le budget entretien des bâtiments locatifs, d'une attribution de 5 000 000 de francs est pour ainsi dire entièrement utilisé pour les travaux de réfection des appartements et les petits travaux d'entretien courant des immeubles.

Les autres travaux de plus grande importance, comme pour les bâtiments publics, sont inscrits dans des demandes de crédits d'investissements.

La situation des crédits au 31 décembre 1991 se présente comme suit:

- 1er crédit de 3 750 000 francs, voté le 16.12.87; 3 450 000 francs sont engagés ou payés.
- 2e crédit de 6 700 000 francs, voté le 25.04.89; 3 930 000 francs sont engagés ou payés.

- 3e crédit de 6 502 000 francs, voté le 20.11.91; compte tenu du délai référendaire, aucun engagement ou paiement n'a été entrepris.

Crédits d'investissements bouclés

Au 31 décembre 1991, les comptes de constructions suivants sont bouclés. Ils feront l'objet d'une procédure au Conseil municipal en 1992, soit:

- I 503.92.00870 - Lissignol 5-7
- I 503.92.02081 - Sous-Terre 4, villa
- I 503.92.02082 - Sous-Terre 4, W.C. publics
- I 503.92.02480 - Château-Bloc 19
- I 503.92.02870 - Saint-Georges 65
- I 503.92.02950 - Gautier 18
- I 503.92.02960 - Eaux-Vives 13
- I 503.92.03000 - Ferdinand-Hodler 5
- I 503.94.01070 - Grand Théâtre, sécurité
- I 503.94.01190 - Palais Eynard
- I 503.94.01830 - Vieusseux, discothèque
- I 503.94.01850 - Châtelaine 50
- I 503.94.01880 - Malagnou 19
- I 503.94.02270 - Kiosque des Bastions
- I 503.94.02382 - Grenade 3, crèche
- I 503.94.02500 - Grand-Pré 17
- I 503.94.02780 - Grand Théâtre, mécanique
- I 503.94.03130 - Lausanne 122, loge du SEVE
- I 503.94.03450 - Pont-d'Arve, ancien Palexpo
- I 503.94.09100 - Caserne principale SIS

Pour la transformation et rénovation des bâtiments publics et locatifs:

- 31 bureaux d'architectes sont mandatés pour un volume de travail d'environ 178 millions de francs.
- 11 opérations sont réalisées par le service pour un volume de travail d'environ 14 millions.

A fin 1991, la situation se présentait comme suit:

- Bâtiments publics: 7 projets à l'étude
  12 projets en réalisation
  10 projets terminés
- Bâtiments locatifs: 1 projet à l'étude
  5 projets en réalisation
  7 projets terminés

6. Service aménagement urbain

L'activité du service couvre l'aménagement et l'éclairage public du domaine public et assimilé de la Ville de Genève.

1. *Aménagement urbain*

Projets d'aménagement, d'embellissement de places, cours et espaces libres

Ces projets importants font l'objet de mandats. Ils visent à améliorer l'image de Genève, à ouvrir de nouveaux espaces à l'usage des piétons, tout en tenant compte des impératifs de la vie urbaine.

Dans un premier temps, une réflexion sur le mode d'aménagement de ces espaces et les matériaux usuellement utilisés pour les chaussées a permis de réduire les coûts d'intervention sans altérer la qualité d'aménagement. Néanmoins, en regard des priorités budgétaires et des obligations légales de la Ville de Genève, nombre de ces interventions ont dû être repoussées.

Les opérations suivantes sont en cours ou en voie d'achèvement :

- Aménagement des quais de l'Ile et des Moulins où, avec la participation de la Banque hypothécaire du canton de Genève au financement de la plus-value que représentait le pavage des quais, la Ville de Genève n'eut à assumer que la charge incombant à son devoir de remise en état de la chaussée. Ce fut également l'occasion de tester, pour la première fois en Ville de Genève, un système de bornes escamotables pour réguler l'accès aux quais.
- Mise au concours de l'aménagement de la couverture des voies ferrées, à Saint-Jean, dont le chantier de génie civil est en cours.
- Participation à l'aménagement d'une place publique et des jardins intérieurs de l'ensemble immobilier de Montbrillant-Varembé.
- Participation à l'aménagement du barrage du Seujet et de la passerelle qui reliera les quais des Forces-Motrices et du Seujet.
- Mise au point du projet d'aménagement d'une cour destinée à la détente et au jeu des habitants et enfants du quartier des Grottes, à la rue du Cercle.

Remise en état et transformation des chaussées, modération de la circulation

Ces projets sont apparemment de moindre importance puisqu'ils ne concernent qu'un angle de rue ou un carrefour. Mais ils répondent aux demandes des services de circulation et de transports publics, des propriétaires et constructeurs, des associations d'habitants ou de parents.

Apparemment disparates, ces petites opérations sont gérées par un plan de coordination et des lignes directrices qui veulent assurer la cohérence générale des projets. C'est également par ce moyen que pourra progressivement se constituer un réseau de cheminements piétonniers.

Avec l'Office des transports et de la circulation, cette activité a fait l'objet d'une réorganisation. Un groupe permanent réunit des représentants de cet office, de la Voirie et du Service d'aménagement urbain. Les projets sont établis en commun par ce groupe; ce qui garantit un meilleur échange des informations entre spécialistes divers et réduit les délais de mise au point.

Dans ce cadre, un projet d'ensemble a été mis en œuvre pour le quartier des Pâquis, à partir des options de circulation établies en collaboration avec l'Etat et la Ville de Genève dans le cadre de Circulation 2000, sous le titre de «Tout doux Les Pâquis». Présenté publiquement, ce projet a reçu de nombreuses remarques qui permettront encore son amélioration.

Cheminements, espaces d'usage public dans les nouveaux ensembles urbains

En pleine ville comme dans les quartiers appelés à se développer, la réalisation de nouveaux ensembles urbains prévoit l'aménagement d'espaces d'usage public. Après en avoir établi les principes et les engagements légaux dans les plans localisés de quartier ou les autorisations de construire, leur mise en œuvre nécessite coordination et investissement des services publics et des constructeurs privés.

Les options d'aménagement définies dans le plan directeur communal visent à créer de nouveaux quartiers urbains. Mais, face à cette extension du territoire urbanisé, la Ville de Genève éprouve maintenant des difficultés à assumer ses obligations.

Avec les services de planification et de réalisation, il s'agira de poursuivre la définition des critères d'aménagement des quartiers et rechercher les moyens de mise en œuvre, tant privés que publics.

2. *Eclairage public*

1991 a été l'occasion de recentrer les tâches du service. Dès à présent, celui-ci s'occupe de l'éclairage du domaine public et assimilé de la Ville de Genève proprement dit, c'est-à-dire de la gestion des nouvelles installations, de leur entretien et de leur consommation. Ce travail se fait en étroite relation avec les Services industriels et le Service de l'énergie.

L'éclairage du domaine privé de la Ville de Genève est géré par le Service de l'énergie. Celui des édicules publics est revenu au Service des bâtiments, qui gérait déjà l'entretien du bâti lui-même.

Une attention particulière est portée, avec la contribution du Service de l'énergie, à la recherche d'économies par une meilleure gestion du remplacement des installations et une surveillance des consommations.

En relation avec l'Office des transports et de la circulation, les bornes lumineuses et certaines signalisations éclairées sont progressivement échangées contre des installations à matériaux autoréfléchissants.

3. *Bouclement des comptes de préétudes*

PFQ 90.19	Mt.-Blanc - rotonde – I 508.94.15600	
	crédit voté	100 000
	dépensé	47 780
	différence	51 220
PFQ 90.20	Arve, passerelle Acacias – I 508.94.09900	
	crédit voté	50 000
	dépensé	14 835
	différence	35 165
PFQ 90.21	Arve, passerelle de la Grande-Fin – I 508.94.19500	
	crédit voté	20 000
	dépensé	14 778
	différence	5 222

Ces trois comptes ont été bouclés en 1988, mais n'ont pas été mentionnés dans les précédents rapports.

PFQ 90.22.1	Vernets, quai - Aménagement pédestre et piste cyclable I 508.94.21300	
	crédit voté	140 000
	dépensé	11 536
	différence	128 464
PFQ 102.11.1	Philosophes, quartier des - préétude de modération du trafic I 508.94.21400	
	crédit voté	80 000
	dépensé	36 900
	différence	43 100

7. **Service de l'énergie**

L'année 1991 a été particulièrement riche en événements marquants pour le service. Ce fut tout d'abord, au mois de mars, le départ du chef de service qui occupait ce poste depuis 1973. Ce fut ensuite la double décision du Conseil administratif de confier au Service du chauffage le contrôle et la gestion de l'ensemble des consommations d'électricité pour les bâtiments et installations propriétés de la Ville de Genève et de modifier l'appellation du service, celui-ci devenant désormais le Service de l'énergie.

Statistique des installations de chauffage

Immeubles chauffés	*Chaufferies*	*Puissance en MW*	*Chaudières*
Instal. mazout	207	127,265	287
Instal. bois-charbon	2	0,041	3
Instal. gaz	108	20,568	237
Instal. propane	1	1,034	3
Instal. solaire 14 instal. 1.155m²	-	0,693	—
Instal. PAC	2	0,268	3
Instal. électrique	2	0,363	2
Instal. chauffage urbain	3	1,788	3
Total	325	152,020	536
dont: publics	167	79,127	277
locatifs	158	72,893	259

Nouveaux bâtiments publics

Frontenex 56 ter, piscine de Varembé, Tour-de-Boël, pavillon Frontenex, Louis-Favre 41 (IGVG).

Nouveaux bâtiments locatifs

Abattoir CT3 et OVC, Grottes 26, Grand-Pré 11, Royaume 14, Vignes 1, Village-Suisse 3

Transformations

Les chaufferies des bâtiments suivants ont été transformées avec changement de la chaudière: Bâle 26, pavillon des sports, Charles-Giron 31-33, Montchoisy 55, pavillon Baulacre, serres Rothschild, villa Mon Repos, Dassier 15, Hôtel-de-Ville 12.

Citernes

En application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution, le service a fait nettoyer et réviser 10 citernes à mazout.

Lutte anti-pollution

Le service a procédé à la pose d'un seul nouveau brûleur à faible émission d'oxyde d'azote. Ces types d'installations seront généralisés dès 1992, en application du renforcement de la loi sur la protection de l'air.

Recherches et développements

Les résultats des travaux du service dans le domaine du préchauffage de l'eau chaude sanitaire des immeubles locatifs par des capteurs solaires ont été présentés lors de divers séminaires, tant en Suisse qu'à l'étranger. Représentée par le Service de l'énergie, la Ville de Genève a ainsi été lauréate du prix SOLAR'91.

Des contacts réguliers se sont poursuivis avec divers organismes spécialisés, tels que l'EPFL, le CUEPE, l'Ecole d'ingénieurs de Genève, ECOTOX, l'Office cantonal de l'énergie, les Offices fédéraux de l'énergie, des questions conjoncturelles et de la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

En vue de l'application du renforcement de la loi sur la protection de l'air (prévu en 1992), la mesure systématique des gaz de combustion de l'ensemble des chaudières de l'administration a permis d'établir un cadastre des émissions polluantes.

Enfin, conformément aux nouvelles missions qui ont été confiées au service par le Conseil administratif, le service a entrepris l'analyse des consommations d'eau et d'électricité sur la base des factures en provenance des Services industriels. La mise en évidence des gros consommateurs permettra de définir les actions prioritaires en vue d'une utilisation rationnelle de ces deux formes d'énergie.

Electricité

L'activité du service s'est développée cette année dans le domaine de l'électricité par la reprise de la gestion du budget d'achat et de fourniture des lampes pour l'ensemble de l'administration. Les installations d'éclairage d'une quarantaine de bâtiments ont ainsi pu être assainies. Il en est résulté une économie annuelle de plus d'un demi-million de kWh.

Climat

Après trois années successives exceptionnellement chaudes, l'année 1991 s'est montrée plus proche de la normale, bien qu'encore assez douce. Durant la période de chauffage, les mois de janvier, mars, octobre et novembre ont présenté des températures moyennes supérieures aux normes alors que les mois de décembre (1990), février, avril et mai revélèrent des moyennes inférieures. Les installations de chauffage ont été arrêtées tardivement, soit le 23 mai et réenclenchées dès le 4 octobre.

	Degrés-jour (18°C)	*jours chauffés*	*temp. moyenne jours chauffés*
Moyenne des 10 dernières années (1980/1989)	2843	223	5,20°C
– 1990	2394	207	6,44°C
– 1991	2888	231	5,50°C

Combustible

– *Mazout*

Le conflit du Golfe pesa sur les cours du mazout durant une bonne partie du 1er trimestre, avec des prix officiels culminant à 59 francs pour cent kilos à mi-janvier. Ce n'est qu'à partir du mois de mars que la décrue s'amorça, avec une chute de près de 20% en 3 semaines. Par la suite, soit tout au long du printemps et de l'été, et ceci pour des raisons largement spéculatives, les prix restèrent toutefois relativement élevés (environ 35,50 francs les 100 kilos au printemps et 38 francs en été, avec à nouveau une poussée à 43,20 francs en octobre). Dès la mi-novembre, le marché revint à une certaine logique et le niveau des prix reflua quelque peu.

Il convient de relever le dépassement de près de 540 000 francs du montant prévu au budget 1991 pour le compte «mazout». Ce large dépassement peut s'expliquer par trois raisons:

1. l'influence de la guerre du Golfe sur l'évolution des cours;
2. l'augmentation de la consommation due à une période de chauffage globalement plus froide que la précédente;
3. le désir exprimé par le département des finances et le Contrôle financier de boucler désormais le compte «mazout» à la fin de l'année civile, donc au 31 décembre et non plus au 30 novembre comme c'était le cas jusqu'à présent. Ainsi, le compte 1991 porte, exceptionnellement, sur 13 mois de consommation, le mois de décembre (à forte consommation) étant intégré dans l'exercice comptable 1991.

– *Gaz*

L'augmentation de la consommation pour les bâtiments publics est due à la prise en charge des factures du Petit-Casino et à une saison plus froide. Par ailleurs, dès mars 1991, le rabais conjoncturel accordé par les Services industriels diminua de moitié, ce qui entraîna une hausse du prix du kWh.

– *Solaire*

Le service a procédé à l'installation de 349 m² de capteurs solaires supplémentaires sur des bâtiments locatifs. Ceci explique l'accroissement de l'économie traduite en litres de mazout pour 1991 (voir tableau ci-après «Coût des énergies»).

A fin 1991, le service a dépensé 1 million sur les 2 prévus dans le crédit d'investissement pour l'installation de ces capteurs solaires.

COUT DES ENERGIES

	ANNEES		CONSOMMATION MWH		PRIX CT/KWH COMBUST. SEUL		PRIX CT/KWH +AUTRES FRAIS	
MAZOUT								
Publics	1991	(1990)	64672	(56169)	2,97	(2,60)	-	
Locatifs	90/91	(89/90)	47776	(47593)	2,99	(2,53)	5,15	(4,62)
GAZ								
Publics	1991	(1990)	4879	(3868)	5,29	(4,47)	-	
Locatifs	90/91	(89/90)	14325	(10621)	5,11	(4,82)	7,36	(7,29)
CHAUFFAGE URBAIN								
Centrale Vieusseux	1991	(1990)	509	(455)	7,53	(7,30)	-	
Usine à gaz	90/91	(89/90)	458	(384)	6,07	(5,71)	6,88	(6,50)
PROPANE								
Stade de Vessy	1991	(1990)	526	(466)	7,48	(6,54)	-	
ELECTRICITE LOCATIFS								
Pompe à chaleur	90/91	(89/90)	44,80	(45,42)	15,60	(10,57)	17,16	(12,11)
Bouilleurs *	90/91	(89/90)	141,3	(231,2)	4,26	(9,71)	-	
Câbles chauffants	90/91	(89/90)	23,46	(32,3)	19,74	(18,16)	-	

CAPTEURS SOLAIRES	Ensoleillement (MJ/m2)	Economie (Lt. mazout)
Année de référence GE	4.381	
1990	4.377	env. 41.000
1991	4.501	env. 69.000
POMPE A CHALEUR	**Production (MWh)**	**Equivalent (Lt.mazout)**
1990	389	39.000
1991	216	22.000

* plus que Royaume 10 et Grenus 2

Consommation d'eau et d'électricité

Nous avons commencé en 1991 l'élaboration d'une statistique portant sur la consommation d'eau et d'électricité dans les bâtiments publics et locatifs sur la base d'informations transmises par les S.I., ceci en vue d'améliorer les installations existantes et d'éviter le gaspillage.. Les chiffres indiqués ci-après concernent la période du 1.9.90 au 31.8.91.

	Consommation totale
Eau	3.112.756 m3 pour Fr 4.286.993,20 soit Fr 1,38/m3
Electricité	34.896.935 kWh pour Fr 5.121.314,05 soit 14,68 ct/kWh

BILAN ENERGETIQUE

	MWh bruts		MWh nets		(90)
Mazout	112.448	82,7%	95.581	83,5%	86,1%
Gaz	19.204	14,1%	16.323	14,3%	11,5%
Propane	526	0,4%	395	0,4%	0,3%
Chauffage à distance	967	0,7%	919	0,8%	0,8%
Electricité thermique	533	0,4%	506	0,4%	0,6%
Electricité PAC	783	0,6%	261	0,2%	0,4%
Solaire actif	1.445	1,1%	520	0,4%	0,3%
Totaux	135.906	100 %	114.505	100 %	100,0%

8. Service d'urbanisme

Plusieurs faits importants ont marqué l'année 1991:

- entrée en fonction le 1er mars du nouveau chef de service;
- rattachement dès le 1er juin du Service d'urbanisme au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- création de la Délégation de l'aménagement et de l'environnement.

L'ensemble de ces événements, et en particulier les deux derniers, ont contribué à accroître la participation du Service d'urbanisme aux prises de décision, notamment en liaison avec la magistrate chargée du département précité et de la délégation nouvellement créée.

Ce mode de collaboration, qui s'est accru tant au niveau des magistrats, des services municipaux que d'autres organes extérieurs, a eu pour incidence d'augmenter le nombre d'interlocuteurs du service. D'une part, les séances de coordination se sont considérablement intensifiées, et, d'autre part, le service a été largement sollicité pour des activités de représentation et de conseil en matière d'urbanisme (conférences de presse, séances d'information à la population, délégations étrangères, concours, diplômes, groupes de travail Vaud-Genève/Conseil d'Etat, contribution à l'étranger, etc.).

Parallèlement, le service a continué:

- à représenter la Ville de Genève à la commission cantonale d'urbanisme et à participer aux travaux des différents groupes de travail cantonaux pour l'étude du réseau routier et des transports publics;
- à assurer le secrétariat de la commission d'aménagement du Conseil municipal (à l'exception de la prise des notes de séance), dont le rythme de travail s'est considérablement intensifié, compte tenu du nombre important de dossiers et de la complexité des sujets à traiter.

1. *Plan d'utilisation du sol*

Alors que le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol est appliqué systématiquement à chacune des requêtes en autorisation de construire, une nouvelle version du règlement général a été déposée par le Conseil administratif en septembre 1991 devant le Conseil municipal, dont la commission d'aménagement a commencé l'examen.

De plus, un projet conforme relatif au plan d'utilisation du sol localisé de l'Alhambra, tel que demandé par une initiative municipale, a été mis au point par le service.

2. *Plan directeur de la Ville de Genève*

Le début de l'année a été marqué, d'une part, par le colloque qui s'est tenu le 5 mars, au cours duquel le magistrat délégué a exposé les options politiques d'aménagement et, d'autre part, par le rendu des sept mandats d'étude, dont la synthèse s'est avérée plus ardue que prévue. Par ailleurs, les retards pris par rapport au calendrier fixé en 1989, les maigres finances encore disponibles ainsi que le rattachement du service au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ont conduit à réorienter le travail qui a été pris presque entièrement en charge par les collaborateurs eux-mêmes.

Ainsi, plusieurs thèmes ont fait l'objet d'approches approfondies, tels que:

- «Circulation et transports»: la mise en place des premiers résultats de ce volet a nécessité une collaboration étroite et régulière avec l'Office des transports et de la circulation, qui intégrera ce travail au rapport «Circulation 2000».
- «Industrie»: cet aspect constitue le premier cahier de la Délégation de l'aménagement et de l'environnement.
- «Zones de sensibilité»: le rapport final est en cours de rédaction finale.

3. *Transports et circulation*

Le Service d'urbanisme a participé aux travaux des différents groupes de travail cantonaux relatifs aux études suivantes:

- Traversée de la rade: le rapport final du groupe Etat-Ville a été présenté aux autorités compétentes le 15 mars 1991, à la suite d'un travail intense entre mandataires et groupes de travail. Le crédit extraordinaire a été épuisé début avril 1991. De plus, le service a préparé des réponses à plusieurs questions écrites relatives à l'acquisition des terrains nécessaires pour la variante retenue.
- Circulation 2000: le travail du mandataire s'est terminé en juin 1991, en même temps que l'épuisement du crédit extraordinaire. Depuis lors, le service a largement participé à ce travail par l'intermédiaire des réflexions qu'il a menées dans le cadre du volet «transport» du plan directeur de la Ville de Genève.
- Stationnement: plusieurs rapports techniques et de synthèse ont été distribués aux autorités compétentes.
- Modération de la circulation aux Pâquis: une brochure d'information publique a été largement diffusée en septembre et une enquête publique relative au projet de réglementation locale du trafic a eu lieu au début de l'automne.

Parallèlement, le Service d'urbanisme a dirigé ou accompagné la suite de plusieurs mandats relatifs à des études de circulation de quartier, tels que:

- la Forêt, le Mervelet et les Genêts: concertation avec les instances concernées de l'administration;
- la Boissière: étude lancée en 1990 et aboutie;
- Bourgogne, Bout-du-Monde et Gare des Eaux-Vives: mandats lancés et études en cours.

Le service a recherché, dans le cadre des études localisées de transports, à mettre sur pied un mode de collaboration plus efficace et basé sur une meilleure définition des tâches entre services municipaux concernés et Département de justice et police.

4. *Prévisions démographiques pour les besoins scolaires et planification des équipements*

L'augmentation du nombre d'élèves, en particulier dans les quartiers anciens, et le manque de disponibilité de terrains constructibles pour de nouvelles écoles créent des difficultés et nécessitent des évaluations les plus fiables possibles des besoins futurs, basées sur des méthodes de prévisions plus performantes.

Tout en constituant les bases d'informations (logements, équipements, aires d'attraction), le service a suivi la mise au point de la méthode et son application en liaison avec le service de la recherche sociologique, qui en a reçu le mandat. Parallèlement, le service prépare une réflexion sur les profils de quartier, permettant de dégager une tendance actuelle et future d'événements d'ordres démographique et typologique agissant sur la planification des équipements.

5. *Instruments de planification*

Au cours de l'année 1991, le service a mené, avec l'aide d'un bureau d'urbanisme mandaté, une réflexion approfondie sur les caractéristiques techniques et légales des instruments de planification et leur pratique, afin d'aboutir à la définition d'une meilleure articulation entre instruments et contenu. Par ailleurs, cette étude qui se poursuivra encore dans le courant de l'année 1992, devrait permettre de dégager un instrument de planification qui assure la concrétisation à terme des objectifs d'aménagement et constitue un outil de coordination entre services de l'administration municipale.

6. *Etudes d'aménagement, images directrices de quartier et projets de plans localisés de quartier*

Les études d'aménagement, dont la grande majorité a été ou est réalisée par les collaborateurs, sont les suivantes:

- études menées à terme:
  - Services industriels: définition de la surface scolaire et de l'aménagement des parcelles;
  - Chandieu: révision du plan localisé de quartier en force en vue d'y implanter une école;
  - Alhambra: étude menée à la suite d'une initiative populaire et concrétisée sous la forme d'un projet de plan localisé d'utilisation du sol;
  - Soret/Bois-Gentil: affinement d'une étude afin de faciliter sa faisabilité;
- études en cours:
  - Petite-Boissière: révision de l'étude d'aménagement en fonction de nouveaux critères;
  - les Minoteries: étude de base pour l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier en zone primaire;
  - la Forêt: affinement de l'étude afin de la concrétiser sous la forme d'un schéma directeur de quartier;
  - le Mervelet: idem
  - Organisations internationales: analyse du territoire concerné, bilan de la situation en vue d'élaborer une image directrice;
  - Ferrier-Rothschild: étude de l'aménagement d'un îlot grevé par une servitude de restriction de bâtir;
  - Place Saint-François: étude de l'aménagement d'un îlot et des conditions d'échanges parcellaires, afin de dégager un espace de détente;
  - Bout-du-Monde: étude d'aménagement afin de promouvoir un déclassement d'une zone villas en zone de développement 3. Elle a fait l'objet d'une présentation publique;
  - Orangerie: à l'état de programme d'étude, en consultation auprès du Département des travaux publics;
  - Contrat-Social: consultation des services concernés;
  - Gare des Eaux-Vives: nouvelle étude engagée avec le concours de deux mandataires (aménagement/circulation).

Parallèlement, le service a assuré le suivi des études d'aménagement et images directrices précédemment élaborées soit dans le cadre d'examen de requêtes en autorisation de construire ou de projets de plans localisés de quartier.

Le service a:

- conduit sur le plan communal la procédure d'adoption relative à 6 plans d'affectation votés par le Conseil municipal et à 8 autres plans d'affectation déposés devant ledit Conseil;
- préavisé et participé à la mise au point de 10 projets de plans localisés de quartier.

En plus des 113 requêtes préavisées, le service est de plus en plus consulté, tant par l'administration, qu'elle soit municipale ou cantonale, que par les privés.

7. *Maquette de la Ville de Genève*

Au fur et à mesure des années, la maquette continue à s'élaborer: en 1991, 5 modules ont été construits par des ateliers privés, ce qui signifie que presque la moitié de la maquette de la Ville de Genève est réalisée. Cet outil permet de mesurer l'impact du projet dans son contexte et facilite les décisions. Des maquettes de vérifications ponctuelles, compatibles avec les modules, ont été également exécutées.

D'autre part, le service, qui a participé à l'exposition Tavel, a fait un exposé public sur sa conception et son utilisation.

8. *Information à la population*

Les enquêtes publiques relatives aux plans d'affectation ont fait l'objet d'une information à la population sous la forme d'affiches, qui illustrent les projets et qui sont largement exposées dans les quartiers concernés ainsi que présentées lors des séances de délibération du Conseil municipal. Par ailleurs, et par souci d'efficacité et d'économies, une solution de communiqués de presse communs avec le Département des travaux publics a été trouvée. Un effort important a également été porté sur la confection de la brochure relative au plan directeur communal et à l'organisation du colloque.

9. *Bases de données et documentation du service*

Le service a développé et applique des instruments de travail pour ses propres besoins, mais qui sont appelés à être utilisés par d'autres instances de l'administration afin de faciliter l'échange d'informations:

- Base de données techniques: la base de données, conçue en liaison avec le centre de traitement informatique, a fait l'objet d'applications, en particulier dans les modules suivants:
  - noyau «adresses» opérationnel (9 307 adresses);
  - noyau «parcelles» (2 814 parcelles et 742 événements immobiliers).
- Centre de documentation: l'informatisation de son fichier s'est poursuivie et un système d'archivage a été mis au point, ce qui rend ce centre accessible par d'autres services, voire des tiers.
- Equipements publics: l'informatisation d'une base de données et l'établissement de plans de coordination ont été réalisés en vue d'une meilleure relation entre études d'aménagement et équipements publics.

DIVISION DE LA VOIRIE

1. Service administration

1.1 *Répartition des postes au 31 décembre 1991*

Direction et service administration	19
Service logistique et technique	47
Service études et constructions	11
Service entretien du domaine public et matériel de fêtes pour manifestations	135
Service levée des résidus ménagers et nettoiement du domaine public	277,5
Total	489,5

(Effectif en 1990: 491,5)

1.2 *Mouvement du personnel*

Engagements	23
Départs :	
– à la retraite	9
– démission ou contrats non renouvelés	11
– décédé	0
– invalidité	3
– transferts au Service des espaces verts et de l'environnement	2
Total	25

2. Service logistique et technique

Les activités du service logistique et technique se sont poursuivies normalement durant 1991.

Parc de véhicules

2.1 *Répartition*

Administration	1
Logistique et technique	14
Entretien du domaine public	114
Levée et nettoiement	131
Total	260

2.2 *Mouvement*

Nouvelle acquisition:	aucune
Suppression: saleuses tractées	6
camion des travaux	1
Renouvellement:	9

2.3 *Plaintes déposées*

Bris de glaces dans les abribus: 192 plaintes.

2.4 *Groupes d'intervention*

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, de la Police municipale, des Transports publics genevois et diverses autres provenances : 444 interventions.

2.5 *W.C. publics, abribus et chaînes de rue*

Sont entretenus par les ateliers du Service logistique et technique: 63 W.C. publics, 165 abribus et 280 chaînes de rue.

3. Service études et constructions

Le ralentissement des réalisations enregistré ces dernières années s'est poursuivi en 1991.

Néanmoins, l'important chantier de couverture des voies CFF à Saint-Jean est entré dans une phase active sur le tronçon compris entre les ponts des Délices et Gallatin. Une structure spécifique d'information au public en général et aux riverains en particulier permet, à tous, de suivre l'avancement des travaux et, surtout, de comprendre le pourquoi des inévitables nuisances et importantes mesures de sécurité liées à une telle réalisation.

La 2e étape d'équipements du quartier des Genêts, dont les crédits ont été votés en 1991, a immédiatement été entreprise.

Il en est de même pour la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à la route des Acacias et à la rue Alcide-Jentzer.

Deux demandes de crédit de constructions ont été soumises au Conseil municipal, soit:

- le boulevard de la Cluse
- la construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP au chemin de l'Essor et à l'avenue de la Concorde.

3.1 *Etudes et projets en cours*

En ce qui concerne les principaux objets, citons plus particulièrement:

- le rond-point de Rive et ses abords
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à Cayla
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue Trembley

- l'avenue d'Aïre (campagne Masset)
- le chemin de Beau-Soleil
- la rue des Plantaporrêts
- diverses études en relation avec les «transports collectifs 2000» et «circulation 2000»
- diverses études d'actualisation du plan directeur des égouts de la Ville de Genève, en vue d'étendre la mise en place d'un réseau séparatif de collecteurs EU/EP
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés, dans le cadre de la définition du nivellement et de l'alignement du domaine public.

3.2 *Travaux financés par des crédits extraordinaires*

Terminés:
- chemin du Point-du-Jour
- chemin des Colombettes
- collecteur EP rue Alcide-Jentzer

En cours:
- couverture des voies CFF à Saint-Jean
- rue Maurice-Braillard
- collecteurs EU/EP au chemin de la Rochette
- route des Acacias (collecteur EP)

4. Service entretien du domaine public, manifestation et matériel de fêtes

4.1 *Chaussées et trottoirs*

En collaboration avec les services publics, les principaux travaux suivants ont été réalisés par des entreprises privées:

- *Travaux T.P.G.:*
  - *Voies T.P.G.:* rue du Rhône, rue de la Servette, rue de Cornavin, place des Nations (modification d'îlots).
  - *Arrêts T.P.G.:* rue du Rhône, route de Frontenex, chemin Colladon, place du Petit-Saconnex, rond-point Jean-Jacques, chemin Furet, avenue d'Aïre, rue de Vermont, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, rue de Saint-Jean, place Cornavin, pont de l'Ile, Saint-Antoine.
- *Pistes et bandes cyclables:* 5 900 m ont été réalisés, dont: boulevard des Philosophes, rue de Lausanne, route de Malagnou, chemin Frank-Thomas.

- *Refuges pour piétons:* avenue du Bouchet
- *Pavage:* Grand-Rue, place et rue Bémont, rue Théodore-de-Bèze, terre-plein de l'Ile.
- *Cassis pour handicapés:* 295
- *Seuils de ralentissement:* 1
- *Aménagements:* carrefour Gallatin - Confessions, carrefour Désiré - Concorde, carrefour Athénée - Marignac, rue de Montchoisy, terre-plein de l'Ile, rue de la Servette, rue de la Navigation (fermeture d'un tronçon de route et élargissement de trottoir pour un accès pompiers).
- *Réfections de chaussées:* avenue de Frontenex, rue de l'Athénée, rue du Parc, boulevard des Philosophes, chemin de la Voie-Creuse, rue du Prieuré, chemin de l'Orangerie. Mise en place de revêtements minces: boulevard du Théâtre, rue Bovy-Lysberg, rue Petitot, rue du Grütli, rue de Hollande, rue de Hesse, rue Abauzit, rue des Voisins, rue des Sources, rue des Sablons, rue Simon-Durand, rue du Prieuré, rue Ami-Lullin, rue d'Aoste, Glacis-de-Rive, rue de la Rôtisserie, rue du Parc, rue Zurlinden, rue Blanvalet, chemin Neuf, rue Cherbuliez, rue du Lac, route de Frontenex, rue Robert-de-Traz, rue de la Mairie, rue de l'Orangerie.
- *Reconstructions de chaussées:* rue Frank-Martin, place des Trois-Perdrix, rue de la Rôtisserie, rue de la Servette, rue de Lausanne.
- *Modifications et réfections de trottoirs:* rue J.-Fr.-Bartholoni, rue Hornung, rue Bovy-Lysberg, rue Abauzit, rue de Montchoisy, rue du Rhône, rue Versonnex, rue Pierre-Fatio, place Neuve, rue du Commerce, angle Servette/Carteret, angle Grand-Pré/Louis-Favre, avenue H.-Golay, rue Ch.-Giron, chemin de la Voie-Creuse, chemin Colladon, rue de la Servette, rue de Lausanne, rue Dancet, rue des Marbriers, avenue de Budé.
- *Poses d'obstacles sur trottoirs:* rue du Conseil-Général, rue Tronchin.
- *Travaux divers:* parc Champ-d'Anier et école Ferdinand-Hodler: aménagement de jeux d'enfants. Rue A.-Gos: abribus. Place du Bourg-de-Four: remplacement des bornes en simili par des bornes en fonte. Quartier des Grottes: modification des trottoirs pour trafic 30 km/h. Chemin des Ouches: modération du trafic et seuils de ralentissement.

  Remplacement de 5 bornes en simili, de 8 bornes non lumineuses, de 15 glissières en béton, de 2 glissières métalliques et de 7 îlots amovibles, suite à des accidents.

4.2 *Canalisations:*

- *Reconstructions de collecteurs:* rue de Saint-Jean, rue de la Faucille, rue de Lausanne, rue Maunoir, rue de la Coulouvrenière.

– *Travaux divers:* 23 interventions pour remplacer des grilles de route manquantes ou cassées. 20 interventions pour vider les sacs à proximité des jeux d'enfants, ceux-ci étant remplis de sable. Remplacements de 45 regards de cheminées. 64 collecteurs ont été contrôlés par la télévision. 24 contrôles TV et 52 inspections ont été effectués pour le Département des travaux publics.

Lors des nettoyages et curages systématiques, 2140 tonnes de résidus ont été retirées des collecteurs et des sacs d'eaux pluviales.

4.3 *Ouvrages d'art:*

Les travaux suivants ont été entrepris:

– pont de l'Ile (réfection partielle enrobé)
– mur des Casemates (nettoyage et réfection des joints)
– quai Gustave-Ador (réfection des cadettes)
– pont des Bergues (fixation des bancs)
– quai de l'Ile (reconstruction trottoir en porte à faux)
– viaduc d'Aïre (reconstruction partielle du collecteur)
– quai du Cheval-Blanc (renforcement partiel des barrières)
– pont avenue de France (réfection partielle des joints)

4.4 *Inspection du domaine public*

Surveillance de travaux de tiers sur le domaine public:

699 demandes de permissions d'ouvertures de fouilles ont été préavisées par notre service.

9 autorisations pour des ancrages ont été accordées.

61% des demandes émanent des services publics.

Surveillance des empiétements de tiers sur le domaine public:

514 demandes d'empiétements sont parvenues au service et ont été acceptées pour des chantiers de construction ou de réfection d'immeubles.

4.5 *Monuments*

Outre le nettoyage et l'entretien systématique, les monuments suivants ont été

Déposés: Cheval en bronze, pl. Kléberg. Le Sommeil et La Mort, parc Ariana.

Reposé: Jérémie, cour Saint-Pierre.

Posée: lanterne japonaise, parc Ariana, dans le cadre du retour de la cloche de Shinagawa.

Nettoyés: Iraklin, rond-point de Plainpalais. Silences II et III, rue de St.-Jean. Buste Piachaud. Square Toepffer. Mur des Réformateurs.
Protégé: Mur des Réformateurs (antipollution)

4.6 *Fontaines*

Outre le nettoyage et l'entretien courant, les fontaines suivantes ont été

Déposées: Boulevard de la Tour. Quai du Cheval-Blanc. Rue du Valais.
Posées: Rue de l'Avenir. Jardin Botanique. Parc Mon Repos. Tour-de-Boël.
Déplacée: du Jardin Botanique au Jardin des Aveugles
Remplacée: Jardin Botanique
Restaurées: place Longemalle. St.-Gervais-Temple
Complétées: Perle du Lac (alarme). Saint-Germain (toiture)
Fournie: chemin du Champ-d'Anier

Pour éviter l'engorgement trop fréquent des écoulements des fontaines près des jeux d'enfants des fosses à sable ont été construites.

Les pataugeoires suivantes ont été

Sablée: parc Beaulieu
Rénovée: les Gazouillis

Le bassin du mur des Réformateurs a reçu un complément d'étanchéité par la réfection de la dalle et par traitement de la paroi, côté sculptures.

4.7 *Manifestations et matériel de fêtes*

Le Conseil administratif a approuvé, dans sa séance du 19 septembre 1990, de nouvelles conditions concernant la location du matériel de fêtes. Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 1991.

La section a répondu favorablement à 1195 demandes de matériel, émanant de sociétés diverses et de requérants privés, regroupés en trois secteurs, soit: Ville (970), Etat (137) et communes genevoises (88).

4.8 *Marquages*

Les entreprises privées mandatées par la Ville ont posé 24 000 m² de peintures, produits thermoplastiques et matières à deux composants.

Les équipes de marquages du Service entretien du domaine public ont posé 30 000 m² de peintures et de matières à deux composants.

Rabotage de 13 850 ml de lignes de marquages, suite aux modifications des plans par l'OTC, à l'introduction de voies bus et de bandes cyclables.

4.9 *Travaux divers*

- *Barrières:* rampe Colladon. Promenade du Pin. Terre de Pregny. Campagne Pittet. Ecole Pâquis-Centre.
- *Pose de plaques épigraphiques:* monument Brunswick (remplacement). Chapelle Oratoire. Maison Dufour.
- *Plaques de rues:* 763 pièces changées par des tiers
- *Graffiti et dégradations diverses:* Les équipes sont intervenues 35 fois durant l'année, ce qui représente 222 heures.

5. Service levée des résidus ménagers et nettoiement du domaine public

5.1 *Levée des résidus ménagers*

5.1.1 *Collecte*

Les véhicules du service ont collecté pour une population urbaine de:	175 411 habitants
Année précédente	171 300 habitants
Accroissement	0,06%
Résidus ménagers	
– ordinaires	60 183 tonnes
– volumineux	935 tonnes
Total	61 118 tonnes
Collecte de déchets revalorisés	
– papier	2 869,37 tonnes
– verre	2 564,00 tonnes
– aluminium	14,22 tonnes
– matières organiques	9,65 tonnes
– feuilles mortes	89,24 tonnes
– cycles abandonnés	62,65 tonnes
Total	5 609,13 tonnes
Collecte de déchets nettoiement	
– balayures	99,14 tonnes
– feuilles mortes	407,01 tonnes
Total	506,15 tonnes
Total résidus collectés	67 232,83 tonnes

Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1991:	
– par année	388,39 kg
– par jour	1,06 kg
Part de la récupération de déchets revalorisés:	
– par année	32,72 kg
– par jour	0,090 kg
Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1990:	
– par année	399,91 kg
– par jour	1,10 kg
La diminution est donc de	– 2,88%

5.1.2 *Détail de la récupération des débarras volumineux*

Débarras volumineux

Levée tous les jours ouvrables sur demande: 934,81 tonnes pour l'année en cours, soit par habitant un total de: 5,45 kg (4,89 kg en 1990)

En 1990 la récupération était de: 838,00 tonnes

L'accroissement est donc de: 96,81 tonnes soit: 11,55%.

5.1.3 *Statistiques sur les objets récoltés*

Il a été récolté pour l'année 1991	*Année*	*Moyenne mois*
– canapés	1 397	116
– chaises	4 446	371
– fauteuils	2 499	208
– armoires	1 216	101
– machines diverses	690	58
– frigos	1 337	111
– sommiers	2 026	169
– cuisinières	1 058	88
– matelas	2 576	215
– meubles divers	2 631	219
– télévisions	643	54
– tables	1 394	116
– rouleaux de moquette	1 397	116
– planches à repasser	151	13
– divers autres objets	4 835	403
Total	28 296	2 358

Les véhicules préposés aux débarras ont effectué:	28 896 kilomètres
soit une moyenne mensuelle de:	2 408 kilomètres

La part des débarras en 1991 représente 1,39% du poids total des résidus collectés

5.1.4 *Détail de la récolte des déchets revalorisés*

a) *Papier*

Levée porte-à-porte 1 fois par mois:	2869,37	tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de:	16,74	kg (16,10 kg en 1990)
En 1990 la récupération était de:	2818,00	tonnes
L'accroissement est donc de:	51,37	tonnes
soit:	1,82	%

Les fluctuations du marché du vieux papier nécessitent actuellement une subvention de 40 francs, octroyée par la Ville de Genève, par tonne de papier livré.

b) *Verre*

34 conteneurs à disposition permanente:	2564,00	tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de:	14,96 kg	(13,69 kg en 1990)
En 1990 la récupération était de:	2395,00	tonnes
L'accroissement est donc de:	169,00	tonnes
soit:	7,06	%

L'exercice précédent, la Ville de Genève a participé à l'évacuation du verre pour une somme de 224 991 francs.

c) *Aluminium*

34 conteneurs à disposition permanente:	14,22	tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de:	82,94	grammes
	(77,84	grammes en 1990)
En 1990 la récupération était de:	13,62	tonnes
L'accroissement est donc de:	0,60	tonnes
soit:	4,37	%

d) *Matières organiques*

L'expérience de levée sélective de matières organiques a débuté le 13 mars 1991.

A la fin de l'année, c'est: 567 habitants collecteurs qui participent à cette expérience.

25 immeubles sont équipés de conteneurs prévus à cet effet.

La collecte annuelle s'est élevée à:	9,65 tonnes
soit par habitant collecteur un total de:	17,02 kilos

e) *Ramassage des cycles abandonnés sur la voie publique*

Les cycles abandonnés sur la voie publique sont acheminés dans les locaux de la fourrière cantonale.

Les épaves en mauvais état sont conduites à la ferraille.

La récolte pour 1991 est de:	62,65 tonnes
L'année précédente:	62,76 tonnes
La diminution est donc de:	– 0,11 tonne
soit:	– 0,18 %

Les déchets revalorisés représentent 8,34% du poids total des résidus collectés.

5.2 *Nettoiement du domaine public*

5.2.1 *Récolte des divers déchets*

a) *Balayures et déchets*

– balayures sur le domaine public:	99,14 tonnes
– feuilles mortes impropres:	407,01 tonnes
– feuilles mortes revalorisées:	89,24 tonnes
Total des déchets du nettoiement en 1991:	595,39 tonnes

5.2.2 *Viabilité hivernale*

Alertes gel ou neige occasionnant des sorties saumure les:
- 15 février 1991
- 19 février 1991

Alertes neige occasionnant des sorties lames et salage les:
- 7 février 1991
- 9 février 1991

5.3 *Levée des résidus non ménagers*

Collecte

Poids total collecté:	13 607 tonnes
En 1990, les camions des services privés ont collecté:	14 145 tonnes
La diminution est donc de:	– 538 tonnes
soit:	– 3,80 %

Département municipal des affaires culturelles

M. Alain Vaissade, conseiller administratif

Direction et administration du département

Promotion d'activités culturelles

Chaque année, la Ville de Genève octroie une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Cette aide financière provient de divers fonds privés (Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland). Elle est destinée à soutenir de jeunes artistes dans le domaine de la peinture, de la sculpture et des arts décoratifs.

Dès 1990, le Conseil administratif a décidé d'attribuer annuellement 3 bourses de 10 000 francs, en peinture, sculpture et arts décoratifs.

Le jury désigné par le Conseil administratif a attribué les bourses aux lauréats suivants:

- Bourse Berthoud - vidéo: Eric Lanz
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture: Elisabeth-Barbara Hitz
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture: Patrick Weidmann

L'exposition des œuvres des lauréats a eu lieu du 5 au 17 novembre 1991 aux Halles de l'Ile.

La collaboration instituée dès 1973 entre la Ville de Genève et la Fondation Simon I. Patiño s'est poursuivie en 1991. Un règlement fixe les conditions auxquelles les bourses d'études artistiques à Paris peuvent être attribuées chaque année par les soins d'une commission comprenant des représentants de la Fondation Simon I. Patiño et de la Ville de Genève.

Les prestations offertes comprennent l'usage gratuit d'un studio dans la Cité des arts de Paris, ainsi qu'une bourse d'entretien de 750 francs par mois. La durée de chaque bourse peut varier de 4 à 12 mois.

Pour la saison 1991-1992, les bénéficiaires travaillent dans les domaines de la danse, de la composition musicale, de la sculpture et de la peinture.

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques, le crédit à disposition a permis de répondre favorablement à plusieurs demandes de soutien financier, soit:

	Fr.
Bourses Ville de Genève, en collaboration avec la Fondation Simon I. Patiño 6 bourses	24 000
Gala des artistes suisses romands	15 000
Musiques estivales à Compesières	10 000
Armen Godel, édition de son œuvre «La dernière Ile»	5 000
Association René-Louis Piachaud	10 000

	Fr.
Jacques Kaufmann, exposition de sculptures	10 000
Christian Humbert-Droz exposition «007 centième»	10 000
Mandat d'étude sur la situation du théâtre à Genève	10 000
André Klopmann, journaliste	600
Aide à la publication, Editions de l'Emeraude	5 000
Association pour la promotion de l'art Sacré à Genève	4 000
Aide à la publication, Editions ZOE	10 000
Beaux-arts Marc Jurt	4 000
Photographie, Jacques Berthet	3 000
Orchestre du Prix quadriennal de la Ville de Genève	18 620
Organisme culturel, Œuvre secret central	5 000
Beaux-arts Shedhalle	5 000
Aide à la publication, Charles Marie	10 000
Beaux-arts, Anne Frei, Hervé Graumann, Gilles Porret	10 000
Littérature, Salon international du livre et de la presse	4 500
Ateliers d'ethnomusicologie	10 000
Cinémathèque suisse	5 000
Société des arts de Genève	6 000
Beaux-arts, Isabelle Roux	6 004
Littérature, Georg Editeur	7 000
Organisme culturel, Regards africains	5 000
Vidéo, Fondation MJC Saint-Gervais	10 000
Beaux-arts, climats 91	2 185
Danse, Art & Mouvement	5 000
Musique, Ecole de technologie musicale	3 000

Après examen, et à l'unanimité, le jury international du Prix de l'horlogerie 1991 de la Ville de Genève (bijouterie, émaillerie) n'a décerné aucun prix.

Deux mentions d'un montant de 2 500 francs chacune ont été attribuées dans la catégorie bijouterie à:

- M. Daniel Jegge, de la Maison Goldschmiede, Zofingen
- M. Peter Bucher, de la Maison Bucherer AG, Lucerne

- Emaillerie: ni prix, ni mention.

Au mois de novembre, la Société genevoise des écrivains a décerné le Prix offert par la Ville de Genève (20 000 francs). Le jury a désigné comme lauréate Mme Fawzia Assaad pour son ouvrage «La grande maison de Louxor».

Décerné pour la cinquième fois, le Prix Jean-Jacques Rousseau a été attribué à M. Tzvetan Todorov pour son ouvrage «Les morales de l'histoire».

Conservation du patrimoine architectural

Grâce à une collaboration efficace avec les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a pu poursuivre sa tâche correctement, même si ce n'était pas toujours à la hauteur de ses espérances professionnelles et déontologiques.

Toutefois, devant l'inévitable aggravation des problèmes financiers ces prochaines années, il devient urgent de redéfinir la politique de la conservation du patrimoine en Ville de Genève. Politique qui devrait être planifiée à long terme non seulement en fonction de l'urgence de travaux nécessités par l'état physique des édifices dont la Ville de Genève assume la responsabilité, mais surtout en fonction d'une réflexion poussée sur la nature et l'étendue de l'héritage patrimonial que la collectivité souhaite transmettre à ses descendants.

Chantiers

Si la situation conjoncturelle a ralenti certains chantiers dont les plus notables sont l'Ariana (restauration intérieure), le Musée d'histoire des sciences (finitions des patines, marbres en trompe-l'œil), la maison Trembley de Moillebeau («Les Tilleuls»), d'autres se sont poursuivis normalement selon les prévisions. Mentionnons parmi ceux-ci l'Hôtel Tonnet à la rue de l'Hôtel-de-Ville dont l'achèvement doit faire la fierté des services municipaux, architectes et entreprises qui y ont collaboré; l'immeuble 26, Grand-Rue, lieu d'une réflexion et d'une pratique tout à fait originale en matière de conservation du patrimoine et pour lequel la Ville de Genève devrait bénéficier de l'appui financier de la Confédération; les Délices où la réhabilitation de la bibliothèque a été achevée tandis que la restauration de la maison de maître, extrêmement complexe, voyait la progressive et prudente restitution des salons tels que Voltaire en avait conçu la volumétrie et Jean-Jaquet conçu la décoration, trente ans plus tard. Cette restauration, exemplaire, devrait également bénéficier d'un soutien fédéral.

D'autres chantiers ont été poursuivis ou achevés sans problèmes majeurs. Il s'agit entre autres des intéressantes réhabilitations des immeubles du carrefour de Villereuse 1 ou de la rue des Grottes 26.

Parallèlement, des chantiers se sont mis en place, prêts à débuter, à la suite des études pluridisciplinaires préparatoires: l'école de la rue du XXXI-Décembre, la villa Picot ou la Tour Blavignac, pour n'en citer que quelques-uns.

Enfin, il y a toujours les nombreux cas «en attente» dont la conservation suscite des inquiétudes pour ne pas dire un pessimisme sans espoir: les villas Freundler à la rue de Carouge et Concorde à Aïre ainsi que le Musée d'art et d'histoire qui attend toujours désespérément des travaux aussi urgents qu'indispensables...

Recherches historiques et inventorisation

A côté des suivis de chantiers de restauration, une des principales tâches du service concerne la documentation historique. Tous les édifices mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches et d'analyses fouillées destinées à étayer les choix de restauration.

D'autres études ont été menées à chef, notamment sur la typologie des édifices scolaires avec un accent particulier sur les écoles Necker et de Sécheron dont les réhabilitations sont à l'étude; sur les fontaines en vue de leur restauration progressive, la fontaine de la place Longemalle faisant office de «laboratoire» pour tester des techniques de restauration efficaces et économiques; sur les bains des Pâquis; enfin sur les Serres de Rothschild à Pregny, dans l'espoir qu'un sauvetage de cet ensemble unique en Suisse puisse être rapidement assuré.

Le monument Brunswick mérite ici une mention particulière puisqu'il a fait l'objet d'une étude scientifique très fouillée de la part de l'assistante du conseiller en conservation du patrimoine architectural car il réclame une restauration complète dans les plus brefs délais sous peine de s'écrouler.

Sur le plan de la documentation générale, le répertoire des références bibliographiques du patrimoine bâti de la Ville de Genève a été mis à jour. Par ailleurs, la conservation du patrimoine architectural a pris en charge la publication des cahiers N°s 4 et 5 du recensement genevois d'architecture. Pour des raisons économiques, ces cahiers qui ont rencontré un vif succès auprès du public spécialisé cesseront de paraître en 1992. Il faut le regretter.

Consultations et autres activités

La collaboration étroite avec les autres services municipaux s'est déployée sur tous les fronts. Chaque consultation a fait l'objet d'un rapport écrit.

Avec le Service cantonal des monuments et des sites, la coopération a été constante, notamment pour l'amélioration du règlement du quartier Mont-Blanc-Cornavin et la révision du plan de site de la Rade.

Service des spectacles et concerts

Spectacles populaires

Spectacles dans les principaux théâtres genevois, soit Grand Théâtre (billets vendus par lots obligatoires à tous les groupements, en fonction de leur effectif),

Comédie de Genève, Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève (billets et abonnements subventionnés en faveur des collectivités, la promotion et la vente étant organisées par les théâtres).

Divers autres théâtres ou troupes: choix, achats, promotion et vente par le Service des spectacles de billets pour des spectacles d'intérêt culturel.

Nombre total de spectateurs pour l'ensemble des spectacles populaires de la saison 1990/91:

- Grand Théâtre: 14 138
- Comédie de Genève: 10 385
- Théâtre de Carouge: 1 488
- Le Poche: 2 603
- Am Stram Gram: 12 272
- Marionnettes de Genève: 3 707
- Autres troupes et impresarii: 7 253

Coût Ville de Genève:

achats spectacles dramatiques:	285 537.—
achats spectacles Grand Théâtre:	842 289.—
autres frais d'organisation:	48 535,30
recettes:	335 075.—

Saison d'été à la cour de l'Hôtel-de-Ville

En suivant le chemin tracé pendant cinquante ans par le mécène suisse Paul Sacher, nous avons, en 20 concerts – dont 8 assurés par l'Orchestre de la Suisse romande – pu prendre conscience de l'extraordinaire richesse de la musique dans notre pays, de ses interprètes et de ses créateurs.

Pour marquer le 700e anniversaire de la Confédération, il avait en effet été décidé de programmer des œuvres que Sacher avait commandées aux compositeurs du XXe siècle, ou des œuvres dont sa fondation bâloise conserve les manuscrits originaux.

Outre les classiques (Arthur Honegger, Frank Martin, etc.), nous avons découvert des œuvres de compositeurs vivants: Klaus Huber, Heinz Hölliger, Roland Moser, Francesco Hoch, Norbert Moret, et bien d'autres encore. En défendant un répertoire peu connu, peu joué et parfois même totalement nouveau, la plupart de nos interprètes ont prouvé que l'avenir de la musique dans notre pays était assuré.

Il était réjouissant de pouvoir le vérifier et en apporter la démonstration pendant cette année du 700e.

Evaluation des coûts de production (ventilation):			*Coût effectif*
cachets:	277 939.—		
services de l'OSR: est.	1 300 000.—	(est.)	
publicité:	122 354.—		
autres frais techniques:	80 500.—		
impôts:	42 191,25		1 822 984,25
recettes:	94 290.—		– 94 290,—
			1 728 694,25

Concerts du dimanche au Victoria Hall

La cinquième saison (1990/91) des concerts symphoniques du dimanche au Victoria Hall organisés par la Ville a été fréquentée par un large public. Les huit concerts de la saison ont attiré près de 11 000 auditeurs, soit une moyenne de 1 370 personnes par concert.

La sixième saison (1991/92) a été lancée le 22 septembre 1991, et les trois premiers concerts ont réuni 3 550 auditeurs, soit 1 183 par concert.

Rappelons que ces concerts ne comportent aucun abonnement et que toutes les places sont en vente libre, avec une prélocation ouverte dix jours avant la date du concert. Les groupements de personnes âgées en bénéficient largement, puisqu'ils achètent jusqu'à 500 places par concert.

Coût Ville de Genève:			*Coût effectif*
cachets:	282 429,40		
services de l'OSR:	547 800.—	(est.)	
publicité:	122 354.—		
autres frais techniques:	—		
impôts:	31 588,15		874 171,55
recettes:	225 630.—		– 225 630.—
			648 541,55

Concert ONU

Le traditionnel concert offert par la Ville de Genève depuis 1949 à l'occasion de la Journée des Nations Unies le 24 octobre a connu, en 1991, sa dernière édition, en raison d'une décision du Conseil administratif datée du 17 octobre 1990.

Ce concert, qui précédait de quelques jours la tournée de l'OSR en Belgique, Grande Bretagne, Corée et au Japon, réunissait sous la baguette d'Armin Jordan les solistes Edith Wiens, soprano (4e Symphonie de Mahler) et le pianiste Radu Lupu (3e concerto de Beethoven). La répétition générale, selon la coutume, a été offerte gratuitement au public genevois avec un grand succès, 1 578 invitations ayant été distribuées.

Coût Ville de Genève:		*Coût effectif*
services OSR	274 000.— (est.)	
cachets artistes	45 000.—	
		319 000.—

Festival EXTASIS

Bénéficiant, pour sa réalisation, d'une commission élargie aux partenaires naturels de la Ville en matière de musique contemporaine (Université, Conservatoire, Ensemble Contrechamps, Collegium Academicum, Centre International de percussion), cette cinquième édition d'Extasis a fait, en cette année du 700e, le portrait d'une des plus grandes figures musicales suisses, à savoir le compositeur Klaus Huber.

Au total, quinze concerts, proposés du 11 au 22 avril, ont attiré près de 1 300 auditeurs en trois lieux essentiels: la Salle Patiño, l'auditorium Frank Martin (au Collège Calvin) et la grande salle du Conservatoire. D'importants orchestres ou artistes étrangers y participaient, parmi lesquels les ensembles Alternance, Recherche, du XXe siècle, Mobile et Hilliard.

La qualité de ces ensembles et l'effort pédagogique de l'animation expliquent vraisemblablement le succès de l'entreprise: certes relatif, puisqu'il s'agit d'art contemporain, il a valu à ce Festival une participation du public supérieure à celle de l'année précédente.

Coût Ville de Genève:		*Coût effectif*
cachets:	222 168,60	
publicité:	46 972,60	
autres frais:	101 253,75	
impôts:	1 093,30	371 488,25
participations diverses:	51 763,50	
recettes:	7 014.—	– 58 777,50
soit:		312 710,75

Concerts de Carillon

Cette année, cinq concerts de carillon ont été donnés au carillon de la cathédrale Saint-Pierre par M. Pierre Segond, organiste (1er juin, 1er août, 11 et 15 décembre, 31 décembre).

Coût Ville de Genève :

cachet: 1 250.— pour les 5 concerts

Spectacles et concerts en faveur des personnes âgées

15 241 billets ont été vendus pour les 10 spectacles de la saison 1990/91 (soit 26 représentations en matinée), au prix de 5 francs la place, aux divers groupements de personnes âgées.

495 cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR au Victoria Hall ont été délivrées gratuitement. 2 913 billets à 5 francs ont été vendus pour la cinquième saison des concerts du dimanche au Victoria Hall.

Pour la saison 1991/92, le prix des places a été augmenté à 6 francs.

Tous ces spectacles ou concerts ont été choisis par une commission spécialisée, réunissant les responsables des 11 groupements de personnes âgées participant à l'action en faveur du 3e âge.

Coût Ville de Genève:

achats de spectacles:	495 609.—
autres frais d'organisation:	56 439,20
recettes:	– 51 160.—
	500 882,20

Concerts populaires

Théâtre de Verdure et coquille acoustique:

Ramenée à un mois en raison de l'exploitation de la Coquille acoustique, la série des concerts de variétés et de jazz du Théâtre de Verdure a connu un grand succès dès le 27 juillet. Environ 20 000 personnes – soit en moyenne 1780 par concert – ont suivi ces concerts de plein air, alors que les neuf concerts organisés par le service sur la Coquille en juillet ont, en dix jours, attiré jusqu'à 3 000 personnes par soir.

Coût Ville de Genève:

Artistes	218 410.—
Publicité	40 400.—
Promotion et divers	20 414.—
Organisation	32 281.—
Total	311 505.—

Recettes: concerts gratuits

Botanic Jazz

En raison de l'animation musicale marquant le 700e de la Confédération, et à la demande du Jardin Botanique, les traditionnels quatre concerts de jazz qui animaient le parc durant la floraison des tulipes ont été ramenés à un double concert, le dimanche 26 mai après-midi. Il a connu le succès habituel.

Concerts d'animation dans les kiosques

Deux corps de musique de campagne se sont joints cette année aux corps de musique de la Ville de Genève pour ces concerts d'animation.

De début mai à fin septembre, tous ces corps de musique ont pu donner dans les kiosques et parcs publics 43 concerts sur 52 programmés. Ils ont réuni 5 422 spectateurs, soit une moyenne de 126 auditeurs par concert.

En raison des manifestations marquant le 700e anniversaire de la Confédération, aucun ensemble n'a été invité à animer les kiosques en été 1991.

Coût Ville de Genève:

cachets:	11 140.—
publicité:	10 000.—
autres frais d'organisation:	15 000.—
	36 140.—

recettes: concerts gratuits

Action de spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Grâce au crédit annuel alimenté en commun par l'Etat et la Ville (respectivement 160 000 francs et 140 000 francs), le service poursuit son action en offrant à la jeunesse des spectacles et concerts à prix réduits.

Les dépenses totales s'élevèrent, durant la saison 1990/1991, à 519 723 francs. A relever qu'à partir de cette saison le nombre de places offertes aux élèves pour les répétitions générales au Grand Théâtre n'ont pas été prises en considération dans les statistiques, le coût étant entièrement pris en charge par le DIP.

Abonnement scolaire lyrique au Grand Théâtre: 400 abonnements (4 spectacles) au prix de 60 francs.

Coût Ville de Genève: 140 000.—

Exploitation du Victoria Hall 1991

Manifestations publiques

– Concerts et récitals classiques			
– Concerts OSR	40		
– Concerts et récitals divers	51		
– Récitals et épreuves du CIEM	2	93	
– Concerts de jazz et variétés			
– Jazz	2		
– Variétés	5	7	
– Concerts divers (principalement harmonies)		9	
– Cérémonies et conférences		5	114
Services			
– Enregistrements - Séances	9		
– Prises de vues - Séances TV	13	22	
– Répétitions diverses		234	
– Réceptions au bar du foyer public		11	267
Total			381

Durant les mois de juillet et août, le bâtiment a été fermé pour permettre l'exécution de travaux de renforcement du plancher des nouvelles orgues qui seront construites en été 1992.

Les rocades, en cas de mauvais temps, des concerts de la cour de l'Hôtel-de-Ville ont eu lieu dans d'autres salles.

Ateliers de construction de décors des théâtres dramatiques au Lignon

En 1991, 19 clients ont occupé les ateliers pour la construction ou la modification de 27 décors ou éléments de décors, dont certains d'une importance considérable, comme par exemple de nombreux éléments de la coquille acoustique installée sur le lac à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération.

Les ateliers comptent actuellement 6 employés à plein temps et un vacataire.

Coût Ville de Genève:

Traitement personnel, charges sociales	526 056,10
Frais de fonctionnement	43 837,35
Intérêts répartis	62 360.—
Amortissements répartis	14 143.—
Total:	646 396,45

Liste des utilisateurs des ateliers de construction de décors du Lignon pour l'année 1991

AMR - Comité du 700e, Coquille acoustique (4 tourelles d'éclairage, pontons flottants, aménagement d'embarcations, éléments décoratifs, etc., du 11.2 au 15.5.1991

Am Stram Gram - Fanfares, du 4 au 22.11.1991

Am Stram Gram - Caramel Blues, du 22.7 au 15.8.1991

Am Stram Gram - Papa Ange, du 7.1 au 7.2.1991

Association Amadeus - Ascanio in Alba, du 17 au 20.6.1991

Ateliers d'ethnomusicologie - Plancher de danse, du 26.8 au 9.9.1991

Comédie de Genève - Pain dur, du 11 au 29.11.91

Comédie de Genève - L'Otage, du 26.9 au 18.10.1991

Compagnie 100% Acrylique - Maman, encore un tour, du 8 au 14.6.1991

Conservatoire populaire de musique, centre artistique du Lac (co. prod.) - Léonard, tu connais? du 10 au 28.6.1991

Théâtre du Grütli - Concert à la carte, du 4.2 au 8.3.1991

Théâtre du Grütli - Conquête du Pôle Sud, du 7 au 31.1.1991

Théâtre du Grütli - Woyzeck, du 7 au 11.1.1991

Théâtre du Grütli - Julie ou les tourments d'une âme, du 2 au 19.12.1991

Théâtre du Grütli - Fuente Ovejuna, du 28.8 au 31.10.1991

Théâtre du Grütli - Deux doigts de voyage, du 26.2 au 27.3.1991

Compagnie Mario Marchisio - Cri-Cri ça va être ta fête, du 27.11 au 10.12.1991

Opéra de chambre de Genève - Séraphine, du 27.5 au 17.6.1991

Théâtre des Osses - Le Bal des Poussettes, du 17.09 au 10.10.1991

Le Poche - Ubu Roi, du 4.11 au 18.12.1991

Le Poche - Cendrillon, du 25.7 au 30.9.1991

Théâtre de Saint-Gervais - La machine à calculer, du 1 au 5.7.1991

Théâtrochamps - Soldat de paille, du 12.2 au 22.3.1991

Théâtre Urgences - Croisades, du 27.6 au 2.8.1991

Marionnettes de Genève - Les deux érables, du 14.2 au 28.3.1991

Théâtre Mobile - Le Butin, du 24 au 29.1.1991

Cinéma Douglas Beer - L'Annonciatrice, du 14.1 au 1.3.1991

Art musical

Vingt-sept attributions ont été effectuées sur le crédit général de l'art musical, ligne 731.3650.30, «Encouragement activités théâtrales et musicales», de 731 500 francs en 1991. En voici la répartition par genre:

	Nb d'attributions	*montants*
A. Classique		
Vocal	2	70 000
Instrumental	3	37 000
Contemporain	5	94 500
B. Musique populaire		
Jazz	4	85 000
Chanson, spectacle musical	7	267 000
Fanfares	2	13 000
C. Divers	4	165 000

A nouveau, les formes et genres ne bénéficiant pas de lignes de crédit nominatives ont été encouragés en priorité sur ce fonds général.

700 ans de la Confédération

Il faut relever le très grand succès de la Coquille acoustique imaginée par l'AMR, installée aux bains des Pâquis et dont la programmation – avec notamment le spectacle «Viva la musica», par le Théâtre du Loup – a permis de réunir quelque 80 000 spectateurs en six semaines.

Cet équipement, qui a pu être réalisé grâce à un crédit de 1 110 000 francs voté le 20 mars 1990 et une contribution de l'ensemble des communes genevoises, servira ultérieurement à des manifestations musicales en plein air. Une installation au Théâtre de Verdure du parc La Grange est à l'étude.

Bon accueil du public également pour les trois concerts symphoniques organisés au Victoria Hall, les 19, 26 et 29 juin (OSR et Tonhalle de Zurich), qui ont fait presque salle comble.

En revanche, l'opéra-rock de Guillaume Tell par Guy Mettan n'a pas eu de succès.

Compagnies lyriques

Subventionnement au projet (consultant: M. Serge Moisson).

Voici les trois projets qui ont bénéficié d'un soutien:

- «La Fille du Tambour Major», par la Compagnie Mario Marchisio, au Casino-Théâtre, du 16 au 20 avril 1991: 80 000 francs.
- «Charme Tzigane», par la Compagnie romande d'Opérette, Mme Edda Burger, Alhambra, le 24 novembre 1990 (déficit): 5 000 francs. (Mme Edda Burger est décédée en octobre 1991.)
- «La Veuve Joyeuse», par le Théâtre musical de Genève, M. Félix Locca, à la Salle centrale, du 29 décembre 1991 au 19 janvier 1992: 65 000 francs.

Bibliothèque musicale

Troisième année d'installation au Grütli, celle-ci poursuit son développement, en vue d'offrir aux musiciens et aux étudiants, et, d'une manière générale, à la population genevoise, un service de partitions musicales aussi large que possible. Voici les chiffres de l'augmentation des activités (acquisitions et prêts):

	1989	*1990*	*1991*
Achats	183	341	691
Dons	346	579	536
SSC	115	23	44
Grand Théâtre	36	10	—
Inscriptions (total)	283	671	947
Prêts	1 120	2 634	3 224

Théâtre indépendant

Liste suit des projets qui ont bénéficié d'un appui du département en 1991:

A. Sur la ligne 3172.3650.40, «Divers théâtres et troupes d'art dramatique», de 921 500 francs

	Fr.
1. «Hamlet, mille et unième» (complément), Grütli	60 000
2. «La Guerre à deux voix», Déonna, Jonction	25 000
3. Reprises de «Woyzeck» et «La Conquête du Pôle Sud»	30 000
4. «Deux doigts de voyage», Vincent Aubert, Grütli	30 000
5. «Concert à la Carte», F.-X. Kroetz, Grütli	30 000

	Fr.
6. Parloir romand, Saint-Gervais, Arsenic, Beaubourg	30 000
7. «Miracles, Merveilles et l'Empereur», Grütli	15 000
8. «Lovely Rita», Brasch, Grütli	150 000
9. «L'Echange», Claudel, Usine Bell	50 000
10. «Pionniers à Ingolstadt», M.L. Fleisser, Garage	50 000
11. Reprise de «Soundjata» (Prix spectacle romand)	10 000
12. «Croisades», Azama, Grütli	80 000
13. «Le Village en Flammes», Fassbinder, Grütli	150 000
14. «L'Œuf et la brouille», Saint-Gervais	10 000
15. «Ramayana», par l'ARTO	40 000
16. Cie Para & Surbeck, activités de 1991	75 000
17. F.I.A.T., activités de 1991	75 000
18. Prix romand du spectacle indépendant, participation	10 000

B. Sur la ligne 3159.3650.30, «Encouragement activités théâtrales et musicales», de 731 500 francs

19. Théâtre du Loup, activités de 1991	100 000
20. Montreurs d'Images, activités de 1991	100 000
21. Pannalal's Puppets, activités de 1991	15 000

C. Sur la ligne 3172.3650.50, «Subventions ou garanties pour spectacles d'été», de 412 500 francs

22. Théâtre poétique de l'Orangerie	161 500
23. Festival de la Bâtie	221 000

Soit, au total, 1 517 500 francs de subventions en faveur de manifestations du théâtre non institutionnel à Genève en 1991. A quoi s'ajoute le coût des infrastructures (Théâtre du Grütli, Saint-Gervais, COF), à charge de la municipalité.

La Ville – on le voit aux chiffres et n'en déplaise à ceux qui voudraient la déposséder de ses facultés – assume pleinement ses responsabilités, tant à l'égard des compagnies permanentes constituées (Loup, Montreurs, Para & Surbeck) que des lieux de production en activité (Grütli, Saint-Gervais, Orangerie, Bâtie).

En 1991, la commission de préavis était composée de Mme Sylviane Dupuis (démissionnaire, ayant été appelée à la commission de Pro Helvetia) et de MM. Eric Eigenmann, Louis Martinet, Pierre Maulini (nouveau) et Pierre Skrebers.

Danse	Fr.
1. Association pour la Danse contemporaine, activités	150 000
2. Alhambra Danse, par l'APIC	10 000
3. Ballet Junior, spectacle annuel	12 000
4. Association des Ecoles de Danse, concours	10 000
5. «Memo», par Guilherme Botelho	10 000
6. «L'air de rien», par Emilio Artessero Quesada	8 000

Consultant: M. Jean-Pierre Pastori

Bourses

Les bourses de 1991 ont permis d'aider quatre bénéficiaires (théâtre et danse), pour des compléments de formation dont liste suit:

1. Michel Faure, mise en scène de théâtre à Kinshasa (Zaïre)
2. Anja Schmidt, stages de danse à New York
3. Prisca Harsch, stages de danse à Paris
4. Chantal Lienhard, stage de théâtre à Bruxelles

Dans le domaine de la musique, sept bourses ont été servies en 1991, quatre de formation et trois de composition musicale. Les bénéficiaires en sont:

1. Christine Wildbolz, contrebasse, Conservatoire Sweelinck, Amsterdam
2. François Mutzenberg, flûte à bec, Conservatoire royal de La Haye
3. Serge Uebersax, Jazz, New England Conservatory, Boston
4. Claudio Pallaro, Jazz, Berklee College of Music, Boston
5. François Chevrolet, bourse de composition pour une œuvre créée dans le cadre du 700e
6. Jacques Demierre, séjour de composition à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
7. Jean-Claude Schlaepfer, bourse de composition musicale de la Ville de Genève

Cinéma

Voici la liste des projets soutenus en 1991:	Fr.
1. «Black Movie» rétrospective du cinéma noir indépendant, par Katrin von Flotow	20 000
2. «Michel Butor», documentaire	7 500
3. «La Mouine», fiction, Aline Horisberger	17 000
4. «Trois Vies», aide au scénario, Jacob Berger	10 000

	Fr.
5. «Une dernière chance», aide au scénario, Claudio Tonetti	7 500
6. «Entretiens 1, 2 et 3», documentation, Claudine Desprès	10 000
7. «Requiem», documentaire, Marti/Mertens (CICR)	30 000
8. «Recyclages», documentaire, Michel Favre	20 000
9. «La Botanique», vidéo, Vasselin/Abramovich	5 000
10. «Road Movie», fiction, Pierre-Yves Borgeaud	5 000
11. «Celles et ceux», fiction, Aude Vermeil	50 000
12. «Benno Besson», documentaire, Philippe Macasdar	30 000
13. «Tony Ray-Jones», documentaire, Dominique Comtat	50 000
14. «Les gants d'or d'Akko», documentation, Nicolas Wadimoff	40 000
15. «Pas de mentalité», aide au scénario, M.-L. Felber	10 000
16. «Big Bang», fiction, Matthias von Gunten (CERN)	10 000
17. «Fragment K», fiction, K. Reidy et F. Morier	3 800
18. Cinéma suisse à Aix-en-Provence	2 700

En 1991, la commission de préavis était composée de Mme Geneviève Morand (nouvelle) et de MM. Eric Franck, Jean Perret (démissionnaire, ayant été nommé à la commission fédérale du cinéma) et Pierre Skrebers.

Espaces culturels urbains

Cette dénomination recouvre un ensemble de lieux urbains polymorphes, ouverts aux pratiques culturelles du temps et à la création contemporaine – par opposition aux bâtiments à vocation et à destination uniques.

Dans cette optique, la Maison des jeunes de Saint-Gervais a été rattachée au département des affaires culturelles, de même que le complexe alternatif de l'Usine, qui s'ajoutent ainsi aux Halles de l'Ile et à la Maison des arts du Grütli.

Grütli

Troisième année d'exploitation, celle-ci a de nouveau confirmé le succès public de la Maison des arts. On peut estimer entre 135 000 et 150 000 le nombre total des visiteurs et usagers du bâtiment en 1991. Voici le coût, pour la Ville de Genève et pour l'Etat de Genève, des différentes activités ouvertes au public:

	Ville Fr.	*Etat* Fr.
Frais généraux (gardiennage, nettoyage, électricité)	294 277	
Théâtre du Grütli	750 000	
Productions accueillies et réalisées (8)	555 000	300 000

	Ville	*Etat*
	Fr.	Fr.
FF.I.A.T.	75 000	20 000
CAC Voltaire	98 200	445 000
Fonction: Cinéma	180 360	60 000
Gen Lock	70 000	
Centre de la Photographie	80 000	
Bibliothèque musicale	214 964	
A quoi s'ajoutent, pour le bâtiment et à charge de la Ville seule:		
Intérêts	610 249	
Amortissements	127 520	

Saint-Gervais Genève MJC

Dépendant depuis vingt-huit ans du département des affaires sociales (Service des écoles), Saint-Gervais Genève MJC a été, dès juin 1991, rattaché au département des affaires culturelles.

L'objectif découlant de cette mesure visait à affirmer la mission culturelle de l'institution appelée dès à présent à fonctionner sous le signe nouveau d'«Espace culturel urbain».

Ce transfert n'a pas eu de conséquence majeure sur les programmes d'activités. Comme par le passé, ces derniers ont rencontré un vif succès auprès du public (plus de 40 000 personnes) justifiant de la sorte le soutien de l'autorité municipale.

L'action menée sur le plan culturel s'articule autour de quatre axes: «création, diffusion, formation, conservation». Elle intervient dans les champs d'activités suivants: arts de la scène, arts graphiques, photographie, arts et média électroniques.

a) *Arts de la scène*

Une large place a été faite à la création romande (10 spectacles). Il faut relever que certains accords de co-production se sont réalisés favorisant l'organisation de tournées et permettant une meilleure utilisation des moyens financiers investis.

Par une présence active dans plusieurs réseaux, l'accueil de productions s'est révélé positif (17 spectacles).

Spectacles - fréquentation public:

- Grande salle: 19 spectacles, 152 représentations, 18 297 spectateurs.
- Petite salle: 8 spectacles, 70 représentations, 5 681 spectateurs.

b) *Arts et média électroniques*

Sur le thème «Vidéo et art contemporain» s'est déroulée en novembre 1991 la quatrième semaine internationale de vidéo (création internationale indépendante, 40 œuvres sélectionnées sur 400 vidéos provenant de 27 pays).

Plusieurs stages, séminaires et colloques ont été organisés. Outre les traditionnels stages de pratique de la vidéo, un effort particulier a été mené au niveau de stages en infographie, électronique et musique informatique.

Le nouvel équipement du studio vidéo a permis la réalisation de 8 productions vidéographiques en création.

Enfin, plusieurs diffusions d'œuvres vidéographiques (4 programmes) ont été présentées à Genève au cours de l'année.

c) *Ateliers et expositions*

En collaboration régulière avec le Service des activités culturelles de l'Université de Genève et de l'Université ouvrière, 67 stages ont été organisés (photographie, arts graphiques).

En 1991, Saint-Gervais Genève MJC a accueilli 7 expositions: 1 dans le domaine de la bande dessinée, 1 dans le domaine des multi-média et 5 dans le domaine de la photographie. Ces réalisations sont le fruit de multiples collaborations tant locales qu'internationales.

Deux expositions présentées à la rue du Temple en 1989 et en 1990 ont été accueillies en Suisse et à l'étranger (France, Espagne, Japon, Algérie).

Sur le plan de l'édition, 4 ouvrages ont été publiés (un recueil de photographies, un ouvrage de planches de bandes dessinées, une pièce de théâtre d'un jeune auteur genevois, un catalogue d'exposition).

Halles de l'Ile

Un groupe de réflexion a été constitué, composé de MM. Jacques Boesch (Saint-Gervais), Jean Burle (ESAV), Roger Fallet (Ecole des arts décoratifs), Jean Perret (journaliste) et Pierre Skrebers, en vue d'étudier l'affectation future des Halles de l'Ile.

Entre-temps, il est procédé à des attributions temporaires de la galerie sud, qui permettent de vérifier l'intérêt suscité auprès du public par diverses affectations ou utilisations possibles pour le lieu.

Quoi qu'il en soit, il apparaît déjà qu'une refonte globale des activités s'avère indispensable si l'on désire donner une nouvelle identité aux Halles de l'Ile.

Bibliothèque publique et universitaire

Au cours de l'année 1991, la Bibliothèque publique et universitaire a davantage porté ses efforts sur la conversion informatique des données catalographiques sur fiches. Une procédure a été mise au point pour accélérer la conversion des notices postérieures à 1960, correspondant aux documents les plus demandés. La bibliothèque a enregistré 15 597 notices bibliographiques (13 177 en 1990) dans la base de données du Réseau romand, dont 8 471 notices originales qui représentent les titres catalogués en premier par la BPU. La progression a atteint 13% en 1990 et 18% en 1991. Il est évident que ce rythme de croissance réjouissant n'est pas suffisant pour assurer l'informatisation de tout le catalogue dans un délai raisonnable. Il faudra transcrire ou recataloguer plus d'un million de fiches.

La collaboration avec le Réseau romand des bibliothèques (RERO) se poursuit. La mise en place des organes prévus par la nouvelle convention intercantonale n'a pas donné les résultats attendus. L'avenir financier et technique du réseau est incertain. La bibliothèque s'inquiète du ralentissement des services et de la baisse de qualité des produits.

En 1991, il a été possible d'acquérir 7836 ouvrages imprimés et de souscrire à 17 nouveaux abonnements de périodiques. Le volume des acquisitions s'est amélioré à la suite du rétablissement des crédits d'acquisition amputés en 1990.

La fréquentation de la bibliothèque est stable: 9189 personnes (8476 en 1990) sont inscrites au service du prêt, dont 4879 ont emprunté à domicile des documents imprimés (5809 en 1990). 83 359 volumes (91 913 en 1990) ont été distribués durant l'année. A la veille des vacances universitaires, les usagers de la salle de lecture ont déposé une pétition demandant que l'ouverture continue de la salle de lecture de 9 h à 22 h soit assurée durant toute l'année. L'horaire d'ouverture a pu être élargi immédiatement.

La bibliothèque acquiert depuis deux ans des encyclopédies et des bibliographies publiées sous forme de CD-ROM, disques compacts consultables par micro-ordinateur. Une station d'interrogation a été mise à la disposition du public. Elle rencontre du succès: des cours d'initiation ont été organisés afin de répondre à la demande. Il serait nécessaire de compléter l'équipement pour satisfaire tous les besoins et tirer pleinement profit de ces nouveaux supports d'information. Un écran Sibil supplémentaire, accessible au public, a été installé près de la salle de lecture.

La bibliothèque se préoccupe de faciliter aux usagers et en particulier aux nouveaux étudiants l'accès à ses diverses ressources et leur bon usage. A cet effet, elle organise chaque automne une série de présentations et de visites guidées. Cette année est venue s'ajouter la publication d'un nouveau *Guide du lec-*

teur en huit fascicules consacrés aux différents services offerts. Réalisées avec des moyens très modestes, ces brochures n'en répondent pas moins très précisément à la plupart des questions que se posent les usagers.

La reproduction sur microfiches des anciens fichiers a pu progresser rapidement en 1991. Elle est presque achevée. Le fichier principal (auteurs, titres, périodiques) est terminé ainsi que le fichier bio-bibliographique. Cette opération fournit non seulement une copie de sécurité de nos fichiers, mais elle permet aussi de les diffuser et elle procure un instrument de travail indispensable pour le recatalogage des fonds antérieurs à 1984.

Les crédits consacrés à l'entretien et à la restauration ont été répartis de la manière suivante: restauration d'un lot de lettres de Jean De Carro, d'un portrait de Charles Bonnet et d'un tableau de Robert Gardelle, 25 reliures anciennes reconstituées, 57 affiches doublées sur Japon et 800 affiches anciennes microfichées. La première campagne de photographie des enluminures des manuscrits médiévaux appartenant à la BPU, entreprise grâce à la générosité du «Getty Center for the history of art and the humanities», a été achevée.

Avec la collaboration du Musée d'art et d'histoire et d'une association privée, la BPU a organisé, grâce à l'appui de mécènes, l'exposition «Affiches genevoises, affiches suisses: 1890-1920» au Musée Rath. Cette manifestation, qui a connu un grand succès, mettait en valeur la collection d'affiches de la bibliothèque. Elle a donné lieu à la publication d'un catalogue rédigé par M. Jean-Charles Giroud.

Institut et Musée Voltaire

Comme à l'accoutumée, nombre de chercheurs ont eu recours à l'aide scientifique de l'institut, qui a par ailleurs continué de veiller soigneusement à compléter ses collections.

Quant aux travaux de restauration de la maison des «Délices», ils ont porté pour l'essentiel sur l'assainissement intérieur de l'ensemble des sous-sols, sur la réfection de la toiture et des façades du corps principal, sur la mise en place d'une nouvelle installation de chauffage et d'un système de ventilation, ainsi que sur l'aménagement intérieur de l'aile en forme de L. En 1989, en prélude à l'ouverture du chantier, il avait été procédé à l'évacuation de l'aile et au regroupement des collections dans le bâtiment principal. Au cours de l'automne de 1991, en vue de la seconde étape de la rénovation, c'est l'opération inverse qui a eu lieu: le corps principal a été libéré, exception faite d'une pièce du rez-de-chaussée, et presque tout ce qu'abritent «Les Délices» a été disposé dans l'aile avec le souci d'utiliser au mieux un espace restreint et faisant encore l'objet de travaux d'équipement. Grâce à cette économie rigoureuse et à la pose d'une cloison amovible, il

a même été possible d'installer provisoirement dans une partie de la nouvelle salle de travail de la bibliothèque un petit musée où l'on peut voir une sélection d'une bonne centaine de documents.

En dépit des grandes perturbations causées par les interventions des divers corps de métiers et par le transfert des collections d'une partie du bâtiment dans une autre, le musée a été fermé au public pendant deux semaines seulement, du 5 au 19 novembre, et l'accès à la bibliothèque a pu être assuré sans interruption.

Bibliothèques municipales

Bibliothèque de la Cité

L'événement le plus marquant de l'année 1991 aura naturellement été l'ouverture, le 14 mai 1991, de la nouvelle centrale des Bibliothèques : la Bibliothèque de la Cité. Ce bâtiment, dont 5 500 m² sont consacrés à la bibliothèque, a été réalisé par la maison Favre et Guth (Architecte: Pierre Delacombaz). L'architecture et l'aménagement de cette bibliothèque ont rencontré un accueil unanimement favorable dans la presse et dans le public. L'accès a pu être donné à de nouvelles collections, comme celle des livres de photographies, en préparation depuis plusieurs années. Les lecteurs se sont précipités en masse dans la nouvelle bibliothèque et, malgré l'augmentation des surfaces, certains secteurs sont d'ores et déjà saturés (salle de travail, salle des périodiques, notamment). Le nombre d'abonnements «adultes» a augmenté de 13%. Le prêt chez les jeunes a vu son volume croître de 40%.

L'écho concernant la Bibliothèque de la Cité a largement dépassé les frontières du canton et de nombreuses visites ont déjà été organisées pour les publics les plus divers: banque, Jeune Chambre économique, bibliothécaires suisses alémaniques, etc.

Collections et prêts

Désormais, le public genevois trouve dans les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève un stock de 392 218 volumes (269 052 pour les adultes et 123 166 pour les jeunes). Le crédit d'acquisitions et de reliure s'est élevé pour 1991 à 964 165 francs (sans changement par rapport à 1990), qui ont permis d'acquérir plus de 14 000 ouvrages. En outre, les Bibliothèques continuent de bénéficier de nombreux dons. Il faut ainsi relever que la Maison France-Loisirs a offert environ deux cents volumes d'une valeur de plus de 50 000 francs.

En 1991, les Bibliothèques municipales comptent plus de 75 000 abonnés actifs (50 000 pour les adultes et 25 000 pour les jeunes). Le total de prêts «adultes» pour 1991 s'est élevé à 480 467 documents (455 735 en 1990), soit une

croissance de 5%, alors que les sections jeunes ont prêté 290 468 documents (276 331 en 1990, croissance de 5,12%), soit au total 770 935 documents, toutes sections confondues.

Personnel

Les Bibliothèques municipales font largement appel à la collaboration de chômeurs arrivés en fin de droit. Ces personnes sont essentiellement chargées du rangement et de l'équipement des livres, ainsi que de la surveillance de salles de lecture.

Animation

L'animation organisée autour du livre et de différentes manifestations culturelles constitue une activité importante du service. L'heure du conte, proposée les jeudi et samedi, rencontre toujours un succès aussi important. Les bibliothèques bénéficient de la collaboration de conteurs professionnels (Anne-Lise Prudat, Sam Cannarozzi, Dominique Praz, Lorette Andersen, Pierre Schwaar), du MDA (Mouvement des aînés) et des bibliothécaires. En outre, des expositions thématiques ont été organisées : «Du côté de chez l'autre» (thème de l'interculturalisme dans les livres pour enfants), «Comme un arbre dans la ville» sur le thème de l'écologie en ville, organisée avec le WWF. Par ailleurs, de nombreuses classes scolaires sont accueillies pour des visites guidées ou des travaux de groupe.

En ce qui concerne les adultes, la Discothèque de Vieusseux a organisé en janvier une conférence sur la musique roumaine (Conférencière: Mme J. Cotescu). Le 15 mai, une soirée consacrée à l'éditrice genevoise Eliane Vernay était proposée à la Bibliothèque des Eaux-Vives. Le 22 octobre, le Mouvement des aînés a réalisé une «Veillée de contes» pour adultes à la Bibliothèque de la Cité. Enfin, deux soirées littéraires ont eu lieu en novembre: la première à la Bibliothèque des Minoteries, où des textes d'Emmanuel Muheim ont été présentés (Récitant: Paul Kristof, violoncelliste: Philippe Mermoud), alors qu'une soirée de poésie consacrée à Luce Péclard était organisée à la Cité (Récitante: Monique Patek, violoniste: Ariel Bühler).

Informatisation

L'informatisation des collections des Bibliothèques municipales se poursuit à un rythme désormais soutenu: au 31 décembre 1991, la base de données comportait 70 000 notices bibliographiques (sur 250 000 à informatiser) portant sur 160 000 volumes (sur 400 000 documents). Le catalogage rétrospectif est réalisé sans personnel supplémentaire, mais les Bibliothèques ont bénéficié de plusieurs travaux de diplôme de l'Ecole de bibliothécaires pour reprendre certaines sections (arts plastiques, par exemple).

Le public genevois peut désormais consulter la partie la plus actuelle des collections au moyen de terminaux disposés dans toutes les succursales. Différentes améliorations ont été apportées au système informatique et il est possible, par exemple, d'effectuer des recherches documentaires sur les mots du titre et sur les renvois.

En ce qui concerne le prêt, 13 000 lecteurs (sur 75 000) possèdent une carte de prêt informatique; 20% des prêts sont désormais gérés par machine.

Discothèques municipales

Les Discothèques comptent près de 33 000 abonnés. Elles ont prêté en 1991 plus de 204 486 documents (183 716 en 1990) à partir d'une collection de 73 852 enregistrements sonores. La menace de fermeture a donc constitué une formidable campagne publicitaire, puisque le prêt a augmenté de 12% en une année.

Le problème majeur pour les Discothèques demeure le manque de place, malgré la mise en réserve d'une grande partie des 33 t. et le gel de certaines collections. Il faut rappeler que les Discothèques de la Ville de Genève sont de loin la plus importante institution de ce type en Suisse et qu'elles soutiennent la comparaison avec les plus grandes réalisations européennes.

A l'automne, la Discothèque de Vieusseux a été reliée au système informatique des Bibliothèques. Depuis, les collaborateurs de cette succursale dépouillent des articles de périodiques musicaux. Ainsi, le public disposera non seulement des enregistrements sonores, mais également d'une documentation musicale spécialisée.

Service des bibliobus

Le Service des bibliobus doit travailler dans des conditions difficiles: locaux insalubres et véhicules accusant pour la plupart plus de vingt ans d'âge. Leur renouvellement devient d'autant plus urgent que leur sécurité de fonctionnement sur la route n'est plus assurée.

Cedeps

Depuis le 1er janvier 1991, le CEDEPS (Centre de documentation sur l'éducation physique et le sport) est rattaché aux Bibliothèques municipales; il dépendait auparavant du Service des sports de la Ville. L'année écoulée fut consacrée à la réorganisation des fonds selon un nouveau plan de classement, en vue de la publication du catalogue de cette bibliothèque et son informatisation.

Musée d'art et d'histoire et ses filiales

L'année 1991 a vu aboutir les efforts du Musée d'art et d'histoire et de ses filiales pour se doter d'instruments permettant une meilleure communication avec ses divers publics. La parution du «Journal du Musée», selon une formule entièrement nouvelle, qui pour la première fois faisait appel à la couleur, a été vivement remarquée et, en général, très appréciée. La publication d'un album richement illustré, entièrement en couleur, présentant les œuvres les plus significatives du musée, édité en français, allemand et anglais, répond à une demande pressante des visiteurs. Une belle brochure, imprimée en français et en anglais, donnant des informations sur l'ensemble des musées et organismes regroupés sous le nom du Musée d'art et d'histoire, a pu être largement distribuée auprès des offices du tourisme de la région. Enfin, deux brèves séquences vidéo sur le Musée d'art et d'histoire et le Musée de l'horlogerie offrent dorénavant la possibilité de diffuser l'image du musée par de nouveaux canaux.

Cette année a été marquée également par une intense collaboration avec les milieux de l'économie privée, aboutissant, notamment, au parrainage de l'exposition Edward Hopper par la société IBM-Suisse et celui de l'édition trilingue de l'album sur les trésors du musée déjà mentionné par la Banque Paribas (Suisse). Les relations avec le secteur privé ont été également très fructueuses dans le cadre des cérémonies marquant la remise de la cloche de Shinagawa au Musée Ariana.

Enfin, elle a vu les collections s'enrichir de donations et de legs de la plus haute importance, qui témoignent autant de l'attachement des Genevois à leur musée que d'une tradition de mécénat bien vivante.

Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire et ses filiales ont accueilli 312 759 visiteurs en 1991 (290 835 en 1990). Dans le bâtiment de la rue Charles-Galland 127 459 visiteurs ont été enregistrés (142 021 en 1990, 86 460 en 1970), y compris 466 classes primaires et secondaires avec 9 033 élèves.

Parmi les expositions temporaires présentées au cours de l'année, il faut relever celles réalisées exclusivement avec les collections du musée, comme «Tissus coptes» et «Les nus de l'Helvétie héroïque, projets dessinés de J.L.Lugardon» et celles préparées avec des œuvres empruntées à d'autres musées, comme «Stalles de la Savoie médiévale», «La Suisse idéale, un paradis perdu? Auguste Baud-Bovy», «La Suisse sublime vue par les peintres voyageurs». Cette dernière avait été organisée par la Fondation Thyssen-Bornemisza.

L'animation du musée reste l'une de ses priorités. Elle s'est manifestée par la mise en place de dix mini-expositions dites «l'objet du mois», de trente-six visites conférences d'une demi-heure présentées en semaine, à midi et demi, de

quinze visites commentées d'une heure, le soir, et de sept conférences publiques. Le Bureau animation/pédagogie a accueilli en outre, pour des visites spéciales, 458 groupes scolaires et 14 groupes d'adultes.

En automne, une semaine de «portes ouvertes» a permis à plus de 2 500 personnes de découvrir le travail, essentiel pour la conservation des collections, qui se fait dans les ateliers de restauration et le laboratoire de recherches du Musée. Elles ont pu, du même coup, se rendre compte des gros problèmes que posait la trop grande décentralisation de ces unités de conservation.

Derrière les coulisses, le travail s'est poursuivi selon quatre axes principaux:

La publication d'un nouveau volume de la revue «Genava» comportant 200 pages illustrées. Celle d'une brochure illustrée en couleur de 52 pages: «Musées de la Ville de Genève, Musée d'art et d'histoire», en français et en anglais; d'un album illustré en couleur de 128 pages: «Le Musée d'art et d'histoire de Genève», en français, allemand et anglais. Le 32e cahier, consacré au «Théâtre antique, masques et figurines en terre cuite», est venu compléter la série «Images du Musée d'art et d'histoire». Enfin, plusieurs catalogues ont été édités à l'occasion des expositions temporaires.

La rénovation des salles d'exposition suit son cours en fonction des moyens financiers alloués à cet effet. L'aménagement de la nouvelle salle romaine a progressé mais n'a toujours pas été terminé. La plus grande des trois nouvelles salles consacrées à l'art du Moyen Age a pu être ouverte au public à la fin de décembre. Elle abrite dorénavant le fameux retable de Konrad Witz autour duquel s'articulent les peintures et sculptures des années 1100 à 1500. Les travaux préparatoires pour la nouvelle salle de préhistoire n'ont pas pu être achevés. Rappelons que ces travaux de réaménagement se font parallèlement à la réalisation des expositions temporaires.

Les travaux d'inventaire et de rangement des collections avancent d'une manière satisfaisante. La saisie des données a progressé avec 8 730 fiches nouvelles, portant le total des œuvres passées à l'inventaire informatisé à 39 200. L'abri pour la protection des biens culturels mis à la disposition du musée en septembre 1989 a permis d'y réunir pratiquement toutes les collections non exposées en permanence, à l'exception de l'art contemporain.

Le développement et la conservation des collections est l'objet de la plus grande attention. Malgré un crédit d'acquisition réduit à 230 000 francs pour 1991 et en entamant largement les réserves, il a été possible d'acheter:

- Portrait de lady Tyrell, pastel par Jean-Etienne Liotard, 1738-1742;
- Stèle ptolémaïque représentant Césarion, 44-30 avant J.-C.;
- Reliquaire byzantin en argent dans son ossuaire de marbre, vers 700.

Ces acquisitions ont pu être complétées par de nombreuses donations, legs et dépôts, parmi lesquels on retiendra:

- Stammnos étrusque à figures rouges avec le Jugement de Pâris, vers 380 avant J.-C. Don de M. et Mme Gérard Nordmann;
- Deux vases italiotes, vers 425-400 avant J.-C. Don de M. Pierre Sciclounoff;
- Nature morte aux légumes, peinture de Ferdinand Hodler, 1874. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller;
- Masque de femme, sculpture en bronze de Rodo de Niederhäusern, 1898. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller.

Musée Rath

Le Musée Rath a enregistré 78 161 visiteurs (32 877 en 1990), attirés par les expositions temporaires suivantes, toutes organisées par le Musée d'art et d'histoire:

- Not Vital, prix BCG 1990; les prix BCG 1984-1989, du 11 décembre 1990 au 27 janvier 1991 (1 861 visiteurs en tout, dont 1 032 en 1991);
- Daniel Spoerri, rétrospective, du 16 février au 31 mars (4 109 visiteurs);
- Affiches genevoises, affiches suisses, du 18 avril au 2 juin (5 964 visiteurs);
- Mario Botta, architecture 1980-1990, du 19 juin au 29 septembre (19 546 visiteurs);
- Edward Hopper, du 8 octobre au 12 janvier 1992 (47 519 visiteurs jusqu'au 31 décembre, 61 669 en tout).

Les expositions Botta et Hopper, créées à Genève, ont entrepris un périple qui les mène à Lübeck et Madrid, respectivement à Louisiana près de Copenhague.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La Bibliothèque a accueilli 19 889 lecteurs (16 360 en 1990) et prêté 34 320 ouvrages et 50 418 diapositives. 1 583 demandes interbibliothèques ont pu être satisfaites.

Musée Ariana

Le Conseil municipal ayant accordé le 4 décembre 1990 le crédit nécessaire à l'achèvement des travaux de restauration et d'aménagement du musée, l'année 1991 a été consacrée à la mise au point des projets avec l'architecte et l'architecte d'intérieur. L'activité du chantier a pu reprendre à partir de septembre.

Les collections se sont enrichies de 211 nouvelles acquisitions, dont 167 dons. La bibliothèque s'est accrue d'environ 400 ouvrages, dont 350 ont pu être catalogués sur le système Sibil de la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il n'a malheureusement pas encore été possible de relier la bibliothèque de l'Ariana à Sibil.

Le musée a participé à 12 expositions organisées à Genève, en Suisse, en France et au Japon par le prêt de 150 pièces.

Le grand événement médiatique de l'année fut l'installation de la cloche envoyée par le temple du Honsen-ji à Shinagawa, Japon, dans le parc de l'Ariana et placée dans un pavillon construit grâce à la générosité de mécènes.

Maison Tavel

La Maison Tavel a reçu 48 949 visiteurs (45 837 en 1990), y compris 273 classes primaires et secondaires avec 4 811 élèves.

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées dans les salles des sous-sols:

- Maquettes d'une ville. Genève 1850 - Genève 2001.
- Témoignages photographiques de fêtes et commémorations confédérales.
- Genève d'un siècle à l'autre. Constat photographique d'une ville en mutation.

En outre le musée a organisé les manifestations suivantes:

- Colloque «maquettes urbaines».
- «Cadeaux pour la Maison Tavel».
- «La Maison Tavel au temps de l'Escalade».
- «Paroles à boire», quatre entretiens sur l'eau, le vin, le thé, le café, suivis de dégustations d'après d'anciennes recettes locales.

Collections iconographiques du Vieux-Genève

Le Vieux-Genève est voué entièrement au patrimoine iconographique genevois. Son activité s'est poursuivie sur trois axes:

- accroissement des collections et leur gestion, marquée notamment par l'acquisition de 144 photographies anciennes et la mise sur inventaire informatisé de 16 867 fiches concernant les négatifs du photographe F.H. Julien;
- consultation par des tiers, nécessitant 364 recherches dans les divers secteurs de la collection et donnant lieu à 872 tirages photographiques à partir de négatifs originaux ou de reproduction. En outre, 108 photographies et 31 œuvres ou documents ont été prêtés pour des expositions;

– entretien des collections. La restauration de photographies anciennes, la plupart uniques, s'est intensifiée: 355 unités traitées, contre 220 en 1990.

Le Vieux-Genève et le département iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire seront transférés en été 1992 dans un nouvel immeuble construit par la Ville au boulevard du Pont-d'Arve. Leurs collections, regroupées, formeront le nouveau Centre iconographique genevois. Les responsables de ces deux collections ont travaillé avec l'architecte à la préparation des futurs locaux.

Musée d'histoire des sciences

La restauration du bâtiment n'a pas été entièrement terminée en 1991. De ce fait, l'installation des collections dans les nouvelles vitrines livrées – mais non montées – fin décembre n'a pas encore pu être entreprise.

Les plans d'aménagement des collections sont terminés ainsi que la restauration de la plupart des instruments. De nouvelles acquisitions ont permis de compléter certains secteurs de la collection.

Le musée a fait paraître un ouvrage «Villa Bartholoni, Musée d'histoire des sciences» de 90 pages richement illustrées qui relatent l'histoire de la maison et de sa précieuse décoration.

Musée des instruments anciens de musique

Le musée a accueilli 18 307 visiteurs (17 022 en 1990). Malgré ce chiffre qui démontre l'incontestable popularité de cette institution auprès du public suisse et international, son avenir n'est toujours pas assuré.

L'immeuble dans lequel sont exposés les instruments et donnés les concerts de musique ancienne, propriété du fils du fondateur de la collection, a été vendu à un particulier. A moyen terme, il faudra trouver un nouveau lieu pour abriter cette collection et celle, actuellement en réserve, du Musée d'art et d'histoire.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

35 083 personnes ont visité le musée (47 946 en 1990), y compris 41 classes primaires et secondaires avec 816 élèves.

Le nouvel horaire (ouvert de 10 à 17 heures, fermé le mardi) introduit dès le 1er janvier répond à la demande du public.

Cinq petites expositions temporaires ont permis d'attirer l'attention sur le travail des horlogers, bijoutiers et émailleurs contemporains.

Le musée a publié un nouveau catalogue général de la collection, en français, allemand, anglais et italien. Ce volume de 88 pages reproduit en couleur les pièces principales. En outre, le musée a produit un vidéo-clip, destiné à mieux faire connaître ses richesses.

Cabinet des estampes

4 800 personnes se sont rendues au Cabinet des estampes (5 132 en 1990) pour visiter les cinq expositions temporaires de l'année:

- Olga Rozanova - Richard Serra, du 5 au 17 février (746 visiteurs)
- Une Venise imaginaire, du 14 mars au 26 mai (2 058 visiteurs)
- Urs Luthi, du 28 juin au 25 août (354 visiteurs)
- Georg Baselitz, du 12 septembre au 3 novembre (1 076 visiteurs)
- Richard Long - Markus Raetz, du 26 novembre au 20 décembre (566 visiteurs).

Ces expositions ont été accompagnées de catalogues très complets ou de feuillets d'information succints.

Musée d'ethnographie

1989: 26 871 visiteurs; 1990: 31 171 visiteurs; 1991: 36 848 visiteurs. Cette progression montre que, malgré ses locaux vétustes, le Musée d'ethnographie n'a pas été abandonné par son public! Ceci se vérifie aussi par l'augmentation constante du nombre des membres de la Société des amis du musée qui se monte maintenant à 635.

Cet intérêt croissant pour notre institution s'explique certainement, au moins en partie, par la qualité de plusieurs expositions temporaires montrées au boulevard Carl-Vogt et à Conches en 1991. Il faut citer en particulier «Mondes en musique» et «Vache d'utopie», qui ont eu un retentissement aussi bien dans notre cité qu'hors de ses murs.

Le lancement, en mai 1991, du journal du musée, *Totem*, a aussi fourni à notre institution un moyen de se faire mieux connaître. Une présentation au goût du jour, réalisée par un graphiste de premier ordre, et un contenu vivant, reflétant les tendances et les intérêts actuels de l'ethnologie, ont immédiatement fait apprécier cette publication trisannuelle.

Celle-ci a été lancée dans le cadre d'une nouvelle politique de publication initiée en 1991. Le *Bulletin du Musée d'ethnographie* a cessé de paraître et a été rem-

placé par deux publications: *Totem* destiné à un large public, et le *Bulletin du Centre genevois d'anthropologie*, édité en collaboration avec le département d'anthropologie de l'Université, et destiné aux professionnels et aux spécialistes de l'ethnologie et de l'anthropologie.

Expositions temporaires:

- Au boulevard Carl-Vogt: «D'un oiseau et des guêpes: l'initiation Wayana» (jusqu'au 20 janvier) et «Mondes en musique» du 7 mai au 31 décembre.
- A l'Annexe de Conches: «Samivel, poète du verbe et de l'image» (jusqu'au 27 janvier). «Il y a 90 ans le monde se passionnait pour un biscuit. La manufacture Pernot», une exposition du Musée de la Vie bourguignonne de Dijon, du 27 février au 18 août 1991. Dès le 25 septembre 1991, sous le thème «Vache d'utopie», 3 expositions: «Vache de Suisse: approche ethnographique», en collaboration avec le Musée gruérien de Bulle; «Vaches d'artiste», en collaboration avec le Musée du CIMA de Sainte-Croix; «007 centième» ou 36 affiches sur le thème de la Suisse en 1991.
- A l'extérieur: «Planète musicale», exposition de photos, au Victoria Hall à Genève. «Terre de femmes» au Manoir de la Ville de Martigny. «Vache de Suisse: approche ethnographique» au Musée gruérien de Bulle. «Vache de mémoire» au Centre de soins continus de Collonge-Bellerive.

Visiteurs: nombre total: 36 848.

Carl-Vogt: 21 216 (dont écoles 3 057; bibliothèque 708; visites à des collaborateurs 467; films et conférences 2 551).

Conches: 15 632 (dont écoles 1 999)

Nouvelles publications:

«Le fer et la pierre», éditions Priuli & Verlucca. «Biscuits Pernot», catalogue d'exposition (Musée de la Vie bourguignonne de Dijon). «Vache d'utopie», itinéraires Amoudruz VII. «Cahiers de musiques traditionnelles 4», en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie. «Mondes en musique», catalogue d'exposition. «Planète musicale», éditions Priuli & Verlucca. «Musiques traditionnelles - Guide du disque», en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie. «Totem 1 et 2», journal du Musée d'ethnographie.

D'autre part, de nombreux articles ou comptes rendus ont été publiés par le directeur et les conservateurs du musée dans différents quotidiens, magazines ou revues scientifiques.

Editions de disques:

Quatre nouveaux CD ont été édités en collaboration avec les Archives internationales de Musique populaire, soit: 1 CD «Bénin: Rythmes et chants pour les vodun». 1 CD «Japon: l'épopée des Heike. Junko Hueda: Satsuma biwa». 1 CD «Turkménistan: la musique des bakhshy». 1 CD «Zaïre: la musique des Nande».

Animation:

Dans le cadre du 8e Festival du film des musiques du monde, organisé en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie, projection de 9 films consacrés aux musiques de différents pays. A l'occasion de la manifestation intitulée «Autour des Samouraï», présentation de la Cérémonie du Thé par le Maître Koichi Kano, d'un récital de chant par Junko Ueda et de 2 conférences par MM. R. Heinemann et J. Ducor. Dans le cadre de l'exposition «Mondes en musique», 5 concerts de musique traditionnelle de différents pays ont été mis sur pied en mai 91.

A l'Annexe de Conches, un week-end d'animation s'est déroulé les 25 et 26 mai, comprenant des visites commentées de l'exposition «Il y a 90 ans le monde se passionnait pour un biscuit» et des contes présentés par la Compagnie romande des conteurs. Dans le cadre de l'exposition «Vache d'utopie», un autre week-end d'animation a eu lieu les 28 et 29 septembre avec notamment une parade à travers la ville, un spectacle de contes et un spectacle pour enfants, des visites commentées, une conférence de B. Crettaz et A. Lenoir et la projection d'un film de Jacqueline Veuve.

Salon du Livre et de la Presse:

Du 1er au 5 mai, le musée a présenté toutes ses publications (livres, brochures, disques) au 5e Salon international du Livre et de la Presse de Genève dans la partie Mondolingua et son stand fut visité par un très nombreux public.

Assemblées, colloques, enseignement:

Les collaborateurs scientifiques du musée ont participé à de nombreux colloques et assemblées de sociétés savantes, tant en Suisse qu'à l'étranger. En outre, MM. L. Necker et B. Crettaz ont poursuivi leurs activités d'enseignement à l'Université de Genève.

Muséum d'histoire naturelle

En 1991, le Muséum a accueilli 570 565 visiteurs, soit environ 280 000 de plus que l'année précédente; cette importante différence est évidemment due à

l'exposition temporaire sur les dinosaures qui, à elle seule, a été vue par plus de 300 000 personnes, c'est-à-dire par 54% des visiteurs. Nos hôtes se répartissent ainsi:

- visiteurs individuels 471 119 (hors ouverture 4 331)
- enseignement primaire 21 291 (films 6 450)
- enseignement secondaire 2 615
- enseignement privé 1 992
- écoles suisses/étrangères 29 236
- groupes et associations 44 312

L'animation pédagogique s'est adressée à 13 347 écoliers de 649 classes, dont 1 010 pour des travaux dirigés sur les dinosaures, 4 163 pour des études sur le même sujet et 6 450 pour des films sur l'ensemble des sujets abordés durant l'année. De nombreuses classes en provenance d'autres cantons ou de l'étranger ont également bénéficié du dossier pédagogique élaboré au Muséum, ce qui constitue une première dans le domaine des prestations de service.

Huit expositions temporaires ont eu lieu dans l'Institut en 1992:

- «Les Cabinets de physique», jusqu'en février
- «La vie d'une société savante», jusqu'en février
- «Les grandes extinctions», jusqu'en avril
- «Photos animalières de l'AGPN», en février
- «Dinamation 91», de mai à novembre
- «La Suisse enjeux», de juillet à septembre
- «Les marbres blancs dans l'Antiquité», dès novembre
- «Hippopotamus» (dessins de collégiens), dès décembre

L'exposition sur les dinosaures animés a été évidemment la principale activité durant l'année, puisqu'elle a mobilisé toutes les forces durant pratiquement dix mois. Pour l'organiser, il a fallu transférer quarante gros spécimens de la faune exotique aux Ports Francs. Puis aménager 542 m² de podiums et dioramas. Durant trois mois, vingt muséographes et techniciens ont travaillé sans relâche pour réaliser des décors uniques en Europe, notamment par la reconstitution fidèle de la végétation de l'époque. Cette exposition a donc attiré plus de 300 000 personnes et produit près de deux millions de recettes supplémentaires pour la Ville, laissant un bénéfice de l'ordre de 300 000 francs.

Pour la première fois, une boutique a été installée et gérée entièrement par l'«Association des Amis du Muséum». Le bénéfice réalisé sur près d'un demi-million de recettes permettra à cette société d'aider encore davantage le Muséum. Une action particulière a été conduite avec le Service commercial des CFF: près de 3 500 familles (la plupart de Suisse alémanique) ont profité d'une offre combi-

née découvrant, souvent pour la première fois, notre cité. L'exposition a ainsi joué un rôle en matière touristique tout en ayant une influence sur le chiffre d'affaires des commerces du quartier ou des commerces directement concernés par le sujet: magasins de jouets et librairies. Grâce à une stratégie de relations publiques bien conduite, «Dinamation 91» a pu bénéficier d'une importante couverture médiatique, principalement à la télévision, ce qui a eu pour effet de faire connaître l'événement pratiquement dans toute l'Europe sans augmentation du montant budgétaire attribué habituellement à la publicité.

L'exposition «La Suisse enjeux», organisée à l'occasion du 700e de la Confédération, a été installée en plein air, ce qui a suscité une belle animation dans le parc de Malagnou.

A l'extérieur, le Muséum a été notamment l'initiateur ou le collaborateur des expositions suivantes:

- «Les ancêtres du Cheval» (La Sarraz), de mai à septembre
- «La pierre en Haut-Giffre» (Samoëns), en juillet et août
- «Heureka» (Zurich), de mai à octobre
- «Genève découvre sa terre» (Palexpo), en novembre
- «XXIIe Bourse aux minéraux» (Palexpo), en novembre

En novembre, un important congrès scientifique a été organisé sous l'égide de l'Unesco: «The Second International Symposium for the Conservation of Monuments in the Mediterranean Basin».

Les départements scientifiques ont conduit de nombreuses recherches qui ont donné lieu à plus de 200 publications dont la moitié rédigées par les collaborateurs de l'Institut. Le FNRS soutient la publication du «Catalogue des Coléoptères de Suisse», dont le Muséum détient près de 6 000 espèces! Une augmentation sensible de la demande en visites commentées des galeries a eu pour effet de solliciter passablement les chercheurs pour des tâches directement liées à la formation et l'éducation du grand public. Parallèlement, un cours de «Minéralogie pour amateurs» a été organisé pour 80 personnes.

Les attributions budgétaires directes et indirectes ont permis au Muséum d'achever la réfection des grands dioramas de la faune régionale et d'acquérir des modèles pour la future réfection de la galerie des invertébrés, reptiles et batraciens. Dans la partie publique, de nouveaux équipements techniques d'animation ont été installés alors que les quatre vivariums de l'entrée ont été entièrement reconstruits. Dix nouvelles cartes postales sont venues compléter la collection qui en compte aujourd'hui 144. D'autres travaux ont touché plus particulièrement le bâtiment proprement dit: remplacement de la moquette de la salle de conférence, complément aux installations de sécurité et étanchéisation de la coupole centrale.

Sur le plan administratif, il faut encore signaler l'informatisation complète des 4 000 pièces d'inventaire du mobilier, des machines et des appareils scientifiques.

Conservatoire et Jardin botaniques

Personnel

Au 31 décembre 1991, les Conservatoire et Jardin botaniques comptaient 91 employés et auxiliaires fixes de l'administration municipale, 26 employés temporaires, 6 apprentis et 6 collaborateurs du Fonds national.

Un biologiste doctorant a pu être engagé grâce au crédit Fonds national (31-28757.90).

Dans le cadre du laboratoire de botanique systématique (Centre de botanique), l'Université a délégué un biologiste moléculaire, un concepteur en informatique, deux assistants à temps partiel (3/10 et 5/10), ainsi que plusieurs moniteurs. En outre, des diplômants et stagiaires suisses et étrangers ont travaillé temporairement dans l'Institut.

Dans le courant de l'année, quatre départs à la retraite ont été enregistrés. En novembre, les CJB ont eu le regret de perdre l'une de leurs collaboratrices, Mme Giovanini.

Herbier

En janvier 1991, le professeur R. Kühner a fait don aux CJB de son herbier mycologique (environ 10 000 parts), ainsi que de ses très importantes notes manuscrites. Cette collection comprend de nombreux types et complète les herbiers Fayod et Favre, faisant actuellement de Genève une référence importante en matière de champignons supérieurs.

Editions

Il faut relever la parution de l'Annexe N° 2 aux *Compléments au Prodrome de la flore corse*: «La végétation de la Corse». Cet intéressant ouvrage a pour auteur le professeur J. Gamisans, l'un des collaborateurs français des CJB au programme «Flore Corse».

Vulgarisation et relations publiques

Une grande exposition, organisée du 5 mai au 29 septembre, a été consacrée au végétal sauvage utilitaire sous le titre «Sauvages, mais compagnes» (en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel et l'Alimentarium de

Vevey). A cette occasion, environ 100 000 visiteurs ont parcouru les allées du Jardin et la Série documentaire N° 28 est parue, avec pour titre «La plante compagne, pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe occidentale», par Pierre Lieutaghi.

Il faut noter également l'installation d'un tour audio-guidé du Jardin et la mise en place d'un Atelier vert pour les classes atelier.

Jardin

L'inauguration, le 17 mai, du «Jardin des Senteurs et du Toucher» a connu un plein succès.

Une nouvelle volière, offerte aux CJB en même temps qu'une collection de cacatoès et autres oiseaux, a été construite derrière la ferme Duval.

Secteur recherche et enseignement (Centre de botanique)

Trois nouveaux enseignements ont été mis au programme des cours de l'Université en 1991: un cours de «Chapitres choisis de botanique systématique», un «Stage de botanique alpine» et un «Stage de botanique tropicale».

Un nouveau crédit Fonds national de 298 365 francs a été accordé pour le démarrage du projet d'étude synthétique de la diversité floristique des Alpes.

Une unité de traitement d'images pour la télédétection et la manipulation des systèmes d'information géoréférés a été créée. Le laboratoire de botanique moléculaire, fonctionnel depuis une année, a mis au point les techniques adaptées à l'analyse de nombreux échantillons. De plus, l'amplification de l'ADN à partir de spécimens d'herbier a été rendue possible, ce qui laisse présager une exploitation nouvelle et originale des vastes collections des CJB.

Secteur informatique

L'achat d'un nouvel ordinateur Vax 4000 modèle 300 de Digital (DEC) a permis de poursuivre et d'accélérer le développement de l'informatique scientifique.

Une autre importante acquisition, l'achat d'un logiciel de système de gestion de base de données (SGBD) Uniface a permis d'augmenter considérablement les possibilités de la base de données.

Environnement, conservation et protection de la nature

A l'occasion de l'exposition en plein air «Sauvages, mais compagnes», un massif a été mis en place afin de présenter, parmi d'anciennes variétés de blé, les «mauvaises herbes» menacées d'extinction.

Une étude de la flore menacée du canton a été entreprise sous forme d'un travail de diplôme. Des essais de «gazons naturels» et de «prairies à fleurs» ont été mis en culture en divers endroits du jardin, en collaboration avec le Technicum agricole de Zollikoffen. Le but de ces essais est d'obtenir des gazons riches en espèces, mais demandant peu d'entretien, ni fumure, ni herbicide.

Centre Alpien de Phytogéographie (Fondation J.-M. Aubert)

Le CAP a été inauguré en juillet. Il est situé sur le terrain du Jardin botanique de Champex et a pu voir le jour grâce à l'augmentation substantielle de la participation valaisanne à la Fondation J.-M. Aubert. Ce centre a pour but de promouvoir la recherche botanique en milieu alpin.

J.-P. Theurillat, jusqu'alors assistant-docteur universitaire détaché auprès des CJB, a été nommé directeur de ce centre.

Département municipal des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif

Présidence et direction du département

La Ville de Genève, membre de l'Association des Villes messagères de Paix, a eu l'honneur, lors de l'assemblée générale de 1991, de voir choisir son représentant pour assumer la fonction de secrétaire général.

En 1993, cette association, composée de villes des cinq continents, tiendra son assemblée générale réunissant une centaine de personnes, à Genève.

Les contacts avec divers départements cantonaux dont notamment le DJP, le DTP et le DIAAR ont été nombreux. Ils ont permis des échanges intéressants.

La convention attribuant à la SGA le droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage venant à échéance à fin 1992, une étude a été effectuée et la mise en soumission est intervenue en fin d'année 1991.

L'éventualité du remplacement des caissettes à journaux par une colonne à journaux regroupant les principaux quotidiens et hebdomadaires a été discutée à l'occasion de réunions auxquelles participaient les éditeurs de journaux. Ce projet vise plus particulièrement le centre-ville. Un prototype est actuellement placé en ville et son acceptation est en étude au DTP.

En ce qui concerne les terrasses parisiennes, elles ont donné lieu à diverses rencontres, tant avec le DTP qu'avec le DJP qui en admettent le principe.

Des réunions régulières avec la direction du département et l'ensemble des chefs de service ont permis d'examiner les mesures administratives et financières pouvant être appliquées à l'ensemble du département. Des mesures de rationalisation portant non seulement sur l'activité administrative mais également sur la polyvalence du personnel et son passage d'un service à l'autre lors de situations exceptionnelles ont ainsi pu être élaborées.

Les services du département ont participé à l'effort général de l'administration en engageant des chômeurs et des étudiants (emplois d'été) chaque fois que possible.

Une assistance juridique est également apportée, tout au long de l'année, aux chefs de service.

Dans le cadre de la rationalisation et afin de donner suite à diverses demandes du Conseil municipal, le Service de police municipale a été réorganisé. Une double structure administrative, qui s'était mise en place au cours des années écoulées, a été supprimée. Une section, qui s'était développée de façon trop importante, a été réintégrée dans celle des services comptables.

Les mesures de rationalisation ont également abouti à la reprise par ce service de la partie administrative de la gestion des marchés auparavant assumée par le Service du domaine public, lequel gagne ainsi des forces de travail.

De plus, les tâches ont été redéfinies pour être plus conformes aux exigences municipales. Elles sont assumées, depuis le 1er janvier 1992, dans un esprit nouveau qui est celui d'îlotiers.

Plusieurs unités de travail ont été gagnées, grâce à ces mesures.

En ce qui concerne les propositions soumises au Conseil municipal, en 1991, il convient de citer:

- Le projet d'une centrale d'alarme du SIS selon un concept intégré et informatisé. Diverses considérations financières, notamment la participation des communes et de l'Etat, ont cependant incité le Conseil administratif à retirer ce projet qui reste à l'étude.
- La rénovation de la patinoire et de la piscine des Vernets est souhaitée. Le montant des crédits indispensables reste à l'examen.
- La Fondation des Evaux ayant élaboré un projet d'équipement requérant des investissements importants, ce point doit être étudié. Une demande visant à réduire les dépenses a été adressée à la fondation.

Dans le domaine des installations sportives, il faut relever l'ouverture de la nouvelle piscine intérieure de Varembé et la réouverture du bassin extérieur.

Ces installations ont provoqué de nombreuses discussions, les heures d'utilisation devant être restreintes du fait du blocage des postes de travail. Après diverses séances de concertation avec les habitants du quartier et divers clubs et associations, l'horaire proposé a été accepté par les utilisateurs. Il a pu être réalisé notamment par le transfert de postes pris sur les effectifs d'autres services du département.

La demande de subventionnement déposée auprès du Sport-Toto a abouti à un versement de 300 000 francs destinés notamment à la construction de nouvelles installations, à l'acquisition de matériel et au subventionnement pour la formation des juniors.

Manifestations et réunions

Sur présentation de la candidature de la Ville de Genève, les principales manifestations suivantes lui ont été attribuées:
- Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes de basketball (26 mars 1991);
- Championnats d'Europe de triathlon (le 8 septembre 1991);
- Jeux internationaux des écoliers (juin 1992);
- Assemblée des délégués de la Fédération suisse de ski (juillet 1992);
- Championnats suisses de ski nordique (janvier 1993);
- Championnat du monde de curling (mars 1993).

De plus, Genève accueillera en 1992
- les Championnats suisses de pétanque en mai 1992;
- la 124e Assemblée de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers en juin 1992;
- l'Assemblée générale annuelle de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes en mai 1992.

Les Championnats d'Europe juniors de gymnastique masculine et féminine, prévus en 1993, ne pourront avoir lieu à Genève vu le coût engendré.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'organisation de la Coupe du monde de football serait attribuée à la Suisse en 1998, la Ville de Genève est toujours candidate pour accueillir des matches. Cependant, cette candidature ne pourra être maintenue qu'en cas de réalisation d'un nouveau stade, soit sur le site des Charmilles, soit à Balexert.

SERVICE DES SPORTS

1. **Personnel**

En cours d'année 1991, le Service des sports a passé de 167 postes au 1er janvier à 175 postes au 31 décembre. Cette différence s'explique par le transfert de

8 postes prélevés sur les effectifs des autres services du département. Cette situation a permis au service de faire face à l'ouverture de la nouvelle piscine de Varembé.

Le taux d'absentéisme a légèrement diminué: 7,23% au 31 décembre 1991, contre 8% au 31 décembre 1990. Le nombre d'heures supplémentaires à compenser s'est stabilisé à 4000, chiffre au-dessous duquel il est difficile de descendre en raison des nombreuses manifestations pour lesquelles le service fournit des prestations.

1 décès, 1 mise à l'AI et 6 départs à la retraite ont été enregistrés en cours d'année.

2. Gestion

Le service a poursuivi ses efforts pour limiter ses dépenses de fonctionnement. Les mesures de rationalisation appliquées dans le domaine de la gestion des stocks ont permis de réduire de 50% le poste d'acquisition des produits d'entretien et de 10% celui des vêtements de travail.

La gestion rigoureuse de certains postes de frais généraux, tels photocopies et frais de bureau, a permis au service d'absorber les coûts supplémentaires générés par l'extension de ses activités (exploitation du Centre sportif de la Queue-d'Arve et ouverture de la piscine de Varembé).

Conformément à la décision du Conseil administratif, les contrats d'entretien et de nettoyage ont été renégociés sur la base d'une réduction des prestations, ceci en vue d'en diminuer le coût. Les effets de cette mesure se feront pleinement sentir dans l'exercice budgétaire 1992.

Réaliser des économies est l'objectif fixé à chaque responsable de section. Les acquisitions sont reconsidérées systématiquement. Aucune dépense n'est entreprise pour la seule raison qu'elle a été prévue au moment de l'élaboration du budget.

En ce qui concerne les recettes, les tarifs sont réexaminés périodiquement et ajustés chaque fois que cela s'avère opportun. Des prestations nouvelles sont facturées, telles la location d'armoires et de crochets pour les vélos au Centre sportif de la Queue-d'Arve, la location des parkings grâce à l'installation de parcomètres. L'accès gratuit de certaines institutions au Centre sportif des Vernets a été limité à celles domiciliées en ville de Genève. La totalité du matériel mis à disposition de tiers lors de manifestations a fait l'objet d'une nouvelle tarification.

3. Projets et réalisations

Les faits suivants sont à relever:

- inauguration de la piscine couverte de Varembé (ouverture au public le 30 septembre);

– ouverture du chantier de rénovation du pavillon du Centre sportif du Bout-du-Monde (réalisation en 1991 de la rénovation de la salle B).

4. Centre sportif des Vernets

Le nombre d'entrées à la patinoire s'est élevé à 205 321 (218 532 en 1990). La diminution provient en grande partie de la baisse de fréquentation des écoles. Le nombre de paires de patins louées est cependant resté stable (75 482 paires contre 75 370 en 1990).

Dans le cadre des animations du vendredi soir, le service a organisé quatorze soirées «Disco» ou «Embruns souvenirs» auxquelles environ 8 700 jeunes ont participé.

La fréquentation de la piscine s'est établie à 361 690 visiteurs (contre 374 936 l'an dernier). Là également, on constate une forte baisse des entrées collectives (13 746 unités ou – 15%).

Cette diminution du nombre d'élèves est constatée surtout parmi les élèves d'écoles françaises qui ont été environ 11 700 de moins à fréquenter la patinoire ou la piscine par rapport à 1990. Au total, le Centre sportif des Vernets a accueilli 63 467 enfants d'écoles (76 700 en 1990) dont 29% provenant des écoles de la Ville de Genève.

Les entrées au Centre sportif des Vernets ont totalisé 671 500 francs de recettes. Les 39% de ces recettes proviennent des abonnements.

Le parking de l'esplanade a rapporté 144 000 francs dont 78% proviennent d'abonnements.

En matière de travaux touchant la patinoire, il faut relever la création d'un cinquième vestiaire avec douches pour la piste extérieure et la fabrication de sept grandes armoires pour les équipes de hockey sur glace. L'entretien de la piscine a principalement consisté en renouvellement de matériel ou équipement, tels balais piscine, chaises utilisées lors des manifestations, appareil de musculation, installation d'un appareil assurant le chargement automatique de la célite.

La section des ateliers a notamment procédé aux travaux suivants pour l'ensemble du service:

– atelier d'électricité: installation de sonorisations mobiles et d'éclairage pour les manifestations, mise en place de la nouvelle installation de chronométrage au bassin des Vernets et mise en service du nouveau groupe pour l'éclairage de secours;
– atelier de serrurerie: fabrication de barrières pour améliorer la sécurité au boulodrome, construction de chars spéciaux pour le transport des panneaux

du rink, fabrication de bancs spéciaux pour les salles de sport, divers travaux de réparation et de dépannage (environ 200 fiches de travail);
- atelier de mécanique: fabrication de supports verrouillables pour les casques moto aux vestiaires patinoire, réparation des buts mobiles des stades, entretien des machines agricoles (90 révisions annuelles et environ 150 interventions de dépannage);
- atelier de menuiserie: entretien de la piste du vélodrome, diverses constructions en relation avec l'adaptation des locaux aux besoins d'exploitation ou aux manifestations.

La section Etudes et entretien des constructions a notamment
- mis en service les citernes pour le ravitaillement en mazout des stades;
- suivi les gros chantiers (piscine Varembé, rénovation pavillon Champel, rénovation des conduites de liaison des bassins de la piscine extérieure des Vernets);
- poursuivi ses travaux en informatique graphique (dessin et publication assistés par ordinateur);
- réalisé diverses études d'aménagement ou de construction (mur à grimper Queue-d'Arve, vestiaire supplémentaire patinoire extérieure, station d'arrosage du Centre sportif de Vessy, etc.);
- rénové les plantations à l'entrée du Centre sportif de Vessy.

5. Bassins de quartier/bains

Pâquis-Centre

Modifications sur les fonds mobiles et sur les pourtours du bassin (problèmes d'étanchéité et difficulté de mise au point de l'hydraulique des fonds).

Liotard

Remplacement d'un échangeur de chaleur, de quatre vannes et deux pompes de circulation du bassin.

Bains des Pâquis

Les Bains des Pâquis ont été gérés directement, pour la première année, par l'Association d'usagers des Bains des Pâquis, conformément à la convention du 14 décembre 1990.

6. Piscine de Varembé

L'ouverture au public s'est faite en juin pour le bassin extérieur et à fin septembre pour le bassin intérieur. Des transferts de postes, internes au département,

ont permis d'exploiter cette installation malgré le blocage du personnel. Néanmoins, les heures d'ouverture ont été limitées, l'accès aux écoles a été admis sur réservation uniquement et celui des clubs de natation a été refusé.

24 000 entrées ont été enregistrées pour les mois d'octobre, novembre et décembre, ce qui correspond à une recette de 70 000 francs environ.

7. **Stades et centres sportifs**

Centre sportif de la Queue d'Arve

Inauguré à fin 1990, ce centre sportif a immédiatement été très fréquenté par le public et par les clubs et associations. Il offre un vaste choix d'activités: tennis, badminton, pétanque, boules, cyclisme, jeu de quilles, handball, volleyball, rink-hockey.

D'importantes manifestations s'y sont déroulées, notamment: tournoi international de badminton, Championnat d'Europe féminin de rink-hockey, démonstration gymnique «Rhythma 91», Championnats suisses de handball, etc.

Quelques chiffres reflètent l'activité intense de ce centre sportif (heures d'entraînement des clubs non comprises):

- 1 376 heures de tennis public = recette de 14 676 francs;
- 7 602 heures de badminton public = recette de 87 426 francs;
- 2 647 heures d'utilisation des jeux de quilles = recette de 31 764 francs.

Quant aux 2 parcomètres collectifs, mis en service en cours d'année, ils ont rapporté 30 000 francs, abonnements compris.

Centre sportif du Bois-des-Frères

Bonne fréquentation du public, des clubs et des associations sportives. 11 384 heures de tennis ont été louées et 208 abonnements de saison ont été vendus, totalisant une recette de 168 000 francs.

Quant aux manifestations, il faut mentionner l'Open de tennis en fauteuils roulants et plusieurs championnats suisses, romands et genevois dans des disciplines telles que le tir à l'arc, la lutte libre et le karaté.

Centre sportif du Bout-du-Monde

Le terrain de football N° 3 a été équipé d'une zone en synthétique pour le cricket. L'ensemble des terrains a été rénové, notamment par la pose de plus de 7 000 m² de gazon en rouleaux.

Les travaux de rénovation du Pavillon ont démarré, et la salle B a pu être remise en service fin 1991.

Les courts intérieurs ont été loués 631 heures et 98 abonnements (saison hiver) ont été vendus, totalisant une recette de 30 800 francs.

Centre sportif de Vessy

Ce centre a été doté d'une place de jeux pour enfants. Quatre courts de tennis ont été remis à neuf (tous les courts sont maintenant rénovés). Le public a occupé les tennis pendant 9 450 heures et a acheté 306 abonnements, ce qui correspond à une recette totale de presque 170 000 francs.

Divers

Au total, ce sont plus de vingt terrains de football qui ont pu être remis en état pendant la pause d'été.

8. **Organisations du Service des sports**

Loisirs et sports

Ces activités, réservées aux aînés dès 55 ans, ont à nouveau rencontré un grand succès. Environ 600 personnes ont pratiqué jogging, billard, tennis de table, pétanque, marche, ski de fond et autodéfense. Le service a également organisé à l'intention de ces personnes, moyennant une participation financière, des séjours d'une semaine consacrés aux plaisirs de la randonnée ou du ski de fond (Oberwald, Evolène, Les Diablerets et Champex).

Insigne sportif genevois

Le succès de l'Insigne sportif, modèle de «sport pour tous», a légèrement faibli pour la deuxième année consécutive. Cependant, 850 personnes de tous âges se sont inscrites et ont eu le choix entre cinq types de discipline. Pour la troisième édition consécutive, l'épreuve de ski de fond a dû être annulée par manque de neige, à la grande déception des 646 personnes qui s'y étaient inscrites.

Hommage aux champions

Pour la 21e année consécutive, cette cérémonie, qui se déroule au Grand Théâtre, a permis au conseiller administratif de remettre un diplôme à plus de 400 championnes et champions représentant 43 disciplines sportives différentes.

Ecoles de sports

Les écoles de sports organisées pendant l'été rencontrent toujours le même succès parmi les jeunes de 8 à 18 ans qui peuvent pratiquer tennis, planche à

voile, tir à l'arc, volley (nouvelle école créée en 1991), ski nautique, voile et aviron. Au total, ces sept écoles ont accueilli 730 participants dont le tiers se sont inscrits aux cours de tennis. Comme les années précédentes, cette discipline a fait l'objet d'un tournoi organisé par l'inspecteur d'éducation physique du DIP, avec le concours de sponsors.

Sporiginal

Les semaines de sports appelées «Sporiginal», qui font découvrir neuf disciplines différentes, ont une fois de plus remporté un vif succès avec 249 participants (12% de plus que l'an dernier).

Au total, près de 1 000 jeunes ont bénéficié de nos écoles d'été, moyennant une participation financière de 95 francs en moyenne par personne.

Au vu de l'expérience faite en 1990, le service a à nouveau organisé, avec le concours de l'inspecteur d'éducation physique du DIP, un séjour aux Etats-Unis appelé «Sporiginal USA» qui a permis à 45 adolescentes et adolescents de pratiquer sports et anglais.

Pendant la saison de glace, nous avons organisé les traditionnelles écoles de hockey et de patinage qui ont accueilli 238 enfants (250 en 1990).

9. **Autres activités**

En matière de subventions, l'aide financière aux clubs et associations s'est poursuivie, de même que l'appui à l'organisation de manifestations. Un effort tout particulier a été consenti au soutien du mouvement juniors avec la prise en charge de tout ou partie de la rémunération des entraîneurs cantonaux dans 16 disciplines. D'importants moyens ont également été dégagés pour encourager l'organisation de camps ou stages de formation. Les écoles de sports d'une soixantaine de clubs, fréquentées par quelque 3 000 enfants, ont bénéficié de subventions.

Durant l'année, le service a organisé ou participé à l'organisation d'environ 80 manifestations: coupes, championnats, finales, meetings, tournois, spectacles, etc.

En matière de régates en mer, 1991 a vu un important changement puisque, après 10 ans de participation au Tour de France à la voile, c'est le Tour d'Italie à la voile qui a été choisi, sur proposition du Centre d'entraînement à la régate, pour défendre les couleurs de notre ville. Pour sa première participation à cette épreuve, le «Ville de Genève» a réalisé une excellente prestation (5e) qui réjouit les sponsors sans lesquels cette aventure ne pourrait avoir lieu.

Dans le cadre des festivités du 700e anniversaire de la Confédération, le service a également participé à l'organisation de diverses manifestations sportives dont la principale fut la course-relais Genève-Arlesheim.

Pour la troisième année consécutive, le service a édité une brochure présentant ses nombreuses activités et installations et fournissant la liste de toutes les associations cantonales et sociétés sportives. Cette brochure est non seulement financée par la publicité qu'elle contient, mais permet au service d'encaisser un montant de 10 000 francs.

10. **Considérations générales**

Par une gestion rigoureuse, le service a pu absorber, avec ses moyens, les nouvelles activités générées par l'ouverture du centre sportif de la Queue-d'Arve et de la piscine de Varembé. Cette augmentation de l'offre en équipements provoque naturellement une augmentation de la demande du public et des clubs, tant en ce qui concerne les mises à disposition pour les entraînements que l'organisation de manifestations.

Le service s'efforce en permanence d'adapter ses structures et d'améliorer la polyvalence de son personnel afin de répondre à cette demande.

La rénovation tant de la piscine que de la patinoire des Vernets est importante si l'on veut maintenir la bonne qualité des installations. Cette nécessité est encore renforcée par la diminution de certains postes budgétaires, au détriment du bon entretien des installations et du renouvellement de certains éléments.

11. **Liste des manifestations 1991**

Patinoire

Janvier	• Tournoi de football juniors et Placette Indoors
Mars	• Coupe du Léman de patinage artistique • Finales coupes suisses de basketball • Finale de la coupe d'Europe des gagnants de coupes de basketball
Avril	• Championnats genevois de patinage artistique
Mai	• Spectacle en faveur des handicapés (boxe et concert rock) • Tentative de record de saut à la corde
Juin	• 10e anniversaire du Club moto de la police
Août	• Concert J. Hallyday
Septembre	• Holiday on Ice

Novembre	• Dolly Cup «Curling»
Divers	• Championnats et entraînements de hockey et de patinage artistique • Soirées Disco et Embruns souvenirs

Piscine des Vernets

Janvier	• 25es Championnats Internationaux de Genève
Février	• Meeting de natation naturiste
Juin	• Finales du challenge «Tribune de Genève» • Championnats suisses universitaires
Août	• Championnats suisses d'été de natation
Septembre	• Championnats suisses pour handicapés
Octobre	• Genève Nage 24 heures
Novembre	• Meeting interclubs du NSG
Décembre	• Superfinales du challenge «Tribune de Genève»
Divers	• Championnats et entraînements de natation, water-polo, sauvetage, etc.

Centre sportif du Bout-du-Monde

Février	• Cross International Satus • Championnat suisse de hockey sur terre
Mai	• Match d'athlétisme des six cantons romands
Juin	• Meeting d'athlétisme • Championnats genevois d'athlétisme
Juillet	• Fête américaine
Septembre	• Tournoi international de baseball
Octobre	• Journée sportive de la police • Tournoi international d'escrime
Novembre	• Journée des jeux de l'U.C.G.G.H.
Décembre	• Tournoi interservices de football en salle
Divers	• Championnats, entraînements et tournois de football, basketball, volleyball, handball, tennis, athlétisme, hockey sur terre, journées sportives, etc.

Centre sportif du Bois-des-Frères

Mars	• Championnats suisses de tir à l'arc • Tournoi international de frisbee

Avril	• Championnat suisse de basket des cheminots • Championnat genevois de gymnastique féminine
Mai	• Championnats romands de lutte libre, jeunesse
Juin	• Tournoi de football interservices • Tournoi suisse de football des PTT
Août	• Fête nationale Indonésienne • Open international de tennis en fauteuils roulants
Septembre	• Tournoi international de volleyball du Genève-Elite
Octobre	• Championnats genevois de karaté • 1/2 finales du Championnat suisse de gymnastique artistique féminine
Novembre	• Tournoi de volleyball interservices • Championnats genevois de judo
Divers	• Championnats, entraînements et tournois de football, basket-ball, volleyball, handball, gymnastique, journées sportives, etc.

Salle Henry-Dunant

Mai	• Championnats genevois de gymnastique rythmique sportive
Septembre	• Coupe romande jeunesse de lutte
Novembre	• Coupe d'Europe de volleyball du Genève-Elite
Divers	• Championnats, entraînements et tournois de football en salle, volleyball, basketball, handball, tennis, etc.

Centre sportif de la Queue-d'Arve

Janvier	• Omnium cycliste genevois
Avril	• Tournoi international de badminton
Mai	• Championnats suisses de badminton des écoliers, éliminatoire genevoise
Juin	• Démonstrations gymniques par la Fédération SATUS
Septembre	• Finale de la coupe suisse de quilles • Journée féminine de basketball
Octobre	• Démonstrations gymniques : Rhythma 91
Novembre	• Réunions cyclistes. • Championnat d'Europe de rink-hockey • Championnat genevois de tennis de table
Décembre	• Réunions cyclistes • Championnat suisse de voitures radiocommandées

Divers	• Championnats, entraînements et tournois de handball, basket-ball, tennis, badminton, rink-hockey, cyclisme, gymnastique, quilles, boules, etc.

Piscine de Varembé

Septembre	• Inauguration de la piscine

Stades municipaux

Mai	• Championnats internationaux de frisbee
Juin	• Tournoi suisse de football des banques cantonales
Septembre	• Finale du Championnat suisse de base-ball • Finale du Championnat suisse de football américain
Divers	• Championnats, entraînements et tournois de football, football américain, rubgy, base-ball, frisbee, boomerang, tennis, athlétisme, etc.

Divers

Mai	• Arrivée d'étape du Tour de Romandie cycliste (quai du Mont-Blanc) • Geneva European Open (Drizia Miremont tennis club)
Juin	• Arrivée d'étape du Tour de Suisse cycliste (quai du Mont-Blanc)
Septembre	• Championnat d'Europe de triathlon (quai des Eaux-Vives) • Barclay-Open de tennis (parc des Eaux-Vives) • Départ de la course-relais du 700e anniversaire (place des Nations) • Motocross international (Vessy)
Décembre	• Course de l'Escalade (Vieille-Ville) • Coupe de Noël de natation (Quais)
Dans l'année	• Hommage aux champions suisses, insigne sportif, loisirs et sports, écoles de sports, etc.

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

1. **Personnel**

L'effectif du service a passé de 104 1/2 postes à 100 1/2 postes entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1991.

3 départs à la retraite, 1 décès, 1 démission ont été enregistrés en cours d'année. Les heures supplémentaires à compenser totalisaient 5 841 heures au 31 décembre 1991.

15 personnes ont occupé des postes temporaires pour des périodes de 8 à 12 mois (gardes municipaux auxiliaires, employés de bureau, coursier).

2. Gestion

Les mesures d'économies préconisées se sont traduites par la maîtrise de tous les postes budgétaires. Des économies ont notamment pu être réalisées sur les photocopies, les achats de fournitures et les frais de téléphone.

3. Activités du service

Corps des agents

(Interventions)

La diminution des amendes d'ordre, environ 15 000 par rapport à l'année précédente, des procès-verbaux et avertissements s'explique selon plusieurs facteurs dont la réduction d'effectif et la mise en place dans certaines rues d'obstacles empêchant le parcage des voitures sur les trottoirs.

(Marchés)

Les agents ont assuré la mise en place et la levée de 1 933 marchés en 1991, contre 1 527 en 1990. 865 véhicules gênant l'installation des marchés ont été déplacés.

(Services spéciaux)

La surveillance lors de manifestations diverses, le service de parking du Grand Conseil et du Conseil municipal, le service de tribune du Conseil municipal, ainsi que diverses prestations extraordinaires ont représenté 2 443 heures de travail des agents municipaux en 1991.

Section des enquêtes

Dossiers traités	*1991*	*1990*
a) *Naturalisations*		
Confédérés (art. 9 et 10)	49	50
Jeunes étrangers (art. 12)	219	246
Etrangers (art. 11)	117	175
Compléments d'enquêtes	9	17

	1991	*1990*
b) *Enquêtes diverses*		
Demandes d'emploi	249	265
Recherches pour les bibliothèques	57	36
Sapeurs-pompiers et sauveteurs auxiliaires	43	40
Enquêtes diverses	40	40
Militaires	13	11
	796	880

La section a effectué 1011 (1023) recherches d'identité de personnes pour la section des contraventions et amendes d'ordre.

4. **Réorganisation**

Sur demande du magistrat, des groupes de travail, auxquels participaient des collaborateurs de tous les niveaux de fonction, ont analysé les structures du service et la mission des agents municipaux. Ce travail a servi de base à la restructuration entrée en vigueur au début janvier 1992.

Diverses mesures ont été prises dans l'organisation du travail des postes de quartier afin de renforcer la présence des agents dans la rue.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

1. **Personnel**

Effectif au 1er janvier 1991	175 personnes
Effectif au 31 décembre 1991	174 personnes
Ecole de formation au 31 décembre 1991	12 personnes

Durant l'année 1991, le service a enregistré 1 départ à la retraite, 1 décès, 1 mise à l'AI et 2 départs volontaires.

Après plusieurs mois de recherche, le service a engagé un officier technique (complétant ainsi l'équipe d'état-major).

La nouvelle école de formation permettra au service de compenser les départs intervenus et de renforcer les sections d'intervention.

Le service a pu organiser l'instruction avec le concours de certains sous-officiers du rang, intéressés par ce type de tâche. Cette structure a été complétée par du personnel ne pouvant assumer les tâches des sections d'intervention à titre provisoire ou définitif, ceci pour raison de santé.

Sa mission de secours sur l'ensemble du canton oblige le service à maintenir en caserne des sections d'intervention avec des effectifs minimum de:

Caserne 1: 16 hommes la semaine - 17 le week-end
Casernes 2 et 3: 7 hommes par service.

Ces quotas sont généralement atteints mais, à plusieurs reprises dans l'année, des collaborateurs doivent assurer un service complet en heures supplémentaires. Ceci génère des inconvénients tant du point de vue social que sur le plan des coûts. Le personnel assure 51 1/4 heures hebdomadairement et ne devrait pas être engagé plus longtemps.

En 1991, le service a procédé à 26 alarmes des sections d'intervention en congé. Pour le personnel des équipes d'intervention, toutes ces activités en heures supplémentaires sont payées.

Le personnel des transmissions a dépassé son quota annuel d'heures dans de fortes proportions. Ce dépassement est lié à l'absence simultanée de 4 collaborateurs pour cause de maladie ou accident. Ces heures seront compensées durant le premier trimestre de 1992.

2. Gestion

Elaboré en limitant au maximum les besoins, le budget 1991 a été exécuté en recherchant toutes les possibilités d'économies. Ainsi, la nouvelle école de formation a pu se dérouler dans les locaux du site «Abattoir», remis en état par les collaborateurs du service. De même, le personnel des ateliers est fortement mis à contribution pour effectuer des réparations extraordinaires sur des engins en fin de vie.

Toujours en vue d'économies, le service a acquis un véhicule transporteur. Cet achat permettra de limiter l'extension du parc, puisque certains véhicules autonomes (intervenant en deuxième échelon) pourront être remplacés par des containers, lesquels seront transportés sur le lieu du sinistre.

3. Activités du service

Le service a établi un nouveau record en effectuant 4 639 interventions de toutes natures sur l'ensemble du territoire cantonal.

62,1% de ces interventions ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Genève et 37,7% sur les autres communes du canton. Le service a été appelé 9 fois à l'extérieur du canton.

A relever également:

- Cours de recyclage d'une semaine pour l'ensemble du personnel du rang, avec exercice au sommet d'une grue de 50 mètres.
- Formation d'un groupe de spécialistes montagne-secours pour l'héliportage dans les parois du Salève lors d'accidents de parapente.
- Cinq appointés ont suivi la formation cantonale d'ambulancier. 17 membres du service ont maintenant le droit de pratique délivré par le médecin cantonal.
- L'équipe du réseau hydraulique a dispensé un cours sur l'utilisation correcte des poteaux incendie à 180 membres d'entreprises genevoises.
- De nombreux services de préservation liés aux manifestations du 700e anniversaire de la Confédération ont été effectués.

4. Projet à court terme

La priorité reste la réalisation d'une nouvelle centrale d'alarme. Le service a élaboré un projet répondant à ses besoins. Cependant, ce projet doit faire l'objet d'une nouvelle analyse par un groupe de travail. Une solution rapide est indispensable pour que le service dispose d'un moyen fiable pour la transmission de l'alarme.

5. Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

L'effectif des compagnies volontaires au 1er janvier 1992 s'élève à 259 hommes. Pour la première fois, des étrangers ont été admis.

Une école de formation a permis d'assurer la formation de 19 sapeurs, mais 11 démissions et 3 radiations ont été enregistrées.

Les 4 compagnies ont répondu à 39 alarmes, représentant 3 200 heures d'intervention. 655 services de préservation dans des salles recevant du public ont représenté 8 250 heures de présence et 11 600 heures ont été consacrées à l'instruction.

Les fourgons Chevrolet, datant de 1964 pour le plus ancien et 1976 pour le plus récent, doivent être changés. En effet, ce type de véhicules à essence est aujourd'hui interdit en Suisse pour des problèmes de pollution excessive. De plus, il est exclu de trouver des pièces de rechange. L'Ecole de mécanique participe à la fabrication des pièces défectueuses.

Le Plan financier quadriennal prévoit l'échange de ces 8 fourgons. Une demande de crédit sera présentée en 1992.

6. Sauveteurs auxiliaires

L'effectif des sauveteurs auxiliaires est stabilisé à 150 hommes. Cette année, ils ont été alarmés à 27 reprises pour des sinistres, ce qui représente un taux d'activité important par rapport aux années précédentes.

7. Samaritains

Le Groupe d'intervention des samaritains (GIS) est alarmé lors de chaque mise sur pied d'une compagnie volontaire. Les membres, très motivés, rendent de précieux services en s'occupant des blessés et du réconfort à apporter aux sinistrés, de même qu'en soignant les blessures des intervenants. Ils se chargent également de coordonner, avec le Service de la protection civile, le relogement des personnes sinistrées.

8. Jeunes sapeurs-pompiers

L'effectif est de 55 et, pour la première année, il compte 3 jeunes filles. 168 heures d'instruction ont été dispensées par des moniteurs bénévoles.

Plusieurs demandes d'adhésion sont en suspens et il serait souhaitable que l'effectif d'encadrement soit renforcé afin de pouvoir accepter tous les jeunes qui le demandent. C'est dans ce but que la subvention 1992 a été doublée.

STATISTIQUE COMPAREE DES INTERVENTIONS

Genres de sinistres	Ville de Genève	Communes	Hors canton	Total 1991	Total 1990
Sorties prioritaires avec feux bleus et sirènes					
Sauvetages de personnes	163	165	1	329	278
Transports de blessés (centre sportif Vernets)	85	-	-	85	108
Incendies et débuts d'incendies	367	369	3	739	700
Feux de véhicules	114	61	2	177	159
Feux de cheminées	9	9	-	18	14
Dérangements de calo à mazout	13	4	-	17	9
Chaudières surchauffées	9	7	-	16	16
Refoulements de fumée	2	-	-	2	6
Alarmes pour fumée	253	108	-	361	382
Explosions	5	3	-	8	2
Constats suite incendie ou autre	11	8	-	19	36
Dérangements inst.électr.	10	8	-	18	23
Alertes injustifiées dues aux avertisseurs	547	382	-	929	837
Odeurs de gaz (ou autres)	96	42	1	139	134
Fuites d'hydrocarbures et chimiques	164	101	-	265	236
Alarmes fallacieuses	7	7	-	14	11
Sous-total				3'136	2'951
Sorties non prioritaires					
Sauvetages d'animaux	71	42	-	113	110
Dépannages d'ascenseurs	473	152	-	625	643
Préventions chutes de matériaux	148	56	-	204	183
Inondations	117	39	-	156	118
Interventions diverses	216	187	2	405	463
Sous-total				1'503	1'517
Total général des interventions	2'880	1'750	9	4'639	4'468
en %	62,1	37,7	0,2	100	100
Total caserne principale	1'666	1'141	5	2'812	2'710
Total poste rive droite	778	429	4	1'211	1'115
Total poste rive gauche	436	180	-	616	643

Moyenne journalière d'interventions : 12,71 interventions

SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE

1. **Personnel**

En 1991, 3 postes et demi n'ont pas été repourvus suite au départ des titulaires. Ces postes ont été transférés dans d'autres services de l'administration; il s'agit de:

- un poste de dessinateur-architecte;
- un demi-poste de lingère-nettoyeuse;
- un poste de chauffeur-nettoyeur;
- un poste d'instructeur.

Au 1er janvier 1991, le service comptait 69 personnes, dont trois temporaires, plus une apprentie; au 31 décembre 1991, l'effectif s'élevait à 66 collaborateurs, dont 2 personnes à mi-temps, plus une apprentie. La moyenne d'âge du service est de 46 ans.

4 étudiants ont été affectés aux sections «Technique» et «Matériel» durant l'été.

Au 31 décembre 1991, quelque 2 000 heures supplémentaires restaient à compenser pour l'ensemble du personnel.

2. **Gestion**

Des économies ont été réalisées sur les montants budgétisés grâce à une gestion rigoureuse de chaque rubrique.

Il est à relever que le poste «prêts de matériel» a enregistré une importante augmentation grâce à la réadaptation des tarifs de location. Auparavant gratuites, les mises à disposition des minibus ont été facturées dès le 1er janvier 1991, 50 francs par véhicule le premier jour, plus 10 francs par journée supplémentaire.

Les recettes pour la location des dortoirs ont été nettement supérieures à nos prévisions, en raison du nombre important de nuitées comptabilisées pour le logement des requérants d'asile.

3. **Activités régulières du service**

(Cours)

Au 31 décembre 1991, l'effectif total des formations comprenait 7 676 personnes, membres des organismes de protection d'établissement inclus.

Suite à une décision cantonale, les astreints des classes d'âge 1931 à 1940, à l'exception des cadres, n'ont pas été convoqués aux exercices biennaux, de même que les astreints des classes d'âge 1931 à 1942 aux cours d'introduction. Ces personnes restent toutefois incorporées à la protection civile et sont à disposition en cas de mise sur pied. En raison de cette diminution des effectifs, l'organisation des cours dans les installations de protection civile situées en ville de Genève a été abandonnée de façon à exploiter le centre de formation de Richelien au maximum de ses capacités d'accueil.

Les jours de cours comptabilisés en 1991 se décomposent ainsi:
- 506 jours de cours au centre d'instruction de Richelien;
- 136 jours de cours dans les dispositifs en ville de Genève.

(Travaux d'utilité publique)

De nombreux travaux d'utilité publique ont été réalisés avec les formations pionniers et lutte contre le feu:
- remise en état du cheminement le long de la Versoix;
- création d'escaliers d'accès au sentier du bord de l'Arve;
- travaux d'aménagements en faveur du Parc d'accueil animalier de Bellevue, de M. Challandes;
- aménagements pour la piste de ski de fond des Championnats suisses nordiques en 1993 à la Givrine;
- aménagement d'un chemin pédestre au bord de l'Arve, rive gauche, à la hauteur du quai des Vernets;
- suite à un éboulement, dégagement et aménagement de chemins pédestres sur la rive gauche du Rhône, sous le cimetière de Saint-Georges.

(Matériel)

En ce qui concerne le matériel, le service a fait l'acquisition, en 1991, du matériel pour un détachement d'assistance supplémentaire. Il dispose au total de 5 détachements d'assistance pouvant accueillir chacun 200 personnes sinistrées.

(Repas)

Le nombre de repas préparés durant l'année 1991 est de 15 652, c'est-à-dire:
- 4 355 repas pour les exercices se déroulant en ville;
- 11 297 repas pour les cours se déroulant à Richelien.

(Location dortoirs)

Ce sont plus de 47 265 nuitées qui ont été enregistrées en 1991 dans les dortoirs de la protection civile (1 957 lits).

(Constructions et places protégées)

Sur le plan des constructions, les travaux de gros œuvre ont été terminés pour le poste d'attente et le poste sanitaire situés sous l'école de Cayla, ainsi que pour l'abri public sis rue Baudit/rue du Cercle.

En ce qui concerne les abris privés pour la population, le service a procédé à la visite de 476 abris, et 115 d'entre eux ont été remis en état aux frais des propriétaires d'immeubles.

A fin décembre 1991, la ville de Genève comptait environ 174 400 habitants. Une place protégée est à disposition de chaque citoyen, cependant toutes ne présentent pas le même degré de protection, ainsi:

- 155 085 places d'abri sont ventilées;
- 11 899 places d'abri ne sont pas ventilées;
- 7 416 places sont situées dans des abris de fortune.

(Installations techniques)

La section technique a poursuivi les travaux d'entretien périodique de tous les ouvrages, conformément aux cahiers des charges établis. La rénovation du poste sanitaire du XXXI-Décembre (utilisé notamment pour le logement des prérequérants d'asile) et la transformation de l'ancien poste sanitaire des Crêts ont été entreprises. Des analyses ont été effectuées dans chaque ouvrage afin de réduire la consommation d'énergie.

4. Activités extraordinaires du service

(Foire de Genève)

Le 39e Salon des Arts ménagers s'est tenu à Palexpo du 13 au 24 novembre 1991. La protection des biens culturels ayant été choisie comme thème pour le stand de l'Association genevoise pour la protection civile, la permanence a été assurée par des spécialistes en ce domaine. A relever également l'étroite collaboration du service pour le montage et le démontage du stand et pour tous les problèmes techniques liés à son exploitation.

(Téléthon-Genève)

L'Association suisse romande contre la myopathie a fait appel au service pour l'opération Téléthon 1991, d'envergure internationale. La structure de la manifestation genevoise prévue le 6 décembre 1991 à l'occasion du départ de Genève du TGV Téléthon a été entièrement réalisée par le Service de la protection civile, avec le concours de quelques membres d'autres services publics municipaux, cantonaux ou fédéraux. Des contacts ont été pris avec divers

groupes folkloriques, fanfares, sportifs et sponsors en vue d'une participation bénévole au programme d'animation qui s'est déroulé sur le quai de la gare Cornavin. Toutes les personnes engagées dans cette action n'ont pas ménagé leurs efforts. Des promesses de dons pour plus de 1 350 000 francs ont été enregistrées pour l'ensemble de notre pays.

(Action Foyer Handicap)

A la demande de l'Association Foyer Handicap, le service a été engagé dans l'enceinte de Palexpo pour assurer l'infrastructure de la soirée de gala organisée au profit de cette association, lors du 31e Concours hippique international de Genève. Cette collaboration bénévole a permis de limiter considérablement les frais de cette soirée dont le bénéfice a atteint plus d'un demi-million de francs.

(Interventions du piquet d'alarme)

Le Service de piquet d'alarme a été mis à contribution durant l'année 1991 pour une trentaine d'interventions, principalement des relogements de personnes sinistrées. En effet, notamment suite à des incendies, le service a été appelé à accueillir plusieurs familles dans les appartements de secours, ce qui représente au total 2 714 nuitées.

5. Divers

La décision du Conseil d'Etat de suspendre la majorité des cours de protection civile en 1992 a obligé la direction du service à revoir provisoirement les cahiers des charges des sections concernées.

SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

1. Personnel

- Etat au 1er janvier 1991: 26 collaborateurs et collaboratrices, 1 apprentie employée de bureau
- Etat au 31 décembre 1991: 27 collaborateurs et collaboratrices, 1 apprentie employée de bureau

Par rapport à l'année dernière le nombre des heures supplémentaires est en diminution (454 contre 572 au 31 décembre). L'absentéisme pour cause de maladies et accidents est important.

2. Activités du service

a) *Administration*

La comptabilité assume un volume de travail très important en raison du contentieux ancien et de la facturation des redevances à échéances rapprochées. Un effort particulier est fourni en matière de facturation et de suivi des débiteurs, ceci afin d'améliorer les encaissements.

b) *Halle de Rive*

La halle a été fermée pendant 4 jours pour gros travaux de nettoyage (plafonds, murs). Des travaux de renforcement de l'installation frigorifique sont en cours.

c) *Marchés*

Dans l'ensemble, la fréquentation des marchés est restée stable avec toutefois une légère baisse en ce qui concerne les abonnés, compensée par une augmentation des marchands au jour le jour.

Sur demande des commerçants, le marché des Frises (pont de l'Ile) a été déplacé et se trouve attenant à celui du boulevard Helvétique.

d) *Installations saisonnières*

Le nombre d'emplacements mis à disposition est stable. Seules les terrasses de restaurants sont en augmentation.

e) *Manifestations*

Les manifestations ont été très nombreuses en 1991: champs de foire, cirques, Tour de Suisse, Fête des écoles, Solvita, brocante et festivités marquant le 700e anniversaire de la Confédération.

435 permissions ont été délivrées pour stands politiques et divers, essentiellement pour la place du Molard et les Rues-Basses.

f) *Atelier*

Les travaux de marquage habituels ont été effectués pour les marchés, les jeux dans les parcs et préaux, les terrasses de café. L'atelier s'est également chargé de réparer les signalisations endommagées.

g) *Empiétements*

Le ralentissement de la conjoncture a entraîné une diminution des recettes des chantiers en particulier.

Le recensement systématique des empiétements a été entrepris et progresse en fonction de l'effectif que le service peut affecter à cette tâche. Les permissions suivantes ont été délivrées:

	1990	*1991*
– chantiers, fouilles, vidanges	2 314	2 425
– enseignes	396	468
– panneaux peints	365	408

3. Considérations générales

L'équipement informatique (postes de travail) a été complété en début d'année et une amélioration des programmes est en cours pour la gestion comptable et celle des empiétements.

Les contacts avec les divers utilisateurs du domaine public sont nombreux. Il convient de relever les séances annuelles avec les commissions consultatives et autres réunions présidées par le magistrat. Ces contacts permettent de régler un grand nombre de problèmes de façon concertée.

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Michel Rossetti, conseiller administratif

Généralités

Les personnes âgées et la petite enfance, les deux priorités du Conseil administratif de la Ville de Genève, sont au centre de l'action du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Pour l'année écoulée, nous retiendrons le développement d'actions d'animations pour les personnes âgées et la mise à disposition de nouvelles places dans les institutions de la petite enfance.

Une lecture attentive des comptes 1991 montre que l'effort d'économie et de rationalisation entamé en 1990 a été poursuivi dans ces deux secteurs, comme dans l'ensemble des services.

Par ailleurs, de longues études menées en 1991 ont permis d'élaborer un nouveau barème pour les institutions de la petite enfance. C'est ainsi qu'un effort plus grand sera demandé, notamment aux usagers les plus aisés des institutions de la petite enfance, pour afficher leur souci réel de solidarité avec l'ensemble des bénéficiaires des prestations municipales.

Principales mesures

En dépit des difficultés économiques que connaît notre municipalité, elle a pu concrétiser ses choix prioritaires grâce à de nombreuses mesures qui ont eu des incidences financières tangibles:

- révision des contrats de location entre le Service social et l'Hospice général;
- diminution substantielle de la participation de la Ville aux activités surveillées;
- réutilisation de matériel scolaire déclaré obsolète;
- vente de bacs à fleurs du Service des espaces verts;
- augmentation des tarifs des pompes funèbres;
- dénonciation des conventions entre le Service des pompes funèbres et les communes genevoises;
- fermeture de la conciergerie de Saint-Georges le dimanche;
- fermeture de l'Office d'état civil le samedi.

Par ailleurs, un certain nombre de décisions, prises en 1991, produiront leurs premiers effets financiers en 1992. Soit:

- l'augmentation des tarifs des crèches et des garderies;
- l'augmentation des tarifs de location des salles mises à la disposition de sociétés.

Enfin, des négociations sont en cours pour le regroupement des aides ménagères de la Ville au sein de l'AMAF, l'Association des aides ménagères au foyer. Et pour l'ouverture de nouvelles institutions pour la petite enfance en partenariat, avec le Bon Secours et l'Université, notamment.

Modifications dans la structure du département

Au 1er août 1991, le Service du recensement du domaine bâti a été transféré à l'Etat qui a repris les anciens locaux du RDB. Ce transfert représente une économie substantielle pour la Ville.

Le transfert du Service de l'urbanisme du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au département des constructions a impliqué le passage de 15,5 postes d'un département à l'autre.

Enfin, après 28 ans de dépendance du Service des écoles de la Ville de Genève, la maison des jeunes et de la culture est passée sous la responsabilité du département des affaires culturelles.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement présentées au Conseil municipal durant l'année 1991 ont été les suivantes:

- N° 378 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du projet de loi modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3) dans le périmètre situé entre le chemin de la Voie-Creuse, l'avenue de France, la rue du Valais et les voies CFF, plan N° 28355-222, renvoyée le 12 mars 1991 à la commission de l'aménagement.
- N° 392 en vue de l'ouverture de la seconde tranche d'un montant de 3 900 000 francs du 9e crédit destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève, renvoyée le 16 avril 1991 à la commission des travaux.
  Le crédit, amputé de 315 000 francs (pour des stores à commande manuelle) a été voté par le Conseil municipal le 25 juin 1991.
- N° 395 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du règlement spécial N° 28316-239-240 compris entre le quai du Mont-Blanc, la rue du Mont-Blanc, la rue de Chantepoulet, la place Cornavin et la rue des Alpes, dans la section Genève-Cité, renvoyée à la commission de l'aménagement le 16 avril 1991.
- N° 398 en vue de l'octroi d'une subvention extraordinaire de 100 000 francs en faveur de l'action entreprise afin d'enrayer l'épidémie de choléra qui sévit au Pérou, votée le 16 avril 1991.
- N° 401 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28274A-233 «Les Pléiades» situé entre l'avenue Louis-Aubert et le chemin des Pléiades, renvoyée à la commission de l'aménagement le 14 mai 1991.
- N° 26 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 140 000 francs pour la réhabilitation de la villa Picot, sise plateau de Frontenex 11, à destination d'une crèche, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre 1991.
- N° 27 en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 000 francs destiné à la transformation des locaux du 1er étage du 11, chemin du Furet, en une crèche à temps partiel, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre 1991.
- N° 39 en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 926 000 francs destiné à la transformation de l'arcade appartenant à COOP Genève, située rue de Vermont 18 bis, en locaux scolaires, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre. Le crédit a été voté le 3 décembre 1991 par le Conseil municipal.

L'examen des propositions N°s 378, 395 et 401 ne dépend plus d'un service du département.

Commissions parlementaires

La commission des affaires sociales, des écoles et de la jeunesse, dont le secrétariat est assuré par la direction du département, a siégé à 25 reprises en 1991. De janvier à juin, sous la présidence de M. David Hiler, et depuis le 19 septembre, sous la présidence de M. Homy Meykadeh. Le conseiller administratif responsable a été entendu à cinq reprises par la commission tandis que, lors de quatre séances, la commission a auditionné des chefs de service du département.

Du 1er janvier au 21 mai 1991, la commission de l'aménagement s'est réunie à onze reprises sous la présidence de M. Michel Ducret. M. Rossetti a été entendu deux fois par la commission.

Par ailleurs, la commission des finances a auditionné M. Rossetti ainsi que la direction du département et l'ensemble des chefs de service en vue de la discussion sur le budget 1992.

Interventions parlementaires

En 1991, 13 interventions parlementaires ont été transmises au département (soit 1 résolution, 5 motions, 1 postulat, 2 interpellations, 1 question écrite et 3 questions orales).

Signalons la résolution demandant que le bâtiment de la Madeleine soit rapidement affecté à la petite enfance. Ce souhait sera très vite satisfait.

Précisons que, parmi ces interventions, cinq concernant des problèmes d'aménagement ont été transmises au département des constructions et de la voirie.

En outre, le département a répondu à une résolution, à trois motions, à une interpellation, à deux questions écrites et à trois questions orales. Dont une motion demandant une aide d'urgence au peuple kurde.

Direction du département

En priorité, la direction a pour mission d'exercer la politique du magistrat et du Conseil administratif dans les services et de contrôler son application. Sur le plan décisionnaire, elle intervient tant sur le plan administratif que financier.

Vu la conjoncture économique, la direction du département s'est astreinte, l'an passé,

- à une analyse de l'organisation des services et de leurs dépenses;
- au renforcement de la politique de communication et d'information du département;
- à l'examen de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat (également en matière de politique de subventionnement).

La direction du département est tout particulièrement chargée:

- de la coopération au développement;
- de l'aide humanitaire;
- de l'aide directe de la Ville de Genève,
- et de divers dossiers qu'elle traite directement avec le magistrat.

Politique de subventionnement

A la suite des décisions prises par le Conseil administratif en matière de subventions, le département a défini très précisément le mode d'attribution des subventions dans son secteur:

- soit les subventions accordées sur la base de barèmes proportionnels (par exemple, x francs par journée/enfant aux restaurants scolaires);
- soit les subventions accordées sur la base d'un règlement municipal (par exemple, les crèches);
- soit les subventions accordées à des institutions sociales ou en faveur de la jeunesse attribuées après examen de la demande par le service concerné et examen de la situation comptable par le Contrôle financier;
- soit les subventions ponctuelles accordées après la même procédure et selon des critères très précis.

Ce document a été transmis à la commission sociale et servira de base à l'élaboration du budget 1993.

Conclusion

Avant de procéder à l'examen des comptes 1991 dans le détail des différents services, relevons que, grâce à l'ouverture des centres sociaux sur les quartiers de l'agglomération, grâce à un effort de rationalisation interne ainsi que grâce à une meilleure coordination avec d'autres institutions, le département a pu, notamment dans le domaine social, étendre le champ de ses activités tout en restant dans le cadre budgétaire alloué.

Cependant, dans le domaine des écoles, il convient de préciser que, compte tenu des difficultés financières de la Ville de Genève et du retard pris par les projets de constructions scolaires, il sera à l'avenir très difficile d'ouvrir des classes en suffisance, au moment opportun.

1. Coopération au développement

Les principaux projets de développement soutenus par la Ville de Genève en 1991 ont été présentés par la Fédération genevoise de coopération. Ils ont reçu un préavis favorable du Département fédéral des affaires étrangères. Il s'agit des projets suivants:

	Fr.
Genève - tiers monde	
– Pérou: Habitat «Los Tallanes»	45 990.—
– Colombie: Extension du programme de formation de formateurs à Cali	70 740.—
– Zaïre: Formation d'animateurs locaux et drainage des marais à Kaziba	17 129.—
– Togo: Association villages - entreprise	46 370.—
Terre des Hommes	
– Argentine: Enfants pour la Paix à Buenos Aires	97 155.—
– Mali: Aménagement de bas-fonds et animation agricole	3 302.—
– Sénégal: Appui aux enfants et jeunes de la rue	45 148.—
Mouvement pour la coopération internationale	
– Brésil: Financement complémentaire pour le film «La parole aux Indiens»	20 865.—
Accueil tiers monde	
– Information: Film «Les Janomani au temps de l'or»	37 376.—
Œuvre suisse d'entraide ouvrière	
– Nicaragua: Formation des syndicalistes et secrétariat pour la femme	60 000.—
– Nicaragua: Publication d'une revue destinée aux néo-alphabétisés	50 000.—
Education et libération	
– Afghanistan: Ecoles primaires à Samangan	22 241.—

	Fr.
– Chili: Ecole de formation à la gestion à Valparaiso	39 676.—
– Colombie: Alphabétisation des adultes à Pasto	12 862.—
Centre social protestant	
– Algérie: Electricité solaire pour les camps de réfugiés sahraouis	50 000.—
Cecotret	
– Haïti: Extension de l'atelier de la coopérative COOPTRAH	84 159.—
Carabaya - Pérou	
– Pérou: Appui aux agriculteurs de Peasagro - Mazuko	36 139.—
Centrale sanitaire suisse	
– Salvador: Formation de promoteurs en santé primaire	102 511.—
Caritas	
– Haïti: Appui à la formation pédagogique et météorologique des maîtres des écoles presbytérales de l'archidiocèse du Cap-Haïtien	15 000.—
Jardins de cocagne	
– Sénégal: AISB, Sinthiou-Boubou	57 012.—
Sous-total	913 675.—
Provision 1990	13 675,90
Total	900 000.—

2. **Aide humanitaire**

Croix-Rouge suisse	
– Lutte contre le choléra au Pérou	100 000.—
– Programmes de secours destinés aux victimes du cyclone du Bengladesh	100 000.—
– Programmes de secours destinés au Soudan et au Cambodge:	100 000.—
Total	300 000.—
– Programmes d'aide destinés au peuple kurde (ce montant a été prélevé sur le compte N° 8010.3659.00 «subventions et allocations diverses et imprévues»)	(150 000.—)

3. **Aide directe de la Ville de Genève**	Fr.
– Opération TPG - transport de mobilier scolaire à destination de Bran, Roumanie	35 000.—
– Restauration de la toiture de l'église de Csatar, Hongrie	20 000.—
– Programme de diffusion de manuels de formation destinés aux pays francophones du tiers monde	80 000.—
– Projets au Cameroun et en Ouganda de l'Association genevoise Solidarité - Tiers Monde	20 000.—
– Projet éducatif en Inde de l'Association Jatur	5 000.—
– Camps d'été au Togo et Cameroun, de l'Association Tocatine	5 000.—
– Coopération Coup de Main	20 000.—
– Fondation GIPRI	15 000.—
Total	200 000.—

4. **Aide aux communes suisses**	
– Aide à la commune d'Auressio/Tessin dans le cadre de son programme de reconstruction de son auberge de montagne.	10 000.—

SERVICE SOCIAL

1. Mission

L'objectif principal du Service social est de contribuer au soutien de toutes les catégories de la population qui en expriment le besoin, tant au niveau financier que dans le sens d'une meilleure intégration sociale.

A cette mission traditionnellement orientée vers les personnes âgées s'ajoutent, notamment dans le domaine de l'aide à domicile, des interventions auprès de la clientèle nouvelle : personnes handicapées, atteintes du SIDA ou d'affections psychiques.

Une attention spéciale est proposée à une population jeune particulièrement touchée par la conjoncture économique.

La concertation avec les structures sociales déjà existantes dans les quartiers facilite la mise en œuvre de cette mission.

2. Structures

Pour mener à bien cette mission, le Service social dispose des structures suivantes:

- 8 centres sociaux de quartier
- 4 antennes sociales de quartier
- 4 immeubles avec encadrement infirmier
- 13 clubs d'aînés
- 1 local administratif pour les animateurs se situant dans une antenne sociale
- 1 foyer de jour
- 1 blanchisserie

3. **Actions**

3.1 *Action financière* :

Afin de pallier, dans certains cas, une situation économique difficile, le Service social propose des prestations municipales aux personnes qui reçoivent l'OAPA, comme complément de cette aide. Par ailleurs, le service verse des allocations à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux barèmes établis par la Ville de Genève.

En 1991, 4 799 prestations municipales ont été versées à 5 402 personnes. 134 allocations municipales ont été versées à 249 personnes.

2 320 bénéficiaires des prestations municipales sont âgés de plus de 75 ans.

50% sont des Confédérés, 30% des Genevois et 20% des étrangers.

Les bénéficiaires des allocations sociales sont en majorité des étrangers (60%), suivis par les Confédérés (27%) et des Genevois (13%).

Le montant total versé au titre de ces deux aides est de 9 978 000 francs, en augmentation d'environ 900 000 francs par rapport à 1990.

Il faut relever que le versement d'aides financières ne saurait être une fin en soi. Il n'a de pertinence que comme maillon d'une chaîne de prévention et d'intégration sociale.

3.2 *Aide à domicile*

Les aides ménagères du Service social soutiennent des prestataires de la Ville de Genève en leur prodiguant aide et appui pour leur ménage et leurs courses.

Les collaboratrices de ce secteur interviennent auprès de 946 personnes dont 613 ont entre 75 et 89 ans.

179 nouveaux ménages ont été touchés en 1991 tandis que 146 dossiers ont été bouclés.

3.3 *Structures d'accueil et d'encadrement*

3.3.1 *Immeubles avec encadrement infirmier*

Les quatre immeubles avec encadrement infirmier (Eaux-Vives, Jonction, Minoteries et Seujet), gérés par le Service social, offrent 833 logements.

Les professionnels prodiguent à 363 résidents divers soins infirmiers.

L'an passé, le travail d'accompagnement des personnes âgées dans leur vie quotidienne s'est développé.

L'accent a été mis tout particulièrement sur les relations humaines et sociales des résidents avec leur entourage et leur quartier.

Des recherches ont été menées dans le cadre de deux formations post-grades par des infirmières.

3.3.2 *Salle à manger Sainte-Clotilde*

Une association, dite de la «Salle à manger de Ste-Clotilde» a été constituée pour prendre en charge la gestion de cette structure. Son activité s'intensifie et elle permet aux résidents de l'immeuble avec encadrement des Minoteries de se retrouver pour des repas en commun.

Elle propose également des contacts avec toute la population du quartier et notamment avec les élèves de l'école primaire de la Jonction.

Durant l'année 1991, 4 801 repas ont été servis, soit une moyenne de 33 couverts par repas.

En lien avec l'animation intergénérationnelle qui est proposée dans ce lieu convivial, ouvert et chaleureux, signalons la démarche d'un groupe de collégiens du Collège de Saussure qui sont venus interviewer des personnes âgées de la Jonction. L'édition de leur travail est envisagée.

3.3.3 *Foyer de jour Soubeyran*

En 1991, à nouveau, le taux plafond de fréquentation a été atteint, soit au total 3 027 journées et une moyenne journalière de 13. De nombreuses personnes, qui n'ont pas été accueillies à Soubeyran, ont été dirigées sur le foyer Livida à Versoix.

3.3.4 *Blanchisserie*

Durant l'année, 7 682 livraisons ont été effectuées, soit 37 246 kilos de linge lavé, raccommodé et repassé. La blanchisserie a ainsi encaissé la somme de 185 545 francs.

3.3.5 *Nouvelle-Roseraie*

La Nouvelle-Roseraie, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, a accueilli 570 personnes, dont 158 hommes et 412 femmes, en 1991. Soit un total de 8 500 journées de pension. Parmi les résidents, 285 Genevois, 239 Confédérés et 46 étrangers.

3.4 *Animation socio-culturelle*

3.4.1 *Clubs d'aînés*

Les 13 clubs d'aînés de la Ville comptent 1 805 membres. En plus des activités habituellement proposées dans les clubs d'aînés, l'équipe d'animation a développé des actions culturelles (ateliers, théâtres, films vidéo).

3.4.2 *Vacances / Excursions*

A différentes occasions, durant l'année écoulée, le Service social a mis sur pied des vacances adaptées aux aînés avec le souci de leur confort et de leur désir de convivialité. Signalons les séjours à

- Abano, Italie (thermal)
- Mousquety, Provence
- Cavalaire, Côte d'Azur
- Stein-am-Rhein, Spécial 700e
- Locarno, Tessin
- Magliaso, Tessin, pour les personnes handicapées.

3.4.3 *Spectacles / Concerts*

2 084 billets, à prix réduit, ont été vendus aux bénéficiaires des prestations municipales. Une matinée, soit 1 600 billets pour le cirque Nock ont été achetés. 2 426 billets ont été vendus, également à prix réduit, pour les représentations du cirque Knie.

3.4.4 *Fêtes traditionnelles*

Les fêtes du Printemps et de l'Escalade ont connu une affluence record: plus de 500 personnes ont pris part à chacune de ces fêtes.

4. Personnel

Fin décembre 1991, le Service social comptait 186 collaborateurs répartis de la manière suivante:

– direction et administration	7 % soit	9 personnes
– aide à domicile	50 % soit	122 personnes
– blanchisserie	10 % soit	19 personnes
– action sociale	18 % soit	30 personnes
– immeubles avec encadrement infirmier	8 % soit	11 personnes
– animation socio-culturelle	4 % soit	10 personnes
– foyer de jour	3 % soit	7 personnes

5. **Budget**

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 1 937 380 francs et un montant de dépenses de 27 660 402 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

– prestations financières	37 %
– subventions	14 %
– salaires et charges sociales	38 %
– loyers et entretiens de locaux	6 %
– frais généraux	5 %

6. **Locaux**

Le Centre social de Plainpalais, au 46, rue de Carouge, a été inauguré le 12 septembre 1991.

Une nouvelle antenne sociale a été installée aux Eaux-Vives, au 16, rue Maunoir en automne 1991.

Le Centre social de Saint-Jean a déménagé du 11, chemin du Furet au 26, rue de Saint-Jean le 16 décembre 1991.

Des travaux ont permis l'agrandissement de la blanchisserie sise au 35, boulevard du Pont-d'Arve.

7. **Divers**

1991 a vu le passage de Sésame du Minitel au système Vidéotex. Dans le même temps, un service a été ouvert qui permet au public d'entrer en contact avec les autorités, par Vidéotex interposé.

Grâce à la générosité de la Fondation Gabriel Tamman, un nouveau bus a été mis à la disposition du Foyer de jour de Soubeyran.

8. Conclusion

En 1991, le Service social de la Ville de Genève a mis l'accent sur l'ouverture des centres sociaux aux quartiers de la ville. C'est ainsi que des réseaux se sont mis en place à partir des centres sociaux, pour offrir différents services à la population.

SERVICE DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE

1. Mission

La mission du service est de gérer ou subventionner tout ce qui – dans le domaine des compétences de la Ville de Genève – a trait aux écoles primaires et enfantines, ainsi qu'aux loisirs et à la jeunesse (sauf la petite enfance).

Dans le cadre de cette mission générale, le service doit, notamment, entretenir, rénover et aménager les bâtiments placés sous sa responsabilité. Ces bâtiments abritent les écoles ou des activités subventionnées par le service.

2. Structure

2.1 *Organisation*

Le personnel du service est réparti dans les trois sections suivantes:

- section «administration et finances»;
- section «technique»;
- section «logistique et conciergerie».

2.2 *Bâtiments gérés par le service*

- 47 groupes scolaires et 2 locatifs;
- 37 salles d'éducation physique;
- 10 centres de loisirs et maisons de quartier;
- 1 maison des jeunes et de la culture (jusqu'au 31 décembre 1991);
- 1 auberge de jeunesse;
- 1 résidence pour jeunes «Le Voltaire»;
- 1 résidence pour jeunes, 3, rue du Village-Suisse;
- 9 ludothèques;
- 27 restaurants et cuisines scolaires;
- 2 colonies de vacances;
- 74 places de jeux.

3. Actions

3.1 *Actions financières et appuis logistiques*

Le Service des écoles subventionne 27 restaurants scolaires représentant 14 associations. Le nombre de repas subventionnés a passé de 246 311 à 279 362.

2 356 élèves ont fréquenté les activités surveillées en 1990/1991.

778 élèves ont fréquenté les études surveillées en 1990/1991.

9 ludothèques ont fonctionné en 1991.

Les colonies de vacances subventionnées par la Ville de Genève ont enregistré 19 208 journées de fréquentation, soit une augmentation de 3 474 journées.

9 790 journées ont été subventionnées pour les centres aérés organisés par les centres de loisirs et maisons de quartier (légère diminution de la fréquentation).

10 centres de loisirs et maisons de quartier ont été fréquentés par les enfants, adolescents et adultes. En cours d'année, le centre de rencontre des adolescents des Eaux-Vives (Cradeau) a débuté son programme d'activités.

Le Relais (réseau télématique) a continué à se développer et la configuration initiale a été rendue plus performante.

Divers groupements, institutions et associations ont été soutenus dans leurs actions en faveur des enfants et adolescents par le versement de subventions s'élevant à 1 892 400 francs.

3.2 *Inauguration*

14 équipements ont été inaugurés.

3.3 *Travaux*

Les travaux d'entretien annuels ont été réalisés selon le programme établi grâce au vote de crédits complémentaires.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie au moyen de crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal.

3.4 *Fête des écoles*

La fête des écoles enfantines a eu lieu le 27 juin et a réuni 4 116 enfants dans le parc des Bastions.

La fête des écoles primaires s'est déroulée le samedi 29 juin, aux 4 emplacements habituels. 5 547 élèves ont participé à la manifestation.

3.5 *Promotions civiques*

Une seule cérémonie a été organisée au Victoria Hall, le mardi 26 novembre 1991. Elle a réuni 1 298 participants qui ont prêté serment devant les autorités.

3.6 *Marché aux puces*

Les 16e et 17e marchés aux puces par et pour les enfants ont eu lieu les 30 mai et 26 septembre 1991. Ils ont rencontré un grand succès.

3.7 *Hébergement social pour jeunes*

L'auberge de jeunesse et la résidence pour jeunes «Le Voltaire» ont fait le plein. Une nouvelle résidence pour jeunes a été inaugurée au 3, rue du Village-Suisse.

4. **Personnel**

Le service a occupé le personnel suivant:

	Hommes	*Femmes*	*Total*
Postes d'employés réguliers			
Direction, personnel administratif et technique	14	6	20
Concierges d'écoles	38	1	39
Concierges remplaçants	2	–	2
Apprentie	–	1	1
Employés soumis à un contrat temporaire			
Epouses de concierges	–	30	30
Nettoyeurs et nettoyeuses	1	18	19
Aides concierges	3	15	18
Jeunes gens pendant les vacances d'été	12	6	18
Aides de bureau (fonds de chômage et crédits tempor.)	2	–	2
Total	72	77	149

5. **Budget**

Le budget de fonctionnement du service correspond à environ 6,5% des charges et à 0,15% des revenus du budget total de la Ville.

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait:

- un montant de recettes de Fr. 915 354
- un montant de dépenses de Fr. 40 657 979

Ces dépenses se découpent comme suit :

– Prestations financières	30 %
– Subventions	4 %
– Salaires et charges sociales	16 %
– Loyers et entretien des locaux	4 %
– Frais généraux / amortissements	31 %
– Manifestations	2%
– Travaux / entretien	13 %

6. Locaux

4 nouveaux bâtiments ont été ouverts pour assurer la rentrée scolaire 1991/1992

7. Divers

La sécurité du réseau informatique implanté au 7, rue de l'Athénée a été améliorée.

8. Conclusions

Il faut relever la poursuite d'une forte croissance des effectifs scolaires et parascolaires.

Pour la première fois, le nombre d'élèves par classe a augmenté à la rentrée 1991/1992.

Par ailleurs, des efforts importants ont été faits par le Service des écoles pour trouver des solutions plus économiques (par exemple remplacement des stores électriques par des stores à commande manuelle et simplification des aménagements pour les nouvelles constructions, remise à neuf de mobilier ancien par une association employant des handicapés du travail).

De même, au niveau des recettes, où les tarifs de location des locaux ont fait l'objet d'une augmentation substantielle.

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

1. Mission

La mission du SEVE consiste à entretenir les parcs et promenades municipaux, une surface totale de 310 hectares (soit 16 m²/habitant). Il est notamment

chargé de la régénération des 40 000 arbres publics et d'assurer le fleurissement de la ville à l'aide de 482 000 plantes.

En collaboration avec les services municipaux concernés, le SEVE participe à la conception et à l'élaboration des nouveaux aménagements publics.

Il cherche à rationaliser l'entretien des espaces verts tout en utilisant des techniques douces et respectueuses de l'environnement.

Enfin, une attention particulière est apportée à l'information de la population sur la richesse du patrimoine vert et sur la protection de l'environnement urbain.

2. **Structure**

Pour assurer sa mission, le SEVE dispose de:

- 27 équipes de quartier
- 4 équipes d'entretien volantes
- 9 équipes spécialisées permanentes
- 4 équipes spécialisées saisonnières.

Ces équipes sont dispersées sur l'ensemble du territoire municipal.

2.1 *Etablissements horticoles*

Surface de production en 1991 (m²)

	La Grange	*Beaulieu*	*Bornaches*	*Total*
Serres	200	1 000	1 800	3 000
Couches	1 500	1 600	450	3 550
Pleine terre	450	7 500	7 500	15 450
Conteneurs	–	–	1 200	1 200
Pépinière	–	–	14 000	14 000
Total	2 150	10 100	24 950	37 200

2.2 *Véhicules*

Le service dispose de:

- 30 véhicules immatriculés
- 17 véhicules électriques
- 17 véhicules de chantier
- 35 remorques et roulottes

En 1991, un camion de 13 tonnes Mercedes a été acquis en remplacement d'un ancien véhicule IVECO-OM.

3. Actions

3.1 *Créations et améliorations*

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève, plusieurs réalisations ont vu le jour:

- plantation de la berme centrale de la rue Lombard;
- aménagement d'une place de repos et plantation d'un alignement de saules sur le terre-plein des Lavandières;
- aménagement extérieur de la bibliothèque municipale à la place des Trois-Perdrix;
- création d'un nouveau cheminement dans la rocaille des Eaux-Vives;
- plantation de sous-bois dans le quartier des Schtroumpfs et du Nant-des-Grottes;
- réaménagement de la place de jeux des Franchises, plantation d'une haie à l'école de Sécheron et au chemin Champ-d'Anier;
- plantation et engazonnement sur le pourtour de l'église Anglaise;
- réalisation d'une pataugeoire dans le quartier de la rue de Montbrillant - avenue de France;
- réaménagement de la cour des immeubles 116-118, rue de Lausanne.

3.2 *Entretien des espaces verts*

Dans le souci de rationaliser son travail, le SEVE a supprimé un tiers des 2 000 bacs qui ornent la Ville, soit 300 bacs de décorations estivales et 300 bacs de décorations permanentes.

L'automatisation de l'arrosage des parcs de l'Ariana, Franchises, école de Sécheron a été poursuivie.

3.3 *Etudes en cours*

- extension des réseaux d'arrosage des parcs Geisendorf, Franchises, Liotard et Bertrand;
- extension de la roseraie des Franchises;
- mise à ban d'une importante surface forestière du Bois-de-la-Bâtie, permettant la régénération du sous-bois fortement endommagé. De plus, une étude est en cours pour revoir l'étanchéité de l'étang;
- création d'un ruisseau le long du sentier des Saules au parc Bertrand.

3.4 *Arbres et arbustes*

Abattage : 200 arbres
Plantations : 246 arbres
2 100 arbustes
3 100 plantes tapissantes
4 100 rosiers

3.5 *Phytiatrie*

Suite aux gels printaniers tardifs, on a pu constater de nombreux dégâts sur les végétaux, notamment sur les jeunes pousses de rosiers. Toutefois, l'automne tardif a favorisé le développement de la population de larves de vers blancs dans de nombreuses pelouses.

Sous la co-direction du SEVE, un travail de diplôme a été réalisé sur l'évolution de la population d'acariens parasites du tilleul. Il a démontré l'efficacité de la lutte biologique à l'aide d'acariens prédateurs.

3.6 *Cultures*

Dans le cadre du 700e anniversaire de la Confédération, les mosaïques florales ont été ornées de thèmes liés à cet événement.

Les essais de nouvelles variétés végétales, en collaboration avec le Groupement technique horticole de Genève (GTHG) et le Groupement des Chrysanthémistes romands se sont intensifiés. 20 nouvelles espèces et variétés de fleurs ont été observées.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail pour une horticulture respectueuse de l'environnement de l'Union suisse des services de parcs et promenades (USSP), le SEVE a entrepris un important essai sur les substrats de remplacement de la tourbe.

3.7 *Statistique de production*

Conformément au souci d'économie du Conseil administratif, la production totale du service a été ramenée à 482 100 plantes, soit une diminution de 13% par rapport à 1990.

	Beaulieu	*Les Bornaches*	*La Grange*	*Total*	
Plantes en pots	8 000	2 100	11 500	21 600	— 2 %
Plantes à massifs	106 000	161 000	91 000	358 000	— 9 %
Fleurs coupées	31 000	64 500	7 000	102 500	—27 %
Total	145 000	227 600	109 500	482 100	
Variation de production par rapport à 1990	– 20 %	– 8 %	– 12 %	– 13 %	

4. Personnel

L'effectif du service n'a pas été modifié: il demeure fixé à 185,5 postes.

Par fonction:

–	direction et administration:	9
–	service technique:	4
–	horticulteurs et assimilés:	192
–	autres métiers:	10
–	chauffeurs / machinistes:	7
		222 personnes

5. Budget

Le budget du service s'est élevé à 20 637 560 francs contre 19 626 828 francs en 1990, soit une augmentation de 1 010 732 francs (5,1%). Le budget du SEVE représente 3,3% du budget de la Ville.

Personnel :	76,2 %	(+ 2,8 %)
Fonctionnement :	22,5 %	(– 2,6 %)
Subventions :	1,3 %	(– 0,2 %)

Quant aux frais de fonctionnement, ils ont notablement baissé (– 6,06%), soit une économie de 316 889 francs, suivant la volonté du Conseil municipal de réduire linéairement certaines rubriques.

6. Locaux

L'année 1991 a été marquée par l'inauguration d'un nouveau local pour l'équipe Varembé/Nations, situé dans les nouvelles constructions de Montbrillant. Par ailleurs, l'équipe Perle-du-Lac/Moynier a dû quitter les locaux de la Villa Moynier pour reprendre provisoirement d'anciens locaux situés au 118, rue de Lausanne.

7. Divers

Le service a collaboré activement à la commission technique chargée de l'organisation des festivités du 700e anniversaire de la Confédération qui se sont déroulées dans les espaces verts municipaux.

Par ailleurs, il a participé à d'importantes expositions et manifestations (Floralies de Gênes, 175e anniversaire des Communes Réunies, Foire de Genève, Concours hippique international).

De plus, la participation à des manifestations officielles s'est poursuivie avec 450 prêts de plantes représentant un mouvement de 7 000 végétaux. Les fleuristes ont également assuré plus de 600 décorations florales à l'aide de 120 000 fleurs coupées et 20 000 plantes fleuries.

Compte tenu des difficultés financières, le SEVE a réduit certaines de ses activités, par exemple en supprimant 600 bacs à fleurs, tout en privilégiant l'aspect qualitatif de ses prestations.

Le service étudie des possibilités d'économie en envisageant la démunicipalisation de certains secteurs précis, notamment la production de pépinières et l'entretien de nouveaux espaces verts.

ÉTAT CIVIL

1. **Mission**

L'état civil a pour mission d'enregistrer tous les événements qui marquent de manière irréversible l'état d'une famille.

2. **Structure**

L'état civil est organisé en trois sections:
- une section administrative
- une section mariage et renseignements
- une section naissance, reconnaissance, décès et régimes familiaux.

A noter que les cinq conseillers administratifs fonctionnent comme officiers suppléants.

3. **Actions**

3.1 *Naissances*

Le service a enregistré 3 042 naissances (contre 2 784 en 1990 et 2 670 en 1989), lesquelles se répartissent ainsi:

Genevois	16 %	(17 %)			
Confédérés	19 %	(21 %)	Suisses	35 %	(38 %)
Français	7 %	(7 %)			
Italiens	7 %	(8 %)			
Espagnols	8 %	(10 %)			
Portugais	20 %	(18 %)			
Autres pays	23 %	(19 %)	Etrangers	65 %	(62 %)

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 375 à 422, celui des enfants mort-nés de 31 à 16 et celui des naissances à domicile de 18 à 21.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre (entre parenthèses est indiqué le rang de l'année précédente) :

1. David	(1)	1. Sarah	(1)
2. Michaël	(2)	2. Stéphanie	(2)
3. Alexandre	(6)	3. Laura	(3)
4. Daniel	(9)	4. Mélanie	(4)
5. Nicolas	(3)	5. Diana	(—)
6. Kevin	(5)	6. Jessica	(5)
7. Jonathan	(4)	7. Melissa	(—)
8. Mathieu	(20)	8. Christelle	(19)
9. Sébastien	(12)	9. Katia	(7)
10. Patrick	(—)	10. Laetitia	(11)
11. Loïc	(—)	11. Céline	(8)
12. Anthony	(—)	12. Jennifer	(9)
13. Christophe	(11)	13. Elodie	(6)
14. Jérémy	(—)	14. Sandra	(15)
15. Rafaël	(—)	15. Tania	(10)
puis: Vincent		puis: Samantha	
Thomas		Vanessa	
Adrien		Alexandra	
Yvan		Camille	
Marco		Cindy	

3.2 *Décès*

Le service a été saisi de 1 879 (1 950) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme il suit:

Janvier	178 (219)	Juillet	147 (147)
Février	152 (162)	Août	131 (121)
Mars	176 (189)	Septembre	161 (145)
Avril	132 (149)	Octobre	162 (155)
Mai	163 (162)	Novembre	158 (155)
Juin	131 (162)	Décembre	188 (184)

3.3 *Mariages*

Il a été inscrit 1 128 (1 116) cérémonies de mariage qui correspondent à 1 118 (1 105) mariages célébrés dans l'ancienne Mairie des Eaux-Vives, 1 mariage célébré à l'Hôpital, 1 à Val Fleuri et à 10 mariages non célébrés.

La proportion de mariages dans lesquels les deux fiancés étaient Suisses est de 16,82% (20,18%). Pour les femmes, 43,65% (39,9%) d'entre elles ont conservé le nom qu'elles portaient avant le mariage.

Il n'a été présenté aucune requête en dispense d'âge au Conseil d'Etat.

Les journées les plus chargées ont été celles du vendredi 21 juin, du vendredi 20 décembre avec respectivement 15 et 16 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du:

16 décembre au 20 décembre	39 mariages
23 septembre au 27 septembre	37 mariages
24 juin au 28 juin	33 mariages
27 mai au 31 mai	31 mariages
9 décembre au 13 décembre	30 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de juin, mai et décembre avec respectivement 118, 111 et 109 mariages célébrés.

Mariages célébrés à Genève:

Entre Genevois et Genevoises	34	(43)
Confédérées	47	(52)
Etrangères	97	(118)
Entre Confédérés et Genevoises	30	(42)
et Confédérées	77	(86)
et Etrangères	205	(157)
Entre Etrangers et Genevoises	80	(100)
Confédérées	176	(155)
Etrangères	372	(352)
	1 118	(1 105)

3.4 *Divorces*

Il a été transcrit au Registre des familles 361 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune, nombre en légère hausse par rapport à 1990 (266) et 1989 (308).

A Genève, il a été célébré 3 216 mariages et 1 305 divorces ont été prononcés.

4. **Personnel**

A fin décembre 1991, l'Office de l'état civil comptait 17 collaborateurs (16 postes) répartis de la manière suivante:

- direction, administration 5
- section naissances, décès, RF 7 (2 postes à 50%)
- section mariages, réception 5

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 355 100 francs et un montant de dépenses de 1 590 492 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

- salaires et charges sociales 86,5 %
- frais généraux 3,5 %
- amortissements, entretien 2 %
- fournitures 8 %

6. Locaux

L'Office de l'état civil a eu le très grand plaisir d'inaugurer l'extension et la restauration de ses nouveaux locaux le 15 avril 1991 en présence de Mme Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.

7. Divers

Au cours de l'année écoulée, 335 enfants ont été reconnus par leur père, contre 255 en 1990 et 253 en 1989.

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 47 (39 en 1990 et 44 en 1989).

Le nombre de naturalisations dans le droit de cité de Genève a été de 330, soit:

Confédérés	47 (64 en 1990)
Etrangers	283 (423 en 1990).

8. Conclusion

L'état civil a également participé aux efforts d'économie entrepris dans l'ensemble de l'administration en fermant ses locaux le samedi. Le public n'a pas, semble-t-il, mal ressenti cette décision.

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

1. Mission

Les objectifs du Service des pompes funèbres sont de pourvoir aux obsèques, inhumations et incinérations des personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger, d'assurer la gestion des différentes installations funéraires municipales et d'y maintenir l'ordre et la décence.

2. Structures

Pour mener à bien cette mission, le Service des pompes funèbres dispose des structures suivantes:

- 2 centres funéraires
- 1 crématoire
- 4 cimetières
- 3 chapelles pour les services funèbres.

3. Actions

L'aspect social du Service des pompes funèbres est de proposer aux familles en deuil qui le désirent, et sous certaines conditions, la gratuité des obsèques.

En 1991, 3 401 décès ont été enregistrés dans le canton de Genève. Le Service des pompes funèbres a organisé 2 178 convois, soit le 64% des décès du canton; 1 020 obsèques gratuites ont été organisées, ce qui représente le 47% des deuils traités par le service et le 30% par rapport au nombre de décès enregistrés dans le canton.

Le coût des obsèques gratuites se monte à 611 433,95 francs. Le montant global de la facturation est de 4 519 670,35 francs.

4. Personnel

Fin décembre 1991, le Service des pompes funèbres comptait 91 collaborateurs répartis de la manière suivante:

- direction et administration 12 personnes soit 12 %
- centre funéraire crématoire 22 personnes soit 24 %
- cimetières 57 personnes soit 64 %

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 1 929 200 francs et un montant de dépenses de 11 496 831 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

- prestations financières 12,5 %
- subventions (gratuité) 5 %
- salaires et charges sociales 70 %
- loyers et entretiens des locaux 2,5 %
- frais généraux 10 %

6. Locaux

Le Service des pompes funèbres étant décentralisé, il dispose de divers locaux répartis sur le territoire de la commune.

7. Divers

Une motion a été déposée, par trois conseillers municipaux, et acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990, intitulée: réduction des dépenses du Service des pompes funèbres officielles de la Ville de Genève et rationalisation de ce service. Après plusieurs mois de négociations et de discussions, il a été décidé de revoir l'article 13 du règlement des cimetières et du crématoire concernant la gratuité des obsèques.

8. Conclusion

Différentes mesures de restructuration et de rationalisation ont été prises par la direction du service qui ont permis une amélioration des prestations offertes au public, notamment la permanence 24 h sur 24 – sans augmentation de charges.

Enfin, la prise en charge, par la Ville de Genève, des obsèques des personnes sans famille ne remplissant pas les conditions pour l'obtention de la gratuité a été supprimée.

DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

1. Mission

L'objectif de la délégation à la petite enfance est de mettre en œuvre la politique de la petite enfance définie comme prioritaire en Ville de Genève.

Ce mandat consiste essentiellement à obtenir des associations privées l'application des conditions de subventionnement définies par le nouveau règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance.

Pour garantir aux jeunes enfants un accueil de qualité, la délégation apporte aux institutions un soutien dans la gestion de leur exploitation, sur les plans financier et pédagogique.

Pour répondre à la forte demande de la population, elle favorise le développement de modes de garde diversifiés en créant des crèches ou des nouvelles structures d'accueil.

2. Structures

La Délégation à la petite enfance supervise:

- 16 crèches
- 16 garderies/jardins d'enfants
- 1 accueil parents-enfants «Le Cerf-Volant»
- 1 crèche familiale «La Pastourelle»
- 2 crèches à temps partiel

Ces institutions offrent 1 300 places que fréquentent 3 450 enfants.

3. Actions

3.1 *Mise en vigueur du règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance*

La délégation assiste les institutions de la petite enfance dans la modification de leur fonctionnement selon les nouvelles conditions de subventionnement (arrivée des parents et du personnel dans les comités, affiliation à la FOP/Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève, etc.).

3.2 *Négociations pour l'élaboration d'une convention collective de travail pour le personnel de la petite enfance*

24 séances ont permis de construire avec les partenaires concernés (syndicats, fédérations, associations professionnelles) un cadre précis définissant les conditions de travail des 450 professionnels de la petite enfance.

3.3 *Ouverture de nouvelles institutions ou amélioration d'espaces pour obtention de places supplémentaires*

En collaboration avec le Service d'architecture, la délégation à la petite enfance a conçu une garderie permettant le déménagement de la garderie de Frontenex, située à l'école du XXXI-Décembre, dans des nouveaux locaux au 56 ter, route de Frontenex.

Avec le Service des bâtiments, la délégation a transformé une arcade commerciale de 220 m^2 en crèche à temps partiel, Le Silmaril, rue Gevray 6, pour accueillir 21 enfants par demi-journée. De nombreuses études ont été conduites pour de futures réalisations.

3.4 *Refonte des tarifs des crèches et des garderies/jardins d'enfants avec la collaboration de la commission consultative de la petite enfance de la Ville de Genève*

Après de nombreuses séances avec la commission consultative de la petite enfance de la Ville de Genève, la délégation a pu proposer un nouveau système de

prix de pension pour les enfants fréquentant les institutions de la petite enfance. Les grands principes de ce système sont basés sur:

- l'uniformisation des tarifs entre diverses institutions;
- la pondération des tarifs selon les revenus des parents;
- une prise en compte des familles nombreuses par une modification d'écolage pour ces dernières;
- la prise en compte, comme base de calcul, du salaire net de l'année précédente.

4. Personnel

La délégation à la petite enfance comptait, fin décembre 1991, 1 chef de service, 1 adjoint, 1 technicien et 2 secrétaires.

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de dépenses de 19 692 220 francs, lesquelles peuvent être ventilées de la manière suivante:

Budget 1991:	19 692 220 francs =		100 %
Administration:			3,5 %
– charges salariales		80 %	
– frais de commissions		1 %	
– information, études, expertises		6 %	
– frais de locaux		6 %	
– autres frais de fonctionnement		7 %	
Subventions :			96,5 %
– intérêts et amortissements		2 %	
– crèches, garderies/jardins d'enfants		98 %	
– charges salariales	90 %		
– frais des enfants	5 %		
– frais de locaux	4 %		
– administration	1 %		

6. Locaux

La délégation à la petite enfance a déménagé dans des locaux plus spacieux au 4 B, route du Bout-du-Monde où elle bénéficie d'une salle de conférence pour de nombreuses séances qu'organise le service pour les budgets, les comptes, les créations de nouvelles institutions.

7. Conclusion

Pour la délégation à la petite enfance, 1991 fut une année particulièrement chargée, car orientée vers deux tâches fondamentales et complémentaires:

- utilisation optimale des budgets mis à disposition pour développer la qualité des institutions de la petite enfance;
- mise en place d'une véritable politique d'analyse et d'encadrement des coûts pour une meilleure utilisation des subventions.

2e partie

III. PRINCIPAUX ÉCARTS ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Le Conseil administratif vous présente ci-après:

A Un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1991 de la Ville de Genève

B Les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement

A Commentaires des principaux écarts de charges et de revenus entre le budget et le compte rendu 1991 de la Ville de Genève

Le compte rendu financier comporte une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. Pour les rubriques qui nécessitent un commentaire particulier, le montant des comptes de l'exercice est précédé d'un numéro qui sert de référence au texte explicatif publié dans ce chapitre.

Toutefois, les explications communes à de nombreux dépassements ou références ayant la même cause portent la même plage de numérotation.

1. Les rubriques relatives aux subventions se réfèrent au N° de page du document. Ce type de dépenses portent les références N° 112 à 131.

2. Crédits budgétaires supplémentaires votés par le Conseil municipal.
   Voir liste détaillée (Chapitre III, lettre B).
   Ces dépassements portent la référence N° 300 à 366.

3. Dépassements liés au traitement du personnel.

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont toujours la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra, par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe. A défaut de pouvoir traiter directement avec des personnes en quête d'un emploi, les services peuvent aussi faire appel aux maisons spécialisées pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire. Ce type de dépenses est imputé sur la rubrique «308» au lieu de «301».

Il faut tenir compte également des remboursements de salaires versés par les assurances (accidents, APG) imputés sur la rubrique «436».

Au niveau du compte rendu, la comparaison des dépenses doit toujours se faire globalement sur la base de trois rubriques: «301», «308», «436».

Tous les dépassements de la rubrique «308» qui seront compensés par un disponible sur la rubrique «301» ainsi que les dépassements des rubriques «301» et «308» qui seront couverts par la rubrique «436».

Ce type de dépassement porte la référence N° 500.

4. Rubrique 304 «Caisse d'assurance du personnel et fonds de prévoyance».

Au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs ne peuvent être estimés et calculés à cette époque, ils influencent de manière sensible les chiffres apparaissant aux comptes.

Il s'agit, d'une part, des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1er janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment les nominations d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que, selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Afin de ne pas charger inutilement le budget, on a évité de surestimer ces dépenses, ce qui occasionne immanquablement des dépassements de crédits dans un certain nombre de services.

Ces dépassements portent la référence N° 501.

5. Dépassements liés à des revenus spécifiques.

Certaines charges sont étroitement liées à des revenus spécifiques et suivent donc la même évolution; par exemple, le droit des pauvres «318», les frais de perception des centimes additionnels «351».

Ce type de dépassement porte la référence N° 502.

6. Dépassements compensés par des revenus supplémentaires.

Certains postes de charges en dépassement, ou non prévus au budget (par exemple dépassements sur acquisitions de collections, sur subventions aux activités culturelles, dépenses pour l'aide aux chômeurs) sont compensés par des recettes supplémentaires provenant de dons divers «469», de prélèvement sur les fonds spéciaux «429» et de prélèvement sur des fonds de réserve «481».

Ces dépassements portent la référence N° 503.

7. Les annuités d'amortissement.

Pour chaque crédit à amortir, l'annuité d'amortissement comptabilisée en 1991 sous rubrique «331» a été limitée au maximum du montant effectif des dépenses d'investissements. De plus, l'excédent de revenus budgétaires de fonctionnement, calculé après les amortissements ordinaires et complémentaires, a permis d'ajuster ceux-ci à concurrence de 33 mios supplémentaires.

Ces écarts portent la référence N° 504.

Autorités

505 0100 318 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances

506 0300 317 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances

Département des finances et des services généraux

507 1100.310 Réduction des coûts notamment pour l'impression du Mémorial.

508 1101.XXX Baisse de l'activité et départ à la retraite de l'ingénieur-conseil le 30 avril 1991.

509 1103.318 Economies sur les frais d'expertises et de transports.

510 1103.439 Ventes de cassettes vidéo non budgétisées (150e anniversaire du bataillon-prix de Genève-Europe, etc.).

511 1104.439 Publicité sur diverses publications, non budgétisée.

512 1105.318 Etudes et expertises non effectuées en 1991.

513 1107.318 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances.

514 1107.450 1107.451 Le Canton ainsi que la Confédération paient directement les frais liés aux réceptions.

515 1110.XXX Les charges sont entièrement refacturées à la Caisse d'assurances du personnel.

516 1120.434 Cette rubrique concerne les bonifications pour travaux administratifs effectués pour la CMSE, CNA et Union suisse.

517 1121.304 Certaines indemnités sont soumises aux cotisations dès 1991. La charge de la Ville a été budgétisée sur ce chapitre mais comptabilisée directement sur les services concernés.

518 1121.307 Le renchérissement plus important +0,64% influence directement cette rubrique.

519 1121.309 Une forte économie a été réalisée sur les frais de formation et les frais d'insertion des offres d'emploi.

520 1121.436 Remboursements d'assurances répartis sur les services.

521 1400.318 Les études réalisées ont été moins importantes que prévu.

522 1502.365 Participation de tiers au Prix de l'industrie.

523 1510.305 Une plus forte adhésion des retraités au contrat collectif accidents influence cette hausse.

524 1510.318 Les primes d'assurances RC, casco et vol sont ventilées dans les services.

525 1520.318 Les taxes ccp sont plus importantes que prévu.

526 1520.434 Nouvelles attributions des revenus des Fonds spéciaux.

527 1520.439 Réduction de la provision pour pertes sur débiteurs.

528 1550.409 Trois phénomènes influencent la hausse constatée, A) reconduction en 1991 des contribuables banques; B) recettes exceptionnelles sur un contribuable; C) 2/3 des coefficients des groupes professionnels revus à la hausse.

529 1560.308 Remplacement de personnes en congé maladie et accouchement. Renforcement du secteur contentieux en accord avec la D.S.F.G.

530 1560.318 Hausse massive des affranchissements postaux due à une augmentation importante de la correspondance. Frais de justice en hausse suite aux difficultés croissantes avec les locataires.

531 1561.423 Conclusion de deux nouvelles rentes foncières après l'établissement du budget.

532 1563.312 Prise en charge des frais de chauffage des locaux vacants. Frais d'eau et d'électricité pour les immeubles acquis entre mai 90 et décembre 91 non prévus au budget. Estimation budgétaire sous-évaluée pour les nouveaux immeubles et hausse des tarifs SI plus importante que prévue.

533 1563.314 Nouveaux contrats signés après l'établissement du budget, et remplacement de concierges professionnels par des entreprises de nettoyage.

534 1563.315 Nombreuses réparations aux machines à laver par suite d'actes de vandalisme ou de tentatives de vol, et hausse du coût de la vie plus importante que prévue.

535 1563.316 Compensé partiellement par chapitre 1563 rubrique 434 (remboursements abonnements téléréseau).

536 1563.330 Prise en charge des pertes sur débiteurs par suite de faillites, actes de défaut de bien, successions répudiées.

537 1563.366 Adaptation des loyers entraînant une augmentation de l'aide personnalisée plus importante que prévue.

538 1563.423 Plus-value s/immeubles neufs (Village-Suisse 3, Tour-de-Boël - Villereuse 3-5-7, Royaume 14) et adaptation de loyers pour appartements, locaux commerciaux et parkings.

539 1563.436 Participation demandée aux locataires lors de remises en état d'appartements.

540 1564.315 Installation d'hygiène-box dans trois salles communales non prévue au budget.

541 1565.310 Parution d'annonces par suite de changement de gérant pour Le Lacustre - Varembé et Balexert.

542 1565.423 Fermeture du restaurant «Le Lacustre».

543 1569.312 Prise en charge des frais d'eau et d'électricité pour divers immeubles non prévus au budget.

544 1569.314 Hausse du coût des contrats d'entretien, et estimation budgétaire trop faible. Frais de nettoyage pour l'immeuble 28-30 rue des Bains non prévus au budget.

545 1569.318 Frais de surveillance pour l'immeuble 28-30 rue des Bains non prévus au budget. Ajustement de l'impôt immobilier complémentaire en fonction des états locatifs connus.

546 1569.319 Réduction de loyer accordée à SEGUA, 16 route des Jeunes pour occupation des locaux par le SIS.

547 1569.330 Prise en charge du loyer d'une place de parking par suite de faillite du locataire.

548 1569.436 Remboursement des frais d'électricité de frigo 2 aux Abattoirs.

549 1570.301
1571.301
1572.301 Report des engagements du personnel, par manque de place de travail, et mutations de celui-ci entre les sections.

550 1570.310 Par souci d'économie et par l'utilisation plus fréquente des imprimantes laser, baisse de l'impression de formulaires.

551 1570.318 Les frais de liaison informatique sont pris en charge par les services concernés.

552 1580.313 Economies réalisées sur le carburant, les pièces détachées et le lubrifiant.

553 1580.315 Le dépassement constaté est entièrement compensé par une économie sur l'achat de pièces détachées.

554 1590.318 Baisse sur les coûts réels du microfilmage.

555 1591.310 1591.311 1591.315 L'économie réalisée provient de la mise en place des services compétents en Ville de Genève sur certaines activités, et a permis au Service des achats de comptabiliser directement sur les services diverses dépenses.

556 1591.314 Divers contrats d'entretien budgétisés sans l'indexation.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

557 2100.308 Remplacement de personnes en congé de maladie.

558 2100.423 Encaissement d'une indemnité unique en contrepartie de l'octroi d'une servitude de passage.

559 2100.436 Report de l'exigibilité du remboursement des frais d'études devant en principe être pris en charge par les superficiaires.

560 2130.318 Les frais de surveillance des bâtiments ont été plus faibles que prévus.

561 2150.312 Le bouclement du compte mazout s'est fait sur treize mois. Augmentation du prix du mazout influencée par la crise du Golfe.

562 2150.439 La ristourne sur le carburant, basée sur le prix moyen, a été plus élevée que celle budgétisée. Augmentation du prix du carburant liée à la crise du Golfe.

563 2500.431 Nouvelle rubrique concernant le règlement de la mise en soumission des travaux du bâtiment et du génie civil adopté par le Conseil administratif le 14.11.1990.

564 2520.434 2521.434 Diminution des travaux effectués pour des tiers qui font appel de plus en plus à des entreprises privées.

565 2523.312 Dépassement compensé par économie réalisée sur chapitre 2540 rubrique «312».

566 2524.314 Divers travaux effectués par nos soins ont permis de ne pas avoir recours à des entreprises extérieures.

567 2525.318 2161.314 Report dans le temps de divers travaux.

568 2525.451 Compensé par une diminution des charges comptabilisées sous 8090.351

569 2530.318 Forte fluctuation du coût de la reprise du vieux papier, de l'aluminium et du verre.

570 2530.451 Participation du fonds d'équipement communal réparti au prorata du tonnage des déchets ménagers de chaque commune.

571 2531.308 Dépassement compensé par économie réalisée sur chapitre 2500 rubrique «301».

572 2540.311 Dépassement compensé par les rubriques «435» et «436».

573 2540.312 L'économie sur la taxe d'épuration des eaux usées provient de la diminution du volume imposable par l'Etat.

574 2540.318 Compensé par chapitre 1510 rubrique «318».

575 2540.434 Diminution des interventions des équipes pour nettoyer les chaussées sur le domaine public après les accidents.

Département des affaires culturelles

576 3010.439 Moins de publicité payante que budgétisé.

577 3020.318 Facture de notaire non provisionnée à fin 1990 et payée sur 1991.

578 3030.312 Consommations non budgétisées pour 1991.

579 3030.318 Téléphone non budgétisé pour 1991.

580 3030.439 Les prévisions estimées (sponsors) n'ont pas été réalisées.

581 3110.318 Achat d'une représentation lyrique supplémentaire et hausse du droit des pauvres en relation avec des entrées payantes plus importantes.

582 3110.434 Augmentation du prix d'entrée en cours d'année de 15 francs à 23 francs.

583 3112.434 La gratuité opérée dans le cadre de l'Eté Suisse a pour conséquence une baisse des recettes.

584 3113.434 Même explication que pour la rubrique 3112.434.

585 3120.301 Hausse en raison de la mise en place et du fonctionnement de la coquille acoustique installée aux Bains des Pâquis.

586 3130.301 Transfert d'une personne de l'abattoir non prévu au budget.

587 3300.312 L'estimation budgétaire de la consommation dans les nouveaux locaux était difficile pour la première année.

588 3300.318 Un plus grand nombre de lignes et d'appareils ainsi que des frais de liaisons informatiques supérieurs, par le branchement de deux de nos succursales, sont les raisons du dépassement.

589 3301.XXX Transfert du CEDEPS au cours de l'année 1991. Le budget correspondant se trouve dans le chapitre 4103.

590 3400.311 Le remplacement de diverses collections est compensé par un prélèvement sur l'indemnité du sinistre du Palais Wilson.

591 3400.312 Hausse des tarifs non budgétisée.

592 3400.436 Même explication que la rubrique 3400.311.

593 3401.XXX Les expositions (Mario Botta et Edward Hopper) sont les raisons des divers dépassements de charges. Ceux-ci sont entièrement compensés par des revenus supplémentaires.

594 3600.434 Réduction de la participation du Fonds National de recherches scientifiques suite à la démission d'un conservateur qui était rémunéré par ce fonds.

595 3600.XXX Hausse résultant de l'exposition «Dinamation».

596 3700.312 En raison d'une saison très sèche, augmentation des consommations.

597 3700.316 Location d'un fax non prévue au budget.

Département sports et sécurité

598 4000.301 Dépassement lié à l'engagement d'une collaboratrice temporaire pour remplacer une employée régulière en congé maladie.

599 4100.311 Utilisation d'une partie de la part Ville de Genève au bénéfice du Sport-Toto.

600 4100.380 Attribution à la réserve Sport-Toto non utilisée 1990-1991.

601 4100.469 Projet présenté moins important que budgétisé.

602 4101.436 Séjours SPORIGINAL USA non budgétisés (participation des intéressés).

603 4103.XXX Dépenses sous chapitre 3301.

604 4110.312
4112.312
4130.312 Hausse des tarifs SIG, eau et électricité et diminution de 10% du rabais Ville de Genève sur la consommation de gaz.

605 4110.427 Manifestations moins nombreuses que prévues.

606 4110.439 Recette de publicité supérieure au minimum fixé par la convention DIFFUSIA. Recette exceptionnelle due à la location du plancher de basket à la Ville de Neuchâtel.

607 4113.312 Hausse des tarifs SIG, et exploitation fin septembre de la nouvelle piscine couverte de Varembé (prévisions insuffisantes).

608 4113.434 Le taux de fréquentation de la piscine de Varembé a été plus important que prévu.

609 4120.434 Diminution des activités au centre sportif du Bout-du-Monde, suite au transfert de certains sports à la Queue-d'Arve.

610 4124.434 Forte fréquentation du centre sportif de la Queue-d'Arve. Location d'armoires et de crochets à vélos décidée en cours d'année.

611 4124.436 Remboursement des téléphones plus important que prévu. Remboursement des frais d'électricité par le cercle bouliste non budgétisé.

612 4130.318 Nouvelle centrale TT piscine couverte de Varembé.

613 4130.434 Recettes des tennis surestimées, et redevance du professeur de tennis calculée à l'heure et non plus au forfait.

614 4200.431 Diminution des demandes de naturalisation.

615 4200.437 Accent porté sur la prévention et diminution de l'effectif des agents.

616 4310.303
4310.304
4310.317 Budgétisation en 1991 sous le chapitre 4310 rubrique «301».

617 4310.427 Date de résiliation des baux non fixée au moment de la préparation du budget.

618 4400.431 Raccordements TUS installés en 1990 mais facturés en 1991.

619 4400.434 Augmentation des interventions et travaux facturés.

620 4400.435 Ventes des guides SPG supérieures aux prévisions.

621 4400.450 Versement de subventions fédérales à titre rétroactif.

622 4410.301 Soldes des pompiers volontaires proportionnelles au nombre d'interventions. Hausse importante des heures liée à divers services de préservation et à divers sinistres.

623 4500.312 Consommation supplémentaire d'électricité dans les abris mis à disposition des requérants d'asile.

624 4500.427 Augmentation des nuitées liée au logement des requérants d'asile.

625 4600.439 Réduction de la provision p/pertes s/débiteurs.

Département des affaires sociales, écoles, parcs et de l'environnement

626 5100.301 Indemnités de week-end lors de la fête du Printemps non prévues au budget.

627 5100.316 Location d'un fax non budgétisée.

628 5100.425 Les intérêts des années 1990 et 1991 du fonds de bienfaisance ont été versés par l'Hospice général en une seule fois en 1991.

629 5100.429 Nouvelle attribution de revenus de fonds spéciaux.

630 5100.439 Participation financière des clients aux paiements de leurs cotisations AVS sous-évaluées. Recettes supplémentaires provenant de l'établissement des déclarations d'impôts.

631 5100.461 La baisse des naturalisations est la cause de la diminution des revenus de cette rubrique.

632 5110.308 Remplacement de secrétaires en congé maladie dans les centres sociaux.

633 5110.318 Agrandissement du centre social de Plainpalais en cours d'année.

634 5120.436 Fréquentation moins importante des séjours de vacances.

635 5160.301 Promotions en cours d'année. Rubrique également partiellement compensée par «436 dédommagements de tiers».

636 5200.301 Dépassement influencé par l'ouverture en cours d'année de 19 nouvelles classes. Rubrique également compensée partiellement par «436 dédommagements de tiers».

637 5200.427 Récupération de locaux, loués à l'Etat de Genève, pour faire face aux besoins de l'enseignement primaire. Décalage de l'augmentation prévue des tarifs des locaux loués.

638 5230.310 Par souci d'économie, les dépenses ont été limitées aux seuls frais d'impression des diplômes et listages nécessaires.

639 5300.301 Maintien des engagements des étudiants d'été (25 unités au lieu de 35 en 1990). Rubrique partiellement compensée par «436 dédommagements de tiers».

640 5300.312 Différence due à une consommation inhabituelle en eau en raison de la sécheresse.

641 5300.434 Annulation d'une facture erronée, relative à l'entretien des propriétés de l'Etat en 1990, mais comptabilisée en 1991.

642 5520.434 Augmentation des taxes de 30%, dès le 1er mai 1991.

643 5610.365 Estimation budgétaire plus importante que les besoins réels.

Hors départements municipaux

644 8090.351 Voir rubrique 2525.451.

645 8090.427 La budgétisation de cette rubrique par les SIG est difficile deux ans à l'avance.

646 8100 XXX Voir rapport de gestion du CA, considérations générales, point 3.

647 8200.420 Rendements des c/c plus élevés que prévu.

648 8200.421 Les intérêts des placements à court terme ont fortement augmenté en raison d'un volume de trésorerie plus important et d'autre part des excellents taux obtenus tout au long de l'année.

649 8200.425 Le remboursement d'une partie de l'indexation sur les créances chirographaires du parking Cornavin et l'intérêt facturé à divers fonds spéciaux sont les causes de l'augmentation sensible par rapport au budget.

650 8200.426 Le dividende de la société italienne du tunnel du Mont-Blanc à été nettement supérieur aux prévisions budgétaires. En revanche Swissair n'a pas distribué de dividendes en 1991.

651 8250.318 Le recours à l'emprunt a été plus important que prévu.

652 8250.322 Disagio sur bons de caisse: 0,25% sur 50 millions.

653 8300.331 L'amortissement complémentaire a été réparti directement sur les divers services de l'administration.

B Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Total brut des dépassements

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal

N°	*Date*	*Rubrique*	*Montant voté* Fr.	*Montant utilisé* Fr.
300	25.06	0100.317	15 000.—	5 424.—
301	12.03	0300.318	180 000.—	172 697.10
302	25.06	1563.314	2 000.—	2 000.—
303	4.12	1563.318	3 600.—	
304	4.12	2100.318	40 000.—	40 000.—
305	25.06	2130.314	1 305 000.—	1 305 000.—
306	25.06	2160.310	13 000.—	3 482.40
307	4.12	2500.317	12 000.—	78.15
308	4.12	2520.314	146 600.—	140 239.30
309	4.12	2522.313	1 000.—	622.10
310	4.12	2531.314	34 200.—	34 178.45
311	4.12	3113.318	8 000.—	5 959.25
312	4.12	3160.316	15 300.—	15 300.—

N°	*Date*	*Rubrique*	*Montant voté* Fr.	*Montant utilisé* Fr.
313	4.12	3190.315	2 000.—	2 000.—
314	4.12	3190.319	500.—	500.—
315	25.06	3200.316	2 500.—	666.90
316	25.06	3300.316	3 500.—	—.—
317	4.12	3400.316	3 120.—	—.—
318	4.12	3500.318	14 800.—	14 800.—
319	4.12	3600.310	86 000.—	64 553.33
320	4.12	3600.311	30 000.—	30 000.—
321	4.12	3600.313	59 000.—	59 000.—
322	4.12	3600.318	69 000.—	22 499.95
323	4.12	3600.319	1 023 500.—	993 033.—
324	25.06	4100.301	55 000.—	—.—
325	4.12	4101.318	149 500.—	87 997.—
326	25.06	4101.365	46 500.—	45 684.50
327	25.06	4110.314	11 000.—	—.—
328	4.12	4123.313	1 000.—	—.—
329	4.12	4124.312	76 000.—	66 635.10
330	4.12	4124.318	15 000.—	15 000.—
331	25.06	4130.314	150 000.—	98 180.05
332	25.06	4142.365	30 000.—	—.—
333	4.12	4200.312	6 000.—	2 818.40
334	4.12	4200.318	10 000.—	—.—
335	4.12	4400.301	100 000.—	—.—
336	4.12	4400.311	15 500.—	11 919.40
337	4.12	4400.312	30 000.—	30 000.—
338	4.12	4400.313	120 000.—	120 000.—
339	4.12	4400.315	17 000.—	17 000.—
340	4.12	4400.318	1 500.—	1 500.—
341	4.12	4500.311	11 000.—	11 000.—
342	25.06	4600.301	82 800.—	82 800.—
343	25.06	4600.304	16 700.—	16 700.—

N°	*Date*	*Rubrique*	*Montant voté* Fr.	*Montant utilisé* Fr.
344	4.12	4600.310	2 500.—	—.—
345	4.12	4600.314	46 000.—	42 737.15
346	25.06	4600.317	1 000.—	—.—
347	4.12	4600.318	2 500.—	—.—
348	16.04	5020.367	100 000.—	
	26.06		150 000.—	250 000.—
349	25.06	5100.311	50 000.—	46 510.25
350	25.06	5110.316	45 000.—	—.—
351	4.12	5120.366	295 000.—	158 041.10
352	4.12	5200.311	127 000.—	126 938.05
353	4.12	5200.313	10 000.—	5 663.85
354	25.06	5200.314	145 000.—	
	4.12		172 000.—	304 930.65
355	25.06	5200.315	12 500.—	
	4.12		42 000.—	54 228.95
356	25.06	5200.316	93 500.—	
	4.12		33 000.—	34 205.10
357	4.12	5217.366	60 000.—	52 287.40
358	4.12	5300.313	29 000.—	—.—
359	25.06	5300.314	40 000.—	
	4.12		50 000.—	—.—
360	4.12	5300.315	42 000.—	1 861.10
361	25.06	5500.318	5 000.—	2 827.05
362	4.12	5600.300	3 000.—	1 884.85
363	25.06	5600.310	3 500.—	—.—
364	25.06	5600.314	1 800.—	1 208.70
365	15.01	8010.365	88 000.—	
	25.06		30 000.—	27 537.—
366	26.06	8090.319	200 000.—	200 000.—
	TOTAUX		5 893 420.—	4 830 129.58

IV. PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1991.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires, totalisés à la page 162 du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 840 623,66 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1991 est approuvé:

– pour les revenus	Fr. 646 786 316.06
– pour les charges	Fr. 646 781 005.06
faisant apparaître un excédent de revenus sur les charges de	Fr. 5 311.—

Art. 2. – Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 139 056 762.25 francs et les recettes, subventions comprises, de 8 927 293 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 130 129 469.25 francs.

Art. 3. – Financement des investissements.

Les investissements nets de 130 129 469.25 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 13 634 389.20	par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement,
Fr. 2 830 000.—	par les amortissements complémentaires,
Fr. 33 180 407.26	par les amortissements supplémentaires,
Fr. 3 214 006.40	par les taxes d'équipement,
Fr. 5 311.—	par l'excédent de revenus du compte de fonctionnement,
Fr. 52 864 113.86	au total

Le solde non couvert, au montant de 77 265 355.39 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune.

L'augmentation de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 311 francs, montant égal à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1991, totalisant tant à l'actif qu'au passif 1 853 373 559.94 francs, est également approuvé.

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. Le Conseil administratif a l'honneur de déposer les comptes rendus de l'exercice 1991. Les points forts en sont: 24,2 millions de francs de revenus en plus; 9 millions de charges en moins; 100 millions d'emprunts en moins; 33 millions d'amortissements en plus; 52,8 millions d'autofinancement au lieu de 18,5 millions, donc un déficit de 11 millions de francs au lieu de 45 millions. Voici les points forts que je vais développer très rapidement.

L'amélioration de 33 millions de francs des résultats du compte administratif pour l'exercice 1991 a été intégralement utilisée à un renforcement des amortissements très fortement réduits dans le budget 1991, conformément à la dérogation exceptionnelle consentie par le Conseil d'Etat en juillet 1990, vous vous en souvenez.

Le financement des investissements a pu être, grâce à cette amélioration, porté de 19 millions à 53 millions de francs. Quant au volume des investissements budgétisés à 196 millions, il s'est trouvé réduit à 130 millions. C'est un écart extrêmement sensible, qui confirme une fois de plus combien il est difficile de réaliser des investissements inscrits au budget et d'en respecter la planification financière.

Les causes en sont multiples: nombreuses contraintes administratives liées aux projets; lenteur dans la délivrance des autorisations de construire, les projets doivent passer par les différentes commissions cantonales pour approbation; recours de tous bords contre certains objets. Un facteur important découle de la conjoncture actuelle: nous construisons moins cher. Les appels de soumission, les appels d'offre, qui sont rendus par les entreprises prouvent à l'évidence qu'il y a des difficultés structurelles et conjoncturelles et bien des entreprises soumissionnent uniquement pour pouvoir maintenir l'emploi, ne prévoyant aucun bénéfice. La conséquence financière de cette non-réalisation, c'est le ralentissement de l'accroissement de notre dette. De plus, nous avons fait des économies non négligeables, ne serait-ce que dans le poste «Biens, services et marchandises», puisque ayant moins emprunté, nous avons moins d'intérêts à payer, ce qui se répercutera aussi sur le budget 1992.

Pour ce qui est des facteurs qui ont conduit à l'amélioration du compte de fonctionnement, je reprendrai tout d'abord le total des charges de moins 9 millions de francs – ou 1,4% – inférieures au budget; en conséquence les comptes sont le reflet de 98,6% du budget voté. Le Conseil administratif aussi bien que le Conseil municipal souhaitaient réaliser des économies. Le Conseil administratif, dès le printemps 1991, avait donc demandé avec insistance à tous les responsables de l'administration un sérieux effort d'économies. Le résultat est là, c'est la conjugaison des efforts de tous. Nous constatons avec plaisir que le message du Conseil administratif a été entendu cinq sur cinq par les responsables de l'admi-

nistration. Les charges de personnel sont également inférieures de 5,5 millions de francs à celles budgétisées, car nous avons appliqué, en 1991, une règle consistant à ne pas repourvoir immédiatement un poste devenu vacant, mais à examiner systématiquement l'opportunité de le maintenir et, en tout état de cause, à différer le remplacement. Ce qui fait que, parfois, nous avons pu économiser un mois, deux mois, trois mois et le résultat est là.

Sur le groupe 31: «Biens, services et marchandises», les économies réalisées sont nombreuses et je relèverai ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir les frais d'emprunt en moins et les intérêts que nous aurons aussi à payer en moins.

Je passe très rapidement aux revenus: 24 millions de francs supplémentaires ou 3,9% de plus que ne le prévoyait le budget. La production des impôts a été supérieure de 11 millions de francs à celle budgétisée. Il m'appartient, ici, de nuancer fortement cette progression car, en effet, si les personnes physiques ont rapporté encore 7 millions de francs de plus que le prévoyait le budget, en revanche, et ceci nous interroge, la production des personnes morales a été inférieure de 1 million de francs environ. La taxe professionnelle s'est également améliorée. Pour les personnes physiques, il faut se rappeler que les impôts payés en 1991 reposent sur les traitements perçus en 1990, année encore considérée comme satisfaisante sur le plan économique; quant aux personnes morales, la situation s'est déjà sensiblement détériorée en 1990 et le résultat, au niveau des comptes, est également préoccupant.

Je préciserai encore que les rentrées fiscales – et cela est important – qui proviennent des impôts spéciaux sur les bénéfices immobiliers et les remises de commerce sont, compte tenu de la conjoncture, en chute libre par rapport aux années précédentes. Je vous rappellerai simplement que nous encaissions encore 9 millions de francs en 1987, que nous avons budgétisé pour 1991 3 millions et que nous n'avons encaissé que 1,5 million de francs, et que les prévisions futures sont encore plus alarmantes.

En ce qui concerne le rendement du placement des capitaux à court terme, les taux d'intérêts étant restés très élevés durant l'année 1991 et le volume de trésorerie important, c'est 5,7 millions de francs de plus que nous trouvons dans les résultats.

Le produit des locations des immeubles est plus élevé; ce sont les nouveaux immeubles qui ont été mis en service ainsi que bon nombre de nouveaux parkings qui produisent 2,9 millions de francs de plus.

Je me dois encore de relever l'excellent résultat aux postes entrées des musées, lors d'expositions extrêmement populaires comme «Dinamation», «Mario Botta», «Hopper», entre autres, plus quelques remboursements d'assurances.

L'autofinancement des investissements, je l'ai dit tout à l'heure, atteint 41%, ce qui est bien meilleur que ce qui était budgétisé.

Je remarquerai enfin que la préoccupation du Conseil administratif – et de la commission des finances, puisque j'ai eu l'occasion de lui en parler également – est que les prévisions pour les rentrées fiscales futures sont beaucoup plus pessimistes que nous l'avions pensé et que nous devons absolument continuer à avoir la même attitude que maintenant. A ce propos, le dépôt du rapport des 101 propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales par le Conseil administratif, dont vous avez bien sûr eu connaissance en mars, nous permettra d'économiser, de rationaliser et de trouver de nouvelles recettes.

Ce sont donc les efforts conjugués de tous. Quand je dis: «de tous», c'est aussi la population, à qui il nous appartiendra de faire comprendre – puisque nous sommes, vous comme nous, des élus – que nous ne pouvons plus tout faire, tout donner, afin de rétablir les finances municipales.

Pour conclure, le rapport à l'appui comprend naturellement toutes les explications sur les résultats obtenus et, au nom du Conseil administratif, je vous demande de renvoyer ce rapport à la commission des finances étant entendu que le Conseil administratif répondra aux questions posées par la commission.

Préconsultation

Mme Marie-France Spielmann (T). La présentation des comptes pour l'année 1991 appelle de la part du Parti du travail une première observation. La nouvelle majorité du Conseil administratif a réussi là même où l'ancienne majorité et le Conseil d'Etat ont échoué. Nous voulons parler de la maîtrise des dépenses du compte de fonctionnement. Les charges courantes sont en diminution de 10%, ce qui permet de réduire le sous-amortissement à 10,9 millions de francs. Dans le cadre de ce débat général, nous insisterons sur un aspect des comptes qui nous sont présentés, celui de la politique des investissements, un domaine particulièrement sensible dans cette période de récession.

Le Conseil administratif nous a présenté un tableau permettant de comparer les taux d'autofinancement entre les comptes 1990 et 1991, ainsi que l'évolution de ces dix dernières années. Ces tableaux méritent quelques observations: les comptes 1990 se sont bouclés avec un autofinancement total de 59% contre 28% prévu au budget. Une comparaison entre l'autofinancement 1991 et les comptes 1990 doit tenir compte de cette réalité. De plus l'autofinancement 1991 a passé de 9,4% au budget à 41% aux comptes. Ce résultat est le fruit d'une très forte réduction du volume des investissements, 130 millions de francs contre 198 prévus, soit plus d'un tiers de réduction, ce qui est loin de favoriser la relance.

Nous relevons, par ailleurs, que le volume des investissements prévus au budget s'éloigne de plus en plus de la réalité des comptes. En 1988, les investissements réalisés dépassaient encore les prévisions. En 1989, ils ne représentaient plus que 87% du budget, 80% en 1990 et seulement 66% au cours de cet exercice. Cette évolution pose une double question: celle de la justesse de nos prévisions budgétaires et surtout celle des compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif dans le choix des investissements qui seront réalisés ou non.

En conclusion de nos observations sur les investissements, nous relevons encore que le taux d'autofinancement, qui avait fait l'objet de tant de discussions au moment du vote du budget, se situe parfaitement dans la moyenne de ces quatre dernières années, comme le démontre le tableau présenté en page 9 du rapport de gestion.

Même si la situation financière est encore loin d'être idéale, il faut reconnaître les mérites de la nouvelle majorité; en quelques mois la situation, héritée de l'ancienne majorité, a été partiellement redressée. Les problèmes ne sont bien sûr pas tous résolus et il reste encore de multiples réformes à mettre en œuvre. Mais le mérite du Conseil administratif est d'avoir pris le virage à temps et il sait qu'il peut compter sur notre détermination pour éviter tout dérapage susceptible de remettre en cause les acquis. Nous voulons bien sûr parler de quelques-unes des mesures préconisées dans les 101 propositions.

Nous examinerons ces comptes et la gestion du Conseil administratif de manière prospective pour nous permettre, non seulement de faire face aux enjeux actuels, mais aussi pour trouver les actes permettant la mise en pratique des engagements que nous avons pris devant la population avec les autres partis composant l'Alternative.

M. Claude Miffon (R). S'il est vrai que la situation s'est améliorée, je ne partage pas tout à fait l'opinion de Mme Spielmann selon laquelle le mérite en revient exclusivement à la nouvelle majorité du Conseil administratif. Je pense, pour ma part, que la commission des finances, dans sa large majorité, a beaucoup contribué à cette situation en tapant sur le clou, en rappelant un certain nombre de principes et nous avons le plaisir aujourd'hui de constater que ce clou s'enfonce dans la bonne direction.

Cela dit, ce rapport du Conseil administratif confirme la volonté et les efforts du Conseil administratif en vue d'améliorer la gestion de l'administration municipale; nous avons déjà pu constater cette volonté dans les 101 propositions d'économies qui nous ont été remises. C'est donc deux sentiments que je souhaite

exprimer, ce soir, au nom du groupe radical: un sentiment de satisfaction à l'égard du Conseil administratif, c'est vrai, mais aussi à l'égard de l'ensemble des membres de la fonction publique municipale, à commencer par les cadres de cette fonction publique qui ont su appliquer avec rigueur les directives qui leur ont été données.

Ensuite une recommandation. La recommandation de poursuivre dans cette voie de rigueur car, s'il est vrai que la situation des comptes est encore satisfaisante pour l'année 1991, il y a quand même certains indices qui doivent nous inciter à la prudence. Les recettes fiscales sont passées de 75,5% de la totalité du budget à 74,9%; ce n'est pas une baisse très importante mais c'est une baisse significative. Le centime additionnel n'a diminué que de quelques centièmes de pourcent, mais ceci en valeur nominale, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation et vous savez que l'inflation joue un rôle non négligeable dans l'augmentation de nos charges, en particulier par le mécanisme de l'indexation automatique des salaires. En outre, en 1992, il faut s'attendre, Mesdames et Messieurs, à ce que la fiscalité – d'ailleurs le Conseil administratif le reconnaît en toute transparence dans son rapport – soit encore moins bonne qu'en 1991.

En conclusion et sous réserve de l'examen plus approfondi de ce rapport en commission des finances, le Parti radical est satisfait de cette situation, mais tout en pensant que nous devons poursuivre notre effort de rigueur et continuer, contrairement à d'autres collectivités, à regarder en face la réalité financière.

M. Fabrice Jucker (L). Comme mon prédécesseur, j'aimerais insister – rapidement – sur le côté peut-être un peu enchanteur de ces comptes au premier abord et, peut-être paradoxalement, si on les regarde de plus près, sur les difficultés qu'il nous reste à affronter si nous voulons véritablement rétablir la situation financière de notre municipalité.

Effectivement, quand on a les chiffres sous les yeux, nous voyons que nous avons un mieux de 33 millions de francs et que ces derniers ont pu passer directement aux investissements, ce qui réduit notre déficit à 11 millions de francs. Cela nous donne l'impression d'un mieux, mais je crois que nous sommes encore malheureusement très loin du compte. En effet, si les charges sont en diminution par rapport aux prévisions, s'il y a effectivement 10 millions de francs de mieux que prévu, je crois qu'on ne peut pas les attribuer uniquement à la bonne gestion, comme cela a été répété. Effectivement, on peut être convaincu que le Conseil administratif a véritablement agi en profondeur, que notre administration a très bien compris le message, mais je crois qu'il y a encore passablement à faire et que les propositions du Conseil administratif – ces 101 propositions – devront être réellement appliquées.

En effet, nous nous apercevons que, dans les diminutions des charges, une partie très importante, comme indiqué dans le rapport du Conseil administratif à la page 5, est due aux charges qui n'ont pas eu lieu, celles liées normalement aux investissements, aux investissements qui depuis quelques années ne peuvent pas se faire. Effectivement, nous assistons progressivement à un taux de réalisation qui diminue. Pour l'année 1991, nous avons le taux le plus bas historiquement, puisque nous arrivons à un taux de 66% de réalisation des investissements prévus. Alors là, je crois qu'il faut voir deux raisons. Une des raisons que nous voyons de plus en plus, c'est celle des conflits entre nous et le Conseil administratif; notamment la commission des travaux commence de plus en plus à renvoyer les projets au Conseil administratif pour de nouvelles formulations. Et puis, d'autre part, je crois également que notre collectivité subit ce que d'autres subissent, en particulier les milieux privés, c'est-à-dire des oppositions globales, des recours de toutes espèces et, finalement, on s'aperçoit que même notre collectivité, dans ce système-là, est empêchée d'agir comme elle le souhaite.

Je voulais préciser cet aspect-là pour bien montrer que, si nos charges ont été moins élevées que ce que le Conseil administratif avait prévu, une grande partie de cette diminution provient du non-investissement.

La dernière chose que j'aimerais indiquer, je l'ai relevée dans un complément que le Conseil administratif a distribué à la commission des finances; c'est un document qui est extrêmement saisissant et qui est peut-être un peu alarmant. Il donne plein d'informations sur les quinze dernières années et il y a deux ou trois chiffres que j'aimerais vous indiquer.

Le premier chiffre concerne – M. Miffon y a fait allusion, je crois, tout à l'heure – les centimes additionnels et les impôts et cela concerne le taux de croissance. Ce taux de croissance a toujours été positif et la première fois qu'il devient négatif, c'est entre 1990 et 1991. Effectivement, le taux de croissance, à ce moment-là, est indiqué à moins 1,2%. Et parallèlement, à quoi assiste-t-on par rapport à la croissance de nos charges effectives? Eh bien, depuis ces quinze dernières années, avec des fluctuations, nous assistons à un taux de croissance qui est resté bien entendu constamment positif et qui, même pour 1990 et 1991, est encore à 5,4%. Donc, entre moins 1,2% et plus 5,4%, vous voyez la divergence grave qui est en train de menacer la situation d'équilibre budgétaire à laquelle nous tentons de revenir, comme notre Conseil administratif s'y est engagé dans sa proposition de Plan financier quadriennal, soit sur les cinq prochaines années et où il nous a indiqué très clairement qu'il tenterait l'équilibre budgétaire sans hausse de la fiscalité.

Je voulais simplement vous préciser ces quelques éléments afin que ce Conseil municipal, qui a l'air d'avoir pris un élan unanime pour la sauvegarde de nos finances, continue son effort et que, dans quelques semaines, les différents

groupes politiques puissent s'engager tous ensemble dans le soutien des 101 propositions du Conseil administratif.

Le groupe libéral reste très inquiet et il vous propose le renvoi à la commission des finances.

M. Daniel Pilly (S). Malgré mon goût du paradoxe et la mauvaise foi qui est indispensable au jeu politique, j'éprouve tout de même une certaine gêne à me féliciter du résultat de comptes sur un budget que nous avions refusé et, qui plus est, à attribuer ce beau résultat à une nouvelle majorité qui n'a en fait été en fonction que depuis la moitié de l'année 1991. Il faut quand même le dire, et j'aimerais associer en fait l'ensemble du Conseil administratif au succès de ces comptes, parce que je crois que, si les choses ont changé, c'est qu'il y a effectivement eu, non seulement au sein du Conseil administratif, mais aussi dans cette assemblée, un consensus beaucoup plus large que les majorités un peu épisodiques qu'on connaît parfois depuis les dernières élections. Je crois qu'il faut le relever, parce que ce n'est qu'à cette condition qu'une collectivité peut redresser la situation, comme cela a été le cas ou comme cela semble être le cas lorsqu'on voit les résultats qui nous sont présentés aujourd'hui.

La seule chose à dire, c'est qu'il faut espérer que la situation qu'on nous présente aujourd'hui n'est pas analogue au léger mieux qui termine en général la vie d'un phtisique – vous connaissez tous la Traviata, l'air le plus beau, c'est celui juste avant qu'elle meure. On peut – et cela a été relevé par MM. Miffon et Jucker – on peut effectivement, sans avoir vraiment cette inquiétude, se poser la question, parce qu'il est vrai que les prévisions de rentrées fiscales sont absolument catastrophiques, en tout cas à en croire les augures du Département des finances cantonales. Fort heureusement, comme tous les augures, les augures du Département des finances cantonales sont assez peu crédibles et on peut espérer qu'ils se sont, une fois de plus, trompés. Mais enfin, au cas où ils ne se seraient pas trompés, eh bien, la situation est vraiment préoccupante. Je pense que l'effort qui a été fait et qui a été largement soutenu dans ce Conseil municipal doit être poursuivi et que les 101 propositions, entre autres choses, doivent être bien étudiées, parce qu'on est au début d'un effort qu'il ne faudrait pas ralentir sous prétexte que nous avons eu un résultat intéressant, mais qui est loin d'être définitif.

Le groupe socialiste se félicite de ce résultat, mais considère que l'effort qui a été fait ne doit pas être relâché. Nous demandons donc le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

Le président. Nous passons maintenant à l'urgence des deux motions N° 1070, de *MM. Georges Queloz* (L), *Albert Chauffat* (DC) et *Gilbert Mouron* (R): non à l'amputation des Pâquis, ne coupons pas la circulation; et N° 1071, de *Mmes Marie-France Spielmann, Eléonore Witschi Bauraud, M. Hubert Launay* (T), *Mmes Véronique Pürro, Isabelle Mili, Andrienne Soutter* (S), *Mmes Caroline Dallèves Romaneschi, Irène Schlemmer* et *M. Ueli Leuenberger* (PEG): Ville de Genève: halte aux expulsions de squatters et de locataires!

Monsieur Launay, vous avez la parole pour la motion N° 1071.

M. Hubert Launay (T). Je voulais dire un mot uniquement sur l'urgence. C'est vrai que cette motion est urgente, parce qu'on a eu une expulsion de squatters dernièrement. On a tous les jours des expulsions de locataires pour des motifs économiques et, en ce qui concerne en particulier les projets de construction – on parlait tout à l'heure à propos des PUS de spéculation – c'est vrai qu'il y a des endroits où un risque existe. Et malheureusement à cause de promoteurs qui ne savent même pas s'ils auront ou non l'argent pour construire. Mais, enfin, en attendant on évacue!

Cette motion demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat de façon que de tels faits ne se reproduisent plus sans que le Conseil administratif ait été consulté. Cela me paraît donc urgent quand on sait la façon dont se comporte l'Etat vis-à-vis de la Ville sur ce sujet. Et cela me paraît urgent, parce que – semble-t-il – il y a d'autres plans qui visent à évacuer de nouveau, d'ailleurs dans le même quartier, au même endroit. Ces évacuations se font généralement en profitant des vacances ou des périodes calmes. C'est pourquoi il y a urgence à ce que cette motion soit votée.

M. Pierre de Freudenreich (L). S'il y a urgence, il faudrait nous donner des cas concrets, précis, savoir en quoi ils consistent, c'est le premier point.

D'autre part, il existe à l'heure actuelle une législation très précise en matière de protection des locataires. Et je peux vous affirmer que, quand on arrive en dernier recours à l'évacuation, c'est le procureur général qui l'ordonne et c'est le Conseil d'Etat qui décide de savoir dans quel sens aller. Ce n'est pas à la Ville de Genève, au Conseil administratif, de se prononcer de cas en cas. De plus, quand ce sont des cas difficiles, en règle générale et même dans tous les cas, on essaie de trouver toutes les solutions possibles avant d'arriver à l'évacuation. Après, malheureusement, en dernier recours, ce sont des décisions qui doivent être appliquées.

M. Michel Ducret (R). Cela va être très bref. Pour les compétences, mon préopinant vient de dire ce qu'il en est. Je ferai une simple remarque. Qui expulse? la police sous les ordres du conseiller d'Etat...

Le président. S'il vous plaît! Sur l'urgence uniquement.

M. Michel Ducret. Sous les ordres du conseiller d'Etat socialiste, M. Bernard Ziegler. Qui donne l'ordre d'expulsion? Le magistrat, socialiste toujours...

Le président. S'il vous plaît, sur l'urgence!

M. Michel Ducret. Je suis sur l'urgence! Le magistrat socialiste, M. Bernard Bertossa, procureur général de la République... *(Protestations.)*

Le président. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Michel Ducret. Puis-je m'exprimer sur l'urgence?

Le président. Oui, sans circonvolution! Continuez, Monsieur Ducret!

M. Michel Ducret. Merci, Monsieur le président. Alors, qui donne l'ordre des expulsions? le magistrat socialiste, M. Bernard Bertossa, procureur général de la République... *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, taisez-vous! Cela ira beaucoup plus rapidement.

M. Michel Ducret. Moi, j'ai le temps! Alors, je reprends. Qui donne l'ordre de ces expulsions? *(Rumeurs et rires.)*

Le président. Allez-y rapidement!

M. Michel Ducret. J'essaie. Qui donne l'ordre, disais-je... *(Chahut.)*

Monsieur le président, puis-je vous demander de faire régner l'ordre dans cette enceinte, qu'on puisse s'exprimer?

Le président. Vous pouvez continuer.

M. Michel Ducret. Merci. Vous êtes bien aimable! Ce serait déjà fini sans ce chahut.

Alors, qui donne l'ordre, disais-je... *(Rires.)* Le magistrat socialiste, M. Bernard Bertossa, procureur général de la République, à condition qu'une autorisation de construire soit délivrée. Qui délivre les autorisations de construire? le magistrat – toujours socialiste – M. Christian Grobet.

Pour nous, ce qui est urgent, c'est de changer de magistrats! Nous n'entrerons donc pas en matière sur l'urgence de cette proposition. *(Rires et applaudissements de l'Entente.)*

M. Christian Buonomo (DC). Qui donne l'ordre, vous l'avez compris. Pour nous c'est une affaire socialo-socialiste, puisque finalement ce sont les trois magistrats socialistes qui ont la compétence, avant de prendre la décision, de pouvoir encore consulter Mme Jacqueline Burnand. Donc, le Parti démocrate-chrétien ne votera pas l'urgence, Monsieur le président.

M. Hubert Launay (T). Sur l'urgence, simplement. Tout à l'heure on a demandé un exemple précis pour savoir s'il y avait urgence. L'exemple précis, c'est Villereuse. Il existe actuellement un plan qui vise à faire évacuer un lieu qui s'appelle «le Garage». Il est possible que ce plan soit mis en œuvre, même si ce ne sont pas des magistrats socialistes. Mais je crois qu'il y a une différence entre les socialistes – disons – de l'Etat et ceux de la Ville... *(Brouhaha.)*

Je crois qu'il y a aussi un problème qui touche tout le monde dans cette enceinte, c'est celui de l'autonomie communale. Est-ce qu'on peut admettre que des gendarmes, mandatés par quelque chose qui nous échappe, interviennent comme des casseurs en ville de Genève? Je dis non! Et je dis que cela ne doit pas se reproduire ni en juin, ni pendant les vacances. C'est pourquoi il y a urgence.

M. Olivier Moreillon (L). Monsieur le président, le texte de cette motion parle de locataires et de squatters en ville de Genève. L'expression est un peu

floue. S'agit-il de locataires ou de squatters dans un immeuble appartenant à la Ville de Genève? Dans ce cas-là, qui déclenche la procédure judiciaire? le Conseil administratif. Donc, a fortiori, il ne peut pas ne pas être au courant, puisque c'est lui, en tant que représentant du propriétaire Ville de Genève, qui déclenche la machine judiciaire.

Si, par l'expression «locataires en ville de Genève», vous voulez dire: «tous les locataires, même ceux qui habitent un immeuble appartenant à un propriétaire privé», alors à ce moment-là – et j'ai eu encore un téléphone avec M. Erhardt cet après-midi à ce sujet – nous sortons complètement des compétences municipales. Nous pouvons tout à fait voter cette motion; le Conseil administratif transmettra au Conseil d'Etat. Cela n'aura absolument aucun effet, puisqu'il faudrait commencer par changer les lois.

Les lois sont faites actuellement de telle manière que ce qui se passe est légal. Alors, commencez par changer les lois. Mais ce genre de motion, en partant du niveau communal, n'aura strictement aucun effet. Nous sortons de nos compétences.

Mise aux voix, l'urgence de la motion est refusée par 38 non contre 34 oui (2 abstentions).

Le président. Cette motion sera renvoyée à la prochaine séance.

Nous prenons la deuxième motion munie de la clause d'urgence, N° 1070: non à l'amputation des Pâquis, ne coupons pas la circulation.

M. Georges Queloz (L). Etant donné que les travaux n'ont pas encore été mis à l'enquête, nous maintenons la motion, mais nous retirons la clause d'urgence.

Le président. Je vous en remercie, Monsieur Queloz.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

– N° 1073, de *Mmes Sylvia Menoud-Poget* (PEG), *Alexandra Gobet Winiger* (S), *Alice Ecuvillon* (DC), *MM. Michel Ducret* (R) et *Alain Comte* (T): salaires de la fonction publique: versement par un établissement bancaire en prise avec l'économie locale.

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation suivante:

– N° 7026, de *Mme Véronique Pürro* (S): vandalisme policier: qui paiera les pots cassés?

11. Questions.

a) *écrite:*

Le président. Il a été déposé une question écrite N° 2028, de *Mme Corinne Billaud* (R): chemin Thury.

b) *orales:*

M. Paul Dunner (DC). Ma question sera très courte, elle s'adresse à M. Rossetti.

Monsieur Rossetti, lorsque ce Conseil municipal vote une motion, le Conseil administratif doit présenter bien sûr un arrêté ou une proposition. Qu'en est-il de la motion concernant le parlement des jeunes? Est-ce que les informations qui ont paru dans le journal du «GAPP» sont une préinformation du Conseil municipal ou est-ce que nous serons, nous aussi, informés?

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je ne comprends pas très bien l'intervention de M. Dunner dans la mesure où j'ai eu l'occasion, ici, de donner toute l'information nécessaire au Conseil municipal et de l'informer en particulier de la planification des travaux. La commission de travail va se réunir ces prochains jours et, donc, on est dans cette phase de préparation où les jeunes et les moins jeunes vont travailler sur le projet que je leur ai soumis, mais qui pourra évidemment être totalement modifié. Par conséquent, Monsieur Dunner, nous sommes dans cette phase de préparation et il appartient maintenant à cette commission d'avancer dans ses travaux.

Mme Andrienne Soutter (S). Ma question s'adresse aussi à M. Rossetti. J'avais développé une motion N° 1008[1] en automne concernant la politique

[1] Développée, 1827. Acceptée, 1836.

municipale favorable à l'implantation de nouvelles organisations traitant de l'environnement. Elle avait été acceptée sans opposition. Je voulais savoir si des mesures avaient été prises ou si des réponses concrètes avaient été données, étant donné que la conférence de Rio aura lieu dans trois semaines à peu près.

Le président. Monsieur Rossetti, pouvez-vous répondre? ou Mme Burnand, c'est égal.

Mme Jacqueline Burnand, maire. J'avais eu l'occasion, Mesdames et Messieurs, de vous expliquer toutes les démarches qu'avait tentées le Conseil administratif pour favoriser ladite conférence. Mais la chose n'était pas aisée, puisque la Ville de Genève n'est pas seule en cause et que, pour satisfaire aux exigences d'une telle conférence et à l'implantation d'une organisation internationale sur le territoire genevois, il ne suffit pas qu'une commune soit pleine de bonne volonté, il faut aussi que le Conseil d'Etat et que la Confédération participent à l'événement de façon tangible.

Le problème des locaux n'a donc pas pu être réglé par la Ville de Genève. Il l'a été, fort heureusement, par le Conseil d'Etat. Par contre, et nous répondrons de toute façon par écrit à votre demande... *(Brouhaha.)*

Le président. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Jacqueline Burnand. La Ville de Genève a mis à disposition une somme de 30 000 francs à ladite organisation de manière qu'elle puisse acheter le mobilier nécessaire à l'implantation de l'organisation dans la villa cédée par le Conseil d'Etat. C'est donc, de notre point de vue, un résultat positif à la demande qui avait été formulée par le Conseil municipal.

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. M. Pilly fait les gros yeux et il doit se demander de quel chapeau nous avons sorti les 30 000 francs. Ils viennent tout simplement des subventions diverses à disposition du Conseil administratif et vous le vérifierez dans le prochain compte rendu.

M. Bernard Lescaze (R). J'ai une question qui s'adresse à M. Vaissade.

J'aimerais savoir s'il est vrai que la Maison des jeunes de Saint-Gervais, n'ayant plus assez de fonds malgré le budget que nous lui avons alloué, en forte

augmentation – plus d'un demi-million de francs – s'apprête à cesser quasiment toutes ses activités durant l'été. A ce moment-là, je dirais que cette forte augmentation de la subvention est inadmissible, puisqu'on avait donné quelque chose pour que cette maison fonctionne toute l'année et non pas dix mois sur douze.

Que dirait-on si d'autres théâtres agissaient de la même manière?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Si je comprends bien, votre question a deux volets. Le premier, c'est de savoir si la subvention qui est attribuée à la fondation lui permet d'assurer ses activités. Pour l'instant, la fondation et son conseil de fondation ne m'ont pas averti qu'il y avait urgence et nécessité de fermer la maison, parce qu'elle n'avait plus assez de fonds pour tourner. C'est tout ce que je peux vous répondre à ce propos.

Par contre, il est vrai que le conseil de fondation est en train d'examiner les statuts de la fondation. Vous avez d'ailleurs un de vos représentants qui est vice-président de la fondation, c'est M. Miffon. Vous pouvez peut-être l'interroger. Il est peut-être plus au courant que moi-même sur ces problèmes. Je n'ai pas plus d'information à vous donner sur cette première question. C'est-à-dire que, pour moi, la Maison de Saint-Gervais fonctionne normalement et elle est en train de gérer ses problèmes internes.

Deuxième question. Vous me demandez si cette maison ferme l'été. Vous le savez bien, et l'année dernière vous l'avez vu, elle a fermé pendant un mois. Donc vous demandez si, au vu de l'augmentation de la subvention, il ne serait pas possible que cette maison reste ouverte tout l'été. Eh bien, Monsieur Lescaze, si cela pouvait être possible, je serais tout à fait d'accord avec vous. Au lieu de vous répondre en mon nom, je poserai la question au conseil de fondation en leur demandant qu'ils poursuivent leurs activités pendant l'été, en précisant que c'est une question que M. Lescaze m'a posée.

Si, par contre, vous transformiez votre question en une volonté du Conseil municipal, cela serait peut-être plus intéressant. Cela me permettrait d'avoir une position, soit, premièrement, de suivre le Conseil municipal, soit, si cela n'était pas possible, d'exposer pourquoi.

M. Bernard Lescaze (R). Je remercie M. Vaissade de sa réponse. Donc ma question est bien la seconde tel qu'il l'a vue. Malheureusement mes informations ne proviennent pas de M. Miffon qui, lui, n'était informé de rien. Ma question visait à savoir si les activités, qui avaient cessé pendant un mois l'année dernière, cesseraient pendant deux mois cette année, et c'est cela que je trouve très regret-

table. Quant au volet suivant, ce sera évidemment au budget qu'on le verra. Mais je ne trouve pas très normal qu'alors qu'on avait prévu un budget pour un mois de fermeture, finalement on ferme deux mois. Voilà, et j'aimerais que vous vous en inquiétiez auprès du conseil de fondation et des directeurs de cette maison.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Pour rassurer M. Lescaze, je n'y manquerai pas. Je poserai effectivement cette question.

Le président. Je vous souhaite à tous un très bon appétit; nous reprenons la séance à 20 h 45. N'oubliez pas qu'il y a un troisième débat à 20 h 45 précises.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4054

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4054

3. Projet d'arrêté de Mme Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Alain Comte, Hubert Launay, Eric Mottu, Bertrand de Weck et Marco Ziegler: amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (N° 106) 4054

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings) d'un droit de superficie s'exerçant sous le domaine public formé par la promenade Saint-Antoine (N° 99) 4083

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 360 000 francs destiné à l'aménagement de l'avenue d'Aïre en relation avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 27950A-278 «Campagne Masset» (N° 100) 4116

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 460 000 francs, comprenant:
   - d'une part, les frais d'étude du projet de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône, pour un montant de 400 000 francs;
   - d'autre part, la construction d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Tilleuls, en coordination avec la réalisation du garage collectif souterrain de Saint-Jean, pour un montant de 1 060 000 francs (N° 101) 4125

7. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 1825, feuille 65, commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin des Genêts 14-chemin Sous-Bois 1-2, d'une surface totale de 5355 m², propriété de Mme Anne-Marie Archinard (N° 102) 4131

8. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1991 (N° 103) 4135

9. Propositions des conseillers municipaux 4308

10. Interpellations 4309

11. Questions 4309

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième et quarante-neuvième séances

Quarante-huitième séance – Mercredi 6 mai 1992, à 20 h 45

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence : *M. Aldo Rigotti.*

Assistent à la séance : *Mmes Jacqueline Burnand,* maire, *Madeleine Rossi,* vice-présidente, *MM. André Hediger, Michel Rossetti* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 avril 1992, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 mai et mercredi 6 mai 1992, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous signale que vous êtes invités le 21 mai pour une journée portes ouvertes à la maison de Vessy entre 10 h et 16 h; vous recevrez une convocation et toutes les informations voulues.

Je vous rappelle qu'une des parties de la maison de Vessy, le pavillon Charles-Galland, appartient à la Ville de Genève et que, tout dernièrement, nous avons parlé de sa rénovation. Si vous avez un peu de temps le 21 mai, je vous suggère donc d'aller faire un tour dans cette maison.

Nous reprenons maintenant notre ordre du jour au point 20, avec le troisième débat et une demande de vote nominal.

3. Projet d'arrêté de Mme Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Alain Comte, Hubert Launay, Eric Mottu, Bertrand de Weck et Marco Ziegler: amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (N° 106)[1].

Troisième débat

M. Fabrice Jucker (L). Je suis satisfait de pouvoir intervenir dans ce troisième débat en espérant... *(Remarques.)* Ce n'est pas antidémocratique, pas du tout... en espérant que la pause dînatoire vous aura été favorable, notamment aux membres de l'Alternative, pour reconsidérer votre position.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler une chose qui a été énoncée tout à l'heure à notre encontre et qui est totalement fausse: en effet, le groupe libéral et les membres de l'Entente ne se sont jamais opposés en bloc aux plans d'utilisation du sol. Je crois que cela a été dit plusieurs fois en commission de l'aménagement, lors du travail considérable que nous avons effectué dans cette commission, et les choses doivent être claires à ce sujet.

[1] Projet d'arrêté, 4054.

Nous sommes favorables à un aménagement harmonieux et nous sommes tout à fait respectueux de nos obligations; effectivement, les plans d'utilisation du sol sont fondés sur une votation populaire et nous les respectons. Néanmoins, nous sommes opposés à ce que l'on pourrait qualifier de règlement dirigiste ou aveugle; c'est une précision qu'il était important de vous apporter ce soir.

Tout à l'heure, mon collègue M. de Freudenreich vous a rappelé dans le détail à quel point nous pensions que votre proposition était bien trop dirigiste et allait tout à fait à l'encontre des buts fixés au départ par les plans d'utilisation du sol. Quant à la forme, vous avez dit que ce n'était pas un coup de force; eh bien, parfaitement, c'est un coup de force! Au niveau de la forme, votre procédure est tout à fait antidémocratique; vous voulez interrompre les débats qui ont lieu en commission! Vous voulez - malgré ce qu'a dit tout à l'heure M. Alain Vaissade, conseiller administratif – interrompre une étude en cours de la part du Conseil administratif, une étude que ce Conseil municipal a souhaitée, puisqu'il l'a votée dans sa majorité. Je vous rappelle que cette étude... *(Remarques.)* A mon avis, la seule chose que vous savez faire, c'est peut-être de bien compter... *(Brouhaha.)*

Le président. Continuez, Monsieur Jucker, d'autres intervenants se sont inscrits après vous.

M. Fabrice Jucker. Simplement, je voulais vous rappeler que, dans la motion que vous avez acceptée au sein de ce Conseil municipal, nous demandions des choses essentielles qui tendaient, notamment, à vérifier les incidences sur l'emploi en ville de Genève – et je crois que le moment est extrêmement bien choisi pour s'en préoccuper – à se poser des questions sur la fiscalité qui allait, peut-être, être modifiée avec les suggestions qui sont contenues dans la proposition définitive du projet d'utilisation du sol de notre ville et, également, sur les répercussions au niveau des équipements induits par cette proposition.

Je vous rappelle que nous avons trouvé un consensus avec le groupe écologiste pour introduire une composante touchant à l'environnement, mais il semble que, ce soir, vous l'ayez tout à fait oubliée, voire évacuée.

Dans le débat de tout à l'heure une autre chose m'a frappé. Dans votre proposition, et comme hier soir du reste, vous évacuez complètement la question qui est essentielle dans le plan d'utilisation du sol, à savoir la question du logement. Je vous rappelle que, dans les dispositions générales, effectivement, le plan d'utilisation du sol vous propose de maintenir et de rétablir l'habitat en ville de Genève. Eh bien, cet habitat en ville de Genève – vous nous en avez fait la démonstration hier soir – vous n'en voulez plus; vous ne vous préoccupez plus du tout des pro-

blèmes du logement et vous nous le démontrez encore ce soir dans votre projet d'arrêté, puisque, finalement, vos préoccupations ne portent que sur des affectations administratives, commerciales, industrielles et artisanales.

Pourtant, je vous rappelle que, il y a encore quelques mois, vous aviez une multitude d'amendements qui tendaient à renforcer la proportion entre activités et logements en faveur du logement. Eh bien, il semble que tout d'un coup, en quelques semaines, en quelques mois, vous ayez totalement abandonné ce type de propos! Pour ma part, je le regrette et je pense que c'est une attitude que personne ne pourra comprendre, et certainement pas l'ensemble des gens qui, quotidiennement, cherchent un logement dans notre ville de Genève.

Le seul point sur lequel je vous dirai oui, c'est quand M. Mottu a parlé d'Alternative en employant le terme de «rigolos». Alors, là, effectivement, nos analyses concordent et je ne peux qu'apprécier.

En conclusion, si nous sommes favorables à un aménagement harmonieux de notre ville, nous nous opposons par contre à l'immobilisme que vous voulez instituer dans notre cité, avec des règlements aussi intransigeants que ceux que vous proposez. En un mot, nous sommes opposés à une ville musée et à la ville que vous nous proposez.

M. Marco Ziegler (S). Je prendrai la parole pour répondre aux interventions faites au cours des premier et deuxième débats. Je pensais pouvoir m'en dispenser mais, puisque nous avons, ce soir, le temps de mettre les points sur les «i» et que le décompte des voix nous montre déjà dans quel sens ira le vote, je ne me priverai pas du plaisir de rectifier quelques fausses affirmations. Et je regrette qu'il y ait des outrances qui ne sont pas admissibles, même sur les bancs de l'Entente! Des outrances, parce que vous nous faites dire des choses que nous n'avons jamais affirmées! Vous nous présentez un texte qui n'est pas celui que nous avons sous les yeux; je ne sais pas quel texte vous est parvenu. Je partais de l'idée que nous avions tous reçu la même enveloppe, mais il faut croire que vous lisez entre les lignes ou que vous avez reçu un autre texte...

Que dit le projet d'arrêté à propos des «constructions nouvelles»? Soyons quand même respectueux d'une chose aussi élémentaire que la simple lecture. Et je m'adresse à ceux qui ne sont plus là maintenant, mais qui disaient: «Nous ne pourrons plus rien faire, nous ne pourrons plus ni démolir et reconstruire librement – ce qui donnerait du travail pour nos ouvriers – ni construire des choses nouvelles.» Eh bien, que dit le texte? En matière de constructions nouvelles, il n'apporte pas de limitations qui n'existent déjà. La seule limitation que propose notre amendement, c'est pour les rez-de-chaussée – ce qui existe déjà. Donc, pour les constructions nouvelles, on ne change rien.

En ce qui concerne les démolitions-reconstructions, j'ai fait un petit tableau, tout simple – il suffit de faire des entrées et sorties, les enfants l'apprennent en 4e primaire, faites la même chose – et je me suis aperçu que le seul élément nouveau touche les hôtels et les locaux pour artisans. On ne propose pas la limitation ou l'interdiction, on dit simplement que 50% devront rester à l'artisanat et que le reste peut être destiné à des bureaux.

Pour les hôtels, nous disons qu'il y aura, en principe, une affectation hôtelière. Mais, si ce n'est pas possible, 70% des surfaces seront affectées aux logements et 30% aux bureaux. Donc, la limitation pour les entreprises de la construction, la limitation pour l'économie, pour la liberté du marché, honnêtement, je ne vois pas où elle est.

Il n'y a rien de plus pondéré – de plus équilibré – que ce que nous proposons et, ainsi, nous suivons très exactement l'objectif de la loi, qui demande qu'il y ait un équilibre entre logements et activités, mais qu'il y ait aussi, à l'intérieur de ces dernières, un équilibre, des proportions pondérées, permettant un aménagement harmonieux de la ville entre les différentes activités.

Donc, il ne suffit pas de se limiter au taux logements-activités, mais il faut aussi voir entre les différentes activités, telles que commerces, bureaux et administration, quel est cet équilibre. Et nous le concrétisons. Vous dites: «Nous sommes d'accord sur le principe», mais vous ne voulez jamais aller jusqu'au bout des principes; les principes s'appliquent au jour le jour, au moment des demandes d'autorisation! Et dans quelle direction vont ces demandes d'autorisation aujourd'hui? Là, nous sommes à l'aise pour répondre: tout d'abord pour la répartition entre logements et bureaux. M. de Freudenreich a évoqué le 20-80% qui n'est absolument pas en question aujourd'hui, mais la demande pour le 20% d'activités et le 80% de logements, eh bien, elle vient actuellement des milieux de la construction. Le marasme dans lequel se trouve le marché immobilier, et surtout celui des locaux affectés aux bureaux – et aux bureaux de luxe – pousse les milieux de la construction à demander de pouvoir déroger au 30-70% actuellement en vigueur pour arriver au 20-80%. Donc, dans quelques mois, vous serez les premiers à nous demander cette nouvelle proportion. Nous ne l'avons pas reprise, c'est vrai, dans le projet qui vous est soumis aujourd'hui, parce que nous respectons les travaux en cours à la commission de l'aménagement; nous nous sommes limités, ici, à ce qui est urgent et nécessaire.

Je terminerai en affirmant en effet que cette modification du règlement transitoire est nécessaire aujourd'hui. Pourquoi? Parce qu'il y a une lacune évidente dans le règlement transitoire. La loi sur l'extension donne mission aux municipalités d'intervenir sur les affectations logements-activités d'une part, mais aussi, justement, pour une répartition équilibrée, harmonieuse, entre les différentes activités. Et actuellement nous n'avons rien, ou presque rien, si ce n'est la réglemen-

tation pour les rez-de-chaussée. Aussi voulons-nous combler cette lacune de manière équilibrée – Mme Dallèves Romaneschi l'a fort bien rappelé tout à l'heure – parce qu'il y a eu des abus et parce que certains excès doivent être stoppés. Ce n'est pas simplement une vue de l'esprit, ni une volonté de légiférer pour le plaisir de légiférer; c'est pour stopper des excès qui sont survenus de manière bien réelle. Que dit la loi? La loi impose à la Ville de Genève d'avoir cette répartition, de maintenir et de rétablir l'habitat, tout en favorisant une implantation harmonieuse et équilibrée des activités. Or, lorsque vous avez un hôtel parfaitement rentable, avec un gérant qui confirme que la rentabilité de son établissement n'est pas en cause, mais qu'il doit cesser son activité parce que le propriétaire – qui n'est pas le même – vend son établissement pour le transformer en bureaux, il n'y a pas maintien d'une répartition harmonieuse et équilibrée! Et ce n'est pas la réglementation de M. Grobet, c'est la liberté des lois du marché, la liberté du renard dans le poulailler qui impose ce changement d'affectation! Et cela, nous voulons le stopper. L'Hôtel Century en est un exemple qui, Dieu merci, a pu être stoppé d'une autre manière, mais cette fois-ci nous voulons introduire la règle claire qui interdira ce changement d'affectation qui va dans un sens inadmissible quant au développement de la ville.

Autre exemple: il n'y a pas maintien d'une répartition harmonieuse et équilibrée entre les activités lorsqu'un propriétaire qui décide d'arrêter l'exploitation de son établissement – libre à lui, bien sûr d'arrêter son activité ou de passer à autre chose – doit céder aux sirènes de la banque voisine qui veut racheter l'établissement et, ainsi, met fin au développement d'un établissement public parfaitement apprécié des habitués du quartier ou d'un hôtel apprécié également dans ce secteur – je cite le cas de l'Hôtel de l'Arbalète. Il n'y a pas respect de l'équilibre, de l'harmonie que nous souhaitons dans les activités de la ville; il y a un développement unilatéral imposé par une seule règle qui est celle de la liberté des prix du terrain; celle-ci est une dictature de l'aménagement de la ville que nous voulons encadrer. Non pas empêcher, mais encadrer, en traçant des limites aux excès, parce que ces derniers sont inadmissibles!

Et, enfin, dernier cas que je voudrais citer, parce que c'est aussi un de ceux que nous avons connus, lorsqu'un cinéma reconnu parfaitement intéressant sur le plan architectural, y compris par le célèbre Botta que tout le monde encense, lorsqu'un cinéma qui fonctionne, qui se développe au point de vue des spectateurs, qui ne met pas en cause son exploitation, doit céder la place pour un projet de centre commercial – c'est le cas du Manhattan – il n'y a pas maintien d'un équilibre harmonieux dans le développement des activités de la ville! Or, c'est là que nous intervenons, nous comblons ces lacunes; vous-mêmes souhaitez simplement laisser se développer les choses de manière anarchique, vous souhaitez laisser croître la ville, la laisser pousser... Si l'on déréglementait, où irions-nous? Nous en arriverions à un Manhattan sur Genève! Parce que déréglementer, c'est

cela! C'est laisser les prix monter, les immeubles s'adapter et monter en hauteur ou en profondeur. C'est cela la déréglementation que vous souhaiteriez! Nous voulons, nous, tracer des limites, tracer un cadre équilibré, qui tienne compte des intérêts de tout le monde, et nous sommes convaincus que notre texte, notre projet, va dans ce sens. *(Applaudissements.)*

M. Ueli Leuenberger (PEG). Je ne sais pas si cela sert encore à grand-chose de vouloir convaincre les membres de l'Entente – vu qu'ils sont au complet maintenant – mais j'aimerais quand même dire un mot concernant l'hôtellerie.

Cette proposition concernant le PUS grèvera l'hôtellerie genevoise. Il faut voir de près ce qu'est cette hôtellerie: un tiers de tous les établissements de l'hôtellerie et de la restauration changent de propriétaires chaque année! Et, chaque fois, une opération spéculative est là derrière! Il est tout à fait clair qu'au bout de la xième opération spéculative, l'exploitation de l'établissement hôtelier, du restaurant ou du café, n'est plus possible et il ne reste plus que la revente en vue d'une utilisation différente, telle que l'implantation de banques, d'assurances ou du secteur administratif dans ces hôtels.

Ce soir, on nous a lu deux lettres – de Me Ruff, je crois – mais nous avions déjà reçu une lettre le 30 septembre; je l'ai lue attentivement à l'époque, et c'est bien ce que Me Ruff dit. C'est bien cela qui est derrière! Que dit Me Ruff? «En effet, la valeur commerciale des immeubles dépend du rendement que l'on peut en retirer. Or, le rendement d'une surface hôtelière, même bien située, est très inférieur à la valeur de rendement d'une surface commerciale équivalente.» Je crois que là se trouve le problème; les gens qui veulent spéculer ne souhaitent pas de PUS, c'est extrêmement clair! A la tribune, nous avons vu ce soir qu'on ne voulait pas de ces PUS-là, le slogan était «PUS au rebut». D'autre part, certains membres de l'Entente, dans les commissions, disent très clairement: «Pourquoi continuons-nous à discuter de ce PUS? Puisque nous avons bien décidé dans notre parti que nous n'en voulons pas!»

Une autre chose sur l'hôtellerie genevoise: il faut bien voir qui dirige ces hôtels, qui sont les propriétaires de ces hôtels. Ce sont principalement des chaînes internationales, ce sont les Hilton, Ramada, Intercontinental, Manotel et d'autres chaînes anglaises, américaines et allemandes. Là se trouve le problème; si quelqu'un grève l'hôtellerie et la restauration genevoises actuellement, c'est bien la spéculation immobilière! C'est avant tout la pratique de la politique des pas de portes qui contribue, au bout de la deuxième, troisième ou quatrième opération spéculative, à grever l'hôtellerie, quand l'exploitant de l'établissement ne tient plus le coup; à partir de là, il lui reste la possibilité d'essayer d'obtenir plus d'argent en vendant son hôtel à un autre secteur. *(Applaudissements.)*

M. Bernard Lescaze (R). Le débat de ce soir montre que les choses se sont politisées au point où l'on applaudit d'un côté ou de l'autre, sans se rendre compte exactement de ce que l'on applaudit, parce qu'il semble qu'on ait entendu le son de la voix, mais pas le contenu.

Je ne comptais pas prendre la parole ce soir, mais je ne peux pas laisser les propos de mon honorable collègue Marco Ziegler sans réponse, au moins sur un ou deux points.

Il est juste de rappeler que l'objet principal des PUS est de rétablir ou de conserver le logement en ville. A cet égard, la modification qui nous est proposée aujourd'hui, quels que soient ses buts, ne rentre absolument pas dans cet objectif. On vient de nous dire que nous ne savions peut-être pas lire le texte; je crois que nous savons très bien le lire! Quand on nous parle d'équilibre des activités, il s'agit simplement de l'équilibre des bouis-bouis. Est-ce que, véritablement, M. Ziegler envisage que, jamais, dans certains quartiers comme les Pâquis, on ne puisse changer d'affectation? C'est parfaitement grotesque.

Tout d'un coup, on voit apparaître le maintien d'équipements culturels: cinémas, théâtres. L'Alternative devrait savoir que sur tous les bancs – et pour d'autres raisons que commerciales, parce qu'il y avait longtemps que ce cinéma ne marchait plus – on a souhaité le maintien du Manhattan et que c'est précisément un architecte, dont les liens avec le Parti du travail sont étroits, qui a contribué à faire avancer le projet du centre commercial. Alors, il s'agit de savoir de qui on se moque! En tout cas, nous ne nous laisserons pas moquer de cette façon.

Quant au maintien pour le tourisme ou pour certaines activités de certains hôtels, notamment sur le pourtour de la rade, il existe d'autres règlements – ceux-ci ont déjà été adoptés, les premiers datent de 1977 pour le plan de site de la rade, ils l'ont été sous la haute houlette de M. Jaques Vernet, alors chef du Département des travaux publics – et cela a parfaitement bien fonctionné jusqu'ici.

Il n'y a aucun besoin de revenir avec un tel projet; vous essayez aujourd'hui, comme les préopinants l'ont souvent dit au cours du premier débat, de faire un coup de force, et c'est pour cela que nous ne pouvons pas vous suivre et que nous recommandons de voter non à votre projet. *(Applaudissements.)*

M. Bertrand de Weck (PEG). L'enjeu politique de cette affaire du PUS, c'est l'aménagement du territoire. Et on aménage le territoire en fonction du cadre de vie que l'on souhaite pour nos concitoyens et nos concitoyennes. Alors, évidemment, dans cette enceinte, il y a six partis politiques qui ont des philosophies différentes; certains se retrouvent au sein d'une Entente, d'autres se retrouvent au

sein d'une Alternative et, enfin, il y a un des partis de l'Entente qui ne sait pas toujours très bien où il est – du moins une partie de ses membres – c'est-à-dire le Parti chrétien-social, et nous y reviendrons tout à l'heure. *(Protestations.)*

Le président. Avez-vous terminé votre intervention, Monsieur de Weck?

M. Bertrand de Weck. Mais non, Monsieur le président! J'attends que vous me permettiez de continuer.

Le président. Je vous ai demandé de continuer.

M. Bertrand de Weck. Je disais donc qu'il y a des philosophies différentes sur la manière dont on peut envisager l'aménagement du territoire urbain, le cadre de vie urbain. Nous nous sommes déjà parfois bagarrés pour des questions de logements, pour des questions d'espaces verts – maintenant pour des questions d'hôtels, etc. – ou encore pour des questions d'aménagement de la circulation, quand certains membres de l'Entente veulent maintenir le trafic de transit au sein du quartier des Pâquis.

Derrière cela, c'est une problématique d'aménagement du territoire et, en fin de compte, du cadre de vie que nous voulons avoir pour nous, pour notre entourage, que nous voulons léguer à nos enfants. C'est cela qui est fondamentalement derrière le PUS! Et l'idée du PUS, c'est une organisation plus harmonieuse du territoire de notre municipalité. Organisation plus harmonieuse, cela signifie respect du logement, développement du logement où cela est possible, maintien des activités, développement de certaines d'entre elles, si cela est possible – on a parlé hier de Sécheron – c'est aussi la création d'espaces verts, etc. Tous ces éléments apparaissent du reste dans le PUS, notamment à travers toute la réflexion sur les indices d'utilisation du sol.

Dans le projet d'arrêté qui vous est soumis ce soir, nulle mention des indices d'utilisation du sol, nulle mention des taux d'espaces verts, nulle mention, non plus, de modifier les taux d'affectation entre logements et activités! Ce que nous voulons, c'est mettre un frein à certains abus, en particulier ceux commis dans le secteur du tourisme – cher à certains membres de cette assemblée – qui est menacé. D'aucuns ont affirmé que Genève se meurt sur le plan du tourisme, qu'il faudrait la raviver, la rendre plus attractive sur le plan du tourisme... La rendre plus attractive, c'est conserver des hôtels de prestige dans le périmètre de la rade, bien sûr! C'est conserver des hôtels dans le secteur du rectangle d'or, mais c'est

aussi conserver tout un réseau de petits hôtels de quartier destinés à des gens dont les revenus ne leur permettent pas de descendre au Richemond ou aux Bergues, par exemple, ou encore à l'Hôtel d'Angleterre ou à l'Hôtel du Rhône. Si nous voulons qu'il y ait des touristes à Genève, et pas seulement des touristes friqués, il faut aussi leur offrir des lieux pour pouvoir dormir. *(Brouhaha.)*

Les petits hôtels sont des petites et moyennes entreprises, qui peuvent être genevoises et rester genevoises, et non pas des grandes chaînes qui sont dépendantes de stratégies internationales. Nous ne voulons pas sacrifier les hôtels sur le dos de la spéculation. Cette spéculation, elle n'a peut-être plus cours aujourd'hui, parce qu'elle a peut-être elle-même cassé l'économie, mais elle a eu lieu! Mon collègue Marco Ziegler citait tout à l'heure l'Hôtel Century, on pourrait citer encore l'Hôtel de l'Arbalète, et il y en a encore d'autres – une opération spéculative a été tentée sur l'Hôtel d'Angleterre, par exemple. Alors, c'est une réalité, ces objets ont été achetés en leur temps à des prix beaucoup trop élevés, et, aujourd'hui, il y a des gens qui essaient de récupérer leurs billes. C'est exactement ce qui se passe sur d'autres périmètres, par exemple ceux dont nous parlions hier soir.

M. Gilbert Mouron (R). C'est pas toi qui paies! *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît! Si vous voulez vous exprimer, vous demandez la parole.

M. Bertrand de Weck. On ne peut pas vouloir d'un côté maintenir une activité économique, souhaiter un développement harmonieux, et de l'autre, par exemple, être prêt à laisser interrompre une activité comme celle des hôtels, qui s'exerce en faveur du tourisme, un des secteurs importants de l'activité économique genevoise.

Alors, quand certains, sur les bancs de l'Entente, accusent les partis de l'Alternative de n'avoir aucune notion d'économie, je rappelle que dans cette enceinte, sur les bancs de l'Alternative, il y a quelques économistes aussi, qui ont de solides notions. Ils n'ont peut-être pas les mêmes réflexions, en fin de course, les mêmes jugements que ceux portés par les économistes membres de l'Entente, mais ils savent aussi lire un bilan, ils comprennent les relations économiques, d'offres, de demandes et de marché et, à un moment donné, ils se disent: «Tiens, peut-être que, là, il faudrait poser un garde-fou.» Et c'est ce que nous faisons ce soir, parce que même si ces dispositions-là apparaissent quand même dans le règlement définitif, il se sera écoulé entre-temps peut-être encore une année,

peut-être deux ans et, pendant cette année ou ces deux ans, des dégâts auront été commis. Nous disons maintenant: «Voulez-vous un développement harmonieux... *(Brouhaha intense.)* Ou voulez-vous plutôt faire le lit...» *(Chahut.)*

Monsieur le président, je suis désolé, j'aimerais ne plus être interrompu!

Le président. Vous avez encore une minute!

M. Bertrand de Weck. Monsieur le président, s'il le faut, je redemanderai la parole, j'ai été interrompu à maintes reprises et je trouve ce procédé extrêmement désagréable! Etant un des auteurs de l'arrêté, je peux m'exprimer encore un certain nombre de fois.

Le président. Oui, excusez-moi, vous pouvez poursuivre!

M. Bertrand de Weck. Merci. Je disais donc qu'il faut savoir si nous voulons un développement harmonieux ou si nous voulons lâcher la bride du développement économique, style néo-libéral, comme certains le souhaitent sur les bancs de l'Entente, selon les propos que nous avons entendus tout à l'heure. Et là, je m'adresse en particulier aux membres du groupe chrétien-social qui, dans les déclarations que nous avons pu lire dans leur programme politique, ont été particulièrement attentifs à l'aménagement du territoire et qui ont dit à quel point ils souhaitent un développement harmonieux; ils ont parlé des PUS et nous souhaitons leur demander si, ce soir, ils veulent voter du côté des chantres du néo-libéralisme débridé ou si, réellement, ils veulent voter pour un développement harmonieux de Genève et mettre les garde-fous quand il y a lieu.

Des voix. Oui!

M. Bertrand de Weck. Le problème est là et c'est un enjeu majeur! *(Applaudissements.)*

Le président. A l'attention de ceux qui me montrent qu'ils ont deux mains et dix doigts, je signale que Mme Dallèves Romaneschi, MM. Comte, Launay, Mottu, de Weck et Ziegler étant cosignataires du projet d'arrêté, je ne peux pas leur couper la parole après dix minutes.

M. Pierre Rumo (T). Je serai relativement bref dans cette intervention...

Le président. Vous avez jusqu'à 21 h 30.

M. Olivier Moreillon (L). Du soir et pas du matin! *(Rires.)*

M. Pierre Rumo. Merci! Je pense que j'aurai fini d'ici là. Mais comme un conseiller municipal s'est permis de critiquer... *(Brouhaha.)*

Le président. Continuez! Continuez!

M. Pierre Rumo. J'aimerais quand même un minimum d'attention.

Le président. S'agit-il d'effets dilatoires ou avez-vous quelque chose d'important à communiquer?

M. Bernard Lescaze (R). La clause du besoin défendue par M. Ziegler. N'importe quoi!

M. Pierre Rumo. Comme un conseiller municipal du Parti radical s'est permis d'ironiser et de critiquer un architecte proche du Parti du travail – je pense qu'il doit s'agir de M. Lamunière qui, en effet, est à l'origine d'un éventuel projet de transformation du cinéma Manhattan en centre commercial de la Migros – j'aimerais quand même souligner que si M. Lamunière a été – ou est proche, je ne sais pas – du Parti du travail, il n'en est pas membre. De toute façon, cela n'empêche pas le Parti du travail d'avoir toujours voulu sauvegarder ce cinéma. Effectivement, ce cinéma est important au niveau architectural; c'est une des œuvres importantes de M. Saugey, architecte des années cinquante-soixante, qui a construit beaucoup de bâtiments intéressants, notamment le cinéma Plaza, ce cinéma Manhattan et d'autres immeubles en ville de Genève.

Nous pensons que le cinéma Manhattan devrait être sauvegardé, même si, durant les dernières années de son exploitation, il n'a pas toujours pu obtenir une rentabilité suffisante. Des personnes étaient prêtes à soutenir et, éventuellement, à reprendre, l'exploitation de ce cinéma; M. Rui Nogueira aurait d'ailleurs été, je crois, prêt à exploiter le cinéma Manhattan.

D'autre part – et c'est également pour cela que le Parti du travail est d'accord avec ce projet d'arrêté, notamment l'article 7, alinéa 1 – le nombre de cinémas a diminué de façon inquiétante au centre-ville, ce qui fait que, depuis quelques années, on n'y trouve guère plus que quelque quatre ou cinq salles; je ne mentionnerai que les cinémas Molard, Rio, Studio 10, Rex, Dôme, Elysée, Ecran et Corso, qui ont tous disparu durant ces quinze dernières années! Et ces cinémas remplissaient incontestablement un important but social et culturel dans notre ville.

Par ailleurs, le même représentant du Parti radical a cru bon d'ironiser sur le fait que l'Alternative souhaitait conserver des bouis-bouis – je crois que c'est le terme qu'il a utilisé – eh bien, n'en déplaise à cet honorable conseiller municipal, le Parti du travail est favorable à ce qu'il y ait suffisamment d'établissements publics dans tous les quartiers. Nous pensons qu'un établissement public est aussi important au niveau des relations humaines et sociales dans un quartier.

(Brouhaha. Durant l'intervention de M. Rumo, les membres de l'Entente quittent la salle.)

Et s'il est vrai que M. Jordan, proche des milieux de l'Entente, a évoqué le fait qu'il y aurait cinq cents cafés restaurants proches de la faillite, il n'en reste pas moins qu'il faut sauvegarder à tout prix un nombre important d'établissements publics. Je le répète, ils sont importants au niveau social et également pour l'accueil des touristes qui sont contents de trouver des «bistrots» lorsqu'ils visitent les différents quartiers de notre ville.

Pour conclure, le Parti du travail soutient cet article 7 nouvelle teneur et propose qu'il soit accepté en troisième débat.

M. Hubert Launay (T). J'avais posé une question, tout à l'heure, concernant les arguments que pouvaient nous opposer les gens d'en face. *(Rires.)*

La réponse que j'ai entendue ne m'a absolument pas convaincu et je me demande jusqu'à quel point on n'a pas affaire à un parti pris des forces de l'Entente; un parti pris qui a même empêché ses membres, semble-t-il, de lire l'exposé des motifs du projet d'arrêté! Car je crois que cet exposé des motifs est quand même de nature à faire réfléchir, à empêcher qu'on adopte systématiquement, sous prétexte qu'on est libéral, une position qui mène on ne sait où. Aussi, je me permettrai de rappeler quelques motifs exposés dans ce projet d'arrêté.

Nous disons que, depuis plus de deux ans, le Conseil municipal est saisi de ce projet de règlement définitif; nous disons que les travaux n'ont toujours pas abouti; nous disons aussi qu'il est urgent d'adopter des dispositions permettant de prévenir des changements de destination d'immeubles ou de locaux, avant que ces changements ne deviennent irréversibles et ne compromettent les objectifs d'aménagement de la Ville de Genève!

Je disais, cet après-midi, que nous tenions à garder en ville un potentiel d'activités multiples, donc de préserver l'avenir. C'est exactement ce qui figure dans cet arrêté! Alors, je ne comprends pas les oppositions et je me réfère encore à ce que je disais cet après-midi: il n'y a aucun argument autre que celui de pouvoir faire absolument ce qu'on veut, n'importe où, sans même se pencher sur ce que cela donnerait à long terme. Donc, cela a été dit et je terminerai...

M. Christian Buonomo (DC). Motion d'ordre!

M. Hubert Launay. Je terminerai en réaffirmant ce que vient de dire mon camarade Rumo: à la rigueur, on pourrait s'attendre à avoir une contre-proposition, en face, disant «Bon, peut-être sur l'amendement N° 5 qui touche les hôtels, il y a peut-être moyen d'attendre», mais on devrait être d'accord en tout cas sur les quatre premiers.

Le président. Il y a dépôt d'une motion d'ordre, selon l'article 57. Comme vous n'avez certainement pas tous le règlement sous les yeux, je rappelle simplement l'article 57: «1. La motion d'ordre est une proposition qui concerne soit l'ordonnance dans la série des objets à l'ordre du jour, soit le déroulement lui-même des débats.

2. La motion d'ordre s'exerce par écrit – ce qui est fait maintenant – dès que le président en a pris connaissance, il donne la parole au motionnaire en priorité sur les autres orateurs inscrits.

3. Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, chaque groupe ayant pu s'exprimer par un de ses représentants. En cas d'acceptation, le président passe immédiatement au vote de l'objet en cours.»

Monsieur Buonomo, qui avez déposé cette motion d'ordre, je vous donne la parole.

M. Christian Buonomo (DC). Je serai très bref: je crois que les arguments des uns et des autres sont connus et qu'il s'agit manifestement, maintenant, de

manœuvres dilatoires de la part de l'Alternative. Donc, je demande que l'on procède immédiatement au vote. Je vous remercie.

Le président. Selon l'article 57, nous allons donc voter sur la motion d'ordre; elle passe avant toute chose, il n'y a plus de discussion. *(Protestations.)* Chaque groupe s'est exprimé sur cet objet!

M. Gilbert Mouron (R). Oui! Oui, tout le monde s'est exprimé!

Mme Alexandra Gobet Winiger (S). Mais non!

M. Christian Buonomo (DC). On vote!

Le président. Quand on veut, à un moment donné, faire passer une chose en faisant un certain calcul, je pense que, dans un sens comme dans l'autre, la démocratie doit s'appliquer, même si le calcul est quelquefois défavorable! Nous votons donc sur la motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le vote immédiat du projet d'arrêté N° 106 est acceptée à la majorité (opposition de l'Alternative.)

Le président. Donc, nous pouvons maintenant voter le projet d'arrêté.

Des voix. A l'appel nominal!

Le président. Bien, je demande donc à Mme la secrétaire de procéder à l'appel nominal. *(Brouhaha.)*

(Les membres de l'Alternative quittent la salle.)

Mis aux voix à l'appel nominal, le projet d'arrêté N° 106 est refusé par 39 non contre 1 oui et 2 abstentions.

(Second vote nominal p. 4340.)

Ont voté non (39):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Christian Buonomo (DC), M. Albert Chauffat (DC), M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Barbara Polla (L), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), M. Guy Savary (DC), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

A voté oui (1):

Mme Michèle Künzler (PEG).

Se sont abstenus (2):

M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Jeannette Schneider-Rime (S).

Etaient absents au moment du vote (36):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Pierre Johner (T), M. Albert Knechtli (S), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), Mme Isabelle Mili (S), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Jean-Pascal Perler (PEG), M. Daniel Pilly (S), Mme Véronique Pürro (S), M. Albert Rodrik (S), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), M. François Sottas (T), Mme Andrienne Soutter (S), Mme Marie-France Spielmann (T), M. Manuel Tornare (S), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Etait excusé à la séance (1):

M. Aldo Rigotti (T).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), président, n'a pas voté.

M. Bertrand de Weck (PEG), Motion d'ordre!

Le président. Selon l'article 57 du règlement, j'attends le dépôt, par écrit, de la motion d'ordre.

Par ailleurs, à la demande de Mme Isabelle Mili, motionnaire, je vous informe que la motion N° 1057 est reportée. Nous passons donc au point 18 de l'ordre du jour, soit la motion N° 1058.

4. Motion de Mmes Caroline Dallèves Romaneschi et Sylvia Menoud-Poget: systèmes de ralentissement de la circulation aux abords des écoles (M 1058)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le danger que représentent les routes fréquentées en bordure des écoles;
- la possibilité de mettre en place des systèmes de ralentissement relativement simples;
- le fait que seules certaines écoles de la ville en soient actuellement dotées et d'autres pas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de munir de systèmes de ralentissement les rues qui bordent les écoles, en priorité et avec la plus grande diligence, sans attendre que les plans de circulation des différents quartiers soient réalisés.

---

[1] Annoncée, 3609.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Cette motion demande au Conseil administratif de réaliser des systèmes de ralentissement de la circulation aux abords des écoles. Je ne m'étendrai pas du tout sur la nécessité absolue de faire régner la sécurité aux abords des écoles. Je vous ferai grâce des exemples dramatiques des accidents passés – et, hélas, peut-être à venir – je voudrais simplement clarifier, pour ceux qui ne la connaissent pas bien, la situation actuelle, pour vous montrer que les mesures existantes ne suffisent pas, pas encore.

Le président. Un peu de silence, s'il vous plaît! Nous n'entendons pas bien Mme Dallèves Romaneschi.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi. Certes, d'autres personnes ont déjà réfléchi à ce problème et entrepris une action. En 1987, M. Guy-Olivier Segond – alors conseiller administratif – écrivit à toutes les écoles pour leur demander d'émettre avis et propositions; chaque groupe du corps enseignant devait donner son estimation sur la situation de son école particulière et les mesures nécessitées.

En 1988, sur la base des réponses obtenues, les différents services concernés – de la Ville et de l'Etat – se réunissent pour élaborer des solutions. Dans une deuxième phase, ce sont les associations de quartiers qui réagissent et font connaître leurs souhaits. C'est ainsi que sera réalisée une série de mesures concernant les cas les plus urgents, et aussi les cas les plus aisés à réaliser, citons ceux des Crêts-de-Champel, de Geisendorf, de Sécheron, de Liotard, de Devin-du-Village, etc.

Les mesures adoptées par l'Office des transports et de la circulation, ainsi que par les Services de l'urbanisme, de la Voirie et du domaine public, vont du placement de patrouilleuses à l'élaboration d'un aménagement global, en passant par la construction de seuils de ralentissement. C'est très bien, mais pas suffisant, car seul un tiers environ des écoles genevoises a bénéficié de seuils de ralentissement. Et les autres? Eh bien, les autres en restent aux mesures légères – comme la mise en place de patrouilleuses – ou au statu quo, soit parce que les groupes d'enseignants n'ont rien demandé, soit parce que l'on n'a pas réalisé leurs souhaits, soit parce que les mesures étaient prétendument trop difficiles à prendre, par exemple quand le passage des bus rendait trop difficile la pose de ralentisseurs. *(Brouhaha.)*

Excusez-moi, mais je crois qu'un problème aussi important que la sécurité des enfants réclame un peu plus d'attention, malgré ce qui s'est passé auparavant et qui, finalement, a beaucoup moins d'importance – à mes yeux.

Donc, le passage des bus a rendu impossible la prise de certaines mesures, comme la pose de ralentisseurs, et on peut citer certains cas, comme ceux de l'école des Eaux-Vives, de l'école Saint-Antoine, de l'école Micheli-du-Crest et de l'école Bertrand. Prenons l'exemple de l'école Bertrand que je connais bien: le corps enseignant a demandé de supprimer le parcage en double file sur la rue de l'Athénée et sur les lignes jaunes à la rue Bertrand, la double file empêchant la visibilité quand les enfants traversent la route. Evidemment, cela a été plus facile à demander qu'à réaliser! Il se trouve que la rue Bertrand est devenue, petit à petit, une voie de transit entre Florissant et l'avenue de Champel; les automobilistes y roulent, certains modérément, d'autres à tombeau ouvert, et un seuil de ralentissement y devient vraiment nécessaire. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres!

Pour ce qui est de la rue des Eaux-Vives – je crois que tout le monde la connaît – il ne faut pas se retrancher derrière l'obstacle du passage des bus, mais prendre des mesures! Même remarque pour la rue Micheli-du-Crest, pour la rue des Chaudronniers et pour les autres écoles de la ville. Or, comme vous l'avez remarqué, nous demandons, dans cette motion, une catégorie bien précise de mesures: nous demandons des seuils de ralentissement. En effet, comme j'ai essayé de vous le montrer avec l'exemple de l'école Bertrand, c'est la seule mesure vraiment efficace. Les panneaux de signalisation de l'Office des transports et de la circulation, les patrouilleuses aux heures de sortie et d'entrée, les bandes de marquage au sol sont des mesures utiles et qui s'adressent aux conducteurs responsables – comme vous tous ici, je le suppose – mais il y a des moments où l'automobiliste est très pressé, ou un peu éméché – ou carrément irresponsable, car cela arrive aussi. On ne peut se permettre d'ignorer ce danger-là et, contre ce dernier, seuls les seuils de ralentissement sont efficaces.

Je pense qu'il ne faut pas badiner avec la sécurité des enfants, ni favoriser certaines écoles par rapport à d'autres. Et, dans les rares cas où, vraiment, un seuil de ralentissement est absolument irréalisable, non pour des raisons financières, mais pour des raisons techniques incontournables, il faut alors étudier d'autres possibilités tout à fait efficaces.

C'est ainsi que je m'adresse au Conseil administratif et à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour que ces mesures soient prises de toute urgence et en priorité sur les autres mesures financières qui sont peut-être moins nécessaires que celles-ci. Merci.

(M. Jean-Pierre Lyon, vice-président remplace momentanément M. Pierre Marti, président.)

Le président. Merci, Madame. Excusez-moi, mais il y a eu le dépôt d'une motion d'ordre de la part de MM. de Weck, Launay et Knechtli. Elle est intitulée «Non-respect du règlement». Je passe donc la parole à l'un des motionnaires.

(Mmes Dallèves et Menoud protestent, car on ne termine pas l'examen de la motion. Voir suite, p. 4341.)

M. Bertrand de Weck (PEG). Monsieur le président, ce n'est pas vous – qui présidez en ce moment – qui êtes en jeu, c'est le président du Conseil municipal qui est chargé, au sens de l'article 13 de notre règlement, de veiller au bon déroulement des débats et de diriger les délibérations. Or, tout à l'heure, le président n'a pas respecté l'article 57 relatif à la motion d'ordre. Je relis l'alinéa 3: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, chaque groupe ayant pu s'exprimer par un de ses représentants. En cas d'acceptation, le président passe immédiatement au vote de l'objet en cours.»

Donc, chaque groupe, qui s'exprime par l'un de ses représentants, s'exprime sur la motion d'ordre!

Des voix. Non!

M. Bertrand de Weck. Oui! Absolument! Il s'exprime sur la motion d'ordre!

(M. Pierre Marti, président, assure à nouveau la présidence.)

Le président. S'il vous plaît! Laissez le motionnaire s'exprimer!

M. Bertrand de Weck. Il s'exprime sur l'opportunité de la motion d'ordre. Chaque groupe ayant alors pu s'exprimer, on passe au vote et, le cas échéant, on vote l'objet en cours.

Nous demandons le respect des procédures! Si les procédures ne sont pas respectées, nous serons dans l'obligation de déposer un recours au Tribunal administratif.

Le président. Une deuxième lecture du texte me fait abonder dans le sens de M. de Weck. Naturellement, il faudrait entendre les personnes qui ont voulu reve-

nir sur ce problème de la motion d'ordre. Toutefois, nous devrions quand même savoir, dans cette enceinte, pour qui nous travaillons et non pas contre qui nous travaillons!

Par rapport à la motion d'ordre déposée par M. Buonomo, et après lecture de l'article 57, alinéa 3, je demande à un représentant par parti de bien vouloir s'exprimer. Je pense qu'en deux minutes chacun pourra le faire, uniquement sur la motion d'ordre et sans effet dilatoire!

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sont MM. Moreillon, Knechtli, Zwahlen, Pattaroni. Mais, je vous le rappelle, uniquement sur la motion d'ordre! Essayez donc de vous arranger, dans chaque parti, pour qu'une seule personne prenne la parole! Les partis ne souhaitant pas s'exprimer ne le font pas.

La parole est à M. Moreillon, pour le Parti libéral.

M. Olivier Moreillon (L). Merci de le préciser! Monsieur le président, l'article 57, alinéa 3, dit ceci: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote – ce qui a été fait – chaque groupe ayant pu s'exprimer...» Cela se rapporte évidemment au débat en cours! On ne pourrait pas clore un débat qui n'a pas eu lieu!

Quand un débat a lieu sur un objet, on ne peut clore le débat par une motion – une motion d'ordre – que si chaque parti a pu s'exprimer sur le débat en cours! Nulle part il n'est fait mention que chaque parti doit s'exprimer sur la motion d'ordre! Cela, c'est votre interprétation, que je conteste, et nous irons aussi beaucoup plus haut s'il le faut! *(Applaudissements nourris.)*

M. Christian Buonomo (DC). Je partage tout à fait le point de vue de M. Moreillon. Je crois que chaque parti a pu s'exprimer: M. de Weck nous a abreuvés de paroles pendant plus de dix minutes, M. Ziegler s'était exprimé préalablement, le Parti du travail s'est exprimé par la voix de M. Launay et par celle de M. Rumo. Donc, je crois que ce débat a eu lieu démocratiquement. S'il s'agit de manœuvres dilatoires, ce sont des manœuvres abusives, et si l'Alternative veut prendre le risque d'un recours, parce qu'elle est battue, qu'elle le prenne! Je suis sûr que nous gagnerons ce recours, parce que le Conseil d'Etat ne saurait accepter une situation d'abus de droit. *(Applaudissements.)*

M. Albert Knechtli (S). Par sa déclaration, M. le président du Conseil municipal a reconnu une erreur de jugement, en tout cas une erreur par rapport au

règlement. Cela dit, nous souhaitons l'avis de droit tout autant que vous, parce qu'il serait bon qu'une fois pour toutes on sache où on en est quand on arrive au troisième débat; c'est toujours dans une situation un peu difficile, autrement il n'y aurait jamais de troisième débat! En ce qui concerne mon groupe et moi-même, nous sommes tout à fait d'accord avec un avis de droit. Et ce n'est pas ici que nous allons obtenir un avis de droit, parce qu'il y a trop de juristes!

M. Jean-Jacques Monney (R). Le président est maître de la séance, le président a fait un choix. Après avoir consulté son bureau, il considère qu'il faut lever toute ambiguïté. Eh bien levons toute ambiguïté, mais cela ne va rien changer quant au fond; ce ne sont pas les quatre minutes que nous passons maintenant à donner ces explications qui vont changer les votes.

Cela dit, puisqu'on s'exprime sur la motion d'ordre, j'invite les gens qui souhaitent des avis de droit à relire les articles 82, 83 et 84, et ils apprendront, à l'article 82, que le premier débat porte sur l'ensemble de l'arrêté et que l'on peut s'exprimer; par contre, à l'article 83, ils apprendront qu'en deuxième débat on ne s'exprime que sur les articles de l'arrêté pour un vote; et, à l'article 84, ils apprendront qu'au troisième débat on ne peut reprendre que le deuxième débat, c'est-à-dire voter sur les articles en question. Donc, il n'y avait pas de débat à ouvrir; on l'a fait par erreur, on a perdu une heure et quart ou une heure et demie, je ne sais pourquoi.

Toujours est-il que, s'il y avait un avis de droit – il est clair que la motion d'ordre était justifiée tout à l'heure – il ne faudrait pas oublier de relire les articles 83 et 84 qui sont très éloquents à ce sujet. Et, si j'étais président, comme je l'étais l'année dernière, j'aurais appliqué à la lettre les articles 83 et 84.

Alors, nous pouvons voter, comme vous le souhaitez, Monsieur le président, sur la motion d'ordre – elle sera acceptée. Et nous pouvons revoter à l'appel nominal, ce sera accepté également. Cela ne change rien quant au fond et ce sont de vilaines querelles qui nous font perdre une heure et demie. Merci!

M. Ueli Leuenberger (PEG). Il ne s'agit pas du tout de manœuvres dilatoires, mais je pense qu'il est nécessaire d'interrompre brièvement la séance pour que les groupes puissent discuter. *(Brouhaha.)* Parce qu'autrement il est impossible de continuer le débat si l'on discute dans tous les rangs! Une interruption, de cinq minutes au moins, me semble tout à fait nécessaire... *(Protestations.)*

Pour qu'on puisse se consulter dans les groupes! On a perdu beaucoup de temps dans le débat, ces cinq minutes devraient donc être possibles.

Le président. Votre demande est refusée.

M. Hubert Launay (T). J'appuie ce que vient de dire le camarade de l'Alternative, Ueli Leuenberger, concernant cette interruption. Je pense qu'on gagnerait du temps en faisant une interruption maintenant.

Sur la motion d'ordre, je ne suis absolument pas d'accord avec l'interprétation qui vient d'être faite par M. Buonomo: on oppose les articles les uns aux autres. L'article qui parle de la motion d'ordre, c'est bien l'article 57, alinéa 3. Et si on reprend la même interprétation qu'a faite M. Buonomo, il est dit quelque part, dans les articles qu'il a cités, que l'on peut reprendre tous les thèmes du deuxième débat. Or, dans ce dernier, on a repris presque tous les thèmes du premier débat! Je ne vois pas la nuance. Donc, sur la motion d'ordre et le non-respect du droit à la parole d'un représentant de chaque groupe, je suis tout à fait d'accord.

Ma dernière demande est de soutenir la proposition qui vient d'être faite par M. Leuenberger: cinq minutes de repos et de discussion, maintenant, entre les groupes, permettraient de trancher la situation d'une façon plus claire.

Le président. Bien, chaque groupe a pu s'exprimer. Comme nous ne sommes ni dans un match de hockey, ni dans un match de basket, il n'y a pas d'interruption de temps de jeu. Nous votons maintenant sur la motion d'ordre de M. Buonomo, qui demande que nous passions au vote de l'arrêté, en troisième débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

Le président. Les refus sont en minorité, beaucoup ne levant pas la main. La motion d'ordre est donc acceptée et nous pouvons passer maintenant au vote de l'arrêté. Nous procédons quand même à l'appel nominal. *(Brouhaha.)*

Il n'y aura pas de discussion. Cela prendra trois minutes de plus, cela ne fait rien, je le préfère.

M. Gilbert Mouron (R). Qui a demandé l'appel nominal?

Mme Hélène Ecuyer (T). C'est vous qui l'avez demandé!

Le président. C'est M. Jucker qui a demandé que ce troisième débat ait lieu à l'appel nominal.

En troisième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble à l'appel nominal; il est refusé par 39 non contre 32 oui et 4 abstentions.

Ont voté non (39):

M. Jacques Apothéloz (L), Mme Corinne Billaud (R), M. Norbert-Max Blauenstein (L), Mme Marie-Laure Bonard (L), M. Christian Buonomo (DC), M. Albert Chauffat (DC), M. Olivier Cingria (L), Mme Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Michel Ducret (R), M. Paul Dunner (DC), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Françoise Fehlmann (R), M. Pierre-Charles George (R), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Fabrice Jucker (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), Mme Eveline Lutz (L), Mme Michèle Martin (L), M. Nicolas Meyer (L), M. Homy Meykadeh (L), M. Claude Miffon (R), M. Jean-Jacques Monney (R), M. Olivier Moreillon (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Pierre Muller (L), M. Pierre Niquille (L), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Barbara Polla (L), Mme Brigitte Polonovski Vauclair (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Karin Rieser (DC), M. Guy Savary (DC), Mme Micheline Spoerri (L), Mme Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R), M. Guy Zwahlen (R).

Ont voté oui (32):

Mme Nicole Bobillier (S), M. Philippe Bussien (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Gérald Crettenand (PEG), Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG), M. Alain Dupraz (T), Mme Laurette Dupuis (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Magdalena Filipowski (PEG), Mme Sabine Fivaz (PEG), M. Pierre Johner (T), Mme Michèle Künzler (PEG), M. Hubert Launay (T), M. Ueli Leuenberger (PEG), M. Jean-Pierre Lyon (T), Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG), M. Michel Meylan (T), M. Eric Mottu (S), M. Bernard Paillard (T), M. Daniel Pilly (S), Mme Véronique Pürro (S), M. Pierre Rumo (T), Mme Irène Schlemmer (PEG), Mme Jeannette Schneider-Rime (S), M. François Sottas (T), Mme Marie-France Spielmann (T), M. André Waldis (PEG), M. Bertrand de Weck (PEG), Mme Eléonore Witschi Bauraud (T), M. Christian Zaugg (S), M. Marco Ziegler (S).

Se sont abstenus (4):

Mme Alexandra Gobet Winiger (S), M. Albert Knechtli (S), Mme Isabelle Mili (S), Mme Andrienne Soutter (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Aldo Rigotti (T), M. Manuel Tornare (S).

Ont refusé de voter (2):

M. Jean-Pascal Perler (PEG) et M. Albert Rodrik (S).

Présidence:

M. Pierre Marti (DC), président, n'a pas voté.

Le président. Excusez-moi, mais je pense que cette façon de faire, dans notre enceinte, dénote un manque de sens des responsabilités.

Nous reprenons l'examen de la motion N° 1058. La parole est à Mme Menoud-Poget. Excusez-nous, Madame, de cette interruption. Nous pouvons reprendre tranquillement l'étude de votre motion.

Mme Sylvia Menoud-Poget (PEG). Mes convictions féminines m'obligent à dire que je regrette que cette motion ait été coupée par des blablas que j'estime moins importants – ô combien! – que le sujet traité. Je reprends donc le fil de la motion, si bien défendue par Mme Dallèves Romaneschi.

Chaque préau, à de rares exceptions près, est désormais pourvu de jeux, ce qui est très apprécié des enfants et ce qui démontre un certain souci de nos édiles pour les plus petits de nos concitoyens. Seulement, pourquoi avoir arrêté cette préoccupation aux barrières limitant les préaux... *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence! Madame, veuillez patienter.

Mme Sylvia Menoud-Poget. Non, on a commencé!

Le président. Patientez quelque peu! Les personnes qui souhaitent discuter du vote peuvent se rendre à la salle Nicolas-Bogueret; qu'il y ait un peu de silence pour celles qui veulent continuer le travail! Je vous en remercie. Madame Menoud-Poget, vous pouvez continuer.

Mme Sylvia Menoud-Poget. Je reprends: chaque préau d'école, à de rares exceptions près, est désormais pourvu de jeux, ce qui est très apprécié des enfants et ce qui démontre un certain souci de nos édiles pour les plus petits de nos concitoyens. Seulement, pourquoi avoir arrêté cette préoccupation aux barrières limitant les préaux dans encore de nombreuses écoles de notre ville? En effet, plusieurs écoles ne possèdent aucune sécurité à leurs alentours, ce qui n'est pas admissible à l'heure actuelle. Il est donc indispensable de remédier à cet état de fait. Toutes les écoles, absolument toutes, doivent être pourvues du maximum de sécurité, car il existe encore des écoles, situées à proximité d'artères à grand trafic, qui non seulement ne sont pas protégées, mais en plus ne sont même pas signalées! A titre d'exemple, je citerai l'école de la rue Ferdinand-Hodler, Mme Dallèves Romaneschi en ayant nommé d'autres.

Que demandons-nous? Tout simplement que tout conducteur de véhicule sache, par des aménagements qui l'obligent à ralentir, qu'il arrive à proximité d'une école. La Ville a déjà procédé à de tels aménagements, mais il est nécessaire de généraliser ceux-ci aux établissements scolaires qui en sont encore dépourvus. Et ceci immédiatement, sans attendre que des accidents se produisent pour que les choses bougent. La sécurité de nos enfants n'a pas de prix!

Rappelons que la Ville de Genève a participé à la réalisation du livre «Le temps des rues», en 1990... *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence! Allez discuter à la salle Nicolas-Bogueret ou à la salle des pas perdus!

Mme Sylvia Menoud-Poget. Il faut donc qu'elle applique les différents types de modération de circulation que ce livre contient et qui est, selon les propos de Mme Burnand, une référence incontournable pour les concepteurs.

Nous comptons donc sur le Service d'aménagement urbain pour qu'il prenne en main maintenant, tout de suite, le problème de ces écoles laissées pour compte.

Préconsultation

M. François Sottas (T). Le Parti du travail est favorable à cette motion, mais nous proposons un amendement dans l'invite.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de munir de systèmes de ralentissement *simples et peu coûteux...*»

Peu coûteux, à cause de la situation financière actuelle de la Ville de Genève et parce que réaliser des ouvrages de luxe nous semble inutile alors que nous souhaitons davantage qu'ils soient efficaces. Nous demandons également qu'ils soient simples, parce que nous souhaitons que ces ralentisseurs ne soient pas des destructeurs de voitures, même quand elles circulent à petite vitesse.

M. Pierre Reichenbach (L). Je pense que la motion de nos deux collègues part d'excellents sentiments. La seule chose que je leur ferai remarquer, c'est que, malheureusement, la Ville de Genève est une ville qui est très occupée, et limiter la vitesse de la circulation, cela a déjà été fait. Si je prends le cas de l'école de la rue du 31-Décembre, il faudrait mettre des seuils de ralentissement fort loin dans la ville pour avoir satisfaction! Alors, les seuils de ralentissement, ce n'est pas la panacée, contrairement à ce que vous pensez.

Je peux dire, d'une part, que les gens qui circulent avec des deux-roues font du «wireling» avec leur moto et que, d'autre part, suivant la qualité du seuil, il n'est pas aussi limitatif qu'il ne paraît. Troisième chose – et c'est une réflexion que je vous fais, Mesdames – n'est-ce pas une erreur de toujours vouloir «encoconner» les enfants et de ne plus les rendre attentifs au fait que la route est réellement dangereuse?

Si cela se passe dans un village, il est clair que le ralentissement peut être opéré facilement! Mais, dans le cas de prospectives de construction d'écoles, peut-être qu'il faudrait veiller à ce que ces dernières soient situées de manière à ne pas se trouver en bordure d'artères principales et, là, je vous rejoindrai du point de vue sécurité. Malheureusement, l'application me semble peu réaliste, dans le cas de la ville de Genève, pour les écoles bordant les artères principales.

D'autre part, quand nous avons fait le rapport sur la rue Louis-Favre, nous avons discuté avec M. Gessenay, de l'Office des transports et de la circulation, qui nous a dit les mesures que cet office entendait prendre au voisinage des écoles et que, malheureusement, il ne pouvait pas appliquer – même les signalisations que nous souhaitions – ces dernières étant du domaine cantonal.

Peut-être faut-il le regretter? Peut-être y a-t-il une autre solution à trouver? Mais je ne pense pas que nous allons dans un bon sens, si ce n'est que l'on peut faire des remarques avec l'appui, peut-être, des offices de la circulation, voire du Touring Club Suisse qui a fait des études à ce sujet.

M. Paul Dunner (DC). Deux remarques: la première, c'est qu'il est vrai que cette motion pose quelques problèmes au niveau de la circulation en ville de Genève et que nous attendons toujours le plan d'ensemble de circulation, demandé depuis bien des mois sur ces bancs.

La deuxième remarque – et elle va dans le sens des motionnaires – c'est que, non seulement l'équipement de sécurité n'est pas assuré à la sortie de toutes les écoles, mais les patrouilleuses scolaires dont on a parlé tout à l'heure ne sont pas, à toutes les heures, à la sortie des écoles. Et lorsque je dis qu'elles ne sont pas à toutes les heures à la sortie des écoles, je pense à l'enfant qui sort de la clinique dentaire à 9 h 30 et qui revient tout seul à l'école: il n'y a, pour lui, aucune sécurité. Je pense également à l'enfant qui sort des activités surveillées – nos bonnes vieilles classes gardiennes – à 18 h, il n'y a personne sur le passage pour piétons, à l'extérieur de l'école, pour l'accueillir et le faire traverser. Donc, dans ce sens, nous sommes favorables à cette motion.

M. Eric Mottu (S). Le Parti socialiste approuve entièrement cette motion, il la trouve même excellente. La droite, évidemment, avance des arguments dilatoires pour la refuser, le Parti libéral en tout cas. Evidemment, les arguments ne sont pas très forts pour...

M. Pierre Reichenbach (L). Attends, on n'a pas encore voté!

M. Eric Mottu. Eh bien, nous verrons, alors! Excusez-moi. Mais vos arguments, a priori, étaient contre; c'est bien dommage!

Le seuil de ralentissement est vraiment la mesure simple et efficace qui s'impose pour protéger les enfants. Elle ne cause aucun tort, ni aux automobilistes ni à quiconque; elle permet d'avoir un trafic à la fois fluide et tranquille dans les quartiers et, vraiment, cette motion est bienvenue.

On peut réaliser des seuils de ralentissement à très peu de frais et, là, l'amendement du Parti du travail est bienvenu aussi. L'exemple, ce n'est pas les seuils de ralentissement lourds – je dirais importants, architecturalement, avec des pavés et d'autres choses – l'exemple, on peut le voir dans le quartier des Pâquis: il s'agit d'une simple chape de goudron avec quelques coups de peinture. Et voilà, on a un seuil de ralentissement extrêmement efficace qui ne coûte pas grand-chose!

Alors, je crois que cette pratique peut être étendue à d'autres écoles de la ville, et c'est pourquoi nous appuierons cette motion.

Mme Caroline Dallèves Romaneschi (PEG). Je voudrais brièvement répondre à M. Reichenbach que je ne suis pas convaincue de l'inefficacité des ralentisseurs, parce que je pense qu'il suffit de faire les ralentisseurs assez larges et efficaces. Cela dépend comment on les fait! Si on les fait tout petits et qu'on n'a pas besoin de ralentir pour les franchir, évidemment qu'ils ne servent à rien, c'est juste!

La compétence cantonale a toujours été en jeu, chaque fois que nous avons étudié des systèmes de sécurité ou autre chose qui touche à la circulation, et il est évident que la Ville doit collaborer dans ces matières avec l'Office cantonal de la circulation; c'est souvent ce dernier qui propose les mesures et ce sont les communes qui les réalisent. Parce que ce n'est pas le canton qui les réalise concrètement!

Quant à votre argument des enfants inattentifs dans la façon dont ils traversent la route, parce que cela devient trop facile... Non! Excusez-moi, mais je ne peux pas me rendre à un argument pareil! Je ne sais pas si vous connaissez les enfants, mais vous savez peut-être que, même si on les habitue très bien à regarder à gauche, à droite, et encore à gauche, il y a parfois un moment d'inattention, voire d'excitation s'il y a un ballon qui roule... On ne peut pas se baser là-dessus, c'est impossible! Il faut en être conscient et il faut absolument que la sécurité soit imposée, en effet, en dehors des heures où les patrouilleuses sont là, et aussi parce qu'il y a des enfants qui passent par là en dehors des heures d'entrée et de sortie des écoles.

Par ailleurs, je suis d'accord avec l'amendement proposé par M. Sottas.

Mme Jacqueline Burnand, maire. La motion qui vient d'être développée est pleinement justifiée par tout ce que l'on vit au jour le jour et par la difficulté que l'on connaît, pour les enfants, de traverser des artères souvent très encombrées. M. Reichenbach le disait tout à l'heure, il y a certaines écoles qui ont été construites le long d'artères à grande circulation et, malheureusement, cet état de fait ne peut guère être changé. Il est vrai que nous préférons toujours, lorsque c'est possible, créer un établissement scolaire dont les entrées ou les sorties se situent à l'intérieur d'un quartier, de façon à ne pas créer des problèmes aussi difficiles qu'on les connaît à certains endroits.

J'aimerais simplement rappeler que cette préoccupation est bien sûr aussi celle de l'Office des transports et de la circulation et du Service d'urbanisme de la Ville de la Genève qui avait préparé, à l'intention des services constructeurs et, notamment aussi, du Département de justice et police, responsable de la plupart de ces problèmes, une étude permettant de réaliser petit à petit un certain nombre de modérations de trafic. Nous avons pu en réaliser quelques-unes et, vous le

savez, il en est d'autres pour lesquelles nous sommes actuellement sur la piste. Elles seront donc concrétisées. Il en est, par contre, que j'ai dû différer; je rappelle que mon budget, de ce point de vue là, a été amputé de plus d'un million de francs lors de la discussion de décembre 1991 et que je ne peux pas faire de miracles avec les sommes qui sont à disposition. C'est ainsi que, pour le quartier des Acacias, au bénéfice d'une étude de modération de circulation complète, cette étude a dû être différée et il ne sera pas possible, cette année, de répondre à la volonté de la population.

Dans bien des cas, des mesures identiques à ce qui se fait aux Pâquis – dans la problématique que vous connaissez, «Tout doux les Pâquis» – et qui visent un trafic modéré de l'ensemble de la circulation, c'est-à-dire une zone de 30 km/h sur l'ensemble d'un quartier, seraient de nature à nous éviter des frais considérables, même si nous travaillons de façon beaucoup moins lourde que cela n'était le cas auparavant. Et il est à espérer que ce type de mesures sera de nature à alléger nos budgets, que ces dernières permettront effectivement un ralentissement naturel et permettront d'éviter des accidents.

Il n'empêche que plusieurs mesures sont actuellement à l'étude, et j'espère qu'au cours de ces prochaines années il sera donné satisfaction, d'une manière ou d'une autre – soit dans le cadre de zones 30 km/h, soit dans le cadre de véritables ralentisseurs de trafic – aux besoins exprimés par les associations de parents d'élèves ou par les associations de quartiers qui souhaitent voir traiter cette problématique de façon encore plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui.

J'ajouterai, une fois encore, que les mesures qu'entend prendre le Conseil administratif, relayé à l'unanimité par le Conseil municipal, visent la diminution d'un certain nombre de postes d'architectes dans mon département. Cela diminue, naturellement aussi, nos possibilités d'intervention et, comme en corollaire le budget de la Voirie a été diminué d'un million de francs, il devient difficile de réaliser tout ce que vous souhaitez, partout!

M. Guy Zwahlen (R). Je vais certainement, cette fois, en étonner plus d'un: si je suis acquis à l'automobile – et d'aucuns m'appellent «Vroum-Vroum» – néanmoins, je suis aussi totalement acquis à la sécurité des autres usagers de la route, et je crois que je ne peux qu'abonder dans le sens de cette motion. En effet, l'automobile est un moyen de transport exceptionnel, mais elle doit aussi être respectueuse, parce que ses conducteurs doivent être respectueux des autres usagers... *(Applaudissements des Partis écologiste et socialiste.)* Et il est clair que les usagers les plus faibles sont effectivement les enfants et les piétons.

En principe, d'après la loi sur la circulation routière, tout conducteur devrait adapter sa vitesse aux conditions de la route et du trafic et devrait, d'office, réduire sa vitesse aux abords des écoles, en particulier en présence d'enfants. Du

reste, je pense aussi que, parallèlement à cette motion, une information – émanant peut-être du Conseil administratif ou, au moins, de l'Etat – sur les devoirs des conducteurs et leurs responsabilités face aux enfants serait aussi opportune. Parce que je crois que certains conducteurs immoraux – hélas, il y en a sur nos routes – sachant les conséquences civiles et pénales de leurs actes irréfléchis aux abords des écoles, lèveraient peut-être aussi bien le pied que face à un seuil de ralentissement, connaissant la responsabilité objective et la sévérité des tribunaux – particulièrement du Tribunal fédéral – dont répond l'automobiliste face à des enfants.

Néanmoins, je crois qu'on ne peut pas, hélas, ne compter que sur le caractère raisonnable de certains de nos concitoyens et qu'on ne peut pas compter, non plus, que sur l'éducation et sur l'information; il faut aussi des mesures concrètes. Cependant, je tiens à relever que, dans cette motion, comme l'a précisé Sylvia... *(Rires et remarques.)*

Mme Menoud-Poget, excusez-moi! C'est ma collègue de parti qui m'a donné le prénom, parce que je ne me souvenais plus de son nom de famille. *(Brouhaha.)* Il est clair, quand même, que le terme «système» ne recouvre pas nécessairement, et partout, des seuils de ralentissement. Donc, le système doit être compris comme tout moyen opportun permettant d'obtenir, aux abords des écoles, une réduction de la vitesse, soit par des mesures physiques, soit aussi par des mesures d'information du style signalisation. J'ai vu, par exemple en France, que se développe une signalisation mobile, animée, qui est très efficace; on a une sorte de petit personnage, de couleur rouge, qui se déplace sur un passage de sécurité, qui attire très sérieusement l'attention de l'automobiliste et, généralement, le fait ralentir.

Il faudrait aussi, bien sûr, certaines mesures répressives. Et les gens qui continuent à se comporter comme des sauvages aux abords des écoles, en présence d'enfants, méritent les foudres de la loi.

J'émets quand même quelques réserves sur un petit problème, à savoir jusqu'où va la compétence communale dans ce domaine? N'y a-t-il pas une grande part de la compétence de l'Etat?

Il faudrait, aussi, voir la portée de cette motion, mais – et je pense qu'une grande partie du groupe radical est d'accord avec moi – on ne peut que l'appuyer, en considérant que le terme «système» n'est pas nécessairement un seuil de ralentissement, mais tout moyen opportun, – tant physique que d'indication – obtenant l'adaptation de la vitesse des conducteurs aux abords des écoles. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Jacques Monney (R). Je ne veux pas prolonger ce débat sur une motion qui paraît tellement évidente qu'elle va être votée à la quasi-unanimité de

ce Conseil municipal. Mais, à l'évidence, les deux motionnaires, Mmes Dallèves Romaneschi et Menoud-Poget, ont voulu faire un acte politique par les mots employés dans la conclusion de la motion, qui sont: «priorité» et «diligence». Alors, je ne voulais pas intervenir, mais, parce que j'aime beaucoup notre maire, Mme Burnand, je le lui dis. J'ai été un peu surpris, Madame Burnand, que vous avanciez l'argument de la baisse du personnel, des architectes, etc. Alors, c'est vraiment la plus mauvaise observation sur cette motion! Excusez-moi, mais pour ce qui est demandé là, au niveau de la sécurité des enfants – dans cette Ville, c'est vrai qu'il y a peu d'argent, c'est vrai qu'on ne peut pas faire beaucoup de choses – c'était à nos deux collègues de dire: «Voilà une priorité politique; si on doit mettre de l'énergie et des moyens et faire diligence, c'est dans le domaine de la sécurité pour nos enfants.» Et, là, j'appuie cette démarche – tout le reste de la motion, je le répète, va tellement de soi qu'il n'y a pas besoin de parler de cela pendant une heure – et j'aimerais que Mme Burnand et le Conseil administratif enregistrent le message politique de cette assemblée, qui dit: «Il y a urgence; s'il vous plaît, dans vos priorités, mettez cette priorité avant d'autres choses!» Nous vous en remercions.

M. Olivier Coste (S). Le but de tout automobiliste étant le feu vert au bout de la ligne droite, vous êtes invités à venir constater la vitesse atteinte sur la route de Malagnou – ou Pictet-de-Rochemont, par exemple – pourtant traversée par de nombreux enfants. Mais, peut-être que, pour suivre l'idée de M. Reichenbach, on pourrait non seulement isoler les écoles dans des endroits calmes, au milieu d'un parc, par exemple...

Des voix. Vermont!

M. Olivier Coste. Je ne l'ai pas dit! Mais aussi supprimer les habitations le long des grandes artères, ce qui sera peut-être facilité par le rejet des PUS, ce soir, par une partie de ce Conseil.

Il est toujours plus simple de la part des automobilistes invétérés de demander d'éduquer les enfants plutôt que de changer leurs habitudes de conducteurs. Or, un enfant, c'est fragile, mais, surtout, cela n'a pas la même vision du monde environnant que les adultes. D'ailleurs, un film de l'AST est éloquent à ce sujet... *(Remarques.)* Excusez-moi, l'ATE! L'ATE montrait le monde vu par un enfant à hauteur d'enfant.

L'attrait exercé par les places de jeux, dont la prochaine sera inaugurée demain, ne tient pas compte des horaires scolaires. C'est pourquoi il faut réaliser,

de manière urgente, des mesures de prévention et de limitation effective, même par la pose de radars sur les grandes artères, et ceci en collaboration avec le Canton pour les routes dépendant de sa juridiction.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je ne peux pas, Monsieur le président, laisser la remarque de M. Monney – à qui je renvoie toute l'affection qu'il me voue – sans réponse. *(Brouhaha.)*

Parce que, Monsieur Monney, vous oubliez, en les balayant d'un revers de main, les difficultés réelles que nous éprouvons à traiter les dizaines de dossiers qui sont actuellement au Service d'aménagement urbain – composé de cinq personnes dont un chef de service – avec toute la diligence souhaitable! Sachez que, dans tous les quartiers de la ville de Genève, il existe actuellement des associations de parents d'élèves et de quartiers qui – toutes – nous ont soumis des projets, certains extrêmement fondés et motivés, pour que nous intervenions sur un problème de sécurité.

Je rappellerai que, parallèlement, le Service d'aménagement urbain travaille également à tout l'aspect de développement et d'infrastructure des transports publics genevois, lesquels sont aussi – et vous le savez fort bien – demandeurs de nombreuses modifications du réseau, que celui-ci s'occupe également du problème des pistes cyclables, et que nous ne pouvons pas faire plus avec cinq collaborateurs. Ce n'est nullement, de ma part, un moyen de rappeler au Conseil municipal les limites, mais nous sommes obligés, tout de même – pour ne pas entendre dire, un jour, que le Service d'aménagement urbain de la Ville de Genève ne fait pas le travail qu'on souhaiterait le voir faire – de rappeler des évidences: mon service est extrêmement succinct et il en va de même – et je le dis volontiers aujourd'hui – de l'Office des transports et de la circulation qui est totalement débordé par les demandes émanant de toutes parts, que ce soit de la population directement, ou des autorités. Et, preuve de ce que je disais tout à l'heure, actuellement – outre le quartier des Acacias auquel j'ai fait allusion et qui était demandeur, lui aussi, de mesures de sécurité en faveur des élèves, bien sûr, et en faveur des piétons plus généralement – nous travaillons sur le quartier de Plainpalais, il existe une étude sur Prieuré-Sécheron, le quartier des Charmilles-St-Jean est également à l'ordre du jour et, donc – je n'en cite que quelques-uns – nous intervenons partout où cela est nécessaire. Je ne puis pas faire l'impossible, Mesdames et Messieurs!

Et, à ce discours, quels que soient mes sentiments sur la question, j'ajouterai qu'à part les études qui sont, de toute façon, toujours assez complexes et nécessitent des autorisations multiples, je n'ai plus les moyens, au budget de fonctionnement, d'intervenir partout où vous le voulez!

Mesdames et Messieurs, si vous désirez que les problèmes de modération de la circulation soient traités de façon plus diligente, donnez-nous des moyens supplémentaires! Faute de moyens, nous ne pouvons pas faire l'impossible.

M. Bernard Lescaze (R). Très brièvement, pour soutenir les deux motionnaires et M. Monney: visiblement, Mme la maire n'a pas la même notion de la priorité des travaux qui doivent être effectués par ses services dans ce domaine que les motionnaires et que le Parti radical. Quand je pense aux nombreux projets que j'ai vus pour des petits potelets – j'en avais parlé à ce Conseil municipal – à la place de la Synagogue... Quand je pense aux nombreuses séances de commission qu'on nous a imposées au Département des travaux publics pour un unique potelet à la rue du Puits-Saint-Pierre... Je crois qu'effectivement prendre des mesures en priorité et en toute diligence en faveur de la sécurité devant les écoles est quelque chose d'autrement plus important. Aussi, je crois, Madame, qu'il s'agit, de toute urgence, de changer les priorités de votre service, c'est la population tout entière qui vous en sera reconnaissante! *(Brouhaha.)*

Le président. Avant de passer la parole à Mme Burnand, j'aimerais bien demander à cette assemblée d'avoir un peu plus d'attention et que chacun ne discute pas dans son coin.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Ne me faites pas dire, Monsieur Lescaze, ce que je n'ai pas dit!

Je rappellerai que le Service d'aménagement urbain a été créé tout spécialement pour prendre des mesures de modération de trafic, que c'était sa destination essentielle, et que je ne l'ai pas caché lorsque j'ai créé le service en 1988. C'est une mission à laquelle il s'est employé avec infiniment de bonne volonté et de diligence, dans la mesure de ses moyens, je n'ai jamais pu – je le rappelle aujourd'hui aussi – engager un collaborateur supplémentaire alors qu'il fallait répondre à des centaines de demandes émanant de tous milieux, et toutes aussi urgentes les unes que les autres!

Monsieur Lescaze, si «Tout doux les Pâquis» existe aujourd'hui, c'est bien grâce au Service d'aménagement urbain! Et si la sécurité des enfants de l'école des Pâquis et de l'école de la rue de Zurich sera assurée, je l'espère, c'est aussi grâce à ce service. Alors, ne dites pas de sottises et ne faites pas de démagogie inutile! Cela, je le refuse et je m'élèverai en faux contre ce que vous venez de prétendre.

Maintenant, Monsieur Lescaze, puisque vous avez le temps de traiter, durant de nombreuses séances, d'un potelet placé à la rue de la Synagogue, je vous signale que la pose de potelets nous évite, effectivement, un parking sauvage sur les trottoirs. Et je signale aussi que les gens qui circulent sur les trottoirs sont les piétons et les enfants qui, parce que les voitures sont garées sur le trottoir, doivent descendre sur la rue ou, alors, lorsqu'ils traversent, sont gênés par la visibilité inexistante à cet endroit. La pose de bornes sur les trottoirs est un élément extrêmement désagréable et fâcheux, mais une nécessité pour la sécurité, tout autant qu'un seuil de ralentissement sur une grande artère.

Aussi, Monsieur Lescaze, quand vous saurez de quoi vous parlez, vous viendrez le dire, et si vous avez des conseils à donner, je suis prête à vous accorder un rendez-vous dans mon bureau! *(Brouhaha.)* Mais j'estime aujourd'hui, et je le dis ce soir, que vous ne connaissez pas le sujet que vous venez d'aborder. Ne prêchez pas seulement par démagogie, c'est un peu facile!

Le président. Nous pouvons passer au vote. Je vous rappelle l'amendement proposé: il demande que les termes «simples et peu coûteux» soient ajoutés à la phrase «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de munir de systèmes de ralentissement».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (une abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération sans opposition (trois abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de munir de systèmes de ralentissement simples et peu coûteux les rues qui bordent les écoles, en priorité et avec la plus grande diligence, sans attendre que les plans de circulation des différents quartiers soient réalisés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Projet d'arrêté de Mmes Suzanne-Sophie Hurter, Alice Ecuvillon, Marie-France Spielmann, Micheline Spoerri, Brigitte Polonovski Vauclair, Irène Schlemmer, MM. Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Eric Mottu, Jean-Pierre Lyon, Bernard Lescaze, Pierre Marti, Daniel Pilly, Albert Knechtli, Bertrand de Weck et Gilbert Mouron: 150e anniversaire de l'autonomie communale (N° 105)[1].

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la célébration du 150e anniversaire de l'autonomie communale de la Ville de Genève;

vu la contribution de mécènes à l'organisation d'une exposition à la Maison Tavel illustrant l'événement,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 francs pour le compte 344 313, achats de fournitures et de marchandises (Maison Tavel).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu 1992.

Le président. Avant de passer la parole à l'un des auteurs du projet d'arrêté, je vous informe que le bureau demande la discussion immédiate sur cet objet.

M. Albert Chauffat (DC). Comme vous le savez, un comité a été mis sur pied il y a quelques mois pour préparer la commémoration du 150e anniversaire de l'autonomie communale de notre Ville. A cette occasion nous avons établi un programme, que je vous donnerai très brièvement dans les grandes lignes tout à l'heure. Mais, en ce qui concerne la réalisation d'une exposition à la Maison Tavel, au titre «Genève vers 1842», notre comité, qui aimerait réaliser cette expo-

[1] Annoncé, 3609.

sition en collaboration avec la Ville, et plus particulièrement avec les services de M. le conseiller administratif Vaissade, a décidé de mettre une somme de 20 000 francs à la disposition de ce dernier pour réaliser cette exposition. Le coût total de la réalisation de cette exposition se monte à 50 000 francs et c'est la raison pour laquelle les membres du comité, qui sont des conseillers municipaux, ont été d'accord que l'on présente à ce Conseil municipal une demande, avec discussion immédiate, d'un crédit de l'ordre de 30 000 francs.

Je pense que cette exposition, si elle se réalise, sera ouverte du 5 juin au 4 octobre 1992; elle sera ouverte à tous les habitants de notre ville et aussi aux touristes qui visiteront Genève durant cette période.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous avions mis sur pied un programme. Le voici dans les grandes lignes: le comité a décidé d'éditer un livre, «Révolution inachevée, révolution oubliée», qui est dû à la plume de nos historiens Bernard Lescaze et David Hiler. Ce livre sortira à la fin de ce mois, il est édité par une de nos collègues, Mme Suzanne-Sophie Hurter.

Il y aura donc la réalisation d'une exposition «Genève vers 1842»; la séance solennelle du Conseil municipal qui, comme on vous l'a dit, se tiendra dans cette salle le 3 juin et, également, l'organisation d'une journée portes ouvertes qui permettra à notre population de visiter certains services de notre Ville à partir du 4 juin 1992, de 16 h à 21 h. Cela est organisé par le Conseil administratif et fait suite à une interpellation que notre collègue Mottu avait développée devant ce Conseil municipal.

Les bâtiments suivants pourront être visités: le Théâtre Am-Stram-Gram, le salon et rez-de-chaussée du Palais Eynard, l'école Le Corbusier et la Villa La Grange; cela est organisé sous la responsabilité du Conseil administratif.

D'autre part, une table ronde se tiendra à l'aula de l'Université, le sujet étant: «Autonomie communale, enjeu européen». Ce débat sera présidé par Mme Lise Girardin, ancien maire de la Ville de Genève, et participeront à ce débat: certainement M. Bernard Bosson, député maire de la Ville d'Annecy, qui doit encore nous donner une réponse; MM. Christian Grobet, Claude Haegi, Mmes Madeleine Rossi, Yvette Jaggi, syndique de la Ville de Lausanne, M. Georges-André Cuendet, conseiller administratif de la commune de Cologny, et le professeur Andréas Auer, professeur à l'Université de Genève.

Et, comme ce genre de commémoration ne se fait pas sans un petit divertissement populaire, nous en avons prévu un sur le site de l'Hôtel de Ville, à la Treille et à la rue du Puits-Saint-Pierre. Ce divertissement aura lieu le 5 juin 1992 dès 19 h, avec la collaboration des établissements se trouvant sur le haut de notre ville.

Voilà, chers collègues, ce que va être, dans les grandes lignes, cette commémoration. Elle se veut modeste, mais nous faisons avec les moyens que nous avons à disposition, émanant d'établissements privés que je tiens à remercier publiquement, ici, dans cette enceinte.

Je vous demande de voter, ce soir, ces 30 000 francs, pour que l'on puisse continuer nos travaux en ce qui concerne la réalisation de cette exposition.

M. Albert Knechtli (S). Je voudrais juste ajouter aux propos de M. Chauffat, notre président, l'accueil que nous avons rencontré auprès de ceux qui vont parrainer ce 150e anniversaire. Il faut bien le dire, les milieux privés, les futures banques qui sont en train de travailler à la fusion pour la banque cantonale, ont fait un effort soutenu pour cette manifestation et il nous semble que cette exposition, qui va être un modèle sur ce que la Ville de Genève était en 1842, peut compter sur une participation financière de 30 000 francs de la part de la Ville de Genève, ce qui représentera, avec le complément de 20 000 francs, 50 000 francs qui seront mis à disposition de cette exposition.

Préconsultation

Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. Au nom du Conseil administratif je tiens à remercier et à féliciter le groupe de conseillers municipaux qui ont pris en charge l'organisation de ce 150e anniversaire de la Ville de Genève et qui ont réussi, par là même, à mettre sur pied une manifestation digne de notre Ville. Je les remercie également de toutes les démarches qu'ils ont entreprises pour en trouver le financement auprès de sponsors privés. C'est près de 300 000 francs que vous avez trouvés, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil administratif, je vous en félicite et je déclare que c'est le Conseil administratif in corpore qui accepte ce projet d'arrêté.

M. Jean-Pascal Perler (PEG). Je voulais intervenir au sujet de ce projet d'arrêté. Nous ne sommes pas contre une commémoration pour le 150e anniversaire de l'autonomie – c'est agréable de voir que tous les partis du Conseil municipal sont pour l'autonomie – mais je ne suis pas d'accord que ce soit un crédit supplémentaire de 30 000 francs. Je suis pour les 30 000 francs, s'il y a besoin de 30 000 francs, mais j'aimerais qu'ils soient pris dans le budget que nous avons voté au mois de décembre, dans la rubrique 34 ou n'importe où, mais qu'il n'y ait pas de crédit supplémentaire.

Je dépose un amendement qui demande d'éliminer la rubrique «crédit supplémentaire» et que cela soit simplement pris dans le budget normal.

M. Albert Chauffat (DC). Je comprends très bien notre collègue, mais je dois lui dire que, avec les restrictions budgétaires que nous avons appliquées au mois de décembre, il n'est plus possible de demander au Conseil administratif de faire un effort supplémentaire sur les crédits qui lui restent. Nous en étions conscients et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de demander un crédit supplémentaire de 30 000 francs.

J'ajouterai aussi que, lorsqu'on est allé trouver les sponsors dont M. Knechtli parlait, plusieurs nous ont demandé ce que faisait la Ville de Genève; nous avons répondu qu'elle ferait quelque chose, mais sans donner un chiffre, car on ne le connaissait pas encore.

Donc, ce soir nous sommes dans l'obligation de demander une trentaine de milliers de francs pour financer l'opération exposition. Alors, je crois qu'il ne faut pas pénaliser encore le Conseil administratif sur ses crédits budgétaires, il l'a déjà assez été au mois de décembre.

M. Jean-Pascal Perler (PEG). Je continue dans mon sens, j'aimerais qu'on vote pour cela. De plus, il y aura une séance spéciale pour le 150e; je propose que tous les conseillers donnent leurs jetons de présence pour financer le 150e lors de cette séance spéciale. Merci.

Le président. Pour les jetons de présence, il faut que vous fassiez une proposition en bonne et due forme; je ne peux pas faire voter sans proposition.

M. Albert Knechtli (S). Une Ville qui ne peut pas consacrer 30 000 francs supplémentaires pour fêter le 150e anniversaire de son autonomie communale, je dois vous dire que – et c'est un socialiste qui vous le dit – vis-à-vis de l'économie privée qui, dans cette affaire, nous a fourni un capital considérable, c'est grotesque!

M. Jean-Pascal Perler (PEG). Excusez-moi, je maintiens ma proposition. Pour les jetons de présence, faut-il que je fasse un amendement?

Le président. Une proposition qui sera votée le 2 juin. Nous la ferons voter immédiatement le 2 juin.

M. Jean-Pascal Perler (PEG). Très bien, merci, Monsieur le président.

Mis aux voix, l'amendement de M. Perler est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, le projet d'arrêté est pris en considération à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier débat ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble. Il est accepté à la majorité (trois oppositions et cinq abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la célébration du 150e anniversaire de l'autonomie communale de la Ville de Genève;

vu la contribution de mécènes à l'organisation d'une exposition à la Maison Tavel illustrant l'événement,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 30 000 francs pour le compte 344 313, achats de fournitures et de marchandises (Maison Tavel).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu 1992.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Avant de poursuivre notre ordre du jour, je voudrais, au nom du bureau, nous associer aux remerciements de Mme Rossi pour l'organisation du 150e. Je voudrais remercier tout spécialement M. Albert Chauffat, qui avait été l'auteur d'une motion qui, malheureusement, n'a pas eu l'heur de plaire à tous. Mais, grâce à son dynamisme et à sa pugnacité, il a pu faire avancer, malgré tout, cette fête du 150e. Monsieur Albert Chauffat, je vous en remercie, ainsi que tout le comité d'action. *(Applaudissements.)*

6. Motion de MM. Michel Ducret, Philippe Bussien, Georges Queloz, Christian Buonomo et Pierre Rumo: saumure saumâtre: pas de punitions injustifiées! (M 1059)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que les personnes accidentées le 22 février 1992 ensuite d'une glissade inattendue sur le «verglas» artificiel répandu «à titre préventif» par la Voirie municipale ont été mises à l'amende par l'Autorité cantonale alors que ni les conditions atmosphériques ni aucune autre circonstance extérieure n'engageaient à «adapter la vitesse et la conduite aux conditions de la route»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que les amendes et contraventions infligées aux conducteurs victimes de cet abus de confiance soient levées.

M. André Kaplun (L). Monsieur le président, pourrait-on demander aux motionnaires de reporter les objets qui restent?

Le président. Jusqu'à présent il n'y a pas de report et je pense que nous pouvons poursuivre notre séance jusqu'à 23 h.

Je vous l'ai dit hier à 17 h, le 2 juin sera consacré d'abord au renouvellement du bureau. Le soir, nous essayerons d'avancer dans la discussion des rapports des commissions. Le 3 juin est une séance consacrée uniquement au 150e de l'autonomie communale.

Si nous reportons tous les points, et que nous ajoutons toutes les motions et interpellations déposées entre hier et aujourd'hui, nous n'arriverons même pas, lors de notre séance du 16 juin, à traiter les propositions des conseillers.

[1] Annoncée, 3769.

Je pense que vous pouvez patienter encore 15 minutes, le temps de faire passer cette saumure saumâtre.

M. Michel Ducret (R). Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un grand débat sur ce sujet, la motion me paraît suffisamment simple et facile à comprendre. J'aimerais toutefois apporter une petite précision: il a été dit dans la presse que c'était une motion d'amis de l'automobile ou des automobilistes; c'est peut-être vrai pour certains, je n'ai pas à juger de cela ici, mais, pour moi, il s'agit plus simplement de justice et de bon sens, ainsi que d'une certaine bienveillance que doit manifester l'autorité face aux malheurs, petits et grands, qui frappent nos concitoyens et que nous représentons ici.

Voilà le sens de cette motion, elle n'en a pas d'autre, et je crois qu'il faudrait s'arrêter là sur ce sujet et, simplement, la voter.

M. Christian Buonomo (DC). En son temps, la Ville avait été mise en cause au sujet de cette fameuse saumure. J'avais dit que la responsabilité de la Ville ne pouvait être engagée si la réaction de cette saumure était due à des conditions climatiques imprévisibles. Je crois que, si on ne peut reprocher à la Ville de n'avoir pas prévu la réaction de cette saumure, il faut être logique jusqu'au bout et ne pas reprocher à l'automobiliste, surpris par les conditions de la route qui étaient liées à la présence de cette saumure, de n'avoir pas réagi en conséquence et d'avoir eu, le cas échéant, un accident. Je crois que c'est une simple logique qui nous fait dire qu'il est complètement absurde de poursuivre des automobilistes alors qu'on admet que la responsabilité de la Ville n'est pas engagée sur ce problème.

Préconsultation

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je ne vais pas entrer dans le débat de fond sur le problème de la saumure. J'aimerais simplement signaler qu'il est fort dommage que les conseillers municipaux de plusieurs groupes n'aient pas demandé aux députés d'intervenir, puisque manifestement ce problème est de la compétence de l'Etat et qu'il en est souvent pour reprocher à l'autorité de ne pas prendre toutes précautions pour éviter des débats inutiles.

En ce qui nous concerne, nous avons simplement observé une chose, dans la modeste sphère de compétences qui est la nôtre, c'est que cet épandage de saumure se voyait sur la chaussée.

J'ai personnellement un scooter que j'utilise tous les jours, et vous le savez. Ce jour-là je l'ai utilisé, notamment à la rue Calvin qui avait été l'objet d'un épan-

dage de saumure; c'était parfaitement visible, la chaussée était beaucoup plus noire, et je doute fort que les automobilistes ou les cyclomotoristes n'aient pas vu que la chaussée, à certains endroits, avait une couleur totalement différente de celle qu'elle avait à d'autres endroits.

Je vous engage, pour ma part et au nom du Conseil administratif, à refuser cette motion et à prier les députés membres de vos groupes au Grand Conseil de relayer ce souhait que vous exprimez ce soir.

Mise aux voix, la motion est prise en considération à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que les amendes et contraventions infligées aux conducteurs victimes de cet abus de confiance soient levées.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Le point suivant risquant d'être assez long, car il s'agit du problème des subventions, je pense que nous devons nous arrêter là et prendre le point 31 de notre ordre du jour.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- N° 1074, de *Mme Alice Ecuvillon* (DC): centre sportif de Varembé: sécurité d'accès;
- N° 1075, de *Mme Caroline Dallèves Romaneschi* (PEG): rendre à l'école ce qui doit appartenir à l'école.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

Mme Jacqueline Burnand, maire. Je désire donner une réponse à Mme Dallèves Romaneschi qui m'a questionnée sur les locaux qui jouxtent l'école Micheli-du-Crest. En effet, ces locaux ont été remis aux Montreurs d'images pour y stocker leurs décors. C'était d'ailleurs la seule véritable possibilité que nous avions de les exploiter, car toute autre exploitation aurait nécessité des travaux alors que cette maison est condamnée à plus ou moins brève échéance.

Le président. Comme il n'y a pas de questions orales, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne rentrée dans vos foyers. Je lève cette séance en vous rappelant que la prochaine séance de naturalisations aura lieu le 20 mai 1992.

Séance levée à 22 h 55.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Quarante-neuvième séance

Mercredi 20 mai 1992, à 17 h

Présidence de M. Pierre Marti, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Christian Buonomo, Olivier Cingria, Mmes Laurette Dupuis, Sabine Fivaz, M. Hubert Launay, Mme Michèle Martin, M. Michel Meylan, Mme Isabelle Mili, MM. Pierre Niquille, Jean-Pascal Perler, Albert Rodrik, Mme Irène Schlemmer* et *M. Guy Zwahlen.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 avril 1992, le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 20 mai 1992, à 17 h.

10. Requêtes en naturalisation genevoise: 5e et 6e listes.

Siégeant à huis clos, le Conseil admet les candidats suivants à la naturalisation genevoise:

5e liste

	Nom	Prénoms	Année de naiss.	Lieu de naissance	Pays d'origine *() de l'épouse*	Etat civil	Enf. min. G	Enf. min. F	Profession	Domicile
1.	AL ASHMAWI ABOU ZEID née Al Ashmawi **(Mme)**	Fawzia	1940	Alexandrie *(Egypte)*	Egypte	mariée	–	–	Traductrice	24, avenue de la Grenade
2.	BARAHONA	Alejandro Rodrigo	1961	Santiago *(Chili)*	Salvador	célib.	–	–	Employé de banque	20, rue Henri-Mussard
3.	BELLEMANS	Jean Armand	1939	Uccle *(Belgique)*	Belgique	célib.	–	–	Directeur général (société financière)	3, rue des Granges
4.	DAVIDESCU **(Mme)**	Mariana	1953	Slobozia *(Roumanie)*	Roumanie	div.	1	1	Aide-hospitalière	5, avenue de Chamonix
5.	GENERELLI	Orlando	1962	Cannobio *(Italie)*	Italie *(Suisse)*	marié	–	–	Mécanicien de précision	6, ch. du Pré-Polly, **Bernex**
6.	GONZALEZ	José-Maria	1929	Cerdido *(Espagne)*	Espagne *(Espagne)*	marié	–	–	Sans activité	6, rue Sismondi
7.	HANNESSCHLAGER	Paul François	1947	Marseille *(France)*	France	célib.	–	–	Educateur	21, avenue du Mail
8.	JALALEDDINE	Mohamad Samir	1953	Saïda *(Liban)*	Liban *(Liban)*	marié	–	1	Administrateur d'une société	80, chemin Frank-Thomas
9.	LUGASSY	Abraham Amos	1962	Ashkelon *(Israël)*	Israël	célib.	–	–	Employé de banque	2, avenue Luserna
10.	MC ARTHUR née Alcala **(Mme)**	Claire Valeria	1937	Windward *(Trinité et Tobago)*	Grande-Bretagne	div.	–	–	Fonctionnaire internationale	8, chemin du Champ-d'Anier
11.	MEYER née Benbassat **(Mme)**	Renée	1936	Sofia *(Bulgarie)*	Israël	veuve	–	–	Administratrice	14, chemin de la Tourelle
12.	NGUYEN	Quy Trien	1964	Saïgon *(Vietnam)*	Vietnam	célib.	–	–	Opérateur	36, avenue de la Roseraie
13.	PEDROSA	Miguel Fernando	1947	Lerida *(Espagne)*	Espagne *(Chili)*	marié	1	1	Monteur en chauffage	49, avenue Blanc
14.	RATNAM **(Mme)**	Blossom Lakshmi Antonia	1946	Trincomalee *(Sri Lanka)*	Sri Lanka	div.	1	1	Fonctionnaire internationale	8, chemin du Champ-d'Anier
15.	ROSCA	Bogdan	1963	Bucarest *(Roumanie)*	Roumanie (spn)	célib.	–	–	Employé PTT	34, rue de Lyon
16.	STOYANOFF	Tchavdar	1957	Sofia *(Bulgarie)*	Bulgarie (spn)	célib.	–	–	Biologiste	3, rue Faller
17.	ULUC	Mehmet	1962	Kadiköy *(Turquie)*	Turquie	célib.	–	–	Analyste-programmeur	1, rue Henri-Spiess

6e liste

	Nom	Prénoms	Année de naiss.	Lieu de naissance	Pays d'origine *( ) de l'épouse*	Etat civil	Enf. min. G	Enf. min. F	Profession	Domicile
1.	ABENSUR	Stanley	1926	Tanger *(Maroc)*	Grande-Bretagne *(France)*	marié	–	–	Directeur de banque	3a, avenue Eugène-Pittard
2.	ACHCAR	Youssef	1961	Sinnelfil *(Liban)*	Liban	célib.	–	–	Ingénieur	1, rue Chandieu
3.	AKERIB	Ariel	1948	Thonon-les-Bains *(France)*	France	div.	–	–	Assistant-social	6, rue des Bossons, **Onex**
4.	ANTI	Abdelaziz	1952	Tanger *(Maroc)*	Maroc *(Vietnam)*	marié	1	2	Monteur-électricien	15, chemin du Lac, **Versoix**
5.	ARTEAGA-AGUIRRE **(Mme)**	Elisa	1933	Barambio *(Espagne)*	Espagne	célib.	–	–	Nettoyeuse	16, boulevard des Philosophes
6.	BARTA (*)	Gabriel	1948	Budapest *(Hongrie)*	Grande-Bretagne *(Hongrie)*	marié	1	2	Consultant-informaticien	3, rue du Lièvre, Les Acacias
7.	CHIRICUTA née BABA **(Mme)**	Viorica	1925	Bucarest *(Roumanie)*	Roumanie (spn)	veuve	–	–	Retraitée	10, rue Charles-Humbert
8.	DANG	Van Tuan	1952	Cau Giat *(Vietnam)*	Vietnam (spn) *(France)*	marié	1	1	Analyste-programmeur	15, avenue Trembley
9.	ENACHESCU née Teodorescu **(Mme)**	Natalia	1924	Bucarest *(Roumanie)*	Roumanie (spn)	veuve	–	–	Retraitée	25, rue Daubin
10.	HERESCU	Henri	1924	Iasi *(Roumanie)*	Roumanie (spn) *(Roumanie, spn)*	marié	–	–	Retraité	7, rue Madame-de-Staël
11.	KADIAN née Ghazarian **(Mme)**	Arpine	1938	Antioche *(Turquie)*	Liban	mariée	–	–	Secrétaire	34, avenue de Frontenex
12.	KADIAN	Rafi	1959	Beyrouth *(Liban)*	Liban	célib.	–	–	Cambiste (fondé de pouvoir)	47 bis, route de Florissant
13.	NAAMANI **(Mme)**	Dina	1956	Alep *(Syrie)*	Liban	célib.	–	–	Fonctionnaire internationale	16, rue du Vidollet
14.	NASSIF	Selim	1940	Beyrouth *(Liban)*	Liban	célib.	–	–	Professeur	14, rue de l'Ancien-Port
15.	PANEK	Oldrich Josef	1943	Velké Mezirici Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie (spn)	célib.	–	–	Chauffeur-livreur	13, av. du Devin-du-Village
16.	RAFFY	Patrice	1963	Beyrouth *(Liban)*	France *(France)*	marié	–	–	Gérant de fortune	19, ch. des Crêts-de-Champel
17.	SBRISSA	Roberto Giovanni Bernardo	1961	Couvet *(Suisse)*	Italie *(Colombie)*	marié	1	–	Conseiller social	10, quai des Arénières

* Reporté de la 4e liste

SOMMAIRE

Séance du mercredi 6 mai 1992, à 20 h 45:

1. Communications du Conseil administratif 4318

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4318

3. Projet d'arrêté de Mme Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Alain Comte, Hubert Launay, Eric Mottu, Bertrand de Weck et Marco Ziegler: amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol (N° 106).
Troisième débat 4318

4. Motion de Mmes Caroline Dallèves Romaneschi et Sylvia Menoud-Poget: systèmes de ralentissement de la circulation aux abords des écoles (M 1058) 4333

5. Projet d'arrêté de Mmes Suzanne-Sophie Hurter, Alice Ecuvillon, Marie-France Spielmann, Micheline Spoerri, Brigitte Polonovski Vauclair, Irène Schlemmer, MM. Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Eric Mottu, Jean-Pierre Lyon, Bernard Lescaze, Pierre Marti, Daniel Pilly, Albert Knechtli, Bertrand de Weck et Gilbert Mouron: 150e anniversaire de l'autonomie communale (N° 105) 4352

6. Motion de MM. Michel Ducret, Philippe Bussien, Georges Queloz, Christian Buonomo et Pierre Rumo: saumure saumâtre: pas de punitions injustifiées! (M 1059) 4357

7. Propositions des conseillers municipaux 4359

8. Interpellations 4360

9. Questions 4360

Séance du mercredi 20 mai 1992, à 17 h:

10. Requêtes en naturalisation genevoise: 5e et 6e listes 4361

La mémorialiste:
Dominique Chevallier

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

1991-1992

Table des matières

contenues dans le

MÉMORIAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

de la 149e année

1991-1992

La table des matières se subdivise comme suit:

I.	Table alphabétique des renvois	4367
II.	Table des propositions et rapports	4412
III.	Table des motions	4436
IV.	Table des postulats	4450
V.	Table des résolutions	4451
VI.	Table des interpellations	4453
VII.	Table des questions écrites	4458
VIII.	Table des questions orales	4463
IX.	Table des initiatives municipales	4471
X.	Table des pétitions	4472
XI.	Table de la correspondance	4476
XII.	Table des élections	4477
XIII.	Table des divers	4480
XIV.	Table des orateurs	4484
XV.	Table des séances	4561

I. Table alphabétique des renvois

Cette table, dans laquelle les matières sont classées par ordre alphabétique, renvoie à chacune des tables suivantes.

A

ABONNEMENTS (TPG).

Question orale 41.

ABRIBUS.

Question orale 9.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Question orale 55.

ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS.

Propositions 385 (148e année), 14, 20, 29, 55, 67, 102.
Question orale 54.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET VÉHICULES.

Projet d'arrêté 72.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Propositions 1, 2, 3, 32.
Projet d'arrêté 107.
Motions 321 (147e année), 385 (148e année), 1036, 1037, 1039.
Interpellation 7011.
Question orale 46.
Divers 9, 21.

ADOR (quai Gustave-).

Question orale 44.

AGEDRI (Association genevoise de développement des relations inter-régionales).

Question orale 62.

AGENTS MUNICIPAUX.

Question orale 59.

AIDE AUX DÉFAVORISÉS.

Motion 325 (147e année).

AIDE HUMANITAIRE.

Proposition 16.
Motions 380, 416 (148e année).
Correspondance 5.
Divers 10.

AIDES MÉNAGÈRES AU FOYER (AMAF).

Question écrite 1232 (148e année).

AÏRE (pont et avenue d', périmètre).

Propositions 14, 100.
Motions 1030.

ALHAMBRA.

Projet de délibération 56.
Initiative 2 (146e année).

ALLIÉRES (écoles des).

Pétition 13.

ALLOCATIONS SOCIALES MUNICIPALES.

Motion 1066.

ALPES (rue des).

Proposition 395 (148e année).

AMÉNAGEMENT (commission de l', projet d').

Propositions et rapports 395, 401 (148e année), 9, 45, 46, 47, 48 A, 56, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 71, 75, 82, 90, 91, 92, 98 A.
Motions 359 (148e année), 1001.
Résolution 5006.
Pétitions 8, 9.
Election 4.
Divers 15.

ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION (700e).

Motion 325 (147e année).
Correspondance 4.

ARBRES, FORÊTS (arbustes et haies).

Rapport 23 A.
Pétition 65 (148e année).
Question écrite 2027.
Question orale 60.

ARISTA SA.

Proposition 10.

ARMOIRIES.

Interpellation 819 (148e année).

ART DRAMATIQUE.

Election 17.

ARTISANS (ateliers d'artistes et d').

Motion 1049.
Pétition 24.

ARVE (bords de l').

Motion 322 (147e année).

ASSOCIATION DES GLACIERS DU CANTON DE GENÈVE.

Rapport 60 A.
Pétition 1.

ASSOCIATION SUISSE DES TRANSPORTS.

Pétition 21.

AUBERT (avenue Louis-).

Proposition 401 (148e année).

AUDIT.

Motion 293 (147e année).
Divers 21.

AUTONOMIE COMMUNALE.

Projet d'arrêté 105.
Motion 1010.
Divers 11, 39.

B

BANGLADESH (secours au).

Proposition 16.

BANQUE CANTONALE UNIQUE.

Rapport 80 A.
Résolution 5004.
Question orale 33.
Divers 35.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE GENÈVE.

Rapport 80 A.
Résolution 5004.
Question orale 33.
Election 25.
Divers 35.

BAINS (des Pâquis).

Proposition 37.

BARRAUD (rue Maurice-).

Proposition 67.

BATHOLONI (villa).

Proposition 25.

BASTIONS (Cours, parc, promenade).

Interpellation 7019.

BÂTIE (bois de la, Festival).

Interpellation 7020.
Pétitions 22, 23.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS, PUBLICS ET LOCATIFS.

Propositions 8, 73, 96.
Motion 1023.

BAULACRE (rue).

Proposition 82.

BEAULIEU (rue).

Proposition 82.

BEAU-SOLEIL (chemin).

Interpellation 7009.

BEAUX-ARTS (commission des).

Propositions et rapports 364 (148e année), 17 A, 21 A, 38, 89.
Motions 386 (148e année), 1020, 1025.
Pétition 63 (148e année).
Election 5.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CITÉ.

Question orale 34.
Motion 1004.

BIBLIOTHÈQUES MUSICALES.

Motion 1020.

BLAVIGNAC (Tour).

Motion 1015.

BOIS-DES-FRÈRES (Centre sportif du).

Proposition 58.

BORNACHES.

Question orale 60.

BOUCHET (quartier, avenue du).

Propositions et rapport 9, 46, 98 A.
Pétition 8.

BRAILLARD (rue Maurice-).

Proposition 75.

BOUT-DU-MONDE (route, centre sportif du).

Proposition 13.

BUDGET.

Proposition et rapport 30, 86 A.
Motions 1035, 1053.

BUREAU DE L'ÉGALITÉ.

Motion 1051.

BUTIN (pont).

Pétition 23.

C

CAFÉ DE LA TOUR

Interpellation 7020.
Pétitions 22, 23.

CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE.

Résolution 5002.

CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL (CAP).

Proposition 66.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Rapport 80 A.
Résolution 5004.
Divers 35.

CAISSES DE PENSIONS.

Motion 1062.

CALVIN (rue).

Question écrite 2017.

CAMBODGE.

Divers 10.

CAROUGE (commune, rue de).

Proposition 6.
Question orale 29.

CARTERET (rue Antoine-).

Proposition 62.
Question écrite 2019.

CASINO (Société d'exploitation du).

Interpellation 7025.
Election 24.
Divers 31.

CAVOUR (rue).

Question orale 31.

CÈDRES (rue des).

Proposition 11.

CENTRALE D'ALARME (des SIS).

Proposition 54.
Motion 1021.

CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE GENÈVE.

Proposition 364 (148e année).

CENTRE-FEMMES.

Interpellation 7005.

CENTRE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR).

Proposition 16.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS DIVERSES.

Projet d'arrêté 105.
Motions 325 (147e année), 338 (148e année), 1010, 1045, 1052.
Interpellations 815, 829 (148e année), 7001.
Questions écrites 2005, 2008, 2015.
Questions orales 2, 10, 29, 47.
Divers 22, 34.

CFF (voies).

Proposition 11.
Question orale 43.

CHAMONIX (vallée de).

Résolution 5003.

CHAMPEL (Tour, plateau, stade, centre sportif de).

Question orale 45 a).

CHANCELLERIE.

Question orale 296 (148e année).

CHANDIEU (rue).

Question orale 32.

CHANTEPOULET (rue de).

Proposition 395 (148e année).

CHANTIERS.

Interpellation 7003.
Questions orales 266, 275 (148e année), 43, 44, 48.

CHAPELLE (rue de la).
Proposition 35.

CHÂTEAUBRIAND (rue et place).
Interpellation 7013.

CHÂTELAINE.
Proposition 101.

CHÂTELET (chemin du).
Proposition 20.

CHAUFFAGE (installations).
Propositions 73, 96.

CHAUSSÉES (réfection de).
Propositions 396 (148e année), 40.
Question écrite 2011.
Question orale 31.

CHEMIN DE FER FÉDÉRAUX (CFF).
Proposition 11.

CHIENS (problèmes, taxes).
Motion 1063.

CHÔMEURS.
Motions 1037, 1039, 1050.
Résolution 5002.

CIMETIÈRE MUSULMAN.
Interpellation 7021.

CINÉMA.
Interpellation 7019.

CIRCULATION (problèmes de).
Rapport 22 A.
Motions 1059, 1070.

Interpellations 822, 838, 847 (148e année), 7009, 7014.
Question écrite 1234 (148e année).
Questions orales 4, 22.
Pétitions 66 (148e année), 11.

CLAIRIÈRE (chemin de la).

Proposition 44.
Question écrite 2020.

CLUB D'AÎNÉS.

Question orale 64.

CLUSE (boulevard de la).

Proposition 396 (148e année).
Motion 1029.
Question orale 53.

COLLECTEURS (d'eaux usées/pluviales).

Propositions 396 (148e année), 28, 36, 84, 101.

COLOMBIER (rue du).

Proposition 62.

COMMISSIONS EXTRA-PARLEMENTAIRES.

Projet d'arrêté 52.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION (CGN).

Résolution 534 (147e année).

COMPTES D'INVESTISSEMENTS.

Motion 1013.
Question orale 18.

COMPTES RENDUS.

Propositions 399 (148e année), 103.
Motion 1027.

CONCIERGES (d'écoles).

Motion 385.

CONCORDE (Maison de la, avenue de la).

Proposition 36.
Motion 192 (146e année).

CONDOLÉANCES.

Divers 6.

CONFÉDÉRATION (700e anniversaire de la).

Motion 325 (147e année).
Correspondance 4.

CONSEIL ADMINISTRATIF.

Propositions et rapports 31, 32, 50 A, 79, 81 A.
Motion 365 (148e année).
Résolution 543 (148e année).
Interpellations 7011, 7015.
Questions orales 5, 22.
Divers 3, 5, 21.

CONSEIL D'ÉTAT.

Motions 322 (147e année), 1029, 1053.
Postulat 3001.
Question orale 65.
Divers 1, 2.

CONSEIL MUNICIPAL.

Propositions et rapport, 334 (148e année), 24, 81 A.
Motions 416 (148e année), 1012, 1065, 1072.
Résolution 543 (148e année).
Interpellation 7023.
Question écrite 2026.
Question orale 22.
Correspondance 1, 2.
Elections 1, 2, 3.
Divers 2, 4, 8, 13, 39.

CONSEIL DES SAGES.

Motion 1056.

CONSEILLER LITTÉRAIRE HONORAIRE.

Question écrite 2018.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES (règlement).

Motion 1030.

CONTAMINES (école).

Question orale 214 (148e année).

CONVOCATION DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES COMMISSIONS.

Interpellation 7023.
Divers 15.

COOP GENÈVE.

Proposition 39.
Question orale 32.

COOPÉRATIVES D'HABITATION.

Propositions 373, 379, 385, 393 (148e année), 15, 41, 42, 44.
Pétition 20.
Question écrite 2013.

COQUILLE ACOUSTIQUE.

Question orale 13.

CORBUSIER (rue et école le).

Question orale 49.

CORNAVIN (place).

Proposition 395 (148e année).
Question écrite 2014.

COUCHANT (ruelle du).

Question écrite 2011.

CRÈCHES, GARDERIES ET JARDINS D'ENFANTS.

Propositions et rapports 6, 26, 27, 57 A, 78 A.
Motions 381 (148e année), 1001, 1043, 1046.

Résolution 5001.
Question écrite 2020.
Question orale 3.
Pétitions 5, 18.

CRÉDITS (dépassements de).
Motion 163 (145e année).

CRÉDITS (de constructions, rénovations d'immeubles).
Propositions 364, 377, 392 (148e année), 7, 8, 33, 34, 35, 37, 39, 43, 55, 65, 73, 76, 96.

CRÉDITS D'AMÉNAGEMENTS (urbains, voirie).
Propositions 396 (148e année), 36, 40, 55, 77, 94, 95, 100, 101.

CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES.
Propositions 13, 25, 58, 59.

CRÉDITS D'ÉTUDES ET PRÉÉTUDES.
Propositions 341 (148e année), 38, 49, 84, 93, 97, 101.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS.
Motions 163 (145e année), 1047.
Divers 19.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES.
Projet d'arrêté 72.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES OU NOUVEAUX.
Propositions 4, 16, 18, 53, 79.

CRETTOL, Charles (huissier).
Divers 36.

CREYS-MALVILLE.
Proposition 18.

CROIX-ROUGE (suisse).
Proposition 16.
Motion 416 (148e année).
Correspondance 5.
Divers 10.

CYCLISTES ET CYCLOMOTORISTES.

Interpellation 7002.

D

DANCET (rue).

Proposition 92.

DÉCÈS.

Divers 6.

DÉLÉGATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Divers 32.

DÉLICES (pont, quartier, rue des).

Question orale 43.

DÉMISSIONS.

Correspondance 1, 2.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.

Question écrite 1237 (148e année).
Question orale 315 (148e année).

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Propositions 395, 401 (148e année), 9, 45, 46, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 71, 75, 82, 90, 91, 92.
Questions orales 275 (148e année), 50.

DEUX-ROUES.

(voir cyclistes et cyclomotoristes).

DINAMATION.

Question orale 8.

DISCOTHÈQUES MUNICIPALES.

Rapport 17 A.
Motion 1007.
Pétition 63 (148e année).

DISCOURS DE LÉGISLATURE.

Question orale 5.
Divers 5.

DIZERENS (rue).

Proposition 92.

DÔLE (rue de la).

Question orale 31.

DOMAINE PUBLIC.

Postulat 3001.
Interpellation 829 (148e année).
Question écrite 2002.
Questions orales 266 (148e année), 1.

DONS ET LEGS (à la Ville de Genève).

Rapport 85 A.
Pétition 69 (148e année).

DROGUES (problèmes engendrés par les).

Motion 1041.

DROITS DE SUPERFICIE.

Propositions 373, 379, 385, 393 (148e année), 11, 15, 41, 42, 44, 99.
Question écrite 2013.

E

EAUX-VIVES (parc, quartier, place des).

Question orale 9.

ÉCHANGES DE TERRAINS.

Propositions 379 (148e année), 10, 19.

ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Questions orales 266 (148e année), 21.

ÉCOLES (groupes scolaires, etc.).

Propositions et rapports 392 (148e année), 19, 39, 55, 104 A, 108 A.
Motions 1058, 1069, 1075.
Résolution 5005.
Interpellations 7010, 7012.
Question orale 214 (148e année).
Pétitions 13, 14, 25.

ÉCONOMIE (relance de l').

Motion 272 (138e année).
Interpellation 7015.

ÉLECTIONS

(voir table des élections).

EMPRUNT.

Divers 23.

ENVIRONNEMENT.

Rapport 48 A.
Motions 359 (148e année), 1008.
Résolution 5003.

ESCALADE (Fête de l').

Interpellation 829 (148e année).

ESSOR (chemin de l').

Proposition 36.

ÉTAT D'URGENCES (l'Usine).

Motion 1038.
Pétition 19.

ÉVAUX (centre sportif des).

Proposition 5.
Interpellation 7008.

EXPULSIONS.

Motion 1071.

F

FATIO (rue Pierre-).

Question orale 44.

FAUCILLE (rue de la).

Proposition 390 (148e année).

FAVRE (rue Louis-).

Proposition et rapport 22 A, 40.
Pétition 66 (148e année).

FÉDÉRATION ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE.

Rapport 87 A.
Pétitions 2, 3.

FÉLICITATIONS.

Divers 14.

FESTIVAL AMADEUS.

Question orale 2.

FESTIVAL DU FILM D'ARCHITECTURE.

Divers 20.

FÊTE DE LA MUSIQUE.

Interpellation 7001.
Question écrite 2005.

FÊTES DE GENÈVE.

Motion 1052.

FINANCES (commission des).

Propositions et rapports 341, 399 (148e année), 1, 2, 3, 4, 30, 32, 49, 51 A, 53, 74, 80 A, 86 A, 97, 99, 103.
Motions 163, 164 (145e année), 293 (147e année), 364 (148e année), 1035.
Résolution 521 (146e année).
Election 6.
Divers 35.

FISCALITÉ.

Interpellation 7024.

FIXATION DES JOURS ET HEURES DES SÉANCES.

Divers 8.

FONCTIONNAIRES.

Projet d'arrêté 107.
Motions 1062, 1073.
Question orale 46.

FONDATION D'ART DRAMATIQUE.

Election 17.

FONDATION DE LA MAISON DES JEUNES.

Correspondance 2.
Election 16.

FONDATION DES PARKINGS.

Propositions 11, 99.

FONDATION DU GRAND THÉÂTRE.

Election 22.

FONDATION MARGARETA.

Motion 380 (148e année).

FONDATION POUR L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES.

Election 21.

FONDATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES GROTTES (FAG).

Rapport 88 A.
Election 18.
Divers 18.

FONDATION POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS À LOYERS MODÉRÉS DE LA VILLE DE GENÈVE

Election 14.

FONDS DE DÉCORATION.

Rapport 21 A.
Motion 386 (148e année).
Question orale 15.

FONTAINE (rue de la).

Question orale 59.

FRAISSE HOLDING SA.

Proposition 10.

FRANK-THOMAS (chemin).

Pétition 7.

FREUNDLER (villa, parc).

Proposition 6.
Motion 1064.
Pétition 6.

FROMMEL (villa).

Question orale 40.

FRONTENEX (avenue, plateau, quartier, garderie de).

Propositions 26, 61, 84.
Interpellation 7003.

Question écrite 2020.
Questions orales 275 (148e année), 3, 7, 40.
Pétition 7.

FURET (chemin).

Proposition 27.

G

GALLAND (bâtiment Charles-)

Motion 1024.

GALLATIN (avenue De-).

Motion 287 (147e année).

GARAGE COLLECTIF.

Proposition 101.

GARDERIES, JARDINS D'ENFANTS ET CRÈCHES.

(Voir crèches).

GARES (Coopérative rue des).

Proposition 385 (148e année).
Pétition 20.

GENÊTS (chemin, quartier, groupe scolaire des).

Proposition 102.
Interpellation 7010.

GENEVOISE ASSURANCES (Fondation de la).

Proposition 44.

GEORG (chemin Charles-).

Proposition 46.

GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE.

Motion 164 (145e année), 1009, 1023.
Résolution 521 (146e année).
Questions écrites 1228 (148e année), 2017.
Question orale 19.

GLACIERS (Association des).

Pétition 1.
Rapport 60 A.

GOHNER SA.

Proposition 385 (148e année).

GOLAY (avenue Henri-).

Proposition 14.

GOURGAS (rue et parc).

Proposition 58.

GRAND CONSEIL (buvette, salle du).

Divers 15, 28, 34.

GRAND THÉÂTRE.

Proposition 74, 89.
Motion 1055.
Election 22.

GRANGE (parc La).

Question orale 11.

GROTTES (quartier, rue, îlots 13 et 14, école des).

Propositions 385 (148e année), 58, 82.
Question orale 239 (148e année).

GROUPES SCOLAIRES.

(voir écoles).

GROUPEMENTS D'HABITANTS (associations, fondations).

Rapports 22 A, 63 A, 83 A, 85 A, 98 A, 104 A, 108 A.
(Voir table des pétitions).

GRÜTLI (Maison du).

Interpellation 7017.

H

HLM (Fondation).

Election 14.

HOFFMANN (rue).

Question orale 315 (148e année).

HOSPICE GÉNÉRAL.

Question orale 61.

HYDRANTS.

Question écrite 2004.

I

ÎLE (Halles, place et quai de).

Question écrite 2007.
Question orale 20.

IMPÔT IMMOBILIER COMPLÉMENTAIRE.

Motion 1022.

IMPRIMERIE (travaux d').

Divers 33.

INCOMPATIBILITÉS.

Projet d'arrêté 12.

INFORMATIQUE (équipement, données).

Propositions 1, 2, 3.
Motion 1065.

INSTITUT DE FRANCE.

Question orale 55.

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

Postulat 33 (141e année).

INSTITUTIONS POUR LA PETITE ENFANCE.

Correspondance 2.
Election 23.

INVENTAIRE.

Motion 185 (145e année).
Résolution 529 (144e année).

J

JARDINS (rue des).

Proposition 19.

JARDIN ANGLAIS (kiosque à musique du).

Question orale 26.

JARDINS D'ENFANTS, GARDERIES ET CRÈCHES.

(voir crèches).

JETONS DE PRÉSENCE.

Proposition 24.
Interpellation 7023.

JEU-DE-L'ARC (rue du).

Question orale 48.

JURA (rue du).

Proposition 42.

K

KURDE (peuple).

Motion 416 (148e année).
Correspondance 5.

L

LACHENAL (rue Adrien-).

Question orale 58.

LAMARTINE (rue).

Question orale 4.

LAUSANNE (rue de).

Question écrite 2003.

LIOTARD (Jean-Etienne, peintre).

Question orale 24.

LISTE DES JURÉS.

Divers 27.

LOCAUX (artisanaux, hôteliers et de petit commerce).

Pétition 24.
Question écrite 1228 (148e année).

LOCAUX (scolaires, de vote).

Postulat 338 (147e année).
Interpellation 796.
Questions orales 294 (148e année), 21.

LOCAUX POUR SOCIÉTÉS (culturels, de répétition, pour les jeunes, etc.).

Motion 1034.
Postulat 33 (141e année).
Pétition 4.

LOGEMENT (commission du).

Propositions 373, 379, 385, 393 (148e année), 8, 15, 35, 41, 42, 44, 59, 97.
Motion 1009.
Election 7.

LONGEMALLE (place, secteur).

Rapport 87 A.
Motion 1003.
Interpellations 7014, 7016.
Pétition 3.

LYON (rue de).

Propositions 393 (148e année), 42.

M

MACHINE (pont de la).

Pétition 24.

MADELEINE (bibliothèque, discothèque, Maison des enfants, rue de la).

Proposition 341 (148e année).
Résolution 5001.
Question écrite 2025.

MAIRIE (de la Ville de Genève).

Interpellation 765 (146e année).

MAISONS DE QUARTIERS.

Motions 1015, 1018.

MALAGNOU (route de).

Question orale 49.

MALCHE (villa).

Question orale 7.

MANDATAIRES.

Motion 538 (144e année).

MANDEMENT (rue du).

Proposition 373 (148e année).

MARCHÉS (aux puces, etc.).

Question orale 1.

MARTIN (rue Camille-).

Proposition 14.

MASSET (campagne, école).

Propositions 55, 100.

MÉMORIAL.

Divers 33.

MERCIER (place Isaac-).

Question orale 9.

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE.

Motion 1065.

MÉTROPOLE (Hôtel).

Question orale 9.

MICHELI-DU-CREST (école, rue).

Proposition 379 (148e année).
Motion 1075.
Questions orales 52, 53.

MICROS (de la salle du Grand Conseil).

Divers 28.

MIDI (rue du).

Proposition 58.

MINOTERIES (bibliothèque, discothèque, école, ensemble, quartier, rue des).

Proposition et rapports 17 A, 83 A, 92.
Motion 1007.
Pétitions 63, 68 (148e année).
Question orale 30.

MOLARD (place du).

Motion 1041.
Question orale 27.

MONT-BLANC (quai).

Proposition 395 (148e année).
Question écrite 2003.

MONTBRILLANT (rue de, quartier).

Propositions et rapport 377 (148e année), 82, 104 A.
Motion 1069.
Pétition 25.
Question écrite 2014.

MOTTA (avenue Giuseppe-).

Proposition 75.

MOULINS-RAICHLEN (îlot).

Proposition 91.

MUSÉES (politique des).

Motion 1025.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE.

Proposition 43.
Motions 1067, 1068.
Question orale 24.

MUSÉE D'ART MODERNE.

Proposition 364 (148e année).
Question orale 51.

MUSÉE DE L'ARIANA.

Motions 372 (148e année), 1027.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE, DE LA MOTO ET DU CYCLE.

Proposition 364 (148e année).

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE.

Proposition 38.
Motion 1061.

MUSÉE D'HISTOIRE DES SCIENCES.

Proposition 25.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Question orale 8.

MUSÉE D'INSTRUMENTS ANCIENS DE MUSIQUE.

Interpellation 7007.
Question écrite 2022.

MUSIQUE, MUSICIENS EN VILLE.

Interpellation 7004.

N

NATURALISATIONS (commission des, séance des).

Election 8.
Divers 17.

NEIGE (déblaiement de la).

Motion 399 (148e année).

NEUVE (place).

Question écrite 2016.

NOMS DE RUES.

Question orale 296 (148e année).

NUISANCES.

Questions orales 266 (148e année), 13.
Pétitions 12, 19.
Motion 1041.

O

OBJETS EN SUSPENS.

Divers 12.

OFFICE DU TOURISME.

Question orale 12.

ORDRE DU JOUR.

Divers 11.

OUCHES (chemin des).

Proposition 14.

P

PAGE (quai Charles-).

Proposition 92.

PAIX (avenue de la).

Proposition 70.

PALAIS EYNARD.

Interpellation 765 (146e année).

PALAIS WILSON (et du Désarmement, commission ad hoc).

Motions 1016, 1061.

PÂQUIS (quartier, école, bains, association).

Proposition 37.
Motion 1070.
Interpellation 822 (148e année).
Questions orales 22, 42.
Pétitions 11, 21.

PARASCOLAIRE.

Interpellation 7012.

PARC (*rue du*).

Proposition 41.

PARCS, PROMENADES ET QUAIS.

Motions 1063.
Question orale 11.

PARKINGS.

Propositions 385 (148e année), 11, 99.
Motion 1042.
Questions écrites 2001, 2014.
Question orale 45 a).
Pétition 10.

PARLEMENT DES JEUNES.

Motion 1005.

PASTEUR (chemin du Dr-Adolphe-).

Proposition 64.

PATRIMOINE FINANCIER.

Motion 1047.

PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER.

Proposition 3.

PAUVRETÉ (en Ville de Genève).

Proposition 242 (147e année).
Interpellation 7024.

PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES.

Motion 1069.

PÉNATES (rue des).

Proposition 11.

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE.

Motion 1026.

PERSONNES (âgées).

Question orale 47.

PETIT-SACONNEX (quartier, maison de quartier du).

Propositions 46, 64, 102.
Motion 1018.

PETITE ENFANCE.

Correspondance 2.
Election 23.

PÉTITIONS (commission des).

Rapports 22 A, 23 A, 60 A, 63 A, 83 A, 85 A, 87 A, 98 A.
(Voir table des pétitions).
Election 9.

PIACHAUD (René-Louis).

Question orale 29.

PICOT (villa).

Proposition 26.

PICTET (avenue Ernest-).

Proposition 15.
Question écrite 2013.

PIÉTONS (mesures en faveur des).

Proposition et rapport 396, 22 A.
Motions 1017, 1028, 1058, 1074.
Questions écrites 1237 (148e année), 2003.
Questions orales 40, 45 b), 49, 63.
Pétitions 66 (148e année), 13, 21.

PIN (promenade du).

Postulat 33 (141e année).

PISTES CYCLABLES.

Proposition 396.
Interpellation 7002.
Questions orales 315 (148e année), 4, 16.

PITOEFF (théâtre).

Proposition 76.

PLAINPALAIS (plaine, quartier de).

Propositions et rapport 379 (148e année), 83 A, 91, 92.
Motion 1064.
Question écrite 2015.
Pétition 12.

PLANS D'AMÉNAGEMENT, DE SITE, D'EXTENSION, DIRECTEURS.

Proposition 45.
Motion 1028.

PLANS D'UTILISATION DU SOL (PUS).

Proposition 47.
Projet d'arrêté 106.
Motion 1032.
Pétition 9.

PLANS LOCALISÉS DE QUARTIERS (PLQ).

Propositions et rapport 401 (148e année), 9, 46, 61, 62, 64, 69, 71, 75, 90, 92, 98 A, 100.
Pétition 8.
Question orale 50.

PLANTAPORRÊTS (restaurant scolaire, école des).

Interpellation 819 (148e année).

PLÉIADES (chemin des).

Proposition 401 (148e année).

POLICE.

Interpellation 7026.

POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Interpellation 7015.

POLITIQUE RÉGIONALE.

Question orale 62.

POLLUTION (de l'air).

Rapport 48 A.
Motion 359 (148e année).
Interpellation 7022.

POMPES FUNÈBRES (Service des).

Rapport 51 A.
Motion 364 (148e année).

PONT-D'ARVE (boulevard).

Proposition 379 (148e année).

POTERIE (rue de la).

Proposition 62.

POTINIÈRE (restaurant de la).

Question orale 26.

POTS-DE-VIN.

Question écrite 2009.

PRESTATION DE SERMENT.

Election 1.

PRÉVOST-MARTIN (rue).

Proposition 379 (148e année).

PRIEURÉ (groupe scolaire du).

Rapport 108 A.
Pétition 14.

PRIVATISATION.

Proposition 361 (148e année).
Motion 321 (147e année).
Divers 21.

PROGRAMME FINANCIER QUADRIENNAL.

Propositions 341 (148e année), 49, 97.
Motion 1011.
Divers 26.

PROMOTIONS.

Motion 338 (148e année).
Interpellation 815 (148e année).

PROTECTION CIVILE.

Pétition 15.

PTT.

Motion 1033.

PUITS-SAINT-PIERRE (rue du).

Question orale 25.

Q

QUEUE-D'ARVE (centre de musique et centre sportif de la).

Question écrite 1233 (148e année).
Question orale 311 (148e année).

R

RADE (traversée, plan de site de la).

Proposition 45.
Motion 1019.
Question écrite 2010.

RADIO-LAC.

Question orale 35.

RAIL-ROUTE.

Question orale 14.

RAPPORT DES EXPERTS.

Divers 21.

RECENSEMENT FÉDÉRAL (de la population).

Divers 38.

RÉCUPÉRATION, RECYCLAGE ET ÉLIMINATION.

Motions 218 (146e année), 338 (148e année).
Interpellations 815 (148e année), 7018.
Question écrite 2021.
Questions orales 294 (148e année), 58.

RÈGLEMENT (commission du).

Propositions et rapports 334 (148e année) 22, 47, 50 A, 56, 81 A, 88 A.
Projet d'arrêté 52.
Motion 365 (148e année).
Résolution 543 (148e année).
Pétition 9.
Election 10.
Divers 18.

RÈGLEMENT DE QUARTIER.

Proposition 395 (148e année).

REMEMBREMENT FONCIER.

Propositions 379, 385 (148e année).

RÉSEAU DES TRANSPORTS PUBLICS.

Question orale 65.

RÉSIDENCE CLUB LE PERRON.

Proposition 373 (148e année).

RESTAURANTS SCOLAIRES.

Proposition 392 (148e année).
Interpellation 819 (148e année).

RHÔNE (quai, place, rue du).

Proposition 19.
Motion 420 (148e année).
Question orale 9.

RICHARD (rue Albert-).

Proposition 373 (148e année).

RIVE (rond-point de, quartier de, rue de).

Motion 419 (148e année).
Pétition 16.
Question orale 63.

ROTO SADAG (imprimerie).

Divers 33.

ROSEMONT (avenue).

Question orale 45 b).

ROUMANIE (aides en faveur de la).

Motion 380 (148e année).

RUES-BASSES.

Interpellation 7004.
Questions écrites 1239 (148e année), 2008.
Questions orales 39, 63.

S

SAINT-ANTOINE (promenade, parking).

Proposition 99.
Motion 1012, 1042.
Question écrite 2001.

SAINT-FRANÇOIS (place).

Motion 1043.

SAINT-GEORGES (route, boulevard, cimetière de).

Propositions 19, 58, 66.

SAINT-GERVAIS (Maison des jeunes, quartier).

Question orale 66.
Election 16.

SAINT-JEAN (quartier, falaises, rue de).

Propositions 10, 101.
Question orale 43.

SAINTE -CLOTILDE (avenue).

Proposition 65.

SÉCHERON (groupe scolaire, école, quartier de).

Propositions et rapport 68, 69, 70, 71, 108 A.
Résolution 5006.
Pétition 14.

SÉCURITÉ (des bâtiments).

Propositions 33, 76.
Motions 1068, 1072.

SERVETTE (rue de la).

Proposition 62.
Question écrite 2019.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS).

Propositions 32, 54.
Projet d'arrêté 12.
Motion 1021.
Question écrite 2012.
Questions orales 293 (148e année), 14, 38.

SERVICE SOCIAL.

Motion 325 (147e année).
Question écrite 1232 (148e année).

SERVICES IMMOBILIERS.

Motion 538 (144e année).

SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE.

Proposition 19.
Election 33.

SERVITUDES.

Proposition 390 (148e année), 28.

SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement).

Rapport 23 A.
Question écrite 2027.
Question orale 60.
Pétitions 65 (148e année), 7.

SILLEM (rue).

Proposition 59.

SOCIALE ET DE LA JEUNESSE (commission).

Propositions et rapports 341, 392 (148e année), 26, 27, 39, 51 A, 57 A, 78 A, 97, 104 A, 108 A.
Motions 364 (148e année), 1030, 1046, 1056, 1069.
Pétitions 5, 14, 18, 25.
Elections, 11.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

(voir coopératives d'habitation).

SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS, ARCHITECTES, SUISSE (SPSAS).

Pétition 4.

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE (SIP).

Proposition 364 (148e année).
Question orale 51.

SORGENTELEFON.

Motion 1054.

SOUDAN (secours au).

Proposition 16.

SOURCES (rue des).

Proposition 379 (148e année).

SOUS-BOIS (chemin).

Proposition 102.

SPORTS (chemin des).

Proposition 36.

SPORTS ET SÉCURITÉ (commission des).

Propositions 5, 33, 34, 54.
Motion 1048.
Pétitions 15, 17.
Election 12.

SQUATTERS.

Motion 1071.
Interpellation 7006, 7026.

STAND (rue du).

Proposition 19.

STATIONNEMENT (problèmes de).

Motions 1012, 1044.
Interpellation 7009.
Questions écrites 2007, 2024.
Questions orales 20, 40, 59.

STATUT DU PERSONNEL (de la Ville de Genève et du SIS).

Proposition 32 et projet d'arrêté 12.
Interpellation 7011.

STURM (place).

Résolution 539 (148e année).

SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS.

Proposition 89.
Motions 1038, 1052, 1057, 1060, 1066.
Question écrite 1238 (148e année).
Questions orales 2, 29.

SYNAGOGUE (place de la).

Question orale 25.

T

TACONNERIE (rue de la).

Question écrite 2017.

TATTES-BRÛLÉES (chemin des).

Proposition 66.

TAVAN (chemin Edouard-).

Proposition 13.

TAVEL (Maison).

Proposition 58.

TAXE PROFESSIONNELLE.

Election 15.
Divers 37.

TÉLÉGENÈVE SA.

Election 19.

TENTE BOTTA.

Question orale 11.

TERRASSES.

Postulat 3001.
Question écrite 2002.
Pétition 1.

THÉÂTRE AM STRAM GRAM

Questions orales 6, 15.

THÉÂTRE DU LOUP.

Motion 1034.

THOMAS (chemin Frank-).

Pétition 7.
Question orale 45 b).

THURY (chemin).

Question écrite 2028.

TILLEULS (Maison des, avenue des).

Propositions 11, 101.
Question écrite 1238 (148e année).

TOUR DE SUISSE.

Question orale 10.

TRAFIC (modération du).

Rapport 22 A.
Motions 1058.

Interpellation 822 (148e année).
Pétition 21, 66.

TRAM 13

Motion 1040.
Question orale 28.

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG).

Proposition 77.
Motions 1029, 1040.
Questions orales 28, 41, 65.

TRAVAUX (commission des).

Propositions 364, 377, 390, 392, 396 (148e année), 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 19, 20, 25, 29, 36, 37, 40, 43, 55, 58, 65, 66, 67, 73, 76, 77, 84, 97, 94, 95, 96, 100, 101, 102.
Motions 538 (144e année), 1043, 1067, 1068.
Pétition 6.
Election 13.
Divers 15.

TREMBLEY (avenue, quartier de).

Propositions et rapport 9, 29, 98 A.
Pétition 8.

TRENTE-ET-UN-DÉCEMBRE (école du).

Question orale 3.

TROTTOIRS.

Question écrite 2019.
Questions orales 45 b), 59.
Pétition 7.

TUNNEL DU MONT-BLANC.

Résolution 5003.

TURRETTINI (quai).

Proposition 95.

U

URBANISME.

Interpellation 847 (148e année).

USINE (l').

Motion 1038.
Pétition 19.

V

VALAIS (rue du).

Proposition 90.

VANDALISME.

Interpellation 7026.

VAREMBÉ (centre sportif, piscine de).

Rapport 63 A.
Motion 1074.
Question orale 37.

VÉLODROME (rue du).

Question orale 17.

VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Question orale 1.

VERDAINE (rue).

Question écrite 1107 (146e année).

VERMONT (groupement d'habitants, parc, quartier, rue de).

Proposition et rapport 39, 63 A.
Question orale 32.
Pétitions 10, 67.

VERNETS (centre sportif des, quai des).

Propositions 33, 34.
Motion 1048.
Pétition 17.

VERNIER (commune de).

Proposition 19.

VESSY (installation, centre sportif, route et pont de).

Propositions 13, 94.

VEYRIER (route de).

Proposition 28.

VIDOLLET (rue du).

Pétition 10.

VIEILLE-VILLE.

Motion 1003.

VILLEREUSE (triangle de, rue de).

Motions 1006, 1014, 1031.

VIOLETTE (rue Jean-).

Proposition 396.

VIOLLIER (rue).

Question orale 275 (148e année).

VŒUX ET FÉLICITATIONS.

Correspondance 3.
Divers 14.

VOIE-CREUSE (chemin de la).

Proposition 90.

VOIRIE.

Proposition 7.
Motions 399 (148e année), 1059.
Question écrite 2023.
Questions orales 23, 31, 39, 58.

VOLLANDES (quartier, école des).

Question orale 21.

W

WENDT (avenue).

Question orale 315 (148e année).

WILSON (commission ad hoc).

Question écrite 2006.

WILSON (quai).

Question orale 2003.

Z

ZONES DE CONSTRUCTION (modification des).

Propositions 68, 70, 82, 91.
Résolution 5006.

II. Table des propositions et rapports

Cette table contient l'intitulé exact de toutes les propositions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Elle contient également les rapports des commissions auxquelles ont été renvoyés des objets n'émanant pas du Conseil administratif.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

242 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné au financement d'une étude sur la pauvreté en Ville de Genève.

Relance, 1175.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

334 Projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze, Mme Marie-Charlotte Pictet et M. Claude Miffon: définition de la motion préjudicielle (révision de l'article 56).

Rapports, 1603. Débats, 1606, 1608, 1672. Arrêtés, 1608, 1674.

341 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 60 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager pour l'aménagement d'une discothèque, rue de la Madeleine 16, projet inscrit au 12e Programme financier quadriennal.

Remarque, 262. Rapports, 277, 297. Débats, 283, 296. Lettre, 289. Amendement, 285. Arrêté amendé, 296.

361 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné au financement d'une étude générale sur la réorganisation et la rationalisation de l'administration pouvant aboutir à une privatisation partielle ou totale de certaines activités municipales.

Relance, 1779.

364 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs, porté à 3 163 798 francs, destiné aux travaux d'aménagement néces-

saires pour permettre l'installation du Musée d'art moderne, du Centre d'art contemporain et du Musée de l'automobile dans l'ancien bâtiment de la SIP, Nos 28-30, rue des Bains.

Remarques, 119. Rapports, 714, 734. Amendement, 744. Débats, 745, 756. Arrêté, 757.

373 Proposition en vue de:
- l'octroi à la Société coopérative Résidence Club Le Perron d'un droit de superficie sur des parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement;
- la désaffectation d'une partie de la parcelle b, feuille 80 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, sise rue Albert-Richard/rue du Mandement.

Rapport, 123. Débats, 131, 133. Arrêtés, 133, 134.

377 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 270 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble 4, rue de Montbrillant.

Rapport, 135. Débats, 141, 143. Arrêté, 143.

379 Proposition en vue:
- d'un remembrement foncier portant sur des parcelles sises dans le périmètre rue Prévost-Martin/boulevard du Pont-d'Arve/rue Micheli-du-Crest/rue des Sources;
- d'un échange de terrains portant sur: la parcelle 2731, feuille 28, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève d'une contenance de 369 m^2 et les parcelles 2649 et 2650, feuille 36, section Plainpalais, propriété de SPI d'une contenance totale de 440 m^2;
- de l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à COPLOG s'exerçant sur la parcelle issue du remembrement foncier susvisé et sur les parcelles 2649 et 2650, feuille 36, section Plainpalais.

Rapport, 144. Arrêtés, 147, 148.

385 Proposition en vue de:
- un remembrement foncier entre la Ville de Genève et la SI rue des Gares 29;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative La Rencontre pour la construction de logements;

- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative Emphytehome pour la construction de logements;
- l'octroi d'un droit de superficie conjoint à la Coopérative La Rencontre, la Coopérative Emphytehome et la SI rue des Gares 29 pour la construction d'un parking souterrain destiné aux habitants;
- l'ouverture d'un crédit de 980 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 2790, fe 69, commune de Genève section Cité, et de sa dépendance la copropriété pour moitié de la parcelle N° 2788 index 1, fe 69, commune de Genève section Cité, sises 19, rue des Gares;
- un remembrement foncier entre la Ville de Genève et Göhner SA;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative 15-15bis, rue des Gares, pour la rénovation de l'immeuble 15-15bis, rue des Gares;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative La Ciguë pour la construction de logements destinés à des personnes en formation.

Rapport, 149. Débats, 193, 195. Arrêtés, 196 à 199.

390 Proposition en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N° 6603 et 935, feuille 70, section Cité, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 2297, feuille 70, section Cité, sise 2, rue de la Faucille, propriété de M. Robert Detraz.

Rapport, 2839. Arrêté, 2842.

392 Proposition en vue de l'ouverture de la seconde tranche, d'un montant de 3 900 000 francs, ramené à 3 585 000 francs, du 9e crédit destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Rapports, 200, 208. Débats, 208, 209. Arrêté, 210.

393 Proposition en vue de l'octroi à Syntercoop d'un droit de superficie sur des terrains sis 35-37, rue de Lyon, en vue de la construction d'immeubles de logements à caractère social.

Rapport, 606. Premier débat, 610. Arrêté, 612.

395 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du règlement spécial N° 28316-

239-240 compris entre le quai du Mont-Blanc, la rue du Mont-Blanc, la rue de Chantepoulet, la place Cornavin et la rue des Alpes, dans la section Genève-Cité.

Rapport, 210. Débat et arrêté, 223.

396 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 13 880 000 francs, ramené à 13 748 000 francs, destiné aux travaux de reconstruction de collecteurs à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales, de chaussées, trottoirs, ainsi que d'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables au boulevard de la Cluse (hormis le tronçon du boulevard compris entre les rues Jean-Violette et Lombard).

Rapport, 2014. Débats, 2038, 2039. Arrêté, 2040. Motion (1029), acceptée, 2041.

399 Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1990.

Rapport, 1542. (Motion N° 1027). Correspondance, 1577 à 1579. Débats, 1583, 1598, 1669. Arrêtés, 1598, 1602, 1669.

401 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier No 28274A-233 «Les Pléiades» situé entre l'avenue Louis-Aubert et le chemin des Pléiades.

Rapport, 224. Arrêté, 228.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

1 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 500 000 francs destiné à l'équipement d'une infrastructure de télécommunication permettant de satisfaire aux transmissions de données informatiques et au remplacement des installations de transmissions téléphoniques.

Proposition, 49. Préconsultation, 80. Commission, 81. Rapport, 1609. Débat, 1616. Arrêté, 1621.

2 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 500 000 francs destiné à l'acquisition de l'équipement informatique nécessaire au fonctionnement du réseau télématique de l'administration municipale.

Proposition, 81. Commission, 88. Rapport, 1622. Débat, 1625. Arrêté, 1627.

3 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 600 000 francs destiné à la mise en œuvre de la première phase du concept général de la base de données du patrimoine immobilier et mobilier et à sa mise en application dans l'ensemble de l'administration municipale.

Proposition, 88. Commission, 97. Rapport, 1674. Débats, 1678, 1683. Arrêté, 1684.

4 Proposition en vue de l'ouverture de divers crédits supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1991 pour un montant de 2 423 420 francs, ramené à 2 160 300 francs.

Proposition, 97. Préconsultation, 106. Commission, 110. Remarque, 228. Rapport, 306. Débat, 314. Appel nominal, 331. Arrêté amendé, 340.

5 Proposition en vue de l'approbation du principe de l'extension du centre sportif des Evaux.

Proposition, 358. Commission, 369.

6 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 532 000 francs pour la restructuration et la restauration de la villa Freundler, sise rue de Carouge 35, à destination d'une crèche.

Proposition, 369. Commission, 377. Rapport, 2862. Débat, 2897. Amendements, 2906, 2908. Motion (N° 1043) amendée, acceptée, 2920. Pétition (N° 6) classement accepté, 2921. Arrêté, 2924. Remarques, 3394, 3395.

7 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 690 000 francs destiné aux travaux d'assainissement et de 2 735 000 francs destiné aux travaux de maintenance des installations de garage du Centre de voirie des Vernets au 10, rue François-Dussaud, soit un total de 4 425 000 francs.

Proposition, 377. Commission, 385. Rapport, 1937. Arrêté, 1954.

8 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 000 000 de francs destiné à des travaux d'amélioration et d'ordre structurel dans divers bâtiments locatifs.

Proposition, 385. Préconsultation, 389. Commissions, 390. Rapports, 1691, 1694. Débat, 1697. Arrêté, 1700.

9 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28320-254 situé le long de l'avenue du Bouchet et à l'angle de l'avenue Trembley. Ce plan abroge et remplace le plan localisé de quartier N° 27662-254 adopté par le Conseil d'Etat le 8 août 1984.

Proposition, 391. Commission, 396. Rapport, 621. Débat et arrêté, 626.

10 Proposition en vue de l'échange de terrains portant sur:

- les parcelles N°s 1271 et 1272, fe 38, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface totale de 1522 m^2, sises rue de Saint-Jean 39-41, propriétés de la Ville de Genève;
- la parcelle N° 1277 de 659 m^2 et une surface d'environ 355 m^2 à détacher de la parcelle voisine N° 2564, toutes deux fe 38, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sises rue de Saint-Jean 51-53 et 47-49, propriétés respectives de Fraisse Holding SA et Arista SA et le versement à la Ville de Genève d'une soulte de 1 000 000 de francs.

Proposition, 396. Commission, 404. Rapport, 1722. Arrêté, 1723.

11 Proposition en vue de :

- souscrire à un droit de superficie octroyé à la Ville de Genève par les CFF sur leur domaine pour permettre de recevoir la couverture des voies CFF,
- l'octroi à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings) d'un droit de superficie s'exerçant, pour une part, sous le domaine public formé par l'avenue des Tilleuls, entre la rue des Pénates et la rue des Cèdres, et, pour une autre part, sous le domaine des CFF formé par l'actuel talus.

Proposition, 404. Commission, 432. Rapport, 1724. Débats, 1732, 1734. Arrêtés, 1735.

12 Projet d'arrêté de MM. Manuel Tornare, Bertrand de Weck et Jean-Pierre Lyon en vue de la modification du statut du personnel de l'administration municipale et du statut du Service d'incendie et de secours en matière d'incompatibilités.

Projet d'arreté, 488. Préconsultation, 489. Discussion immédiate, 493. Débats, 493, 498, 526. Amendement et arrêté, 498, 527.

13 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 865 000 francs, complémentaire à celui de 5 200 000 francs, voté par le Conseil municipal le 25 avril 1989, destiné à la reconstruction complète de la route du Bout-du-Monde entre le chemin Edouard-Tavan et le carrefour avec la route de Vessy.

Proposition, 432. Commission, 441. Rapport, 1736. Débat, 1741. Arrêté, 1742.

14 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 710 000 francs destiné à l'acquisition des parcelles sises 15 et 17, chemin des Ouches, 17 et 19, avenue Henri-Golay, 20 et 26 rue Camille-Martin.

Proposition, 758. Commission, 764. Rapport, 1955. (Motion 1030). Débat, 1961. Arrêté, 1964.

15 Proposition en vue de l'octroi à la Société Coopérative d'Habitation Genève d'un droit de superficie sur un terrain sis 31, avenue Ernest-Pictet en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.

Proposition, 764. Commission, 782. Rapport, 1743. Débat, 1744. Arrêté, 1745.

16 Proposition en vue de l'ouverture de deux crédits supplémentaires de 100 000 francs et 50 000 francs destinés à la Croix-Rouge Suisse pour ses programmes de secours au Bangladesh et au Soudan.

Proposition, 441. Discussion immédiate, 443. Débats, 443, 444. Arrêté, 445.

17 A Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la pétition intitulée; non à la suppression des discothèques (Pétition N° 63).

Rapport, 263. Débat, 273. Conclusions, 276.

18 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné à couvrir les frais des procédures dirigées contre le redémarrage de la centrale nucléaire de Creys-Malville.

Proposition, 445. Discussion immédiate, 463. Débats, 463, 464. Arrêté, 464.

19 Proposition en vue de l'échange de terrains portant sur:
- les parcelles N°s 2614 et 2690, une partie des parcelles 2654, index 2 et 3063, propriétés Ville de Genève, sises en la commune de Vernier et représentant une surface totale de 31 565 m^2;
- une surface de 9000 m^2 à détacher de la parcelle 104, index 1, fo 6-7, section Plainpalais, sise quai du Rhône 8-12, rue du Stand, rue des Jardins, boulevard de Saint-Georges 17, propriété des Services industriels de Genève, pour permettre l'implantation d'un groupe scolaire et d'équipements publics.

Proposition, 465. Discussion immédiate refusée, 474. Commission, 474. Rapport, 1746. Débat, 1752. Arrêté, 1754.

20 Proposition en vue de l'ouverture:
- d'un crédit de 815 000 francs destiné à payer le premier acompte relatif à l'acquisition de la parcelle 1546, fe 66, section de Plainpalais, commune de Genève, sise chemin du Châtelet 3, d'une surface totale de 1446 m^2, propriété de Mme Meyer-De Sury Yvonne;
- d'un crédit destiné à payer une rente viagère d'un montant de 60 000 francs par année, indexé au coût de la vie, constituée sur la tête des deux époux, Mme Yvonne Meyer-De Sury (1920) et M. Gérard Meyer (1917);
- d'un crédit de 400 000 francs destiné à payer une indemnité d'évacuation, au prorata du temps d'habitation des époux Meyer-De Sury.

Proposition, 474. Préconsultation et commission, 481. Rapport, 1967. Arrêté, 1971.

21 A Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion N° 386 de MM. Olivier Cingria, Homy Meykadeh et Pierre Muller, acceptée par le Conseil municipal le 26 février 1991, intitulée: réduction de moitié de l'attribution au Fonds de décoration.

Rapport, 229. Débats, 236, 241. Amendements 238. Motion amendée acceptée, 242.

Propositions

22 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du comité Louis-Favre demandant divers aménagements à la rue Louis-Favre (Pétition 66).

Rapport, 353. Débat 356. Conclusions, 357.

23 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du Parti écologiste genevois, intitulée: halte au massacre des arbres (Pétition 65).

Rapport, 613. Classement, 621.

24 Proposition du bureau du Conseil municipal en vue de la fixation du tarif des jetons de présence à verser aux conseillers municipaux.

Proposition, 984. Préconsultation, 986. Discussion immédiate, 990. Débat et arrêté, 991.

25 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 233 000 francs au crédit de 5 500 000 francs voté le 23 février 1983 destiné aux travaux de transformation et de restauration du Musée des sciences à la villa Bartholoni.

Proposition, 782. Préconsultation, 788. Commission, 789. Rapport, 2925. Débat et arrêté, 2929.

26 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 140 000 francs pour la réhabilitation de la villa Picot, sise plateau de Frontenex 11, à destination d'une crèche.

Proposition, 790. Préconsultation et commission, 798. Rapport, 2474. Débat, 2481. Arrêté, 2486.

27 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 000 francs destiné à la transformation des locaux du 1er étage du 11, chemin du Furet, en une crèche à temps partiel.

Proposition, 798. Préconsultation et commission, 804. Rapport, 2487. Arrêté, 2490.

28 Proposition en vue de la constitution d'une servitude de pose, maintien et entretien d'un collecteur d'eaux usées transitant sur la parcelle sise route de Veyrier 71, propriété de la Ville de Genève.

Proposition, 804. Discussion immédiate et arrêté, 808.

29 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 500 000 francs, ramené à 4 020 000 francs, destiné à l'acquisition de l'immeuble sis avenue Trembley 21 bis.

Proposition, 809. Préconsultation, 816. Commission, 820. Rapport, 1973. Débats, 1979, 1990. Amendement, 1984. Arrêté 1990 .

30 Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1992.

Rapport, 627. Préconsultation, 687. Commissions, 703. Rapports, 2115, 2163, 2168, 2177, 2181, 2184, 2218, 2219, 2229, 2233, 2240, 2241. Débats, 2255, 2278, 2314, 2354, 2410, 2419. Amendements, 2280, 2282, 2291, 2301, 2303, 2304, 2308, 2310, 2314, 2316, 2318 à 2320, 2324, 2325, 2331, 2332, 2336 à 2338, 2340, 2344 à 2348, 2354, 2355, 2359 à 2366, 2369, 2372, 2377, 2384 à 2386, 2388, 2397, 2399, 2401, 2403, 2421, 2422. Appel nominal, 2433. Arrêtés, 2416, 2434 à 2436.

31 Proposition en vue de remplacer l'arrêté du Conseil municipal du 22 juin 1976 concernant le traitement annuel des conseillers administratifs.

Proposition, 821. Préconsultation, 826. Refusée, 831.

32 Proposition en vue de la modification des statuts du personnel de l'administration et du Service d'incendie et de secours ainsi que du remplacement de l'arrêté du Conseil municipal du 18 décembre 1969 concernant l'allocation de vie chère aux magistrats et au personnel de l'administration ainsi qu'aux pensionnés et retraités.

Proposition, 832. Préconsultation, 847. Commission, 848. Rapport, 1756. Débats, 1763, 1767. Arrêtés, 1767.

33 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 15 000 000 de francs, ramené à 13 662 108 francs, destiné à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire couverte des Vernets.

Proposition, 859. Préconsultation, 895. Commission, 902. Rapport, 3207. Débats, 3239, 3253. Amendements, 3242, 3246, 3252. Arrêté amendé, 3254.

34 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 250 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation des vestiaires de la piscine des Vernets.

Proposition, 877. Préconsultation, 895. Commission, 902. Lettre, 1186. Rapport, 2946. Pétition (N° 17), 2952. Motion préjudicielle (N° 1048), 2953. Débats, 2964, 2999. Renvoi au Conseil administratif accepté, 2964, 3003. Projet d'arrêté urgent refusé, 2972.

35 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 787 000 francs destiné à la transformation et rénovation de l'immeuble 10, rue de la Chapelle.

Proposition, 903. Commission, 918. Rapport, 2491. Lettre, 2497. Débat, 2499. Renvoi au Conseil administratif, 2504.

36 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 260 000 francs destiné à la construction de collecteurs à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales au chemin de l'Essor et à l'avenue de la Concorde, ainsi qu'à l'aménagement de hors-lignes aux chemins des Sports et de l'Essor, en relation avec la réalisation du plan localisé de quartier de la Cité-jardin d'Aïre.

Proposition, 918. Commission, 923. Rapport, 1774. Arrêté, 1776.

37 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 332 000 francs destiné à la rénovation des bains des Pâquis.

Proposition, 923. Préconsultation, 943. Commission, 944. Rapport, 2041. Débats, 2046, 2052. Arrêté, 2052.

38 Proposition en vue de la modification de l'arrêté voté le 10 octobre 1989 relatif aux crédits d'études du Musée d'ethnographie.

Proposition, 944. Lettre, 948. Préconsultation, 951. Commission, 966. Rapport, 3527. Lettre, 3535. Débat, 3536. Renvoi au Conseil administratif, 3549.

39 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 926 000 francs destiné à la transformation de l'arcade appartenant à COOP Genève, située rue de Vermont 18 bis, en locaux scolaires.

Proposition, 974. Préconsultation et commission, 983. Rapport, 2053. Débats, 2060, 2065. Amendement, 2063. Arrêté amendé, 2065.

40 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 600 000 francs destiné à la reconstruction complète de la rue Louis-Favre.

Proposition, 1035. Préconsultation, 1044. Commission, 1045. Rapport, 3550. Débats 3562, 3567. Amendement, 3563. Arrêté amendé, 3568.

41 Proposition en vue de l'octroi à la Coopérative Rive et Parc d'un droit de superficie sur un terrain sis 5, rue du Parc, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.

Proposition, 1045. Commission, 1056. Rapport, 2066. Débats, 2068, 2073, 2468. Arrêté 2474.

42 Proposition en vue de l'octroi à l'Association sans but lucratif pour la construction d'habitations à loyer limité d'un droit de superficie sur un terrain sis 15, rue de Lyon - 5-7, rue du Jura, en vue de construire un immeuble de logements à caractère social.

Proposition, 1056. Commission, 1075. Rapport, 2074. Débat, 2075. Arrêté, 2077.

43 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 14 394 000 francs destiné à couvrir les frais des travaux de transformation, de rénovation et de restauration au Musée d'art et d'histoire.

Proposition, 1075. Préconsultation et commission, 1084. Rapport, 3871. Motion (1067), 3878. Motion préjudicielle (1068), 3889. Projet d'arrêté amendé, 3880. Débats, 3897, 3905. Arrêté amendé accepté, 3906.

44 Proposition en vue de:

- l'abrogation de l'arrêté I voté le 19 décembre 1989 relatif à la proposition N° 215 concernant l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation de financement des œuvres de prévoyance de la Genevoise Assurances s'exerçant sur des terrains sis chemin de la Clairière;

– l'octroi à la Société coopérative Les Chênes Verts d'un droit de superficie sur les mêmes parcelles sises chemin de la Clairière, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.

Proposition, 1084. Commission, 1101. Rapport, 2078, Débat et arrêtés 2079.

45 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan de site de la rade N° 28392A-610 et de son règlement, destiné à remplacer le plan N° 27195-610 du 20 décembre 1978.

Proposition, 1101. Préconsultation, 1107. Lettre, 1107. Commission, 1109. Rapport, 1700. Débats, 1708, 1720. Arrêté, 1721.

46 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28315-254 situé au Petit-Saconnex entre l'avenue du Bouchet et le chemin Charles-Georg.

Proposition, 1109. Commission, 1112. Rapport, 1188. Débats et arrêté, 1191.

47 Proposition en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

Proposition, 1112. Préconsultation, 1127, 1134. Commissions, 1141.

48 A Rapports de la commission de l'aménagement chargée d'étudier la motion N° 359 de Mme Magdalena Filipowski, MM. Bertrand de Weck et Alain Vaissade, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 1990, intitulée: smog d'été – smog d'hiver smog d'été – smog...

Rapport intermédiaire, 1192. Rapport, 3568. Débats, 3589, 3606. Conclusions du rapport refusées à l'appel nominal, 3607. Motion amendée par la commission acceptée, 3607.

49 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 070 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal.

Proposition, 1142. Préconsultation, 1150. Commission, 1152. Rapport, 2973. Débats, 2982, 2992. Amendement, 2983. Arrêté amendé, 2993.

50 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion N° 365 de M. Pierre Reichenbach, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990, intitulée: amélioration de la procédure pour la présentation des propositions émanant du Conseil administratif.

Rapport, 1197. Débats, 1204, 1205. Motion amendée, 1206.

51 A Rapports de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse chargées d'examiner la motion N° 364 de MM. Albert Chauffat, Olivier Moreillon et Gilbert Mouron, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990, intitulée: réduction des dépenses du Service des pompes funèbres officielles de la Ville de Genève et rationalisation de ce service.

Rapports, 1207, 1212. Débats, 1256, 1262. Motion, 1262. Correspondance (6), 1538.

52 Projet d'arrêté de M. Bernard Lescaze: élection dans les commissions extra-parlementaires (modification de l'article 131 RCM).

Annoncé, 848. Développé, 1470. Préconsultation, 1471. Discussion immédiate refusée, 1471. Commission, 1472. Rapport, 3907. Débats 3909, 3911, 3982. Amendement, 3911. Arrêté amendé accepté, 3912, 3982.

53 Proposition en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1991 pour un montant de 3 115 120 francs, ramené à 3 015 120 francs.

Proposition, 1366. Commission, 1377. Remarque, 1925. Rapport, 1926. Débats, 1933, 1936. Amendement, 1935. Arrêté, 1936.

54 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de la nouvelle centrale d'alarme du Service d'incendie et de secours intégrant l'échange du central téléphonique domestique et d'urgence, la transformation des locaux de la centrale actuellement en activité, l'aménagement ergonomique de la centrale de conduite des engagements tactiques et techniques, le réseau de gestion de l'information pour la logistique administrative, technique et d'instruction.

Proposition, 1377. Lettre, 1996. Préconsultation, 1405. Commission, 1414. Rapport, 2538. Débat, 2543. Renvoi au Conseil administratif, 2552.

55 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 490 000 francs, ramené à 7 000 000 de francs, destiné à permettre l'achat de l'école Masset, la construction de son préau et l'aménagement de la promenade publique attenante.

Proposition, 1786. Commission, 1802. Remarques, 1823, 1824. Rapport, 3004. Débat, 3023. Arrêté, 3027.

56 Projet de délibération conforme à l'initiative populaire municipale «Pour la sauvegarde de l'Alhambra et la construction de logements bon marché».

Projet de délibération, 3402. Préconsultation et commissions, 3416.

57 A Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de la Fédération genevoise des garderies et jardins d'enfants concernant les nouveaux tarifs dans les garderies et jardins d'enfants (Pétition N° 5).

Rapport, 3254. Débats, 3265, 3272. Classement, 3272.

58 Proposition en vue:
- du bouclement de divers crédits de constructions terminés sans demande de crédit complémentaire;
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 319 372,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions terminés;
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 5 638 659,50 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions terminés.

Proposition, 1802. Commission, 1817. Rapport, 3028. Arrêté, 3033.

59 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 540 000 francs, complémentaire à celui de 1 657 000 francs voté le 13 février 1990, destiné à couvrir les frais supplémentaires nécessaires à la rénovation de l'immeuble sis rue Sillem 8.

Proposition, 1817. Commission, 1823. Rapport, 2087. Débat, 2088. Arrêté, 2089.

60 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de l'Association des glaciers du canton de Genève demandant l'autorisation de laisser leurs «bancs» sur leurs emplacements pendant la période hivernale (novembre à février) (Pétition N° 1).

Rapport, 1860. Débat, 1863. Conclusions refusées, 1869.

61 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28400-292, situé au plateau de Frontenex. Ce plan abroge et remplace partiellement le plan N° 27493-292 adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 1982.

Proposition, 2090. Commission, 2098. Rapport, 3282. Débat, 3291. Conclusions acceptées, 3297.

62 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28 328-227, délimité par la rue de la Servette, la rue de la Poterie, la rue du Colombier et la rue Carteret. Ce plan abroge et remplace pour partie le plan d'extension N° 24173-227 adopté par le Conseil d'Etat le 27 mai 1960.

Proposition, 2098. Commission, 2104. Rapport, 3298. Débat, 3305. Arrêtés, 3307.

63 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition des habitants du quartier de Vermont demandant un horaire d'ouverture plus grand de la piscine extérieure de Varembé (Pétition N° 67).

Rapport, 2081. Conclusions, 2086.

64 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28397-204, situé le long du chemin du Dr-Adolphe-Pasteur au Petit-Saconnex. Ce plan abroge et remplace le plan localisé de quartier N° 26883-204 adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 1975.

Proposition, 2505. Commission, 2510. Rapport, 3034. Arrêté, 3037.

65 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 730 000 francs brut, dont à déduire 500 000 francs versés par le Cercle du Grand Théâtre, soit net 3 230 000 francs, destiné à la rénovation et à la transformation du bâtiment 8, avenue de Sainte-Clotilde.

Proposition, 2510. Préconsultation, 2522. Commission, 2530. Rapport, 3308. Débat, 3317. Amendement, 3317. Arrêté, 3320.

66 Proposition en vue de la vente, pour la somme de 5 478 000 francs, des parcelles 1931, 1932, 1933 index 1, 1934, 1935 et 1936, toutes feuille 4 du cadastre de la commune de Lancy, sises route de Saint-Georges/chemin des Tattes-Brûlées, propriété Ville de Genève, à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève.

Question, 1531. Réponse, 1532. Proposition, 2552. Commission, 2558. Rapport, 3321. Arrêté, 3323.

67 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 610 000 francs, destiné à l'acquisition des parcelles 3168, 2975, 2956, fo 71, commune de Genève, section Plainpalais, sises rue Maurice-Barraud, d'une surface totale de 3042 m2.

Proposition, 2558. Commission, 2564. Rapport, 3324. Débat, 3328. Arrêté, 3331.

68 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28443-222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone industrielle et artisanale).

Proposition, 2564. Lettres, 2585, 2587. Préconsultation, 2590. Commission, 2617. Remarques, 3395, 3396. Rapport, 3913. Arrêté amendé, 3939. Résolution (5006), 3939. Débats, 3951, 3967, 3983. Amendement refusé à l'appel nominal, 3967, 3990. Arrêté, 3969, 3991.

69 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28426-222 dans le quartier de Sécheron.

Proposition, 2569. Lettres, 2585, 2587. Préconsultation, 2590. Commission, 2617. Rapport, 3944. Débats, 3951, 3967, 3983. Amendement refusé à l'appel nominal, 3967. Arrêté, 3970, 3992.

70 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28442-166/222 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Sécheron (création d'une zone 3, d'une zone de développement 3 destinée à des organisations internationales et d'une zone de verdure à l'avenue de la Paix).

Proposition, 2575. Lettres, 2585, 2587. Préconsultation, 2590. Commission, 2618. Rapport, 3946. Débats, 3951, 3967. Arrêté, 3974.

71 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du plan localisé de quartier N° 28427-166/222 dans le quartier de Sécheron.

Proposition, 2580. Lettres, 2585, 2587. Préconsultation, 2590. Commission, 2618. Rapport, 3947. Débats, 3951, 3967. Arrêté, 3975.

72 Projet d'arrêté de MM. Albert Knechtli, Alain Comte et Bertrand de Weck: examen des crédits extraordinaires de renouvellement du matériel et des véhicules.

Annoncé, 2436. Reporté, 2713. Développé, 3114. Préconsultation, 3115. Refusé, 3121.

73 Proposition en vue de l'ouverture d'un premier crédit de 1 500 000 francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments publics.

Proposition, 2747. Commission, 2758.

74 Proposition en vue de l'approbation des comptes de la saison 1990-1991 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Proposition, 2759. Commission, 2803. Rapport, 3702. Arrêté 3710.

75 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28404-203, situé à l'angle de l'avenue Giuseppe-Motta et de la rue Maurice-Braillard (ex-Vidollet).

Proposition, 2803. Commission, 2809. Rapport, 3332. Arrêté, 3336.

76 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs pour des travaux de mise en conformité des installations du Théâtre Pitoëff aux normes de sécurité.

Proposition, 2809. Préconsultation et commission, 2813. Rapport, 3710. Débat, 3712. Arrêté, 3713.

77 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 622 000 francs – dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 424 000 francs – soit net à la charge de la Ville de Genève 2 198 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement du domaine public à réaliser en relation avec la mise en place de la moyenne ceinture Nations-Carouge (ligne 11) du réseau TPG 1995.

Proposition, 2814. Commission, 2821. Rapport, 3714. Débat, 3717. Arrêté, 3718.

78 A Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition des parents fréquentant l'Arcade des enfants, relative à l'augmentation des tarifs des jardins d'enfants (Pétition N° 18).

Rapport, 3038. Classement, 3040.

79 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 50 000 francs pour le compte N° 03.317 «Conseil administratif - Dédommagements».

Communication, 2442. Proposition, 2930. Discussion immédiate acceptée, 2941. Arrêté, 2941.

80 A Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la communication du Conseil administratif concernant le projet de création d'une banque cantonale unique à Genève, et projet de résolution N° 5004 de la commission des finances.

Rapport, 2822. Débats, 2831, 2858. Amendements, 2832, 2859. Résolution amendée acceptée, 2838, 2861.

81 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution N° 543 du Bureau du Conseil municipal, acceptée par le Conseil municipal le 15 mai 1991, intitulée: modification de la procédure de prise en considération des propositions du Conseil administratif.

Rapport, 3336. Résolution refusée, 3339.

82 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de modification du régime des zones de constructions N° 28411-117, sur le périmètre dit de l'Ilot 14, compris entre les rues Beaulieu, Baulacre et Montbrillant, portant sur la création d'une zone de développement 3 destinée à des équipements publics et sur la correction des limites de la zone 3 adjacente.

Proposition, 3416. Commission, 3423.

83 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de l'Association Mieux Vivre à Plainpalais demandant un parc aux Minoteries (Pétition N° 68).

Rapport, 3339. Débat, 3349. Classement, 3355.

84 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 400 000 francs destiné au projet de réalisation d'un collecteur séparatif d'eaux pluviales entre le plateau de Frontenex et le lac.

Proposition, 3423. Commission, 3428.

85 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville relative aux legs et donations faits à la Ville de Genève. (Pétition N° 69).

Rapport, 3356. Débat, 3374. Conclusions, 3375.

86 A Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion N° 1035 de M. Jean-Jacques Monney, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier 1992, intitulée: budget futur de la Ville de Genève.

Rapport, 3041. Débat, 3045. Motion amendée acceptée, 3063.

87 A Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de la Fédération économique du Centre-Ville demandant la réouverture promise de la place Longemalle (Pétition N° 3).

Rapport, 3376. Débat, 3381. Pétition refusée, 3388.

88 A Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport de gestion N° 22 de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes (FAG), exercice 1990.

Rapport, 3389. Débat, 3390. Conclusions, 3391.

Propositions

89 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 825 250 francs destiné à couvrir la subvention d'exploitation de la saison 1992-1993 du Grand Théâtre.

Proposition, 3428. Préconsultation, 3451. Commission, 3455.

90 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28381-222 situé à l'angle de la rue du Valais et du chemin de la Voie-Creuse.

Proposition, 3456. Commission, 3460. Rapport, 3993. Débats, 3997, 3999. Arrêté, 3999.

91 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, concernant l'adoption du projet de loi N° 28467-66 modifiant le régime des zones de construction dans le quartier de Plainpalais, îlot Moulins Raichlen (création d'une zone 2 destinée à des équipements publics DS. OPB III).

Proposition, 3460. Commission, 3464.

92 Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28398-66II, situé le long de la rue des Minoteries, du quai Charles-Page, de la rue Dizerens et de la rue Dancet. Ce plan modifie pour partie le plan localisé de quartier N° 27185-66II adopté par le Conseil d'Etat le 17 mai 1978.

Proposition, 3464. Préconsultation, 3471. Commission, 3472.

93 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 150 000 francs destiné à couvrir les frais d'étude nécessaires à la rénovation et à la transformation de la piscine des Vernets.

Retirée.

94 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de Vessy sur l'Arve.

Proposition, 3722. Commission, 3729.

95 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la remise en état de la structure béton armé du quai Turrettini, ainsi qu'à la réfection du dallage.

Proposition, 3729. Préconsultation 3734. Commission, 3737.

96 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné à des travaux de rénovation et adaptation aux normes des installations de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

Proposition, 3738. Commission, 3768.

97 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 625 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1992 et 1993 pour les projets inscrits au 12e Programme financier quadriennal.

Proposition, 3679. Préconsultation, 3686. Renvoi aux commissions, 3700, 3702.

98 A Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la pétition des habitants du Petit-Crêt intitulée: «Pour un bon plan de quartier Trembley-Bouchet» (Pétition 8).

Rapport, 3719. Conclusions acceptées, 3722.

99 Proposition en vue de l'octroi à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (Fondation des parkings) d'un droit de superficie s'exerçant sous le domaine public formé par la promenade Saint-Antoine.

Proposition, 4083. Préconsultation, 4113. Commission, 4113, 4115.

100 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 360 000 francs destiné à l'aménagement de l'avenue d'Aïre en relation avec la réalisation du plan localisé de quartier N° 27950A-278 «Campagne Masset».

Proposition, 4116. Commission, 4125.

101 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 460 000 francs, comprenant:

- d'une part, les frais d'étude du projet de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône, pour un montant de 400 000 francs;

– d'autre part, la construction d'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales à l'avenue des Tilleuls, en coordination avec la réalisation du garage collectif souterrain de Saint-Jean, pour un montant de 1 060 000 francs.

Proposition, 4125. Commission, 4131.

102 Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle 1825, feuille 65, commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin des Genêts 14-chemin Sous-Bois 1-2, d'une surface totale de 5355 m^2, propriété de Mme Anne-Marie Archinard.

Proposition, 4131. Commission, 4135.

103 Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1991.

Rapport, 4135. Préconsultation, 4300. Commission, 4304.

104 A Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant (ANIM) demandant la construction urgente d'un groupe scolaire dans leur nouveau quartier (Pétition 25).

Rapport, 4000. Débats, 4013, 4017. Conclusions acceptées, 4017.

105 Projet d'arrêté de Mmes Suzanne-Sophie Hurter, Alice Ecuvillon, Marie-France Spielmann, Micheline Spoerri, Brigitte Polonovski Vauclair, Irène Schlemmer, MM. Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Eric Mottu, Jean-Pierre Lyon, Bernard Lescaze, Pierre Marti, Daniel Pilly, Albert Knechtli, Bertrand de Weck et Gilbert Mouron: 150e anniversaire de l'autonomie communale.

Déposé, 3609. Développé, 4352. Préconsultation, 4354. Discussion immédiate acceptée, 4356. Arrêté, 4356.

106 Projet d'arrêté de Mme Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Alain Comte, Hubert Launay, Eric Mottu, Bertrand de Weck et Marco Ziegler: amendement au règlement transitoire relatif aux plans d'utilisation du sol.

Déposé, 3769. Développé, 4054. Lettres, 4058, 4059, 4060, 4062, 4063. Préconsultation, 4070. Prise en considération à l'appel nominal, 4079. Discussion immédiate acceptée, 4080. Débats, 4081, 4318. Arrêté accepté, 4081. En troisième débat, arrêté refusé à l'appel nominal, 4331.

107 Projet d'arrêté de Mme Véronique Pürro et M. Marco Ziegler: congé spécial aux fonctionnaires en cas de maladie d'un membre de la famille.

Déposé, 3821.

108 A Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition de l'APEPS (Association des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron) concernant la réhabilitation de l'école de Sécheron (Pétition N° 14).

Rapport, 4018. Conclusions acceptées, 4044.

III. Table des motions

Cette table contient l'énoncé de toutes les motions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom du motionnaire figure entre parenthèses.

«Mémorial 138e année» (1980-1981)

272 La Ville de Genève concurrente de l'économie privée (Dominique Ducret et Albert Chauffat).

Réponse, 3141.

«Mémorial 144e année» (1986-1987)

538 Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à confier à l'avenir tous les travaux soumis à autorisation, publiée ou non dans la Feuille d'avis officielle, à des mandataires privés (André Hornung, Marie-Charlotte Pictet et Albert Chauffat).

Réponse, 2104.

«Mémorial 145e année» (1987-1988)

163 Les dépassements de crédits d'investissements ne sont pas une maladie incurable (Commission des finances).

Réponses, 89, 2105.

164 Pour la définition de principes et normes en matière de logement par la Ville (Commission des finances).

Réponse, 1825.

185 Inventaire des terrains et immeubles propriété de la Ville de Genève (Pierre Marti et Jacques Hämmerli).

Réponse partielle, 89.

«Mémorial 146e année» (1988-1989)

192 Maison de la Concorde, avenue de la Concorde (André Roch).
Réponse, 2732.

218 Pour une récupération éclairée (Sylvia Menoud-Poget).
Réponse, 2627.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

287 Appartements pour familles nombreuses au 15, avenue De-Gallatin (Homy Meykadeh et Guy Savary).
Question, 1632. Remarques, 1633, Réponse, 1826.

293 Pour la création d'audits en Ville de Genève (commission des finances).
Réponse, 3141.

321 Pour la privatisation partielle ou totale de certaines activités municipales (Edouard Martin).
Réponse, 3141.

322 Mauvais entretien des bords de l'Arve: cessons de tergiverser (David Hiler et Alexandre Wisard).
Réponse, 992.

325 Solidarité avec les plus défavorisés de notre commune à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération (Alexandra Gobet Winiger, Magdalena Filipowski, Olivier Moreillon, Pierre Marti et Michel Meylan).
Réponse, 994.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

338 Fête des promotions des classes enfantines et primaires: récupérons et recyclons les déchets (Bertrand de Weck et Alain Vaissade).
Réponse, 1415.

359 Smog d'été - smog d'hiver - smog d'été - smog d'hiver -smog... (Magdalena Filipowski, Bertrand de Weck et Alain Vaissade).

Rapport 48 A.

364 Réduction des dépenses des pompes funèbres officielles de la Ville de Genève et rationalisation de ce service (Albert Chauffat, Olivier Moreillon et Gilbert Mouron).

Rapport 51 A.

365 Amélioration de la procédure pour la présentation des propositions émanant du Conseil administratif (Pierre Reichenbach).

Rapport 50 A. Réponse, 2734.

372 Musée de l'Ariana (Olivier Moreillon).

Réponse, 1580.

380 Affectation différente de la somme de 88 000 francs (Jean-Pierre Lyon, Manuel Tornare et Bertrand de Weck) (M. Tornare retire sa signature, 3045.)

Complément d'information, 858.

381 Création de places de crèche (Christian Zaugg, Jeannette Schneider-Rime, Daniel Sormanni, Laurette Dupuis, Hélène Ecuyer, Michel Meylan, Magdalena Filipowski, Brigitte Polonovski Vauclair et Gérald Crettenand).

Réponse, 2629.

385 Un concierge... une concierge (égalité des droits) (Alexandra Gobet Winiger et Bernard Lambelet).

Réponse, 1156.

386 Réduction de moitié de l'attribution au Fonds de décoration (Olivier Cingria, Homy Meykadeh et Pierre Muller).

Rapport 21 A.

399 Changement de politique en matière de déneigement des rues (Michel Ducret et Claude Miffon).

Relance, 1181. Réponse, 2736.

416 Aide au peuple kurde (Jean-Jacques Monney, Pierre Reichenbach, Pierre Marti, Denis Menoud, Bernard Lescaze et Guy Savary).

Réponse, 995.

419 Zone sinistrée de la rue de Rive (Suzanne-Sophie Hurter, Pierre Reichenbach, Albert Chauffat, Pierre-Charles George, Pierre Marti et Gilbert Mouron).

Développée, 500. Acceptée, 507. Relance, 2847. Remarques, 2850.

420 Aménagement de la place du Rhône (Suzanne-Sophie Hurter, Albert Chauffat et René Winet).

Développée, 508. Préconsultation, 509. Retirée, 510.

1001 Les crèches comme prolongement de l'habitat (Bernard Lescaze).

Reportée, 508. Développée, 998. Préconsultation, 999. Commission, 1001.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

1003 Aménagement place Longemalle et liaison avec la Vieille-Ville (Andrienne Soutter et Manuel Tornare).

Annoncée, 111. Développée, 510. Préconsultation, 512. Acceptée, 519.

1004 Pour un véritable service public à la Bibliothèque de la Cité (Bernard Lescaze).

Annoncée, 111. Développée, 520. Préconsultation, 522. Acceptée, 523.

1005 Parlement des jeunes (Hélène Braun-Roth et Paul Dunner).

Annoncée, 111. Développée, 1002. Préconsultation, 1004. Acceptée, 1010. Communication, 2444. Question et réponse, 4309.

Motions

1006 Villereuse: respect actif du verdict populaire (Alexandra Gobet Winiger, Alain Comte et Ueli Leuenberger).

Annoncée, 199. Clause d'urgence acceptée, 243. Développée, 346. Préconsultation, 348. Acceptée à l'appel nominal, 352. Réponse, 1890.

1007 Agrandissement de la discothèque des Minoteries (Albert Knechtli).

Annoncée, 199. Clause d'urgence refusée, 244. Développée, 1011. Préconsultation et amendement, 1013. Acceptée, 1016.

1008 Genève, carrefour mondial de l'environnement (Andrienne Soutter).

Annoncée, 245. Reportée, 1017, 1418. Développée, 1827. Préconsultation, 1831. Acceptée, 1836. Question, 4309. Réponse, 4310.

1009 Barèmes de la Gérance immobilière municipale: une bonne idée mais une mauvaise technique (Eric Mottu).

Annoncée, 704. Développé, 1422. Préconsultation, 1425. Commission, 1429.

1010 1992: 150e année de l'autonomie de la Ville de Genève (Eric Mottu).

Annoncée, 704. Développée, 1429. Préconsultation, 1431. Refusée, 1434.

1011 Référence au PFQ obligatoire (Olivier Moreillon).

Annoncée, 848. Développée et acceptée, 1469.

1012 Barrière automatique pour le parcage des députés et conseillers municipaux sur la «demi-lune» de Saint-Antoine (Michel Ducret et Georges Queloz).

Annoncée, 1021. Développée, 1473. Préconsultation, 1474. Refusée, 1477.

1013 Présentation des comptes bouclés d'investissements terminés (Olivier Moreillon).

Annoncée, 1021. Développée, 1477. Acceptée, 1478.

1014 Villereuse: respect actif du verdict populaire... bis! Que fait le Conseil administratif? (Bertrand de Weck, Alain Comte et Alexandra Gobet Winiger).

Annoncée, 1035. Déposée, 1152. Clause d'urgence acceptée, 1156. Acceptée, 1169. Remarque, 1181. Réponse, 1890.

1015 Tour Blavignac: pour une présentation commune de l'étude «logement pour étudiants» et de l'étude «Maison de quartier» (Irène Schlemmer, Guy Savary, Manuel Tornare et Alain Dupraz).

Annoncée, 1170. Développée, 1479. Préconsultation, 1480. Acceptée, 1491.

1016 Palais Wilson...(Alain Comte, Albert Knechtli, Hubert Launay, Ueli Leuenberger, Eric Mottu et Bertrand de Weck).

Annoncée, 1170. Développée, 1491. Préconsultation, 1497. Refusée à l'appel nominal, 1510. Question et réponse, 1632.

1017 A quand la fonction de Madame ou Monsieur Piéton en ville de Genève? (Gérald Crettenand et Marco Ziegler).

Annoncée, 1171. Développée, 1512. Préconsultation, 1515. Refusée, 1519.

1018 La Maison de quartier du Petit-Saconnex (Alexandra Gobet Winiger, Caroline Dallèves Romaneschi, Hubert Launay, Robert Pattaroni et Bernard Lescaze).

Annoncée, 1171. Développée, 1520. Préconsultation, 1523. Amendements, 1524, 1525. Motion amendée acceptée, 1526.

1019 Traversée de la rade: un cadeau empoisonné pour la Ville de Genève (Bertrand de Weck, Caroline Dallèves Romaneschi, Hubert Launay, Alain Comte, Albert Knechtli et Marco Ziegler).

Annoncée, 1171. Développée, 1841. Préconsultation, 1843. Acceptée, 1850. Réponse, 2743.

1020 Pour un regroupement des bibliothèques musicales (Isabelle Mili, Magdalena Filipowski et Bernard Paillard).

Annoncée, 1360. Reportée, 1856. Développée, 2631. Préconsultation, 2632. Commission, 2636.

1021 Pour la transformation du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève en un organisme intercommunal (Claude Miffon et Gilbert Mouron).

Annoncée, 1397, 1439. Préconsultation sur l'urgence, 1403. Développée, 1646. Préconsultation, 1652. Refusée, 1662.

1022 Suppression de l'impôt immobilier complémentaire. (Jean-Jacques Monney et Olivier Cingria).

Annoncée, 1439. Reportée, 1859. Développée, 2636. Préconsultation, 2638. Acceptée, 2640.

1023 Comptes d'exploitation et historiques des immeubles de la Ville: outil de travail indispensable (Véronique Pürro Nicole, Eléonore Witschi et André Waldis).

Annoncée, 1439. Développée, 1869. Préconsultation, 1871. Acceptée, 1875.

1024 Travaux urgents au bâtiment Charles-Galland à Vessy (Alice Ecuvillon, Laurette Dupuis, Olivier Coste, Ueli Leuenberger et Pierre-Charles George).

Annoncée, 1527. Reportée, 1875. Développée, 2641, Amendement, 2642. Préconsultation, 2646. Acceptée, 2656. Information au sujet d'une journée portes ouvertes, 4318.

1025 Pour un usage libre des musées (Bernard Lescaze, Bernard Paillard et Isabelle Mili).

Annoncée, 1527. Développée, 1875. Préconsultation, 1878. Commission, 1884.

1026 Pour une péréquation intercommunale équitable pour la Ville de Genève (Eric Mottu).

Annoncée, 1527. Reportée, 1875, 2657. Développée, 3070. Préconsultation, 3073. Acceptée, 3081.

1027 Chantier de l'Ariana (Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 1595. Clause d'urgence acceptée, 1628. Préconsultation, 1664. Acceptée, 1668.

1028 Pour un plan directeur des cheminements piétonniers en ville de Genève (Gérald Crettenand, Marco Ziegler, Pierre Rumo, Robert Pattaroni et Michel Ducret).

Annoncée, 1687. Développée, 2661. Préconsultation, 2664. Acceptée, 2666.

1029 Desserte par les TPG du boulevard de la Cluse (commission des travaux) (Rapport 396 A).

Annoncée, 2025. Acceptée, 2041.

1030 Utilisation optimale du périmètre Ouches-Camille-Martin à l'usage de groupes scolaires et d'équipements publics (Rapport 14 A).

Annoncée, 1959. Amendement, 1962. Commission, 1966.

1031 Villereuse: respect actif du verdict populaire... troisième! (Eric Mottu, Marco Ziegler, Hubert Launay, Alain Comte, Ueli Leuenberger et Bertrand de Weck).

Annoncée, 1966. Clause d'urgence acceptée, 1966. Développée, 1991. Préconsultation, 1993. Acceptée, 2000.

1032 Etude d'impact concernant l'application des PUS (Fabrice Jucker, Nicolas Meyer et Pierre de Freudenreich).

Annoncée, 2000. Développée, 2684. Préconsultation, 2688. Amendement, 2692. Acceptée, 2693.

1033 Nouveaux tarifs des PTT (Françoise Fehlmann, Corinne Billaud, Guy Zwahlen et René Winet).

Annoncée, 2106. Retirée, 2698.

1034 Local pour le Théâtre du Loup (Daniel Pilly, Eric Mottu et Manuel Tornare).

Annoncée, 2106. Développée, 2521. Préconsultation, 2522. Refusée, 2530.

1035 Budget futur de la Ville de Genève (Jean-Jacques Monney).

Annoncée, 2437. Développée, 2698. Préconsultation, 2702. Commission à l'appel nominal, 2712. Rapport 86 A.

1036 Mesures contribuant à améliorer les finances municipales (Bernard Lescaze et Claude Miffon).

Annoncée, 2437. Reportée, 2713. Développée, 3081. Préconsultation, 3082. Refusée, 3089.

1037 Solidarité avec les chômeurs (Bernard Lescaze et Claude Miffon).

Annoncée, 2437. Reportée, 2713. Développée, 3090. Préconsultation, 3093. Acceptée, 3098.

1038 L'Usine: subventionné ordinaire! (Michel Ducret, Gilbert Mouron, Olivier Cingria, Pierre Reichenbach et Alice Ecuvillon)

Annoncée, 2437. Reportée, 2713. Développée, 3100. Préconsultation, 3103. Amendement, 3105. Acceptée, 3113. Remarque, 3206.

1039 Occupation temporaire des chômeurs par la Ville de Genève: comment augmenter le nombre de bénéficiaires? (Véronique Pürro Nicole, Marco Ziegler et Albert Rodrik).

Annoncée, 2437. Reportée, 2713. Développée, 3090. Préconsultation, 3093. Amendement, 3093. Acceptée, 3099.

1040 Tram 13 (Paul Dunner et Pierre Marti).

Annoncée, 2618. Développée, 3121. Préconsultation, 3122. Acceptée, 3125.

1041 La place du Molard: un Platzspitz sur Léman? (Norbert-Max Blauenstein et Suzanne-Sophie Hurter).

Annoncée, 2618. Reportée, 3114. Développée, 3781. Préconsultation, 3783. Lettre, 3784. Retirée, 3792. Question et réponse, 3862.

1042 Parking Saint-Antoine: pour une rapide réalisation (Pierre Marti, Christian Buonomo, Albert Chauffat, Alice Ecuvillon, Brigitte Polonovski Vauclair et Karin Rieser).

Annoncée, 2641. Clause d'urgence refusée, 2657. Développée, 3126. Préconsultation, 3127. Acceptée, 3129.

1043 Aménagement de la place Saint-François et installation d'une crèche provisoire à proximité (commission des travaux).

Annoncée, 2880. Amendement, 2908. Acceptée, 2920.

1044 Parking sauvage: pratique de sauvages! (Bertrand de Weck et André Waldis).

Annoncée, 2843. Développée, 3477. Préconsultation, 3478. Acceptée, 3487.

1045 Manifestations publiques respectueuses de l'environnement (André Waldis et Ueli Leuenberger).

Annoncée, 2843. Développée, 3487. Préconsultation, 3489. Acceptée, 3489.

1046 Prospective et construction économiques des crèches en Ville de Genève (Micheline Spoerri et Pierre Reichenbach).

Annoncée, 2843. Développée, 3490. Préconsultation, 3493. Commission, 3495.

1047 Crédits d'investissements au niveau du patrimoine financier (Albert Knechtli et Bertrand de Weck).

Annoncée, 2941. Développée, 3495. Préconsultation, 3496. Refusée, 3499.

1048 Rénovation de la piscine des Vernets (Alain Comte, Aldo Rigotti et Gérald Crettenand).

Annoncée, 2953. Préconsultation, 2955. Refusée, 2964.

1049 Politique de la Ville de Genève en matière d'ateliers d'artistes (Véronique Pürro Nicole et Manuel Tornare).

Annoncée, 3064. Développée, 3502. Préconsultation, 3504. Refusée, 3510.

1050 Femmes, jeunes et chômage (Véronique Pürro Nicole).

Annoncée, 3130. Développée, 3793. Préconsultation, 3794. Acceptée, 3797.

1051 Pour un bureau de l'égalité à la Ville de Genève (Véronique Pürro Nicole, Alexandra Gobet Winiger et Manuel Tornare).

Annoncée, 3130. Développée, 3807. Préconsultation, 3812. Appel nominal, 3820. Refusée, 3820.

1052 Faites-nous une belle fête, populaire au surplus! (Christian Buonomo et Robert Pattaroni).

Annoncée, 3272. Urgence refusée, 3273. Développée, 3798. Préconsultation, 3800. Refusée, 3804.

1053 Catalogue de mesures du Conseil d'Etat, quelles incidences sur les futurs budgets de la Ville de Genève (Marie-France Spielmann et Jean-Pierre Lyon).

Annoncée, 3276. Développée, 3831. Préconsultation, 3835. Acceptée, 3839.

1054 Sorgentelefon, un mauvais coup de fil, c'est trop facile (Olivier Coste, Ueli Leuenberger, Bernard Paillard, Jean-Jacques Monney, Brigitte Polonovski Vauclair et Marie-Laure Bonard)

Annoncée, 3391. Urgence, 3476. Développée, 3517. Préconsultation, 3519. Acceptée, 3520. Remarque, 4045.

1055 Rapport financier public du Grand Théâtre (Isabelle Mili, Magdalena Filipowski, Véronique Pürro Nicole et Bernard Paillard).

Annoncée, 3520. Développée, 3842. Préconsultation, 3844. Amendement, 3845. Acceptée, 3849.

1056 Après le Conseil des pages, un Conseil des sages (Bernard Lescaze).

Annoncée, 3521. Développée, 3850. Préconsultation, 3852. Acceptée, 3858. Commission, 3858.

1057 Subventions: contrats de trois ans (Véronique Pürro Nicole, Isabelle Mili et Manuel Tornare).

Annoncée, 3521. Développée, 3858. Renvoyée, 3859. Reportée, 4333.

1058 Systèmes de ralentissement de la circulation aux abords des écoles (Caroline Dallèves Romaneschi et Sylvia Menoud-Poget).

Annoncée, 3609. Développée, 4333. Préconsultation, 4342. Amendement, 4343. Acceptée, 4351.

1059 Saumure saumâtre: pas de punitions injustifiées (Michel Ducret, Philippe Bussien, Georges Queloz, Christian Buonomo et Pierre Rumo).

Annoncée, 3769. Développée, 4357. Préconsultation, 4358. Acceptée, 4359.

1060 Répertoire des subventions et allocations (Karin Rieser).

Annoncée, 3769.

1061 Le musée d'ethnographie aux Pâquis... élémentaire mon cher Wilson! (Magdalena Filipowski, Sylvia Menoud-Poget, Sabine Fivaz, Ueli Leuenberger, Bertrand de Weck, André Waldis et Gérald Crettenand).

Annoncée, 3769.

1062 Caisses de pension des fonctionnaires de la Ville: un pas de plus vers l'égalité entre femmes et hommes (Véronique Pürro et Marco Ziegler).

Annoncée, 3821.

1063 Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (Véronique Pürro, Andrienne Soutter et Eric Mottu).

Annoncée, 3822.

1064 Pour la réouverture au public du parc Freundler dans le quartier de Plainpalais (Nicole Bobillier, Irène Schlemmer, Eléonore Witschi Bauraud et Guy Savary).

Annoncée, 3822.

1065 Développement d'une messagerie électronique à l'intention des conseillers municipaux (Alain Comte, Albert Knechtli et Jean-Pascal Perler).

Annoncée, 3822.

Motions

1066 Allocations sociales municipales (Jeannette Schneider-Rime, Laurette Dupuis, Ueli Leuenberger et Christian Zaugg).

Annoncée, 3822.

1067 Concours d'idées portant sur un ascenseur extérieur au Musée d'art et d'histoire (commission des travaux).

Annoncée, 3878. Acceptée, 3906.

1068 Mandat d'étude d'un concept de sécurité au Musée d'art et d'histoire (commission des travaux).

Annoncée et développée, 3889. Préconsultation, 3890. Acceptée, 3896.

1069 Pavillon scolaire provisoire dans le quartier de Montbrillant (Paul Dunner).

Annoncée, 4003. Développée, 4004. Préconsultation, 4005. Refusée, 4012.

1070 Non à l'amputation des Pâquis, ne coupons pas la circulation (Georges Queloz, Albert Chauffat et Gilbert Mouron).

Annoncée, 4305. Clause d'urgence retirée, 4308.

1071 Ville de Genève: halte aux expulsions de squatters et de locataires (Marie-France Spielmann, Eléonore Witschi Bauraud, Hubert Launay, Véronique Pürro, Isabelle Mili, Andrienne Soutter, Caroline Dallèves Romaneschi, Irène Schlemmer et Ueli Leuenberger).

Annoncée, 4305. Clause d'urgence refusée, 4308.

1072 Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité (Pierre de Freudenreich, Nicolas Meyer et Georges Queloz).

Annoncée, 4045.

1073 Salaires de la fonction publique: versement par un établissement bancaire en prise avec l'économie locale (Sylvia Menoud-Poget, Alexandra Gobet Winiger, Alice Ecuvillon, Michel Ducret et Alain Comte).

Annoncée, 4308.

1074 Centre sportif de Varembé: sécurité d'accès (Alice Ecuvillon).
Annoncée, 4359.

1075 Rendre à l'école ce qui doit appartenir à l'école (Caroline Dallèves Romaneschi).
Annoncée, 4359.

IV. Table des postulats

Cette table contient l'énoncé de tous les postulats dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 141e année» (1983-1984)

33 Institut national genevois (Claude Ulmann).

Réponse, 2731.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

318 CGN, Compagnie générale de navigation (Pierre-Charles George, David Hiler, Jean-Pierre Lyon, Pierre Marti, Olivier Moreillon et Manuel Tornare).

Réponse, 3473.

338 Inventaire des locaux scolaires utilisés par des sociétés (Denis Menoud et Guy Savary).

Réponse partielle, 89. Réponse, 481.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

3001 En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève (René Winet et Norbert-Max Blauenstein).

Annoncé, 341. Développé, 1019. Accepté, 1020.

V. Table des résolutions

Cette table contient l'énoncé de toutes les résolutions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 144e année» (1986-1987)

529 Inventaire des terrains propriété de la Ville de Genève (Jacques Hämmerli).

Réponse, 89.

538 Travaux à des mandataires privés (Marie-Charlotte Pictet, André Hornung et Albert Chauffat).

Réponse, 2104.

«Mémorial 145e année» (1987-1988)

163 Dépassements de crédits d'investissements (commission des finances).

Réponse, 2105.

«Mémorial 146e année» (1988-1989)

521 Transformations, rénovations: incidence sur les loyers (commission des finances).

Réponse, 2626.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

534 Desserte de Genève par la Compagnie générale de navigation (Marie-France Spielmann, Michel Ducret, Edouard Martin, Bernard Lambelet, Pierre Marti, Olivier Moreillon et Alain Vaissade).

Réponse, 3472.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

539 Du gazon pour la place Sturm (Fabrice Jucker et Bernard Lescaze).

Réponse, 121.

543 Procédure de prise en considération des propositions du Conseil administratif (Bureau du Conseil municipal).

Remarque, 357. Rapport 81 A.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

5001 Occupation immédiate et partielle de la Madeleine par une garderie et un jardin d'enfants: (Brigitte Polonovski Vauclair, Guy Savary, Paul Dunner, Alice Ecuvillon, Robert Pattaroni et Christian Buonomo).

Annoncée, 199. Clause d'urgence acceptée, 244. Développée, 304. Préconsultation, 305. Acceptée, 305. Remarques, 2004.

5002 Indemnité des chômeurs (Jean-Pierre Lyon).

Annoncée, 1359. Développée, 1851. Préconsultation, 1852. Amendement, 1852. Acceptée, 1855. Lettre, 2442.

5003 Liaison Genève-Piémont par le tunnel du Mont-Blanc: pour une solution de développement en harmonie avec l'environnement de la vallée de Chamonix (Michel Ducret, Guy Zwahlen, André Kaplun, Gérald Crettenand, Alain Comte, Robert Pattaroni et Nicole Bobillier).

Annoncée, 1884. Développée, 2674. Acceptée, 2677.

5004 Banque cantonale unique à Genève (commission des finances).

Annoncée, rapport 80 A. Acceptée, 2861.

5005 Ecoles et économies: place aux enfants (Alexandra Gobet Winiger).

Annoncée, 3065. Développée, 3500. Préconsultation, 3501. Acceptée, 3501.

5006 Aménagement du périmètre de Sécheron (commission de l'aménagement).

Annoncée, 3939. Amendée, 3971. Acceptée, 3974.

VI. Table des interpellations

Cette table contient l'énoncé de toutes les interpellations développées, annoncées ou closes au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'interpellateur figure entre parenthèses.

«Mémorial 146e année» (1988-1989)

765 Pour une mairie de la Ville de Genève plus chaleureuse dans son accueil: quels sont les projets du Conseil administratif? (Albert Chauffat et Pierre Dolder).

Réponse, 3768.

«Mémorial 147e année» (1989-1990)

774 Pétition «Logements» du Centre de contact Suisses-immigrés: quelle application solidaire à la Gérance immobilière? (Alexandra Gobet Winiger).

Réponse, 1825.

796 Inventaire des locaux scolaires (Denise Adler, Guy Savary et Olivier Moreillon).

Réponse, 482.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

815 Déchets aux promotions enfantines et primaires: quelles mesures mises en œuvre? (Bertrand de Weck et Alain Vaissade).

Relance, 254.

819 Utilisation incorrecte d'un insigne officiel à des fins privées (Myriam Sormanni).

Réponse, 120.

822 Plan global de modération du trafic et expérience pilote aux Pâquis: le Conseil administratif a-t-il perdu la clé du tiroir? (David Hiler).

Réponse, 1166.

829 Parade d'écoliers: 20 francs à payer (Bertrand de Weck).
Réponse, 997.

838 Où en sont les travaux d'études d'impact de la circulation en ville? (Béatrice Junod, Marie-Louise Agel, Francesco Torti, André Roch et Roger Bourquin).
Réponse, 1166.

847 En matière d'urbanisme et de circulation, la démocratie à Genève a-t-elle encore un sens? (Suzanne-Sophie Hurter).
Retirée, 997.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

7001 Fête internationale annuelle de la musique du 21 juin: pourquoi pas Genève? (Manuel Tornare).
Annoncée, 111. Reportée, 508. Transformée en question écrite (N° 2005), 1001.

7002 Politique du vélo en ville: de la propagande à la réalité (Bernard Lescaze).
Annoncée, 245. Développée, 1017.

7003 Quartier de Frontenex: crise du bâtiment, mais gros retard dans les chantiers supervisés par la Ville; cherchez l'erreur!! (Alexandre Wisard).
Annoncée, 341. Retirée, 1021.

7004 Groupes de musiciens et musiciens dans les Rues-Basses: respect des lois et règlements en vigueur (Michel Ducret).
Annoncée, 523. Reportée, 1021. Développée, 1418. Réponse, 1420.

7005 Quel avenir pour le Centre Femmes? (Véronique Pürro Nicole).
Annoncée, 848. Développée, 1435. Réponse, 1436.

7006 Squatters, respectez votre contrat! payez vos 50 francs! (Paul Dunner).

Annoncée, 1171. Reportée, 1512, 1526. Développée, 1837. Réponse, 1838.

7007 Avenir du Musée d'instruments anciens de musique (Bernard Lescaze).

Annoncée, 1360. Développée, 1856. Réponses, 1857, 1859.

7008 Pourquoi les citoyens de la ville de Genève doivent-ils payer 46,5% de l'exploitation du centre sportif d'Onex (les Evaux) alors que ceux de Carouge, Vernier ou Meyrin ne paient rien? (Gilbert Mouron).

Annoncée, 1360. Développée, 1638. Réponses, 1641, 1645.

7009 Incompatibilité entre stationnement et circulation dans le chemin Beau-Soleil à hauteur de la Clinique Générale-Beaulieu (Micheline Spoerri).

Annoncée, 1629. Développée, 2658. Réponse, 2659.

7010 Groupe scolaire des Genêts: l'histoire sans fin (Alexandra Gobet Winiger).

Annoncée, 1629. Développée, 2660. Réponses, 2660, 2661.

7011 Faut-il vraiment être de nationalité suisse pour être gardien(ne) de piscine, surveillant(e) ou aide ménager(ère) à la Ville de Genève? (Gérald Crettenand).

Annoncée, 1687. Développée, 2677. Réponses, 2679, 2680, 2681.

7012 Avenir du parascolaire en Ville de Genève: menaces sur l'unité familiale ou sur les finances municipales? (Bernard Lescaze).

Annoncée, 1687. Reportée, 2681, 3081. Développée, 3778. Réponse, 3780.

7013 Où en sont les projets d'équipements socio-culturels sur la place Châteaubriand? (Paul Dunner).

Annoncée, 1777. Reportée, 2683. Développée, 2694. Réponses, 2695, 2696, 2697.

7014 Place Longemalle: fermeture ou non, qu'en pense le Conseil administratif? (Andrienne Soutter et Manuel Tornare).

Annoncée, 1884. Développée, 2683. Réponse, 2684.

7015 Renforcement nécessaire du secteur secondaire: le Conseil administratif peut-il, doit-il, insuffler une politique dynamique? (Manuel Tornare).

Annoncée, 2714. Reportée, 3114. Développée, 3804. Réponse, 3806.

7016 Place Longemalle ouverte (Pierre-Charles George et Suzanne-Sophie Hurter).

Annoncée, 2714. Reportée, 3114. Retirée, 3388.

7017 Dernier étage du Grütli: quelle restructuration? (Véronique Pürro Nicole et Manuel Tornare).

Annoncée, 3065. Développée, 3510. Réponse, 3512.

7018 Denrées périssables: je récupère! (Alexandra Gobet Winiger).

Annoncée, 3065. Développée, 3512. Réponse, 3514.

7019 Un ciné-parc aux Bastions en été est-il vraiment impossible? (Pierre Rumo).

Annoncée, 3065. Développée, 3514. Réponse, 3517.

7020 Café de la Tour au bois de la Bâtie: une fermeture qui pose certains problèmes (Jean-Pierre Lyon).

Annoncée, 3130. Développée, 3797.

7021 Cimetière musulman: Rambo gaffeur 2? (Manuel Tornare et Olivier Coste).

Annoncée, 3130. Remarques 3130, 3131, 3132. Développée, 3826, 3829. Réponse, 3828, 3830.

7022 La pollution: caprice de riche ou caprice de pauvre? (Gilbert Mouron).

Annoncée, 3276. Reportée, 3840. Retirée.

7023 Travaux de commission: à quand la fin du jeu de la chaise musicale (ou la fin du tintement du tiroir caisse)? (Alexandra Gobet Winiger).
Annoncée, 3276. Développée, 3840. Réponse, 3841.

7024 Où en est le dossier sur la pauvreté en ville de Genève, minimum vital et exonération fiscale des bas revenus? (Jean-Jacques Monney).
Annoncée, 3861.

7025 Publicité: Grand Casino de Genève (Albert Chauffat).
Annoncée, 3976.

7026 Vandalisme policier: qui paiera les pots cassés? (Véronique Pürro).
Annoncée, 4309.

VII. Table des questions écrites

Cette table contient l'énoncé de toutes les questions écrites (déposées ou qui ont reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 146e année» (1988-1989)

1107 Bitumage de la rue Verdaine (Alexandre Wisard).

Réponse, 1629.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

1228 Le reliquat des loyers, appartements et arcades artisanales et commerciales loués par la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève en 1989-1990 (Josiane Rossier-Ischi et Bernard Vorlet).

Réponse, 245.

1232 Avenir des aides-ménagères du Service social de la Ville de Genève (Pierre Johner).

Réponse, 247.

1233 Loyers des locaux, halles de sports, du Centre sportif de la Queue-d'Arve? (Manuel Tornare).

Réponse, 252.

1234 Plan global de la circulation (Béatrice Junod, Roger Bourquin, André Roch, Francesco Torti et Raoul Baehler).

Réponse, 1166.

1237 Chasse-corps et poids lourds: où en est-on? (Alexandra Gobet Winiger).

Réponse, 704.

1238 Subventionnement cantonal des «Tilleuls»» - Loi J.9.15. (Homy Meykadeh).
Réponse, 1360. Remarque, 1361.

1239 Rues-Basses: qui va payer la facture? (Sylvia Menoud-Poget).
Réponse, 707.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

2001 Parcage à Saint-Antoine: réservé? (Michel Ducret).
Question, 111. Réponse, 1630.

2002 Usage accru du domaine public par les établissements publics en vue d'y installer des terrasses (Albert Rodrik).
Question, 252.

2003 Sécurité des piétons à la rue de Lausanne et aux quais Wilson et du Mont-Blanc (Eric Mottu et Véronique Pürro Nicole).
Question, 707.

2004 Pression et débit d'eau des hydrants (Pierre Reichenbach).
Question, 966. Réponse, 2843.

2005 Fête internationale annuelle de la musique du 21 juin: pourquoi pas Genève? (Manuel Tornare).
Question, 1022.

2006 Commission ad hoc Wilson (Andrienne Soutter).
Question, 1022. Réponse, 3610.

2007 Quai de l'Ile (Pierre-Charles George).
Question, 1022. Réponse, 2001.

2008 Rues-Basses lors des fêtes (Pierre-Charles George).
Question, 1022.

2009 Les employés de l'Etat touchent-ils des pots-de-vin afin de ne pas sévir vis-à-vis de certains automobilistes? (Michel Ducret).
Question, 1171.

2010 Qu'en est-il de l'impact d'une future traversée de la rade sur le patrimoine de la Ville de Genève? (Hubert Launay).
Question, 1527. Réponse, 2743.

2011 Restauration du chemin du Couchant, pour quand? (Jean-Jacques Monney).
Question, 1527.

2012 Remplacement du matériel des pompiers (Guy Zwahlen).
Question, 2437.

2013 Acceptation par le Conseil municipal d'un droit de superficie octroyé à la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG) sur le terrain de l'avenue Ernest-Pictet (François Sottas).
Question, 2531.

2014 Gare de Cornavin: accès Montbrillant (Andrienne Soutter).
Question, 2531.

2015 Plaine de Plainpalais (Nicole Bobillier).
Question, 2619.

2016 Esplanade de la place Neuve: site piétonnier ou parking? (Olivier Cingria).
Question, 2714.

2017 Déménagement de l'IGVG (Véronique Pürro Nicole).
Question, 2714.

2018 Que signifie le titre de «conseiller(ère) littéraire honoraire» de la Ville de Genève? (Michel Ducret).
Question et remarque, 2847.

2019 Interruption des travaux angle rues Antoine-Carteret/de la Servette (René Winet).
Question, 2847. Réponse, 3976.

2020 Bien-fondé des travaux envisagés à la garderie de Frontenex (Sylvia Menoud-Poget).
Question, 3065. Réponse, 3977.

2021 Recyclage (Sylvia Menoud-Poget).
Question, 3065.

2022 Quelles garanties de relogement pour le Musée des instruments anciens? (Olivier Cingria et Michèle Martin).
Question, 3130.

2023 Saumure saumâtre pour les automobilistes (Michel Ducret).
Question, 3130. Remarque, 3132.

2024 Macarons de stationnement pour les habitants: à quand une expérience dans les quartiers? (Eric Mottu).
Question, 3130.

2025 Du neuf avec du vieux: bravo! (Alice Ecuvillon).
Question, 3861.

2026 Economies, où êtes-vous? (Alice Ecuvillon).
Question, 3861.

2027 Double avis sur les arbres: est-ce utile? (Michel Ducret).
Question, 3977.

2028 Chemin Thury (Corinne Billaud).
Question, 4309.

VIII. Table des questions orales

Cette table contient l'énoncé de toutes les questions orales (posées ou ayant reçu réponse au cours de l'année), ainsi que les numéros des pages y relatives. Le nom de l'auteur figure entre parenthèses.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

214 Ecoles des Contamines et des Crêts-de-Champel (Homy Meykadeh).
Réponse, 482.

239 Sécurité dans le préau de l'école des Grottes (Hélène Ecuyer).
Remarque, 971.

266 Eclairage des fouilles sur la voie publique (Alain Vaissade).
Réponse, 1173.

275 Accident de chantier rues Viollier/Frontenex (Homy Meykadeh).
Relance, 968.

293 Echappement de deux tonnes d'eau d'une citerne du SIS. (Jacques Hämmerli).
Réponse, 1172.

294 Récupération des bulletins de vote pour le recyclage du papier (Alexandra Gobet Winiger).
Réponse, 524.

296 Tracasseries administratives pour les personnes âgées, à cause du changement de nom de leur rue (Hélène Ecuyer).
Réponse, 1172.

311 Comptes du Centre sportif de la Queue-d'Arve (Pierre Reichenbach).
Relance et réponse, 971.

315 Tracé pour les cyclistes sur la rue Hoffmann et l'avenue Wendt (Gilbert Mouron).
Réponse, 967.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

1 Vente des Swatch sur les marchés (Bernard Lescaze).
Question, 253. Réponse, 1171.

2 Refus d'une aide au Festival Amadeus (Bernard Lescaze).
Question et réponse partielle, 253. Réponse, 967.

3 Relogement du jardin d'enfants de Frontenex (Alexandre Wisard).
Question et réponse, 254.

4 Circulation à la rue Lamartine (Michel Meylan).
Question, 255.

5 Discours de la législature (Homy Meykadeh).
Question, 255.

6 Théâtre Am Stram Gram:
- Etat du toit de l'entrée (Homy Meykadeh).
Question, 255, 967.
- Date de l'inauguration (Homy Meykadeh).
Question et réponse, 3276.

7 Travaux à la villa Malche (Homy Meykadeh).
Question, 255. Réponse, 257.

8 Exposition Dinamation au Muséum (Olivier Cingria).
Question et réponse partielle, 256.

9 Abribus:
- Remise en état des abribus (Albert Rodrik).
Question, 256. Réponse, 257.
- Abribus à l'arrêt de l'Hôtel Métropole et à la place Isaac-Mercier (Michel Ducret).
Question et réponse partielle, 1174.
- Abribus rue du Rhône et place des Eaux-Vives (Homy Meykadeh).
Question et réponse partielle, 1179.

10 Tour de Suisse (Robert Pattaroni).
Question, 257.

11 Tente Botta au parc La Grange (Bernard Lescaze).
Question et réponse, 708.

12 Campagne pour l'extension de l'aéroport de l'Office du tourisme (Ueli Leuenberger).
Question et réponse, 709.

13 Avenir de la coquille acoustique (Eric Mottu).
Question et réponse partielle, 710. Remarques, 711.

14 Intervention du camion rail-route lors de l'incendie des anciens ports francs (Olivier Moreillon).
Questions et réponses, 849,851.

15 Sémaphore sur le Théâtre Am Stram Gram (Homy Meykadeh).
Question et réponse, 968.

16 Etudes des pistes cyclables (Laurette Dupuis).
Question et réponse, 969.

17 Panneaux posés contre la maison rue du Vélodrome (Laurette Dupuis).
Question, 969.

18 Comptes d'investissements 1989 et 1990 (Olivier Moreillon).
Question, 970.

19 Evacuation de M. et Mme «A» d'un appartement (Michel Ducret).
Question et réponse, 1022.

20 Parcage autour de la BCG au quai de l'Ile (Jean-Pierre Lyon).
Question, 1024.

21 Eclairage à l'école des Vollandes lors de votations (Olivier Coste).
Question, 1176.

22 Respect de la confidentialité (Guy Zwahlen).
Question, 1176. Réponse, 1177.

23 Vente de véhicules appartenant au Service de la voirie (Michel Meylan).
Question et réponse, 1178.

24 Acquisition d'un tableau de Liotard (Olivier Cingria).
Question, 1178. Réponse, 1179.

25 Potelets autour de la synagogue et rue du Puits-Saint-Pierre (Bernard Lescaze).
Question et réponse partielle, 1180.

26 Kiosque à musique du Jardin anglais et restaurant de la Potinière (Olivier Cingria).
Question, 1181. Remarque, 1182.

27 Aménagement à la place du Molard (Norbert-Max Blauenstein).
Question et réponse, 1182.

28 Réalisation de la ligne de tram 13 (Christian Buonomo).
Question, 1527, 1528. Réponse, 1528.

29 Subvention à la Commune de Carouge pour le 50e anniversaire de René-Louis Piachaud (Homy Meykadeh).
Question, 1529. Réponse, 1530.

30 Parc des Minoteries (Michel Ducret).
Question et réponse, 1530.

31 Réfection du chemin reliant la rue de la Dôle à la rue Cavour (Albert Chauffat).
Question, 1531.

32 Avenir des parcelles de la Ville de Genève à la rue Chandieu (Alexandra Gobet Winiger).
Question, 1631, 1634. Réponse, 1634.

33 Difficultés de la BCG (Hubert Launay).
Question, 1777. Réponse, 1778. Remarques, 1779, 1780.

34 Ascenseur de la Bibliothèque de la Cité (Homy Meykadeh).
Question, 1778. Réponse, 1779.

35 Accroissement des surfaces et nouveau bail à Radio-Lac (Bernard Lescaze).
Question et réponse, 2003.

36 Remerciements au sujet de la bande dessinée sur le SIDA (Brigitte Polonovski Vauclair).
Remarques, 2004.

37 Inauguration de la piscine de Varembé (Gérald Crettenand).
Question, 2004. Réponse, 2005.

38 Achat par le SIS de lampes Subatec (Pierre de Freudenreich).
Question, 2005. Réponse, 2006.

39 Nettoyage des Rues-Basses le samedi (Guy Savary).
Question et réponse, 2006.

40 Bordurettes et parking de dissuasion devant la villa Frommel (Andrienne Soutter).
Question, 2714.

41 Abonnements des TPG (Gilbert Mouron).
Question, 2715. Réponse, 2716.

42 Locaux scolaires, parascolaires, socio-culturels dans le quartier des Pâquis. (Paul Dunner).
Question, 2848. Réponse, 4045.

43 Informations concernant les arcades et les travaux de chantiers (Gilbert Mouron).
Question, 2848. Réponse, 2849.

44 Travaux sur le terre-plein de Pierre-Fatio (André Kaplun).
Question et réponse partielle, 2849. Réponse, 3392.

45 a) Existe-t-il des plans pour construire un parking sous ou sur le plateau de Champel? (Karin Rieser).
Question et réponse, 2849.

45 b) Rénovation du chemin Frank-Thomas et de l'avenue de Rosemont (Jean-Pascal Perler).
Question, 2994.

46 Débrayage des fonctionnaires du 19 février 1992 (Alexandra Gobet Winiger).
Question, 3065. Réponse, 3066.

47 Cadeau aux octogénaires, nonagénaires et centenaires (Guy Savary).
Question et réponse, 3277.

48 Travaux sur le terre-plein de la rue du Jeu-de-l'Arc (Homy Meykadeh).
Question et réponse, 3392.

49 Mesures de sécurité pour les enfants de l'école Le-Corbusier (Claude Miffon).
Question, 3392. Réponse partielle, 3393.

50 Procédure d'examen des PLQ en cas de suspension (Alexandra Gobet Winiger).
Question et réponse, 3394.

51 Portes d'entrée et guichets à l'ancienne SIP (Michel Ducret).
Question, 3611.

52 Travaux à l'école Micheli-du-Crest (Caroline Dallèves Romaneschi).
Question et réponse, 3611.

53 Parcelle dite «Chiappino» (Caroline Dallèves Romaneschi).
Question et réponse, 3612. Relance, 4047. Réponses, 4048, 4360.

54 Acquisition de la parcelle Dubouchet (Caroline Dallèves Romaneschi).
Question et réponse, 3612.

55 Exposition de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France à Genève (Pierre Muller).
Question, 3613. Réponse, 3822.

56 Responsabilité de la Ville de Genève suite aux accidents dus à la saumure (Georges Queloz).
Question et réponse, 3613.

57 Remplacement du poste de M. Zumthor (Françoise Fehlmann).
Question et réponse, 3614.

58 Déchets encombrants (Eléonore Witschi Bauraud).
Question et réponse, 3770, 3771. Remarque, 3773.

59 Stationnement sur les trottoirs (Andrienne Soutter).
Question, 3772.

60 Fermeture de la pépinière de la Ville (Hubert Launay).
Question, 3773.

61 Rapports conventionnels entre la Ville et l'Hospice général (Homy Meykadeh).
Question, 3863.

62 Projet AGEDRI concernant la communauté urbaine (Marco Ziegler).
Question et réponse, 3864.

63 Réfection de la zone piétonne des Rues-Basses. (Norbert-Max Blauenstein).
Question, 3977. Réponse, 3978.

64 Clubs d'aînés et autocars vaudois (Laurette Dupuis).
Question et réponse, 4046.

65 Rapport du Conseil d'Etat sur l'étude du réseau des transports publics (Michel Ducret).
Question, 4046. Réponse, 4047.

66 Maison des jeunes de Saint-Gervais (Bernard Lescaze).
Questions, 4310, 4311. Réponses, 4311, 4312.

IX. Table des initiatives municipales

«Mémorial 146e année» (1988-1989)

2 Initiative populaire municipale: Pour la sauvegarde de l'Alhambra et la construction de logements bon marché.

Projet de délibération N° 56.

X. Table des pétitions

Cette table contient la nomenclature de toutes les pétitions dont le Conseil municipal s'est occupé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

«Mémorial 148e année» (1990-1991)

63 Pétition de citoyens s'opposant à la fermeture des discothèques municipales des Minoteries et de Vieusseux.
Rapport 17 A.

65 Pétition du Parti écologiste: Halte au massacre des arbres.
Rapport 23 A.

66 Pétition du Comité Louis-Favre: Rendons la rue Louis-Favre aux habitants: halte au transit!
Rapport 22 A.

67 Pétition de l'Association des parents de Vermont demandant un horaire d'ouverture plus grand de la piscine extérieure de Varembé.
Rapport 63 A.

68 Pétition de l'Association de quartier Mieux Vivre à Plainpalais pour le maintien d'un parc aux Minoteries.
Rapport 83 A.

69 Pétition de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville concernant les legs et donations faits à la Ville de Genève.
Rapport 85 A.

«Mémorial 149e année» (1991-1992)

1 Pétition de l'Association des glaciers du canton de Genève demandant de pouvoir laisser leurs bancs sans terrasses sur leurs emplacements.
Commission, 703. Rapport 60 A.

2 Pétition de la Fédération économique du centre-ville demandant une collaboration durable entre les pouvoirs de la Ville de Genève et les milieux de l'économie.

Commission, 703.

3 Pétition de la Fédération économique du centre-ville demandant l'ouverture de la place Longemalle.

Remarque, 544. Commission, 703. Rapport 87 A.

4 Pétition de la Société des peintres, sculpteurs, architectes, Suisse demandant un local pour les artistes.

Commission, 848.

5 Pétition de la Fédération genevoise des garderies et jardins d'enfants concernant les nouveaux tarifs dans les garderies et jardins d'enfants.

Commission, 1358. Rapport 57 A.

6 Pétition de la Paroisse catholique Saint-François-de-Sales et de la Paroisse protestante de Plainpalais concernant la restauration de la Villa Freundler.

Commission, 1359. Rapport, 6 A.

7 Pétition des habitants des immeubles des hauts de Frontenex et de Frank-Thomas concernant la diminution du trottoir le long de la ligne de chemin de fer Genève-Annemasse - chemin Frank-Thomas et l'entretien des haies bordant ledit trottoir.

Commission, 1628.

8 Pétition des habitants de la Résidence Le Petit-Crêt concernant le plan localisé du quartier Trembley/Bouchet.

Commission, 2000. Rapport 98 A.

9 Pétition de Défi (Défense d'une économie forte et imaginative) concernant le projet de règlement général N° 47, relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS).

Commission, 2000.

10 Pétition du Groupement des habitants de Vermont qui s'oppose à la construction d'un garage souterrain à la rue du Vidollet.

Commission, 2530.

11 Pétition de l'Association pour la défense économique des Pâquis, qui s'oppose au nouveau plan général de la circulation aux Pâquis.

Commission, 2530.

12 Pétition du Comité Trop de bruit à Plainpalais.

Commission, 2530.

13 Pétition des parents d'élèves de l'école des Allières concernant des problèmes d'accès à l'école des Allières.

Commission, 2530.

14 Pétition de l'Association des parents d'élèves de Prieuré-Sécheron qui demandent un groupe scolaire dans ce quartier.

Commission, 2842. Rapport 108 A.

15 Pétition demandant de remplacer les cours de protection civile par des activités réellement utiles à la population: nettoyage et débroussaillage de forêts, de cours d'eau, etc.

Commission, 2842.

16 Pétition de l'Association des intérêts de la rue de Rive demandant de réaliser sans délai les travaux prévus dans cette rue.

Commission, 2843.

17 Pétition (adressée à la commission des sports et de la sécurité) des usagers de la piscine des Vernets concernant la rénovation de la piscine des Vernets.

Rapport 34 A.

18 Pétition (adressée à M. Rossetti) des parents d'enfants fréquentant l'Arcade des enfants relative à l'augmentation des tarifs des jardins d'enfants.

Rapport 78 A.

19 Pétition de l'Association de quartier Pro Coulouvrenière concernant la motion N° 1038: l'Usine: subventionné ordinaire.

Remarques, 3206, 3273, 3274. Commission, 3275.

20 Pétition de la Coopérative 15-15 bis, rue des Gares, de l'Association du 19, rue des Gares, de la Coopérative Emphytehome, de la Coopérative La Rencontre, de la SI rue des Gares 29, de l'Association 24 Montbrillant, de l'Association des habitants de l'Ilot 13, de la Maison de quartier Ilot 13 et de la coopérative La Ciguë, demandant la fermeture de la rue des Gares à toute circulation motorisée.

Commission, 3520.

21 Pétition de diverses associations, clubs, crèches, paroisses, mouvements du quartier des Pâquis ainsi que de l'Association suisse des transports: revivre aux Pâquis.

Commission, 3609.

22 Pétition de promeneurs concernant le Café de la Tour au bois de la Bâtie.

Commission, 3609.

23 Pétition d'habitants concernant la disparition, au bois de la Bâtie, du chemin entre le Café de la Tour et le pont Butin.

Commission, 3609.

24 Pétition de l'Association Pénélope demandant le maintien des locaux du pont de la Machine à l'usage de l'art et de l'artisanat local.

Commission, 3975.

25 Pétition de l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant (ANIM) demandant la construction urgente d'un groupe scolaire dans leur nouveau quartier.

Rapport 104 A.

XI. Table de la correspondance

Cette table contient l'énumération de toutes les lettres adressées au Conseil municipal au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

1 Lettres de démission du Conseil municipal de:
- M. Roman Juon, *page 29*.
- M. Alexandre Wisard, *page 584*.
- Mme Hélène Braun-Roth, *page 584*.

2 Lettres de démission de:
- Mme Renée Vernet-Baud, de la Fondation de la Maison des jeunes, *page 1034*.
- Mme Marie-Charlotte Pictet, de la commission de la petite enfance, *page 2728*.

3 Lettre de Mme Nelly Wicky.
Page 118.

4 Lettre de M. Homy Meykadeh.
Page 542.

5 Lettre de la Croix-Rouge suisse.
Page 543.

6 Lettre de Jean Murith au sujet du rapport 51 A.
Page 1538.

XII. Table des élections

Cette table contient l'énoncé de toutes les élections, nominations, désignations et prestations de serment auxquelles le Conseil municipal a procédé au cours de l'année, ainsi que les numéros des pages y relatives.

1 Prestation de serment:
- du doyen d'âge, M. Aldo Rigotti, *page 12*.
- de Mme Karin Rieser, *page 583*.
- de M. André Waldis, *page 583*.
- de M. Nicolas Meyer, *page 1187*.

2 Président du Conseil municipal.
Page 12.

3 Bureau du Conseil municipal.
Pages 12 à 17.

4 Commission de l'aménagement.
Page 30.

5 Commission des beaux-arts.
Page 30.

6 Commission des finances.
Page 31.

7 Commission du logement.
Page 31.

8 Commission des naturalisations.
Page 31.

9 Commission des pétitions.
Page 31.

10 Commission du règlement.
Page 32.

11 Commission sociale et de la jeunesse.
Page 32.

12 Commission des sports et de la sécurité.
Page 32.

13 Commission des travaux.
Pages 32.

14 Fondation HLM.
Page 44.

15 Commission de réclamation de la Taxe professionnelle.
Page 42.

16 Fondation de la Maison des jeunes.
Pages 34, 2468.

17 Fondation d'art dramatique de Genève.
Page 34.

18 Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes.
Page 46.

19 Conseil d'administration de Télégenève SA.
Page 35.

21 Conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.
Page 36.

22 Conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.
Page 33.

23 Commission de la petite enfance.
Pages 37, 2727.

24 Conseil d'administration de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
Page 47.

25 Conseil d'administration de la Banque hypothécaire du canton de Genève.
Page 2728.

33 Conseil d'administration des Services industriels de Genève.
Page 119.

XIII. Table des divers

Cette table contient tous les objets ne trouvant pas place dans les autres tables.

1 Arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux.
Page 3.

2 Arrêté du Conseil d'Etat convoquant le Conseil municipal.
Page 3.

3 Formation du bureau du Conseil administratif et répartition des services.
Page 4.

4
- Discours d'ouverture de législature.
Page 7.
- Discours du président élu.
Page 18.

5 Discours du maire.
Page 21.

6 Condoléances à:
- Mme Andrienne Soutter, pour le décès de son mari, *page 542.*
- M. Pierre Johner, pour le décès son père, *page 542.*

8 Fixation des jours et heures des séances.
Page 30.

9 Nominations dans l'administration municipale:
- M. Eric Hermann, directeur du département des finances et services généraux, *page 2443.*

10 Dons à la Croix-Rouge.
Page 28.

11 Ordre du jour:
Pages 119, 228, 229, 524, 974, 1187, 1434, 1511, 1542, 1636, 1684, 1690, 1786, 1925, 2445, 2727, 3114, 3526, 3778, 3870.

12 Liste des objets et questions en suspens.
Pages 546, 2446.

13 Sortie du Conseil municipal.
Page 1034.

14 Vœux de santé et félicitations à:
- M. Fabrice Jucker pour la naissance de sa fille, Camille, *page 1542.*
- M. Olivier Moreillon pour la naissance de Philippe et de Sophie, *pages 1926, 1990.*
- M. Guy Zwahlen pour la naissance de son fils, *page 2726.*
- Mme Eléonore Witschi pour son mariage avec M. Bauraud, *page 2727.*
- Mme Michèle Künzler pour la naissance de Clémentine, *page 3526.*

15 Convocation des commissions, des séances plénières, des chefs de groupe et des présidents des commissions du Conseil municipal:
- Commission de l'aménagement, *pages 1466, 3861.*
- Séances de naturalisation, *page 3870.*
- Commission des travaux, *pages 1438, 1884, 3912.*
- Commission des finances, *page 3912.*
- Chefs de groupe, *page 3205.*
- Séances plénières, *pages 1438, 1466, 2681, 2682, 3064, 3526, 3870.*

17 Requêtes en naturalisation genevoise:
- 1re liste, *page 1026.*
- 2e liste, *page 1027.*
- 3e liste, *page 2718.*
- 4e liste, *page 2719.*
- 5e liste, *page 4362.*
- 6e liste, *page 4363.*

18 Rapport de gestion N° 22 de la Fondation pour l'aménagement du quartier des Grottes, exercice 1990.
Page 585. Rapport 88 A.

19 Situation des crédits d'investissements en cours au 30 juin 1991.
Page 1902.

20 Festival du film d'architecture.
Page 118.

21 Communication concernant le rapport des experts et les 101 Propositions du Conseil administratif.
Pages 2998, 3138, 3402.

22 Cérémonies et manifestations diverses:
- Réception sous la tente Botta, *page 1034.*

23 Emission d'un emprunt.
Page 541.

26 12e Programme financier quadriennal de la Ville de Genève 1992-1995.
Présenté, 1263. Refusé, 1348. Remarque, 1438. Communication, 2998. Présenté, 3618.
Propositions 49, 97.

27 Présentation de la liste des jurés auprès des Tribunaux pour l'année 1993.
Page 3206.

28 Salle du Grand Conseil.
- Micros, *pages 534, 1129, 1134.*
- Fermeture des portes, *page 2946.*

31 Rapport de gestion de l'exercice 1990 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
Page 1891.

32 Rapport du Conseil administratif sur l'activité de la Délégation de l'environnement (bilan de la législature 1987-1991).

Page 534.

33 Imprimerie:
- Explications de la part de Roto-Sadag concernant le retard dans la parution des mémoriaux, *page 545.*
- Communication concernant l'impression des rapports par lecture optique, *page 1034.*

34 Apéritif offert par la nouvelle gérante de la buvette de la salle du Grand Conseil.

Page 545.

35 Communication concernant la fusion de la Banque Hypothécaire du Canton de Genève et la Caisse d'Epargne.

Pages 1186, 1446 à 1466. Commission, 1466. (Résolution N° 5004). Rapport 80 A).

36 Remerciements à M. Charles Crettol, huissier pour ses 23 ans d'activité au sein du Conseil municipal.

Pages 2386, 2387.

37 Communication au sujet d'un article paru dans la presse sur la Taxe professionnelle.

Page 2726.

38 Communication au sujet des comptes sur le recensement fédéral de la population.

Page 2726.

39 150e anniversaire de l'autonomie communale.

Pages 2727, 3870.

XIV. Table des orateurs

Cette table contient les noms et prénoms des conseillers administratifs et municipaux, ainsi que la mention des objets sur lesquels ils se sont exprimés avec les numéros des pages y relatives.

ADLER, Mme Denise (PEG):

Interpellations:

N° 796 (Locaux scolaires) 482.

AGEL, Mme Marie-Louise (V):

Interpellations:

N° 838 (Etudes d'impact de la circulation) 1166.

APOTHÉLOZ, Jacques (L):

Propositions et rapports:

N° 30 (Budget 1992) 2233.

BAEHLER, Raoul (V):

Questions écrites:

N° 1234 (Plan global de la circulation) 1166.

BILLAUD, Mme Corinne (R):

Motions:

N° 1033 (Nouveaux tarifs des PTT) 2106, 2698.

Questions écrites:

N° 2028 (Chemin Thury) 4309.

BLAUENSTEIN, Norbert-Max (L):

Propositions et rapports:

N° 30 (Budget 1992) 2422.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3388.

Motions:

N° 1028 (Cheminements piétonniers) 2665.
N° 1041 (Drogue au Molard) 2618, 3114, 3781, 3791, 3792.

Postulats:

N° 3001 (Terrasses parisiennes) 341, 1019, 1020.

Questions orales:

N° 27 (Aménagement du Molard) 1182.
N° 63 (Réfection de la zone piétonne des Rues-Basses), 3977.

BOBILLIER, Mme Nicole (S):

Propositions et rapports:

N° 6 (Villa Freundler) 3395.
N° 46 (Plan localisé de quartier à l'avenue du Bouchet) 1188.
N° 75 (Plan localisé de quartier avenue Giuseppe-Motta) 3332, 3335.
N° 90 (Plan localisé de quartier au chemin de la Voie-Creuse) 3993, 3996.

Motions:

N° 1064 (Réouverture au public du parc Freundler) 3822.

Résolutions:

N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2677.

Questions écrites:

N° 2015 (Plaine de Plainpalais) 2619.

BONARD, Mme Marie-Laure (L):

Propositions et rapports:

N° 26 (Villa Picot) 2474, 2480.

Motions:

N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3520, 4045.

Résolutions:

N° 5005 (Ecoles et économies: place aux enfants) 3501.

Elections:

N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 37.

BOURQUIN, Roger (V):

Interpellations:

N° 838 (Etudes d'impact de la circulation) 1166.

Questions écrites:

N° 1234 (Plan global de la circulation) 1166.

BRAUN-ROTH, Mme Hélène (DC):

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 111, 1002, 1010.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 584.

Elections:

N° 2 (Président du Conseil municipal) 11, 12.
N° 14 (Fondation HLM) 44.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 43.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.
N° 19 (Télégenève SA) 35.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 36.
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 37.
N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 47.

BUONOMO, Christian (DC):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1607.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 897, 3247, 3251.
N° 34 (Piscine des Vernets) 897, 3001, 3003.
N° 37 (Bains des Pâquis) 943, 2047, 2051.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1686, 1719.
N° 48 A (Smog d'hiver - smog d'été) 3597.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3384.
N° 106 (PUS) 4075, 4330, 4331, 4337.

Motions:

N° 1006 (Villereuse) 351, 352.
N° 1014 (Villereuse) 1154.
N° 1016 (Palais Wilson) 1504, 1508.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1515, 1517.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1845.
N° 1031 (Villereuse) 1995.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3108.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3786.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2656, 2657, 3126, 3129.
N° 1044 (Parking sauvage) 3482.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3272, 3798, 3799, 3800, 3804.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 3769, 4357, 4358, 4359.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4307.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305.

Questions orales:

N° 28 (Réalisation ligne de tram 13) 1527, 1528, 1529.

Elections:

N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2730.

BURNAND, Mme Jacqueline, maire:

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 262, 293.
N° 377 (Rénovation 4, rue de Montbrillant) 142.

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 195.
N° 396 (Aménagement du boulevard de la Cluse) 2039.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1592, 1595, 1596.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 1681.
N° 6 (Villa Freundler) 377, 2897, 2901, 2904, 2913, 2918, 2921, 3395.
N° 8 (Amélioration de bâtiments locatifs) 390.
N° 13 (Route du Bout-du-Monde) 1741.
N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1963.
N° 15 (Droite de superficie à l'avenue Ernest-Pictet) 1744.
N° 18 (Centrale nucléaire de Creys-Malville) 463.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 472.
N° 21 A (Fonds de décoration) 239.
N° 22 A (Aménagement à la rue Louis-Favre) 357.
N° 28 (Collecteur route de Veyrier) 808.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 816, 819, 1981, 1987.
N° 30 (Budget 1992) 2272, 2274, 2286, 2288, 2289, 2290, 2292, 2293, 2412, 2413, 2420.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 825.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 901, 3235, 3242, 3249, 3250, 3251, 3252.
N° 34 (Piscine des Vernets) 901, 2965, 2966, 2968, 2971.
N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2499.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 948, 960, 966, 3546.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2064.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3565.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2071, 2073, 2472, 2473.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3894, 3895, 3896, 3902, 3905.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1685.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1127, 1140.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 1151, 2991.
N° 55 (Ecole Masset) 3024.
N° 59 (Rénovation rue Sillem 8) 2088.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1863, 1866.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2523.
N° 66 (Vente de parcelles à Lancy) 1532.
N° 67 (Acquisition de parcelles à la rue Maurice-Barraud) 3328, 3330.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2588, 2593, 2609, 3986, 3988.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2588, 2593, 2609, 3986, 3988.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2588, 2593, 2609.

N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2588, 2593, 2609.
N° 76 (Théâtre Pitoëff) 2813.
N° 77 (Moyenne ceinture Nations-Carouge) 2821.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2442, 2932, 2937, 2938.
N° 92 (Plan localisé de quartier aux Minoteries) 3471.
N° 95 (Quai Turrettini) 3737.
N° 97 (12e PFQ) 3686, 3697, 3700, 3701.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 4114.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4017.
N° 108 A (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 4043.

Motions:

N° 287 (15, avenue De-Gallatin) 1633.
N° 399 (Déneigement des rues) 1181, 2741.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 502, 503, 506, 2847.
N° 420 (Aménagement de la place du Rhône) 509.
N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 1001.
N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 517.
N° 1006 (Villereuse) 349, 1890.
N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1834, 4310.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1477.
N° 1014 (Villereuse) 1890.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1480, 1483, 1486, 1491, 1890.
N° 1016 (Palais Wilson) 1511, 1632.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1517, 1519.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1523.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1849.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2646, 2655.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1663, 1667.
N° 1030 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1963.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2523.
N° 1040 (Tram 13) 3125.
N° 1043 (Villa Freundler) 2897, 2901, 2904, 2913, 2918, 2921.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2958, 2960.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4345, 4349, 4350.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 4358.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4009, 4011.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 305.
N° 5002 (Idemnisation aux chômeurs) 2442.

Interpellations:

N° 7009 (Stationnement et circulation au chemin Beau-Soleil) 2659.
N° 7010 (Groupe scolaire des Genêts) 2660, 2661.
N° 7013 (Equipements socio-culturels à Châteaubriand) 2695, 2696, 2698.
N° 7014 (Place Longemalle) 2684.
N° 7021 (Cimetière mulsuman) 3131.

Réponses aux questions orales: (Nos 311, 315, 2, 6, 7, 9, 11, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 37, 39, 41, 43, 44, 45 a), 46, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 56, 58, 63, 65): 253, 257, 708, 967, 968, 969, 970, 971, 1174, 1177, 1178, 1179, 1180, 1182 , 1528, 1529, 1530, 1633, 1634, 2005, 2716, 2849, 3066, 3392, 3393, 3394, 3611, 3612, 3613, 3614, 3771, 3774, 3978, 4047, 4048, 4360.

Pétitions:

N° 3 (Place Longemalle) 544, 545.

Divers:

N° 5 (Discours du maire) 21.
N° 18 (Rapport de gestion de la FAG) 604.
N° 19 (Situation des crédits d'investissements en cours) 1902.
N° 20 (Festival du film d'architecture) 118.
N° 21 (Rapport des experts et 101 Propositions) 2998, 3138.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1342, 1356, 1357, 2998.
N° 35 (Banque cantonale unique à Genève) 1446, 1466.
N° 36 (Discours de remerciements à M. Crettol) 2386.

BUSSIEN, Philippe (S):

Motions:

N° 1059 (Saumure saumâtre) 3769, 4357, 4359.

CHAUFFAT, Albert (DC):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 745, 756.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1583, 1597, 1600, 1601, 1669.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 107, 229, 306, 311, 312, 320, 336, 339.
N° 6 (Villa Freundler) 2922.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1733.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 499.
N° 24 (Jetons de présence) 991.
N° 30 (Budget 1992) 689, 2255, 2298, 2308, 2322, 2326, 2330, 2358, 2370, 2388, 2389, 2411, 2419, 2426.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 826.
N° 32 (Allocation de vie chère) 1764.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2968, 3001, 3002.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 953.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 1152, 2984.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1207.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 3909.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1926, 1932, 1933, 1934.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1412, 2546.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2525.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3116.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2933, 2940.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2838.
N° 86 A (Budget futur) 3056.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3453, 3455.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4355, 4356.

Motions:

N° 272 (Economie privée) 3141.
N° 364 (Pompes funèbres officielles) 1207.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 502, 504, 507, 2847.
N° 420 (Aménagement de la place du Rhône) 508, 510.
N° 538 (Travaux à des mandataires privés) 2104.
N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 512, 513.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1009.
N° 1010 (150e de l'autonomie de la Ville) 1432.
N° 1021 (SIS) 1403, 1655.

N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 2638.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3077.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2525.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2704, 2709.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3083, 3086.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2657, 3126, 3129.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2956.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 4305, 4308.

Interpellations:

N° 765 (Mairie de la Ville de Genève) 3768.
N° 7025 (Grand Casino) 3796.

Questions écrites:

N° 2018 (Conseiller(ère) littéraire honoraire) 2847.

Questions orales:

N° 31 (Rue de la Dôle, rue Cavour) 1531.

Elections:

N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 47.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 525.
N° 18 (Rapport de gestion de la FAG) 605.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1333, 1341, 1355.

CINGRIA, Olivier (L):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 287.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 744.
N° 377 (Rénovation 4, rue de Montbrillant) 141, 142, 143.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 271, 273.
N° 21 A (Fonds de décoration) 229.
N° 25 (Villa Batholoni) 788.
N° 30 (Budget 1992) 2420.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 1084, 3889.
N° 59 (Rénovation rue Sillem 8) 2088.

Motions:

N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 1439, 1859, 2636, 2640.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 2437, 2713, 3100, 3108, 3113.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3801.

Questions écrites:

N° 2016 (Esplanade de la place Neuve) 2714.
N° 2022 (Musée d'instruments anciens) 3130.

Questions orales:

N° 8 (Exposition Dinamation) 256.
N° 24 (Acquisition de tableaux) 1178, 1179.
N° 26 (Jardin anglais) 1181.

COMTE, Alain (T):

Propositions et rapports:

N° 8 (Amélioration de bâtiments locatifs) 389.
N° 24 (Jetons de présence) 987, 988.
N° 30 (Budget 1992) 2383.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 895, 3244, 3248.
N° 34 (Piscine des Vernets) 895, 2966, 2999.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 2538.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3988.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3988.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 2436, 2713, 3114, 3121.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4079, 4081, 4318, 4331.

Motions:

N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 1000.
N° 1006 (Villereuse) 199, 346, 352.
N° 1014 (Villereuse) 1035, 1152, 1168, 1890.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1510.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1850, 2743.
N° 1021 (SIS) 1403, 1657.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1991, 2000.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2953, 2964.
N° 1065 (Messagerie électronique) 3822.
N° 1073 (Salaires de la fonction publique) 4308.

Résolutions:

N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2677.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 13, 17.
N° 14 (Fondation HLM) 44.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 42.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.
N° 19 (Télégenève SA) 36.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 37.
N° 22 (Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 38.
N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 47.

COSTE, Olivier (S):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 746.
N° 30 (Budget 1992) 2381, 2395, 2396.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2053, 2059.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1934.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4000, 4012.

Motions:

N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1519.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 1527, 1875, 2641, 2642, 2652, 2656.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3520, 4045.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4348.

Interpellations:

N° 7021 (Cimetière mulsuman) 3130, 3826, 3828, 3830.

Questions orales:

N° 21 (Local de vote de l'Ecole des Vollandes) 1176.

CRAMER, Mme Barbara (L):

Propositions et rapports:

N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3602.

CRETTENAND, Gérald (PEG):

Propositions et rapports:

N° 22 A (Aménagement à la rue Louis-Favre) 356.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1986.
N° 30 (Budget 1992) 2283, 2390.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 899.
N° 34 (Piscine des Vernets) 899, 2946, 2954, 2967.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2063.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1716.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1128.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3568, 3589.
N° 54 (Centrale d'arlarme du SIS) 1411.
N° 62 (Plan localisé de quartier à la Servette) 3305.
N° 86 A (Budget futur) 3059.

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 399 (Déneigement des rues) 1180, 1181.
N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 999.
N° 1010 (150e année d'autonomie de la Ville de Genève) 1432.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1475.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1490.
N° 1016 (Palais Wilson) 1510.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1171, 1512, 1513, 1514, 1519.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1687, 2661, 2663, 2666.
N° 1032 (PUS) 2690.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3093, 3097.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3093, 3097.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2953, 2954, 2964.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.

Résolutions:

N° 5002 (Indemnités des chômeurs) 1853.
N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2676, 2677.

Interpellations:

N° 7011 (Gardien de piscine: quelle nationalité) 1687, 2677, 2679, 2680, 2681.

Questions orales:

N° 37 (Inauguration de la piscine de Varembé) 2004, 2005.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1352.
N° 32 (Rapport d'activité de la Délégation de l'environnement) 541.

DALLÈVES ROMANESCHI, Mme Caroline (PEG):

Propositions et rapports:

N° 30 (Budget 1992) 2300, 2326, 2333, 2334, 2356, 2402.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1195, 1196.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3452.
N° 90 (Plan localisé de quartier au chemin de la Voie-Creuse) 3997.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4067, 4079, 4081, 4318, 4331, 4340.

Motions:

N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1171,1520, 1526.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1850, 2743.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1880.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 3609, 4333, 4334, 4345, 4351.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.
N° 1075 (Rendre à l'école ce qui doit appartenir à l'école) 4359.

Questions orales:

N° 52 (Travaux à l'école Micheli-du-Crest) 3611.
N° 53 (Parcelle dite «Chiappino») 3612, 4047, 4048, 4360.
N° 54 (Acquisition de la parcelle Dubouchet) 3612.

DE FREUDENREICH, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 9 A (Plan de quartier de l'avenue du Bouchet) 626.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 816, 1986.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 901.
N° 34 (Piscine des Vernets) 901.
N° 37 (Bains des Pâquis) 943.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1708, 1717.
N° 61 (Plan localisé de quartier à Frontenex) 3292, 3296.
N° 62 (Plan localisé de quartier à la Servette) 3306.

N° 66 (Vente de parcelles à Lancy) 1531.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3354.
N° 90 (Plan localisé de quartier au chemin de la Voie-Creuse) 3998.
N° 98 A (Plan de quartier Trembley-Bouchet) 3719.
N° 106 (PUS) 4070.

Motions:

N° 1014 (Villereuse) 1153.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2651.
N° 1031 (Villereuse) 1997, 1999.
N° 1032 (PUS) 2000, 2684, 2689, 2693.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3085.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305.
N° 1072 (Information du Conseil municipal) 4045.

Questions orales:

N° 38 (Achat de lampes Subatec par le SIS) 2005, 2006.

Elections:

N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2730.

DE PERROT, Aloys (L):

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1557.

DOLDER, Pierre (L):

Interpellations:

N° 765 (Mairie de la Ville de Genève) 3768.

DUCRET, Dominique (DC):

Motions:

N° 272 (Economie privée) 3141.

DUCRET, Michel (R):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 194.
N° 393 (Droit de superficie à Syntercoop) 611.
N° 395 (Règlement du quartier Mont-Blanc-Cornavin) 223.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 315, 316, 317.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1734.
N° 30 (Budget 1992) 2322.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 896.
N° 34 (Piscine des Vernets) 896.
N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2502.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2068.
N° 42 (Droit de superficie à la rue du Jura) 2076.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1714, 1719.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1141.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3589, 3598.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1862, 1864, 1868.
N° 62 (Plan localisé de quartier à la Servette) 3298, 3304.
N° 63 A (Horaire d'ouverture de la piscine de Varembé) 2086.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3951, 3984.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3951, 3984.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 3951.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 3951.
N° 77 (Moyenne ceinture Nations-Carouge) 3717.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2860.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3349, 3354.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3388.
N° 95 (Quai Turrettini) 3734.

Motions:

N° 399 (Déneigement des rues) 2736, 2740, 2742.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 505.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1021, 1473, 1474, 1476, 1477.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1515, 1518.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1844.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1881.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1667.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1687, 2661, 2665, 2666.
N° 1031 (Villereuse) 1997.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3095.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 2437, 2713, 3100, 3108, 3113.

N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3095.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3507.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 3769, 4357, 4358, 4359.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4306.
N° 1073 (Salaires de la fonction publique) 4308.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472, 3476.
N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2675, 2677.

Interpellations:

N° 7004 (Musiciens dans les Rues-Basses) 523, 1021, 1418, 1421, 1422.

Questions écrites:

N° 2001 (Parcage à Saint-Antoine) 111, 1630.
N° 2009 (Pots-de-vin) 1171.
N° 2018 (Conseiller(ère) littéraire honoraire) 2847.
N° 2023 (Saumure saumâtre) 3130, 3132.
N° 2027 (Double avis sur les arbres) 3977.

Questions orales:

N° 9 (Abribus) 1174.
N° 19 (Evacuation ordonnée par le Procureur général) 1022.
N° 30 (Parc aux Minoteries) 1530.
N° 51 (Portes d'entrée et guichets dans l'ancienne SIP) 3611.
N° 65 (Rapport du Conseil d'Etat) 4046, 4047.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 1174.
N° 15 (Convocation des commissions) 1467, 1468.

DUNAND, Jacques (L):

Propositions:

N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1207.

DUNNER, Paul (DC):

Propositions et rapports:

N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 132.

N° 379 (Remembrement foncier/droit de suferficie à Plainpalais) 144.
N° 6 (Villa Freundler) 2901, 2917.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 1746, 1751.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1980.
N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2499, 2500.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2069, 2073, 2468.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2985.
N° 67 (Acquisition de parcelles à la rue Maurice-Barraud) 3228, 3324, 3329.
N° 77 (Moyenne ceinture Nations-Carouge) 3714, 3717.

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 111, 1002, 1008, 1010, 4309.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1474, 1477.
N° 1016 (Palais Wilson) 1507.
N° 1040 (Tram 13) 2618, 3121, 3124, 3125.
N° 1043 (Villa Freundler) 2901, 2917.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3837.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4344.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4003, 4004, 4008, 4012.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305.

Interpellations:

N° 7006 (Squatters) 1171, 1512, 1526, 1837, 1838, 1840.
N° 7013 (Equipements socio-culturels à Châteaubriand) 1777, 2682, 2694, 2695, 2696.

Questions orales:

N° 42 (Location des locaux de l'ancien Hôtel de Genève) 2848, 4045.

DUPRAZ, Alain (T):

Propositions et rapports:

N° 361 (Réorganisation de l'administration) 1779.
N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1955, 1961.

N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3563.
N° 42 (Droit de superficie à la rue du Jura) 2076.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3894.
N° 55 (Ecole Masset) 1824.

Motions:

N° 1015 (Tour Blavignac) 1170, 1479, 1491.

Questions orales:

N° 16 (Etude des pistes cyclables) 971.

DUPUIS, Mme Laurette (T):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 283, 290, 292.
N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 208.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 322, 329, 338.
N° 24 (Jetons de présence) 991.
N° 30 (Budget 1992) 2308, 2321, 2322, 2396.
N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2503.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2046.
N° 44 (Droit de superficie au chemin de la Clairière) 2078.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1261.

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 244.
N° 1021 (SIS) 1658.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 1527, 1875, 2641, 2646, 2651, 2656.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3785, 3788.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3818.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3801.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 3822.

Questions orales:

N° 16 (Etude des pistes cyclables) 969.
N° 17 (Panneaux posés à la rue du Vélodrome) 969.
N° 64 (Clubs d'aînés et autocars vaudois) 4046.

ÉCUVILLON, Mme Alice (DC):

Propositions et rapports:

N° 24 (Jetons de présence) 987.
N° 27 (Transformation 11, chemin Furet) 2487, 2489.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1260.
N° 54 (Centrale d'arlarme du SIS) 1407.
N° 55 (Ecole Masset) 1824.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 78 A (Tarifs des jardins d'enfants) 3038.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 108 A (Réhabilitation de l'école de Sécheron) 4018, 4043.

Motions:

N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 1001.
N° 1009 (Barême de la Gérance immobilière municipale) 1428.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1525.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 1527, 1875, 2641, 2644, 2651, 2656.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3093, 3097.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 2437, 2713, 3100, 3113.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3093, 3097.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2657, 3126, 3129.
N° 1056 (Conseil des sages) 3855.
N° 1073 (Salaires de la fonction publique) 4308.
N° 1074 (Centre sportif de Varembé) 4359.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305.
N° 5002 (Indemnités des chômeurs) 1852, 1855.
N° 5005 (Ecoles et économies: place aux enfants) 3501.

Questions écrites:

N° 2025 (Du neuf avec du vieux) 3861.
N° 2026 (Economies, où êtes-vous?) 3861.

Elections:

N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2731.

ECUYER, Mme Hélène (T):

Propositions et rapports:

N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 318, 333.
N° 30 (Budget 1992) 2362.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 983, 2061, 2062.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1934.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3352.
N° 106 (PUS) 4339.

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1009.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2701.
N° 1056 (Conseil des sages) 3857.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4007.

Questions orales:

N° 239 (Préau de l'école des Grottes) 971.
N° 296 (Tracasseries administratives pour les personnes âgées) 1172.

Divers:

N° 28 (Salle du Grand Conseil) 2946.

EXTERMANN, Laurent (S):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 149.

FEHLMANN, Mme Françoise (R):

Propositions et rapports:

N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2060.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3272.
N° 67 (Acquisition de parcelles à la rue Maurice-Barraud) 3330.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3376, 3381.

Motions:

N° 1033 (Nouveaux tarifs des PTT) 2106, 2698.

Questions orales:

N° 57 (Remplacement du poste de M. Zumthor) 3613.

Elections:

N° 23 (Commission de la petite enfance) 38.

FILIPOWSKI, Mme Magdalena (PEG):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1603, 1606.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 275.
N° 21 A (Fonds de décoration) 229, 235.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 3544.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1192, 3568, 3605.

Motions:

N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 359 (Smog d'été - smog d'hiver) 1192.
N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 1360, 1856, 2631, 2636.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3812.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3520, 3842, 3849.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.

FIVAZ, Mme Sabine (PEG):

Propositions et rapports:

N° 38 (Musée d'ethnographie) 959.

Motions:

N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3104.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.

GEORGE, Pierre-Charles (R):

Propositions et rapports:

N° 6 (Villa Freundler) 2917.
N° 10 (Echange de terrains à Saint-Jean) 1728.

N° 11 (Couverture des voies CFF) 1724.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1260.
N° 55 (Ecole Masset) 3004.
N° 57 A (Nouveau tarifs des garderies) 3254.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1864, 1866.
N° 76 (Théâtre Pitoëff) 3712.
N° 95 (Quai Turrettini) 3736.

Motions:

N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 501, 505, 507
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 1527, 1875, 2641, 2647, 2656.
N° 1043 (Villa Freundler) 2917.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3815, 3816.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3803.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Interpellations:

N° 7016 (Place Longemalle ouverte) 2714, 3114, 3388.

Questions écrites:

N° 2007 (Quai de l'Ile) 1022, 2001.
N° 2008 (Rues-Basses lors des fêtes) 1022.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 17.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.

GOBET WINIGER, Mme Alexandra (S):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 284.
N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 209.
N° 395 (Règlement du quartier Mont-Blanc-Cornavin) 210, 223.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 333.
N° 6 (Villa Freundler) 2900, 2907, 2918, 2919, 2923.
N° 8 (Bâtiments locatifs) 1699.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1983, 1985.
N° 30 (Budget 1992) 2291.

N° 34 (Piscine des Vernets) 3000.
N° 36 (Collecteurs au chemin de l'Essor) 1774.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3563, 3564, 3566.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1685, 1686, 1715.
N° 46 (Plan localisé de quartier à l'avenue du Bouchet) 1190.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1195.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2983, 2988.
N° 56 (Sauvegarde de l'Alhambra) 3416.
N° 58 (Crédits de constructions terminés) 3028.
N° 62 (Plan localisé de quartier à la Servette) 3305.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 3317, 3319, 3320.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2605, 2615, 3970.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2605, 2615, 3970.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2605, 2615, 3970.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2605, 2615, 3970.
N° 92 (Plan localisé de quartier aux Minoteries) 3471.
N° 106 (PUS) 4331.

Motions:

N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 385 (Egalité des droits) 1156, 1165, 1166.
N° 1006 (Villereuse) 199, 242, 340, 346, 347, 351, 352.
N° 1014 (Villereuse) 1035, 1152, 1153, 1168, 1890.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1171, 1520, 1522, 1524, 1525, 1526.
N° 1032 (PUS) 2694.
N° 1043 (Villa Freundler) 2900, 2907, 2918, 2919.
N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3796.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3130, 3807, 3811, 3816, 3820.
N° 1073 (Salaires de la fonction publique) 4308.

Résolutions:

N° 5005 (Ecoles et économies: place aux enfants) 3065, 3500, 3501.
N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3970.

Interpellations:

N° 774 (Normes en matières de logements à la GIM) 1825.
N° 7010 (Groupe scolaire des Genêts) 1629, 2660, 2661.
N° 7018 (Denrées périssables: je récupère) 3065, 3512, 3514.
N° 7023 (Travaux de commission) 3276, 3840, 3841, 3842.

Questions écrites:

N° 1237 (Chasse-corps et poids lourds) 704.

Questions orales:

N° 294 (Récupération des bulletins de vote) 524.
N° 32 (Avenir des parcelles de la Ville de Genève à la rue Chandieu) 1631, 1632, 1634.
N° 46 (Débrayage des fonctionnaires) 3065.
N° 50 (Modification de la procédure de la suspenssion des dossiers) 3394.

Divers:

N° 15 (Convocation des commissions) 1467, 1468, 3063.

HÄMMERLI, Jacques (R):

Motions:

N° 185 (Inventaire des terrains et immeubles) 89.

Résolutions:

N° 529 (Inventaire des terrains propriété de la Ville) 89.

Questions orales:

N° 293 (Citerne du SIS) 1172.

HEDIGER, André, conseiller administratif:

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1601.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 324, 330, 331.
N° 30 (Budget 1992) 2377, 2381, 2385, 2388, 2389.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 894.
N° 34 (Piscine des Vernets) 894.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1397, 1409, 1411, 1413, 2547, 2551.

Motions:

N° 1021 (SIS) 1652, 1661.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2962.
N° 1044 (Parking sauvage) 3479, 3482.

Interpellations:

N° 7004 (Musiciens dans les Rues-Basses) 1420.
N° 7008 (Centre sportif des Evaux) 1641, 1645.

Réponses aux questions orales: (N°s 266, 293, 114, 38, 58): 849, 851, 1171, 1172, 2006, 3772.

Divers:

N° 27 (Liste des jurés) 3206.

HILER, David (PEG):

Motions:

N° 322 (Entretien des bords de l'Arve) 992.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Interpellations:

N° 822 (Modération de trafic aux Pâquis) 1166.

HORNUNG, André (R);

Motions:

N° 538 (Travaux à des mandataires privés) 2104.

HURTER, Mme Suzanne-Sophie (L):

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1581, 1588.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1617.
N° 30 (Budget 1992) 2249, 2307.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 1150.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3387.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 507.
N° 420 (Aménagement de la place du Rhône) 508, 510.

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 514, 518.
N° 1041 (Drogue au Molard) 2618, 3114, 3781, 3792.

Interpellations:

N° 847 (Urbanisme et circulation) 997.
N° 7016 (Place Longemalle ouverte) 2714, 3114, 3388.

Elections:

N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1356.

JOHNER, Pierre (T):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 734, 744.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3269.

Motions:

N° 1021 (SIS) 1660.

Questions écrites:

N° 1232 (Aides ménagères) 247.

Elections:

N° 14 (Fondation HLM) 45.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 542.

JUCKER, Fabrice (L):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 753.
N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 131.
N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 208, 209.
N° 393 (Droit de superficie à Syntercoop) 610.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1564.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1620.

N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 330.
N° 8 (Amélioration de bâtiments locatifs) 391.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 473.
N° 24 (Jetons de présence) 990.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1984, 1985.
N° 30 (Budget 1992) 2259, 2290, 2297, 2316, 2339, 2428.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 898.
N° 34 (Piscine des Vernets) 898, 2969.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2073, 2472.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1718.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1127, 1140.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2986.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 1472.
N° 54 (Centrale d'arlarme du SIS) 1407, 1410, 2542.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 3320.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2610, 2614, 3957, 3972.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2610, 2614, 3957, 3972.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2610, 2614, 3957, 3972.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2610, 2614, 3957, 3972.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2834.
N° 86 A (Budget futur) 3047.
N° 95 (Quai Turrettini) 3734.
N° 97 (12e PFQ) 3688.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 4114, 4115.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 4302.
N° 106 (PUS) 4080, 4082, 4318.

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 1007.
N° 1006 (Villereuse) 348, 351.
N° 1014 (Villereuse) 1155.
N° 1021 (SIS) 1660.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2653.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1880.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1993.
N° 1032 (PUS) 2000, 2684, 2685, 2691, 2693.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3087.
N° 1044 (Parking sauvage) 3486.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3836.

Résolutions:

N° 539 (Du gazon pour la place Sturm) 121.
N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3972.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 13, 14, 15, 16.
N° 14 (Fondation HLM) 44.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 42.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34, 2468.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 34.
N° 18 (FAG) 46.
N° 19 (Télégenève SA) 35.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 36.
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 37, 2727, 2728.
N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2729.
N° 33 (Services industriels) 120.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 525.
N° 14 (Félicitations) 1542.

JUNOD, Mme Béatrice (V):

Interpellations:

N° 838 (Etudes d'impact de la circulation) 1166.

JUON, Roman (S):

Correspondance:

N° 2 (Lettre concernant son mandat de conseiller municipal) 29.

KAPLUN, André (L):

Propositions et rapports:

N° 22 A (Aménagement à la rue Louis-Favre) 353, 356.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2060, 2063.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1860, 1863.
N° 63 A (Horaire d'ouverture de la piscine de Varembé) 2081, 2086.
N° 85 A (Legs et donations faits à la Ville) 3374.

Motions:

N° 1009 (Barème de la Gérance immobilière municipale) 1426.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1843.
N° 1044 (Parking sauvage) 3478, 3483.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3846.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 4357.

Résolutions:

N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2677.

Questions orales:

N° 13 (Coquille acoustique) 711.
N° 44 (Travaux sur le terre-plein de Pierre-Fatio) 2849, 3392.

Elections:

N° 15 (Taxe professionnelle communale) 43.

KNECHTLI, Albert (S):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 288.
N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 133.
N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 193.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 80, 1617.
N° 2 (Réseau télématique) 1626.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 108, 109, 311, 328.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 489, 495.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 273.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 472.
N° 24 (Jetons de présence) 987.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 819.
N° 30 (Budget 1992) 2264, 2288, 2402, 2427.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 830.
N° 32 (Allocation de vie chère) 847, 1756.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 896, 3248.
N° 34 (Piscine des Vernets) 896, 2968.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2051.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 983.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1140.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1403, 1406, 1414.

N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2601, 3955, 3956, 3970, 3971, 3972, 3973, 3984, 3985, 3986.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2601, 3955, 3956, 3970, 3971, 3972. 3973, 3984, 3985, 3986.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2601, 3955, 3956, 3970, 3971, 3972, 3973.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2601, 3955, 3956, 3970, 3971, 3972, 3973.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 2436, 2713, 3114, 3121.
N° 88 A (Rapport de gestion de la FAG) 3389.
N° 97 (12e PFQ) 3693.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 4113.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4354, 4355, 4356.
N° 106 (PUS) 4337.

Motions:

N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 1001.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1005, 1010
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 109, 243, 297, 1011, 1012, 1015, 1016.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1476.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1506, 1507, 1510.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1850, 2743.
N° 1021 (SIS) 1403, 1656.
N° 1032 (PUS) 2688, 2693.
N° 1047 (Patrimoine financier) 2941, 3495, 3499.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2962.
N° 1056 (Conseil des sages) 3852.
N° 1065 (Messagerie électronique) 3822.

Résolutions:

N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3970, 3971, 3972, 3973.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 14, 15.
N° 14 (Fondation HLM) 44.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 42.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.
N° 18 (FAG) 46.

N° 19 (Télégenève SA) 36.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 37.
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 38.
N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2731.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1357.

KÜNZLER, Mme Michèle (PEG):

Propositions et rapports:

N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2491, 2501.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2471.

Motions:

N° 1044 (Parking sauvage) 3483.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 16.

Divers:

N° 14 (Félicitations pour la naissance de sa fille) 3526.

LAMBELET, Bernard (S):

Motions:

N° 385 (Egalité des droits) 1156.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472.

LAUNAY, Hubert (T):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 288.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 757.
N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 209.

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1597.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 1682.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 109, 229, 321, 329.
N°6 (Villa Freundler) 2900, 2908, 2917, 2919.
N°29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1989.
N°30 (Budget 1992) 2258, 2281, 2290, 2298, 2307, 2308, 2310, 2315, 2316, 2317, 2321, 2323, 2325, 2343, 2360, 2361, 2362, 2375, 2421, 2422, 2424, 2431.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 828.
N° 32 (Allocation de vie chère) 847, 848.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2970, 3001, 3002, 3003.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 965.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1711.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1136.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2986.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 1471.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1933, 1935.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2600, 3964.
N°69 (Périmètre de Sécheron) 2600, 3964.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2600, 3964.
N°71 (Périmètre de Sécheron) 2600, 3964.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3118.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2836.
N° 86 A (Budget futur) 3050, 3058.
N° 97 (12e PFQ) 3690.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4015.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4069, 4078, 4079, 4080, 4081, 4318, 4329, 4339, 4340.

Motions:

N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 999.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1005.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1501, 1509, 1510.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1171, 1520, 1526.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1846, 1850, 2743.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2649, 2651, 2654.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1664.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1996, 2000.
N° 1032 (PUS) 2690.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2703, 2710, 2712
N° 1043 (Villa Freundler) 2900, 2908, 2917, 2919.
N° 1047 (Patrimoine financier) 3497.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2961.

N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3820.
N° 1056 (Conseil des sages) 3854.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4307, 4308.

Questions écrites:

N° 2010 (Traversée de la rade) 1527, 2743.

Questions orales:

N° 33 (BCG) 1777, 1778.
N° 60 (Fermeture de la pépinière de la Ville) 3773.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 524.
N° 15 (Convocation des commissions) 3064.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1332, 1339, 1354, 1355.

LESCAZE, Bernard (R):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1603, 1672, 1673.
N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 285, 297.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 748.
N° 390 (Servitude à la rue de la Faucille) 2839.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1542, 1581.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 1674.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 106.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 493.
N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1962.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 263, 272.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 1753.
N° 20 (Acquisition 3, chemin du Châtelet) 481.
N° 21 A (Fonds de décoration) 236.
N° 25 (Villa Batholoni) 789.
N° 26 (Villa Picot) 2483.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 818.
N° 30 (Budget 1992) 696, 2263, 2280, 2281, 2282, 2300, 2328, 2336, 2368, 2370, 2373, 2400, 2401, 2422, 2423, 2424, 2430.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2049.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 951, 960, 3527, 3549.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2070.

N° 45 (Plan de site de la rade) 1107.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1138.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2986.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 848, 1470, 1472, 3907, 3911, 3912.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1935.
N° 55 (Ecole Masset) 1823, 3023.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2522, 2526, 3317.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2597, 3965.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2597, 3965.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2597, 3965.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2597, 3965.
N° 74 (Comptes du Grand Théâtre) 3702.
N° 76 (Théâtre Pitoëff) 2813.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3451.
N° 92 (Plan localisé de quartier aux Minoteries) 3471.
N° 95 (Quai Turrettini) 3736, 3737.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4016.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 106 (PUS) 4324, 4328.

Motions:

N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 508, 998, 1000, 1001.
N° 1004 (Bibliothèque de la Cité) 111, 520, 521, 523.
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 243, 1013.
N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1829, 1834.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1482, 1483, 1485, 1488.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1171, 1520, 1526.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2632.
N° 1021 (SIS) 1661.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1527, 1875, 1879, 1884.
N° 1030 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1962.
N° 1031 (Villereuse) 1994.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2522, 2526.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 2437, 2713, 3081, 3089.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 2437, 2713, 3090, 3099.
N° 1046 (Prospective et construction économiques des crèches) 3493.

N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3504, 3508.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3813, 3819.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3835, 3836.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3844, 3848.
N° 1056 (Conseil des sages) 3521, 3850, 3853, 3856, 3857, 3858.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4350.

Résolutions:

N° 539 (Du gazon pour la place Sturm) 121, 122.

Interpellations:

N° 7002 (Politique du vélo en ville) 245, 1017.
N° 7007 (Musée des instruments anciens de musique) 1360, 1856, 1857, 1858, 1859.
N° 7012 (Avenir du parascolaire) 1687, 2681, 3081, 3778, 3780.

Questions orales:

N° 1 (Vente des Swatch sur les marchés) 253, 1171.
N° 2 (Festival Amadeus) 253.
N° 11 (Tente Botta) 708.
N° 25 (Potelets à la synagogue et à Saint-Pierre) 1180.
N° 35 (Nouveau bail avec Radio-Lac) 2002.
N° 66 (Maison des jeunes de Saint-Gervais) 4310, 4311, 4312.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 15, 17.
N° 14 (Fondation HLM) 44.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 42.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.
N° 18 (FAG) 46.
N° 19 (Télégenève SA) 36.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 36.
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 37.
N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 47.
N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2730.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1335, 1354.

LEUENBERGER, Ueli (PEG):

Propositions et rapports:

N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1961.
N° 30 (Budget 1992) 2396.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 958.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3606.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 3910.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3385.
N° 106 (PUS) 4323, 4338.

Motions:

N° 338 (Fête des promotions) 1417.
N° 1006 (Villereuse) 199, 346, 352.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1496, 1505, 1506, 1510, 1632.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 1527, 1875, 2641, 2656.
N° 1030 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1961.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1991, 2000.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3784.
N° 1044 (Parking sauvage) 3484.
N° 1045 (Manifestations publiques) 2843, 3487, 3490.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3520, 4045.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 3822.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4006.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Questions orales:

N° 12 (Campagne de votation par l'Office du tourisme) 709.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 3114.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1356.

LUTZ, Mme Eveline (L):

Propositions et rapports:

N° 8 (Bâtiments locatifs) 1691.
N° 16 (Bangladesh et Soudan) 443.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2965.

N° 38 (Musée d'ethnographie) 3538.
N° 46 (Plan localisé de quartier à l'avenue du Bouchet) 1191.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1414.

Motions:

N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2632, 2635.

LYON, Jean-Pierre (T):

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1584.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 48, 488, 489, 494, 498, 526.
N° 30 (Budget 1992) 691, 2241, 2254.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2605, 2612, 2613, 2614, 2615.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2605, 2612, 2613, 2614, 2615.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2605, 2612, 2613, 2614, 2615.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2605, 2612, 2613, 2614, 2615.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2935, 2939.
N° 86 A (Budget futur) 3049, 3062.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1664.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3084.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3276, 3831, 3834, 3837, 3838, 3839, 3840.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Résolutions:

N° 5002 (Indemnités des chômeurs) 1359, 1851, 1854, 1855.

Interpellations:

N° 7020 (Café de la Tour) 3130, 3797, 3798.

Questions orales:

N° 20 (Parcage en l'Ile autour de la BCG) 1023, 1024.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 13.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.

MARTENS, Claude (V):

Propositions et rapports:

N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1192.

MARTI, Pierre (DC):

Propositions et rapports:

N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 185 (Inventaire des terrains et immeubles) 89.
N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 507.
N° 1040 (Tram 13) 2618, 3121, 3125.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2657, 3126, 3129.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472.

Interpellations:

N° 7023 (Travaux de commission) 3841, 3842.

Elections:

N° 2 (Président du Conseil municipal) 12.
N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2730.

Divers:

N° 4 (Allocution du président) 18.

MARTIN Edouard (V):

Motions:

N° 321 (Privatisation de certaines activités municipales) 3141.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472.

MARTIN, Mme Michèle (L):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 714, 744.
N° 9 A (Plan de quartier de l'avenue du Bouchet) 621.
N° 30 (Budget 1992) 2229.

Questions écrites:

N° 2022 (Musée d'instruments anciens) 3130.

MENOUD, Denis (PEG):

Postulats:

N° 338 (Inventaire des locaux scolaires) 89, 481.

MENOUD-POGET, Mme Sylvia (PEG):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 284.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1258.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3265, 3272.

Motions:

N° 218 (Pour une récupération éclairée) 2627.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 3609, 4333, 4341, 4351.
N° 1073 (Salaires de la fonction publique) 4308.

Questions écrites:

N° 1239 (Rues-Basses) 707.
N° 2020 (Garderie de Frontenex) 3065, 3977.
N° 2021 (Recyclage) 3065.

Pétitions:

N° 5 (Tarifs des garderies) 1359.

Elections:

N° 23 (Commission de la petite enfance) 38.

MEYER, Nicolas (L):

Propositions et rapports:

N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3913, 3950, 3964.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3944, 3950, 3964.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 3946, 3950, 3964.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 3947, 3950, 3964.
N° 106 (PUS) 4077.

Motions:

N° 1032 (PUS) 2000, 2684, 2693.
N° 1072 (Information du Conseil municipal) 4045.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 1187.

MEYKADEH, Homy (L):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 294.
N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1964.
N° 21 A (Fonds de décoration) 229, 236, 238.
N° 26 (Villa Picot) 2480.
N° 30 (Budget 1992) 2401.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2062.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1212, 1255, 1538.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3265.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4015.

Motions:

N° 287 (15, avenue de Gallatin) 1632, 1633, 1826, 1827.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 503, 2580.
N° 1001 (Crèches comme prolongement de l'habitat) 999.
N° 1030 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1964.
N° 1056 (Conseil des sages) 3853.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4005.

Postulats:

N° 338 (Inventaire des locaux scolaires) 487.

Questions écrites:

N° 1238 (Suventionnement cantonal des Tilleuls) 1360, 1361.

Questions orales:

N° 5 (Discours de législature) 255.
N° 6 (Théâtre Am Stram Gram) 255, 3276.
N° 7 (Travaux à la villa Malche) 255, 257.
N° 9 (Abribus) 1179.
N° 15 (Sémaphore sur le théâtre Am Stram Gram) 968.
N° 29 (Subvention à la commune de Carouge) 1529.
N° 34 (Bibliothèque de la Cité) 1778, 1779.
N° 48 (Travaux au terre-plein de la rue du Jeu-de-l'Arc) 3392.
N° 61 (Rapports conventionnels entre la Ville et l'Hospice général) 3863.
N° 205 (Ecole des Contamines et des Crêts-de-Champel) 482.

Correspondance:

N° 4 (700e anniversaire de la Confédération) 543.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 3273.

MEYLAN, Michel (T):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 287.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 274.
N° 24 (Jetons de présence) 988.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 829.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2061.
N° 42 (Droit de superficie à la rue du Jura) 2075.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1258.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3268.

Motions:

N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1475.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3785.
N° 1044 (Parking sauvage) 3478.

Questions écrites:

N° 23 (Vente de véhicules de la Voirie) 1178.

Questions orales:

N° 4 (Circulation à la rue Lamartine) 255.

Elections:

N° 19 (Télégenève SA) 36.

MIFFON, Claude (R):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1603, 1672, 1673.
N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 133.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1569.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1619.
N° 2 (Réseau télématique) 1626.
N° 6 (Villa Freundler) 2900, 2910.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 489, 491, 498.
N° 30 (Budget 1992) 2115, 2250, 2274, 2328, 2334, 2377, 2384, 2385, 2423, 2426.
N° 32 (Allocation de vie chère) 1765.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3602.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2470.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2973, 2982, 2990.
N° 50 A (Propositions du Conseil administratif) 1197, 1204.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1257.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 2550, 2551, 2552.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3266.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1867.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2530.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3118.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2938.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2835.
N° 81 A (Procédure de prise en considération) 3336.
N° 86 A (Budget futur) 3054.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3386.
N° 97 (12e PFQ) 3691.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 4301.
N° 106 (PUS) 4073.

Motions:

N° 399 (Déneigement des rues) 2736, 2741.
N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 513, 516.

N° 1016 (Palais Wilson) 1497, 1500, 1508, 1509.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1849.
N° 1021 (SIS) 1402, 1404, 1405, 1439, 1646, 1650, 1659, 1662.
N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1871.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3079.
N° 1032 (PUS) 2688, 2692.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2530.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 2437, 2713, 3081, 3082, 3086, 3089.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 2437, 2713, 3090, 3091, 3096, 3099.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3091, 3096.
N° 1040 (Tram 13) 3123.
N° 1043 (Villa Freundler) 2900, 2910.
N° 1044 (Parking sauvage) 3481, 3485.
N° 1047 (Patrimoine financier) 3498.
N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3794.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3803.

Résolutions:

N° 5002 (Indemnités des chômeurs) 1854.

Questions orales:

N° 49 (Mesures de sécurité pour les élèves de l'école Le-Corbusier) 3392, 3393.

Pétitions:

N° 5 (Tarifs des garderies) 1358.

Elections:

N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 19 (Télégenève SA) 36.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1342.

MILI, Mme Isabelle (S):

Propositions et rapports:

N° 30 (Budget 1992) 2218, 2304, 2319, 2320, 2332, 2334, 2335, 2368, 2375.

N° 38 (Musée d'ethnographie) 3542.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3606.
N° 57 A (Nouveau tarifs des garderies) 3271.

Motions:

N° 1004 (Bibliothèque de la Cité) 522.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1008.
N° 1014 (Villereuse) 1170.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 1360, 1856, 2631, 2633, 2636.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1527, 1875, 1876, 1880, 1884.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3507.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3520, 3842, 3847, 3849.
N° 1057 (Subventions) 3521, 3858, 3859, 4333.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

MONNEY, Jean-Jacques (R):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 751, 757.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1589, 1594, 1595, 1596, 1597, 1603.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 1679.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 330.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 472.
N° 30 (Budget 1992) 2269, 2272, 2296, 2302, 2305, 2307, 2327, 2330, 2331, 2332, 2334, 2338, 2340, 2341, 2342, 2346, 2348, 2357, 2415, 2421.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 963, 3540.
N° 86 A (Budget futur) 3045, 3052.
N° 106 (PUS) 4338.

Motions:

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 520.
N° 1009 (Barême de la Gérance immobilière municipale) 1425.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1486.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2635.
N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 1439, 1859, 2636, 2637, 2640.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1595, 1596, 1597, 1603, 1628, 1663, 1666, 1668.

N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2437, 2698, 2699, 2701, 2710, 2712.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3520, 4045.
N° 1057 (Subventions) 3860.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4347.

Interpellations:

N° 7024 (Pauvreté en Ville de Genève) 3861.

Questions écrites:

N° 2011 (Chemin du Couchant) 1527.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 10.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 1434.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1346, 1356.

MOREILLON, Olivier (L):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 294.
N° 396 (Aménagement du boulevard de la Cluse) 2014.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 80.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 106, 109, 321, 322, 339.
N° 6 (Villa Freundler) 2909, 2922.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 491, 493.
N° 21 A (Fonds de décoration) 240.
N° 24 (Jetons de présence) 986.
N° 30 (Budget 1992) 2305, 2306, 2309, 2320, 2321, 2333, 2338, 2346, 2367, 2390, 2399, 2402, 2413, 2414.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 827.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3244, 3250, 3251, 3252.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2970, 2999, 3002.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 956, 965, 3543, 3545.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 1084, 3890, 3893, 3895, 3905.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 1151, 2983, 2988.

N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1207, 1259.
N° 54 (Centrale d'arlarme du SIS) 1411, 1412.
N° 55 (Ecole Masset) 3026.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2594, 3395, 3958, 3966, 3968, 3969, 3972, 3973, 3985, 3988.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2594, 3958, 3966, 3968, 3969, 3972, 3973, 3985, 3988.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2594, 3958, 3966, 3968, 3969, 3972, 3973.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2593, 2594, 3958, 3966, 3968, 3969, 3972, 3973.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3115, 3117.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2937.
N° 86 A (Budget futur) 3055, 3060, 3062.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 3694, 3699, 3700, 3702.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 106 (PUS) 4080, 4328, 4337.

Motions:

N° 325 (Solidarité à l'occasion du 700e) 994.
N° 364 (Pompes funèbres officielles) 1207, 1259.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 503.
N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 519.
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 1015.
N° 1011 (Référence au PFQ) 848, 1469.
N° 1013 (Comptes bouclés d'investissements) 1021, 1477, 1478.
N° 1016 (Palais Wilson) 1502, 1503, 1509.
N° 1019 (Traversée de la rade) 2746.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2652.
N° 1032 (PUS) 2694.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2705, 2712.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3089.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3787, 3788.
N° 1043 (Villa Freundler) 2909.
N° 1047 (Patrimoine financier) 3497.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2957, 2960.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3838, 3839, 3840.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3847.
N° 1056 (Conseil des sages) 3855, 3857.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4307.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472.
N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3972, 3973.

Interpellations:

N° 796 (Locaux scolaires) 482.

Questions orales:

N° 14 (Camion rail-route) 849, 851.
N° 18 (Comptes d'investissements) 970.

Elections:

N° 18 (FAG) 47.

Divers:

N° 14 (Félicitations) 1926, 1990.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1337, 1350, 1353, 1354, 1356, 1357.

MOTTU, Eric (S):

Propositions et rapports:

N° 2 (Réseau télématique) 1622, 1625.
N° 30 (Budget 1992) 2163, 2280, 2292, 2301.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 954, 3537.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3119, 3120.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2822, 2830, 2832.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3355.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4064, 4079, 4080, 4081, 4318, 4331, 4340.

Motions:

N° 1009 (Barème de la Gérance immobilière municipale) 704, 1422, 1423, 1428, 1429.
N° 1010 (150e année d'autonomie de la Ville de Genève) 704, 1429, 1430, 1433, 1434.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1495, 1510.

N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 2639.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 1527, 1875, 2657, 3070, 3071, 3081.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1991, 1992, 2000.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2106, 2521, 2530.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3084.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 3129.
N° 1044 (Parking sauvage) 3486.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4344.
N° 1063 (Parcs, promenades et trottoirs) 3822.

Questions écrites:

N° 2003 (Sécurité des piétons rue de Lausanne) 707.
N° 2024 (Macarons de stationnement) 3130.

Questions orales:

N° 13 (Coquille acoustique) 710.

MOURON, Gilbert (R):

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1596.
N° 6 (Villa Freundler) 2909, 2910, 2922.
N° 8 (Bâtiments locatifs) 1694, 1697, 1698.
N° 25 (Villa Bartholoni) 2925, 2928.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1981, 1982.
N° 30 (Budget 1992) 2219, 2339, 2344, 2346, 2357, 2364, 2367, 2383, 2384, 2395, 2410.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 830.
N° 32 (Allocation de vie chère) 1765.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3239, 3249.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2966, 2972.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3564.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3894, 3898.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1207.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1405, 2545.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2607, 3955.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2607, 3955.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2607, 3955.

N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2607, 3955.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3117.
N° 88 A (Rapport de gestion de la FAG) 3389.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 106 (PUS) 4326, 4331, 4339.

Motions:

N° 364 (Pompes funèbres officielles) 1207.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 507.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1524.
N° 1021 (SIS) 1402, 1404, 1439, 1646, 1651, 1662.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3075.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1596.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2712.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 2437, 2713, 3100, 3107, 3113.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 3128.
N° 1043 (Villa Freundler) 2909, 2910, 2922.
N° 1044 (Parking sauvage) 3484.
N° 1047 (Patrimoine financier) 3496.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2956.
N° 1057 (Subventions) 3859.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 4305, 4308.

Interpellations:

N° 7008 (Centre sportif des Evaux) 1360, 1638, 1641, 1645.
N° 7022 (Pollution) 3276, 3840.

Questions orales:

N° 315 (Tracé pour cyclistes, rue Hoffmann et avenue Wendt) 967.
N° 41 (Abonnement des TPG) 2715, 2716.
N° 43 (Informations concernant les arcades et les travaux de chantiers) 2848, 2849.

Elections:

N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 47.

MULLER, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 21 A (Fonds de décoration) 229.
N° 24 (Jetons de présence) 988, 989.

N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 828.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3238, 3251.
N° 34 (Piscine des Vernets) 2953.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1414, 2546, 2550.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2613.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3454.

Motions:

N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1834.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3790.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2955.

Questions orales:

N° 55 (Exposition de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France à Genève) 3613, 3822.

NIQUILLE, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 15 (Droit de superficie à l'avenue Ernest-Pictet) 1743.

PAILLARD, Bernard (T):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 746.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 496.
N° 30 (Budget 1992) 2342.

Motions:

N° 1020 (Bibliothèques musicales) 1360, 1856, 2631, 2636.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1527, 1875, 1876, 1884.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3103.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3519, 3520, 4045.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3520, 3842, 3844, 3847, 3849.

PATTARONI, Robert (DC):

Propositions et rapports:

N° 21 A (Fonds de décoration) 239.
N° 32 (Allocation de vie chère) 1767.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 900.
N° 34 (Piscine des Vernets) 900.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 3541.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1712, 1717.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3598, 3599.
N° 61 (Plan localisé de quartier à Frontenex) 3282, 3289.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2590, 2615, 3960, 3971, 3972.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2590, 2615, 3960, 3971, 3972.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2590, 2615, 3960, 3971, 3972.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2590, 2615, 3960, 3971, 3972.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2835, 2858.
N° 97 (12e PFQ) 3691.

Motions:

N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 1013.
N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1831.
N° 1016 (Palais Wilson) 1503, 1504, 1510.
N° 1018 (Maison de quartier du Petit-Saconnex) 1171, 1520, 1526.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1848.
N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1871.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3078.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1687, 2661, 2664, 2666.
N° 1032 (PUS) 2688.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3862.
N° 1045 (Manifestations publiques) 3489.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3272, 3273, 3798, 3801, 3804.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3846.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305.
N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2677.
N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3971, 3972.

Questions orales:

N° 10 (Vainqueur du Tour de Suisse) 257.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1350.

PERLER, Jean-Pascal (PEG):

Propositions et rapports:

N° 6 (Villa Freundler) 2905.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1732.
N° 13 (Route du Bout-du-Monde) 1741.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1973, 1979.
N° 30 (Budget 1992) 2324.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3248.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 1044, 3562.
N° 44 (Droit de superficie au chemin de la Clairière) 2079.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1866.
N° 66 (Vente de parcelles à Lancy) 3321.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 4354, 4355, 4356.

Motions:

N° 1043 (Villa Freundler) 2905.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2964.
N° 1065 (Messagerie électronique) 3822.

Questions orales:

N° 45 b) (Travaux au chemin Frank-Thomas et à l'avenue Rosemont) 2994.

PICTET, Mme Marie-Charlotte (L):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1603, 1672, 1673.
N° 401 (Plan localisé de quartier Les Pléiades) 224.
N° 538 (Travaux à des mandataires privés) 2104.

Correspondance:

N° 2 (Démission de la commission de la petite enfance) 2728.

PILLY, Daniel (S):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 295, 297.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1587.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 97.

N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 107, 108, 109, 311, 314.
N° 24 (Jetons de présence) 988.
N° 30 (Budget 1992) 687, 2181, 2296, 2327, 2329, 2335, 2354, 2357, 2365, 2386, 2393, 2412, 2414, 2415.
N° 32 (Allocation de vie chère) 1736, 1766.
N° 34 (Piscine des Vernets) 3000.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2987.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1262.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 1471.
N° 65 (Rénovation 8, avenue de Sainte-Clotilde) 2521, 2526.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3973.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3973.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 3973.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 3973.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2936.
N° 86 A (Budget futur) 3041, 3043, 3051, 3058.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3452.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 4304.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4016.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1834.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1847.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2634.
N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1873.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2648.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1664.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2106, 2521, 2526, 2530.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2702.
N° 1044 (Parking sauvage) 3485.
N° 1052 (Fêtes de Genève) 3800.

Postulats:

N° 338 (Inventaire des locaux scolaires) 486.

Résolutions:

N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3973.

Questions orales:

N° 33 (BCG) 1779.

Elections:

N° 19 (Télégenève SA) 36.
N° 25 (Banque hypothécaire du canton de Genève) 2731.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 525.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1338.

POLLA, Mme Barbara (L):

Propositions et rapports:

N° 30 (Budget 1992) 2341, 2388, 2431.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1196, 3592, 3601.

Motions:

N° 1025 (Usage libre des musées) 1876.
N° 1044 (Parking sauvage) 3479.
N° 1045 (Manifestations publiques) 3489.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3505, 3507.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3812, 3817, 3818.

Elections:

N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.

POLONOVSKI VAUCLAIR, Mme Brigitte (DC):

Propositions et rapports:

N° 242 (Etude sur la pauvreté) 1175.
N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 263, 277, 282, 286, 293.
N° 392 (Rénovations dans diverses écoles) 208.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1573.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1616.
N° 2 (Réseau télématique) 1625, 1626, 1628.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 1678, 1682.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 489.
N° 26 (Villa Picot) 2483.
N° 30 (Budget 1992) 2305, 2306.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1128, 1134.
N° 57 A (Nouveaux tarifs des garderies) 3270.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2634.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1879, 1883.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2657, 3126, 3129.
N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3795.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3815, 3819.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3476, 3517, 3520, 4045.
N° 1057 (Subventions) 3859.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305, 2004.

Questions orales:

N° 13 (Coquille acoustique) 711.
N° 36 (Bande dessinée JO) 2004.

Pétitions:

N° 5 (Tarifs des garderies) 1358.

Elections:

N° 23 (Commission de la petite enfance) 38, 2727.

PÜRRO NICOLE, Mme Véronique (S):

Propositions et rapports:

N° 8 (Bâtiments locatifs) 1697.
N° 30 (Budget 1992) 2373.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2066, 2071.
N° 42 (Droit de superficie à la rue du Jura) 2074.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 3821.

Motions:

N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1439, 1869, 1870, 1872, 1874, 1875.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3091.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3109.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 2437, 2713, 3090, 3091, 3099.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3064, 3502, 3505, 3510.

N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3130, 3793, 3796, 3797.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3130, 3807, 3808, 3820.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3520, 3842, 3849.
N° 1057 (Subventions) 3521, 3858, 3859, 4333.
N° 1062 (Caisses de pensions des fonctionnaires de la Ville) 3821.
N° 1063 (Parcs, promenades et trottoirs) 3822.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Interpellations:

N° 7005 (Avenir du Centre-Femmes) 848, 1435, 1436, 1437, 1438.
N° 7017 (Grütli) 3065, 3510, 3511.
N° 7026 (Vandalisme policier) 4309.

Questions écrites:

N° 2003 (Sécurité des piétons rue de Lausanne) 707.
N° 2017 (Appartements libérés par l'IGVG) 2714.

QUELOZ, Georges (L):

Propositions et rapports:

N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 193.
N° 393 (Droit de superficie à Syntercoop) 606.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 319.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 1752.
N° 20 (Acquisition 3, chemin du Châtelet) 1967.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1983.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3563.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3896.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 3308, 3316, 3319.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3990.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3990.
N° 106 (PUS) 4079.

Motions:

N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1021, 1473, 1477.
N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3794.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 3769, 4357, 4359.
N° 1070 (Circulation aux Pâquis) 4305, 4308.
N° 1072 (Information du Conseil municipal) 4045.

Questions orales:

N° 56 (Responsabilité de la Ville de Genève suite aux accidents dus à la saumure) 3613.

REICHENBACH, Pierre (L):

Propositions et rapports:

N° 396 (Aménagement du boulevard de la Cluse) 2038.
N° 6 (Villa Freundler) 2862, 2896, 2902, 2912, 2921.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1732.
N° 13 (Route du Bout-du-Monde) 1736, 1740.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 900.
N° 34 (Piscine des Vernets) 900, 2972.
N° 35 (Rénovation 10, rue de la Chapelle) 2503.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2050.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre), 3550, 3565, 3567.
N° 41 (Coopérative Rive et Parc) 2469, 2470.
N° 42 (Droit de superficie à la rue du Jura) 2076.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3898.
N° 50 A (Propositions du Conseil administratif) 1197, 1204.
N° 67 (Acquisition de parcelles à la rue Maurice-Barraud) 3329.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2609.
N° 77 (Moyenne ceinture Nations-Carouge) 3718.
N° 95 (Quai Turrettini) 3735.
N° 97 (12e Programme financier quadriennal) 3701.

Motions:

N° 365 (Propositions du Conseil administratif) 1197, 1204, 2736.
N° 419 (Zone sinistrée de la rue de Rive) 500, 504, 507.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1489.
N° 1021 (SIS) 1662.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2649.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 2437, 2713, 3100, 3102, 3112, 3113.
N° 1043 (Villa Freundler) 2862, 2896, 2902, 2912, 2921.
N° 1046 (Prospective et construction économiques des crèches) 2843, 3490, 3491, 3494, 3495.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2960.

N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4343, 4344.

Interpellations:

N° 7013 (Equipements socio-culturels à Châteaubriand) 2697.

Questions écrites:

N° 2004 (Débit d'eau des hydrants) 966, 2843, 2846.

Questions orales:

N° 311 (Comptes du centre sportif de la Queue-d'Arve) 971.

Elections:

N° 14 (Fondation HLM) 46.

Divers:

N° 15 (Convocation des commissions) 1467.

RIESER, Mme Karin (DC):

Propositions et rapports:

N° 14 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1961.
N° 30 (Budget 1992) 2240.
N° 59 (Rénovation rue Sillem 8) 2087.

Motions:

N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2654.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 2666.
N° 1030 (Acquisition de parcelles à Aïre) 1961.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3789.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 2641, 2657, 3126, 3129.
N° 1050 (Femmes, jeunes et chômage) 3796.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3819.
N° 1060 (Répertoire des subventions) 3769.

Questions orales:

N° 45 a) (Parking sous ou sur le plateau de Champel) 2849.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 583.

RIGOTTI, Aldo (T):

Propositions et rapports:

N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 332.
N° 22 A (Aménagement à la rue Louis-Favre) 356.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2048.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 1472.
N° 54 (Centrale d'alarme du SIS) 1408, 1412.

Motions:

N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2652.
N° 1048 (Piscine des Vernets) 2953, 2955, 2956, 2964.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 10, 12.
N° 2 (Président du Conseil municipal) 11, 12.

Divers:

N° 4 (Allocution d'ouverture de législature) 7.

ROCH, André (V):

Motions:

N° 192 (Maison La Concorde) 2732.

Interpellations:

N° 838 (Etudes d'impact de la circulation) 1166.

Questions écrites:

N° 1234 (Plan global de la circulation) 1166.

RODRIK, Albert (S):

Propositions et rapports:

N° 8 (Bâtiments locatifs) 1697.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 496.
N° 16 (Bangladesh et Soudan) 444.
N° 21 A (Fonds de décoration) 239.
N° 24 (Jetons de présence) 989.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 817, 818.

N° 30 (Budget 1992) 2396.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3207, 3238, 3241, 3253.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3894, 3897.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 3601.
N° 54 (Centrale d'arlarme du SIS) 1412, 1413, 2543, 2547.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3971.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3971.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 3971.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 3971.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 4115.

Motions:

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 518.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1517.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3080.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2711.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3082.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3095.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 2437, 2713, 3090, 3095, 3099.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 244.
N° 5006 (Aménagement du périmètre de Sécheron) 3971.

Questions écrites:

N° 2002 (Usage accru du domaine public) 252.

Questions orales:

N° 9 (Réfection des abribus) 256, 257.

Divers:

N° 18 (Rapport de gestion de la FAG) 605.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1347.

ROSSETTI, Michel, conseiller administratif:

Propositions et rapports:

N° 242 (Etude sur la pauvreté) 1175.
N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 263, 291.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 334, 337, 338.

N° 6 (Villa Freundler) 2915.
N° 16 (Bangladesh et Soudan) 443.
N° 26 (Villa Picot) 2484.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1988.
N° 30 (Budget 1992) 2335, 2392, 2394, 2395, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1127.
N° 49 (PFQ) 2989.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1261.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3989.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3989.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2939.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4016.
N° 106 (PUS) 4076.

Motions:

N° 380 (Fondation Princesse Margareta) 858.
N° 385 (Egalité des droits) 1166.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1006, 1010, 2444, 4309.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1487.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 2664.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3862.
N° 1043 (Villa Freundler) 2915.
N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3835, 3838.
N° 1054 (Sorgentelefon) 3391, 3519, 4045.
N° 1057 (Subventions) 3860.

Postulats:

N° 338 (Inventaire des locaux scolaires) 486, 487.

Résolutions:

N° 5001 (Maison de la Madeleine) 2004.

Interpellations:

N° 7012 (Avenir du parascolaire) 3780.
N° 7015 (Secteur secondaire) 3806.
N° 7018 (Denrées périssables: je récupère) 3514.
N° 7019 (Ciné-parc aux Bastions) 3516.
N° 7021 (Cimetière mulsuman) 3828, 3830.

Réponses aux questions orales: (N°s 294, 3, 36, 42, 47, 60, 61, 62, 64): 254, 524, 2004, 2848, 3277, 3773, 3863, 3864, 4045.

Divers:

N° 10 (Aide au Cambodge) 28.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1349, 1351, 1354.

ROSSI, Mme Madeleine, conseillère administrative:

Propositions et rapports:

N° 361 (Réorganisation de l'administration) 1779.
N° 8 (Bâtiments locatifs) 1699.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 743, 745.
N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 209.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1590, 1600.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1620, 1621.
N° 3 (Base de données du patrimoine) 96, 1682.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 106, 108, 110.
N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1985, 1989.
N° 30 (Budget 1992) 686, 701, 2278, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2375, 2403, 2410, 2419, 2425.
N° 32 (Allocation de vie chère) 846, 1765, 1767.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 983.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1377.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1868.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2527, 3319, 3320.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 3118, 3120.
N° 79 (Dédommagements du Conseil administratif) 2935.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2835.
N° 86 A (Budget futur) 3059, 3060.
N° 88 A (Rapport de gestion de la FAG) 3391.
N° 97 (12e PFQ) 3684.
N° 99 (Parking de Saint-Antoine) 4113.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 4298.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 4354.

Motions:

N° 385 (Egalité des droits) 1165.
N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 4310.
N° 1009 (Barème de la Gérance immobilière municipale) 1428.
N° 1010 (150e année d'autonomie de la Ville de Genève) 1431.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1485, 1486.

N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 2638.
N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1872, 1873.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2649.
N° 1026 (Péréquation intercommunale) 3073.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2527.
N° 1035 (Budget futur) 2707, 2711.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3088.
N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3098.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3098.
N° 1047 (Patrimoine financier) 3498.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3509.

Résolutions:

N° 5002 (Indemnités des chômeurs) 1853.

Interpellations:

N° 7005 (Avenir du Centre-Femmes) 1436, 1438.
N° 7006 (Squatters) 1838.
N° 7011 (Gardien de piscine: quelle nationalité) 2679, 2681.

Réponses aux questions orales: (N°s 6, 19, 20, 32, 33, 35): 1022, 1023, 1632, 1778, 1779, 2002, 2003, 3276.

Divers:

N° 9 (Nominations au sein de l'administration) 2443.
N° 15 (Convocation des séances plénières) 2682.
N° 23 (Emission d'un emprunt) 541.
N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1331.
N° 31 (Société d'exploitation du Casino de Genève) 1890.
N° 35 (Banque cantonale unique à Genève) 1186.
N° 37 (Taxe professionnelle de la Ville de Genève) 2726.
N° 38 (Comptes du recensement fédéral) 2726.

ROSSIER-ISCHI, Mme Josiane (S):

Questions écrites:

N° 1228 (Reliquat des loyers loués par la Gérance immoblière municipale) 245.

RUMO, Pierre (T):

Propositions et rapports:

N° 38 (Musée d'ethnographie) 957, 3539.
N° 106 (PUS) 4328.

Motions:

N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1687, 2661, 2666.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3105.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3790.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3813.
N° 1059 (Saumure saumâtre) 3769, 4357, 4359.

Interpellations:

N° 7019 (Ciné-parc aux Bastions) 3065, 3514, 3516.

SAVARY, Guy (DC):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 750.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 228, 317.
N° 6 (Villa Freundler) 2900, 2911, 2922, 3394.
N° 7 (Garage du Centre de voirie des Vernets) 1937.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 275.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2062.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire), 3871, 3897.
N° 76 (Théâtre Pitoëff) 3710, 3712.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3353.
N° 85 A (Legs et donations faits à la Ville) 3356.

Motions:

N° 287 (15, avenue de Gallatin) 1826.
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 1013.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1170, 1479, 1481, 1489, 1491.
N° 1043 (Villa Freundler) 2900, 2911.
N° 1064 (Réouverture au public du parc Freundler) 3822.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4009.

Postulats:

N° 338 (Inventaire des locaux scolaires) 89, 481, 486.

Résolutions:

N° 5001 (Garderie et jardin d'enfants à la Madeleine) 199, 244, 304, 305.

Interpellations:

N° 796 (Locaux scolaires) 482.

Questions orales:

N° 39 (Nettoiement des Rues-Basses le samedi) 2006.
N° 47 (Cadeau de la municipalité aux personnes âgées) 3277.

Elections:

N° 14 (Fondation HLM) 45.

SCHLEMMER, Mme Irène (PEG):

Propositions et rapports:

N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1619.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 1833.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1170, 1479, 1483, 1489, 1491.
N° 1064 (Réouverture au public du parc Freundler) 3822.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1340.

SCHNEIDER-RIME, Mme Jeannette (S):

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2648.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3783.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 3822.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 15.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 37.

SORMANNI, Daniel (S):

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.

SORMANNI, Mme Myriam (HP):

Interpellations:

N° 819 (Utilisation incorrecte d'un insigne officiel) 120.

SOTTAS, François (T):

Propositions et rapports:

N° 15 (Droit de superficie avenue Ernest-Pictet) 1744.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1863.

Motions:

N° 1037 (Solidarité avec les chômeurs) 3095.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 3095.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4342.

Questions écrites:

N° 2013 (Droit de superficie à la SCHG) 2531.

SOUTTER, Mme Andrienne (S):

Propositions et rapports:

N° 37 (Bains des Pâquis) 2041, 2046.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3383.

Motions:

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 111, 510, 519.
N° 1008 (Genève, carrefour mondial de l'environnement) 245, 1017, 1418, 1827, 1836, 4309, 4310.
N° 1063 (Parcs, promenades et trottoirs) 3822.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Interpellations:

N° 7014 (Place Longemalle) 1884, 2683, 2684.

Questions écrites:

N° 2006 (Commission ad hoc Wilson) 1022, 3610.
N° 2014 (Gare Cornavin: accès Montbrillant) 2531.

Questions orales:

N° 40 (Parking de dissuasion devant la villa Frommel) 2714.
N° 59 (Parcage sur les trottoirs) 3772.

Elections:

N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.

Divers:

N° 6 (Condoléances) 542.

SPIELMANN, Mme Marie-France (T):

Propositions et rapports:

N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1609, 1615.
N° 30 (Budget 1992) 2177, 2241, 2322, 2332, 2335.
N° 103 (Comptes rendus 1991) 4300.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 1053 (Mesures du Conseil d'Etat et futurs budgets) 3276, 3831, 3833, 3839.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Elections:

N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.

SPOERRI, Mme Micheline (L):

Propositions et rapports:

N° 399 (Comptes rendus 1990) 1561.
N° 26 (Villa Picot) 2482.
N° 30 (Budget 1992) 694, 2168.
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 831.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.

Motions:

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 519.
N° 1046 (Prospective et construction économiques des crèches) 2843, 3490, 3495.

Interpellations:

N° 7009 (Stationnement et circulation au chemin Beau-Soleil) 1629, 2658, 2659.

Elections:

N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 2468.

TORNARE, Manuel (S):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 119.
N° 12 (Modification du statut du personnel) 48, 488, 498, 526.
N° 21 A (Fonds de décoration) 237, 240, 241.
N° 25 (Villa Batholoni) 788.
N° 30 (Budget 1992) 2301, 2315, 2319, 2356.

Motions:

N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 111, 510, 515, 519.
N° 1015 (Tour Blavignac) 1170, 1479, 1491.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2106, 2521, 2530.
N° 1049 (Ateliers d'artistes) 3064, 3502, 3503, 3506, 3510.
N° 1051 (Bureau de l'égalité) 3130, 3807, 3810, 3817, 3820.
N° 1055 (Rapport financier public du Grand Théâtre) 3848, 3849.
N° 1057 (Subventions) 3521, 3858, 4333.

Postulats:

N° 318 (Compagnie générale de navigation) 3473.

Interpellations:

N° 7001 (Fête internationale de musique) 111, 508, 1001.
N° 7014 (Place Longemalle) 1884, 2683, 2684.
N° 7015 (Secteur secondaire) 2714, 3114, 3804, 3806.
N° 7017 (Grütli) 3065, 3510, 3511.
N° 7021 (Cimetière mulsuman) 3130, 3132, 3826, 3827, 3828, 3829, 3830.

Questions écrites:
N° 1233 (Locaux de sports de la Queue-d'Arve) 252.
N° 2005 (Fête de la musique du 21 juin) 1001, 1022.

Elections:
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.

TORTI, Francesco (V):

Interpellations:
N° 838 (Etudes d'impact de la circulation) 1166.

Questions écrites:
N° 1234 (Plan global de la circulation) 1166.

TUA, Jean (R):

Propositions et rapports:
N° 377 (Rénovation 4, rue de Montbrillant) 135.

ULMANN, Claude (R):

Postulats:
N° 33 (Institut national genevois) 2731.

VAISSADE, Alain, conseiller administratif:

Propositions et rapports:
N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 290, 291, 292, 295.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 754.
N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 123.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1591.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 311, 312, 314.
N° 17 A (Suppression des discothèques) 275.
N° 25 (Villa Bartholoni) 2929.
N° 30 (Budget 1992) 2294, 2298, 2299, 2300, 2301, 2303, 2305, 2306, 2307, 2315, 2316, 2317, 2321, 2323, 2324, 2325, 2330, 2336, 2337, 2338, 2341, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2359, 2360, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2371, 2376, 2423, 2432.

N° 38 (Musée d'ethnographie) 946, 964, 3544.
N° 43 (Musée d'art et d'histoire) 3901.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1192, 3568.
N° 53 (Crédits budgétaires supplémentaires) 1933, 1935.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 2528.
N° 89 (Budget du Grand Théâtre) 3451, 3454, 3455.
N° 106 (PUS) 4078.

Motions:

N° 338 (Fête des promotions) 1415.
N° 359 (Smog d'été - smog d'hiver) 1192.
N° 1004 (Bibliothèque de la Cité) 522, 523.
N° 1007 (Discothèque des Minoteries) 1014.
N° 1014 (Villereuse) 1170.
N° 1020 (Bibliothèques musicales) 2635.
N° 1025 (Usage libre des musées) 1882, 1883.
N° 1034 (Local pour le Théâtre du Loup) 2528.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3100, 3110.

Résolutions:

N° 534 (Compagnie générale de navigation) 3472.

Interpellations:

N° 7007 (Musée des instruments anciens de musique) 1857, 1859.
N° 7011 (Gardien de piscine: quelle nationalité) 2680.
N° 7017 (Grütli) 3065, 3511.

Réponses aux questions orales: (N°s 2, 8, 12, 13, 24, 29, 34, 35, 55, 266): 253, 256, 709, 711, 967, 1173, 1178, 1179, 1529, 2003, 3822, 4311, 4312.

Divers:

N° 26 (12e Programme financier quadriennal) 1348.

VERNET-BAUD, Mme Renée (L):

Propositions et rapports:

N° 392 (Rénovation dans diverses écoles) 200.

Correspondance:

N° 2 (Démission) 1034.

Elections:

N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.

VORLET, Bernard (S):

Questions écrites:

N° 1228 (Reliquat des loyers loués par la Gérance immoblière municipale) 245.

WALDIS, André (PEG):

Propositions et rapports:

N° 29 (Acquisition du 21 bis, avenue Trembley) 1979.
N° 30 (Budget 1992) 2304, 2318, 2328, 2369, 2372.
N° 49 (PFQ) 2985.
N° 65 (Rénovation 8, avenue Sainte-Clotilde) 3318.

Motions:

N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1439, 1869, 1870, 1875.
N° 1044 (Parking sauvage) 2843, 3477, 3482, 3487.
N° 1045 (Manifestations publiques) 2843, 3487, 3488, 3490.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.

Elections:

N° 1 (Prestation de serment) 583.
N° 17 (FAD) 35.

DE WECK, Bertrand (PEG):

Propositions et rapports:

N° 364 (Aménagement de la SIP) 750.
N° 373 (Parcelles rue Albert-Richard/rue du Mandement) 132.
N° 385 (Ilot 13 des Grottes) 194.
N° 399 (Comptes rendus 1990) 1586.
N° 1 (Infrastructure de télécommunication) 1616.
N° 4 (Crédits budgétaires supplémentaires) 323, 330.
N° 8 (Amélioration de bâtiments locatifs) 389.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1734.

N° 12 (Modification du statut du personnel) 48, 488, 496, 498, 526.
N° 18 (Centrale nucléaire de Creys-Malville) 463.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 473, 752.
N° 26 (Villa Picot) 798.
N° 27 (Transformation 11, chemin Furet) 804.
N° 30 (Budget 1992) 699, 2184, 2267, 2300, 2309, 2345, 2384, 2394, 2421, 2422, 2429
N° 31 (Traitement des conseillers administratifs) 829.
N° 37 (Bains des Pâquis) 2048.
N° 38 (Musée d'ethnographie) 3536.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 3566.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1192, 3568, 3594, 3606, 3607, 3608.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 1151.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 3911.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 2602, 2614, 3953, 3956, 3966, 3969, 3983.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 2602, 2614, 3953, 3956, 3966, 3969, 3983.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 2602, 2614, 3953, 3956, 3966, 3969.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 2602, 2614, 3953, 3956, 3966, 3969.
N° 72 (Renouvellement du matériel) 2436, 2713, 3114, 3115, 3116, 3121.
N° 80 A (Banque cantonale unique) 2831, 2834, 2859.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3353.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3382.
N° 97 (12e PFQ) 3686.
N° 105 (150e de l'autonomie communale) 3609, 4352, 4356.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4079, 4081, 4318, 4324, 4331, 4333, 4336, 4340.

Motions:

N° 338 (Fête des promotions) 1415.
N° 359 (Smog d'été - smog d'hiver) 1192.
N° 1003 (Aménagement place Longemalle) 514, 519.
N° 1005 (Parlement des jeunes) 1004.
N° 1014 (Villereuse) 1035, 1152, 1168, 1890.
N° 1016 (Palais Wilson) 1170, 1491, 1510.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1847, 1850, 2743, 2745.

N° 1022 (Suppression de l'impôt immobilier complémentaire) 2641.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1666.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1991, 1997, 2000.
N° 1032 (PUS) 2692.
N° 1035 (Budget futur de la Ville de Genève) 2707, 2712.
N° 1036 (Amélioration des finances municipales) 3083.
N° 1038 (Subvention à l'Usine) 3109.
N° 1040 (Tram 13) 3122.
N° 1042 (Parking de Saint-Antoine) 3127.
N° 1044 (Parking sauvage) 2843, 3477, 3487.
N° 1047 (Patrimoine financier) 2941, 3495, 3499.
N° 1061 (Musée d'ethnographie) 3769.

Interpellations:

N° 815 (Déchets aux promotions) 254.
N° 822 (Modération de trafic aux Pâquis) 1168.
N° 829 (Parade d'écoliers déguisés) 997.

Elections:

N° 3 (Bureau du Conseil municipal) 15.
N° 14 (Fondation HLM) 44, 45.
N° 15 (Taxe professionnelle communale) 42.
N° 16 (Fondation de la Maison des jeunes) 34.
N° 17 (Fondation d'art dramatique) 35.
N° 18 (FAG) 46.
N° 19 (Télégenève SA) 36.
N° 21 (Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées) 37.
N° 22 (Fondation du Grand Théâtre) 33.
N° 23 (Commission de la petite enfance) 37.
N° 24 (Société d'exploitation du Casino de Genève SA) 48.
N° 33 (Services industriels) 119.

Divers:

N° 18 (Rapport de gestion de la FAG) 605.

WICKY, Mme Nelly (T):

Divers:

N° 3 (Lettre de remerciements) 118.

WINET, René (R):

Propositions et rapports:

N° 26 (Villa Picot) 2481.
N° 49 (Programme financier quadriennal) 2982.
N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3386.

Motions:

N° 420 (Aménagement de la place du Rhône) 508, 509, 510.
N° 1033 (Nouveaux tarifs des PTT) 2106, 2698.
N° 1041 (Drogue au Molard) 3787.

Postulats:

N° 3001 (Terrasses parisiennes) 341, 1019, 1020.

Questions écrites:

N° 2019 (Rues Antoine-Carteret/Servette) 2847, 3976.

WISARD, Alexandre (PEG):

Propositions et rapports:

N° 341 (Aménagement de la Madeleine) 286, 292.
N° 364 (Aménagement de la SIP) 119.
N° 19 (Echange de terrains avec les SI) 472.

Motions:

N° 322 (Entretien des bords de l'Arve) 992.

Interpellations:

N° 7003 (Chantiers supervisés par la Ville) 341.

Questions écrites:

N° 1107 (Bitumage de la rue Verdaine) 1629.

Questions orales:

N° 3 (Relogement du jardin d'enfants de Frontenex) 254.

Correspondance:

N° 1 (Démission) 584.

WITSCHI BAURAUD, Mme Eléonore (T):

Motions:

N° 1023 (Comptes d'exploitation des immeubles de la Ville) 1439, 1869, 1875.
N° 1064 (Réouverture au public du parc Freundler) 3822.
N° 1071 (Halte aux expulsions) 4305, 4308.

Questions orales:

N° 58 (Déchets encombrants) 3770, 3771, 3773, 3774.

Divers:

N° 14 (Félicitations pour son mariage) 2726.

ZAUGG, Christian (S):

Propositions et rapports:

N° 23 A (Halte au massacre des arbres) 613.
N° 26 (Villa Picot) 2482.
N° 30 (Budget 1992) 2398, 2399.
N° 51 A (Pompes funèbres officielles) 1256.
N° 60 A (Emplacements des glaciers) 1867.

Motions:

N° 381 (Création de places de crèches) 2629.
N° 1014 (Villereuse) 1181.
N° 1044 (Parking sauvage) 3484.
N° 1046 (Prospective et construction économiques des crèches) 3493.
N° 1057 (Subventions) 3860.
N° 1066 (Allocations sociales municipales) 3822.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4007.

Pétitions:

N° 5 (Tarifs des garderies) 1359.
N° 19 (Subvention à l'Usine) 3273.

ZIEGLER, Marco (S):

Propositions et rapports:

N° 34 (Piscine des Vernets) 2999.

N° 45 (Plan de site de la rade) 1715.
N° 47 (Règlement général des PUS) 1137.
N° 52 (Commissions extra-parlementaires) 3907.
N° 61 (Plan localisé de quartier à Frontenex) 3294.
N° 68 (Périmètre de Sécheron) 3961.
N° 69 (Périmètre de Sécheron) 3961.
N° 70 (Périmètre de Sécheron) 3961.
N° 71 (Périmètre de Sécheron) 3961.
N° 83 A (Un parc aux Minoteries) 3339, 3349, 3351.
N° 85 A (Legs et donations faits à la Ville) 3374.
N° 106 (PUS) 3769, 4054, 4079, 4081, 4318, 4320, 4331, 4340.
N° 107 (Congé spécial aux fonctionnaires) 3821.

Motions:

N° 1006 (Villereuse) 348.
N° 1014 (Villereuse) 1154.
N° 1017 (Madame ou Monsieur Piéton) 1171, 1512, 1514, 1516, 1519.
N° 1019 (Traversée de la rade) 1171, 1841, 1847, 1850, 2743.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 1687, 2661, 2662, 2666.
N° 1031 (Villereuse) 1966, 1991, 1998, 2000.
N° 1039 (Solidarité avec les chômeurs) 2437, 2713, 3090, 3099.
N° 1040 (Tram 13) 3123.
N° 1062 (Caisses de pensions des fonctionnaires de la Ville) 3821.

Questions orales:

N° 62 (Projet AGEDRI de communauté urbaine) 3864.

ZWAHLEN, Guy (R):

Propositions et rapports:

N° 334 (Motion préjudicielle) 1606, 1673.
N° 11 (Couverture des voies CFF) 1732.
N° 30 (Budget 1992) 2282, 2289, 2291, 2381, 2382, 2388, 2433.
N° 33 (Patinoire des Vernets) 3252.
N° 39 (COOP de Vermont en locaux scolaires) 2061, 2063.
N° 40 (Reconstruction de la rue Louis-Favre) 1045.
N° 45 (Plan de site de la rade) 1684, 1700, 1707, 1715.
N° 48 A (Smog d'été - smog d'hiver) 1196, 3592.
N° 61 (Plan localisé de quartier à Frontenex) 3291.
N° 64 (Plan localisé de quartier au chemin Pasteur) 3034, 3036.

N° 87 A (Réouverture de la place Longemalle) 3384.
N° 104 A (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4013.

Motions:

N° 1005 (Parlement des jeunes) 1005.
N° 1012 (Parking Saint-Antoine) 1475.
N° 1021 (SIS) 1655.
N° 1024 (Bâtiment Charles-Galland à Vessy) 2649, 2652.
N° 1027 (Chantier de l'Ariana) 1603.
N° 1028 (Cheminements piétonniers) 2664.
N° 1033 (Nouveaux tarifs des PTT) 2106, 2698.
N° 1058 (Ralentissement de la circulation aux abords des écoles) 4346.
N° 1069 (Pour un groupe scolaire à Montbrillant) 4005, 4008.

Résolutions:

N° 5003 (Liaison Genève-Piémont) 1884, 2674, 2677.

Questions écrites:

N° 2012 (Matériel des pompiers et assurances) 2437.

Questions orales:

N° 22 (Confidentialité) 1176, 1177.

Divers:

N° 11 (Ordre du jour) 1690.
N° 14 (Félicitations pour la naissance de son fils) 2726.

XV. Table des séances

Cette table contient la date des séances du Conseil municipal de l'année, précédée du numéro du *Mémorial* correspondant, et suivie du numéro de page y relative.

1. Mardi 4 juin 1991 (après-midi) 1
2. Mardi 4 juin 1991 (soir) 41
3. Mardi 25 juin 1991 (après-midi) 117
4. Mardi 25 juin 1991 (soir) 261
5. Mercredi 26 juin 1991 (après-midi) 345
Mercredi 26 juin 1991 (naturalisations) 526
6. Mardi 17 septembre 1991 (après-midi) 533
7. Mardi 17 septembre 1991 (soir) 713
8. Mercredi 18 septembre 1991 (après-midi) 857
9. Mercredi 18 septembre 1991 (soir) 973
Jeudi 26 septembre 1991 (naturalisations) 1025
10. Mardi ler octobre 1991 (après midi) 1033
11. Mardi ler octobre 1991 (soir) 1133
12. Mardi 22 octobre 1991 (après-midi) 1185
13. Mardi 22 octobre 1991 (soir) 1365
14. Mercredi 23 octobre 1991 (après-midi) 1445
15. Mardi 19 novembre 1991 (après-midi) 1537
16. Mardi 19 novembre 1991 (soir) 1637
17. Mercredi 20 novembre 1991 (après-midi) 1689
18. Mercredi 20 novembre 1991 (soir) 1785
19. Mardi 3 décembre 1991 (après-midi) 1889
20. Mardi 3 décembre 1991 (soir) 2013
21. Samedi 14 décembre 1991 (matin) 2113
22. Samedi 14 décembre 1991 (matin) 2277
23. Samedi 14 décembre 1991 (après-midi) 2313
24. Samedi 14 décembre 1991 (après-midi) 2353
25. Samedi 14 décembre 1991 (soir) 2409
26. Mardi 14 janvier 1992 (après-midi) 2441
27. Mardi 14 janvier 1992 (soir) 2537
28. Mercredi 15 janvier 1992 (après-midi) 2625
29. Mercredi 15 janvier 1992 (soir) 2673

Jeudi 30 janvier 1992 (naturalisations) 2717
30. Mardi 18 février 1992 (après-midi) 2725
31. Mardi 18 février 1992 (soir) 2857
32. Mercredi 19 février 1992 (après-midi) 2945
33. Mercredi 19 février 1992 (soir) 2997
34. Mercredi 4 mars 1992 (après-midi) 3069
35. Mardi 17 mars 1992 (après-midi) 3137
36. Mardi 17 mars 1992 (soir) 3281
37. Mercredi 18 mars 1992 (après-midi) 3401
38. Mardi 7 avril 1992 (après-midi) 3525
39. Mardi 7 avril 1992 (soir) 3617
40. Mercredi 8 avril 1992 (après-midi) 3777
41. Mercredi 8 avril 1992 (soir) 3825
42. Mardi 5 mai 1992 (après-midi) 3869
43. Mardi 5 mai 1992 (soir) 3981
44. Mercredi 6 mai 1992 (après-midi) 4053
45. Mercredi 6 mai 1992 (soir) 4317
Mercredi 20 mai 1992 (naturalisations) 4361
46. Table des matières 4365